UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST APR 1 5 1976

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lecanadafran03univ

LE CANADA-FRANÇAIS

—

ANNÉE 1890

Vol. III. — Janvier 1890.

Québec. — Imp. de L.-J. Demers et Frère,
Rue de la Fabrique, 30.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

Religion, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts,
Sciences et Lettres.

VOLUME TROISIÈME
ANNÉE 1890

191299
3.0.24

QUEBEC
Imprimerie de L.-J. Demers & Frère
30, rue de la Fabrique, 30
1890

F
5000
C2
v.3

LE CANADA-FRANÇAIS

Revue périodique, publiée sous la direction d'un comité de professeurs de l'université Laval.

NOËL

C'est Noël, la fête admirable,
Où, devant le Christ nouveau-né,
Sur la paille d'une humble étable
Tout l'univers est prosterné !

C'est la fête mystérieuse,
Qui fait, dans l'ombre de la nuit,
Poindre l'étoile radieuse
Que la foule en silence suit.

C'est la fête de tous les âges,
Où l'on voit, sur le chemin blanc,
Passer les souriants visages
Près des vieillards au chef tremblant.

C'est la fête de l'espérance,
Où montent, du temple sacré,
Les cantiques de délivrance
Du genre humain régénéré.

O Christ, du seuil de ce mystère
Qui voile ton front fulgurant,
Donne un regard à cette terre
Où l'homme se traîne en pleurant !

Partout où l'amère parole
Sème la guerre et ses terreurs :
Apporte la paix qui console ;
Fais ensemble battre les cœurs !

Partout où l'implacable haine
Jette ses funestes brandons,
Fais luire au fond de l'âme humaine
Ton regard chargé de pardons !

Et que tous les peuples du monde,
Au flanc de ton humanité,
Puisent dans la source profonde
De ta divine charité !

NAPOLÉON LEGENDRE.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite*)

Enregistré conformément à l'"Acte des droits d'auteur."

CHAPITRE TREIZIÈME

Brochure de l'honorable D.-B. Viger. — Opinion des hommes d'Etat en Angleterre. — Opinion de la presse européenne. — Efforts inutiles de sir Charles Metcalfe pour former un ministère. — Interrègne de neuf mois. — Elections générales. — Résultat.

Dans le cours de janvier 1844, M. Viger publia, à Kingston, une brochure intitulée : *La crise ministérielle et l'honorable D.-B. Viger*, dans le but de justifier sa conduite et d'expliquer sa position. Cette brochure n'était que la reproduction et le développement des discours qu'il avait faits devant la Chambre, et ne contenait aucun argument nouveau. Il y protestait de son attachement au gouvernement responsable, et de son respect pour les ministres démissionnaires, mais il blâmait ces derniers d'avoir donné leurs explications à la Chambre sans une permission *écrite* du gouverneur, et d'avoir ainsi violé leur serment d'office. Il blâmait la Chambre d'avoir demandé les documents expliquant les causes de la résignation : il considérait cette conduite comme subversive de tout gouvernement. Cette question de *forme* était, suivant lui, plus importante que la question même du gouvernement responsable. Quant à cette dernière, à peine y faisait-il allusion dans un court *post-scriptum*, et seulement pour dire qu'il ne pourrait la discuter, puisqu'il n'y avait devant le public aucuns faits sur lesquels on pût s'appuyer. L'auteur faisait preuve de connaissances en droit constitutionnel, mais son style diffus, le défaut d'enchaînement dans ses idées, les répétitions fréquentes qu'on y

rencontrait, rendaient la lecture de cette brochure excessivement fatigante.

D'ailleurs, il y avait longtemps que le pays ne songeait plus à la question de forme. La question de savoir si le gouverneur pouvait gouverner et administrer les affaires publiques sans prendre l'avis de ses ministres était bien autrement importante, et c'est de celle-là qu'on cherchait la solution depuis deux mois.

Ce qui est digne de remarque, c'est que sir Charles Metcalfe, dans cette longue lettre que l'on vient de lire, en justification de sa conduite, et dans laquelle il critique sans ménagement les démarches de ses ministres, ne fait pas la moindre allusion à cette violation des règles parlementaires ou constitutionnelles, considérée comme si grave par M. Viger.

La réputation dont jouissait sir Charles Metcalfe, sa bonté, son amabilité dans la vie privée, sa générosité, qui était intarissable, étaient bien propres à lui attirer des sympathies. On demandait instamment à cette époque l'amnistie pour les exilés de 1838, et leur retour dans la patrie. Une souscription ayant été faite dans tout le Bas-Canada pour fournir aux proscrits de Van Diémen les moyens de revenir, sir Charles Metcalfe souscrivit immédiatement la somme de cent louis. Des amis sincères du gouvernement responsable, touchés de cette bienveillance, s'obstinaient à croire que le gouverneur interprétait les résolutions de 1841 dans le même sens que MM. Lafontaine et Baldwin, et que tout le différend était dû à un malentendu regrettable. Il est même probable que la plupart des partisans de M. Viger partageaient cette erreur. Malheureusement pour sir Charles Metcalfe, il eut bientôt l'occasion de détromper ceux qui pouvaient conserver encore quelque illusion à ce sujet. Dans le cours de janvier, certains habitants du district de Gore, Haut-Canada, lui ayant présenté une adresse dans laquelle ils exprimaient leurs regrets de la retraite du ministère, sir Charles Metcalfe y répondit cavalièrement et de manière à ne plus laisser de doute sur ses sentiments et sa manière de voir. Cette réponse fit une profonde sensation à cette époque, quoiqu'elle ne contienne rien que nous n'eussions déjà vu dans les dépêches confidentielles du gouverneur.

" Pour ce qui est de mon opinion, disait sir Charles Metcalfe, relativement au gouvernement responsable, je ne sais pas jusqu'à

quel point je dois vous la développer sans connaître d'une manière plus précise ce que vous voulez dire. Si vous entendez que le gouverneur ne doive pas faire usage de son jugement dans l'administration des affaires, mais se contenter de servir d'instrument au Conseil, alors je suis d'un avis diamétralement opposé au vôtre. C'est une condition à laquelle je ne me soumettrai jamais, et que le gouvernement ne peut sanctionner. Si vous entendez que chaque parole, chaque action du gouverneur doive subir l'examen du Conseil, cela est tout à fait contraire à l'expédition des affaires. Si vous entendez que les emplois soient la récompense de l'intrigue, de l'esprit de parti et non du vrai mérite, encore une fois je ne suis pas de votre avis. Un tel abandon des prérogatives de la Couronne est, à mon sens, incompatible avec l'existence d'une colonie anglaise. Mais si vous entendez que ce gouvernement doive se préoccuper des vœux et des intérêts du peuple ; qu'il soit loisible au Conseil de donner son avis en toute occasion ; que le gouverneur doive consulter l'administration pour des cas importants ; qu'il soit responsable envers le parlement provincial, je suis parfaitement d'accord avec vous, et je ne vois aucune difficulté à gouverner de cette manière, si de chaque côté on se laisse guider par la modération et le sens commun, si on ne se laisse pas influencer par l'esprit de parti. Ne visez pas à l'impossible, de peur que vous ne perdiez la réalité en courant après l'ombre. Vous désirez vivre en bonne harmonie avec l'Angleterre ; ne vous imaginez pas atteindre ce but en suscitant des tracasseries au gouvernement de la métropole, en cherchant à réduire à rien son autorité."

On voit que sir Charles Metcalfe est de plus en plus sous l'influence de la passion et du dépit. Au lieu de raisonner froidement, de discuter la véritable question en litige, telle que ses ministres l'avaient posée, il se laisse aller à la déclamation. Ce qui dut pourtant le consoler beaucoup à cette époque, c'est que, dans un débat qui eut lieu dans la chambre des Communes en Angleterre au sujet d'une proposition d'amnistie de M. Roebuck, lord Stanley, le secrétaire des Colonies, prit occasion d'approuver hautement la conduite de sir Charles Metcalfe, et même ses opinions relativement au gouvernement responsable. Plusieurs autres membres importants partagèrent jusqu'à un certain point la manière de

voir de lord Stanley. On ne voulait pas admettre que le principe de la responsabilité ministérielle fût applicable à une colonie.

" Quelque vrais et incontestables, dit lord Stanley, que soient les principes invoqués par M. Rœbuck, appliqués à une république, ou Etat indépendant, sur le droit de la colonie de gouverner ses propres affaires locales, s'il fallait leur donner l'extension que veut l'honorable député, *ils seraient incompatibles avec l'existence d'institutions monarchiques et avec les rapports qui doivent exister entre une colonie et la mère patrie.*"

Cette opinion, qui avait déjà été proclamée dans la chambre des Communes en 1839 et en 1840, et dans les dépêches de lord John Russell à la même époque, n'était appuyée d'aucune raison solide ; elle était même en contradiction avec des faits tout récents. On ne pouvait nier que ce système de gouvernement responsable n'eût opéré à merveille sous le règne de sir Charles Bagot. Jamais le contentement n'avait été plus général. " Le moyen de perpétuer notre connexion avec la mère patrie, disait la *Minerve,* n'est pas de restreindre les libertés coloniales, ni d'en arrêter le développement, mais bien de leur donner toute l'extension possible, compatible avec l'action de la constitution anglaise, et nécessitée par les besoins politiques et sociaux de la colonie. La concession du " gouvernement responsable ", en temps opportun, eût prévenu la demande d'un Conseil électif; sa mise en pratique, comme sous sir Charles Bagot, perpétuera cette *connexion,* que les autorités métropolitaines semblent désirer.

" Si nous consultons l'histoire, on verra que de toutes les ci-devant colonies anglaises qui forment maintenant l'Union américaine, celles qui songèrent les dernières à secouer le joug de la métropole, dans le mouvement révolutionnaire de 1775, furent précisément celles qui, par leurs constitutions, gouvernaient d'une manière absolue " leurs propres affaires locales ". Il y en avait même où le gouvernement était électif, soit dit en passant."

Les hommes d'Etat anglais n'en étaient pas encore rendus à comprendre cette vérité, ou, s'ils la comprenaient, ils ne croyaient pas que le moment fût arrivé de la proclamer ouvertement. L'Angleterre agissait à l'égard de ses colonies comme font ces vieux parents qui craignent toujours d'accorder trop de liberté à leurs enfants, même lorsqu'ils ont atteint l'âge où ils sont censés pouvoir conduire leurs propres affaires.

Ce qui affaiblissait toutefois la portée de ce débat, c'est qu'il était facile de voir que la plupart des orateurs n'étaient pas au fait des détails de la querelle entre sir Charles Metcalfe et ses conseillers ; on avait été induit en erreur par de faux renseignements. Lord Stanley, par exemple, était encore sous l'impression que les ministres avaient exigé de sir Charles Metcalfe qu'il s'engageât, *par un écrit sous son seing et sceau*, à ne faire aucune nomination sans les consulter, quoique ce fait eût été nié formellement par M. Lafontaine. Il semblait regretter que les dépêches de lord John Russell, en 1839, sur le gouvernement responsable, n'eussent pas été publiées au Canada, bien qu'elles se trouvent en entier dans les journaux de l'Assemblée législative, pour la session de 1841, et que le gouvernement de cette époque se soit clairement expliqué sur le sens qu'il fallait leur attribuer, en faisant adopter par les Chambres les importantes résolutions du trois septembre de cette même année (1841).

De nombreuses assemblées publiques eurent lieu dans les différentes parties du pays pour approuver la conduite des anciens ministres ; d'un autre côté le gouverneur reçut un certain nombre d'adresses dans lesquelles on le félicitait de sa conduite ferme et indépendante. Mais sir Charles savait bien quelle importance attacher à ces manifestations de loyauté, et il ne manquait pas d'en plaisanter dans ses lettres privées.

Durant tout ce temps, la presse canadienne discutait chaleureusement la question. Bientôt même l'attention de la presse étrangère fut attirée sur le débat. Des journaux des Etats-Unis, de Londres et de Paris publièrent d'excellents articles sur cet important sujet, articles qui se lisent avec d'autant plus de plaisir qu'ils ne renferment aucune de ces personnalités injurieuses qui se rencontraient malheureusement trop souvent dans les journaux de la Province [1].

Dès le mois de décembre, le *Courrier des Etats-Unis*, rédigé alors par M. Gaillardet, avait publié un article plein de sens et de modération. Plus tard, lorsque le *Times* de Londres parut pousser lord Stanley à épouser la querelle de son représentant au Canada, et que le gouvernement anglais parut approuver la

1 — Voir *Journal de Québec*, 30 déc. 1843, 15 fév., 22 fév., 2 mars et 11 avril 1844.

marche dictatoriale de sir Charles Metcalfe, et prendre par conséquent fait et cause pour lui contre le dernier cabinet et la majorité du parlement canadien, le même journal publia un autre article d'une grande vigueur, dont nous citerons quelques extraits :

" Cette prétendue incompatibilité que signale sir Charles Metcalfe, disait-il (celle du gouvernement responsable et du régime colonial) est l'argument unique de tous ceux qui approuvent sa conduite, ou lui donnent tout au moins l'excuse de la nécessité. Au nombre de ces derniers, figure, par exception, un journal français, qui a pris position, de prime abord et d'une façon très tranchante, contre les prétentions canadiennes. Il est vrai que ce journal se publie à Londres ! Le *Journal des Débats*, en reconnaissant que le cabinet Baldwin-Lafontaine n'a fait que réclamer l'exécution *du principe le plus élémentaire de tout gouvernement constitutionnel*, se demande comment la presse anglaise, ordinairement si scrupuleuse sur cette matière, a pris parti pour le gouverneur général, et il ne s'explique cette anomalie que par l'influence des préjugés nationaux. " Nous comprenons très bien, du reste, dit-il, qu'en cette occasion l'esprit national ait dominé l'esprit constitutionnel, car la doctrine soutenue par le ministère canadien ne tend à rien moins qu'à consacrer, en principe, l'indépendance absolue de la colonie. "

" L'induction du *Journal des Débats* nous paraît exagérée, comme le raisonnement du *Courrier de l'Europe* et de la presse anglaise, dont il est l'écho, nous paraît erroné. Ces journaux se créent des chimères pour les combattre. Allons droit, nous, aux réalités. En quoi le gouvernement de la métropole se trouverait-il compromis par la nécessité où serait le gouverneur colonial de consulter ses conseillers sur une place à donner, comme il le fait sur une loi à présenter ? Ce serait une prérogative de moins, c'est vrai. Mais la question est de savoir si l'exercice rigoureux de cette prérogative porte en soi plus de bénéfices que son abandon amiable. Eh bien, comme il est impossible qu'un gouvernement constitutionnel, ou responsable, existe, même en apparence, même en ombre, si les rouages secondaires de ce gouvernement ne reçoivent pas l'impulsion des rouages principaux ; comme un homme de cœur ne peut accepter la responsabilité d'une œuvre accomplie par des bras qui ne sont pas de son choix, il en résulte inévitablement de deux choses l'une, ou qu'un honnête homme est condamné

à tromper son pays et lui-même en jouant un rôle de ministre responsable dans cette comédie représentative, ou que, pour rentrer dans la vérité ou l'équité, il faille abolir entièrement ce simulacre de gouvernement représentatif. Ainsi donc, comédie ou réaction, duplicité ou oppression, voilà les deux termes du dilemme dont le gouvernement anglais déclare ne pas vouloir sortir. S'il entend, au contraire, octroyer à sa colonie un système de représentation populaire et de responsabilité ministérielle qui ne soient point une honteuse dérision, il ne fait qu'en compléter, qu'en faciliter l'exécution en reconnaissant aux conseillers du pouvoir exécutif un droit d'avis dans la distribution des emplois. Ce droit de respectueux avis établit entre les pouvoirs une harmonie sans laquelle il ne saurait y avoir que discorde et tiraillement.

" Prétendre que la Couronne ou son agent en serait avilie, c'est une absurdité. L'honneur et la dignité n'ont pas deux poids et deux mesures ; et ce qui ne déshonore pas la Couronne à Londres ne la déshonorera pas à Montréal. Prétendre que la puissance de la métropole en serait ébranlée et son avenir compromis, est une terreur irréfléchie, car une mesure qui contribue à la concorde, à l'affection des esprits, consolide l'autorité en la faisant aimer. La désaffection précède la rébellion, et le désir de l'indépendance ne naît jamais que de l'oppression. Aussi sommes-nous convaincus que la marche adoptée par le cabinet de Saint-James avancera plus l'ère de l'indépendance canadienne, si elle est écrite dans le livre de l'avenir, que ne l'eût fait la concession du droit équitable, rationnel, inoffensif, réclamé par le dernier cabinet et la majorité du parlement. Grâce à l'esprit conciliant et libéral de sir Charles Bagot, les distinctions de races et les oppositions d'intérêts commençaient à s'effacer entre la colonie et la métropole. Le terrain était sur le point de manquer aux inimitiés, aux haines politiques. Ce terrain, sir Charles Metcalfe le leur a rendu soudain, et aujourd'hui le Canada va se diviser en deux camps, avec deux drapeaux opposés. D'un côté se rangeront ceux qui veulent l'exécution franche et complète du gouvernement représentatif avec les garanties stipulées dans les résolutions de septembre 1841, qui ont été les conditions faites à sir Charles Bagot par l'opposition canadienne ; de l'autre se rangeront ceux qui sont décidés à renoncer complètement au gouvernement constitutionnel. Car

l'hypocrisie ou l'illusion ne sont plus permises ; ce gouvernement à cessé d'exister au Canada. Il faut que les Canadiens se pénètrent de cette vérité. Les leurres sont plus dangereux que la réalité la plus désespérante, en politique. On prend son parti de la réalité, quand on connaît au juste les droits qu'on a ou qu'on n'a pas, on sait à quoi s'en tenir, on n'est pas exposé à de fausses espérances, à de trompeuses illusions. Quand il y a un malentendu, au contraire, tôt ou tard, le jour des explications arrive, et il en résulte ce qui est résulté au Canada, c'est-à-dire des crises ministérielles, de l'agitation dans les corps politiques, de la discorde dans les relations publiques et privées. La question de forme doit disparaître aujourd'hui devant la question de fond. La première est puérile, car elle est accidentelle ; la seconde est sérieuse, car elle est permanente ; elle touche aux entrailles mêmes de la vie sociale. Les Canadiens ne doivent donc plus demander, comme ils le font exclusivement depuis deux mois, " qui a le mieux respecté les us et coutumes parlementaires, de M. Lafontaine ou de M. Viger ", mais " qui est pour le principe de la responsabilité *réelle* du gouvernement, et qui est contre ? " Les questions personnelles amoindrissent tous les principes, elles les ravalent au niveau et au poids d'une individualité. Or, une individualité, si respectable qu'elle soit, n'est qu'un grain de terre dans le monde matériel, et elle doit être encore moins dans le monde moral.

" C'est avec une *idée* qu'il faut prendre la mesure d'un homme, et non avec celle d'un homme qu'il faut prendre la mesure d'une idée. Sans cela, on n'est qu'un peuple d'esclaves et de crétins. Heureusement, le Canada n'en est pas là. Ce qui lui a manqué, peut-être, pour se reconnaître dans la confusion où l'a jeté la dernière crise ministérielle, c'est un point précis sur lequel il pût s'orienter. Ce point, l'Angleterre et sir Charles Metcalfe viennent de le lui donner. Pour savoir désormais qui sera pour la colonie ou pour la métropole, pour la liberté ou pour la dictature, il n'aura qu'à prendre le mot de " responsabilité pleine et entière " pour devise et cri de guerre ; il verra, du premier coup d'œil, qui sera pour lui, qui sera contre lui."

Le *Siècle*, après avoir présenté à ses lecteurs un historique concis mais très clair de notre système de gouvernement, et avoir

fait connaître le différend qui existait entre le gouverneur et ses ministres, prit hardiment la défense de ces derniers.

Le *Morning Chronicle* de Londres, dans un article en date du 28 février, émettait des opinions entièrement opposées à celles du *Times*.

Durant tout ce temps là, sir Charles Metcalfe travaillait, mais sans succès, à la composition d'un nouveau ministère. Pendant plusieurs mois, il se flatta de pouvoir obtenir l'appui d'un certain nombre de Canadiens-français. M. Viger était plein d'espoir, et partit de Kingston pour Montréal, sûr d'y retrouver son ancienne popularité et de rallier autour de lui toute la population canadienne-française. Mais cet espoir fut déçu ; M. Lafontaine y exerçait une influence toute-puissante sur ses compatriotes, et quoique M Viger, par ses longs services et son caractère honorable, conservât encore un certain nombre d'amis personnels, et le respect de ses adversaires, le gouverneur put bientôt constater, à son grand désappointement, qu'il ne serait d'aucune utilité à sa cause. Une élection qui eut lieu à Montréal dans le printemps de 1844, et qui se termina, après une lutte des plus ardentes, par le triomphe du candidat de l'opposition, servit encore à jeter le découragement parmi les partisans de sir Charles Metcalfe. M. L.-T. Drummond, jeune avocat de talents brillants, qui devait jouer plus tard un rôle important dans les affaires politiques du pays, fut élu pour représenter la ville de Montréal, contre le citoyen le plus riche de l'endroit, M. W. Molson, et malgré les efforts du parti tory et toute l'influence que le gouvernement exerce ordinairement dans les élections. Cette lutte électorale se ressentit de l'exaltation des esprits ; il y eut des rixes, des scènes de violence ; un détachement militaire fut appelé pour maintenir l'ordre, et un homme du nom de Champeaux fut tué d'un coup de baïonnette. Le candidat du gouvernement reçut les suffrages de la très grande majorité de la population d'origine anglaise, tandis que les électeurs canadiens-français et irlandais votèrent presque en masse pour M. Drummond.

La *Gazette* de Londres du 29 mars annonçait la nomination du capitaine Higginson au poste de secrétaire civil au Canada. M. Higginson passait pour exercer une grande influence sur l'esprit du gouverneur, et la presse de l'opposition le baptisa du

nom de lord Buke, par allusion au célèbre ministre favori de George III.

MM. Cartwright et Atchison avaient été députés en Angleterre par les habitants de Kingston pour y faire des représentations relativement au transfert du siège du gouvernement à Montréal, mais ils n'obtinrent qu'une réponse assez cavalière, et revinrent tout à fait découragés. Les bureaux publics se fermèrent à Kingston vers le 1er juin, et vers le 15 du même mois, le déménagement à Montréal en était à peu près complété. Le gouverneur arriva dans la nouvelle capitale le 24, après une courte promenade aux chutes de Niagara.

Vers le même temps, une question assez intéressante s'éleva devant la cour du banc de la reine à Québec. Dans une cause où la reine était demanderesse, l'action avait été portée par M. Cochrane, conseil de la reine, au lieu de l'être par M. Lafontaine ou M. Aylwin, qui jusqu'à la nomination de leurs successeurs ou leur révocation expresse étaient censés être, le premier, procureur général, et le second, solliciteur général. L'avocat du défendeur souleva l'objection, et la cour décida que MM. Lafontaine et Aylwin devaient être considérés comme procureur et solliciteur généraux, jusqu'à ce qu'il fût prouvé qu'une révocation expresse leur avait été adressée.

Sir Charles Metcalfe s'efforçait de compléter au moins la partie haut-canadienne de son ministère. Mais M. Draper, sur lequel le gouverneur se reposait entièrement de ce soin, fut d'opinion qu'il fallait attendre la tournure que prendraient les affaires dans le Bas-Canada. A la fin de juin, il se rendit lui-même à Montréal, et mit tout en œuvre pour obtenir l'adhésion d'un certain nombre d'hommes marquants, surtout parmi les Canadiens-français. Malgré toute son habileté, il s'en retourna complètement découragé, et écrivit au gouverneur qu'après trois semaines employées par lui en tentatives de toutes sortes, il en était venu à la conclusion que " l'appui du parti Canadien-français ne serait obtenu que par le retour au pouvoir de MM. Lafontaine et Baldwin." Ainsi, après sept mois d'efforts inutiles, le gouverneur apprenait, de la bouche de son premier ministre, qu'il était impossible de composer un ministère, suivant les principes reconnus du gouverne-

ment responsable, sans l'aide du parti canadien-français, et que cette aide, il était impossible de l'obtenir [1].

Que faire alors ? L'absence d'un gouvernement exécutif régulier commençait à exercer un effet désastreux sur la colonie. M. Draper assurait à sir Charles Metcalfe que la nécessité de remplir les charges vacantes devenait d'heure en heure plus pressante, que le long délai déjà survenu était de nature à nuire au crédit de la Province, que le revenu en serait bientôt affecté, que le manque d'un officier responsable pour représenter la Couronne dans les cours de justice présentait déjà de graves inconvénients, et que certaines craintes vagues, résultat de cet état de choses, tendaient à paralyser le travail et l'industrie du pays [2].

Il était donc urgent de former un ministère, mais comment le former ? Rappeler MM. Lafontaine et Baldwin, c'était, suivant le gouverneur, s'avouer publiquement vaincu ; c'était rabaisser la dignité de la Couronne, et se jeter dans de nouveaux embarras. Former un ministère sans ces deux hommes, et par conséquent sans l'appui du parti canadien-français dans l'Assemblée, c'était se mettre dans l'impossibilité de faire fonctionner le gouvernement suivant les principes de la responsabilité ministérielle, parce qu'il serait impossible sans cela d'obtenir l'appui d'une majorité de la représentation.

Il n'y avait qu'un seul moyen de sortir de ce dilemme. Le gouverneur général avait le pouvoir de dissoudre l'Assemblée, et d'en appeler au peuple. Mais M. Draper prétendait que, si cet appel pouvait être reçu favorablement dans le Haut-Canada, ce pourrait bien être tout le contraire dans le Bas, et que le résultat général ne donnerait pas une majorité au gouvernement. La crise devenait alarmante. La constitution était en jeu. Le gouverneur résolut donc de faire un dernier effort pour compléter son cabinet. La charge de procureur général pour le Bas-Canada, laissée vacante par la résignation de M. Lafontaine, fut successivement offerte à quatre avocats canadiens-français, mais refusée par chacun d'eux sous divers prétextes. Sir Charles Metcalfe alla jusqu'à offrir de reprendre M. Morin, l'un des ministres démissionnaires. Mais vers le milieu d'août, il abandonna tout espoir de

1 — Kaye's *Life of Metcalfe.*
2 — *Ibid.*

ce côté, et résolut de former une nouvelle administration sans l'aide du parti canadien-français. Après avoir de nouveau offert inutilement la place de procureur général pour le Bas-Canada à deux avocats d'origine anglaise, il réussit à en trouver un troisième qui accepta. C'était M. James Smith, avocat de Montréal. Ce succès encouragea sir Charles Metcalfe, et le 27 du même mois, il put annoncer au bureau colonial qu'il espérait enfin pouvoir, sous peu de jours, compléter la formation du conseil exécutif de la Province.

Voici comment se composait cette nouvelle administration enfantée après tant d'efforts. A la tête étaient M. Viger, M. Draper et M. Daly, le premier comme président du Conseil, le deuxième comme procureur général pour le Haut-Canada, et le troisième comme secrétaire provincial pour le Bas-Canada. M. W. Morris avait accepté la charge de receveur général, qui avait été remplie dans l'intérim par M. Turquand, M. D.-B. Papineau, celle de commissaire des terres de la Couronne, et M. Smith, celle de procureur général pour le Bas-Canada. M. D.-B. Papineau était frère du célèbre Louis-Joseph Papineau alors en exil, et passait pour un homme habile, et d'un grand jugement ; mais une surdité incurable l'avait tenu jusqu'alors éloigné des affaires. La nomination des trois nouveaux conseillers fut annoncée dans la *Gazette Officielle*, en date du 2 septembre.

Le gouverneur ne pouvant compter sur une majorité de la Chambre à l'appui d'une administration composée de la sorte, la question d'une dissolution fut discutée dans le Conseil. Cinq des ministres se prononcèrent pour la dissolution ; un seul contre. Le gouvernement se prépara donc à la lutte. En même temps, il fut décidé que les charges secondaires dans le Conseil ne seraient remplies qu'après les élections, afin qu'elles pussent être conférées à des hommes qui occuperaient des sièges dans le parlement [2].

Un incident survenu peu de temps avant l'élection produisit quelque émoi. Le gouverneur ayant, dans une réponse à une adresse de certains habitants du comté de Drummond, attaqué la loyauté de ses ci-devant ministres, MM. Lafontaine et Morin renvoyèrent à Son Excellence leurs commissions de conseils de la

1 — *Kaye's Life of Metcalfe.*
2 — *Ibid.*

reine, en accompagnant des observations suivantes l'offre de leur démission.

La lettre est adressée au secrétaire provincial :

" Ayant eu l'honneur d'être longtemps membres du conseil exécutif, auquel il est fait allusion dans les deux documents ci-dessus cités, nous ne pouvons que ressentir fortement toute la gravité de l'accusation que Son Excellence a été conseillée de porter contre nos collègues et nous. Placés sous le poids d'une accusation de cette nature, et qui, venant d'aussi haut, sera sans doute suivi de procédés ultérieurs, il ne nous convient pas de garder plus longtemps la commission que nous tenons comme conseils de la reine *(Queen's Counsels)*; nous offrons donc notre résignation, que nous prions Son Excellence de vouloir bien accepter.

" Si cette accusation ne devait porter préjudice qu'à nous seuls, nous nous arrêterions ici, attendant patiemment l'occasion d'être confrontés avec nos accusateurs, soit devant les tribunaux ordinaires, soit devant le parlement. Mais comme elle indique le renouvellement d'un système qui a déjà eu de funestes conséquences pour le pays, en ce que, à l'aide de ce système, l'esprit, le gouvernement et le peuple anglais avaient été autrefois soulevés contre nos compatriotes, nous n'hésitons pas à dire que rien ne justifie les accusations que Son Excellence vient, d'après l'avis de ses conseillers, de porter contre nous et nos collègues. Personne n'a été plus que vous, Monsieur, en état de juger de la fausseté et du caractère calomnieux de cette accusation, puisque vous étiez vous-même l'un de nos collègues dans le ci-devant conseil exécutif, tout le temps que nous en avons été membres, et que vous avez approuvé et soutenu en parlement toutes les mesures publiques de ce même conseil.

" Nous protestons, en justice pour nos compatriotes et pour nous-mêmes, contre le renouvellement d'un système, grâce auquel les Canadiens-français ont tant souffert dans le passé, par suite de l'injustice des préjugés qui avaient été créés contre eux, auprès du gouvernement et du peuple anglais, et qui, jusqu'à l'heureuse arrivée de sir Charles Bagot, avait permis à une minorité de les opprimer.

" Nous protestons contre le renouvellement d'un système, de l'injustice et du caractère oppressif duquel nous ne pouvons citer une meilleure preuve que l'emprisonnement, en 1838 et 1839, de l'ho-

norable Denis-Benjamin Viger, l'un des conseillers actuels de Son Excellence, circonstance qui ne contribue pas peu à augmenter la surprise que nous éprouvons de ce qu'une pareille accusation soit portée contre nous, dans un temps où il remplit auprès de Son Excellence les fonctions de conseiller exécutif.

" Nous protestons contre le renouvellement d'un système qui tend à révoquer en doute la loyauté et l'attachement des habitants du pays envers le gouvernement anglais, et nous affirmons hautement et sincèrement que la confiance que sir Charles Bagot, dont ils honoreront toujours la mémoire, leur a inspirée dans la justice du gouvernement anglais est telle, qu'ils verront, nous en avons la conviction, passer bien des gouverneurs, avant que cette confiance puisse être détruite. Si elle l'est jamais, la faute n'en sera pas à eux, mais à ces gouverneurs.

" Comme sujets anglais, nous réclamons l'exercice d'un droit, qui nous appartient, d'agir conformément à nos convictions et à notre conscience ; et lorsqu'en agissant ainsi nous sommes forcés de différer d'opinion avec le représentant de la Couronne en ce pays, nous protestons de toutes nos forces, en notre nom et en celui de ceux qui ont mis en nous leur confiance, contre l'injustice de la part des conseillers de Son Excellence, de la nature de celle que comporte l'accusation que nous repoussons aujourd'hui. Nous ne recherchons pas ici, s'il y a beaucoup de moralité et de justice, pour les conseillers du pouvoir, de lancer personnellement le représentant de l'autorité royale dans la voie d'imputations injurieuses contre des hommes, que leur position et le respect du devoir empêchent de se défendre à armes égales.

" En assurant Son Excellence le gouverneur général de notre plus profond respect,

" Nous avons l'honneur d'être,

" Monsieur,

" Vos très humbles serviteurs,

" L.-H. Lafontaine,

" A.-N. Morin."

" A l'hon. Daly, Secr. Prov.

Deux jours après, MM. Lafontaine et Morin reçurent de l'honorable M. Daly la réponse suivante :

(Traduction [1]*)*

" Bureau du Secrétaire,

" Montréal, 3 septembre 1844.

" Messieurs,

" J'ai eu l'honneur de recevoir et de mettre devant le gouverneur général votre lettre en date d'hier.

" Son Excellence observe avec autant de surprise que de regret qu'elle part d'une interprétation tout à fait inexacte du passage dans l'adresse récente du comté de Drummond, et, par conséquent, du passage correspondant de sa réponse auquel vous objectez. Il ne peut croire *(he is unwilling to think)* qu'il soit possible qu'après avoir lu de nouveau le passage entier dans l'adresse, dont les mots rapportés dans votre lettre ne forment qu'une partie, vous puissiez ne pas voir que son allusion aux vues et intentions *(designs)* du ci-devant conseil exécutif, avait rapport à une partie de l'adresse que vous n'avez pas remarquée *(not adverted to by you)*, leur attribuant d'avoir tenté de réduire le représentant de Sa Majesté à la situation de servir d'une manière inconvenable les projets d'un parti. Que c'était à ceci seulement et non en général à leurs mesures et procédés que Son Excellence s'accordait avec les signataires de l'adresse, à attribuer une tendance naturelle à un résultat, qu'il est loin de penser que le parti a cette tendance en contemplation de la séparation de la " connexion " et du gouvernement britanniques.

" Dans ces circonstances Son Excellence m'enjoint, sans faire aucune remarque sur l'absence de fondement aux accusations *(charges)* contre lui-même et son conseil exécutif qui sont contenues dans la dernière partie de votre lettre, qu'il est forcé de regretter comme résultant d'une fausse interprétation de votre

1 — Nous donnons cette traduction telle quelle, faute d'avoir pu nous procurer le texte anglais pour en faire une autre. L'auteur a dû se trouver dans la même nécessité. (*Note de la Réd.*)

part, de vous informer qu'il suspend sa décision sur l'offre de résignation que vous y faites de votre titre de conseils de la reine *(Queen's Counsels)*, pour le Bas-Canada, et qu'il regretterait de se trouver dans la nécessité d'agir sur icelle.

" J'ai l'honneur d'être,

" Monsieur,

" Votre très obéissant serviteur,

" D. DALY,
" Secr."

" Aux Hon. L.-H. Lafontaine,
" A.-N. Morin, écuyers, etc., etc., etc. }

Le lendemain, MM. Lafontaine et Morin écrivirent de nouveau :

" Montréal, 4 septembre 1884.

" Monsieur,

" Nous avons l'honneur d'accuser réception aujourd'hui de la lettre en date d'hier, que vous nous avez écrite, par ordre de Son Excellence, en réponse à celle que nous vous avons adressée le deux du présent mois.

" En continuant d'assurer Son Excellence de notre plus profond respect, et en la remerciant humblement du contenu de cette réponse, nous regrettons d'avoir à dire qu'en donnant toute notre attention au sujet, nous demeurons convaincus que nous sommes sous le poids d'une accusation qui a nécessité notre première lettre, dans laquelle nous n'en avons portée aucune, ni de fait, ni intentionnellement contre Son Excellence.

" Nous avons l'honneur d'être,

" Monsieur,

" Vos très humbles serviteurs,

" L.-H. LAFONTAINE.
" A.-N. MORIN.

" A l'hon. D. Daly, Secr. Prov."

A cette dernière lettre, le gouverneur ne sachant trop que répondre, se contenta de garder le silence.

Les élections générales commencèrent le 23 septembre, les *writs* devant être rapportés le 12 novembre. L'agitation fut extrême dans tout le pays. Les deux grands partis politiques,

celui des anciens ministres et celui du gouverneur s'organisèrent et firent des efforts inouïs pour remporter la victoire. Il y eut des scènes de violence ; dans plusieurs endroits on craignit des émeutes sérieuses. Ce fut à Montréal, la nouvelle capitale, encore sous l'émotion de l'élection qui avait eu lieu au printemps, que la lutte fut la plus ardente. Les candidats étaient, d'un côté MM. Drummond et Beaubien, partisans des anciens ministres, déjà élus pour la Chambre précédente ; de l'autre côté, MM. Moffatt et de Bleury, partisans de sir Charles Metcalfe. " Le parti anglais, dit sir Charles Metcalfe, dans sa dépêche du 23 novembre, était déterminé à remporter l'élection, ou du moins à ne pas se laisser dépouiller de ses franchises par la violence, comme lors de l'élection de M. Drummond, en avril. M. Drummond et ses amis voulaient avoir recours aux mêmes moyens ; mais le parti anglais était résolu d'opposer la force à la force, et de s'organiser pour la lutte. Grâce à l'énergie et à la fermeté avec lesquelles ils résistèrent aux attaques des hordes de journaliers catholiques romains employés sur les canaux et loués par le parti de M. Drummond ; grâce à l'admirable arrangement de l'officier rapporteur qui assura à tous les partis et à tous les bureaux de scrutin la liberté du vote durant toute cette élection, et à la présence des militaires chaque fois qu'elle était nécessaire pour maintenir la paix, la violence fut impossible, et le parti anglais triompha. Les votes se divisèrent comme suit : pour M. Moffatt, 1079 ; pour M. de Bleury, 1075 ; pour M. Drummond, 953, et pour le docteur Beaubien, 952..."

Ces deux derniers candidats protestèrent contre l'élection, et prétendirent que leurs électeurs ou partisans avaient été empêchés de voter ; que, pendant les deux jours d'élection, les électeurs s'approchant des bureaux de scrutin avaient été exposés aux attaques d'hommes armés venus de Québec, de Gore, de Chatham, de Rawdon, armés de bâtons, de couteaux, de pistolets et autres armes meurtrières ; que des troupes de cavalerie et d'infanterie aux ordres de magistrats connus pour être de violents partisans des autres candidats avaient empêché les électeurs de MM. Drummond et Beaubien de s'approcher des bureaux de scrutin, ces bureaux ayant été, durant les deux jours d'élection, entourés de soldats et de pièces de campagne, et la ville ayant été, par un officier supérieur, proclamée sous le contrôle militaire ; que par ce

moyen et divers autres stratagèmes, environ trois mille électeurs n'avaient pu donner leurs suffrages.

Par un mouvement spontané, les électeurs du comté de Portneuf, qui n'avaient pas encore fait choix d'un député, apprenant la défaite de M. Drummond, l'élirent par acclamation pour représenter leur division électorale.

Cette élection de Montréal fut à peu près la seule victoire que le gouvernement remporta dans le Bas-Canada. L'honorable D.-B. Viger fut défait à Richelieu par le docteur Wolfred Nelson, l'exilé des Bermudes, et quelques jours après, dans le comté de Montréal, par M. Jobin. Ces deux défaites successives firent beaucoup d'impression, et durent jeter le découragement dans l'âme de M. Viger. Le seul député canadien-français qui eût voté avec M. Viger dans les derniers jours de la session, M. Noël, représentant de Lotbinière, ne put se faire réélire ; M. J.-G. Barthe, qui avait chaleureusement défendu M. Viger dans l'*Aurore des Canadas*, durant les derniers neuf mois, fut pareillement défait dans son comté d'Yamaska ; l'honorable John Neilson, autrefois si populaire, et qui avait rendu de si grands services au Bas-Canada, ne put se faire élire, parce qu'il avait voté contre les anciens ministres, et qu'il paraissait appuyer dans sa *Gazette de Québec* les prétentions de sir Charles Metcalfe ; le précédent orateur de l'Assemblée législative, M. Cuvillier, perdit aussi son élection à Laprairie, parce qu'on le soupçonnait d'être secrètement opposé à MM. Lafontaine et Baldwin. Le gouvernement s'efforça de susciter un adversaire à M. Lafontaine, dans le comté de Terrebonne, et M. A.-B. Papineau vint d'abord sur les rangs ; mais, au jour de la mise en candidature, à la levée des mains, M. Papineau jugea plus prudent de se retirer, et l'élection de M. Lafontaine se fit par acclamation. Sir Charles Metcalfe confesse dans sa correspondance que ce fut un pénible mécompte pour le gouvernement. L'honorable A.-N. Morin fut élu par acclamation dans deux divisions à la fois, le comté de Bellechasse et le comté de Saguenay.

Dans le district de Québec, pas une seule élection ne fut favorable au gouvernement ; et, comme dit sir Charles Metcalfe dans sa dépêche, le parti anglais y sembla paralysé. MM. Aylwin et Chabot furent nommés pour représenter la ville de Québec. Deux jeunes gens de talent, qui venaient d'être admis au barreau, mais qui devaient jouer plus tard un rôle important

dans les affaires du pays, MM. Chauveau et Cauchon, furent alors élus pour la première fois, le premier pour le comté de Québec, à la place de l'honorable John Neilson, le second pour le comté de Montmorency. M. Cauchon était rédacteur et propriétaire du *Journal de Québec*, où il avait défendu avec énergie et talent la politique de l'ancien ministère ; M. Chauveau, lui, s'était fait connaître, dans le monde politique, par des correspondances au *Courrier des Etats-Unis*, dans lesquelles les affaires du Canada étaient discutées avec beaucoup de talent.

Dans le Haut-Canada, la plus grande partie des comtés élurent des partisans du gouverneur. M. Hincks, qui résidait alors à Montréal, où il rédigeait le *Pilot*, qu'il y avait fondé au commencement de l'année, fut défait à Oxford ; M. Boulton, autrefois procureur général pour le Haut-Canada, et subséquemment juge en chef à Terre-Neuve, fut pareillement défait dans le comté de Niagara, qu'il représentait depuis l'Union ; M. Durand ne put se faire réélire, et MM. Baldwin, Price et Small eux-mêmes eurent à soutenir une lutte des plus vives. Le transfert du siège du gouvernement dans le Bas-Canada, la crainte de la domination française, un certain esprit de loyauté que sir Charles Metcalfe avait ravivé et excité, en laissant croire, chaque fois que l'occasion s'en présentait, que la lutte entre lui et les anciens ministres n'était autre qu'une lutte entre les amis et les ennemis de la mère patrie, ne contribuèrent pas peu à produire ce résultat. L'esprit de parti, la passion qui s'était peu à peu emparée de sir Charles Metcalfe lui faisaient peut-être croire à l'existence d'un manque de loyauté patriotique chez ses adversaires ; mais ce n'en était pas moins une grave injustice, que des hommes comme ceux qui dirigeaient alors l'opposition devaient ressentir amèrement. Sir Charles Metcalfe en était venu à croire que les adversaires de son gouvernement étaient des ennemis du gouvernement de Sa Majesté. « Il est constaté, dit-il en annonçant à lord Stanley le résultat des élections de 1844, il est constaté que la loyauté et l'esprit anglais existent dans le Haut-Canada et les Cantons de l'est, tandis que la désaffection prédomine dans les comtés canadiens-français. Par désaffection j'entends un sentiment anti-britannique, de quelque nom qu'on l'appelle, ou quelle qu'en soit la cause, qui porte à faire une opposition constante au gouvernement de Sa Majesté. »

Si la passion n'eût pas faussé l'esprit du gouverneur, il se fût

convaincu que les Canadiens-français, comme les réformistes du Haut-Canada, n'avaient lutté que pour obtenir, dans toute sa plénitude, le gouvernement constitutionnel responsable qui découlait de leur nouvelle constitution.

On nous saura gré de terminer ce chapitre par l'intéressante appréciation suivante, extraite d'une série de lettres politiques adressées à cette époque à la *Minerve* de Montréal, le principal organe canadien-français des ministres démissionnaires :

" Dans ma dernière lettre, j'ai constaté le fait qu'après la résignation des ex-ministres, sir Chs Metcalfe forma un " gouvernement provisoire "; que M. Viger, nonobstant ses professions d'attachement au principe de responsabilité constitutionnelle, consentit à en faire partie, même à en devenir le chef, considéré, aux yeux du peuple Canadien, comme s'appuyant, pour le succès de sa nouvelle entreprise, sur la force que pouvait lui apporter le parti tory du Bas-Canada, qu'il venait de rappeler à la vie, et sur celle que pouvait lui donner une minorité des députés du Haut-Canada; minorité qui, il est vrai, était censée représenter le parti tory de la province supérieure, mais qui alors, constitutionnellement parlant, n'en était pas moins une minorité.

" Ce gouvernement " provisoire " a donné lieu à un interrègne de neuf mois, interrègne qui n'a pas été autre chose qu'une violation des résolutions de 1841, et par conséquent une suspension de notre charte constitutionnelle. Raconter les faits et gestes des partis politiques durant ces neuf mois, répéter les accusations qu'ils se sont lancées réciproquement, serait, il faut l'avouer, entreprendre une tâche bien fatigante et peu agréable à nos lecteurs. Il vaut mieux en venir de suite au résultat de la dernière élection générale, résultat qui, par cela même que chacun des partis l'invoque en sa faveur, semble n'être une victoire ni pour les uns ni pour les autres ; peut-être même est-il une défaite pour presque tous.

" Les plus aveugles mêmes devaient sentir que l'existence du " provisoire " était une cause de faiblesse pour le gouvernement. L'acte d'union exigeant impérieusement qu'il y ait une session de la législature au moins tous les douze mois, cette faiblesse ne pouvait devenir que de plus en plus sensible à l'approche de l'expiration de ce terme. Bien que le représentant de la Couronne ait été compromis par ses conseillers, lorsqu'il fut avisé par eux

de condamner publiquement la pensée d'une dissolution, il fallait néanmoins qu'il en vînt tôt ou tard à adopter cette voie, la seule qui lui restât, pour courir la seule chance qu'il avait de sortir, sinon victorieux du moins honorablement, de la lutte dans laquelle il se trouvait engagé. Il n'y a nul doute que l'on avait nourri l'espoir d'opérer une réaction considérable parmi les membres de la dernière chambre d'assemblée. Longtemps avant la dissolution, les journaux organes du gouvernement avaient proclamé cette réaction comme un fait accompli. Ils n'ont fait en cela, ce que malheureusement ils font tous les jours, que compromettre ceux qu'ils veulent servir. Le pays n'a rien à gagner à voir le représentant de la Couronne ainsi traîné, malgré lui sans doute, dans le sentier bourbeux des passions politiques. Après un travail de neuf mois pour opérer cette réaction tant désirée, le gouvernement doit être censé avoir reconnu son impuissance à l'accomplir, le jour où il prit le parti, bien tardif il est vrai, d'en appeler directement au peuple. C'est le résultat de cet appel qu'il importe au Bas-Canada, peut-être plus qu'on ne le croit généralement, de bien peser et de bien apprécier.

" Il n'est que juste de commencer par constater le fait que cet appel n'a eu lieu qu'après que, pour faire cesser en quelque sorte le " provisoire ", le nombre des membres du conseil exécutif eût été porté à six, sans que néanmoins il s'y trouve *un seul* membre de la *chambre d'assemblée*, appartenant au Haut-Canada ; M. le solliciteur général Sherwood ne faisant pas partie du cabinet, et les honorables Draper et Morris étant membres du Conseil législatif. Le cabinet est même encore incomplet, puisqu'il n'y a pas d'inspecteur général.

" J'ai déjà dit que le résultat des élections semblait n'être pas favorable à aucun des partis. Je m'explique : deux des quatre partis dont j'ai constaté l'existence dans ma première lettre, ont considérablement gagné. Mais ni l'un ni l'autre, isolément, ne peut compter sur la majorité des 84 membres de la Chambre. Ces deux partis sont le parti appelé tory dans le Haut-Canada, et le parti appelé libéral dans le Bas-Canada. Le scrutin électoral donne à chacun de ces deux partis le même nombre de membres dans sa province respective, savoir 29. Et chose assez étrange, c'est que les deux autres partis qui sont en minorité, savoir le parti réformiste du Haut-Canada et le parti tory du Bas-Canada,

comptent également chacun le même nombre de membres, savoir 13. Dans cette classification, je donne à chaque parti ses *loose-fish*. Heureusement que cette fois l'on dit que le nombre en est petit. Ainsi en supposant unité d'action entre les partis tory du Haut et du Bas-Canada, d'un côté, et entre les libéraux du Bas-Canada et les réformistes du Haut-Canada, l'on voit de suite que les partis ainsi réunis devront se rencontrer à forces égales sur le terrain législatif. Cette combinaison qui est la plus forte qui puisse se faire en faveur de l'administration actuelle, ne lui donne pas la majorité. Elle ne compte que 42. L'opposition lui présente le même front. L'administration devra donc compter sur le chapitre des accidents, chapitre qui ne s'ouvre et ne se ferme qu'à la volonté des *loose-fish*, classe d'hommes dont l'appui est toujours incertain et peu sincère. Lorsqu'une administration, dans un gouvernement représentatif, n'a pas, pour la soutenir, une majoritée bien décidée, elle marche au combat avec la conscience de sa défaite, par cela même qu'elle est toujours obligée de compter le nombre de ses soldats ; tandis que l'opposition qui ne s'embarrasse jamais du cri : " Combien sont-ils ? " anime le combat avec d'autant plus d'espoir de succès que ses adversaires s'avouent déjà vaincus.

" Tel me semble être le sort de l'administration du jour, si cette combinaison des partis se vérifiait à la lettre. Cette combinaison, je ne la fais que par hypothèse, et aussi parce qu'elle me semble être celle que les organes du gouvernement, ou du moins les principaux d'entr'eux, voudraient établir. Or, cette combinaison nous présente l'administration de sir Charles Metcalfe, déterminée à tenter fortune en se reposant, pour le succès, sur les membres dits torys du Haut et du Bas-Canada. Alors sa position est *un peu* changée de ce qu'elle était avant la dissolution du parlement, puisque, avant cet événement, elle n'avait pour appui qu'une minorité des membres de l'une comme de l'autre section de la Province. Aujourd'hui, cette combinaison lui donnerait, à coup sûr, le droit de compter sur une majorité des membres du Haut-Canada ; mais quant au Bas-Canada, elle ne lui offre que l'appui d'une minorité. Si, de cette combinaison, l'administration espère avoir une majorité, et gouverner avec cette majorité, elle se trouve dans la même fausse position qu'était celle de lord Sydenham vis-à-vis du Bas-Canada. Car, à l'instar de lord

Sydenham, elle gouvernerait le Haut-Canada avec sa majorité, ce qui est bien, puisque c'est respecter le premier principe du gouvernement représentatif; mais aussi elle gouvernerait le Bas-Canada *par* et *pour* sa minorité, ce qui est mal, puisque c'est une violation flagrante du principe reconnu ci-haut. Elle serait donc appelée à faire triompher ensemble deux principes contraires, deux principes qui se livreraient un combat mutuel! C'est impossible. Ce qui est arrivé à l'administration de lord Sydenham lui est réservé. Elle succombera comme elle. L'on peut même ajouter que, par suite d'une pareille combinaison, lord Sydenham s'était acquis une majorité plus forte en nombre et en talents que celle que la même combinaison permet à l'administration d'espérer pouvoir obtenir. Mais, toujours est-il vrai que ces deux administrations auront eu les mêmes principes pour base de leur existence. Comment donc ceux qui condamnaient alors lord Sydenham de gouverner le Bas-Canada par une minorité de ses représentants, peuvent-ils aider sir Charles Metcalfe à faire la même chose, avec une minorité plus faible encore? Je laisse à d'autres le soin de répondre.

"D'après le résultat des élections, il est digne de remarque que, dans le Haut-Canada, le jeu de bascule qui s'y joue depuis plus de vingt-cinq ans, est encore dans toute sa force, et vient de remporter un nouveau triomphe. En effet, l'on assure que depuis 1820, la fortune, pour chacun des deux partis tory et réformiste a alternativement changé à chaque élection générale. Aujourd'hui la victoire est aux réformistes; demain elle est à leurs adversaires. En effet, si l'on réfléchit qu'un grand nombre d'élections dans le Haut-Canada ne se sont décidées que par des majorités de 4, 6, 10, 15 ou 20 voix, on peut se rendre facilement compte de ce revirement alternatif de la fortune électorale dans la province supérieure. Lorsque des petites majorités comme celles que je viens de mentionner font continuellement pencher la balance tantôt en faveur de l'un, tantôt en faveur de l'autre des partis, il est impossible pour un gouvernement de se reposer avec confiance sur la force que peuvent donner ces petites majorités. Nous en avons la preuve dans les quatre dernières élections générales du Haut-Canada. En 1836 les réformistes ont une grande majorité. Une élection a lieu sous sir Francis Bond Head, qui est accusé d'y prendre une part très active; les cartes changent, et une

grande majorité est acquise aux torys. En 1841, la baguette magique de lord Sydenham fait de nouveau tourner la fortune : les réformistes regagnent une grande majorité ; et leurs adversaires sont réduits à une bien petite minorité. En 1844, les deux partis sont de nouveau appelés à mesurer leurs forces électorales ; Sir Charles Metcalfe, comme ses prédécesseurs, est accusé de prendre part à la lutte contre le parti réformiste ; celui-ci est vaincu, et l'autre triomphe. Ce mouvement de bascule se répète avec tant de régularité que les réformistes comptent déjà avec confiance sur la victoire à la prochaine élection générale, et que les torys ont déjà, dit-on, la conscience de leur défaite. Ces deux partis trouvent sans doute quelque consolation dans ce jeu alternatif de la fortune, puisqu'il fait naître pour l'un comme pour l'autre les mêmes espérances et les mêmes craintes. Mais, loin d'être une cause de force pour le gouvernement qui est obligé d'appeler à son aide l'un de ces partis, il me semble être au contraire une cause commune de faiblesse et d'embarras. En effet, comment un gouvernement peut-il adopter un plan uniforme de mesures administratives et législatives, avec quelque chance de permanence ou de durée, lorsque d'un moment à l'autre ce même gouvernement est exposé à subir le contre-coup de ce jeu de bascule électorale ? Malgré lui, il est obligé d'en supporter les conséquences. Dans le dernier parlement, les réformistes comptaient à peu près 29, et leurs adversaires 13. Aujourd'hui les cartes sont changées dans la même proportion : les torys nombrent 29, et les réformistes 13. Si encore ces effets capricieux de la fortune ne devaient affecter que le Haut-Canada, le mal serait moins grand. Mais il faudra toujours que le Bas-Canada soit plus ou moins lui-même ballotté dans ce mouvement qu'impriment les luttes électorales du Haut-Canada. Ce n'était pas assez pour lui de voir sa représentation morcelée, sa langue proscrite, avec en outre l'obligation de payer une dette qu'il n'a pas contractée ; il faut encore qu'il devienne plus ou moins le jouet de la haine, des passions et des luttes des partis dans l'autre section de la province. Croit-on puiser, dans ces éléments éternels de discorde et de malaise politique, de grandes chances de durée pour l'union des provinces ? Je laisse à vos lecteurs le soin de faire leurs commentaires sur cette question.

" Les élections du Haut-Canada peuvent et doivent encore être appréciées sous un autre point de vue. Aux *hustings*, il devait y avoir des candidats de trois nuances différentes. Outre la couleur des réformistes et des torys, il devait y avoir celle des *modérés*, parti neutre que le gouverneur voulait tirer des rangs des deux autres, et sur le succès duquel il voulait se reposer. Ce dernier parti, à proprement parler, était celui du gouverneur. C'est pour tirer ce parti du néant, et lui donner l'existence, que l'on a vu *un ministre de la religion* se lancer en gladiateur, dans l'arène politique ! Et pour l'avoir fait, il a été récompensé par l'administration actuelle ! Si ceux qui s'occupent à écrire sur la morale publique, en vue de la pratiquer, veulent bien apprécier ces deux faits, non pas seulement dans leur portée du moment, mais dans celle qu'ils doivent avoir par la suite, ils y trouveront ce qu'il faut pour donner un libre cours à leurs pensées. Eh bien, ce nouveau parti a été créé ; et quoique bien plus faible en nombre que les deux autres, il a néanmoins remporté la victoire, en se sacrifiant lui-même, à sa naissance, sur l'autel de la patrie. Quel dévouement ! Il fallait avant tout vaincre le parti des réformistes, qui avait la majorité dans le dernier parlement. La petite armée qu'a fait surgir le *ministre de la religion*, en arrivant sur le champ de bataille, voit ce parti déjà aux prises avec un autre ennemi qui combat avec des forces qui rendent la victoire incertaine ; elle se jette dans la mêlée, meurt elle-même avant la fin du combat ; mais elle meurt en se couvrant de gloire, puisque désormais la victoire est acquise aux ennemis de l'armée réformiste. Le nouveau Léonidas seul survit pour raconter et chanter les hauts faits de ses braves Spartiates.

" Les réformistes vaincus, qui a droit de crier victoire ? Ce n'est certainement pas le parti de ces *modérés*, qui à peine compte un membre sur les 42 élus pour le Haut-Canada. Le parti tory seul a droit de crier victoire, puisqu'il compte 29 membres. Mais cette victoire est-elle acquise à l'administration ? Il est permis d'en douter. Le parti tory n'a pas combattu pour elle ; mais c'est elle qui a combattu pour lui, en lui envoyant des forces, faibles sans doute, mais suffisantes, pour l'aider à vaincre les réformistes. Le parti tory recueillera les fruits de la victoire ; et il y a cent à parier contre un qu'il faudra beaucoup d'adresse, de résignation,

et peut-être même de *stipulations*, pour l'engager à faire participer à ces fruits l'administration du jour. Nous verrons.

" Les réformistes auront beau crier à la corruption, à la trahison, à l'intervention du gouverneur général, à son appel aux passions des orangistes ! Tout cela peut être plus ou moins vrai ; il n'en est pas moins constant que la même majorité qu'ils avaient dans la dernière chambre d'assemblée est aujourd'hui acquise à leurs adversaires, qui, si nous en jugeons par le passé, sauront en profiter avec avantage.

" Ce fait constaté, reportons-nous maintenant dans le Bas-Canada. Le résultat de ses élections a été bien différent ; le parti libéral s'est accru en nombre, comparé à ce qu'il était dans la chambre d'assemblée sous lord Sydenham. Il compte 29 membres plus unis même par leurs principes, leurs vues et leurs opinions, que le parti dit tory du Haut-Canada, qui, composé de matériaux hétérogènes, devra nécessairement se fractionner sur un grand nombre de questions. Le résultat de ces élections, au point de vue moral et politique, a acquis une nouvelle force par le fait de la défaite de M. Denis Viger dans deux comtés populeux, et par celui de l'élection, à l'unanimité, de MM. Lafontaine, Aylwin et Morin, trois des ex-ministres. Le pays a ainsi déclaré qu'il repoussait avec indignation l'accusation de parjure et de déloyauté journellement lancée contre eux, et par contre-coup contre la majorité de la dernière Chambre, et leurs compatriotes. M. Viger doit en grande partie attribuer sa défaite, dans deux comtés canadiens, au fait d'avoir lui-même mis au jour l'une de ces deux accusations, et d'avoir, comme conseiller, avisé le gouverneur de porter l'autre. Le pays n'y a pas cru ; M. Viger, il est assez généralement dit, n'y croyait pas lui-même. Ce n'était donc qu'une tactique électorale. Eh bien, cette tactique, avec une population morale et honnête comme celle des Canadiens-français, a tourné contre ses auteurs ; et l'abandon où les compatriotes de M. Viger l'ont laissé aux dernières élections, lui en fournit une preuve bien amère.

" Voilà donc le résultat de cet appel au peuple des deux provinces, résultat qui ne donne et ne peut donner une majorité à aucune combinaison, si ce n'est à une seule, celle adoptée par sir Chs Bagot, de former une administration qui représente la majorité respective des deux provinces. De même qu'il est injuste de gouverner le Haut-Canada avec une majorité du Bas-Canada ; de

même il est injuste de gouverner le Bas-Canada avec une majorité du Haut-Canada. D'un autre côté, les partis changent à chaque élection dans le Haut-Canada. Qu'un nouveau gouverneur arrive demain, et jette dans la balance son influence et sa sympathie en faveur du parti de la minorité, ce parti redeviendra majorité. Ce sera toujours un mouvement continuel de bascule ; mouvement qui, en se reproduisant sans cesse, fera toujours la faiblesse et l'embarras du gouvernement. Les partis se balançant pour ainsi dire dans le Haut-Canada, celui qui ne sera pas au pouvoir, remuera ciel et terre pour y parvenir, même par l'agitation du rappel de l'Union, agitation que le parti tory fera, assure-t-on, du moment qu'il cessera d'avoir la majorité en Chambre, ou du moment qu'ayant cette majorité, on ne le fera pas participer à l'administration. En effet, la fluctuation continuelle des partis politiques du Haut-Canada, doit tendre, ce me semble, dans ses conséquences plus ou moins éloignées, à cette agitation du rappel de l'Union. Les Torontoniens et les Québeccois seraient sans doute les premiers à pousser des cris de joie. Quoi qu'il arrive, je termine en disant que l'attachement des Canadiens-français, et le maintien de leur langue, de leurs institutions et de leurs lois forment le rempart le plus fort que le gouvernement puisse ériger sur ce continent contre l'aggression étrangère ; et Québec est un second Gibraltar ; et ses habitants ajouteront peut-être que la pensée d'un Pitt vaut bien celle d'un Sydenham."

(A suivre.)

AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

PAR GEO. W. CABLE

Traduites de l'anglais par LOUIS FRÉCHETTE

I

SIEUR GEORGE [1]

On voit, au cœur de la Nouvelle-Orléans, une vaste construction de brique à quatre étages, qui est là depuis environ trois quarts de siècle.

Les appartements en sont loués à une classe de gens qui les occupent, simplement pour ne pas se donner la peine de chercher ailleurs des quartiers plus confortables et moins dispendieux.

Avec son stuc gris se détachant çà et là en larges plâtras, cette construction garde un certain air solennel de noblesse en haillons, et s'élève, ou plutôt se tient à l'encoignure de deux anciennes rues, comme un vieux dandy décavé qui se donnerait des airs de chercher de l'emploi.

Sous son principal porche s'ouvre une obscure pharmacie.

Sur l'une des rues, le bazar d'une *modiste en robes et chapeaux*, et quelques autres petites boutiques. Sur l'autre, d'immenses

1 — Avec le présent numéro du CANADA-FRANÇAIS, nous commençons à publier la série de nouvelles que M. George-W. Cable, de la Nouvelle-Orléans, a donnée, il y a quelques années, sous le titre de : *Old Creole Days*. Ces récits, dont l'originalité et le style pittoresque firent sensation dans le temps, ont pour nous un attrait spécial, en ce qu'ils nous initient quelque peu aux mœurs, coutumes et caractères de nos frères louisianais, à l'époque où ils portaient encore le nom de Créoles. L'étude est-elle fidèle, les portraits ressemblants ? C'est ce que nous ne pouvons garantir. Les récits sont attrayants, pleins de saveur exotique ; ils nous parlent d'une population avec laquelle notre race a d'intéressants liens de parenté ; cela suffit, n'est-ce pas ? pour nous justifier de les faire connaître aux lecteurs de notre Revue. La première de ces nouvelles a déjà été traduite pour une autre publication, mais la traduction que nous donnons aujourd'hui a été tellement *revue et corrigée*, qu'elle peut être considérée comme un travail tout nouveau. Du reste, ce serait tronquer l'ouvrage de M. Cable que d'en omettre la première partie, et nous ne nous croyons par le droit de le faire. Au surplus, toutes les autres parties du livre sont absolument inédites. (*Note de la Réd.*)

portes en volige, avec grillages sur les linteaux, barrées et boulonnées d'énormes ferrailles couvertes de toiles d'araignées, comme les portes d'un donjon, sont encore surmontées d'une enseigne grinçante — oubliée là par le shérif — sur laquelle on distingue à peine ces mots : *Vins et Liqueurs.*

Un coup d'œil à travers l'une des boutiques nous montre une cour intérieure de forme carrée, sur laquelle s'entre-croisent des cordes chargées de linge mouillé. Cette cour est encombrée, sur les côtés, par des escaliers branlants qui ont pour ainsi dire peine à sortir des décombres.

Le voisinage est depuis longtemps abandonné aux petites boutiques de cinquième ordre, dont les patrons et les patronnes arborent la séduisante devise : *Au gagne petit.*

Une innombrable cohue d'enfants, qui, comme par un privilège miraculeux particulier à l'endroit, ne se font jamais écraser, sont là qui obstruent les trottoirs de leurs jeux bruyants.

La maison est percée de nombreuses fenêtres où paraissent et disparaissent tour à tour des femmes passablement jolies, en peignoirs d'indienne, arrosant quelques pots de fleurs ou de cactus, ou suspendant des cages de serins.

Leurs maris sont, ou employés chez les marchands de vins, — ou percepteurs de loyers pour les agents des vieux Français de la Nouvelle - Orléans, échoués à Paris, — ou surnuméraires aux douanes, — ou assistants-greffiers au palais ; car les Créoles de la bourgeoisie sont très avides de ces petites fonctions.

Une corniche décrépite laisse tomber de petits morceaux de mortiers sur les passants, comme un écolier en pension.

Le propriétaire est un nommé Coucou, un ancien Créole d'origine assez douteuse, qui, dans son orgueil de vieux propriétaire, regarde comme une insulte toute demande de réparation qu'on pourrait lui faire.

Il était presque enfant lorsque son père lui laissa cet héritage ; et il a vieilli, ridé et jauni, dans l'administration de cette vieille propriété, comme une momie qui s'animerait périodiquement.

Il fume du cascarilla, s'habille en velours de coton, est toujours ponctuel comme un exécuteur de hautes œuvres.

Dans la vénérable maison de maître Coucou, un certain vieillard avait l'habitude de venir tous les soirs, durant plusieurs

années, trébuchant parmi les groupes d'enfants criards qui prenaient leurs ébats aux premiers rayons de la lune.

Personne ne savait son nom, mais tous les voisins le désignaient sous le sobriquet de *Sieur George*.

Il arrivait toujours chez lui en ligne droite — trop droite — ne biaisant jamais ni d'un côté ni de l'autre, tantôt s'ouvrant un chemin avec lenteur, comme s'il eût fait face à une forte brise, et tantôt trottinant vif et léger comme un chien poussé par un coup de vent.

Il montait l'escalier avec précaution, s'arrêtait quelquefois à mi-chemin durant des trente ou quarante minutes, mais finissait par arriver, et entrait dans sa chambre, au second étage, tout satisfait de la retrouver là.

En dehors de ces légers symptômes d'ébriété, c'était un homme que, sur mille, vous auriez pris pour un avare.

Il y a un an ou deux, cet homme a disparu tout à coup.

Autrefois — voilà bien longtemps de cela — lorsque la vieille maison était encore neuve, un jeune homme, sans autre bagage qu'une petite malle de voyage, était venu louer la chambre que nous venons d'indiquer, ainsi qu'une autre qui lui était attenante.

Il pensait y rester deux mois ; il y resta plus de cinquante ans.

— Le quartier est fashionable, disait-il.

Et d'un mois à l'autre, il gardait les chambres.

Cependant, au bout d'à peu près un an, il lui arriva quelque chose qui, suivant la rumeur, modifia considérablement son mode d'existence.

Et depuis lors apparurent chez lui et s'accumulèrent les uns sur les autres, de façon à exciter la profonde attention de Coucou, une foule de particularités dont la cause défia, durant bien près d'un demi-siècle, la sagacité assez limitée du propriétaire.

On parla de duel, d'ébranlement de cerveau, de perte d'héritage ; et bien d'autres rumeurs aussi peu autorisées se répandirent, puis s'éteignirent, tandis que notre homme se faisait une vie de solitude, et, suivant quelques-uns commençait par-ci par-là à donner des preuves de l'habitude relâchée dont nous avons parlé plus haut.

Ses voisins auraient bien continué de le fréquenter, s'il le leur

eût permis ; mais il ne faisait jamais de confidence à personne ; et puis, en outre, les *Américains* sont si drôles !

De sorte que, ne pouvant faire autrement, tous rompirent avec lui.

Il devint si casanier — mais cela pouvait être par motif d'économie — qu'il refusa même les services d'une femme de chambre, et prit l'habitude de ranger son appartement lui-même.

Seulement, les joyeux chanteurs qui, à cette époque, avaient coutume de donner des sérénades sous les balcons, venaient de temps à autres lui offrir les miettes de leur table, histoire de s'amuser ; mais ne pouvant découvrir son vrai nom, ils finirent par l'appeler George, à tout hasard, en y ajoutant le mot *monsieur*.

Plus tard, lorsqu'il devint négligé dans sa mise, et que la mode des sérénades fut passée, les gens du peuple simplifièrent encore cette désignation, et l'appelèrent simplement Sieur George.

Plusieurs saisons s'écoulèrent.

La ville se transforma comme un enfant qui grandit.

Le monde élégant changea de quartiers ; mais Sieur George garda ses chambres.

Chacun le connaissait un peu, et le saluait ; mais personne ne paraissait savoir réellement ce qu'il était, si l'on en excepte une couple ou à peu près de joyeux lurons portant l'uniforme bleu réglementaire du petit fort Saint-Charles.

Souvent il revenait chez lui assez tard, avec l'un d'eux à chaque bras, tous trois fredonnant quelque chose sur un ton différent, et s'arrêtant à tous les vingt pas pour se dire des secrets à l'oreille.

Mais bientôt le fort fut démoli, les propriétés de l'Eglise et de l'Etat se divisèrent en lots à bâtir, la ville s'étendit comme une dartre, — et un bon jour Sieur George sortit de la vieille maison... en grand uniforme !

A cette vue, les Créoles du voisinage se précipitent tête nue au milieu de la rue, comme s'il s'agissait d'un tremblement de terre ou d'une cheminée qui flambe.

Personne ne sait que dire, que faire ou que penser. Tout le monde est à bout de conjectures, et par conséquent pas loin d'être heureux.

Cependant il y a un forgeron allemand à deux pas, et l'on se demande ce que Jacob va faire.

Jacob, qui sort de son logis, a tous les yeux fixés sur lui. Il s'approche de Monsieur, lui adresse quelques mots, lui serre la main ; puis après quelques instants de conversation, Monsieur met la main sur son épée... et Monsieur passe.

La foule entoure le forgeron ; les enfants battent des mains, sautent et se dressent avec curiosité sur la pointe des pieds :

— Sieur George part pour la guerre du Mexique.

— Ah ! fait une petite fille dans la foule ; les chambres de Sieur George vont être vides ; comme c'est drôle !

Le propriétaire — le fameux Coucou — est aussi dans le groupe.

Il se précipite dans la maison, et monte l'escalier quatre à quatre. Voilà plus de quinze ans qu'il n'a mis le pied dans ces deux chambres !

Il arrive à la porte : elle est fermée ; elle est fermée à clef !

Enfin, de nouvelles investigations révélèrent ceci. Une assez jeune personne, que plusieurs voisins avaient vue entrer dans la maison, mais qui naturellement n'avait pas été soupçonnée d'intentions si sérieuses, s'était, en compagnie d'une esclave d'un certain âge, installée dans le petit appartement.

Et voilà que, par l'entre-bâillement de la porte, elle tendait à l'avance le prix d'un mois de loyer.

Que pouvait faire un propriétaire, sinon sourire ?

Mais il restait un prétexte : les chambres pouvaient avoir besoin de réparation.

— Non, Monsieur ; voyez vous-même.

O bonheur ! il regarde. Tout était en ordre. Le parquet était solide. Les cloisons n'avaient que de rares crevasses, soigneusement replâtrées, sans doute, par la main jalouse de Sieur George lui-même.

Coucou jeta un regard inquisiteur autour des deux pièces. Tout l'ameublement était là ; et même la petite malle de Monsieur.

Cette malle, il ne pouvait guère l'oublier. Un jour — il y avait quinze ans et peut-être plus — il avait mis la main sur cette malle pour aider Monsieur à ranger son appartement, et Monsieur l'avait menacé du poing en lui criant : " Lâchez cela ! "

Et cependant elle était là, cette mystérieuse malle, et la servante de la jeune dame, pimpante comme un oiseau jaune, venait de s'asseoir dessus.

Cette malle contenait-elle un trésor ?

La chose était bien possible, car Madame voulait fermer la porte, et de fait elle la ferma.

La dame était fort jolie, — elle avait dû l'être plus, mais elle était encore jeune, — parlait le langage de la bonne société, et gardait, dans la pièce intérieure, sa discrète et taciturne servante mulâtre, — une grande femme droite, aux regards perçants. Un fameux brin de fille, au dire des jeunes Créoles du voisinage.

Dans un quartier *américain*, où le nouveau venu peut toujours s'attendre à recevoir la visite des voisins, la jeune dame aurait pu se faire des amis, même en se montrant aussi réservée que Sieur George ; mais, comme cela est tout différent parmi les Créoles, et qu'elle n'était pas sujette à l'ennui, elle préféra la solitude à la société.

Le pauvre propriétaire était dans une anxiété pénible.

Il ne pouvait laisser rien *de trop* se passer dans sa maison.

Il surveilla les deux chambres avec soin, sans rien découvrir, si ce n'est que Madame faisait de la couture, achetait bien peu de choses à part ses cordes de harpe, et prenait un grand soin de la petite malle de Monsieur.

Cet espionnage avait son bon côté pour la maîtresse et la servante ; car du moment que Coucou trouvait tout dans l'ordre, le voisinage se tenait pour satisfait.

Il n'y avait qu'une seule question pour laquelle le propriétaire obtenait une réponse de la servante :

— Madame, insinuait-il, est peut-être embarrassée par des.... besoins d'argent ?

— Non, Mademoiselle — et elle appuyait sur le mot mademoiselle — a du bien ; mais elle ne tient pas à le dépenser.

Quelquefois des dames, en élégants équipages, venaient la visiter. Quelques-unes paraissaient même insister vainement pour l'emmener avec elles. Mais ces visites devinrent de plus en plus rares ; jusqu'à ce qu'enfin la jeune dame et la mulâtresse restèrent seules au monde.

Et les années se passèrent ; et avec elles la guerre du Mexique.

Les volontaires regagnèrent leurs foyers. La paix régna de nouveau.

La ville continua à s'étendre de long en large.

Mais Sieur George ne revenait pas.

Elle envahit la compagne comme du chiendent. Les champs, les routes, les bois où Sieur George allait promener sa misanthropie, étaient tout couverts, dans le vieux *Troisième*, par de petites maisons de brique à un étage, et dans le quartier Lafayette, par de riches villas et de beaux jardins.

Les rues tranchaient comme le couteau d'un boucher les propriétés des anciens colons, qui n'avaient guère rêvé que la ville un jour s'étendrait jusqu'à eux : — et Sieur George était toujours absent.

La maison de brique à quatre étages devint vieille et laide, et les environs perdirent leur brillante activité.

Théâtres, processions, magasins de nouveautés, bureaux publics, banques, hôtels, enfin tout l'esprit d'entreprise avait gagné la rue du Canal, et l'avait dépassée, suivi jusque par les mendiants.

La petite malle s'était pelée avec l'âge : et toujours son propriétaire se faisait attendre.

La dame, que le temps usait aussi quelque peu, regardait toujours par la fenêtre à balcon dans le crépuscule du Sud ; et tous les matins, la servante secouait quelque paillasson poudreux, par dessus la rampe peu solide. Et ni l'une ni l'autre ne s'étaient encore faits ni amis ni ennemis.

L'appartement, pour avoir été négligé dans les commencements, avait besoin de réparation à chaque instant, et ses hôtes se retiraient en conséquence tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre des deux chambres. Mais la fameuse malle ne se laissait toujours qu'entrevoir.

Le propriétaire, à son grand désespoir, offrant toujours ses services trop tard, et les femmes, que la malle fût lourde ou légère, ayant toujours eu le soin de la changer de place elles-mêmes.

Coucou trouvait cela significatif.

Tard, un jour de cette saison d'hiver si rude, où, à l'extatique surprise de tous les enfants de la ville, la neige était tombée dans les rues jusqu'à la cheville, on entendit frapper doucement à la porte qui donnait sur le corridor.

La dame ouvrit, et aperçut un homme grand, maigre et grisonnant, un parfait étranger, et debout derrière... monsieur George !

Les deux hommes étaient balafrés, et leurs vêtements déchirés, portaient les traces de la mauvaise saison. Sur la tête de Sieur

George, un sabre mexicain avait laissé un long sillon dénudé dans ses cheveux blancs.

Le propriétaire avait accompagné les nouveaux venus jusqu'à la porte ; c'était une magnifique occasion.

Mademoiselle les invita tous trois à entrer, et s'efforça de leur procurer un siège à chacun. Mais, comme elle n'y put parvenir, Sieur George traversa la chambre, et alla s'asseoir sur la mystérieuse malle.

Cette action était si évidemment affectée, que le propriétaire ne manqua pas, dans sa sagacité, d'en faire la remarque à part soi.

Sieur George était tranquille, ou plutôt, à ce qu'il parut, tranquillisé.

L'esclave se tenait près de lui ; et c'est à elle qu'il adressa le peu qu'il eût à dire, laissant la dame converser avec l'autre personnage.

L'étranger était un interlocuteur animé, et parut plaire au premier abord ; mais il eut l'air de plaire seul.

Coucou, dont la curiosité était intense, chercha un prétexte pour rester, mais n'en trouva aucun ; la compagnie ne lui manifestait guère de sympathie. La dame paraissait d'avis que Coucou n'avait aucune affaire céans ; Sieur George semblait en penser autant de son compagnon ; et, de plus, les quelques mots échangés entre Mademoiselle et Sieur George furent assez froids.

La bonne paraissait à peu près satisfaite, mais ne pouvait s'empêcher de jeter de temps en temps un regard inquiet sur sa maîtresse.

Naturellement la visite fut courte.

Le lendemain un seul des deux visiteurs revint, mais mieux mis.

Il était évident que Sieur George n'aimait pas son compagnon, mais qu'il ne pouvait s'en débarrasser.

L'étranger, considérablement plus jeune que Monsieur, gesticulant d'une façon théâtrale, était un infatigable parleur en français créole, s'excitait constamment à propos de petites choses, incapable d'en apprécier de grandes.

Une fois, comme les deux hommes sortaient, Coucou — ces choses-là arrivent — se trouvait sous l'escalier. En descendant, l'homme de haute taille dit : " Il vaudrait mieux l'enterrer. "

Le propriétaire l'écouta, retenant son haleine, et songeant à la petite malle.

Mais il n'entendit rien de plus.

Ils revinrent la semaine suivante.

Ils revinrent la semaine suivante.

Ils revinrent encore la semaine suivante.

Les yeux du propriétaire commencèrent à s'ouvrir. Il devait y avoir quelque projet de mariage en voie de réalisation.

Il lui paraissait clair maintenant que Sieur George aurait désiré ne pas être accompagné dans ses visites par l'homme de haute taille ; mais depuis qu'elles devenaient régulières et fréquentes, il lui semblait également clair qu'il ne s'en débarrassait pas, parce qu'il ne croyait pas convenable d'entrer et sortir trop souvent seul.

Peut-être même était-ce tout simplement cette tendre passion que son compagnon lui avait conseillé d'*enterrer*.

Souvent on entendait comme le bruit d'une conversation joyeuse dans la première des deux chambres, transformée en salon. Et chaque semaine, comme les deux amis descendaient l'escalier, l'homme de haute taille était toujours d'une grande gaieté et empressé d'embrasser Sieur George, qui — le sournois ! pensait le propriétaire — affectait de paraître grave, et souriait seulement avec une expression embarrassée.

— Ah ! Monsieur, vous vous croyez bien malin, mais vous n'êtes pas malin comme Coucou, non !

Et le petit inquisiteur hochait la tête, souriait, et secouait la tête de nouveau, comme un homme a parfaitement le droit de le faire, quand il croit commencer enfin à déchiffrer une énigme qui l'intriguait depuis vingt ans.

Il devinait ce que Sieur George avait dans la tête ; il devinerait bientôt ce qu'il y avait dans sa malle.

Quelques mois s'écoulèrent rapidement, et il devint évident à tous les yeux du dedans et du dehors de l'ancienne demeure, que le petit propriétaire n'avait pas deviné trop mal ; et que, de fait, Mademoiselle était sur le point de se marier.

Une certaine après-midi de printemps, par un temps de pluie, un simple coupé de louage s'arrêta devant l'entrée principale de la vieille maison. Et après quelque peu de brouhaha, et le rassemblement d'une troupe d'enfants mouillés dans le vaste vestibule,

Sieur George, enveloppé dans un pardessus nouvellement restauré, sauta par terre et monta les degrés.

Un moment après, il reparut sur l'escalier, ayant à son bras Mademoiselle couronnée et voilée.

Mademoiselle était encore très jolie. Sa beauté éclatait dans tout son développement, — tout à fait mûre — peut-être même un peu trop mûre, mais si peu !

Enveloppée dans l'enivrante odeur des fleurs nuptiales, elle semblait la victime enguirlandée d'un sacrifice païen.

La bonne, en toilette de gala, marchait par derrière.

Le propriétaire avait un devoir à remplir envers la société. Il arrêta la femme de chambre sur la dernière marche :

— Votre maîtresse va épouser Sieur George ? Je suis content, content, content !

— Epouser Sieur George ? Non, monsi.

— Non ? Elle n'épouse pas Sieur George ? Comment cela ?

— Va épouser l'autre.

— Diable ! le grand ?

Et les deux mains sur le front, il regarda partir le carosse qui disparut dans la brume.

Comme il se retournait pour rentrer dans la maison, une terrible pensée le frappa : ils avaient laissé la malle !

Il se précipita dans l'escalier, de même que sept ans auparavant ; mais de même, hélas ! la porte était fermée à clef ; et pas un picaillon de dû sur le loyer !

Ce soir-là, assez tard, un petit homme trapu, vêtu d'un pardessus trempé, s'introduisit péniblement dans le vestibule humide de la maison, monta l'escalier en trébuchant, ouvrit en tâtonnant la porte des deux chambres, et, se laissant tomber sur la fameuse malle, s'endormit d'un sommeil qui dura jusqu'à ce que les rayons du matin vinrent lui caresser la nuque, en filtrant à travers la fenêtre à balcon.

A ce moment-là, le vieux Coucou passait devant la porte.

Surpris de la trouver entr'ouverte, il la poussa tout doucement, et aperçut à l'intérieur Sieur George à genoux devant la malle mystérieuse, et qui se relevait.

Il était revenu prendre possession de son ancien logis.

Sieur George, pour la seconde fois, était bien changé — changé de mal en pis.

Etait-ce à cause de son âge, ou la conséquence de la terrible cicatrice qu'il avait au visage, de taciturne et réservé qu'il avait été, il était devenu loquace.

Lorsqu'il lui arrivait quelque emploi, par hasard — car il n'en cherchait jamais — l'argent qu'il recevait passait à quelque chose qui le laissait sombre et cassé.

Il liait volontiers connaissance avec son propriétaire, de même il est vrai qu'avec toutes les gens du voisinage, à qui il racontait ses aventures dans les prisons du Mexique et dans les villes de Cuba ; sans excepter les tribulations et les périls qu'il avait rencontrés en compagnie de l'homme de haute taille qui avait épousé Mademoiselle, et qui n'était ni mexicain ni cubain, mais pur louisianais.

— C'est lui qui m'aimait, disait-il ; pas moi ! Il m'avait pris un jour en amitié, et je n'ai jamais eu le courage de m'en débarrasser. Que Madame ait pu l'aimer, ce ne peut être que par un de ces caprices féminins qu'il est inutile pour un homme de chercher à comprendre. Il n'était pas plus fait pour elle, qu'un haillon pour une reine ; et j'aurais pu l'étrangler de mes mains, le soir qu'il me passa les siennes autour du cou pour m'apprendre à quel suicide il l'avait déterminée. Mais tous les jours on voit de jolies femmes commettre la même folie, seulement elles n'attendent pas pour cela d'avoir trente-quatre ou trente-cinq ans. Pourquoi je n'aime pas cet homme ? Eh bien, c'est un ivrogne : voilà !

Ici, Coucou que sa connaissance imparfaite de l'anglais empêchait de tout saisir, éclatait de rire, comme s'il eût vu là le trait final de toute l'histoire.

Cependant, malgré ses bavardages, Sieur George ne laissait jamais échapper un mot au sujet de ce qu'il avait été avant son départ. Et la grande énigme de la malle était toujours la même énigme, de plus en plus profonde.

Ainsi ces deux chambres avaient été le théâtre d'événements assez insolites, sinon réellement extraordinaires. Mais le plus étrange de tous, assurément, fut un jour l'arrivée de Sieur George, pleurant à chaudes larmes, et portant dans ses bras une jolie petite fille, l'enfant de l'ivrogne qu'il détestait et de la pauvre Madame, morte volée, misérable et désespérée.

Il prit grand soin de l'orpheline, car elle le devint bientôt.

Son père fut un beau matin repêché dans le Vieux-Bassin ; et

Sieur George constata l'identité du cadavre à la morgue de la rue Trême..

Il se passa de nourrice, — le père avait vendu au loin la servante mulâtre. Et seul, sans une main pour l'aider, il protégea et soigna l'être frêle dans toutes les petites maladies et toutes les phases critiques de l'enfance et de l'adolescence, jusqu'à ce qu'un jour, après avoir, durant des semaines et des mois, persisté à se fermer les yeux comme quelqu'un qui voudrait dormir au soleil, il finit pas s'éveiller à l'idée que sa protégée était devenue femme.

C'était un soir brumeux de novembre, aux premières fraîcheurs de l'automne. Le soleil couchant était obscurci par la fumée qui montait des prairies en flamme ; l'air était rempli de la cendre des herbes et des roseaux ; des gamins en haillons traînaient au logis des quartiers de bois de chauffage ; et, s'il arrivait qu'un morceau de charbon tombât d'une voiture, en face de la maison de Coucou, quelque blanchisseuse de fin, de l'autre côté de la rue, pouvait frapper et poursuivre un enfant d'un côté de la chaussée à l'autre, pour s'emparer de ce maigre butin.

Le vieillard revint chez lui d'un pas ferme. Il monta l'escalier avec assurance, et sans s'arrêter pour se reposer, il entra tranquillement, mais d'un pied beaucoup plus léger qu'à l'ordinaire, et s'assit près de la fenêtre ouvrant sur le balcon rouillé.

La chambre était petite, et bien tristement différente de ce qu'elle avait été ; mais Sieur George était bien changé aussi.

Elle était sombre et renfermée ; les murs étaient tachés par l'humidité, et le plafond décrépit montrait çà et là le lattis à nu.

Le mobilier était pauvre et mince, laissant une place apparente à la curieuse petite malle.

Le parquet était fait de larges dalles retenues par des clous, mais enflées et creusées en deux ou trois larges ondulations, comme si elles avaient dérivé assez longtemps au courant des âges pour sentir le gonflement des marées.

Cependant ce parquet était propre, le lit bien fait, la table de cyprès à sa place, et la senteur moisie des murs en partie neutralisée par un géranium s'épanouissant sur l'allège de la fenêtre.

Sitôt que Sieur George fût entré et se fût assis, la voix d'une personne invisible, venant de la chambre voisine, dont il était tou-

jours le locataire, lui demanda si c'était lui ; et comme il répondit affirmativement, la voix ajouta :

— Papa George, devine qui est venu aujourd'hui.

— Coucou, pour le loyer ?

— Oui, mais il ne reviendra plus.

— Non ? Pourquoi ?

— Parce que tu ne le paieras pas.

— Comment cela ?

— J'ai payé.

— Impossible ! où as-tu pris de l'argent ?

— Tu ne devines pas ? La mère Nativité.

— Comment ? pas pour de la broderie, je suppose.

— Pourquoi pas ?... Mais oui !

Et la personne qui disait ces mots apparut en riant.

C'était une jeune fille de seize ans ou environ, très belle, avec des yeux et des cheveux très noirs.

On n'aurait pu trouver dans toute la ville une figure et une tournure si peu en harmonie avec ce qui l'entourait.

Elle s'assit aux pieds de Sieur George ; et, les mains croisées sur les genoux du vieillard, le visage tourné vers le sien avec une expression où se confondaient l'innocence de l'enfant et la sagesse de la femme, elle parut pour quelque temps prendre la principale part à une conversation qui ne pouvait s'entendre du corridor extérieur.

Quel que fût le sujet de cette conversation, la jeune fille se leva bientôt, se jeta dans les bras ouverts de Sieur George, et l'embrassa avec effusion.

Puis il se fit un silence, durant lequel les deux figures pensives et souriantes regardèrent dans la rue par dessus le vieux balcon délabré.

Peu après, elle s'éloigna en faisant une remarque insignifiante sur le changement de la température, et alla tout doucement introduire une allumette entre les barreaux de la grille.

Sieur George se retourna du côté du feu ; la jeune fille apporta de sa chambre une chaise à coudre toute basse, sur laquelle elle s'assit à ses côtés, laissant tomber sur les genoux du vieux une tête qu'il se mit à caresser de sa main basanée.

Ils restèrent là, lui toujours parlant, elle écoutant, jusqu'à ce que tous les voisins fussent plongés dans le sommeil.

Tous les voisins, excepté Coucou.

Coucou, sur ses vieux jours, avait pris la constante habitude d'écouter aux portes.

Ce soir-là, son œil et son oreille durent se succéder au trou de la serrure ; car il raconta avoir entendu des choses qui n'étaient certainement pas dites pour le dehors.

Il entendit la jeune fille sangloter, et le vieillard qui lui disait :

— Mais vous devez partir maintenant. Vous ne pouvez décemment rester avec moi, quel qu'en soit mon désir. Dieu seul sait comment je supporterai cette épreuve, et ce qui adviendra de vous ; mais il est votre providence à vous aussi, mon enfant, et il vous protégera. J'ai causé la mort de votre grand-père. J'ai dissipé la fortune de votre pauvre mère défunte ; que ce soit le dernier tort que je vous fasse !

Puis il ajouta comme se parlant à lui-même :

— J'ai toujours agi pour le mieux !

D'après ce que Coucou pouvait en juger, le vieillard venait de raconter toute cette histoire à laquelle il faisait ainsi allusion.

La jeune fille s'était laissée tomber par terre, et la tête cachée dans ses mains, s'écriait en sanglotant :

— Je ne puis pas partir, papa George ; oh ! papa George, je ne puis pas partir !

A ce moment, Sieur George, qui toute la journée avait médité une bonne résolution, encouragé par les plaintes déchirantes de l'enfant, se prit à méditer l'acte le plus insensé qu'il eût jamais eu la pensée de commettre.

Il révéla à la pauvre affligée qu'il n'était pas son parent ; qu'aucuns liens du sang ne les liaient l'un à l'autre ; que c'était au grand-père de l'orpheline qu'il s'était engagé d'en prendre soin ; qu'il avait bien imparfaitement tenu sa parole, mais que ce serait la tenir plus mal encore que d'abandonner la pauvre enfant à la merci publique, quelque sympathie qu'elle pût rencontrer dans le monde.

— J'ai tâché d'être bon pour vous, ajouta-t-il. Lorsque je vous ai adoptée, toute petite, je vous ai prise pour la mort ou pour la vie. Je voulais faire beaucoup pour vous dans votre enfance, et plus tard faire mieux encore. J'étais persuadé qu'à l'heure qu'il est nous serions à l'aise, et que vous pourriez choisir votre

foyer et votre avenir dans un monde tout rempli d'amis. Je ne sais pas pourquoi je n'y ai pas réussi !

Il s'arrêta un moment, parut méditer, et reprit avec une certaine brusquerie :

— Je pensais qu'une éducation, bien supérieure à celle que vous a donnée la mère Nativité, serait le digne complément de vos charmes personnels ; que de bonnes mères et de bonnes sœurs seraient heureuses de vous recevoir dans leurs familles, et que la fleur de votre jeunesse s'épanouirait au soleil de l'aisance et du bien-être. J'aurais donné ma vie pour la réalisation de ce rêve. Et je l'ai donnée, telle qu'elle était ; mais elle ne valait pas grand chose, ma vie, — pas assez pour pouvoir être échangée contre le bonheur. J'ai pensé à quelque chose, mais je crains d'en parler. Cette idée ne m'est pas venue aujourd'hui ni hier ; j'y songe depuis longtemps — depuis des mois.

La jeune fille regardait la flamme de l'âtre, écoutant avec un intérêt intense.

Sieur George continua :

— Oh ! ma chérie, si je pouvais seulement vous faire penser comme moi, vous pourriez rester ici alors.

— Bien longtemps ? demanda-t-elle sans bouger.

— Oh ! aussi longtemps que le ciel le permettrait. Mais il n'y a qu'un moyen pour cela, dit-il, comme pour sonder le terrain, un seul moyen de rester ensemble. Me comprenez-vous ?

Elle leva sur le vieillard un regard péniblement interrogateur.

— Si vous étiez... ma femme, chérie !

Elle jeta un cri de détresse comprimée ; et se glissant rapidement dans sa chambre, pour la première fois de sa vie, elle ferma la porte à clef.

Le vieillard resta sur sa chaise, à pleurer.

Alors Coucou, regardant par le trou de la serrure, vit qu'on avait visité l'intérieur de la petite malle.

Le couvercle était levé ; mais comme il avait le dos tourné à la porte, on ne pouvait voir rien de plus que s'il eût été fermé.

Le vieux resta courbé, l'œil à l'ouverture, jusqu'à ce que ses genoux raidis fussent sur le point de craquer.

Sieur George paraissait de pierre ; seulement la pierre n'aurait pas pleuré ainsi.

Le pauvre Coucou souffrait des douleurs aiguës dans chacun

des os de son cou. Il aurait donné dix dollars — dix beaux dollars ! — pour voir Sieur George se lever et retourner la malle.

Soudain Sieur George se dressa ; — quelle figure !

Il se dirigea du côté de son lit, et, en passant près de la malle, s'arrêta, la regarda, balbutia le mot de *ruine*, puis celui de *fortune*, ferma le couvercle du pied, et se jeta en travers de son lit.

Le vieux propriétaire aussi regagna son lit, mais sans grand bénéfice ; le petit homme ne put dormir.

Pendant près d'un demi-siècle, il avait soupçonné son locataire d'avoir un trésor caché dans sa maison, et cette nuit même il venait de l'entendre admettre que la petite malle contenait une fortune.

Jamais Coucou ne s'était trouvé si pauvre.

En même temps, il ressentait une colère de Créole de ce qu'un locataire pût être riche, tandis que son propriétaire était dans la gêne.

Et Coucou savait bien aussi — il le savait bien — ce que son locataire ne manquerait pas de faire.

S'il ne savait pas ce qu'il gardait dans sa malle, il savait ce qu'il cachait derrière ; et il savait qu'il en prendrait assez ce soir-là pour dormir profondément toute la nuit.

Personne n'aurait supposé Coucou capable d'un crime.

Il était trop bien au courant des risques et dangers auxquels la malhonnêteté expose.

Et puis, il était vieux, il était faible, et pardessus tout essentiellement poltron.

Cependant, deux ou trois heures avant le lever du soleil, le petit homme, qui ne pouvait dormir, se leva, s'habilla à la hâte, et, chaussettes aux pieds seulement, se dirigea vers le corridor donnant sur l'appartement de Sieur George.

La nuit, comme il arrive assez souvent dans cette région, était devenue plus claire et plus chaude ; les étoiles scintillaient comme des diamants au fond de l'azur céleste ; et, à travers chaque fenêtre, chaque treillage, chaque crevasse, la lune large et brillante versait ses rayons argentés sur la tête blanche du coquin, pendant qu'il se glissait le long des galeries poudreuses du vieux corridor.

La porte de Sieur George, bien qu'ouverte avec une extrême précaution fit entendre un craquement bruyant.

Une sueur froide glaça Coucou de la tête aux pieds. Tremblant jusqu'à faire tressaillir le parquet, il attendit plusieurs minutes, puis il pénétra dans la pièce éclairée par la lune.

Le locataire, étendu comme s'il n'avait pas changé de place, dormait d'un lourd sommeil.

Le pauvre poltron tremblait tellement qu'il ne savait comment faire pour s'agenouiller devant la malle.

Deux fois, trois fois, il fut sur le point de tomber en avant. Il avait de la glace dans les veines.

Mais Sieur George fit un mouvement, et la crainte de perdre cette occasion galvanisa les nerfs de Coucou.

Il mit lentement ses genoux en terre, porta la main sur le couvercle, et ouvrit la malle qui s'emplit de la lumière intense de la lune.

La malle était pleine, pleine, remplie jusqu'à déborder... de billets de loterie de la Havane !

Peu après le lever du soleil, Coucou, de sa fenêtre, vit l'orpheline debout au coin de la rue.

Elle s'y arrêta un instant, puis s'enfonça dans l'épais brouillard qui montait du fleuve, et disparut.

Jamais il ne la revit.

Mais la Providence veille sur elle. Sieur George ne lui est apparu qu'une seule fois.

Elle était montée dans le belvédère de la maison qu'elle habite aujourd'hui, et regardait la ville s'étendre dans le lointain.

Au sud et à l'ouest, le grand fleuve se dorait au loin sous les feux du soleil couchant. Le long de ses nombreux méandres, les cheminées fumeuses des usines, les entrepôts de la richesse et du commerce, les jardins de l'opulence, les flèches de cent églises, et des milliers et des milliers de palais et de bicoques couvraient le fertile patrimoine que, durant cinquante ans, Sieur George avait vu passer, avec le droit d'aînesse, des mains des indolents Esaüs de la colonie, à celles de leurs blonds frères du Nord.

Plus près, elle regarda la région silencieuse et abandonnée des petites demeures, négligée par la législation, évitée par les amateurs de confort, et qui avait été la plaine riante de la vaste plantation de son grand-père.

A quelque distance, se traînant péniblement à travers un champ marécageux, elle aperçut Sieur George, épiant le coucher du

soleil sur la prairie, avant de se faire un lit pour la nuit dans les hautes herbes.

Elle se retourna, ramassa autour d'elle sa jupe d'indienne rose ; et, faisant des efforts pour distinguer les degrés à travers ses larmes, elle redescendit la raide spirale de l'escalier, et s'en alla s'agenouiller comme d'habitude sous les cierges odoriférants qui couronnent le maître-autel du couvent de la mère Nativité.

Sieur George est sans toit.

Il ne peut pas retrouver l'orpheline.

La mère Nativité paraît ne rien savoir d'elle.

S'il pouvait la trouver maintenant, et obtenir d'elle dix dollars, pour trois jours seulement, il connaît une combinaison qui réparerait tout le passé. Elle ne saurait manquer... croit-il. Mais il ne peut la retrouver, et toutes les missives qu'il lui adresse — toutes contenant le fameux plan — disparaissent dans la boîte aux lettres.

Et c'est fini.

SI DIEU ME DISAIT...

Ah! si Dieu me disait : — Homme, veux-tu la gloire ?
Je la mets à tes pieds ; je répondrais : — Seigneur ;
Amère est cette source, et je craindrais d'y boire.
Donnez-moi plutôt le bonheur.

Et si Dieu me disait : — La vaste renommée
T'attend ; suspens ton vol à ses ailes de feu ;
Aux superbes essors ma pauvre âme fermée
Dirait : — C'est trop pour moi, mon Dieu !

Et si Dieu me disait : — Vois cette multitude ;
Sous ton souffle puissant voudrais-tu la ployer ?
Je dirais : — Laissez-moi ma chère solitude,
L'écho discret de mon foyer.

Et si Dieu me disait : — Des projets de la terre
Poursuis les plus brillants, choisis les plus nouveaux ;
Je dirais au Seigneur : — Ma lampe solitaire
Sourit à mes humbles travaux.

Et si Dieu me disait : — Sois un homme de guerre ;
Je lui dirais : — Mon Dieu, s'il faut être un vainqueur,
Au lieu du don fatal qui frappe le vulgaire,
Rendez-moi maître de mon cœur.

Mais si Dieu me disait : — Veux-tu d'un grand poète
Connaître — fût-ce un jour — le redoutable honneur ?
Pour ses divins tourments ton âme est-elle prête ?
Oh ! je répondrais : — Oui, Seigneur !

ADOLPHE POISSON.

JUST DE BRETENIÈRES

UN MARTYR DU XIXe SIÈCLE

I

Quelques pieux lecteurs des *Annales de la Propagation de la Foi* de Lyon se rappellent peut-être l'un des épisodes les plus dramatiques de la persécution religieuse dans l'extrême Orient : le massacre des chrétiens de Corée en 1866. " Une cruelle persé-" cution vient d'éclater, écrivait à cette époque un missionnaire " de cette contrée lointaine. Nos chrétiens sont pris, battus, mis à " mort ; Mgr Berneux, Mgr Daveluy et sept de nos confrères ont " remporté la palme du martyre. J'ignore ce que sont devenus " MM. Féron et Calais. Pour moi, condamné à mort depuis trois " mois, je suis caché entre deux murs dans une maison chrétienne, " et je m'attends d'heure en heure à tomber au pouvoir des satel-" lites qui me cherchent [1]. "

Ils étaient douze apôtres, qui, à l'exemple des fondateurs de la primitive Eglise, avaient tout quitté, parents, amis, biens de la terre, patrie, pour aller sur une plage inhospitalière prêcher l'Evangile et l'amour du divin crucifié ; neuf d'entr'eux avaient payé de leur sang cette généreuse folie de la croix, et succombé aux plus affreux supplices ; bon nombre de néophytes avaient subi le même sort. Les trois missionnaires survivants n'avaient réussi qu'à grand peine à échapper à la fureur d'un gouvernement cruel, qui, dans sa rage aveugle contre les chrétiens, avait juré de les exterminer. Les scènes douloureuses de 1839, où Mgr Imbert et ses vénérables compagnons, MM. Maubant et Chastan, avaient donné leur vie pour confesser la foi chrétienne, venaient donc de se répéter ; et la malheureuse chrétienté de Corée, absolument veuve de pasteurs, se voyait réduite à l'état où elle se trouvait en 1811, lorsqu'elle s'adressait au pape Pie VII pour solliciter l'envoi de quelques missionnaires.

1 — *Lettre de M. Ridel*, 25 *avril* 1866. — M. Ridel fut consacré évêque à Rome, le 5 juin 1870, pendant le concile du Vatican, et nommé vicaire apostolique de Corée. Il est mort en 1884, et a été remplacé par Mgr Blanc.

Nous avions, pour notre part, entièrement perdu de vue ces douloureux événements, lorsqu'ils se présentèrent inopinément à notre mémoire, il y a quelques années, à Dijon, dans une circonstance toute fortuite et si remarquable qu'on nous permettra de la rappeler brièvement.

L'ancienne capitale de la Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu du département de la Côte-d'Or, nous avait attiré non seulement par la richesse [1] des campagnes au milieu desquelles elle est assise, par les lieux célèbres, Fontaines, Citeaux, Cluny, etc., qui l'avoisinent, par la beauté de ses monuments, par la splendeur de ses promenades et surtout de son parc, dont les plans furent dessinés par Le Nôtre, mais aussi par les souvenirs historiques et religieux [2] dont elle est remplie.

Dijon est la patrie de saint Bernard, de Bossuet, de Lacordaire, de sainte Jeanne de Chantal, etc. Saint François de Sales y prêcha le carême en 1604, et eut alors ses premières entrevues avec la sainte fondatrice de l'ordre de la Visitation. Nous étions justement à examiner la partie du palais qu'habita en cette circonstance le saint évêque de Genève, — elle s'appelle encore *le pavillon de saint François de Sales*, — lorsque nous fîmes l'aimable rencontre de M. l'abbé Christian de Bretenières, alors supérieur de l'école de Saint-Ignace, frère de l'un des missionnaires martyrisés en Corée en 1866. M. de Bretenières voulut bien nous conduire au vieil hôtel paternel, rue Vannerie, dont il était devenu l'héritier : noble et paisible demeure, abritée au fond d'un vaste jardin. Il nous en fit visiter les différentes parties, et surtout l'école gratuite qu'il y avait généreusement installée à ses frais pour les pauvres enfants de la ville ; puis, nous introduisant dans un modeste appartement : " Voici, nous dit-il, la chambre de mon frère, Just de Bretenières, martyrisé à Séoul pour la foi chrétienne en 1866 ; voici son lit, sa table de travail, ses livres, les différents objets qui étaient à son usage. Tout est absolument dans le même état que lorsqu'il nous quitta définitivement le 19 septembre 1861, il y a quelques vingt ans [3]. "

1 — Dijon, *Divionen*, *dives*, *riche*, *Côte-d'Or*.
2 — Le palais des ducs de Bourgogne, la Chartreuse, le puits de Moïse, etc.
3 — Nous avons appris, depuis, avec chagrin, que la maison de M. de Bretenières n'existe plus : la ville a exproprié ; mais on a transporté ailleurs tout ce qui pouvait être transporté.

Nous n'essaierons pas de reproduire ici les impressions qui se pressèrent alors dans notre âme, nos sentiments de respect à la pensée que nous foulions un sol sanctifié par les pieds d'un martyr, à la vue des objets qui lui avaient servi et que nous regardions comme autant de reliques, à la vue de cette humble cellule où le jeune confesseur de la foi s'était exercé par la prière, par le travail, par la pénitence, par tant de pieux et saints désirs, aux labeurs de l'apostolat. Il nous semblait le voir revivre au milieu de cette chambre bénie ; il nous parlait et nous exhortait par ses chaleureux exemples ; tout à coup, il s'élançait courageusement hors du toit paternel, pour courir à l'extrémité du monde, afin de convertir des âmes à Dieu : *exultavit ut gigas ad currendam viam* [1] ; puis des plages lointaines de la Corée, nous le voyions s'élever vers le ciel.

Mieux que ces impressions toutes personnelles, quelques détails sur la carrière si courte — vingt-huit ans seulement — mais si bien remplie de ce jeune héros de la foi, dont la renommée appartient désormais à l'histoire, intéresseront sans doute les lecteurs du CANADA-FRANÇAIS. Nous les empruntons à la *Vie* si édifiante du saint martyr, que vient de faire paraître son condisciple et son ami, Mgr D'Hulst, recteur de l'université catholique de Paris [2]. Ce sera, en même temps, faire connaître un ouvrage, dont l'auteur a bien raison de dire, non seulement pour la France, " qui au milieu de ses égarements ne cesse pas d'être en tous lieux le grand missionnaire de Dieu ", mais pour les chrétiens de tous les pays : " Plus d'un cœur, nous osons l'espérer, s'échaufferont au souvenir de cet héroïsme tranquille qui a pris sa source dans l'éducation chrétienne, et qui s'est développé dans l'exercice des plus humbles et des plus solides vertus."

II

Ce qui frappe, avant tout, dans la vie de Just de Bretenières, c'est l'harmonie et l'enchaînement logique de toutes ses parties, c'est son admirable unité. *Qualis ab incœpto.* Simple et cachée, jusqu'à l'heure de l'éclat, elle se résume dans une seule pensée,

1 — Ps. XVIII, 6.
2 — *Vie de Just de Bretenières*, Paris, librairie Poussielgue, 1889.

celle du silence et de l'anéantissement, puis elle aboutit au martyre comme à son couronnement naturel. Jamais la nature et la grâce n'ont opéré leur travail avec plus de concert, ni sur des éléments mieux préparés et plus soumis. " C'est une touchante histoire, dit Mgr D'Hulst, que celle qui déroule ainsi à nos yeux l'enchaînement des grâces divines et le progrès de la fidélité humaine."

Simon-Marie-Antoine-Just Ranfer de Bretenières appartenait à l'une des plus honorables et des plus pieuses familles de la Bourgogne. Son père, le baron Edmond de Bretenières, retiré des fonctions de la magistrature, après la révolution de 1830, avait épousé Mlle Marie-Anne Lantie de Montcoy ; et c'est de ce mariage que naquit le futur martyr de la Corée, le 28 février 1838, non pas à Dijon, où était le château paternel, mais à Châlon-sur-Saône, chez M. de Montcoy, où la famille résidait accidentellement. " Comme s'il avait dû toucher la terre d'Autun, qui a les grands souvenirs de saint Symphorien, comme s'il avait dû s'abriter sous l'auréole de la bienheureuse Marguerite-Marie, et puiser près du cœur de Jésus le secret de l'immolation [1]. "

Son enfance et son adolescence se passèrent au foyer paternel, où la Providence semblait avoir réuni autour de son berceau toutes les influences salutaires, tous les souvenirs honorables, toutes les provocations à la vertu. " Elles s'écoulèrent, dit Mgr D'Hulst dans les conditions communes, si toutefois l'on peut appeler de ce nom la simplicité austère d'une vie de famille entièrement réglée par l'esprit chrétien. Ces intérieurs recueillis, où la vivacité des affections réciproques tempère seule la sévérité du devoir ; où les parents se séparent en quelque sorte du monde pour vaquer à l'éducation de leurs enfants ; où tout est ordonné en vue de cette œuvre unique, occupations, séjour, relations ; où la religion éclaire la conscience, et où la conscience gouverne tout ; ces intérieurs-là étaient nombreux, avant comme après la Révolution française, dans la noblesse de nos provinces et dans la haute bourgeoisie de nos cités. Aujourd'hui, hélas ! ils sont rares ; et à voir grandir les générations qui devront demain se créer un foyer, on se demande si de tels exemples ne vont pas disparaître sans retour. Ce que deviendra l'éducation, et par conséquent la

1 — *Paroles de Mgr Mermillod*, Dijon, 8 mars 1867.

nation, quand le luxe, la frivolité, l'esprit superficiel, l'ambition précoce, la cupidité empressée, l'oubli de la subordination et du respect auront achevé d'envahir la famille, on ose à peine l'annoncer, bien qu'il soit trop facile de le prévoir. "

Est-ce être pessimiste que d'appliquer ces paroles à notre pays, et de redouter, nous aussi, les funestes résultats que préparent pour l'avenir l'éducation négligée de tant d'enfants de bonne famille livrés à eux-mêmes, la trop grande liberté abandonnée aux jeunes gens, la frivolité et l'esprit superficiel qui règnent quelquefois dans ce qu'on est convenu d'appeler la bonne société ?

" Il vaut mieux pour un père, disait un jour Pie IX, de former son enfant à la piété, à la religion et aux études, que pour un sculpteur de terminer une statue selon toutes les règles et la perfection de l'art. " Le baron de Bretenières était un artiste : il partageait son temps entre la direction de ses affaires privées, les bonnes œuvres et la culture des arts. De concert avec sa noble épouse, il s'appliqua à former à la vertu ses deux fils Just et Christian. Ceux-ci savaient apprécier l'éducation sérieuse et austère qu'ils recevaient. " A quoi aboutissent souvent, disait un jour l'un d'eux, les éducations qui ne sont pas comme la nôtre ? Au désœuvrement, à une vie qui se passe à fumer des cigares. " Avec de pareilles dispositions, il n'est pas étonnant qu'ils aient répondu tous deux aux soins de leurs parents, et soient devenus des chrétiens dans toute la force du mot.

Ici se place une réflexion de Mgr D'Hulst ; elle est pleine de sens et bien propre à consoler plusieurs parents des déceptions qu'ils éprouvent. " Nous ne sommes pas de ceux, dit-il, qui comparent la vie morale à la solution d'une équation. Nous ne croyons pas que quand on a posé les termes, on possède à l'avance le secret qui n'appartient qu'à la volonté libre. Bien des jeunes gens ont trouvé dans leur famille des exemples et des secours semblables à ceux qui accueillaient Just à son entrée dans la vie. Combien, parmi ceux-là, ont dissipé dans les plus tristes écarts ce patrimoine d'honneur et de vertu ! C'est le mystère de la liberté morale. Mais, quel que soit l'abus possible, le devoir des personnes qui ont charge d'âmes est de multiplier autour de ceux dont l'avenir se prépare les protections contre le mal et les excitations au bien. "

Cet avantage ne manqua pas à Just, et il sut en profiter ; même avant sa première communion, on remarquait en lui de précoces vertus : une pureté angélique, un grand esprit de religion, une obéissance invariable et toujours rapportée à Dieu.

L'esprit se développait en même temps que le cœur, et s'ouvrait surtout d'une manière merveilleuse pour les choses de Dieu. Un jour, Mme de Bretenières, oubliant presque le jeune âge de ses deux fils, leur avait parlé de la perfection. Quelque temps après, elle surprit entre eux le dialogue suivant : — " Dis donc, Just, demandait le plus jeune, la perfection dont nous parlait maman l'autre jour, qu'est-ce que c'est ? Je n'ai pas trop compris. — La perfection, vois-tu, reprit Just, qui n'avait que sept ans à peine, je crois que c'est comme une montagne bien haute, bien haute. Quand on veut y monter, il faut beaucoup de peine, beaucoup de temps ; mais enfin on ne doit pas se décourager : on peut toujours y arriver, *si l'on veut.* "

Certes, ce n'était pas là la réflexion d'un esprit ordinaire. Que ne pouvait-on attendre d'un enfant si bien doué, lorsqu'il aurait reçu toute sa culture intellectuelle ? Déjà, par les soins d'une gouvernante étrangère, il avait appris à parler et à écrire l'allemand en même temps et aussi bien que le français. A peine eût-il fait sa première communion — il la fit à Châlon, le même jour que son frère, à l'âge de 12 ans — que l'on songea à lui faire faire ses études classiques. Mais où recevrait-il cette culture intellectuelle ? Au collège, ou à la maison paternelle ? L'éducation publique semble éminemment propre à développer les esprits par l'émulation et à former les caractères par le contact. Mais, à côté de ces avantages, " que de dangers le collège, ce monde en raccourci, ne fait-il pas courir aux âmes innocentes ! "

Les parents de Just et de Christian, toujours guidés par les principes chrétiens, n'hésitèrent pas à adopter la seconde alternative, et à faire venir chez eux un précepteur pour l'instruction de leurs enfants ; ils choisirent de préférence un ecclésiastique. Et c'est alors que l'on vit leur maison convertie en " un véritable collège, ou, si l'on veut, en une sorte de monastère. Une régularité inflexible présidait à l'emploi du temps. Les études et les classes se succédaient dans un ordre invariable. Les jeux étaient sans apprêts, empruntant tout leur intérêt à la vivacité, à

la gaieté naturelle des deux frères, à leur entrain, à leur agilité, à leur affection réciproque."

Soit à Châlon-sur-Saône, où l'on passait une partie de l'hiver, soit au vieil hôtel de Dijon, soit au château de Bretenières à quelque distance de la ville, c'était toujours le même intérieur rangé et sérieux. Jusqu'à leur entrée au séminaire, Just et Christian ne connurent pas d'autre source d'instruction et d'éducation que le foyer paternel. Mais, à ce foyer, se déroula devant eux pendant sept ans tout le vaste domaine de la littérature et des sciences : langues anciennes et vivantes, poésie, éloquence, philosophie, sciences naturelles, dessin, musique, ils devinrent versés dans la plupart de ces connaissances humaines. A dix-huit ans, Just, aidé de son frère, traduisait un ouvrage allemand en deux volumes sur l'*Art chrétien.*"

M. d'Orbigny, qui avait été leur initiateur en géologie, déclarait qu'il n'avait plus rien à leur enseigner, et les faisait recevoir tous deux membres de la *Société Géologique de France.*

Les vacances elles-mêmes ne séparaient pas les jeunes gens de leurs parents. Lorsque le temps en était venu, le père et quelquefois la mère elle-même s'associaient à leurs voyages, auxquels on avait soin de donner toujours quelque but scientifique et utile. On fit ainsi de nombreuses excursions dans les vallées de la Suisse, de la Savoie et des Vosges. La Suisse, surtout, avait pour nos voyageurs un attrait singulier. Quel beau pays, avec ses lacs si limpides, ses torrents impétueux et ses cascades, ses hautes montagnes, ses mers de glaces éternelles ! Comme tout y est propre à récréer l'esprit, et à ouvrir à l'âme de larges horizons !

Dans une de ces excursions de vacances, il arriva à M. de Bretenières et à ses deux fils une aventure singulière. Un vol sacrilège avait été commis tout récemment dans l'église de Frene-en-Comté, et un assassinat sur la ligne de Paris à Mulhouse. On était à la recherche des coupables. Nos trois voyageurs attendaient à la gare de Belfort un convoi pour la Suisse, lorsque les instruments minéralogiques qu'ils portaient, et peut-être leur accoutrement un peu insolite attirèrent sur eux les soupçons de la police. Ils sont pris aussitôt, entourés de gendarmes, et, malgré leur surprise et leurs protestations d'innocence, conduits chez le juge d'instruction, puis au palais de justice. On les fouille, on leur fait subir plusieurs interrogatoires. L'affaire doit être plaidée le lendemain à

Lure, et comme la journée est trop avancée pour les y conduire, ils vont être enfermés, en attendant, dans une maison de détention. Le baron de Bretenières assure qu'il y a méprise, qu'il est lui-même un ancien magistrat de Dijon, que ceux qui l'accompagnent sont ses deux fils, etc. Tout ce qu'il peut obtenir, c'est de passer la nuit, gardé à vue, dans un hôtel. Le lendemain, il est conduit à Lure, avec ses deux fils, par les gendarmes, puis amené au palais de justice. On comprend que là il n'eut pas de peine à faire reconnaître l'erreur dont il avait été l'objet, et il fut élargi aussitôt avec des excuses. Puis nos trois voyageurs, sans se laisser déconcerter par cette aventure, reprirent gaiement le chemin de la Suisse.

Ces voyages de vacances avaient pour Just un intérêt tout particulier. Il y trouvait l'occasion de s'exercer d'avance aux rudes travaux du missionnaire. Cette vocation, en effet, était dès lors constamment présente à son esprit. Or, à ses yeux, braver le chaud et le froid, la fatigue et la soif, c'était faire l'apprentissage de la vie d'apôtre. Ainsi, à la différence des jeunes gens qui font tout par amusement et par caprice, il agissait toujours en vue de Dieu et pour Dieu. Sa vertu était déjà étonnante. Jamais on ne le vit céder aux entraînements des passions naissantes qui fermentent dans les jeunes cœurs. " D'un tempérament nerveux et sensible, il avait montré dans le premier âge une crainte excessive de la douleur. Mais à partir de douze ans, il devint dur à lui-même, et l'esprit de mortification parut dans tous les détails de sa vie, dans son éloignement de la gourmandise, dans sa promptitude à secouer le sommeil, dans son dédain de la toilette, dans son application, surtout, à se faire oublier." C'est ainsi que par sa fidélité à la grâce, il se rendait chaque jour de plus en plus digne d'arriver au terme de sa vocation.

III

C'est une chose merveilleuse que l'attrait de la grâce divine qui incline certaines âmes vers une destinée particulière, sans détruire leur liberté. La voix de Dieu, qui ordonna autrefois à Abraham de quitter sa maison et de gagner un pays inconnu [1], résonne encore quelquefois de nos jours avec non moins de force

1 — Genèse, XII, v. 1.

et de clarté. Mme Craven [1] nous en faisait naguère, admirer un exemple frappant dans la vocation du P. Damien, l'apôtre des lépreux aux îles Sandwich. Le père accompagne un jour son évêque, Mgr Maigret, dans sa visite pastorale à l'île Molokaï, cette île enchanteresse, dont on a fait la résidence exclusive des lépreux. Là, pendant qu'il offre à ces pauvres malades le soin de son ministère, il entend distinctement au fond de son âme cette invitation pressante : *C'est ici, ici, que se trouve le travail de ta vie.* Le père ne ferme pas l'oreille à la grâce divine, il demande à son évêque la permission de se consacrer pour toujours au soulagement de ces pauvres infortunés. Il reste avec les lépreux de de l'île Molokaï, passe dans cet *éden de la mort* douze années de sacrifices et d'abnégation héroïque, contracte la maladie, et meurt victime et martyr de son devoir.

Just de Bretenières avait, lui aussi, entendu la voix de Dieu ; dès l'âge le plus tendre, la vue d'un prêtre le faisait tressaillir de joie. " Quand je serai grand, si je suis sage, disait-il à sa mère, vous me donnerez un habit comme celui-là. "

Mais ce n'était pas seulement au sacerdoce qu'il se sentait appelé, c'était à la vie apostolique, c'était aux travaux du missionnaire dans les contrées les plus lointaines. — " Un jour, à la campagne, dans ses jeux enfantins avec son frère, il creusait la terre ; tout à coup il s'arrête, applique son oreille contre le sol et paraît écouter ; puis, appelant son frère, il s'écrie : " Christian, viens, " viens vite ! mets-toi à genoux ici, baisse ta tête, écoute bien ! " n'entends-tu rien ? n'entends-tu pas des voix qui m'appellent ? " Mais son jeune frère, qui lui avait obéi, n'entendait rien. Lui, le regard enflammé, le visage transfiguré : " Ah ! moi, j'entends, " j'entends bien, j'entends les Chinois qui m'appellent et qui me " disent : Just, Just ! viens donc à nous, viens nous sauver [2] ! "

C'était en 1844 ; Just n'avait encore que six ans. Il avait probablement entendu parler des Chinois chrétiens et des persécutions auxquelles ils étaient exposés. Mais qui n'a pas entendu de pareils récits ? Dans l'âme de Just, si sensible à la rosée de la grâce, ils avaient germé, et produisaient ces désirs d'apôtre.

1 — *Le Correspondant* du 25 juillet 1889. *Les lépreux des îles Sandwich et le P. Damien.*
2 — *Paroles de Mgr Mermillod.*

Quelques jours plus tard, les deux enfants causaient ensemble du château de Bretenières, qu'ils aimaient beaucoup. Le cadet dit naïvement à son aîné : "Quand ce sera à toi, est-ce que tu m'obligeras d'en sortir ? Oh ! non, sois tranquille, reprit Just, je ne l'aurai pas, car je serai prêtre, et ce sera pour toi."

C'est ainsi que, tout jeune, Just se sentait appelé de Dieu. Il n'osait pas encore s'avouer à lui-même qu'il pouvait être destiné au martyre : son humilité l'en empêchait ; mais il voyait clairement sa vocation à la vie apostolique. Il l'avoua un jour, vingt ans après le fait que nous avons raconté, à l'un de ses condisciples du séminaire des Missions. Tous deux étaient allés visiter un enfant de dix ans, que Just avait fait entrer au collège. Celui-ci interrogea son petit protégé sur ses goûts et ses désirs pour l'avenir ; l'enfant répondit qu'il voulait être missionnaire. Et comme le compagnon de Just s'étonnait d'une semblable volonté exprimée avec force par un enfant de cet âge : "Pour moi, répondit Just, je n'en suis pas surpris ; ma vocation remonte bien plus haut. Longtemps avant l'âge de ce petit, je savais déjà bien que je voulais être missionnaire."

Il le savait, et ne négligeait rien pour se rendre aussi digne que possible de sa haute vocation. Nous avons vu que toute sa jeunesse fut une parfaite correspondance à la grâce divine. Aussi la vertu brillait en lui du plus vif éclat. Il était cet arbre planté au bord des eaux, dont parle la sainte Ecriture, et qui par les fleurs dont il est chargé, promet de donner beaucoup de fruits à la sainte Eglise [1] ! Il était visible à tous que Dieu avait des desseins mystérieux sur lui. Aussi, lorsque Just, ses études terminées, s'ouvrit à ses parents sur son désir d'entrer dans l'état ecclésiastique, ils n'en furent nullement surpris. Seulement, ils le prièrent de remettre à deux ans l'exécution de son projet, afin de le mûrir davantage, puis aussi afin de continuer à soutenir encore par ses exemples et ses conseils son jeune frère, sur lequel il avait un ascendant considérable. Et lorsque, les deux ans achevés, il fallut annoncer à Christian lui-même la détermination de son frère, celui-ci écrivit dans ses notes : "Le jour se faisait tout à coup pour moi sur cette existence que je n'avais jamais bien comprise ; je n'eus pas

1 — *Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo.* Ps. 1, 3.

l'ombre d'un doute sur la solidité de cette vocation. Je reconnus si clairement dans le passé de mon frère l'appel de Dieu, d'un côté, de l'autre une constante et fidèle correspondance à la grâce, qu'au lieu de le détourner d'un parti qui me privait de mon meilleur ami, je ne pus m'empêcher de l'encourager vivement dans sa résolution."

IV

L'état ecclésiastique pur et simple, nous l'avons vu, n'était pas le terme de la vocation de Just ; il entendait distinctement au fond de son âme une voix qui lui disait : *Amice, ascende superius* [1] ; il aspirait à devenir missionnaire apostolique. Mais, pour arriver à ce but, quelle voie prendre ? Un moment, il se sentit appelé à revêtir " le blanc vêtement des frères prêcheurs, le vêtement de la pureté, de la générosité, du sacrifice. " Le P. Lacordaire, son compatriote, l'avait un jour pressé sur son cœur, et avait dit à Mme de Bretenières : " Cet enfant, il faut que vous nous le donniez ! " Just songea donc tout d'abord à se faire dominicain. Mais bientôt un doute sérieux traversa son esprit : le religieux, par sa profession même, ne renonce-t-il pas à disposer de l'emploi de sa vie ? Une fois dominicain, était-il sûr d'être envoyé à ces missions lointaines où il se sentait appelé ?

De l'avis de ses directeurs, il se décida à entrer à Saint-Sulpice, pour y achever de connaître les voies de Dieu sur lui. Il fut admis au séminaire d'Issy le 19 novembre 1859, l'avant-veille de cette fête solennelle, où les fils et les disciples de M. Olier renouvellent leurs promesses cléricales au pied des autels. Avec quelle joie et avec quelle vérité répéta-t-il lui-même au fond de son cœur ces belles paroles : *Dominus pars hereditatis meæ* [2] !

Ce que fut sa conduite à Issy durant les deux années qu'il y passa (1859-1861), les exemples de vertu, de ferveur et de piété qu'il y donna à ses confrères, nous n'essaierons pas de le raconter ici : il faudrait reproduire toutes les pages de son biographe. Contentons-nous de citer une lettre qu'écrivait à Mme de Bretenières le digne supérieur du séminaire, M. Maréchal, sur le mar-

1 — Luc, XIV, 10.
2 — Ps. XV, 5.

tyre de son fils. " Mes souvenirs de cette époque, dit-il, sont tout embaumés du parfum de sa vertu, mais elle offrait peu d'incidents : douce et égale, elle attirait à elle sans éclat et sans violence. On ne la jugeait extraordinaire qu'à la longue et par la réflexion. Voici ce que je trouve à son sujet sur notre registre des sorties : " De Bretenières Just, — du 19 novembre 1859 au " 15 juillet 1861 ; — a fait pendant deux ans l'édification du sémi- " naire par sa piété, et nos délices par une douceur et une " aménité incomparables. Ses bonnes qualités, perfectionnées par " une excellente éducation reçue tout entière dans sa famille, le " préparent à de grandes choses ". En écrivant ces derniers mots, je ne les comprenais pas. Plusieurs fois, depuis, j'aurais voulu les changer, comme peu en rapport avec les occupations pénibles et obscures d'un missionnaire. Aujourd'hui je les comprends, et je les laisse tels qu'ils sont." Quel beau témoignage rendu par un directeur de séminaire à l'un de ses élèves ! et quel beau modèle à présenter aux séminaristes que celui de Just de Bretenières ! On le voit, ce qui faisait le charme de sa vertu, c'est qu'elle s'efforçait de rester dans les voies ordinaires et de n'être pas même regardée comme telle : *Ama nesciri et pro nihilo reputari* [1].

M. Maréchal nous a donné le portrait moral de Just de Bretenières ; Mgr D'Hulst nous le fait connaître au physique : " Son corps, d'une haute stature, dit-il, respirait la force et la santé ; son visage, d'une pâleur mate, accusait un tempérament énergique ; son front élevé, encadré d'une chevelure ondoyante, était plein de noblesse ; la bouche, trop grande, nuisait, il est vrai, au charme de ses traits ; mais les yeux, d'une douceur infinie, laissaient passer des éclairs de vaillance, et la franchise du regard unie à la modestie gagnait du premier coup la confiance."

Sous la direction des vénérables prêtres de Saint-Sulpice, Just ne tarda pas à connaître sa voie ; et, dès le commencement de sa seconde année, son choix était fixé en faveur du séminaire des Missions étrangères. Il garda cependant sa résolution secrète jusqu'au mois de mai 1861, et c'est alors qu'il se décida à la communiquer à ses parents. Il le fit d'une manière respectueuse, mais avec beaucoup de fermeté ; et les pieux parents, comprenant toute

1 — *Imitation de Jésus-Christ*, ch. II.

la grandeur du sacrifice que leur imposait la volonté de Dieu, s'y résignèrent d'un manière chrétienne.

Just n'avait plus que ses dernières vacances à donner à sa famille ; il voulut les lui donner tout entières ; et il semble qu'à partir du moment où il fut décidé qu'il entrerait au séminaire des Missions étrangères il ait redoublé ses témoignages d'affection et de tendresse pour ses excellents parents. La nature paraissait prendre le dessus chez lui, et il se livrait visiblement un combat dans son âme. "J'aurai tout spécialement besoin de vos prières pendant les quelques jours que je vais passer en Bourgogne, écrivait-il à l'un de ses amis. Bien des choses se réuniront pour me donner à combattre. Quelque joie qu'on ait à tout sacrifier au bon Dieu, la nature est toujours là, sa voix se fait toujours entendre. Aidez-moi par vos prières à franchir ce petit pas un peu pénible, afin que je commence par là à entrer dans l'esprit de détachement et d'abandon de toutes choses à Dieu."

Pendant les quelques semaines qu'il passa en Bourgogne, il ne montra rien aux siens de l'angoisse qui lui serrait le cœur. Au contraire, il faisait en sorte de paraître et d'agir comme si rien d'extraordinaire n'allait arriver. Il s'efforçait même, par de pieuses industries, de chasser le nuage de sombre tristesse qui planait sur toute la maison. Le temps s'écoulait d'une manière rapide, et chacun redoutait le moment de la séparation. Laissons Mgr D'Hulst raconter les derniers jours qui précédèrent le départ définitif :

" On se parlait peu, et les apprêts de la séparation se poursuivaient au milieu d'un silence où venaient s'étouffer bien des larmes. Just voulut revoir tout ce qu'il allait sacrifier, les amis de sa jeunesse, les vieux serviteurs de la maison, l'église de Châlon, où il avait été baptisé, celle de Monteoy, où il avait fait sa première communion, le cimetière où reposaient ses grands-parents.

" Le jour du départ était arrivé. Toute la famille quitta le château de Bretenières au milieu d'un profond silence. Au sortir du village, Just, refoulant une émotion pour la première fois visible, laissa tomber ces trois mots : " Enfin, c'est fait ! " Il reprit aussitôt son calme, et regagna avec ses parents le vieil hôtel de Dijon.

" Le 19 septembre au matin, il montait avec eux au sanctuaire de Fontaines-lez-Dijon, élevé sur les ruines du château où naquit

saint Bernard. Son frère, qui entendit avec lui la messe dans ce lieu [1], remarqua que l'évangile du jour contenait ces paroles de Notre-Seigneur : " Quiconque aura quitté pour l'honneur de mon " nom sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa " mère... recevra cent fois plus, et possèdera en outre la vie " éternelle [2]. " Just aussi avait relevé la coïncidence, mais il ne fit part que deux ans après à son frère de la consolation qu'il en avait ressentie.

" Le soir du même jour, à une heure avancée, il quitta la maison paternelle pour se rendre au chemin de fer. A le voir tranquille et souriant, on eût dit qu'il partait pour un voyage ordinaire. Il venait pourtant de dire l'adieu suprême aux espérances d'ici-bas. "

V

" La vie d'un martyr, a dit Mgr Mermillod, c'est, pour ainsi parler, une messe que Jésus-Christ dit avec un élément humain, avec une victime choisie, dont il laisse couler le sang sur la terre pour y faire germer des âmes. " Sans les connaître encore dans toute leur étendue, Just se préparait à servir tous les desseins de Dieu sur lui. Au séminaire d'Issy, il avait opéré ce qu'il appelait, dans son humilité, *sa première conversion ;* au séminaire des Missions étrangères, il allait faire *sa seconde conversion*, c'est-à-dire, qu'il allait s'élever de plus en plus vers l'idéal de la perfection.

Et d'abord, avec quelle affection ne s'attache-t-il pas à sa nouvelle demeure ! " J'éprouve ici, écrit-il, un sentiment que je ne ressentais pas à Issy ; je crois à chaque instant que je rêve ; je suis si heureux, que je ne puis me figurer que ce qui m'arrive soit une réalité."

Il n'ignore pourtant pas le milieu où il se trouve, ni la grandeur de la tâche qui s'impose à ses efforts : " Il faut ici, dit-il, des vertus plus grandes que partout ailleurs, l'humilité, l'abnégation, le dévouement. Eh bien, elles s'y trouvent, et à un degré si

1 — 19 sept. 1861, fête de saint Seine, abbé bénédictin et bourguignon.
2 — Matth., XIX, 29.

haut, que moi, pauvre commençant, je puis à peine les comprendre."

Mais cette tâche ne l'effraie pas. Il veut devenir apôtre ; et en conséquence, il s'applique de plus en plus à la pratique des grandes vertus apostoliques, le zèle, la pauvreté, le désintéressement, la mortification, l'obéissance parfaite à ses supérieurs, l'amour du mépris et des opprobres. Voyez comme il affectionne déjà l'esprit de pauvreté : " Il y a une chose que j'aime beaucoup ici, écrit-il à un ancien condisciple, c'est qu'on y pratique la sainte pauvreté. Le séminaire ne reçoit que des aumônes et point de pension. L'aspirant est logé, nourri, entretenu par le séminaire. Tout ce qu'il a, tout ce qui se trouve dans sa cellule, livres, meubles, vêtements, lui est fourni par la maison ou lui vient du dehors à titre de cadeau. Que je suis heureux de ce régime qui me rapproche un peu de celui d'un couvent, et qui établit une communauté de biens entre tous ! Quel bonheur de pouvoir se dire : " Je mange le pain de l'aumône " !

N'allons pas croire, cependant, que la joie des saints les mette au-dessus des faiblesses de la nature. Just avoue à son frère qu'il a encore des instants d'agonie intérieure à la pensée du suprême sacrifice : " Je ne puis penser sans frémissement, lui écrit-il, au moment où il faudra quitter pour toujours père, mère, parents, patrie. Oh ! comme je me sens de moi-même incapable d'une telle immolation ! Sans la grâce de Dieu, ce serait impossible. Mais j'ai confiance : Dieu m'aidera." N'est-ce pas le cas, ajoute Mgr D'Hulst, de répéter avec saint Ambroise : " Les saints n'ont pas été d'une autre race que nous, ils ont seulement été plus fidèles : *Naturæ non præstantioris, sed observantioris!*

C'est cette fidélité à la grâce qui a fait la sainteté de Just et l'a rendu digne de l'immolation à Dieu et de la couronne du martyre. Durant les trois années qu'il passa aux Missions étrangères, il ne négligea aucune occasion de se sanctifier ; il s'appliqua surtout au zèle, qui est la grande vertu des âmes apostoliques.

Le séminaire possède à Meudon une maison de campagne pour les vacances, et les élèves s'exercent à leur futur ministère auprès des ouvriers des carrières. Aucune occupation ne plaisait davantage à notre jeune apôtre ; c'était sa joie la plus douce, c'était sa récréation la plus chère. Là il enseignait les pères, il catéchisait les enfants ; ce qu'il recevait de sa famille était consacré soit à distri-

buer des secours, soit à subvenir à des pensions. Il adoptait de pauvres enfants : c'est ainsi qu'il ramassa sur le chemin de l'oubli, et peut-être du péché, une pauvre jeune fille, et qu'il la donna à sa mère, comme une fleur cueillie sur la fange, en souvenir de son apostolat.

" Quelque grand que fût son zèle, dit Mgr Mermillod, il pensait toujours n'en avoir pas fait assez. Se trouvant un jour au fond des bois avec un de ses amis, il s'arrête tout à coup, lui prend la main et lui dit : " Mon ami, accordez-moi une faveur : je veux " vous considérer un moment comme le représentant des ouvriers " des carrières ; laissez-moi me mettre à genoux devant vous, je " vous baiserai les pieds et je vous demanderai pardon de les avoir " scandalisés." Son ami recule, étonné et confus. Alors Just, avec une naïveté admirable, ajoute aussitôt : " Et quand j'aurai baisé " vos pieds, je me relèverai et je vous donnerai ma bénédiction. " En disant ces mots, il tombe à genoux, et baise les pieds de son ami en répétant : " Je vous demande pardon de tous les mauvais " exemples que j'ai pu donner aux ouvriers, de toutes les paroles " d'orgueil que j'ai eues en les visitant. Je vous demande pardon " de ne les avoir pas assez aimés. Et maintenant, ajoute-t-il en " se relevant, laissez-moi vous bénir ; " et il le bénit. "

Just aimait aussi à visiter les pauvres. La sympathie qu'il leur imposait lui ouvrait leurs cœurs, et il se servait de cette ouverture pour les porter à Dieu. " Oh ! les pauvres, les chers pauvres, disait-il un jour, en sortant d'une maison de refuge, ne sont-ils pas plus agréables à Dieu que tous ces passants avec leur luxe et leur vanité ? "

Mais son zèle eut à s'exercer sur un objet encore plus cher à son cœur : la vocation de son frère Christian. Il s'agissait de préparer cette vocation, d'éloigner tout ce qui aurait pu encombrer le chemin, de jeter de la lumière sur la route, et d'engager le jeune homme à suivre courageusement la voix de Dieu. Rien n'égale la beauté de sa correspondance avec son frère : on en trouve de nombreux extraits dans le livre de Mgr D'Hulst. Christian entra au séminaire d'Issy la dernière année de Just aux Missions étrangères, et voici ce qu'il écrivit plus tard au sujet du dernier entretien spirituel qu'ils eurent ensemble :

" Quand Just, dit-il, se trouvait à la maison de campagne de Meudon, aux petits divertissements auxquels se livraient quel-

ques-uns de ses confrères, il préférait les promenades plus solitaires dans la forêt. Il affectionnait beaucoup un endroit fort reculé, situé au milieu d'un épais taillis. Ce lieu lui avait été indiqué par un missionnaire très pieux, et auquel il était fort attaché. Après le départ de celui-ci, Just avait continué de fréquenter ce qu'il appelait son ermitage, et il y passait des journées presque entières, se livrant à la méditation au pied d'une petite croix qu'il y avait dressée. Quatre jours avant que nous n'entrassions en retraite l'un et l'autre, pour recevoir, lui le sacerdoce, moi la tonsure, il me conduisit dans sa petite solitude. Je ne puis essayer de dire ce que fut sa conversation. Elle eut une suavité, une paix tout extraordinaire, mais en même temps une force, une énergie que je n'oublierai jamais. L'âme de Just se peignit tout entier devant moi, c'était tour à tour la joie pure et douce qui inonde le nouveau prêtre, puis les mâles aspirations du missionnaire. C'était le dernier entretien intime que je devais avoir ici-bas avec mon frère. Il me donna d'excellents avis pour mon ministère futur, revint encore sur la nécessité du détachement absolu ; puis nous nous mîmes à genoux au pied de la petite croix, et nous priâmes ensemble pour les missions, spécialement pour celle que ses supérieurs devaient lui assigner quelques jours plus tard. "

Le 21 mai 1864, Just recevait l'onction sacerdotale des mains de Mgr Thomine-Desmazures, vicaire apostolique du Thibet. Le lendemain, il célébrait, dans une des chapelles du séminaire, sa première messe, à laquelle assistèrent ses parents et ses amis. L'un d'eux s'écria en sortant : " Je viens d'entendre une messe en paradis."

Trois semaines plus tard, il recevait de son supérieur, le vénérable M. Albrand, sa destination apostolique. Il était envoyé en Corée. " Je crois que Notre-Seigneur m'a donné la meilleure part, s'écriait-il, car pour le moment c'est bien l'une des plus belles de nos missions. C'est une de celles où il est le plus facile de se dépenser jusqu'au dernier souffle au service de Jésus. Vive la Corée, terre des martyrs ! "

Le départ était fixé au 15 juillet.

VI

Just devait dire la messe de communauté le matin du départ. Le digne supérieur de la maison avait voulu donner cette satisfaction à ses nombreux condisciples, qui tenaient à communier de sa main au moment de la séparation. On ne peut croire en effet combien Just était vénéré de tous ses confrères. " Le P. de Bretenières, disait l'un d'eux, est une âme si grande, que si même Dieu ne permet pas qu'il soit martyr, il accordera, je l'espère, qu'il soit un jour canonisé."

M. et Mme de Bretenières et Christian vinrent assister à cette messe. " Nous nous rendîmes à la rue du Bac, à six heures du matin, écrit le baron, et nous reçûmes des mains de notre enfant la nourriture divine, qui seule pouvait nous donner la force de soutenir l'épreuve des derniers adieux. Comment parler des sentiments qui se pressaient dans nos cœurs ? Quel brisement ! Et toutefois, en offrant mon fils à l'immolation, je cherchais toujours un adoucissement à ma douleur, dans la pensée qu'un jour peut-être la Providence nous le ramènerait pour nous fermer les yeux.

" Après la messe, nous descendîmes au parloir, où Just vint bientôt nous rejoindre. Cet entretien ne fut pas long. Nous étions debout, comme des voyageurs qui se rencontrent sur le chemin et qui vont bientôt se quitter. Nous avions contenu jusqu'alors notre émotion. Mais un mot, la moindre circonstance pouvait nous enlever le reste de notre énergie. Nous nous agenouillâmes pour recevoir de lui une dernière bénédiction; puis, le pressant contre mon cœur, je m'arrachai de ses bras... Grâces en soient rendues au Seigneur ! Nos adieux avaient été ce que doivent être des adieux de chrétiens, sans défaillance et sans larmes."

La cérémonie du départ des missionnaires devait avoir lieu dans la soirée. On connaît cette *scène des adieux*, si touchante, si émouvante, que, lorsqu'on l'a vue une fois, on n'en saurait jamais perdre le souvenir. Laissons Mgr D'Hulst raconter ce qu'elle fut spécialement pour Just de Bretenières.

" Just, dit-il, redoutait l'émotion de cette solennité pour ses parents, pour son père surtout, et doucement, respectueusement, il leur avait conseillé de n'y point venir, comme aussi de ne pas

l'accompagner à la gare. Ils y assistèrent pourtant, mais dans une tribune, sans s'approcher de leur fils et sans lui adresser la parole.

" Peu d'instants avant la cérémonie, un habitant de Dijon alla trouver Just dans sa cellule. Il le trouva calme et sérieux. " Priez pour moi, lui dit le missionnaire ; oui, priez, priez pour que j'obtienne ce que je désire."

" Ce qu'il désirait, c'était le martyre. La communauté se réunit à quatre heures dans le jardin, au pied d'une Vierge qu'on vénère sous le nom de *Reine des martyrs*. Là les aspirants et les missionnaires chantent les litanies, et le *Chant du départ*, composé par Gounod pour la circonstance. Le visage de Just, très pâle l'instant d'avant, s'anima de vives couleurs ; ses yeux ardents, sa voix vibrante attiraient l'attention des spectateurs. Plusieurs en ont fait la remarque : une joie céleste était peinte sur ses traits.

" Les missionnaires partants étaient au nombre de dix. Ils entrèrent à l'église et se rangèrent debout sur les marches de l'autel, tandis que le chœur chantait le verset de la sainte Ecriture : *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona* [1] ! " Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui vont porter " la bonne nouvelle, l'Evangile de paix ! " En même temps tous les aspirants et les hommes présents dans la nef allaient s'agenouiller devant eux, leur baiser les pieds, puis se relevant, les embrasser.

" Just se tenait du côté de l'épître, le corps droit, les bras croisés, les yeux au ciel, avec une expression de sérénité angélique. " Sur sa rayonnante figure, écrit un témoin, on croyait lire plutôt " les joies du retour que les douleurs du départ." A chacun de ses amis il disait, en l'embrassant, un mot affectueux et leur demandait des prières. Il nous semble, en écrivant ces lignes, sentir encore sa douce étreinte.

" Quand vint le tour de son frère, qui lui baisa les pieds, Just le releva et le serra dans ses bras en souriant : " Courage, cou- " rage, lui dit-il, souviens-toi de tout ce que je t'ai dit : Jésus au " très saint Sacrement ! Vive Jésus ! " — " Je sus, ajoute Christian dans ses souvenirs, que pendant ce temps mon père et ma mère

1 — Rom., X, 15.

faisaient ensemble et à haute voix le sacrifice de leur fils à Dieu, et récitaient le *Te Deum*. C'était le triomphe de la grâce sur la nature. La cérémonie s'acheva, la foule s'écoula. En traversant encore une fois le séminaire, j'aperçus Just fort entouré; je lui tendis la main, il me la serra en disant: *Adieu, c'est fait;* et son regard sembla m'indiquer le ciel comme rendez-vous."

Trois autres jeunes missionnaires partaient pour la Corée: MM. Beaulieu, Dorie et Huin: "Quel bonheur! disaient-ils. Nous sommes avec le P. de Bretenières!" Nos *quatre Coréens* s'embarquèrent à Marseille le 19 juillet sur un vaisseau des Messageries impériales, le *Saïd*, qui les porta à Alexandrie; et de là ils se rendirent à Suez en chemin de fer. A Marseille, ils ne manquèrent pas de faire le pèlerinage de N.-D. de la Garde, et au Caire celui de l'*Arbre de la Vierge*. Le 26, ils s'embarquaient à Suez, sur le *Cambodge*, traversaient la mer Rouge, puis l'océan indien, touchant à Aden, Ceylan, Singapoor et Saïgon, et le 28 août, au lever du soleil, ils entraient dans le port de Hong-Kong. Depuis Marseille, la traversée avait duré quarante jours.

A Hong-Kong, une cruelle épreuve les attendait. D'après les instructions qu'ils y recevaient du séminaire des Missions étrangères, ils devaient rester un mois dans ce port du Céleste Empire, se rendre de là à Shang-Haï, puis aller passer l'hiver en Mandchourie, dans le vicariat apostolique de Mgr Vérolles, afin d'y apprendre un peu de chinois et tenter au printemps suivant de pénétrer en Corée.

"Puisque le bon Dieu veut que nous errions longtemps encore avant d'arriver à la terre promise, écrivait Just, que sa volonté soit faite! Jamais nous n'avons été plus heureux et plus joyeux que nous ne le sommes maintenant... Quant à vous, chers parents, menez aussi la vie d'abandon entre les mains de Dieu. Nous ne sommes tous que des voyageurs sur cette terre. Notre patrie de là-haut est bien belle, et rien n'est capable de contenter la soif de notre cœur, tout petit qu'il est, que la possession sans fin de Celui qui nous a aimés jusqu'à la folie. On m'a dit que j'étais fou de m'en aller en Corée; mais c'est là une folie qui ne coûte guère, qui est bien douce au contraire pour un cœur de saint missionnaire, comme je voudrais que fût le mien, et comme j'espère de la grâce de Dieu qu'il le sera un jour."

Ce ne fut que le 28 octobre que les quatre missionnaires, après avoir subi une infinité d'épreuves et de tempêtes, purent aborder en Mandchourie. Après avoir passé quelques jours à Notre-Dame-des-Neiges, résidence de Mgr Vérolles, Just fut envoyé à Notre-Dame-du-Soleil pour passer l'hiver dans cette froide contrée, dont le climat est à peu près le même que celui de la Sibérie. Il s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude de la langue chinoise, qu'il fut bientôt en état de se rendre utile à la mission.

De bonne heure, le printemps, il fallut songer à pénétrer en Corée. " Ce qui rendait si difficile aux Européens l'accès de ce pays, dit Mgr D'Hulst, c'était moins, à ce moment, la haine du nom chrétien, que la défiance du gouvernement coréen à l'égard des étrangers, quels qu'ils fussent, même des Chinois, et les lois draconiennes qui défendaient aux indigènes tout commerce avec eux. Il fallait s'embarquer dans une jonque chinoise, et aller retrouver sur un point de la côte coréenne une barque du pays. Le rendez-vous était donné près d'un an à l'avance. "

Enfin, le 27 mai 1865, nos voyageurs mirent le pied sur le sol de leur nouvelle patrie. Just se dirigea immédiatement vers Séoul, la capitale de ce pays, où se trouvait Mgr Berneux, tandis que le coadjuteur, Mgr Daveluy, emmenait les trois autres missionnaires dans une chrétienté solitaire.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN.

(La fin au prochain numero.)

VOYAGE EN GRÈCE

I

DE BEYROUTH AU PIRÉE

Le temps s'est mis au beau pendant la nuit, et nous attendons l'arrivée de la *Vénus*, qui doit nous transporter en Grèce.

En effet, à midi, elle jette l'ancre dans le port. C'est un misérable navire de douze cents tonneaux, trop long pour sa largeur, partant un *roulleur* de premier ordre. Il n'a rien de sa patronne que le nom, et *Vénus* ne doit pas lui savoir gré de promener son souvenir sur les mers avec une si pauvre mine.

Il faut quand même nous rendre à son bord, où nous nous installons tant bien que mal pour huit jours.

Les préparatifs de départ sont lents en Orient, ce qui nous permet d'admirer à loisir Beyrouth du pont de notre navire. Nous sommes tout étonnés de sa merveilleuse position ; le Liban grandit, vu de la mer, et forme un promontoire majestueux et protecteur pour la ville bâtie à ses pieds. Les maisons blanches à toits plats se détachent en relief très prononcé sur le fond sombre de ses coteaux. En somme la ville a grand air, et, comme le Liban, elle gagne beaucoup à être regardée de l'endroit où nous sommes.

La mer est calme ; aussi la nuit se passe sans incident désagréable : et, dès la pointe du jour, nous sommes sur le pont pour voir Chypre notre première escale.

Les côtes de cette île consacrée à *Vénus* sont escarpées et paraissent peu fertiles. Comme nous approchons de Larnaka, la capitale, elles s'abaissent et en général n'offrent rien d'attrayant.

Le port de Larnaka est vaste et bien protégé contre la haute mer; c'est peut-être le seul, dans ces latitudes, qui ne soit pas ouvert à tous les vents du large. Lord Beaconsfield a dû prendre en considération cet énorme avantage, lorsque la Turquie lui offrit Chypre en 1878.

La *Vénus* devant prendre ici des vins et du blé, nous descendons à terre pour quelques heures, ce qui nous permet de visiter

la ville. Il y a peu de choses à voir ; on nous indique une église grecque bâtie au huitième siècle dans le style bysantin ; c'est l'unique construction digne de remarque.

Un pope nous sert de cicerone ; il est suivi de trois ou quatre marmots plus sales les uns que les autres ; ils nous entourent et crient : *backchich*. Ce mot nous rappelle l'Orient, en dépit du drapeau anglais qui flotte sur nos têtes. La pauvreté en est l'excuse, et cela nous donne l'occasion de faire des heureux avec quelques sous. Le pope nous montre le trésor de l'église ; il consiste surtout en de très beaux cuivres repoussés qui feraient honneur à n'importe quel musée d'Europe.

A notre sortie de l'église un Cypriote nous attire dans sa boutique pour nous faire goûter le vin du pays. Il nous fait tellement bien l'article, qu'un de nos compagnons lui en achète une barrique. Le vin de Chypre a une saveur désagréable causée par le tonneau qui, en Orient, est toujours enduit de goudron.

Toute ville orientale exige une visite à ses bazars. Nous nous dirigeons donc à travers les mares et les ornières vers le quartier des boutiques. Nous voulons emporter quelques souvenirs de Chypre, et nous cherchons en vain des vases, des armes, ou autres bibelots. Rien ne satisfait l'œil expérimenté d'un de nos compagnons, collectionneur émérite. Un Armenien quelconque veut lui passer un camée moderne pour une pierre antique ; pour toute réponse, et avec un flegme tout britannique, il lui demande s'il ne possède pas un fragment de la fameuse statue de Pygmalion, sculptée à Chypre même. Naturellement ce fidèle disciple de Mercure ignorait la légende de Pygmalion. Nous nous éloignâmes en riant.

Larnaka me paraît déserte ; les rues sont veuves de passants ; les maisons ont toutes leurs fenêtres closes ; partout un manque absolu de vie, de mouvement ; on dirait une ville frappée d'épidémie ou de nostalgie. Ceux à qui nous en demandons la cause ne peuvent nous répondre d'une manière conclusive. Les uns l'attribuent carrément à l'occupation anglaise ; d'autres, peut-être plus sincères, prétendent que, de temps immémorial, Larnaka a été dans cet état de torpeur.

Nous retournons donc au navire sans nous être rendu compte de l'effet que le changement de maîtres peut avoir produit sur le moral ou sur l'esprit d'entreprise des Cypriotes.

Le capitaine nous attendait, et, au moment où nous mettons le pied sur le pont, il donne le signal du départ.

Trente-six heures de route séparent Chypre de Rhodes. Nous commençons le voyage sous les plus heureux auspices. Le soleil est radieux, la mer calme ; un après-midi ravissant, nous fait bien augurer du reste de la traversée. Mais sur mer il ne faut jurer de rien, car, pendant la nuit, un coup de vent secoue terriblement le navire, et le lendemain peu de passagers montent sur le pont.

Vers les sept heures, nous jetons l'ancre dans le port de Rhodes et notre navire reprend son aplomb. En un clin d'œil, les malades sont sur pied, et s'apprêtent à descendre à terre.

En attendant les bateliers, nous mesurons par la pensée la taille gigantesque du fameux colosse de Rhodes, dont malheureusement le manque de vestiges laissent les antiquaires dans l'ignorance de sa véritable situation.

Laissons aux encyclopédies le soin de décrire cette merveille du monde, surpassée de nos jours par la fameuse statue de Bartholdi, et débarquons. Nous n'avons guère de temps à perdre, car il est déjà nuit. Les rues sont tellement étroites et plongées dans l'obscurité, qu'il est impossible de s'y aventurer sans lanternes.

Je voulais voir la rue des Chevaliers où se voient encore quelques hôtels des grands maîtres de l'ordre de Rhodes. Ces hôtels n'ont rien de caractéristique ; les armes du propriétaire sont l'unique ornement de la façade ; l'ogive des portes, des fenêtres indiquent le style du quatorzième siècle, qui prête à peu de décorations.

Il est à peine huit heures, et nous ne rencontrons pas une personne dans les rues ; les habitants ont-ils fui à notre approche ? Impossible de voir un seul Rhodien... même moderne. Nous aurions pourtant désiré voir les descendants de ces guerriers qui tinrent si souvent tête aux armées d'Athènes ; mais il nous faut renoncer à cet espoir.

Vers les onze heures, notre vaisseau reprend la mer, et nous faisons voile pour Smyrne, la grande ville commerciale de l'empire turc.

La nuit est splendide, le ciel parsemé d'étoiles, et la mer est si phosphorescente que notre navire laisse derrière lui un long sillon lumineux. La température est douce, la lune brille à

l'horizon, et ses rayons jouent harmonieusement dans les vagues, et sur les hauteurs du groupe d'îles au milieu duquel nous voguons. L'heure du sommeil arrivée, nous eûmes toutes les peines du monde à nous arracher à cet enchantement.

Le lendemain, nous passons la journée à causer du passé de la Grèce. Les Sporades défilent devant nous les unes après les autres ; et, de Rhodes à Lamos, toutes ces îles évoquent dans nos esprits mille souvenirs héroïques.

Nous faisons relâche à Chio pour laisser le courrier, et prendre quelques marchandises ; mais nul temps de nous rendre à terre ; il faut se contenter de dessiner quelques croquis de la ville, du haut de notre navire.

Chio est toute neuve, ayant été entièrement reconstruite après le tremblement de terre de 1882. Ses maisons blanches font un très joli effet au milieu de leur encadrement de verdure.

L'unique industrie du pays consiste à fabriquer du *mastic*, sorte de liqueur extraite d'une résine célèbre dans tout l'Orient. De Tanger à Constantinople, on nous a offert du mastic de Chio. Aussi les natifs assiégent-ils notre navire dès notre arrivée pour nous vendre " ce divin nectar. "

A la nuit tombante, nous arrivons en vue de Smyrne ; mais il est trop tard pour passer la barre, et nous restons à l'ancre jusqu'au lendemain.

Dès l'aube, nous accostons au quai ; c'est la première fois que cela nous arrive, depuis que nous avons quitté les ports de l'Algérie.

Les formalités pour descendre à terre sont ici très longues, et surtout très ennuyeuses ; il faut exhiber nos passeports dûment visés par l'ambassadeur turc à Paris, et, en plus, répondre à une infinité de questions toutes plus ou moins oiseuses. Ceci se fait par l'entremise d'un drogman qui nous conseille de raccourcir cet interrogatoire à l'aide d'un *backchich*, et nous nous exécutons de bonne grâce pour gagner du temps.

Malgré son antique origine, Smyrne est une ville moderne. Ses quais ont été construits par des ingénieurs français ; des tramways circulent tout le long du port, et nous entendons le sifflet de la locomotive. Le fait est que son aspect général est tout à fait européen.

Les quelques heures que nous avons à notre disposition sont employées à flâner dans les bazars. On nous fait voir des tapis anciens d'une grande beauté, des bijoux, des armes, des étoffes merveilleuses de dessin et de coloris, sans compter les momies qui sont nombreuses. En un mot, c'est le pays de Cocagne des collectionneurs.

Ces Orientaux ont toujours été les premiers coloristes du monde ; ils font vibrer les couleurs et les teintes comme un clavier merveilleux, et jamais une fausse note dans cette gamme chromatique, éblouissante ! Leurs maîtres dans cet art, c'est une nature incomparable, c'est un ciel d'une pureté immaculée, ce sont les plaines dorées du désert.

Nous espérions aller à Ephèse pour voir le temple de Diane, mais voilà qu'on nous cherche partout dans la ville ; on veut nous prévenir que la *Vénus*, au lieu de continuer sa route vers le Pirée, se rend directement à Constantinople.

Habitués à ces contretemps, nous nous rendons, sans murmurer, au navire, pour faire transporter nos bagages à bord du *Progresso*, qui est en partance pour la Grèce.

Il n'y a pas de temps à perdre, car le *Progresso* est sous vapeur, et doit démarrer dans quelques minutes. Rendus sur le pont, nous demandons une cabine pour déposer nos colis ; on nous regarde d'abord tout surpris, puis le maître d'hôtel nous fait comprendre par signes — il ne parle ni l'anglais ni le français — qu'il n'y a pas de cabines, et que, le soir venu, on nous dressera des lits sur le parquet. Grâce à un backchich, et comme une grande faveur, on nous réserve le dessous de la table à manger, dans le salon. De sorte que nous aurons un abri, et nous sentirons moins le balancement, étant dans l'axe du navire. Dans la vie, il faut toujours voir le beau côté des choses, c'est le secret du bonheur.

Tous ces ennuis nous privent d'une heure de plus dans les bazars. Notre curiosité en souffre, mais notre escarcelle en gagne d'autant ; encore une nouvelle occasion de philosopher en optimistes.

Une fois en pleine mer, nous apprenons le pourquoi de notre départ précipité ; il fallait passer la barre de Smyrne avant qu'un violent orage, se dirigeant de notre côté, vînt se jeter en travers de la route.

En effet, nous avons à peine filé quelques nœuds, que le vent s'élève, la vague se creuse, la pluie tombe à torrents, les éclairs sillonnent le firmament ; notre misérable navire tangue et roule comme un copeau.

Heureusement que ces bourrasques ne durent pas longtemps ; elles sont fréquentes dans ces mers, mais n'offrent que peu d'obstacles à la navigation. Les marins, familiers avec la météorologie de ces latitudes prévoient facilement le danger, et prennent la haute mer pour éviter les récifs de la côte.

En somme la nuit ne fut pas trop rude. Nous avions traversé la mer Egée pendant notre sommeil, et le matin nous trouva au milieu des Cyclades.

Nous passons tour à tour Andros, Paros, Naxos, Milo. Ces îles se ressemblent toutes. Vues de la mer, elles présentent des rochers escarpés et dénudés, qui n'offrent rien de réellement pittoresque. Ce qui les rend si intéressantes, c'est leur passé glorieux, c'est leur histoire, cette histoire qui rappelle le berceau de la civilisation occidentale.

Vers les dix heures, nous tournons le cap Sunium à l'extrémité sud de l'Attique.

Que de souvenirs éveille ce promontoire célèbre ! C'est ici qu'Egée, roi d'Athènes, attendait le retour de son fils Thésée parti pour la Crête, où il devait combattre le Minotaure.

La Grèce payait un tribut annuel de sept jeunes gens à ce monstre caché dans les profondeurs du labyrinthe de Dédale ; Thésée entreprit de délivrer la Grèce de cette servitude.

Il avait été convenu entre Egée et son fils, que, s'il revenait victorieux, une voile blanche remplacerait la voile noire de son navire. Par un oubli du pilote, le signe convenu ne flotte pas au mât du navire de Thésée ; Egée croit son fils mort, et il se précipite dans la mer.

Depuis ce temps les Grecs donnèrent le nom d'Egée à la mer qui baigne ce rocher. Minerve y avait un temple magnifique, dont les douze colonnes surmontées de leur architrave encore debout rappellent sa gloire passée. Sa position seule en faisait une des merveilles de la Grèce ; dominant la mer parsemée d'îles, à quelque distance d'Athènes, et lui servant comme de sentinelles, il avait par son site seul de quoi le rendre unique au monde.

En élevant là un temple à la patronne de leur ville, les Athéniens voulurent lui faire un hommage particulier, pour la remercier de la protection que la fille de Jupiter passait pour leur avoir accordée pendant les guerres médiques.

Le cap Sunium doublé, nous sommes en vue d'Egine et de Salamine. Nos souvenirs classiques aidant, nous croyons apercevoir l'ombre de Thémistocle poursuivant à force de rames les Perses en fuite.

Enfin, nous entrons dans le port du Pirée. Le goulot en est très étoit ; à peine deux navires peuvent-ils s'y rencontrer.

Du temps de Périclès, on le fermait tous les soirs au moyen de chaînes soutenues de chaque côté par des lions de pierre. Au dix-septième siècle, le doge Marosini fit transporter ces lions à Venise, où ils sont encore aujourd'hui. Ce sont les lions de San Marco.

Aussitôt l'ancre jetée, une centaine de bateliers entourent notre navire, s'y cramponnent, grimpent sur le pont où règne une confusion indescriptible.

Les passagers de troisième, des Grecs, des Turcs, des Arabes, ont envahi les premières ; c'est une mêlée sans nom. Ces cris, ces hurlements, ces offres en toutes langues me transportent en pensée à la tour de Babel. Ajoutons que les costumes de toutes formes et de toutes nuances ajoutent au pittoresque du tableau, par leur étrange bariolage.

Les officiers du bord assistent à cette cohue sans faire un geste sans un commandement pour maintenir l'ordre ; ils sont habitués à cette bruyante arrivée.

Après une heure de ce vacarme, le calme se fait peu à peu, et nous descendons à terre.

Cte de Martigny.

(A suivre.)

A LA CLAIRE FONTAINE

Pierre, mon ami Pierre,
A la guerre est allé,
Pour un bouton de rose
Que je lui refusai [1].

(Berceuse ré-onne.)

Il est une claire fontaine
Où, dans un chêne, nuit et jour,
Le rossignol, à gorge pleine,
Redit sa peine
Et son amour.

Si belle et si douce est son onde,
Si transparente, si profonde,
Qu'on vient de bien loin à la ronde
S'y promener
Et s'y baigner.

Son flot où la menthe et la prêle
Poussent, à fleur d'eau, pêle-mêle,
Filtre son cristal à travers
Le filtre frêle
Des cressons verts.

Les jeunes filles, le dimanche,
Y vont, nu-tête, fleurs au front,
En mai, sous le chêne qui penche,
En jupe blanche,
Danser en rond.

1 — J'ai trouvé cette variante de la chanson canadienne dans un recueil des vieilles chansons populaires de France. Je l'ai lue aussi dans un roman de Raoul de Navery. *(Note de l'auteur.)*

Il en est une — une promise —
Qui fuit et la danse et le bruit,
Et qui, dans son deuil de payse,
Martyre exquise,
Se meurt d'ennui.

Un soir que la blonde amoureuse
Se mirait à la source ombreuse,
Un pâtre à la voix langoureuse
Lui fit l'aveu
D'un premier feu.

" Oh ! donne-moi cette églantine ! "
Mais au beau galant tout confus
La belle dit : Non, et s'obstine,
Apre et mutine,
Dans son refus.

Fou de dépit, sans voir sa mère,
Sans voir celle qui fut si chère,
Le bon ami, le pauvre enfant,
Pour la frontière
Part en pleurant.

Aux jeunes la guerre est bien dure ;
Le mal du pays les torture :
On pleure. Oh ! que le temps nous dure
Loin de ce doux
Pays : Chez nous !

Vers une rive plus clémente
Le rossignol a pris l'essor,
Seule, au bord de l'onde dormante,
La pauvre amante
Soupire encor.

En vain de ses pleurs elle arrose
Le bouquet qui fit son malheur :
" Reviendra-t-il ? Rosier morose,
Rends-moi ta rose,
Rends-moi ta fleur ! "

Trois ans après, un militaire,
Sac au dos, couvert de poussière,
De la fontaine solitaire,
Bâton en main,
Prit le chemin.

C'est lui ! — C'est elle ! — Sans rien dire,
Le soldat aux yeux attendris,
Et la chère âme qui soupire,
Dans un sourire
Se sont compris.

La dernière fleur de l'année,
Des pleurs de l'automne baignée,
S'effeuille au vent. La belle offrit
La fleur fanée
Au fier conscrit.

Ohé ! danseurs, à la fontaine,
Dansez en rond, chantez en chœur !
Le plus beau garçon de la plaine
A Madeleine
Donne son cœur.

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVIIe SIÈCLE

QUATRIÈME ARTICLE

Sommaire. — 1651-1657. — Alliance des Neutres et des Andastes. — Radisson chez les Iroquois. — En 1654 les Eriés attaquent les Tsonnontouans. — Le Borgne de l'Ile. — Refuges des peuples dispersés par les Iroquois. — Les Outaouais descendent à Montréal, 1653. — La baie Verte. — Ravages des Iroquois au Nord. — Les Outaouais se rendent aux Trois-Rivières. — Deux Français partent pour l'Ouest, 1654. — Les Iroquois à la baie Verte et chez les Illinois. — Grande flottille des Outaouais qui se rendent à Québec, 1656. — Départ d'un parti français pour Onnontagué. — Les Eriés sont exterminés. — Les Français au sud du lac Ontario ; ils abandonnent cette contrée, 1658.

En même temps qu'arrivait à Québec la nouvelle de l'abandon du Haut-Canada par les Français et les sauvages attachés à notre cause, on apprenait qu'une nouvelle guerre était commencée dans le Sud. Le 30 août 1650, la mère de l'Incarnation écrivait : « Un captif qui s'est sauvé des Iroquois rapporte que les guerriers des Andoovesterorons et ceux de la nation Neutre ont pris deux cents Iroquois. Si cela est vrai, on les traitera d'une terrible façon, et ce sera autant de charge pour nous. » Les Andastes avaient en effet levé la hache contre les Iroquois, de concert avec les Neutres. D'après d'autres nouvelles reçues à Québec, le 22 avril 1651, et notées au *Journal des Jésuites*, les Iroquois, au nombre de quinze cents, avaient attaqué la nation Neutre, l'automne précédent, et enlevé un village ; mais, poursuivis dans leur retraite, ils perdirent deux cents hommes. Les Cinq-Cantons, résolus à triompher, avaient envoyé douze cents guerriers contre les Neutres ; on ne savait pas encore ce qui s'en était suivi.

Les Iroquois qui infestaient les bords du Saint-Laurent, par petites bandes, tuaient les colons isolés, pillaient et brûlaient les maisons. Chaque jour on les voyait jusqu'aux portes de Québec. Ils ravageaient aussi les territoires du Saint-Maurice et de l'Ottawa [1].

1 — Voir Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 303-10.

En 1651, les Andastes resserrèrent leur alliance avec les Neutres contre les Iroquois, formant ainsi une ligne de défense qui allait de la rivière Susquehanna jusqu'à Buffalo où étaient les Tsonnontouans, et traversant la rivière Niagara pour pénétrer dans le Haut-Canada, à l'ouest du lac Ontario, chez les Neutres. Les Tsonnontouans, qui se trouvaient les premiers attaqués, plièrent et furent obligés de se réfugier chez les Onneyouts, quelque part aux environs d'Oswego.

Les Sokokis, sauvages du sud-ouest du Maine et du New-Hampshire, prenaient à leur tour les armes contre les Agniers : ceux-ci, dans l'hiver de 1651-52, envoyaient un parti de guerre au pays des Andastes, mais ils étaient repoussés avec pertes [1]. Ainsi, non contents de poursuivre dans le nord et dans l'ouest les débris des tribus huronnes et algonquines vaincues et dispersées par leurs armes, les Iroquois engageaient partout autour d'eux des hostilités nouvelles. Leur audace et leur habileté, jointes aux tristes circonstances que notre administration traversait, devaient leur assurer, durant plusieurs années, la domination par la terreur sur tout le cours du Saint-Laurent et autres pays.

Pour faire suite à ce que nous avons dit, page 401, au sujet des localités où se réfugièrent les tribus huronnes en 1650, il est à propos de citer le passage suivant de la *Relation* de 1660 (page 14), qui confirme notre première donnée : " Les uns se jetèrent dans la nation Neutre [2], pensant y trouver un lieu de refuge par sa neutralité qui, jusqu'alors, n'avait point été violée par les Iroquois ; mais ces traîtres s'en servirent pour se saisir de toute la nation du Petun [3] ; mais celle-ci a bien été obligée de se réfugier elle-même chez les Algonquins supérieurs [4]. D'autres coururent (coururent) dix journées durant dans les bois ; d'autres veulent aller à Andastoé [5], pays de la Virginie ; quelques-uns se

1 — *Journal des Jesuites*, pp. 167, 170.

2 — Sur les Neutres, voyez le présent travail, pp. 88-94, 233-40, 382, 386, 395.

3 — Sur les gens du Petun, voyez le présent travail, pp. 82, 87, 94, 226, 230-35, 387.

4 — C'est-à-dire situés plus à l'ouest que les Algonquins du haut de l'Ottawa et du lac Nipissing.

5 — Sur les Andastes, voyez le présent travail, pp. 85, 89-90, 240-42, 394.

réfugient parmi la nation du Feu [1] et la nation des Chats [2]; même un bourg entier se jeta à la discrétion de Sonnont8aehronons [3], qui est l'une des cinq nations iroquoises, et qui s'en est bien trouvé, s'étant conservé depuis ce temps-là en forme de bourg séparé de ceux des Iroquois, où les Hurons vivent à la à la huronne, et les anciens chrétiens gardent ce qu'ils peuvent du christianisme [4].

Pierre-Esprit Radisson, qui avait des membres de sa famille établis aux Trois-Rivières, partit de France, le 24 mai 1651, pour venir les rejoindre. Il devait être âgé de trente ans à cette époque, et avait probablement visité le Canada. Peu de figures du XVIIe siècle ont autant d'importance que la sienne dans nos annales. Doué d'un courage exceptionnel, d'une ambition jamais satisfaite, et d'un esprit d'initiative étonnant, il a été mêlé aux grandes entreprises, aux aventures des coureurs de bois, et s'est créé parmi nous une double légende. C'est un caractère à étudier, maintenant surtout que nous possédons le récit de ses voyages rédigé par lui-même. Ce document est en langue anglaise, mais écrit comme on parle, c'est-à-dire sans orthographe ; évidemment, Radisson se servait de la langue anglaise sans avoir appris à l'écrire. Il raconte tout d'abord que, dans l'été de 1652, étant sorti des Trois-Rivières pour chasser sur la grève, dans la banlieue, un colon qui gardait des bestiaux l'avertit de la présence des Iroquois dans les bois du voisinage ; deux hommes qui chassaient également se joignirent à lui, puis ils se séparèrent pour quelques instants. Lorsque Radisson revint au rendez-vous, il trouva ses compagnons assommés ; sur le champ, cinquante Iroquois, qui le guettaient, apparurent, s'emparèrent de lui et le firent prisonnier. On lui traversa le pied d'une épée rougie au feu, et on lui arracha des ongles. Tout le long de la route, jusqu'au pays des Agniers, il souffrit diverses tortures. Enfin, une famille iroquoise l'adopta, et il prit goût à la vie des sauvages. Au printemps de 1653, il était dans les environs de Buffalo, chez les Tsonnontouans ; vers l'automne il retournait aux

1 — Sur les gens du Feu, voyez le présent travail, pp. 83, 88, 94, 220-1, 237, 386-8, 396.

2 — Sur les Eriés ou Chats, voyez le présent travail, pp. 85, 236, 395, 401.

3 — Tsonnontouans, établis à l'est de la rivière Niagara.

4 — La *Relation* de 1660, p. 28, revient sur ce sujet et dit que, en 1657, ces Hurons furent visités par nos missionnaires. Voyez plus loin l'année 1657.

Agniers, vers le nord d'Albany, et parlait au gouverneur hollandais de cette ville, qui lui proposa de le racheter. Mais, comme il ne désirait pas s'embarquer pour la Hollande, et qu'il avait conçu de l'affection pour sa nouvelle famille, il déclina la proposition. Quelques semaines plus tard, la nostalgie le décida à fuir ; il partit pour les Pays-Bas, d'où il revint aux Trois-Rivières au mois de mai 1654.

Le P. Poncet [1], enlevé par les Iroquois, un peu au-dessus de Québec, le 20 août 1653, dit que, l'automne suivant, près d'Albany, il rencontra un "jeune homme, pris aux Trois-Rivières, par les Iroquois, et racheté par les Hollandais, auxquels il servait d'interprète. Il vint me trouver, ajoute-t-il, et après quelque entretien, me dit qu'il se viendrait confesser le lendemain, qui était le dimanche." Radisson, dans ses *Voyages* se borne à noter : "A minister that was a Jesuit gave me great offer," ce qui veut dire " m'assista," si l'on s'en rapporte au contexte [2]. Ceci montrerait que Radisson était catholique, contrairement à une opinion assez générale de nos jours. Quant à son emploi d'interprète, il dit lui-même que le gouverneur d'Albany parlait le français parfaitement. Nous ne tarderons pas à revoir Radisson, car maintenant il est lancé dans sa carrière, et fera parler de lui.

Le lecteur observera que nous ne donnons pas dans ces pages la biographie des hommes qui y figurent ; la raison en est que la plupart d'entre eux appartiennent autant, et parfois davantage, à l'histoire d'autres localités qu'à celle des grands lacs.

Le P. de Brébeuf [3] a été tellement étudié que ce serait peine perdue que de raconter sa vie. Boucher et Lemoyne [4] n'ont fait que passer chez les Hurons. Nicolet [5] demande une étude à part. Chouard et Radisson de même. Lorsque nous rencontrerons un personnage comme Perrot, Du Luth, Touty, Hennepin, La Durantaye, dont la vie s'encadre dans notre travail, il faudra en parler plus longuement, parce que le milieu où nous nous sommes placé est essentiellement le leur.

1 — Sur le P. Poncet, voyez le présent travail, pp. 234, 389, 392.
2 — *Radisson's Voyages*, Prince society, Boston, 1885, pp. 1, 4, 22, 25, 65, 85, 6. *Relation des Jésuites*, 1653, p. 14.
3 — Sur le P. de Brébeuf, voyez le présent travail, pp. 218, 226-8, 236-40, 382, 388-9, 400.
4 — Sur Charles Lemoyne, voyez le présent travail, p. 389.
5 — Sur Nicolet, voyez le présent travail, pp. 88-9, 95, 217, 222, 382, 384.

Dans l'automne de 1653, les Iroquois, voyant qu'ils avaient sur les bras plus d'ennemis qu'ils ne pouvaient en combattre, et comme ils venaient d'essuyer un échec signalé aux Trois-Rivières, profitèrent de la capture qu'ils avaient faite du P. Poncet, pour proposer la paix, accompagnée d'un échange de prisonniers. Ce fut un grand soulagement pour la colonie, lorsque l'on sut que les hostilités cessaient. Bien entendu que l'on ne comptait pas trop sur la durée du calme, connaissant la perfidie des Iroquois ; mais dans l'espoir des secours de France, c'était toujours du temps de gagné. Un projet hardi fut conçu aussitôt, celui d'établir des missions chez les Iroquois.

Au printemps de 1654, les Eriés ou nation du Chat, enlevèrent l'une des bourgades des Tsonnontouans, tandis qu'un autre détachement de ces guerriers poursuivait et taillait en pièces quatre-vingts Iroquois d'élite qui revenaient victorieux du côté du lac Huron.

Plusieurs coups isolés suivirent ces deux exploits, toujours à l'avantage des Eriés. Ceux-ci comptaient deux mille hommes bien dressés à la guerre, mais sans armes à feu. "Ils combattent à la française, essuyant courageusement la première décharge des Iroquois, qui sont armés de nos fusils, et fondent ensuite sur eux, avec une grêle de flèches qui sont empoisonnées, et qu'ils tirent huit et dix fois avant qu'on puisse recharger un fusil. Quelques Hurons, réfugiés chez les Eriés, avaient suscité cette guerre, qui faisait dire aux Iroquois que tout était en feu dans leurs quatre nations supérieures... Nous les appelons la nation Chat, à cause qu'il y a dans leur pays une quantité prodigieuse de chats sauvages, deux et trois fois plus grands que nos chats domestiques, mais d'un beau poil et précieux [1]."

Ce même printemps, le P. Lemoyne [2], s'étant rendu au canton des Onnontagués pour conclure la paix, vit que ces sauvages préparaient une forte armée pour combattre les Eriés. La paix boiteuse avec les Français n'en fut que plus aisément décidée.

Tournons nos regards vers l'ouest, où de nombreux événements s'étaient passés de 1650 à 1654.

1 — *Relation*, 1654, pp. 9, 10.
2 — Sur le P. Lemoyne, voyez le présent travail, pp. 230, 234, 385, 389.

Les Algonquins de l'île des Allumettes [1], que l'on appelait les " grands Algonquins ", parce qu'ils représentaient leur race avec plus de force et de pompe que la plupart des tribus nomades parlant leur langue, étaient regardés comme le peuple de la rivière Ottawa. Les Iroquois n'avaient pas encore triomphé d'eux. Avant 1651 ou 1652, la rivière portait le nom de rivière des Algonquins. A ce propos il est bon d'observer que plusieurs écrivains ont attribué le nom d'Ottawa ou Outaouais au cours d'eau en question à cause du fait imaginaire que les Cheveux-Relevés ou Outaouas [2] habitaient sur ses bords. Nous avons les preuves les plus claires que ces sauvages, dès avant 1615, demeuraient au lac Huron, et qu'ils étaient alors d'ancienne date dans ces contrées. Jusqu'à 1652, les Algonquins restèrent en possession de leurs domaines de la rivière " des Algonquins ". Chassés, à cette date, par les Iroquois, ils se retirèrent du côté des Trois-Rivières, et l'Ottawa prit, à partir de 1655 à peu près, le nom des Outaouas, qui commencèrent alors à descendre de l'ouest pour relier des communications avec la colonie française.

Nicolas Perrot, parlant des sauvages qui fuyaient la hache des Iroquois, en 1650, s'exprime ainsi : " Les Hurons qui descendirent à la colonie (Québec) avaient pour missionnaire le P. l'Allemand ; entre la rivière Creuse et les Calumets [3], il y a une grande île appelée l'île du Borgne, autrement dite l'île des Allumettes. Elle est nommée île du Borgne, parce que le chef du village algonquin qui y était établi était borgne. Il y commandait quatre cents guerriers, qu'on regardait comme la terreur de toutes les nations, même de l'Iroquois. Ce chef tirait un certain péage de tous ceux qui descendaient dans la colonie française, pour passer avec sa permission, sans laquelle il ne souffrait pas qu'on allât plus loin. Il fallait donc se soumettre à la lui demander en montant ou en descendant ; et, pour l'aller trouver, on était obligé de prendre par le grand chenal, qui est vers le sud de l'île ; le petit chenal, bien plus court, est au nord. Quand les Hurons se virent au bout de l'île, ils voulurent passer, suivant la coutume,

1 — Sur l'île des Allumettes, voyez le présent travail, pp. 81, 217, 219.
2 — Sur les Outaouas, voyez le présent travail, pp. 81, 219, 287, 396.
3 — Champlain, en 1613, et Radisson, en 1660, disent tous deux que ce nom vient de ce que, en cet endroit, il y a des pierres propres à fabriquer des calumets ou pipes.

par le village, pour rendre au chef leur devoir et lui demander la permission de passer. Le P. l'Allemand leur fit entendre que le Français, étant le maître de la terre, n'était point obligé à cela, et leur persuada de suivre le petit chenal. Le Borgne en fut bientôt averti; qui envoya tous ses guerriers pour les faire venir tous au village ; et, après leur avoir demandé la raison pourquoi ils avaient eu dessein de passer sans sa permission, ils s'excusèrent en disant que c'était le P. l'Allemand qui les en avait empêchés, et qui leur avait fait croire que le Français est le maître de la terre. Le Borgne fit prendre le P. l'Allemand et le suspendre à un arbre par les aisselles, en lui disant que le Français n'était pas maître de son pays ; qu'il en était lui seul reconnu pour chef, et qu'on y était sous sa puissance. L'année suivante, il descendit en la colonie, se faisant embarquer et débarquer par ses gens, et ne faisant jamais un pas sans être escorté de ses gardes ; cela n'empêcha pas qu'on ne le fit prendre et enfermer dans un cachot. Les sauvages de sa suite voulurent faire quelque mouvement pour l'en tirer ; on se mit d'abord sur la défensive et on leur fit dire d'agir. Tout le parti enfin qu'ils eurent à prendre fut celui de se soumettre et de s'humilier avec des offres de présents, pour obtenir l'élargissement de leur chef, qu'on fit sortir quelques jours après [1]. "

Le P. Tailhan annote comme suit ce passage de Perrot : " Les débris des missions huronnes furent conduites à Québec par le P. Paul Ragueneau ; aucun père Lallemand ne figure dans les récits de cette douloureuse transmigration. Ni la relation de 1650, ni Charlevoix ne font allusion à la mésaventure du père chargé de guider vers Québec les Hurons fugitifs ; Perrot seul nous en a conservé le souvenir. Mais le silence des uns, et l'erreur où l'autre est tombée quant au nom du missionnaire maltraité par le Borgne de l'île, ne sont par une raison suffisante pour rejeter dans son entier le récit de notre auteur. La rivière Creuse est un des nombreux affluents de l'Outaouais ; un peu au-dessous de son embouchure, on rencontre l'île des Allumettes... "

La dynastie ou la succession des " Borgnes de l'Ile ", qui régnait sur le haut de l'Ottawa depuis plus d'un demi-siècle accomplissait

1 — Sur les deux pères Lallemand, voyez le présent travail, pp. 233-7, 242, 381, 385-6, 392, 399, 400, 402.

son dernier exploit dans les circonstances ici relatées. Deux ans plus tard, tous les Algonquins de l'île, y compris le Borgne, s'enfuyaient du côté des Trois-Rivières, où Radisson les vit établis à demeure en 1654. Ainsi disparut le royaume de Tessouat, que Champlain avait vu à l'île des Allumettes en 1613, et dont il ne semble pas avoir été émerveillé.

Les Hurons, soit en partie ceux du fond de la baie de Penetenguishine, soit le peuple du Petun, réfugiés sur le terrain où est à présent la ville du Détroit, s'étaient vus obligés de céder aux Iroquois, qui leur avaient proposé une paix éternelle, vu qu'ils étaient frères; et trois ans plus tard, par la force des armes, ils s'étaient trouvés incorporés aux Cinq-Cantons. Ceci eut lieu de 1651 à 1655 [1].

Nicolas Perrot et La Potherie se sont connus; l'un a dû emprunter ses renseignements à l'autre. C'est plutôt La Potherie qui avait à apprendre ici. Ecoutons Perrot: "Cette défaite donna l'épouvante chez les Outaouas et leurs alliés, qui étaient au Sankinon (Saginaw, aujourd'hui grande baie du lac Huron, côté ouest), à l'anse au Tonnerre (plus au nord, même côté du lac Huron), à Manitoaletz (Manitoualin) et à Michillimakinak. Ils allèrent demeurer ensemble chez les Hurons, dans l'île que l'on appelle l'île Huronne. L'Iroquois continua à rester en paix avec un autre village, établi au Détroit, que l'on nomme Huron, de la nation Neutre, parce qu'ils n'épousèrent pas les intérêts de leurs alliés, et qu'ils s'étaient tenus dans la neutralité. Les Iroquois les obligèrent cependant à quitter le Détroit et à venir s'établir avec eux. Ils augmentèrent par là leurs forces, tant par le nombre des enfants prisonniers qu'ils firent, que par la quantité de Hurons neutres [2] qu'ils amenèrent [3] chez eux [4]."

Ce qui est visible, c'est que, dès 1650, le Haut-Canada avait perdu tous ses habitants français et sauvages; sauf les Neutres; tous s'étaient réfugiés à l'ouest et au nord, très peu vers le sud. Ceux du nord envoyèrent des colonies dans le Bas-Canada, et y recherchèrent le commerce.

1 — La Potherie, II, 54; Perrot, 80.

2 — Pour ce qui concerne les Neutres, il faut fixer la date à 1652-3, car leurs défaites ne commencèrent qu'en 1652.

3 — *Mémoires* de Nicolas Perrot, p. 80.

4 — Procédé des Romains qui incorporaient les peuples vaincus, et s'en formaient une force nationale.

De la nécessité sortent les inventions. Cet axiome peut s'appliquer aux sauvages comme aux Européens. Après les désastres que nous avons mentionnés, les communications avec les Français étaient devenues impossibles. Les sauvages, qui éprouvaient le besoin de trafiquer avec *nos gens*, voulurent à leur tour "découvrir" les Français en allant jusque chez ceux-ci porter les peaux de castor et autres pelleteries, dont l'échange promettait un bénéfice considérable. C'est ce qui inspira aux Outaouais l'idée de se rendre, par le nord, au delà de la région dominée par les Iroquois, jusqu'à nos postes du fleuve Saint-Laurent. Les Amikoués ou gens du Castor, habitants de l'est-nord-est du lac Huron, au nord de la rivière des Français, et formant une nation importante, par son esprit de direction, au milieu des peuplades algonquines de ces contrées, commerçaient avec les Attikamègues du haut Saint-Maurice, lesquels échangeaient leurs produits avec les tribus du Saguenay ; de manière que, du nord du lac Huron jusqu'à Tadoussac, par ces voies détournées, il y avait des relations régulières entre les sauvages ; la langue algonquine était celle de tous ces peuples [1]. Il n'en fallait pas davantage pour déterminer les Outaouais, amis des Amikoués, à entreprendre le long voyage dont il va être parlé.

Nous savons que, en 1653, trois canots de l'ouest arrivèrent aux Trois-Rivières, annonçant la possibilité de renouer des relations entre les Français et les peuples de ces régions éloignées, parce que, croyait-on, les Iroquois n'oseraient pas s'aventurer dans le nord. Si le gouvernement français eût compris son devoir et même ses intérêts, il eût fortifié la petite colonie des bords du Saint-Laurent, qui ne demandait qu'à vivre, et qui déjà se regardait comme une Nouvelle-France, parce qu'elle entrevoyait assez clairement l'avenir.

La Potherie, écrivant en 1701, après avoir visité l'Ouest, disait : " La défaite des Hurons se répandit chez tous les peuples voisins ; l'effroi s'empara de la plupart. Il n'y avait plus de sûreté, à cause des incursions que les Iroquois faisaient dans le temps qu'on s'y attendait le moins. Les Nipiciriniens s'enfuirent au nord ; les Sauteurs et les Missisakis avancèrent dans la profondeur des terres. Les Outauaks et ceux qui habitaient le lac

1 — Radisson's *Voyages*, p. 91.

Huron se retirèrent dans le sud, et s'étant tous réunis, ils habitèrent une île qui porte encore le nom de l'île Huronne. Les Hurons s'y étaient placés les premiers. Leur désastre ne faisait qu'augmenter le souvenir de se voir frustrer du commerce des Français. Ils firent cependant des tentatives pour trouver encore des voies propres à continuer la première alliance. En effet, trois Outaouaks des plus hardis s'embarquèrent dans un canot, et prirent le nord du lac Supérieur, pour éviter de tomber entre les mains des Iroquois. Après avoir passé de rivières en rivières, de portages en portages, ils tombèrent dans celle des Trois-Rivières, qu'ils descendirent jusqu'à son embouchure, où ils trouvèrent un établissement français. Ils y traitèrent leurs pelleteries. Les grandes fatigues qu'ils eurent pendant le voyage les empêchèrent de reprendre la même route. Il s'y trouva par hasard quelques Algonquins qui se préparaient à remonter chez eux ; ils profitèrent de la même occasion, passant par le véritable chemin qui mène aux Outaouaks, ne marchant que la nuit, de crainte de tomber entre les mains de leurs ennemis, et arrivèrent enfin à l'île Huronne, au bout d'un an, avec l'applaudissement général de leurs camarades, qui avaient désespéré de leur retour. Ce succès si favorable, les obligea plus que jamais, et leurs voisins, à faire des parties de chasse. Ils descendirent ensuite en flotte chez les Français [1] ..." Cette dernière descente eut lieu en 1654. On admirera le voyage des trois Outaouais qui, passant par le nord du lac Supérieur, finirent par atteindre le Saint-Maurice et ensuite les Trois-Rivières, remontèrent le Saint-Laurent, l'Ottawa, coupèrent le lac Nipissing, et de là se rendirent au lac Michigan.

Nous mettons en 1652-53 le voyage de ces trois Outaouais, qui ne comptaient pas que la paix de 1654 avec les Iroquois leur ouvrirait bientôt le chemin de nos établissements.

L'une des îles placées à l'entrée de la baie des Puants, dans le lac Michigan, avait été occupée par les Pouteouatamis [2], mais elle se trouvait déserte depuis une douzaine d'années, lorsque les réfugiés dont nous parlons ci-dessus s'y retirèrent et lui firent donner ainsi le nom d'île Huronne. Là, comme à l'île Manitoualin [3],

1 — Le Potherie, II, 52-3.
2 — Sur les Pouteouatamis, voyez le présent travail, pp. 220, 382.
3 — Sur cette île, voyez le présent travail, pp. 82-3, 216, 337, 395, 490.

on espérait former des centres qui remplaceraient les anciens. Cet espoir ne dura pas longtemps, car la puissance iroquoise grandissait tous les jours, et en dépit de la paix de 1654, elle prit de l'extension.

Les Kikapous ou Queues-Coupées [1], habitaient le pays des Hurons avant 1649, et en avaient été chassés comme les autres tribus de ces territoires [2]. Il est difficile de suivre ce petit peuple parce que son nom ne reparaît que rarement. Tout nous porte à croire qu'il était plus connu sous une autre dénomination ; le mot *Kikapous* pouvait être un double nom appliqué à l'une des tribus de la baie de Penetenguishine [3]. Vers 1653, si nous comprenons bien les choses de ce temps, les Kikapous étaient à l'île Manitoualin, mais voyant se répéter les courses des Iroquois, ils s'enfuirent alors du côté du Wisconsin. Donc, ils formaient partie de cette émigration qui d'abord s'arrêta dans l'île Huronne, d'où bientôt après ils partirent pour la terre ferme du Wisconsin, en même temps que les Outaouais de Manitoualin et les Hurons du Petun déjà réfugiés au nord du lac Huron, par suite des événements de 1649-50 [4]. Après avoir parlé de ces événements, Perrot ajoute : " Les Nepissings [5] tinrent ferme quelques années dans leurs villages, mais il leur fallut ensuite fuir dans le fond du nord à Aliniebegon [6], et les sauvages qui habitaient le voisinage des Hurons s'en allèrent, avec ceux de la rivière des Outaouas, aux Trois-Rivières [7]. " On voit que, sans préciser les dates, Perrot confirme les données sur lesquelles nous écrivons.

" Dans le lac Nepicing, dit La Potherie, qui écrivait en 1701, se dégorgent quantité de rivières qui viennent du nord et du nord-ouest, lesquelles facilitaient (le commerce ?) aux Nepiciriniens et aux Amikouest qui l'habitaient. Une grande partie correspondaient avec les gens du nord, d'où ils tiraient beaucoup de pelleteries à très bon marché. Ils s'étaient rendus maîtres de toutes

1 — Ceci nous paraît être une espièglerie des Français, qui se seraient plu à prononcer " queues coupées " au lieu de " Kikapous. "

2 — *Relation*, 1669, p. 19.

3 — Sur Penetenguishine, voyez le présent travail, pp. 93, 226, 382.

4 — *State Historical Society of Wisconsin*, III, 131.

5 — Sur les Nipissiriniens, voyez le présent travail, pp, 239, 334-5, 392, 397, 401.

6 — Alimibégon, entre le lac Supérieur et la baie d'Hudson.

7 — *Mémoires* de Nicolas Perrot, p. 81.

les nations de ces quartiers. Les maladies en ont beaucoup détruit. Les Iroquois, toujours insatiables du sang humain, les ont réduits les uns à se jeter parmi les habitations françaises, les autres au lac Supérieur et à la baie des Puans. Ces peuples qui tenaient les autres sous leurs lois, se sont trouvés trop heureux de s'y soumettre eux-mêmes [1]."

Donc, parmi les Algonquins qui cherchèrent un refuge au Wisconsin, il y avait des Nipissiriniens. Tout était affaire de langue devant l'oppression militaire. On peut être certain que les gens parlant l'algonquin et ceux de langue huronne, qui se virent ensemble obligés de gagner l'ouest, en entrant dans le lac Michigan, étaient, comme certains groupes des Canadiens-français aujourd'hui, des individus parlant deux langues et faisant corps uniquement parce qu'ils voulaient se soustraire à une domination désagréable. Laquelle de ses deux langues était apprise par leurs alliés ? Nous pensons que les Algonquins parlaient plus facilement les deux que ne le pouvaient faire les Hurons. C'est un peu ce qui se passe entre Anglais et Canadiens-français : ceux-ci entrent dans le langage anglais plus facilement que les Anglais n'entrent dans le nôtre. Les peuples du Wisconsin se servaient de la langue algonquine, alors les Algonquins devenaient indispensables aux Hurons réfugiés dans ces territoires. Affaire de langue, avons-nous dit.

Sur la fin de l'été de 1651, les Hurons de l'île Saint-Joseph, près du saut Sainte-Marie, subirent une défaite importante, parce qu'ils furent surpris par un détachement d'Onnontagués [2]. Cette attaque, jointe à d'autres, détermina vraisemblablement les sauvages du nord du lac Huron à se rendre au sud-ouest pour éviter les incursions d'un ennemi déterminé à poursuivre sa fortune, tant que la distance ou la masse des populations ne mettraient pas d'obstacles à ses conquêtes.

Le juge John Law [3] mentionne, sans indiquer ses sources de renseignement, que "dès 1652, le P. Jean Dequerre, jésuite, vint de la mission du lac Supérieur jusqu'aux Illinois ; il établit, dit-il, une mission florissante, probablement la mission de Saint-

1 — La Potherie, II, 59.
2 — *Journal des Jésuites*, p. 170.
3 — State Historical Society of Wisconsin III, 95.

Louis, à l'endroit où s'élève maintenant Peoria. Il vit, ajoute-t-il, plusieurs nations sauvages des bords du Mississipi, et fut assassiné dans ses travaux apostoliques en 1661." Si le nom de *Dequerre* est mis là pour Dequen, il faut noter que le P. Jean Dequen fut toujours un missionnaire de Tadoussac, où il résidait précisément cette année-là, 1652 [1]. Le missionnaire qui mourut si tragiquement dans les bois, en 1661, se nommait René Ménard; il n'a pas dépassé le lac Huron avant l'année 1660. Ce père ne se rendit pas à l'Ouest avant 1660; c'est un fait incontestable. Nicolas Perrot dit cependant que le missionnaire en question partit pour les grands lacs en 1656. On peut voir, par les *Relations des Jésuites* et par les commentaires du P. Tailhan, que la date de 1660 est la seule bonne [2].

La débandade de 1650-52, se trouve racontée dans plus d'un texte fourni par les auteurs qui ont les premiers entrepris de narrer ces événements douloureux. Ecoutons Perrot: " Quand tous les Outaouais se furent répandus vers les lacs, les Saulteurs et les Missisakis s'enfuirent dans le nord, puis à Kioncanan, faute de chasse; et les Outaouais, craignant de n'être pas assez forts pour soutenir les incursions des Iroquois, qui étaient informés de l'endroit où ils avaient fait leur établissement, se réfugièrent au Missisipi [3]." En peu de lignes Perrot raconte ici les choses qui se sont passées de 1650 à 1656, mais sans fixer les dates ni les étapes des migrations dont il parle; nous compléterons ses renseignements. Et d'abord, les Outaouais avec les Hurons du Petun étaient à l'île Huronne dès 1653, d'où le printemps suivant ils envoyaient sur le Saint-Laurent une flottille de traite. A mesure que nous procéderons, il sera facile de suivre ce mouvement des réfugiés.

Pour faire voir maintenant que les sauvages de l'ouest conservaient un très grand désir de revoir les Français, citons un passage du *Journal des Jésuites*, qui parle du groupe du nord dont il a été dit un mot: " Le 31 juillet 1653, arrive un canot des Trois-Rivières qui nous apporte la nouvelle de l'arrivée de trois canots du pays des Hurons, savoir: Aemous, Huron, Mang8ch, Nipissirinien;

1 — *Relation*, 1652, pp. 11, 20.
2 — *Mémoires* de Perrot, pp. 84, 228.
3 — *Mémoires* de Perrot, p. 85.

Mat8tisson, que les Hurons appellent Onda'enront; Enta8ai et Totraenchiarack; Andarahi'ronnons, et deux Ondata8a8ak *vel* 8ta8ak, savoir Teochia8enté et Otontagonen, lesquels sept sauvages ont apporté nouvelles que toutes les nations algonquines s'assemblaient, avec ce qui reste de la nation du Petun, et de la nation Neutre, à A'otonatendié, à trois journées au dessus du Sault Skiaé, (le saut Sainte-Marie) tirant vers le sud. Ceux de la nation du Petun ont hiverné à Tea'onto'raï; les Neutres, au nombre de huit cents à Skeu'chio'e, doivent se rendre l'automne prochain à A'otonarendié, où dès maintenant ils sont mille hommes, savoir: 400 Ondatonatendi, 200 8ta8ak ou Cheveux-Relevés, 100 tant A8'eatsiaen'ronnons que de la nation A'cha8i, 200 Enskiaeronnons, 100 tant A8echisae'ronnons, que achir8achronnons. C'est Acha8i qui conduit toute cette affaire."

Le même journal porte, le 21 août 1653: "On a appris que les Onnontae'ronons et Onnei8chtronon [1] veulent tout de bon la paix; qu'une nation proche des Anglais fait la guerre aux Annien'e'r [2]; que les Annien'e'r font ligue offensive et défensive avec les Hollandais contre les Anglais, qui leur ont déclaré la guerre, et pour cet effet s'assemblent tous dans un même bourg; que les Andastho'e'r [3] prennent la guerre contre l'Annien'e'r et le Sonont8en'r [4]; que 600, la plupart Annien'e'r, étaient partis, depuis trente jours, pour aller en guerre contre les Trois-Rivières." Ceci nous explique que les sauvages du nord descendus à Québec, l'été de 1653, avaient rapporté la nouvelle des changements proposés dans les affaires du Canada, du moins en tant que la guerre était concernée, ce qui les intéressait davantage; et de suite l'on voit que les Hurons et les Outaouais de l'île Huronne, qui durent en être instruits de proches en proches par leurs confrères, s'apprêtèrent à descendre en nombre à la traite du Saint-Laurent, pour profiter des circonstances et affirmer par une attitude résolue la position qu'ils désiraient reprendre.

L'été de 1654, dit la *Relation* de cette année (page 9), il arriva à Montréal et aux Trois-Rivières une flottille chargée de pelleteries, qui venait de quatre cents lieues. "Ces gens-là étaient

1 — Onnontagués et Onneyouts, à l'est du lac Ontario.
2 — Agniers, à l'ouest d'Albany, que les Sokokis attaquaient.
3 — Andastes, peuple de langue huronne-iroquoise, de la Pennsylvanie.
4 — Tsonnontouans, à l'est de la rivière Niagara.

Tionnontatehronons, que nous appelions autrefois la nation de Petun, de langue huronne, et Ondataouaouat, de langue algonquine, et que nous appelons les Cheveux-Relevés... Tous ces peuples ont quitté leur ancien pays, et se sont retirés vers les nations plus éloignées, vers le grand lac que nous appelons des Puants... c'est du côté du nord. La désolation du pays des Hurons leur ayant fait appréhender un semblable malheur, et la fureur des Iroquois les ayant poursuivis partout, ils n'ont pas cru être assurés, qu'en s'éloignant pour ainsi dire jusques au bout du monde. Ils y sont en grand nombre, et plus peuplés que n'ont été tous ces pays, dont plusieurs ont diverses langues, qui nous sont inconnues ; si faut-il qu'ils connaissent Dieu, et que nous leur annoncions quelques jours ses grandeurs. Ceux qui nous sont venus trouver, au nombre d'environ six-vingt, firent rencontre en leur chemin de quelques Iroquois sonnontœhronnons, et de quelques gens de la nation du Loup [1], alliés des Iroquois annichronons, qui étaient à la chasse. Ils en firent treize de captifs, qu'ils ne voulurent point traiter dans les cruautés ordinaires, non pas même leur lier les bras ni les mains. "

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

1 — Les Loups ou Mahingans ou Mohicans, peuple du Connecticut, ami des Iroquois.

REVUE EUROPÉENNE

Dans notre dernière revue, il était beaucoup question de l'Exposition et des nombreux congrès de tout genre qui en ont été l'accompagnement. Quoique le Canada n'ait pas été représenté officiellement, un grand nombre de Canadiens et surtout de Canadiens-français ont visité l'Europe à cette occasion. Mais il y a déjà longtemps que les plus attardés sont rentrés, comme on dit là-bas. Et quel plaisir pour eux de raconter à leur famille, à leurs amis, tout ce qu'ils ont vu et entendu !

Le plus beau d'un voyage, c'est le souvenir que l'on en garde et les récits que l'on en fait. Et cela ne saurait jamais être mieux dit que dans cette fable des deux pigeons à laquelle Legouvé et Sarah Bernhardt ont donné de nos jours un regain de popularité :

> Je reviendrai dans peu conter de point en point
> Mes aventures à mon frère ;
> Je le désennuierai. Quiconque ne voit guère
> N'a guère à dire aussi. Mon voyage dépeint
> Vous sera d'un plaisir extrême.
> Je dirai : j'étais là ; telle chose m'avint :
> Vous y croirez être vous-même.

Ainsi elle est finie la grande féerie ; il est éteint l'énorme, l'éblouissant feu d'artifice ! M. Victor Fournel raconte dans le *Correspondant* d'une manière très amusante, et l'effet de la monstrueuse cohue qui a signalé la journée de la clôture officielle, et l'aspect attristant qu'offre le Champ de Mars, qui se dénude rapidement.

Dans la séance de clôture, le spirituel écrivain, perdu dans la foule, a été traîné d'un côté et de l'autre, et n'a pu trouver nulle part à dîner.

" A dix heures et demie, dit-il, le coup de canon final, qui annonçait la clôture définitive, a retenti sur la tour. A partir de ce moment, Paris passait d'une ère dans une autre. La fin de l'Exposition équivaut à cette fameuse *fin de siècle*, dont il est tant question dans les chroniques du jour ; le temps où elle était

ouverte et celui où elle n'est plus constituent deux périodes profondément différentes. M. Eiffel a fait enregistrer par le phonographe ce dernier coup de canon de la dernière journée, et il l'a expédié en guise d'hommage à Edison, qui doit l'avoir maintenant reçu en pleine poitrine, et qui, si sourd qu'il soit, l'a entendu sans doute. C'est la première fois que l'on saisit une détonation au vol pour l'emmagasiner, et qu'on l'expédie en colis postal. Les exploits du baron de Munchausen, qui voyageait à cheval sur un boulet sont bien dépassés. "

Huit jours après, M. Fournel est retourné au Champ de Mars, où il n'entre plus deux cent mille personnes par jour, mais vingt mille ; c'est encore bien raisonnable.

" C'est de la tour Eiffel, dit-il, qu'il faut dominer l'ensemble du Champ de Mars pour juger de la transformation qu'il a déjà subie. Il a revêtu cet aspect particulièrement triste d'une salle de spectacle après la représentation : la rampe est éteinte, les dorures sont ternies, la scène n'est plus qu'un trou noir. Les lacs et les bassins semblent lugubres, les jets d'eau sont taris ; on aperçoit les pelouses défoncées, toutes semées de débris, de gravats, de chiffons et de papiers graisseux. Ce qui brillait, ce qui grouillait de vie a pris un air de morne et sale abandon. C'est comme la décomposition rapide d'un corps, tout à l'heure plein de santé et subitement frappé de mort. Sur la plate-forme de la tour, la solitude règne ; nous sommes cinq, et lorsque l'ascenseur nous ramène à terre, sous les premières ombres du crépuscule, j'éprouve la sensation de descendre dans le vide et le silence d'un désert."

La fin de l'Exposition a été signalée par une pluie de croix de la Légion d'honneur, qui a suivi l'orage torrentiel des médailles et diplômes. Mais il semble que plus on veut faire d'heureux avec d'aussi libérales distributions, plus on fait de malheureux... même parmi les heureux. Tout le monde dédaigne ce qui semble une commune destinée, et chacun ambitionne les plus hauts degrés, et se trouve presque insulté d'être confondu dans la foule. Il y a un trait charmant à propos des nouvelles croix de la Légion d'honneur. Il paraîtrait que ceux qui ont été préposés à cette grande fournée ont eu une distraction, et que l'on a décoré plusieurs personnes qui l'étaient déjà. L'un d'eux plus avisé que les autres écrivit au ministre que, comme il était déjà chevalier, ce devait être une erreur, et qu'on avait dû vouloir le faire officier ou com-

mandeur. L'idée fut trouvée excellente, et non seulement le réclamant obtint ce qu'il désirait; mais l'on crut devoir en faire profiter ses compagnons de méprise, qui devinrent ses compagnons de bonne fortune. *Si non è vero è ben trovato.*

L'Exposition a servi la République de plus d'une manière; ça été un dérivatif à cette fureur d'innover qu'a toujours possédé le peuple le plus spirituel et le moins raisonnable qu'il y ait au monde. Mais que va-t-on inventer maintenant pour faire du nouveau ?

Le général Boulanger a été réduit à l'impuissance par la série d'échecs qui lui ont été imposés en partie par son insuffisance, en partie par des circonstances défavorables. Réfugié de Paris à Bruxelles, de Bruxelles à Londres, et de Londres à Jersey, il a encore pu inspirer une certaine crainte au gouvernement, même après ces trois fugues inglorieuses, puisque, à l'ouverture des Chambres, un grand déploiement de force militaire et un luxe de précautions de tout genre ont pu faire croire que l'on s'attendait à une émeute au-dessus de laquelle aurait bientôt flotté le panache du général. Mais point d'émeute et point de panache ! A force de désappointer, disons encore mieux de mystifier ses partisans, il semble que le prétendant à la dictature ait perdu ses dernières chances; car c'est pour les Parisiens surtout que sont faits les deux vers du sonnet d'Oronte :

> Belle Philis, on désespère,
> Alors qu'on espère toujours.

Les Chambres se sont ouvertes le plus paisiblement du monde, et l'assemblée législative s'est empressé d'élire l'ancien président du Conseil, M. Floquet, ce qui a été une concession du centre gauche au parti républicain le plus avancé. Ce fait a étonné ceux qui croyaient à une coalition des partis modérés, coalition qui semblait indiquée par le résultat des élections. On s'est évertué à dire qu'une politique d'apaisement était à l'ordre du jour; et cependant voici qu'un des hommes les plus compromis du parti avancé est choisi pour le poste important occupé si longtemps par Gambetta. L'extrême droite en prend bien son parti, si l'on en juge par ce que dit M. de Cassagnac, dans son journal l'*Autorité*. D'après lui, M. Floquet, s'il ne fait pas un président

impartial, ne manquera pas d'une certaine décence, et ne sera pas un simple instrument dans les mains du gouvernement.

Pour ce qui est de la coalition, elle semble avoir peu de chance de se faire. Les républicains opportunistes paraissent plus que jamais redouter les radicaux, et d'un autre côté les conservateurs, quoique se tenant sur la réserve, n'ont pas non plus tout ce qu'il faut d'habileté et de courage pour affronter les dangers d'une situation nouvelle.

Deux hommes éminents, l'un dans le parti républicain, l'autre dans le parti monarchique, ont fait quelques pas dans la nouvelle voie qui semble s'ouvrir tout naturellement à la politique française. Mal leur en a pris, à l'un et à l'autre ; M. De Mun, pour avoir émis l'idée que l'on pourrait s'entendre avec les républicains modérés, et M. Léon Say, pour avoir fait un appel au bon sens des conservateurs de toutes les nuances, ont été mis à l'index chacun de leur côté dans leurs partis respectifs. Rien ne semble plus nécessaire en ce moment que la conciliation ; d'un autre côté, rien n'est plus difficile, par suite de l'égoïsme et des idées étroites des factions et des groupes dans chaque faction ou section de factions.

Un bon signe jusqu'ici, ça été la promptitude et l'espèce de libéralité mutuelle dans la validation des mandats. Si cela dure jusqu'au bout, certains rapprochements deviendront possibles.

Les deux plus grands événements qui se sont produits depuis la clôture de l'Exposition ont eu lieu en Amérique ; mais ils ont eu l'un et l'autre un certain retentissement en Europe, et ils ne seront peut-être point sans exercer quelque influence sur la politique de l'ancien monde.

De tous les souverains, celui qui paraissait le plus solidement assis sur son trône, c'était bien certainement l'empereur du Brésil.

Il passait même pour le type le plus accompli du monarque constitutionnel. Il pouvait avoir ses préférences politiques ; mais personne ne songea jamais à l'accuser de tentatives de gouvernement *personnel*, comme on disait dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Le coup d'Etat militaire qui s'est fait au Brésil ne ressemble aucunement à une révolution populaire. Il rappelle plutôt une révolte de la garde prétorienne au Bas-

Empire, ou une révolte de janissaires au commencement de notre siècle.

L'indifférence publique a jusqu'à un certain point amnistié les auteurs de ce mouvement, qui du reste ne s'est pas fait aussi paisiblement qu'on l'avait dit d'abord. On avait même laissé croire que pour une pension ou une indemnité, l'empereur dom Pedro avait sacrifié ses droits et ceux de sa postérité. Le démenti donné à cette nouvelle a soulagé l'esprit de tous ceux qui voyaient dans une pareille transaction une preuve de plus de l'abaissement des caractères.

C'est le grand mal de notre époque où l'amour des jouissances matérielles a fait inventer ce détestable vocable de *jouisseur*. Beaucoup de *jouisseurs* et peu *d'ascètes*, même dans une mesure approximative, tel semble être l'ordre du jour !

Ami et patron des arts et des lettres, dom Pedro s'était fait une belle popularité dans plusieurs pays de l'Europe, notamment en France et en Angleterre. Quelques-uns attribuent sa chute à son excès de libéralisme ; tant il y a qu'on ne saurait *contenter tout le monde et son père ;* dans ce cas-ci il faudrait peut-être dire *et son gendre*, car le comte d'Eu était accusé de tendances réactionnaires.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. le comte de Barral dans la *Revue du Monde latin*.

" Le général Deodora de Fonseca, — c'est le nom du président de la nouvelle République — et ceux qui l'ont suivi ont-ils sérieusement envie d'acclimater la république dans leur patrie ? Il est permis d'en douter, quand on sait qu'une révolte militaire était depuis longtemps déjà projettée entre marins et soldats pour le cas où les légitimes aspirations de la marine et de l'armée continueraient à être sacrifiées aux jalousies ombrageuses de l'élément civil. Peut-être les fauteurs du mouvement n'ont-ils dépassé le but qu'ils voulaient atteindre que poussés par des circonstances imprévues et toutes du moment. Peut-être seront-ils les premiers à revenir en arrière.

" Nous le souhaitons pour la grandeur et la prospérité du Brésil ; car c'est au règne bienfaisant et éclairé de dom Pedro et à la monarchie que ce pays doit les progrès moraux et économiques qu'il a faits si rapidement ; c'est à la constitution du régime impérial, lors de sa séparation d'avec la métropole, qu'il doit sa

cohésion et son unité. Si la monarchie est définitivement vaincue dans cette lutte absurde, ce ne sera pas le lien flottant et vague de la fédération qui parviendra à maintenir ensemble les parties assez hétérogènes dont se compose le tout brésilien ; ce ne sera pas ce lien qui pourra contenir les tendances séparatistes de certaines provinces. Le Rio Grande du sud, que toutes ses affinités naturelles portent depuis longtemps vers la République orientale de l'Uraguay, ne tardera pas à se détacher des nouveaux Etats-Unis du Brésil ; les provinces de Para et d'Amazonas, qui abusaient déjà singulièrement du nom d'Amazonie, se constitueront en pays indépendant, et certaines provinces pauvres, telles que Matto Grosso, qui ne pouvaient prospérer qu'à l'aide du budget général de l'Empire, seront retardées d'un siècle dans la voie du progrès et de la civilisation.

" Les porteurs d'emprunt brésilien, les acheteurs de la nouvelle Banque-Nationale du Brésil se réjouissent de voir le calme avec lequel s'est effectuée la révolution de Rio de Janeiro et la bonne tenue du change ; ils craignent une réaction qui pourrait peut-être déchaîner pour quelque temps la guerre civile ; mais ils ne visent pas assez loin, et le triomphe définitif du nouvel état de choses leur ménagera plus de déboires qu'une bourrasque passagère aboutissant à une restauration. Nos vœux, nos vœux les plus ardents sont pour cette dernière solution, et nous la désirons autant pour la sauvegarde des intérêts matériels que nous avons personnellement au Brésil, que par sympathie pour le gouvernement personnel et débonnaire de celui à qui l'histoire rendra sûrement quelque jour une éclatante justice. "

Les prévisions du comte de Barral ou plutôt ses souhaits se réaliseront-ils ? La chose est fort douteuse ; d'un côté les journaux des Etats-Unis nous apprennent que la nouvelle République et son gouvernement paraissent assez viables ; de l'autre les dernières nouvelles de Lisbonne feraient croire que dom Pedro lui-même n'a guère l'espérance d'une restauration ; et dans tous les cas il fera bien de n'en courir les risques qu'à bonne enseigne. En supposant, ce qui est très possible, que la république du Brésil s'effondre dans ces guerres civiles, qui sont comme une condition fatale de l'existence des races latines dans l'Amérique du Sud, il n'est guère probable que ce soit au profit d'une nouvelle monarchie.

Le Portugal et l'Espagne ressentent déjà le contre-coup de ce mouvement républicain dans le nouveau monde, et l'état de l'Europe pourrait bien en être sérieusement affecté.

L'autre événement auquel nous faisons allusion a eu l'Amérique du Nord pour théâtre ; c'est la tenue d'un congrès catholique à Baltimore, pour célébrer le centenaire de l'érection du premier diocèse des Etats-Unis, et en même temps pour inaugurer à Washington l'université catholique. Deux princes de l'Eglise, le cardinal Gibbons et le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de religieux, de prêtres et de laïques, tant des Etats-Unis que du Canada, assistaient à ces fêtes. Elles ont rappelé celles de la célébration qui eut lieu à Québec, en 1874, du *deux-centième* anniversaire de l'érection du premier diocèse catholique de l'Amérique du Nord. Cet événement avait précédé de cent quinze ans celui qui a été commémoré dernièrement à Baltimore et à Washington.

Comme le font remarquer à bon droit plusieurs journaux catholiques d'Europe, cette grande manifestation, à laquelle le président des Etats-Unis a pris part, forme un vif contraste avec l'attitude de quelques gouvernements de l'ancien monde. L'Eglise semble réparer les pertes trop sensibles qu'elles a faites dans une partie du continent, surtout dans ces pays de race latine qui semblaient inféodés au catholicisme par des traditions constantes et par des affinités naturelles de caractère et de tempérament.

Comme catholiques, nous devons nous réjouir des progrès que fait notre foi chez les peuples de langue anglaise, et cela d'autant plus que dans notre Confédération, depuis peu, notre religion et notre langue semblent destinées à subir une sorte d'ostracisme et de persécution.

Pourquoi faut-il que, tandis qu'ici langue et religion sont combattues sur un même terrain, une partie de nos coreligionnaires des Etats-Unis — nous aurions honte de dire la majorité — se montrent si hostiles à la langue française ?

Le congrès en a fourni malheureusement plus d'un indice, et si les faits relevés par les journaux français des Etats-Unis paraissent au premier abord de peu d'importance, il ne faut pas oublier le proverbe anglais qui dit : *Straws show how the wind blows.*

Dans la célébration de 1874, à Québec, il y avait eu à la basilique un sermon en langue anglaise par le R. P. O'Reilly, et un dis-

cours en langue anglaise avait été prononcé au banquet par M. Owen Murphy alors maire de Québec. A Baltimore et à Washington, à peine quelques mots de français ! Nul doute que l'honorable M. Mercier, premier ministre de la Province de Québec, qui a prononcé au congrès un discours très remarquable n'ait eu d'excellentes raisons pour s'exprimer dans une autre langue que sa langue maternelle ; aussi le fait ne mériterait guère d'être noté si l'on n'avait négligé d'inviter des catholiques de langue française des Etats-Unis — et il s'en trouve de très distingués et de très éloquents — à faire des conférences. De plus, une proposition adoptée par le congrès, blâmant l'existence des sociétés *nationales*, a été à bon droit relevée par les journaux. Cette délibération a semblé viser surtout nos compatriotes de la République.

Un journal canadien signale ces faits à l'attention de ceux d'entre nous qui, au cas où la croisade anti-française, commencée au Canada, serait poussée trop loin, espèreraient trouver plus de sympathie chez nos voisins, et songeraient à l'annexion.

Comme je me livrais aux réflexions que ces incidents peuvent inspirer il me tombait sous la main un très singulier article sur le catholicisme en Amérique, publié dans le *Nineteenth-Century*, aujourd'hui la revue anglaise la plus en vogue [1].

L'écrivain, après avoir donné une description très belle, mais quelque peu humoristique de Québec et du palais archiépiscopal, après avoir fait du cardinal archevêque, un portrait dans lequel nos lecteurs le reconnaîtraient peu, si même ils le reconnaissaient du tout, après s'être étendu sur les mérites respectifs des Canadien-français, des Irlandais et des populations du Nord-Ouest, le tout sans intention malveillante, parle des progrès du catholicisme aux Etats-Unis et en Angleterre.

Le *gesta Dei per Francos* est mis à néant une fois pour toutes dans l'avenir de l'humanité : c'est surtout des peuples de race saxonne et de langue anglaise que doit venir le salut pour la barque de Pierre.

Mais de ces peuples, la plus large portion, la portion la plus active et la plus influente se trouve dans la république voisine.

« En retour de ce que le catholicisme aura fait pour elle, dit

1 — *The Nineteenth Century* — livraison de novembre 1889, *Roman Catholicism in America*, by I. E. C. Bodley.

M. Bodley, cette nation va donner à l'Eglise une puissance incomparablement plus grande que tout ce que ses disciples les plus fervents auraient pu rêver dans leur enthousiasme ; c'est-à-dire une force nouvelle très susceptible d'opérer une révolte au sein même du christianisme. De toutes les langues européennes, qui ont eu quelqu'influence sur notre civilisation, la langue anglaise, par suite d'événements dont l'historien peut facilement se rendre compte, est celle qui a été le moins répandue parmi les catholiques. Les catholiques anglologues ont formé jusqu'ici un très mince contingent, lequel était presque exclusivement composé d'irlandais. Le développement que prend le peuple des Etats-Unis, devenu la grande nation de langue anglaise, change la position de cette langue à l'égard des millions d'hommes restés fidèles à l'Eglise romaine. Les progrès que font les colonies anglaises aideront aussi au résultat facile à prévoir ; mais il n'y a pas de doute que ce résultat ne soit dû surtout aux Etats-Unis ; ce sera grâce au développement de cette grande république que dans notre génération la majorité des catholiques du monde entier parlera la langue anglaise."

Vient ensuite presque un parallèle entre le cardinal Taschereau et le cardinal Gibbons, lequel se termine par un appel bien habile et très éloquent aux anglo-saxons de la vieille Angleterre en faveur d'un américain pour la candidature du prochain conclave.

L'Amérique du nord a produit, selon l'auteur, dans la présente génération deux véritables grands hommes : Sir John McDonald, le premier ministre de la confédération canadienne, et le cardinal Gibbons. Les titres de ce dernier à la papauté sont exposés en détail.

Il est bon de se rappeler qu'il y a plus de deux ans, M. de Vogüé, dans un article de la *Revue des deux mondes*, faisait un appel semblable ; la question des Chevaliers du Travail était mentionnée dans cet article comme elle l'est dans celui de M. Bodley [1].

Les discussions de ce genre ne sont pas du reste jugées aussi inconvenantes en Europe qu'elles peuvent nous le paraître ici ; elles ont lieu même à Rome, sous les yeux du Vatican ; seulement

1 — *Affaires de Rome. Revue des deux mondes*, 15 juin 1887.

les Italiens qui sont gens d'esprit en ont fait justice au moyen du proverbe : " qui entre pape au conclave en sort cardinal."

Dans tous les cas, souhaitons que la succession du grand pontife régnant s'ouvre le plus tard possible. Déjà il a amené M. de Bismark à Cannossa, et comme compensation au retour offensif du chancelier de fer, voici que l'empire britannique, pour la première fois, nomme un agent officiel auprès de la cour de Rome.

Ad multos annos ! s'écriait, il y a deux ans, tout le monde catholique, disons mieux, tout l'univers chrétien, au moment où naissait notre humble revue : *ad multos annos,* répèterons-nous encore à la veille d'une nouvelle année, qui semble si grosse d'événements pour l'Europe et pour le monde.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 23 déc. 1889

A TRAVERS L'ESPAGNE

LETTRES DE VOYAGE, PAR A.-B. ROUTHIER, 1 VOL. IN-8°.

Quel plaisir de voyager... sans se déranger, et sans débourser un sou ! Je viens justement de me payer ce luxe *économique*, et je désire en faire connaître la recette aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS.

Mon pied n'avait jamais foulé le sol de l'Ibérie. Jusqu'ici je n'avais sur l'histoire, la géographie, les mœurs de cette riante péninsule que des notions vagues et assez sommaires. Or, à l'heure qu'il est, mon ignorance est dissipée. Les Pyrénées se sont abaissées devant moi, tout comme devant Louis XIV, pour me laisser contempler les merveilles que l'art et la nature ont fait surgir au delà. Je connais cette Espagne ; j'ai vu ses villes superbes ; je me suis promené dans ses plaines verdoyantes qu'arrosent le Tage et le Guadalquivir ; j'ai franchi ses sierras pittoresques ; j'ai visité ses palais immenses, ses châteaux magnifiques, tels que ma jeune imagination en avait édifié jadis.

Burgos, la ville castillane, avec ses maisons couvertes en tuiles rouges et sa superbe cathédrale ; Madrid avec ce géant de l'architecture qui s'appelle l'Escurial ; Tolède dont les antiques fortifications et les vieux châteaux ne sont plus que des ruines servant de couronne monumentale à une montagne de calcaire ; Cordoue, le paradis des Maures, avec la forêt de marbre de sa mosquée ; Grenade et les palais de l'Alhambra ; Séville, nonchalamment étendue aux bords du Guadalquivir, dorée par le soleil, parfumée par ses orangers, glorifiée par sa grandiose cathédrale et les merveilles de l'Alcazar ; Cadix, la ville capricieuse, qui ressemble à une masse de pierre blanche, immobile au milieu d'une masse d'eau bleue toujours en mouvement ; Gibraltar enfin, cadavre gigantesque, couché sur un catafalque de marbre noir, dressé au milieu de la mer, sous l'immense coupole du firmament ; toutes ces grandes et curieuses cités ont successivement défilé sous mon regard ébloui. Quelle promenade féerique !

Mais je vous prie de remarquer que je n'ai pas voyagé seul. J'avais pour compagnon de route et pour cicerone le plus aimable et le plus spirituel causeur que je connaisse. Observateur perspicace, il voyait tout, comprenait tout, et me communiquait ses impressions avec une libéralité dont je ne saurais trop le remercier. Aussi nos excursions ont-elles été agrémentées et nourries d'une conversation intéressante, substantielle, dont il a fait tous les frais, et dont j'ai eu tout le profit. Penseur judicieux et profond moraliste, il m'a donné sur les hommes et les choses que nous avons visités ensemble des aperçus nouveaux et d'une remarquable justesse. Jugez-en par ce fragment d'une de ses piquantes observations :

" Vous allez vous moquer de moi peut-être, et les hommes d'affaires et d'argent vont me trouver aussi démodé qu'un vieux meuble. Mais tant pis pour eux ! Car ils ne viendront jamais voir l'Espagne, et s'ils y viennent, ils n'y comprendront rien. Eh ! mon Dieu, je sais bien que Séville, comme toute l'Espagne d'ailleurs, est très arriérée au point de vue matériel. Mais ne vaut-il pas mieux être lent à progresser matériellement que prompt à descendre vers la décadence morale ?

" Oui, l'Espagne est un noble hidalgo dont le budget est mince, et dont la toilette est un peu négligée. Souvent sa cappa est en lambeaux, et sous la cappa le linge est déchiré, vieux, et même sale ; mais sous ces vieux vêtements il y a un cœur vaillant qui bat. Napoléon s'en est aperçu, quand, après avoir vaincu tout le reste de l'Europe, il a voulu conquérir l'Espagne.

" Sans doute, l'Espagnol est trop fier de ses parchemins, de ses armoiries, de ses décorations. Il jette ses titres et ses quartiers de noblesse à la tête des gens avec la même désinvolture que s'il avait tout récemment conquis Grenade, sous les ordres du *Gran Capitan*, ou remporté hier la glorieuse victoire de Lépante.

" Mais cet orgueil prouve qu'il a le culte des aïeux, le respect des traditions, l'admiration de sa patrie, la foi dans sa force et dans sa vitalité. "

Artiste fin et délicat, il m'a fait apprécier à leur juste valeur les merveilles des palais et des églises de l'Espagne. Je voudrais vous dire ici avec quelle minutieuse exactitude et quelle pureté de goût il me faisait remarquer les étonnantes splendeurs de la mosquée de Cordoue, les ravissantes beautés de l'Alhambra et du

Généralife, à Grenade, les somptueuses richesses de la cathédrale et de l'Alcazar de Séville. J'aime mieux vous citer ce judicieux rapprochement entre les deux architectures mauresque et chrétienne :

" L'art mauresque manque d'élévation dans le sens même matériel du mot. Il fait des salles et des cours qui sont des bijoux, des palais qui sont des paradis, des temples qui ont une superficie immense, mais il ne fait rien d'élevé. Il ne lance pas dans les cieux, comme l'art chrétien, ses colonnes, ses arceaux, ses voûtes, ses coupoles et ses flèches. Sans doute la mosquée de Cordoue est une merveille, mais les colonnes manquent de hauteur, les arcs sont bas, et la voûte vous écrase comme un plafond. C'est un promenoir splendide, mais qui ne charme vos yeux que si vous regardez droit devant vous. N'élevez pas vos regards, car le charme serait rompu.

" Ah ! comme j'aime bien mieux ces faisceaux de colonnes fuselées, qui soulèvent des arcs en ogive et des voûtes élancées à une hauteur immense ! Comme j'aime ces dômes aériens qui semblent être la coupole même des cieux, et d'où les rayons du soleil descendent comme des flèches d'amour ! Sans doute, l'homme se sent encore misérable dans nos temples ; mais quand il lève les yeux, son regard plane dans les hauteurs, et son âme s'envole vers l'infini... "

Souvent, au cours du voyage, mon compagnon se transformait en historien pour faire revivre en mon souvenir les grands événements du passé. A Tolède, j'ai vu se dresser devant moi l'imposante figure de Gonzalès Ximenès ; à Cordoue, j'ai appris à vénérer le libérateur de l'Espagne, l'immortel capitaine Gozalve ; à Grenade, agenouillé sur les tombeaux de Ferdinand et d'Isabelle, j'ai eu la vision des grandes choses accomplies par ces fondateurs de l'unité espagnole ; à Grenade encore, les ruines du palais de Charles-Quint m'ont redit les hauts faits de ce règne à jamais mémorable, où les gloires militaire, artistique et religieuse jetaient un si vif éclat sur l'Espagne et sur l'Europe entière.

La littérature n'a pas été oubliée. Dans les plaines de la Manche, mon cicerone a ressuscité le maigre fantôme de don Quichotte ; il m'a fait visiter l'hôtellerie où l'intrépide chevalier de la Triste-Figure fit sa veillée des armes, et m'a montré les moulins à vent qui eurent maille à partir avec son infatigable épée. Nous avons

relu ensemble quelques passages du romancero espagnol, et nous avons admiré le souffle patriotique qui anime ces chants primitifs. Nous nous sommes un peu attardés dans les fécondes et originales créations du théâtre espagnol. Les trois grands poètes dramatiques qui ont noms Tirso de Molina, Lope de Véga et Caldéron nous ont fait passer des heures charmantes. Mon compagnon qui, à tous les talents déjà mentionnés, joint celui de faire de très jolis vers, a poussé la condescendance jusqu'à me traduire en poésie française quelques extraits de ces grands auteurs. Je ne puis résister au plaisir de vous citer un sonnet où Lope de Véga, devenu prêtre, laisse échapper ses craintes et son repentir :

Quand mes coupables mains vous portent, ô Seigneur,
Quand je lève à l'autel l'innocente victime,
De ma témérité je me ferais un crime,
Et m'étonne de voir votre insigne douceur.

Parfois mon âme tremble et frissonne de peur ;
Parfois je m'abandonne à votre amour sublime,
Et plein de repentir, au bord de cet abîme,
Je flotte entre l'espoir, la crainte et la douleur.

Seigneur, tournez vers moi vos yeux pleins de tendresse !
Car, hélas ! trop souvent le monde et son ivresse
M'ont déjà de l'erreur fait suivre les chemins.

Seigneur, quels maux seraient comparables aux nôtres,
Si, quand nous vous portons dans nos indignes mains,
Vous nous laissiez tomber en écartant les vôtres !

Je devrais maintenant vous parler de la magnifique excursion dans le nord de l'Afrique, par laquelle nous avons terminé notre voyage. Car mon intrépide cicerone a bien voulu découvrir à mes yeux étonnés un petit coin du continent mystérieux. Nous avons sillonné les flots bleus de la Méditerranée ; nous sommes allés aux rives montagneuses du Maroc et de l'Algérie, dans les jardins et les bosquets de Blidah comme dans les gorges dénudées du Chabet-el-Akra ; nous avons visité les ruines de Carthage et les bazars de Tunis ; nos yeux ont contemplé l'océan de sable et ses dunes mouvantes ; nous avons franchi, sur des

chevaux haletants, la plaine aride sur laquelle pèse un ciel de plomb; nous nous sommes reposés dans les oasis enchanteresses d'El-Kantra et de Biskra, et nous avons pris le café sous la tente de l'Arabe.

Mais je crois vous en avoir dit suffisamment, amis lecteurs, pour vous prouver que je n'ai perdu ni mon temps... ni mon argent, et pour vous inspirer le désir de suivre mes traces, en prenant mon cicerone pour compagnon de route. D'ailleurs, j'aurais pu me dispenser de vous entretenir si longtemps. Pour le besoin de ma démonstration, il m'aurait suffi de vous dire que j'ai eu pour guide, dans mon rapide voyage, l'honorable A.-B. Routhier, l'un de nos meilleurs écrivains canadiens. Ce nom seul, mis en tête d'un livre intitulé : *A travers l'Espagne*, est la meilleure recommandation auprès des lecteurs qui sont déjà allés *En canot* et *A travers l'Europe*. Aussi je demande bien pardon à M. Routhier d'avoir semblé croire que son livre pouvait bénéficier de ma modeste appréciation. J'ai voulu simplement donner un avant-goût aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS. Heureux si ces lignes pouvaient inspirer à quelques-uns d'entre eux le désir de se procurer les jouissances délicates et les précieux renseignements que j'ai trouvés en lisant *A travers l'Espagne*.

P.-E. ROY, Ptre.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

CANADA

THE DOMINION ILLUSTRATED. — Nous avons déjà eu occasion de mentionner cette belle publication, qui remplace le *Canadian Illustrated News*, de MM. Desbarats et Borland.

A l'époque où nous en avons parlé, un brillant littérateur anglais, portant un nom français, M. John Lespérance, en était le rédacteur en chef. Une cruelle maladie ayant interrompu ses travaux, il est remplacé par M. John Reade, poète et écrivain distingué, et de plus collègue de M. Lespérance dans notre Société Royale.

M. Reade continue évidemment aux Canadiens-français les sympathies que leur témoignait l'ancien rédacteur. Nous n'en voulons point d'autre preuve que l'extrait suivant d'un article qui a paru dans une des dernières livraisons, et qui a pour titre : *The French race in America* :

" Depuis quelque temps les discussions politiques ont interrompu l'harmonie qui existait au moins d'une manière relative depuis l'établissement du régime fédéral. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant des causes de ces regrettables discussions. Il nous suffira de dire que, tandis qu'elles ne paraissaient pas devoir franchir les frontières de notre province, elles se sont propagées bien au delà, et cela d'une manière assez alarmante. Naturellement elles ont eu pour résultat de resserrer les liens qui unissent entre eux nos catholiques de langue française. Il est inutile de chercher à qui la faute ; ni l'un ni l'autre parti politique n'est exempt de blâme. Pour nous, une telle rupture de l'entente qui avait si bien fonctionné et qui fonctionnerait encore si avantageusement, est tout à fait déplorable. Les choses, il est vrai, n'en sont pas encore rendues aussi loin que les démagogues et les pessimistes voudraient nous le faire croire ; il nous est encore loisible d'espérer un *modus vivendi*.

" Cependant on n'en appelle pas en vain aux animosités religieuses ou nationales ; de vieilles rancunes qui paraissaient assoupies se réveillent ; nous serions du reste trop heureux si l'agitation qui dure déjà depuis un an ne laissait point de trace. Nous entendons et nous lisons continuellement les pronosties les plus menaçants. Si l'on voulait en croire quelques-uns de ces prédicants de haine, les Anglais et les Français d'Amérique,

semblables aux Juifs et aux Samaritains, n'auraient plus aucun commerce les uns avec les autres. Mis en face de la réalité, ces bravades et ces menaces sont ce qu'il y a de plus insensé.

" Quelles que puissent être les destinées de la race française au dehors, les Français et les Anglais qui peuplent la confédération canadienne ne peuvent se quereller qu'à leur propre détriment. La Providence les a placés ensemble dans une contrée assez vaste pour eux tous et pour ceux de leurs descendants qui jugeront à propos de recueillir leur héritage,

" La mission de la race française au Canada est d'aider au développement matériel, intellectuel et moral d'une contrée que ses pères ont arrachée à la barbarie. Ce sont eux qui ont exploré ce continent, qui les premiers en ont exploité les richesses, qui l'ont parcouru jusqu'aux montagnes Rocheuses, jusqu'au golfe du Mexique, jusqu'à la baie d'Hudson, avant que les colons de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre eussent même une idée du vaste espace qui s'étendait en arrière de leurs défrichements. L'œuvre des Français en Amérique a été noblement racontée par Rameau, par Parkman, par Tassé et par tous les historiens des Etats-Unis. Aucune autre race n'a gagné plus honorablement la place qu'elle occupe dans l'Amérique du Nord. De plus, elle peut trouver dans le développement à donner à la Confédération une tâche digne des plus hautes ambitions. La plus ancienne de nos provinces est encore le centre de l'influence française en Amérique, et nulle part ailleurs — témoin notre grande cité — les deux éléments ne se sont alliés plus efficacement et de manière à faire de plus grandes choses.

" Est-ce que les Anglais du Bas-Canada aimeraient à ne plus voir les types qui leur rappellent que notre jeune pays a déjà une histoire ? Est-ce qu'ils seraient heureux de ne plus entendre la langue que parlaient Cartier, Frontenac et Montcalm ? D'un autre côté, est-ce que nos concitoyens d'origine française voudraient bannir ceux qui, sous des formes assez rudes quelquefois, mettent à leur disposition une grande énergie et ne sont pas non plus tout à fait dépourvus de générosité ? La réponse à ces deux questions ne saurait se faire attendre ; elle ne peut manquer d'être pour l'une et pour l'autre un *non* bien prononcé.

" Les fauteurs de discorde se trompent étrangement s'ils croient qu'ils peuvent faire reculer l'aiguille du cadran où se lisent nos destinées. Anglais ou Français, nous avons tous ici une mission identique, et ce n'est que par notre mutuel bon vouloir qu'elle peut s'accomplir.

" Aucun des écrivains que nous avons cités plus haut, n'a fait ressortir plus énergiquement ces vérités que le R. P. Mothon, dans une conférence intitulée : *Du présent et de l'avenir de la race française en Amérique*, et faite à l'Institut Canadien de Québec. On y voit que les traits distinctifs de l'élément français

sont précisément le complément des qualités propres à l'élément anglais. Les défauts d'une race trouvent un correctif dans les qualités opposées à ces défauts qui se rencontrent chez l'autre race. L'éclat, la grâce, la séduisante courtoisie et toutes les vertus sociales de l'une forment l'appoint qui, avec la persévérante industrie, l'infatigable esprit d'entreprise, la patience à toute épreuve de l'autre, donne pour résultat un ensemble de vertu digne d'une grande nation. *Quis separabit?* Telle doit être notre devise si nous voulons élever notre pays au rang que ses ressources, sa position géographique et son histoire leur désignent parmi les nations civilisées."

Tout l'article de M. Reade mériterait d'être cité. On y voit non seulement un homme bienveillant à notre égard, mais encore un observateur honnête, qui a suivi tout ce qui s'est écrit sur notre compte, qui connaît à fond nos historiens, et rend dans la cause qui s'instruit maintenant avec tant de fracas, un témoignage d'autant plus précieux qu'il est fondé sur des études aussi sérieuses qu'étendues.

P.-J.-O. C.

FRANCE

Revue française de l'étranger et des colonies.

Cette excellente publication, qui a pour directeur M. Edouard Marbeau, et pour rédacteur en chef M. Georges Demanche, si avantageusement connu au Canada, a pour objet de répandre en France et dans tous les pays français les connaissances géographiques. La statistique, le commerce, l'industrie sont l'objet de ses recherches. A moins de l'avoir vu, il est difficile de s'imaginer le nombre et la variété des renseignements qui se trouvent dans chaque livraison. A la suite d'articles spéciaux très bien rédigés, on remarque sous le titre de *Nouvelles géographiques et coloniales* des renseignements précieux sur tous les pays du monde, et spécialement sur les colonies françaises. Notre pays, comme ancienne colonie française, est loin d'être oublié ; bien au contraire, il n'y a pas de publication européenne qui ait travaillé avec plus de zèle et un zèle plus intelligent à faire connaître le Canada et ses ressources. Si le prix de la revue peut paraître élevé aux particuliers, nos institutions publiques, nos cabinets de lecture, nos collèges, nos grandes écoles devraient s'y abonner. La géographie politique, statistique et commerciale change sans cesse ; il n'est guère de meilleur moyen pour un professeur ou pour une maison d'éducation de se tenir au courant que de lire une publication de ce genre. Nous faisons cette remarque d'autant plus volontiers

que les rédacteurs de la *Revue*, ainsi que son directeur, sont animés du meilleur esprit au point de vue religieux et social.

Nous donnerons pour exemple de l'importance de cette publication la livraison du 15 septembre dernier ; elle ne contient pas moins de sept pages sur le Canada.

Dans les informations condensées dans ces pages, on trouve d'utiles conseils aux immigrants, qui sont signés par M. A. Bodard, secrétaire général de la société d'émigration française, bureau 517, rue Saint-Jacques, Montréal.

Tout en vantant le Canada, l'écrivain met ses lecteurs en garde contre les exagérations, et indique exactement la classe de colons et d'émigrants qui nous convient : les autres en se dirigeant vers le Canada n'y trouveraient que des déboires. Dans une note, on indique les travaux et les articles sur le Canada qui ont déjà paru dans la *Revue* depuis son établissement. Ils sont nombreux et importants. M. Marbeau dit avec raison : " La *Revue française* a été une des premières publications qui ait préconisé en France l'émigration vers le Canada. M. Hector Fabre qui, dès 1884, a parcouru la France en véritable Pierre L'hermite, nous donnait au début des informations du plus haut intérêt sur ces régions ; puis M. Ludovic de Linarès et M. Bodard nous adressèrent des études. M. Demanche, notre rédacteur en chef, partait avec le groupe du Damarra, et rapportait de cette vieille terre française la relation si savante et si complète : *Au Canada et chez les Peaux-Rouges*. Les communications depuis cette époque nous sont venues incessantes. Au Manitoba et en Assiniboia nous avons eu les correspondants les plus fidèles et les plus autorisés. L'étude de M. Alfred Bernier, surintendant de l'instruction publique, sur le Manitoba et sur le Nord Ouest canadien, a eu le plus légitime succès.

" On nous a dit souvent : Si depuis cinq ans vous aviez fait les mêmes efforts pour diriger ces émigrants vers l'Algérie ou le Tonkin, vous eussiez rendu un bien meilleur service à la France. Nous avons répondu à ces excellents patriotes que les colons auxquels nous avions affaire n'avaient pas les moyens de se payer des terres en Algérie, et que, quant au Tonkin, ils savent trop bien comment les choses s'y passaient... Jusqu'à nouvel ordre, nous continuerons à recommander le Canada comme l'une des régions les plus favorables, et à engager nos contradicteurs et les fonctionnaires ou les rêveurs qui font des variations dans les congrès sur un patriotisme plus ou moins colonial à donner l'exemple et à s'installer avec femmes, enfants et 5000 francs de capital à Lao-Kay ou à Long-Son. "

Pour mieux faire comprendre du reste à nos lecteurs l'utilité pratique de la *Revue française*, indépendamment de la propagande qu'elle fait en faveur de notre pays, nous donnerons simplement la

liste des pays sur lesquels il y a de petites notices dans une seule livraison, sans compter les articles de fonds : Maroc — Côte-d'Or — Haut-Congo — Madagascar — Egypte — Perse — Inde — Indo-Chine — Tonkin — Chine — Terre-Neuve — Haïti ; la langue française à Haïti — Guyane française — Etrangers en France.—

Parmi les articles de fond de cette même livraison, il y en a un très intéressant et très instructif pour le gouvernement de Sa Majesté britannique sur la répartition des Allemands sur le globe. Le simple examen des chiffres qu'on y a réunis pourra faire rêver nos diplomates qui ne voient de rivaux que les Russes et les Français. Il y a hors d'Europe environ neuf millions d'Allemands. Les pays qui en comptent le plus grand nombre sont les Etats-Unis (7,000,000), dont les groupes les plus considérables sont dans les Etats de l'Est à New-York et en Pensylvanie, à l'ouest Saint-Louis (30,000), et Chicago environ le tiers de la population totale. Il y en a 16,000 à la Nouvelle-Orléans, et 13,000 à San Francisco. Dans l'Amérique du Sud, la république Argentine en compte 54,000, et le Brésil 80,000. En Australie, il n'y en a pas moins de 65,000. En Chine, au Japon, dans la Polynésie, il y a de nombreux comptoirs allemands ; partout dans ces régions les vaisseaux allemands commencent à lutter avec les flottes anglaises et anglo-américaines. Dans l'Afrique septentrionale, les Allemands sont aussi très nombreux ; il y en a 12,000 dans la colonie du Cap.

Un autre petit article très intéressant résume le mouvement de la population en France depuis Jules César jusqu'à nos jours. Ce qui forme aujourd'hui la France, c'est-à-dire une partie des Gaules, aurait eu au temps de César 6,700,000 habitants ; la France du 16e siècle aurait eu 22.000,000 d'habitants ; celle de la fin du 17e siècle 26,000,000 ; — en 1886, 38 millions.

A l'heure présente, la France ne tient que le huitième rang en Europe quant à la densité de la population comparée à l'étendue du territoire. Le pays où la population a le plus de densité est la Belgique, qui contient 201 habitants par kilomètre carré, l'Angleterre vient ensuite avec 180, les Pays-Bas 132. l'Italie 105, l'empire allemand 85, la Prusse 82, l'Autriche 78, la France 72.

Un article sur la statistique des étrangers en France et sur leur nationalité, naissances, mariage, décès, etc., fournit des détails très importants.

Le nombre des étrangers a augmenté d'une manière surprenante pour ne pas dire alarmante depuis quelques années. En 1851, il n'était que de 380,831 ; en 1886, il s'élevait à 1,126,321. Le nombre des naturalisations a augmenté en proportion, ce qui n'est pas un mauvais signe. Il n'était que de 13,525 en 1881, contre 103,866 en 1886.

En un mot, pas une page de cette revue qui n'offre à l'historien, au statisticien, au journaliste, à l'homme d'Etat, à l'instituteur,

des données précieuses ; c'est la géographie, surtout la géographie commerciale et politique prise sur le fait, au jour le jour. Elle forme un cahier d'une centaine de pages chaque quinzaine ; elle contient souvent des cartes originales. L'abonnement est de trente francs par année pour l'étranger.

P.-J.-O. C.

REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Cette grande revue trimestrielle paraît s'en tenir de plus en plus exclusivement à sa spécialité. Placée sous le patronage de M. le duc de Broglie, elle est publiée par les soins d'un comité nommé par la société d'Histoire diplomatique, elle s'expédie gratuitement aux membres de cette société. Elle donne de plus en prime des ouvrages de ses rédacteurs ou correspondants. Ceux-ci forment comme une vaste association dont les ramifications s'étendent dans tous les pays civilisés. La liste de ses membres est par elle-même une curiosité ; c'est une sorte d'*Almanach de Gotha*. Nous remarquons dans la table de son troisième volume les titres suivants : *Un Ambassadeur à Paris sous la Régence*, par M. d'Aubigny ; *Le Baron Charles d'Avaugour, ambassadeur de France en Suède*, 1629-1657, par M. Chéruel ; *Les Justifications de Talleyrand pendant le Directoire*, par M. le comte Boulay de la Meurthe ; *Reconnaissance de l'Empire du Brésil par les puissances européennes*, 1823-28, par le baron de Loreto.

Indépendamment des articles de fond, cette revue publie de nombreux comptes rendus, une chronique des plus intéressantes, et enfin sous le titre *Bibliographie*, une table des livres et des revues de tous les pays du monde, signalant particulièrement les articles qui se rapportent à sa spécialité. Dans aucune de ces divisions, le Canada n'est oublié. Le *Canada-Français* et nos autres revues y sont souvent mentionnés, et dans la dernière livraison on remarque parmi les *comptes rendus* celui de la brochure de M. Tassé : *The French question*. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. le comte R. de Moustier, qui a publié aussi plusieurs comptes rendus d'ouvrages canadiens, sera à l'avenir spécialement chargé de tout ce qui concerne notre pays.

P.-J.-O. C.

ETATS-UNIS

Comptes rendus de l'Athénée Louisianais. — On sait que l'Athénée est une vaillante association littéraire qui a surtout pour objet de perpétuer la langue française en Louisiane. On parle beaucoup de l'absorption de l'élément français dans cette partie des Etats-Unis par l'élement Yankee. Il y a encore là cependant ceux qui croient et qui espèrent, et qui se rappellent en même temps le vers de Racine :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

Les comptes rendus des séances de l'Athénée forment en même temps une publication scientifique et littéraire très variée. Les principaux collaborateurs sont le docteur Alfred Mercier, secrétaire de l'Athenée, qui écrit surtout de remarquables poésies, M. Alcée Fortier dont les écrits sur l'importance et l'utilité de la langue française ont été reproduits dans d'autres revues américaines en langue anglaise, M. François Tujugue, critique bien apprécié, et M. le docteur Devron, qui s'occupe surtout d'ethnologie et d'histoire naturelle. Le *Canada-Français* doit toutes ses sympathies à une œuvre congénère, et à des compatriotes d'origine qui luttent avec tant de courage pour la même cause, à une si grande distance de nous. Du reste, ce sont des parents éloignés seulement par la distance, distance que nos communs ancêtres franchissaient si vaillamment longtemps avant l'ère des bateaux à vapeur et des chemins de fer. La plupart des familles Louisianaises sont d'origine canadienne ; les membres de l'Athénée s'en sont souvenus, et ont nommé plusieurs canadiens membres correspondants.

L'abonnement à l'Athénée n'est que de $1.50. On peut s'abonner soit en s'adressant à Mme Ve Billard, 80, rue de Chartres, soit au secrétaire de l'Athénée, boîte 725, Nouvelle-Orléans.

P.-J.-O. C.

REVUE EUROPÉENNE

Errata

Page 620 — 4e alinéa — Au lieu de *il n'aurait* pas manqué de faire donner la riposte, lisez " il n'aurait pas manqué de faire donner la réplique ".

Page 625 — 2e alinéa — Au lieu de " qui confinent jusqu'à l'Asie ", lisez " qui confinent presque à l'Asie ".

Page 620 — 4e alinéa — Au lieu de " Les études de M. Leroy-Beaulieu sur la société russe valent bien les études sur la Russie ", lisez " Les études de M. Leroy-Beaulieu sur la société russe valent bien les études sur le roman russe du nouvel académicien ".

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite*)

Enregistré conformément à l'" Acte des droits d'auteur."

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

La lutte se continue. – Session de 1844 45. — Election d'un *orateur*. — Débat sur l'*Adresse*. — Adresse au sujet de la langue française. — Autre adresse relative à une amnistie. — Sir Charles Metcalfe élevé à la pairie — Législation. — Etat des esprits. — Bill universitaire de M. Draper. – Bills relatifs à l'instruction publique et aux municipalités du Bas-Canada. – Débats sur le budget. – Clôture de la session.

Les deux partis ne tardèrent pas à se trouver en présence et à faire l'essai de leurs forces. La session s'ouvrit le 28 novembre 1844, et dut commencer par le choix d'un *orateur* pour l'Assemblée législative.

Le colonel Prince et M. Christie proposèrent l'honorable A.-N. Morin; le procureur général Smith et M. W.-H. Scott proposèrent sir Allan-N. MacNab. La principale raison donnée par ceux qui proposèrent M. Morin, c'est qu'il était versé dans les langues anglaise et française. Parmi ceux qui s'opposèrent à son élection, quelques-uns prétendirent que sir Allan-N. MacNab entendait passablement les deux langues, d'autres qu'il lui suffisait de connaître la langue anglaise; enfin, un certain nombre, plus sincères, avouèrent qu'ils votaient contre M. Morin pour exprimer leur désapprobation de la conduite des anciens ministres, pendant la session précédente. Sir Allan-N. MacNab l'emporta par une majorité de trois voix.

Sur les trente-six députés qui votèrent pour M. Morin, dix seulement représentaient le Haut-Canada, et sur les trente-neuf

qui élirent sir Allan-N. MacNab, douze seulement étaient du Bas-Canada. Six députés étaient absents : MM. Le Boutiller, Watts, Cameron, Harrison, Merritt et Robinson. Une division électorale, le Saguenay, n'était pas représentée.

Nous entrons dans ces détails, parce qu'ils indiquent, d'une manière assez juste, la force du ministère et de l'opposition durant toute cette session.

Le vote de MM. Papineau et De Bleury causa beaucoup d'émoi parmi les députés canadiens-français. Ajoutons que, dans les délibérations qui suivirent, tous deux exigèrent de l'orateur que toute proposition soumise à la Chambre fût traduite en français.

Le lendemain (29), le gouverneur se rendit au parlement (le marché Sainte-Anne avait été converti en palais législatif) ; et, après avoir reçu l'orateur de l'Assemblée suivant les formalités ordinaires, il prononça un discours d'ouverture où ne se trouvait qu'une courte allusion à la question qui avait tant préoccupé les esprits depuis un an : il promettait d'exercer sa charge, " suivant les principes reconnus de notre constitution provinciale, et de manière à satisfaire les vœux et les besoins du public." Les principaux sujets qui devaient, suivant ce discours, occuper l'attention des Chambres pouvaient se résumer comme suit : modifications des lois relatives à l'instruction publique, un bill en faveur de l'université connue sous le nom de *King's College*, quelques lois concernant les institutions municipales et les milices du Bas-Canada, et enfin quelques mesures pour améliorer les voies de communication. Le discours déclarait aussi que Sa Majesté avait reçu très-gracieusement l'adresse de l'Assemblée législative au sujet de la liste civile, et que, du moment où la législature du Canada aurait adopté quelque mesure à cet égard, Sa Majesté serait prête à recommander au parlement impérial de retrancher de l'acte d'Union la partie comprise entre la clause 59 et la clause 57.

Le projet d'adresse en réponse au discours du Trône n'était, suivant l'habitude, qu'une paraphrase du discours même. L'opposition proposa divers amendements dont le plus important déclarait " que la tentative que S. E. avait été conseillée de faire, de conduire le gouvernement pendant une suite de mois, et cela durant une prorogation du parlement, avec une seule personne occupant la haute et importante situation de chef d'exécutif, était entière-

ment opposée à l'esprit de la constitution, et était à la fois nuisible aux intérêts de la Couronne, et dangereuse pour les libertés du peuple, etc. "

Ces amendements donnèrent lieu à des débats qui occupèrent trois longues séances de l'Assemblée.

Les principaux orateurs du côté de l'opposition furent MM. Baldwin, Lafontaine, Aylwin, Morin et Nelson. Plusieurs nouveaux députés, entre autres MM. Drummond, Chauveau et Cauchon, débutèrent aussi avec succès dans cette occasion. M. Baldwin s'éleva bien au-dessus de ce qu'il avait été jusque-là.

" Quelle logique, s'écriait le correspondant du *Journal de Québec*, quelle profondeur ! quelle science du droit constitutionnel ! Quelle conviction dans sa parole ! quelle solennité dans son geste et dans son langage ! Malheureusement son discours paraîtra dans les journaux, tronqué, sans couleur, et dépouillé du prestige que lui a donné l'orateur. M. Baldwin n'a pas une de ces voix flexibles et sonores qui plaisent à l'oreille et préparent à la conviction ; mais à mesure qu'il entre plus avant dans son sujet, elle prend de l'extension et de la gravité, et alors on l'écoute avec plaisir et avec une attention soutenue, parce que chacune de ses paroles est une pensée. "

M. Baldwin demanda à plusieurs reprises aux nouveaux ministres si en entrant dans le cabinet ils avaient entendu être consultés sur les affaires d'administration ou de législation ; il ne reçut aucune réponse.

M. Lafontaine fut, comme d'habitude, plein de modération, de force et de logique. Il démontra que l'interrègne de neuf mois avait été une violation des résolutions de 1841. Au procureur général Smith, qui avait prétendu que la constitution anglaise était une constitution écrite, il donna une excellente leçon de droit constitutionnel en mettant en parallèle la constitution anglaise et celles de la France et des Etats-Unis, et en faisant ressortir l'omnipotence du parlement de la Grande-Bretagne.

Au solliciteur général Sherwood, qui avait prétendu que la population canadienne-française suivait aveuglément ses chefs, et ne comprenait rien aux questions politiques, il répondit en maîtrisant son émotion, que les électeurs canadiens-français entendaient la question du gouvernement responsable tout aussi bien et peut-être mieux qu'un grand nombre des électeurs du Haut-Canada, et

qu'ils ne leur étaient inférieurs ni en intelligence ni en talents, ni en indépendance de caractère.

" Quand ils se rendent au scrutin, dit-il, ils votent pour un des candidats, et non pour le gouverneur général, comme cela s'est vu dans le Haut-Canada. "

M. Lafontaine, comme orateur, était inférieur à M. Baldwin et à M. Aylwin, parce qu'il n'avait pas dans le débit ni cette chaleur ni cette vivacité de langage qui ont l'effet de tenir constamment l'auditeur en haleine, mais aucuns discours ne contenaient plus d'idées justes, plus de bon sens, plus de saine logique que les siens.

Le discours que M. Chauveau fit dans cette circonstance, et que nous pouvons appeler son début, quoiqu'il eût déjà pris la parole sur la question du choix de l'orateur, se remarquait par une grande pureté de langage, une propriété et une justesse d'expression qu'on rencontre rarement dans les débats parlementaires. Il repassa chaque paragraphe de l'adresse, et les commenta l'un après l'autre, avec verve et logique, et sans sortir des bornes de la modération.

A ce sujet, le correspondant du *Journal de Québec* s'exprimait ainsi :

" Le début de M. Chauveau a été beau et admiré de tout le monde. Il a été pur comme toujours, riche par la parole et par la pensée."

" M. Drummond, disait le même correspondant, a répondu au procureur général Smith, et de sa parole vraiment éloquente, parfois sarcastique, il a fauché sans pitié les imprudentes bravades de son adversaire. C'est un beau talent qui joint la richesse de l'imagination irlandaise à la froide raison de l'Allemand."

Pour nous qui avons assisté aussi au début de M. Drummond, nous devons dire que ses commencements ne répondirent pas tout à fait à l'attente de ses admirateurs. Absorbé jusque là par l'exercice de sa profession, il n'avait donné que peu de temps à l'étude de la politique, et n'avait pas suivi assez attentivement l'histoire législative et parlementaire. Ses discours manquaient de substance. Il ne fut pas longtemps toutefois avant de rémédier à ce défaut.

Le premier discours de M. Wolfred Nelson, l'exilé des Bermudes, discours qu'il prononça en français, quoique cette langue ne lui fût pas aussi familière que l'anglais, lui attira les sympathies de toute la Chambre. Stature colossale, figure énergique, tête fière et hardie, tout son extérieur annonçait le courage et la force ; on sentait en l'écoutant qu'un cœur noble et généreux battait dans sa poitrine. Faisant allusion à la perte de sa fortune occasionnée par les événements de 1837 :

" J'étais à l'aise autrefois, dit-il ; j'ai tout perdu, fors l'honneur. Les années commencent à peser sur mes épaules ; j'ai besoin de toute l'énergie qui me reste pour amasser quelque chose pour mes vieux jours. Mais, Dieu merci, je laisserai un nom sans tache à mes enfants. "

Le côté ministériel ne comptait que fort peu d'orateurs. Le solliciteur général Sherwood parlait avec beaucoup de volubilité et de chaleur ; mais il manquait de tact et de logique, et se laissait aller parfois à un langage vulgaire. Le procureur général Smith était un parleur facile, mais manquait de l'expérience et des connaissances nécessaires à la position qu'il occupait. Parmi les principaux partisans du ministère, M. Ogle R. Gowan, alors grand maître des orangistes dans le Haut-Canada, et rédacteur du *Statesman*, parlait facilement, et passait pour plus instruit et plus habile tacticien que les deux ministres dont nous venons de citer les noms. Plusieurs autres, comme MM. Moffatt, De Bleury, Dunlop, les Macdonald, ne manquaient pas d'habileté, sans être des orateurs marquants.

Parmi ces derniers, se trouvaient deux jeunes hommes qui devaient plus tard jouer un rôle important dans la politique du pays, et devenir tour à tour premiers ministres : John A. Macdonald, de Kingston, et John Sandfield Macdonald de Glengarry. Leurs débuts à tous deux furent assez modestes. Le premier surtout ne parlait que rarement, et n'annonçait nullement cet orateur facile et brillant qui devait faire plus tard le charme de nos assemblées législatives. Le second était déjà membre de l'Assemblée depuis 1841.

Le projet d'adresse fut adopté à une majorité de six voix (42 contre 36). Presque tous les représentants du Bas-Canada le repoussèrent, à l'exception de ceux des Cantons de l'Est, qui l'appuyèrent d'autant plus volontiers qu'un des paragraphes décla-

rait " qu'il était regrettable que les Cantons de l'Est, dans le Bas-Canada, fussent particulièrement dépourvus de voies de communication, et que ce sujet recevrait de la Chambre toute l'attention qu'il méritait."

Le 9 décembre, M. Lafontaine proposa une adresse au gouverneur, priant Son Excellence de communiquer à la Chambre toute la correspondance qui pouvait avoir été échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, au sujet de la 41e clause de l'acte d'Union, qui exigeait que tous les actes de la Législature fussent écrits dans la langue anglaise seulement. L'adresse fut adoptée sans discussion, quoique le procureur général déclarât qu'il n'existait aucune correspondance de cette nature.

Le 13, le gouverneur répondit par message qu'il n'y avait eu à ce sujet qu'une dépêche confidentielle du gouverneur général au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et une dépêche confidentielle de Sa Seigneurie en réponse, lesquelles dépêches Son Excellence ne se croyait pas libre de mettre devant la Chambre.

Au moment où la discussion allait s'engager sur la réponse du gouverneur, l'un des ministres, M. Denis-Benjamin Papineau, donna avis que le 20 du courant, il proposerait une adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement impérial la révocation de la 41e clause de l'acte d'Union, qui proscrivait l'usage de la langue française dans la Législature. Cette nouvelle fut reçue avec joie par les députés canadiens-français.

L'adresse représentait que la langue française était la langue maternelle d'une partie considérable de la population du Canada, que ses lois, ses livres de jurisprudence étaient écrits dans cette langue, qui avait été mise sur le même pied que la langue anglaise par tous les prédécesseurs de Sa Majesté, et que de fait une langue indispensable à une classe aussi nombreuse de sujets britanniques en cette province ne pouvait, dans l'opinion de la Chambre, être regardée comme une langue étrangère.

Bien que cette proposition ne parût rencontrer aucune opposition, ce ne fût que deux mois plus tard, c'est-à-dire, le 21 février, qu'elle fut adoptée dans l'Assemblée législative.

" Nous sommes bien aise, dit à cette occasion le *Pilot* de Montréal, de voir que le parti conservateur consent à rétracter toutes les opinions fanatiques et illibérales qu'il avait promulguées à l'égard de la langue française avant et depuis l'Union.

C'est là encore un bon effet de la résignation récente. Si les ministres démissionnaires eussent proposé pareille mesure l'année dernière, comme ils se proposaient de le faire, quels cris n'auraient pas jetés les tories du Haut-Canada ? M. Lafontaine a remercié le gouvernement pour cette adresse."

A ce propos, l'auteur de la *Vie de sir Charles Metcalfe*, qui est en même temps son panégyriste constant, fait le triste aveu que, " en sanctionnant une mesure comme celle-là, le gouverneur sentait qu'il descendait de la haute position qu'il avait occupée, durant ses cinquante ans passés dans le service public. Ayant appris, dit-il, que le parti canadien-français, dans la Chambre, avait intention de proposer une adresse à Sa Majesté, la priant de retrancher de l'acte d'Union les restrictions imposées à l'usage de la langue française dans les procédures législatives, le conseil exécutif résolut de le dévancer en proposant la chose lui-même. *Il y avait des instructions du gouvernement impérial qui défendaient cela ; mais il était expédient de désarmer l'opposition ;* et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse à ce sujet [1]."

Le biographe va même plus loin, et dit que, durant toute cette session, le gouvernement ne put se maintenir qu'au moyen de ruses et d'expédients, et que rien n'ennuyait autant sir Charles Metcalfe que d'être obligé, dans la direction des affaires, de se départir de cette conduite franche et ouverte qu'il avait tenue jusqu'alors. " Peu à peu, dit-il, il adopta, quoique avec répugnance, la tactique et les manœuvres d'un chef de parti [2]."

Il saisissait avec empressement toutes les occasions de se rendre populaire, surtout parmi les Canadiens-français, dont l'appui lui était si nécessaire ; et il faisait preuve de la plus grande bienveillance à leur égard, chaque fois qu'il pouvait le faire, sans abandonner la position qu'il avait prise sur la question du gouvernement responsable.

Une occasion se présenta, dès le commencement de cette session, de montrer combien il tenait à s'acquérir leur reconnaissance. Pendant la session de 1831, une adresse avait été votée dans l'Assemblée législative à Son Excellence le gouverneur général,

1 — Kaye's, *Life of Metcalfe.*
2 — Ibid.

priant celui-ci de faire en sorte qu'une amnistie fût accordée pour toutes les offenses commises pendant les troubles politiques de 1837-38, dans le Haut et le Bas-Canada. Quelques-uns des membres de l'administration d'alors avaient voté contre cette adresse. Cependant elle fut présentée à lord Sydenham, qui promit de la transmettre au gouvernement impérial. Mais, lorsque M. Lafontaine eut formé son administration sous le gouvernement de sir Charles Bagot, on découvrit que l'adresse n'avait pas été envoyée ; et ce ne fut qu'en novembre 1842, qu'elle parvint au bureau Colonial.

Dans la courte session de 1842, l'administration du jour annonça que le gouvernement provincial était en correspondance avec le ministre colonial relativement à l'amnistie. De son côté, lord Stanley déclara quelque temps après dans la chambre des Communes qu'il ne pouvait conseiller à la reine d'accorder une amnistie générale ; mais il ajoutait que Sa Majesté serait prête à recevoir des requêtes sur chaque cas en particulier, et agirait avec la plus grande indulgence envers les personnes impliquées dans les troubles, et que sir Charles Bagot avait déjà reçu des instructions à cet effet. Lorsque lord Stanley faisait cette déclaration, sir Charles Metcalfe venait d'être nommé gouverneur du Canada, et devait sans doute avoir reçu les mêmes instructions.

Ainsi, il n'y avait pas eu d'amnistie générale, comme on l'avait demandé, mais on avait seulement laissé entrevoir l'espérance ou la promesse d'un pardon, sur requête présentée au gouverneur général.

M. Lafontaine proposa donc, le 17 décembre 1844, " qu'une humble adresse fût présentée à Sa Majesté, demandant le pardon de tous crimes, offenses et délits se rattachant à la malheureuse époque de 1837-38, et l'oubli de toutes les condamnations et mises hors la loi portées durant la même époque. " L'adresse fut votée à l'unanimité et le gouverneur fut prié de la transmettre au secrétaire colonial, pour qu'elle fût mise au pied du Trône. Le gouverneur répondit qu'il transmettrait l'adresse en question, mais que les vœux de l'Assemblée législative avaient déjà été prévenus, puisque, durant son administration, tous ceux qui avaient fait appel à la clémence royale avaient été graciés ou étaient sur le point de l'être. De sorte que l'amnistie était presque générale.

La réponse du secrétaire colonial ne se fit pas attendre. Une dépêche, en date du 31 janvier 1845, annonça que tous les déportés canadiens des colonies pénales avaient reçu leur pardon, "par l'exercice spontané de la clémence royale."

Avant la fin de l'année 1844, sir Charles Metcalfe reçut de lord Stanley une lettre en date du 2 décembre, lui annonçant que Sa Majesté, pour le récompenser des services qu'il avait rendus, du jugement, de l'habileté et du zèle avec lesquels il avait rempli la charge importante qui lui avait été confiée, l'avait élevé à la pairie, et que le titre sous lequel il désirait être appelé à la chambre des Lords, était laissé à son choix. Lord Metcalfe prit le titre de baron Metcalfe de Fern Hill, dans le comté de Berks. Dans le mois de février suivant, la Chambre, sur motion du colonel Prince, vota à lord Metcalfe une adresse de félicitation à l'occasion de la faveur signalée dont il avait été l'objet. Un des ministres ayant dit que cette adresse devait être considérée comme une simple marque de politesse, plusieurs députés de l'opposition appuyèrent le colonel Prince, et l'adresse fut votée à une grande majorité. Dans le Conseil législatif, une adresse du même genre fut adoptée sans division.

Le 21 décembre, la place d'inspecteur général des comptes publics, restée vacante depuis la démission de M. Hincks, fut remplie par l'honorable W.-B. Robinson, nommé en même temps membre du Conseil exécutif.

La veille, le 20, les Chambres s'étaient ajournées jusqu'au 7 janvier suivant.

A la réouverture des délibérations, la Chambre dut consacrer un temps considérable à la validation des sièges. Il n'y avait pas moins de dix-huit pétitions contre les députés nommés. Pour plusieurs de ces élections, entre autres pour celles de Montréal et de Mégantic, il fut proposé que les motifs de plainte allégués dans les pétitions, s'ils étaient vrais, suffisaient pour rendre ces élections nulles. Ces motions donnèrent lieu à des débats très animés, et occupèrent la Chambre durant plusieurs séances. Puis, lorsqu'il s'agit de nommer des comités d'élections, d'autres difficultés se présentèrent. Une proposition, adoptée en 1841, déclarait qu'un député ne pouvait siéger dans deux comités d'élection. Il fallut faire rescinder cette décision, ce qui entraîna

des débats violents, où les récriminations et les personnalités ne furent point ménagées.

La pétition relative à l'élection de Montréal fut rejetée par une majorité de 37 voix contre 35; celle de Mégantic le fut aussi. A propos de cette pétition, M. Lafontaine fit un discours de plusieurs heures, dans lequel se trouve l'historique de toutes les élections dont la validité avait été attaquée dans l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Ces questions électorales ont toujours eu l'effet de surexciter les passions.

Plusieurs autres questions se rattachant plus ou moins directement à ce sujet se présentèrent dans le cours de la session. Un bill de M. Sanfield Macdonald, ayant pour but d'enlever aux électeurs des villes du Haut-Canada le droit de voter dans les districts ruraux, subit sa deuxième lecture, malgré l'opposition du ministère, qui prétendait, avec raison, qu'une loi de ce genre ne devait être présentée que par le gouvernement.

Un bill fut passé pour amnistier certains ministres de l'Evangile qui avaient voté à la dernière élection de Montréal, croyant avoir droit de le faire. En même temps un autre bill fut présenté par M. Laurin pour permettre aux membres du clergé de voter aux élections des députés. Ce projet de loi qui reçut plus tard la sanction royale donna lieu à de longs débats. Un bill de M. Lafontaine, pour régulariser les élections dans le Bas-Canada, fut renvoyé *à six mois* (c'est-à-dire rejeté), par une majorité de sept voix. Un autre bill, qui ne devint pas loi, fut également présenté par le solliciteur général Sherwood, pour pourvoir à l'enregistrement des personnes ayant droit de voter dans le Haut-Canada. D'autres questions d'une nature encore plus irritante ne manquèrent pas de se soulever. Le 17 février, M. Laurin ayant présenté une motion écrite en langue française, l'orateur refusa de la recevoir, sous prétexte qu'elle était une violation de la 41e clause de l'acte d'Union. M. Lafontaine s'éleva contre cette prétention, et dit qu'une loi qui voulait empêcher un peuple de parler sa langue était immorale et nulle de fait; qu'il y avait quelque chose au-dessus de l'acte d'Union, et que ce quelque chose était la capitulation de Québec. M. Morin déclara que des lois comme celle-là étaient contre nature, et qu'il fallait agir comme si elles n'existaient pas. M. de Sales-Laterrière s'écria que si nos institu-

tions étaient ainsi à la merci d'une majorité fébrile, le rappel de l'Union était notre seul recours.

Malgré cela, la décision de l'orateur fut maintenue par la Chambre à la majorité d'une seule voix (31 contre 30), et cette voix fut celle du ministre canadien-français, M. Denis-Benjamin Papineau, qui, avant de voter, dit un journal de ce temps-là, " se leva et s'assit deux ou trois fois, comme un homme qui va faire une action qui répugne à son cœur, mais qu'il accorde pourtant aux exigences de sa position."

Ces actes ne contribuaient pas peu à faire perdre au ministère le petit nombre d'amis qu'il pouvait avoir encore dans le Bas-Canada. M. Aylwin, l'orateur le plus agréable que nous ayons entendu, mais l'orateur peut-être le plus sarcastique, le plus agressif, le plus mordant, quand l'occasion s'en présentait, fut un des principaux acteurs dans les scènes remarquables par la violence du langage et les attaques personnelles qui eurent lieu pendant cette session.

Comme tous les hommes excessifs, il avait des adversaires ardents qui ne cherchaient que l'occasion de le compromettre, en le faisant sortir des bornes de la modération [1].

Il faut avouer aussi que la situation politique d'alors avait quelque chose d'irritant pour l'opposition parlementaire. Les deux seuls hommes qui représentaient le gouvernement dans l'Assemblée législative, MM. Smith et Papineau, n'étaient soutenus que par un seul Canadien-français et par quelques députés anglais, la plupart représentant les Cantons de l'Est, auxquels, dans le discours du Trône, on avait promis de l'argent pour des améliorations locales. Sur les quarante-deux députés représentant le Bas-Canada, trente votaient régulièrement contre le ministère. Tout ce qu'il y avait d'hommes de talents dans la Chambre était, de l'aveu de lord Metcalfe lui-même, du côté de l'opposition ; et cependant on s'obstinait à gouverner ainsi, une infime minorité du Bas-Canada imposant chaque jour ses volontés à la majorité, au moyen de son alliance avec une majorité haut-canadienne. Le procureur général

1 — Voir dans le *Journal de Québec*, 25 et 27 février 1845, une scène de cette nature décrite par le correspondant du journal.

Smith ayant un jour déclaré qu'il ne redoutait pas un vote adverse, et qu'il défiait l'opposition d'en proposer un :

" Eh bien, dit M. Lafontaine, si on nous appelle une seconde fois à donner un vote adverse, nous le donnerons pour le Bas-Canada ; nous déclarerons que les ministres ne représentent pas le Bas-Canada, qu'ils n'ont pas sa confiance, et que nous les répudions."

Il n'en fut rien toutefois ; la menace de M. Lafontaine n'eut pas d'exécution. De même il fut question quelque temps de demander le renvoi de M. Viger, parce qu'il n'avait de siège ni dans le Conseil législatif ni dans la chambre d'Assemblée ; mais aucune proposition directe ne fut faite à cet effet. Vers cette époque, un bill ayant été présenté pour abolir le droit d'aînesse dans le Haut-Canada, et la majorité des membres du Haut-Canada s'étant déclarée opposée à cette mesure, les membres du Bas-Canada votèrent en masse contre, afin de ne pas contrarier les désirs de la majorité haut-canadienne.

Vers la fin de février, M. Draper, procureur général pour le Haut-Canada, qui avait occupé jusque-là un siège dans le Conseil législatif, se fit élire dans la petite ville de London, à la place de M. Lawrason, qui résigna dans ce but. Le gouvernement avait besoin de M. Draper dans l'Assemblée législative, M. Smith manquant d'expérience parlementaire, et M. Sherwood étant trop violent dans son langage. M. Draper au contraire ne se passionnait jamais. Il avait une voix douce, et le sourire, même lorsqu'il traitait les questions les plus sérieuses, errait toujours sur ses lèvres. Il se faisait écouter sans jamais froisser ses adversaires. Il passait pour un tacticien consommé. Il fut reçu avec joie dans l'Assemblée, même par l'opposition, qui se dit heureuse, suivant l'expression de M. Lafontaine, de trouver enfin un adversaire capable de la comprendre.

M. Draper était l'auteur de trois bills, dont l'un pour établir une université sous le nom d'université du Haut-Canada, un autre pour investir l'université du Haut-Canada des dotations faites par la Couronne pour l'instruction universitaire dans le Haut-Canada, et un troisième pour changer et modifier la charte du *King's College*.

Voici ce dont il s'agissait. Depuis mars 1828, l'église Anglicane possédait à Toronto un établissement appelé collège Royal

(King's College), largement doté par la couronne d'Angleterre à mêmes les terres du Canada. Depuis plusieurs années, les diverses sectes revendiquaient leur part dans le revenu de ces terres. Elles prétendaient que la Couronne en avait fait don pour l'avantage et l'éducation de tous ses sujets, et que, par conséquent, toutes les dénominations religieuses devaient y participer indistinctement. L'église Anglicane prétendant que cette dotation n'avait été faite qu'en sa faveur, et que c'était pour cette raison qu'elle en avait joui seule jusqu'alors, repoussait de toutes ses forces les prétentions des autres sectes.

Les bills de M. Draper avaient pour but de régler cette difficulté. Ils étaient favorables aux dissidents, et tendaient à les faire tous participer au gâteau, sur un pied d'égalité avec les anglicans. L'expédient qu'il avait adopté pour en arriver là, c'était de reconstituer le collège Royal en université pour le Haut-Canada. Les membres anglicans s'opposaient énergiquement à ces mesures. Mais plusieurs dépêches du ministre des colonies avaient fait connaître le regret que Sa Majesté éprouvait de voir la constitution du collège Royal donner aussi peu de satisfaction à la Province. La législature du Haut-Canada avait même passé, en 1837, un acte pour reconstituer ce collège ; mais il n'avait pas reçu la sanction royale. M. Draper, en présentant ces bills, donnait à entendre qu'ils seraient réservés à la sanction de Sa Majesté, qui — il pourrait se faire — ne leur donnerait pas son approbation.

M. J.-H. Cameron, alors avocat à Toronto, comparut comme avocat du collège Royal, et plaida durant trois heures à la barre de la Chambre. L'année précédente, M. Draper avait comparu comme avocat contre un bill présenté par M. Baldwin, qui contenait à peu près les mêmes dispositions que celui qu'il présentait lui-même cette année.

Ces bills causèrent beaucoup d'émoi dans le camp ministériel, et faillirent amener une crise.

M. W.-B. Robinson, qui avait été nommé inspecteur général, à la fin de décembre, envoya sa démission, et allégua, dans l'Assemblée législative, qu'en acceptant cette charge, il avait compris qu'aucun projet de loi de la nature des bills présentés par M. Draper, ne serait présenté par l'administration actuelle. Malgré cela, M. Draper persista, et déclara ouvertement que, lui

et ses collègues, étaient décidés à résigner si ces projets de loi n'obtenaient pas l'approbation des Chambres.

Si le parti de l'opposition fût resté uni sur ces questions, comme il l'avait été sur presque toutes les autres, le ministère aurait été battu; mais, à la grande surprise de la Chambre, six députés libéraux, MM. Aylwin, Christie, Laterrière, Merritt, Robbin et Thompson, votèrent pour le principal bill de M. Draper, et sauvèrent ainsi le gouvernement d'une défaite certaine.

Les membres de l'opposition représentant des divisions haut-canadiennes votèrent contre la loi de M. Draper, parce qu'ils la trouvaient illibérale et partiale dans ses effets, et qu'elle tendait à favoriser deux sectes religieuses à l'exclusion de toutes les autres.

Quelques jours après, M. Aylwin voulut forcer le gouvernement à procéder sur ce bill, en lui prédisant qu'il serait battu : mais M. Draper avait dès lors résolu de remettre ses bills à une autre année. C'est dans cette circonstance que M. Aylwin répondit à M. Draper, par un jeu de mots qu'on a souvent cité comme un des meilleurs en ce genre. M. Aylwin posait diverses questions à M. Draper auxquelles celui-ci répondait le mieux qu'il pouvait. Il lui en fit une assez embarrassante à laquelle M. Draper se contenta de répondre en souriant : — *I wont bite.* — *No*, repartit aussitôt M. Aylwin, *the honorable member wont bite: he is too loose a fish for that.* Les deux côtés de la Chambre partirent d'un éclat de rire. Pour ceux qui connaissaient la langue anglaise, et pour ceux aussi qui connaissaient le caractère politique de M. Draper, cette repartie était extrêmement spirituelle.

Les trois bills universitaires de M. Draper furent donc retirés, après avoir subi leur deuxième lecture.

Les plus importantes parties de la législation nouvelle étaient sans contredit les bills concernant l'instruction publique et les municipalités du Bas-Canada. Ces projets de loi, présentés par M. Papineau, avaient été rédigés en grande partie par l'ancien ministère, pendant la session précédente, comme M. Papineau se plut d'ailleurs à le reconnaître. Le bill sur l'instruction publique, cependant, contenait quelques dispositions nouvelles qui suscitèrent de longues discussions, entre autres une taxe sur les professions, qui n'était pas du goût d'un certain nombre de personnes.

M. Papineau, en proposant la deuxième lecture de son bill, dont il attribuait en grande partie le mérite à M. Morin, fit un exposé historique fort instructif et fort intéressant de toutes les lois relatives à l'instruction publique, votées ou simplement proposées dans l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada, depuis l'établissement de la constitution. Les députés canadiens-français, sans distinction de partis, désiraient une bonne loi sur l'instruction publique, et le bill de M. Papineau ayant été soumis à l'examen d'une commission spéciale, chacun fit ses efforts pour le façonner de manière à le rendre acceptable à la population qu'il concernait particulièrement. La taxe compulsoire, qu'on appela contribution forcée, fut maintenue ; mais, afin de ne pas froisser les susceptibilités de certaines personnes, on déclara qu'il serait libre aux habitants des diverses localités de prélever, par souscriptions volontaires, le montant nécessaire au maintien des écoles, c'est-à-dire, la moitié de la quote-part accordée à chaque localité, suivant sa population, sur la somme votée par la Législature. Dans ce cas, la contribution compulsoire n'était pas exigée. Cet amendement donna satisfaction et eut un excellent effet. Dans plusieurs paroisses du district de Québec, les habitants se cotisèrent volontairement pour une somme beaucoup plus élevée que la loi ne l'exigeait.

L'autre bill de M. Papineau, celui qui établissait des municipalités dans chaque paroisse et canton du Bas-Canada, fut adopté sans trop d'opposition, parce que tous les hommes éclairés sentaient l'importance d'avoir des autorités municipales, si imparfaite que pût être leur organisation.

Quelques projets de loi présentés par M. Christie, relativement à la tenure seigneuriale, étaient aussi d'une grande importance pour le Bas-Canada.

La discussion du budget donna lieu à plusieurs discours fort intéressants, dont deux entre autres, ceux de MM. E.-P. Taché et Dewitt, furent particulièrement remarqués. M. Taché, élu représentant du comté de l'Islet depuis 1841, était bien connu pour son patriotisme ardent ; mais il n'avait pris jusque alors qu'une part assez insignifiante dans les débats parlementaires. La session de 1844-45 révéla en lui un orateur d'une force peu commune. Malgré une grave attaque de paralysie qu'il eut au commencement de la session, il se rétablit assez promptement pour se livrer

à l'étude des plus importantes questions ; et, lorsque M. Papineau présenta son bill sur l'instruction publique, il fit, disait le *Journal de Québec*, un de ces discours " d'une énergie et d'un patriotisme courageux qui font tressaillir les cœurs qui goûtent les grands sentiments et la véritable éloquence. " En outre, son discours sur le budget, qui fut prononcé peu de temps après, discours plein de chiffres et de renseignements statistiques, fit époque dans nos annales législatives. Il démontra que jusque alors, dans la répartition des deniers publics, le Haut-Canada avait eu la part du lion, que le Bas-Canada, et en particulier le district de Québec, avait été honteusement négligé. Il termina en disant que les habitants de la partie inférieure de la Province étaient las d'attendre, et qu'ils se réuniraient bientôt comme un seul homme pour réclamer constitutionnellement leurs droits méconnus ; et, " s'il le faut, dit-il, leurs mandataires qui sont au nombre de huit, pourront, par la suite, à l'exemple de certaines sections du pays, se lier ensemble pour ne soutenir qu'une administration disposée à leur rendre justice. Enfin, avant de m'asseoir, je répète que je voterai contre toute allocation pour améliorations publiques dans le Haut-Canada, jusqu'à ce qu'on ait rendu justice à la partie inférieure de la Province." On peut dire que c'est en grande partie à l'attitude énergique prise par M. Taché, pendant cette session, que sont dues les grands travaux publics qui furent entrepris plus tard dans le bas du fleuve Saint-Laurent.

Le discours de M. Dewitt complétait les renseignements fournis par M. Taché. " Ce vieux et respectable financier, disait le *Journal de Québec*, ce champion des libertés populaires, cet homme qui a rendu tant de services au pays par son travail éclairé et consciencieux," a jeté " un nouveau lustre sur ses vieilles et utiles années. "

Un des items du budget, qui suscitèrent les plus vives réclamations de la part de l'opposition, fut l'affectation d'une somme de £40,000 pour indemniser ceux qui avaient subi des pertes par l'insurrection de 1837–38, dans le Haut-Canada. M. Lafontaine prétendit qu'on ne devait pas indemniser les Haut-Canadiens, sans indemniser en même temps les habitants du Bas-Canada, qui avaient souffert pour la même cause et dans les mêmes circonstances. Après une discussion animée, cet amendement de M. Lafontaine fut rejeté par 42 voix contre 30.

Le traitement du président du Conseil législatif fut fixé à £1,000 par année, somme accordée à l'orateur de l'Assemblée législative.

Ce fut le 29 mars que Son Excellence vint en personne clore cette première session de la deuxième Chambre des Canadas-Unis. Il donna la sanction royale à cinquante-huit bills, et en réserva huit à la sanction de Sa Majesté. Dans le cours de la session, il en avait déjà sanctionné trente-quatre, et réservé trois à la sanction royale. Il fit allusion, dans son discours, aux lois adoptées pour l'amélioration de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, et à celles qui avaient rapport à l'instruction publique et aux institutions municipales dans le Bas-Canada. Il signala aussi avec satisfaction l'état prospère du revenu, qui permettait de commencer l'établissement d'une caisse d'amortissement.

Cette session avait duré quatre mois. [1]

1 — Une demande en divorce occupa assez longtemps le Conseil législatif. Ce fut celle du capitaine Harris, qui réussit à prouver l'adultère de sa femme, et à obtenir un acte du parlement lui permettant de se remarier. L'honorable R.-E. Caron, président du Conseil législatif, prononça à cette occasion, un discours contre le divorce, qui fut applaudi et qui méritait de l'être. L'acte de divorce, passé dans l'Assemblée législative à une majorité de 16 voix, fut réservé à la sanction royale de Sa Majesté.

Consignons encore ici un autre incident de cette session. Quelques jours avant la prorogation des Chambres, un duel eut lieu à Moukland entre MM. Aylwin et Daly, par suite d'un démenti donné en pleine séance par M. Aylwin. Il n'y eut heureusement qu'un échange de coups de pistolet inoffensifs.

ANNIBAL

I

SES PREMIÈRES ANNÉES

Il avait reçu au baptême les prénoms de Jérôme-Epaminondas-Annibal.

Son parrain, Jérôme Ladouceur, avait la passion des noms sonores. Pour lui, la valeur d'un homme se mesurait de prime abord sur l'ampleur du nom. Aussi, longtemps avant la naissance d'Annibal, il avait fait de longues et profondes réflexions.

— Si c'est une fille, se disait-il, je ne me mêle de rien ; mon frère pourra prendre un autre parrain et chercher un nom de son choix. Mais, si c'est un garçon, ah ! par exemple, je tiens à mes droits ; je veux lui donner un nom qui dise quelque chose, et faire de mon neveu un homme dont sa famille soit fière, et dont le monde parle un peu. Il ne faut pas qu'il ait une de ces existences ternes et monotones qui se passent dans l'obscurité et s'éteignent dans l'oubli. Et, pour cela, il doit porter un nom qui commande l'attention, car je veux faire de lui un sujet digne de commander, morbleu !

Ainsi avait parlé Jérôme Ladouceur, ou, comme on l'appelait familièrement, l'oncle Jérôme.

Or, quand l'oncle Jérôme avait dit ou s'était promis quelque chose, rien n'aurait pu le faire revenir sur sa parole.

— Quand on se manque à soi-même, disait-il, on ne tarde pas à manquer aux autres. Et il n'aurait certes pas eu tort, s'il n'avait pas poussé souvent ce principe jusqu'à l'entêtement.

Le jour de la naissance d'Annibal, l'oncle Jérôme — qui était du reste un jovial célibataire de cinquante ans — avait senti je ne sais quoi de grave et d'austère se produire en lui. Il s'était rasé avec un soin tout particulier, sans pester comme d'habitude contre le peu de scrupule des marchands qui vendent de si mauvais rasoirs ; il avait mis le sucre dans son café au lait sans le peser dans des balances d'argent : ce qui annonçait une forte préoccupation.

Aussi, Catherine, sa vieille cuisinière, avouait n'avoir rien vu de semblable depuis 1812, quand l'oncle Jérôme avait été appelé à se

mettre à la tête de la milice de sa paroisse, pour aller repousser l'invasion des *Bostonnais*. Car cet homme d'extérieur et de nom si pacifiques, était, j'avais oublié de vous le dire, lieutenant-colonel en vertu d'un brevet authentique de Sa Majesté Georges III, et avait un mai d'honneur devant sa maison ; ce qui est, dans nos campagnes, le signe d'un haut grade militaire.

— Pour le sûr, disait Catherine à Jean, le cocher, il y a du neuf aujourd'hui.

— Ça m'en a tout l'air, observa Jean de son côté ; j'ai remarqué que Monsieur a changé de couleur quand je lui ai remis ce petit billet qu'on est venu apporter ce matin, au point du jour ; il m'a même blâmé de ne pas l'avoir éveillé tout de suite.

— Il va peut-être se marier, le pauvre cher homme ! Moi qui le sers depuis trente ans tout à l'heure, ne pas m'en avoir dit un mot ! C'est trop fort ! N'importe, tout est en ordre dans la maison ; et Madame pourra prendre sans crainte les clefs des armoires et des buffets... Dire, pourtant, que je réussissais si bien les œufs pochés et les omelettes au miroir !

Et, à ce souvenir attendrissaut, deux larmes s'échappèrent des yeux de la bonne vieille.

A dix heures, la voiture fut amenée devant la porte, et l'oncle Jérôme apparut solennel et fier au haut du perron. Il portait une culotte jaune, un gilet blanc et un habit bleu à boutons dorés ; si vous ajoutez les bas de soie, les souliers à boucles d'argent, le chapeau demi-haut et les gants de couleur pâle, vous aurez devant les yeux une image très complète du colonel, ainsi que du costume de l'époque.

Il monta lestement dans son cabriolet, et partit grand train. Vingt minutes après, il mettait pied à terre devant la maison de son frère.

M. Louis-Aristide Ladouceur habitait une fort belle maison dans la paroisse de Saint-Xiste. Il avait plusieurs grandes fermes et vivait fort largement du revenu qu'il en tirait ; mais ces biens fonds ne constituaient pas tout son avoir, et le notaire de l'endroit le disait aussi riche, pour le moins, que son frère Jérôme. Du reste, les deux Ladouceur étaient fort considérés dans la paroisse de Saint-Xiste, et vivaient dans les termes d'une excellente amitié. Le seul nuage qui vînt quelquefois assombrir ces rapports fraternels provenait du nom d'Aristide, que Jérôme jalousait en secret.

— C'est bien moi qui suis l'aîné, pensait-il, et cependant je ne m'appelle que Jérôme, un nom qui ne veut rien dire, qui n'a pas la moindre résonnance militaire, qui n'est pas construit, en somme, pour le commandement. Comme cela aurait bien fait, pourtant, de voir dans les gazettes : " Le lieutenant-colonel Aristide Ladouceur — ou peut-être La Douceur, avec un grand D — a passé en revue, etc. " Et qui sait, avec cette syllabe finale d'Aristide, les gens se seraient peut-être habitués peu à peu à comprendre ce petit *de* avec l'autre nom : Aristi*de* La Douceur, Aristide *de* La Douceur. Enfin, le mal est fait, il n'y faut plus penser !

Et il caressait avec un soupir de regret ses favoris grisonnants.

Cependant le bébé frais et rose dormait dans son berceau, de toutes ses forces et les deux poings fermés. Rêvait-il de l'oncle Jérôme, qui s'approchait en ce moment sur la pointe du pied ? Les bébés ne racontent pas leurs rêves, et les mamans seules savent déchiffrer sur ces figures de chérubins les pensées vagues de leurs petites âmes à peine éveillées.

L'oncle Jérôme avait salué distraitement tout le monde, et contemplait son neveu.

— Voyez-moi ce gaillard, quel œil ! — il avait pourtant les yeux bien fermés, — quel poing, quel nez superbe !

L'oncle enthousiaste avait parlé un peu haut, comme il le faisait toujours, du reste, pour ne pas se déshabituer du commandement. Il pouvait éveiller le petit dormeur ; son frère le lui fit remarquer.

— C'est bien, répliqua-t-il, en baissant néanmoins la voix, c'est bien, accoutume ton fils aux petites douceurs, fais-en une fillette ; tous les pères faibles ont de ces idées peureuses. Regarde-moi les sauvages élever leurs enfants ; en voilà des modèles ; aussi quels hommes cela fait ! Tandis que, avec ta méthode... Mais je suis là, heureusement, moi, et je saurai faire de ton garçon autre chose qu'un mangeur de tartines sucrées.

En disant cela, l'oncle Jérôme se gourmait dans son immense faux col ; on eût dit qu'il se préparait à sauver la patrie.

Il sortit solennellement avec son frère pour aller, dans la bibliothèque, arrêter le programme du baptême, qui devait avoir lieu le lendemain.

— Je veux, dit-il, que cela fasse époque dans les annales de la paroisse. On ne naît qu'une fois, de même qu'on ne meurt

qu'une fois; et, quand on s'appelle Ladouceur, on ne doit pas, comme cela, arriver ou partir inaperçu. Mon neveu aura un baptême de première classe, et même plus que cela, si c'est possible. C'est le premier acte important de sa vie, il faut qu'il soit digne de notre position.

La cérémonie, le lendemain, fut en effet remarquable. L'oncle Jérôme avait fait venir de la ville deux carrosses superbes, avec cochers et valets de pieds en grande livrée. Le village de Saint-Xiste n'avait jamais rien vu d'aussi beau, et la foule se pressait aux abords de l'église, comme aux jours de grande fête. La marraine — une fillette de dix ans que l'oncle Jérôme avait choisie pour ne pas faire " parler les gens " — était mise avec un grand luxe d'ornements. Quand le prêtre demanda quels noms on désirait donner à l'enfant, le parrain prononça lentement, gravement, ces trois mots : Jérôme-Epaminondas-Annibal. Puis, il se mit à songer que Charlemagne, Napoléon ou Artaxerxès eussent mieux paru peut-être. Il se reprochait d'avoir décidé un peu trop à la hâte. Il triait des noms, les accolait, les juxtaposait. Il se préparait même à demander l'avis du curé sur cette importante question. Mais il était trop tard; le baptême était terminé, et Jérôme-Epaminondas-Annibal fut inscrit sur le registre de la paroisse, que le parrain signa de sa plus belle écriture, avec paraphe et grille d'un grand travail. Il voyait cette signature entrer déjà dans la postérité.

Ce fut donc sous la protection de ces trois grands noms que notre héros fit son entrée dans le monde chrétien et civil, — par la grande porte; et les deux cloches de la paroisse annoncèrent cet événement en sonnant à toute volée. L'oncle Jérôme aurait bien désiré qu'on sonnât également la cloche de la maison d'école : mais le curé lui déclara qu'il n'avait aucune autorité à exercer sur ce sujet, l'école relevant entièrement des commissaires.

Le parrain se consola de cet espoir déçu en ouvrant d'autres voies à sa munificence. Au sortir de l'église, il se mit à jeter — suivant une ancienne coutume — des poignées de dragées et de menues pièces d'argent dont ses poches étaient remplies. Les gamins du village, et même les grandes personnes, se pressaient et se culbutaient pour ramasser cette manne inattendue, et bénissaient le parrain généreux qui faisait si grandement les choses.

On parla longtemps, à Saint-Xiste, de ce baptême sans pareil ; et les vieux en causent encore, le soir, autour de la cheminée.

Les premières années d'Annibal n'eurent rien qui sortît de l'ordinaire. Il fit ses dents comme le commun des enfants, brisa beaucoup de jouets, égratigna sa bonne, et déchira plusieurs livres de gravures. Les fantassins et les cavaliers en plomb, que l'oncle Jérôme lui achetait avec une grande libéralité, ne trouvèrent même pas grâce devant ce besoin de destruction qu'éprouvent tous les enfants. Mais le parrain enthousiaste, qui suivait de près tous les incidents de cette précieuse existence, voyait là un heureux présage pour l'avenir.

— Il a déjà, disait-il, tous les instincts du guerrier. Laissez-le faire, ce sera un jour un fameux capitaine. Il portera bien son nom. J'ai lu quelque part que le grand Annibal avait débuté ainsi dans la vie.

Et c'est ainsi que le petit Annibal — le nôtre — atteignit sa cinquième année.

Jusqu'ici, l'oncle Jérôme s'était peu mêlé de l'éducation de son neveu. Les femmes, suivant lui, suffisaient à la manipulation de ce bambin. Je le prendrai, ajoutait-il, à sa première culotte.

Aussi, ce moment solennel arrivé, l'oncle Jérôme se mit à venir régulièrement trois fois par semaine passer une heure chez son frère. Ces séances, délicieuses pour Annibal, étaient attendues avec terreur par le reste de la famille. L'été, lorsqu'il faisait beau, on n'avait pas trop à se plaindre, car le professeur et l'élève prenaient leurs ébats dans le jardin ou dans les champs. Mais les jours de pluie, ou l'hiver, les cours se donnaient généralement dans la bibliothèque ; et quels cours ! Des sauts gymnastiques, des pas accélérés, des attaques, des retraites, des meubles renversés, des cris, des trépignements à faire trembler la maison.

Et il fallait ne rien dire, car l'oncle Jérôme, emporté par son zèle, se fût fâché tout net. Du reste, il y mettait tant d'entrain et de bonne volonté, il montrait pour son filleul une affection si réelle et si profonde, qu'il eût été cruel de ne pas lui laisser cette heure qu'il appelait " la meilleure de sa vie. "

On voulut qu'Annibal apprît ses lettres, mais il ne pouvait pas parvenir à dépasser la quatrième ; les leçons de son oncle l'absorbaient tout entier, et l'intervalle qui les séparait était employé à

des exercices de répétition presque aussi bruyants que les leçons mêmes.

L'oncle Jérôme était du reste enchanté de son élève.

— Ce sera un homme, disait-il, ou je n'y entends rien du tout. Quant à ses lettres et ses chiffres, morbleu ! laissez-le croître un peu et se faire des muscles ! Avec son intelligence, il saura bien rattraper ce temps perdu. D'ailleurs, j'en réponds, moi, et cela suffit. N'est-ce pas mon neveu ?

La mère soupirait bien un peu, mais au fond elle n'était pas exempte d'un certain sentiment de satisfaction en considérant qu'Annibal devenait véritablement un robuste garçon, tapageur, si vous voulez, mais fort beau, jamais malade et d'un excellent cœur.

Et le père, de son côté, avait l'air très content, et ne pouvait pas s'empêcher de remercier souvent l'excellent oncle Jérôme.

— Bah ! laisse donc, laisse donc, disait alors celui-ci ; crois-tu que je ne m'amuse pas autant qu'Annibal ? Si tu savais quel travail intéressé je fais ! J'y gagne de toutes les façons : je ne m'ennuie plus et je me sens rajeuni de vingt ans.

Notre petit homme arriva ainsi à sa neuvième année. Il ne savait pas lire, mais il montait très bien à cheval, et pouvait se mesurer sans trop de désavantage avec un garçon de douze ans.

C'était bien. Mais le but de notre existence n'est pas seulement de savoir monter à cheval, abattre le gibier, faire le coup de poing ou tirer du fleuret. Sans doute, ces exercices sont excellents, nécessaires même, presque toujours. Mais il vient un moment où l'on doit les remplacer par autre chose, ou du moins ne plus leur accorder qu'une place très secondaire. S'il est bon de soigner et d'entretenir la santé du corps, il est encore plus important de s'occuper de la culture de l'âme et de l'esprit. Un mécanicien qui se contenterait de nettoyer et de polir les pièces de sa machine, sans veiller au foyer qui l'alimente et le fait marcher, ne remplirait qu'une faible partie de son devoir.

Le père d'Annibal le comprenait ainsi. Il voyait son fils, non pas précisément faire fausse route, mais s'engager sans assez de précaution dans ce grand chemin de la vie où les accidents sont si fréquents et si difficiles à éviter, où les faux pas sont si longs à reprendre.

Il s'en ouvrit, presque timidement, à l'oncle Jérôme :

— Je crois, dit-il, qu'il serait temps de mettre Annibal à l'école ; il est robuste et ne manque pas d'intelligence ; ce serait dommage de laisser inactifs des moyens qui me semblent promettre un bel avenir.

Sans le savoir probablement, Aristide Ladouceur avait touché la bonne corde.

— Tu as peut-être raison, dit l'oncle Jérôme ; dans le fait, mon neveu n'est pas un esprit ordinaire, et nous ne devons pas, pour l'avenir, priver nos compatriotes des lumières qu'il peut donner. Il ira à l'école.

Avec l'assentiment de l'oncle, le problème était résolu, et les choses avaient tourné bien mieux encore que ne l'espérait M. Ladouceur.

Le lendemain donc, Annibal fut officiellement informé de cette décision. Il fit bien un peu la grimace ; mais l'oncle Jérôme présent et consentant, il fallait se soumettre. Il se soumit.

— Après tout, se dit-il, c'est du nouveau ; et peut-être n'est-ce pas aussi terrible qu'on le dit. Nous verrons.

II

Annibal à l'école

A quelques jours de là, il faisait son entrée dans l'école du village, le sac au dos et la figure légèrement renfrognée.

Pendant la classe du matin, les choses se passèrent d'une façon assez convenable ; il y eut quelques chuchotements, et le maître réussit difficilement à obtenir un silence parfait ; mais, en somme, Annibal ne fut pas molesté.

A la récréation du midi, cependant, il dut rester avec les élèves les plus éloignés qui dînaient comme lui à l'école. C'est alors que commença l'éternelle persécution contre *le nouveau*.

On lui lança des quolibets, on lui jeta quelques boules de papier ; il ne broncha pas, et continua à manger tranquillement ses tartines.

Cela ne faisait pas l'affaire des gouailleurs.

On alla jusqu'à renverser brusquement le banc sur lequel il était assis ; il le releva et acheva son repas sans mot dire, bien que le rouge lui montât à la figure. C'était mieux pour les autres ; il commençait à se fâcher ; on allait donc s'amuser, à la fin. Alors, un des élèves, plus hardi et plus fort que les autres, — il avait près de quatorze ans, — vint, par derrière, lui tirer violemment son sac, dont la courroie se rompit. Cette fois, Annibal n'y tint plus, il se leva pâle de colère et se tourna vers ses ennemis :

— Qui est-ce qui a fait cela ? dit-il en montrant le sac tombé par terre.

Le grand élève s'avança, et croisant ses longs bras dans une attitude de défi :

— C'est moé, *l'monsieur*, c'est moé !

Les autres partirent d'un grand éclat de rire.

— C'est toi ! dit Annibal, eh bien, tu vas le ramasser.

— Oh ! que non, par exemple...

— Ou bien tu vas aller le rejoindre.

Le grand élève, les poings sur les hanches, se mit à siffloter en regardant le plafond de l'air d'un homme qui s'occupe peu de ce qu'on lui dit. Mais il fut vite ramené aux choses d'ici-bas, car, prompt comme l'éclair, Annibal lui décocha un maître coup de poing — le coup favori de l'oncle Jérôme — qui l'étendit tout de son long entre deux bancs.

Le grand élève se releva avec un nez tout saignant et une ardeur fort refroidie.

— Tu savais bien que c'était pour rire, dit-il, en s'essuyant et en ramassant humblement le sac de cuir.

— Eh ! bien, alors, rions-en et ne recommençons plus, dit Annibal, qui pensait, au fond, avoir frappé un peu fort.

L'affaire en resta là ; mais, pour tous ceux qui étaient présents, Annibal avait grandi d'une coudée, et méritait dorénavant cette admiration respectueuse que les enfants prodiguent volontiers à la force et à l'adresse.

La classe de l'après-midi fut plus tranquille que celle du matin.

Pendant la demi-heure d'écriture, le maître interrogea son nouvel élève. L'examen ne fut pas long : Annibal, nous l'avons vu, ne savait pas même toutes ses grosses lettres. Il eut un peu de honte de son ignorance, et rougit beaucoup de se voir ainsi humilié devant ses pairs, dont plusieurs, il est vrai, n'étaient pas plus

avancés que lui. Il se promit de travailler sérieusement ; et, dans ce moment, il promettait de bonne foi, — comme tous ceux qui se trouvent dans une position difficile.

A quatre heures, quand tout le monde sortit, il s'en alla tranquillement, la tête un peu basse, et pensant à tout ce qui s'était passé dans cette journée mémorable pour lui.

Quelques élèves, cependant, qui n'avaient pas assisté à la scène du midi, et qui n'ajoutaient pas une grande foi à ce que les autres leur en avaient raconté, voulurent tenter l'épreuve et en avoir le cœur net.

Trois d'entre eux se mirent donc à courir de front sur le bord du chemin, de façon à rejoindre Annibal ; puis, arrivés près de lui, ils le poussèrent violemment et le firent rouler en pleine poussière au milieu du chemin.

Fiers de ce succès, ils s'arrêtèrent et partirent d'un immense éclat de rire. Mais Annibal était déjà sur pied, l'œil en feu.

— Va te laver la figure ! ricana le plus grand.

— En veux-tu encore ? cria un second.

— Va conter cela à maman ! miaula le troisième.

Celui-là alla finir sa phrase tête première dans le fossé. Puis Annibal attaqua hardiment les deux autres. Il est à peu près certain qu'il aurait fini par avoir le dessous, bien qu'il frappât dur et dru ; cependant, lorsque la foule des élèves s'interposa, ses deux adversaires n'étaient pas fâchés de voir cesser une affaire qu'ils commençaient à trouver assez chaude. Quant au troisième, il était sorti péniblement du fossé, et s'en était allé sans demander son reste.

Annibal, de son côté, était égratigné en plusieurs endroits et passablement moulu ; mais sa réputation était désormais assise sur des bases inébranlables. Il lui avait suffi d'une seule journée pour secouer son titre de *nouveau*, et prendre rang parmi les plus admirés, ou, comme on dit à l'école, parmi les *coqs*.

Lorsqu'il arriva à la maison, sa maman, lui voyant la figure tachée de sang, crut qu'il était sérieusement blessé, et s'élança vers lui en pleurant. Mais l'oncle Jérôme, ayant compris la situation du premier coup d'œil, fut plus prompt que sa belle-sœur. Il saisit notre héros et l'enleva au bout de ses bras.

— En voilà un homme ! cria-t-il. Voyons, est-ce assez poliment débuté. Il paraît que nous n'avons pas reculé d'une semelle ;

j'en étais certain. Et rien de cassé ; quelques petites égratignures qui disparaîtront avec un peu d'eau froide ; des bobos de rien.

Il n'y eut pas moyen d'adresser à Annibal la petite semonce qu'il avait certainement méritée, étant revenu dans cet état.

L'oncle Jérôme lui fit raconter la fameuse journée dans tous ses détails, et déclara que la conduite de son neveu était sublime.

— Je n'aurais pas fait mieux, ajouta-t-il ; et cela réglait la question.

Pour cette fois, l'oncle Jérôme avait tort. Car il ne faut pas toujours, connaissant sa propre force, tomber sur un camarade et frapper d'importance. Je sais bien que celui qu'on attaque doit, à un certain moment, se défendre, cela n'est que juste. Mais il ne faut pas, d'un autre côté, être trop prompt à la riposte, et batailler pour une plaisanterie qui, au fond, n'a peut-être que le tort de venir mal à propos.

Or, en tout ceci, je crains bien qu'Annibal ne se soit trop laissé guider par l'impulsion du moment ; et une réprimande sagement administrée n'aurait pu avoir que de bons résultats.

Mais vous voyez que tout cela est inutile, puisque l'oncle Jérôme n'est pas de notre avis, et que " la raison du plus fort est toujours la meilleure."

Annibal s'en tira donc avec gloire à ses propres yeux et aux yeux de la plupart des intéressés.

Dès ce moment, il oublia ses promesses, et sa ligne de conduite fut toute tracée. Apprendre à lire ou à écrire fut la moindre de ses préoccupations. Car, au fond, se disait-il, qu'est-ce que cela rapporte ? De la fatigue, des ennuis, et rien autre chose. Pourvu qu'on avance un peu, de manière à éviter les grosses punitions, cela suffit ; laissons aux autres la gloriole et les récompenses. Qu'il aient des images, des bons points : à quoi cela sert-il ? On n'en peut pas acheter seulement une douzaine de billes. Ah ! si les récompenses consistaient en patins, en toupies ou en traîneaux, je ne dis pas, on se gênerait un peu !

Avec ce raisonnement, vous voyez d'ici où l'on peut arriver, et où l'on arrive presque toujours.

Au bout de l'année, Annibal ne savait que lire et écrire tant bien que mal ; mais, en revanche, il était le plus fort à tous les jeux aucune partie ne pouvait être complète sans lui.

A l'école, cela veut dire beaucoup ; car la force physique, l'adresse, la souplesse des membres sont mises au premier rang. On méconnaît les supériorités du travail et du talent — qui devrait cependant inspirer une légitime fierté, — et on célèbre les prouesses d'un joueur de billes, d'osselet ou de toupie. On va même jusqu'à donner la palme à qui sait le mieux siffler, ou qui fait les contorsions les plus grotesques. J'ai connu, à l'école, un gamin qui avait chaque jour un triomphe superbe, et qui a été proclamé chef à l'unanimité des voix, parce qu'il trouvait le moyen de se tourner les paupières à l'envers, ce qui lui donnait un aspect horrible. Et, chose encore plus singulière, chacun faisait son possible pour l'imiter. Je n'ai pas complètement réussi, pour ma part, et j'ai longtemps considéré cet insuccès comme une des amertumes de ma vie.

Ainsi sont les enfants, et Annibal se contentait de ces faciles succès.

L'oncle Jérôme ne disait rien ; mais les parents s'inquiétaient de cet état de choses.

Les vacances finies, Annibal avait atteint sa dixième année.

Il était tapageur et, disons le mot, mal élevé au point de fatiguer même les plus indulgents. L'oncle Jérôme partait pour passer l'automne et l'hiver à la ville ; on se hâta de profiter de cette heureuse circonstance pour frapper un grand coup. On fit venir secrètement un professeur un peu âgé, très compétent, très doux, mais inflexible à l'article de la discipline ; puis, aussitôt l'oncle parti, on prépara deux pièces de la maison pour Annibal et son professeur, qui, de huit heures du matin à six heures du soir, avait une autorité absolue sur son élève.

Les premiers jours se passèrent assez bien. La nouveauté, même désagréable, a toujours un certain attrait, pour les enfants comme pour les hommes. Mais, au bout d'une semaine, Annibal en avait déjà trop ; il songea à secouer un peu le joug.

Le précepteur, malgré son caractère égal, avait la main ferme, mais il n'avait jamais rencontré un sujet aussi dur à plier. En apparence, Annibal était docile et conciliant ; cependant, dès que son maître s'absentait ou tournait seulement le dos, le tapage et les jeux recommençaient. Il imaginait toutes sortes de moyens pour vexer son professeur, et lui jouait constamment ce qu'il appelait " des bons tours. "

Un jour, celui-ci trouvait son encrier rempli de sable et son sablier plein d'encre ; une autre fois, les verres de ses lunettes étaient vernis avec de la colle, ou bien son mouchoir était remplacé par le linge destiné à essuyer le tableau noir.

Il était évident que toutes ces sottes plaisanteries étaient dues à Annibal, bien qu'on ne l'eût jamais pris sur le fait. Et chaque jour, cela recommençait. Le professeur avait beau avertir, supplier, gronder, menacer : rien n'y faisait, il ne gagnait rien, et cette existence devenait insupportable. Aussi, au bout d'un mois, il quitta la maison de M. Ladouceur en exprimant poliment l'espoir qu'un autre plus habile pût faire mieux que lui.

III

LE COLLÈGE

Le précepteur parti, Annibal triomphait. Mais le triomphe ne fut pas de longue durée. M. Ladouceur, malgré son indulgence, commençait à se lasser des espièglerie de son fils, et les plaintes nombreuses qui se faisaient entendre chaque jour, de la part des domestiques et même des étrangers, lui sonnaient désagréablement aux oreilles. Rien ne lui coûtait ; il avait constamment des querelles avec les enfants du voisinage ; il tourmentait les chiens et les chats ; il s'exerçait à tirer de l'arc sur les volailles des basses cours ; il escaladait les murs et dérobait les fruits, sans se gêner de casser les branches. Et la voix même de sa mère ne suffisait plus pour le retenir. On avait épuisé tous les moyens ; il n'en restait plus que deux à employer : c'était de mettre Annibal au collège, ou dans une maison de correction. M. Ladouceur choisit naturellement la première alternative, tout en songeant qu'il serait peut-être réduit, avant longtemps, à recourir à la seconde.

Le projet, une fois arrêté, fut mis de suite à exécution ; et un matin, dans les premiers jours d'octobre, Annibal, entouré de malles et de paquets, se mettait en route pour le collège, situé à quelques milles de là.

Le voyage fut silencieux. M. Ladouceur n'avait pas l'humeur

gaie, et le futur collégien, de son côté, était rempli de sombres appréhensions.

Un peu avant midi, les deux voyageurs frappaient à la porte du collège.

M. Ladouceur et le directeur restèrent longtemps enfermés ensemble, pendant qu'Annibal regardait tristement, à travers la croisée, les feuilles jaunies des grands arbres, que le vent faisait tomber une à une.

Ce qu'ils se dirent, je m'en doute bien ; mais je ne voudrais pas commettre d'indiscrétion inutile pour le moment. Dans tous les cas, Annibal avait eu le temps de réfléchir longuement, lorsque le directeur rentra au parloir, accompagné de M. Ladouceur. Ce dernier embrassa son fils, le remit aux mains du prêtre, et remonta en voiture sans vouloir accepter le dîner qu'on lui offrait. Il avait hâte de dénouer la situation.

En revenant, pourtant, il se sentait le cœur plus à l'aise ; le directeur l'avait un peu consolé, et lui avait promis de bonnes nouvelles pour bientôt.

— Vous verrez, lui avait-il dit, que votre fils vous reviendra complètement changé pour le mieux. Ayez confiance ; même s'il faut un peu plus de temps que je ne suppose, nous arriverons à bon port.

Voilà donc notre héros tout à fait étranger et comme isolé dans ce grand édifice aux planchers et aux murs nus. De longs corridors sombres, des chambres silencieuses et froides ; partout, comme une odeur de solitude et de recueillement ; tel apparut le collège à cette nouvelle recrue. La perspective, en somme, n'était pas gaie.

Le dîner était terminé depuis quelque temps ; le directeur conduisit Annibal au réfectoire et lui fit servir un assez bon repas. Ce n'était pas la cuisine des Ladouceur ; mais Annibal avait faim, malgré sa tristesse, et il mangea de bon appétit.

Pendant le dîner, le directeur essaya de lier un peu connaissance avec lui, et l'interrogea adroitement, sans l'effrayer. Il s'aperçut bientôt qu'il avait devant les yeux un bien triste bloc pour tailler un bon élève. Il n'en fit rien paraître, toutefois ; mais il se prit à songer qu'il avait peut-être été un peu loin en laissant concevoir à M. Ladouceur des espérances qu'il serait probablement difficile de réaliser.

Le repas terminé, le directeur conduisit Annibal dans la grande cour où les élèves étaient encore en récréation. C'était un cas spécial ; car, d'ordinaire, le directeur ne s'occupait pas de ces détails. Il le présenta au maître de salle qui fut chargé de le mettre au fait des personnes et des choses.

Il n'y a rien d'ennuyeux, pour le nouvel arrivant, comme les premières journées passées au collège. Il est là, seul, le point de mire de tous les regards ; on l'examine comme un animal curieux dans une ménagerie ; on circule autour de lui, d'abord à distance et avec des chuchotements qui n'indiquent rien de bien amical. Puis, le cercle se rétrécit, on s'enhardit de plus en plus. Enfin, un élève se risque et va demander au *nouveau* ses noms et prénoms.

La manière dont il répond a une très grande influence sur ce qui va ensuite se produire.

S'il se laisse intimider et dit son nom gauchement, il sera obligé de le répéter à tous les autres élèves ; car chacun, à son tour, et pour l'ennuyer, viendra le lui demander. S'il répond hardiment et ferme, il aura déjà provoqué un sentiment de sympathie, et peut-être d'admiration.

Mais Annibal n'eut pas à subir ces petites vexations qui prennent de si grandes proportions parmi les enfants. Un de ses camarades de classe de l'année précédente avait quitté l'école au milieu de l'année pour entrer au collège où il se trouvait déjà presque ancien. Il alla donc tout d'abord trouver Annibal et le présenta aux autorités.

Quand je dis les " autorités ", je n'entends pas les directeurs, les professeurs, ou les maîtres de salle. Je veux parler d'une autre hiérarchie qui ne ressemble pas du tout à celle-là.

Dans presque tous les établissements scolaires, il y a un groupe d'élèves, — ce sont généralement les plus paresseux, — qui donne ou prétend donner le ton à tous les autres. Une action censurée par le *groupe*, de bonne qu'elle était, devient mauvaise ; et pour la même raison, un acte répréhensible en soi passe souvent pour une action d'éclat. Ce groupe ressemble un peu, beaucoup même, à ces commissions du travail qui sont chargées de provoquer et de conduire les grèves. Il est chargé de scruter, de surveiller, d'examiner et surtout de se plaindre. S'il pouvait arriver à faire

toujours prévaloir ses idées, ce serait l'âge d'or, et l'on verrait se produire cet admirable résultat dont parle le poète :

> Je veux, pour sortir de la crise,
> Trouver ce qu'on a tant cherché :
> La hausse de la marchandise,
> Avec la vie à bon marché.

Aujourd'hui, le groupe est mécontent et ne parle à personne, parce qu'un des siens a été mis aux arrêts. Demain, il jubilera, parce qu'un élève qu'il n'aime pas — un travailleur, en général — a été sévèrement puni, probablement par la faute d'un des messieurs du groupe. Le groupe admonète, censure, ostracise, joue des tours plus ou moins pendables, excelle, du reste, à tous les jeux, et s'occupe de tout, excepté de l'étude et du travail.

C'est ce groupe que j'avais en vue quand j'ai parlé des "autorités" auxquelles Annibal fut présenté. Du reste, si personne ne l'y eût conduit, il serait de lui-même et instinctivement tombé dans le groupe comme dans son élément naturel.

Et, s'il m'était permis d'ouvrir une parenthèse, pour donner à mes plus jeunes lecteurs un conseil tout à fait désintéressé, je leur dirais : Prenez garde au groupe ; ne l'approchez pas ; fuyez-le plutôt, car vous pourriez être entraînés dans son orbite. Or, il y a une chose à peu près sûre, c'est que le groupe finit presque toujours par se faire chasser du collège ; mais ce qu'il y a de plus certain encore, c'est que ses membres, une fois sortis de l'école, restent, de gré ou de force, perpétuellement consignés à la porte de la bonne société. C'est un sujet qui mérite réflexion.

Voilà donc Annibal tombé dans un milieu tout à fait sympathique ; mais cela le notait très mal, et du coup, aux yeux des professeurs, cette autre autorité qui tient aussi à ses principes et à ses droits.

Ses succès, durant le premier semestre, ne furent pas brillants, et le directeur n'eut pas beaucoup de bonnes notes à transmettre à la famille.

Le reste de l'année ressembla beaucoup au commencement, et il fallut ajourner encore ces belles espérances que M. Ladouceur avait entrevues dans un avenir prochain. Il est juste de dire, cependant, qu'Annibal avait pu se maintenir, en général, dans le dernier tiers de la classe, avec des fortunes diverses ;

il n'était pas tout à fait à la queue. D'autres ne se seraient pas contentés de ce résultat ; mais notre héros, ayant sous ce rapport des ambitions modestes, fut complètement satisfait. Du reste, il avait fait de sérieux progrès dans le groupe, et il était question de lui pour la prochaine présidence. Or songez qu'il n'était que dans sa douzième année.

Pendant les vacances, l'oncle Jérôme étant revenu, Annibal fut dans une jubilation continuelle : la chasse, la pêche, les courses en voiture, à cheval ou à pied ; il n'avait pas un moment de repos, et, par suite, pas un moment d'ennui. C'était comme un beau rêve qui ne laissait entrevoir, à travers ses splendeurs, qu'une image lointaine, confuse, effacée du collège et de sa discipline.

Mais les plus belles choses, ici-bas, viennent à prendre fin.

Au commencement de septembre — le plus beau temps pour la chasse ! — il fallut repartir pour le collège, aller reprendre son boulet, comme disait Annibal, et ramer sur la galère. Il traîna assez allègrement son boulet, et rama d'un air assez convaincu, jusqu'à un certain jour du mois de novembre. Ce jour-là, malgré le boulet, il avait écrit son nom sur la glace, en patinant. Le groupe l'avait admiré, et les autres élèves l'avaient envié. La perspective de la présidence se dessinait d'une façon plus accusée. Il emporterait l'affaire de haute lutte....

Le soir, il se trouva faible, et se plaignit d'un fort mal de tête. On le conduisit à l'infirmerie.

— Ce ne sera rien, pensait-il ; dans quelques jours je serai mieux ; et, en attendant, je vais me reposer dans le duvet.

Car, pour bon nombre de collégiens, l'hôpital, ou plutôt l'infirmerie, est une sorte de terre promise.

Annibal se reposa, c'est-à-dire qu'il fut longtemps sans aller en classe ; mais son duvet ne fut pas aussi doux qu'il s'y attendait.

NAPOLÉON LEGENDRE.

(A suivre.)

LES MENHIRS DE CARNAC

Le soir, vous inspirez une vague terreur,
Colosses de granit aux ombres gigantesques.
KERVILLER.

Champs de Carnac, pourquoi les hommes,
Par nos fiers aspects étonnés,
Veulent-ils savoir qui nous sommes,
Et depuis quand nous sommes nés ?

Ils veulent fouiller notre histoire,
Nous interroger tour à tour,
N'ayant pas même en leur mémoire
L'image de leur premier jour !

Mortels, savez-vous qui vous êtes ?
De quels lieux vous êtes venus ?
Si pour vous il est des retraites
Dans les horizons inconnus ?

Sur nous aussi, tel qu'un vampire,
Le doute veille sans flambeau,
Afin que nul ne puisse dire :
Ils furent temple, autel, tombeau.

Ce silence doit vous confondre.
Qui jamais saurait vous guider ?
Qui, sur nous pourrait vous répondre ?
A qui pourrez-vous demander ?

Serait-ce aux premières aurores
Ouvrant les siècles incertains ?
Aux comètes, aux météores ?
Mais tous ces astres sont éteints !

Au palmier, au chêne vivace ?
Ils se succèdent comme vous.
Aux flots ? Ils ont changé de place.
Il n'est d'immuables que nous.

Maintenant laissez les poètes
Nous chanter sur des harpes d'or,
Avec les devins, les prophètes,
Les druides et le dieu Thor.

Ils nous appellent pierres fées,
Chastes amantes du soleil ;
Parfois nous sommes des trophées
Venus en pompeux appareil....

Nous vivons, nous avons des veines,
Ainsi que les êtres de chair ;
Dans les longs soirs de lunes pleines,
Nous rôdons au bord de la mer.

Une étoile, un jour, sur la terre,
Nous laissa choir, mornes débris,
Comme des roses du parterre
Tombent les pétales flétris.

Oui, poètes, que vous importe,
A vous, de croire ou de douter ?
Du rêve l'aile vous emporte :
Vous avez besoin de chanter.

Mais comment avez-vous l'audace,
Savants, d'expliquer les Babels ?
Le globe a changé sa surface,
Et les menhirs sont éternels.

En vain du Créateur lui-même
Vous attendriez quelques mots,
Car depuis l'aurore septième
Il est rentré dans son repos !

LOUISE D'ISOLE.

QUELQUES PARADOXES

I

LA SCIENCE TUERA LA GUERRE

Dieu est souvent appelé le Dieu des armées, *Deus exercituum*, *Deus Sabaoth*.

Que faut-il entendre par ces mots ? Veulent-ils dire que Dieu est le chef des organisations militaires, l'auteur même de cet horrible fléau que l'on nomme la guerre ? Dieu voudrait-il la guerre ? La bénirait-il avec toutes les conséquences redoutables qu'elle entraîne avec elle ?

Assurément non. Dieu s'appelle lui-même le Dieu des anges, le Dieu des armées célestes, de ces innombrables légions chargées d'exécuter ses ordres souverains, de veiller sur ses créatures, non le Dieu des armées terrestres.

La guerre — comme en général tous les maux qui affligent la pauvre humanité — la guerre, avec ses batailles meurtrières, avec ses défaites et ses victoires souvent blessées à mort, avec ses ruines de toutes sortes, qu'est-ce autre chose qu'une des œuvres de l'esprit du mal ? Dieu la tolère. Il en use pour punir les coupables et venger les innocents. Elle est, suivant le mot de Tertullien, une affreuse mais utile tondaison du genre humain. Dieu, qui la permet, ne la *veut* pas.

Il faut l'avouer, dans l'économie du monde actuel, la guerre a sa place ; car, à défaut d'autre, elle est quelquefois le moyen le plus expéditif et le plus efficace de trancher des difficultés internationales sans cesse renaissantes.

Mais la guerre n'est pas un mal nécessaire. Espérons qu'elle n'entre pas inévitablement et pour jamais dans le plan providentiel. Pas plus que le bourreau, elle n'est une institution ; et certes, je crois qu'il n'est pas interdit d'imaginer et de désirer un état de choses tel qu'elle n'aurait plus sa place dans le monde.

Pourquoi ne croirions-nous point en effet que, grâce à l'adoucissement graduel des mœurs, aux rapports de plus en plus

fréquents des nations les unes avec les autres, aux progrès de l'industrie et du commerce, au mélange des intérêts, à la diffusion des lumières, et surtout à la connaissance plus universelle et à l'observation plus parfaite de la morale évangélique, pourquoi ne croirions-nous point qu'il viendra un temps où la vie humaine sera partout respectée, où l'on aura recours, pour régler les différends de peuple à peuple, et pour refréner l'ambition des princes et les jalousies des races, non plus aux armées, mais à des institutions bienfaisantes, à des tribunaux internationaux, ou bien plutôt à ce juge suprême, unique, placé par son origine et sa mission, au-dessus de toutes les puissances, reconnu de tous les peuples civilisés, je veux dire, au père commun des fidèles ? *Hoc erat in votis.*

La force même des choses, la nécessité amènera sans doute la suppression de la guerre, et son remplacement par cet autre moyen de conciliation. Mais nous sommes peut-être encore loin de cette heureuse évolution, bien que l'idée soit dans l'air, et que déjà, dans les revues et les journaux, dans les congrès, l'on étudie avec soin cette grande question, et que bientôt peut-être elle sera agitée dans quelque réunion internationale universelle.

Mais, si ces prévisions ne se réalisent pas, l'Europe verra s'imposer une autre solution.

Un poète laissait tomber naguère cette parole, que, d'ailleurs, il appliquait fort mal à la foi et à la science : *Ceci*, disait-il, *tuera cela.* Je crois que l'on peut dire avec plus de vérité : La science tuera la guerre.

La science est susceptible d'avoir de bons et de mauvais résultats ; car elle est souvent un outil inconscient. C'est une arme à double tranchant. Tout dépend de la main qui la met en œuvre.

Inutile assurément de proclamer les merveilleux effets produits par la science, quand celle-ci veut bien se tenir en sa place et à son rang. " L'empire universel, disait Mgr Berthaud, est à la foi. Les sciences sont des servantes, mais des servantes très utiles et très bienfaisantes. Et Dieu ne dédaigne pas de s'en servir pour arriver à ses fins. "

Mais la science peut conduire aussi à de mauvais effets, parce que les hommes ont le pouvoir, et trop souvent la volonté d'en abuser. C'est l'idée qu'a voulu exprimer d'une manière originale Henri

Conscience, dans un de ces derniers ouvrages. Il suppose le monde arrivé à sa fin par l'abus de l'alcool. On sait que Henri Conscience appartenait à l'un de ces pays où l'eau-de-vie exerce de grands ravages, et ces excellents Belges sont loin de le nier. A l'époque imaginée par le romancier, la terre tout entière est couverte d'alambics et de distilleries innombrables et *très perfectionnées*. Aussi ne voit-on plus que des hommes et des femmes rassemblés en foule autour de ces puissantes machines, se lancer dans des rondes échevelées, tout en buvant à longs traits, et sans jamais se désaltérer, la liqueur brûlante, jusqu'à ce que tous ces corps affaiblis, délabrés, distendus par les excès, imprégnés jusqu'aux moelles, deviennent les victimes inconscientes d'une véritable combustion spontanée... et cela jusqu'à l'extinction totale des races.

C'est là le mauvais côté de la science. " Elle donne des facilités à la méchanceté humaine pour satisfaire ses coupables appétits et multiplier ses crimes. Par la science, en effet, beaucoup d'infâmes échappent au châtiment. Bien d'autres encore s'y soustrairont dans l'avenir. A mesure que les passions humaines rompent les anciennes digues et ne reconnaissent plus d'autre frein ni d'autre loi que le code, le progrès des sciences multiplie à l'infini les moyens d'éluder le code et d'aveugler la justice. Avec quelle perversité les empoisonneurs ne savent-ils pas aujourd'hui choisir et doser la puissance toxique, de telle sorte qu'ils en déguisent les effets sous les symptômes réguliers de la maladie, tout en les accentuant graduellement jusqu'à les rendre mortels ! Quant aux indices qui pourraient trahir le poison, une sagacité supérieure pourrait à peine les soupçonner. Ne sait-on pas d'ailleurs que certains poisons ne laissent aucune trace, dans l'organisme [1] ? "

Mais, est-il besoin de le dire, la science a aussi ses bons côtés : je le répète, elle tuera la guerre.

Nous voyons déjà paraître, aujourd'hui même, de frappants indices de cette solution.

Quelle est actuellement la situation internationale de l'Europe ?

Chaque pays forme vis-à-vis l'un de l'autre un véritable camp retranché. Les soldats savamment alignés, l'arme de longue portée

1 — Octave Feuillet.

et de précision au bras, le sac au dos, se comptent par millions. Partout l'on fond des canons d'un calibre inconnu jusqu'à ce jour, et l'on construit des navires revêtus de cuirasses impénétrables. Et, conséquence rigoureuse, inévitable, les peuples sont écrasés par les impôts, l'agriculture, le commerce et l'industrie sont en souffrance, les campagnes se dépeuplent par l'émigration, les nations s'affaiblissent par la loi immorale du célibat militaire ; enfin, la banqueroute est là, désastreuse et inévitable !

Voyez, comme exemple, l'Italie, qui, pour obéir aux inspirations de l'orgueil, et par crainte des revendications papales, s'est laissée prendre dans les serres de Bismarck, et s'obstine à tout sacrifier aux avantages problématiques de la triple alliance !

Vraiment, à la vue de cet état de choses, on serait tenté de s'écrier : Mais, Messieurs, tirez donc ! Que faites-vous ? Qu'attendez-vous ? Que la misère, les grèves, la famine, la révolution vous anéantissent ? Ne voyez-vous pas que votre ligue de la paix vous ruine et vous perd ? Pourquoi donc restez-vous là comme des chiens hargneux qui se montrent les crocs et n'osent se ruer les uns sur les autres ?

Mais, non. Ils ne veulent pas tirer. Et pourquoi donc, je vous prie ? La raison en est bien simple. Ce n'est assurément pas faute de jalousie ni d'ambition. Pourquoi donc restent-ils ainsi, sans bouger, l'arme au bras ? C'est qu'aujourd'hui, en fait d'armements, de machines de guerre, de tactique, des moyens de mobilisation et autres, personne n'est plus, relativement, sûr de rien. D'abord, les armées et les flottes se balancent souvent par le nombre des combattants et par la perfection des engins destructeurs ; ensuite nul ne peut compter sur la supériorité ni sur la stabilité, car les découvertes qui se font tous les jours tendent sans cesse à déplacer les chances ou à les égaliser.

Un fusil, un canon, une mitrailleuse, un cuirassé, une torpille nouvelle, fait son apparition quelque part, et voilà qu'il faut tenir compte de ces armes perfectionnées, les mettre à l'épreuve, les adopter, si toutefois l'on ne réussit pas à les dépasser ; et tout cela aux prix d'énormes sacrifices.

Un peu plus tard, même chose se renouvelle, et voilà qu'il faut tout recommencer. A la fin, l'on a peur, et l'on reste tranquille.

L'histoire raconte qu'à la bataille de Fontenoy, les Français, toujours polis, et souvent même trop chevaleresques, saluèrent

leurs ennemis en leur criant : « Tirez les premiers, messieurs les Anglais ! »

Il n'en serait pas ainsi aujourd'hui. Les Français auraient beau faire les signaux les plus expressifs aux Allemands, par exemple, — car je ne crois pas qu'ils iraient jusqu'à les saluer, — les Teutons ne répondraient guère, et surtout ne tireraient pas les premiers. De leur côté, les Français ne veulent point prendre l'initiative de la guerre, et ne tireront pas les premiers non plus. Donc...

Or, si de notre temps on hésite déjà tellement à déclarer la guerre, que sera-ce dans l'avenir, dans trente ans, dans cinquante ans ?

Alors la science, qui, après tout, est finie, aura sans doute parcouru, en grande partie, du moins, le cercle de ses découvertes, de ses inventions et de ses perfectionnements relatifs à l'art de la guerre.

Les hommes pourront dresser de formidables batteries contre les remparts et les retranchements, capables de tout renverser et de tout détruire. Ni les plus fortes tours, ni les plus solides bataillons ne pourront résister.

Alors aussi, de puissants torpilleurs se dissimuleront au fond des eaux pour bondir à l'improviste et percer au flanc l'ennemi sans défiance ; ou bien de gigantesques monitors émergeront soudainement des profondeurs, et anéantiront au grand jour des flottes entières.

Et pourquoi n'y aurait-il pas de ces feux inextinguibles qui rappelleront les feux grégeois du moyen âge ? Je prends la liberté de signaler ce *desideratum* à nos savants... Combien d'autres moyens de destruction ne pourrait-on pas découvrir dans la suite des temps ?

Mais comme, à cette époque, chaque peuple, grâce au progrès de la science, se muniera très facilement de ces terribles engins, qu'arrivera-t-il ? On ne craindra plus de n'être pas suffisamment préparé à la guerre, mais on redoutera une destruction mutuelle, subite, instantanée. On ne voudra pas avoir le sort de ces deux chiens qui, dans un accès de rage furieuse, se battirent avec tant d'animosité et d'acharnement, que, dit-on, ils se dévorèrent tout entiers.

Mais alors, ne faudra-t-il donc pas, que, de toute nécessité, l'on renonce enfin à la guerre ? Est-ce donc que les nations choisiront

entre ces deux partis extrêmes : ou bien se ruiner par un système de défense indéfiniment prolongé, ou bien se vouer à une destruction certaine ? Non, les peuples recourront à quelque autre moyen de conciliation, et renonceront à la guerre et à la paix armée.

Courage donc, messieurs les savants. Mettez-vous à l'œuvre, ou poursuivez l'œuvre déjà commencée. Marchez, marchez, pour la plus grande gloire des armes offensives et défensives, sur les traces du grand Edison, dont les étonnantes et pacifiques inventions devraient vous ravir le sommeil. Allons, Messieurs, allumez vos hauts fourneaux. Remplissez vos cornues. Inventez, perfectionnez sans relâche les moyens de destruction. Multipliez-les, oui, perfectionnez-les au point qu'on n'ose plus se mesurer les armes à la main ni sur terre ni sur mer.

Tuez la guerre au moyen de la science. Oui, "ceci tuera cela".

Ce sera une œuvre bonne, utile entre toutes. Elle vous sacrera bienfaiteurs du genre humain. *Oh ! utinam !*

M.-E. MÉTHOT.

AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

PAR GEO. W. CABLE

Traduites de l'anglais par LOUIS FRÉCHETTE

II

TITE POULETTE

Christian Koppig était un jeune Hollandais au visage rose et imberbe.

Il faisait partie de cette armée d'individus qui, après l'acquisition de la Louisiane par les Etats-Unis, affluèrent de toutes les parties du monde, par-dessus les montagnes de l'exclusivisme franco-espagnol, comme les Goths par-dessus les Pyrénées, et s'établirent à la Nouvelle-Orléans pour y picorer la fortune avec l'âpreté de pigeons affamés.

Il était peut-être allemand, mais cette nuance était trop délicate pour que les Créoles, pressés et dédaigneux, s'en occupassent.

Le jeune homme avait établi ses pénates dans une chambre dont la lucarne, donnant sur la rue, regardait un peu du haut en bas la maison d'en face, qui se dresse encore là, à fleur de trottoir, — vieille d'un siècle.

La rangée de larges fenêtres cintrées du second étage est murée. Deux ou trois de ces fenêtres ont été de nouveau percées par d'autres plus étroites, avec de curieux petits vasistas en treillis dans leurs contrevents en volige.

Ces changements étaient déjà faits lorsque Christian Koppig commença à lorgner de ce côté, du haut de sa croisée solitaire.

L'apparence de cette maison porte à croire qu'elle est un reste des vieilles casernes espagnoles, dont les vastes constructions tombèrent, par vente publique, il y a très longtemps, entre les mains de propriétaires privés.

A l'extrémité, du côté du marais, un grand passage, d'aspect oriental, s'ouvre sous l'édifice, par un porche cintré, muni de lourdes portes en charpente.

En y jetant les yeux, vous vous imagineriez voir l'artillerie du comte O'Reilly sortir en roulant à grand bruit, et déboucher sur l'ancienne plazza, pour tonner en l'honneur de l'anniversaire du roi saint Charles.

Qui habite là maintenant ? Vous pourriez vous camper sur le trottoir opposé durant des semaines, sans le découvrir.

Il faut supposer que c'est une demeure particulière, car elle n'en a pas l'air. C'est la règle dans cette région.

Au bon vieux temps des duels, des clubs de bagatelle, des bals de théâtre, du cirque de Gaëtano — au temps où Christian Koppig logeait comme on vient de le dire — une femme, belle mais un peu pâle, nommée, ou qu'on appelait Mme Jean, occupait dans cette maison un appartement dont une partie s'avançait au-dessus du porche.

Vous auriez à peine soupçonné qu'elle fût de sang mêlé.

Quoique un peu passée, elle était encore très attrayante, avec ses traits fins et un peu sévères, ses cheveux presque plats — qu'elle soignait beaucoup — et cet œil noir si brillant, particulier à ceux de sa race.

Son sourire, qui se dessinait et s'effaçait tour à tour quand elle parlait, était doux et remarquablement intelligent.

A son aspect, quelque chose nous disait que cette femme avait dû apprendre beaucoup à la dure école de la vie.

— Mais, disaient les petits Créoles de la rue, parlez-nous de sa fille !

Et ils levaient les bras en l'air, se faisaient craquer les doigts, roulaient des yeux, se mettaient la bouche en cœur, et joignaient les mains en soupirant :

— Si belle !... oh ! si belle !

— Blanche ?

— Blanche... comme un nymphéa blanc ! Blanche... comme la fleur du magnolia !

Et les applaudissements éclataient, tandis que l'on appelait tous les saints du paradis en témoignage.

— Et elle chante ?

— Si elle chante ! s'écriait-on avec une expression dédaigneuse. Un oiseau moqueur, tout simplement.

On ne savait pas son âge au juste ; mais " on pouvait lui donner dix-sept ans."

La mère et la fille paraissaient s'aimer beaucoup.

Les voisins les entendaient se donner de petits noms affectueux, les voyaient assises l'une à côté de l'autre, cousant et causant sans cesse, à la française, puis sortir, et revenir ensemble de leurs petites courses au dehors.

La fille s'appelait familièrement Tite Poulette.

Elle ne sortait jamais seule.

Qui était cette Mme Jean ?

— Ma foi, vous savez, disait le perruquier du coin à Christian Koppig, je vais vous dire... Vous savez ?... c'était...

Et le reste se perdait dans un chuchotement qu'on ne pouvait saisir.

Elle était réputée la meilleure garde-malade pour la fièvre jaune, qu'on eût à dix lieues à la ronde.

Mais ce que disait le perruquier n'avait aucun rapport à cela.

Un peu plus du côté du fleuve, sur la même rue, s'élevait une maison tout à fait différente de la vieille caserne.

Elle était en charpente, avec une large véranda abritée par la saillie du toit.

Elle est devenue depuis le repaire d'une bande d'Italiens qui vendent du combustible le jour, et qui, le soir, sont capables de Dieu sait quelles abominations.

Cette maison fut autrefois la demeure d'un gentilhomme aimable, membre du club social des Bons-Enfants.

Ses parents vivaient avec lui ; mais un jour son père mourut, puis sa mère. Et enfin ce fut son tour.

A son lit de mort il vit arriver Mme Jean, avec Tite Poulette, toute petite dans ses bras :

— Zalli, dit-il, je m'en vais.

Elle pencha la tête, et pleura.

— Vous avez été fidèle servante, Zalli.

Elle pleura encore.

— Vous n'aurez plus personne pour avoir soin de vous maintenant, Zalli.

Zalli pleurait toujours.

— Je veux vous donner cette maison, Zalli ; ce sera pour vous et votre petite.

Une heure après, au milieu de longs sanglots, Mme Jean et la petite héritaient de la maison, telle qu'elle était.

Avec cette fatale imprévoyance qu'ont les personnes ignorantes, elle vendit la maison, et plaça le produit de la vente dans une banque qui s'empressa de faillir.

Elle revêtit un costume de deuil, et le porta jusqu'à ce que Tite Poulette eût les dix-sept ans que lui attribuaient ses petits admirateurs enthousiastes.

Que ne disaient-ils pas à son sujet !

Jamais le sage Christian Koppig n'avait rien entendu de semblable. Il écrivait à sa mère pour lui en parler.

Souvent, au coin de la rue, un petit garçon faisait tout à coup signe à un groupe de ses camarades ; ceux-ci arrivaient en hâte ; et d'autres accouraient de différentes directions.

En s'approchant du coin, ils prenaient un air sage et respectueux ; et bientôt Tite Poulette passait avec sa mère, grande, droite, souple, l'éclat de ses grands yeux noirs adouci par l'ombre de leurs cils recourbés, une teinte foncée à peine visible sur sa joue méridionale, souverainement gracieuse, et d'un maintien admirablement simple et digne.

Aussitôt qu'elle était dépassée, chacun s'extasiait sur cette prodigieuse beauté ; mais, bien que la moralité de ces jeunes gens ne fût guère supérieure à celle qui régnait à la Nouvelle-Orléans, il y a cinquante ans, leurs conversations, que rien ne contrôlait cependant, n'osèrent jamais prendre d'autre liberté que celle de désigner la jeune fille par son petit nom de Tite Poulette.

Et pourtant la mère devait être bientôt — comme nous le saurons dans un instant — danseuse à gages à la salle Condé.

Pour Zalli, naturellement, comme pour les autres " dames quarteronnes ", les fêtes de la salle de bal de la rue de Condé étaient depuis longtemps familières.

Là, pendant les jours heureux où le bon maître était jeune et le dix-huitième siècle vieux, elle y avait souvent assisté, sous la sauvegarde de sa mère — morte hélas ! maintenant ; et le maître, désertant la représentation ennuyeuse et la société revêche du théâtre d'Orléans, arrivait avec une escouade de ses élégants camarades.

Et durant les longues et charmantes heures du bal, elle avait dansé, et ri, et fait la coquette sous son masque de satin, au point de dérouter et d'intriguer le prince des gentilshommes, le bon maître lui-même.

Aucun homme de race douteuse n'aurait osé mettre le pied là.

Plusieurs nobles personnages aimaient à danser avec la belle Zalli : le colonel De Villiers, le général Lamarche, des conseillers de ville et des employés du gouvernement.

On ne payait aucune danseuse alors.

Tout se faisait aussi avec un grand décorum. Chaque jeune fille était accompagnée de sa mère ; et les plus discrètes partaient toujours avant que les libations fussent trop considérables.

Oui, c'était gai, bien gai !

Mais c'était quelquefois dangereux.

Ah ! plus d'une fois le maître de Zalli avait fait mordre la poussière aux matamores à longs cheveux et à longs couteaux qui avaient l'impudence de lorgner la jeune fille de trop près.

Mais c'était là sa manière ; il était si brave... et si bon !

Parti maintenant !

Le costume de deuil n'était pas de mise là. Aussi, lorsque la bonne Zalli l'eût revêtu, ses yeux perçants ne regardèrent jamais plus à travers le masque rose et blanc.

Elle n'en était pas plus malheureuse, si était grande sa reconnaissance pour le bon maître, au ciel maintenant — le prêtre l'avait dit.

Et elle s'était constituée garde-malade.

La vie était difficile. Mme Jean avait été élevée délicatement, et avait malheureusement fait tout en son pouvoir pour élever sa fille de la même façon.

Toutes deux n'avaient reçu que l'éducation donnée à cette époque aux dames de la société ; et, à part un peu de musique et de broderie, elles ne savaient rien faire.

Elles luttaient autant qu'elles le pouvaient, mais faiblement ; tantôt donnant quelques leçons de danse au cachet, tantôt faisant le métier de coiffeuses, mais toujours rebutées par la constante froideur de leurs impérieuses patronnes.

Finalement, dépourvues de cette grâce mondaine si puissante auprès des gens superficiels, et qu'on pourrait appeler le mérite

de l'argent, ces deux pauvres créatures, enfants du malheur et victimes des préjugés de leur temps, tombèrent dans le besoin.

Un jour Christian Koppig remarqua, de sa fenêtre, un individu debout sous le large porche, de l'autre côté de la rue, et qui laissait retomber lourdement le heurtoir de cuivre attaché au guichet de l'une des portes de la maison d'en face.

C'était un homme doux d'apparence, avec cheveux séparés sur le milieu du front, et fumant sa cigarette dans un tout petit porte-cigarette en or.

Il attendit un instant, pesta poliment contre la poussière, frappa de nouveau, glissa sa fine canne à épée sous son bras, et essuya l'intérieur de son chapeau avec son mouchoir.

Mme Jean échangea quelques mots avec lui par le guichet. Tite Poulette ne se montra nulle part.

Le visiteur resta debout près de la porte, tandis que Mme Jean montait à l'étage supérieur.

Christian Koppig le connaissait. Il le connaissait comme on connaît un serpent. C'était le directeur de la salle Condé.

Mme Jean revint bientôt avec un petit paquet, et ils partirent ensemble en hâtant le pas.

Qu'est-ce que cela signifiait ?

Pour toute personne douée d'une imagination ordinaire, la chose s'expliquait facilement ; mais, à dire le vrai, Christian Koppig n'était pas excessivement perspicace, et il se mit dans la tête qu'il se complotait quelque chose contre Tite Poulette.

Le brave Hollandais s'en voulait de s'occuper ainsi de ce qui ne le regardait pas, et cependant...

— Mais cette femme n'oserait certainement pas, se disait-il à lui-même... Non, non, c'est impossible.

Or, comme nous ne savons pas ce qu'il voulait dire, nous ne pouvons affirmer si elle aurait osé ou non.

Nous savons seulement que, le lendemain, Christian Koppig, parcourant avec intérêt l'*Ami des Lois*, se mit à lire une annonce qu'il avait jusqu'alors saluée d'un froncement de sourcils.

Elle avait pour en-tête : *Salle Condé*, et annonçait au public une nouvelle danse appelée *Danse chinoise*, — une *jeune dame* devant apparaître ensuite dans la *Danse du Châle*.

C'était le dimanche.

Le jeune homme épia la fenêtre d'en face, péniblement et sans désemparer, depuis le commencement de l'avant-midi jusqu'au lever de la lune ; et depuis le lever de la lune jusqu'à ce que Mme Jean — merci, mon Dieu ! — Mme Jean et non Tite Poulette, eût franchi la porte en grande toilette, et bien enveloppée, se dirigeant rapidement vers la rue de Condé.

C'était Mme Jean qui était la " jeune dame ".

Et, l'esprit tranquillisé, heureux de revenir au terre à terre de ses propres affaires, le jeune homme retrouva son repos perdu.

Mme Jean dansait à ravir. Il lui fallut exploiter ce talent pour vivre. Cela produisit un peu d'argent, et l'argent c'était du pain.

Et tous les dimanches soirs, avec un soupçon de rouge et de poudre blanche, la mère allait danser la *Danse du châle*, tandis que la fille demeurait seule à la maison.

Christian Koppig, jeune, naïf et d'un esprit lent — sans se douter aucunement qu'il restait chez lui caché dans l'ombre de sa fenêtre précisément pour cela — la voyait se mettre à sa croisée et regarder dehors avec une expression d'inquiétude et de crainte dans ses beaux yeux, se retirer, puis revenir à mainte reprise, jusqu'à ce que sa mère, comme un oiseau chassé par l'ouragan, revint au logis tout essoufflée.

Deux ou trois mois s'écoulèrent.

Un soir, après le retour de la mère, Christian Koppig, qui venait de rentrer lui-même, vit les deux femmes causer ensemble avec animation, sans cependant pouvoir rien saisir de leur conversation.

— Tite Poulette, disait Mme Jean, tu as dix-sept ans.

— C'est vrai, maman.

— Ah ! mon enfant, je vois maintenant quel avenir t'est réservé.

Et sa voix tremblait d'émotion.

— Qu'est-ce donc, maman ?

— Ah ! tu n'es pas comme les autres ; point de fortune, point de joie, point d'amis.

— Maman !

— Non, non, j'en remercie Dieu ; je suis heureuse que tu ne sois point comme les autres ; mais tu seras seule, seule, toute ta vie. Il n'y a point de place en ce monde pour nous, pauvres femmes. Il nous faudrait être blanches ou noires !

Et deux larmes, deux larmes brillantes, perlaient aux yeux de la pauvre quarteronne.

La jeune fille se leva, l'œil animé.

— C'est Dieu qui nous a faites, maman, dit-elle avec un sourire doux, mais plein de dignité.

— Ah ! s'écria la mère, le regard étincelant à travers ses larmes, est-ce bien vrai cela ?

— Oui, répondit Tite Poulette ; c'est Dieu qui nous a faites ; il nous a faites telles que nous sommes, ni plus blanches ni plus noires.

— Toi, oui, tu es si belle, je le crois, dit Zalli en attirant la jeune fille à genoux devant elle ; mon enfant, si douce, si blanche !

Les larmes venaient aux yeux de la jeune fille.

— Est-ce que je pourrais être plus blanche que je ne suis ? demanda-t-elle.

— Oh ! non, non, Tite Poulette ! s'écria la mère ; mais si nous étions seulement de *vraies blanches*, l'une et l'autre, quelque beau jeune homme pourrait venir me dire : " Madame Jean, je voudrais avoir votre belle petite poulette. Elle est si jolie ! Je veux l'emmener chez moi. Elle est si bonne ! Je veux qu'elle soit ma femme." Oh ! mon enfant, mon enfant, pour cela je donnerais ma vie, je donnerais mon âme ! Seulement tu me prendrais avec toi comme ta servante. Je marchais derrière deux jeunes gens, ce soir ; ils revenaient de leurs bureaux ; ils se mirent à parler de toi.

Les yeux de Tite Poulette lancèrent des flammes.

— Non, mon enfant, ils ne disaient que de très bonnes choses. L'un d'eux riait parfois, et répétait souvent : " Prends garde ! " Mais l'autre — j'ai prié la Vierge de le bénir — disait de si bonnes et si nobles paroles ! Tant de douce pitié ! un si bon cœur ! " Que Dieu la protège, disait-il, la chère âme ! que Dieu la protège, car je ne vois point de ressource pour elle. " L'autre se mit à rire et partit. Lui s'est arrêté en face, ici, de l'autre côté de la rue. Ah ! mon enfant, tu rougis. Y a-t-il quelque chose là-dedans qui puisse amener la rougeur à ta joue ? Bien des jolis messieurs me demandent souvent au bal : " Comment se porte mademoiselle votre fille, madame Jean ? "

La jeune fille cachait se figure dans le sein de sa mère, moins satisfaite maintenant de l'œuvre de Dieu.

Ah ! comme elle pleurait ! Elle sanglotait, sanglotait, sanglotait, poussait des soupirs convulsifs et des exclamations étouffées, pendant que sa petite main droite frappait du joint sur les genoux de sa mère qui, penchée sur elle, pleurait.

Christian Koppig ferma sa croisée. Rien qu'un cœur généreux, avec le flegme d'un Hollandais, était capable d'un pareil mouvement dans un moment comme celui-ci.

Que dis-je ? Et toi-même, Christian Koppig... car la fenêtre se ferma bien lentement.

Il écrivit ceci à sa mère :

" Dans cette ville corrompue, je ne vois rien d'aussi séduisant que la pauvre jeune fille qui habite en face de moi, et qui, hélas ! toute belle qu'elle est, appartient à une race maudite. Elle vit seule et pure au milieu de la dépravation, comme les lis qui poussent ici dans les marais ; et son sort me fait bien pitié. "Que " Dieu la protège, disais-je ce soir à l'un de mes compagnons de " bureau, car je ne vois point de ressource pour elle. " Je sais qu'il existe une répulsion naturelle — et légitime je crois — pour le sang mêlé (pardonnez-moi, chère mère, de toucher un tel sujet) et cette répugnance, je l'éprouve.

" Et pourtant si cette jeune fille était en Hollande aujourd'hui, pas un, sur les centaines d'adorateurs qu'elle aurait, ne saurait découvrir cette tache originelle."

Et le jeune homme écrivit ainsi, faisant mille efforts pour démontrer l'impossibilité radicale où il était de jamais aimer la charmante et malheureuse enfant, jusqu'à ce que minuit sonnant à l'horloge de la cathédrale lui donnât le signal de se mettre au lit.

A peu près à la même heure, Zalli et Tite Poulette s'embrassaient en se disant bonsoir.

— Tite Poulette, je veux que tu me promettes une chose.

— Laquelle, maman ?

— Si jamais un homme t'aimait et te demandait en mariage — ne sachant pas, tu comprends — promets-moi de ne pas lui dire que tu n'es pas blanche.

— Cela n'arrivera jamais, fit Tite Poulette.

— Mais si cela arrivait, insista Mme Jean.

— Violer la loi ? demanda Tite Poulette.

— Mais la loi est injuste, dit la mère.

— Mais c'est la loi !

— N'importe, tu ne le dirais pas, chérie, n'est-ce pas ?

— Je le dirais bien sûrement, répondit la jeune fille.

Le lendemain matin, lorsque pour une cause ou pour une autre, Zalli s'approcha de la fenêtre, elle tressaillit.

— Tite Poulette ! fit-elle doucement sans bouger.

La jeune fille s'approcha.

Le jeune homme, que ses idées de délicatesse avait poussé à cette petite exhibition, était assis à sa lucarne, et lisait.

La mère et la fille se regardèrent fixement. Cela voulait dire en français :

— Nous aurait-il vues hier soir !

— Ah ! ma chère ! s'écria la mère la figure toute rieuse.

— Qu'y a-t-il donc, maman ?

— Il parle... ah ! ah ! ah !... il parle... un si drôle de français.

Il arriva qu'un beau matin, au point du jour, comme Zalli et Tite Poulette, se rendant à la messe, passaient devant un café, elles en virent sortir quelqu'un qui n'était autre que monsieur le directeur de la salle Condé. Il n'était pas encore rentré chez lui.

Il fut stupéfié. Il avait l'œil d'un Français pour la beauté, et c'était là de la beauté s'il en fût jamais.

Il avait entendu parler de la fille de Mme Jean, et il avait espéré la voir, sans pouvoir la rencontrer. Mais était-ce bien elle ?

Elles entrèrent dans la cathédrale.

Lui, pris d'un accès subit de dévotion, entra par derrière elles.

Tite Poulette était déjà agenouillée dans la nef. Zalli, encore dans le vestibule, tirait à peine sa main du bénitier.

— Madame Jean, murmura le directeur.

Elle salua.

— Madame Jean, cette jeune demoiselle, est-ce votre fille ?

— C'est... c'est... mon enfant, dit Zalli, avec une expression un peu alarmée, à laquelle son interlocuteur donna une fausse interprétation.

— Je ne vous crois pas, madame Jean, dit-il en secouant la tête, et en souriant de l'air malin de quelqu'un qui ne veut pas s'en laisser imposer.

— Oui, Monsieur, c'est ma fille.

— Non, non, madame Jean, vous voulez m'en faire accroire, bien sûr.

— Je vous jure que c'est ma fille, monsieur de La Rue.

— Est-ce possible ? s'écria-t-il feignant le doute, mais profondément convaincu, à cause de l'embarras de Zalli, que celle-ci mentait. Mais comment ? Pourquoi ne vient-elle pas à notre salle de bal avec vous ?

Zalli, cherchant à s'éloigner, haussa les épaules et sourit.

— Chacun son goût, Monsieur, dit-elle ; elle n'aime pas cela.

Elle allait s'échapper, mais il la suivit un pas de plus.

— J'irai vous voir, madame Jean.

Elle se retourna tout à coup et lui lança un regard menaçant.

— Que Monsieur ne prenne pas cette peine ! dit-elle, pendant que ses yeux disaient clairement : " Venez si vous l'osez ! "

Puis elle tourna le dos, et se mit en prière.

— Le directeur plongea son doigt dans l'eau bénite, se signa et sortit.

Plusieurs semaines s'étaient écoulées, et M. de La Rue n'avait pas relevé le fier défi que lui avaient lancé les yeux de Mme Jean.

Une fois ou deux, le dimanche soir, bien que remplissant toujours ses engagements à la Salle, elle avait réussi à l'éviter ; mais enfin, le jour de paie — un samedi — arriva, et bien que son argent fut prêt, elle n'eut pas le courage d'aller le chercher dans le petit bureau de Monsieur.

C'était un après-midi de mai.

Mme Jean rentra chez elle, et avec un soupir se laissa choir sur une chaise. Elle avait des larmes dans les yeux.

— Y êtes-vous allée, bonne mère ? demanda Tite Poulette.

— Je n'ai pas pu, répondit-elle en se cachant la tête dans ses mains.

— Maman, il m'a vue à la fenêtre !

— Pendant mon absence ? s'écria la mère.

— Il a passé de l'autre côté de la rue. Il a regardé par ici avec intention, et il m'a aperçue.

La jeune fille avait le feu au visage.

Zalli se tordait les mains.

— Ce n'est rien, mère ; n'allez plus chez lui.

— Mais l'argent, mon enfant ?

— Cela ne fait rien.

— Mais il va l'apporter ici ; il cherche un prétexte pour entrer.

La chose était évidente.

A peu près vers cette époque, Christian Koppig perdit la position qu'il occupait dans la maison d'importation allemande, où, avait-il écrit souvent à sa mère, il était indispensable.

L'été approche, avait dit le premier patron, et, vous le voyez, nos jeunes gens n'ont presque rien à faire. Oui, c'est vrai, nos engagements étaient pour l'année ; mais, voyez-vous, nous ne pouvions pas prévoir... etc., etc.

Et puis, ajoutait-il par manière de flatterie, votre père est un homme riche, et vous pouvez vous payer un été de vacances. Si nous pouvons jamais vous être utile, etc., etc.

De sorte que le jeune homme passait désormais des après-midi à lire à sa croisée, jetant de temps à autre un regard discret dans la petite embrasure d'en face, où l'on avait suspendu une petite tablette brute contenant une rangée de boîtes à cigares où quelques maigres spécimens d'horticulture faisaient des efforts pour mourir.

Tite Poulette était la jardinière ; et c'était merveille de voir — que le temps fut sec ou non — combien d'arrosages par jour ces plantes pouvaient absorber.

Elle ne levait jamais les yeux de sa tâche ; mais je sais qu'elle la remplissait avec ce plaisir inconscient que toutes les jeunes filles éprouvent sans l'avouer : celui de se sentir l'objet de regards sympathiques.

Ce même après-midi d'un samedi de mai, Christian Koppig avait été témoin de la scène désagréable qui s'était passée de l'autre côté de la rue.

La chose vint à l'esprit de Tite Poulette, et la jeune fille s'approcha de la fenêtre pour la fermer.

Au même instant, la merveilleuse délicatesse de Christian Koppig lui suggéra de tirer à lui l'un de ses volets.

Les deux jeunes têtes se penchaient donc ensemble à l'extérieur, lorsque plusieurs coups rapides retentirent au vasistas.

Les yeux noirs de la jeune fille, et les yeux bleus de l'autre côté de la rue, qui venaient de se rencontrer pour la première fois de la vie, se dirigèrent du côté du porche et tombèrent ensemble sur monsieur le directeur.

Alors les yeux noirs disparurent à l'intérieur ; Christian Koppig se ravisa, et rouvrant son volet, il se plaça droit dans sa fenêtre, décidé à regarder hardiment ce qui se passerait.

Pour un instant il n'y eut rien d'étrange.

— Il y a du trouble là-bas, dit le blond Hollandais.

Et il attendit.

Le directeur attendait aussi, brossant son chapeau et ses habits du bout de ses doigts finement gantés.

— Elles ne veulent pas le voir, conclut le témoin de cette scène.

Le marteau retentit de nouveau, et M. de La Rue, levant les yeux sur les fenêtres d'en face, aperçut l'agréable figure de notre jeune ami qui le regardait.

— Dutch ! murmura le directeur entre ses dents.

— Il me regarde, se dit Christian Koppig ; mais de mon côté je le regarde aussi : il est dans son droit.

Une longue pause, et puis une nouvelle série de coups de marteau.

— Elles ne veulent pas le recevoir, pensa Christian.

— Frappez fort ! suggéra un gamin qui flânait dans la rue.

Pan ! pan ! pan !...

Le directeur avait à peine recommencé à frapper, que plusieurs voisins apparurent aux fenêtres et aux portes.

— C'est intolérable, pensa notre Hollandais ; quelqu'un devrait l'éconduire. Que diable veut-il faire ?

Le directeur avança deux pas dans la rue, regarda à la fenêtre fermée, retourna au marteau, et posait la main dessus, lorsque le gamin lui cria :

— Ils sont tous sortis, Monsieur !

— Tu meus ! répondirent tous les yeux des voisins.

— Ma foi, songea Christian Koppig, je vais descendre et lui demander...

Ici sa pensée s'embrouilla ; seulement, il était bien convaincu qu'il avait quelque chose à dire, et il descendit.

En descendant, il fut vexé de voir qu'il se hâtait involontairement. Il remarqua aussi que son bras tremblait sur la rampe d'une façon ridicule, bien qu'il fût parfaitement calme.

Au moment même où il mettait le pied sur le trottoir, le directeur levait le marteau ; la serrure grinça, et le guichet s'entrouvrit.

A l'intérieur apparut la figure de Mme Jean.

Le directeur salua, sourit, causa, causa, tira l'argent de sa poche, salua, sourit, causa, fit briller des pièces de cent sous, sourit,

salua, causa, persistant, suivant toute apparence, dans quelque intention à laquelle Mme Jean s'opposait énergiquement.

La fenêtre d'en haut aussi, — ce fut Christian Koppig qui remarqua ce détail, — s'entr'ouvrit légèrement comme la coquille d'un bivalve.

Tout à coup le directeur leva le pied, allongea le bras, comme pour entrer de force, mai savec la rapidité de l'éclair on lui ferma la porte au nez.

Et l'on put entendre les pas de Zalli remontant l'escalier en toute hâte.

Elle rentra chez elle, haletante.

— Voyez, maman, lui dit Tite Poulette, l'œil à la fenêtre ; le jeune homme d'en face traverse la rue.

— Que la sainte Vierge le bénisse ! dit la mère.

— Je vais aller le trouver, se disait Christian Koppig, et je lui demanderai poliment s'il ne fait pas erreur.

— Que font-ils donc là, ma chère ? demanda la mère, les mains jointes.

— Ils causent ; le jeune homme est calme ; mais M. de La Rue est bien en colère, dit tout bas la jeune fille.

Au même instant, paf ! on entendit un bruit sec et retentissant, répercuté par les murailles bordant les deux côtés de l'étroite ruelle.

— Ah ! ah !... firent en éclatant de rire et en applaudissant, deux ou trois voisines penchées à leurs fenêtres.

— Quel soufflet ! exclama Tite Poulette à moitié effrayée, à moitié joyeuse, en se rejetant à l'intérieur, en même temps qu'arrivait le bruit dont nous venons de parler.

Mais les ah ! ah ! les éclats de rire et les applaudissements féminins venaient d'une autre cause. Dans son mouvement rapide, Tite Poulette s'était accrochée à la mince ficelle qui soutenait l'un des bouts de son petit jardin suspendu, et toute la rangée de boîtes à cigares avait glissé, s'était renversée gracieusement en parcourant l'espace, et s'était vidée droit sur la tête du directeur, qu'on venait de souffleter.

Hors d'haleine, souillé, pâle comme la chaux, il grommela la menace qu'on aurait de ses nouvelles, et gagna le coin de la rue aussi vite que ses jambes le lui permettaient, laissant figé là,

Christian Koppig, certainement l'homme le plus étonné de toute l'affaire.

— Christian Koppig, Christian Koppig, se disait celui-ci en remontant à pas de loup dans sa chambre, quelle esclandre avez-vous fait ! Une pauvre femme privée de son salaire amèrement gagné, et une autre — si charmante ! — avec la honte d'être mêlée à une querelle de rue ! Que vont dire ces nigauds de voisins ? Ne se demanderont-ils pas si ce n'est pas là autant une affaire de cœur qu'une affaire de main ? si je n'ai pas agi par jalousie ?...

Il s'arrêta, hésitant de répondre à la question imaginaire ; et puis :

— O Christian Koppig, s'écria-t-il, que vous avez donc été stupide ! Et je ne puis pas leur faire mes excuses. Qui dans cette rue pourrait porter ma lettre, sans cligner de l'œil, et rire sous cape, en supposant mille choses absurdes ? Je ne puis même pas les dédommager. De l'argent ? Elles ne voudraient pas le recevoir. O Christian Koppig, pourquoi ne vous êtes-vous pas mêlé de vos affaires ? Que vous est cette jeune fille ? L'aimeriez-vous ? Ma foi, non ! Quelle stupidité !

Le lecteur admettra que, si illogique que fût le raisonnement du jeune homme, ses conclusions étaient justes. Car voici ce qu'il fit.

Il rentra dans sa chambre où l'ombre du soir commençait à se répandre, ferma sa croisée, alluma sa grosse lampe hollandaise, et s'assit pour écrire.

— Il faut prendre un parti, dit-il tout haut sa plume à la main. Je serai calme et froid ; je serai court et réservé ; mais il faudra que ce soit sympathique, car je pourrais les offenser. Ah ! il va me falloir écrire en français, j'oubliais ; et je l'écris si mal, imbécile que je suis ! quand tous mes frères et sœurs le parlent si bien là-bas.

Il tira son dictionnaire français.

Les heures s'écoulèrent.

Il se tailla une plume neuve, lava et remplit son encrier, raccommoda son "abominable" chaise ; et, deux heures après, il tenta un nouvel effort, mais sans succès.

— J'ai mal à la tête, dit-il.

Et il se coucha sur son canapé, pour mieux construire ses phrases.

Le soleil du dimanche l'éveilla.

Les cloches de la cathédrale et de la chapelle des ursulines sonnaient la grand'messe, et un oiseau moqueur, perché sur la cheminée au-dessus de l'appartement de Mme Jean, chantait, sifflait, piaulait, gazouillait, ramageait, roucoulait, comme s'il eût eu toute l'extase et l'ivresse du mois de mai dans le gosier.

— Oh ! paresseux de Christian Koppig ! — qu'elle bêtise !

Ce fut sa première pensée.

Ni Mme Jean ni sa fille n'allèrent à la messe.

La matinée se passa, et leur fenêtre resta fermée.

— Elles sont offensées, se dit Christian en sortant de chez lui, et se dirigeant à l'aventure du côté de cette petite bicoque protestante qu'on appelait l'église du Christ.

Quand il revint, les volets étaient ouverts.

— Non, peut-être ne sont-elles pas offensées.

Par un malheureux hasard qui le mortifia extrêmement, à une heure avancée de relevée — sans presque s'apercevoir qu'il regardait de l'autre côté de la rue — il vit Mme Jean faisant sa toilette.

Serait-il possible qu'elle allât à la salle Condé ?

Il se jeta sur sa table et se mit à écrire.

Il avait deviné. Ce salaire était trop nécessaire pour être perdu.

Le directeur lui avait écrit. Il lui avait assuré qu'il était gentilhomme jusqu'au bout des ongles. S'il s'était trompé la veille, il était heureux qu'il n'en fût résulté rien de désagréable, à part l'assaut qu'il avait subi de la part d'un malotru. La danse du Châle était solennellement annoncée, et il espérait que Mme Jean — dont les honoraires étaient à disposition — ne manquerait pas d'être présente comme à l'ordinaire.

Enfin, et très délicatement, il convenait volontiers que Mademoiselle agissait avec sagesse et convenance en ne recevant point de visiteurs chez elle.

De sorte que, malgré bien des supplications de la part de Tite Poulette, Mme Jean se rendait au bal.

—Peut-être pourrai-je découvrir ce que M. de La Rue complote contre notre voisin d'en face, dit-elle, persuadée que le soufflet reçu ne serait pas oublié.

La jeune fille, quoiqu'en tremblant, retira ses objections.

Le jeune Hollandais était complètement électrisé ; il écrivait comme un fou. Il écrivait et déchirait, puis écrivait encore, et déchirait de nouveau.

Il alluma sa lampe, recommença, et enfin finit par signer.

Une lettre écrite par un Hollandais en français ! Voyons comment il y avait réussi :

« Madame et Mademoiselle,

« Un étranger, cherchant à ne pas faire connaissance, mais voyant tous les jours la bonté et le haut honneur, voudrait se faire pardonner par elles, pour les erreurs, hélas ! d'hier, et donner réparation et satisfaction en détruisant les ornements de la fenêtre, aussi bien que la perte de compensation de la part de monsieur le directeur, avec le billet ci-inclus de la Banque de la Louisiane pour cinquante dollars ($50). Et, espérant qu'elles verront ses intentions, il demeure respectueusement,

« CHRISTIAN KOPPIG.

« P. S. — Madame ne doit pas aller au bal."

Il devait porter la missive lui-même. Il devait parler français. Comment dirait-il ?

Il s'étudia un peu à l'avance, et le voilà descendant le long escalier à triple volée.

Au même instant, Mme Jean sortait et se dirigeait à pas furtifs vers la salle Condé, un peu en retard.

— C'est Mme Jean que je vais voir, bien sûr, disait Christian, en refoulant une espérance.

Et il frappa du marteau.

Tite Poulette, qui priait pour la sûreté de sa mère, se leva en sursaut.

— Que peut-elle avoir oublié ? se dit-elle, en descendant rapidement l'escalier.

Elle ouvrit.

Les deux jeunes gens furent abasourdis.

— Euh !... euh !... fit le jeune Hollandais, euh !...

Il finit par balbutier au hasard quelques mots dans sa langue maternelle, remit sa lettre, et regagna la rue.

— Qu'ai-je fait ? se dit la pauvre jeune fille, la tête penchée près de la bougie, et pleurant à chaudes larmes sur la lettre encore cachetée. Que dois-je faire ? C'est peut-être mal de l'ouvrir et peut-être plus mal de ne pas l'ouvrir.

Comme toutes les personnes de son sexe, elle s'accorda les bénéfices du doute, et redoubla sa perplexité et son angoisse en

lisant et en donnant une fausse interprétation à ce qui pourtant était bien facile à comprendre.

Alors ce ne furent pas seulement des sanglots et des soupirs : elle se lamenta, frappa ses petits poings l'un contre l'autre ; les mains pressées contre les tempes, elle essayait d'étouffer sur son lit ses cris de désespoir et de douleur ; tout cela parce que quelqu'un " qui cherchait *à ne pas* faire connaissance ", offrait de l'argent — de l'argent ! — par pitié pour... — aurait-elle le courage de prononcer le mot ? — pour une pauvre *négresse !*

Après une demi-heure de promenade, notre pauvre naïf — on se rappelle qu'il l'avouait lui-même — s'en revint en se disant qu'il devait y avoir une réponse à sa lettre.

— Assurément, j'aurai affaire à Mme Jean, cette fois, se dit-il, en soulevant et laissant retomber le heurtoir.

Le volet fit un léger bruit au-dessus de sa tête, et quelque chose de blanc en descendit en tournoyant comme une colombe blessée.

C'était sa propre lettre, avec le billet de cinquante dollars.

Il bondit vers la porte, et doucement, mais vivement, il frappa de nouveau.

— Allez-vous-en ! dit une voix tremblante qui venait de là-haut.

— Mme Jean ! dit-il.

Mais la fenêtre se referma, et il entendit un pas — le même qu'il avait déjà entendu — descendre l'escalier.

Ce pas, à mesure qu'il s'approchait, lui résonnait de plus en plus fort au fond du cœur.

Tite Poulette s'arrêta près de la porte fermée.

— Que voulez-vous ? dit-elle de l'intérieur.

— Ce... ce... n'est pas vous que je veux voir ; c'est Mme Jean.

— Je vous en prie, Monsieur, allez-vous-en. Ma mère est à la salle Condé.

— Au bal !

Christian Koppig s'éloigna, en répétant ces mots machinalement, comme quelqu'un qui a peine à comprendre.

Il se dit tout d'abord qu'au bal il lui serait facile de faire connaissance avec Mme Jean.

Ferait-il mal d'y aller ? Loin de là; il aurait probablement l'occasion de tirer une femme d'embarras, et d'aider de pauvres gens dans la détresse.

Voici donc Christian Koppig debout sur le parquet de la salle Condé.

Une grande pièce, un rayonnement de lustres, un brouhaha d'évantails et de toilettes flottantes, des accords de musique, des détachements de gais promeneurs, une rangée de mères en coiffe le long de chaque mur, des jeunes gens d'une extrême élégance remplissant les embrassures des fenêtres, ou tournant ça et là avec leurs valseurs, — des grâces et des sourires, et puis des grâces et des sourires ; — le tout, beau, paisible, charmant, séduisant.

Parfois le rire un peu bruyant d'un jeune Créole, et puis... bien des cannes à épée sans doute.

Mais ni la grâce ni la difformité ne pouvaient captiver les yeux du jeune et zélé Hollandais.

Tout à coup une femme voilée passa près de lui appuyée sur le bras d'un homme.

Cela paraissait être, cela devait être Mme Jean.

Parlez vite, Christian Koppig; ne vous arrêtez pas à regarder l'homme !

— Madame Jean, dit-il en saluant, je suis votre voisin Christian Koppig.

Mme Jean s'inclina en souriant — un sourire de salle de bal ; mais elle parut effrayée.

Le directeur — car c'est lui qui l'escortait — abandonna son bras, et s'éloigna furtivement.

— Ah ! Monsieur, chuchota-t-elle avec animation, on va vous tuer si vous restez ici un moment de plus. Etes-vous armé ? Non. Prenez ceci.

Elle voulut lui glisser une lame quelconque dans la main ; mais il n'en voulut pas.

— O mon cher jeune homme, allez-vous-en. Fuyez vite ! insistait-elle en jetant des regards inquiets dans la salle.

— Je ne veux pas que vous dansiez, dit Christian.

— J'ai dansé déjà ; et je m'en vais chez moi. Venez, vite ! nous ferons route ensemble.

Elle passa sa main sous son bras, et ils descendirent rapidement l'escalier.

Ils avaient à peine traversé l'une des rues transversales, qu'ils entendirent derrière eux des pas précipités.

— Courez, Monsieur, courez ! cria-t-elle en cherchant à l'entraîner.

Mais monsieur le Hollandais ne voulait pas bouger.

— Courez donc ! ô mon Dieu, c'est monsieur le...

— Voici pour hier ! clama le directeur en assénant un violent coup de canne sur Christian Koppig.

Celui-ci riposta en envoyant rouler son agresseur dans le ruisseau d'un coup de poing.

— Voici pour Tite Poulette ! cria un autre individu en portant au Hollandais un coup terrible dans le dos.

— Et voici pour moi ! ajouta un troisième assaillant en se précipitant sur lui avec quelque chose de brillant à la main.

— Voici pour hier ! hurla de nouveau le directeur en bondissant comme un tigre. Voici !... voici !...

— Ha !

Christian Koppig se sentit poignardé.

— Voici !... voici !... voici !...

Le pauvre Hollandais furieusement frappé ici et là, étendit les bras, ferma les yeux, chancela, tourna sur lui-même, tomba, se releva à demi, retomba de nouveau, et ne bougea plus sous les coups de talons de bottes de ceux qui le foulaient aux pieds.

Tout à coup ils s'enfuirent.

Zalli avait trouvé la patrouille.

Un cri, puis un autre...

— Relevez-le.

— Est-il vivant ?

— Je ne puis dire ; tenez-le ferme. Montrez-nous la route, Madame.

— Il couvre mon pantalon de sang.

— De ce côté ; ici... tournez le coin.

— Par ici maintenant. Nous arrivons bientôt.

— C'est ici. Voilà !

Le vieux marteau de cuivre retentit.

Oh ! l'étroit vasistas ! et ce porche tout noir ! et pour comble cet escalier tournant !

Enfin, nous voici là-haut, dans la chambre.

— Tout doucement, tout doucement ! poussez ceci sous sa tête. Ne faites pas attention à ses bottes.

Et le voilà couché... dans le propre lit de Tite Poulette !

Les gardiens de nuit sont partis.

Ils s'arrêtent sous le réverbère du coin pour compter leurs bénéfices.

Un simple billet de la Banque de la Louisiane, — cinquante dollars.

La Providence est bonne.

— Assez !

— Allons le changer au *Guillaume Tell.*

— Avez-vous jamais entendu crier comme cette femme ?

Pendant ce temps-là, le jeune voisin repose. Son argent ne lui sera pas remis cette fois ; il n'entendra pas non plus de voix derrière la grille le prier de s'en aller.

O femme, toi qui ne connais pas d'ennemi plus terrible que l'homme, approche maintenant, pauvre femme, tu n'as rien à craindre.

Laisse ta main au toucher étrange et galvanique s'appuyer sur cette peau froide ; elle ne produira aucun courant électrique le long de ces artères défaillantes.

Laisse ton regard caresser cette pauvre figure décolorée ; écarte doucement les mèches de cheveux collées sur ce front sanglant. Nulle maligne interprétation n'est aux aguets pour accuser ta bonté.

Sois une mère, sois une sœur, ne crains rien.

Va, veille à son chevet, dors à ses pieds, il ne bougera pas.

Et cependant il vit, il vivra ; — il vivra pour t'oublier peut-être, qui sait ?

Mais n'importe, sois douce et attentive ; sois une femme ; on ne demande rien de plus ; et Dieu te récompensera !

Or, pendant que ces deux cœurs luttaient de toute leur énergie pour empêcher la mort de franchir le seuil de cette chambre, le malade lui-même les blessa cruellement.

— Mère, disait-il à Mme Jean, parlant couramment le français dans son délire, chère bonne mère, sois tranquille, aie confiance en ton enfant, ne crains rien. Je n'épouserai jamais Tite Poulette ; c'est impossible. Elle est belle, chère maman, mais hélas ! elle n'est pas... vois-tu... elle n'est pas, tu comprends ? Ah ! la race ! la race ! Elle est noire, n'est-ce pas, tu le sais ?

La pauvre garde-malade fit un signe affirmatif, lui donna une dose de calmant ; mais avant de s'endormir, le patient fit un mouvement, et regardant avec fixité :

— Chassez-la ! s'écria-t-il en agitant la main. Enlevez cette beauté. Elle est blanche comme du jais. Qui voudrait d'une femme blanche comme du jais ? Oh ! non, non, non !

Le lendemain matin, la raison lui était revenue.

— Madame, murmura-t-il faiblement, j'ai eu le délire hier au soir, n'est-ce pas ?

Zalli haussa les épaules :

— Oh ! très peu, très peu, dit-elle, une bagatelle, presque rien.

— Ai-je dit quelque chose de mal, ou de... ou d'insensé ?

— Oh ! non, non, répondit-elle ; vous joigniez seulement vos mains, comme ceci, et vous priiez, priiez tout le temps la sainte Vierge.

— La sainte Vierge ? fit le Hollandais avec un sourire d'incrédulité.

— Oui, et saint Joseph aussi ; rien de plus vrai, Monsieur !

Par politesse, il essaya de croire ce qu'on lui disait ; mais il ne put s'empêcher d'avoir des soupçons.

La lutte contre la mort fut rude.

Les gardes-malades sont quelquefois des héroïnes, et celles-ci en furent.

Durant le long et énervant été, on ne cessa pas un instant de combattre.

Mais quand les fraîches brises d'octobre se glissèrent à son chevet, comme de chers enfants longtemps exilés, Christian Koppig se dressa sur son coude, et leur souhaita la bienvenue par un sourire.

Le médecin, homme béni, fut excessivement dévoué. Mais un jour il laissa échapper certaines choses incompréhensibles, que Zalli essaya en vain de lui faire dire tout bas :

— Si j'ai connu votre maître ? dit-il. Mais certainement ; nous avons été à l'école ensemble. Et il vous a laissé autant que cela, madame Jean ? Ah ! mon vieil ami, toujours noble ! Et vous aviez placé le tout dans cette malheureuse banque ? Et

bien, ça ne fait rien, madame Jean. Non, je n'en dirai rien à Tite Poulette. Adieu.

Une autre fois :

— Si je vous permets de me dire quelque chose ? dit-il. Avec plaisir, madame Jean. Non, je n'en parlerai à personne, madame Jean. Non, Madame ; pas même à Tite Poulette. Quoi ?

Et après un petit sifflement prolongé :

— Est-ce possible ? ajouta-t-il... Et votre maître le savait ?... Et il a encouragé cela ?... Eh bien, eh bien... mais... dois-je vous croire, madame Jean ? Oh ! votre maître a laissé une déposition sous serment ? Ah ! très bien, vraiment... mais... vous dites que vous l'avez ; mais où est-elle... Ah ! demain !

Puis, un haussement d'épaules plein d'incrédulité.

— Pardon, madame Jean ; je crois que vous dites la vérité... probablement... peut-être... Si je pense que vous avez bien fait ? Certainement. Le hasard donne souvent ce que la nature refuse, madame Jean. Mais c'est toujours la volonté de Dieu. Ne pleurez pas... Voler les morts ? non ; c'était plutôt leur donner. Ils vous en remercient au ciel, madame Jean.

Christian Koppig ne dormait pas, et écoutait sans bouger et les yeux fermés ce qu'il pouvait entendre de cette conversation, et croyant comprendre, se réjouissait intérieurement.

Après le départ du docteur, il appela Zalli :

— Je vous cause bien de l'ennui, n'est-ce pas, madame Jean ?

— Non, non, pas du tout. Ah ! par exemple, si vous aviez la fièvre jaune, alors...

Et elle roula les yeux de façon à faire comprendre toutes les tribulations qu'apporte avec elle la fièvre jaune.

— J'ai soigné un jour un monsieur et une dame — des Espagnols qui venaient de débarquer — tous deux malades en même temps de la fièvre ; ils avaient le délire. Je ne saurais dire leurs noms. Et personne pour m'aider ; si ce n'est M. Jean, quelquefois. Je ne me suis jamais donné tant de mal, jamais auparavant, et jamais depuis. Durant quatre jours et quatre nuits, cette tête-ci n'a pas touché un oreiller.

— Et ils sont morts ! dit Christian Koppig.

— Le troisième soir, le monsieur passa. Pauvre senor ! Sieur Jean — croyant bien faire — lui avait donné du café avec du pain rôti. La quatrième nuit, il pleuvait et le temps tournait à

la fraîche, et quelques minutes avant le jour, la pauvre dame...

— Mourut ! dit Koppig.

Zalli laissa retomber ses bras sur ses genoux sans répondre, et pleura à chaudes larmes.

— Elle laissait un enfant ? dit le Hollandais, prêt à laisser éclater sa joie.

— Ah ! non, Monsieur, dit Zalli.

Le cœur du malade retomba comme une pierre.

— Madame Jean, — et sa voix tremblait d'émotion, — dites-moi la vérité. Tite Poulette est-elle votre enfant ?

— Ah !... ha !... ha !... quelle folie ! Mais sans doute elle est mon enfant.

Et Mme Jean lança un de ces bruyants éclats de rire à la française.

C'en était trop pour le malheureux patient. Ses pauvres nerfs ébranlés n'eurent pas la force de supporter le choc ; il retourna sa tête sur son oreiller, et se mit à sangloter comme un enfant.

Zalli quitta la chambre pour cacher son émotion.

— Maman, chère maman ! s'écria Tite Poulette, qui n'avait rien entendu, mais qui la voyait pleurer.

— Ah ! mon enfant, mon enfant ! la tâche est trop rude... trop rude pour moi ! Laisse-moi... je te dirai cela un autre jour. Va veiller à son chevet.

— Mais, chère maman, dit Tite Poulette tout effrayée, il n'a besoin de personne en ce moment.

— Non, mais va toujours, chère enfant ! j'ai besoin d'être seule

La jeune fille, l'œil aux aguets, se glissa sur la pointe des pieds jusqu'à la fenêtre, — cette même fenêtre !

Le malade, un peu revenu à lui, la regardait d'un regard si intense qu'elle le sentait presque.

Puis il la quitta des yeux un instant pour prendre une résolution.

Et maintenant, hardi ! il faut faire ses adieux. Un mot ou deux d'amitié avant le départ, et rien de plus.

— Tite Poulette !

La svelte forme de la jeune fille se retourna, et s'approcha du lit.

— Je crois que je vous dois la vie, dit-il.

Elle le regarda avec douceur, tandis que la rougeur montait à sa joue.

— Il faut que je me fasse transporter de l'autre côté de la rue, demain, dans une litière.

Elle ne bougea pas, ne dit pas un mot.

— Et je dois vous remercier, ma douce garde-malade, pour tous vos bons soins ; ma chère, chère garde-malade !

Elle secoua la tête en signe de protestation.

— Que le ciel vous bénisse, Tite Poulette !

Elle baissait de plus en plus la tête.

— Le bon Dieu vous a faite bien belle, Tite Poulette !

Elle ne fit pas un mouvement.

Il prit doucement sa petite main dans la sienne, et comme il la tirait un peu à lui, une larme tomba des longs cils de la jeune fille.

De la chambre voisine, Zalli, la figure toute pâle d'indécision, les regardait faire sans être vue.

Le jeune homme approchait la petite main de ses lèvres ; la jeune fille la retira, doucement mais avec fermeté, jusqu'au bord du lit où elle resta, comme quelque chose de faible qui serait pris dans un piège, et qui n'aurait pas la force de se dégager.

— Vous ne voulez pas de mon amour, Tite Poulette ?

Point de réponse.

— Vous ne voulez pas ? Dites, cher ange !

— Impossible !

C'est tout ce qu'elle put dire, et sur leurs mains jointes, leurs larmes se confondirent.

— Vous me faites mal, Tite Poulette. Vous n'avez pas confiance en moi ; vous craignez que le baiser n'ait pour effet de briser le lien qui unit nos mains, n'est-ce pas ? Eh bien, non. J'ai lutté courageusement contre mon amour, jusqu'à ce moment ; mais je cède, je cède, je me rends sans condition, et pour toujours. Voulez-vous être ma femme ?

La jeune fille était toujours immobile ; elle ne levait pas les yeux, et pleurait à chaudes larmes.

— Ne serez-vous pas ma femme, Tite Poulette ?

Il essaya de l'attirer à lui.

— Tite Poulette ?...

Sa voix était si tendre ! elle parla :

— C'est contre la loi, dit-elle.

— Non, non, s'écria Zalli, entourant de son bras la taille de la jeune fille, et poussant celle-ci dans ceux de Christian.

Et s'adressant à celui-ci :

— Prenez-la ; elle est à vous, dit-elle. J'ai volé Dieu assez longtemps. Voici les déclarations jurées, tenez ! Prenez-la ; elle est blanche comme la neige ! Prenez-la ; embrassez-la ; et que la sainte Vierge soit bénie ! Je n'ai jamais eu d'enfant : c'est la fille de l'Espagnole !

LE POSSÉDÉ DES MUSES

« La poésie, ô Dieu ! serait-elle un mensonge,
Et l'inspiration un éphémère songe ?
Quoi ! ce charme divin, cet art mystérieux
Serait fait pour tromper et l'oreille et les yeux ?
Des mots harmonieux l'assemblage magique
Serait un jeu frivole en ce siècle énergique ?
Le rêve au vol si doux ne serait qu'un travers ;
Et compter vaudrait mieux que d'aligner des vers ? »

Ainsi, se défiant de son œuvre imparfaite,
Et, doutant de son art, soupirait un poète.
Pour descendre au niveau des esprits de son temps,
Il a fait taire en lui tes rhythmes éclatants,
O muse ! et maîtrisant tes strophes immortelles,
Au sol il a cloué tes palpitantes ailes.
Debout à son comptoir, tout le jour, sans repos,
Voyez-le par colonne entasser les zéros !
Le théorème ardu, la science des nombres
Entraînent sa pensée en leurs dédales sombres ;
Et ce rêveur d'hier, traître au premier devoir,
Se débat, impuissant dans *le Doit et l'Avoir*.

Le malheureux ! Il croit n'être plus un poète,
Car le chiffre brutal qui roule dans sa tête
Est maître de la place et s'érige en vainqueur,
Rétrécissant l'esprit et desséchant le cœur.
Et lui, tout glorieux de sa métamorphose,
En adroit financier voilà déjà qu'il pose.
Il ne parle que chiffre ; il hante désormais
La bourse sombre au lieu des lumineux sommets.

Mais, ô retour fatal ! la muse vengeresse
Le surprend dans la nuit, le tourmente, le presse,
L'affole sans pitié ; car à peine il s'endort,
Que dans son rêve il jongle avec les rimes d'or !

ADOLPHE POISSON.

VOYAGE EN GRÈCE

II

ATHÈNES, L'ACROPOLE

Nous voici donc au Pirée.

Notre hâte de voir l'Acropole est tel que nous ne prenons pas le temps de visiter le fameux port ; nous le verrons à notre retour, avant l'adieu définitif.

Du Pirée, on se rend à Athènes soit en chemin de fer, soit par la route carrossable. Nous choisissons cette dernière voie, pour avoir le plaisir de suivre l'emplacement des longs murs construits par Thémistocle.

Malheureusement aucuns vestiges ne nous les rappellent ; il faut y suppléer par l'imagination.

Le voyageur, en Grèce comme en Palestine, ne doit pas être exigeant ; il lui faut se contenter des souvenirs qu'évoquent dans son esprit un nom, une borne, un rien, et surtout ne pas chicaner sur les assertions plus ou moins authentiques des guides.

De plus, pour ne pas être trop désenchanté, il faut posséder son antiquité à fond, et s'y reporter sans cesse, en tâchant d'oublier le présent.

Tout le long de la route, nous tenons nos regards tournés vers le *divin rocher*, espérant l'apercevoir d'un moment à l'autre. Mais nous en sommes pour notre peine ; il nous faut entrer dans la ville sans avoir joui de ce coup d'œil tant désiré.

Aussitôt nos bagages déposés à l'hôtel, nous nous faisons conduire à l'Acropole.

Un rocher escarpé de toutes parts, dominant d'un côté les profondes vallées qui l'isolent des montagnes étagées à l'horizon, et de l'autre l'océan tout parsemé d'îles, tel est le piédestal majestueux et grandiose de l'acropole d'Athènes.

Il était autrefois couronné par une forteresse bâtie par les Pélasges, et que les Perses détruisirent. On découvre encore aujourd'hui quelques traces de cette antique construction.

Thémistocle, après la victoire de Salamine, se servit des anciens matériaux, et reconstruisit la forteresse à la hâte, pour mettre Athènes en état de défense.

De ce dernier édifice, on voit encore un mur de vingt-deux mètres de long, des fûts de colonnes, des chapiteaux, des architraves, des pierres de toutes formes et de toutes dimensions.

Mais il fut donné au seul siècle de Périclès d'élever cet ensemble prodigieux dont les ruines nous émerveillent, et servent encore de modèle aux travailleurs de l'art.

Source inépuisable d'observations pour les architectes de tous les temps, ces monuments demandent à être étudiés en détail ; c'est ainsi seulement qu'on peut les comprendre, en saisir toutes les beautés et en mesurer le rôle dans les âges qui ont suivi.

La Grèce venait de vaincre Xerxès.

Ce petit peuple, habitant deux langues de terre entre la mer Egée et la mer d'Ionie, triomphait de hordes innombrables venues de toutes les parties de l'Asie ; la civilisation l'emportait sur la barbarie.

Cette grande victoire était due plus particulièrement au peuple d'Athènes, qui comptait pour lui Marathon, Salamine et Mycale. Périclès voulut perpétuer le souvenir de cet événement par un monument digne de ce peuple artiste par excellence, le premier qui eut l'honneur d'humaniser les dieux et de diviniser les hommes.

Il confia à Ictinus et à Callicrate, sous la direction immédiate de Phidias, la construction d'un temple en l'honneur de Minerve, protectrice de la ville.

L'ancienne forteresse changeait de destination ; elle était remplacée par l'incomparable chef-d'œuvre dont nous allons admirer les restes mutilés.

L'architecture grecque est la plus parfaite de toutes les architectures, étant strictement soumise aux lois de la proportion, qui ont pour base une mesure unique, le diamètre de la colonne.

Ce diamètre sert de canon à toute la construction ; il en règle la hauteur, la largeur et la profondeur, c'est-à-dire les trois dimensions fondamentales.

Les peuples de l'Inde avaient développé leurs constructions en profondeur, sacrifiant à celle-ci les deux autres dimensions, pour exprimer le mystère de leur culte.

Les Egyptiens, au contraire, voulant perpétuer leur souvenir et le rendre impérissable, donnèrent à leur monument une largeur disproportionnée à la hauteur et à la profondeur.

Le moyen âge, avec une autre civilisation, et surtout avec une autre religion, construisit ses églises dans le style gothique, style où la hauteur l'emporte sur tout le reste.

Dans les cathédrales du moyen âge, l'âme se sent élevée vers des régions supérieures, vers le ciel. En en franchissant le seuil, l'incrédule lui-même sent comme une vague émotion qui le porte à la prière.

Donc trois pensées sont exprimées par ces trois dimensions : trois pensées qui, on peut le dire, sont chacune comme le trait caractéristique de trois civilisations différentes.

Les Grecs seuls, comme nous le disions plus haut, voulurent traduire la beauté suprême par l'harmonie des proportions, et, d'un principe unique, firent découler toutes les lois de l'architecture.

Ces lois, cependant, — il est presque inutile d'en faire la remarque — n'attaignirent pas leur entier développement du premier coup. Elles eurent un long enfantement, avant d'arriver à la perfection dont elles rayonnèrent au siècle de Périclès.

Mais étudions le résultat pur et simple, et ne nous attardons pas aux tâtonnements d'un art en formation.

L'acropole d'Athènes comprend cinq constructions différentes : les Propylées, la Pinacothèque, le temple de la Victoire aptère, l'Erecthéion et le Parthénon.

Les Propylées servent d'entrée monumentale à cet ensemble. C'est un immense vestibule orné de trois rangées de colonnes doriques, et sous lequel le peuple circulait avant d'entrer dans l'enceinte même du temple.

Ils sont tellement en ruine, surtout le grand escalier, qu'on ne peut en apprécier tout le mérite.

Il suffira de dire qu'ils ont provoqué l'admiration de l'antiquité, et que plus de deux mille talents (deux millions de dollars) ont été dépensés à les construire ; cela confond l'imagination, étant donnée la valeur de l'argent à cette époque reculée.

Le culte des arts était presque une religion chez ce peuple passionné pour le beau. Aussi les associait-il toujours aux hommages qu'il rendait aux dieux. Il n'oublia donc pas, dans ce

monument élevé à la gloire de Minerve, de réserver un salon pour la peinture.

De là le nom de Pinacothèque donné à la salle carrée, à gauche des Propylées.

Ces peintures étaient-elles murales, ou bien était-ce une galerie de tableaux ? Cette question, discutée savamment par les archéologues, est assez difficile à résoudre autrement que par des textes, vu qu'il ne reste pas le moindre vestige de ces peintures.

Le temple de la Victoire aptère, construit à droite des Propylées, est petit, mais d'une beauté ravissante. Son nom de Victoire aptère, c'est-à-dire sans ailes, vient de la statue de cette déesse, à laquelle les Athéniens enlevèrent les ailes, pour l'empêcher de s'enfuir.

Ce temple est fermé de trois côtés ; la façade seule en est ouverte ; et quatre colonnes à chapiteaux ioniques soutiennent la frise.

Les sculptures de cette frise sont encore une merveille de grâce, malgré les détériorations du temps.

Dans ces tronçons en relief, dans ces draperies en lambeaux, on sent flotter le souffle puissant du génie, on reconnaît le ciseau, la main, l'œuvre de Phidias.

Mais quelle est cette longue suite de dieux ou de demi-dieux qui composent cet aréopage ? Ce sont certainement des divinités protectrices, car les Grecs se refusèrent toujours à représenter leurs héros sur les monuments publics ; un tel honneur ne fut jamais décerné, même aux sauveurs de la patrie.

La statue de Minerve, autrefois placée dans le sanctuaire du temple, a disparu comme tant d'autres chefs-d'œuvre de la Grèce enlevés par l'avidité des pourvoyeurs de musée.

Ces trois constructions : les Propylées, la Pinacothèque et le temple de la Victoire sont dans le même style, et se complètent mutuellement.

Il nous est facile d'imaginer l'effet magique produit sur les esprits par l'entrée triomphale des Panathénées, dans ce vestibule grandiose ; et pourtant il n'a pas la valeur artistique de l'Erecthéion, ni du Parthénon.

Ces deux édifices s'élèvent au milieu d'une vaste terrasse pavée de marbre ; et leur masse imposante frappe d'étonnement le visiteur, dès qu'il a laissé derrière lui les Propylées.

Erecthée était le fils adoptif et le protégé de Minerve.

Il régna sur Athènes pendant la période mythologique de son histoire.

Les Grecs lui élevèrent un temple, voulant ainsi rappeler leur origine divine, qui les flattait beaucoup.

L'Erecthéion est un rectangle à trois portiques, construit dans l'ordonnance ionique, dont il est le plus parfait spécimen.

Cet ordre d'architecture a pour principales qualités la grâce et l'élégance. Ce qu'il y a d'unique dans ce monument, et doit être considéré comme une révélation dans l'art, c'est son portique à cariatides.

Les Grecs empruntèrent ce motif de décoration aux Perses, mais l'embellirent, en lui ôtant son caractère pénible.

A l'origine, les cariatides figuraient des esclaves portant sur leurs épaules le lourd fardeau de l'entablement, et ployant sous le poids de cette masse de pierre.

Le portique de l'Erecthéion, si justement célèbre, nous représente au contraire six jeunes filles, avec toute la sérénité de leur âge, drapées dans des péplums pleins d'élégance, dont les plis droits rappellent les cannelures d'une colonne. Ce portique est tourné vers le Parthénon, et recouvre les restes du roi Erecthée, dont les cariatides sont sensées avoir la garde.

Arrivons au Parthénon, le plus beau monument de l'antiquité.

Il domine toute la terrasse, et s'élève majestueux au milieu des autres constructions, qu'il surpasse toutes en grandeur et en perfection.

Construit dans le style le plus simple et le plus sévère, le dorique, dont les ornements sobres et peu nombreux rappellent l'âpreté de caractère des Lacédémoniens, dont il fut l'œuvre, le Parthénon brille d'un éclat incomparable au firmament de l'Art.

Cette ordonnance n'a rien de l'élégance ou de la grâce ionique, ni la richesse corinthienne, mais elle l'emporte sur ses deux sœurs par la force et la majesté.

Le Parthénon a la forme d'un rectangle entouré de colonnes, dont huit sur les deux extrémités, et seize sur les faces latérales.

Ces colonnes, massives sans être lourdes, ont près de six fois leur diamètre, soit douze mètres.

Elles sont cannelées et plus renflées à la base qu'au sommet.

Séparées l'une de l'autre par deux fois leur diamètre, elles forment, au dire des plus grands artistes, le plus majestueux péristyle qu'il ait été donné à l'imagination humaine de concevoir.

Maintenant que nous connaissons la hauteur du support et son espacement, analysons la partie supportée, c'est-à-dire l'entablement.

L'influence des matériaux a toujours joué dans l'architecture un rôle prépondérant. Les Grecs, possédant des carrières inépuisables, purent y trouver des blocs assez gros pour remplir l'espace entre deux colonnes. De là l'architecture à plate-bande, particulière au peuple d'Athènes.

L'entablement du Parthénon se prêtait merveilleusement à la décoration sculpturale; aussi Phidias y déploya-t-il tout son génie. Sur les métopes est représenté le combat entre les Athéniens et les Centaures.

Ces monstres à tête et à poitrine humaine, et au corps de cheval, venaient de Thessalie. On ne peut expliquer l'origine de ce mythe, pourtant très répandu chez les Grecs, que par la terreur éprouvée probablement à la vue des premiers cavaliers.

Une légende rapporte que Pirithoüs, voulant célébrer par des fêtes magnifiques son mariage avec Hippodamie, invita les Grecs et les Centaures à un repas somptueux. Ceux-ci abusèrent de son hospitalité, et bientôt commirent des excès. L'un d'eux voulut même enlever Hippodamie; mais Thésée, le vaillant défenseur du faible et de l'opprimé, alla droit au monstre, et la lutte s'engagea.

Les Athéniens prirent partie pour le jeune héros; un combat général s'ensuivit, et les Centaures furent vaincus.

C'est cette victoire que Phidias raconte dans les métopes aujourd'hui disparus du Parthénon, et dont on trouve des débris un peu partout en Europe, mais surtout à Londres. C'est lord Elgin, notre ancien gouverneur, qui les y a fait transporter. Cet acte de vandalisme n'est certainement pas ce qu'il a fait de mieux. Aussi toute l'Europe a-t-elle plus ou moins protesté.

Une seule pièce est encore en place, du côté du nord-ouest; elle représente un incident du combat. L'Athénien est à cheval sur le Centaure; celui-ci se retourne, encercle de son bras gauche la tête de son adversaire, et de sa main droite il va frapper.

Ici l'avantage est en faveur de l'homme-cheval ; mais dans le reste des sculptures, la victoire des Grecs est apparente et décisive.

L'harmonie de mouvement des deux lutteurs, la perfection avec laquelle le corps du cheval s'unit au torse de l'homme sont bien l'œuvre de Phidias ; son ciseau seul pouvait triompher avec autant de grâce de ces difficultés.

L'architecture à plate-bande n'entraîne pas nécessairement un toit en terrasse ; si on le trouve ainsi chez les Egyptiens, c'est que leur climat très sec ne demande pas de toitures inclinées pour égoûter les eaux.

En Grèce il pleut souvent, la neige même vient quelquefois troubler l'atmosphère ; il fallait donc construire de manière à ménager l'écoulement.

De cette nécessité naquit le toit à angle obtus, et avec lui le fronton angulaire, qui à son tour amena les sculptures du tympan.

Le tympan occidental du Parthénon représentait la dispute de Minerve et de Neptune.

Cécrops venait de fonder une ville ; il promit de la consacrer au dieu qui rendrait le plus grand service à son peuple.

Neptune créa le cheval, et Minerve fit sortir de terre l'olivier.

Ces deux présents étaient d'une grande utilité, et Cécrops fut très embarrassé, ne sachant à qui donner la préférence.

Enfin il décida en faveur de Minerve, par pure galanterie.

De là vint le nom d'Athénée donné à la ville. Athénée est, comme on le sait, le nom grec de Minerve.

Si nous nous sommes attardés à la description de l'extérieur de ce monument, c'est que la colonne et son entablement distinguent seuls l'ordonnance de l'architecture grecque, et il était bon d'en indiquer en quelques mots les lois fondamentales.

L'intérieur comprend un sanctuaire ou cella, fermé sur ses quatre côtés. Une seule porte y donne accès.

C'est autour de cette cella, sur la frise, que la fameuse procession des Panathénées est sculptée en bas relief.

Chaque année, on portait au temple un voile d'un grand prix, cadeau du peuple à la déesse protectrice d'Athènes.

Des jeunes filles se rendaient au Parthénon en grande pompe, suivies des prêtres et du peuple, et déposaient aux pieds de Minerve le péplum sacré.

Les prêtres confiaient l'ancien vêtement aux vierges, et, processionnellement, elles allaient le déposer dans une grotte spéciale.

Des jeux, des sacrifices précédaient cette procession, qui en était le couronnement, et attirait chaque année une foule énorme à la ville.

Au milieu de ce sanctuaire, une statue chryséléphantine, c'est-à-dire en or et en ivoire, de Minerve, s'élevait sur un piédestal magnifique. Phidias avait choisi ces matériaux, l'un pour rendre les chairs, l'autre les draperies, comme ce qu'il y avait de plus précieux et de plus apte à exprimer le type idéal de la sagesse, son génie aidant.

Pour compléter cette description du Parthénon, en la soumettant aux règles de l'architecture dorique, un simple calcul déterminera la largeur et la profondeur du monument.

La hauteur de la colonne sera contenue trois fois dans la largeur de toute la construction, et la profondeur sera égale à deux fois la largeur.

Le monument aura donc trente-six mètres de large, et soixante-douze de long.

Si le lecteur nous a suivi dans cette analyse, il pourra, étant donné le diamètre de la colonne, reconstruire tout un édifice d'ordre dorique.

Nous n'avons pas voulu l'assiéger d'érudition en donnant les dimensions des parties secondaires de cette construction, notre but n'étant pas de faire un ouvrage didactique.

Ces quelques explications serviront peut-être à développer, chez certains lecteurs, le goût de l'architecture, le plus grand art après la musique ; ces lecteurs pourront alors s'adresser à des auteurs spéciaux.

Est-il nécessaire de parler des matériaux employés dans l'érection de ces différents édifices ? Ils sont dignes de l'œuvre, et même en rehaussent la beauté. C'est le marbre du mont Penthélique, dont le grain menu est susceptible du plus fin poli.

Les blocs en sont joints avec une telle précision que nous distinguons à peine une ligne légère entre chaque assise. A quelque distance, on croirait voir un seul morceau d'ivoire.

La patine du temps, incomparable artiste, a donné à cet ensemble un ton chaud que le plus habile coloriste ne saurait traduire.

Ces monuments contemplés, la nuit, au clair de la lune, offrent un spectacle unique au monde.

Ils grandissent par la simplicité de leurs formes, la sobriété de leurs détails. L'ombre portée des pilastres ou des murs se détache, noire, sur la teinte argentée des parties en pleine lumière.

Ces tronçons de colonnes, ces pans de murs en ruines, se soutenant encore par un prodige d'équilibre, cette toiture effondrée, ces divinités pétrifiées, dont les membres épars sont là comme dans un cimetière de chefs-d'œuvre, tout cet ensemble, enfin, constitue un coup d'œil qui tout à la fois nous émerveille, nous émeut, et dont le souvenir s'imprime dans notre esprit, vivant et ineffaçable.

Chs de Martigny.

(A suivre.)

A MATHEW ARNOLD

(Lu au banquet offert au poète anglais, à Montréal, le 20 février 1885.)

Plus rapides que n'est l'aile de la mouette
Qui nargue les gouffres amers,
Emportés par le vol de ta gloire, ô poète !
Tes chants ont traversé les mers.

Ils sont venus déjà, sur nos plages lointaines
Où la neige tombe à flocon,
Nous apporter, avec les souvenirs d'Athènes,
Les doux parfums de l'Hélicon.

Ils sont venus souvent, troupe mélodieuse
D'oiseaux dorés du paradis,
Secouer sur nos fronts leur gamme radieuse ;
Et nos mains les ont applaudis.

Car, dans ces fiers accents, chacun croyait entendre
La flûte du divin Bion,
Ou la lyre d'Olen mêler sa note tendre
A la fanfare d'Albion.

Aujourd'hui, ce n'est plus ta muse charmeresse
Qui franchit l'océan houleux,
Pour verser un rayon du beau ciel de la Grèce
Sur nos rivages nébuleux.

C'est toi-même, poète à la vaste envergure,
Qui t'arrêtes sur ton chemin,
Pour nous faire admirer ta sereine figure
Et nous tendre ta noble main.

Mais, toi qui, si longtemps, des sources d'Hippocrène
T'abreuvas au flot transparent,
Comme Chateaubriand et Moore, qui t'entraîne
Aux bords glacés du Saint-Laurent ?

Qui dirige tes pas vers nos montagnes blanches,
Vers nos grands fleuves enchaînés,
Vers nos bois ténébreux qui sous les avalanches
Tordent leurs longs bras décharnés ?

A nos traditions bretonnes et normandes,
Viens-tu demander leurs secrets ?
Ou réveiller l'essaim de farouches légendes
Qui dort au fond de nos forêts ?

Croyais-tu, quand, vers nous, sur la vague féline,
Le vent du large t'apporta,
Voir surgir, à côté d'une autre Evangeline
Quelque nouvel Hiawatha ?

Oui, sans doute ; et devant notre nature immense
Ton génie a déjà trouvé
Le récit merveilleux, la sublime romance,
Le poème longtemps rêvé.

Au vent de nos hivers ta muse ouvre son aile.
Qu'elle entonne ses chants hautains,
Et dise aux quatre vents, de sa voix solennelle,
Un hymne à nos futurs destins !

Qu'elle chante nos lacs, le Saguenay sauvage,
Nos torrents, nos monts sourcilleux,
Nos martyrs, nos grands noms, et l'héroïque page
Ecrite ici par nos aïeux !

Oui, prête-nous ta muse, ô chantre d'Empédocle !
Et, chez nous, fils de l'avenir,
Les âges passeront sans ébrauler du socle
Le bronze de ton souvenir !

LOUIS FRÉCHETTE.

JUST DE BRETENIÈRES

UN MARTYR DU XIXe SIÈCLE

VI

En regardant sur la carte de l'Asie, on aperçoit adossée à la Mandchourie, sur la côte orientale, entre le 35e et le 43e degré de latitude, une vaste presqu'île baignée par les eaux de la mer Jaune et de la mer du Japon ; c'est la Corée : pays mystérieux, encore presque inconnu, et jusqu'à ces derniers temps complètement fermé au commerce étranger [1] ; pays vassal et tributaire de la Chine, formant cependant un royaume autonome, peuplé de plus de dix millions d'habitants, "soumis à un gouvernement tellement despotique, que, si le souverain commande à l'un de ses ministres de se donner la mort, celui-ci n'y va pas avec courage, sans doute, mais avec soumission [2] ;" pays qui, depuis un siècle, s'abreuve du sang des martyrs et *massacre les prophètes qui lui sont envoyés* [3], mais qui, cependant, est rempli de promesses pour la sainte Eglise [4].

Sur ce sol séparé du monde entier par des préjugés séculaires, dit Mgr D'Hulst, habite un peuple aimable et doux, plus disposé peut-être que tout autre à recevoir la bonne semence. Tandis qu'ailleurs l'Evangile avance à pas lents, que même la liberté religieuse ne suffit pas à accélérer ses progrès, que les conversions d'adultes sont rares... ici c'est assez de la supériorité morale de la doctrine chrétienne pour lui gagner des partisans chez ceux qui, pour la première fois, en entendent parler."

Ce n'est donc pas chez le peuple, mais chez les gouvernants, que règne l'hostilité contre l'Eglise, en Corée ; et cette hostilité vient surtout de la crainte qu'ils ont des étrangers ; ils cherchent

1 — Un traité avec la France a été conclu et ratifié en 1887. Depuis le mois de juin 1888, un commissaire français réside à Séoul.
2 — Paroles de Mgr Mermillod.
3 — Matth., XXIII, 37.
4 — Il y a aujourd'hui plus de 20,000 chrétiens en Corée.

la sécurité dans un isolement absolu ; de là les persécutions périodiques et sans cesse renaissantes contre les missionnaires et tout ce qui porte le nom chrétien.

La chrétienté de Corée n'existe que depuis un siècle. Elle a été fondée en 1784 par un simple laïque, Pierre Song-Houn-i ; son histoire a été écrite par un vénérable prêtre bien connu au Canada, M. Dallet ; nous n'entreprendrons pas de la résumer ici. Rappelons seulement, après Mgr Mermillod, un fait admirable en faveur de l'institution divine de la papauté.

" L'Eglise de Corée, dit-il... décimée, appauvrie, se soutenait, privée de prêtres ; nous ignorons combien de milliers de chrétiens y vivaient secrètement attachés à la vraie foi et au saint siége. Mais voici ce que nous savons. En 1811, quelques fidèles ignorés se réunissent et écrivent une lettre pour demander des prêtres et des évêques. Savez-vous à qui ils l'adressent ? A Pie VII. Cette lettre va chercher le pontife à Rome, mais il n'y était plus ; elle vient donc le trouver captif à Fontainebleau. Et qu'écrivaient-ils, ces barbares habitants d'un pays inconnu ? Que lui disaient-ils, à ce vieillard, à ce captif ? Ils lui disaient : " Nous " sommes chrétiens ; nous n'avons ni prêtres, ni évêques ; venez à " notre secours, c'est vous qui nous sauverez." Quelle démonstration de ce qu'il y a de divin dans l'institution de la papauté ! Où qu'elle soit, les peuples les plus lointains se tournent vers elle ; c'est d'elle et d'elle seule qu'ils attendent la résurrection et la vie. "

Cette chrétienté sans égale dut attendre jusqu'en 1831 l'institution d'un vicaire apostolique, et jusqu'en 1836 l'entrée du premier missionnaire européen, M. Maubant. " Pendant cinquante-deux ans, elle n'eut d'autre secours extérieur que le ministère d'un prêtre chinois, qui dura cinq ans. Durant quarante-sept ans, elle se soutint sans prêtres, sans autre sacrement que le baptême, sans autre prédication que celle des catéchistes ; elle traversa les persécutions de 1791, de 1801, de 1815, de 1827 ; elle fournit à l'Eglise plus de mille martyrs, d'innombrables confesseurs, et multiplia les exemples des plus admirables vertus. "

Mgr Berneux, évêque de Capse, était le quatrième vicaire apostolique de la Corée [1]. Son vicariat contenait environ 16,000 chré-

1 — Ses prédécesseurs avaient été Mgr Bruguière (1831), Mgr Imbert (1837) et Mgr Ferréol (1843).

tiens, disséminés un peu partout dans les huit provinces du royaume. Il garda Just de Bretenières avec lui à Séoul, laissa M. Huin à son coadjuteur Mgr Daveluy, et assigna à MM. Beaulieu et Dorie leur résidence dans une province peu éloignée de la capitale. Outre ces missionnaires, il y en avait cinq autres, MM. Pourthié, Petitnicolas, Calais, Féron et Ridel.

Just de Bretenières va nous donner lui-même une idée de la capitale de la Corée : " Me voici devenu citoyen de la capitale, écrit-il à son ancien précepteur, et ce n'est pas peu dire, le nom de notre ville signifiant : *ville des délices*. Mais ne vous laissez pas éblouir par ce nom magnifique. Tout est relatif en ce monde, et les délices de la Corée ne feraient pas la joie d'un Européen. Figurez-vous une immense agglomération de huttes construites en terre, ayant à peine la mine des plus misérables chaumières de la Bresse, toutes pressées les unes contre les autres, ne laissant entre elles, en guise de rues, que de petits passages où deux personnes ont peine à se croiser. Ces ruelles servent en même temps d'égoûts, et là s'écoulent et se déposent les ordures de toutes sortes, sans exception. Je vous laisse à penser dans quoi l'on est obligé de patauger, et ce que cela doit être surtout en temps de pluie. "

Voici maintenant quelle est sa demeure : " Au fond d'une maison chrétienne, dans la partie la plus retirée, et où les usages coréens ne permettent pas aux étrangers de pénétrer, on réserve la plus belle chambre pour le missionnaire. Mais n'allez pas croire que ce soit quelque chose de grand. Quatre à cinq pieds de haut, une dizaine de long et de large, voilà l'appartement complet. Il y a de quoi faire trois ou quatre pas en tous sens. L'ameublement est à l'avenant : rien que le sol, qui sert, suivant les circonstances, de chaise, de lit, de table, etc. Une petite ouverture d'un mètre de hauteur à peine, fermée par un châssis tendu de papier, sert à la fois de porte et de fenêtre. C'est là que le missionnaire réunit à tour de rôle quelques chrétiens pour leur donner les sacrements et leur faire entendre la messe. C'est aussi l'unique lieu de promenade qui me soit offert pour donner de l'exercice à mes longues jambes. Comme un écureuil dans sa cage, je tourne et retourne, m'imaginant faire les plus délicieuses courses dans les montagnes... "

On le voit, le missionnaire était obligé de garder le plus strict incognito. Pas une seule chapelle dans toute l'étendue de la Corée [1]; la religion ne pouvait se pratiquer que dans le plus grand secret. Les mandarins avaient des satellites aux aguets dans tous les villages.

Il va sans dire que le missionnaire devait adopter le costume du pays. Voici la description du vêtement, telle que la donne Mgr D'Hulst: "A l'intérieur de la maison, un large pantalon bouffant et une petite veste en font tous les frais. Quand le missionnaire veut sortir, il y ajoute une longue robe, faite d'une toile de couleur sombre qui ressemble à notre toile d'emballage, et un vaste chapeau conique, semblable à un toit de pigeonnier, haut d'un demi-mètre au moins, et mesurant un mètre et demi de diamètre ; les bords de cette étrange coiffure descendent jusqu'aux coudes..."

Que faisait Just de Bretenières dans l'étroite prison où il se voyait confiné? Son temps se partageait entre l'étude et la prière. La langue coréenne offre à l'Européen d'étranges difficultés, surtout la langue parlée, car les flexions des verbes y sont d'une multiplicité incroyable; chaque verbe a jusqu'à trente et même quarante formes de conjugaisons différentes, qu'il faut employer tour à tour suivant les circonstances. Les règles en sont extrêmement compliquées; les locutions ne sont pas les mêmes, suivant qu'on parle à des supérieurs, à des égaux ou à des inférieurs ; une longue pratique peut seule en donner la clef.

Eh bien, tels étaient le talent de Just et la force de sa volonté, qu'il se mit en état, au bout de quelques mois, de se faire comprendre des chrétiens. Mgr Berneux lui confiait l'achèvement de l'instruction des cathéchuménes et l'administration du baptême. Quand le vicaire apostolique devait s'absenter, Just allait le remplacer dans sa maison, et répondait pour lui aux demandes des fidèles. C'est ainsi que, dans les derniers mois de 1865 et au commencement de 1866, il put entendre près de quatre-vingts confessions, baptiser au moins quarante adultes, bénir plusieurs mariages, donner quelquefois la confirmation, et administrer l'extrême-onction à un certain nombre de malades.

1 — On a commencé tout récemment la construction de la première église chrétienne à Séoul.

Il faisait l'espoir et la consolation de Mgr Berneux, comme il avait fait le regret de Mgr Vérolles, lorsqu'il avait quitté la Mandchourie. " Quel homme complet! écrivait plus tard ce digne évêque. Pour lui, le martyre est un bonheur; mais que de bien n'eût-il pas fait si Dieu l'avait fait vivre! J'aurais voulu le retenir avec moi, et j'ai toujours vivement regretté qu'il ait quitté ma maison pendant mon absence. Je l'aurais empêché de partir. Il était de ceux dont il ne faut pas prodiguer la vie, car Dieu les a préparés pour faire de grandes œuvres dans son Eglise."

VII

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de raconter l'histoire de la persécution religieuse de 1866 en Corée. Qu'il nous suffise de dire que le trône était alors occupé par un enfant de douze ans, adopté par la veuve du défunt roi, laquelle tenait les rênes du gouvernement. A cette régente, d'ailleurs assez bien disposée pour la religion, avait été adjoint un mandarin régent, homme féroce et redouté des païens eux-mêmes pour sa tyrannie. Tous les ministres appartenaient au parti le plus hostile au christianisme. Quant au peuple lui-même, jamais ses dispositions n'avaient été meilleures en faveur de la religion.

" On se remue de tous côtés, écrivait en 1863 Mgr Berneux, on veut connaître la religion, on lit nos livres, on se convertit. Les hautes classes n'ont plus de mépris pour ceux qui embrassent la religion. "

" Nous avons beaucoup d'amis, même parmi les mandarins, écrivait l'année suivante M. Ridel. Un grand nombre de nobles sont favorables à la religion; la crainte du gouvernement les empêche seule de se montrer [1]."

Ce qui fit éclater la persécution, en 1866, ce fut l'arrivée d'un navire russe dans un des ports de la Corée, réclamant la liberté du commerce. La Cour entre aussitôt dans une terreur indicible, et jure d'exterminer tous les missionnaires qui sont dans le royaume. La trahison d'un mauvais chrétien fait connaître leurs domiciles. On s'empare d'abord de Mgr Berneux, puis, après

1 — *Annales de la Propagation de la Foi*, Lyon, t. XXXIX, No 230.

l'avoir conduit au *tribunal de droite,* ainsi nommé parce qu'il est situé à la droite du palais du roi, on le jette en prison ; c'était le 23 février ; tous les autres missionnaires de la Corée subissent successivement le même sort. Trois seulement réussissent à échapper : MM. Calais, Féron et Ridel.

Just de Bretenières était dans une maison de chrétien, momentanément décorée pour la célébration des saints offices ; il y avait confessé deux personnes, donné la confirmation à une autre, et béni un mariage ; ce furent les derniers actes de son ministère. Deux jours après Mgr Berneux, il était pris lui-même, conduit au tribunal, puis jeté en prison. Interrogé une première fois sans torture, il s'était contenté de répondre modestement : " Je suis venu en Corée pour sauver des âmes ; je mourrai pour Dieu avec plaisir. "

" Dans nos contrées toutes pénétrées de la civilisation chrétienne, dit Mgr D'Hulst, la prison n'est une peine que parce qu'elle prive de la liberté ; la procédure criminelle n'a d'autre but que de découvrir les vrais coupables ; enfin la peine suprême est la peine de mort, infligée sous sa forme la plus rapide et la plus simple. Mais la cruauté qui caractérise toute civilisation étrangère à l'influence de l'Evangile ne s'accommode pas d'une répression aussi douce. La prison est par elle-même un supplice ; tout interrogatoire est accompagné de tortures ; la mort elle-même n'est donnée que sous une forme lente et douloureuse. "

La Corée ne fait pas exception à cette règle. La prison y est tout ce qu'il y a de plus infect et de plus répugnant ; les confesseurs de la foi la redoutent encore plus que la torture. Et pourtant, quelle torture ! On en a une légère idée, quand on a visité la *salle des martyrs* au séminaire des Missions étrangères à Paris, et jeté les yeux sur les instruments de supplice qui ont servi aux confesseurs de la foi. Quant à la peine capitale, elle est généralement accompagnée de tous les raffinements de la barbarie et donnée en spectacle à une multitude ivre de sang.

" Just fut extrait de prison pour subir jusqu'à quatre interrogatoires, soit devant les ministres, soit devant les grands juges des tribunaux de droite et de gauche. Sur l'un des côtés d'une vaste cour rectangulaire, s'élève l'estrade du tribunal ; au milieu de l'enceinte, le patient est solidement lié par les jambes et par les épaules à une chaise ; de façon que, même

sous les coups, il ne peut faire un mouvement. A ses côtés, quatre, six ou huit exécuteurs, debout sur deux lignes, tiennent à la main les instruments de supplice. Derrière eux, séparé de l'accusé par un voile, est assis le scribe qui note les réponses. A quelques pas en arrière, quatre-vingts soldats armés de divers instruments de torture sont rangés en forme de fer à cheval, tandis qu'une seconde ligne contient la foule des curieux. Aussitôt que l'interrogatoire est commencé, les quatre-vingts soldats font entendre une sorte de mélopée sourde et cadencée, dont le bruit couvre la voix du patient, et empêche ses paroles ou ses cris d'arriver aux oreilles du public....

" Dans chacun des quatre interrogatoires, Just reçut la bastonnade sur les os des jambes, sur le dessus des pieds et sur les orteils ; il subit aussi la poncture des bâtons ; elle consiste en coups de pointes portés avec des bâtons aigus sur toutes les parties du corps... Les témoins ont été unanimes à dire qu'après Mgr Berneux, principal objet de la haine des persécuteurs, ce fut lui qui fut le plus cruellement tourmenté....

" Pendant toute la durée des tortures, les chrétiens ont remarqué que l'angélique jeune homme n'a pas poussé un cri ni un soupir. Les yeux baissés, le visage impassible, il révélait seulement par le mouvement de ses lèvres la continuité de sa prière. Comme les illustres martyrs des premiers siècles, il mettait en Dieu toute sa confiance et recommandait à sa protection l'issue de son glorieux combat. *Lætissime et glorianter ibat ad carcerem, quasi ad apulas invitate; et agonem suum Domino precibus commendabat* [1].

" Après chaque interrogatoire, on enveloppait les jambes meurtries du supplicié avec du papier huilé, et on le reportait à sa prison.

" Quand les interrogatoires furent terminés, les deux confesseurs de la foi furent transférés à la prison des voleurs, où la vie était infiniment dure, mais où du moins ils avaient la consolation de pouvoir communiquer entre eux.

" Qui dira ce qui se passa entre l'évêque et son prêtre dans ces rencontres suprêmes, sublimes veillées du martyre ? Saint Sixte

1 — Office de sainte Agnès. Bréviaire romain, 5 février.

et saint Laurent, s'il leur eût été donné de souffrir ensemble, n'eurent pas échangé d'autres entretiens.

" MM. Beaulieu et Dorie avaient été arrêtés les 27 et 28 février. Arrivés à Séoul, ils subirent les mêmes interrogatoires et partagèrent le sort du vicaire apostolique et de son compagnon.

" Le dernier interrogatoire s'était terminé pour chacun d'eux par une sentence de mort. Quelques jours se passèrent dans l'attente de l'exécution, dans les tortures d'un corps brisé, dans les souffrances d'une captivité plus cruelle que les supplices, mais aussi — nous n'en pouvons douter, et la joie peinte sur le visage des victimes à l'heure de l'immolation en a fourni la preuve — dans les saintes extases de l'espérance et de l'amour."

Sur les bords du grand fleuve Séoul, à quelque distance de la capitale, s'étend une vaste plage de sable ; c'est le lieu fixé pour les exécutions. Mgr Berneux et ses trois compagnons furent sortis de prison pour y être conduits le 8 mars 1866. C'était le jour de la fête de saint Jean-de-Dieu, de ce grand saint qui, Jésus-Christ lui apparaissant un jour et lui demandant : " Que veux-tu pour ta récompense ? " avait fait cette réponse : " Rien, Seigneur, si ce n'est de souffrir et d'être méprisé pour vous. *Domine, pati et contemni pro te.*"

L'évêque s'avançait le premier ; MM. de Bretenières, Beaulieu et Dorie suivaient leur chef et leur père. Incapables de se tenir debout, ils étaient portés chacun sur une chaise de bois, de forme allongée, les jambes et les bras étendus en avant et liés aux barreaux, la tête renversée en arrière et attachée par les cheveux. Au-dessus de la tête se trouvait une planchette, où se lisait la sentence de condamnation : " *Un tel*, désobéissant et rebelle, condamné à mort. " On arriva à l'enceinte préparée pour le supplice. Laissons Mgr D'Hulst nous raconter l'exécution :

" Sur l'un des côtés de l'enceinte, on a dressé une tente, où prend place le mandarin qui préside. Outre l'escorte militaire qui l'accompagne, quatre cents soldats en armes tiennent la foule en respect.

" Mgr Berneux est appelé le premier. On le dépose à terre, on le délie, on le dépouille de ses vêtements ; on lui jette de l'eau sur le visage, qu'on asperge ensuite de chaux ; chacune des deux oreilles, repliée sur elle-même, est percée d'une flèche qui demeure fixée de haut en bas dans la plaie. Sous les bras du martyr, qu'on

a liés derrière son dos, on passe un long bâton ; deux soldats l'enlèvent, et, le soutenant en l'air dans cette posture douloureuse, commencent une marche en spirale ; huit fois ils font le tour de l'arène, rétrécissant le cercle à chaque tour, de manière à finir au milieu. Un long cortège de soldats, armés d'instruments de supplices, accompagnent le patient. Le reste du détachement militaire exécute des marches et des contre-marches, dont l'appareil compliqué sert de spectacle à la foule. Arrivé au centre de l'arène, on dépose le saint évêque à terre, appuyé sur ses genoux, la tête penchée en avant, les cheveux liés à une corde que tient un soldat. Autour de lui six bourreaux, armés de coutelas à large lame, attendent le signal de l'exécution. Dès que le mandarin l'a donné, ils se mettent à danser autour de la victime, brandissant leurs couteaux et poussant des cris féroces. Chacun d'eux peut frapper quand il veut, et ce jeu cruel met à leur merci les derniers instants du condamné.

" Au troisième coup, la tête de Mgr Berneux roule sur le sol. Tous les soldats crient ensemble : *C'est fait.* Le chef du martyr est relevé et placé sur une planchette avec deux baguettes qui permettront au mandarin de la retourner sans y toucher. Le lugubre cérémonial n'est pas achevé ; et, tandis que les trois missionnaires attendent leur sort, les soldats reprennent en sens inverse leur marche circulaire, et, après avoir fait huit fois le tour de l'arène, ils arrivent devant la tente du président et lui présentent la tête ensanglantée. Puis on la reporte au lieu de l'exécution, et on la suspend par les cheveux à un poteau au-dessus du cadavre. "

Just de Bretenières passa le deuxième par cette longue série de souffrances et d'angoisses. Sa sérénité souriante ne l'abandonna pas un moment. Il y avait si longtemps qu'il soupirait après cette heure ! " Demandez pour moi la grâce du martyre," écrivait-il un jour à un saint missionnaire ; et il ajoutait : " C'est la volonté de Dieu que nous implorions cette faveur. N'est-ce pas la prière que nous lui adressons chaque jour après le *memento* des morts, lorsque nous lui demandons de nous faire une part en la compagnie de ses saints apôtres et martyrs ? " Et maintenant il s'en allait au supplice comme vers l'idéal qu'il avait toujours rêvé, comme le voyageur au port. Sa tête ne tomba qu'au quatrième coup.

MM. Beaulieu et Dorie traversèrent les mêmes épreuves. Trois jours après, le 11 mars, c'était le tour de MM. Pourthié et Petitnicolas ; puis, le 29 mars, le jour même du vendredi saint, Mgr Daveluy, ainsi que MM. Aumaître et Huin recevaient également la palme du martyre. Leur mort, du reste, n'était que le prélude d'une cruelle persécution qui dura plusieurs années, et dans laquelle périrent plus de huit mille chrétiens.

Les corps des saints missionnaires, d'abord exposés durant trois jours, puis enterrés par les païens, dans le sable, furent exhumés par les chrétiens quelques semaines plus tard, et déposés près d'un village du district de Hong-San, dans une large fosse. C'est là, sur cette plage lointaine, qu'ils reposent encore, en attendant que l'Eglise, comme nous en avons la douce confiance, prononce sur leur martyre son grand et solennel jugement. Alors, espérons-le, ils seront rapportés en triomphe dans leur pays natal, et il nous sera permis de leur offrir publiquement sur nos autels l'hommage que nous ne pouvons encore leur présenter qu'au fond de nos cœurs.

VII

L'impression produite en Europe et dans tout le monde chrétien, à la nouvelle du martyre des missionnaires de la Corée, fut tout d'abord une impression de douleur et d'angoisses. Mais ce sentiment fit bientôt place à celui de la joie et de l'allégresse. Convient-il, en effet, de pleurer le sort de ceux qui ont glorieusement combattu et remporté la palme de la victoire ? N'est-ce pas plutôt à ceux qui restent encore sur le champ de bataille qu'il appartient de déplorer les vicissitudes de la lutte quotidienne ? D'ailleurs, *le sang des martyrs, c'est la semence de nouveaux chrétiens;* et il n'y a rien qui prouve plus efficacement que le martyre la vitalité et la puissance victorieuse de l'Eglise. C'est la pensée qu'exprimait, en 1866, un illustre écrivain, à la nouvelle des événements de la Corée : " L'histoire des grandes persécutions, de Néron à Dioclétien, n'a pas de plus belles pages, disait-il. Ainsi, dans tous les siècles, sous toutes les latitudes, l'Eglise affirme son immortelle jeunesse, et tire de l'héroïsme surhumain de ses enfants une démonstration toujours vivante de sa divinité."

Au séminaire des Missions étrangères, ce furent des transports de bonheur et de reconnaissance envers Dieu : " Nos aspirants étaient à la campagne, quand la nouvelle est arrivée, écrivait un des vénérables directeurs de cette maison. Ils ont aussitôt improvisé une illumination dans les branches des grands érables qui protègent la statue de la sainte Vierge ; et, réunis autour de notre bonne mère, ils ont chanté un *Te Deum*, avec neuf invocations à la Reine des martyrs [1]. " On ne pouvait invoquer publiquement les neuf martyrs qui venaient de triompher en Corée ; mais on glorifiait avec un saint enthousiasme celle qui leur avait procuré la force et la victoire.

Le vénérable évêque de Dijon, Mgr Rivet, voulut bien se charger de communiquer lui-même aux pieux parents de Just de Bretenières la triste nouvelle de la mort de leur fils. Après les avoir préparés à ce douloureux événement, il leur remit une lettre de M. Delpech, véritable monument de simplicité chrétienne, de délicatesse et de grandeur. " Je prie le Seigneur des apôtres et la Reine des martyrs, disait en terminant ce digne prêtre, d'adoucir pour vous et pour toute votre respectable famille la douleur que la pauvre nature ne peut pas manquer d'éprouver en pareille occasion. La foi prendra le dessus, et vous bénirez Dieu de la gloire immense qu'il a daigné accorder à votre cher enfant. "

Le père versa d'abondantes larmes ; la mère ne pleura pas : sa douleur muette n'était que plus effrayante. Les premiers moments passés, le pieux évêque n'eut pas de peine à obtenir de ces grands chrétiens l'expression d'une résignation parfaite ; il leur fit renouveler le sacrifice qu'ils avaient fait à Dieu de leur enfant, et ne les quitta qu'après avoir récité avec eux et leur second fils le *Te Deum* de l'action de grâces.

" La vie désormais, écrit Mgr D'Hulst, n'avait plus de charmes, j'allais dire plus de raison d'être pour ces admirables chrétiens. La terre ne leur présentait plus que des sujets de larmes : mais le ciel, où la foi leur montrait dans la gloire et la béatitude celui que leurs yeux ici-bas ne devaient plus revoir, les attirait avec force et occupait tous leurs désirs. Leur vie, plus que jamais

1 — *Annales de la Propagation de la Foi.* Lyon, t. XXXVIII, No 229.

détachée du monde, ne fut plus qu'une longue aspiration vers l'éternelle patrie. Tant que durèrent les études ecclésiastiques de leur second fils, ils allèrent passer près de lui les hivers à Rome. Le reste de leur temps appartenait aux œuvres de charité et de zèle, qui avaient toujours eu tant de place dans l'emploi de leurs loisirs. C'est dans l'exercice des plus belles et des plus sereines vertus qu'ils ont achevé leur pèlerinage, le baron de Bretenières en 1882, à l'âge de 78 ans, sa digne compagne en 1886, à l'âge de 79 ans."

Dans les diverses villes qui avaient donné le jour aux martyrs de la Corée, on célébra des fêtes religieuses en leur souvenir. Celle de Dijon eut lieu au jour anniversaire de la mort de Just, le 8 mars 1867. Le vénérable M. Albrand, le père spirituel de tant de martyrs, y assistait ; il mourut quelques semaines après. C'est Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, qui fut invité à prononcer l'oraison funèbre du jeune confesseur de la foi ; sa parole, chaude d'émotion et d'enthousiasme, remua profondément tous les cœurs. " Nous nous souvenons encore, dit Mgr D'Hulst, de ce passage de son discours, où, rappelant avec un merveilleux à propos le regret qu'inspirait à Just, parmi les angoisses de sa vie de proscrit en Corée, la privation des pompes, du culte et des chants sacrés de l'Eglise : " Jeune martyr, s'écria-t-il, chantez maintenant ! " Ah ! ce n'est plus le *Kyrie* de la douleur que vous faites enten- " dre, c'est le *Gloria* de l'action de grâces. Ce n'est plus le *Credo*, " ce symbole de la foi obscure et fidèle pour lequel vous avez " versé votre sang, c'est le cantique de la claire vision et de " l'éternel amour. "

On conserve soigneusement à Rome, dans le jardin du couvent de Sainte-Sabine, un oranger planté par saint Dominique, et qui " tend ses pommes d'or à la pieuse main du voyageur [1]. " Du vieux tronc de cet arbre, l'année du rétablissement de l'ordre dominicain en France par le P. Lacordaire (1840), sortit une nouvelle et forte tige, aujourd'hui pleine de vigueur et couverte de fleurs et de fruits. " On regarda ce fait comme un heureux présage d'une sève rajeunie dans l'ordre de saint Dominique, et comme un prophétique encouragement du patriarche à ses nouveaux enfants [2]. "

1 — Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, ch. XII.
2 — Chocarne, *Le R. P. Lacordaire*, t. I, ch. XII.

Un fait analogue termine agréablement la *Vie* si pieuse et si intéressante de Just de Bretenières par Mgr D'Hulst ; nous aimons à le regarder, nous aussi, comme un heureux présage de la gloire permanente réservée au jeune martyr.

" Un jour, à Dijon, Just, encore enfant — il avait alors neuf ou dix ans — avait planté un jeune rosier dans la cour de la maison des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse de Notre-Dame. Les rosiers vivent longtemps. Vingt ans plus tard, celui-là vivait encore, mais, chose étonnante, on ne l'avait jamais vu fleurir, et maintes fois le jardinier, comme celui dont parle l'Evangile, avait voulu arracher l'arbuste stérile. Mais les sœurs tenaient à le conserver en souvenir du jeune missionnaire. Tout d'un coup, au printemps de 1866, on le vit se parer pour la première fois de quatre boutons qui s'épanouirent en quatre belles roses. C'était le moment où l'âme du martyr, transplantée dans la patrie du ciel, se parait à son tour des fleurs de l'éternité. Le rosier a vécu longtemps encore, et il n'a plus cessé de fleurir. "

L'abbé Auguste Gosselin.

L'AFFAIRE DE SAINT-DENIS

I

Pourquoi me mets-je, ce soir, en frais de raconter sous une nouvelle forme un fait d'armes aussi généralement connu que l'affaire de Saint-Denis ? Les patriotes ne l'ont-ils pas réédité cent fois, et M. David ne lui a-t-il pas consacré des pages aussi sincèrement émues que fidèlement détaillées ? Eh oui ! mais c'est aujourd'hui le cinquante-deuxième anniversaire d'un trait de bravoure audacieux, d'un acte d'héroïque témérité qui, sans être unique dans notre jeune histoire, a conquis pour ses auteurs une admiration dont leurs adversaires mêmes n'ont pu se défendre.

Car cet engagement participe plutôt de l'aventure que du combat raisonné, froidement voulu. Il n'y a pas de surprise de l'ennemi ; celui-ci ne s'imagine pas qu'il se bat contre des forces supérieures ; sûr de vaincre des paysans improvisés soldats, sans discipline, sans munitions, presque sans armes de portée, surtout sans chefs militaires, il s'avance en nombre, confiant dans le canon, le fusil, la tactique. Les nôtres attendent de pied ferme, avec de simples et primitives armes de champs clos : faux, fourches, pieux, quelques sabres rouillés, — réunis qu'ils ont été subitement aux sinistres appels du tocsin.

C'est cette aventure que j'ai méditée tout le jour, ruminant les faits et gestes, les noms, les dires des insurgés, et cherchant à me rappeler ces détails particuliers, intimes, authentiques, qui ont intéressé mon enfance, mais sur lesquels, à cette distance, la mémoire ne saurait que difficilement mettre le doigt de la certitude. Et c'est cela que je vais écrire, non qu'il en soit besoin, tant de livres l'ayant consigné, mais afin que la relation d'une levée de piques, ou plutôt d'une barricade, parvienne en plus de mains, rafraîchisse des souvenirs semi-séculaires, et perpétue dans sa mesure une tradition glorieuse.

Quelle influence eut la défaite de l'Anglais sur nos destinées ? A l'historien de répondre à cette question. Ce n'est pas cela qui

occupait aujourd'hui ma pensée : on a tout dit là-dessus. Mais je songeais à mon grand-père tué, à mon père qui aurait pu l'être, et je me demandais, dans ce cas, où se seraient logés l'âme et le cœur de celui qui se nomme, depuis quarante-six ans, Alphonse Lusignan ! Existerais-je déjà, ou encore ? Serais-je chrétien ou zoulou ? Tiendrais-je une plume ou la charrue ? Autant de points d'interrogation, et mille autres, que l'interminable cyclorama des possibilités déroulait devant les yeux de mon esprit.

Il est bien futile, le prétexte pour mal traduire une belle page d'histoire. Mais, que voulez-vous ! je revivrai pendant quelques heures aux lieux où furent le foyer des miens et mon berceau ; je reverrai ma sainte mère sitôt disparue, ainsi que mon jeune père dont les allègres soixante-douze ans semblent encore aujourd'hui défier les balles anglaises qui l'ont respecté en 1837.

II

Nous sommes à Saint-Denis, et c'est le matin du vingt-trois novembre. Froid gris, temps sombre, chemins durs et raboteux, sans neige. Tout le village est sur pied ; les patrouilles ont arrêté le lieutenant Weir, qui est porteur de dépêches, et l'ont amené chez le docteur Nelson. Weir confirme la nouvelle de l'arrivée prochaine des soldats anglais sous les ordres du colonel Gore. Le chef des patriotes va faire une reconnaissance sur le chemin de Saint-Ours, et se convaincre de l'approche des troupes. Il tourne bride, jette l'alarme sur la route, fait couper les ponts et se renferme dans le village, — si l'on peut se renfermer dans une place ouverte. Beaucoup de personnes s'enfuient dans les champs jusqu'à la première concession, celle de la Miotte ; quelques-unes se rendent même jusqu'à la troisième. Les cloches, les belles cloches de l'église, sonnent là-haut à toutes volées. Elles appellent les braves au combat, et les braves arrivent à leur voix, armés qui d'un gourdin, qui d'une faux, qui d'un vieux fusil à pierre.

Deux ou trois personnes sont occupées à fondre des balles ; on s'y est pris tard, il faut avouer. J'ai longtemps conservé un moule à balles qui avait alors servi à mon père, et je m'en suis souvent servi moi-même dans mon enfance : on ne sait pas ce qui peut

arriver! Mon père avait aussi deux boulets anglais de cette fameuse journée, mais ils se sont perdus dans un déménagement, en 1852.

Les patriotes qui ont des fusils, — ils sont bien une centaine en tout et partout, — se barricadent dans le premier étage, ce que nous appelons ici le deuxième étage, d'une maison en pierre, dans un magasin et dans la distillerie du docteur Nelson. Les autres sont près de l'église, à quelques arpents de là; ils forment une réserve qui viendra prendre les armes des morts et des blessés, s'il y en a, et au besoin fauchera dans les rangs ennemis si la troupe pénètre au cœur du village. De leur position les rebelles commandent la rivière et le chemin, mais peu la campagne, où cependant le commandant anglais enverra une colonne. C'est là qu'est le danger; si la position des nôtres est tournée, si les soldats passent au large, par les champs, le village sera certainement envahi.

Les trois principaux chefs de la rébellion sont à Saint-Denis; Papineau et O'Callaghan ont été depuis quelques jours les hôtes de M. Nelson. L'heure du combat approche, les troupes sont en vue. Depuis longtemps Nelson fait mille efforts pour éloigner Papineau; celui-ci tient à rester: "Je n'ai jamais prêché la révolte armée, mais seulement l'agitation constitutionnelle, disait-il; mais puisque aujourd'hui le vin est tiré, il convient que je le boive." Ce à quoi Nelson répliquait: "Vous n'êtes pas un homme de combat, vous; vous êtes notre tête, sous sommes vos bras; laissez-nous nous battre, et mettez-vous en sûreté. Nous aurons besoin de vous après la victoire." Ces conseils, appuyés par tous les assistants, eurent raison de la résistance de M. Papineau, qui partit dans la direction de Saint-Hyacinthe, après s'être armé de deux pistolets que mon grand-père maternel, M. Jean-Baptiste Mâsse, lui donna.

Le colonel Gore arrivait avec cinq compagnies d'infanterie, un détachement de cavalerie et une pièce de campagne. Il se dirigeait vers Saint-Charles, où s'était tenue l'assemblée des Six-Comtés (Richelieu, Saint-Hyacinthe, Chambly, Rouville, Verchères et l'Acadie), qui avait adopté d'enthousiasme des propositions foncièrement révolutionnaires. Il allait faire sa jonction avec le colonel Wetherall, et il avait pour mission de disperser les patriotes et d'arrêter leurs chefs. Le shérif adjoint, porteur

des mandats d'arrestation, l'accompagnait dans ce but. Gore était loin de s'attendre à se battre en route, mais quand il sut à n'en pouvoir douter qu'il en serait ainsi, il divisa ses forces en trois détachements, l'un qui suivit le rivage, l'autre la grande route, et le troisième qu'il dirigea dans l'intérieur, et qui devait cerner les positions des nôtres. Ce dernier était sous les ordres du capitaine Markman.

Il est maintenant près de dix heures. Les trois cloches sonnent toujours dru, sous la direction d'un bedeau patriote. Nelson visite les braves qui sont chez Mme Saint-Germain, et les exhorte à faire leur devoir. Les premiers coups de feu éclatent. Qui les a tirés ? On n'en est pas certain, mais toujours est-il qu'un boulet de canon tue deux patriotes aux côtés de Nelson, pendant que deux balles tuent deux éclaireurs anglais. Les artilleurs veulent continuer leur jeu, ils rechargent leur canon, l'un va pour y mettre le feu, à bas ! Un second s'empare de la mèche, à terre ! Un troisième s'avance, foudroyé ! Nelson fait descendre ses compagnons à l'étage inférieur, où l'on est moins exposé aux boulets. On se bat ferme jusqu'à midi. Alors les Anglais cessent de se découvrir autant ; ils s'abritent derrière des cordes de bois et des clôtures, et ne tirent plus qu'à bon escient. C'est ainsi qu'ils tuent C.-O. Perrault, de Montréal, un jeune avocat de talent, qui tenait à faire le coup de feu, au moment où il traversait le chemin pour aller recommander à un groupe de patriotes de ne pas s'exposer. Mais aussi, sitôt qu'un habit rouge se montre, on le culbute. Mon grand-père, Antoine Lusignan, vieillard de soixante-sept ans, est frappé par une balle, dans une embrasure de fenêtre, et aux côtés de mon père, alors âgé de dix-neuf ans. On va chercher le vicaire, M. Laforce, qui administre les blessés ; dans l'intervalle de ses fonctions, on le tient, par prudence, blotti sous un lit.

La bataille durait depuis cinq heures peut-être, lorsque le colonel Gore se décida de cerner nos gens ; il confia l'opération au capitaine Markman. Celui-ci était brave, il essaya trois fois, et trois fois il dut retraiter sous la grêle des balles canadiennes. Il tente un dernier effort, mais il est blessé, ses soldats l'emportent derrière la grange de Mme Saint-Germain, où ils s'abritent. Ils sont là depuis quelques instants quand ils sont surpris par une bande

d'une centaine de patriotes des paroisses environnantes, Saint-Antoine, Contrecœur et Saint-Ours. L'arrivée de ce secours inattendu met du cœur au ventre de ceux des nôtres qui n'ont pas de fusils, et qui brûlent de combattre. Ils se joignent au renfort providentiel, fondent sur les soldats, se battent à dépêche-compagnon, les mettent en fuite, les poursuivent, leur enlèvent leur canon qu'ils jettent à la rivière, leur font quelques prisonniers qu'ils ramènent au village en chantant.

La victoire nous coûta cher ; nous eûmes douze hommes tués et quatre blessés.

Nos morts sont :

Antoine Lusignan, mon grand-père ;

Charles Saint-Germain, cousin de ma mère ;

Pierre Minet ;

Joseph Dudevoir ;

Jean-Baptiste Patenaude ;

Eusèbe Phaneuf ;

François Lamoureux, tous de Saint Denis ;

L. Bourgeois ;

Benjamin Durocher ;

Charles-Ovide Perrault, de Montréal ;

Honoré Boutillier ;

J. Mandeville, de Saint-Antoine.

Quatre autres patriotes furent blessés.

On estime que les Anglais eurent trente hommes de tués, et autant de blessés.

Si le canon anglais a été repêché, et ce qu'il est devenu, je l'ignore. Pour ce qui concerne les prisonniers, ils étaient au nombre de huit, qui furent on ne peut mieux traités par les patriotes. J'ai bien connu les vieilles demoiselles d'Ormicourt (et non pas Darnicourt, comme dit M. David) qui les logèrent et nourrirent. Enfant, elles me prirent souvent sur leurs genoux ; et chaque fois que ma famille, qui avait quitté Saint-Denis, y revenait pour affaire ou en promenade, nous nous faisions un devoir de les aller voir. Les prisonniers furent remis aux Anglais au bout de huit jours. La bataille de Saint-Charles, qui se livra deux jours après celle de Saint-Denis, tourna contre nous, et les Anglais, victorieux, revinrent punir Saint-Denis de sa résistance

et de leur défaite, mais plus particulièrement venger le meurtre du lieutenant Weir.

Car Weir avait été assassiné. Amené comme je l'ai dit devant Nelson, celui-ci ordonna qu'on le traitât bien et qu'on le transférât à Saint-Charles. Il partit dans une voiture conduite par un hôtelier du nom de François Mignault, et escortée par deux hommes au départ, et quelques pas plus loin par le nommé Maillet seulement. Weir avait donné sa parole d'honneur qu'il ne chercherait pas à s'échapper, mais ayant aperçu les troupes anglaises, qui n'étaient qu'à une douzaine d'arpents, il se jette hors de la voiture et tombe. Maillet le frappe du plat de son épée ; survient un nommé Pratte qui lui donne une quinzaine de coups de sabre, et le hache littéralement. Le capitaine Jalbert, à cheval, crie : " Rachevez-le, rachevez-le ! " et un nommé Lussier lui donne le coup de grâce avec son pistolet. Le cadavre est jeté à la rivière. Jalbert se promène dans la rue principale, en brandissant son sabre, et en criant : " Voici un sabre qui est teint de sang anglais." Il se vantait, car il n'avait pas frappé l'officier. Les coupables se sauvèrent aux Etats-Unis, quand les cartes eurent tourné ; mais Jalbert fut pris, et subit, quelques années après, un procès retentissant, dont il sortit innocenté par un jury moitié anglais moitié français, — ce qu'on nomme ici un jury mixte.

Que Jalbert ait été coupable ou non, je n'ai pas à prononcer ; mais le devoir s'impose à tout écrivain de condamner comme absolument inutile et injustifiable le meurtre de Weir. Maillet lui avait passé une courroie autour du corps, et le tenait ainsi captif : pourquoi le tuer, puisqu'il ne pouvait pas s'échapper ? Mais jamais, dans les tempêtes populaires, dans les soulèvements sociaux, moins encore qu'en temps de guerre, ces erreurs et ces crimes ne peuvent être évités. Si dans une simple escarmouche comme celle de Saint-Denis l'on a un meurtre à déplorer, il est facile de comprendre pourquoi tant d'excès souillent les annales de toutes les révolutions, même les plus nobles et les plus glorieuses. Combien, tout en marchant avec droit à l'affranchissement, l'on est incapable de s'arrêter à temps et de subordonner à la raison froide la passion chaude du moment ! Que cet exemple nous dispose à l'indulgence quand nous lisons le récit des fautes de ce genre, dans l'histoire des autres peuples !

Donc les Anglais revinrent à Saint-Denis huit jours après leur défaite, bien décidés à tirer une vengeance éclatante. Je vous prie de croire qu'ils se sont tenu parole. Ils ont pillé et incendié à leur goût. M. David dit que la maison des demoiselles d'Ormicourt, et la maison voisine, avec la grange de Mme Saint-Germain, sont à peu près tout ce qui reste aujourd'hui du village de 1837. Il se trompe ; je connais plusieurs maisons qui furent épargnées, celle de mon grand-père Mâsse, par exemple. C'était une forte et grande maison de pierre, une maison à croupe, comme on dit, où il y avait beaucoup de logement. C'est là que les officiers descendirent, du droit du plus fort ; je crois même que des soldats y campèrent. Ce qu'il y a de certain, c'est que la soldatesque visita soigneusement la cave, et qu'il n'y resta pas goutte de ce bon rhum d'il y a cinquante ans, au souvenir duquel les vieillards se pourlèchent encore, et dont mon grand-père, qui tenait un commerce général, faisait un débit considérable. Les soldats en remplissaient les veltes, les gallons, toutes les mesures de capacité qui leur tombaient sous la main, et s'en allaient le boire dans la grange et les autres dépendances. Ils déchiraient les étoffes, ils perçaient les chapeaux, s'emparaient de tous les menus articles de valeur. Et encore cette maison était-elle sous la protection des officiers. Ceux-ci en arrivant avaient assuré la famille qu'il ne lui serait rien fait, à la condition qu'on leur donnât le logement et la nourriture.

La nourriture fut bonne comme le logement, sauf un matin. La veille au soir, ma mère, ses sœurs et la servante avaient préparé viande et légumes pour je ne sais quelle gibelote, quel ragoût, et elles étaient allées se coucher. Un officier voulut pénétrer durant la nuit dans la chambre de la cuisinière ; celle-ci avait entassé chaises sur chaises auprès de sa porte, et quand elles culbutèrent l'officier se sauva, la bonne cria, tout le monde fut sur pied, le coupable reconnu et mis aux arrêts par le capitaine Douglass. La servante se leva de chaud matin, et descendit dans sa cuisine. Après avoir mis son chaudron sur le poële, et de l'eau dans son chaudron, elle y versa le contenu d'un plat qui était sur la table. Soit excitation, soit obscurité, elle se trompa de plat, et mit au feu les pelures de pommes de terre et de poireaux, les queues d'oignons et les grattures de carottes, en un mot tous les débris

de légumes et de viande qui devaient être jetés. On se figure sa consternation quand elle découvrit son erreur, à l'heure du déjeuner. Les officiers se mettaient à table, elle ne voulait plus les servir, elle tremblait de tous ses membres. Quel plat pour un plat de résistance! Ma mère, qui n'avait alors que dix-huit ans, — la seule des femmes de la maison qui comprît quelques mots d'anglais, — prit son courage à deux mains et fit le service de la table. Vous dire qu'elle était rassurée vous ferait hausser les épaules; c'est en tremblant qu'elle apporta la fameuse fricassée. Elle s'attendait à une tempête d'indignation quand les convives goûteraient au margouillis. Il était trop tard pour le remplacer. Les officiers furent bien un peu surpris à première vue de ce qu'on mettait dans leurs assiettes; aussi prenaient-ils l'un après l'autre, soit avec leurs doigts, soit au bout de leur fourchette, qui une pelure, qui une queue d'oignon, qui un autre restant, et demandaient-ils à ma mère ce que c'était.

— C'est de la sarriette, répondait-elle à l'un; du persil à l'autre, du cerfeuil à un troisième; et tous reprenaient à tour de rôle, en claquant de la langue :

— Bonne, bonne, bonne!

Ils croyaient sans doute que c'étaient des herbes indigènes dont ils n'avaient pas encore goûté.

Les patriotes venaient d'avoir à leur insu leur petite vengeance, car les pillards et les incendiaires avaient mangé avec délices ce qui fait les délices de nos basses-cours. C'est, que je sache, la seule note gaie des événements de Saint-Denis.

III

Vous me pardonnerez d'avoir parlé des miens, d'avoir évoqué des souvenirs que je pourrais pour ainsi dire appeler personnels. Que voulez-vous? J'ai le culte des humbles qui font de grandes choses en se sacrifiant, et dont l'histoire n'a pas le temps de s'occuper. Il y a eu des Lusignan qui ont fait plus de bruit dans le monde et tiennent plus de place dans les annales des peuples, mais je leur préfère les deux inconnus dont l'un est mon grand-père, et l'autre mon père. La petite bataille de Saint-Denis est

plus glorieuse à mes yeux, elle qui fut livrée pour la liberté, que les exploits, brillants quelquefois, pas toujours, qui ont pour but l'usurpation ou la conservation des trônes. Mon grand-père a eu l'honneur de sceller de son sang la conquête d'un trésor bien autrement précieux que l'autorité, je veux dire la liberté, et de contribuer à constituer cet état de choses politique qui nous permet aujourd'hui de nous dire un peuple et de modeler nos propres destinées.

ALPHONSE LUSIGNAN.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les recherches sur la propagation des ondes électriques, si brillamment inaugurées par le docteur Hertz, se poursuivent activement dans tous les laboratoires de physique. Jusqu'ici on n'a guère réussi qu'à répéter les expériences du savant de Carlshrue, et les nuages qui enveloppent encore certains côtés de cet immense problème sont loin d'être complètement dissipés.

On se le rappelle, le docteur Hertz a prouvé par l'expérience — ce que Maxwell avait déjà indiqué par le calcul — que la lumière, la chaleur et l'électricité se propagent dans un même milieu élastique, et d'une manière identique. Après avoir constaté l'existence de véritables ondes électriques, il en a mesuré la longueur, et énoncé les principales lois de propagation, lois qui sont absolument analogues à celles des vibrations lumineuses et calorifiques.

Pour reconnaitre publiquement la valeur de ces travaux, l'académie des Sciences, en décembre dernier, décernait le prix La Caze au savant professeur allemand.

Toutefois, si nous en croyons les derniers bulletins de l'Académie elle-même, les choses ne seraient pas aussi simples qu'on l'avait cru tout d'abord. Des expériences, faites dans le but de verifier et d'étendre les découvertes du docteur Hertz par MM. de la Rive et Sarrazin, les ont confirmées si peu que M. Cornu, académicien, n'a pas craint d'affirmer en pleine séance, que le problème de la propagation électrique était plus éloigné que jamais de sa solution.

On dirait vraiment que la force électrique prend plaisir à déjouer les calculs et les prévisions des chercheurs, en se manifestant chaque jour par des phénomènes aussi nouveaux qu'inattendus. C'est ainsi que M. Tarchenoff vient de constater le développement de courants électriques à la surface du corps humain sous l'influence des sensations, des mouvements musculaires, et même d'une simple excitation mentale.

En attendant que ces phénomènes étranges soient expliqués, notons en passant les principales applications de cet agent merveilleux.

L'éclairage électrique devient de plus en plus général. A la dernière exposition de Paris, les édifices et les terrains étaient illuminés par quatorze compagnies différentes, donnant une somme de lumière égale à 1,700,000 bougies. On avait disséminé, dans les parterres, au milieu des fleurs et des arbrisseaux, plus de quatre cents petites lampes-bijou de quatre bougies, tandis qu'au sommet de la tour Eiffel, de puissants chercheurs projetaient dans l'espace leurs énormes faisceaux de lumière de la valeur de 100,000 bougies.

On comprend, après cela, que la France ait fait à M. T. Edison, le grand promoteur de l'éclairage électrique, une réception toute spéciale. On l'a fêté de toutes les manières, décoré d'une foule de titres ; et, finalement, on lui a envoyé, par le phonographe, le coup de canon de clôture de l'Exposition. M. Edison l'a-t-il entendu ? Il est permis d'en douter, car, depuis de longues années, le grand inventeur est complètement sourd.

A son arrivée en Amérique, une autre surprise l'attendait, préparée, cette fois, par ses employés, à l'occasion du quarante-deuxième anniversaire de sa naissance. C'était un énorme gâteau de deux pieds de diamètre, et illuminé par quarante-deux lampes-bijou. Evidemment, ces bons ouvriers comptaient bien partager, dans une certaine mesure, ce gâteau avec leur maître ; sans cela ils auraient pu loger leurs quarante-deux lampes symboliques sur un gâteau moins volumineux. Toujours pratiques, ces Américains.

Il ne faut pas croire que tout le monde soit enthousiaste des électriciens et de l'électricité au même point. Témoin le maire de New-York, qui vient de faire abattre plus de cinq cents poteaux et 500,000 pieds de fils télégraphiques, téléphoniques ou à éclairage. Sous prétexte que quelques-uns de ces fils sont dangereux, on veut les faire passer sous terre ; et, sans s'occuper si l'on peut dès maintenant réaliser la chose, sans perdre son temps à chercher une autre solution du problème, on a mis hardiment hache en bois, et le déboisement de New-York est commencé. A quand le défrichement de Québec ?

Cependant, n'allons pas trop vite, si nous ne voulons pas nous exposer à de terribles mécomptes. Les fils souterrains ne sont pas complètement inoffensifs. Sans doute, avec ces derniers, nous ne serons plus exposés à voir un pauvre individu foudroyé par un fil rompu accidentellement, mais nous aurons peut-être de ces

explosions terrifiantes qui se sont produites à diverses reprises dans les conduits souterrains de New-York.

Il vaudrait mieux veiller à l'installation parfaite et solide des fils, à leur isolement complet, et les laisser encore passer au-dessus de nos têtes.

D'ailleurs, depuis dix ans, treize personnes ont été tuées en Europe par les fils électriques, tandis que la seule explosion de la fabrique de cartouches d'Anvers a coûté la vie à plus de trois cents ouvriers. Cependant on continue encore à faire des cartouches ; de même que l'usage des chemins de fer n'est pas prohibé, parce que, chaque année, des centaines, des milliers de voyageurs trouvent la mort dans les accidents qui s'y produisent. Toute énergie puissante est dangereuse, mais il n'y a guère que les imprudents ou les imbéciles qui en sont les victimes, ne l'oublions jamais.

*
* *

Les microbes sont évidemment des personnages très suspects, puisque chaque épidémie qui se déclare est invariablement mis à leur compte. L'influenza comme les autres, à ce que l'on dit, est bien et dûment leur fait. Il faut avouer toutefois qu'on n'a pas encore découvert ce bacille spécial, qu'on ne sait pas trop comment s'est propagée cette ennuyeuse maladie. On ne sait pas même si le microbe de la grippe, étant admis qu'il existe, n'en est pas plutôt l'effet que la cause. Mais ces terribles infiniment petits ont fait tant de mauvais coups dans le passé, qu'on ne se fait aucun scrupule de leur attribuer un nouveau méfait, lequel ne sera pas sans doute leur dernière peccadille.

Ne les plaignons pas trop ; ils trouveront bien le moyen de se venger. Déjà ils nous envahissent à peu près complètement. M. Abelous vient d'en découvrir seize espèces dans son estomac ; et, sur ce nombre, neuf étaient encore inconnus à la science. Tout ce petit monde faisait là, dit-on, une besogne utile en aidant puissamment la digestion. Dans ce cas, les dispeptiques n'auront qu'à ingurgiter quelques millions de ces petites cellules. Ce sera autant de serviteurs utiles qui rempliront fidèlement le rôle que l'estomac en révolte se refuse à jouer. D'ailleurs, il est bien constaté que ces mêmes bacilles sont des agents digestifs puissants

pour les plantes, qu'ils permettent à celles-ci de prendre directement dans l'air l'azote nécessaire à leur croissance. Voilà du moins ce qui semble découler des expériences faites par M. Woods, aux Etats-Unis, en 1887, et dont les résultats viennent d'être publiés. Il a trouvé que les légumineuses, à racines tuberculeuses, venaient mal dans un sol stérilisé, mais poussaient à merveille dans une terre riche en microbes.

Evidemment, quand nous connaîtrons mieux les habitudes de ces derniers, nous finirons par en tirer quelque profit.

Veut-on savoir leur puissance de multiplication ? Ecoutons ce qu'en dit l'observation. Un infusoire se dédouble tous les quatre ou cinq heures, ce qui fait cent cinquante générations à la fin d'un mois. Or cette cent-cinquantième génération s'exprime par un chiffre suivi de quarante-quatre zéros.

Pour apprécier ce nombre, supposons que quatorze cents millions d'êtres humains travaillent nuit et jour, durant cent milliards de siècles, chaque personne comptant mille milliards d'infusoires à la fois, ils n'arriveraient pas encore à compter tous les infusoires qui naîtraient d'un seul individu pendant un mois.

Faut-il s'étonner après cela qu'on en rencontre partout, même dans les verrues, qui, d'après le docteur Kuhnemann, seraient causées par ces intéressants animalcules.

Mais d'où nous viennent donc ces ennemis invisibles ? Où trouver la mystérieuse fabrique de ces terribles engins de mort ? Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres questions scientifiques, les opinions sont partagées. Les uns ont attribué l'apparition soudaine du microbe de l'influenza à la décomposition des cadavres de ces milliers de malheureux Chinois noyés, l'année dernière, dans les désastreuses inondations du fleuve Jaune. D'autres affirment tout simplement que nous avons traversé ou que nous traversons une queue de comète, qui nous gratifie en passant d'une pluie vivante et infectieuse.

Nous donnons ces conjectures pour ce qu'elles valent, sans nous porter caution de leur exactitude. Pas plus que nous voudrions garantir, et encore moins expérimenter personnellement, un remède contre le rhumatisme préconisé par un médecin allemand, M. Terc. Le traitement du savant et hardi docteur consiste purement et simplement à se faire piquer par les guêpes ! Il soutient que toute affection rhumatismale disparaît après 39,000

piqures, — probablement avec le rhumatisant lui-même. Mieux vaut encore les microbes.

De toutes ces considérations nous pouvons conclure qu'il n'y a que la désinfection à outrance qui nous sauvera. Et nous devons nous étonner que la fin du monde ne soit pas encore arrivée, et qu'au contraire le nombre des hommes augmente tous les jours à la surface de notre planète. Y aurait-il dans toutes ces statistiques effrayantes un tout petit joint par lequel nous échapperait la vérité ? Il ne faudrait pas en être trop surpris. Ce serait un peu la répétition de l'histoire du tabac. Après avoir accumulé contre l'herbe de Nicot une quantité fabuleuse d'accusations toutes plus graves les unes que les autres, on commence à se demander si l'on n'a pas un tant soit peu forcé la note.

Le docteur F.-H. Bosworth fait la remarque que la race anglo-saxonne, qui fume et mâche le tabac depuis plus de quatre cents ans, n'en a pas été affaiblie le moins du monde ; la durée moyenne de la vie a augmenté ; les maladies sont moins nombreuses ; les travaux de l'esprit, dans cette période, ont été plus remarquables que jamais.

De son côté le docteur Hajek, de Vienne, affirme que les fumeurs sont moins exposés à la diphthérie. Ailleurs le docteur Schiff défend de fumer dans les laboratoires de bactériologie, parce que la fumée tue les cultures de microbes.

Somme toute, l'usage modéré du tabac pourrait bien avoir du bon. Et tôt ou tard on reviendra à ce vers d'un vieux manuscrit :

Non est sub cœlo præstantior herba tabacco.

* * *

Les journaux, scientifiques et autres, ont rapporté dernièrement les expériences faites à Cadix, par le lieutenant Péral, avec son torpilleur sous-marin. Ce bateau aurait navigué durant quatre heures dans les eaux du port espagnol, en ne reparaissant qu'à de rares intervalles à la surface. Des expériences analogues avaient déjà été faites dans le port de Toulon, l'année dernière, avec la *Gymnote*. Ces essais, disait-on dans le temps, étaient très encourageants. Ce qui n'empêche pas qu'on en soit encore à

construire une *Gymnote* sérieuse. La navigation sous-marine se présente avec des difficultés nouvelles d'une telle nature, que nous ne croyons pas encore le problème définitivement résolu.

Chose malheureuse, car ces torpilleurs seraient des agents de destruction d'une puissance formidable, au point de rendre peut-être les guerres impossibles. C'est dans le même sens philantropique que travaille M. Grennell, des Etats-Unis. Il prétend mettre fin à la guerre en inventant un appareil capable de tuer une armée en quelques minutes. Ce sera un canon qui lancera, non pas des obus, mais des éclairs. Nous revenons du coup au temps fabuleux de Jupiter, père des dieux et des hommes, qui rassemblait les nuages et lançait la foudre. Enfin, un Jupiter américain, ce sera assez original. Malheureusement, cet engin ne fonctionnera pas à la pluie, au dire de son inventeur. Dans la mauvaise saison, il faudra encore revenir aux anciennes armes. Quel que soit l'avenir de cette merveilleuse invention au point de vue de l'art militaire, elle pourrait au moins servir à tuer les moineaux, à la grande joie des rossignols et des hirondelles.

Pourquoi ne pas employer le même appareil pour condenser les fumées qui souillent l'atmosphère des grandes villes. Monsieur le professeur Chandler a calculé que le nuage de fumée qui s'élève chaque jour des cheminées de Londres contient cinquante tonnes de charbon et deux cent cinquante tonnes d'hydrocarbures et d'oxyde de carbone, ce qui représente une perte annuelle d'environ 250,000 louis sterling.

Il nous semble qu'il vaudrait mieux recueillir tous ces produits et les utiliser, en les condensant à l'aide d'énergiques étincelles, que d'employer celles-ci à tuer nos semblables.

*
* *

Vous êtes-vous jamais demandé combien de mouvements par seconde exécute un pianiste en train de jouer un *allegro*, disons de Mendelsohn ? Ecoutez la réponse du calcul. Il fait au moins 5,595 notes en quatre minutes; disons vingt-quatre par seconde. Chaque note demande nécessairement deux mouvements des doigts, un mouvement du poignet, du coude et des bras. Donc, en somme, l'artiste fait au delà de soixante-douze mouvements par seconde.

Si le morceau dure une demi-heure, ce qui arrive quelquefois chez les artistes qui ne savent pas se borner, le malheureux a été secoué 130,200 fois. Et dire qu'il y a de jeunes demoiselles, trop délicates pour tricoter un bas, et qui affrontent sans broncher de tels exercices sans perdre ni les doigts ni la tête !

*
* *

Terminons cette trop longue chronique en mentionnant les vides que la mort a faits l'année dernière parmi les sommités scientifiques.

A part M. Chevreul, décédé le 6 mars 1889, à l'âge de cent trois ans, et que nous voyions nous-même, en décembre 1888, assister aux séances de l'académie des Sciences, M. Warren de la Rue est mort presque en même temps. Ce richissime savant anglais, non content de s'illustrer par une foule de recherches originales, surtout dans le domaine de la photographie sidérale, s'était toujours montré un Mécène bienveillant pour les amateurs de la science.

Ajoutons les noms de M. P. du Bois-Raymond, célèbre physiologiste prussien, de M. Paccinotti, l'inventeur véritable de nos dynamos, de M. Prescott Youle, le pionnier de la thermodynamique, de M. Hirn, dont les recherches pratiques ont presque révolutionné la construction des machines à vapeur, et du P. Perry, jésuite, que les fièvres viennent de tuer sur les côtes de la Guyane, au moment où il terminait la mission scientifique à lui confiée par le gouvernement anglais, relativement à l'observation de la dernière éclipse totale du soleil. Nous avons eu le plaisir de connaître personnellement le P. Perry à Montréal, en 1884, lors de la réunion de la *British Association*, dont il était l'un des principaux membres. C'était un astronome aussi modeste que distingué, un observateur des plus habiles, et sa perte sera vivement sentie en Angleterre.

J.-C.-K. Laflamme.

SCÈNE D'HIVER

LE PETIT COMMERÇANT DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le paysan qui fait le petit commerce de bois de chauffage est parti de grand matin pour aller vendre à la ville voisine sa marchandise.

Aux murs des maisons, sous les toits aigus, les clous éclatent et se cassent avec un bruit sec ; la neige crie sous le pied des passants ; les enseignes se lamentent misérablement sur leurs gonds rouillés.

Mais il attendra patiemment des journées entières sur la place, le petit commerçant de bois de chauffage.

Il est chaudement vêtu. Sa grande redingote en bonne étoffe de laine grise, avec des basques à l'ancienne mode, le couvre tout entier. Si la bise devient trop mordante, il saura se protéger sous les plis d'un vaste capuchon de moine, qu'il porte suspendu à son collet.

Le cadet de la famille — le douzième de la maisonnée — a suivi l'équipage. Il aura soin du cheval, pendant que le père battra le pavé à la recherche des acheteurs.

Cette pauvre bête, elle a le poil long et rude, l'œil terne, le col tendu, le flanc amaigri ; mais si vous saviez comme elle a le garot solide et nerveux !

Elle est attelée à la bricole et à l'atteloire. Comme cela, elle se dégage mieux dans les sentiers étroits et enneigés, où elle enfonce souvent jusqu'au ventre.

Le traîneau léger est supposé porter une demi-corde, mesure française garantie.

La ridelle en merisier tordu, solidement liée par des harts de bouleau, semble rebondir sous l'effort de la charge.

C'est un effet de l'art.

Voyez comme les bûches sont savamment disposées pour faire croire aux chalands que la mesure est comble et débordante.

On y pourrait mettre encore tout le pâté dont parle la chanson.

Sur la charge, ce sac, qui ne vous dit rien qui vaille, contient une pochée de foin odorant. C'est la portion de la journée pour le cheval.

La ménagère a su y trouver place pour loger un plein flacon de thé froid, un croûton de pain et un morceau de lard bien gras.

Depuis qu'il y a des magasins dans chaque campagne, l'intérêt du paysan, c'est de vendre le plus à la ville, et d'y dépenser le moins possible.

Le stock du petit commerçant de bois de chauffage ne varie guère. Il apporte tantôt la *plaine* molle et tendre, qui pleure comme une âme en peine au milieu des flammes, tantôt l'érable dur et résistant, tantôt l'*épinette* pétillante, qui détonne au feu, et remplit la chambre close de ses vives pétarades et de ses étincelles joyeuses.

Le pauvre vient et flaire de loin la marchandise. Il compte les bonnes attisées et la douce chaleur que tout cela donnerait au foyer refroidi.

Mais, hélas ! une charge de ce bois coûtera bien une piastre. Et c'est une grosse somme en hiver.

Le paysan n'est pas prêteur, c'est le moindre de ses défauts. Il se méfie, du reste, des gens de la ville, n'aime pas le crédit, et tient à être payé rubis sur l'ongle.

Le riche se trompe s'il pense avoir des problèmes difficiles à résoudre. Le pauvre, qui n'a presque rien à compter, doit faire chaque jour des calculs prodigieux.

Il parlementera des heures, le petit commerçant de bois de chauffage, avant de bâcler un marché.

Comme il lui faudra priser sa marchandise, et comme le chaland saura la déprécier !

Quelle lutte !

— Ce bois est encore vert.

— Ce ne sont que fagots et rondins.

— Avez-vous fait vœu de ramasser tous les sarments morts dans la forêt ?

Le petit commerçant jure que son bois a été coupé en pleine sève, l'hiver passé. Il raconte comment il a séché toute la belle saison, au grand soleil.

Chaque bûche a son histoire.

S'il fait beau temps, la vente est lente, l'acheteur capricieux, le petit commerçant rétif.

Vers le soir, les prix fléchissent un peu. Les chalands patients savent en profiter.

Mais quand le froid presse trop, il voit vite disparaître sa marchandise, le petit commerçant de bois de chauffage.

La nuit est déjà tombée quand l'attelage reprend le chemin de la maison. Le maître arrive tard, un peu harassé, mais content de sa journée, et prêt à recommencer le lendemain la même besogne.

La femme suppute les bénéfices. C'est de l'argent bien gagné. On en prendra grand soin.

Au fond du vieux bahut, combien d'écus dorment ? Ils seront comptés bien des fois, depuis les Rois jusqu'aux Pâques prochaines, avec des yeux d'envie, par des têtes pleines de rêves.

Mais qui peut dire que ces écus aux reflets fauves apporteront plus de joie et de chaleur au petit commerçant, que n'en ont donné les sarments de bois vendus au pauvre ouvrier qui grelottait devant son foyer désert et froid ?

J. Edmond Roy.

REVUE ÉTRANGÈRE

Les deux derniers mois n'ont guère été favorables aux familles royales : la mort y a creusé des vides nombreux.

Après le roi de Portugal, c'est l'ex-impératrice du Brésil, cette souveraine récemment détrônée par l'envahissante démocratie américaine, qui s'éteint presque subitement entre les bras de son époux frappé au cœur par cette catastrophe de famille plus encore que par la perte de sa couronne.

On dit que la défunte était une sainte et digne princesse qui laisse derrière elle de bien vifs souvenirs et de profonds regrets. Ce ne sont pas toujours les monarques les plus détestables qui sont obligés de fuir devant les déchaînements populaires.

Très sympathique aussi l'impératrice douairière Augusta, veuve de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, et grand'mère de l'empereur régnant, laquelle vient de s'éteindre à l'âge avancé de quatre-vingt-neuf ans.

Elle n'en avait que dix-huit, lorsqu'elle épousa le magnifique soldat qu'était alors le prince de Hohenzollern, second fils du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III.

Elle était belle à ravir, d'une intelligence supérieure, et celle que la destinée faisait ainsi la compagne du plus terrible ennemi que la France ait jamais eue, aimait passionnément tout ce qui venait de France, et en particulier la langue et la littérature françaises. Elle lisait tous les principaux ouvrages, tous les journaux, toutes les revues publiés à Paris ; et, sans y avoir jamais mis le pied, elle était on ne peut plus familière avec tout ce qui se passait dans la société de la grande capitale.

Même au milieu des sanglantes journées où les hordes innombrables de son mari mettaient la France à feu et à sang, bien qu'habituée à entendre exprimer tant d'idées hostiles à la nation vaincue, elle eut le courage de manifester à celle-ci des sympathies qui ne lui gagnèrent pas celles de son peuple. Il n'y a donc pas à s'étonner si les Français, qui conservent toujours si vivace le souvenir de l'année terrible, n'aient point ménagé leur com-

misération respectueuse à la veuve d'un homme qui, pourtant, leur a fait tant de mal.

L'impératrice Augusta était la fille du grand-duc Charles-Frédéric de Saxe-Weimar et de Marie Polovna, fille du tsar Paul Ier. Que la terre soit légère à la généreuse protectrice des pauvres prisonniers de Gravelotte, de Wissembourg et de Metz !

Un autre personnage couronné, mais qui s'est fait maudire bien des fois celui-là, vient aussi de subir l'inévitable destinée. Le redoutable tyran africain qu'on appelait le roi de Dahomey est allé rendre compte à la justice de Dieu d'une vie de férocité et de crimes. S'il doit être confronté avec ses victimes, les accusateurs ne manqueront pas.

C'était le type du despote sanguinaire, de la brute sauvage, persécutant, tuant et torturant, pour le plaisir de persécuter, de tuer et de torturer. C'était un monstre altéré de carnage. Sa grande préoccupation était d'inventer de nouveaux supplices. Pour un rien, et même sans prétexte aucun, il faisait égorger et saigner lentement des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, pour la seule satisfaction de sa cruauté monstrueuse et maladive.

Il était la terreur de ses sujets, trop lâches, trop serviles ou trop abrutis pour mettre fin aux abominations du scélérat, qui ne s'amusait jamais autant que lorsque de malheureuses victimes étaient dévorées vivantes, sous ses yeux, dans d'immenses fosses toutes grouillantes de vermine.

Son avènement au trône avait été signalé par six cents sacrifices humains. Un jour, en présence même d'un agent français, dont l'intervention fut inutile, il fit tenailler et déchirer morceau par morceau plusieurs malheureux qui avaient tenté de s'enfuir du territoire soumis à ce monstre.

Particularité assez singulière, dans le royaume de Dahomey, c'est la reine qui est le commandant en chef de l'armée. Il faut se hâter d'ajouter que — particularité non moins curieuse — le principal corps de cette armée est composé de femmes. Ces amazones au teint d'ébène sont au nombre de trois mille, et, paraît-il, soumises au même code que les vestales romaines : celle qui manque à son vœu de chasteté est enterrée vive.

Ces guerrières sont d'une vaillance farouche, et d'une cruauté à rendre des points à leur auguste souverain. Il en est qu'on

appelle " femmes à rasoir " ; elles ont pour principales fonctions de couper la tête aux prisonniers de guerre.

Le successeur du roi de Dahomey a, paraît-il, hérité des vertus de son père, avant d'hériter de sa couronne. Les Européens ne s'entendront-ils pas un jour pour mettre un terme à ces odieux régimes qui font la honte de nos siècles de civilisation ?

Comme cinquième sur la liste des décès royaux, nous lisons le nom du duc d'Aoste, frère du roi d'Italie, et qui fut deux ans roi d'Espagne sous le nom d'Amédée 1er.

Le prince est décédé le 18 janvier, à Turin, où il était né en 1845. Elle a été bien mouvementée la carrière de cet homme que la mort vient d'enlever à un âge relativement peu avancé. Aussi avait-elle commencé de bonne heure. C'est à seize ans qu'il faisait ses premières armes dans la campagne franco-italienne de 1859. Général de division en 1866, il prit une part active à la guerre contre l'Autriche, et fut grièvement blessé à Custozza, en montant à l'assaut d'une hauteur.

Quatre ans après, l'Espagne, en quête d'un souverain étranger qui pût départager les partis presque également divisés de don Carlos et du duc de Monpensier, après l'échec de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern, s'adressa au roi Victor-Emmanuel pour obtenir que son fils Amédée consentît à s'asseoir sur le trône de Charles-Quint et de Ferdinand II.

Ces offres-là se refusent rarement. Le jeune prince se rendit à l'appel des Cortès, qui l'avaient élu par cent quatre-vingt-onze voix contre soixante-trois données à la république, trente au duc de Montpensier, et deux à Alphonse XII ; et le 30 décembre 1870, tandis que la France râlait sous la botte du uhlan, le nouveau roi débarquait à Carthagène, et s'acheminait triomphalement vers Madrid, où, ce même Alphonse XII, si dédaigné alors, devait recevoir, moins de trois ans plus tard, un accueil si enthousiaste.

Le duc d'Aoste ne dut pas être extrêmement surpris de voir cette couronne, si enviée par d'autres prétendants, lui tomber pour ainsi dire du ciel. Il avait vu, depuis son enfance, tant de prospérité s'attacher à sa famille : il dut trouver tout naturel qu'une fée bienfaisante vînt le tirer tout à coup de son obscurité relative, pour le placer à la tête d'une des plus anciennes nations de l'Europe. Il avait juste trois ans, en 1848, lorsque le désastre de Novarre força son grand-père d'abdiquer. Mais cette petite

royauté de Sardaigne était bien mince en comparaison des brillantes destinées qui attendaient le successeur de Charles-Albert, l'ambitieux Victor-Emmanuel.

Le Piémont s'était relevé. Grâce à l'épée de la France, que, par l'influence des loges italiennes sur l'ancien carbonaro Napoléon III, le rusé Cavour sut mettre au service de la nouvelle dynastie, le fils des ducs de Savoie ceignit bientôt la couronne de fer des vieux rois lombards. Le jeune prince avait vu ensuite l'annexion de Parme, de Modène et de la Toscane, puis la conquête des Romagnes, de la Sicile et de Naples. Plus tard, ce fut la Vénétie, et enfin les Etats-Pontificaux, qui vinrent arrondir le nouvel empire du roi *galantuomo*, qui transportait successivement sa capitale, de Turin à Florence, et de Florence à Rome. Ainsi, en quelques années seulement, le futur roi d'Espagne avait vu la fortune de sa maison grandir d'une façon tellement inouïe, qu'aucune aubaine — fût-elle la plus invraisemblable — ne pouvait le surprendre.

En revanche, ce qui étonna bien des gens, c'est la bonne grâce avec laquelle le jeune roi sut descendre les degrés de ce trône qu'un coup du sort lui avait donné.

La popularité du nouveau monarque n'avait pas duré. Comme tous les gouvernements centre gauche, en France, combattu par les libéraux avancés d'un côté, et de l'autre par les réactionnaires partisans des anciens régimes, il se trouva en face de difficultés inextricables. En outre, le sentiment national était là; et Amédée comprit que ce sentiment était trop puissant chez les Espagnols pour espérer que jamais on cesserait de le considérer comme un étranger.

Alors le jeune roi se montra véritablement grand. Au lieu de prouver sa reconnaissance à l'Espagne en la livrant aux horreurs d'une guerre civile pour conserver la couronne qu'elle lui avait mise sur la tête, il s'inclina devant la volonté populaire, et abdiqua, après seulement vingt-cinq mois de règne.

Puis il était retourné en Italie, et avait repris, sous le nom de duc d'Aoste, une vie de retraite que durent souvent hanter les rêves de sa grandeur éphémère. Quoi qu'il en soit, constatons que le duc d'Aoste emporte dans la tombe le respect et les sympathies de tous.

Nous avons nommé plus haut le duc de Montpensier, l'un des concurrents d'Amédée au trône d'Espagne. Lui aussi vient de payer son dernier tribut à la nature humaine. Il est décédé le 5 de février, à San Lucas, dans sa soixante et sixième année. Il était le beau-frère de la reine Isabelle, dont il avait épousé la sœur en 1846, et le beau-père du comte de Paris, ce prétendant au trône de France, et comme héritier du comte de Chambord et comme petit-fils de Louis-Philippe — deux titres qui, pourtant, sembleraient irrémédiablement s'exclure. Le duc de Montpensier laisse une immense fortune.

La nomenclature funèbre a failli ne pas s'arrêter là, et le nom d'un enfant, celui du petit roi d'Espagne, Alphonse XIII, a été bien près de s'y ajouter.

Tout cela ne nous remet-il pas à la mémoire les fameux vers de Malherbe, sur la terrible faucheuse :

> Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre
> Est sujet à ses lois ;
> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas les rois.

Heureusement pour sa mère, cette reine qui exerce les difficiles et périlleuses fonctions de régent avec un talent, une énergie et un esprit pratique qui lui attirent l'admiration universelle, la science a pu vaincre la maladie du jeune prince ; il est maintenant hors de danger. Dieu soit loué d'avoir épargné une immense douleur à cette jeune femme si vaillante, dont les vertus font oublier les vices et les fautes qui ont trop souvent souillé et compromis le trône qu'elle occupe ! Dites donc, si la vertu allait devenir à la mode chez les princes ! Ne serait-ce pas un bon point en faveur des révolutions ? Les leçons de l'histoire, ajoutées aux cinquante-deux ans de bon exemple donnés au monde par notre très gracieuse souveraine, n'auraient-elles point d'autre résultat, que ce serait déjà considérable.

Si ces deux influences pouvaient en même temps délivrer l'Europe du fléau de la guerre ! N'est-ce pas désolant que l'humanité en soit encore au droit du plus fort ?

Le Portugal se trouve-t-il en conflit d'intérêt avec l'Angleterre, sur les bords du Zambèse, vite des monitors sur les côtes de la

Péninsule, et... cédez, messieurs les Portugais, ou nous bloquons vos ports et bombardons vos villes !

Cette manière de traiter une nation plus faible que soi peut être très pratique, mais ce n'est pas elle qui ajoutera au prestige de l'Angleterre, et qui contribuera à maintenir la réputation traditionnelle du *british fair play*.

Le plus faible a dû se soumettre, naturellement. Mais si les ministres portugais n'avaient écouté que le sentiment populaire, l'ultimatum était relevé, la guerre éclatait, et deux nations civilisées, deux nations chrétiennes passaient des mois et peut-être des années à s'entr'égorger pour une misérable question de chemin de fer dans le cœur de l'Afrique. Cela ne renverse-t-il pas toutes les notions de justice, de droit, et même de simple bon sens ?

N'est-ce pas bien absurde aussi cette tentative de coup d'Etat que vient de risquer en France le jeune duc d'Orléans, fils du comte de Paris ? Quelles que soient les opinions que l'on entretienne relativement au régime monarchique et au système républicain, qui peut approuver ces efforts à chaque instant renouvelés pour rallumer en France le brandon de la guerre civile au bénéfice d'une idée, d'un parti ou d'un homme ? Où est le patriotisme, où sont les sentiments d'humanité en tout cela ?

Si l'on en croit les rumeurs, le comte de Paris avait abdiqué en faveur de son fils, qui, n'ayant pas les mêmes scrupules que le père, était décidé à *agir*. Pour ne porter aucune responsabilité, le comte de Paris partait pour l'Amérique, et c'est pendant qu'il aurait été en mer que le complot devait éclater.

Mais le jeune homme avait compté sans son hôte, car à peine avait-il mis le pied à Paris que la police le prenait au collet et le faisait bel et bien coffrer pour deux ans. Or depuis l'avortement de cette nouvelle édition des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne-sur-Mer, plus d'abdication ni de voyage en Amérique ! Ce serait du haut comique, si la question n'était pas si sérieuse au fond.

Cette escapade du jeune prétendant, — il n'a que vingt et un ans, — a causé une agitation en France, qui ne peut être que très préjudiciable à la cause royaliste. Les monarchistes sont très mécontents. Ils prétendent que la duchesse d'Uzès et le duc de Luynes sont responsables de cette déplorable aventure, qui ne

prouve rien en faveur de la sagesse ni du comte de Paris ni de son fils.

M. Cazenove de Pradines a cru devoir profiter des circonstances pour proposer à la Chambre des députés l'abrogation de la loi de bannissement contre les prétendants au trône de France. Sa motion a été repoussée par 328 voix contre 171. On voit que le dernier rejeton d'Henri IV n'a guère avancé les affaires de sa famille. Il serait curieux de connaître là-dessus l'avis de son oncle, le duc d'Aumale, un sage celui-là, un savant, un membre de l'Académie française, et surtout un grand patriote.

Cependant, si la monarchie perd de son prestige en France, il est une royauté toujours vivace, toujours vénérée, et qui sera éternellement acclamée par les sympathies et la reconnaissance des peuples. C'est celle du chef suprême de l'Eglise, celle qui règne au Vatican. On trouve la preuve de cette popularité sans cesse renaissante dans les $600,000 produits, pendant l'année qui vient de s'écouler, par cette simple obole du pauvre qu'on appelle le denier de saint Pierre. La somme est répartie comme suit :

Autriche, $80,000 ; — France, $70,000 ; — Espagne, $40,000 ; — Allemagne, $36,000 ; — Irlande, $26,000 ; — Belgique, $21,000 ; — Angleterre, $19,000 ; —Suisse, $11,000 ; — Pologne, $17,000 ; — Amérique du Nord, $57,000 ; — Amérique du Sud, $62,000 ; — Afrique, $19,000 ; — Asie, $20,000 ; — Roumanie, $20,000 ; — Italie, $51,000 ; — Portugal, $30,000 ; — Océanie, Russie et pays scandinaves, $20,000.

O Papauté !

Et, dans cette nuit sans aurore
Que feront les soleils mourants,
Seule tu resteras encore
Pour fermer les portes du Temps !

LOUIS FRÉCHETTE.

BIBLIOGRAPHIE

Le juge Routhier vient de publier, chez MM. Beauchemin & Fils, de Montréal, un recueil de ses *Conférences et Discours*. C'est un digne complément que le vaillant écrivain a eu la bonne idée de donner à ses nombreux et très remarquables ouvrages.

On sait que le savant magistrat — poète à ses heures, et fin lettré toujours — est en outre un charmant diseur et un discoureur de premier ordre. Pendant les dix dernières années, il a semé un peu partout — en France comme au Canada, devant les masses comme dans les réunions académiques — des causeries spirituelles, de patriotiques harangues, des discours où l'enthousiasme lyrique ne fait aucunement tort à la solidité de la pensée.

Ce sont ces francs et fiers épis, que notre éminent collaborateur a réunis dans une robuste gerbe, où brille, exubérantes comme toujours, sa verve et son érudition bien connues.

Cela forme un fort volume de plus de quatre cents pages, qu'on lira jusqu'au bout, captivé par les qualités du style et l'importance des sujets traités.

*
* *

Poèmes Aztèques, par Auguste Génin, chez Fischbacher, à Paris. — Saluons un frère, Messieurs ! — un poète français, né au Mexique, américain comme nous, et tout jeune encore, qui vient de faire son entrée sur la scène littéraire parisienne, avec un livre superbe à la main.

C'est un recueil de légendes mexicaines, où l'on retrouve les vieilles traditions aztèques, à côté de pages sanglantes où revivent les épisodes dramatiques de la conquête espagnole.

J'ai déjà eu l'honneur de présenter au public canadien ce confrère, ou plutôt ce frère d'une autre zone, qui anime, d'une voix si française, les échos d'un pays lointain, et qu'on écoute avec le charme indéfinissable que nous ferait éprouver un chant ému, montant, dans la nuit claire et limpide, de quelque recoin perdu au fond des profondeurs désertes.

Les vers de M. Génin sont nerveux, fermes, bien rhythmés, bien vivants. Sa manière est souple ; et sa langue, chaude comme le soleil des tropiques, a le cachet des maîtres. On en jugera par ces quelques strophes extraites d'une des belles pièces du volume, pièce que l'auteur a bien voulu dédier à son confrère canadien.

C'est la légende des deux volcans, l'Iztaccihuatl (*la Femme blanche)* et le Popocatepetl *(le Mont qui fume)*, deux géants qui s'aimaient, paraît-il, au commencement du monde.

Avant l'éclosion des fragiles amours,
Quand tout semblait dormir encor dans la nature,
Quand la Terre voyait l'aurore de ses jours,
Quand l'Océan rêvait à sa grandeur future,

Deux géants dont le front se perdait dans les cieux,
Deux grands monts où déjà couvaient les avalanches,
En vinrent à s'aimer sous l'œil tendre des dieux,
Ainsi que deux oiseaux, dans leur nid, sous les branches.

A peine avaient-ils vu briller quelques soleils ;
Ils ne connaissaient pas la profondeur des plaines ;
Mais, se voyant de loin, hauts, superbes, pareils,
Ils voulurent mêler leurs puissantes haleines.

La neige et les sapins couvraient leur nudité ;
Ils étaient blancs tous deux au front, noirs à la base ;
Et — que mugît l'hiver où que brulât l'été —
Ils s'admiraient l'un l'autre en une longue extase.

Quand le vent bruissait, ils frémissaient, béants,
Se sentant caressés par la même caresse ;
Et les monts plus petits regardaient ces géants
Dont le cœur de granit palpitait de tendresse....

Et cela continue ainsi, avec une allure toujours aussi virile, toujours aussi vibrante. Je regrette que l'espace ne me permette pas de prolonger les citations. Que l'auteur veuille bien accepter les compliments enthousiastes du CANADA-FRANÇAIS, avec mes remercîments personnels.

L. F.

N. B. — Dans l'article *Dix ans au Canada*, 1ère page de cette livraison, une erreur typographique nous a fait mettre *Chapitre dix-neuvième*, au lieu de *Chapitre quatorzième*.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite*)

Enregistré conformément a l' "Acte des droits d'auteur."

CHAPITRE QUINZIÈME

Résultat de la session de 1844-45. — Lettre de lord Metcalfe sur la situation. — Question de la double majorité. — Incendies à Québec. — Dépêche de lord Stanley. — Opinion du *Pilot* sur la question de la double majorité. — Retour de L.-J. Papineau.

Le résultat de la session fut plus satisfaisant pour l'opposition que pour le ministère. Durant ces quatre mois de délibérations législatives, rien n'avait été fait ni dit qui pût laisser soupçonner que le nouveau ministère eût l'intention d'agir en contravention aux résolutions de 1841. Au contraire, chaque fois que l'occasion s'en était présentée, les principaux ministres n'avaient pas manqué de proclamer leur adhésion aux principes du gouvernement responsable.

Un incident survenu dans le cours de la session créa un certain émoi dans la chambre. M. Evans, éditeur du *Journal d'Agriculture*, avait demandé de l'aide pour la publication de son recueil. Lord Metcalfe lui avait fait répondre favorablement par son secrétaire, M. Higginson. Mais l'affaire étant venue devant le conseil exécutif, celui-ci décida à l'encontre de la requête. M. Evans crut alors devoir s'adresser à l'Assemblée législative, et produisit la lettre de lord Metcalfe, dont il avait reçu permission de faire usage. Mais l'attitude prise dans cette occasion par les principaux ministres, fit voir qu'ils n'avaient, pas plus que leurs prédécesseurs, l'intention d'en passer, dans les questions de cette nature, par la volonté du gouverneur ; et l'opposition s'en réjouit. D'un

autre côté, M. Viger, qui se trouvait forcément en dehors du parlement, cherchait toujours à se faire nommer député. Le fait était connu et suffisait pour satisfaire les amis du gouvernement responsable, qui voyaient dans ces démarches une reconnaissance de ce qu'ils considéraient être un principe de la constitution.

Lord Metcalfe n'avait pas les mêmes motifs de se féliciter. En parlant de cette session, son biographe avoue en toute sincérité que le gouverneur " ne pouvait se dissimuler la faiblesse de son ministère — qui était continuellement exposé à quelque défaite, et qui ne se maintenait qu'au moyen de ruses et d'expédients, ou de ce qu'on appelle *tactique*, ce que lui, lord Metcalfe, abhorrait profondément. " Il confesse encore que lorsque lord Metcalfe en vint à considérer ce qui avait été fait pendant ces quatre mois de session, " il ne put se cacher que sa position était loin d'être sûre, qu'il pourrait bien être exposé à de nouveaux embarras, etc.... Son ministère, ajoute-t-il, était composé d'hommes respectables ; mais qui manquaient d'influence, et peut-être, dans certaines occasions, d'énergie. Le Conseil n'était pas complet, et il n'était pas uni. Une grave divergence d'opinion au sujet de la discipline religieuse de l'université du collège Royal (*King's College*) menaçait de renverser le nouveau ministère, en le mettant en minorité dans la Chambre.... et le bill présenté par le gouvernement fut abandonné, parce qu'il aurait été rejeté.... Le ministère, au lieu d'acquérir des forces, devenait de plus en plus faible ; et celui qui en était considéré comme le membre le plus influent assurait au gouverneur général que le cabinet ne pourrait pas résister, si l'on n'infusait dans son sein quelque nouvelle vigueur.... Les ministres manquaient de poids et d'influence, et par conséquent les partisans du gouvernement manquaient d'union et d'entente. Il était douteux que ces derniers pussent rester unis durant une autre session. " Lord Metcalfe, dans une dépêche confidentielle au secrétaire colonial, presque aussitôt après la session, le 4 avril 1845, exposait toutes les difficultés qu'il rencontrait, et les découragements qui l'obsédaient. " Le système de gouvernement établi dans cette province sous l'administration de lord Sydenham a rendu fort difficile la tâche de choisir les hommes qui doivent remplir les plus hautes charges de la colonie, c'est-à-dire les membres du conseil exécutif, au gré des représentants du peuple. L'aptitude même la plus parfaite ne suffit pas, et doit le céder à

d'autres considérations. La personne choisie doit avoir les mêmes opinions politiques que ses collègues ; elle doit être membre de l'une des chambres législatives, et elle doit, naturellement, appartenir au parti en majorité dans l'Assemblée. Il n'est pas facile de surmonter les obstacles apportés par ces diverses exigences.... Durant neuf mois de l'année dernière, j'ai travaillé en vain à former mon Conseil, et j'en suis encore, à l'heure qu'il est, à pêcher en eau trouble pour un inspecteur et un solliciteur généraux pour le Bas-Canada. Le premier doit être membre de l'Assemblée, puisqu'il est supposé y être ce qu'est le chancelier de l'échiquier dans la chambre des Communes ; il doit aussi appartenir au parti qui appuie le gouvernement, et pouvoir marcher avec ses collègues du Conseil ; il faut, de plus, qu'il soit député du Haut-Canada, puisqu'il y a maintenant dans le conseil exécutif deux représentants du Bas-Canada contre un du Haut. S'il est actuellement membre de la Chambre, il faudra qu'il se présente à ses électeurs pour être élu de nouveau, et son élection rencontrera infailliblement de l'opposition ; s'il n'est pas député, il faudra qu'il réussisse à engager quelque député à lui résigner son siège, et qu'il se jette ensuite dans une lutte électorale. Quel est l'individu en qui toutes ces conditions se trouveront réunies, et qui consentira en même temps à accepter cette charge, avec tous ses ennuis et ses incertitudes ? Je n'en vois point, ni mes conseillers non plus. Quant à la charge de solliciteur général pour le Bas-Canada, Votre Seigneurie sait déjà que mon désir était qu'elle fût remplie par un Canadien-français, mais ce fonctionnaire doit aussi être membre de l'Assemblée législative ; et il n'est guère possible de trouver un Canadien-français capable de remplir cette cherge, qui se hasardât à se séparer du parti français, et qui pût être élu dans une division du Bas-Canada. C'est ce qui fait que cette charge est restée vacante depuis la résignation du dernier ministère. En supposant que je renonce à nommer un Canadien-français, et que je lui substitue un avocat d'origine anglaise, il est encore douteux qu'il puisse être élu membre de l'Assemblée législative.

" Cette difficulté qu'il y a à remplir ces charges, et par conséquent à faire fonctionner le gouvernement avec succès, vient, je crois, de la modification apportée dans le conseil exécutif sous l'administration de lord Sydenham. Que cette difficulté ait été

sagement substituée à des difficultés plus périlleuses, ou créée spontanément sans raison suffisante, c'est ce que je ne discuterai pas pour le moment, et ce qui serait d'autant plus inutile, que je ne vois pas de possibilité d'abolir la suprématie pratique conférée par cet arrangement au corps représentatif, ni de faire disparaître les embarras qui en résultent dans l'administration des affaires. En donnant effet au système ainsi introduit, les politiques de la province ont adopté ces défauts comme s'ils eussent été des vertus, et, se faisant esclaves de principes exagérés aux conséquences dangereuses, ont perdu de vue ce qui constitue l'essence du gouvernement responsable.

" S'il m'eût été possible de dire que le conseil exécutif était solidement établi et sûr de commander une majorité de la Législature durant les prochaines sessions, j'aurais probablement déjà sollicité la permission de me retirer ; car, bien que ma santé en général ne soit pas changée, le mal dont je souffre au visage, et qui a déjoué jusqu'à présent la science des plus habiles médecins, et m'a déjà privé de l'usage d'un œil, menace de faire de nouveaux ravages, et me fait désirer ma retraite ; mais je ne serais jamais content de moi-même, si je laissais à mon successeur un gouvernement entouré de difficultés, tant que j'aurai quelque espoir en demeurant à mon poste, de rendre service à Sa Majesté ou d'accroître le bien-être de cette colonie.... "

On voit que lord Metcalfe, en déplorant les difficultés qu'il rencontre, ne paraît jamais songer à la cause principale de ces difficultés, c'est-à-dire à la position d'antagonisme qu'il avait prise vis-à-vis des représentants de la majorité réelle de la population, ce qui l'obligeait de se reposer sur un parti trop faible, comme il l'avoue lui-même, pour conduire avec succès les affaires du pays.

Une autre lettre confidentielle que lord Metcalfe écrivait quelque temps après, le 13 mai 1845, nous a paru si intéressante que nous ne pouvons résister au désir de la traduire en entier, quoiqu'elle contienne beaucoup de choses déjà connues du lecteur. Ces lettres de lord Metcalfe, ayant paru à une époque où elles ne pouvaient plus, pour ainsi dire, servir qu'à l'histoire, n'ont, croyons-nous, jamais été traduites en français, et ne sont pas suffisamment connues. Outre qu'elles peignent l'état politique du pays à l'époque où elles furent écrites, elles contiennent des

faits, des aveux qui peuvent souvent épargner de longues recherches à ceux qui tiennent à la vérité historique. Cette lettre est adressée à lord Stanley.

" Milord, — Je me propose dans cette dépêche de soumettre à Votre Seigneurie mes opinions sur les divers partis politiques qui existent dans la province, d'après le jugement que j'ai pu m'en former.

" Le premier dont je parlerai est celui qu'on peut appeler le parti canadien-français, qui se compose, dans la Législature, de la plupart des députés d'origine française, et en dehors de la Législature, de la masse du peuple canadien-français. Ce parti, considérant que l'union fait la force, se tient uni étroitement dans le but de conquérir le pouvoir. Son principal, sinon son seul objet, est la prédominance de la race française dans le Bas-Canada. Tout individu de cette race, qui agit comme il l'entend et se sépare de son parti est en quelque sorte regardé comme un apostat. Tant d'honnêtes gens ont été victimes de cette intolérance qu'un très petit nombre osent maintenant se montrer indépendants, et le parti reste uni, autant à cause de ce système de terreur que par inclination. Beaucoup de gens prétendent que cet état de choses, parmi les Canadiens-français, est dû à de fausses représentations ; mais les fausses représentations qui produisent un si grave effet, doivent, je le crains, être puissamment aidées par une disposition déjà existante. Ce parti a été fréquemment en opposition avec le gouvernement de Sa Majesté, et il l'est actuellement, quoique les événements des deux ou trois dernières années, eussent dû naturellement produire un résultat différent, si cette population eût nourri les sentiments amis qu'on avait droit d'en attendre. Dans cet intervalle, les Canadiens-français ont vu leurs compatriotes former partie du conseil exécutif, et mis, en ce qui regarde les charges et les émoluments, sur le même pied que les autres sujets de Sa Majesté. Ils ont vu la capitale transférée d'une ville du Haut-Canada dans une ville bas-canadienne. Ils ont vu tous ceux de leurs compatriotes qui avaient été transportés aux colonies pénales, graciés et rendus à leur patrie. Mais tous ces actes de conciliation et de justice, de clémence et de pardon, semblent n'avoir eu aucun effet ; et si chez eux la malignité et la désaffection ont été imperceptiblement mitigées, de manière à produire l'ordre et la tranquillité, on n'

peut dire qu'il en soit résulté encore ni attachement ni bon vouloir. Ce parti est sous la direction de M. Lafontaine ; et, après lui, M. Morin est le plus actif et le plus remarquable de ses champions.

" Comme MM. Lafontaine et Morin étaient membres du conseil exécutif en 1842 et 1843, et formaient partie de ceux qui donnèrent leur démission en novembre 1843, leur opposition et celle de leurs amis est en grande partie dirigée contre le gouverneur personnellement, dont ils cherchèrent d'abord à faire un instrument de parti, et qu'ils voulurent plus tard, n'ayant pu réussir dans leur tentative, réduire par la force, au moyen d'un vote de l'Assemblée législative. Ayant encore échoué dans cette nouvelle tentative, ils ont eu recours à de fausses représentations et à des calomnies pour lui nuire dans l'opinion publique. Ils se reposent donc, pour remonter au pouvoir, sur l'espoir que j'abandonnerai bientôt les rênes du gouvernement. Dès le moment où ils remirent leurs portefeuilles, leurs partisans commencèrent à répandre dans le public le bruit de ma retraite prochaine. Le parti attache tant d'importance à ce que cet événement soit regardé comme certain, que dans leur principal organe français, la *Minerve*, les mots *our next meeting* et *until we meet again*, qui se trouvent dans mon discours de clôture, sont traduits par *votre prochaine session* et *jusqu'à votre retour*. Un autre journal français, l'*Aurore*, a fait remarquer cette fausse traduction, en exposant dans quel but elle était faite ; mais l'*Aurore* est excommuniée, et la *Minerve* est le seul journal lu par la masse des Canadiens-français.

" Si cette animosité personnelle était justifiable, et qu'il fût possible en la faisant disparaître, d'opérer une réconciliation entre les Canadiens-français et leurs concitoyens d'origine britannique, le remède serait facile ; mais ce remède je le crains bien, serait loin d'avoir l'effet désirable. La moindre concession serait regardée comme une victoire, et ferait espérer un prochain retour au pouvoir ; mais le sentiment envers le gouvernement de Sa Majesté resterait le même ; la domination du parti français serait encore le principal objet de la lutte ; et, dans cette lutte, le plus léger succès augmenterait la difficulté d'une entente, et unirait encore plus étroitement la phalange française.

La devise de ce parti maintenant est : *Tout ou rien.* Ils savent que leurs compatriotes ne sont nullement exclus des plus hautes fonctions sous le gouvernement, et qu'ils ne peuvent redouter aucune mesure préjudiciable à leurs intérêts nationaux ; malgré cela, ils sont rangés en colonne serrée contre le gouvernement de Sa Majesté, et persistent dans leur opposition, avec le seul but de triompher et d'établir une domination française. Il me semble que je ne dois pas, tant qu'il sera en mon pouvoir de résister, me soumettre à une pareille exigence. C'est ma conviction qu'avec une conduite judicieuse, suivie durant plusieurs années, il sera possible de combattre, avec succès et disperser cette phalange hostile. Ce que je recommanderais serait de ne laisser à la race française aucun sujet de plainte ; de traiter tous les Canadiens-français comme s'ils étaient bien disposés ; de les mettre sur le même pied que les Anglais en ce qui regarde les emplois, les émoluments et les privilèges, et d'éviter toute exclusion, même chez les adversaires du gouvernement, chaque fois que les circonstances justifieront le choix ; mais d'avoir soin de distinguer et récompenser ceux de la race française qui montreront des dispositions loyales et le désir de soutenir le gouvernement de Sa Majesté. Je suis fermement convaincu qu'une conduite comme celle-là aurait l'effet de faire bientôt apercevoir aux politiqueurs canadiens-français qu'une opposition opiniâtre au gouvernement de Sa Majesté ne servirait pas leurs propres intérêts. Toutefois, pour suivre cette conduite avec succès, il faudrait que le gouvernement pût procéder sans être forcé d'obéir à cette faction ; en d'autres termes, que le gouvernement eût une majorité dans la Législature, en dépit de l'opposition du parti français. Pour cette raison je déplorerais amèrement toute scission dans la majorité existante, scission qui, en changeant la majorité en minorité donnerait plus d'importance à ce parti.

" Ce parti, malgré le zèle et l'union avec lequel il combat, n'aime pas à être en minorité, et il l'aimera de moins en moins. Désappointé de ne pouvoir commander une majorité dans la Législature, grâce à son union avec les mécontents du Haut-Canada, il commence à douter de la sagesse de cette alliance, et l'on dit que quelques-uns de ses membres ont exprimé l'opinion qu'une union avec le parti conservateur du Haut-Canada serait plus naturel. De l'autre côté, les deux sections du parti conser-

vateur prévoyant une rupture entre eux, ont une vague idée qu'il serait peut-être expédient de faire cause commune avec le parti français. Je ne pense pas que ces projets aboutissent à aucun résultat satisfaisant, mais si je voyais la probabilité qu'une combinaison de ce genre pût s'effectuer honorablement, et de manière à établir un gouvernement fort, exempt de tout venin anti-britannique, je serais disposé à encourager l'essai.

" En parlant des sentiments et de la conduite des Canadiens-français, je ne dois pas oublier ceux de leurs prêtres, le clergé catholique romain d'origine française. Comme ils jouissent sans aucune restriction de tous les droits et privilèges qui peuvent être conférés à un corps ecclésiastique sous la protection de l'empire britannique, il ne serait pas déraisonnable de supposer que leur influence dût être exercée en faveur du gouvernement de Sa Majesté ; et comme l'influence du clergé catholique romain sur ses ouailles est généralement considérée très grande, on pourrait en conclure qu'elle devrait produire un effet salutaire. J'ai observé attentivement et avec anxiété la conduite des prêtres. J'ai appris que, dans certaines occasions, ils donnaient leur appui au gouvernement de Sa Majesté ; dans d'autres, c'était le contraire. Mais, en général j'ai pu constater qu'ils se sont abstenus de prendre part ouvertement à la dernière lutte politique. D'après tout ce que j'ai pu apprendre, je suis enclin à croire que l'influence du clergé n'est pas très forte parmi les Canadiens-français, et que l'avocat, le notaire et le médecin, disposés presque toujours à être démagogues en politique, et presque tous hostiles au gouvernement britannique, sont ceux qui exercent le plus d'influence. Quel que soit le poids du clergé, lorsqu'il agit de concert avec ces démagogues, il deviendrait, je le crains bien, à peu près nul s'il pesait en sens contraire. Il y a aussi raison de craindre que la masse des prêtres ne soient imbus du même esprit que le peuple, et que, tout en sachant qu'ils ne gagneraient probablement rien à un changement qui leur ferait perdre la protection du gouvernement de Sa Majesté, leur loyauté n'est pas assez ardente pour les porter à faire de puissants efforts dans les occasions où leurs intérêts particuliers ne sont pas en danger. Je ne puis donc pas dire que j'attends beaucoup de bien de l'influence du clergé catholique romain, quoique j'aie rencontré parmi les membres de

ce corps des hommes infiniment respectables, sur la loyauté et les bons sentiments desquels je me reposerais en toute confiance.

" Avant de prendre congé du parti français, je crois à propos d'ajouter qu'on me rapporte qu'il s'opère une réaction dans les opinions de cette partie de la population, comme si elle commençait à comprendre que son opposition au gouvernement est injuste et sans fondement, et comme si elle était fatiguée des chefs qui persistent à la pousser malgré elle dans cette direction. Je ne saurais pourtant ajouter foi à ces rumeurs, tant que je n'aurai pas de preuve qu'elles sont fondées. Ce qui est plus certain, et ce qui peut être une cause de joie et d'espérance pour l'avenir, c'est que dans quelques-uns des districts ruraux où les Canadiens-français se trouvent mêlés à des habitants d'origine anglaise, l'harmonie tend à s'accroître de jour en jour, et les sentiments des Canadiens-français y deviennent plus favorables au gouvernement anglais, beaucoup plus que dans les districts où la population est toute canadienne-française, et où elle est exposée aux fausses représentations de ces démagogues qui lui soufflent la haine du gouvernement et de la race britannique.

" Il y a, parmi les représentants du Bas-Canada dans l'Assemblée législative, trois ou quatre députés d'origine anglaise qui sont élus dans des divisions franco-canadiennes, et qui votent constamment avec le parti français. Il m'est impossible de saisir le motif de leur conduite, autrement que par la supposition qu'ils n'agissent ainsi que dans des vues d'intérêt personnel.

" L'opposition haut-canadienne dans l'Assemblée législative se compose d'un petit nombre de députés qui reconnaissent M. Baldwin pour chef. Ce parti, quoique peu nombreux dans la Législature, a des adeptes importants dans presque toutes les divisions électorales du Haut-Canada, et quoique, à la dernière élection, il ait été le plus souvent en minorité, il a fréquemment rendu la lutte inquiétante pour le candidat heureux. Il y a des hommes de toutes les sortes dans ce parti, et beaucoup d'entre eux sont probablemont loyaux et honnêtes, mais il est certain que tous les mécontents de la Province appartiennent à ce parti. La plupart détestent le gouverneur.

" Quelques-uns des représentants du Haut-Canada, qui ont jusqu'ici appartenu au parti réformiste, s'imaginent qu'ils ne peuvent joindre ouvertement le parti conservateur, qui compose

la majorité de l'Assemblée législative, sans s'attirer de la part de leur parti le titre de déserteur, et nuire à leur influence auprès d'un grand nombre de leurs électeurs. On ne peut donc pas les compter comme de sûrs appuis du gouvernement ; mais ils n'obéissent pas aveuglément à M. Baldwin, et l'on peut les trouver, suivant les circonstances, de l'un ou de l'autre côté de la Chambre. Ces députés, autant que j'en puis juger, n'ont aucune haine contre le gouverneur personnellement.

" Les partisans du gouvernement, qui forment une majorité de l'Assemblée législative se composent du parti conservateur du Haut-Canada et du parti anglais du Bas-Canada, et de deux ou trois députés canadiens-français. Ce parti est assez fort, avec l'appui qu'il peut attendre de temps à autre de quelques députés indépendants, pour constituer une majorité permanente dans la Chambre, s'il avait constamment cet objet en vue, et s'il évitait toute cause futile de dissension ; mais je crains bien, d'après ce qui s'est passé jusqu'à présent, qu'on ne puisse compter sur autant de prudence de sa part, et qu'il n'y ait déjà parmi eux des germes de division et de faiblesse, par suite du différend qui s'est élevé sur la question de l'université, par suite aussi des mécontentements individuels, et en conséquence du manque de popularité des membres du conseil exécutif. Il est remarquable qu'aucun des conseillers exécutifs, quoiqu'ils soient tous estimables et respectables, n'exerce une grande influence sur le parti qui soutient le gouvernement. M. Draper est universellement reconnu comme le plus grand talent des deux branches de la Législature, et sa présence dans l'Assemblée législative a été considérée comme si importante qu'il a résigné son siège dans la Chambre haute, sacrifiant ses propres goûts et ses sentiments pour pouvoir prendre la direction de l'Assemblée. Malgré cela, il n'est populaire ni parmi les partisans du gouvernement ni parmi les autres, et je ne crois pas que, strictement parlant, on puisse affirmer qu'il ait un seul adhérent. On peut dire la même chose de tous les autres membres du conseil exécutif ; et quoique j'aie tout lieu d'être content d'eux, et que je ne puisse espérer en trouver d'autres qui servent mieux le gouvernement de Sa Majesté, je ne puis dire cependant qu'aucun d'eux individuellement nous ait apporté beaucoup de force. Les appuis du gouvernement sont ceux qui désirent maintenir la suprématie de Sa Majesté

dans cette province, et qui en conséquence s'opposent à ceux qui travaillent à le réduire au néant, aussi bien qu'à ceux qui nourrissent des sentiments anti-britanniques. Ainsi, quand eut lieu la rupture entre le gouverneur et le dernier conseil exécutif, le parti conservateur se rallia autour du gouverneur, tant par esprit de loyauté envers Sa Majesté que par haine pour ses adversaires ; et durant l'élection qui suivit, les candidats rivaux se présentaient soit avec ce qu'ils appelaient le *ticket* du gouverneur, soit comme les partisans des anciens ministres. Plusieurs représentants de la majorité sont par conséquent attachés au gouvernement de Sa Majesté, sans professer une confiance implicite dans aucun des membres du conseil exécutif. Une partie considérable de la majorité n'était pas représentée dans ce Conseil, avant la nomination de M. Robinson ; et depuis sa résignation, le même désavantage existe ; et l'on ne saurait y remédier pour le moment, par suite de la difficulté de lui trouver un successeur dans cette section, après le différend suscité par la question de l'université, et aussi pour d'autres causes qui tiennent à ce qu'on appelle le gouvernement responsable, et qui rendent fort embarrassant le choix des principaux fonctionnaires de la colonie.

" La perspective d'une division parmi les partisans du gouvernement à la prochaine session des Chambres produit naturellement beaucoup d'anxiété, et donne lieu à différents projets. Mon opinion, à moi, c'est qu'il faudrait employer tous les moyens légitimes pour conserver la majorité existante, et convaincre par là les adversaires du gouvernement qu'une opposition factieuse, dans le seul but de renverser le ministère sans s'occuper de la législation, ne saurait réussir. S'il était possible de produire cette conviction, je suis certain que le parti français actuel ne serait pas longtemps sans se dissoudre. D'un autre côté, quelques membres de mon Conseil, ne pouvant plus compter sur l'appui d'un certain nombre de ceux qui formaient la majorité pendant la dernière session, ne croient pas possible d'obtenir aucune assistance, excepté de l'opposition actuelle, et spécialement du parti français, — projet que je crois impraticable, en autant, au moins, qu'il pourrait assurer une majorité. Le parti français paraît admettre que le Haut-Canada devrait être gouverné par la majorité du Haut-Canada, mais prétendent en même temps que les Canadiens-français devraient gouverner dans le Bas-Canada, ce qui aurait

l'effet d'y noyer complètement le parti anglais, d'établir la domination française, auquel il vise sans cesse. A ces conditions le parti français s'unirait volontiers, je crois, au parti conserveteur du Haut-Canada, mais *de pareilles conditions sont, à mon avis, inadmissibles,* et la combinaison, par conséquent, impraticable. Il serait peut-être possible d'engager quelques députés du parti français à joindre l'administration, mais ils ne lui apporteraient que leur appui individuel ; malgré cela cependant, *des conversions comme celles-là sont désirables en ce qu'elles tendent à briser un parti* dont l'objet et les motifs sont également répréhensibles.

" En parlant des partis dans cette province, je ne dois pas oublier le corps des Irlandais catholiques romains, dont le nombre s'accroît chaque année par l'immigration, et qui se range généralement du côté des mécontents. Autrefois le parti anglais du Bas-Canada comptait les Irlandais dans ses rangs, et obtenait par conséquent dans les élections plus de succès qu'il n'en obtiendra probablement à l'avenir. Maintenant, les Irlandais catholiques romains du Bas-Canada sont lignés avec les Canadiens-français, et c'est à la violence déployée par eux que l'élection d'un député pour l'Assemblée législative, à Montréal, en avril 1844, a été remportée par l'opposition. Les Irlandais catholiques romains composent la grande majorité des émigrants du Royaume-Uni, et par conséquent, suivant toutes les apparences, le parti des mécontents dans la Province augmentera beaucoup plus rapidement que celui de la classe loyale, ce qui pourra par la suite amener des effets désastreux. Si donc le gouvernement de Sa Majesté exerce quelque contrôle sur le choix des émigrants, je recommanderais instamment que les émigrants envoyés au Canada fussent principalement des Anglais ou des Irlandais protestants, et que les catholiques romains fussent envoyés de préférence dans d'autres colonies où ne se trouveront pas des partis désaffectionnés prêts à s'emparer des nouveaux venus pour les enrôler sous leurs bannières. Je ne crois pas que les Irlandais catholiques romains aient élu par leurs votes un seul des représentants de l'Assemblée législative ; ce n'est pas dans les hautes classes que se trouvent les mécontents parmi eux ; ceux de cette classe sont, autant que j'en puis juger, très bien disposés. Un des membres du conseil exécutif, et l'un des plus fervents et des plus

énergiques partisans du gouvernement sont Irlandais catholiques romains ; mais il n'y a qu'un très petit nombre de leurs compatriotes coreligionnaires des basses classes, qui marchent avec eux. Quant au clergé irlandais catholique, je puis en dire à peu près ce que j'ai dit du clergé canadien-français. On m'en représente quelques-uns comme bien disposés, mais dans ce cas, leur influence sur leur troupeau paraît être insignifiante. Je devrais peut-être dire un mot des Ecossais de la Province. Ils paraissent plus divisés que les autres, et en politique il s'en trouve des deux côtés. Une des divisions les plus considérables et les plus désaffectionnées du Haut-Canada est peuplée en grande partie d'Ecossais ; et, s'il s'agissait d'augmenter la population en vue d'assurer la domination britannique et un attachement inviolable au gouvernement de Sa Majesté, je recommanderais les Anglais ou les Irlandais protestants, de préférence aux Ecossais, sur lesquels on peut généralement moins se reposer. Cette remarque toutefois ne s'applique pas aux classes élevées, où les Ecossais sont pour la plupart d'une loyauté à toute épreuve.

« Comme cette dépêche a rapport principalement aux partis, je ne dois pas oublier de dire que toute la colonie pourrait parfois être regardée comme un vaste parti opposé au gouvernement de Sa Majesté. S'il surgit quelque question, comme, par exemple, celle de la liste civile, où les intérêts de la mère patrie et ceux de la colonie peuvent sembler opposés, la grande masse du peuple de la colonie s'enrôlera contre la mère patrie. Il existe par conséquent ici un grand zèle à protéger les intérêts exclusivement coloniaux, tandis qu'il en existe à peine dans les questions où la colonie, quoique directement concernée, est considérée comme partie de l'empire britannique. Cet esprit s'est révélé dans les obstacles qu'on a apportés à l'adoption d'un bon bill de milice par la Législature, dans le refus d'exempter des droits de douane les approvisionnements destinés aux forces de Sa Majesté, dans les délais qu'on a mis à payer les sommes dues au gouvernement de Sa Majesté pour certaines avances pécuniaires faites pour le service de la colonie, et dans les efforts incessants pour faire peser sur le trésor impérial les fardeaux dont la Province n'aime pas à se charger. Cet esprit se manifeste chaque fois que l'occasion s'en présente ; et il n'existe pas chez un parti en particulier, mais chez tous. Il est aggravé par l'établissement de cette forme de

gouvernement qui rend les serviteurs exécutifs de la Couronne beaucoup plus dépendants de l'Assemblée législative que de l'autorité qui les nomme ; et il faudrait une vigilance extrême de la part du représentant de Sa Majesté pour sauvegarder les droits de la Couronne, car aucun des fonctionnaires provinciaux, à l'exception du secrétaire civil, n'y apportera toute l'attention qu'ils méritent. Les hautes charges sous le gouvernement sont si peu avantageuses, et leur existence est si précaire que les fonctionnaires ne sauraient contracter un attachement bien fort pour le service du gouvernement de Sa Majesté ; et comme on ne peut songer à changer matériellement le système d'administration maintenant établi, le seul moyen que je voie de diminuer ce contrôle exclusif de l'Assemblée législative serait de créer une nouvelle source d'ambition, en conférant des honneurs personnels à ceux qui méritent bien du gouvernement de Sa Majesté ; et même je serais loin d'affirmer que ce remède, bien qu'il puisse être probablement avantageux, aurait toute l'efficacité nécessaire.

" Le système d'administration appelé gouvernement responsable ayant été l'objet d'une lutte vigoureuse faite par le parti qui voulait l'établir en montant au pouvoir, fut pendant quelque temps battu en brèche par le parti qui avait été déplacé ; mais ce système ayant été adopté et suivi par les représentants locaux de Sa Majesté, et sanctionné ou permis par le gouvernement de Sa Majesté, il est maintenant universellement reçu, et les divers partis s'efforcent à l'envi l'un de l'autre de le mettre en pratique en l'interprétant chacun à sa manière, mais en établissant dans tous les cas la suprématie de l'Assemblée législative. Tant que la majorité de ce corps se composera de députés sur l'attachement et la loyauté desquels on pourra se reposer, il y aura cordialité et même sous plusieurs rapports sympathie entre le chef du gouvernement et les fonctionnaires qui l'assistent dans l'administration locale ; mais lorsque, ainsi qu'il arrivera sans doute quelquefois, la majorité de cette assemblée marchera à la suite de chefs qui, par leurs principes ou leur manque de principes, ne seront pas dignes de confiance, il faudra que ces hommes soient admis au service de Sa Majesté, et élevés à de hautes fonctions, ou que le gouverneur en vienne à une collision avec l'Assemblée législative. Si les différends entre les partis ne regardaient que des affaires locales n'intéressant pas particulière-

ment la mère patrie, le mode le plus facile pour le gouverneur d'administrer les affaires publiques serait de se tenir en dehors de tous les partis et de recevoir dans son Conseil les chefs de la majorité, à quelque groupe qu'ils appartinssent ; mais *cette indifférence n'est guère possible pour un gouverneur qui a du sang anglais dans les veines,* lorsqu'il voit d'un côté presque tous ceux qui ont des sentiments britanniques, et de l'autre ceux qui nourrissent des sentiments contraires. Cette différence devra constituer une difficulté permanente dans l'administration du gouvernement d'après ce système qui de fait confère les hautes fonctions exécutives à la majorité de l'Assemblée législative.

" On verra, d'après ce que j'ai déjà dit, que les deux partis que je regarde comme mal disposés, dans le Haut et le Bas-Canada, ont beaucoup d'animosité contre moi ; et, s'il devenait jamais nécessaire d'admettre encore ces partis au pouvoir, ou d'en venir à une collision avec l'Assemblée législative, il pourrait se faire alors que ma présence ici serait plus nuisible qu'utile, car il me serait impossible d'accorder la moindre confiance aux chefs de ces partis. Si une nécessité pareille arrivait de mon temps, elle me causerait un embarras beaucoup plus sérieux qu'aucun de ceux qui m'ont assiégé jusqu'ici. Je me flatte de pouvoir, dans ce cas, faire ce que me prescrira mon devoir, mais je ne puis croire qu'il me soit jamais possible de travailler, avec satisfaction pour moi-même, de concert avec des hommes comme ceux dont il s'agit. Pareille difficulté n'est pas impossible, si une partie de la majorité actuelle fait défaut ou ne comprend pas la nécessité de rester unie. C'est dans la vue de détourner une semblable calamité que je voudrais continuer à demeurer à mon poste pour le moment, un changement de gouverneur pouvant aisément amener le résultat que je redoute, et qu'il sera de mon devoir de conjurer aussi longtemps que je pourrai le faire avec succès.

" Il est bien déplorable — et cette réflexion doit s'être présentée souvent à l'esprit de Votre Seigneurie en lisant plusieurs de mes dépêches — que le gouverneur soit obligé de tant s'occuper, non des moyens d'administrer le gouvernement pour le plus grand bien de la colonie, mais des moyens de l'administrer sans en venir à une collision avec la Législature, à cause des graves inconvénients qui ne pourraient manquer d'en résulter. Cela toutefois est la conséquence inévitable du système d'administration qui a

été adopté, et qui ne peut guère être modifié, à moins qu'on ne se convainque par expérience qu'il est impossible de le maintenir. *Si la branche exécutive du gouvernement était indépendante de la branche législative,* il serait facile de mettre en pratique tous les principes essentiels du gouvernement responsable, en ayant constamment égard aux droits et aux sentiments du peuple et de l'Assemblée législative, sans créer ces embarras qui surgissent exclusivement de la dépendance où sont les officiers exécutifs du corps des représentants — système de gouvernement qui peut bien convenir à un Etat indépendant ou à un pays possédant dans son sein un souverain et une puissante aristocratie, et où ce système s'est développé graduellement, mais qui ne me paraît pas adapté à une colonie ni à aucun pays qui n'est pas dans les conditions que je viens de dire, et où il n'y a pas eu ce progrès graduel tendant à aplanir les difficultés qui autrement ne peuvent manquer de surgir de la confusion des pouvoirs législatif et exécutif, et de l'incompatibilité entre la pratique et la théorie de la constitution. "

AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

Par Geo. W. Cable

Traduites de l'anglais par Louis Fréchette

III

LA PLANTATION DES BELLES-DEMOISELLES

Le premier concessionnaire du terrain avait été le comte de... nommons-le le comte de Charleux ; les vieux Créoles ne permettent jamais qu'on mette leur nom devant le public.

Il était commissaire du roi de France.

Un jour, rappelé en Europe pour s'expliquer sur l'heureux accident qui avait incendié le commissariat, avec tous les livres de comptes, il partit, laissant derrière lui sa femme, une comtesse chactas.

Le tribunal accepta ses explications, et le roi lui octroya les terres sur lesquelles s'étendit plus tard la plantation dite des Belles-Demoiselles.

On n'est pas parfait : dans un moment de distraction, il avait épousé la fille d'un gentilhomme français, riche et belle, et il l'emmena avec lui en Louisiane.

Dans l'intervalle — tout est bien qui finit bien — une famine avait sévi sur la colonie, et la comtesse chactas était morte de misère, ne laissant rien moins que toute une famille d'orphelins embusqués aux abords du domaine, portant le nom que venait de prendre la comtesse française, et, de plus, avantageusement mentionnés dans le testament de Monsieur.

Quant à la nouvelle épouse, elle ne vécut que douze mois, laissa un fils charmant, et mourut, enlevée de ce triste monde par la fièvre des marais.

C'est de ce fils que naquit l'orgueilleuse famille créole des de Charleux.

Elle grandit, elle grandit, de génération en génération, hautaine, sans rameaux, d'un seul tronc, comme un palmier, et finalement, à l'époque dont nous allons parler, florissait, avec la splendeur d'un cactus centenaire, dans les personnes d'Artémise, d'Innocente, de Félicité, des jumelles Marie et Marthe, de Léontine et de la petite Septima ; — sept rares beautés qui avaient valu à la plantation le nom de Plantation des Belles-Demoiselles.

Le terrain concédé au comte avait autrefois formé une longue pointe autour de laquelle le Mississipi roulait, bouillonnait et écumait d'une façon terrible à voir.

De gros remous s'ouvraient et tourbillonnaient sous les berges basses, se refermaient, tandis que d'autres s'ouvraient de nouveau, tournaient sur eux-mêmes, et disparaissaient à leur tour.

De grands cercles vaseux montaient de plus de cent pieds de profondeur, s'élargissaient à la surface, flottaient un instant, plongeaient encore sous la vague, remontaient avec un léger bruissement, et s'en allaient au loin, emportés par le courant.

A chaque instant, le rivage glaiseux laissait tomber une masse de terre sur le flot qui l'assiégeait, et reculait d'un pied — quelquefois d'un mètre — tandis que le fleuve tourmenté sapait de nouveau la rive, jusqu'à ce qu'enfin, la pointe fût complètement rongée, et que le Mississipi eût pris son cours en courbe majestueuse, ne demandant rien de plus.

Le sol s'affermit ; l'éboulement passa au nombre des malheurs oubliés ; et la concession, ainsi diminuée, devint une riche plantation en forme de croissant, bordée de saules, et plantée de cannes à sucre à perte de vue.

En remontant le vieux Meschacébé, dans l'une des embarcations à voile du temps, vers l'époque où l'on pouvait encore apercevoir les blanches flèches de la cathédrale Saint-Louis, vous étiez à peu près sûr de découvrir, à votre droite, au-dessous du niveau de la levée, l'habitation des Belles-Demoiselles, avec sa large véranda et son toit rouge en bois de cyprès, se dressant au-dessus du remblai, comme un oiseau hors de son nid, à moitié cachée par la rangée de saules que l'un des anciens de Charleux — qui avait épousé une Marot — avait plantée sur le couronnement du talus chargé de contenir le fleuve dans son lit.

La maison était plus rapprochée du rivage que la plupart des habitations des autres planteurs.

Elle formait un parallélogramme faisant face à l'Est, flanqué d'une vaste terrasse, avec une façade ornée d'un monumental escalier qui descendait en s'élargissant, comme quelqu'un qui ouvrirait les bras à un enfant. Du haut de la véranda, la vue commandait le fleuve sur une distance de trois lieues. Mais, dans l'intervalle, elle se reposait sur le jardin ombreux, rempli de rares et belles fleurs, plus loin sur d'immenses champs de cannes et de riz, un peu plus loin encore, sur les cases des esclaves, et partout à l'horizon sur une sombre ceinture de cyprès.

Là règnait le vieux colonel de Charleux — Jean-Albert-Henri-Joseph de Charleux-Marot — colonel par la grâce du premier gouverneur américain.

Monsieur — il n'aurait pas répondu à quelqu'un qui l'aurait appelé colonel — était un vieux patriarche à tête blanche.

Sa démarche était ferme, sa taille droite, son intelligence forte et claire, son allure classique, sereine, imposante et pleine de dignité, ses manières courtoises, sa voix musicale, — fascinatrice.

Il avait eu ses vices — toute sa vie ; mais il les avait portés, comme les gens de sa race, avec une sérénité de conscience et une franchise de parler qui n'avaient laissé aucune tache sur l'extérieur du gentilhomme.

Il avait joué dans la rue Royale, bu sec dans la rue d'Orléans, tué un adversaire en duel à la Pointe-au-Massacre, dansé et fait le coup de poing au bal des quarteronnes du théâtre de la rue Saint-Philippe.

Il était, en outre, malgré sa courtoisie, sa générosité et son hospitalité sans bornes, terriblement fier, parcimonieux, profondément concentré, n'aimant que lui-même, son nom et ses enfants, qui n'avaient plus de mère.

Mais ses enfants !... leur éblouissante beauté n'était qu'une bien faible excuse pour l'incroyable idolâtrie dont il les entourait.

C'étaient sept déesses contre lesquelles il ne se révoltait jamais.

Si elles lui avaient demandé même de frauder le vieux de Carlos, on ne sait pas ce qu'il aurait fait.

Le vieux de Carlos était le plus éloigné de ses parents du côté des Chactas.

A part cette seule exception, l'étroite lignée de l'épouse indigène, décimée peu à peu par des alliances malheureuses, et par la

mort de plusieurs membres de la famille dans les ruisseaux de la Nouvelle-Orléans, s'était éteinte.

Avec le contact des Espagnols, de Charleux s'était changé en de Carlos. Ce seul survivant était connu de tous, mais on le désignait seulement sous le sobriquet de Charlie le Sauvage.

Comme tous les Créoles, jamais il n'aurait volontairement renié des liens de famille, quels qu'ils fussent.

D'abord, le Créole ne rougit jamais de ses fautes ni de celles de son père ; et, en second lieu — il vous le dira lui-même — il est *tout cœur !*

De sorte que les héritiers des de Charleux avaient toujours strictement respecté les droits et les intérêts des de Carlos, surtout en ce qui regardait un pâté de maisons assez décrépites, dans un coin de la ville ; un immeuble qui avait d'abord été peu de chose, mais qui commençait à prendre de la valeur.

Cette propriété avait fait beaucoup plus que d'entretenir le dernier des de Carlos durant de longues et oisives années ; et, comme il vivait seul avec une vieille négresse infirme, il était évident qu'il n'était pas dépourvu d'argent.

Le vieux Charlie — bien qu'il fût surnommé le Sauvage — n'était pas autre chose qu'un blanc, un peu brun, de l'âge du colonel de Charleux, plongé dans les délices d'une profonde ignorance, malin, sourd, et — de réputation au moins — sans entrailles.

Ensemble, le colonel et lui parlaient toujours anglais.

La connaissance de cette langue était un rare avantage que le premier devait à sa femme, une Ecossaise, et le second aux trafiquants du haut Mississipi.

C'était là pour eux un moyen de communication qui leur convenait mieux que le français ; il leur faisait l'effet de ces baguettes que l'on attache par un bout à la bride d'un cheval et par l'autre au collier de son voisin ; cela les tient à distance.

De temps à autres aussi, la langue anglaise se glissait dans la conversation des dames châtelaines des Belles-Demoiselles ; cela indiquait toujours que le seigneur et maître devait avoir quelque affaire avec le vieux Charlie.

Depuis bien longtemps le désir d'acheter les propriétés de ce dernier tourmentait le colonel.

Il ne voulait point le déposséder ; il voulait agir loyalement ;

mais il avait l'ambition de réunir toute la succession sur une même tête.

Dans sa luxueuse indolence, il avait formé ce projet, sans songer qu'il était déjà endetté envers le vieux Charlie pour de notables emprunts, que sa plantation des Belles-Demoiselles pouvait, il est vrai, couvrir et au-delà, mais qui n'en étaient pas moins considérables.

Lots de terre, maisons, loyers, il n'y avait pas de mal à ce que tout lui appartînt, pensait-il, soit pour le garder, soit pour en disposer comme il l'entendrait.

S'il avait seulement cet héritage du vieux, ah ! il pourrait réaliser le rêve longtemps caressé de ses *belles demoiselles*, celui d'avoir une maison de ville ; — et quelle maison de ville !

Ici, il démolirait cette rangée de constructions en bois, et la remplacerait par un mur de jardin ; là cette longue corderie ferait place à une tonnelle ; la boulangerie là-bas serait remplacée par une magnifique serre ; sur les ruines de cet entrepôt de vins s'élèverait une demeure princière. Elle serait la plus belle de l'Etat.

Personne ne passerait devant sans dire :

— Le palais des de Charleux ; une famille de haute lignée, des gens riches et distingués, une noblesse aussi vieille que la France elle-même, un beau vieillard, et sept filles aussi jolies qu'heureuses ; quiconque osera se présenter là pour un mariage devra avoir un nom qui sonne !

La maison serait en pierre bien assortie, importée par mer du pays des Yankees ; elle aurait un belvédère élevé, au sommet duquel se dresserait sur la pointe du pied une brillante statue dorée, et d'où l'on apercevrait, loin au-delà des méandres rayonnants du fleuve, le toit rouge des Belles-Demoiselles, — la résidence de campagne.

A l'entrée du porche, il y aurait une loge de concierge ; et ce serait une faveur même que de visiter le terrain.

En réalité la famille était assez distinguée, et assez bien douée sous le rapport de l'imagination pour se permettre ces beaux rêves, mais assez heureuse pourtant où elle était, pour ne pas désirer autre chose que d'y vivre toujours.

Pour ceux qui, par un hasard ou un autre, avaient la bonne fortune d'entrer dans le jardin des Belles-Demoiselles, par un après-midi d'été, à l'heure où le firmament rougit à l'Occident,

c'était un plaisir de voir cette famille réunie à l'extérieur, sur la terrasse carrelée, au pied du vaste escalier de la façade, causant et plaisantant gaîment, au milieu de ces envolées d'éclats de rire si agréables chez un essaim de jeunes filles.

On voyait le père aussi, dans le centre, l'objet de toutes les attentions et de tous les compliments, témoin, arbitre, censeur, critique, du consentement unanime de ses charmantes enfants, mais en même temps le seul vassal de sept souveraines absolues.

Tantôt elles rapprochaient leurs sièges pour discuter plus sérieusement quelque nouveau pas de danse, ou quelque détail de riche toilette.

Tantôt elles se précipitaient, caquetant avec animation, pour voir l'aînée attacher un bouquet de violettes à la boutonnière du papa.

Parfois c'étaient les jumelles qui allaient à la recherche de quelque fleur rare, et qu'on accueillait à leur retour par les démonstrations les plus enthousiastes de la surprise féminine.

A mesure que le soir venait, elles se rapprochaient de leur père.

Souvent elles abandonnaient leurs sièges, et se groupaient sur les dernières marches du perron, les unes au-dessus des autres, et se laissaient aller aux douces influences de la nuit tombante.

A cette heure, le batelier, dont l'attention était déjà attirée par les vastes ombres de l'habitation au large toit, et par les grands arbres du jardin dressés entre lui et le soleil couchant, entendait de là monter les voix de ce groupe caché, se mêlant ensemble dans les suaves harmonies d'un chant du soir, s'élevant plus claires et plus vibrantes selon que l'expression musicale prêtait plus ou moins au sentiment, et se mariant de temps à autre avec l'organe paternel plus grave et plus sonore.

Et puis, quand la dernière lueur du jour avait disparu, tout redevenait silencieux, et l'on sentait que la riche habitation avait réuni sa couvée sous son aile.

Et cependant, par caprice, on avait là la manie de ne pas être satisfait.

Un matin, dans le vaste corridor, l'une des sœurs en appela une autre :

— Artémise, dit-elle, simulant la surprise et ouvrant de grands yeux, il va y avoir du nouveau.

— Com... ment ?

Ici une pause pleine de perplexité.

— Papa part pour la ville.

La nouvelle se répandit à l'étage supérieur.

— Innocente, disait une sœur à une autre, dans l'embrasure d'une porte, il y a du nouveau.

— Qu'est-ce que c'est ? demandait-on avec une brusquerie mal simulée.

— Papa part pour la ville.

La nouvelle extraordinaire était vraie.

Dans l'après-midi du même jour, le colonel jetait la bride de son cheval à son groom, et abordait le vieux Charlie assis sur un banc ombragé par un arbre, et la tête, suivant son habitude, entourée d'un mouchoir des Indes.

Le vieux était évidemment entre deux vins ; il sourit avec déférence, sans oser se fier à ses jambes pour se lever.

— Eh bien, Charlie, dit le colonel en haussant la voix à cause de la surdité de son parent, comment se porte l'ami Charlie par le temps qui court ?

— Hein ? dit Charlie avec distraction.

— Mon ami Charlie se porte bien ?

— Dans la maison ; appelez-la ! répondit le vieux en faisant semblant de vouloir se lever.

— Non, non ! pas besoin....

Le colonel s'arrêta pour respirer.

— Comment va la rentrée des loyers ?

— Oh ! dit Charlie, je suis toujours de plus en plus pauvre.

— Pour combien la donneriez-vous ? demanda le planteur avec indifférence, en désignant la maison du bout de sa cravache.

— Donner quoi ? demanda Charlie.

— La maison ; combien la feriez-vous ?

— Je ne crois pas, dit Charlie.

— Quel prix ? cria le planteur.

— Attendre quoi ?

— Que demanderiez-vous pour toute la propriété ?

— La propriété ? Pas à vendre.

— Je vous en donnerai dix mille dollars.

— Dix mille dollars pour cette maison ! Oh ! non ; ce n'est

pas un prix cela. C'est une s... hum !... c'est une très bonne vieille maison, cette vieille maison-là.

Charlie et le colonel ne se permettaient jamais un juron en présence l'un de l'autre.

— Il y a quarante ans, continua-t-il, que cette vieille maison n'a pas eu besoin d'être peinturée ! Je puis aisément avoir cinquante mille dollars pour cette vieille maison-là.

— Cinquante mille picaillons, oui ; dit le colonel.

— C'est une bonne maison, qui peut rapporter beaucoup, fit le sourd.

— C'est pourquoi vous êtes si riche, n'est-ce pas, Charlie ?

— Non, je ne fais rien. Suis trop bon ; voilà. C'est une fameuse maison ; pourrait faire de l'argent aussi vite qu'un bateau à vapeur ; plein un baril par semaine. Moi, j'en perds tous les jours. Trop bon !

— Charlie !

— Hein ?

— Dites-moi quel prix vous en faites !

— Ce que j'en fais ? Je n'en fais rien. Suis trop bon.

— Quelle somme vous faut-il ?

— Oh ! merci, j'en ai assez ; suis déjà à moitié gris.

— Que voulez-vous pour la maison ?

— Vous voulez l'acheter ?

— Je ne sais pas, fit le comte en haussant les épaules ; peut-être, si elle n'est pas trop cher.

— C'est une vieille maison comme il y en a peu.

Il se fit un long silence ; puis Charlie reprit :

— Le vieux Charlie est un pas grand'chose.

— C'est vrai, fit le colonel à demi-voix.

— Il a du sang sauvage.

Le colonel fit un signe affirmatif.

— Mais il en a du bon aussi, n'est-ce pas ?

Le colonel hocha la tête avec impatience.

— Bien ! Le sang sauvage du vieux Charlie dit : "Charlie, vends la maison, vieux fou !" Mais le bon sang du vieux Charlie dit au contraire : "Charlie, vieux méchant chien que tu es, si tu vends cette vieille maison que le comte de Charleux a bâtie pour ta grand'grand'mère, le diable peut te prendre, Charlie, ça m'est égal.

— Mais vous la vendrez tout de même, n'est-ce pas, vieux ?

— Non !

Et ce non, au milieu de jurons inintelligibles, gronda comme le tonnerre dans le golfe.

Le colonel irrité tourna sur ses talons, et il allait s'éloigner.

— Colonel ! dit Charlie debout et hésitant.

Le planteur le regarda en fronçant le sourcil avec une expression interrogative.

— Je ferai un échange avec vous, dit Charlie.

Le colonel eut un espoir.

— Quel échange ? demanda-t-il.

— Ma maison pour la vôtre.

Le colonel se retourna pâle de colère.

Il revint sur ses pas, et s'approchant tout près de son parent :

— Charlie ! fit-il.

— Charlie le Sauvage, fit l'autre avec le hochement de tête d'un ivrogne.

Mais le colonel avait repris son sang-froid.

— Te vendre les Belles-Demoiselles, à toi !... cria-t-il à tue-tête. Ha ! ha ! ha !... et il lâcha bride à son cheval en riant à gorge déployée.

Un nuage, peu sombre il est vrai, s'étendit sur l'habitation des Belles-Demoiselles.

Le vieux maître dont la présence rayonnante avait fait jusque-là songer à quelque brillant saturne gravitant dans la radieuse orbite de ses filles, avait des moments de tristesse. Il sortait pensif et songeur, marchait souvent seul ; et son intendant ne pouvait lui parler d'affaires sans éveiller sa mauvaise humeur.

Rien d'étonnant. Les jeunes filles connaissaient sa parcimonie en affaires, et voyaient là ce qui l'avait empêché d'acquérir la propriété du vieux Charlie — comme elles l'appelaient.

Elles commencèrent à déprécier les Belles-Demoiselles.

Quand le vent soufflait nord, il y faisait trop froid pour monter à cheval.

S'il avait plu, il y avait trop de boue pour aller en voiture.

Le matin le jardin était humide.

Le soir les sauterelles étaient insupportables.

L'ennui devint un capital à exploiter. Chaque mal de tête était un symptôme de fièvre tremblante ; et quand, la nature l'empor-

tant, cet essaim de jeunes filles folâtres, n'ayant ni besoins ni soucis, éclataient de rire en présence du père, elles ouvraient tout grands leurs beaux yeux créoles, levaient les bras au ciel, et, leurs petites mains tendues, elles juraient et juraient encore avec une véhémence affectée que c'était de leur misère qu'elles riaient, et qu'elles mourraient en langueur si elles n'allaient pas demeurer à la ville.

— Oh le théâtre ! oh les rues de la Nouvelle ! oh la mascarade ! la Place d'Armes, le bal !

Et elles en appelaient au ciel, se jetaient dans les bras les unes des autres, se précipitaient le long du corridor en chantant une valse, s'entre-choquaient en tournoyant, tombaient par terre, et, les yeux fous de gaieté, accusaient le parquet qui était trop glissant, et qui finirait par leur causer la mort, à toutes les sept.

Trois fois le pauvre père ainsi aiguillonné s'arrangea de façon à rencontrer le vieux Charlie par accident — purs accidents d'affaires — et fit chaque fois des offres plus considérables ; mais tout fut inutile.

Enfin il l'aborda carrément.

— Quoi ? fit son parent toujours sourd et sur ses gardes. Pourquoi voulez-vous cette propriété, hein ? Pourquoi ne pas rester où vous avez vécu et vivez heureux ? Ceci n'est qu'un vieux trou à rats, bon pour le vieux sauvage de Charlie, voilà tout. Que ne restez-vous où vous avez toujours été bien ? Ou que n'achetez-vous ailleurs ?

— Cela ne vous regarde pas, interrompait le planteur impatienté.

Le fait est que les raisons de ce dernier étaient peu satisfaisantes, même à ses propres yeux.

Un silence maussade suivit. Puis Charlie prit la parole :

— Eh bien, voyons, écoutez-moi. Je vous vends la maison du vieux Charlie...

— Très bien, et tout le pâté qui l'entoure ? dit le colonel.

— Laissez-moi parler. Je vous vends la maison et le pâté. Puis je vais me griser et je me couche. Alors le diable s'approche et me dit : — " Charlie, vieux Charlie, vieux misérable chien couchant, debout ! Que fais-tu là ? Où est la maison que monsieur le comte a donné à ton aïeule ? Vois ce que cet aimable gentilhomme de Charleux en fait ; il la démolit et la rebâtit à sa guise, vieux fou de Carlos, vieux chien sauvage que tu es ! "

— Je vous en donnerai quarante mille dollars, dit le colonel.

— Pour la maison ?

— Pour le tout.

— Le sourd hocha la tête.

— Quarante-cinq, dit le colonel.

— Parent de singes ? Pourquoi m'appelez-vous parent de singes ? Est-ce à cause de mon sang chactas ?

— Non, non, je ne dis pas *parent de singes*, je dis *quarante-cinq !* cria le colonel.

Charlie secona de nouveau la tête.

— Cinquante !

Même pantomime.

Les offres montèrent, montèrent toujours, jusqu'à :

— Soixante-quinze mille !

Il lui fut répondu par une invitation à passer outre et à laisser le propriétaire tranquille, ce propriétaire qui, sous certains rapports, était la plus vile des créatures vivantes, et ne pouvait qu'être une mauvaise compagnie pour un gentilhomme de race.

Le gentilhomme de race se mordait les lèvres pour ne pas blasphémer ; mais, devant Charlie, sa fierté s'y opposait.

Il sauta sur son cheval, et partit.

— Je vais vous dire quel marché je suis prêt à faire, dit Charlie.

L'autre, qui savait à quoi s'en tenir, tourna bride en souriant, mais ne descendit pas de cheval.

— Combien m'est-il dû, à l'heure qu'il est, sur les Belles-Demoiselles ?

— Cent huit mille dollars, répondit le colonel d'une voix ferme.

— C'est cela, fit Charlie. Je n'ai pas besoin des Belles-Demoiselles.

Le sourire placide du colonel indiqua que la chose lui était parfaitement égale.

— Mais, continua Charlie, j'ai cependant du sang du comte de Charleux dans les veines, n'est-ce pas ? Très peu, mais enfin, j'en ai !

Le colonel fit un signe d'admission.

— Bien ! Si j'abandonne cet endroit, et ne me retire pas aux Belles-Demoiselles, les gens diront... oui, ils diront : — " Le vieux Charlie nous a toujours menti effrontément. Il n'est pas

du tout parent avec sa grand' grand' mère, pas du tout. Il n'a pas une goutte du sang des de Charleux dans les veines, pour sauver sa misérable peau de sauvage." Non, Monsieur ! Qu'ai-je besoin d'argent alors ! Non, Monsieur, non ; ma demeure pour la vôtre !

Il se retourna dans la direction de sa maison juste à temps pour ne pas voir le geste menaçant du colonel, qui avait levé sa cravache.

Ce dernier s'éloigna à son tour.

Deux ou trois fois, tout en chevauchant du côté de son habitation, il ne put s'empêcher d'éclater de rire, malgré sa mauvaise humeur, en songeant à l'orgueil de famille du vieux Charlie, et à ses offres prétentieuses.

Et cependant à chaque fois, il ne pouvait s'empêcher de trouver moins à redire — non pas aux propositions d'échange, mais à cette absurde loyauté envers un ancêtre.

C'était si au-dessus de ce qu'il pouvait attendre de son parent dégénéré, et en même temps si conforme à ses propres idées, qu'il lui pardonna son irrévérencieuse proposition.

Ce dernier échec eut tant d'effet sur le propriétaire des Belles-Demoiselles, que ses filles, en lisant sur sa figure la trace de ses chagrins, commencèrent à se repentir.

Elles aimaient leur père de tout leur cœur, et quand elles virent que leur prétendu ennui l'affectait sérieusement, elles cessèrent de se plaindre, lui montrèrent plus de tendresse qu'auparavant, et proclamèrent héroïquement, sous forme de conclusion, qu'il n'y avait pas d'endroit au monde comme les Belles-Demoiselles.

Mais cette nouvelle conduite le toucha plus que la précédente, et ne fit qu'envenimer la plaie.

Donc, voilà un homme, riche sans avoir le souci des richesses, libre de toute inquiétude réelle, sous le toit de qui le bonheur semblait aussi naturel que les parfums dans un jardin, et qui, délibérément, ou pourrait presque dire avec préméditation malicieuse, chassait la joie par les épaules du côté de la ville, où il aurait bien pu la suivre, si le même absurde préjugé de famille qui empêchait Charlie le Sauvage de vendre sa propriété pour le double de sa valeur, ne lui eût défendu, à lui, de se choisir un domicile dans un autre quartier.

Peu à peu, cependant, l'influence de la nature et des cœurs joyeux qui l'entouraient prirent le dessus. Les accès de mauvaise humeur se firent plus rares.

Noël arriva avec ses réjouissances, et l'année finit gaîment.

Le premier de l'an passa.

Le magnifique jardin des Belles-Demoiselles revêtit sa toilette de printemps.

Les sept charmantes sœurs voltigèrent de fleur en fleur.

Le nuage qui avait un instant obscurci leur bonheur s'était dissipé en vapeur dans l'atmosphère ensoleillée des affections de famille ; et l'impertinence incontestable que le vieux Charlie avait eue de contrecarrer le caprice des de Charleux était, dans la mémoire de tous, la seule cicatrice qui rappelât la blessure fermée.

La coupe du bonheur domestique semblait s'emplir pour eux, à mesure que le fleuve lui aussi grossissait dans son lit.

Et comme il grossissait !

Son terrible courant roulait, se précipitait et tournoyait, entraînant une affreuse cohorte de débris flottants.

Et comme celle-ci rasait la rive !

Les hommes ne cessaient plus de surveiller la levée.

Dans les nuits de gros vent, le colonel lui-même se mettait de la partie, et dans l'excitation du travail, se multipliait à outrance, chaque fois que le fleuve, soulevant sa blanche épaule, menaçait de franchir la berge artificielle.

Mais celle-ci tenait bon ; et, à mesure que l'été s'avançait, l'eau baissa, et on la jugea bientôt incapable de la moindre incartade.

Par un après-midi d'été, tout particulièrement doux, le vieux colonel Jean-Albert-Henri-Joseph de Charleux-Marot, se sentant porté à la rêverie, échappa à la surveillance de son entourage féminin, et gagna l'endroit de la levée où il avait l'habitude de faire sa promenade.

Il s'assit sur un banc de pierre — un de ses sièges favoris.

Devant lui s'étendaient ses vastes domaines. Tout près, sa luxeuse demeure.

Et, par un reste de sentimentalité — dû peut-être à son contact journalier avec les femmes — il se mit à rêver au passé.

Il n'avait guère raison d'en être fier.

Son matin s'éclairait de joyeuses folies, et son midi se jalonnait d'élégantes aventures.

L'orgueil lui avait fait mener une vie à peu près inutile, et mépriser les honneurs que donne l'ambition.

Le jeu avait entamé sa fortune ; sa femme, une sainte créature, lui avait été enlevée par la mort ; il avait hypothéqué son héritage pour satisfaire ses goûts extravagants.

Et cependant sa maison était encore debout ; ses champs parfumés étaient encore féconds ; son nom était assez connu ; et là-bas, là-bas, sous les arbres et parmi les fleurs, comme des anges dans un paradis terrestre, souriaient les sept déesses de son culte.

A ce moment, un léger bruit se fit entendre derrière lui.

Il se dressa et jeta un regard inquiet du côté extérieur de cette lisière de terre qui s'étendait entre le fleuve et la base de la levée.

On ne voyait rien.

Il s'arrêta, l'oreille penchée du côté de l'eau, la figure pâle d'anxiété.

— Ha !

Un bruit de plongeon, un seul, comme si quelque lourde bête avait glissé dans le fleuve ; puis de petites vagues montèrent en demi-cercles de dessous la levée, et se répandirent en s'élargissant sur la surface de l'eau.

— Mon Dieu !

Il se précipita vers le fleuve, et sauta par dessus les joncs jusqu'à la rive.

Celle-ci était unie, et l'eau coulait à quatre pieds plus bas.

Il ne se rendit pas jusqu'au bord ; à une couple de mètres, il tomba sur ses genoux, se tordant les mains, gémissant et pleurant, en même temps qu'à travers ses larmes il regardait, hagard, une fine et longue crevasse que le gazon touffu rendait à peine perceptible, et qui serpentait du côté du Mississipi.

— Mon Dieu, sanglota-t-il tout haut ; mon Dieu !

Il avait encore l'exclamation sur les lèvres, que Dieu répondit.

L'épais gazon des Bermudes se déchira ; la crevasse s'entrouvrit lentement, et doucement, graduellement, sans autre bruit que celui de l'eau se refermant par-dessus, une masse de terre de plus d'un tonneau glissa et disparut sous le flot bouillonnant.

Au même instant, une bouffée de brise apportait du jardin les éclats de rire joyeux et insouciants des charmantes maîtresses de la *Plantation des Belles-Demoiselles.*

Le vieux colonel se redressa et remonta rapidement la levée.

Puis, s'efforçant de prendre une allure plus composée, il regagna sa maison à la hâte, et donna ordre de seller sa monture.

— Dites à mes enfants de bien s'amuser pendant mon absence, dit-il en partant. Je reviendrai cette nuit.

Et les sabots du cheval résonnèrent bientôt sur le chemin conduisant à la ville.

— Charlie, dit le planteur, approchant son cheval de la fenêtre où émergeait le bonnet de nuit du vieillard, qu'en dites-vous ? Ma maison pour la vôtre, n'est-ce pas, Charlie ?... Qu'en dites-vous ?

— Tiens, tiens, dit Charlie, d'où venez-vous donc si tard ?

— Je viens de la bourse, rue Saint-Louis.

Un léger accroc à la vérité, comme on voit.

— Que désirez-vous ? demanda le pratique Charlie.

— Je viens échanger avec vous.

Le vieux parent ôta le coton qu'il avait dans les oreilles.

— Ah ! fit-il d'un air de doute.

— Eh bien, vieux Charlie, qu'en dites-vous ? Ma maison pour la vôtre, comme vous disiez... N'est-ce pas, Charlie ?

— Je ne sais pas, répondit Charlie ; votre maison m'appartient déjà presque entièrement. Pourquoi ne restez-vous pas là vous-même ?

— Parce que je ne veux pas, fit brusquement le colonel. Est-ce que cela n'est pas une raison suffisante pour vous ? Vous feriez mieux de me prendre au mot, vieux ; c'est moi qui vous le dis.

Charlie ne broncha pas ; mais comme sa réponse réjouit le colonel !

— Ça ne fait rien, dit-il, j'accepte. Mais il me faut la possession immédiate.

— Pas toute la plantation, Charlie, seulement....

— Peu importe, dit Charlie, nous arrangerons bien cela. Mais pourquoi ne la gardez-vous pas ? Je n'en ai pas besoin, moi. Vous feriez mieux de la garder.

— Dites-donc, n'essayez pas de me mystifier, s'écria le planteur.

— Oh ! non, reprit l'autre ; oh non ! mais je suis d'avis que vous vous mystifiez vous-même.

Le colonel le regardait, interdit.

Charlie continua :

— Oui, les Belles-Demoiselles valent trois propriétés comme la mienne. J'ai passé par là il y a deux semaines. Oh ! les Belles-

Demoiselles ! Les cannes à sucre se balançaient au vent ; le jardin était parfumé comme un bouquet ; sept *belles demoiselles* carocolaient à cheval. Charmant, charmant ! disait le vieux Charlie. Ah ! monsieur le père, comme vous êtes heureux ! comme vous êtes heureux !... Oui, continua-t-il pendant que le colonel le regardait toujours, le comte de Charleux avait deux familles. L'une était chactas, l'autre appartenait à la noblesse. Il donna aux misérables sauvages ce vieux trou à rats ; il donna les Belles-Demoiselles à votre grand-père ; et vous n'êtes pas satisfait ! Que ferai-je des Belles-Demoiselles ? Elles me tueront en deux ans... oui ! Et que ferez-vous de la maison du vieux Charlie ? Vous la démolirez, et vous ferez des bêtises. J'aimerais mieux ne pas échanger.

Le planteur dévorait sa colère ; mais Charlie continuait toujours :

— J'aimerais mieux ne pas échanger ; mais je le ferai pour vous ; justement comme si monsieur le comte me disait "Charlie, vieux fou, je veux changer de maison avec toi."

Tant que le colonel crut trouver de l'ironie dans les paroles de Charlie, il se fâcha ; mais comme, en fin de compte, ce dernier était réellement sérieux, il se sentit des scrupules.

Il était loin d'être sentimental ; mais le malheur qui venait de le frapper l'avait ému, et cette étrange loyauté de famille, si désintéressée et si peu méritée, lui toucha le cœur.

Pouvait-il persister dans son effort pour pousser cet homme dans l'abîme à sa place ?

Il hésita.

Non ; il ira lui faire voir les lieux en plein jour ; et, s'il n'aperçoit pas l'effondrement de la levée, ce sera sa faute. Un échange est un échange.

— Allons, dit le planteur, venez chez moi ce soir ; demain nous visiterons la propriété avant déjeuner, puis nous conclurons le marché.

— Pourquoi aller là-bas ? demanda Charlie.

— Parce que j'aurai à revenir à la ville demain matin.

— Impossible, dit Charlie ; comment me transporter là ?

— Je vous procurerai un cheval de louage.

— Eh bien, ma foi, ça m'est égal. J'irai.

Et ils partirent.

Après avoir longtemps chevauché, ils arrivèrent à un sentier obstrué par des haies de rosiers sauvages.

Le colonel, qui venait en second, cria au Chactas :

— Gardez bien la route, vieux !

— Quoi ?

— La route ; il faut la garder.

— Garder ma parole ? Je crois bien. Il ne s'agit pas de se coquiner, j'espère !

Le colonel parut ne pas entendre.

Son premier dessein commençait à lui paraître odieux.

Non seulement la bonté toute gratuite de Charlie produisait son effet ; mais l'éloge qu'il avait fait des Belles-Demoiselles avait remué jusqu'au fond de son cœur l'intense amour qu'il avait pour son heureux foyer.

Il est vrai que, s'il le gardait, l'écroulement de la levée, si rapide dans son œuvre de destruction, entraînerait le manoir dans le fleuve en moins de trois mois ; mais ne valait-il pas mieux le perdre de cette façon que de céder son droit d'aînesse ?

Et puis — revenant à sa première pensée — trahir son propre sang !

C'était seulement Charlie le Sauvage ; mais le sang des de Charleux ne venait-il pas de parler en lui ?

Le colonel laissa échapper un gémissement.

Ils débouchèrent enfin dans un petit chemin qui conduisait vers l'arrière de la plantation ; et puis, en doublant un bouquet de chênes blancs, ils se trouvèrent en vue de la villa.

Elle apparaissait comme un joyau, brillant à travers les sombres massifs ainsi qu'un immense ver-luisant sous un épais feuillage ; et cela respirait tellement le confort et la gaieté, que le pauvre maître, le cœur débordé, gémit de nouveau.

— Qu'y a-t-il ? demanda Charlie.

Le colonel tira les rênes, descendit machinalement de cheval, et se mit à contempler le spectacle.

Les hautes portes cintrées, ainsi que les fenêtres, étaient grandes ouvertes à la brise d'été.

De toutes les ouvertures, la vive lueur de nombreux candélabres venait caresser le feuillage miroitant des magnolias et des lauriers ; et ça et là, sur les vastes vérandas, une lanterne coloriée se balançait doucement aux haleines de la nuit.

Des notes harmonieuses frappaient l'oreille : c'étaient des accords de harpes. Et, dans l'embrasure d'une fenêtre plus éclairée que les autres, flotta une ou deux fois l'ombre de joyeux danseurs.

Ah ! mais qu'elles ombres passaient en ce moment sur le cœur du propriétaire de la brillante habitation !

— Vieux Charlie, dit-il en regardant sa demeure avec attendrissement, nous sommes vieux tous deux, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit stoïquement Charlie.

— Et nous avons tous deux été assez mauvais sujets, n'est-ce pas, Charlie ?

Charlie surpris du ton de tendresse que le colonel donnait à ses paroles, répéta :

— Oui.

— Et nous sommes tous deux fort intéressés.

— Pour ça, oui, très intéressés.

— Mais vous ne m'avez jamais pris à tromper personne, vieux, n'est-ce pas ?

— Non, répondit Charlie impassible.

— Et pensez-vous que je pourrais vous tromper aujourd'hui ?

— Je ne sais pas, dit Charlie, je ne crois pas.

— Eh bien, vieux... vieux...

Et sa voix trembla.

— Je ne vous tromperai pas aujourd'hui... fit-il... Mon Dieu !... croyez-moi, vieux ; vous faites mieux de ne pas échanger !

— Et pourquoi cela ? demanda Charlie mécontent.

Mais à ce moment leur attention fut soudainement attirée vers la maison.

Le colonel agita follement ses bras dans l'air, fit précipitamment quelques pas en avant, et poussant un cri terrible d'agonie et d'épouvante, tomba sur la route la face contre terre.

Le vieux Charlie était immobile de stupeur.

L'habitation des Belles-Demoiselles, le paradis de la beauté, le temple de la gaieté, tout plein du bruit de la danse, dans tout l'éclat et l'enivrement du plaisir, s'effondrant tout à coup, dans une immence exclamation de désespoir, croula, croula, croula, et disparut dans l'inexorable et insondable envahissement du Mississipi.

Durant douze longs mois, la nuit règna dans l'esprit du pauvre père désormais sans famille.

L'année n'était encore qu'à moitié écoulée, lorsqu'il prit le lit. Et jour et nuit, le vieux Charlie, le dégénéré, le fou, veilla tendrement à son chevet, le soignant avec dévoûment, à cause de son nom, de ses malheurs et de son cœur brisé.

Nul pas de femme ne traversa cette chambre de malade, dont les lucarnes de l'ouest dominaient la sombre architecture de la maison du vieux Charlie.

Ce dernier et un habile médecin, — l'un tout intérêt et l'autre tout espoir, douceur et patience, — étaient les seules personnes à franchir le seuil de la porte. Mais par la fenêtre entrait les pampres parfumés d'une vigne toujours verte, arrachée à la catastrophe des Belles-Demoiselles.

Elle arrêtait au passage les rayons du soleil dans le treillis de son feuillage en fleurs, et les laissait tomber doucement sur le lit du malade.

La nuit, elle recueillait les rayons miroitants de la lune, et souvent éveillait le dormeur, pour montrer à ses yeux sans pensées, les petites flaques de lumière argentée répandues sur le parquet.

Peu à peu, il sembla y avoir — ou plutôt il y eut — une vacillante lueur de retour à la raison.

Tout doucement, sans secousse, avec un imperceptible progrès d'un jour à l'autre, le rayonnement de l'intelligence reparut dans les yeux du moribond ; et ses discours devinrent de moins en moins incohérents.

Mais, en même temps, le corps ébranlé parut s'affaiblir d'autant ; et le médecin déclara que son patient allait à la fois mieux et plus mal.

Un soir que Charlie était assis près de la fenêtre ombragée par la vigne, avec sa pipe éteinte dans la main, les yeux du colonel se rencontrèrent avec les siens, et ne bougèrent plus.

— Charlie, chuchota le malheureux avec effort.

Le garde-malade, enchanté, accourut auprès du lit, et pencha la tête du côté de sa meilleure oreille.

Le malade fit une couple de vains efforts, et puis murmura avec un sourire plein d'une douce tristesse :

— Nous n'avons pas échangé ?

La vérité, pour le moment, était pour Charlie matière secondaire.

L'important était de donner une réponse favorable.

Aussi il hocha la tête avec assurance, comme pour dire :

— Oh ! oui, nous avons échangé ; c'était un marché de bonne foi.

Mais en voyant le sourire disparaître, il fit l'expérience contraire, et secoua la tête avec encore plus de vigueur, comme pour dire qu'il n'y avait pas seulement eu l'ombre d'un marché.

Et le sourire reparut.

Charlie voulait qu'il reconnût la vigne.

Il recula jusqu'à la fenêtre avec un large sourire, secoua le feuillage, hocha la tête avec un air d'intelligence.

— Je sais, dit le colonel avec un rayon dans les yeux ; plusieurs semaines ?...

— Le lendemain.

— Charlie !

La meilleure oreille s'approcha.

— Envoyez chercher un prêtre.

Le prêtre vint, et resta tout un après-midi auprès de lui.

Quand il partit, le malade était hagard et très épuisé ; mais il souriait, et ne voulut pas laisser le crucifix quitter sa poitrine.

Le lendemain matin, juste avant le lever du jour, Charlie, qui sommeillait sur un grabat dans un coin de la chambre, crut entendre qu'on l'appelait, et s'approcha du lit.

— Vieux, dit le mourant, est-ce que cela s'effondre toujours ?

Charlie fit un signe affirmatif.

— Je ne pourrai pas vous payer.

— Oh ! cela ne fait rien, dit Charlie.

Et deux grosses larmes coulèrent sur son visage basané.

— Cela ne fait rien.

Le colonel murmura de nouveau :

— Mes belles demoiselles !... en paradis... dans le jardin... je serai avec elles au lever du soleil !

Il avait dit vrai.

LES GRANDS DRAMES

Sous ce titre paraîtra dans quelques jours un nouvel ouvrage de notre collaborateur, monsieur le juge Routhier. Ce sont des essais de critique dramatique dans lesquels l'auteur passe en revue les œuvres les plus remarquables du théâtre ancien et moderne.

Il a bien voulu en détacher quelques pages, et en donner la primeur aux lecteurs du *Canada-Français*.

ESCHYLE — PROMÉTHÉE

I

En février 1884, je voyageais en Sicile, jouissant avec délices de la douceur du climat, et admirant avec enthousiasme les impérissables monuments dont la Grèce antique a doté ce charmant pays. Car c'est là qu'il faut aller, pour retrouver encore debout les plus beaux et les plus grands temples que l'art grec ait élevés en l'honneur des dieux.

Mais au milieu des ruines splendides de Girgenti et de Syracuse, je ne me souvins pas seulement des grands architectes et des incomparables sculpteurs d'Athènes ; je vis surtout repasser dans mes souvenirs ses grands écrivains et ses poètes ; puis, au-dessus de ces derniers et dominant leur groupe illustre, je vis se détacher la sublime figure d'Eschyle ; car le sol que je foulais aux pieds avait été sa seconde patrie et son tombeau.

Je ne sais si tous les voyageurs me ressemblent ; mais, lorsque je visite un pays étranger, mon esprit évoque spontanément les hommes célèbres qui l'ont illustré.

Il arrive même quelquefois que l'un d'eux absorbe entièrement mes pensées. Son souvenir devient pour moi une obsession, et il me semble que j'entre en communication avec lui.

C'est ce qui m'est arrivé en Sicile à l'égard du plus grand poète tragique de la Grèce.

Sans doute, les vastes ruines de Syracuse me rappelèrent Pindare y déclamant ses odes fameuses, Platon y venant séjourner

plusieurs fois et y poursuivant ses grands travaux philosophiques, Archimède y faisant l'étonnement des contemporains par ses savantes découvertes ; mais ce fut Eschyle surtout que ma mémoire y fit revivre. Sa grande ombre y ranima pour moi, et les temples écroulés, et le vaste théâtre dont les gradins subsistent et sont adossés aux somptueux tombeaux des Grecs illustres, morts à Syracuse.

C'est que je considère Eschyle comme un génie prodigieux, comme le plus grand poète tragique qui ait jamais existé peut-être, et, en même temps, comme une espèce de précurseur païen du Christ, prédisant sa venue cinq siècles d'avance, avec plus de force, de clarté, de précision que toutes les sibylles antiques, même les plus rapprochées de l'ère chrétienne, et dans des termes qu'on dirait parfois empruntés aux prophètes.

Eschyle fut en outre un homme de guerre et un héros. Il appartient à la génération des géants qui sauvèrent la Grèce des formidables invasions des Mèdes et des Perses, et qui couvrirent leur patrie d'une gloire dont le rayonnement est parvenu jusqu'à nous.

Il apparaît comme un lion dans les fameuses batailles de Marathon, de Platée et de Salamine, et ses frères furent pour lui des compagnons d'armes non moins glorieux. L'un d'eux nommé Cynégire, abordant une galère persane, s'y accrocha d'une main : on la lui coupa d'un coup de hache. Il s'y cramponna de l'autre : on la coupa également. Alors il saisit le bordage avec ses dents, et il fallut lui trancher la tête pour lui faire lâcher prise.

Mais ce n'est pas le guerrier dont j'évoquais le souvenir en parcourant les endroits qu'il a habités en Sicile ; c'est le poète tragique dont les œuvres, toutes païennes qu'elles sont, renferment une si haute philosophie religieuse et morale.

Au pied du mont Etna s'élevait autrefois une ville qu'on nommait Géla. Elle est aujourd'hui détruite. C'est là que vint mourir le merveilleux poète, exilé d'Athènes, et fatigué sans doute de la vie bruyante de Syracuse. Il est difficile de ne pas voir entre le volcan et lui une mystérieuse sympathie.

Chose étrange, quand il eut à faire lui-même son épitaphe, il y dédaigna son plus beau titre de gloire : — " Sous cette pierre gît Eschyle, fils d'Euphorion. Né dans Athènes, il mourut aux

champs plantureux de Géla. Au bois si fameux, au bois de Marathon, au Mède à la flottante chevelure, de dire s'il fut vaillant. Ils l'ont vu ! "

Pas un mot dans cette épitaphe de son œuvre dramatique, si colossale, si sublime, et qui lui avait valu tant de succès. Pourquoi cela ? Sans doute parce que, s'il avait cueilli bien des palmes au théâtre, il y avait éprouvé aussi bien des déboires, rencontré bien des ennemis, et suscité des haines qui furent la cause de son exil.

Quand on relit aujourd'hui ce qui nous reste de son *Prométhée*, on comprend quelles tempêtes il a dû soulever dans Athènes, et quelles colères il a dû allumer dans le cœur des prêtres de Jupiter.

Jusqu'alors Jupiter, ou Zeus, pour employer son nom grec, avait été un dieu incontesté, reconnu comme le souverain maître de toutes choses, et prêché par un sacerdoce puissant dans toutes les villes de la Grèce. Or, voilà qu'un homme ose tout à coup répudier ce culte, et représenter en plein théâtre le souverain des dieux comme un tyran qui persécute le droit et la justice ! Voilà qu'un poète a l'audace de prédire *un nouvel ordre de choses*, et d'annoncer *que la couronne et l'honneur de Zeus passeront sur la tête d'un nouveau dieu !* — Ce sont les paroles mêmes qu'Eschyle met dans la bouche de Prométhée. Quelle impiété ! quels blasphèmes ! quel scandale !

Le drame audacieux de *Prométhée* ébranlait les fondements des temples païens, et des pierres qui en tombaient, les lettrés d'Athènes allaient ériger plus tard ce fameux temple *au dieu inconnu*, que saint Paul remarqua en traversant la grande ville.

Les prêtres païens s'insurgèrent contre cette nouveauté sacrilège. Ils traînèrent le poète devant l'Aréopage, et l'accusé ne fut sauvé de la mort que par ses glorieuses blessures, et par le souvenir de Marathon et de Salamine. Mais il ne put échapper à l'exil ; et la Sicile, alors gouvernée par Hiéron, protecteur des muses, l'accueillit avec tous les honneurs dus à une telle célébrité.

C'est donc mon voyage en Sicile qui m'a ramené à l'étude d'Eschyle, et c'est le fruit de cette étude que je viens offrir au public.

II

L'histoire constate que le théâtre chrétien a été essentiellement religieux dans son origine ; et, pendant longtemps, les pièces de son répertoire ne représentèrent exclusivement que des sujets religieux.

C'est une vérité incontestable. Mais, chose remarquable, le théâtre païen, à son origine, avait le même caractère de piété, et ne mettait en scène que les œuvres et les décrets des dieux, — avec cette différence que les actions de ces dieux n'étaient pas toujours édifiantes.

Comme l'a dit un grand critique, les drames du théâtre antique de la Grèce étaient avant tout des fêtes religieuses.

Dans ses trilogies étonnantes, Eschyle met constamment les dieux en scène — comme on mettait en scène au moyen âge Jésus-Christ, la sainte Vierge et les saints — et jamais il ne lui vint à l'esprit de prendre, pour sujet de ses drames immortels, ce sentiment qui est le sujet unique et exclusif du théâtre contemporain, l'amour de la femme.

Il eût sans doute pensé qu'un tel sujet n'était pas digne de son génie ; et, quand on étudie ses œuvres, il faut bien reconnaître que le géant du théâtre antique plane à des hauteurs telles qu'il se fût abaissé, en décrivant les misérables jeux de l'amour humain.

Non, il fallait à son œil d'aigle de plus grandioses spectacles, et à l'essor de sa pensée de plus vastes horizons. Aussi son œuvre dramatique est-elle d'une grandeur et d'une sublimité qui étonnent. Elle se composait de quatre-vingt-dix tragédies, dont sept seulement sont arrivées jusqu'à nous. Quelle perte irréparable pour l'art et pour la philosophie métaphysique et morale !

Tous ses héros dépassent la stature humaine. On éprouve, en les étudiant, la même impression qu'en examinant les grands fossiles antédiluviens, dans un musée d'histoire naturelle.

Eschyle a été le véritable créateur du drame, et son œuvre a gardé la rudesse d'une ébauche. Le fini, le poli de la statue manque à ce colosse. Mais la grandeur en est incomparable.

Entre Sophocle et lui, il y a la même différence qu'entre les versants ombragés des Alpes du Midi et les âpres sommets du mont Blanc.

Les règles de l'art sont inconnues à Eschyle, pour l'excellente raison qu'elles n'existaient pas encore. Mais, tout primitif qu'il est, son Prométhée est prodigieux au point de vue philosophique et religieux ; et la scène dramatique en est assez grande pour embrasser la nature et les éléments, les hommes et les dieux.

La conception en est titanesque, comme le héros. C'est un abîme d'élévation et de profondeur, enveloppé d'ombre et de mystère, mais dans lequel flottent des reflets du passé, et des visions de l'avenir.

Le langage en est rude, hardi, original, saisissant. Il est d'une énergie et d'une force surhumaines. Il éclate comme une fanfare ; il mugit comme un roulement de tonnerre.

Les images abondent, mais elles manquent quelquefois de vérité et de mesure. Les antithèses s'entre-choquent souvent comme un cliquetis d'armes. Elles sont parfois d'une audace qui fait bondir les professeurs de rhétorique ; et les mots qui les expriment sont de temps à autre d'une grossièreté et d'une erudité choquantes.

Mais qui donc est Prométhée ?

Les Grecs le font naître de Japet, fils d'Ouranos et de Ghéa, c'est-à-dire du Ciel et de la Terre. Dans la croyance des Hellènes, Japet avait été le premier homme.

Pour nous qui croyons à la Bible, le premier homme est Adam, qui fut formé par Dieu d'un peu de terre, et qui par conséquent est né, comme le Japet des Grecs, du ciel et de la terre.

C'est le premier rapprochement à faire entre Prométhée et Adam. Mais vous allez voir que la ressemblance du héros d'Eschyle va s'accentuer et devenir très frappante, non seulement avec le premier Adam et l'homme en général, mais aussi avec le second Adam, c'est-à-dire avec Jésus-Christ.

Prométhée serait donc à la fois un souvenir du passé, et une figure de l'avenir, un être plus grand que l'homme, un Titan participant de la nature humaine et de la nature divine. C'est ce qui va ressortir de l'étude de son crime et de son châtiment.

Son crime, vous le connaissez : il avait enlevé le feu du ciel. Mais que signifie ce mot, le feu du ciel ? Est-ce le feu matériel, que les anciens désignaient comme un des quatre éléments ?

Ce n'est pas vraisemblable. L'homme primitif n'avait pas besoin d'aller au ciel pour faire jaillir une étincelle de la pierre, et les

arts n'auraient pas célébré avec tant d'enthousiasme un simple inventeur du briquet.

Non, le feu du ciel enlevé par Prométhée devait être un élément immatériel, aussi nécessaire à l'âme, à l'intelligence, que le feu matériel est nécessaire au corps. Ce devait être la lumière intellectuelle, la science, la sagesse.

C'est pourquoi Hésiode raconte que Prométhée est monté au ciel sur le char ailé de Pallas-Athénè, pour aller dérober une étincelle au soleil. Or Pallas-Athénè, c'était Minerve, la déesse de la science.

C'est pourquoi d'autres mythologues l'appellent *la sagesse du Père*, ce qui est un des noms de Jésus-Christ, et représentent Prométhée créant les hommes et façonnant leurs corps, auxquels Pallas apporte l'étincelle divine de la vie.

C'est pourquoi, enfin, Eschyle le représente comme un *sage* sublime, qui est devenu le *flambeau* de l'humanité, et lui fait dire du haut de son rocher sanglant, *qu'il a doué les hommes de science, et leur a donné le secret de tous les arts.*

Duris de Samos soutient que le crime de Prométhée fut d'aspirer à épouser Minerve, déesse de la sagesse ou de la science. Adam a commis la même faute, en touchant à l'arbre de la science du bien et du mal.

Nicandre de Colophon prétend que Prométhée aurait voulu la *gloire du serpent*. C'est bien encore le crime d'Adam, qui a glorifié le serpent, en cédant à ses inspirations plutôt qu'à celles de Dieu !

Ecoutez le prophète Baruch, et dites-moi si l'on ne croirait pas que les Grecs l'ont copié en imaginant la fable de Prométhée :

" Qui a monté au ciel, et y a pris la sagesse, et l'a amenée des nuées ?

" Qui a passé la mer et trouvé la sagesse, et l'a rapportée de préférence à l'or le plus pur ? "

Et le même prophète répond :

" C'est lui qui est notre Dieu, et nul autre ne sera estimé auprès de lui. C'est lui qui a trouvé toute voie de vraie science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé.

" Après cela, il a été vu sur la terre, et il a demeuré avec les hommes."

Le Prométhée des Grecs est donc à la fois un mythe du premier homme, et une figure païenne du Christ. Le feu qu'il a dérobé,

et apporté aux hommes, est, dans le passé, la science du bien et du mal, et sera dans l'avenir, la charité, l'amour, la vraie sagesse.

Les philosophes modernes et les libres penseurs ont voulu voir dans Prométhée le premier et le plus grand des révolutionnaires. Ils en ont fait le type de l'humanité luttant contre Dieu, le verbe humain en révolte contre le verbe divin.

Mais les traits principaux du Prométhée d'Eschyle contredisent cette hypothèse ; et nous allons voir, en entrant dans les détails du drame, que des ressemblances multiples et frappantes le rapprochent plutôt de ces deux types qui partagent l'histoire du monde en deux grandes périodes : Adam, pécheur et châtié, mais attendant sa rédemption avec confiance, Jésus-Christ chargé des péchés des hommes, souffrant pour leur expiation, et détrônant Jupiter pour jamais.

Comment Eschyle a-t-il pu connaître ces deux types, dont l'un ne devait apparaître aux hommes que cinq cents ans après lui ?

Comment a-t-il pu acquérir la connaissance de ce grand avènement si longtemps attendu, et si ardemment désiré par le peuple juif, l'avènement du Christ ?

Nous n'en savons rien positivement, et nous en sommes réduits à des conjectures.

Est-ce par la tradition transmise de générations en générations ? Est-ce par l'étude des livres des Juifs, des œuvres de Moïse et des prophètes ?

Les deux hypothèses peuvent être vraies, et sont même très vraisemblables. Il ne nous semble pas possible que le génie d'Eschyle, si grand qu'on le suppose, ait pu, de lui-même, livré à ses seules inspirations, imaginer un drame aussi gigantesque dans ses proportions, aussi surnaturel dans ses personnages et dans son action, et aussi prophétique dans ses tableaux d'avenir.

Sans doute, la chute de l'homme, sa faute originelle, son châtiment et l'espérance de sa rédemption étaient alors autant de croyances que la tradition avait transmises et conservées. Les lettrés d'Athènes paraissent y avoir ajouté foi, et le grand poète pouvait posséder là-dessus les mêmes données que Socrate et Platon, qui vinrent après lui.

Mais son drame va bien au delà de ces données générales. Il prédit que Prométhée sera délivré par un dieu, lequel naîtra d'un mariage mystique entre une vierge et un dieu ! Ce n'est pas tout.

Comme vous avez pu le voir, en décrivant le supplice de Prométhée, le poète raconte en quelque sorte la passion de Jésus-Christ avec une précision de détails qu'on dirait empruntés au prophète Daniel.

Voilà ce que le génie humain n'a pas pu inventer; et pour ma part, je crois qu'Eschyle n'a pas trouvé le sujet et les grandes lignes de son drame dans les traditions populaires seulement, mais qu'il a dû connaître et lire les livres de Moïse, le prophète-roi, Isaïe et Daniel. Sa parenté intellectuelle avec Isaïe est d'ailleurs frappante.

Est-ce à dire qu'il faille ranger Eschyle parmi les prophètes? Evidemment non. Quelles que soient les grandes vérités qui sillonnent son drame comme des éclairs, il faut bien reconnaître qu'elles sont encore enveloppées d'ombres mythologiques, et noyées dans les brouillards inconsistants et insaisissables des fables du paganisme.

Mais ce qu'il faut conclure, c'est qu'on peut invoquer Eschyle comme la plus grande autorité païenne en faveur de nos dogmes chrétiens; et cette autorité a d'autant plus de valeur qu'elle émane d'un génie transcendant, et qu'elle remonte à cinq siècles avant Jésus-Christ.

Après le Prométhée d'Eschyle, on comprend que saint Paul ait trouvé dans Athènes le temple du *dieu inconnu*; et nous pouvons conjecturer que ce temple avait dû être élevé par la classe lettrée. Car c'est après Eschyle que les sages et les philosophes de la Grèce commencèrent à dépeupler l'Olympe de ses innombrables divinités.

On comprend aussi qu'en bâtissant au sommet du Capitole un temple magnifique en l'honneur de Jupiter, l'empereur Auguste y ait dédié un autel à *la vierge qui devait enfanter*: VIRGINI PARITURÆ!

Enfin, on ne s'étonne plus d'entendre Virgile annoncer dans sa quatrième églogue " que les derniers temps prédits par la sibylle de Cumes sont enfin arrivés... *qu'une race nouvelle descend du haut des cieux... qu'un enfant, fils des dieux*, va clore le siècle de fer, et rouvrir l'âge d'or au monde entier... que les temps approchent où *l'enfant chéri des dieux, noble rejeton de Jupiter*, va monter aux honneurs suprêmes... et que tout l'univers tressaille dans l'attente de ce nouveau siècle!... "

Tout extraordinaires que sont ces prédictions dans la bouche de Virgile, elles ne surprennent plus, quand on voit avec quelle précision Eschyle avait annoncé ces événements dans son *Prométhée*.

Tertullien l'avait lu sans doute, et il avait été frappé comme nous de la ressemblance mythique qui existe entre le héros d'Eschyle et notre Dieu. Car, un jour, il s'est écrié en montrant le Christ aux païens : *Verus Prometheus, Deus omnipotens, blasphemiis lancinatus !*

Oui, le vrai Prométhée, c'est notre Dieu ; non plus le Prométhée enchaîné ou crucifié, mais le Prométhée délivré et vainqueur à jamais.

Les Juifs ont possédé le Christ vivant ; nous possédons le Christ ressuscité et triomphant. Les anciens, moins heureux que nous, n'ont pu en connaître que des figures très imparfaites. Néanmoins — le Prométhée d'Eschyle en est une preuve — ils ont cru à un rédempteur promis par leurs oracles, et ils l'ont attendu avec confiance durant des siècles et des siècles.

Non seulement les Grecs et les Romains ont cru à ces oracles et à l'avènement d'un rédempteur, mais, si vous étudiez des littératures plus anciennes encore, celles des Indiens, des Chinois, des Egyptiens et des Perses, vous y trouverez les mêmes croyances plus ou moins défigurées, mais assez concordantes pour qu'on puisse leur assigner une origine commune.

Nous pouvons en conclure que tous les hommes sont les enfants d'un même père, que ce père a péché contre le Dieu qui l'avait créé, que cette faute a attiré un terrible châtiment sur lui-même et sur ses descendants, mais qu'avec son héritage de douleurs il a transmis à ses enfants la promesse et l'espérance d'une rédemption.

Grâces soient rendues à Dieu ! nous, chrétiens, ne sommes plus au nombre des générations qui attendent encore. Nous savons qu'il est venu parmi les hommes, cet enfant qui devait naître du mariage d'une vierge avec un Dieu ; nous savons que le Prométhée divin est venu délivrer le Prométhée humain ; et nous jouissons des immenses bienfaits de cette délivrance, depuis que le règne de Zeus à pris fin.

Est-ce à dire que l'homme soit maintenant arrivé au bonheur parfait ? Non certes, la terre n'a jamais connu et ne connaîtra jamais un tel bonheur ; et c'est ici qu'un dernier trait du *Promé-*

thée vient ajouter encore à sa ressemblance avec le premier Adam, c'est-à-dire avec le genre humain.

Le héros d'Eschyle, en effet, même après sa délivrance, *dut porter à son doigt un anneau de fer fait d'un morceau de sa chaîne, et dans le chaton duquel était incrustée une parcelle du roc de son pilori.* Dernier vestige de sa captivité, et permanent emblème du cortège de douleurs qu'il devait continuer de traîner après lui !

Ah ! qu'il est touchant et qu'il est vrai ce dernier rapprochement allégorique entre l'homme pécheur et Prométhée ! Qui de nous ne porte pas encore un anneau de cette chaîne de fer qui liait l'humanité au démon et à la mort, et que le Christ est venu briser ? Qui de nous ne porte pas dans son cœur et même dans son corps les stigmates du châtiment ? Qui de nous ne sent pas à son doigt une parcelle de ce rocher sanglant auquel fut rivé le genre humain, et que le Christ est venu sanctifier en l'arrosant de son sang ?

C'est l'arrêt éternel et divin ; soumettons-nous ! Portons généreusement ces cicatrices qui nous font ressembler davantage à l'Homme-Dieu, et grâce auxquelles il nous reconnaîtra pour ses frères !

N'allons pas nous imaginer qu'en détrônant Jupiter, le Christ a détrôné tous les faux dieux. Il y en a, et il y en aura toujours sur cette terre, qui, parvenus aux sommets du pouvoir, persécuteront le droit et la justice !

Contre ces oppresseurs, quel que soit leur titre, quel que soit leur nom, quel que soit leur drapeau, il faut lutter toujours, comme Prométhée contre l'empire tyrannique de Zeus.

Toute faible qu'elle paraît quelquefois, la vérité est toute-puissante quand elle est servie par la patience, l'énergie, la persévérance. Il vient toujours un temps où les faux dieux sont renversés, pour faire place au règne du droit et de la justice.

A.-B. Routhier.

LE SOUVENIR

Bientôt la nature sereine
Va sourire au printemps viril ;
Au fond des bois et dans la plaine,
Vont germer les bourgeons d'avril,
Tout va palpiter d'allégresse ;
Les jours dorés vont revenir ;
— Moi, je n'aurai pour toute ivresse
Que l'ivresse du souvenir !

On entendra, des nids de mousses
Bercés dans les rameaux touffus,
Mille voix sonores et douces
Monter avec des bruits confus.
Au chant de l'onde sur les grèves
Des chants d'amour viendront s'unir....
— Moi, je n'entendrai, dans mes rêves,
Que la chanson du souvenir !

Adieu les brises parfumées !
Adieu les ombrages flottants !
Adieu les mouvantes ramées !
Adieu les roses du printemps !
Adieu l'ange qui, dans mes songes,
Du doigt me montrait l'avenir !
— Espoirs déçus, cruels mensonges,
Je ne crois plus qu'au souvenir !

SYLVAIN FORÉT.

ANNIBAL

IV

MALADIE D'ANNIBAL

D'abord on crut qu'il avait une attaque de rougeole. Par mesure de prudence, cependant, et dans la crainte de compromettre la santé des autres élèves, on décida d'envoyer le malade dans sa famille.

C'était une sage précaution, car on s'aperçut bientôt qu'au lieu de la rougeole, on avait un cas de ce mal hideux : la petite vérole.

La maladie fut longue et cruelle. Le garçon si remuant, si tapageur que nous avons connu comprit alors combien le bruit pouvait quelquefois être désagréable. La moindre secousse, le moindre son même lui faisait mal.

Sa mère le soignait avec une tendresse et une patience inaltérables. Toujours à son chevet, elle guettait chacun de ses mouvements, et cherchait à prévenir ses moindres désirs. C'est à peine si elle prenait quelques heures de repos ; et encore fallait-il quelquefois l'y contraindre.

Pendant cette maladie, Annibal eut tout le temps de réfléchir ; et il commençait à comprendre bien des choses auxquelles il n'avait pas songé jusqu'alors. La lumière se faisait peu à peu dans son esprit.

Enfin, au bout de six semaines, il put, avec beaucoup de précautions, quitter son lit et passer quelques heures, chaque jour, bien enveloppé, dans un grand fauteuil.

Il n'était pas encore complètement guéri, mais le période le plus difficile était franchi.

On commençait à faire un peu moins attention à lui. Sa mère avait à reprendre tous les petits travaux qu'elle avait négligés durant la maladie, et il lui fallait aussi s'occuper un peu plus des deux jeunes sœurs, qui avaient eu à souffrir, jusqu'ici, d'un peu d'abandon de sa part.

Annibal trouvait donc les journées longues, et s'ennuyait.

Il aurait bien voulu lire ; mais la lecture fatiguait ses yeux affaiblis.

D'ailleurs, il faut bien l'avouer, il ne lisait pas très couramment, et c'était pour lui un travail doublement fatigant ; il en était réduit à ne rechercher que les gravures, qu'il ne comprenait pas toujours.

Cela commençait à le faire songer ; mais il allait avoir une occasion de songer encore davantage.

Un de ses compagnons de pension, Jarrais, était tombé malade quelques jours après lui ; mais sa maladie avait été moins grave ; et, quoique incapable de suivre ses classes, il pouvait sortir un peu, et venait quelquefois passer une heure avec Annibal.

Ce Jarrais était plus jeune que lui, mais il était néanmoins beaucoup plus avancé. Il lisait très bien et savait une foule de choses qui étonnaient le pauvre malade, tout en l'amusant.

Chaque jour, Annibal s'apercevait davantage de la supériorité de son petit compagnon ; et, comme il avait pu, ainsi que nous l'avons dit, réfléchir longuement pendant sa retraite forcée, il en arriva à s'apercevoir aussi qu'il n'avait peut-être pas, jusque-là, employé son temps comme il l'aurait dû.

On dit que le malheur est une école où l'on apprend vite ; on pourrait peut-être affirmer la même chose de la maladie qui généralement, chez les enfants surtout, mûrit l'esprit et développe la pensée.

Annibal vit donc, par comparaison, qu'il était fort arriéré en tout, hors le jeu et les exercices du corps : et il en éprouva une certaine humiliation.

C'était déjà le premier pas dans la voie des amendements. Quand un homme commence à comprendre qu'il est ignorant, son ignorance paraît déjà moins grande ; et si, avec cela, il a honte de son état, on peut compter qu'il fera tout son possible pour en sortir.

C'est pourquoi, un matin que Jarrais était venu le voir, Annibal prit tout d'un coup une grande résolution.

— Veux-tu, lui dit-il, que nous travaillions ensemble ? Tu en sais beaucoup plus long que moi, ajouta-t-il en baissant les yeux, et tu m'aideras ; ma vue est maintenant plus forte, je veux réparer le temps perdu. Seulement, n'en dis rien à maman ; c'est une suprise que je veux lui faire.

Jarrais était un garçon studieux et fort réfléchi pour son âge. Cependant la proposition ne lui souriait qu'à demi.

En attendant qu'il pût retourner au collège, il suivait l'école du village, et le temps qu'il passait auprès d'Annibal était pris en grande partie sur ses récréations. Or, on a beau aimer l'étude et le travail, à dix ans, on aime aussi à s'amuser.

Jarrais n'envisageait donc point sans un certain déplaisir cette perspective d'un surcroît de besogne, croyant en avoir déjà bien assez.

Il consentit néanmoins à se rendre au désir de son ami, se promettant en lui-même de rompre l'engagement, si la chose devenait trop pénible.

Les deux amis commencèrent donc, séance tenante, à lire et à étudier ensemble. Trois fois par semaine, ils consacraient environ une heure à ce travail, auquel l'espèce de secret qui l'entourait prêtait un certain charme.

Il ne faut pas croire, toutefois, que les progrès fussent très rapides. Deux enfants aussi jeunes, qui n'ont qu'eux-mêmes pour se diriger, ne peuvent pas aller bien vite ni bien loin. Mais il se produisit un incident qui allait faire entrer les travaux dans une phase plus sérieuse, et leur imprimer une direction plus profitable.

Un jour, M. Ladouceur, passant près de la porte entrebâillée de la chambre d'Annibal, entendit une discussion assez animée, mais faite à voix presque basse. S'étant approché sur la pointe du pied, il s'aperçut que les deux enfants en étaient à discuter sur le participe passé du verbe *être*.

Jarrais prétendait qu'il n'avait pas de féminin, et citait la grammaire à l'appui de son assertion.

Annibal de son côté, soutenait qu'on devait écrire : elle a *étée*, et que la grammaire se trompait.

— Mais non, disait Jarrais ; *a*, c'est le verbe *avoir* ; si l'on disait : elle a *pris*, on n'écrirait pas *prise*. Tu vois bien que...

— Oui, mais si tu disais : la pomme qu'elle *a pris*, c'est le verbe avoir, et il faut pourtant écrire *prise*. De même, dans : la sotte qu'elle *a été*, il faut écrire *étée*, c'est assez clair,

— Pourtant, je crois... il faut... on doit dire... Tiens, c'est trop embrouillant, laissons la grammaire ; je demanderai demain au

maître. Prenons la géographie ; c'est plus amusant ; d'ailleurs il y a de belles gravures, et nous allons d'abord les regarder....

Le papa en savait assez pour se convaincre que les deux enfants, avec la meilleure volonté du monde, perdaient la plus grande partie de leur temps. Il entra sans s'annoncer, et ne put pas s'empêcher de sourire en voyant leur mine déconfite. On aurait dit deux conspirateurs pris sur le fait.

Après leur avoir, sans trop de peine, tiré leur secret, il leur proposa de s'associer à leurs travaux, promettant de n'en rien dire à la maman.

La proposition fut acceptée sur le champ.

M. Ladouceur avait une instruction assez bornée, comme la plupart de ceux qui, après leur sortie du collège, n'ont poursuivi leurs études que dans les journaux. Cependant, il prit sa tâche à cœur, et, au bout de quelques leçons, il s'aperçut que le goût lui revenait avec le souvenir de son temps d'écolier.

Souvent, il s'élevait de sérieuses difficultés qui embarrassaient le professeur autant que ses élèves ; mais, avec beaucoup de bonne volonté, on finissait par trouver la solution, et c'était une joie véritable ; la satisfaction de l'obstacle vaincu.

On travailla ainsi jusqu'au mois de mars, avec autant de profit d'une part que de l'autre.

A cette époque, Annibal paraissait parfaitement rétabli. Il n'était que légèrement marqué à la figure, et ses forces étaient complètement revenues.

On décida donc de le renvoyer au collège. L'oncle Jérôme, d'ailleurs, avait fait annoncer son prochain retour ; et l'on ne voulait pas exposer Annibal, pour le moment, à son influence.

Le retour au collège se fit fort tranquillement. Annibal sentait lui-même qu'il avait besoin d'une vie un peu plus active, et surtout d'un travail plus sérieux pour réparer véritablement le temps perdu.

C'est pourquoi, loin de se faire prier, il insista plutôt pour hâter son départ ; ce qui aplanissait toutes les difficultés.

Pendant son absence, le fameux groupe l'avait un peu oublié, et s'était choisi un nouveau chef. Je crois d'ailleurs qu'avec ses nouvelles dispositions Annibal aurait refusé la candidature à cette position distinguée.

L'accueil, de part et d'autre, fut un peu moins chaleureux qu'on ne s'y attendait ; d'instinct on éprouvait une gêne réciproque.

Le directeur, de son côté, était médiocrement satisfait de voir revenir un élève qui ne lui avait jusqu'ici causé que des embarras.

Quoi qu'il en soit, Annibal fit son entrée en classe et à la récréation, d'une manière un peu moins bruyante qu'il n'avait l'habitude de le faire avant sa maladie.

Il était plus sérieux, et travaillait avec cœur ; aussi, à la composition hebdomadaire qui suivit sa rentrée, obtint-il une assez bonne place.

Ce fut, en classe, un ébahissement.

Jamais, de mémoire d'élève, un membre du groupe ne s'était élevé au-dessus du dernier tiers. Plus on était près de la queue, plus on était respecté et même admiré ; monter vers la tête, c'était déroger, plier le cou sous le joug ; c'était enfin, suivant l'expression consacrée par le groupe, *chéniquer*.

A la récréation suivante, les membres du groupe affectèrent de ne pas remarquer Annibal. Plusieurs d'entre eux essayèrent même de lui *monter une scie* ; mais, comme la tentative pouvait être assez dangereuse, — notre élève ayant le poignet solide, — on n'osa pas pousser les choses au delà d'une certaine limite. La crainte était bien ici le commencement de la sagesse.

Cependant, Annibal acheva son année dans le même esprit de travail, et avec une conduite qui, sans être irréprochable, était en somme assez satisfaisante.

Il s'était lié d'amitié avec Jarrais, et tous deux mettaient leurs efforts en commun pour arriver, sinon bons premiers, du moins à une place assez honorable.

Le directeur était enchanté, et le papa le fut encore davantage, lorsque, à la distribution des prix, il vit Annibal recueillir un prix de six accessits.

L'oncle Jérôme, de son côté, était assez satisfait ; mais il trouvait que le caractère de son filleul s'était un peu amolli.

— De nos jours, disait-il à son frère, l'éducation qu'on donne est une éducation de serre-chaude ; aussi, au lieu d'avoir un arbre bien venu, poussé en plein air, on a un arbuste étiolé, que le moindre mauvais temps fait périr. Regarde-moi les Romains, qui plongeaient leurs enfants, tout jeunes, dans l'eau glacée des fleuves,

afin de les endurcir ; voilà des gens qui entendaient l'éducation, et c'est ce qui les a faits si grands. Du reste, je perdrais mon temps à discuter cette matière avec toi ; tu es absolument comme ma belle-sœur : tu n'y entends rien du tout ; ou bien, si tu y comprends quelque chose, ta faiblesse est regrettable. Après tout, c'est ton affaire ; seulement je proteste, pour rester en règle avec ma conscience. Voilà !

M. Ladouceur laissa son frère protester, mais il se garda bien de lui laisser reprendre son empire sur l'esprit d'Annibal.

Les vacances se passèrent sans incident notable : la chasse, la pêche, les courses dans la campagne. Ce fut un temps heureux pour tout le monde, et les jours de bonheur, de même que les peuples heureux, n'ont pas d'histoire.

Au mois de septembre, Annibal retourna au collège ; et se remit courageusement au travail, avec Jarrais pour premier lieutenant et fidèle compagnon.

Quand je dis qu'Annibal se remit au travail, cela ne signifie pas qu'il renonçât à tout le reste ; au contraire, quand le moment de s'amuser était venu, on le trouvait toujours le premier à son poste.

Il avait conservé son habileté et son adresse incontestables ; aussi aucune partie ne marchait bien sans lui. Les chefs du groupe voyaient avec regret ce résultat auquel ils n'avaient pas songé, et qui menaçait d'éclaircir sérieusement leurs rangs. Car les enfants ne peuvent pas garder longtemps une rancune, et ne suivent pas le sentier de la guerre avec la même constance que nos Peaux-Rouges d'autrefois.

Certains membres du groupe, voyant avec quel entrain marchait la phalange conduite par Annibal, se détachaient de temps à autre de leurs amis, pour aller se joindre à ces hardis et bruyants joueurs. On les accueillait simplement, comme tous les autres ; et ce qui n'avait été d'abord qu'un acte isolé ou peu souvent répété, semblait vouloir se tranformer pour quelques-uns en une véritable habitude.

Les forts du groupe étaient inquiets de cette espèce de désagrégation qui s'opérait lentement parmi eux : on n'obéissait plus aussi promptement à la voix des chefs ; un esprit de révolte planait dans l'air. Il fallait couper le mal dans sa racine. Aussi, pendant l'heure d'étude suivante, le président — qui avait de nou-

breux loisirs — rédigea le manifeste qu'on va lire, lequel fut approuvé par ses honorables collègues :

" Attendu que le Groupe des Avancés a existé depuis longtemps dans ce collège, et que la plus grande unanimité a toujours régné parmi ses membres, sous la direction des chefs reconnus ;

" Attendu que, depuis quelque temps, un certain esprit d'insubordination semble s'être glissé au milieu de ce corps respectable, et que les principes qui l'ont régi jusqu'à ce jour paraissent être mis assez souvent en oubli ;

" Déclarons : que nous nous engageons solennellement sur l'honneur et sous notre signature à suivre rigoureusement pour l'avenir les anciennes traditions, et à rester fidèles jusque dans les moindres détails aux règlements établis et suivis par nos prédécesseurs.

" Décidons, de plus, que le nommé Annibal Ladouceur est indigne de faire partie du Groupe, qu'il est déchu de tous ses titres, droits et privilèges, dégradé, honni, ostracisé, expulsé, chassé, banni, dès maintenant et à tout jamais, sans qu'il soit possible à l'avenir de faire casser cette décision finale et sans appel.

" Donné au collège de X, le troisième jour des ides d'octobre, sous notre seeing et sceau.

" L. S. — Paul Lafon, président.

" L. S. — Pierre Verdier, vice-président.

" L. S. — Jérôme Legast, secrétaire.

" Nous approuvons : — "

Ce document solennel fut passé à tous les membres du groupe pour obtenir leur signature.

Hélas ! triste inconstance des choses de ce monde, le fameux " Nous approuvons " n'obtint qu'une seule signature, et une toute petite encore, qui ne comptait pour rien, ou à peu près.

Les autres membres refusèrent expressément, ou renvoyèrent le manifeste sans s'en occuper.

C'était un coup terrible pour les chefs.

Eh quoi ! des idées si hautes et si noblement exprimées, un document conçu et rédigé dans la manière et dans le style des plus grands politiques, n'avaient reçu qu'un seul suffrage, et ce suffrage était d'une insignifiance qui sautait aux yeux !

Le groupe était-il condamné ? le groupe allait-il périr ?

Paul Lafon, le président, passa une nuit presque sans sommeil, tant son esprit était fortement agité par les pensées tumultueuses qui le hantaient.

S'il parvenait à s'assoupir, des rêves terribles passaient devant lui. Il voyait le groupe divisé, abattu, désorganisé, sans vie apparente, rouler sur une pente rapide, et tomber dans un précipice sans fond, pendant qu'Annibal, souriant et calme, le regardait s'engouffrer sans lui tendre la main.

Le malheureux s'éveillait en sursaut, et se tournait dans son lit sans pouvoir chasser ces terribles visions.

La position de chef a ses fatigues aussi bien que ses gloires.

Le lendemain Paul Lafon avait le visage défait d'un capitaine qui vient de perdre une grande bataille, mais qui cependant n'abandonne pas toute espérance pour l'avenir. Du reste, il avait une idée ; et, avec une idée, on peut faire bien des choses.

Il reconnaissait la difficulté, l'impossibilité même de l'emporter sur Annibal dans une lutte ouverte. Mais, en dehors de la guerre, il y a encore, et fort heureusement, la diplomatie.

On a souvent vu des souverains obtenir, au moyen de démarches habiles, de concessions honorables, et par une sage politique, des avantages qu'ils n'auraient pas pu conquérir par la force des armes.

Le manifeste fut relégué au fond d'un pupitre, et, à la première récréation, le président, Paul Lafon, mettant de côté les exigences de sa haute position, s'avança, le sourire sur les lèvres, vers le point du préau où se tenait Annibal, entouré de ses amis.

— On ne te voit plus parmi nous, dit-il ; qu'est-ce que cela signifie ? Serais-tu fâché, par hasard ?

— Pas du tout, répondit Annibal ; je m'amuse à ma manière, et si tu veux nous joindre, tu es le bienvenu.

— Allons, tant mieux ! je croyais que tu nous en voulais.

Et Paul Lafon, avec ses amis, vint aussitôt prendre place parmi les joueurs.

De ce jour tout alla bien, ou sembla aller bien ; les jeux se faisaient en commun. Il n'y avait pas de querelles, et les membres du groupe étaient toujours prêts à céder avec la meilleure grâce du monde devant la volonté d'Annibal.

Mais Paul Lafon avait son idée.

Il voulait gagner la confiance d'Annibal, et le ramener par des voies détournées aux errements d'autrefois, qu'il considérait comme le bon chemin.

Il ne cédait maintenant que pour dominer plus tard. Jamais il ne manquait l'occasion de glisser un mot qui pût faire impression sur l'esprit de son condisciple, et lui laisser entrevoir les avantages et les douceurs du régime qu'il avait abandonné pour entrer dans le domaine ennuyeux du devoir.

Ce petit manège dura assez longtemps ; mais Annibal ne s'y laissa point prendre, et Paul Lafon en fut pour ses frais de diplomatie.

Au contraire, le groupe lui-même fut singulièrement modifié par son contact journalier avec "les bons élèves", et il perdit une part notable de sa mauvaise influence.

Notre héros continua à travailler ferme, avec son ami Jarrais, et il s'éleva bientôt au premières places, qu'il sut conserver jusqu'à la fin de son cours.

V

ANNIBAL DANS LE MONDE

Notre héros était donc sorti du collège. Son éducation première était terminée, et il allait maintenant entrer dans la vie responsable.

Il fallait lui choisir un état. Mais on ajourna la discussion de cette grande question jusque après l'époque des vacances, les dernières vacances d'Annibal. Aussi en profita-t-il pour faire toutes sortes d'expéditions et de parties avec l'oncle Jérôme et quelques-uns de ses anciens condisciples, qu'il avait invités à la maison paternelle.

Malheureusement, vers la fin du mois de septembre, un accident assez sérieux vint troubler quelque peu ces plaisirs.

Annibal s'en revenait, sur le soir, d'une longue course, avec deux de ses amis et l'oncle Jérôme, lorsque le cheval de ce dernier s'abattit à un endroit difficile du chemin, et tomba lourdement avec son cavalier.

Dans sa chute, l'oncle Jérôme eut la jambe droite engagée sous sa monture ; et, lorsqu'on vint le dégager et le relever, on s'aperçut

qu'il ne pouvait plus marcher. On le transporta sur un brancard à la maison de M. Ladouceur — qui était la plus proche — et l'on courut chercher le médecin. Celui-ci constata que la jambe était fracturée à deux endroits.

On conçoit si l'oncle Jérôme était de belle humeur.

— Eh quoi ! s'écriait-il, me voilà arrêté et retenu à la maison comme un enfant, pour plusieurs semaines....

— Peut-être plusieurs mois, dit le médecin.

— Allons donc ! des mois ! me prenez-vous pour une fillette ? Vous allez me soigner ce bobo avec toutes vos drogues et tous vos instruments, et dans quelques semaines je serai sur pied !

— Peut-être ; si vous ne faites pas d'imprudence.

Le malade, qui ne pouvait pas facilement être transporté chez lui, fut installé chez son frère, et commença une période de repos qui, pour lui, était la plus rude des pénitences.

Cependant, le temps était venu de songer à l'état que devait embrasser Annibal. On se réunit donc un jour dans la chambre de l'oncle pour agiter cette grave question.

Le père et la mère penchaient pour l'étude du droit.

— La profession d'avocat, disait M. Ladouceur, conduit à toutes les hautes charges. Annibal, d'ailleurs, est intelligent, il a une éloquence naturelle qui ne peut manquer de le faire arriver promptement, et je suis persuadé qu'il nous remerciera, un jour, de l'avoir poussé vers cette carrière.

Mais l'oncle Jérôme n'était pas de cet avis.

— Les avocats, disait-il, ne sont que des parleurs et des griffonneurs de papier. Ce n'est pas cela qu'il faut à mon neveu. Il y a longtemps qu'on ne me consulte plus à son égard ; je ne m'en suis pas plaint tant qu'il a été au collège ; mais, maintenant que le voilà devenu un homme, je revendique mes droits ; et il n'est que temps. Or, je ne vois pour lui qu'une seule carrière : c'est celle des armes. Voilà !

— Les armes ! s'écria M. Ladouceur ; mais, mon cher Jérôme, ce n'est pas une carrière, cela ; penses-y donc un peu, nous n'avons pas d'armée....

— Hem ! hem ! pas d'armée ! comme si je n'étais pas lieutenant-colonel !... Du reste, je vois bien que ton parti est pris ; je te l'ai déjà dit, tu veux faire de ton fils une femmelette ; c'est ton affaire, mais la mienne sera aussi de savoir qui je choisirai pour héritier.

Là-dessus, le brave oncle, dont le lit était placé tout près d'une fenêtre, tourna ses regards vers la campagne, et se mit à tambouriner sur les vitres pour passer sa mauvaise humeur.

On était en septembre ; c'était le matin, et le temps était magnifique.

Pendant que l'oncle Jérôme regardait d'un air boudeur et distrait le riche panorama qui se déroulait devant ses yeux, il aperçut au haut d'une colline Annibal qui s'en venait, le fusil sur l'épaule et la carnassière au côté. Il marchait d'un pas élastique et sûr, avec cette grâce virile de la force unie à la jeunesse.

— Venez me voir ce gaillard, vous autres, cria l'oncle Jérôme ; regardez-le marcher, et dites-moi si vous aurez le courage de le renfermer dans une atmosphère de bouquins et de vieux papiers poudreux !

Le père et la mère d'Annibal s'étaient approchés, et regardaient à leur tour non sans un sentiment de légitime fierté.

Le jeune homme, qui ne savait pas qu'on l'observait avec tant de sollicitude, descendit la colline, puis tourna à gauche, et s'enfonça de nouveau sous le couvert.

L'oncle Jérôme se retourna en poussant un soupir ; puis, après avoir réfléchi quelque temps :

— De fait, dit-il, il n'a pas été consulté, ce garçon ; et il me semble que son avis est ici de quelque importance.

— C'est juste, dit M. Ladouceur ; nous lui parlerons dès ce soir.

— Devant moi, reprit l'oncle ; et nous verrons si mon neveu a des dispositions pour le grimoire, ce qui me surprendrait fort. Maudite jambe ! s'écria-t-il, — il venait de faire un mouvement un peu vif sans y penser, — et dire que me voilà cloué ainsi pour plusieurs semaines !

Le soir, lorsque toute la famille fut réunie, M. Ladouceur reprit la conversation commencée le matin, puis, s'adressant à Annibal :

— Voyons, tu as dû songer un peu à l'avenir ; quels sont tes goûts, tes projets ?

— Mon père, dit le jeune homme, si vous tenez absolument à faire de moi un avocat, je me soumettrai volontiers ; vous avez plus d'expérience que moi, et vous jugez mieux. Mais, quant à mes goûts, j'avouerai franchement qu'ils ne me portent pas du tout vers cet état.

— Là ! qu'est-ce que je vous avais dit ? cria l'oncle Jérôme avec un sourire de triomphe. C'est bien, mon neveu ; c'est très bien ! quand on porte un nom comme le tien, il n'y a que la carrière des armes qui puisse...

— Attends donc un peu, interrompit M. Ladouceur, Annibal n'a pas eu le temps de se prononcer ; il ne faut rien lui imposer à l'avance.

— Comment, se prononcer ! Il me semble qu'il a dit assez clairement qu'il n'a aucun goût pour les paperasses ; et, quand on ne veut pas être avocat...

— Mon oncle n'a pas tort, dit Annibal ; la carrière des armes ne me déplaît pas ; mais, malheureusement, ou heureusement peut-être, nous n'avons pas d'armée....

— Comment, pas d'armée ! Et si je me mettais à en lever, moi, une armée, seulement pour t'y donner un grade !

— Ah ! mon oncle, ce serait trop de bonté, et probablement que cela prendrait trop de temps.

— Alors, dit M. Ladouceur, quelle carrière choisirais-tu, si tu ne consultais que ton goût ! Parle sans crainte.

— Eh bien, mon père, puisque vous avez la bonté de me laisser libre, il y a un état que je choisirais entre tous, c'est celui de cultivateur.

— Cultivateur ! s'écrièrent à la fois le père et l'oncle.

— Y penses-tu ! ajouta celui-ci, Annibal Ladouceur aux mancherons d'une charrue !

— De fait, l'idée me semble assez singulière, poursuivit M. Ladouceur.

— Je ne ferai rien qui n'ait votre entière approbation, dit Annibal ; seulement, vous m'avez demandé mes goûts, et je les ai déclarés franchement. Maintenant, je suis prêt à choisir comme vous l'entendrez.

— Mais, en cultivant, jeune homme, dit l'oncle d'un ton solennel, comment te feras-tu un avenir, et quels services pourras-tu rendre à ton pays ?

— D'abord, mon cher oncle, je n'ai pas une ambition extraordinaire, et les honneurs me tentent peu, pour le moment du moins. Mais, du reste, je ne crois pas que l'état de cultivateur soit aussi peu relevé qu'on cherche à le faire croire. Y en a-t-il un de plus noble, de plus indépendant ? Voyez le médecin, le

notaire, l'avocat : ne sont-ils pas, au fond, les humbles serviteurs du public qui les paye ? Lorsqu'ils ont acquis la vogue ou la célébrité, ils peuvent, jusqu'à un certain point, choisir leur clientèle et dicter leurs conditions, ce qui est une des formes de l'indépendance ; mais, au début, ne leur faut-il pas, comme je l'entends dire tous les jours, courir un peu le client ? Je suis loin de vouloir déprécier ces professions ; mais je ne voudrais pas non plus les élever trop aux dépens des autres. Et maintenant, voyez le cultivateur. Il travaille, lui aussi, mais librement ; et c'est la Providence qui lui paye son salaire. Avec ce gain, il peut se passer de tout le reste. Quant à son avenir, à la position qu'il peut se faire, et aux services qu'il rend à son pays, je conçois qu'un homme qui se contente de suivre la routine ordinaire ne peut ni faire beaucoup de bien ni arriver très haut. Mais supposez, par exemple, que j'établisse ici une sorte de ferme modèle, que je fasse de la grande culture, suivant tous les principes de l'art moderne, croyez-vous que je n'aurai pas rendu un véritable service à tout mon district, et que je n'aurai pas, en même temps, fait une excellente spéculation ? Je me contente de soumettre ces idées ; si vous croyez qu'elles aient quelque valeur, vous les examinerez. Je n'ai que dix-huit ans, après tout ; et je puis attendre. Pour ce qui est de l'objection que mon oncle a soulevée, je dois dire que, parce qu'on est cultivateur, on n'est pas nécessairement privé de l'avantage de porter les armes pour son pays. Tout en cultivant mes champs, j'aimerais beaucoup, non pas à entrer dans l'armée que mon oncle voulait lever, mais à me faire inscrire parmi les volontaires dont il est le lieutenant-colonel.

— Hein ! qu'est-ce que tu dis là ? s'écria l'oncle, avec un mouvement si brusque que sa jambe malade lui arracha un juron. Tu voudrais entrer dans mon bataillon ! Parles-tu sérieusement ?

— Certainement, si vous voulez bien m'accepter.

L'oncle Jérôme s'épongea nerveusement le front où l'émotion avait amené une transpiration froide.

— Je savais bien, reprit-il, que mon filleul a l'étoffe d'un homme. Vous avez eu beau essayer de me le gâter, les leçons que je lui ai données dès son enfance ont porté leur fruit. Mais, c'est qu'il raisonne parfaitement, ce gaillard-là. Ladouceur, ton fils arrivera ; du reste, je te l'ai toujours dit. Noble métier, noble métier ! poursuivit-il en se frottant les mains ; indépendant,

morbleu ! et lieutenant par dessus le marché ; car nous allons le faire lieutenant. Demi-tour, droite, en avant, arche ! Un beau soldat, bien découplé ! Tiens, donne-moi une poignée de main ; cela me rajeunit de dix ans, et me fait presque oublier ma jambe. Aïe !

Et l'excellent oncle saisit la main d'Annibal qu'il serra jusqu'à la broyer.

— De fait, dit M. Ladouceur, Annibal a peut-être raison....

— Comment ! il a peut-être raison ! Je te trouve sublime, toi ! Ah ! il a peut-être raison ; tu as découvert cela, tout d'un coup, comme on se trouve un cheveu blanc. Tiens, Ladouceur, il me semble que tu déraisonnes, quelquefois. Du reste, tu oublies trop souvent que je suis ton aîné. Tu as dit tout à l'heure que mon filleul était libre ; et quand même tu ne l'aurais pas dit, je le dis, moi ! Voyons, suis-je son oncle et son parrain, oui ou non ? Annibal, tu vas te mettre en campagne dès demain pour te choisir une ferme, deux, trois, quatre, si tu veux. Consulte ton goût ; seulement ne regarde pas au prix, c'est moi qui m'en charge. Si les bâtiments ne te plaisent point, démolis, et fais en construire d'autres ; tu as un crédit illimité. Quand je dis illimité... tu connais un peu le chiffre de ma fortune, coquin ! Tu sais qu'on peut faire les choses sans lésiner. Quant à ton uniforme, le sabre et tout le tremblement, je m'en charge encore, et tu vas partir dès demain....

— Voyons, mon ami, interrompit le père, il ne peut pas chercher une ferme et se choisir à la fois un...

— D'abord, Ladouceur, qui est-ce qui te demande des permissions ? Encore une fois, suis-je, oui ou non, le parrain de mon filleul ? Suis-je, oui ou non, ton aîné ? Oui. Eh ! bien, ne dis plus un mot ou je te déshérite, c'est-à-dire que je déshérite Annibal.... Allons, voilà que je m'embrouille maintenant. Ma belle-sœur, faites donc taire votre mari. Quant à toi, Annibal, tu sais ce que j'ai dit : demain matin.... Ah ! si j'avais encore mes deux jambes, parbleu tu n'irais pas seul, mais c'est inutile.... Toi, Ladouceur je te défends de parler.

Ladouceur se leva sans dire un mot, et alla donner une poignée de main à son frère, pendant que Mme Ladouceur, Annibal et les autres enfants l'entouraient pour le remercier.

— Eh bien, avez-vous fini, vous autres ? dit l'oncle, en essuyant une larme qu'il eût voulu cacher ; en voilà une affaire ! N'ai-je pas le droit de dépenser mon bien comme je l'entends ! Il me semble que je suis majeur... même plusieurs fois. C'est égal, mon filleul, demain... lieutenant ! lieutenant ! ce garçon arrivera !

Mais Annibal ne devait pas commencer si tôt sa carrière de laboureur et de lieutenant dans la milice.

Il allait au contraire passer par une épreuve plus difficile, et faire le coup de feu sur un terrain plus dangereux.

NAPOLÉON LEGENDRE.

(A suivre.)

BARBE-BLEUE

I

La Fontaine a dit quelque part :

> Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Extrême est peut-être un tantinet exagéré ; et, entre nous, je ne suis pas à cent lieues de le soupçonner un peu de se trouver là beaucoup pour faire face aux exigences de cette mégère, la rime.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que les récits naïfs qui ont ému nos cœurs et frappé nos imaginations, aux jours de l'enfance, conservent toujours pour l'âge mûr, et même pour la vieillesse, un charme réel, si vague et si indéfinissable qu'il soit.

Est-ce grâce à l'intérêt qui s'en dégage ?

Certes, non ; un homme qui ne les aurait jamais lus ni entendu conter les trouverait sans doute bien fades pour la plupart, et serait loin de s'extasier devant le génie inventif des auteurs.

Non, ce qui fait leur attrait, c'est que, semblables à ces vieux airs qui ont le privilège de réveiller tout à coup dans notre mémoire les scènes familières d'autrefois, ils nous rappellent nos premiers pas dans la vie, nos premières impressions, nos premières sensations intellectuelles, nos premières palpitations de crainte, de joie, d'étonnement ou d'espoir ; c'est qu'ils s'identifient avec les premiers rayons de soleil de notre existence ; c'est qu'en un mot ils se parent de toute cette poussière dorée que l'âge a laissée tomber, dans les recoins du souvenir, sur les premiers feuillets où le cœur a commencé d'écrire son journal quotidien.

Ceci, chers lecteurs, ne constitue pas, je vous prie de le croire, un préambule chargé de vous préparer à la dix-millionnième édition d'un conte de Perrault ou à quelque nouveau chapitre ajouté aux narrations de la Mère l'Oie.

Au contraire, c'est une page d'histoire peu connue que je veux vous mettre sous les yeux ; et, si j'ai débuté par une allusion aux

récits tant aimés des petits enfants, c'est que cette page a donné naissance, dit-on, à l'un des plus célèbres parmi ces récits, et fait le fond de la légende populaire sur laquelle son auteur l'a construit.

II

En 1887, par un frais matin de mai, je montais en wagon de chemin de fer, à la gare d'Angers, en route pour Nantes, l'intéressante métropole de la Bretagne.

Comme j'allais prendre place dans mon compartiment, l'ami qui m'avait fait un pas de conduite — mon ancien professeur de droit romain, M. Aubry, par parenthèse — me dit en me serrant la main :

— A propos, avant d'arriver à Ancenis, il y a une station qu'on appelle Champtocé. Quand le train s'y arrêtera, tournez un peu la tête à votre droite, vous apercevrez les restes d'un vieux manoir. Regardez-les bien, ce sont les ruines du château de Barbe-Bleue.

— Comment, le château de Barbe-Bleue ? quel Barbe-Bleue ?

— Mais il n'y en a qu'un, ce me semble ; le Barbe-Bleue de Perrault, le Barbe-Bleue d'Offenbach.

— Il a réellement existé ?

— Parfaitement, en chair et en os, comme vous et moi. Avec cette différence qu'il était très méchant d'abord, ensuite qu'il était maréchal de France.

— Vraiment ? Comment s'appelait-il ?

— Gilles de Retz ; il appartenait à l'une des plus célèbres familles de France ; son histoire est très curieuse.

Ce nom de Gilles de Retz ne m'était pas inconnu. Je l'avais plus d'une fois rencontré sous la plume des chroniqueurs qui nous ont transmis l'histoire merveilleuse de Jeanne-la-Pucelle.

Mais comment relier ce personnage avec le féroce Barbe-Bleue du conte de Perrault ?

Et tandis que le train m'emportait à toute vapeur sur la pente ondulée des collines qui bordent le Maine et la Loire, je repassais en mon esprit tous les traits, toutes les phases, toutes les péripéties du récit enfantin, que les grand'mères aiment tant à raconter aux petits, groupés autour d'elles avec de grands yeux interrogateurs et des frissons dans le dos.

Je voyais la jeune épousée, trop curieuse, s'acheminer en tremblant, sa petite clef d'or à la main, vers la porte mystérieuse, l'ouvrir sans bruit, jeter un grand cri, et s'évanouir soudain à la vue des cadavres ensanglantés de celles qui l'avaient précédée sous le toit conjugal de l'affreux bandit.

Je voyais rentrer inopinément ce dernier au château, bondir de fureur à la vue de la petite clef d'or maculée de sang, et s'écrier d'une voix terrible, en brandissant son coutelas :

— *Préparez-vous à mourir, Madame !*

Puis j'entendais la voix dolente de la pauvre condamnée, pendant son quart d'heure de répit, crier à sa sœur penchée sur le parapet de la tour :

— *Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir !*

Et la sœur de répondre avec angoisse :

— *Je ne vois que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.*

Enfin le dénouement arrivait, et je respirais de soulagement, tout comme autrefois, en croyant distinguer au loin, sur la route poudreuse, le galop des deux cavaliers sauveurs.

III

Et cette rêverie me hanta jusqu'à Champtocé, où j'aperçus, en effet, sur ma droite, à distance de quelques arpents, l'arête déchiquetée d'une haute tour moyen âge, qui émergeait d'un amas de masures et de vieux chênes rabougris, en profilant sur le ciel sa silhouette immense et triste.

C'était le château de Gilles de Retz, le château de Barbe-Bleue. Ou plutôt, c'était l'un de ses châteaux, car il en avait un grand nombre, tout le pays environnant et qui porte son nom — Pays de Retz — lui ayant appartenu.

Ses autres principales habitations étaient celles de Machecoul, de Suze, de Savenay (Loire Inférieure), de Tiffauge, en Vendée, de Pouzeauges, de Chambenais et de Confalens, dans la Charente, de Lombert et de Grez-sur-Maine (Sarthe), de Château-Morand, sur la Loire, etc.

Tous ces châteaux ne servirent pas à Gilles de Retz de repaire pour y commettre ses atrocités et y perpétrer les crimes qui ont rempli d'horreur une époque pourtant bien féconde en abomina-

tions ; dans le procès, il n'est question que de Champtocé, de Suze et de Tiffauge, où le monstre massacra et flétrit plus d'une centaine d'enfants volés.

Mais n'anticipons pas.

Du reste, les crimes de cet épouvantable scélérat ne peuvent se raconter.

Ils dépassent tout ce que l'imagination peut rêver de plus infernal et de plus révoltant.

Relatons seulement, en abrégeant autant que possible, ce qui s'est passé de plus remarquable dans la vie de cet homme étrange.

Gilles, baron de Retz ou Raiz, plus connu sous le nom de Gilles de Retz, naquit à Nantes, à la fin du quatorzième siècle, d'une famille alliée aux maisons royale et ducale de France et de Bretagne.

A vingt ans, il prenait du service dans l'armée du roi Charles VII, accompagnait Jeanne Darc au siège d'Orléans, combattait à ses côtés dans toutes les batailles qu'elle livra aux Anglais, et se faisait une très haute réputation comme homme de guerre.

Il se signala tout particulièrement à la reprise de Paris, qui avait été seize ans la capitale de la monarchie anglaise, et ne contribua pas peu à l'expulsion définitive des étrangers de toute la province qu'on appelait l'Ile-de-France.

Bref, jeune encore, après avoir conquis par nombre d'actions d'éclat, le grade de maréchal de France, il se retira dans ses terres, avec le titre de lieutenant-général de Bretagne.

On voit donc qu'il s'agit d'un très haut personnage.

IV

Je l'ai donné plus haut à entendre, le baron de Retz était riche à millions. Le luxe et la débauche non seulement le perdirent, mais en firent un criminel légendaire.

Il voulut singer les rois par son étalage et ses prodigalités folles.

Il s'entoura d'une garde de deux cents cavaliers, qui l'accompagnaient dans toutes ses pérégrinations de ville en ville à travers la Bretagne.

Il se faisait suivre en outre par une troupe de comédiens et de musiciens, ainsi que d'une armée de domestiques pompeusement vêtus, et nourris comme des princes.

Quand il traversait une ville avec ce cortège d'empereur, des hordes de fainéants, de vagabonds et de mendiants s'attachaient à ses traces pour recueillir les pièces d'or qu'il leur jetait à mains pleines.

Il entretenait de véritables sérails au fond de ses principaux châteaux.

Enfin, nul souverain ne menait un train de vie plus somptueux, ne jetait avec plus d'ostentation ses trésors par les fenêtres.

Chose très commune au moyen âge, et qu'on voit encore parfois de nos jours, ce débauché sans honte et sans scrupule aimait hypocritement les pompes religieuses ; il affectait une dévotion outrée.

Il s'était fait construire des chapelles regorgeant de richesses et d'ornements précieux de toutes sortes.

Il avait des chanoines, des chapelains, des enfants de chœur, des musiciens, et — détail assez curieux — un orgue qu'il traînait avec lui dans ses voyages.

Tout ce personnel était vêtu de riches habits garnis de précieuses fourrures, et dont quelques-uns coûtaient des prix fabuleux.

Poussé par son sot orgueil, cet homme s'aveugla au point d'envoyer à Rome un délégué chargé d'obtenir du pape que ses chanoines eussent le droit de porter la mître et les autres insignes épiscopaux.

On conçoit qu'un insensé de cette trempe devait être entouré de bien des parasites, sans compter les escrocs.

Aussi l'immense fortune de Gilles de Retz ne tarda-t-elle guère à donner les signes d'un prochain effondrement.

Voyant ses trésors s'écouler avec une rapidité alarmante, il vendit la meilleure partie de ses terres pour enrayer la débâcle.

Mais, comme il ne cessait de se plonger dans les mêmes extravagances et les mêmes orgies coûteuses, il n'y parvint pas.

Alors, menacé d'une ruine complète, mais toujours aussi insatiable dans ses appétits immondes, il imagina d'avoir recours à la science des alchimistes pour se procurer de l'or.

V

La France — on pourrait dire l'Europe — du quatorzième et du quinzième siècle s'adonna beaucoup à l'astrologie, à la magie et à la sorcellerie, mais surtout à l'alchimie.

La fièvre de l'or enflammait tous les esprits, de même qu'elle devait, quatre siècles plus tard, passionner jusqu'au délire la génération qui nous a précédés.

Seulement les chercheurs d'or du moyen âge ne s'aventuraient pas sur les mers ou à travers les déserts pour aller arracher la précieuse pépite aux entrailles des placers de la Californie ; ils se contentaient de se brûler les yeux à feuilleter des grimoires, et de sécher sur les creusets et les cornues pour faire fortune en résolvant le problème de la transmutation des métaux.

On sait quel rôle jouèrent à cette époque les sombres travailleurs du *grand œuvre*, les aventuriers de la pierre philosophale, — rôle de visionnaires et d'insensés quelquefois, mais le plus souvent de mystificateurs en quête de bonnes dupes à exploiter.

Ce fut, tout naturellement, entre les mains de cette dernière catégorie d'alchimistes que tomba le sire de Retz.

Des dupes, ces charlatans de la superstition en trouvaient surtout chez les grands seigneurs et les nobles.

On rapporte l'histoire d'une princesse qui protégea longtemps un alchimiste devenu célèbre par la catastrophe qui termina sa carrière.

Comme le reste de ses confrères, il se faisait fort de transformer tous les métaux en or fin.

Mais pour cela — vous le devinez sans peine — il lui fallait tout d'abord beaucoup d'argent.

La crédule princesse lui en fournit en abondance.

Mais, comme elle finit par soupçonner son thaumaturge de faire fondre l'argent qu'elle lui donnait, partout ailleurs que dans ses fourneaux, elle donna ordre de lui construire un laboratoire en pleine forêt, à quelque distance de son château.

La bâtisse terminée, on y transporta tous les appareils, les instruments, les bouquins, les bocaux et les drogues dont se servait l'alchimiste.

Et, quand celui-ci fut entré, on mura la porte derrière lui, ne laissant ouvert qu'un étroit guichet par où le prisonnier pouvait recevoir l'air et la nourriture.

Le malheureux resta là trois ans à se casser la tête et à pâlir sur ses réchauds, ses fioles et ses récipients.

Il ne devait pas sortir vivant de ce tombeau anticipé.

Un soir, par une nuit de ténèbres et de tempête, une détonation se fit entendre.

C'était le laboratoire du pauvre chercheur de pierre philosophale qui venait de sauter dans l'espace avec tout ce qu'il contenait.

Le lendemain, on ne trouva sur les lieux que des débris épars qui dégageaient une forte odeur de soufre ; preuve évidente, pour les habitants de l'endroit, que le sorcier avait été bien et dûment enlevé par le diable.

Le fait est qu'on ne sut jamais si le malheureux avait été la victime involontaire de ses expériences chimiques, ou s'il s'était tué de désespoir pour échapper à cette insupportable vie de réclusion.

VI

Chose singulière, il n'y eut point que le peuple superstitieux et la noblesse ignorante qui donnèrent dans ce travers ; les philosophes s'en mêlèrent.

Il en résulta les plus abracadabrantes théories.

Un savant prétendit sérieusement qu'un rayon de soleil enfermé dans une caverne finirait par se transformer en or pur après trois mille ans.

Il n'avait pas à craindre que l'expérience vînt lui jeter un démenti en face.

De plus, le brave homme négligeait un point essentiel : il oubliait d'indiquer comment il fallait s'y prendre pour enfermer un rayon de soleil dans une caverne.

Le sire de Retz — on le comprend — ne songea point à poursuivre l'application de cette théorie.

Ce n'était pas dans trois mille ans qu'il lui fallait de l'or, c'était tout de suite, — à n'importe quel prix, fût-ce au prix de son salut éternel !

Après avoir vainement fait appel à la prétendue science de plusieurs alchimistes célèbres, — ce qui lui restait de ses richesses ne pouvant plus alimenter sa soif de débordements, — le malheureux se jeta corps et âme dans ce qu'on appelait alors la religion de Satan.

Il chercha à se procurer des trésors par les infâmes pratiques de la sorcellerie.

Comme je l'ai dit plus haut, ces pratiques abominables étaient très répandues en Europe à cette époque.

Examinez les sculptures de presque toutes les églises du quinzième siècle, vous y verrez l'homme échangeant son âme contre des sacs d'écus, et s'agenouillant devant le diable pour baiser le velours de sa griffe.

Ce fut aussi une époque de forfaits inouïs.

Dans toutes les couches sociales, et jusque sur les marches des trônes — sur les marches des trônes surtout — on ne voyait que viols, incestes, empoisonnements, sacrilèges horribles et sortilèges monstrueux.

L'infâme momerie appelée *envoûtement* se pratiquait sur une vaste échelle.

Jean IV, duc de Bretagne, mourut *envoûté*, disent quelques écrivains.

Voici comment Pitre-Chevalier décrit l'envoûtement :

" L'envoûtement, dit plaisamment l'historien, consistait à former en cire l'image de celui que l'on voulait tuer, et à poignarder cette image au cœur et à la tête, avec des mots cabalistiques. Cette opération faite sur le portrait, pour peu qu'on poignardât aussi l'original, il était sûr d'en mourir. "

De nos jours, ces choses-là font sourire de pitié ; mais à ces époques ténébreuses, elles répandaient la terreur dans tous les rangs de la société, et souvent provoquaient des représailles féroces.

Aussi, durant la dernière moitié du quatorzième siècle, et au commencement du siècle suivant, il ne fut question en France que de révoltants procès de magie, de sorcellerie, de rapts, d'empoisonnements, de diableries de toute espèce.

Les tribunaux n'avaient pas assez de juges, de tortionnaires, de cachots et de bûchers pour tous ceux qu'on leur dénonçait.

VII

Habitué aux raffinements d'une lubricité sans nom, et s'enfonçant toujours de vice en vice et de crime en crime dans la monstrueuse spirale où le poussaient ses passions effrénées, celui que Perrault devait illustrer sous le nom de Barbe-Bleue se plongea avec rage dans toutes les horreurs diaboliques du temps.

Il commença par faire rechercher, par toute l'Europe, ceux qui avaient la réputation d'évoquer l'esprit des ténèbres.

Il n'avait pas besoin d'aller si loin : un médecin du Poitou se présenta.

Il était puissant magicien, prétendait-il, et Belzébuth, Astaroth, Méphisto et toute la légion infernale étaient à son service.

Sommé de manifester sa science, il choisit le château de Tiffauge comme l'endroit le plus favorable à ses incantations, probablement à cause de la forêt dont il était entouré.

Le moment psychologique arrivé, le sorcier, armé de toutes pièces, pénétra seul dans un épais fourré, en traçant des cercles magiques et en prononçant des paroles mystérieuses.

Une fois hors de vue, il simula une lutte terrible, frappant lui-même son armure avec son épée, et ventriloquant un dialogue qui jeta l'épouvante dans l'esprit des témoins de cette scène.

L'audacieuse supercherie eut plein succès.

Gilles de Retz n'avait pas vu le diable, comme on le lui avait promis ; mais il l'avait entendu, c'était déjà beaucoup.

Le charlatan, sorti du bois, raconta que le démon lui était apparu, mais s'était montré récalcitrant à l'extrême, et, malgré les ordres, les menaces et les objurgations, n'avait pas voulu consentir à se montrer à d'autres qu'à lui.

Cela venait de ce qu'il avait oublié quelque chose dans le cérémonial préparatoire.

Il lui fallait retourner dans son pays pour consulter ses grimoires.

Au reste, il lui manquait, avouait-il, certains ingrédients qui coûtaient très cher ; et, comme il n'était pas riche, et qu'il avait en sus à payer ses frais de voyage...

Bref, il lui fallait des déboursés.

Gilles de Retz, aveuglé par la perspective des trésors fabuleux qu'on lui promettait, n'hésita pas.

Il mit une forte somme à la disposition du maître fourbe, qui fila... pour ne plus revenir.

VIII

Cette humiliante mystification ne corrigea point le maréchal.

Il eut bientôt recours à d'autres imposteurs ou scélérats, qui firent des châteaux de Tiffauge, de Suze et de Champtocé de véritables soupiraux de l'enfer.

L'assassinat s'y mêlant à l'orgie, il se passa dans ces antres de bêtes fauves des choses qui seraient absolument incroyables, si elles n'étaient révélées par les pièces authentiques du procès, — des choses qu'il est impossible de transcrire ou de raconter.

Un Italien nommé Prélati fut le plus hardi complice de ces monstruosités.

Il conduisit le bandit au fond des souterrains du château de Tiffauge, et là lui fit signer de son sang un pacte avec le démon, auquel il offrait, en même temps que son âme, les doigts, les yeux et le cœur d'un enfant dont les restes palpitaient encore.

Puis, sous sa direction, se succédèrent, en divers endroits et presque sans trève, des crimes à faire frémir. Orgies sanglantes, profanations de cadavres, sacrilèges épouvantables, — c'était comme une monomanie furieuse.

Souvent, dans les nuits de tonnerre et d'orage, Gilles de Retz, réellement possédé d'un délire de cruauté maladive, égorgeait de ses propres mains des enfants de six, huit, dix ans, leur fouillait les entrailles, se vautrait dans leur sang, et, à la lueur des éclairs, aux éclats de la foudre, assouvissait sa sauvagerie en savourant leur agonie prolongée.

Il jouissait de la mort, avoua-t-il lors de son procès, plus encore que de la douleur de ses victimes.

Les cris déchirants faisaient ses délices, mais les derniers râles l'extasiaient.

Les contorsions des mourants le faisaient pâmer d'aise.

Aux dernières convulsions, il se ruait sur le moribond, et prenait un plaisir féroce à lui arracher les viscères et les intestins.

Ne croirait-on pas lire le récit d'un cauchemar rempli d'épouvantements ?

Sa pourvoyeuse ordinaire était une vieille maritorne appelée la Meffraye.

Elle errait par la campagne, abordait dans les champs les petits pâtres et les petites bergères, leur faisait des cadeaux et des cajoleries, et finalement les attirait dans le château fatal.

Une fois entrés, c'était fini ; ils n'en sortaient jamais.

Les habitants du pays les croyaient enlevés par les fées ou les nains.

Les familles prenaient le deuil, et les mères pleuraient toutes les larmes de leurs yeux, tandis que les épaisses murailles des cachots étouffaient les gémissements et les cris de désespoir des pauvres innocents expirant dans les tortures.

Et, chose qui déconcerte l'imagination, le monstre paraît avoir entraîné tout son entourage dans ses abominations.

Personne n'ose le dénoncer.

Au contraire, on semble l'encourager et l'aider.

On s'entend avec lui pour des cérémonies infâmes et des processions sacrilèges. On met à son service les choses les plus saintes ; on lui permet les profanations les plus impies.

Mais l'heure de la rétribution devait sonner.

Plusieurs familles de Nantes, moins crédules que les habitants des campagnes, et dont les enfants avaient aussi disparu subitement, eurent le courage de faire des recherches.

Elles apprirent avec stupéfaction que chacun de ces enfants avait été vu en dernier lieu dans la compagnie des gens du baron.

Une fois les soupçons éveillés, les révélations se succédèrent foudroyantes.

Des individus avaient découvert des traces de sang suspectes.

Des passants avaient entendu, la nuit, aux abords des châteaux où logeait le maréchal, des cris lugubres, des plaintes qui les avaient glacés d'épouvante.

L'esprit public s'émut ; les investigations s'organisèrent ; des indiscrétions se commirent.

Enfin, de découverte en découverte, la culpabilité de Gilles de Retz devint tellement évidente, que le duc de Bretagne, Jean V, le fit arrêter avec ses complices, et chargea l'évêque de Nantes

de constituer un tribunal extraordinaire pour venger la religion, la nature et l'humanité.

On fit exécuter des fouilles dans les principaux repaires du monstre ; et l'on exhuma, dans les souterrains de Tiffauge, dans la tour de Champtocé, et dans les latrines du château de Suze, les cadavres ou les squelettes de cent quarante enfants au-dessous de dix ans.

Dieu seul sait le nombre de ceux qui ne furent point retrouvés.

Quand on fit sauter les verrous des cachots, un nombre considérable de jeunes filles s'en échappèrent ; quelques-unes, folles de terreur, avaient perdu la raison.

IX

Le tribunal devant lequel comparut Gilles de Retz était composé de l'évêque d'abord, ensuite de Jean Malestroit, de Jean Blouyn, official de Nantes, inquisiteur de la foi dans le diocèse, et de Pierre de l'Hospital, sénéchal de Rennes, agissant pour le séculier.

L'accusé et ses complices furent d'abord d'une arrogance extrême, et refusèrent de répondre aux interrogatoires.

Mais, lorsqu'on les menaça de la question, ils se décidèrent à faire des aveux.

Ce qu'ils racontèrent terrifia l'inquisiteur et les juges.

Impossible d'en reproduire la millième partie.

C'était tellement monstrueux que le duc Jean V renonça, pour la circonstance, à sa prérogative souveraine ; il se dépouilla de son droit de faire grâce, et ne voulut jamais revenir sur sa décision, malgré l'intervention du roi de France, auprès de qui s'agitèrent les plus hautes influences du royaume.

Il y avait là, suivant l'expression de Paul Le Coustour, à qui j'emprunte bon nombre de ces détails, de quoi faire pendre dix mille hommes.

Et encore, Gilles de Retz admettait-il ne pas avoir avoué ses crimes les plus énormes.

On n'insista pas : les plus difficiles se seraient contentés à moins.

Après ses aveux, le tigre endossa la toison de l'agneau, et reprit ses allures de bigot hypocrite.

Le misérable fondait en larmes, et essayait d'attendrir ses juges par les dehors d'une grande piété et de la plus vive componction.

Ce qui sembla l'affliger d'avantage, ce fut d'être privé de la société de ses complices.

Il en versait des larmes amères.

Quand on le sépara de Prélati, surtout, il l'embrassa en fondant en sanglots :

— Adieu, lui dit-il, François, mon ami, jamais plus nous ne nous reverrons en ce monde. Je prie Dieu qu'il vous donne bonne patience et connaissance. Et soyez certain, mais que vous ayez comme moi patience et espérance en Dieu, que nous nous reverrons en la grande joie du paradis. Priez pour moi et je prierai pour vous !

Quand on lit ces détails dans les chroniques du temps, on se demande si l'on rêve ou si l'on est bien éveillé.

Mais ces étrangetés étaient bien dans les mœurs du temps. On en voit la preuve dans ce qui se passa lors de l'exécution du misérable.

X

Gilles de Retz fut condamné, le 25 octobre 1440, à être étranglé, puis brûlé.

Or toute la ville de Nantes jeûna durant trois jours pour lui obtenir le pardon de ses péchés, et l'on fouetta les enfants, pour qu'ils se rappelassent bien cet événement mémorable.

Pendant son supplice, on chanta des hymnes et des cantiques.

Le cadavre fut jeté dans un bûcher, mais on ne le laissa point consumer.

Avec la permission du duc de Bretagne, de nobles damoiselles — s'il vous plaît — l'enlevèrent, l'ensevelirent de leur main — détail touchant, — et le firent inhumer en grande pompe.

Je me demande ce qu'on aurait bien pu faire de plus, si au lieu d'avoir massacré cent quarante enfants, il en eût égorgé dix mille.

O moyen âge !... tu as eu tes pages glorieuses, tes côtés héroïques, tes traits de physionomie sublimes, mais je suis toujours étonné, malgré tout, qu'il y ait encore, en plein dix-neuvième siècle, d'honnêtes gens qui semblent te vénérer et te regretter, sans y mettre de restrictions.

.....

Il reste encore quelques vestiges qui rappellent le procès et le supplice du grand criminel.

C'est d'abord le Bouffay — un monument qui date du dixième siècle — où se déroulèrent les scènes dramatiques du fameux procès, et puis une petite ruine assez étrange.

A l'entrée de l'un des ponts de Nantes, on voit encore les restes d'un petit monument expiatoire élevé à l'endroit même où, suivant la tradition, a eu lieu le supplice.

C'est une niche dans laquelle il y avait autrefois une madone, connue vulgairement sous le nom de *Bonne Vierge de Crée-lait.*

La niche a conservé ce nom, quoique la statue n'existe plus.

Une croyance populaire lui accorde la vertu de donner du lait aux nourrices, et l'on y voit de temps en temps de légères offrandes, en nature.

Maintenant, comment les traditions populaires ont-elles pu faire de ce féroce égorgeur d'enfants le terrible châtelain de la légende, qui assassine ses femmes pour en épouser de nouvelles ?

Cela n'est pas facile à dire.

Ce qu'il y a de certain, ce sont les crimes et l'exécution de Gilles de Retz.

Ces crimes ont-ils pu inspirer à Perrault les détails du fameux conte ?

Tout ce que je puis affirmer, c'est que nul Breton ne passera devant une des terribles bauges du monstre, sans vous dire, si vous êtes étranger :

— Voilà le château de Barbe-Bleue, Monsieur !

LOUIS FRÉCHETTE.

LE NICOLET

L'humble Nicolet, qui descend
A travers vallons et collines,
Va mêler ses eaux cristallines
Aux vagues du fleuve puissant.

Sur la croupe de ses falaises,
Penchant sur lui leurs verts rameaux,
Se dressent les pins, les ormeaux,
Les mélancoliques mélèzes.

Comme tout cours d'eau bien noté,
Il a ses îles, ses presqu'îles,
Qu'il lèche de ses flots tranquilles,
Durant les tièdes nuits d'été.

Après avoir, torrent qui gronde,
Du roc moussu rongé le flanc,
Ou baisé, paresseux et lent,
La rive où naît la moisson blonde ;

Après avoir du ciel profond
Reflété les lueurs stellaires,
Et des blancheurs crépusculaires
Argenté son flot vagabond ;

Après avoir, dans ses eaux calmes,
Réfléchi plus de dix clochers,
Et vu de lourds sapins penchés
Pour plonger dans l'onde leurs palmes ;

Après avoir, dans un détour,
Surpris quelque robuste fille
Mêlant à l'onde qui babille
Sa première larme d'amour ;

Après avoir, dans la ravine,
De son limon nourri le lin,
Il fait mouvoir du vieux moulin
La bruyante et lourde turbine ;

Il va se perdre en murmurant
Dans les eaux vertes du grand fleuve,
Et croit que lui seul il abreuve
L'immense soif du Saint-Laurent.

Le géant demeure impassible ;
Il n'a pas le moindre reflux.
Que lui fait cette onde de plus ?
Une goutte à peine visible !

Le Nicolet pourrait tarir,
Porter ailleurs dans sa colère
Le tribut de son onde claire ;
Il pourrait vers le Sud courir ;

Le fleuve poursuivrait sa course,
Sans même soupçonner jamais
Que le Nicolet, désormais,
A déplacé son humble source !

ADOLPHE POISSON.

VOYAGE EN GRÈCE

II

ATHÈNES, L'ACROPOLE

(Suite.)

On sort de l'Acropole par l'escalier des Propylées. De là on descend la colline pour se rendre à l'aréopage. Terrain vague, légèrement ondulé, dont l'aspect ne rappelle en rien la solennité du fameux tribunal.

L'aréopage siégeait la nuit, — les Athéniens, toujours délicats, y jugeaient les coupables au milieu des ténèbres, comme s'ils eussent rougi d'étaler au grand jour leurs maladies sociales.

Une étroite vallée le sépare du Pnyx. Ici l'assemblée délibérative, là le tribunal exécutif; c'est bien dans le caractère de ce peuple. A peine la discussion est-elle terminée et la décision prise, qu'on exige l'exécution du projet.

La célèbre tribune s'élève au centre d'un plateau dominant l'Aréopage et regardant la mer. Thémistocle l'avait tournée dans cette direction pour que l'orateur pût montrer l'Océan et dire : Voilà le champ où vous devez déployer toutes vos forces, toute votre énergie ; par lui vous serez puissants et libres, et sans lui vous ne serez qu'un troupeau d'esclaves.

Sous la tyrannie des Trente, on l'avait changée de position, comme pour détourner de l'esprit populaire l'idée des expéditions maritimes.

On aperçoit encore une construction en pierre semi-circulaire que couronne une plate-forme d'un mètre carré, flanquée de deux petits escaliers. C'est là, paraît-il, la célèbre tribune.

Nous avons gravi ces degrés, et, tout ému, notre pensée s'est reportée à Périclès, à Demosthènes, à Eschine. De quels accents ces lieux n'ont-ils pas retenti ? De quelles joutes oratoires n'ont-ils pas été témoins ? Et pas une pierre n'en commémore le souvenir !

Nous nous demandions si cette prétendue indifférence pour le passé n'est pas systématique. Peut-être, au fond, le voyageur à la recherche d'émotions intellectuelles préfère-t-il évoquer par la

pensée les héros légendaires de ces temps reculés : les Thémistocles, les Aristide, les Alcibiade. Peut-être aussi laisse-t-on volontairement vide la place où ces grands hommes n'ont jamais eu de successeurs dignes d'eux.

De l'Aréopage, un simple sentier nous conduit au Céphise.

Ce n'est plus qu'un misérable ruisseau, qui vous guide dans la plaine où s'élève le temple de Thésée.

On connaît la légende de ce demi-dieu. Nous avons même raconté dans un précédent chapitre, son fameux exploit contre le Minautaure, et la fin tragique de son père.

Il était athénien de naissance, et son nom personnifiait chez les Grecs le triomphe de la vertu sur le vice.

Après sa mort, Jupiter l'admit au nombre des divinités de l'Olympe. Les Athéniens qui le révéraient beaucoup, lui élevèrent ce temple longtemps avant celui de Minerve.

Le monument est en parfait état de conservation. Bâti dans la plaine, il était à l'abri des bombes du doge Morosini, et partant il n'a pas souffert comme le Parthénon.

Ce temple servit de modèle à Ictinus, qui l'a rajeuni en lui donnant un peu de l'élégance ionique.

Dans le temple de Thésée, la colonne est lourde ; elle n'a que quatre diamètres et demi de hauteur.

Les métopes comme le tympan n'ont aucune sculpture. Tout l'édifice se ressent de l'enfance de l'art.

Malgré ces lacunes, il passera toujours pour un monument fameux, parce qu'il est strictement soumis aux lois de la proportion. La période de l'ornementation n'est pas encore arrivée. Ce n'est que cinquante ans plus tard que le ciseau de Phidias portera l'architecture grecque à son plus haut degré de perfectionnement.

Une courte promenade autour des murs de l'ancienne forteresse, nous conduit, à l'angle sud-ouest, devant l'odéon d'Hérode et le Stade. Ce n'est plus qu'un amas de ruines ; et cependant la piste du Stade, durcie par les coureurs, est encore reconnaissable.

Le théâtre de Bacchus est à l'extrémité sud-est. Entrons-y en mémoire d'Eschyle et de Sophocle.

Les degrés de marbre, les fauteuils de l'hémicycle réservés aux prêtres, et les esclaves agenouillés soutenant la scène sont encore très bien conservés.

Ces théâtres n'étaient pas couverts, et leurs décors aussi pri-

mitifs que possible, se réduisaient à bien peu de chose. Mais n'avait-on pas une toiture incomparable dans un ciel toujours pur ? et cette nature harmonieuse entre toutes ne valait-elle pas le plus merveilleux des décors ?

Dans une semblable enceinte, quel enthousiasme ne devait-il pas éclater, lorsque les fameux chœurs d'Eschyle célébraient la victoire après les guerres médiques, et que, transportés d'orgueil et de joie, trente mille spectateurs se levaient comme un seul homme pour couronner l'auteur et le couvrir de lauriers !

Au sortir du théâtre de Bacchus, nous nous aventurons dans des rues étroites, marchant au hasard, sans guide, sans drogman, au devant des rencontres soudaines et imprévues.

Une de ces rues nous mène au monument de Lysicrate, appelé quelquefois la lanterne de Diogène, on ne sait trop pourquoi.

C'est une construction circulaire dont l'entablement est soutenu par six colonnes engagées, — une espèce de belvédère agréablement couronné par une lanterne corinthienne.

On ne connaît pas exactement la destination de cet édifice ; on croit que le trépied d'Apollon y était déposé.

Par la rue d'Eole — nom caractéristique — nous arrivons à la Tour des Vents. C'est la seconde construction circulaire d'Athènes, et la dernière perpétuant le souvenir de l'art grec.

Des figures allégoriques représentant les souffles de l'air y sont sculptés, chacune tournée dans une direction appropriée.

Ainsi Borée, vieillard à longue barbe, regarde le Nord ; et Zéphire, jeune homme d'une grande beauté, se tourne vers l'Ouest.

Cette tour servait aussi d'horloge hydraulique ; une colonne de verre remplie d'eau indiquait, par une diminution graduelle, l'heure de la journée.

Ici nous sortons de la période grecque pour ne plus rencontrer que des ruines romaines.

Voici l'Agora, la fameuse place publique, traversée par l'Ilissus.

Les Romains, peuple politique et guerrier, n'étaient pas artistes. En architecture ils n'inventèrent aucun style ; ils se contentèrent d'emprunter aux Grecs leurs trois ordres, qu'ils surchargèrent d'ornements disgracieux ou hors de saison.

Une telle erreur de goût peut encore s'expliquer à Rome ; mais en Grèce, à Athènes, au pied de l'Acropole, ces monuments man-

quent d'harmonie, et détonnent désagréablement avec les chefs-d'œuvre du siècle de Périclès.

L'arc de triomphe construit par Adrien, grand admirateur d'Athènes, en est un exemple frappant.

Bâti à deux étages superposés, ce qui était inconnu chez les Grecs, l'arc inférieur paraît écrasé par la construction supérieure; et cela parce que les dimensions en largeur ne correspondent pas avec la hauteur.

Une autre innovation fut le plein cintre; mais au moins, lui, avait-il sa raison d'être. Les Romains, n'ayant pas la même abondance de matériaux que les Grecs, inventèrent la voûte formée de pierres taillées en claveau, qui remplaçait comme résistance la plate-bande.

Adrien construisit une nouvelle ville dans cet endroit, à l'est de l'Acropole. Il lui donna son nom : Adrianopolis.

Aujourd'hui l'arc de triomphe déjà mentionné et douze colonnes corinthiennes ornées de leur architrave, ruines du temple de Jupiter, sont les seuls vestiges de sa domination et de la période romaine à Athènes.

On a dû remarquer que l'ordre corinthien, à colonnes hautes couronnées d'un chapiteau à feuilles d'acanthe, est particulier à l'architecture romaine à Athènes. Les Grecs l'employèrent rarement, et toujours avec plus de sobriété dans les détails que leurs conquérants.

Comme ce style caractérise la richesse, il eût été déplacé dans l'Attique, où le sol était pauvre, et même insuffisant à nourrir ses enfants.

Le dorique et l'ionique qui n'exprimaient pas la même idée, ont toujours été employés par les Grecs de préférence au corinthien.

Les Romains, vainqueurs du monde, et habitant un pays d'une grande fertilité, trouvèrent dans cet ordre une nuance représentative de leur génie national. Ils l'adoptèrent donc, et se l'approprièrent.

Voici notre excursion à travers l'architecture grecque complétée pour le moment. Nous avons visité et étudié tous les monuments d'Athènes. Nous avons vu la Grèce secouant la lourdeur des constructions égyptiennes ou indoues dans le temple de Thésée; puis triomphante à l'Acropole, et malheureusement abâtardie par le contact de l'étranger, dans l'Agora.

En cela elle a suivi la marche inévitable et nécessaire des choses de ce monde.

Les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque sont dispersés un peu partout, excepté en Grèce. Rome, Londres, Paris possèdent les spécimens les plus précieux de la plus belle époque de cet art.

Nous le savons, et cependant le musée d'Athènes nous attire quand même.

Lorsqu'on ne s'attend pas à voir des merveilles, on est facilement contenté ; c'est ce qui nous arrive probablement, car nous sortons du musée, ravis de notre visite. Nos espérances ont été de beaucoup dépassées.

Une statue de Minerve rappelle singulièrement l'œuvre capitale de Phidias, s'il faut en croire la description de Pausanias. La déesse est représentée debout, coiffée d'un casque orné d'un sphinx, légèrement appuyée sur son bouclier, cadeau de Thésée. Elle tient une Victoire ailée dans sa main droite.

Cette Minerve, suivant la tradition, fut exécutée dans l'atelier de Phidias par un de ses élèves, tandis que le maître sculptait sa fameuse statue chryséléphantine.

Il faut étudier cette œuvre dans tous ses détails, car elle représente l'idéal de la beauté féminine chez les Grecs.

C'est le type sévère et majestueux, impassible et conscient de sa puissance. Le nez descend en ligne droite avec le front, ce qui donne une grande profondeur à l'œil. La bouche est admirablement arquée, quoique sans finesse. Enfin l'ovale des joues et du menton complète le plus harmonieux ensemble. Telle nous est apparue cette figure admirable, belle entre toutes.

L'artiste a dans cette statue fixé d'une manière définitive les traits de Minerve-Pallas, personnification de la sagesse divine, de la force triomphant sans ressentiment d'un adversaire redoutable.

Dans une salle voisine, et faisant pendant à cette grande œuvre, un Mercure attire l'attention. C'est une réplique à l'Hermès d'Olympie, sculpté par Praxitèle, le digne successeur de Phidias.

Jamais la beauté humaine, la distinction unie à la vérité, l'élégance du maintien à la perfection des traits, n'ont été rendus avec autant de grâce et d'harmonie.

Ce messager des dieux révèle le type idéal de l'homme, au même point que Minerve celui de la femme. Et cela n'est que la copie,

car l'œuvre originale se trouve à Olympie, en Elide, dans le nord du Péloponèse. Il faudrait cinq jours de voyage pour l'aller voir.

Nous y renonçons, en maugréant contre ces Olympiens, qui gardent enfoui dans leurs pays le marbre le plus précieux du monde, le seul dont l'authenticité soit absolument indiscutable.

Dans le jardin du musée on voit plusieurs sarcophages dont les faces sculptées représentent des enfants jouant entre eux, ou portant des fleurs et des fruits.

Ce peuple concevait la mort comme un sommeil réparateur et prolongé, toujours sans souffrance ; c'est pourquoi il la personnifiait sous les traits d'un génie, celui du Repos, jeune homme aux formes sveltes et gracieuses.

Cette idée poétique fait contraste avec nous, qui représentons la mort par un squelette hideux, enveloppé d'un suaire, armé d'une faux et d'un sablier.

Les Grecs ont emporté avec eux la véritable notion du beau, le secret du gracieux et de l'aimable.

Après avoir vécu de souvenirs, il est pénible de redescendre dans le terre à terre de la vie de chaque jour ; et la chose est plus douloureuse encore lorsque la comparaison entre le passé et le présent est tout à l'avantage du premier.

Telles sont nos impressions en visitant la partie moderne d'Athènes. Tout nous y désenchante : les habitants, les monuments, l'aspect général de la ville. Quelle triste parodie de l'antiquité ! Pour de fervents admirateurs du passé de ce pays, qui croient à la religion du souvenir et des grandes traditions, quelle douche d'eau froide !

Notre hôtel est situé sur la rue Hermès, la principale artère de la ville. On y déjeune avec du miel de l'Hymette ; le garçon qui nous le sert a pour nom Ganimède ; l'échanson de Jupiter nous verse du saintorin comme aux dieux ; enfin un nommé Lycurgue se fait notre cicerone.

Un moment, nous nous avisons de demander à ce dernier si son patron était l'orateur d'Athènes ou le législateur de Sparte.

— C'est un grand homme de l'endroit, nous répondit-il.

Telles sont les notions du peuple sur l'histoire du pays.

Le lendemain, nous soumettons l'érudition de notre Lycurgue moderne à une nouvelle épreuve. Nous avions une course à faire dans la campagne, et nous nous adressâmes à lui pour qu'il nous

retînt les services du nommé Phaéton, dont la réputation était très répandue non seulement dans le pays, mais à l'étranger. — Phaéton, nous dit-il... oui, Phaéton... attendez ! Ma foi, je suis guide à Athènes depuis vingt ans, et je ne le connais pas.... Il doit être mort.

L'Athénien d'aujourd'hui n'a absolument rien de celui du siècle de Périclès. Après les conquêtes d'Alexandre, presque tous les habitants du pays furent transportés en Asie, à Alexandrie, dans la grande Grèce. Des Macédoniens les remplacèrent.

Rome vint à son tour expulser les derniers survivants.

Les Turcs, plusieurs siècles après, suivirent ces deux exemples, et peuplèrent la péninsule d'Albanais.

Le Grec moderne est donc un mélange d'Albanais et de Macédoniens, sans une goutte de sang hellène.

C'est ce qui explique le type actuel ; l'air farouche, le regard en dessous, le corps long et maigre, les jambes élastiques et bien faites pour la course dans les montagnes inaccessibles.

On le rencontre encore quelquefois portant le costume national : la tête couverte du fez à gland noir retombant sur l'épaule, le corps serré dans un gilet brodé, et la fustanelle, espèce de robe très courte, toute plissée comme celle des danseuses dans les corps de ballet, laissant voir la jambe nue. La chaussure consiste en longs souliers à pointe recourbée, dont l'extrémité est ornée d'une touffe de laine noire.

C'est la seule chose pittoresque dans l'Athènes moderne, et qui ait une véritable couleur locale.

La ville par elle-même n'a aucun cachet ; ses hôtels " à l'instar de Paris " sont sans intérêt pour nous, qui sommes à la recherche de grandes choses de l'art et de l'histoire.

Le palais royal, l'université, la cathédrale sont des constructions nouvelles, sans caractère, sans beauté. A peine méritent-ils un regard en passant.

En Grèce, plus que partout ailleurs, on sent que les dieux sont partis.

CHS DE MARTIGNY.

(A suivre.)

L'ASILE GALIGNANI

C'est l'œuvre philanthropique de deux frères imprimeurs qui, à Paris, ont consacré une grande fortune à la fondation d'un asile pour les hommes de lettres qui sont retirés de la lutte et qui achèvent de descendre le second versant de la vie.

L'idée est ingénieuse et opportune. Dieu veuille que des esprits éclairés songent à établir, en ce pays, une succursale de l'institution Galignani !

Ce serait un puissant secours donné aux lettres ; cet abri sûr que promettrait l'avenir à tous les postulants de la plume leur inspirerait peut-être le suprême courage de braver les conséquences qu'entraîne avec elle, en ce climat défavorable, la carrière littéraire.

Décidément il faut tâcher de tourner vers ce but excellent la douce manie qu'ont parfois certains capitalistes de doter quelqu'un ou quelque chose.

Jusqu'à présent on a ménagé des refuges à toutes les formes de la misère humaine.

La vieillesse et l'enfance malheureuses trouvent toujours des mains empressées d'offrir un soutien à leurs pas chancelants. Les indigents, les souffreteux, les criminels mêmes sont l'objet de toutes les sollicitudes de la société, et ne manquent pas d'hospices pour mettre à couvert et garder chaud leur dénûment, leurs infirmités ou leur repentir. Seul, de tous les vaincus de la vie, l'homme de lettres n'a jamais eu, que je sache, ses Invalides pour y dorloter ses vieux jours et ruminer en paix la douceur ou l'amertume de ses souvenirs.

Il appartenait à deux artisans, qu'un contact journalier avec les écrivains a dû éclairer sur certaines misères de leur existence fiévreuse, à deux témoins familiers des grandes déceptions qui attendent trop souvent les pauvres auteurs à l'issue de la chasse au succès, si ingrate, si chanceuse, si arbitraire, d'assurer à ces derniers une retraite calme pour s'y reposer de leurs luttes douloureuses.

L'asile Galignani n'appelle pas cependant, dans ses murs hospitaliers, seulement les écrivains sans fortune. Il ne sera pas exclu

sivement le paradis des ratés, la terre promise des plumitifs décavés. Aux célébrités qui voudraient y venir chercher, en même temps que le repos, des relations, des amitiés dont les éventualités du sort peuvent avoir privé leur vieillesse, il offre des appartements luxueux.

Les bourses bien remplies ont toute liberté de renchérir sur la somme de bien-être déjà suffisante, que donne l'institution. Et — clause touchante — il est loisible à chacun de garder auprès de lui sa compagne, la fidèle associée des jours militants, qui dans le *far niente* de cette aimable retraite peut continuer son rôle de bon génie.

Les intelligents fondateurs n'ont pas voulu que leur maison ressemblât aux vulgaires hospices, où, pour l'amour d'un certain ordre matériel, on sépare ce que Dieu a uni ; deux pauvres ruines parfois ne se soutenant encore que par l'effort concerté de leur commune faiblesse, deux roseaux enlacés qu'on brise en essayant de les désunir.

La première condition du bonheur, du confort absolu — ils l'ont compris — était de laisser au vieillard l'amie indispensable, précieuse comme un ancien livre à souvenirs qu'on aime à feuilleter, le témoin du passé s'entendant si bien, tout en tisonnant le feu, les pieds sur des chenets, à remuer aussi les cendres des réminiscences glorieuses.

Que servirait un refuge aux Delobelle de la littérature, s'il était défendu à la confidente, sympathique et convaincue de leurs malheurs, de les suivre dans ce port des sifflés, pour y remplir jusqu'au bout son office de victime inconsciente ?

Tout la première, cette héroïque compagne crierait à l'injustice, si on ne lui permettait pas d'exercer encore son humble dévouement envers le *maître* persécuté. Elle souffrirait à en mourir de ne pouvoir plus l'entourer des douceurs de son active sollicitude, d'être désormais empêchée de faire, à sa vanité ulcérée, une cuirasse de son amour consolant, de sa foi naïve, et, pauvre colombe, de ne plus s'arracher les plumes pour confectionner un lit moëlleux à l'égoïste infortuné qui s'y prélasse sans s'attendrir sur d'autres souffrances que les siennes. Car, autant que l'air qu'il respire, elle est nécessaire au pauvre diable frappé d'impuissance, mais se croyant toujours hanté par l'inspiration, parce qu'il sent en lui une fièvre intérieure, une sensibilité vibrante qui ne sont cependant

que le trouble initial, le premier tressaillement de la conception, êtres incomplets dont l'âme est comme les harpes éoliennes qui gémissent au moindre souffle mais ne savent produire que des sons incohérents.

La singulière compagnie que formera le rapprochement de personnalités illustres avec les petits rentiers de la chronique ! Les amusants contrastes à y relever, les précieuses études à faire pour l'observateur !

Que ne donnera-t-on pas à l'avenir pour assister aux longues flâneries au soleil des gloires retirées.

A la faveur de la détente intellectuelle, du regain d'ingénuité qu'amène le grand âge, chacun livrera, j'imagine, les petits secrets de son inconsciente vanité, laissera percer son sentiment dévoilé sur son talent spécial, et, infailliblement cet arrêt, ce jugement personnel diffèrera de celui qu'en auront porté ses contemporains.

Aussi bien, comme l'amour propre ne saurait démentir les lois de son immuable tradition, il devra se produire maints petits chocs dans les rencontres journalières de ces renommées en retraite et de ces personnages diversement illustres.

Je me figure, dans une des allées ombreuses du jardin attenant à l'asile Galignani, trois pensionnaires assis sur un banc, rêvant dans la pose sereine et apaisée du voyageur arrivé au but, et souriant vaguement à des images lointaines que leurs regards perdus semblent contempler encore. L'un d'eux, un peu sourd et très célèbre, cédant au charme de certain souvenir, se laissera aller à l'expansion et commencera de raconter à ses compagnons :

— C'était lors de la publication de mon fameux *Brindamour !...*

— Son *fameux !* grognera le voisin agacé par des rhumatismes. Il ne se donne pas de croc-en-jambe !

— Plaît-il ? fera le premier.

— Laissez donc, ajoutera le troisième — un auteur dramatique peut-être, aux yeux encore malins — en tapotant sa tabatière. Chacun a sa manie. S'il aime à priser de l'encens cet homme !...

J'estime qu'il y aura des cercles, des coteries. La section scientifique restera digne, protectrice, dogmatisante.

La critique s'humanisera certainement, comme un soldat qui a déposé les armes, mais cela avec une certaine réserve tendant à indiquer que l'on ne transige pas, malgré tout, que l'on maintient ses jugements.

Le roman et le théâtre se soutiendront, affecteront des airs revendicateurs vis-à-vis de la science.

Il y aura l'allée des académiciens où trébucheront les immortels, et où l'on entendra radoter dans le plus exquis français ; celle des psychologues, où l'on se promènera son carnet à la main, notant les façons, les travers de ses voisins, documentant irrémédiablement, machinalement, par habitude. Et celle des naturalistes auprès de qui les gens de l'Institut passeront en pressant leur marche incertaine.

Mais je prévois qu'il sera une heure où toutes les factions divergentes se rallieront, se fondront en une même grande et sympathique famille.

Ce sera le moment où, le soleil éclairant de ses rayons obliques la retraite lente et fatiguée des vétérans illustres, tous, portant péniblement le poids d'un jour de plus, rentreront au bercail.

Dans cette minute d'attendrissement, les invalides fameux, ayant plus vif, dans la tristesse de ce déclin du jour, le sentiment, le vague effroi de leur fin prochaine, se demanderont mutuellement un appui, une consolation, au milieu de la mélancolie des choses et du deuil que les ombres grandissantes jetteront dans leur esprit faible et désarmé.

Alors autour de la table qui les verra réunis et que couronneront leurs chefs tremblants, la conversation se fera indulgente et harmonieuse, animée par des éclairs de verve réveillée. On racontera les histoires du " bon temps. " On grisera sa vieillesse de vins rutilants et de souvenirs capiteux.

Puis, au dessert, dans la tiédeur de la pièce, après l'excitation de cette petite orgie, plus d'un septuagénaire s'endormira dans son fauteuil d'un doux sommeil d'enfant.

Et c'est ainsi que viendra les prendre le dernier somme, dans la consolante intimité de cette grande famille littéraire, si ingénieusement groupée par les soins des excellents frères Galignani.

Mme Raoul Dandurand.

STANCES

A M. et à Mme F.-X. Lemieux, à l'occasion de la naissance de leur fille

JULIETTE

Quatorzième enfant de la famille.

A Monsieur

Quatorze ! mon ami, voyons un peu, c'est trop !
Ta puissance alarmée
N'a-t-elle pas songé si tu pourras bientôt
Commander cette armée ?

Et puis, comment, pour tant de palais délicats,
Faire aller la marmite ?
Fût-on le plus retors de tous les avocats,
C'est passer la limite !

Et pour le député qu'on exploite *le mieux*,
Mais c'est épouvantable !...
Et tu m'as répondu : — Comment faire, mon vieux ?
Ils étaient treize à table !

A Madame

Madame, au Dieu d'amour qui féconde le nid,
Le doux nid des mésanges,
Il a plu de peupler votre foyer béni
De bien des petits anges.

Treize ! rangés autour d'une table, c'était
Déjà tout un poème ;
Mais vous avez voulu, croyant qu'on en doutait,
Y joindre un quatorzième.

Pourquoi donc, a-t-on dit, à ce groupe coquet
Ajouter quelque chose ?
C'est que vous désiriez couronner le bouquet
Par un bouton de rose.

LOUIS FRÉCHETTE.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVIIe SIÈCLE

QUATRIÈME ARTICLE

(Suite)

C'étaient donc des Hurons du Petun et des Outaouais qui avaient pris refuge à l'île Huronne, et quand ils descendirent ainsi, en 1654, sur le Saint-Laurent, cherchant à renouer des relations avec leurs anciens amis les Français, ils avaient été précédés tout récemment par les deux petites bandes de sauvages dont nous avons mentionné les courses dans cette même direction. Les Outaouais, pour la première fois, figuraient en nombre dans les partis de traite qui venaient jusqu'à nos établissements, et comme la rivière dite des Algonquins se voyait depuis peu abandonnée par les tribus de cette race, qui avaient habité ses bords durant le dernier demi-siècle au moins, la coutume fut bientôt prise de la nommer rivière des Outaouas, nom qu'elle a conservé, sans avoir jamais été la patrie des Outaouas. C'est par ce cours d'eau important que se continua le commerce de l'Ouest. A partir de 1554, on disait " la traite des Outaouas ; l'arrivée des Outaouas ; le pays des Outaouas ", pour désigner tout ce qui appartenait à l'Ouest ou qui en venait [1].

La Potherie, sans indiquer de date, parle du voyage des Hurons et des Outaouais de l'île Huronne, en 1654. " Ils descendirent, dit-il, en flotte chez les Français, sans se mettre en peine de tous les obstacles et de tous les dangers qu'ils pouvaient courir. Ils y furent reçus avec agrément. On les régala, ils y goûtèrent du pain avec délices, des pruneaux et autres choses qu'ils trouvaient meilleures que leurs mets ordinaires, et après avoir commercé leurs pelleteries, ils s'en retournèrent chez eux, ravis d'y trouver leurs familles fort paisibles [2]. "

1 — Partout aussi où vous rencontrez les expressions : Cheveux-Relevés, ou gens du Saut, ou Sauteux, vous devez comprendre les Outaouas de l'île Manitoualin ou ceux du saut Ste-Marie.

2 — *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, II, p. 53.

La *Relation* de cette année consigne les renseignements obtenus de ces sauvages, et qui sans être des nouveautés, ont pourtant leur place dans cette page : " Un autre dit que, dans des îles du lac des Gens de Mer, que quelques-uns appellent mal à propos les Puants, il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquin ; qu'il n'y a que neuf jours de chemin depuis ce grand lac jusqu'à la mer qui sépare l'Amérique de la Chine, et que, s'il se trouvait une personne qui voulût envoyer trente Français en ce pays-là, non seulement on gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu, mais on retirerait encore un profit qui surpasserait les dépenses qu'on ferait pour l'entretien des Français qu'on y enverrait, pour ce que les meilleures pelleteries viennent plus abondamment de ces quartiers-là. Le temps nous découvrira ce que nous ne savons encore que par le rapport de quelques sauvages, qui nous assurent avoir vu de leurs yeux ce qu'ils expriment de leur bouche [1]."

Le 6 août 1654, jour du départ des sauvages de l'Ouest, deux voyageurs français, dont les noms ne sont pas fournis, partirent avec eux pour hiverner dans ces lointaines régions. L'on a cru reconnaître ici Radisson et Chouart, mais Radisson n'en parle aucunement et semble dire au contraire qu'il ne s'éloigna pas des Trois-Rivières en 1654. Quant à Chouart, son beau-frère, il paraît avoir été absent de cette ville depuis mars 1654 jusqu'en avril 1655, sinon plus longtemps [2]. A-t-il fait alors le voyage de la baie des Puants, et sans être accompagné de Radisson ? C'est possible, mais nous croyons plutôt qu'il se rendit au nord et connut la baie d'Hudson. Quoi qu'il en soit, les deux Français mentionnés dans les chroniques du temps doivent être les premiers qui, après Nicolet, ont parcouru le côté nord du lac Michigan.

Selon la notice que Mgr C. Tanguay consacre au P. Hugues Pinet dans le *Répertoire du Clergé*, on serait porté à fixer en 1654 le départ de ce missionnaire pour les Illinois. Rien n'indique qu'il y eût un prêtre dans l'expédition de cette année. C'est tout ce que nous pouvons en dire.

Les Outaouais et les Hurons étant retournés dans leurs familles, à l'île Huronne, après leur voyage aux Trois-Rivières, ne restèrent

1 — *Relation*, 1654, p. 30.
2 — Voir notre étude dans l'*Opinion Publique* du 12 août 1875.

pas longtemps tranquilles : " Quelques temps après, un de leurs canots donna avis d'une armée d'Iroquois qui était fort proche. L'alarme se répandit bien vite dans tous les lieux circonvoisins. Toutes ces nations se réfugièrent chez les Pouteouatomis, qui étaient à une journée plus loin. Ils n'eurent pas de peine à faire un grand fort... [1] " A son tour, Perrot explique le même fait :

" Les Iroquois détachèrent huit cents hommes pour y aller (chez les Outaouas), mais ces nations, persuadées qu'ils seraient informés du lieu de leur établissement, et qu'ils ne manqueraient pas de faire une seconde entreprise, se précautionnèrent en envoyant un parti de leurs gens à la découverte, jusqu'à l'ancien pays d'où les Hurons avaient été chassés. Ils aperçurent le gros parti qui devait venir chez eux, et se pressèrent d'en apporter la nouvelle à leurs gens, en l'île Huronne, qui la quittèrent au plutôt pour se rendre au Michigan, où ils construisirent un fort, dans la résolution d'y attendre leurs ennemis [2].

De l'île Huronne il y avait, disent nos textes, sept ou huit lieues de route pour se rendre chez les Pouteouatomis, lesquels demeuraient, selon les probalités, sur l'île située dans la baie Verte, [4] qui porte encore leur nom. Néanmoins on sait qu'ils changeaient souvent de place. Le R. P. Tailhan fait à ce sujet les observations suivantes : " Les Pouteouatomis accueillirent les fugitifs avec d'autant plus de faveur qu'ils appartenaient à la même race, parlaient la même langue, et étaient animés de la même haine contre les Iroquois, qui les avaient eux aussi chassés anciennement de leur pays natal, c'est-à-dire de l'immense péninsule qui forme aujourd'hui la section orientale du Michigan (*Relations* de 1667, p. 18 ; 1671, pp. 25 et 42). Cette première migration [3] des Pouteouatomis dut s'accomplir vers 1636 au plus tard, car dès 1637 ou 1638, nous les trouvons établis dans le voisinage des Puants, et par conséquent près de la baie [2] à laquelle ceux-ci donnaient leur nom (*Relation* de 1640, p. 35). Dans le

1 — La Potherie, II, p. 53.

2 — *Mémoire* de Nicolas Perrot, p. 81.

3 — Les Pouteouatomis avaient pu quitter le fond de la baie Verte avant 1636 ou vers cette date, mais ce n'est pas prouvé. En tous cas, à cette époque, les Iroquois n'avaient pas pénétré dans ces régions. Les *Relations* de 1667 et 1671 ci-dessus invoquées, nous paraissent faire allusion aux mouvements des Pouteouatomis entre les années 1660 et 1664.

4 — Sur la baie Verte, voyez le présent travail, pp. 75, 94 5, 216 4, 242, 292 6, 401.

cours des années suivantes, ils se répandirent le long des rivages de cette même baie, dont, en 1671, ils occupaient le fond (*Relation* de 1671, pp. 25 et 42), tout en ayant repris possession de l'île Huronne [1].

La Potherie (II, p. 53) raconte le voyage de la flottille des Outaouais aux Trois-Rivières. Ceci est en 1654, quoiqu'il ne donne pas de date. Il continue en disant que les Outaouas, quelques temps après leur retour chez eux, apprirent qu'une armée iroquoise approchait pour les attaquer, et qu'alors ils quittèrent l'île Huronne pour se réfugier chez les Pouteouatomis [2]. Perrot (81) se sert du terme " l'année suivante ", quand il commence à parler de l'approche de l'armée iroquoise ; mais, comme il a l'air de faire écouler deux ou trois ans après la dernière date qu'il fournit, savoir 1651, nous pensons qu'il voulait dire : " en 1654," date correcte, selon nous.

" Les ennemis ne purent rien entreprendre pendant les deux premières années. Ils firent encore quelques efforts pour réussir, et mirent en campagne une espèce de petite armée, afin de détruire les villages de ce nouvel établissement, qui avait déjà beaucoup travaillé à défricher les terres. Ils eurent cependant assez de temps pour recueillir leur grain, avant l'arrivée de l'ennemi, car ils avaient toujours soin de tenir du monde à la découverte pour n'être pas surpris, qui les découvrirent véritablement [3]. " Puisque les Iroquois ne purent rien entreprendre les deux premières années, c'est en 1656 qu'ils approchèrent du fort des Pouteouatomis où s'étaient réfugiés les Hurons. Après avoir parlé de l'abandon de l'île Huronne, La Potherie continue, mais sans indiquer aucune date : " Toutes ces nations se réfugièrent chez les Pouteouatomis qui étaient à une journée plus loin. Ils n'eurent pas de peine à faire un grand fort où elles se trouvèrent à l'abri des Iroquois, en cas qu'ils voulussent y faire quelque entreprise. Ceux-ci, qui avaient trouvé l'île Huronne abandonnée, poussèrent jusqu'aux Pouteouatomis, non pas comme des conquérants, mais comme des suppliants qui imploraient leur secours. En effet, la famine devint universelle parmi les Iroquois [4]...."

1 — *Mémoire* de Nicolas Perrot, p. 215.
2 — Cela veut dire sur la terre ferme, côté ouest de la baie Verte.
3 — *Mémoire* de Nicolas Perrot, p. 81.
4 — La Potherie, II pp. 53-4.

Les Iroquois, ajoute-t-il, " se flattaient qu'ils viendraient tôt ou tard à bout des Pouteouatomis, comme ils avaient fait des Hurons, après une paix semblable à celle qu'ils avaient faite avec eux trois ans auparavant. " Ceci doit être une allusion à l'asservissement du peuple de langue huronne qui s'était retiré vers le Détroit [1] en 1649-50, et dont nous avons parlé plus haut.

" Les Iroquois arrivèrent donc un matin devant le fort qui leur parut imprenable. Dans cette armée, il y avait plusieurs Hurons issus de ceux qu'on voulait attaquer, et dont les mères avaient évité la défaite qui arriva lorsque les Iroquois furent dans leur ancien pays. L'ennemi manquait déjà de vivres, parce que, dans la route qu'ils avaient tenu jusqu'alors, il ne s'était rencontré que très peu de bêtes. On parlementa et l'on proposa de traiter d'une paix ensemble, savoir : que les Hurons qu'ils avaient dans leur armée seraient rendus ; ce qui fut écouté et accordé. Pour conclure les propositions, on convint que six chefs entreraient dans le fort des Hurons, et qu'en échange ils en livreraient six de leur côté en otages. C'est ainsi que la paix fut faite et arrêtée entre eux.... Les Outaouas firent savoir à l'armée des Iroquois, avant leur départ, qu'ils étaient dans le sentiment de leur faire présent à chacun d'un pain de blé d'Inde. Ils composèrent un poison pour y mettre. Quand ces pains furent cuits, ils les leur envoyèrent, mais une femme huronne, qui avait son mari parmi les Iroquois, savait le secret et en avertit son fils... Son fils en donna avis aux Iroquois, qui en jetèrent à leurs chiens, dont ils moururent. Il n'en fallut pas davantage pour les assurer de la vérité de cette conspiration, et se résoudre à partir sans vivres. Ils résolurent de se partager en deux partis, dont l'un relâcha de la..... qui fut défait par les Sauteux, Missisakis et les gens de la Loutre (qui veut dire en leur langue Mikikouet, dont il y en eut peu qui échappèrent [2])." Ce parti, retournant sur ses pas, rentra dans le lac Huron, pour en suivre la côte ouest ou occidentale, car les trois peuples nommés ici demeuraient sur cette côte. La rencontre dut avoir lieu vers la sortie du lac Michigan, où se seraient postés ceux qui guettaient les Iroquois à leur retour, car il est très probable que la présence de ces derniers avait été signalée au loin à la ronde. La Potherie note que le combat eut lieu au bord du

1 — Sur le Détroit, voyez le présent travail, pp. 74, 95 et 386.
2 — *Mémoire* de Nicolas Perrot, pp. 82 et 218 ; la Potherie, p. 55.

lac Huron. Il est probable que Perrot avait écrit " Nikikouets " car c'est le nom des sauvages de ces endroits et non pas " Mikikouets." A la page 396 du présent travail, nous en avons dit un mot.

" Les gens de la Loutre sont sur le lac Huron dans des rochers. Ils sont à couvert par un labyrinthe de petites îles et de péninsules. Ils vivent de blé d'Inde, de chasse et de pêche. Ils sont simples et peu courageux. Ils ont beaucoup de rapport avec les gens du Nord. Les Missisakis sont un peu plus loin sur le même lac, dans une rivière dont ils tirent le nom, car *missi* veut dire en leur langue toute sorte, et *sakis* sortie de rivières, de manière que *missisakis* veut dire la sortie de toutes sortes de rivières. Et comme cette rivière se dégorge dans ce lac par différents endroits, cette nation en prend le nom.... Ils sont fiers, orgueilleux et fort méprisants ; en un mot c'est la moins sociable de toutes nations. Les Sauteurs, qui sont au delà des Missisakis tirent leur nom d'un saut qui fait le dégorgement du lac Supérieur au lac Huron par un grand rapide dont les bouillons sont extrêmement violents [1]. " Le chef des Amikoués, ou nation du Castor, paraît avoir commandé en cette circonstance les Sauteux, les Missisakis et les Nikikouets, puisque le P. Louis André écrivant, en 1671, de l'île Ouiebitchouan, située au nord de l'île Manitoualin, dit : " Le capitaine de la nation du Castor est mort depuis trois ans.... Il s'était signalé contre les Iroquois en diverses rencontres ; surtout lorsque ses (ces) ennemis étant venus jusques ici, au nombre de six-vingts, ils furent si bien repoussés par ce capitaine, qu'il ne s'en échappa de ses mains qu'un seul pour porter la nouvelle de leur défaite [1]. " La date de la bataille n'est pas donnée dans ce texte. Observons aussi que l'expression " jusqu'ici " ne saurait absolument se rapporter à l'événement de 1656, puisqu'il eut lieu beaucoup plus au sud-ouest, mais peut-être aussi veut-elle dire " jusque dans ces parages du nord." Ni Perrot ni La Potherie, nos deux seules sources là-dessus, ne parlent des Amikoués en cette circonstance. Peut-être y eut-il la même année ou l'année précédente un autre combat, car nous lisons dans la *Relation* de 1656, p. 10 : " L'après-midi parurent soixante guerriers oneoutchoueronons qui s'en allaient au delà du

1 — *Relation*, 1671, p. 32.

saut contre les peuples qu'on appelle les Nez-Percés." Ceci eut lieu le 30 octobre 1655, alors que les pères jésuites se rendaient à Onnontagués, où ils arrivèrent quelques jours après. C'est donc vers Oswego qu'ils rencontrèrent ces soixante guerriers de la nation des Onneyouts qui allaient en guerre contre les gens du Castor ou Amikoués [1], appelés aussi Nez-Percés. La même relation, page 14, dit que les pères jésuites, en traitant de la paix vers ce temps-là, insistèrent pour que les Iroquois ne fissent plus la guerre aux Nez-Percés.

Le gros parti des Iroquois, resté devant le fort des Pouteouatomis, sortit à son tour de la baie Verte et se dirigea au sud en suivant la rive ouest du lac Michigan, pour atteindre les lieux où est située la ville de Chicago aujourd'hui. " Il se trouva en peu de temps parmi les buffles.... Quand ils eurent abondamment des vivres, ils avancèrent toujours, jusqu'à ce qu'ils tombèrent sur une petite brigade [2] d'Illinoëts dont ils défirent les femmes et les enfants, car les hommes s'enfuirent vers leurs gens qui n'étaient pas bien éloignés de là. Ils s'assemblèrent d'abord et coururent après les Iroquois qui ne s'en méfiaient pas; après les avoir joints la nuit, ils donnèrent dessus et en tuèrent plusieurs. D'autres villages Illinoëts, qui chassaient aux environs, de distance en distance, ayant eu avis de ce qui se venait de passer, accoururent et trouvèrent leurs gens qui venaient de faire coup sur les Iroquois. Ils se joignirent ensemble, s'encouragèrent, et s'étant hâtés, attrapèrent l'ennemi, lui donnèrent combat et le défirent entièrement, car il n'y en eut très peu qui se rendirent à leurs villages. C'est la première connaissance que l'Illinoëts [3] a eu de l'Iroquois et qui leur a été fatale, mais dont ils se sont bien vengés [4]."

1 — Sur les Amikoués, voyez le présent travail, pp. 83, 219, 224, 388, 393 et 396.
2 — La Potherie II, 55 met " village ".
3 — Sur les Illinois voyez le présent travail, pp. 81, 94, 220-22 et 383.
4 — *Mémoire* de Nicolas Perrot, pp. 82 et 218. Voir La Potherie, II, p. 55.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

LE PRINTEMPS

A une jeune fille.

Voici le printemps, la saison des roses ;
Plus de rameaux nus, de gazons jaunis ;
Plus de froids matins ni de soirs moroses ;
Voici le printemps et ses jours bénis !

Voici le printemps : aux fleurs demi closes ;
La brise qui vient des bois rajeunis
Murmure tout bas de divines choses :
Voici le printemps, la saison des nids !

Enfant, tout cela chez vous se révèle ;
Chez vous, rayonnant de fraîcheur nouvelle,
La coupe de joie offre sa liqueur.

Pour vous, nul besoin que le temps renaisse :
Vous avez la vierge et sainte jeunesse....
C'est votre printemps, la saison du cœur !

SYLVAIN FORÊT.

L'HONORABLE P.-J.-O. CHAUVEAU

I

Le *Canada-Français* est en deuil. Il a perdu à la fois l'un de ses amis les plus dévoués et l'un de ses plus éminents collaborateurs.

Mais la mort de celui que nous pleurons n'est pas une perte pour nous seuls ; c'est un deuil national, et d'autant plus universel que l'illustre défunt n'avait pas d'ennemis.

Le temps n'est pas encore venu d'écrire une biographie complète de l'honorable M. Chauveau, et de prononcer un jugement définitif sur sa longue et glorieuse carrière ; mais nous ne devons pas laisser la tombe se fermer sur lui sans y mêler quelques fleurs à nos regrets, et sans dire à nos lecteurs toute l'admiration que nous gardons à sa mémoire.

Il y a eu plusieurs hommes en M. Chauveau ; et quand la postérité le citera à son tribunal, elle aura à juger le poète, l'orateur, l'écrivain, l'homme politique, le citoyen et le chrétien. Peut-être découvrira-t-elle alors, sous ces différents titres, certains côtés faibles qui donneront prise à la critique, certaines fautes qu'elle voudra blâmer, — *humanum est errare ;* — mais aujourd'hui nous ne voulons que saluer, dans l'homme qui vient de disparaître, l'une de nos gloires nationales les plus complètes et les plus pures.

Dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, l'honorable M. Chauveau a été un citoyen intègre, un homme d'honneur et un chrétien convaincu. Il avait l'esprit large, mais éclairé. Il savait allier la liberté des opinions à de fortes croyances, et dans toutes les positions il a su témoigner sa foi par la pratique de ses devoirs religieux.

Il avait su cultiver et développer les dons intellectuels que la Providence lui avait départis, et, dans les fonctions élevées et difficiles qu'il eut à remplir pendant sa vie politique, il ne fut jamais au-dessous de sa tâche. Partout, et dans toutes les circonstances, il fit honneur au nom canadien.

Il aimait son pays, sa religion et les lettres. Toute sa vie, il est resté fidèle à ce triple amour.

Il avait pour Québec, sa ville natale, une prédilection marquée, et la vieille cité le payait de retour. Aussi y revenait-il toujours avec bonheur.

Tous les ans, à l'époque de la semaine sainte, nous avions le plaisir de le voir reparaître dans nos murs, et assister régulièrement aux offices dans notre vieille basilique qu'il affectionnait beaucoup.

Cette année encore, il était revenu dans son cher vieux Québec, mais c'était pour y mourir.

Nous ne le vîmes plus reparaître à son banc pendant les offices de la grande semaine, et, le vendredi saint, à l'heure où l'Eglise chantait la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il agonisait douloureusement. Quel grand jour pour mourir que celui qui vit expirer un Dieu !

Quand la vénérable cathédrale lui a rouvert ses portes, c'était pour le bénir une dernière fois, dans la pompe lugubre de la mort, au son lamentable des cloches qui invitaient ses nombreux amis à prier pour le repos de son âme.

Mais la mort n'était pas une inconnue pour lui. Trop souvent, hélas ! elle avait visité sa maison, et il connaissait son cortège de regrets et de larmes.

Dès sa jeunesse, le lugubre appareil des funérailles semble avoir produit sur sa vive imagination une impression profonde.

Dans son premier ouvrage — un roman — il décrivait en termes émus ces funèbres cérémonies qui retentissent si tristement dans l'âme des parents et amis, et il reproduisait quelques-unes des prières que l'Eglise récite, en confiant ses enfants à la tombe.

Ces impressions touchantes de sa jeunesse ne purent s'effacer de son cœur ; car elles furent ravivées douloureusement par des deuils fréquents et cruels.

Aussi, ce triste sujet de la mort semblait-il l'absorber, et l'on n'a pas oublié le remarquable travail publié par lui dans le *Canada-Français* sous ce titre : *les Dernières Prières*.

Après y avoir commenté les chants et les psalmodies de l'Eglise aux funérailles, après avoir décrit la scène de l'enterrement et les dernières aspersions sur le corps déposé dans la fosse, il ajoutait :

" Tout est fini ! Tout est fini pour ceux qui savent vite oublier ;

et qu'ils sont nombreux de nos jours, même parmi les intimes, même parmi les parents! Mais tout n'est pas fini pour les âmes pieuses qui sont les véritables âmes d'élite. Longtemps, longtemps les prières monteront vers le ciel, et du ciel ou du séjour d'épreuve, descendront les secours mystérieux, les avis dont on ne se rend pas compte; c'est la chaîne qui unit les trois Eglises, c'est la communion des saints, c'est le sens mystique de la vision de Jacob: des anges qui montent et descendent portant des prières, rapportant des secours."

Ces belles paroles me revenaient à l'esprit au jour des funérailles de notre ami, et, lorsque le *Dies iræ* retentit sous les arcades de la basilique, nous nous disions: " Oui, sans doute, il y a communion entre les Eglises militante, souffrante et triomphante; sans doute, les ondes sonores de nos chants lugubres vont se prolongeant et se répercutant de l'une à l'autre pour y recueillir de mystérieux échos; sans doute, au séjour d'épreuve où il est détenu peut-être, sa voix se joint en ce moment aux nôtres, et pousse vers l'Eglise triomphante ces cris de miséricorde qu'il a traduits en vers:

" Roi terrible en ta majesté,
Sauvant tes élus par bonté,
Sauve-moi dans ta charité.

Mon doux Jésus, de ton amour
Ressouvieus-toi, pour qu'en ce jour
Je ne sois perdu sans retour.

Tu me cherchas par tout chemin;
Tu prodiguas ton sang divin:
Ton grand labeur serait-il vain?

Avant l'heure de tes vengeances,
O juste juge à tes créances
Fais que j'oppose tes souffrances.

Oui je gémis dans ma douleur,
Je suis coupable, et la rougeur
Couvre mon front: pardon, Seigneur!

II

M. Chauveau était né à Québec, en 1820, et il allait atteindre soixante-dix ans, le 30 mai prochain.

Chose singulière, il redoutait cette année qui devait le faire septuagénaire, et dans une lettre qu'il adressait à son ami intime, M. Lesage, en date du 5 décembre dernier, il lui disait : " Cette diablesse d'année prochaine va me faire septuagénaire ! Il ne faut pourtant pas que je lui fasse une trop vilaine grimace ; car elle pourrait bien se revenger... et me faire pis que cela ! " Etrange pressentiment !

Admis au barreau en 1841, M. Chauveau avait été élu député en 1844, et il était devenu ministre en 1851. Mais, deux ans après, il sortait de la politique, et devenait surintendant de l'Instruction publique.

En 1867, il revint à la politique, comme premier ministre de la province de Québec. En 1873, il fut nommé président du sénat ; mais il ne garda ce poste que quelques mois.

L'année suivante, il posa sa candidature dans le comté de Charlevoix contre M. P.-A. Tremblay, et fut battu.

Enfin, après avoir été pendant quelque temps commissaire du havre de Québec, il fut nommé shérif de Montréal, en 1877, et il a exercé cette charge jusqu'à sa mort.

Comme on a pu le voir par les simples dates que nous citons, M. Chauveau n'a jamais persévéré bien longtemps dans la politique. Cette vie agitée n'allait pas à son tempérament ni à son caractère, et c'est toujours un peu malgré lui qu'il y est revenu.

Il répugnait à la bienveillance de son cœur et à sa nature de sensitive d'être constamment en lutte avec des compatriotes qu'il estimait, et auxquels il voulait du bien.

La vie calme du foyer domestique, les épanchements intimes de l'amitié, les luttes pacifiques de la carrière littéraire, les travaux consolants de l'esprit, voilà ce qui lui convenait, et ce qu'il aimait.

C'est le genre d'existence qu'il a mené dans la dernière partie de sa vie.

Sorti pauvre de la politique — car, autrefois, on ne s'enrichissait pas dans cette carrière — il se résigna à vivre modestement

dans une chambre d'hôtel, et à faire des économies pour sa famille.

Hélas ! elle avait été malheureusement décimée, sa famille !

Parmi les dates mémorables de sa vie, s'il en fut nombre de glorieuses, il en fut aussi de bien douloureuses. La mort avait été cruelle pour lui, et il portait plusieurs cercueils sur ses épaules. Trois de ses filles étaient mortes, et l'une d'elles, Mme Glendonwyn, dans des circonstances particulièrement pénibles. Peu après, la fidèle compagne de sa vie, celle qui avait partagé ses succès et ses bonheurs, l'avait abandonné aux deux tiers de la route, pour aller rejoindre ses filles dans un monde meilleur.

Sans doute il sut puiser dans sa foi les forces nécessaires pour se soutenir dans ces terribles épreuves ; mais souvent, dans l'isolement, le souvenir de ces deuils lui revenait et l'accablait.

Cet état de son âme se trahit dans son épitre à M. James Prendergast :

> " Puis, quand de vrais malheurs ont ravagé notre âme,
> Quand le funèbre glas ne cesse de sonner,
> Quand nos derniers amis vont nous abandonner,
> Quand notre esprit n'est plus qu'une tremblante flamme,
> On se reprend à vivre, et, malgré les soucis,
> Au temps impitoyable on demande un sursis :
> Encore une saison, encore une récolte !
> On voudrait rattraper printemps, jeunesse, amour !
> Contre la vieille loi l'homme en vain se révolte :
> Jeunesse, amour, printemps sont passés pour toujours."

Hors ces heures d'abattement, M. Chauveau avait conservé dans ses rapports sociaux cette humeur enjouée et cet esprit aimable qui le rendaient populaire.

Il partageait son temps entre ses fonctions de shérif, ses leçons de droit romain à l'université Laval, et ses travaux littéraires. Mais c'étaient les lettres qu'il aimait avant tout, et qu'il ne cessait de cultiver.

III

M. Chauveau était un maître en l'art d'écrire.

Le vers se montrait souvent récalcitrant sous sa plume, et la rime était quelquefois sourde à son appel. Mais la prose lui obéissait avec grâce.

Il n'avait pas l'audace des nouveautés, ni la hardiesse des images, ni les coups d'aile qui étonnent. Mais il avait la délicatesse de forme, l'élégance du style, la pureté du goût, la précision de la phrase, la sobriété des ornements et des figures. Il avait l'esprit souple, le ton coloré, la verve piquante ; et il mêlait agréablement la fantaisie au réel. Sans négliger le fruit pour la fleur, il avait le soin de donner à sa pensée le tour qui plaît et la forme qui convient.

Sa brillante imagination, sa grande sensibilité, sa mémoire bien meublée, son talent de parole flexible et léger en faisaient un conteur charmant. Mais il ne fallait pas l'interrompre, car il n'écoutait pas. Sans répondre à vos observations, il suivait sa pensée, et vous n'aviez qu'à le laisser faire ; c'était d'autant plus facile qu'il était généralement fort intéressant.

Il était né malin, spirituel et gai. De fines épigrammes émaillaient sa causerie ; mais elles n'allaient jamais jusqu'au sarcasme, car il n'aurait pas voulu blesser gravement même un adversaire.

Souvent il a fait de la critique, et nous croyons qu'il avait pour ce genre littéraire des aptitudes remarquables. Son goût sûr, ses connaissances variées, sa perspicacité à découvrir les ridicules, son esprit mordant et son amour de la justice étaient de précieuses qualités dans des travaux de cette nature.

Aussi plusieurs de ses essais critiques sont-ils, croyons-nous, des modèles du genre. Nous avons surtout souvenance d'un article dirigé contre M. Duvergier de Hauranne, qui fit sensation dans le temps, et qui vengeait admirablement notre pays des critiques plus ou moins malveillantes du touriste français.

Ses articles de polémique sont également remarquables ; et tous se distinguent par leur bienveillance et leur urbanité.

Ces deux qualités se retrouvèrent chez lui dans les débats parlementaires qu'il dut conduire pendant qu'il était chef du cabinet de Québec. Par bonheur, il avait alors en face de lui comme contradicteur un homme également remarquable par sa courtoisie et sa distinction, l'honorable M. Joly. Aussi les débats acrimonieux étaient-ils bannis, et la discussion pleine de dignité.

M. Chauveau aimait sa patrie, comme un fils tendre aime sa mère, et quand il en parlait il ne savait plus se taire. C'est ainsi que s'explique son ouvrage sur notre grand historien Garneau.

C'était une simple introduction à l'*Histoire du Canada*, qu'il avait été chargé de faire par les éditeurs Beauchemin & Valois, et c'est pourquoi la pagination du volume est en chiffre romains. Mais, une fois engagé dans ce travail, il fut entraîné par le charme de l'histoire de son pays, et quand il déposa la plume, la *préface* à l'œuvre de Garneau avait pris les proportions d'un volume in-octavo de trois cents pages.

M. Chauveau a beaucoup écrit, et nous regrettons qu'il n'ait pas réuni lui-même en volumes ses principaux travaux disséminés dans les journaux et les revues. Nous croyons qu'il se proposait de le faire depuis quelques années ; mais la mort est venue trop tôt interrompre l'œuvre commencée. Nous souhaitons qu'elle soit reprise par quelque travailleur patient et consciencieux.

On sait que sa première publication, *Charles Guérin*, remonte à 1852.

C'est un roman de mœurs canadiennes, fort bien fait, à notre avis.

Ce n'est pas un récit mouvementé, compliqué d'intrigues savantes et de situations dramatiques, comme il était de mode d'en écrire en France, à la même époque. Mais c'est un tableau fidèle et bien colorié de la société canadienne, dans lequel le paysagiste et le portraitiste rivalisent.

Il y a là de jolies pastorales, des descriptions vraies et sobres, des créations charmantes, des caractères bien dessinés et analysés, un style peu imagé mais élégant, pur, et un intérêt qui va croissant depuis la première page jusqu'à la dernière.

Son ouvrage sur l'*Instruction Publique au Canada* est à la fois une histoire des développements et des progrès de l'enseignement public à tous les degrés, un résumé général de nos lois d'éducation, et un tableau statistique et comparé de nos institutions scolaires. Il renferme sur ces différents sujets des renseignements complets, et ce travail est fait avec ordre, précision et clarté. Il s'ouvre par un avant-propos des plus spirituels et se termine par un discours sérieux, substantiel et patriotique.

En général, les discours de M. Chauveau n'ont pas la forme oratoire.

Tous se distinguent par le ton simple et varié, par le bon goût, la correction du style, et la diction académique. Tous sont relevés par des mots d'esprit, des rapprochements ingénieux, et des rémi-

niscences classiques, historiques ou personnelles, qui réveillent l'attention et soutiennent l'intérêt, sans recourir aux faux ornements d'une vaine rhétorique.

Mais la plupart sont des dissertations, des comptes-rendus, des exposés historiques, des études littéraires ou sociales qui n'admettent guère le mouvement, la passion, l'inspiration et l'enthousiasme.

Cependant nous pourrions citer dans chacune de ses œuvres oratoires une page, un passage, où l'orateur s'échauffe, s'élève, et arrive à la véritable éloquence sans l'avoir cherchée.

C'est ainsi que le dernier discours qu'il a prononcé, et qui est une belle page d'histoire, se termine par un de ces mouvements pleins de souffle oratoire et d'émotion touchante. C'était en juin dernier, à l'inauguration du monument Cartier-Brébeuf, en présence de cette immense multitude qui couvrait les bords de la rivière Saint-Charles.

Avec un attendrissement que tout le monde comprendra, il se tourna vers sa ville natale qu'il admirait tant, et il s'écria :

" Adieu à vous tous, et salut à toi vieille cité de Champlain, cité de toutes les épreuves, de tous les malheurs, de toutes les gloires !

" Tu n'as rien à envier à tes rivales dans le passé, et l'avenir te réserve des jours meilleurs. Assise sur le promontoire de Stadaconé, tu réalises le rêve de Charlevoix, le précurseur de Garneau et de Ferland ; de jeunes villes déjà florissantes te font cortège sur les trois amphithéâtres dont le plus vaste est couronné par la chaîne onduleuse et gracieuse des Laurentides.

" Lorsque le soir, semblable à une reine couverte de ses diamants, tu illumines des splendeurs dues au progrès moderne — auquel tu n'es pas aussi étrangère qu'on le prétend — ta citadelle, tes vieux remparts, ta noble basilique, ta grande université, et la magnifique promenade qui remplace le château Saint-Louis de Frontenac, mille souvenirs historiques surgissent autour de toi, apparitions tantôt gracieuses, tantôt somnolentes, mais toujours glorieuses.

" Tes fils sont partout luttant avec ceux de la ville de Maisonneuve ; il serait difficile de dire où les uns et les autres n'ont pas pénétré. Ils se sont trouvés et se trouvent encore côte à côte dans les combats de la science et du patriotisme ; jusque dans

leurs nécropoles ils ont plus d'un souvenir qui leur est commun. Tandis que sur le mont Royal dort du long sommeil un homonyme de notre héros, un second Cartier dont le nom est maintenant du domaine de l'histoire, sur les hauteurs de Sainte-Foye repose un de nos plus grands écrivains, un de nos plus purs patriotes, que j'ai déjà nommé.

" Vieilles et illustres cités des bords du Saint-Laurent, centres du développement prodigieux de nos populations rurales, centres aussi de l'activité d'hommes qui appartiennent à bien d'autres races, si la Providence exaucait les vœux d'un enfant de Québec, vous resteriez longtemps unies par vos grands souvenirs, par vos nobles aspirations, accueillant tous les progrès véritables, et conservant, à l'ombre du drapeau britannique, toutes les saintes et nobles choses qui forment le trésor de vos traditions, et le monde faisant une variante à un mot bien ancien, le monde dirait de vous : *par nobile sororum !* "

Nous avons dit que les discours de M. Chauveau n'ont pas généralement la forme oratoire ; mais il faut en excepter celui qu'il prononça le 18 juillet 1855, lors de l'érection du monument à la mémoire des braves tombés sur les plaines d'Abraham le 28 avril 1760. Car ce discours est son chef-d'œuvre ; et il a été le triomphe de l'éloquence canadienne-française.

Il est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en rien reproduire. Mais nous en détacherons quelques phrases qu'il adressait à nos guerriers morts au champ d'honneur, et c'est à son adresse que nous les remettrons :

" ... Vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse est terminée, la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix... "

Oui, c'est maintenant que notre ami est entré dans le vrai repos. Mais ce repos ne sera pas l'oubli ; car ses œuvres nous restent, et sa gloire lui survit.

Les morts vont vite, dit la ballade allemande, et, nous devons le confesser, l'oubli va plus vite encore, hélas ! Sans doute, nous nous affligeons quand la mort fait au milieu de nous son effrayante moisson ; sans doute, quand nous déposons quelqu'un des nôtres

dans la tombe, nous souffrons et nous exhalons de sincères regrets. Mais le lendemain le tourbillon de la vie nous emporte, et nous n'y pensons plus.

Oui, voilà ce qui arrive pour les morts ordinaires. Mais il n'en doit pas être ainsi pour les hommes illustres, dont la vie a été mêlée à la vie nationale et aux progrès de la patrie, qui laissent derrière eux des œuvres durables, et qui ont leur place marquée au panthéon de l'histoire.

A.-B. Routhier.

REVUE ÉTRANGÈRE

Une question sérieuse semble embarrasser en ce moment l'Europe tout entière : c'est celle des grèves qui surgissent de toutes parts et prennent des proportions réellement alarmantes. Il y a là un problème social qu'il est important de régler d'une manière ou d'une autre — si toutefois ce règlement est possible, à l'heure qu'il est. Nous ne savons pas quel résultat pratique pourra avoir la conférence internationale qui a eu lieu dernièrement à Berlin ; cette convocation, néanmoins, démontre que les gouvernements commencent à s'inquiéter de l'état de choses existant, et songent à conjurer le danger.

Nous l'avons déjà dit ailleurs, les grèves sont les fléaux de l'industrie et du commerce ; elles sont une source de pertes pour le travailleur même. Un grand nombre d'associations ouvrières, fondées dans un excellent but, animées, à l'origine, des plus louables intentions, se laissent souvent entraîner, avec trop de facilité, à ces actes regrettables, et profitent de l'influence, de la puissance que leur donne le nombre, pour paralyser les mouvements de toute une industrie et quelquefois de plusieurs industries. C'est ce qui arrive en ce moment dans plusieurs pays de l'Europe, et notamment en Angleterre. Le contre-coup de ces agitations dangereuses et grosses de mauvais résultats se fait ressentir jusqu'en Amérique.

Les ouvriers, il est bien vrai, sont libres de se former en sociétés, libres — dans une certaine mesure — de refuser le travail. Mais ils n'ont pas le droit de restreindre les libertés d'autrui, et de gêner par les menaces ou la violence ceux qui ont le désir et le besoin de travailler aux conditions offertes par le patron. Il y a là une fausse idée de la liberté, qu'il convient de faire disparaître une fois pour toutes, en définissant exactement et en termes précis la limite où s'arrête le droit des uns et où commence le droit des autres.

Sans doute qu'il faut protéger l'ouvrier, mais on ne doit pas d'un autre côté sacrifier complètement les intérêts bien légitimes du patron. Cette question si importante sera-t-elle résolue par

l'étude qui a dû en être faite au congrès de Berlin ? Nous l'espérons. Ce que nous savons, c'est qu'elle n'était pas inscrite au programme — communiqué à tous les pouvoirs de l'Europe — de la conférence ouvrière que le gouvernement suisse avait projeté de réunir à Berne. Voici dans quels termes ce programme était conçu : " Interdiction du travail le dimanche ; fixation d'un âge minimum pour l'admission des jeunes ouvriers dans les fabriques ; fixation d'une durée maximum de la journée ; restriction du travail de nuit pour les jeunes gens. "

Ce qui nous fait espérer toutefois que les autorités commencent à comprendre la nécessité de protéger le patron contre les intimidations et les violences, c'est que le 23 février dernier, la Chambre, en France, a repoussé par 325 voix contre 190, une proposition d'amnistie pour faits de grève.

D'un autre côté, nous ne désespérons pas de voir également les ouvriers obtenir le règlement de leurs justes réclamations, puisque les plus hautes autorités religieuses se montrent désireuses de prendre part au généreux mouvement qui se produit dans ce sens. On sait déjà l'influence bienfaisante qu'ont exercée les cardinaux Gibbons et Manning, lorsque des difficultés se sont élevées, l'an dernier, à propos des questions ouvrières, en Angleterre et aux Etats-Unis. Voici maintenant que non seulement l'évêque Kopp a pris part à la conférence de Berlin, mais que le pape lui-même, prié par l'empereur Guillaume d'accorder son appui moral aux délibérations de cette assemblée internationale, a répondu en félicitant l'empereur du travail sérieux qu'il a entrepris en faveur d'une cause pour laquelle le saint-siège fait les vœux les plus sincères. Il souhaite ardemment que la conférence obtienne les meilleurs résultats possibles, exprime sa satisfaction de ce que l'évêque Kopp a été nommé membre de cette commission, et espère que les serviteurs de l'Eglise auront toujours l'appui des autorités dans l'exercice de leurs fonctions, quand il s'agira du règlement des questions sociales.

Dans ces circonstances, il est bien permis de compter, sinon sur une solution définitive, du moins sur un *modus vivendi* qui permette de travailler avec plus de calme à atteindre le but désiré.

En tous cas, si cette conférence devait ne point répondre à l'attente générale, elle aura toujours obtenu, dans un autre ordre d'idées, un résultat auquel nous ne pouvons qu'applaudir ;

c'est de préparer une espèce de rapprochement entre la France et l'Allemagne. On sait en effet que M. Jules Simon, un des délégués du gouvernement français a eu plusieurs entretiens avec l'empereur Guillaume. Au cours d'une de ces conversations, — l'empereur avait ce jour-là conféré les insignes de l'ordre de l'Aigle-Rouge à M. Jules Simon, — ce dernier parla incidemment de la neutralisation de l'Alsace-Lorraine. A quoi l'empereur répondit, paraît-il, qu'il n'était jamais trop tôt pour discuter une question qui intéresse les relations amicales entre l'Allemagne et la France. Du reste, M. Jules Simon est revenu de Berlin avec une impression très favorable, et a déclaré, dit-on, qu'on avait peut-être jugé trop sévèrement, jusqu'ici, les dispositions du jeune empereur à l'égard de la France.

Cet heureux changement serait-il le résultat de la démission de Bismark ? Il y a tout lieu de le croire.

Quoi qu'il en soit, cette retraite du chancelier de fer est le grand événement qui prime actuellement tous les autres en Europe. Voici en quels termes l'apprécie le duc de Broglie — membre de l'Académie française et ancien ministre — dans un entretien avec la correspondance du *New-York Herald*, à la date du 20 mars :

" — Certainement, la démission du prince de Bismark est un événement très grave ; grave pour l'empire d'Allemagne et grave pour toute l'Europe. Bismark a été et il était à la fois le constructeur et la clef de voûte de l'édifice impérial, et sa rentrée dans la vie privée doit donner beaucoup à réfléchir à tous ceux qui désirent voir cet édifice rester debout. Il sera difficile de trouver un homme capable d'endosser l'armure diplomatique abandonnée par le chancelier de fer.

" Vous me demandez si je crois que ce changement peut entraîner des conséquences immédiates ou reculées, pouvant être dangereuses pour la paix de l'Europe. C'est une question à laquelle il m'est difficile de répondre. Il est clair qu'étant donné la situation critique de l'Europe, tout changement brusque dans la politique d'une nation aussi importante que l'Allemagne doit être considéré avec appréhension. Bismark, qui était autrefois notre ennemi le plus acharné, était devenu dans ces derniers temps notre plus fort allié pour le maintien de la paix sur le continent.

" Maintenant que son influence modératrice ne se fera plus sentir dans les conseils impériaux, il est impossible de dire quelles difficultés et quelles complications pourront surgir. Aussi longtemps que le chancelier a tenu le gouvernail, l'Europe a eu au moins la satisfaction de savoir ce qu'elle avait à attendre ; mais avec le jeune empereur annonçant soudain qu'il sera son maître et que le chancelier aussi bien que ses sujets devront s'incliner devant sa volonté d'autocrate, car c'est là en pratique ce qui vient d'arriver, l'Europe ne peut qu'envisager avec anxiété les événement futurs.

" Je ne voudrais pas qu'on me fît dire que l'empereur Guillaume est disposé à suivre une politique guerrière, mais autant que je puis en juger par ses actes, il est décidé à ne faire qu'à sa tête. Etant jeune, ardent et plein d'illusions, il est plus que probable qu'il commettra des erreurs. S'il n'en était pas ainsi à son âge, dans une position offrant de si grandes responsabilités, il faudrait le supposer doué d'une sagesse surhumaine. Mais, malheureusement, il est très naturel pour un jeune homme ambitieux de faire des erreurs.

" Il est non moins vrai que les erreurs, dans le jeu de la diplomatie européenne, même quand on les commet innocemment et de bonne foi, coûtent très cher. L'homme, qui se trouvant dans une poudrière laisse tomber une allumette enflammée, peut ne pas avoir l'intention de mal faire, mais il fait mal quand même. C'est pourquoi j'envisage avec appréhension le résultat de la démission du chancelier.

" La guerre, je suppose, doit arriver tôt ou tard. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que sa venue soit retardée le plus possible. J'ai peu de confiance dans l'espoir de ceux qui prêchent le désarmement général."

Cette manière de voir était assez générale en France, à l'époque de la retraite du chancelier. Depuis, il semble que l'opinion se soit un peu modifiée, et que les faits ne justifient point ces sombres appréhensions.

En effet Bismark a donné sa démission, non pas à cause de son âge avancé et du mauvais état de sa santé, ainsi que le dit sa lettre à l'empereur, mais par suite de divergences d'opinion assez sérieuses entre le chancelier et son maître. Ces difficultés ont commencé à l'époque même de l'avènement de Guillaume, et n'ont

fait que s'accroître chaque jour. Tout cela a été nié d'abord; mais aujourd'hui, il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence des faits qui se font jour de toutes parts. Et, si le public était mis en possession de la correspondance qui s'est échangée entre l'empereur et son ministre, on verrait sans doute que les rapports entre ces deux chefs du gouvernement étaient extrêmement tendus, et qu'il n'y avait de solution possible que celle qui vient de se produire.

Or, si l'empereur et Bismark ne s'entendaient point sur la politique à suivre, il est impossible, ou du moins difficile de supposer que cette différence de sentiment résultât du désir chez le jeune empereur d'augmenter encore les rigueurs du régime ordinaire, tant pour l'intérieur que pour les relations avec l'étranger. On peut donc raisonnablement conclure que Guillaume était plutôt disposé à se relâcher de ces rigueurs. Et les faits qui se sont produits depuis semblent confirmer la justesse de cette manière de voir. Dans ce cas, la démission de Bismark, loin d'être un danger pour la paix de l'Europe, serait plutôt le signal d'un acheminement vers un état de choses plus calme et plus naturel. Car, en réalité, cette existence de " qui-vive " continuel n'est pas la vie normale.

D'un autre côté, si — ce qui est improbable — Bismark s'était retiré parce que l'empereur Guillaume voulait encore pousser plus loin les sévérités de sa politique, dans ce cas, il n'y aurait pas à craindre davantage, puisque le souverain allemand " jeune, ardent et plein d'illusions, ne voudra faire qu'à sa tête et commettra nécessairement des fautes, " comme le dit M. de Broglie. Or un chef d'Etat qui commet des fautes peut bien compromettre l'équilibre européen et amener des guerres, mais il est certain que les autres nations profiteront de ces erreurs, et qu'il laissera lui-même sur le champ de bataille une partie de sa puissance, sinon sa liberté et celle de son peuple.

Napoléon III l'a tristement prouvé.

Les journaux étrangers apprécient diversement les qualités du général Von Caprivi, qui a été appelé à recueillir la succession du prince de Bismark. Leur jugement, en somme, semble généralement favorable au nouveau chancelier. Du reste il n'a pas eu le temps encore d'agir et de montrer ses véritables couleurs. Attendons qu'il se soit sérieusement affirmé, pour nous prononcer sur sa manière de faire.

Un fait assez intéressant à noter, c'est que Bismark a refusé, paraît-il, le titre et la dotation honoraire que l'empereur lui avait offerts. Il conservera le titre dans les archives de sa famille, mais il ne le portera jamais, préférant dit-il, garder le nom qu'il a rendu illustre dans toute l'Europe.

En France, nous avons à constater encore un changement de ministère. M. Tirard a offert sa démission, qui a été acceptée, et M. de Freycinet a été appelé à former un nouveau cabinet. Il serait difficile de porter un jugement sur les nouveaux ministres avant qu'ils se soient mis à l'œuvre ; nous pouvons dire toutefois que, d'après sa composition, ce cabinet nous semble offrir de bien plus grandes garanties que son prédécesseur, au point de vue des rapports de l'Etat avec l'Eglise de France.

L'étoile du général Boulanger continue à pâlir et touche à la période d'effacement complet. Le nom de ce singulier patriote, qui avait eu la vanité de se croire destiné à sauver son pays, ne cause plus en France la moindre émotion ; on n'y fait plus attention et on l'oublie tout doucement. Le général et ses partisans le sentent bien et essayent de toutes leurs forces à réveiller le sentiment public et à ramener leur cause devant la nation ; mais c'est en vain ; ils se battent inutilement les flancs. Réunions des comités à Paris, conférences et soupers avec discours pleins d'emportement à Jersey, rien n'y fait ; et M. Paul Déroulède doit commencer à avoir des doutes sérieux sur la popularité de son chef et sur l'authenticité de sa prétendue mission. Si bien que le général lui-même, découragé du peu de bruit que produisent ses manifestes et ses protestations, offre de rentrer en France et de subir son procès, pourvu qu'on le fasse juger par ses pairs. Hélas ! dernier espoir déçu, le gouvernement fait la sourde oreille et ne répond pas.

Nous croyons qu'il fait bien ; moins on s'occupera de ce triste personnage, et mieux ce sera pour tout le monde.

D'un autre côté, le jeune duc d'Orléans, qui a, lui aussi, une mission, est rentré en France, malgré la consigne. Il avait un prétexte fort plausible en apparence : étant arrivé à sa majorité, il venait s'offrir à son pays et faire son temps de service. On n'a pas voulu croire à tant de dévouement ; on l'a fait passer en jugement, et il a été condamné à deux années de réclusion. C'est peut-être une erreur de la part du gouvernement. Il aurait mieux valu

le reconduire poliment à la frontière — pour une première faute, excusable chez un jeune homme — et l'avertir qu'en cas de récidive, il aurait à compter avec les rigueurs de la loi. On l'a pris un peu trop au sérieux, et on l'a condamné. Maintenant, on va, paraît-il, faire signer son pardon par le Président. N'est-ce pas une seconde faute, conséquence naturelle cependant de la première ?

En attendant, dom Pedro, cet autre exilé, s'éteint lentement, mais sûrement à Cannes, en jetant un regard plein d'amertume et de regret vers le pays dont il a été si longtemps le chef aimé et respecté, — comme il le méritait du reste.

Et voilà quels sont les retours qui attendent les grandeurs d'ici-bas !

En Angleterre, l'agitation se poursuit toujours sur la question du *Home Rule ;* la nouvelle loi que M. Belfour vient de mettre au jour, *The Irish Land Bill,* ne semble pas donner satisfaction à tout le monde ; et peut-être tout le monde n'a-t-il pas tort. Dans tous les cas, M. Gladstone n'est pas content de la mesure, et son jugement est encore du plus grand poids sur l'opinion publique.

Le cabinet Salisbury, qui avait les bras assez chargés déjà par ses démêlés avec les Etats-Unis au sujet des pêcheries du golfe Saint-Laurent, se voit encore obligé d'entrer en négociations avec la France relativement aux droits des pêcheurs français sur les côtes de Terre-Neuve. Heureusement que nous sommes à une époque où les commissions internationales — et non les armées — se chargent de décider ces sortes de questions, bien que leurs jugements ne soient pas toujours le dernier mot de l'affaire. Cela vaut mieux, cependant, que les guerres qui tranchent la difficulté en supprimant l'une des deux parties, ou, tout au moins, en la réduisant à une longue impuissance.

Nous aurions voulu dire un mot des choses horribles qui se sont passées en Russie dans le cours de l'année dernière, et qui viennent d'être mises au jour par les journaux de Londres et des Etats-Unis, notamment les épouvantables massacres d'Irkutsk et de Kara, en Sibérie ; mais nous sommes obligé d'abréger cette revue, à cause de certains articles supplémentaires qui doivent nécessairement être insérés dans ce cahier. Nous reviendrons sur le sujet dans notre prochaine revue.

Parmi les hommes distingués morts en Europe depuis notre dernier bulletin nous trouvons le nom du comte Jules Andrassy, qui a joué un rôle considérable dans la politique hongroise jusqu'en 1879. Né en 1823, le comte Andrassy avait fait un singulier début dans la vie publique : condamné à mort comme conspirateur, il fut même pendu ; — heureusement que c'était en effigie — car il s'était hâté de se réfugier en France. Il revint en Hongrie en 1861, et fut reçu en triomphateur. C'était réellement un homme remarquable sous tous les rapports, et son nom restera dans l'histoire. Dans son pays, on se souviendra longtemps du comte Jules " qui fut le premier ministre de la Hongrie et le premier cavalier de la monarchie austro-hongroise."

Quant à nous, nous avons aussi à déplorer la perte d'un des hommes les plus distingués du Canada, M. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, décédé à Québec le vendredi 4 avril 1890.

M. le juge Routhier paie, dans le présent cahier du *Canada-Français* un juste tribut d'éloge à cet illustre et regretté compatriote, qui a été un des plus assidus collaborateurs de notre Revue depuis sa fondation.

NAPOLÉON LEGENDRE.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

NOTICES BIOGRAPHIQUES, — LES ÉVÊQUES DE QUÉBEC, par Mgr Henri Têtu, Québec, 1889, 1 vol. in-8°.

MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES DES ÉVÊQUES DE QUÉBEC, publiés par Mgr Henri Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, Québec, 1887-1890, 6 vol. in-8°. — Imprimerie générale de A. Côté & Cie.

Voilà deux ouvrages qui, comme leur titre l'indique, se complètent l'un l'autre, et forment un beau monument élevé à la gloire de l'épiscopat canadien.

Le premier nous esquisse à grands traits la vie et la carrière laborieuse de nos évêques, depuis Mgr de Laval, le fondateur de l'Eglise du Canada, jusqu'à Son Eminence le cardinal Taschereau, qui occupe si dignement le siège épiscopal de Québec. Le second, dont le dernier volume vient de paraître, nous présente leur œuvre pastorale.

Les *Notices biographiques* sont une série de tableaux très bien faits. On voit se succéder les unes aux autres les grandes et belles figures — nous parlons au moral ; au physique, il y a des réserves qui se font d'elles-mêmes — des seize prélats qui ont occupé le siège de Québec, sans compter Mgr Bailly, qui fut coadjuteur, mais jamais évêque en titre. Chacun des évêques de Québec a son caractère particulier, ses traits distinctifs, sa physionomie propre ; tous cependant se ressemblent du côté des vertus, de la prudence, du zèle apostolique ; et, comme nous le disons ailleurs, " dans cette longue suite de pontifes, aucune ombre, aucune défaillance, mais toujours le rayon lumineux de sainteté qui s'échappe de la personne de Mgr de Laval et continue à projeter son éclat sur le peuple canadien [1]."

Ces esquisses, dues à une plume facile, alerte et prime-sautière, se lisent avec un vif intérêt. Elles sont pleines de renseignements très précieux, puisés aux sources. On aime surtout la manière avec laquelle l'auteur dit toujours franchement et carrément sa pensée. Il n'est pas de ceux qui dissimulent ou tronquent les documents, dans la crainte de blesser quelques personnalités ou

1 — *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. VI.

quelques institutions : à preuve, l'exposition impartiale qu'il fait des intrigues par lesquelles on essaya, quelque part, d'empêcher la nomination de Mgr Turgeon comme archevêque de Québec, ou encore, des embarras que l'on suscita à Mgr Lartigue.

Prélat domestique de Sa Sainteté Léon XIII, Mgr Têtu paraît s'inspirer toujours du principe posé par ce grand pontife : " La première loi de l'histoire, c'est la vérité [1]." Quand on écrit l'histoire, il faut avoir le courage de dire la vérité tout entière, telle qu'elle nous apparaît d'après les documents. " *Ne quid veri non audeat,*" a dit Cicéron [2], en parlant de l'historien. Voilà pourquoi l'histoire contemporaine a si peu de valeur : il est presque impossible en effet de prononcer un jugement juste et impartial sur des personnes qui vivent encore, ou dont les cendres sont à peine refroidies.

Ce respect et cette soif de la vérité, dont nous venons de parler, se retrouvent dans la publication des mandements des évêques de Québec, que l'on vient de terminer à grands frais et avec beaucoup de succès.

Ici, sans doute, la tâche paraissait toute simple : rechercher dans les archives tous les mandements, lettres pastorales et circulaires, qui pouvaient s'y trouver, faire appel au public afin de compléter autant que possible la liste de ces documents, mettre tout à sa place, et publier par ordre chronologique.

Oui ; mais les directeurs de la publication ne se sont pas contentés de ce simple travail, si important qu'il fût déjà. Ils ont voulu rendre leur œuvre encore plus utile à l'histoire, en ajoutant à la matière stricte de leur publication une foule de documents extrêmement intéressants, qui s'y rapportent d'une manière plus ou moins directe, et qui, dans tous les cas, font ressortir bien davantage l'œuvre pastorale de nos évêques, comme par exemple plusieurs rapports au saint-siège, et un grand nombre de mémoires sur les affaires du pays.

C'est surtout dans cette partie de leur œuvre qu'ils ont fait preuve d'un grand zèle pour la vérité historique, et de leur désir de rendre accessibles à tout le monde les sources de l'histoire.

Prenons pour exemple les démêlés de Mgr Hubert avec son coadjuteur, Mgr Bailly, en 1789. On sait qu'il fut question, à cette époque, de fonder à Québec une université mixte ou *undenominational.* On aurait fait une petite part aux catholiques dans l'administration de cette institution ; mais l'Etat protestant y aurait eu la haute main. Le projet, qui revêtait certaines couleurs libérales, renfermait plus d'un danger pour l'avenir de la

1 — Lettre au card. Luca.
2 — *De Oratore*, II, 15.

religion catholique dans ce pays. Les mauvaises intentions de ses auteurs, du reste, étaient à peine déguisées, puisque le comité nommé par lord Dorchester, pour l'élaborer, avait pour but " d'examiner l'état actuel de l'éducation en cette province, et de trouver des moyens efficaces pour empêcher les progrès de l'ignorance [1] : " comme si l'on avait voulu méconnaître les grands services rendus par le collège des jésuites, par les séminaires de Québec et de Montréal, ainsi que par le clergé canadien, en général, à la cause de l'éducation dans ce pays.

Mgr Hubert saisit immédiatement le côté perfide du projet, et fit préparer, par son secrétaire, M. l'abbé Plessis, un excellent mémoire dans lequel étaient exposées, avec une prudence et une habileté admirables, toutes les raisons qu'il y avait de ne pas y donner suite.

Mgr Bailly, au contraire, se laissa surprendre par l'appât miroitant des avantages et des honneurs universitaires, et, pour faire sans doute la cour aux autorités de la colonie, essaya de détruire le mémoire de Mgr Hubert au moyen du persiflage le plus indécent.

L'évêque de Québec n'eut pas de peine à répondre à ces mauvaises raisons ; et, dans un second mémoire, adressé cette fois à lord Dorchester lui-même, il donna à son coadjuteur une verte leçon, que celui-ci dut amèrement regretter d'avoir méritée.

L'ancien évêque, Mgr Briand, retiré des affaires, sortit de sa solitude, avec l'intrépidité de sa race [2], pour appuyer son vénéré successeur, et stigmatiser " la conduite irrégulière et le caractère ambitieux de M. Bailly. " — " Je connais le sujet de vieille date, dit-il au gouverneur... il a des belles lettres, mais un esprit orgueilleux.... Souvenez-vous qu'un homme qui vient de montrer assez de méchanceté pour trahir son évêque et sa nation, ne sera jamais fidèle au roi qu'autant que ses intérêts particuliers le demanderont. "

Tout le clergé appuya Mgr Hubert, et lui adressa de chaleureuses protestations contre les écrits du coadjuteur, dont le mauvais vouloir venait de percer encore davantage dans une lettre adressée à l'évêque au sujet du retard apporté à la suppression de quelques fêtes de précepte.

Certes, voilà une série de documents, où le piquant du scandale religieux ne manque pas. Plus d'un esprit pusillanime auraient hésité de les mettre devant le public. Les directeurs de la publication des mandements, au contraire, ont jugé qu'ils se devaient avant tout à la vérité historique : *amicus Plato, sed magis amica*

1 — Mémoire de Mgr Bailly, 5 avril 1790.
2 — Il était natif de la Bretagne.

veritas. Ils ont publié toute la suite de ces démêlés [1] ; et l'on peut dire que si le prestige de Mgr Bailly, qui ne fut jamais évêque de Québec, en sort un peu amoindri, la figure de Mgr Hubert nous y apparaît l'une des plus nobles et des plus vénérables de tout l'épiscopat canadien.

Nous pourrions multiplier les exemples, afin de montrer le service inappréciable que va rendre désormais cette belle collection de documents historiques, non seulement à l'histoire religieuse de notre pays, mais aussi à son histoire politique et civile. Cela nous entraînerait trop loin. Qu'on parcoure la liste des documents, qui se trouve à la fin de chaque volume, et surtout les tables alphabétiques des matières, faites avec tant de soin et d'intelligence ; et l'on verra qu'il y a dans cet ouvrage une mine très précieuse de renseignements pour tout ce qui regarde le développement religieux, politique, littéraire et même économique de notre pays.

Les deuxième et troisième volumes sont particulièrement intéressants, car ils jettent une vive lumière sur les événements qui ont précédé et suivi la conquête, et sur les relations de l'Eglise du Canada avec les premiers gouverneurs anglais. C'est en étudiant, surtout, l'œuvre pastorale de Mgr Briand et de Mgr Plessis [2], que l'on apprend à apprécier ce qu'il a fallu de tact, de prudence et d'habileté, de la part de nos chefs spirituels, pour assurer à l'Eglise catholique, dans notre pays, sous une domination anglaise et protestante, la position merveilleusement noble et indépendante qu'elle occupe.

Dans la publication des mandements, Mgr Têtu s'est aidé du précieux concours de M. l'abbé C.-O. Gagnon, l'archiviste distingué de l'archevêché de Québec, dont le goût sûr et le talent ne sont égalés que par la modestie. Tous deux ont travaillé de concert à cette œuvre ; ils y ont mis le désintéressement le plus parfait, et l'on peut dire qu'ils n'ont rien épargné pour la rendre utile. Les appendices considérables qui grossissent chaque volume sont très importants pour l'histoire ecclésiastique, car on y trouve pour ainsi dire la vie quotidienne du clergé, le progrès et le développement de toutes les œuvres diocésaines.

Le travail de Mgr Têtu et de M. l'abbé Gagnon est un de ceux qui honorent le plus l'administration de Son Eminence le cardinal Taschereau, cette administration que l'on appellera plus tard *le règne de l'ordre* par excellence. C'est aussi, comme l'a dit Son Eminence elle-même, " une œuvre qui fait honneur à ceux qui

1 — *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, pp. 385-426.

2 — Voir, spécialement, les *Conversations* de Mgr Plessis avec le gouverneur Craig, en 1811, t. III, p. 59. C'est le prélat lui-même qui les a rédigées, de mémoire, à la suite des entretiens.

l'ont entreprise et l'ont si bien menée à bonne fin. Le clergé du diocèse a droit d'être fier de posséder un recueil aussi complet de tous les documents épiscopaux qui lui ont été adressés depuis l'arrivée de Mgr de Laval au Canada [1]."

L'abbé Auguste Gosselin.

St-Maixent; *Souvenirs d'école militaire*; par Charles des Ecorres; 1 vol. in-12, 255 pp.; avec une préface de Théo-Critt, et des croquis par Baionnette et Astier; Paris et Limoges, H. Charles-Lavauzelle.

Nos lecteurs ont sans doute déjà remarqué, dans les journaux de la province, les nombreuses correspondances, si finement écrites de Charles des Ecorres. Sous ce pseudonyme apparaît assez clairement la physionomie franche et pleine de vie d'un de nos compatriotes — M. J. D. Chartrand, qui a su se créer une belle position dans l'armée française, et porter haut, sur ce vieux sol de la mère patrie, l'honneur du nom canadien.

Dans ce volume, M. Charles des Ecorres peint, avec la plume facile qu'on lui connaît, la vie de tous les jours à l'école militaire, et surtout à l'école de Saint-Maixent.

" Mon cher camarade, — dit l'auteur dans sa préface, — prends ce livre sans arrière pensée ni parti pris. Tu n'y trouveras ni style ni réthorique. Mais, si tu veux, nous y examinerons ensemble le petit côté des choses simplement, sans amertume, en philosophes, comme des hommes dont les illusions les plus vives se sont quelque peu déchirées aux ronces de la réalité.

" Nous essaierons de trouver dans ce passé, où l'avenir nous semblait si beau, un certain nombre de souvenirs qui nous feront peut-être sourire.

" Nous nous moquerons aussi un peu de nos petits travers, tout en cherchant ensemble la note juste qui ne froisse ni la discipline, ni les camarades.

.....

" Et puis, vois-tu, Saint-Maixent a déjà donné la vie à plus de trois mille officiers, en sept générations, et aucun de nous n'a encore pris la peine d'en parler.

" Saint-Cyr, Polytechnique, Saumur, Fontainebleau, ont eu leurs chroniqueurs, et c'est d'autant plus blessant de voir le silence qui entoure notre chère école.

" Donc, c'est entendu, tu seras indulgent pour le premier d'entre nous qui descend dans l'arène, la plume à la main."

1 — Circulaire au clergé, 27 mars 1890.

Et voilà que l'histoire de Saint-Maixent va se faire, leste, pimpante, enlevée. C'est non seulement un enfant de la chambrée qui parle avec connaissance de cause, c'est un lettré qui sait donner le tour littéraire à tous les incidents, si pleins d'intérêt, qu'il raconte.

La vie, à l'école militaire, est assez difficile et manque peut-être de variété ; mais il faut savoir, comme le dit l'auteur, la prendre en philosophe. Du reste, elle a bien aussi ses côtés comiques et amusants. Il n'est pas jusqu'à l'infirmerie qui n'offre ses moments de gaîté, ses situations dont on s'amuse un moment, dont on s'amuse surtout plus tard, en les racontant.

Charles des Ecorres avait devant lui un champ rempli d'excellents matériaux, un sujet plein d'actualité ; il a su en tirer parti avec le talent et le brio que nous lui connaissions déjà. Tous ces renseignements, ces incidents si nombreux et si variés sont présentés avec une verve bien française, doublée de cette bonhomie canadienne qui la souligne et la complète.

Nous sommes persuadé que les abonnés du *Canada-Français* liront tout d'une haleine ce charmant petit volume, et nous sauront gré de le leur avoir signalé.

Nous oubliions de mentionner les croquis, qui sont tous fort bien réussis et de haute fantaisie.

L. F.

L'Ame des choses : poésies par Charles Fuster, quatrième édition ; 1 vol. petit in-12, 189 pages ; Paris, chez P. Monnerat.

M. Charles Fuster est non seulement un talent distingué, mais c'est de plus un travailleur infatigable. Très jeune encore, il a déjà écrit beaucoup, en vers et en prose. Un grand nombre de nos lecteurs ont dû lire ses articles fortement pensés dans *Le Semeur* d'abord, puis dans la *Revue artistique et littéraire*. Ses poésies sont aussi très répandues et d'une haute valeur. *L'Ame pensive*, dont nous nous occupons en ce moment, est un de ses recueils les plus recherchés. Il y a dans ces vers de la fraîcheur et de la profondeur en même temps, avec une grande originalité d'allure. Mais nous aimons mieux laisser le lecteur juger par lui-même. Voici une petite pièce intitulée *La Boue* :

Parfois, dans l'antre immonde où s'épaissit la boue,
Un rayon de soleil, comme égaré, se joue,
Et les monstres grouillants en sont épouvantés.

Ils reviennent bientôt, car l'ombre est revenue :
De gluantes horreurs frôlent la roche nue
Et des anneaux visqueux rampent de tous côtés.

Tel parfois, dans la nuit croupissante de l'âme,
L'éclair inattendu descend du ciel en flamme,
La lumière d'en haut sourit aux révoltés.

Cela dure un instant, une heure, une seconde,
Mais toujours, dans nos seins comme dans l'antre immonde,
Rampent les impudeurs et les déloyautés.

Et cet autre petit tableau : *La Maison :*

Les heureux ont quitté la maison délaissée.
Ils sont allés plus loin ... Peut-être sont-ils morts ...
Mais chaque boiserie a gardé, depuis lors,
Un air pensif et doux de lèvre caressée.

Tout passe : la maison, jeune éternellement,
Se répète à jamais le secret qu'elle garde ;
Chaque porte frémit, chaque vitre regarde,
Et les noirs escaliers tressaillent en dormant.

Ainsi d'un cœur qui fut aimé. Viennent les heures
Où cet hôte, l'amour, déserte le foyer,
Le souvenir exquis va s'y réfugier
Comme le bonheur mort dans les vieilles demeures.

L'espace dont nous disposons ne nous permet de donner que quelques pièces et encore des plus courtes.

Nous avons pris, au hasard et sans choisir; tous les petits poèmes qui composent ce livre sont dans la même note neuve et pleine d'émotion.

L. F.

Du même auteur ; *Poèmes,* 1 vol petit in-12, 202 pages, édition de luxe, Paris, chez Albert Sabine.

Voici encore un recueil de morceaux divers dont quelques-uns sont d'une grande valeur, tandis que tous ont un charme très-réel. Nous pourrions répéter ici ce que nous avons dit du livre précédent. Du reste, nous préférons citer ce que l'éditeur lui-même en dit dans son avant-propos :

" Plusieurs des poèmes qui figurent dans ce volume ont été écrits depuis un certains nombre d'années. Ainsi des vers *A La Fontaine*, et des petits morceaux *A Molière* et *A Corneille ;* ainsi également de la pièce : *Au grand mort,* et de celle intitulée : *Sursum corda !* Quelques-uns de ces poèmes ayant été couronnés

dans des concours officiels, nous avons cru devoir céder au bienveillant désir d'un certain nombre de personnes qui s'étonnaient de ne pas les avoir trouvés dans les précédents recueils de l'auteur. Nous n'avons suivi, dans notre classement, aucun ordre de date. Le seul lien qui rattache tous ces morceaux, assez différents de proportions et de style, est celui d'une pensée soutenue, d'une idée persistante, et qui se développe à travers l'œuvre entière."

L. F.

Les Panoramas géographiques ; Souvenir de l'Exposition universelle ; par Paul Vibert, 1 vol. in-12, 102 pages, avec quatre grandes gravures, Paris, Charles Bayle, éditeur.

Pour plusieurs lecteurs du Canada, M. Paul Vibert n'est pas un inconnu : un grand nombre de ses ouvrages ont été admirés de ce côté-ci de l'Atlantique. Il a, du reste, écrit un peu dans tous les genres : poésie, polémique, théâtre, roman, économie politique ; sa plume facile a produit au jour le jour, suivant l'inspiration ou le besoin du moment.

Propagateur convaincu de l'instruction du peuple et surtout de l'enfant du peuple, " cette semence féconde de l'avenir, " il poursuit sa tâche par tous les moyens légitimes. Il se fait même professeur, et, en sa qualité de président d'une société d'éducation populaire, il donne ses cours du soir, " sans relâche comme sans défaillance, ajoute-t-il, parce que je me dis : en instruisant la jeunesse, je travaille pour la France, pour la République. "

Dans le livre que nous avons sous les yeux, M. Paul Vibert donne un compte-rendu très intéressant de ce qu'il a vu dans les panoramas de l'exposition universelle. C'est un chapitre de géographie fort attrayant ajouté aux autres ouvrages de l'auteur. En voici les différentes divisions : *A bord d'un transatlantique ; — La baie de Rio-de-Janeiro ; — Les chutes du Niagara ; — Le pétrole et les grands centres pétrolifères ; — Jérusalem ; — Le monde antédiluvien.*

L. F.

Epines et fleurs ; poésies par M. J. Marsile, 1 vol. in-12, 138 pages, Bourbonnais-Grove, Illinois, imprimerie du Journal du collège St-Viateur, 1889.

" *Epines et Fleurs*, tel est — dit l'auteur dans sa préface — le modeste bouquet que j'offre aujourd'hui au public : fleurs des bois et des champs, parfums intimes de l'âme ; épines du cœur, tristesses, rêves envolés. Le long du chemin de la vie, ma main

a cueilli des fleurs, s'est bien des fois blessée aux épines. Mais toutes deux me sont chères comme le sont tous souvenirs. Comment le lecteur les accueillera-t-il ? "

Nous croyons que le public aurait grandement tort de ne pas bien accueillir ce charmant petit volume plein de jeunesse et de fraîcheur. Sans doute que perce, çà et là, l'inexpérience de l'auteur, mais quelles riches promesses pour la maturité ! Et puis, c'est de la véritable poésie — ce qu'on ne trouve pas toujours dans les recueils de vers. C'est senti et vécu ; c'est dans la note vraie qui procède du cœur.

Dans une petite pièce qui termine le volume, nous trouvons ces deux strophes :

Partez maintenant, mes pensées,
Envolez-vous vers l'inconnu !
Bien longtemps je vous ai bercées,
Souriant, chastes fiancées,
A votre air ingénu.

Vous peupliez ma solitude :
Comme vos voix chantaient en chœur !
Adieu ! chants, douce quiétude :
Il faut braver la multitude
Et son rire moqueur.

Il serait certes bien méchant — et bien injuste à coup sûr — celui qui ferait entendre un " rire moqueur " en lisant ces jolis vers.

N. L.

Récits et Légendes, par le P. Delaporte, S. J. — Paris Retaux-Bray, 1890. In-12 de 282 pages.

Encore un charmant volume de poésies : c'est une série de *récits et légendes*, comme le dit le titre. Excellents vers, remplis de verve et portant partout l'édification. Qu'on en juge par la morale suivante qui termine une délicieuse petite histoire intitulée : *Le ciboire sauvé*. C'était en 1870 ; un pauvre village était sur le point d'être envahi par les Prussiens ; le curé était parti, accompagnant ses paroissiens au champ de bataille. Il ne restait que les femmes, les vieillards et les enfants. On court à l'église pour sauver le Saint-Sacrement renfermé dans le ciboire de l'autel. Mais qui va prendre le précieux dépôt ? Personne ne se trouve assez digne. Tout à coup un vieillard s'avance tenant dans ses bras un charmant petit enfant de quatre ans, encore, par conséquent, dans toute son innocence baptismale. C'est à lui que le

vieillard fait porter le ciboire sacré. Dieu récompensa la foi de ces bonnes gens en épargnant le village. Puis le poète ajoute :

Enfants, fleurs d'avenir écloses au baptême,
En butte au vent impur qui souffle le blasphème,
Voulez-vous rester fleurs et résister au vent ?
Soyez des porte-Dieu ; prenez ce pain vivant ;
Mais prenez-le surtout quand l'ennemi s'approche :
Et portez-le sans peur, pour vivre sans reproche.
Rien n'est plus fort qu'un cœur, un pauvre cœur mortel,
Un pauvre cœur d'enfant, qui s'enchaîne à l'autel.

T. H.

VOYAGE AU PAYS DE TADOUSSAC, par J.-Edmond Roy. — In-8 de 235 pages. — Québec, A. Côté et Cie. — 1889.

M. Roy charme les loisirs que lui laissent ses fonctions de notaire, en compulsant les anciennes archives de notre histoire. Il fait mieux encore : il fait part au public du fruit de ses recherches assidues et consciencieuses.

Le *Voyage au pays de Tadoussac — Au Royaume du Saguenay* — est une très intéressante monographie, où M. Roy n'a rien oublié de ce qui pouvait intéresser le lecteur : histoire ancienne de ce poste jadis si important, calme actuel, splendeur *future* ; commerce des pelleteries, travaux des missionnaires ; blancs et peaux-rouges ; histoire authentique et récits légendaires, — tout a été mis à profit, dans un style correct, facile et toujours agréable. Voilà donc un livre indispensable à tous ceux qui font le voyage du Saguenay, et aussi qui a sa place dans toutes les bibliothèques canadiennes.

T. H.

LE GUIDE FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DE L'ETAT DE NEW-YORK. Deuxième édition. — Lowell, Mass. Imprimé par la Cie d'Imprimerie des Etats-Unis pour la *Société de publication française des Etats-Unis*. 1889-90. — Prix, $1.

Cette utile publication, dont le *Canada-Français* a déjà parlé (1er vol. p. 330), élargit sa sphère dans sa seconde édition, beaucoup plus étendue que la première. Outre plus de renseignements statistiques, il y a quelques notices historiques et aussi quelques portraits. Les propriétaires ont été dernièrement grandement encouragés dans l'importante mission qu'ils se sont donnée : le Saint-Père Léon XIII, à qui ils ont fait présenter un magnifique exemplaire du *Guide*, leur a gracieusement envoyé la bénédiction apostolique, haut témoignage dont ils sont et se montrent légitimement fiers, et dont nous sommes heureux de les féliciter.

T. H.

Les préliminaires de la Révolution, par Marius Sepet. — In-18 de 358 pages. — Paris, Retaux-Bray, 1890.

" Il n'est pas possible, dit l'auteur, de bien comprendre l'histoire de la Révolution, si l'on n'a une idée suffisamment nette et suffisamment exacte de l'état de la société française à la veille de 1889, et des faits qui se sont produits dans les dernières années de l'ancien régime."

En conséquence l'ouvrage comprend deux parties : 1° *La Société française à la veille de la Révolution*, déjà publiée dans la *Revue des questions historiques*; 2° *Les dernières années de l'ancien régime*, partie qui voit le jour pour la première fois.

Résumé intéressant et impartial de l'histoire de cette triste période.

T. H.

Annuaire de l'Institut Canadien de Québec — 1889 — No 13. — In-8 de 266 pages. — Québec, Imprimerie générale A. Côté et Cie.

L'Institut Canadien de Québec continue son œuvre patriotique. Ce numéro de l'*Annuaire* renferme, avec les statistiques ordinaires de l'Institut, la séance donnée à l'occasion de la visite de M. E. Rameau, et la reproduction des " Voyages et mémoires sur le Canada par Franquet ".

T. H.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

Enregistré conformément à l'" Acte des droits d'auteur."

CHAPITRE QUINZIÈME

(*Suite*)

Cette dépêche confidentielle de lord Metcalfe serait à elle seule une preuve suffisante de la profonde répugnance que lui inspirait " ce système de gouvernement appelé gouvernement responsable." Il y revient à chaque ligne, comme s'il espérait convaincre le ministre des colonies qu'une telle forme de gouvernement ne convenait pas à la Province. On sent qu'il avait eu quelque espoir que son nouveau cabinet adopterait plus volontiers ses vues, mais qu'il est amèrement désappointé de le voir reconnaître avec tant de soumission la suprématie de l'Assemblée législative. Alors il répand sa mauvaise humeur sur tout le monde et en particulier sur le parti canadien-français, qu'il accuse de vouloir dominer dans le Bas-Canada, lorsqu'il est bien connu que ce parti n'a jamais réclamé que justice égale et le maintien de ses institutions. Est-ce que les Canadiens-français, parce qu'ils étaient, depuis quelques années, sur le même pied que leurs concitoyens d'origine britannique, devaient sanctionner, par leur adhésion à la politique de lord Metcalfe, l'interprétation erronée qu'il donnait aux résolutions de 1841 ? Est-ce qu'ils devaient, par reconnaissance, retourner à l'ancienne forme de gouvernement qui leur avait fait tant de mal dans le passé ? Mais ce qu'il y a de plus injuste dans cette dépêche, c'est l'accusation d'indifférence, presque de déloyauté portée contre le clergé canadien, parce qu'il n'a pas, en intervenant dans les élections, aidé lord Metcalfe à renverser un système d'administration qu'il avoue avoir été " introduit et

établi par ses prédécesseurs, et sanctionné ou permis par le gouvernement de Sa Majesté." Il y avait dans cette accusation une injustice flagrante que la passion politique pouvait seule faire excuser. A force de parler de loyauté, il était presque parvenu à faire perdre de vue la grande question politique du moment, et, comme il l'avoue naïvement, dans les dernières élections, un grand nombre d'électeurs, croyant la Province en danger, votaient "pour le gouverneur," sans même avoir confiance dans ses ministres. Une majorité acquise par de tels moyens ne pouvait offrir un appui solide, comme on le reconnut bientôt. On voit par un passage de cette dépêche que ce qu'on appelait le système de la double majorité lui paraissait inadmissible, parce que dans ce cas les Canadiens-français auraient gouverné le Bas-Canada, et y auraient établi leur domination française, perspective effrayante pour lord Metcalfe. Ce qui lui semble le plus désirable, c'est de détacher du parti français autant de membres influents que possible, *afin de briser ce parti*, dont les idées lui semblent répréhensibles.

Si cette opinion du gouverneur avait été connue à cette époque, elle aurait coupé court à une longue discussion qui occupa toute la presse française du Bas-Canada.

Pendant la dernière session, les conservateurs du Haut-Canada avaient à plusieurs reprises sollicité secrètement les Canadiens-français de se joindre à eux, leur offrant de laisser à leur disposition l'administration des affaires du Bas-Canada. Dès l'année précédente, le *Canadien*, de Québec, dans une série d'articles sur "notre position en 1844", avait cherché à établir que les conservateurs, qui s'étaient opposés si énergiquement à l'union des provinces, étaient des alliés beaucoup plus sûrs et plus naturels pour les Canadiens que les réformistes du Haut-Canada, que dans tous les cas, en faisant admettre le principe que le Bas-Canada devait être gouverné par une majorité bas-canadienne, et le Haut-Canada par une majorité haut-canadienne, les Canadiens-français auraient tout à gagner. Mais cette recommandation qui avait pour objet de séparer les Canadiens-français des réformistes du Haut-Canada, dont plusieurs, et entre autres M. Baldwin, s'étaient montrés jusqu'alors pleins de dévouement pour leur cause, répugnait à leurs sentiments d'honneur. Dans le cours de la session, les Canadiens-français n'eurent pas toujours, il est vrai, raison

d'être satisfaits de leurs alliés réformistes : quelques-uns avaient préféré des intérêts de clocher aux avantages d'une alliance avec eux ; mais les chefs s'étaient constamment montrés fidèles, et il eût été injuste de faire retomber sur tout un parti les fautes ou l'égoïsme de quelques-uns de ses membres. D'ailleurs, n'était-ce pas à ces réformistes que la Province était redevable de l'établissement du gouvernement responsable ? N'était-ce pas à eux que Montréal devait d'être le siège du gouvernement ? N'avaient-ils pas cherché à détruire ces sociétés secrètes qui avaient fait et qui continuaient à faire tant de mal dans le pays, et que semblaient encourager les conservateurs ? D'ailleurs, le parti réformiste, qui se trouvait en minorité parce que le gouverneur avait fait un appel à la loyauté du Haut-Canada en mettant en doute celle du parti de l'opposition, devait tôt ou tard redevenir majorité, et dans ce cas, chacune des deux provinces serait, comme auparavant, gouvernée par sa majorité respective. Ensuite il y avait une autre grande difficulté, et le *Journal de Québec* devinait les sentiments de lord Metcalfe, lorsqu'il disait dans son numéro du 17 avril 1845 : " Le parti tory aurait dit comme il a dit pendant toute la session : nous choisirons nos hommes et vous choisirez les vôtres ; nous gouvernerons le Haut-Canada et vous gouvernerez le Bas, comme vous l'entendrez. Le Haut-Canada eût choisi, le gouverneur général eût accepté ; le Bas-Canada eût choisi, le gouverneur eût refusé, au risque de tout briser, la constitution même, dans son entêtement et avec ses idées presque innées de despotisme indu, certain de rencontrer l'impunité de l'autre côté de l'océan, certain même de recevoir des paroles flatteuses d'approbation de la part des ministres et de la majorité de la chambre des Communes."

La presse en était à discuter cette question, lorsqu'un événement survint qui attira pour quelque temps l'attention publique autre part.

Le 28 mai 1845, un tiers de la ville de Québec devint la proie des flammes.

A onze heures du matin, le feu prit dans le faubourg Saint-Valier, et se répandit immédiatement dans le faubourg Saint-Roch, bâti presque en entier en bois, de là au faubourg Saint-Jean placé au-dessus du premier, et en peu d'heures atteignit l'extrémité ouest de la basse ville, en consumant les chantiers de bois,

les quais, et ce qu'on appelle le quartier du Palais. Poussées par un fort vent, les flammes voltigeaient plutôt qu'elles ne se communiquaient, non d'une maison à une autre, mais d'une rue à l'autre, saisissant plusieurs points éloignés à la fois ; de sorte que ceux qui laissaient leurs maisons en sûreté, pour aller aider, à la distance d'un demi-mille, à arrêter les progrès de l'incendie, étaient soudainement rappelés pour sauver leurs propres demeures. Au moment où le feu éclata, l'atmosphère était brûlante, et quand il se développa, le vent devint comme du feu ; on eût dit que tout s'allumait par le simple effet de la température. Le faubourg Saint-Roch formait un vaste carré, coupé de rues longues et étroites, borné d'un côté par de vastes chantiers de marine, de l'autre par une longue rangée de tanneries. Tout cela, dans un instant, ne forma qu'un immense brasier. En moins d'un quart d'heure, le feu avait été allumé aux quatre coins, comme par une main invisible, et le vent furieux et changeant à chaque instant dévorait les rues entières dans toutes les directions. La grande église catholique, située à l'extrémité du district incendié, finit par devenir la proie des flammes, malgré les efforts surhumains des habitants qui avaient concentré là toutes leurs espérances et y avaient pris refuge. Du côté de la ville, le feu avait gagné le quartier du Palais avec tant de rapidité que les habitants de Saint-Roch, qui avaient à peine eu le temps d'y transporter leurs mobiliers et le peu qu'ils avaient, ne purent presque rien soustraire aux flammes. Presque tout ce qui y avait été transporté fut brûlé là, avec ce qui appartenait aux familles de l'endroit, qui s'étaient crues d'abord très en sûreté ; et ce vaste quartier, l'un des plus beaux de la basse ville, bâti tout à neuf depuis un incendie qui l'avait consumé dix-huit mois auparavant, fut détruit pour la seconde fois. Dans le même temps, le feu, suivant deux directions différentes à la fois, montait rapidement sur le coteau Sainte-Geneviève, et entamait le faubourg Saint-Jean presque tout bâti en bois, comme ceux de Saint-Valier et de Saint-Roch, et de l'autre côté, serpentait sous les murs de la ville, menaçant deux grands dépôts de poudre situés sur les remparts.

L'alarme devint alors indicible dans toute l'étendue de la ville. Beaucoup de citoyens de la haute et de la basse ville crurent prudent d'éloigner leurs familles, et bientôt il devint impossible

de se procurer des voitures et des embarcations. Si une pluie très forte ne fût survenue, une scène épouvantable aurait eu lieu dans la haute ville, dont les maisons commençaient à prendre feu. L'arsenal et l'Hôtel-Dieu, deux longs édifices situés sur le bord du rocher, commençaient déjà à brûler et auraient entraîné la destruction de tout Québec. Toute la population renfermée dans l'enceinte des murs se serait inutilement poussée vers les cinq portes de la ville qui, étroites comme elles étaient, n'auraient donné passage qu'à un très petit nombre de personnes. Malgré la pluie très forte, il fallut des efforts surhumains de la part de la garnison et des citoyens pour empêcher le désastre d'atteindre ces gigantesques proportions.

En moins de six heures, les flammes avaient dévoré plus d'une demi-lieue d'étendue en longueur. Le nombre des maisons et des édifices détruits fut de 1,636, sans compter nombre de constructions qui souffrirent de grands dommages. Le nombre des personnes qui se trouvèrent sans asile fut estimé à quinze ou seize mille. Une centaine de personnes perdirent la vie [1].

On évalua les pertes à plus de six millions de dollars. Des souscriptions s'organisèrent, et, dès le lendemain de l'incendie, quatre mille louis furent recueillis à Québec même pour venir en aide aux besoins les plus pressants. Le gouvernement mit deux mille louis à la disposition du comité de secours.

En l'absence de l'archevêque de Québec, son coadjuteur adressa une circulaire à tous les curés du diocèse, imploraut le secours des fidèles et de tous les cœurs charitables. Bientôt après, l'évêque de Montréal suivit son exemple. Toutes les campagnes du Bas-Canada répondirent à ces appels de la manière la plus généreuse. On vit des curés arriver à Québec à la tête de vingt à trente voitures chargées d'effets de toutes sortes, qu'ils allaient mettre à la disposition du comité. Des goélettes arrivèrent des paroisses d'en bas chargées de comestibles et de vêtements. La ville de Montréal se montra dans cette circonstance la digne sœur de Québec. Un comité s'y organisa spontanément, et en peu de jours, les sous-

1 — Tous ces détails sont pris presque mot pour mot dans une lettre adressée par M. Chauveau au *Courrier des États-Unis*.

criptions s'élevèrent à un chiffre considérable [1]. Un comité de correspondance fut nommé, et ce comité fit un appel aux habitants des îles Britanniques et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Mais la réponse n'avait pas eu le temps de venir, qu'une calamité presque aussi affreuse était encore venue fondre sur Québec. Dans la nuit du 28 juin — juste un mois après ce triste événement — presque toute la partie du faubourg Saint-Jean qu'avait épargnée le premier incendie et une grande partie du faubourg Saint-Louis furent réduites en cendres. Comme dans l'incendie du 28 mai, le feu activé par un fort vent d'est, après avoir pris origine dans la rue d'Aiguillon, près des murailles de la ville, se répandit avec une irrésistible fureur dans toute l'étendue des deux faubourgs. Les constructions, presque toutes en bois, tombèrent devant cette rage dévorante encore plus rapidement que lors du premier incendie. En huit heures, plus de 1,200 maisons, deux églises, trois maisons d'école, de nombreux magasins et hangars avaient disparu ; il ne restait rien que des cheminées noircies, des murs dépourvus de leurs toitures et des monceaux de ruines. Plusieurs

1 — Dans la liste de souscription de Québec, nous voyons :

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu	£500
Les ursulines de Québec	300
Le séminaire de Québec	500
La Banque de Québec	250
La succursale de la Banque de Montréal	250
L'archevêque de Québec	250
Le maire de Québec (M. R.-E. Caron)	150
Mme R.-E. Caron	100
James Gibb	500
M. Joly	300
Peter Paterson	250
Chs Langevin	200
Le juge Panet	100

Et nombre d'autres citoyens £100 chacun.

Dans celle de Montréal :

Le gouverneur	£500
La Banque de Montréal	750
M. Joseph Masson	600
Le séminaire de Montréal	250
La Banque du Peuple	250
Moffatt & Cie	150
Forsyth, Richardson & Cie	150
D.-B. Viger	100
L.-H. Lafontaine	100

Et nombre d'autres citoyens, £100, £50, £25 chacun.

personnes périrent dans les flammes. Un grand nombre des incendiés de Saint-Roch avaient trouvé l'hospitalité chez leurs frères des autres faubourgs, tous se trouvèrent dans le même dénuement. On comptait alors plus de 18,000 personnes sans logement.

On évalua les pertes dans les deux incendies à plus de huit millions de dollars, et les assurances ne s'élevaient pas à cent cinquante mille louis.

Une députation à la tête de laquelle étaient l'évêque anglican de Montréal et Mgr de Sydime se rendit auprès du gouverneur pour l'engager à convoquer la Législature, afin d'aviser aux moyens de procurer du secours à tant de malheureux.

Le gouverneur et son cabinet décidèrent d'avancer immédiatement £5,000 sur la caisse publique pour subvenir aux besoins les plus pressants, et en particulier pour aider à construire des abris provisoires. En même temps, ils assurèrent être prêts à recommander au parlement d'autoriser la négociation d'un emprunt en Angleterre sur la responsabilité de la Province, au montant de £100,000, remboursable avec intérêt après un certain nombre d'années, et moyennant certaines conditions et garanties qui pourraient être exigées. Ce plan fut adopté plus tard.

En même temps les souscriptions se continuèrent. La chambre des Communes, en Angleterre, vota £20,000. Le 9 février 1846, le montant total des sommes souscrites s'élevait à £149,665, dont £103,083 venant de la Grande-Bretagne, £919 d'Irlande, £550 de l'île de Jersey, £1,203 de la Nouvelle-Ecosse, £963 des Etats-Unis, £13,000 de la ville de Montréal, £12,000 de celle de Québec ; £7,000 avaient été recueillis dans les autres parties du Canada, £7,000 avait été versé par le gouvernement provincial, etc. Une énorme quantité de vêtements et d'effets de toutes sortes fut aussi reçue de la Grande-Bretagne et d'ailleurs.

Nous parlerons plus loin des mesures adoptées par la Législature canadienne pour le soulagement des incendiés.

Une dépêche confidentielle de lord Stanley en date du 18 juin encourageait lord Metcalfe à persévérer dans la conduite suivie par lui jusque là. Et comme lord Metcalfe avait sans doute insinué, dans quelqu'une de ces dépêches, que son ministère se croyait tenu de donner sa démission dans le cas où il serait défait sur une question importante, comme il aurait pu l'être, par exemple, sur

le bill de l'université présenté à la dernière session, lord Stanley protesta énergiquement contre une pareille doctrine, comme entièrement opposée à la pratique suivie en Angleterre.

" Il est si loin d'en être ainsi, dit-il, que, à peine se passe-t-il une session que le gouvernement, s'il n'est pas véritablement défait par un vote de la Chambre, ne soit forcé pour ne pas subir une défaite, d'abandonner des mesures qu'il a présentées. Je ne mentionnerai qu'une seule circonstance entre une centaine d'autres. Pendant l'avant dernière session, un bill fut présenté pour changer toute la juridiction ecclésiastique du royaume. La deuxième lecture passa, mais il était si évident qu'une grande majorité de ceux qui l'avaient votée, étaient opposés à quelques-unes des principales dispositions de la loi, qu'on n'essaya pas de la pousser plus loin. L'année dernière, un autre bill sur le même sujet, dépouillé des dispositions qui avaient suscité le plus d'objections, fut présenté, sans obtenir plus de succès ; et pendant la présente session, un bill presque semblable au premier, présenté à la chambre des Lords, par lord Cottenham, a été voté presque à l'unanimité, et sera pourtant rejeté par la chambre des Communes. Je pourrais citer beaucoup d'autres cas ; mais le principe est si bien compris dans ce pays que jamais une loi rejetée ne sera seule la cause de la démission d'un ministère. Il peut arriver qu'une loi soit si importante et se rattache si étroitement à tout le système d'administration qu'un cabinet croie de son devoir ou de son honnenr d'en faire pour lui une question de vie ou de mort ; mais c'est là l'exception et non la règle. En général, un gouvernement ne se croit pas justifiable de jouer son existence sur un seul projet de loi, ni de résigner à moins qu'il n'ait baissé dans l'estime ou au moins dans la confiance publique, par une suite de défaites ou d'insuccès. Et si c'est le cas en Angleterre, à plus forte raison doit-il en être ainsi au Canada, où l'union et la consolidation des partis sont moins prononcées, et où les liens qui unissent entre eux les hommes publics sont beaucoup plus relâchés. Dans ce cas on devrait permettre beaucoup plus aisément ce qu'on appelle les questions ouvertes. Lorsqu'il existe une différence d'opinion dans le Conseil, les membres de l'Exécutif devraient faire tous les sacrifices possibles, à part ceux de l'honneur personnel pour obtenir la coopération publique ; et lorsqu'ils s'accordent, aucune défaite ne doit les engager à se démettre de

leurs charges, à moins qu'ils ne soient convaincus qu'il est devenu impossible pour eux de faire fonctionner le gouvernement et qu'il y a tout lieu de croire que les affaires pourront être conduites par d'autres conformément aux obligations et aux devoirs d'une colonie envers sa métropole. Quoique cette dépêche soit privée, je ne m'oppose pas à ce que vous fassiez connaître mes opinions à chacun des membres de votre Conseil, si vous le jugez à propos, parce que ce sont, j'en suis sûr, les opinions de tout homme public ayant à cœur le bien être de son pays. Par-dessus tout, ne manquez pas de faire comprendre à votre Conseil, quoiqu'il ne soit guère convenable qu'un pareil avis vienne de moi, tout le danger qui pourrait résulter d'une rupture du parti conservateur actuel au Canada... qui aurait l'effet de faire remonter au pouvoir des hommes sans scrupules, prêts à sacrifier les intérêts nationaux et par-dessus tout les intérêts britanniques à leurs fins égoïstes et personnelles. "

On voit que lord Stanley partageait absolument les sentiments injustes de lord Metcalfe à l'égard des hommes honorables qui dirigeaient alors au Canada ce qu'ils appelaient eux-mêmes l'opposition de Sa Majesté. Ces sentiments chez lord Stanley étaient-ils produits par les dépêches confidentielles de lord Metcalfe, ou étaient-ils un reste d'anciens préjugés nourris depuis longtemps dans le secrétariat des colonies ? Le plus probable, c'est qu'ils provenaient de ces deux sources à la fois. Ce qui est certain, c'est qu'avec un conseiller comme celui-là, lord Metcalfe devait être porté à faire assez bon marché des vœux populaires, et à persévérer dans ses sentiments d'hostilité envers les chefs de la majorité réelle du pays.

Toutefois l'opinion publique dans la province se prononçait avec tant d'énergie que les conseils de lord Stanley lui-même devaient tôt ou tard céder à la force des choses.

En juillet 1845, M. Viger fut élu dans la ville des Trois-Rivières, par une majorité de cinquante-deux voix. Il avait pour adversaire M. Burn, jeune avocat de cette ville.

Dans le mois d'août suivant, M. W. Cayley fut nommé inspecteur général des comptes en remplacement de M. Robinson. M. Cayley appartenait, comme son prédécesseur, au parti conservateur, et sa nomination dans les circonstances causa quelques surprises. Il ne put se faire élire que dans le mois de février 1846, à la place

du docteur Dunlop, qui lui céda son siège moyennant un petit emploi de deux à trois cents louis par année.

Vers ce même temps, le bruit courut que M. Joseph-E. Turcotte, membre de l'Assemblée, sous la Chambre précédente, et qui avait, disait-on, contribué à faire élire M. Viger, allait être nommé solliciteur général pour le Bas-Canada. On prétendait qu'il devait se faire élire dans la division électorale de Champlain, M. Guillet devait lui céder son siège. Les journaux semi-officiels cependant déclarèrent que cette rumeur n'était pas fondée.

Cette place de solliciteur général fut donnée à M. André Taschereau, avocat et magistrat de police à Québec. Cette nomination, et l'élection de M. Taschereau dans la division de Dorchester produisirent une certaine sensation dans le Bas-Canada, et en particulier dans le district de Québec, où quelques journaux prétendirent qu'il s'opérait une réaction en faveur du gouvernement. Le fait est que la conduite du gouverneur et ses idées sur le gouvernement responsable n'étaient pas plus approuvées alors dans le district de Québec qu'ils ne l'étaient dix-huit mois auparavant ; mais on croyait devoir se montrer plus coulant sur ce point, afin de participer aux avantages du pouvoir, et surtout d'avoir une part dans la distribution des deniers publics destinés aux améliorations locales. La discussion sur la question de la double majorité recommença avec vigueur, et cette fois le *Pilot*, de Montréal, journal rédigé par un des anciens ministres, M. Hinks, qui était considéré comme appartenant au Haut-Canada, quoique établi à Montréal depuis plus de dix-huit mois, intervint dans la lutte et se prononça en son nom et au nom de ses amis avec la plus grande franchise.

" Nous croyons, dit-il en substance, qu'il est impossible de mettre en pratique le système des deux majorités. On prétend qu'il y a sur ce sujet antagonisme entre M. Lafontaine et nous. Cela est vrai jusqu'à un certain point. En déclarant franchement notre opinion, nous n'avons jamais nié au peuple du Bas-Canada, qui n'a pas consenti à l'Union, le droit d'avoir une opinion contraire. Nous admettons avec une égale franchise que les Canadiens-français pourraient être justifiables à un certain degré d'adopter le système en question, parce que la conduite de quelques ministres réformistes, pendant la dernière session, a pu les dégoûter et leur faire croire à l'impossibilité de rester unis par la suite...

Nous regrettons cet état de choses, mais il nous est impossible de le combattre, et nous nous sommes depuis longtemps préparés à nous soumettre à ce que nous croyons inévitable, c'est-à-dire à un gouvernement composé d'hommes possédant la confiance des majorités parlementaires du Haut et du Bas-Canada, respectivement.... Si le système est praticable, nous aurons la plus grande satisfaction à reconnaître notre erreur."

Ce qui pourrait paraître singulier, c'est que les journaux qui demandaient l'adoption du système des deux majorités, et en particulier le *Canadien* de Québec, appuyaient le gouvernement du jour, formé d'après un tout autre principe. Ces journaux se justifiaient en disant : Il est vrai que MM. Daly, Viger, Smith et Papineau ne représentent que la minorité du Bas-Canada ; mais ils cèderaient volontiers leurs places à des hommes représentant la majorité qui seraient acceptables à Son Excellence. Puis on laissait croire que lord Metcalfe avait des objections personnelles à M. Lafontaine. "Oh ! que l'on comprend peu, répondait le *Pilot* en parlant de M. Lafontaine, que l'on comprend peu le caractère de cet homme vraiment noble, vraiment droit ! et qu'il est humiliant pour un gouvernement d'être obligé de faire l'aveu que des considérations personnelles comme celles-là sont un obstacle à la formation d'un ministère efficace !... Mais n'y a-t-il point d'autres hommes ? Y a-t-il également antagonisme avec M. Morin ? On lui a offert d'entrer aux affaires depuis sa résignation, mais dans des conditions déshonorantes pour lui. Nous pourrions citer d'autres noms, mais la chose n'est pas nécessaire... Non, non, la difficulté n'est pas là : elle se trouve dans l'antipathie du gouverneur pour le gouvernement responsable, qui l'engage à choisir des hommes ne possédant aucune influence dans le parlement, et qui deviennent des instruments entre ses mains... Son Excellence n'a pas encore pris un moyen constitutionnel, tel que l'eût fait un souverain, pour former un ministère.... il ne veut pas de ministres, il veut des instruments...."

Pour ceux qui ont lu attentivement les dépêches confidentielles de lord Metcalfe, l'opinion du *Pilot* ne paraîtra nullement étrange.

Le mois d'octobre de cette année fut signalé par le retour dans sa patrie, après huit ans d'absence, de Louis-Joseph Papineau, le grand orateur, le grand patriote canadien de 1837-38. Ce fut un événement dans le pays, d'abord parce que M. Papineau y avait

joué un rôle bien remarquable, qu'il était encore très populaire parmi la masse des Canadiens-français, et aussi parce qu'on s'attendait à voir M. Papineau se lancer de nouveau dans l'arène et donner l'appui de sa parole et de son nom à l'un ou à l'autre des partis politiques que se divisaient la Province. On peut dire que tous ses compatriotes saluèrent son retour avec bonheur. On remarqua avec plaisir que sa physionomie n'était pas changée, que sa parole était toujours belle, vive et agréable. Les nombreux visiteurs qui s'empressèrent de lui présenter leurs félicitations auraient bien désiré connaître son opinion sur la politique canadienne, mais M. Papineau était à ce sujet d'une grande discrétion. Quelques-uns cependant assurèrent qu'il était revenu plus démocrate que jamais. On prétendait qu'il avait répondu en souriant à son frère le ministre, qui lui reprochait amicalement d'avoir retardé son arrivée d'une journée : " Je voulais attendre un bateau de l'opposition, j'aime tant l'opposition." On prétendait aussi qu'il avait répondu à un ancien député d'origine anglaise qui le félicitait sur ce que ses traits n'étaient pas changés : *I am the same in all*, je suis le même en tout. Cependant plusieurs raisons de convenance obligeaient M. Papineau à garder le silence. Son frère était ministre ; son cousin et ami M. Viger était ministre ; deux de ses fils avaient reçu des faveurs du gouvernement du jour. Lui-même avait contre le trésor public de la Province une réclamation de plusieurs mille louis qu'il se proposait de faire valoir aussitôt que les circonstances le permettraient. Il fut donc bientôt connu que M. Papineau désirait rester complètement en dehors des luttes de parti, et vivre tranquille et retiré dans sa seigneurie de la Petite-Nation.

(A suivre.)

AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

PAR GEO. W. CABLE

Traduites de l'anglais par LOUIS FRÉCHETTE

IV

JEAN POQUELIN

Dans les premières années de notre siècle, alors que le gouvernement américain, nouvellement établi, était tout ce qu'il y avait de plus détesté en Louisiane ; quand les Créoles faisaient encore la grimace à de misérables innovations telles que les procès par jury, les danses américaines, les lois contre la contrebande et l'impression des messages du gouverneur en anglais ; lorsque le flot de l'immigration anglo-américaine, qui devait bientôt envahir le Delta, n'avait encore commencé pour ainsi dire qu'à filtrer sous les yeux du Créole alarmé pour sa suprématie ; à quelque distance au-dessus de ce qui s'appelle aujourd'hui la rue du Canal, et tout à fait en arrière de la rangée de villas qui frangeait la rive du fleuve, sur le chemin Tchoupiloulas, à deux pas de la Nouvelle-Orléans, se dressait encore, à moitié en ruines, une vieille habitation de planteur colonial.

Elle se tenait à distance de la civilisation ; et l'espace occupé jadis par ses champs d'indigo était redevenu ce qu'il était autrefois, c'est-à-dire le plus affreux bourbier qu'il y eût cinquante milles à la ronde.

La maison était construite en lourd cyprès, élevée sur des pilliers, renfrognée, massive, sans architecture, construction pesante et solide, qui parlait éloquemment d'un temps plus éloigné encore, où chaque homme était son propre officier de paix, et où les insurrections d'esclaves étaient constamment à l'ordre du jour.

Sombres et délabrés par les intempéries, sa toiture et ses pans émergeaient gauchement au-dessus des broussailles de la plaine,

comme un gigantesque fourgon échoué dans une ornière, et abandonné là par une armée en retraite.

Tout autour, fourmillait une épaisse végétation de petits saules aquatiques, avec une cinquantaine d'espèces de buissons épineux et fétides, aussi étrangers au langage des fleurs qu'au vocabulaire du botaniste.

Ces buissons étaient garnis d'innombrables guirlandes de salsepareille au feuillage décoloré et piquant, et le terrain que la vase rendait infranchissable s'hérissait de palmiers nains, plantés comme des chevaux de frise.

Deux arbres forestiers seulement, deux cyprès rabougris et déséchés, se dressaient au centre du marais, sombres perchoirs de vautours.

De petits courants d'eau peu profonde se dérobaient sous des fouillis de plantes marines, dont les fleurs grossières et sans parfums masquaient des repaires de reptiles, petits et grands, à faire frissonner pour le reste de ses jours celui qui les auraient aperçus.

Le sol où la maison était assise s'exhaussait quelque peu.

C'était la levée d'un canal d'assainissement.

Les eaux ne coulaient pas ; elles se traînaient, et servaient de refuge à de gros poissons voraces et à des aligators qui en défendaient les approches.

Telle était la demeure du vieux Jean-Marie Poquelin, autrefois un opulent planteur d'indigo, tenu en haute estime dans le cercle fier, restreint et exclusivement masculin de ses connaissances dans la vieille cité, et maintenant fuyant tout le monde ainsi qu'on le fuyait lui-même.

— Le dernier de sa race, disait-on.

Son père reposait sous les dalles de la cathédrale Saint-Louis, entre l'épouse de sa jeunesse d'un côté, et la compagne de ses derniers jours de l'autre.

Le vieux Jean visitait la crypte tous les jours.

Son frère de père... Hélas ! il y avait un mystère.

Personne ne savait ce qu'était devenu son frère de père, plus jeune que lui de trente ans, qu'il avait paru aimer autrefois avec une folle tendresse, mais qui, sept ans auparavant, avait disparu tout à coup, sans laisser aucune trace de son sort.

Les deux frères avaient toujours semblé vivre si heureux dans leur mutuelle affection !

Ni père, ni mère, ni épouse à l'un ou à l'autre ; pas un seul parent sur terre.

L'aîné, hardi, franc, impétueux, chevaleresque, aventurier ; le cadet, gentil, studieux, aimant la solitude et les livres.

Ils vivaient sur la propriété paternelle, comme deux oiseaux accouplés, l'un toujours sur la branche, l'autre constamment dans le nid.

Rien ne distinguait plus Jean-Marie Poquelin, disaient les anciens, que son apparente affection pour son " petit frère."

Jacques avait dit ceci, Jacques avait dit cela. Il s'en rapportait à lui pour tout ; car, Jacques était un savant. Et Jacques était bon, sage, juste, ou prévoyant, suivant l'occasion et les besoins de la cause. Il se renseignerait auprès de Jacques en entrant ; car Jacques n'était jamais ailleurs qu'à la maison.

Cet amour de la vie extérieure chez l'un, et cette passion de l'autre pour la lecture amenèrent la ruine à la porte du domaine.

Jean-Marie, gentilhomme et prodigue, perdit au jeu ses esclaves, les uns après les autres, hommes et femmes, jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus qu'un vieux nègre sourd-muet.

La culture et l'exploitation de l'indigo avaient été généralement abandonnées en Louisiane, comme n'étant pas suffisamment rémunératives. Certains hommes entreprenants lui avaient substitué la canne à sucre.

Mais, tandis que le jeune solitaire était trop apathique pour prendre un parti où il fallait mettre autant d'activité, l'autre vit des profits plus considérables et aussi légitimes pour l'époque dans la contrebande, et plus tard dans la traite des noirs.

Quel mal pouvait-il y avoir ?

Tout le monde prétendait que la chose était de nécessité vitale.

Or subvenir à une nécessité publiquement reconnue comme vitale ne pouvait être que louable.

Et, de cette façon, il amassa un certain nombre de doublons, qui ne lui firent aucun tort dans la considération de ses concitoyens.

Une fois, Jean-Marie était sur le point de partir pour un voyage plus long, beaucoup plus long qu'aucun de ceux qui l'avaient précédés.

Depuis plusieurs jours, Jacques l'avait sollicité de ne pas partir ; mais il lui avait résisté en riant, et finalement l'avait embrassé avec son habituel :

— Adieu, petit frère !

— Non, dit Jacques, tu ne partiras pas seul ; je veux aller avec toi.

Ils laissèrent donc la vieille carcasse d'habitation aux seuls soins du nègre sourd-muet, et partirent ensemble pour les côtes de la Guinée.

Deux ans plus tard, le vieux Poquelin revint chez lui sans son vaisseau.

Il dut arriver pendant la nuit.

Nul ne le vit rentrer, et personne n'aperçut son " petit frère. "

La rumeur disait tout bas que ce dernier était revenu lui aussi ; mais nul ne l'avait vu.

Un sombre soupçon s'éleva contre l'ancien traiteur.

Quelques-uns se rappelaient bien la tendresse qu'il avait toujours eue pour la personne disparue.

Mais la majorité hochait la tête.

— Vous savez, c'est un homme prompt et violent ; et pourquoi entourer cette perte d'un pareil mystère ? La vraie douleur n'a rien à cacher.

— Cependant, disaient le petit nombre, regardez-le en face ; voyez cette expression pleine d'humanité.

En effet, les autres, le grand nombre le regardaient en face ; et en les regardant lui-même, il pouvait lire dans leurs regards cette question silencieuse : Qu'as-tu fait de ton frère Abel ?

Les plus sympathiques finirent par ne plus rien dire.

Les anciens amis moururent les uns après les autres, et le nom de Jean-Marie Poquelin devint le symbole de sortilège, de forfaits diaboliques, et le sujet de mille contes à dormir debout.

On fuyait l'homme et sa maison.

Les chasseurs de canards et de bécassines abandonnèrent le marécage, et les bûcherons évitèrent le canal.

Quelquefois les gamins plus hardis, qui s'aventuraient de ce côté pour tuer des serpents à coups de fusil, entendaient tout à coup un bruit d'avirons jouant lentement dans leurs tollets.

Ils se regardaient un instant à moitié effrayés, à moitié joyeux, quittaient leurs amusements à la hâte et couraient follement pour

assaillir de leurs huées le vieillard inoffensif, tout décrépit et vêtu d'habits râpés, assis à l'arrière d'un esquif conduit à la rame par le vieux sourd-muet à visage noir et à cheveux blancs.

— Ohé ! Jean Poquelin ! Ohé ! Jean Poquelin ! Jean Poquelin !... Ohé !...

Pas besoin de crier autre chose.

Allusion à nul crime, à nulle difformité, à nul défaut physique ou moral ; le nom seul sur un ton de moquerie.

— Ohé ! Jean Poquelin !...

Et comme tous se culbutaient les uns les autres dans leur inutile précipitation à s'enfuir, Jean Poquelin se levait avec précaution, et tandis que le vieux sourd-muet continuait à ramer en baissant la tête, montrait son poing noir aux gamins, en leur lançant sous forme d'imprécation et d'invective quelques gros mots français aussi énergiques que peu rassurants.

Chez les noirs et chez les blancs, la maison était l'objet de mille superstitieux racontars.

Tous les soirs, à minuit, affirmait-on, des feux-follets sortaient du marais, et parcouraient les chambres en éclairant chaque fenêtre les unes après les autres

Des polissons dont la parole n'auraient rien valu dans les circonstances ordinaires racontaient — et ils étaient généralement crus — qu'ayant campé dans un bois plutôt que de passer à cet endroit après la nuit tombée, ils avaient vu, au coucher du soleil, chaque fenêtre toute rouge de sang, et — perché sur chacune des quatre cheminées — un chat-huant qui avait tourné la tête trois fois, en gémissant et en riant avec une voix humaine.

Il y avait un puits sans fond, que tout le monde prétendait connaître, sous le seuil de la grande porte d'entrée, abrité par la véranda en ruines.

Qui avait le malheur de mettre le pied là, disparaissait tout à coup dans des profondeurs inconnues.

Est-il surprenant que le marais fût devenu aussi désert que le Sahara ?

Dans tout le faubourg Sainte-Marie, et dans la moitié de l'ancienne ville, il n'y avait pas un seul mauvais sujet assez mécréant et assez téméraire pour passer à moins de cent mètres de cette maison, après soleil couché.

Les étrangers qui envahissaient chaque jour la Nouvelle-Orléans, commençaient à trouver trop étroites pour eux les quelques rues nommées d'après les princes de la famille de Bourbon.

La roue de fortune, commençant à tourner rapidement, allongea celles-ci jusqu'au delà des anciennes limites municipales, et sema la civilisation et même le commerce jusque sur le domaine des Gravier et des Girod.

Les champs se coupèrent de routes, et les routes se transformèrent en rues.

De tous côtés on voyait le niveleur l'œil à son graphomètre, le planteur de jalons se frayant un chemin à travers les fourrés de saules et les haies de rosiers sauvages, et des Irlandais qui enlevaient l'argile bleuâtre du bout de leurs pelles au long manche, la sueur au front.

— Tout cela, c'est fort bien, disaient les Jean-Baptistes, qui regardaient avec défiance ces entreprises faites sans leur participation et sans leur avis; mais attendez qu'ils arrivent au marais de Jean Poquelin. Ha! ha! ha!...

Cette supposition les égayait tellement qu'ils faisaient semblant d'être pris de crainte, tournaient sur eux-mêmes avec des airs de terreur affectée, puis se prenaient les mains jointes entre les deux genoux dans l'excès de leur gaieté, et riaient aux larmes.

Car, pensaient-ils, que les fabricants de rues s'enfoncent dans le marais ou qu'ils réussissent à passer à travers la propriété du vieux Jean, il y aura toujours ample matière à amusement.

En attendant, une ligne de jalons, avec de petits morceaux de papier à leur extrémité s'allongeait un peu tous les jours du côté du domaine mal famé, et finit par traverser diagonalement le canal.

— Nous allons combler ce fossé, dirent les hommes en longues bottes boueuses, qui passaient tout près de la grille enchaînée et fermée au cadenas de la maison hantée.

Ah! Jean Poquelin, ceux-ci n'étaient pas des enfants créoles qu'on pouvait effrayer avec quelques jurons.

Il alla trouver le gouverneur.

Le fonctionnaire examina cette curieuse figure avec beaucoup d'intérêt.

Jean Poquelin était court, robustement charpenté, avec une figure léonine bronzée.

Son front était vaste et profondément ridé.

Son œil, grand et noir, était hardi et ouvert comme celui d'un cheval de guerre, et ses mâchoires se rejoignaient avec la fermeté d'un étau.

Il portait un complet en cotonnade d'Attakapas ; et le col de sa chemise déboutonnée, largement ouvert à la façon des matelots, laissait entrevoir une large poitrine velue et grisonnante.

Il n'y avait ni méchanceté ni défi dans sa contenance ; ni rudesse grossière, ni rien qui indiquât une vie d'aventures ou un caractère violent.

On remarquait plutôt en lui une assurance calme et pacifique.

Sur toute sa figure — non pas sur quelque trait en particulier, mais plutôt jeté doucement sur sa physionomie tout entière comme un voile presque imperceptible — on découvrait l'empreinte d'une grande douleur.

Un œil peu observateur pouvait ne pas l'apercevoir ; mais une fois remarqué, il s'affirmait — peu distinct, mais impossible à méconnaître.

Le gouverneur salua.

— Parlez-vous français ? demanda Poquelin.

— J'aimerais mieux parler anglais, si cela vous est égal, dit le gouverneur.

— Eh bien, je m'appelle Jean Poquelin.

— En quoi puis-je vous être utile, monsieur Poquelin ?

— J'ai une maison là-bas, dans le marais.

Le gouverneur salua.

— Ce marais-là m'appartient.

— Bien, Monsieur.

— A moi, Jean Poquelin ; il m'appartient à moi-même !

— Parfait, Monsieur ?

— Il ne vous appartient pas, à vous ; je le tiens de mon père.

— C'est tout ce qu'il y a de plus vrai, monsieur Poquelin, autant que je puis le savoir.

— Vous voulez y faire passer une rue ?

— Je ne sais pas, Monsieur ; c'est très probable ; mais la ville vous indemnisera pour toutes les pertes qui pourront en résulter pour vous ; vous serez payé, vous comprenez.

— La rue ne peut pas passer là !

— Ce n'est pas mon affaire ; il faut que vous voyiez les autorités municipales à ce sujet, monsieur Poquelin.

Un sourire amer traversa la figure du vieillard.

— Pardon, dit-il, vous n'êtes pas le gouverneur ?

— Oui.

— Vous êtes le gouverneur ? Alors très bien. Je viens à vous, et je vous dis que la rue ne peut pas passer près de ma maison.

— Mais vous aurez à voir...

— Je viens à vous ! Vous êtes le gouverneur. Je ne connais pas les nouvelles lois. Je suis français ! Quand un Français a une plainte à faire, il va trouver le gouverneur. Je viens vous trouver. Si nous n'avions pas été vendus et achetés comme des colis, le roi de France ordonnerait à monsieur le gouverneur de mettre les rues au bon endroit. Mais, je sais. Nous appartenons à monsieur le Président maintenant. Monsieur le gouverneur, faites quelque chose pour moi, voyons !

— Que désirez-vous ? demanda le gouverneur avec patience.

— Veuillez donc dire au Président que cette rue... ne... peut... passer... chez moi.

— Asseyez-vous, monsieur Poquelin.

Mais le vieillard ne bougea pas.

Le gouverneur prit une plume, et écrivit un mot à l'officier municipal, lui présentant le vieux Poquelin, et le priant de le recevoir avec toute la courtoisie possible.

Il lui remit cette note, et, lui indiquant ce qu'il devait en faire :

— Monsieur Poquelin, dit-il avec un sourire amical, dites-moi, est-ce sur votre maison que les Créoles racontent de si curieuses histoires ?

— Le vieillard regarda froidement son interlocuteur ; puis sans changer de figure, il dit :

— Vous ne me voyez pas faire la traite des noirs, n'est-ce pas ?

— Non.

— Vous ne me voyez pas faire la contrebande ?

— Non, Monsieur, pas du tout.

— Je suis Jean-Marie Poquelin. Je me mêle de mes affaires. Voilà. Adieu !

— Il mit son chapeau sur sa tête et partit.

Peu après, il se trouvait, sa lettre à la main, devant la personne à qui elle était adressée.

Cette personne se servait d'un interprète.

— Il vient, dit celui-ci pour vous signifier que la rue ne doit pas passer chez lui.

L'officier fit la remarque qu'une semblable impertinence était réjouissante ; mais l'interprète qui savait son métier, traduisit librement :

— Monsieur veut savoir pourquoi, dit-il.

Le vieux traiteur répondit assez longuement.

— Il prétend, dit l'interprète en s'adressant au fonctionnaire, que le marais est trop malsain pour être habité.

— Mais nous assainirons le marais ; ce ne sera plus un marais.

L'interprète répéta en français.

Le vieillard répondit avec politesse.

— Il dit que ce canal est une propriété privée, traduisit l'interprète.

— Oh ! ce vieux fossé ? nous allons le combler. Dites au vieux que nous allons lui arranger cela proprement.

Ceci ayant été traduit, l'officier municipal fut fort amusé de voir un nuage menaçant assombrir la physionomie du Créole.

— Dites-lui, ajouta-t-il, que lorsque nous aurons fini, il ne restera plus un seul spectre sur les lieux.

L'interprète allait traduire lorsqu'il fut interrompu :

— Je comprends, je comprends, dit le vieillard, avec un geste de colère.

Et il se répandit en malédictions contre les Etats-Unis, le Président, le territoire d'Orléans, le Congrès, le gouverneur et ses subordonnés ; et sortit en lançant toutes sortes de jurons, pendant que celui à qui ces jurons s'adressaient se tenait les côtes et riait à gorge déployée.

— Mais sa propriété vaudra dix dollars au lieu d'un, disait l'officier à l'interprète.

— Ce n'est pas pour la valeur du terrain, répondait celui-ci.

— Je le vois bien, disait l'autre en se dandinant sur sa chaise. On dirait que certains de ces vieux Créoles aimeraient mieux vivre dans un trou de crustacés que d'avoir des voisins.

— Savez-vous pourquoi le vieux Jean Poquelin est si contrarié ? Je vais vous le dire....

L'interprète roulait une cigarette, et s'arrêta pour allumer son

amadou ; puis en laissant s'échapper une double spirale de fumée de ses narines, il murmura sur un ton mystérieux :

— C'est un sorcier !

— Ah ! ah ! ah ! ricana l'autre.

— Vous ne me croyez pas ? Que voulez-vous parier ? dit l'interprète en se levant à demi, et allongeant un bras, tandis que de l'autre il retroussait sa manche. Voulez-vous parier ?

— Un sorcier, qu'en savez-vous ? demanda le fonctionnaire.

— C'est ce que je vais vous dire. Imaginez qu'un soir, j'étais allé à la chasse aux *gros-becs*. J'en tuai trois ; mais j'eus un peu de peine à les trouver, et la brune me surprit. Quand les oiseaux furent dans ma gibecière, je me remis en route pour chez moi ; mais j'avais à passer devant l'habitation de Jean Poquelin.

— Ho ! ho ! ricana de nouveau son interlocuteur, en allongeant la jambe par-dessus le bras de son fauteuil.

— Attendez, dit l'interprète. Je m'approchai lentement, sans faire de bruit, doucement, doucement....

— Et bien effrayé, dit l'autre en souriant.

— Attendez-donc. Je dépassai la maison. Ah ! me dis-je, enfin ! Alors j'aperçus deux choses devant moi. Tenez, je me sentis une sueur froide dans le dos, et je me mis à trembler comme une feuille. Vous pensez que ce n'était rien ? Je vis, aussi clairement que je vous vois — bien qu'il fît déjà sombre — je vis Jean-Marie Poquelin marchant droit devant moi, ayant à côté de lui quelque chose comme un homme, mais pas un homme — quelque chose de tout blanc ! La peur m'envahit tellement que je m'affaissai sur le gazon. Ils passèrent. Sur mon âme, c'était le spectre de Jacques Poquelin, son frère.

— Bah !

— J'en mettrais ma main dans le feu, dit l'interprète.

— Mais n'avez-vous jamais songé, dit l'autre, que ce pouvait fort bien être celui que vous appelez Jacques Poquelin, lui-même, en chair et en os, et tenu caché par son frère, pour une raison ou pour une autre ?

— Mais il n'y a pas de raison pour cela, reprit l'interprète.

L'entrée de nouveaux personnages changea le sujet de la conversation.

Quelques mois s'écoulèrent et la rue s'ouvrit.

On creusa d'abord un large canal à travers le marais.

Celui qui passait auprès de la demeure de Jean Poquelin fut comblé ; et la rue, ou plutôt un chemin tout ensoleillé effleura la porte-cochère de l'ancienne habitation.

Le marécage se dessécha.

Ses venimeux habitués s'échappèrent à travers les ajoncs.

Les bestiaux, circulant librement sur le sol devenu plus ferme, foulèrent aux pieds les broussailles.

Le croassement des grenouilles s'éloigna vers le Couchant. Les lys s'épanouirent où croissaient les roseaux. Les ronces et les orties disparurent devant le genêt au panache orange et l'éphémérine vermeille. Les liserons se mirent à fleurir et à courir partout ; et, sur l'un des cyprès défunts, un lierre géant suspendit son feuillage vert et ses brillantes clochettes.

Des moineaux et des oiseaux rouges voltigeaient sur les buissons où rougissaient les groseilles:

Et par-dessus tout cela se répandit une odeur de salubrité, inconnue à cet endroit depuis que les alluvions du Mississipi l'avaient fait surgir de la mer.

Mais le propriétaire ne bâtissait pas.

Au-dessus des bosquets de saules, et au-dessous, le long de la rue nouvellement ouverte, de jolies maisons neuves, les unes isolées, les autres par rangées, empiétaient sur la solitude du vieux Poquelin.

Elles s'étendirent même du côté du sud.

Une ou deux cabanes de bûcherons d'abord, puis la chaumière d'un maraîcher, puis un cottage peinturé, et puis enfin le faubourg eurent bientôt flanqué et à moitié circonvenu l'ancien marais.

Oh ! alors, la populace commença à haïr le vieux sauvage.

— Le vieux tyran ! disait-on.

— Le vieux tyran, dites-vous ?

— Oui, pourquoi ne bâtit-il pas, lorsque l'intérêt public le demande ? Pourquoi se montre-t-il si mauvais voisin ? Le vieux pirate ! Le vieux marchand de chair humaine.

Comme les Louisianais les plus enragés savaient bien assumer les hautes vertus du Nord, quand ils pouvaient en écraser les épaules du solitaire.

Il fallait le voir passer avec les petits garçons à ses trousses.

— Ah ! ah ! ah ! Jean Poquelin ! Ah ! Jean-Marie ! Jean-Marie Poquelin !... Le vieux vilain !...

Et les Américains eux-mêmes, comme ils s'entendaient bien pour faire écho à ces persécutions !

Le vieux coquin, disaient-ils, il prétend habiter une maison hantée, n'est-ce pas ? Nous l'emplumerons un de ces jours. Nous l'arrangerons bien !

Jean Poquelin ne peut plus se rendre chez lui par eau maintenant ; il lui faut marcher.

Il est bien cassé depuis quelque temps, et les enfants sont toujours de plus en plus sur ses talons. Cela rappelle les insultes au vieillard chauve de l'Ecriture.

Le vieux se retourne de temps en temps pour lancer quelque imprécation inutile.

Pour les Créoles, ainsi que pour les ignorants superstitieux parmi les Allemands, les Irlandais, les Siciliens et autres nouveaux venus, il était passé à l'état de mauvais augure, de porte-malheur public et privé.

Tous les caprices de leurs folles imaginations se concentraient sur lui.

Si une maison prenait feu, cela était dû à ses sortilèges. Si une femme tombait du haut mal, il lui avait jeté un sort. Un enfant était-il une heure absent, la mère tremblait que Jean Poquelin ne l'eût immolé à ses œuvres diaboliques.

La vieille maison était le sujet de toutes les histoires de revenants inventées par ceux qui n'avaient rien de mieux à faire.

— Tant que cette maison-là sera debout, disait-on, rien ne nous réussira. Ne voyez-vous pas nos pois et nos haricots, nos choux et notre laitue monter en graine, et nos jardins tourner en poussière, quand il pleut tous les jours dans les bois ? La pluie ne dépassera jamais la maison du vieux Poquelin. Il garde un fétiche. Il a ensorcelé tout le faubourg Sainte-Marie. Et pourquoi, le vieux misérable ? Simplement parce que les enfants, qui ne cherchent qu'à s'amuser, lui crient son nom quand il passe.

Une compagnie de "Construction et Amélioration", qui n'était pas encore légalement constituée, mais qui devait l'être ; qui de fait n'avait pas encore de capitaux, mais qui devait en avoir, se joignit à la guerre faite à Jean Poquelin.

Ce lieu hanté serait un si joli emplacement pour un marché !

Ils envoyèrent une députation pour prier le propriétaire de vendre.

La députation ne dépassa jamais la barrière fermée au cadenas, et dut se contenter d'une entrevue bien inutile avec le vieux sourd-muet.

Le président du conseil de direction fut alors autorisé — car il avait étudié le français en Pensylvanie, et on le considérait comme ayant les qualités requises pour cette mission — à persuader M. Poquelin de prendre des actions dans la compagnie ; mais...

— Le fait est, Messieurs, dit-il à la séance suivante, que cela prendrait au moins douze mois pour faire comprendre à M. *Pokaline*, le côté quelque peu original de notre système ; et il ne souscrirait pas, quand il l'aurait compris. D'ailleurs, la seule manière de le rencontrer c'est de l'aborder sur la rue.

L'assemblée éclata de rire ; impossible de s'en empêcher.

— Autant faire face à une ourse privée de ses oursons, dit une voix.

— Vous vous trompez sur ce point, reprit le président. Je l'ai déjà abordé, moi, et je l'ai trouvé très poli. Il est vrai que je n'ai pu obtenir aucune satisfaction. Il ne voulait pas parler français, et quand je lui parlais anglais, il haussait les épaules et faisait la même réponse à tout ce que je disais.

— Et qu'elle était cette réponse ? demandèrent quelques-uns, mécontents de le voir s'interrompre.

— Que cela n'en valait pas la peine !

— Monsieur le président, dit l'un des membres de la commission, ce projet de halle n'est pas, suivant moi.... n'est pas une question d'intérêt personnel ; la population doit en bénéficier. C'est travailler dans l'intérêt public, — l'assistance sourit avec approbation, — que d'employer tous les moyens possibles pour faire disparaître d'au milieu de nous cet encombrement. Vous devez vous souvenir des efforts que fit ce Poquelin pour empêcher l'ouverture de la rue. C'est en me trouvant mêlé à cette affaire que j'entendis parler de cette histoire de revenants, — le sourire, cette fois, fut désapprobateur, — de cette histoire de revenants que je n'ai pas l'intention de vous raconter. Je dirai seulement que ma profonde conviction, après avoir longtemps réfléchi sur cette histoire, est que le vieux misérable Jean Poquelin retient son frère en réclusion dans cette vieille baraque. Or, s'il en est ainsi, et l'on peut facilement s'en assurer, m'est avis qu'il

serait utile d'y voir. Je ne sais pas, ajouta-t-il en reprenant son siège, mais il me semble que nous devons cela au public... hum !

— Comment proposériez-vous de procéder ? demanda le président.

— Comme membres d'un bureau de direction, répondit l'orateur, nous ne pouvons guère autoriser aucune démarche arbitraire ; mais vous, par exemple, monsieur le président, vous pourriez peut-être, dans un but apparent de simple curiosité, engager, disons notre excellent secrétaire, comme faveur personnelle, de faire les investigations requises. Je suggère, tout simplement.

Le secrétaire sourit de façon à faire comprendre que, sans considérer une démarche aussi insolite comme faisant partie de ses fonctions de secrétaire, il ne refuserait pas cependant de s'y prêter à la demande du président.

Et le conseil leva sa séance.

Le petit White, comme on appelait le secrétaire, était un individu minuscule, d'une nature douce et bonne, et qui, néanmoins, n'avait peur de rien, si ce n'est de se montrer injuste envers quelqu'un.

— Je vous l'avoue en toute sincérité, dit-il privément au président, si je me mêle de ceci, c'est que j'ai des raisons personnelles pour le faire.

Le lendemain, après la nuit tombée, on aurait pu voir le petit homme se glisser le long de la clôture, en arrière de la maison de Poquelin, cherchant à s'introduire dans la cour remplie de hautes herbes, beaucoup plus à la manière d'un collectionneur de poulets rares, qu'à la façon d'un secrétaire de bureau.

Le tableau qu'il avait sous les yeux n'était pas de nature à l'égayer considérablement.

La vieille demeure se détachait sur le Couchant, noire et silencieuse.

Une longue ligne rouge, tranchant à l'horizon sur le ciel couleur d'ardoise, était tout ce qui restait de la lueur du jour.

Aucun signe de vie ; nulle lumière aux fenêtres, à moins que ce ne fût du côté opposé de la maison.

Nul hibou sur les cheminées, nul chien dans la cour.

Le jeune homme franchit la clôture, et s'aventura derrière une espèce de pavillon détaché du principal corps de logis.

A travers les fentes de ses pans, il lui fut facile d'apercevoir le vieux nègre, écrasé devant quelques fagots de pin à moitié brûlés, la tête sur ses genoux, profondément endormi.

Décidé à pénétrer dans la maison, il se mit à scruter les aîtres.

Les larges degrés de la véranda ne pouvaient guère lui servir : on pouvait y faire des rencontres.

Il mesurait des yeux la hauteur de l'un des piliers, et supputait ses chances d'y grimper, lorsqu'il entendit un bruit de pas.

Quelqu'un sortit un fauteuil, et le traîna du côté de la balustrade, puis sembla changer d'avis, et se mit à arpenter la véranda dont les planches sèches craquèrent sous un pied singulièrement lourd.

Le petit secrétaire recula d'un pas, de façon à mettre le personnage entre lui et les éclaircies du ciel, et il reconnut de suite la puissante carrure du vieux Jean Poquelin.

Alors il s'assit sur un tronc d'arbre ; et, afin d'échapper à l'armée bourdonnante des moustiques, il s'enveloppa le visage et les mains de son mouchoir, ne laissant à découvert que ses yeux.

Il était là depuis un instant, quand il commença à percevoir je ne sais quelle odeur étrange, fade, écœurante.

Cette odeur semblait flotter à distance, provoquant un insurmontable dégoût.

D'où pouvait-elle venir ? Ce n'était pas du pavillon ; ni du marais, qui était entièrement assaini. Ce n'était pas apporté par la brise ; cela semblait sortir de terre.

Il se leva, et aperçut, pour la première fois, à quelques pas devant lui, un étroit sentier conduisant à la maison.

Et, droit en face... horreur ! quelqu'un s'approchait, — un fantôme tout blanc !

Aussi prompt que la pensée, et sans faire plus de bruit, le petit homme s'étendit par terre, le long du pavillon.

C'était de la hardiesse, et pourtant, il faut bien l'avouer, White sentait une peur folle s'emparer de lui.

— Ce n'est pas un fantôme, se disait-il. Je sais que ce n'est pas un fantôme !

Mais il n'en transpirait pas moins par tous les pores, et l'air lui semblait d'une lourdeur de plomb.

— C'est un vivant, se répétait-il. J'entends le bruit de ses pas. J'entends aussi le bruit des pas du vieux Poquelin sur la véranda.

On ne m'a pas découvert... La vision est passée... Allons, encore cette horrible senteur... Quelle odeur de mort !

L'individu allait-il revenir ? Oui. Il s'arrête à la porte du pavillon. Est-ce qu'il regarde dormir le sourd-muet ? ... Enfin, le voilà qui s'en va... Il reprend le sentier....

Le petit White frissonna.

— Maintenant, se dit-il à part lui, si j'ai assez d'audace, le mystère n'en est plus un.

Il se leva avec précaution, toujours appuyé à la muraille, et plongea son regard dans les profondeurs du sentier.

Une ombre — une *présence* plutôt qu'un corps — s'avançait lentement, et l'on aurait dit péniblement, vers la maison.

Le spectre était-il nu ou bien drapé dans un linceul ? Les ténèbres ne permettaient pas de s'en rendre compte. Mais il était d'une blancheur lugubre.

— Grand Dieu ! les morts marcheraient-ils ?

Le témoin de cette scène laissa tomber ses mains qu'il avait porté à ses yeux.

L'apparition s'éloigna, passa entre deux piliers de la véranda, et disparut en-dessous.

Le petit White prêta l'oreille.

Un bruit faible et vague se faisait entendre, comme un pas qui aurait monté un escalier. Puis la marche mesurée de Jean Poquelin sur la véranda et le ronflement du vieux sourd-muet dormant dans le pavillon troublèrent seuls le silence de cette solitude.

Le petit secrétaire se disposait à s'éloigner, lorsqu'en jetant un dernier regard vers la maison mystérieuse, il aperçut une lumière filtrant à travers les interstices d'une fenêtre à volets fermés.

Le vieux Poquelin approcha son fauteuil, et s'assit tout près de la fente lumineuse. Puis il parla doucement, sur un ton affectueux, en français ; — il questionnait.

On répondit de l'intérieur.

Etait-ce une voix humaine ?

Cette voix était si étrange, si profonde, si rauque — et semblait si bien venir d'un autre monde — que le petit homme qui épiait dans l'ombre frissonna de nouveau de la tête aux pieds.

Au point qu'un léger bruit, derrière lui, dans un buisson — le passage d'un rat peut-être — le fit sursauter et s'enfuir éperdu.

Une fois en dehors de l'enclos, il se mit à cheminer plus à loisir à travers les arbustes. Tout à coup, après quelques instants de réflexion :

— Quelle idée ! s'écria-t-il, c'est cela, je vois, je comprends !

Et il cacha sa tête dans ses mains.

Chose étrange, dès ce moment, le petit White se montra toujours et partout le champion de Jean Poquelin.

A tout propos, et même hors de propos, chaque fois que ce nom était prononcé sur un ton d'hostilité, le petit secrétaire, avec un air de calme qui faisait cesser immédiatement les cancans, demandait sur qu'elle circonstance ou quelle autorité on se basait pour prêter foi à telle ou telle conjecture.

Mais, comme lui-même ne daignait pas donner les raisons de sa propre attitude, les antipathies et les soupçons dont Jean Poquelin était l'objet ne tardèrent pas à s'étendre jusqu'à lui.

Deux jours seulement après son aventure, il provoqua la surprise et le mécontentement d'une centaine d'enfants, pour avoir essayé de faire taire leurs cris malveillants à l'adresse du vieux Poquelin.

Celui-ci, debout, brandissant sa canne et grommelant des malédictions, s'arrêta, regarda, fit un salut courtois au petit secrétaire, et passa.

Tous les gamins, excepté un, s'arrêtèrent interdits ; mais un petit Irlandais, méchant et mal appris, plus audacieux qu'aucun de ses camarades, lança un lourd projectile terreux qui alla se briser comme un obus entre les deux épaules du vieux Poquelin.

Le vieillard furieux se retourna, et, bâton levé, se mit à la poursuite du chenapan, qui s'empressa de détaler.

Mais, soit l'effet d'un faux pas ou autre chose, le vieux chancela et tomba lourdement de tout son long sur le sol.

White courut à son secours, mais le malheureux le repoussa avec un terrible juron, se releva avec peine et clopin-clopant reprit le chemin de sa demeure. Ses lèvres étaient couvertes d'une écume de sang.

Le petit secrétaire se rendait en ce moment à une assemblée du conseil. Il aurait donné tout ce qu'il se permettait de luxe, pour ne pas assister à la séance ; car il était trop fier et en même temps trop peu hardi pour affronter les reproches qu'on ne manquerait pas de lui faire.

— Je n'y puis rien, Messieurs ; il me répugne de molester ce vieillard, et je ne le ferai pas.

— Nous ne nous attendions pas à ce désappointement, monsieur White.

— Tant pis, Monsieur. Ce n'est pas ma faute. Je vous conseillerais de ne pas pousser plus loin vos investigations. M'est avis que quelqu'un s'en repentira. Non, Monsieur, ce n'est pas là une menace ; j'exprime seulement mon opinion ; et je vous avertis que celui qui se chargera de la chose le regrettera jusqu'à la fin de ses jours, — laquelle pourrait bien en être hâtée, par parenthèse.

Le président se déclara " très surpris. "

— Cela m'est égal, dit le petit White follement et sans réfléchir. Cela m'est parfaitement égal que vous soyez surpris. Non, mes nerfs sont très tranquilles ; j'ai toute ma raison ; je ne suis pas excité.

L'un des directeurs fit la remarque que le secrétaire avait l'air de s'éveiller d'un cauchemar.

— Eh bien, oui, Monsieur, je l'admets, j'ai eu un cauchemar ; et, si vous tenez à cultiver la connaissance du vieux Poquelin, vous pouvez en avoir un vous aussi.

— White ! fit un membre facétieux.

Celui à qui il s'adressait ne parut ne pas entendre.

— White ! appela-t-on de nouveau.

— Quoi ? répondit le secrétaire en fronçant les sourcils.

— Avez-vous vu le revenant ?

— Oui, Monsieur, je l'ai vu ! s'écria White en frappant du poing sur la table.

Et il présenta au président un papier qui ramena le conseil à un autre sujet.

L'histoire se répandit qu'un individu — on n'osait pas dire le petit White — s'était introduit la nuit dans la demeure du vieux Poquelin, et y avait vu des choses terrifiantes.

La rumeur n'était qu'une ombre de la vérité, mais grossie, amplifiée et difformée, comme toutes les ombres.

Il avait vu marcher des squelettes, et n'avait échappé à l'un d'eux, qu'en faisant le signe de la croix.

Des gamins téméraires, en quête d'émotions horripilantes, prirent leur courage à deux mains, et s'aventurèrent par le sentier

des vaches, à travers le marais desséché, et s'approchèrent de la maison à des heures funèbres, quand les chauves-souris rayaient l'air de leur vol oblique.

Ils entrevirent — voir à moitié leur suffisait — quelque chose qui les fit s'enfuir d'épouvante à travers les saules et les buissons d'accacias, jusqu'à la demeure de l'un d'eux, où ils s'écrièrent en tombant chacun sur un siège :

— Etait-ce blanc ?

— Non.

— Oui.

— Peut-être.

— On ne peut pas dire.

— Mais nous avons vu !

Et à leur physionomie bouleversée, quel que fût le sujet de leur terreur, personne ne pouvait douter qu'ils eussent réellement vu ce dont ils parlaient.

— Si ce vieux mécréant eût vécu chez nous, disaient certains Américains du Nord, on l'aurait emplumé avant aujourd'hui, n'est-ce pas, Sanders ?

— Ma foi oui, bel et bien !

— Puis on l'aurait expédié à cheval sur une perche.

— Ça n'aurait pas pris grand temps.

— Je vais vous dire ce que vous pourriez faire.

Les deux Américains parlaient à quelques Créoles qui se trémoussaient en déclarant qu'il fallait absolument faire *quelque chose.*

— Comment appelez-vous cela quand un vieux épouse une jeune fille, et que les gens sortent avec des cornes, et...

— Un charivari ? firent les Créoles.

— Exactement. Pourquoi ne le *charivarisez*-vous pas ?

Heureuse suggestion !

Le petit White, avec sa femme à côté de lui, était assis sur le pas de sa porte, au ras du trottoir — coutume qu'il avait prise des Créoles — et regardait du côté de l'Ouest.

Ils s'étaient installés dans la nouvelle rue.

La vue n'y était pas précisément belle. Les maisons étaient petites et dispersées ; et au loin, par delà la lande basse et plate, en dépit des buissons, des fourrés et des massifs, la maison du

vieux Poquelin apparaissait, triste et sombre, obliquement braquée en travers du soleil couchant.

La lune, blanche et mince, semblait accrocher la pointe de sa corne à l'une des cheminées du manoir.

— Et vous dites, fit le petit secrétaire, que le sourd-muet noir a passé seul par ici, Patty ? Le vieux Poquelin aurait-il quelque mauvais dessein ? En tous cas, ce ne sont pas les provocations qui lui manquent. Le coup qu'il a reçu l'autre jour aurait pu le tuer. Il est tombé comme une masse. Rien d'étonnant qu'il n'ait pas été revu. Je serais curieux de savoir si l'on n'a pas entendu parler de lui à la pharmacie. Si j'y allais !

— Allez-y !

Et la jeune femme resta seule, épiant la soudaine disparition du jour, particulière à cette latitude.

— C'est pourtant assez d'un spectre pour une maison, fit-elle au moment où son mari revenait s'asseoir auprès d'elle. Ma parole, cette lune est descendue dans la cheminée.

— Patty, interrompit le petit White, le commis pharmacien vient de me dire que les jeunes gens veulent aller faire un charivari au vieux Poquelin, cette nuit. Il faut que j'essaie de les en empêcher.

— Je ne vous le conseille pas, dit Patty ; il pourrait vous en arriver des désagréments.

— Il ne m'arrivera rien.

— Vous verrez !

— Je vais rester ici jusqu'à ce qu'ils passent. Ils n'ont pas d'autre chemin à prendre.

— Mais ils ne partiront pas avant minuit ; allez-vous rester ici tout ce temps ?

— Pourquoi pas ?

— C'est une folie, murmura Mme White, avec une expression d'inquiétude, et frappant nerveusement du pied sur une des marches du perron.

Ils restèrent là longtemps causant tranquillement des choses du ménage.

— Qu'est-ce que c'est ? fit tout à coup la jeune femme.

— C'est le coup de canon de neuf heures, répondit le mari.

Puis ils tombèrent tous deux dans un silence long et somnolent.

— Patty, vous feriez mieux de rentrer et de vous coucher, dit enfin le petit secrétaire.

— Je n'ai pas sommeil.

— Vous avez tort, remarqua tranquillement White.

Et tous deux reprirent leur rêverie silencieuse.

Ce fut le mari qui l'interrompit :

— Patty, j'ai envie d'aller jusqu'à la vieille maison ; peut-être découvrirai-je quelque chose.

— White, j'ai envie que vous ne fassiez rien de semblable.... Chut ! écoutez !

Au bout de la rue s'élevait un tapage infernal.

Des enfants hurlaient ; des chiens aboyaient ; les hommes riaient, criaient et faisaient entendre d'affreux grognements ; les uns souflaient dans des trompes, d'autres poussaient des huées, hennissaient, piaulaient, rugissaient, tout en agitant des clarines et en frappant sur des chaudières et des poëles à frire.

— Ils viennent de ce côté, dit le petit White. Vous devriez rentrer, Patty.

— Et vous aussi.

— Non ; je veux allez voir si je pourrai les arrêter.

— White !

— Je reviens dans un instant.

Et le petit White s'achemina vers l'endroit d'où venait le bruit.

Il eut bientôt rejoint la foule.

Avec mille efforts de sa voix impuissante, il faisait face à la colonne tempêtueuse, et s'agitait comme un pantin dont on tire la ficelle.

Tout à coup il se précipite vers quelqu'un qu'il reconnaît, et qui, à en juger par les proportions d'un plat en fer blanc sur lequel il tape comme un sourd, paraît être le chef des manifestants.

— Bienvenu, s'écrie-t-il, faites arrêter ces gens, pour une minute seulement : j'ai quelque chose à leur dire.

Bienvenu se retourna et se mit à brandir son instrument de désordre, de façon à imposer silence à la foule.

Celle-ci modéra son allure ; deux ou trois de la bande cessèrent de sonner de la trompe, et joignirent leurs démonstrations à celles de White et de Bienvenu.

On fit halte.

Un silence se produisit ; on respira.

— Bienvenu, dit le petit White, n'allez pas faire de charivari au vieux Poquelin, ce soir ; il est...

— Mon ami, dit l'important Bienvenu, dans un anglais plus ou moins estropié, qui vous a dit que nous allions faire un charivari à quelqu'un, hein ?... Parce que je fais un peu de bruit avec ce morceau de fer blanc, vous vous imaginez que je suis saoûl, n'est-ce pas ?

— Non, non, Bienvenu, mon vieux, vous n'êtes pas gris du tout. Le vieux Poquelin est malade, et de peur que vous ne le sachiez... Vous n'allez point chez lui, n'est-ce pas ?

— Mon ami, permettez-moi de vous dire que vous êtes ivre comme un gendarme. J'en rougis pour vous. Je suis au service du public. Ces citoyens s'en vont prier M. Jean Poquelin de donner deux cent cinquante piastres aux ursulines.

— Comment, deux cent cinquante piastres ? Cinq cents piastres ! cria quelqu'un de la bande.

— Oui, dit Bienvenu ; et s'il refuse, nous lui ferons un peu de musique. Rataplan !...

Il accompagna joyeusement ce dernier mot d'un geste expressif de la main et du pied, puis fronçant le sourcil :

— Le vieux Poquelin boit trop de whisky, dit-il.

— Mais, Messieurs, reprit le petit White, autour de qui un cercle s'était formé, le vieux Poquelin est très malade.

— Ma foi, intervint un tout petit Créole, ce n'est pas notre faute s'il est malade. Nous avons dit que nous ferions un charivari ; allez-vous nous faire manquer à notre parole ?

— Mais vous pouvez faire un charivari à quelque autre ! s'écria le petit White, désespéré.

— C'est cela ! cria Bienvenu ; et nous en ferons un autre à Jean Poquelin demain.

— Allons chez Mme Schneider ! proposèrent deux ou trois des plus déterminés.

Et avec mille exclamations et mille cris confus, au milieu desquels on distinguait une voix de stentor à l'accent celtique qui demandait à boire, la cohue se remit en marche.

— Cent piastres pour l'hôpital de charité !

— Hourra !...

— *One hongred dolla for Sharity Hospital !*

— Hourra !...

— Bang ! deri dang dang !

Les chaudrons reprenaient leur chahut d'enfer ; la foule se reprit à hurler ; et le pandémonium recommença — la masse bruyante s'ébranlant vers la droite.

Mme White regarda à la pendule, et, avec un signe de tête :

— Déjà minuit passé ! dit-elle.

L'affreux brouhaha s'éloignait et se faisait entendre de moins en moins. Elle ouvrit une fenêtre et écouta.

Il se fit un silence, puis quelqu'un s'approcha de la porte :

— Est-ce vous, White ?

— Oui.

Il entra.

— J'ai réussi, Patty.

—Vraiment ? dit celle-ci toute joyeuse.

— Oui. Ils sont allés faire leur charivari à la vieille Allemande qui a épousé l'amoureux de la fille de son mari. Ils disent qu'ils ne s'arrêteront que lorsqu'elle aura donné cent dollars pour l'hôpital.

Le couple se retira, et Mme White s'endormit. Elle fut réveillée par son mari, qui, avec un petit bruit sec, fermait le couvercle de sa montre.

— Quelle heure ? demanda-t-elle.

— Trois heures et demie. Patty, je n'ai pas encore fermé l'œil. Ces démons-là sont toujours dehors. Vous les entendez ?

— Sans doute... Mais ils viennent de ce côté !

— Je le sais, dit White sautant hors de son lit, et passant ses vêtements à la hâte ; et ils viennent vite. Vous devriez vous éloigner de cette fenêtre, Patty. Sapristi, quel vacarme !

— Les voici, dit Mme White.

Mais son mari était déjà parti.

Deux ou trois cents hommes et enfants emplissaient la nouvelle et large rue, se dirigeant à grands pas vers la maison aux revenants.

Les clameurs étaient horribles. La jeune femme vit son mari affronter le torrent, les bras levés, et s'épuisant en vains efforts pour se faire entendre. Mais les énergumènes hochèrent la tête en riant, et hurlant plus fort que jamais, poursuivirent leur route en poussant le petit White devant eux.

Ils eurent bientôt dépassé les dernières maisons, laissé derrière eux les reverbères à lampes blafardes, et à travers la lande éclairée seulement par les étoiles, atteignirent les grands massifs de saules qui voilaient à moitié la maison mystérieuse.

Alors certains cœurs manquèrent de courage, et leurs propriétaires rebroussèrent chemin, se rappelant tout à coup qu'on était sur le matin.

Mais la masse continue d'avancer, déchirant l'air de ses cris.

Chose singulière, en avant d'elle, dans l'ombre de la route, une petite lumière se meut, intermittente. Ce doit être bien près de la vieille maison.

En effet. Tiens, elle s'arrête.

C'est une lanterne ; elle s'éclipse à moitié derrière les broussailles qui ont poussé depuis qu'on a rempli le canal.

Maintenant elle exécute un va-et-vient étrange.

A cette vue, ceux des tapageurs les moins disposés à braver des spectres renoncent à la partie ; mais une centaine au moins se précipitent en avant redoublant de cris et d'imprécations.

Oui ; c'est une lanterne ; il y a là deux personnes sous un des grands cyprès.

La foule s'approche, — à petit pas.

L'une des deux personnes est le vieux nègre sourd-muet. Il lève sa lanterne de façon à éclairer son compagnon.

Alors la foule recule.

Un silence terrible succède au tintamarre ; puis, avec une longue exclamation d'horreur et d'épouvante, la masse détale affolée, semant dans sa fuite tous les instruments de vacarme, passant par-dessus le petit White, pour ne s'arrêter qu'au delà du champ de broussailles, et constater que, de tout leur nombre, pas un sur dix n'a vu la cause de la panique, et pas un sur dix ne sait ce que c'est.

Il y avait parmi eux un grand individu en apparence capable de tous les méfaits. Il monte sur une souche quelconque, et dans le patois créole ordonne une halte générale.

Bienvenu sent pâlir son autorité, et avec de vains efforts pour paraître s'exécuter de bonne grâce, abandonne le commandement.

La foule entoure l'orateur.

Celui-ci déclare à tous qu'ils ont été outragés. On a foulé aux pieds leur droit de circuler paisiblement dans les rues. Peut-on

tolérer un pareil abus ? Il commence à faire jour. N'iront-ils pas, à la clarté du soleil, frayer librement leur passage sur un chemin public ?

Un acquiescement se fit entendre par-ci par-là, et la bande — bien réduite, il est vrai, et surtout peu enthousiaste — se dirigea, silencieuse et hésitante, vers la redoutable maison. Bien peu se hasardaient en avant ; de nombreux traînards restaient en arrière.

Mais tous, en approchant de l'arbre, s'arrêtèrent comme malgré eux.

Le petit White était assis sur un talus de l'autre côté de la route, et, morne et triste, à chaque passant il adressait la même question :

— Allez-vous chez le vieux Poquelin ?

— Oui.

— Il est mort !

Et si l'interlocuteur tournait les talons :

— Ne vous en allez pas ! ordonnait-il.

— Pourquoi cela ?

— Je veux que vous assistiez à ses funérailles, — dans l'instant.

Si quelques Louisianais, trop dévoués à leur chère France ou à l'Espagne pour comprendre l'anglais, s'arrêtaient interdits, quelqu'un s'empressait d'interpréter ; et finalement tous s'avancèrent, pressés derrière le petit White qui battait la marche.

La barrière, dont on n'avait jamais vu pendre la chaîne, était ouverte.

White, s'arrêta à quelque distance ; tous s'arrêtèrent avec lui.

Quelque chose semblait sortir de dessous la véranda.

Bon nombre se dressèrent, en chuchotant, sur la pointe des pieds pour mieux voir.

Le sourd-muet se dirigea lentement vers la barrière, conduisant, avec une corde, un petit bœuf brun, attelé à une charrette rustique.

Sur cette charrette, et sous un drap noir, on distinguait les formes d'une longue boîte.

— Chapeaux bas, Messieurs ! cria le petit White, à l'approche de cette chose insolite.

Et la foule se découvrit en silence.

— Messieurs, reprit le petit homme, voici les restes de Jean-Marie Poquelin, un plus noble cœur, je le crains, malgré toutes

ses fautes, — oui, un meilleur homme... un homme plus attaché aux siens... un homme plus généreusement dévoué — que vous ne sauriez l'être tous ensemble, tant que vous êtes!

Il y eut un profond silence, quand la charrette, en craquant, franchit la barrière; mais quand elle obliqua vers la forêt, ceux qui étaient le plus près furent comme saisis d'une terreur folle.

Ils reculèrent violemment, puis tout le monde s'arrêta frissonnant, l'œil fixé sur un même objet.

Derrière la bière, le regard baissé, et d'un pas péniblement mal assuré, marchait le cadavre vivant, — tout ce qui restait du petit Jacques Poquelin, ce frère longtemps caché, — un épouvantable lépreux aussi blanc que la neige!

Muette d'horreur, la foule terrifiée regardait ce mort ambulant.

Elle vit, comme un cauchemar, le lent cortège s'avancer tout droit le long de la grand'route, décroissant graduellement à la vue, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta au point où un sentier sauvage s'enfourchait à travers les ronces et les autres arbustes, se dirigeant vers l'arrière partie de l'ancienne ville.

— Ils vont à la *Terre des lépreux,* dit quelqu'un dans la foule.

Les autres regardaient en silence.

Le petit bœuf fut dételé; le nègre, avec la force musculaire d'un orang-outang, chargea le cercueil sur son épaule.

Pour un instant encore le sourd-muet et le lépreux restèrent en vue, tandis que le premier équilibrait son lourd fardeau.

Puis, sans un regard en arrière vers les témoins de cette scène, ces représentants d'un monde cruel et inhumain, ils se tournèrent vers le sentier conduisant aux marécages connus sous le nom de Terre des lépreux, s'enfoncèrent dans le fourré, et disparurent.

On ne les a jamais revus.

MYSTÈRE

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut de rosée,
De zéphir amoureux, de soleil bienfaisant,
Pour donner de la vie à la fleur épuisée,
Et lui rendre, un matin, son éclat séduisant !

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut de courage
Pour mépriser l'injure et supporter l'oubli !
Ce qu'il faut de venin et ce qu'il faut d'outrage
Pour former tout le fiel dont le cœur est rempli !

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut au poète
De dévoûment à l'Art et d'espoir en son cœur
Pour guider vers le bien sa pensée inquiète,
Et de ce grand tournoi sortir pur et vainqueur !

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut à la femme
De vertus et d'amour pour donner à l'enfant
L'or pur de ses pensers, l'essence de son âme,
Et des désirs du cœur le rendre triomphant !

ADOLPHE POISSON.

ANNIBAL

VI

ANNIBAL A LA GUERRE

Il y avait bien longtemps déjà que les Canadiens luttaient pour obtenir leurs libertés politiques, et cette lutte avait eu souvent ses moments d'aigreur de part et d'autre, sans toutefois compromettre réellement la tranquillité du pays. Mais, depuis quelque temps, le malaise allait s'irritant davantage, la société était sous l'empire d'un trouble inquiétant ; il y avait dans l'air comme un souffle d'orage, et l'horizon, de toutes parts, offrait des teintes menaçantes. On voyait errer, le soir, sur les places publiques, des groupes silencieux qui s'arrêtaient un instant comme pour sonder les alentours, puis disparaissaient au fond de l'ombre. Dans bien des pauvres maisons où l'on avait pourtant l'habitude, par économie, de se coucher sans lumière, on voyait luire un mince rayon entre les contrevents clos. La lampe quelquefois brûlait jusqu'au matin. Mais au moindre bruit suspect, tout s'éteignait soudain et rentrait dans l'obscurité et le silence. C'étaient les *habitants* qui se réunissaient ainsi, dans les lieux écartés, pour se concerter entre eux, ou bien pour écouter les harangues des patriotes venus de la ville.

Il fallait être prudent ; car, comme dans toutes les époques de troubles, il y avait alors des espions qui rôdaient, cherchant à surprendre des secrets qu'ils allaient vendre sans scrupule. Une crainte vague faisait, du reste, entrevoir partout des embûches et des délations.

Peu à peu, cependant, cette frayeur se calma, le mouvement grandit et s'accentua. La foule, qui longtemps s'était tue ou qui du moins ne s'était plainte qu'à voix basse, se mit à parler haut et à reclamer à grands cris le redressement de ses griefs.

Une première assemblée eut lieu à Saint-Ours, sur la rivière Chambly, le 7 mai 1837. Le principal orateur fut le docteur Wilfrid Nelson, l'un des chefs du mouvement. On y vota, à

l'unanimité et au milieu du plus grand enthousiasme, des résolutions condamnant la conduite de lord John Russell, qui prétendait refuser à la Chambre le contrôle des deniers publics. Puis d'autres assemblées, animées du même esprit, se réunirent en différents endroits et exprimèrent hautement leur mécontentement.

Effrayé de ces démonstrations, le gouverneur lord Gosford lança une proclamation dans laquelle il ordonnait au peuple de s'abstenir de faire ces assemblées qu'il qualifiait de séditieuses, et commandait aux officiers de milice et aux magistrats de faire tout en leur pouvoir pour les réprimer.

Cette proclamation augmenta encore l'effervescence populaire. On décida de recourir aux armes. Le mouvement se faisait sentir surtout dans les comtés de Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie. Mais le nord du fleuve s'agitait également. A Montréal, notamment, des rencontres sérieuses avaient eu lieu entre les *Fils de la Liberté* et le *Doric Club*. A Saint-Benoît et à Saint-Eustache, on se préparait à la lutte ouverte.

La première bataille eut lieu à Saint-Denis, à la fin de novembre 1837. Les insurgés, malgré leur faible nombre et le manque d'armes, y remportèrent une victoire signalée sur les troupes anglaises. Ce fut leur seul triomphe digne de mention. A Saint-Charles et à Saint-Eustache, ils furent écrasés sous le nombre. Puis vinrent les représailles. Sir John Colborne, à la tête d'une troupe considérable promena la torche incendiaire dans les campagnes qui s'étaient soulevées. Puis l'exil, puis l'échafaud.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire de cette cruelle époque ; nous n'avons voulu en signaler que les quelques traits qui peuvent éclairer le récit qui nous occupe.

La famille Ladouceur n'avait pas suivi sans émotion le mouvement qui se préparait, et elle en entrevoyait toute la gravité.

L'oncle Jérôme surtout, lorsqu'il apprit ce qui s'était passé à l'assemblée de Saint-Charles, éprouva une grande agitation.

— On va se battre ! s'écria-t-il, et je ne serai pas là ! Me voilà rangé parmi les incapables, avec les vieillards, les femmes et les enfants. Vilaine jambe, va ! j'aimerais autant l'avoir perdue tout à fait ; avec une jambe de bois, au moins, on peut encore faire son service Cela s'est vu dans l'histoire militaire : le grand Nelson ne s'est-il pas battu comme un lion après avoir perdu un

bras ? Mauvaise chance ! Il n'y a qu'à moi que ces choses-là arrivent !

— Et pourtant, dit M. Ladouceur, si tu avais l'usage de tes deux jambes, que ferais-tu ? Tous tes désirs te porteraient du côté des patriotes, mais ton grade de lieutenant-colonel te forcerait de marcher avec les troupes anglaises. Tu vois que ta jambe malade te sauve bien à propos d'une fort pénible alternative.

— Comment, une pénible alternative ! Mais il me semble que c'est tout simple ; je donne ma démission et je me mets avec les patriotes. Ou bien je me mets des deux côtés à la fois. Ah ! parbleu, on va voir tout de suite ce que peut faire encore le colonel Jérôme Ladouceur !

Et, oubliant sa jambe, l'oncle Jérôme fit un brusque mouvement pour se lever ; mais la douleur lui rappela sur le champ son malheureux état et lui arracha un cri d'impatience :

— Malheureuse cassure ! Si ce n'est pas assez pour désespérer un honnête homme !

Et il se recoucha péniblement sur son lit.

Cependant, M. et Mme Ladouceur étaient en proie à une grande inquiétude. L'oncle Jérôme, il est bien vrai, était hors de question. Mais il y avait encore Annibal ; que devait-il penser, qu'allait-il faire ? M. Ladouceur avait décidé de ne pas prendre part lui-même à l'insurrection. Il demeurait dans un endroit tranquille, loin des centres où se produisait l'agitation ; il ne voulait donc sortir de son calme que dans le cas où les choses prendraient une tournure plus accusée, un caractère plus général.

Mais pouvait-on supposer chez Annibal une semblable modération de sentiments ? Avec la fougue de sa jeunesse ne se sentirait-il pas porté à se jeter dans la lutte, — si toutefois on devait en arriver à cette extrémité ?

Graves questions dont la solution prochaine allait donner raison aux craintes qu'on avait déjà.

C'était environ trois semaines après la conversation que nous avons rapportée dans le précédent chapitre, au sujet de l'établissement d'Annibal. Le jeune homme n'avait pas été souvent chez son père, depuis ce jour. Il était occupé à visiter des fermes et à régler en même temps certaines affaires pressantes pour le compte de son oncle, en sorte qu'il passait souvent plusieurs jours

sans revenir au logis ; et, lorsqu'il y rentrait, il en repartait de suite le lendemain, au point du jour.

La nouvelle de l'assemblée de Saint-Charles venait d'arriver chez les Ladouceur, et l'on a vu l'effet qu'elle avait produit sur l'oncle Jérôme.

Le surlendemain, vers le soir, Annibal rentrait d'une de ses courses prolongées, fatigué, mais de fort joyeuse humeur. Ce soir là, il ne fut pas question des troubles. On causa d'affaires, et Annibal se retira de très bonne heure. Mais, le lendemain, on ne put pas éviter de toucher le redoutable sujet dont tout le monde s'entretenait et qu'un voisin, du reste, entré pour un instant, amena sur le tapis.

Le père d'Annibal ne se prononçait qu'avec hésitation, mais l'oncle Jérôme tranchait carrément dans le vif. Il blâmait le parlement impérial qui nous traitait comme des enfants ; il condamnait tous les gouverneurs, depuis le général Murray jusqu'à lord Gosford :

— Nous sommes un pays *cédé* en vertu des traités, et cependant on nous gouverne comme si nous étions un pays *conquis*. Nous avons eu toutes les patiences compatibles avec notre dignité ; nous avons épuisé tous les moyens constitutionnels qui étaient à notre disposition ; il faut en finir ; il ne reste plus que la force ; c'est une mesure regrettable, mais il faut y recourir....

L'oncle Jérôme parla longtemps et avec le feu de la conviction ; il est même probable qu'il s'élèva à une haute éloquence, — car il se piquait d'être beau parleur, — mais nous ne savons pas s'il traita la question à son véritable point de vue. Les journaux étaient rares alors et les nouvelles ne se répandaient que fort lentement. Les campagnes n'étaient donc pas aussi bien renseignées sur les affaires publiques qu'elles le sont aujourd'hui. On ne connaissait les événements que par ouï-dire, et comme par ricochet. Il est donc à peu près certain que l'oncle Jérôme dévia plusieurs fois de la ligne droite, bien qu'involontairement, dans la brillante exposition des faits sur lesquels reposaient ses théories.

Ses paroles, toutefois, produisirent une singulière impression sur l'esprit d'Annibal. Le jeune homme éprouvait pour son oncle une amitié qui n'avait fait que s'accroître avec les années. Tout ce que ce dernier disait ou faisait prenait à ses yeux une nouvelle

importance ; il avait conservé sur ce point les premières impressions de son enfance, qui le portaient à voir l'oncle Jérôme plus grand et plus fort que les autres hommes, et à se laisser guider entièrement par lui.

Aussi, de ce jour, son dessein fut arrêté, sa résolution prise : il irait se battre pour son pays, soutenir les droits de ses compatriotes.

Son père et sa mère firent tout ce qui était en leur pouvoir pour le dissuader ; ils lui parlèrent de sa jeunesse, de l'issue probable de la lutte qui compromettrait à jamais son avenir, des dangers qu'il allait courir, de l'exil, de la mort sur le champ de bataille, peut-être sur l'échafaud ; tout fut inutile ; respectueusement, mais fermement, il combattit toutes leurs objections et se retrancha derrière cet argument invincible : le devoir envers la patrie, qui prime toutes les autres considérations naturelles. Il se voyait solidement appuyé, du reste, par l'oncle Jérôme, qui secondait avec enthousiasme les projets de son neveu.

— Ce n'est pas tous les jours, disait celui-ci, qu'on trouve l'occasion de se rendre véritablement utile à ses compatriotes et de servir son pays dans les postes de danger et, par conséquent, de confiance et d'honneur. C'est surtout la jeunesse qui doit s'empresser de saisir ces occasions, et de montrer qu'elle joint le dévoûment à la vigueur de l'âge. Nous autres, les vieux, nous sommes peut-être un peu refroidis ; d'ailleurs nous avons fait nos preuves. Et pourtant, si j'avais encore mes deux bonnes jambes, je serais déjà parti.

Annibal fit donc les préparatifs, qui ne furent pas longs. Plus heureux que bien d'autres, il avait un bon fusil, une paire de pistolets de fort calibre, et des munitions en abondance.

Les adieux furent tristes, mais enfin le jeune homme s'arracha à une dernière étreinte et s'éloigna au galop de son cheval.

Quelques jours plus tard, il se présentait à Nelson et se faisait inscrire parmi ses volontaires.

Il était à Saint-Denis et fit son devoir avec un sang-froid et une habileté qui lui valurent les éloges chaleureux de ses chefs. Ce commencement de victoire l'avait enthousiasmé. Avec son imagination ardente, il n'entrevoyait que des succès et des conquêtes. Le pays tout entier lui apparaissait se levant soudainement et secouant ses chaînes. Un nouveau La Fayette, suivi

de toute une armée, traversait l'océan et venait donner le dernier coup au pouvoir étranger déjà si terriblement entamé. Le drapeau de France flottait maintenant sur la vieille citadelle de Québec, et toute la vallée du Saint-Laurent et celle du Richelieu entonnaient un chant de triomphe !...

Ce beau rêve s'écroula quelques jours plus tard à Saint-Charles.

Nos lecteurs savent que les patriotes s'étaient retranchés dans une grosse maison appartenant à M. De Bartzch. Ils n'étaient qu'un petit nombre, mal armés, tandis que les Anglais avaient à leur disposition des forces considérables. Songer à lutter, pour les Canadiens, était faire preuve d'une audace qui allait presque jusqu'à la folie. Et pourtant ils ne voulurent pas céder.

La lutte ne fut pas longue ; les patriotes furent écrasés sous le nombre, sans pourtant éprouver autant de pertes qu'on l'a toujours cru. La plupart purent s'échapper et gagner la rivière ; d'autres se glissèrent sous le couvert d'un verger, le long d'un ruisseau assez profondément encaissé qui coulait à quelques pas en arrière de la maison.

Annibal était parmi ces derniers.

Il était légèrement blessé au bras gauche, ses habits étaient tout déchirés, et il avait perdu son fusil ; mais, en somme, il n'était pas trop maltraité.

Avec un de ses compagnons, il se cacha dans une petite grange, — située à environ un mille du champ de bataille, le long du même ruisseau qu'ils avaient suivi, — pour attendre la nuit. Malgré la faim qui se fit bientôt vivement sentir, leur séjour dans ce lieu aurait été assez tranquille, sans la présence d'un malheureux chien qui tournait constamment autour de la grange en aboyant de toutes ses forces. Lui casser la tête d'un coup de pistolet aurait été chose facile ; mais la détonation d'une arme à feu pouvait être plus dangereuse encore que ces sinistres aboiements. Sortir et s'emparer de l'animal présentait aussi certaines difficultés, car, outre qu'il fallait s'exposer en pleine vue, l'animal était de taille à se défendre et saurait attirer l'attention.

Il fallut donc laisser faire et attendre.

Nos deux compagnons passèrent là cinq ou six heures dans une alerte continuelle, et dans de dures souffrances ; car la faim ne se faisait pas seule sentir. Bientôt une soif ardente les prit.

Et l'eau était là, à vingt pas, qui coulait fraîche et pleine d'attirance. Mais le malheureux chien persistait à ne pas vouloir s'éloigner et montait sa garde avec une constance désespérante. L'ennemi l'eût aposté là tout exprès qu'il n'aurait pas mieux fait son devoir.

Enfin, la nuit tomba, sans autre incident, et le chien, fatigué de son guet prolongé, s'éloigna à travers les champs.

Dès que l'ombre fut assez épaisse, Annibal et son compagnon, après s'être longuement désaltérés, quittèrent le ruisseau et gagnèrent les bords de la rivière, qu'ils se mirent à remonter avec les plus grandes précautions.

Ils frappèrent à la première maison où ils virent de la lumière. Il leur fallut parlementer assez longtemps avant de se faire ouvrir. Car l'alarme était donnée dans toute cette vallée, et l'on se barricadait, la nuit, comme si chaque maison devait subir un assaut. Et l'on n'avait pas tort, car les espions rôdaient partout dans les ténèbres.

Enfin, après des explications satisfaisantes, la porte s'ouvrit.

C'était l'intérieur d'une famille à l'aise.

La femme était seule avec ses enfants.

Après qu'on eut causé quelque temps, la confiance s'établit de part et d'autre. Annibal raconta les événements de la journée. A chaque détail nouveau, la femme pâlissait et poussait des exclamations de terreur. Enfin, n'y tenant plus :

— Et mon pauvre mari qui était là, s'écria-t-elle, qu'est-il devenu ?

Annibal tâcha de la rassurer en lui disant que le plus grand nombre des patriotes avaient pu s'échapper, mais que tous n'avaient pas pu prendre la même direction, et que sans doute son mari reparaîtrait avant longtemps.

Mais elle n'en voulait rien croire et continuait à se désoler.

Il y avait déjà plus d'une heure qu'Annibal et son compagnon étaient là, mourant de faim, mais n'osant rien demander, en présence de ce profond désespoir.

Tout à coup, on entendit gratter à l'un des contrevents, en arrière de la maison. Aussitôt, la chandelle fut éteinte, et la femme de se lever pour aller voir quels pouvaient être ces nouveaux arrivants. Sans doute des soldats anglais qui poursuivaient les deux patriotes ; mais pourquoi n'avaient-ils pas frappé à la

porte ? Peut-être la maison était-elle cernée ? Allait-on emmener tout le monde prisonnier ?

Ces pensées s'étaient présentées toutes en même temps à l'esprit de la pauvre femme déjà fortement effrayée. Elle ouvrit doucement la fenêtre et demanda à haute voix :

— Qui est là ?

— Ouvre vite, c'est moi ! répondit une voix connue.

C'était, en effet, le mari. Le crochet du contrevent fut vite défait, et l'homme sauta dans la chambre en poussant un soupir de soulagement. On peut juger s'il fut accueilli avec des transports de joie.

— Vite, de quoi manger, dit-il, je meurs de faim.

— Tiens, c'est vrai, dit la femme ; et moi qui oubliais ces deux pauvres jeunes gens qui sont là ; ils doivent aussi avoir besoin de se réconforter.

— Quels jeunes gens ? De qui parles-tu ?

— Deux patriotes qui sont dans la cuisine ; ils sont arrivés depuis plus d'une heure.

— Es-tu bien sûre au moins que ce soit de vrais patriotes ? Il y a tant de traîtres par le temps qui court.

— Oh ! pour ceux-là, j'en réponds ; d'ailleurs, tu vas les voir ; je vais rallumer la chandelle....

— Pas maintenant, c'est trop dangereux, attends un peu.

L'homme alla décrocher une lanterne qu'il alluma et posa par terre, derrière un parapluie ouvert. Puis il prit une épaisse couverture sur le lit et l'étendit sur la petite fenêtre en la fixant aux crochets des rideaux.

— De cette façon, dit-il, on ne pourra rien voir du dehors. Rallume maintenant ta chandelle, et va chercher les deux jeunes gens.

La femme fit aussitôt ce qui lui était demandé, en prenant bien soin d'entr'ouvrir seulement la porte qui donnait sur l'autre pièce, afin de n'y pas faire projeter trop de lumière.

Quand les deux jeunes gens eurent pénétré dans la chambre, l'homme les reconnut aussitôt.

— Tu avais raison, femme, dit-il ; ce sont deux patriotes et deux vrais. Celui-ci, ajouta-t-il, en montrant Annibal, s'est battu comme un lion, à Saint-Denis aussi bien qu'à l'affaire d'aujourd'hui. Mais nous n'avons pas le temps de causer. Donne-nous

vite à manger, car il faut repartir tout de suite. Il ne fait pas bon pour nous par ici.

La femme eut bientôt servi, sur une petite table, un souper abondant que les trois hommes engloutirent avec un appétit dévorant, tout en parlant des événements de la journée.

— Il faut nous hâter, dit l'homme, et gagner les *Etats* ; car dès demain, cette nuit même peut-être, on va faire partout des battues, et, si nous sommes pincés, ma foi, je ne donnerais pas grand'chose de notre peau. Ne te désole pas, ma pauvre femme, ajouta-t-il, en voyant celle-ci pleurer ; ce n'est que pour quelque temps ; je reviendrai bientôt, quand les esprits seront apaisés.

Annibal demanda du papier pour écrire à ses parents, avant de partir ; mais ces choses-là étaient rares alors chez nos campagnards. A la fin, cependant, on trouva dans un vieux livre, une page blanche qu'il déchira, et, avec un bout de crayon qu'il avait, il put écrire une courte lettre qu'il plia et adressa à sa mère. La femme devait la remettre, avec une pièce d'un franc, au premier mendiant qui passerait, se dirigeant vers la paroisse d'Annibal. Elle devait l'avertir en même temps qu'il y aurait une bonne récompense pour le porteur quand la lettre arriverait à sa destination.

Vers minuit, les trois hommes, un peu reposés et pourvus de quelques provisions, firent leurs adieux, et se mirent en route en remontant le cours de la rivière.

C'était une bonne fortune pour nos deux jeunes gens que d'avoir avec eux l'*habitant*, nommé Lescant, qui connaissait bien cette partie du pays, et se dirigeait sûrement tout en faisant parfois de longs détours pour éviter les chemins fréquentés.

Ils ne marchaient que la nuit, se reposant le jour dans les bois ou dans les granges qu'ils rencontraient sur le *haut des terres*. Annibal avait encore une trentaine de francs, et Lescant à peu près autant ; avec cela ils achetaient des provisions dans les fermes éloignées, et s'ils eurent quelquefois à jeûner un peu, du moins ils purent assez bien soutenir leurs forces, et marcher sans trop perdre de temps.

Le voyage, cependant, fut long et pénible. Fuyant les grandes routes, et ne marchant presque toujours qu'à travers les champs et les bois, à une saison où les terres étaient détrempées par les pluies, sous les nuits froides et souvent glaciales, ils avaient en

outre constamment la crainte d'être surpris, qui les étreignait et doublait leur fatigue.

Enfin, après une marche de près de dix jours, ils atteignirent Saint-Alban, dans l'Etat du Vermont, près du lac Champlain, et se reposèrent durant toute une journée et toute une nuit dans la maison d'un brave Canadien établi là depuis plusieurs années.

Ils ne voulaient cependant point rester en cet endroit, trop rapproché de la frontière. Ils résolurent donc de se séparer et de s'éloigner, chacun de son côté, pour tenter fortune, promettant d'écrire à leur compatriote de Saint-Alban, lorsqu'ils auraient trouvé un endroit pour se fixer.

Il restait à Annibal et à Lescant environ quinze francs chacun. Ils les partagèrent avec leur compagnon ; et, après s'être souhaité bonne chance, ils s'en allèrent vers la campagne.

Annibal se dirigea vers le sud en suivant de loin les bords du lac, et, après quelques jours, il s'arrêta dans un petit village, près de Vergennes, dans le même Etat.

L'endroit lui plut. C'était un village très propre, entouré de belles fermes. Il y avait une petite église en briques, dont la flèche était surmontée d'une croix, ce qui lui fit supposer que la population partageait sa croyance.

Il entra dans une maison qui était à la fois un magasin et une auberge, et se fit servir à souper.

Pendant le repas, il interrogea la femme de l'hôte, qui le servait, et apprit qu'en effet cet endroit était peuplé, en grande partie d'Irlandais catholiques, et que la maison qui se trouvait en face de l'église était le presbytère du curé, le R. P. Conroy.

Après le souper, Annibal alla faire une visite au curé, qui le reçut avec beaucoup de bonté. C'était un tout jeune prêtre, gai et causeur comme tous ceux de son pays. Annibal lui conta son histoire, et lui dit qu'il désirait trouver à gagner sa vie jusqu'à ce qu'il pût rentrer au Canada. Le jeune prêtre parut s'intéresser vivement à ce récit, posa un grand nombre de questions, donna quelques avis. Bref, la conversation s'engagea si bien que dix heures étaient sonnées depuis longtemps, lorsque les deux jeunes gens se séparèrent, promettant de se revoir le lendemain.

Lorsque Annibal rentra, il était un peu fatigué, car le peu de connaissance qu'il avait de la langue anglaise l'avait obligé à

faire constamment les plus grands efforts pour suivre la conversation rapide et pleine de verve du prêtre irlandais.

Cependant il dormit bien, se sentant plus calme qu'il ne l'avait encore été depuis son départ de Saint-Charles.

Le lendemain, de bonne heure, il était chez l'abbé Conroy.

— J'ai beaucoup pensé à vous depuis hier soir, dit celui-ci ; et je crois que j'ai trouvé une position qui vous conviendra, du moins en attendant mieux. Tenez-vous à quelque emploi en particulier ?

— Non ; l'instruction que je possède ne peut pas beaucoup me servir ici ; je m'attends donc à faire un travail manuel. Vous le voyez, je suis assez robuste pour ne pas craindre de succomber à la tâche ; je prendrai donc le premier emploi qui se présentera. Cependant, si je pouvais me placer chez un cultivateur....

— *All right !* s'écria le curé, vous allez au-devant de ma proposition. J'ai justement votre affaire. Il y a, à environ un demi-mille d'ici, un de mes paroissiens, Michael Murphy, qui a perdu son fils unique dans le cours de l'été. Il est maintenant seul pour exploiter sa terre. C'est une belle ferme, bien cultivée. Murphy est non seulement un très honnête citoyen, mais c'est encore un homme instruit et d'un commerce fort agréable. Il est seul avec sa femme, sa fille et deux domestiques.... Ah ! mais j'y pense, sa fille... c'est qu'elle a déjà dix-huit ans, ajouta-t-il en jetant un regard sur Annibal et en l'examinant des pieds à la tête ; et sa mère est française. Enfin, s'il ne faut pas tenter la Providence, il faut aussi avoir confiance en elle. Nous irons dès aujourd'hui.

Après dîner, les deux jeunes gens, installés confortablement dans la voiture du curé, se rendirent chez le fermier Murphy.

Présenté par Father Conroy, Annibal fut bien reçu.

On causa toute l'après-midi, en visitant la ferme. Le jeune homme, habitué à ne voir que nos exploitations du Bas-Canada, éprouvait à chaque pas un nouvel étonnement. Tout était si bien soigné, si bien tenu ; rien d'inutile, rien de perdu ; les champs, le bétail, les bâtiments, les vergers le jetaient dans l'admiration. Jamais il n'avait vu une culture faite avec autant d'ordre et d'intelligence.

On avait donc beaucoup causé de part et d'autre ; si bien que l'heure du souper était arrivée lorsqu'on revint à la maison, et

Murphy ne voulut pas laisser ses deux hôtes partir sans s'asseoir à sa table.

Le repas fut gai. Mrs et miss Murphy étaient charmantes, et les trois hommes se sentaient tout à fait à l'aise. Annibal avait bien d'abord été un peu gêné par l'état de ses habits, qui n'avaient pas une apparence très convenable. Mais on lui dit qu'un militaire doit être fier de ces nobles déchirures, qui l'honorent mieux que les plus riches vêtements. Il en prit donc son parti et n'y pensa plus.

Après le souper, les trois hommes restèrent encore longtemps à parler du projet qui avait amené Annibal.

— Vous viendrez vous installer ici, dit Murphy ; vous verrez quelle vie on y fait. Si vous croyez que vous pouvez vous y plaire, nous arrêterons plus tard les conditions. Dans le cas contraire, vous serez libre de chercher mieux.

Il était difficile d'être plus accommodant.

Aussi, deux ou trois jours plus tard, Annibal, pourvu d'une nouvelle garde-robe, grâce aux avances que Murphy lui avait faites, était établi chez son patron, prêt à se mettre à l'œuvre.

Le travail de la fin d'automne et de l'hiver sur une ferme n'est pas très considérable ; il a cependant son importance. Annibal avait déclaré à Murphy qu'il voulait s'instruire et, par conséquent, mettre la main à toutes les besognes. Ce dernier l'avait approuvé, et le dirigeait avec une patience et même une affection qui lui rendaient la tâche aussi facile qu'agréable.

Tout allait donc pour le mieux à l'endroit de notre héros. Pendant ce temps, que se passait-il dans sa famille ?

VII

CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI RESTENT

Depuis le départ d'Annibal, ses parents étaient en proie aux plus vives appréhensions. L'oncle Jérôme lui-même, malgré l'air tranquille qu'il affectait, ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude, d'autant plus qu'il reconnaissait avoir été la cause principale du départ de son neveu. Cependant il faisait bonne contenance et travaillait de son mieux à consoler et encourager les autres.

On apprit la victoire de Saint-Denis, puis la défaite de Saint-Charles ; mais il n'arrivait aucunes nouvelles d'Annibal. Les renseignements qu'on pouvait se procurer étaient assez incomplets. On savait cependant qu'il y avait eu un grand nombre de morts, de blessés et de prisonniers ; que d'autres avaient pu se diriger vers les Etats-Unis. Dans quelle catégorie se trouvait Annibal ? Il était impossible de le dire ; et cette incertitude augmentait encore les vives alarmes de la famille Ladouceur. On avait beau aller aux informations, interroger les passants, personne ne pouvait donner de détails certains. Tout ce qu'on savait, c'est que, malgré la défaite de Saint-Charles, l'agitation continuait dans le district de Montréal.

Chaque jour amenait de nouvelles inquiétudes. Cependant on conservait encore quelque espoir ; la mère surtout ne pouvait pas se résigner à croire à un si grand malheur : elle attendait toujours des nouvelles consolantes.

Le soir de la veille de Noël — c'est-à-dire un mois après la bataille de Saint-Charles — toute la famille était réunie dans la chambre de l'oncle Jérôme, en attendant la messe de minuit.

Vers dix heures, on entendit frapper à la porte. Personne ne fut surpris, bien qu'il fût tard dans la nuit, car il arrive souvent pendant cette soirée que des voisins entrent pour causer avant l'office. Mais, cette fois, ce n'était pas un voisin : la servante vint dire qu'un étranger — un mendiant — demandait instamment à voir M. Ladouceur.

On conçoit si l'étonnement se peignit sur toutes les figures.

— Cela m'a l'air louche, dit l'oncle Jérôme ; un mendiant à cette heure-ci, ce n'est pas naturel.

— Tu as raison, dit M. Ladouceur ; dans tous les cas, le plus court est d'y aller voir.

Il sortit donc de la chambre, et, en arrivant dans le vestibule, il trouva, en effet, un mendiant qui s'excusa d'entrer si tard, en disant qu'il avait une lettre pour Mme Ladouceur ; on lui avait dit que c'était pressé.

— Et d'où vient cette lettre, mon brave homme ? demanda M. Ladouceur ?

— Oh ! elle vient de loin, Monsieur, dit le mendiant en dépliant son mouchoir et en présentant à M. Ladouceur un morceau de papier sale et jauni ; c'est une femme de Saint-Charles qui me

l'a remise il y a plus de trois semaines, et je l'ai apportée aussi vite que j'ai pu ; on m'a dit qu'il y avait une récompense, c'est tout ce que j'en sais ; cependant, je me rappelle... elle m'a dit que c'était un jeune homme....

M. Ladouceur — qui avait reconnu l'écriture d'Annibal — avait déjà ouvert fièvreusement la lettre ; car il n'aurait pas voulu la remettre ainsi à sa femme, si c'eût été une mauvaise nouvelle. Mais, quand il l'eut parcourue, sa figure s'éclaira.

— C'est bien ! dit-il au mendiant, vous allez vous reposer ici, cette nuit ; demain vous aurez votre récompense, et je crois que vous serez satisfait. Conduisez ce brave homme à l'office, ajouta-t-il en s'adressant à la servante ; traitez-le bien et donnez-lui un bon lit : il nous apporte des nouvelles de votre jeune maître.

Puis il s'élança d'un pas rapide vers la chambre de son frère.

— Des nouvelles ! cria-t-il en entrant, des nouvelles d'Annibal ! Voici la lettre ; elle est pour toi, ma chère amie.

Et il tendit la lettre à sa femme.

On conçoit si ce fut une grosse émotion.

Annibal n'avait écrit que quelques lignes :

" Je suis sain et sauf, hormis une égratignure au bras gauche.
" Nous avons vaincu à Saint-Denis. Mais nous avons été battus
" à Saint-Charles. Je pars pour les Etats-Unis avec deux com-
" pagnons sûrs. Je vous embrasse. Dites à l'oncle de bien
" soigner sa jambe. J'écrirai. "

" A la hâte !

" ANNIBAL.

" St-Charles, 25 novembre 1837. "

— Brave garçon ! dit l'oncle Jérôme en essuyant une larme indiscrète, il n'a pas oublié son oncle !

Il y eut une grande joie dans toute cette famille ; on pleurait, on riait, on s'embrassait.

Annibal n'était peut-être pas encore sauvé tout à fait ; mais il avait échappé au principal danger. On avait sa lettre ; c'est lui-même qui avait écrit. C'était un poids énorme de moins sur tous ces cœurs tout à l'heure encore si soucieux.

Le lendemain matin, le mendiant partait muni d'une somme qui lui avait fait ouvrir démesurément les yeux. M. Ladouceur avait fait largement les choses, et l'oncle Jérôme n'avait pas

voulu être en reste avec son frère. La somme était tellement forte que le mendiant avait d'abord refusé de l'accepter.

— On m'accusera d'avoir volé, dit-il.

Mais on eut bien vite tranché la difficulté. Le curé lui remit un écrit constatant que cet argent avait été reçu légitimement de MM. Aristide et Jérôme Ladouceur, pour services rendus.

— Avec une autre lettre comme celle-là à porter, se disait le bonhomme, j'en aurais assez pour le restant de mes jours.

Quelque temps après, on reçut une nouvelle missive d'Annibal. Celle-là était datée des Etats-Unis. Plus d'inquiétude ; le cher enfant est donc sauvé et dans une bonne position. On oublia l'exil pour se livrer entièrement à cette consolante pensée.

Nous ne raconterons pas la vie d'Annibal, sur la terre étrangère, où il passa une longue année. Il éprouvait de l'ennui, il avait hâte de revoir son pays ; mais il travaillait ferme et faisait de rapides progrès. Il écrivait de temps à autre à sa famille, et en recevait quelques lettres, — pas souvent, car le service de la poste se faisait alors très irrégulièrement. Mais ces nouvelles suffisaient, de part et d'autre, pour tromper l'attente et remonter les courages.

Enfin, dans l'automne de 1838, il put sans danger revenir au pays.

Michael Murphy était désolé.

— Voilà, dit-il, que vous êtes venu dans notre famille ; nous nous sommes attachés à vous ; et maintenant vous partez. Qui pourrons-nous jamais trouver pour vous remplacer ?

Et pourtant, Murphy comprenait bien qu'Annibal désirât rentrer dans son pays, revoir ses parents ; il comprenait surtout avec quelle hâte ces derniers l'attendaient.

Lorsque Annibal partit, toute la famille Murphy était dans une morne tristesse.

— Revenez nous voir bientôt, lui cria Murphy comme dernier adieu, si non vous nous forcerez à faire le voyage du Canada — à mon âge — pour vous faire une visite !

Nous croyons que Michael Murphy n'était pas seul à éprouver ce désir. Il y avait là quelqu'un qui n'osait pas parler, mais dont le cœur était fortement ému, et qui appelait de tous ses vœux le moment où la figure aimée d'Annibal reparaîtrait à ce foyer maintenant si triste.

Mais nous ne voulons pas être indiscret. Du reste, la suite de ce récit nous éclairera bientôt sur ce point.

Huit jours plus tard, Annibal rentrait dans sa famille.

Ce fut une joie immense que nous n'essayerons pas de décrire. L'oncle Jérôme avait ses deux bonnes jambes maintenant : il ne tenait pas en place.

— Tiens, disait-il à son frère, je suis si content de le voir revenu, que je consentirais volontiers à me laisser casser l'autre jambe pour qu'il ne reparte plus.

Et en cela il exprimait exactement le sentiment de toute la famille.

NAPOLÉON LEGENDRE.

(A suivre.)

STANCES

A MA PETITE AMIE, SOLEDAD JOHANET, DE PARIS,

Le matin de sa première communion.

Le beau soleil de mai rayonne,
Et, d'un baiser d'or, dit bonjour
Au bronze saint qui carillonne
Au fond des grands clochers à jour.

Une foule toute fleurie
Envahit les parvis sacrés ;
Viens, Soledad, viens ma chérie ;
C'est Jésus qui nous dit : — Entrez !

Il t'attend au banquet des anges ;
Approche, le couvert est mis ;
Les enfants, les fleurs, les mésanges,
Tous les petits sont ses amis.

Les cierges brûlent, l'orgue chante,
A l'autel fume l'encensoir ;
La voix, qui se fait plus touchante,
Te dit : — Ma fille, viens t'asseoir !

Ecoute cet appel si tendre ;
Obéis à la douce voix ;
C'est Dieu même qui vient te tendre
La main pour la première fois.

De sa croix où l'amour le cloue,
Lui l'Adorable, lui le Saint,
Il veut te baiser sur la joue ;
Il veut te presser sur son sein.

Il désire être à toi... Que dis-je ?
Dans son amour de Tout-Puissant,
Par un ineffable prodige,
Il t'offre son corps et son sang.

Son corps qui, d'un gibet immonde,
Pour pardonner ouvre les bras !
Son sang qui racheta le monde,
Et coule encor pour les ingrats !

Ce corps, ô miracle qui touche !
Ce sang, séraphique liqueur,
Ils vont descendre sur ta bouche,
Et pénétrer jusqu'en ton cœur.

Oui, dans ton petit cœur, mignonne,
Par la Foi nos yeux entr'ouverts
Vont voir flamboyer la couronne
Du monarque de l'univers.

Ceux qui t'aiment sont là qui tremblent :
Devant le mystère troublant,
Ils croient voir des ailes qui semblent
Palpiter sous ton voile blanc.

Pour bien répondre à leur tendresse,
O Soledad, ouvre au Seigneur !
Plonge-toi dans sa sainte ivresse,
Abîme-toi dans ton bonheur !

Celui dont la grandeur austère
Se courbe aujourd'hui sous ton toit
Te donne le ciel et la terre,
Enfant, puisqu'il se donne à toi.

Le prêtre vient, la cloche sonne,
Voici Dieu, mon ange ; à genoux !
Tends-lui ta lèvre qui frissonne ;
Aime-le bien, et pense à nous !

Prie, un peu pour chaque souffrance,
Pour l'incrédule au cœur flétri,
Pour ta famille et pour la France,
La grande mère au sein meurtri !

Et puis, dans ta reconnaissance,
Au doux Jésus qui t'aime tant
Offre ta candide innocence,
Et le bon Dieu sera content.

LOUIS FRÉCHETTE.

8 mai 1890.

LES CRISES

ET LA

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les crises commerciales sont l'un des phénomènes caractéristiques de la vie sociale contemporaine, et l'un de ceux qui manifestent le plus nettement la solidarité internationale qui tend à s'établir entre les divers marchés du monde. Le moment est favorable pour les observer de sang-froid et pour tirer quelque profit de cette étude. La période de liquidation qui a suivi la crise de 1882-1884 est finie ; la reprise des affaires est accusée. Puis nous avons la bonne fortune de rencontrer, pour suivre cette maladie du corps social, un guide expérimenté, M. Clément Juglar [1], dont le nom restera attaché aux lois qui régissent cette partie de la science économique. En novembre 1881, l'inspection des bilans de banques de France et d'Angleterre lui permettait de prévoir une crise prochaine, malgré les contradictions qu'il rencontrait dans l'opinion ambiante, et il annonçait à l'Académie des sciences morales et politiques l'explosion imminente. La débâcle terrible, qui en janvier 1882 ébranla si profondément les places de Paris et de Lyon, ne devait lui donner que trop promptement raison.

*
* *

Si l'on donne au mot *crise* un sens général, il peut servir à désigner toute perturbation économique. Or il arrive malheureusement souvent que l'équilibre soit rompu entre la consommation et la production. Tantôt c'est la consommation qui est restreinte par un appauvrissement général ou partiel : ce sont les suites d'un luxe mal entendu, d'une épidémie, d'une guerre. Tantôt c'est la production qui semble désorganisée. Elle peut être atteinte par

1 — *Des crises commerciales* et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis par *Clément Juglar*, vice président de la Société d'Economie politique — 2e édition — (Mémoire couronné par l'Institut) — Paris — 1889.

des fléaux naturels, tels que les mauvaises récoltes, les ravages du phylloxera. Elle peut être contrainte de se transformer, pour mettre à profit de nouveaux progrès techniques ; et ces modifications, si bienfaisantes qu'elles soient, entraînent généralement des souffrances passagères. Enfin, s'il n'y a pas à craindre de surproduction générale, l'excès de production dans une branche particulière d'industrie n'est pas rare, et amène des liquidations plus ou moins douloureuses. Il faut un peu de temps pour que l'abaissement des prix attire une nouvelle couche d'acheteurs, pour que la diminution du travail et des profits détermine un certain nombre de producteurs à chercher d'autres occupations. Voilà bien des causes qui peuvent déranger la marche régulière du travail. Mais ce n'est pas tout.

En dehors de ces crises particulières et locales, il se produit à certaines époques un brusque recul dans le mouvement général des prix. Il ne s'agit plus d'embarras particuliers à telle ou telle branche d'industrie. L'ensemble du marché est affecté. On voit fléchir le cours de toutes les valeurs mobilières, qui représentent les diverses formes de richesse. Et la digression semble se rattacher à de vastes oscillations, plus ou moins régulières, qu'on appelle les cycles de crédit.

Les crises commerciales, on le voit immédiatement, sont un phénomène particulier aux sociétés où les échanges sont nombreux, où la production est active, et stimulée par le crédit. M. Juglar affirme qu'elles n'ont d'importance que chez les peuples dont le commerce est très développé. " Plus le crédit est petit, moins on doit les redouter."

Elles étaient rares dans l'ancien régime économique. " Les peuples gênés par les entraves douanières à la fontière, et les barrières à l'intérieur, le défaut des moyens de communication, l'absence des correspondances, l'ignorance des besoins et des produits qui pouvaient servir à l'importation et à l'exportation, la difficulté de négocier les traites et les lettres de change, ne pouvaient nouer des relations et par conséquent les étendre. Un certain nombre de produits spéciaux à chaque localité formaient la base du commerce.... On travaillait surtout en vue du marché intérieur ; sur le marché extérieur on ne plaçait que la quantité des produits nécessaires pour solder les achats des matières premières. Il était difficile qu'il y eût de nombreux mécomptes."

" La situation est bien changée aujourd'hui.... Cet immense mouvement d'affaires que l'on n'observait jadis que dans quelques pays privilégiés, comme en Angleterre, en Hollande, à Hambourg, s'est étendu à toutes les localités qui jouissent des mêmes avantages, c'est-à-dire des intitutions de crédit et d'une liberté plus ou moins grande de commerce." C'est donc chez les peuples qui marchent à la tête de la civilisation contemporaine, et qui tendent de plus en plus à entraîner dans leur mouvement le reste de l'humanité, qu'on peut observer ces chutes étranges et soudaines de l'ensemble des prix, ces contractions du crédit, qui succèdent à une période d'expansion exagérée, et qui ralentissent subitement tout le mécanisme de la circulation.

Il y a trois périodes à considérer, et l'on se trouve toujours dans l'une ou dans l'autre : période prospère, période de crise, période de liquidation.

" Dans le langage vulgaire, dit M. Juglar, la période prospère n'a pas de nom ; c'est ce que l'on regarde comme l'état normal, on n'en parle même pas ; il en est de la prospérité comme de la santé, rien ne paraît plus naturel. " Les affaires sont actives, la confiance générale, les prix s'élèvent, la spéculation a beau jeu. On s'empresse de fonder de nouvelles entreprises plus ou moins bien constituées ; les émissions se multiplient et réussissent. Chacun veut acheter et se croit sûr de vendre à bénéfice. C'est une sorte de fièvre qui s'empare du monde des affaires, et qui ne saurait durer. La crise est prochaine.

Elle éclate quand s'arrête le mouvement de hausse. Alors l'effondrement est général. La baisse n'atteint pas seulement les produits sur lesquels s'était portée la spéculation ; elle s'étend à toutes les transactions et même aux opérations au comptant. Le public pressé de réaliser s'adresse aux banques. Celles-ci, dont le portefeuille est trop gonflé, dont les réserves métalliques ont déjà baissé, défendent leur encaisse en relevant le taux de l'escompte. " C'est cette hausse qu'on accuse d'être la cause de tous les embarras, quand elle ne fait qu'indiquer la gravité de la situation, en présence de l'imminence de la suspension des paiements. Afin de prévenir cette ruineuse extrémité à laquelle on n'échappait pas autrefois, on est souvent forcé de porter le taux de l'escompte à 7, 8, 9, 10 p. 100. Privée de crédit, ou ne pouvant encore en obtenir qu'à des conditions aussi dures, la spéculation mal engagée

doit liquider et livrer en baisse les produits qu'elle a achetés en hausse.... Tout est ébranlé et rien ne paraît plus tenir debout; non seulement les imprudents sont renversés, mais les plus prudents ne savent même pas à quel prix ils sortiront de la bourrasque. Tout crédit, toute confiance ont disparu; c'est un sauve-qui-peut général.

On entre alors dans la période de liquidation. Elle succède à l'état aigu, qui ne saurait persister plus de dix ou quinze jours, et qui décide du sort du plus grand nombre des spéculateurs. Elle dure des années. C'est une époque de calme. Le taux de l'escompte redescend vite. Le mouvement industriel et commercial est ralenti. Mais cet assoupissement ne se prolonge pas indéfiniment. Les capitaux reconstitués par l'épargne ne peuvent demeurer sans emploi; les facilités qui s'offrent pour emprunter à bon marché sollicitent les entreprises nouvelles. La liquidation est achevée, la reprise des affaires est commencée, quand le portefeuille des banques cesse de se vider, les réserves métalliques de hausses, et qu'il s'accuse un mouvement en sens inverse.

*
* *

L'histoire des crises aiderait à comprendre l'ensemble du mouvement social. M. Juglar a dressé la liste de celles qui ont été observées depuis 1800 en France, en Angleterre et aux Etats-Unis :

France.	*Angleterre.*	*Etats-Unis.*
1804	1803	.....
1810	1810	.....
1813	1815	1814
1818	1818	1818
1826	1826	1826
1830	1830	.....
1836	1837	1837
1839	1839	1839
1847	1847	1848
1857	1857	1857
1864	1864	Guerre
.....	1866	de sécession
.....	1873	1873
1882	1882	1884

Il faut observer un instant l'importance et l'amplitude de ces vastes oscillations pendant la seconde moitié du XIXe siècle.

En 1847 une crise avait éclaté en Europe. Le contre-coup de cet ébranlement ne causa pas de graves perturbations aux Etats-Unis, parce que la débâcle de 1839 avait laissé des traces trop profondes et n'avait pas permis une reprise suffisante des affaires. Mais en France et en Angleterre les deux crises furent intenses et suivirent un développement parallèle. Le taux de l'escompte dut être relevé. Les mauvaises récoltes de 1846 et 1847, aggravées par la maladie des pommes de terre en Irlande, nécessitèrent de larges exportations de numéraire. En France le prix de l'hectolitre de blé s'éleva de 24 f. en 1846 et à 29 f. en 1847, provoquant des troubles sur les marchés et une importation de 209 millions de francs. La révolution de 1848 fut plutôt la suite que la cause de la crise. Et la liquidation paraît avoir été hâtée par les événements politiques qui suspendaient les affaires.

La période de prospérité qui suivit fut brillante et dura longtemps. En France le gouvernement issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851, en rassurant les intérêts, activa la reprise des affaires. La guerre de Crimée n'amena qu'un temps d'arrêt momentané. Même mouvement et même confiance en Angleterre, et aux Etats-Unis. La découverte des mines d'or de l'Australie et de la Californie stimule le commerce et la spéculation. Mais la crise est générale dans les derniers mois de l'année 1857. En Amérique elle éclate quelques semaines plus tôt et avec plus d'intensité qu'en Europe, la circulation étant chargée de papier de complaisance. L'ébranlement atteint Londres, Paris, Hambourg. Pourtant la liquidation est remarquablement rapide.

Nouvelle crise en 1864. Elle se confond aux Etats-Unis avec la guerre de sécession. Elle est surtout européenne. Elle avait été précédée d'une sorte de liquidation anticipée, au début de la guerre de sécession (décembre 1860), compliquée par les embarras résultant du système bimétalliste ; l'argent faisait prime alors. La France entre dès 1864 dans la période de liquidation. En Angleterre, la spéculation résiste et essaie encore de soutenir le mouvement de hausse. Cette reprise artificielle aboutit au krach de 1866. Il fallait bien finir par liquider. « Et comme les maisons qui paraissaient les plus solides étaient ébranlées, la confiance jusque-là sans limites disparut complètement, et amena la journée

trop célèbre du noir Vendredi (*black Friday*), jour où la panique fut à son comble ; tout était ébranlé, on ne savait ce qui resterait debout. Ce qui prouve bien que ce n'était qu'une liquidation retardée, c'est que les autres nations n'y ont pas pris part ; elles avaient eu leur krach en 1864 ; l'Angleterre seule, grâce à la puissance de son crédit, n'avait vu crouler sous la première secousse qu'une faible partie du frêle édifice élevé par ce crédit. "

La crise de 1873 est très intense aux Etats-Unis, en Autriche et en Angleterre. La France est très légèrement atteinte, parce que les affaires n'ont pas eu le temps de prendre un développement suffisant depuis la liquidation anticipée imposée par la guerre. Le krach fut très violent à Vienne dans les premiers jours de mai. Il fallut fermer la Bourse. Les ouvriers sans travail pétitionnaient au Reichsrath pour qu'on vînt à leur secours. La hausse des prix avait dépassé toute mesure, la spéculation avait été effrénée. Aux Etats-Unis la panique éclata en septembre. Le Stock-Exchange (la Bourse) fut fermé durant dix jours. On dut suspendre les paiements à New-York et dans les grandes villes de l'Union. L'Angleterre fut atteinte par contre-coup, mais moins profondément que l'Autriche et les Etats-Unis.

Les souvenirs de la dernière crise (1882-1884) sont encore présents à tous les esprits. L'orage éclata à Paris et à Lyon en janvier 1882. La liquidation fut achevée en 1886 ; alors le portefeuille de la Banque, qui s'étant élevé à 1,724 millions en février 1882, descend à 413 millions. Le marché anglais fut aussi atteint. Aux Etats-Unis l'effondrement ne se produisit qu'en mai 1884. Mais la panique fut telle qu'à un moment le taux de l'escompte s'éleva à 4 p. 100 par jour. Le syndicat formé par les banques et le Clearing-House parvint heureusement à rétablir un peu de calme. La spéculation avait su retarder l'explosion de la crise, qui avait éclaté en Europe en 1882 ; mais elle n'avait pu produire qu'un équilibre instable, et la chute était inévitable.

La reprise des affaires, plus ou moins active dans les divers pays, est aujourd'hui générale. Combien de temps durera cette période ? Quel genre de spéculation favorisera-t-elle ? Sera-t-elle close par une liquidation anticipée, sous la pression de graves événements politiques, une guerre par exemple, ou bien durera-t-elle aussi longtemps que le jeu normal des forces économiques le permettra ? L'avenir seul répondra à ces questions. Mais on

peut affirmer dès maintenant que le XIXe siècle ne s'achèvera pas sans qu'une nouvelle crise n'ébranle l'ensemble des marchés du monde civilisé.

***

On a proposé bien des remèdes pour supprimer les crises ou atténuer leurs conséquences. Le seul traitement véritablement efficace ferait plus de mal que de bien : il consisterait à supprimer le crédit. On s'est préoccupé de régenter la spéculation ; rien de mieux que de réprimer, dans la mesure du possible, les opérations malhonnêtes qu'elle favorise parfois ; mais il faut se garder de briser les ressorts de l'autorité commerciale, en écartant les banquiers et les prêteurs. On a voulu expliquer les crises par le régime des banques ; les uns ont accusé le monopole ; mais les crises n'épargnent pas les pays où existe la liberté des banques ; les autres ont cru que tout le mal venait de l'abus de l'émission des billets, comme si la spéculation ne se développait pas elle-même par l'émission de son propre papier (effets de commerce, lettres de change) en dehors de l'émission des billets par les banques. Aujourd'hui on semble disposé à faire dépendre les oscillations des prix de l'état de la circulation métallique. Et ces théories jouissant d'une certaine vogue il est important de dissiper les illusions qu'elles peuvent faire naître.

Sans doute les crises commerciales sont toujours dans un certain sens des crises monétaires : c'est la réduction de la réserve métallique des banques, qui sonne le signal de l'explosion. Ces établissements sont alors amenés à défendre leur encaisse par l'élévation du taux de l'escompte, c'est à dire du prix de l'or, qui est très demandé sous l'influence des changes défavorables.

Mais c'est une opinion très fausse, affirme M. Juglar, de croire que les prix sont déterminés par la somme de monnaie comparée aux marchandises. On s'imagine que si la quantité, des métaux précieux était doublée tous les prix seraient doublés. Comme si les métaux précieux étaient le seul instrument d'échange. Les services qu'ils rendent dépendent non de leur quantité, mais de la rapidité de leur circulation. La cause de ces grands mouvements des prix qu'on appelle les crises n'est pas dans l'abondance ou la rareté du numéraire.

M. Allard, directeur de la banque de Bruxelles, a récemment soutenu à l'Institut de France [1] et au congrès monétaire international, tenu à Paris en septembre 1889, une opinion diamétralement opposée. Il fait un tableau très sombre des maux innombrables répandus sur le monde civilisé par la dépréciation des richesses. Celle-ci résulterait de la démonétisation de l'argent en Allemagne (1873) et de la suspension de la frappe de ce métal dans les pays de l'Union latine (1875).

Il me semble impossible de contester que la quantité des métaux précieux exerce une influence réelle sur l'ensemble des prix. Cette influence est surtout sensible dans les sociétés où la circulation fiduciaire est peu développée. On l'a bien vu en Europe après la découverte du nouveau monde. Un chapon ne valait guère que quatre sous en l'an 1500, et se payait quinze, un siècle plus tard ; et tout le reste haussa dans la même proportion. Mais c'est une autre question de savoir s'il est désirable de provoquer un relèvement artificiel en multipliant une monnaie de métal déprécié.

On ne saurait traiter incidemment la question de l'or et de l'argent, et le renouvellement de l'Union monétaire latine, dont le parlement français aura bientôt à s'occuper, sera sans doute l'occasion d'un débat sérieux sur ce sujet. Mais puisqu'on propose de guérir la crise économique en établissant par des conventions internationales un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent, et en autorisant la frappe libre des deux métaux, il faut se demander quelle serait l'efficacité de pareilles mesures.

Elles seraient utiles, cela est clair, aux détenteurs du métal argent, aux propriétaires de mines. Elles seraient encore profitables aux changeurs ; les variations du cours des métaux et les écarts entre la valeur réelle leur procureraient des opérations lucratives. On dit que la situation des débiteurs serait améliorée, parce qu'ils pourraient se libérer en payant leurs créanciers avec une monnaie dépréciée ; mais le but d'un bon système monétaire n'est pas de fournir aux débiteurs le moyen de payer aux créanciers moins qu'il ne leur est dû. On ajoute enfin que l'afflux du numéraire activerait les affaires. Mais on oublie que l'argent est

1 — Voir le mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques et publié sous ce titre : *Dépréciation des richesses*. Paris — Bruxelles — 1889.

trop lourd, trop encombrant pour être la monnaie principale des pays de civilisation avancée, et qu'il tend de plus en plus à y jouer simplement le rôle de monnaie d'appoint. Il est tout à fait invraisemblable qu'un accord puisse s'établir entre les grandes nations pour renoncer aux avantages de la monnaie d'or.

C'est donc une illusion de croire que la frappe de l'argent ouvrirait une ère de prospérité continue. Le mouvement momentané qu'elle produirait dans les prix ne serait pas un bienfait durable. Et la fixité, qui est le principal mérite de la monnaie, serait mal assurée par ce régime artificiel, qui, ne pouvant s'étendre au monde entier, provoquerait des spéculations incessantes et des déplacements continuels de métaux précieux.

*
* *

La meilleure manière de se mettre en garde contre les dangers des crises, c'est tout simplement de se rendre compte de leurs caractères et de leur périodicité. Elles ont dans une certaine mesure un effet utile. Ne peut-on y voir des liquidations salutaires, des épreuves périodiques qui opèrent des éliminations indispensables ? Elles débarrassent le marché des crédits douteux. " A considérer le monde des affaires, écrit M. Juglar, on se demande si le développement des transactions à terme, qui caractérisent la période prospère, peut suivre une marche ascensionnelle sans aucun temps d'arrêt, sans une liquidation partielle au moins, qui permette de reprendre pied avant de se lancer en avant.... Après ces époques d'expansion et d'activité qui caractérisent les périodes prospères (et il n'y a pas de période prospère sans une hausse des prix), il faut un arrêt, une crise, pour prendre un temps de repos, pour permettre de liquider les affaires engagées à l'aide d'une succession d'échanges dans les hauts prix, pour laisser se reconstituer le capital et les épargnes qui avaient été trop rapidement immobilisés et épuisés."

Stanley Jevons donne de la périodicité des crises une explication singulière. Il y voit l'influence de certains phénomènes solaires qui rendraient les terres plus ou moins fertiles, les hommes plus ou moins confiants. " Les bonnes vendanges sur le continent d'Europe, dit-il, et les sécheresses dans l'Inde reviennent tous les

dix ou onze ans, et il semble probable que les crises commerciales sont liées à une variation périodique du temps, affectant toutes les parties du globe et qui provient sans doute d'un accroissement dans les ondes de chaleur reçues du soleil, à des intervalles moyens de dix années et une fraction. Une provision plus grande de chaleur augmente les récoltes, rend le capital plus abondant et le commerce plus lucratif, et aide ainsi à créer ces espérances d'où sort la fièvre. Une diminution dans la chaleur du soleil amène de mauvaises récoltes, et dérange beaucoup d'entreprises dans les différentes parties du monde. On peut alors prévoir la fin de la fièvre et une crise commerciale." — Quelle que soit la valeur de ce système ingénieux, il est certain que la périodicité des crises ressemble fort à une loi inéluctable du monde économique moderne, et qu'il faut s'en accommoder.

C'est un grand avantage de connaître la succession de ces mouvements, et de se rendre compte de la période dans laquelle on se trouve. On est mis en garde contre les engouements et les découragements excessifs. On sait dans quel moment il convient d'engager une affaire nouvelle. On résiste aux entravements de la spéculation. Si cette clairvoyance et cette sagesse étaient moins rares, les crises seraient beaucoup moins intenses, et moins douloureuses.

Une autre caractéristique de ces grandes secousses, c'est qu'elles n'atteignent pas une seule nation. Tous les grands marchés sont solidaires. Dès que l'ébranlement est signalé sur un point on peut être certain qu'il se propagera de proche en proche avec plus ou moins de rapidité.

Ne peut-on espérer que la solidarité internationale qui augmente l'amplitude des crises diminuera leur intensité, et qu'elle servira ainsi à donner au monde du travail un peu plus de pain et de stabilité ?

J. Angot des Rotours.

LA LIBERTÉ

Liberté ! Liberté ! nos solides ancêtres,
Corps à corps, front à front, avec leurs âpres maîtres,
Au club, au parlement, au meeting, au forum,
Bien longtemps ont lutté pour ton blanc labarum.

Sans halte, obstinément, l'éloquence virile
Redoublait les assauts d'une lutte stérile ;
La Chambre flagellait le pouvoir exécré ;
Et toujours le pouvoir gouvernait à son gré.
Très beau, très fier, très grand, dominant la tempête
Qu'un despote haineux déchaîne sur sa tête,
Papineau, noble aïeul du tribun souverain,
Fait vibrer les éclats de son verbe d'airain.
Le rival des Franklin parle : l'absolutisme
Comprime les élans de ce patriotisme.
Bédard se dresse ; il faut enchaîner ce vaillant
Qui crible de ses traits les Craig et les Ryland.
C'est en vain que le fouet sanglant de l'ironie,
Accule au pied du mur l'hyène tyrannie,
Le monstre terrassé, bave aux dents, sang aux yeux,
Hurle encor sous les coups du fouet victorieux.

Des vieillards décrépits, malfaisants, sacrilèges,
Violent sans pudeur et lois et privilèges.
C'était un règne affreux qu'eût cinglé Juvénal ;
Le ministre volait, et le juge vénal
Trafiquait du statut pour une vile somme ;
On graciait un riche, on pendait un pauvre homme ;
Partout la violence et l'illégalité,
L'arbitraire, l'astuce et la duplicité !
Au bon peuple qui peine et qui, très humble, prie,
On répond par l'insulte et par la moquerie,
Et l'on jette au panier, au mépris de tous droits,
Les rouleaux de papier marqués de grandes croix !

Le bon peuple se tut. Mais un homme, un génie,
Se lève, et, défiant l'injure et l'avanie,
Au milieu d'un profond silence solennel,
Fait ouïr les accents d'un nouvel O'Connell.
Tout un pays l'acclame ; et la voix prophétique
Du calme agitateur traverse l'Atlantique.
Au mâle et fier appel du jeune Washington
Répond, comme un écho, la voix des Warburton.
Nos tyranneaux jaloux, sourds à toute éloquence,
Redoublent de fureur, de morgue, d'arrogance.
On vole, on pille, on pousse à bout ces braves gens,
Ces paisibles et doux ruraux intransigeants,
Et l'on jette la fange et l'on crache l'insulte
A la race, à la langue, à la bannière, au culte ;
On s'arroge les droits de la majorité ;
Et les belligérants de la légalité
Protestent vainement. Pour appuyer le vote
Il faut que le fusil du pauvre patriote
Se mêle au grave et vaste orage des débats.

Le vieux mousquet français fit si bien que là-bas
On l'entendit. Ce fut bref, mais brillant. La poudre
Aux oreilles du maître, à l'égal de la foudre,
Retentit, et le maître en fut tout étonné.
Il comprit. Le rappel des tyrans fut signé.
Des parchemins scellés du grand sceau britannique
Annulèrent bientôt l'ukase tyrannique.
Le Pacte cancella le révoltant édit.
Voilà pourquoi le Trône anglais n'est plus maudit.
Voilà pourquoi, dans un rêve qu'un reflet dore,
A nos yeux éblouis par quelque vague aurore,
Sur un sol pouce à pouce à bon droit défendu,
Ondule, ô Liberté, ton saint drapeau perdu.
Que dis-je ? n'éveillons pas la haine endormie.
Nous jouissons en paix de notre autonomie ;
Notre race n'est plus la race paria ;
Le Peuple est maître, c'est assez. Victoria,

Aux esprits assagis que son sceptre nivelle,
Impose le respect d'une charte nouvelle,
Et fait planer sur tous l'égale majesté
De sa très douce et très sereine autorité.

L'heure est à nous. L'Erable, exubérant de sève,
Au terroir fortement enraciné, s'élève,
Déployant en plein ciel, entre deux océans,
L'éclatante vigueur de ses rameaux géants.
L'heure est à nous. Québec, la province féconde,
Vois déborder sur tous les points du nouveau monde,
Comme une mer, les flots calmes et triomphants
De ses laborieux et robustes enfants.
Le bon peuple respire, et sa poitrine vibre
Au souffle frais qui court dans l'air joyeux et libre ;
Le sang monte plus calme au front du travailleur ;
Dans le ciel éclairci brille un soleil meilleur ;
Le grand combat est clos, la bataille est finie,
Et les lutteurs d'hier vivent en harmonie.

Honte à ceux dont les cris de rage osent encor
Troubler ce sympathique et généreux accord !
C'est la trêve. C'est l'ordre. Aux angles de la poutre
Nous avons accroché le mousquet ; et le coutre,
Au pas égal des lourds chevaux et des grands bœufs,
Sillonne en paix la friche et les guérêts herbeux.
Et, tandis que, là-bas, les moissonneurs superbes,
Sur leurs longs chars criant sous la charge des gerbes,
S'en vont, suivis par les blancs troupeaux rassemblés,
Serrer le blond trésor des seigles et des blés,
Dans nos ports, sur nos quais bordés de nos flottilles,
Le steamer de Glasgow, le voilier des Antilles,
Le lourd transatlantique et l'énorme trois-mâts,
Déchargent les produits des plus lointains climats.

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

VOYAGE EN GRÈCE

IV

ENVIRONS D'ATHÈNES

A l'orient d'Athènes, l'Hymette et le Penthélique ferment l'horizon.

Leurs coteaux verts aux gracieuses ondulations nous invitent à contempler du haut de leurs plateaux le panorama qu'offrent la ville et le pays environnant.

En route de très bonne heure, nous traversons la ville à peine éveillée. Quelques rares passants se rendent à leur travail ; un régiment de la garde est déjà à l'exercice dans une plaine en dehors des fortifications ; ce sont les seuls vivants que nous rencontrions.

A cette saison pourtant il est bien plus agréable de se promener dans la campagne, au lever de l'aurore, que de s'attarder dans les bras de Morphée — pour employer un style en situation. L'air est doux ; un arome printanier se dégage des prés verdoyants ; la rosée vaporisée par les premiers rayons du soleil flotte dans l'atmosphère ; une brume fine aux tons violacés estompe la perspective, et rappelle les paysages de Corot.

Devant ce spectacle la rêverie nous gagne. Pendant qu'on chemine en silence, notre esprit vogue à pleines voiles vers les horizons lointains du souvenir ; puis aux regrets du passé s'enchaînent petit à petit les espoirs du présent avec les aspirations de l'avenir. Impossible de suivre ces routes de la Grèce avec indifférence ; tout y parle au cœur, tout y plonge l'esprit dans la méditation.

L'arrêt soudain de notre voiture met un terme à nos rêves. Il nous faut continuer l'ascension à pied, aucune route carossable ne gravissant les flancs du Penthélique.

Il nous reste à nous procurer un guide connaissant les sentiers de la montagne. Nous nous adressons au couvent grec Pendeli, qui paraît avoir le monopole de ces ciceroni ; mais on nous refuse

carrément, sans y mettre de formes. Alors un domestique de la maison nous offre ses services moyennant vingt francs. A notre tour, nous refusons de nous soumettre à pareil chantage, et nous commençons notre ascension à la bonne aventure, nous fiant à notre étoile.

Malheureusement les sentiers sont nombreux, et courent en tous sens ; nous en prenons un au hasard, naturellement celui qui paraît le plus fréquenté.

Le Penthélique a onze cents mètres de hauteur ; ses pentes boisées de sapins recèlent les fameuses carrières où l'on a puisé les marbres employés dans la construction des principaux monuments d'Athènes.

Or plus nous nous éloignons de notre point de départ, plus nous regrettons de ne pas avoir donné les vingt francs au valet de ferme du couvent. Ce que nous croyons être un sentier n'est plus qu'un ravin creusé par les eaux des pluies. Il faut franchir des passes difficiles qui demanderaient l'adresse de l'Indien et l'agilité d'une gazelle.

Un récent incendie a consumé une partie des arbres ; il ne reste plus que des troncs déchiquetés et des broussailles, auxquels nous nous accrochons tant bien que mal.

De temps à autre nous rencontrons des excavations dans la montagne. Ce sont des carrières de marbres ; on peut dire à peu près quels monuments en sont sortis, rien qu'à examiner attentivement la patine des parois.

Ici des tons fauves, là une nuance plus sombre, plus loin un grain brillant comme s'il avait été tout récemment fouillé.

Enfin après deux heures et demie de marche, nous atteignons le sommet, et nous respirons. Durant plusieurs minutes nous jouissons d'un repos bien gagné, et nous accoutumons nos yeux à l'immense déploiement de lumière causé par l'élévation.

Une fois remis de nos fatigues, nous nous orientons, afin de graver profondément dans notre esprit la topographie de ces lieux mémorables.

Tournés vers la mer, nous avons immédiatement à nos pieds l'Hymette, la montagne aux abeilles classiques.

A droite, dans le lointain, Athènes, le Pirée, Salamine confondus dans l'atmosphère lumineuse. A gauche, le Parnès protège contre les vents du Nord la vallée de Marathon et sa baie profonde,

autrefois trop étroite pour contenir la flotte de Darius, et toujours trop petite pour contenir l'admiration des siècles.

Nous saluons l'ombre de Miltiade et de ses vaillants compagnons, les Aristide, les Callimaque, les Themistocle ; s'ils n'ont pas de monuments élevés à leur mémoire, le nom seul de Marathon leur est un titre suffisant d'éternelle renommée.

A une grande distance, du côté de la Macédoine, l'Olympe aux cimes neigeuses perdues dans les nuages complète la circonférence sans bornes dont nous sommes le point central.

Nos regards ne peuvent se rassasier de ce spectacle grandiose, dont l'harmonie est incomparable. L'œil ne rencontre pas une ligne droite ou brisée ; les montagnes aux gracieux contours viennent mourir dans la plaine sans accident de terrain.

L'air d'une limpidité extrême enveloppe cette immensité dans un rayonnement de nuances unique au monde.

Avec une telle nature autour de soi, est-il surprenant que le peuple grec ait porté les arts à leur apogée ?

Après avoir donné libre cours à notre admiration, nous nous lançons au pas gymnastique sur la pente de la montagne, et en moins d'une heure nous arrivons au parc du monastère.

Une espèce d'auberge attachée à cet établissement et installé sous des chênes plusieurs fois séculaires attire notre attention ; il est vrai que nous n'avons pas mangé depuis le matin, et notre appétit, aiguisé par le jeûne et l'exercice, demande impérieusement satisfaction.

Des œufs, du pain, du beurre et une bouteille de vin nous font tressaillir d'aise, et nous savourons cette rustique collation avec autant de plaisir que le souper le plus délicat. Sans être des Spartiates, nous savons accepter, quand il le faut, le brouet noir du pèlerin ; on doit toujours être heureux d'avoir le nécessaire, quand le superflu fait défaut.

A la nuit tombante, nous remontons en voiture, et nous rentrons à Athènes épuisés de fatigue, mais contents d'avoir rempli notre programme de la journée. Il n'y a pas de plus grande joie pour le voyageur, le soir venu, que de pouvoir se dire : Mon temps a été bien employé ; j'ai fait tout ce que je me proposais de faire.

Ecrire ses notes, consigner ses observations, terminent agréablement sa journée ; alors il se livre sans arrière pensée au sommeil,

qui lui permettra pour le lendemain de braver de nouvelles fatigues.

Voyager ainsi lui vaut des années d'étude, et lui ménage pour le reste de ses jours une mine inépuisable de souvenirs tout particulièrement agréables pour lui, en même temps qu'instructifs, pour les autres.

Avec cela qu'en Grèce il n'y a guère à chômer pour le touriste. Chaque jour fournit son champ à exploiter.

Hier c'était le Panthélique, aujourd'hui c'est Eleusis.

La route d'Eleusis est l'ancienne voie sacrée d'Athènes; par conséquent de nombreux souvenirs religieux s'y rattachent.

Actuellement elle suit la mer et se déroule en très jolie promenade. Notre guide nous indique l'endroit où Cérès s'arrêta, après avoir cherché par toute la terre sa fille Proserpine ravie par Pluton.

Dans cette plaine, elle reçut l'hospitalité de pauvres paysans; pour les en remercier elle fit germer le blé, et leur enseigna à labourer la terre.

C'est aussi dans cette baie d'Eleusis que Neptune, sollicité par le jaloux Thésée, envoya des monstres marins pour effrayer les coursiers d'Hippolyte. Les chevaux terrifiés s'emportent; ils n'écoutent plus la voix de leur maître; le char est renversé; et Hippolyte, traîné dans la poussière, n'est bientôt plus qu'un cadavre sanglant.

Les vers de Racine nous reviennent à la mémoire:

> Il suivait tout pensif le chemin de Mycènes;
> Sa main sur les chevaux laissait flotter les rènes.
> Ses superbes coursiers....

Le village d'Eleusis est grandement déchu de son ancienne splendeur. Quelques rares touristes visitent les ruines de son fameux temple, et retournent à la ville sans emporter avec eux un souvenir bien frappant de cet amas informe de décombres.

Ce temple était un des plus beaux de la Grèce. Construit par Ictinus, dans l'ordonnance dorique, mais sans colonnes pour le différencier du Parthénon, il commandait quand même l'admiration générale.

Plus tard, d'autres architectes, moins artistes qu'Ictinus, y ajoutèrent ce péristyle, dont on voit encore les restes. On peut

le dire, sans crainte de se tromper, ces architectes ne l'ont pas embelli.

Qui n'a pas entendu parler des mystères d'Eleusis et du voile épais qui les enveloppe ?

On prétend que ces fêtes commencées par des prières, des processions, des jeûnes en l'honneur de Cérès, se terminaient par des orgies comme seule l'antiquité peut en fournir des exemples.

Impossible au plus minutieux examen de trouver aujourd'hui la moindre trace de ces célèbres saturnales. Seule une immense crypte indique sans aucun doute le lieu de ces cérémonies ; mais celles-ci étaient-elles nécessairement empreintes de débauches scandaleuses, parce qu'elles se pratiquaient dans l'obscurité de la nuit et dans les profondeurs souterraines ? Ce serait beaucoup dire.

Il faut bien se rappeler que les problèmes de la nature n'étaient guère compris et encore moins expliqués par les Grecs ; c'est même pour cette raison que ceux-ci étaient portés à personnifier et à diviniser tous les phénomènes physiques dont ils ne se rendaient qu'imparfaitement compte.

Un grain de froment déposé en terre, sa germination et son apparition à la surface du sol en cent épis divers, étaient autant de mystères pour ce peuple ignorant des principes de la science. Cérès et Proserpine représentaient, dans son esprit habitué aux figures de la poésie, un des plus importants de ces phénomènes, c'est-à-dire la mort apparente de la terre durant l'hiver, et sa résurrection au printemps, fertile et revivifiée par ce sommeil prolongé.

Suivant la fable, Proserpine passait six mois de l'année dans les enfers avec Pluton son époux ; ceci correspondait aux mois d'hiver. Durant les six autres mois, Jupiter lui permettait de venir sur terre consoler Cérès sa mère.

Son apparition était synonime de renouveau, de sève, de vie ; c'était le printemps, la jeunesse de l'année.

Pour les Grecs tout était matière à lyrisme, et nous avons tout lieu de croire que ces phénomènes inexpliqués étaient embellis, idéalisés plutôt que souillés par des excès.

Il n'est donc pas surprenant que les prêtres du temps aient eu l'idée de donner à ces fêtes instituées pour célébrer ces cérémonies

un caractère mystérieux. Ce n'est pas une raison d'en conclure aux monstrueuses débauches dont parlent quelques historiens.

Après de longues et intéressantes recherches dans ces ruines, nous gravissons une colline qui domine le temple.

De là nous suivons par la pensée la procession partie du Parthénon et venant au sanctuaire de Cérès. Elle avait la même pompe que celle des Panathénées et les Athéniens les plus distingués se piquaient d'honneur d'y prendre part.

Souvent les hommes politiques la suivaient pour se faire de la popularité. Ainsi on vit Alcibiade portant la statue d'Iacchus, dans la procession des mystères d'Eleusis, pour reconquérir la faveur du peuple. Et celui-ci non seulement pardonna la trahison, mais offrit même au rusé successeur de Périclès la royauté d'Athènes.

Tous les peuples ne sont-ils pas athéniens sur ce point ? Le flatter, en paraissant partager ses croyances ou ses préjugés, est un des moyens les plus sûrs d'en obtenir et les votes et la confiance — partant d'arriver au pouvoir.

Ces souvenirs religieux nous absorbent tellement que nous oublions l'heure du départ, et notre cocher qui nous attend, en mâchant des jurons.

L'unique auberge du village nous fournit quelques aliments que nous consommons à la hâte avant de remonter en voiture. A la hâte est bien le mot, car la pauvreté du menu et surtout la propreté plus que douteuse de l'établissement ne nous permettent guère de nous attarder à table.

Phœbé la blonde brille au ciel, elle inonde de ses reflets d'argent la baie d'Eleusis et la route à parcourir ; ce coup d'œil nous fait vite oublier l'ennui d'un repas manqué.

Nous avions souvent remarqué la grande pureté de l'air en Grèce ; mais jamais nous ne l'avions constatée d'une manière aussi frappante.

La lune, suspendue par un fil invisible au milieu de l'air ambiant nous apparaît comme une sphère incandescente ; on en perçoit clairement les contours sphériques, et l'on dirait qu'elle tourne sur elle-même dans un océan lumineux.

Habitués aux latitudes du nord, et n'ayant vécu qu'en passant sous les tropiques d'Afrique et d'Amérique, nous avions toujours vu la lune tout au bout de la portée du regard, comme un disque

plat et brillant qui serait collé à la voûte du ciel. Le spectacle était si nouveau pour nous, que nous fîmes arrêter notre véhicule pour admirer plus à notre aise ce phénomène tout à la fois charmant et extraordinaire. C'était à ne pas en croire nos yeux.

Nous aurions été d'humeur à passer la nuit à contempler ces merveilles, si notre automédon, esprit plus pratique, ne nous eût tiré de notre rêverie par un claquement de fouet significatif.

Nous descendîmes de la voûte étoilée pour nous retrouver sur la surface terrestre, en route pour Athènes, dont le blanc fantôme se dessinait vaguement à l'horizon, noyé dans les lueurs pâles et tranquilles de cette incomparable nuit d'été.

(A suivre.)

CHARLES DE MARTIGNY.

NOS TRADUCTEURS OFFICIELS

Tout ce qui a trait à la conservation et aux progrès de la langue française au Canada nous intéresse naturellement au plus haut degré.

Que notre idiome ait jeté, tout particulièrement dans la province de Québec, des racines assez puissantes et assez profondes pour s'y maintenir envers et contre tous, cette question ne souffre plus pour moi l'ombre d'un doute ; elle sort tout à fait du domaine des probabilités pour entrer purement et simplement dans celui des faits accomplis et définitivement acquis à l'histoire.

Mais, si je considère la question réglée sous ce rapport, je suis loin d'être parfaitement rassuré sur un autre point. N'est-il pas à craindre, comme le fait remarquer Elisée Reclus, que l'emploi, par les Franco-Canadiens, de deux langues d'un génie différent n'ait pour conséquence inévitable de déformer complètement l'idiome originaire, et d'en faire un jargon bâtard d'où les expressions et les tournures anglaises évinceront peu à peu le restant du vieux langage ?

Même sans pousser ces craintes aussi loin que l'illustre auteur de la *Nouvelle Géographie Universelle*, il faut bien avouer qu'elles ne sont pas tout à fait chimériques. Nous subissons malheureusement l'influence du milieu où nous vivons. La déformation du langage est évidente et palpable, non seulement parmi ceux de nos nationaux qui n'ont aucune prétention à l'art de bien dire, mais encore et surtout parmi nos hommes soi-disant instruits.

La tournure anglaise, encore plus que le mot ou l'expression même, s'étale partout dans nos discours, nos conversations, nos écrits, avec un sans gêne absolu. Tel journaliste, tel orateur parlementaire se pique d'un certain vernis littéraire, et fait une guerre à mort aux anglomanes, qui ne peut cependant s'exprimer sans donner à sa phrase un cachet anglo-saxon des plus prononcés. D'infâmes clichés, tenant tout à la fois du vocabulaire français et du génie de la langue de Shakespeare, sont devenus de rigueur dans la bouche du notaire, de l'avocat, de l'homme d'affaires et de leurs nombreux imitateurs.

Et certes, il ne faut pas remonter bien loin pour découvrir l'origine de cet idiome bâtard, qui s'affiche avec impudence à la tribune populaire, dans la rue, au salon et jusque dans nos enceintes parlementaires. Cet adultère des langues, je ne crains pas de le dire, est tout particulièrement l'œuvre de la presse et de notre législation statutaire, malheureusement soumises dès leurs débuts au contrôle plus ou moins exclusif de gens qui, sous prétexte de "traduire," se firent un devoir de "trahir" les langues dont ils étaient les interprètes.

Traduttore, traditore, dit le proverbe italien. Rien de plus vrai pour le traducteur canadien-français. Le traître ! c'est lui qui livre quotidiennement à la presse, dans son affreux charabia, la dépêche télégraphique ou le fait-divers qui se distribue ensuite de porte en porte, pénètre jusqu'aux points les plus reculés du pays, et s'impose partout comme modèle de style. C'est lui qui, sous le couvert de l'officialité, met une main sacrilège sur le *bill* encore vierge de l'honorable Ferguson, *membre rapporté pour servir* dans la Chambre pour le comté de XXX, affuble à la française le pauvre *Acte pour pourvoir et pour d'autres fins*, en distribue généreusement les *provisions* et les fait *entrer en force* ou de force dans la tête du praticien, du jurisconsulte et du magistrat, qui en font ensuite le langage obligé et technique des avocats, des plaideurs, des hommes de la finance et du commerce, et deviennent pour ainsi dire les consécrateurs du jargon universel.

En cela comme en bien d'autres choses, le mal nous vient d'en haut. Le traducteur officiel, choisi parmi les classes soi-disant instruites et dirigeantes, a été pour la langue un terrible agent de démolition, un facteur aveugle mais actif et puissant de déformation littéraire. Les premiers statuts sortis de ses mains ont servi de modèles à tous les projets de loi ultérieurs, aux chartes municipales, aux constitutions et règlements de nos associations charitables, industrielles et commerciales, qui sont autant d'écoles où se forment nos hommes d'affaires, nos tribuns, nos législateurs.

Le traducteur, dépositaire et protecteur naturel de l'idiome, en est donc devenu tout simplement le bourreau.

Pourquoi ?

Parce qu'on n'a pas compris dès l'origine l'importance primordiale de la traduction au sein d'une société mixte comme la nôtre. On a cru voir le plus facile des métiers, la plus simple affaire de

routine dans un art hérissé de difficultés, où des maîtres comme Delille, Rivarol, Chateaubriand, Leconte de Lisle et tant d'autres n'ont eux-mêmes atteint qu'à un degré relatif de perfection. Il n'est pas rare encore de trouver des gens bien convaincus que la reproduction des mots et des tours de phrase d'une langue par les mots et les tours équivalents d'une autre langue n'est qu'un jeu d'enfant, comparée aux études de l'homme de loi ou aux travaux d'un comptable. On ne songe pas que le traducteur, pour arriver à des résultats simplement satisfaisants, doit posséder tout d'abord une connaissance approfondie des lois grammaticales et lexicologiques de sa langue, ce qui offre pour le moins autant de difficultés que la connaissance du code et des statuts, même en tenant compte de la tache originelle qui semble les condamner pour longtemps encore aux limbes de la science du droit.

Mais alors, me dira-t-on, un traducteur parfait devient un mythe, un être introuvable dans notre petit monde littéraire !

Oui, tout comme un notaire, un avocat ou un juge parfaits. Mais si le juriconsulte est considéré à bon droit comme le gardien jaloux de nos lois, le traducteur doit être au même titre considéré comme le principal conservateur de la lettre de ces lois, de la langue dans laquelle il est appelé tous les jours à leur trouver une formule convenable.

Hippolyte Rigault a dit avec raison : " La traduction bien comprise est un noble exercice de l'intelligence ; on la prisait au XVIIe siècle presque à l'égal de l'invention personnelle. L'Académie française réservait aux traducteurs toute une galerie de fauteuils. On estimait qu'un honnête homme qui sait bien user de sa langue, comme dit d'Ablancourt, se fait un grand honneur en la mettant au service des grands auteurs, anciens et étrangers, et qu'il faut souvent autant d'esprit pour donner un beau tour aux pensées d'autrui que pour penser soi-même. "

Cette simple citation suffirait à elle seule pour démontrer jusqu'à quel point nos pères ont fait erreur en confiant, sous prétexte d'économie, la traduction de nos lois à des mains inexpérimentées. Notre langue, ce dépôt sacré pour lequel nous sommes prêts à tous les sacrifices, a été elle-même sacrifiée à de misérables considérations pécuniaires qui n'ont pas encore entièrement fait place au langage de la raison et du bon sens. L'irréflexion, encore plus que la parcimonie, a d'ailleurs été une des principales causes

du mal. " Pressé d'agir parce qu'il a besoin d'agir, dit Ch. Coquelin, l'homme va d'abord droit à l'action sans trop raisonner ce qu'il fait et sans autre guide que son instinct. C'est plus tard seulement que, redressant et corrigeant, à l'aide d'un peu d'expérience acquise, les erreurs de cette pratique, il fait des règles et des maximes générales qu'il érige en système."

Nous avons assez d'expérience acquise, sur le sujet qui nous occupe en ce moment, pour redresser et corriger les erreurs du passé. Le temps est arrivé pour nous d'ériger en art ce qui n'a été jusqu'ici qu'un travail purement mécanique, et de soustraire ainsi notre belle langue à la déformation dont elle est menacée. Il importe, pour cela, d'ouvrir aux traducteurs une carrière lucrative et honorable. Ce n'est pas avec eux qu'il faut lésiner. Quand on a établi une machine coûteuse, dit Adam Smith, on espère que la quantité extraordinaire de travail qu'elle accomplira avant d'être tout à fait hors de service, remplacera le capital employé à l'établir, avec les profits ordinaires tout au moins. Un homme qui a dépensé beaucoup de temps et de travail pour se rendre propre à une profession qui demande une habileté et une expérience extraordinaires, peut être comparé à une de ces machines dispendieuses. On doit espérer que la fonction à laquelle il se prépare lui rendra, outre les salaires du simple travail, de quoi l'indemniser de tous les frais de son éducation, avec au moins les profits ordinaires d'un capital de la même valeur. Il faut aussi que cette indemnité se trouve réalisée dans un temps raisonnable, en ayant égard à la durée très incertaine de la vie des hommes, tout comme on a égard à la durée plus certaine de la machine."

Ce principe, si clairement défini par le père de l'économie politique, s'applique tout particulièrement à nos traducteurs officiels, que de longues années d'étude et d'expérience peuvent seules mettre en état de faire face à l'immense responsabilité qui leur incombe.

Il nous faut des lois et des documents officiels clairs et précis, que la masse du peuple puisse comprendre et où il ne reste plus l'ombre d'un procès à dénicher. Il s'est opéré sous ce rapport, il faut l'avouer, des progrès sensibles depuis quelques années. A mesure que la position de nos traducteurs s'améliore, il semble que nos livres bleus prennent un caractère plus attrayant; nos

lois se revêtent d'expressions et de formules moins obscures, le style officiel se dégage peu à peu de sa lourdeur d'emprunt. On peut même espérer qu'avec un redoublement d'efforts et une organisation plus régulière et plus uniforme, le langage légal et administratif, qui influe si considérablement sur l'idiome général du pays, prendra bientôt la précision, la clarté et ce tour vif et élégant qui distinguent la législation de la France moderne.

Je serais heureux pour ma part de voir le traducteur français d'aujourd'hui réparer les fautes de ses devanciers et travailler dans la mesure de ses forces, avec nos hommes de lettres, à ramener la langue aux saines traditions du passé, tout en la faisant participer aux progrès et aux perfectionnements dont nos cousins d'outre-mer la jugent encore susceptible. C'est là une belle et grande mission qui, bien comprise et fidèlement remplie, nous vaudra le respect de nos contemporains d'origine étrangère, ainsi que la vénération et la reconnaissance de ceux qui viendront après nous.

ZÉPHIR BOUCHARD.

LÉON XIII

ET

LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

Dans le triste héritage légué au monde par la Réforme, l'observateur judicieux ne remarque pas seulement des fautes et des erreurs dogmatiques, il y découvre encore le germe fatal des faux principes sociaux qui rongent jusqu'aux entrailles la civilisation moderne.

Nulle thèse, depuis un siècle, n'a été plus universellement et plus emphatiquement prônée dans les livres, les pamphlets ou les feuilles publiques, que la soi-disant souveraineté du peuple. Le peuple, crie-t-on partout, c'est un roi tout-puissant qu'aucun pouvoir ne domine, qui se gouverne lui-même, qui tient de la nature sa couronne et ses droits. Or il est aisé de voir par quelles affinités, historiques et logiques, ce principe se rattache à l'idée fondamentale du système protestant. C'est en secouant le joug de l'autorité de l'Eglise, en décrétant et proclamant bien haut la liberté d'examen que Luther jeta les bases d'une religion nouvelle. Mais si, en matière de dogmes, de croyances religieuses, l'examen libre et absolu est un droit inhérent au peuple, pourquoi, en matière civile et dans un ordre de choses purement temporelles, ce peuple n'aurait-il pas le même droit d'examen, n'exercerait-il pas sur toute puissance politique la même suprématie

Rousseau, de ces doctrines, déduisit son fameux système du *Contrat Social*. Et bien que ce contrat n'eût, pour l'appuyer, aucune bonne raison ni en droit ni en fait, cependant le talent avec lequel il était décrit et le charme irrésistible d'idées propres à flatter la foule lui ouvrirent presque sans obstacles le chemin des esprits. Quatre-vingt-treize éclata, et dans l'affreux tableau de cette immense catastrophe, on put voir ce qu'il en coûte de jeter à travers le monde des semences d'anarchie. Le peuple, dans sa logique, passait des théories aux faits. Ainsi fut inaugurée cette ère de révolutions, de troubles presque continus, de pronunciamentos et de grèves qui ont fait du dix-neuvième siècle la période sociale assurément la plus instable et la plus orageuse de tous les temps chrétiens.

Léon XIII, à peine monté sur le trône de S. Pierre, n'eut rien de plus pressé que de promener partout sur l'univers catholique ce regard lumineux, vaste et pénétrant, que les Papes semblent emprunter à la Divinité elle-même. Il vit, non sans tristesse, d'une part les intelligences en proie à toutes les erreurs, de l'autre la société sur le penchant de sa ruine. Dès lors son plan fut arrêté. Remettre sur ses bases l'édifice de la science, et restaurer graduellement tout le corps social, telle fut la double tâche dont ce courageux Pontife entreprit l'accomplissement. De là cette série quasi ininterrompue d'admirables documents, d'Encycliques et de Brefs, où se trouvent énoncées, expliquées, définies, tantôt les vérités de l'ordre spéculatif, tantôt celles de l'ordre moral.

Dans l'une de ces Encycliques appelée *Diuturnum*, et dans cette autre si mémorable *Immortale Dei*, qui eut, on s'en souvient, par l'univers entier, un si profond retentissement, Sa Sainteté expose en termes clairs et précis la doctrine catholique sur l'origine du pouvoir civil et d'autres graves questions relatives à la société. La nature du sujet l'amène à examiner, à peser et à juger avec toute l'autorité de son pouvoir doctrinal le trop célèbre principe dont nous parlions plus haut, et d'où manifestement sont issus tant de maux, à savoir : la souveraineté du peuple.

Ce jugement, émané d'une telle source, est de la plus haute importance. Il mérite qu'on s'y arrête, et que le public instruit en considère le sens, la portée, les enseignements. D'autant plus qu'à notre avis les paroles pourtant si nettes, si explicites de Léon XIII n'ont pas reçu des auteurs toute l'attention qu'elles réclament, et qu'un grand nombre d'esprits, d'ailleurs bien intentionnés et franchement catholiques, semblent parfois manquer, sur ce point de doctrine, des notions les plus essentielles.

La question se pose en ces termes : *le peuple est-il souverain ?*

Pour y répondre d'une manière adéquate, nous devons nous demander et déterminer deux choses : 1o dans une société, le peuple est-il la *source*, la cause même du pouvoir ? 2o peut-il, du moins, en être *le sujet*, le dépositaire véritable ? — Des principes établis, en réponse à ces deux questions, naîtront spontanément certaines considérations, par lesquelles nous couronnerons ce travail.

I

Jean-Jacques Rousseau a écrit : " L'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature ; il est donc fondé sur des conventions [1]." Donc, dans la pensée du philosophe de Genève, ni la société, ni le pouvoir qui en est la clef de voûte, ne sont de *droit naturel*, mais l'une et l'autre dépendent d'une libre convention : en d'autres termes, c'est le peuple, né à l'état sauvage, puis, passant librement à l'état social, qui donne naissance au pouvoir, à la souveraineté soit concrète soit abstraite.

Telle est, dans sa subtance, la théorie de Rousseau. Sans vouloir la réfuter longuement, nous croyons néanmoins utile d'offrir ici au lecteur une analyse succincte de l'Encyclique *Diuturnum*, dans laquelle Léon XIII démontre invinciblement par l'Ecriture et les Pères, par la raison et par l'histoire l'origine divine du pouvoir.

Rien n'est plus clairement et plus puissamment inculqué dans les Saintes Ecritures que ce dogme capital. Tantôt c'est Dieu lui-même qui, d'une voix solennelle, le révèle et le promulgue : " Par moi, est-il écrit au livre des Proverbes [2], par moi règnent les rois.....par moi commandent les princes, par moi la puissance civile administre la justice." Tantôt ce sont les Prophètes, les Apôtres inspirés qui transmettent aux nations l'écho de la parole divine : " Tout pouvoir, s'écrie S. Paul, vient de Dieu." — Le prince " est le ministre de Dieu [3]."

Aussi la tradition, les Pères, les Docteurs n'ont-ils qu'une voix pour proclamer et défendre cette importante vérité. S. Augustin disait : " N'accordons qu'au vrai Dieu le pouvoir de donner les royaumes et les empires [4]." Et S. Jean Chrysostôme : " Qu'il y ait des empires où les uns commandent et les autres obéissent, sans que tout soit laissé aux caprices du hasard...cela tient à la sagesse divine [5]."

1 — *Du Contrat social*, l. I, ch. I.
2 — VIII, 15-16.
3 — Rom. XIII, 1, 4.
4 — *De Civit. Dei*, l. V, ch. 21.
5 — Ep. ad Rom., *hom.* XXIII, n. 1.

Non, il est faux de dire avec J.-J. Rousseau que le fait d'une autorité, justement préposée au gouvernement des peuples, soit une chose libre, précaire, contingente, à laquelle la nature ou plutôt son auteur n'ait directement aucune part. Dieu est la source de tout pouvoir légitime, non seulement comme cause première, principe de tout être, ou comme premier moteur, principe de tout mouvement [1], mais d'une manière prochaine, formelle et immédiate, comme il est la source de tout droit nécessaire et de toute puissance naturelle.

En effet (ainsi raisonne Sa Sainteté Léon XIII) la voix de la nature, qui n'est autre que la voix de Dieu, appelle tous les hommes à vivre en société. C'est ce que démontrent, d'un côté le langage, l'impérieux besoin qu'ont les âmes de se répandre au dehors et de s'unir entre elles, de l'autre cette impuissance, où se trouvent les individus, de conquérir par eux-mêmes certains biens, certains avantages que la vie sociale peut seule leur procurer. Or il est évident qu'aucune société ne saurait exister, ne saurait même être conçue sans un pouvoir suprême, sans une autorité qui commande aux intelligences, aux volontés et aux cœurs, et dirige efficacement toutes les actions, toutes les aspirations vers un but commun. Donc le pouvoir, l'autorité sociale, comme la société elle-même, résulte des principes de la nature humaine et tire son origine de Dieu.

Dieu, maître souverain de toutes les choses créées, étend aux hommes, avec une particulière bonté, les soins de sa Providence. Ce qu'il veut, c'est que tous jouissent paisiblement des bienfaits de la richesse, de la vertu, de l'honneur, et que les biens civils, les progrès matériels servent comme de base aux progrès et aux biens de l'ordre spirituel. Prospérité terrestre sagement ordonnée à un but supérieur, au bonheur surnaturel, telle est la fin que, dans l'intention de Dieu et la haute économie de son gouvernement, les nations doivent poursuivre. Mais ce but si noble, Dieu, l'infinie sagesse, l'eût-il assigné aux peuples, en eût-il fait la règle, le terme de leurs efforts, sans cependant créer, en vertu du même acte, l'autorité souveraine, chargée de les y conduire ? Evidemment, non. Le désir de la fin implique celui des moyens, et la marche naturelle, constante, irrésistible qui emporte l'humanité

1 — S. Thomas, *De regim. princ.*, l. III, c. 1-2.

vers le bonheur social, démontre péremptoirement l'origine naturelle aussi, nécessaire et providentielle du pouvoir [1].

Que si l'autorité était de droit humain, d'institution positive, libre et contractuelle, comme le prétend Rousseau, on ne comprendrait pas comment elle eût le pouvoir de lier les consciences, et d'imposer à leur liberté, sous peine de faute grave, l'observance régulière des lois. Dieu seul, en effet, à qui rien n'est caché, dont le regard profond pénètre tous les cœurs et l'absolue puissance peut châtier tous les crimes, Dieu seul, dis-je, législateur incréé, possède éminemment, essentiellement ce pouvoir. L'homme, par lui-même, ne peut le revendiquer, et, si l'on voit les princes l'exercer chaque jour, asseoir sur ce fondement l'édifice des lois civiles, c'est qu'ils l'ont reçu de Dieu, c'est que leur autorité n'est qu'une émanation, voulue par la nature, de l'autorité divine.

Précieux enseignement, qui assur au pouvoir sa majesté, son prestige, et devient par là même, au yeux des sociétés, le plus solide rempart de l'ordre et de la paix ! Rien n'est en effet plus propre à entourer de respect, à couvrir l'une auréole de dignité et de grandeur la personne des souverains, des gouvernants, quels qu'ils soient, que de les représenter comme les ministres du Très-Haut et les instruments de ses œuvres. Sous l'empire de cette pensée, les peuples obéissent par devoir, non par crainte, par amour, non par bassesse. Volontiers ils acceptent, supportent, bénissent même le joug d'une autorité si intimement liée à celle de Dieu, et qu'ils ne sauraient mépriser sans se rendre coupables de désobéissance formelle envers leur Créateur.

Telles sont, en ce qui concerne l'origine du pouvoir, les salutaires doctrines exposées et prouvées, avec une si ferme logique, dans l'Encycl. *Diuturnum* par le Pape Léon XIII. — L'illustre Pontife ajoute que non seulement l'Eglise s'est toujours efforcée d'en pénétrer l'esprit des peuples, mais que de plus, par son zèle, elle les a fait entrer dans leur vie et dans leurs mœurs. Aussi, dès les premiers siècles, alors que la société était encore aux mains des empereurs païens, nous voyons les chrétiens, dociles aux enseignements du Christ et de leurs pasteurs, bien loin de conspirer contre les pouvoirs établis, se distinguer au contraire par une

1 — *Op. cit.*, l. III, c. 3.

noble obéissance. Les premiers à remplir tous leurs devoirs de citoyens, à marcher et à combattre sous les drapeaux de l'Etat, ils étonnaient le monde par cette loyauté franche, cet esprit humble et soumis que même l'injustice des plus violentes persécutions ne pouvait ébranler. C'est qu'on leur avait appris à voir dans l'autorité, quels qu'en soient les sujets, un reflet et une image du souverain domaine de Dieu.

Plus tard l'Eglise, en consacrant les rois et en donnant son appui au grand Empire d'Occident, mit en plus haut relief cette importante vérité. Les princes, reconnus par elle, étaient des personnes augustes : sa main, en les couronnant, déposait sur leur front le triple diadème de la légitimité, de l'autorité et de l'honneur.

Il y a loin, on le voit, de ces enseignements aux étranges doctrines du *Contrat Social*. Par ce prétendu contrat, le peuple, en qui on place l'origine du pouvoir, s'en serait librement, spontanément dépouillé pour constituer par la somme des droits, des volontés individuelles une volonté commune et un droit général. — Ce système, comme le remarque le très savant Pontife dont nous ne faisons ici qu'analyser la doctrine, cette théorie malheureuse pèche d'abord par la base ; car elle s'appuie toute entière sur l'absurde hypothèse que la vie sociale n'est pas naturelle à l'homme. — Ensuite, on n'a jamais pu, dans aucun document, dans aucune page de l'histoire, découvrir le moindre vestige de ce pacte solennel, lequel pourtant, s'il eût vraiment pris place au rang des réalités, devrait par son importance remplir de son nom, de sa forme et de ses conditions les annales primitives des peuples. — Enfin, qui n'avouerait l'insuffisance radicale d'une telle convention, fondée sur de tels principes, pour conférer au pouvoir cette force et cette dignité que requièrent l'intérêt commun, la paix, la sécurité, le bonheur des citoyens ?

Une conclusion s'impose : c'est que l'autorité prend sa source dans la nature, ou mieux en Dieu lui-même, mais non dans la multitude. Donc on ne peut dire : le peuple est souverain, du moins en ce sens qu'il soit lui-même la cause, le principe du pouvoir.

L'est-il en cet autre sens que le pouvoir réside essentiellement en lui, c'est-à-dire que lui-même en soit le sujet, le dépositaire possible, réel et même nécessaire ? C'est ce que nous allons voir dans les pages qui vont suivre.

II

Quelques auteurs catholiques, même de grand renom [1], n'hésitent pas à affirmer qu'étant données certaines conditions, dans les pays aux formes démocratiques, le peuple tient lui-même virtuellement le pouvoir, et qu'alors le chef ou les membres du gouvernement ne sont que ses *délégués*, auxquels il communique soit l'essence, soit l'exercice de la souveraineté.

Les radicaux et les partisans outrés du régime parlementaire vont plus loin. Poussant cette opinion jusqu'aux extrêmes limites, ils veulent en faire la base régulière et universelle des sociétés humaines, légitimement organisées. Chaque matin leurs journaux, dans un lyrisme ardent et de ronflantes périodes, célèbrent à l'envi l'intelligence du peuple, ses droits, sa puissance, sa royale majesté. C'est le peuple qui est le maître, qui décide, qui gouverne ; rien ne se peut faire que par la volonté du peuple.

Hâtons-nous de peser, dans la balance des doctrines d'une saine philosophie et de l'Eglise elle-même, ce principe social solennellement formulé par la révolution, mais éclos, bien avant, des théories luthériennes.

Léon XIII, avec cette clarté, cette netteté de langage, cette précision dogmatique qui caractérise tous ses écrits, a fixé, en peu de mots, sur ce point comme sur tant d'autres, le sens exact de la doctrine catholique. Voici ses propres paroles : " Il importe, dit-il, de remarquer ici que ceux qui président aux destinées de la république peuvent, en certains cas, sans que l'enseignement catholique s'y oppose, être choisis de par la volonté et le jugement du peuple. Mais par ce choix on désigne le prince, on ne lui confère pas le droit de commander : on ne délègue pas la souveraineté, mais on détermine qui devra l'exercer [2]."

Ces paroles, à coup sûr, ne doivent pas s'entendre seulement du Chef de l'Etat, mais elles regardent tous ceux qui, à un titre quelconque, législateurs ou ministres, participent de fait à l'auto-

1 — Parisis, *La démocratie devant l'enseignement catholique*, second cas de conscience.

Cavagnis, *Institutiones juris publici ecclesiastici*, t. I, cap. 1, art. 2.

2 — " Interest autem attendere hoc loco, eos qui reipublicæ præfuturi sint posse in quibusdam causis voluntate judicioque deligi multitudinis, non adversante neque repugnante doctrina catholica. Quo sane delectu designatur princeps, non conferuntur jura principatus : neque mandatur imperium, sed statuitur a quo sit gerendum." (Encycl. *Diuturnum*.)

rité suprême. Or on ne saurait ni trouver ni concevoir une condamnation plus claire, plus directe et plus formelle de la théorie moderne *du peuple souverain*, c'est-à-dire du peuple exerçant, sinon par lui-même, du moins par l'organe de ses représentants, le pouvoir dont on le fait l'essentiel dépositaire. Léon XIII dit : le peuple peut, sous certaines formes sociales, nommer ceux qu'il désire voir à la tête du gouvernement, mais ce choix n'a pour but que de *déterminer le sujet de l'autorité;* il ne va pas jusqu'à donner ou déléguer le pouvoir. Donc ce pouvoir, dans la pensée de l'Eglise, le peuple ne le possède pas.

L'illustre Pontife, du reste, en véritable maître de la science catholique, n'a pas voulu se borner à poser une distinction et à proscrire une erreur. En deux endroits distincts, il indique les raisons intrinsèques qui appuient victorieusement sa doctrine. Ecoutons ce qu'il dit dans l'Encyclique *Immortale Dei :* " Quant à la souveraineté du peuple, que, sans tenir aucun compte de Dieu, on dit résider de droit naturel dans le peuple, si elle est éminemment propre à flatter et à enflammer une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement solide, et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique et le maintien paisible de l'ordre. En effet, sous l'action de ces doctrines, les principes ont fléchi à tel point que, pour beaucoup, c'est une loi imprescriptible en droit politique que de pouvoir légitimement soulever des séditions. Car l'opinion prévaut que les chefs du gouvernement ne sont plus que des délégués, chargés d'exécuter la volonté du peuple : d'où cette conséquence nécessaire, que tout peut également changer au gré du peuple et qu'il y a toujours à craindre des troubles."

Ces graves paroles nous offrent toute une démonstration. Tâchons de mettre en lumière les arguments qu'elles renferment, ou qu'elles signalent et suggèrent. Ils se réduisent à trois :

La soi-disant souveraineté du peuple s'appuie sur un faux principe.

Elle comporte en elle-même des absurdités manifestes.

Elle entraîne pour la société les suites les plus désastreuses.

Tout d'abord, en effet, quelle est la base de cette théorie ?— C'est que, les hommes étant égaux entre eux, aucun d'eux n'a par nature et, avant toute élection, le droit de commander ; d'où il suit que ce droit réside essentiellement dans la multitude elle-

même. — Or cette base fragile s'écroule au premier souffle. Si les hommes sont égaux dans un sens purement abstrait et au point de vue de l'espèce, le sont-ils pareillement quant aux *droits* que les faits confèrent, ou quant aux *dispositions* requises pour commander [1] ? Nous ne pouvons l'admettre. Il y a, indépendamment de l'élection populaire, certains faits sociaux, militaires ou civils (comme une juste conquête, la succession au trône), d'où procède légitimement le pouvoir monarchique ou aristocratique. En outre, là où le choix du peuple peut désigner le sujet de l'autorité sociale, on ne saurait conclure que cette autorité réside radicalement et indistinctement au sein de toute la nation. Dans l'ordre des faits comme dans l'opinion des hommes, le droit de commander s'attache d'ordinaire, par une sorte de loi et de préférence naturelle, aux personnes que leur rang, leur supériorité, leurs aptitudes réelles mettent le plus en état de procurer le bien commun [2]. Aussi, peut-on affirmer que ces personnes, formées, sans le savoir peut-être et par un dessein de la Providence, à l'art du gouvernement, possèdent comme en germe et en disposition le pouvoir. Advenant l'élection du peuple, Dieu lui-même ou la nature leur en confère l'honneur, mais non la multitude qui n'est qu'un instrument appelé à faire ce choix.

C'est ici le point capital. Le peuple, disons-nous, ne fait que déterminer le sujet de l'autorité ; il ne saurait lui-même en être le dépositaire. Voici notre raisonnement.

La Providence divine, dont les œuvres témoignent une si étonnante sagesse, n'a pu vouloir que l'autorité, d'où dépend effectivement le bien-être social, fût l'apanage d'un sujet incapable, par lui-même, d'en remplir les fonctions. Or, dans une société sortie de son berceau, des conditions premières et passagères de l'enfance, qui osera nier l'évidente impuissance, soit physique, soit morale, du peuple à gérer les affaires d'intérêt général, à gouverner et à commander ? Les classes inférieures, pauvres, nécessiteuses, journellement occupées des premiers soins de la vie, et même les classes moyennes, adonnées à l'industrie, à l'agriculture et au commerce, auraient-elles, par elles-mêmes, chaque fois qu'il en est besoin, les loisirs suffisants pour prendre part aux affaires publiques ? Et supposé que cela fût, trouverait-on en elles les qualités

1 — Satolli, *Prima principia juris publici ecclesiastici*, lect. II.
2 — Taparelli, *Essai théorique de Droit naturel* t. 1, l. 2, ch. 7.

d'ordre moral nécessaires au gouvernement et au progrès d'un pays ? Nous ne le croyons pas. Il est vrai, l'homme du peuple, peut bien, sans autres lumières que le simple bon sens, diriger avec succès des affaires purement locales, par exemple celles qui concernent le municipe ou la commune, mais en règle générale (les exceptions ne comptent pas), son esprit sans culture, borné, peu habitué à généraliser, ne saurait s'élever jusqu'à l'intelligence des intérêts communs à toute une société.

D'ailleurs, selon la remarque d'un éminent légiste [1], toute souveraineté suppose une matière sur laquelle elle s'exerce, et cette matière ne peut être que le peuple lui-même. Alors, ou il faudra dire que le peuple gouverne sans avoir de sujets, ce qui est manifestement absurde ; ou il faudra admettre que lui-même est à la fois le gouvernant et le gouverné, ce qui d'autre part entraîne les plus graves inconvénients.

Aussi les défenseurs de la souveraineté populaire se voient-ils obligés de recourir à une distinction ; ils disent que le pouvoir demeure essentiellement entre les mains du peuple, mais que cependant, ne pouvant l'exercer, celui-ci le délègue à ses représentants. — Cette distinction captieuse doit être rejetée comme fausse. Léon XIII, on l'a vu, refuse nettement d'admettre que, dans la société, ceux qui exercent le pouvoir ne soient que des délégués, des mandataires de la nation — *Neque mandatur imperium.* — Rien de plus rationnel. On ne peut, en effet, prétendre qu'il y ait dans la nature, de par la volonté divine, une puissance, incapable de produire par elle-même l'acte qui lui convient, mais devant pour cela solliciter sans cesse le secours d'une autre cause. Or tel serait le cas du peuple souverain, possédant, d'une part, l'autorité suprême, de l'autre, toujours contraint d'en confier l'exercice à un petit nombre d'hommes.

Pareille délégation serait-elle véritable, et, dans les résultats du suffrage populaire, ne faut-il pas plutôt voir l'exigence d'une loi qui veut que l'autorité se concentre quelque part sans être le partage de tous ? Communément le mandat n'est qu'un moyen d'exception, une mesure temporaire à laquelle le mandant peut être forcé de recourir, à cause des circonstances, mais non par la nature même de son état normal et de sa loi d'existence. Pourtant dans la théorie que nous combattons ici, le mandant, c'est-à-

1 — Antonio Burri, *Le teorie politiche di San Tommaso e il moderno diritto pubblico*, c. III.

dire le peuple, en vertu même de sa position, de son état social, serait sans cesse contraint de se départir des fonctions et de l'exercice du pouvoir. Le recours nécessaire à une délégation, humiliant aveu d'incapacité gouvernementale, serait la condition normale et obligée d'un pareil souverain. L'anomalie est frappante ; elle répugne au bon sens et à la plus simple logique.

Enfin, à ces raisons déjà si concluantes viennent s'ajouter les conséquences funestes qu'amène fatalement, au sein des sociétés, la souveraineté populaire. Deux choses distinguent, entre toutes, les nations florissantes : la stabilité et la paix. Là où le gouvernement est stable, où les lois ne changent pas au gré de tous les caprices, le pays se développe, sans secousses, sans violences, marchant d'un pas assuré vers de légitimes progrès. La paix règne partout, dans les esprits et dans les cœurs, et s'élève-t-il parfois de fâcheux incidents propres à la troubler, l'autorité sociale, libre et indépendante du joug des factions, est assez forte et assez respectée pour rétablir le calme. Mais qu'on place le pouvoir aux mains de tout un peuple, d'une multitude aveugle, passionnée, turbulente, ne sentant au-dessus d'elle aucune main qui la bride, aucun frein qui la retienne : dès lors, c'en sera fait du bonheur national. " Incitées par ces doctrines comme par des stimulants, les passions populaires redoubleront d'insolence, et, au grand détriment de la chose publique, se porteront par une pente naturelle et facile à de sourdes menées et à des séditions ouvertes [1]. " L'expérience de ce siècle nous en offre de nombreux exemples. Jamais peut-être, en effet, le sol politique n'a si souvent tremblé sous le pied des nations. Pourtant cette longue suite, cette chaîne douloureuse de révolutions et d'émeutes n'a rien qui nous étonne. De l'erreur naît le désordre, du vent sort la tempête.

Telles sont, aux yeux de l'Eglise, de la philosophie et de l'histoire, les principales raisons qui font de la souveraineté du peuple une théorie fausse, malsaine et subversive. Les docteurs catholiques modernes, ceux du moins que le Pape honore de toute sa confiance, n'ont pas d'autre enseignement. Nous nommerons, entre autres, le Cardinal Zigliara [2] et Mgr Satolli [3], qui, pour affranchir la vérité sociale de toute solidarité avec la démocratie

1 — Encycl. *Diuturnum*.
2 — Summa philosophica, *Jus naturæ*, l. II, c. II, art. 3.
3 — *Prima principia juris publici ecclesiastici*, lect. II.

révolutionnaire, recourent à la distinction, faite par Léon XIII, entre choisir le prince et lui conférer le pouvoir.

Peut-on en dire autant des anciens scolastiques, notamment de Suarez, de Bellarmin et de S. Thomas ?— Nous devons d'abord avouer que le manque de précision chez quelques-uns d'entre eux a parfois prêté flanc à de fausses interprétations. C'est ainsi qu'on est allé jusqu'à les considérer comme les pères du principe de la souveraineté populaire.

Cependant il n'en est rien. Deux mots feront comprendre la doctrine soutenue par Suarez et Bellarmin. D'après ces théologiens, l'autorité *abstraite* vient immédiatement de Dieu ; l'autorité *concrète*, c'est-à-dire résidant dans un sujet déterminé, vient de la multitude, laquelle, l'ayant reçue primitivement de Dieu, la transmet à ceux qu'elle charge d'administrer la chose publique.

Quant à la première de ces propositions, elle exprime, en termes identiques, l'enseignement catholique sur l'origine du pouvoir. Le pouvoir en lui-même vient immédiatement de Dieu, parce qu'il résulte, sans une nouvelle intervention divine, des principes même de la nature raisonnable.

Le deuxième chef de doctrine peut paraître équivoque, contraire même aux idées que nous préconisons. Toutefois, quand Bellarmin [1] et d'autres avec lui affirment que l'autorité se trouve d'abord dans la multitude comme dans son sujet, cette manière de parler doit s'entendre non pas d'un sujet *exerçant* le pouvoir ou en *possédant* les droits, mais plutôt d'électeurs naturellement appelés à *déterminer* par leur choix le dépositaire légitime de la puissance sociale. En ce sens, il est vrai de dire que là où l'autorité, au point de vue concret, dépend du fait de l'élection populaire, elle provient immédiatement, quant à son *actualisation*, non pas de Dieu lui-même, mais de la multitude qui en doit fixer le sujet par son consentement. — Telle paraît bien être la pensée de Bellarmin ; car, après avoir dit que le pouvoir existe primitivement dans la multitude, l'illustre théologien ajoute que celle-ci, étant incapable de l'exercer par elle-même, est, *par droit de nature*, tenue de la transmettre à un seul ou à un petit nombre. D'où il conclut que l'autorité, actualisée dans son sujet, émane de Dieu, moyennant l'élection du peuple.

Que penser de S. Thomas ? — On ne saurait nier qu'il existe

1 — *De laicis*, l. III, c. 6.

des textes [1], propres à laisser croire, du moins de prime abord, que, selon l'Angélique Docteur, le peuple peut quelquefois exercer la souveraineté. Mais, disons-le de suite, rien n'est plus facile que d'expliquer ces passages dans un sens tout à fait conforme aux doctrines de Léon XIII.

En effet, là où il semble que le saint Docteur reconnaisse au peuple un pouvoir souverain, peut-être ne veut-il parler que d'états embryonnaires, de républiques tellement petites que les chefs de famille y puissent par eux-mêmes, sans trop d'inconvénients, gérer les affaires publiques. Or ces cas sont accidentels et n'entrent point dans le cadre d'une théorie générale sur le sujet du pouvoir.

Peut-être encore, ce qui est probable, s'agit-il dans ces textes non pas de la multitude de tous les citoyens, de tous les hommes d'un pays, mais de celle, plus restreinte, que le suffrage du peuple désigne et appelle au gouvernement de l'Etat.

Enfin, dans un autre endroit de la *Somme théologique* [2], S. Thomas nous explique ce que veut dire, sous sa plume, l'expression assez équivoque de régime populaire : c'est un gouvernement, dont les différents membres peuvent être élus par le peuple et choisis parmi le peuple. Or, on en conviendra, ceci n'a rien de commun avec la souveraineté, dont le radicalisme et le libéralisme révolutionnaire se plaisent à investir toutes les classes sociales.

Concluons de ce qui précède que si parfois le peuple peut élire son souverain, s'il peut lui-même choisir, comme dans la plupart des sociétés modernes, ceux qu'il croit les plus aptes à édicter des lois et à les faire exécuter, son rôle ne va pas jusqu'à leur communiquer la substance de l'autorité. Celle-ci, étant donnée la désignation du sujet, résulte nécessairement, par une impulsion divine, des principes naturels qui président à la naissance et au progrès des nations.

Nous n'avons pas à juger jusqu'où peut s'étendre le nombre des législateurs sur qui se portent les vœux du peuple, ni, non plus, quels doivent être les qualités, les titres, le chiffre des électeurs chargés de jeter dans l'urne le vote national. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pouvoir civil réside dans les premiers, nullement dans les autres.

En vain objecterait-on que, dans nos pays libres, la presse,

1 — S. th., 1a 2ae, q. 90, a. 3. — c. 97, a. 3, ad 3am.
2 — 1a 2ae, q. 105, a. 1.

organe du peuple, jouit d'une grande influence, qu'elle agit efficacement sur la marche des affaires publiques, et que, par cela même, elle semble donner gain de cause aux tenants de la souveraineté populaire.—La presse, assurément, est un puissant facteur : elle joue un rôle immense, singulièrement fécond pour le bien et pour le mal ; mais n'allons pas confondre deux choses tout à fait distinctes. Conseiller n'est pas gouverner. Jadis, quand l'Eglise devait choisir ses pasteurs, on consultait le peuple, l'assemblée des fidèles, sans que cela, toutefois, supposât chez ce peuple aucun pouvoir juridique. La bonne presse est utile, en tant qu'elle fait connaître les besoins du pays, suggère d'importantes mesures et attire sur certaines choses, cachées ou ignorées, l'attention des gouvernements. Trop souvent néanmoins ces organes populaires, en se faisant l'écho de rivalités haineuses ou d'ambitions déguisées, ne servent qu'à égarer les esprits. Ce qui donc, en définitive, doit guider les hommes publics, ce ne sont pas les clameurs de telle ou telle faction, le nombre des adhérents à telle ou telle opinion, mais c'est le désir sincère de travailler au bien commun et à la prospérité générale.

Peut-être sera-t-on tenté de nous opposer encore l'exemple des vieilles républiques de la Grèce et de Rome, dans lesquelles le vœu populaire exerçait une si grande puissance. — A cela il faut répondre que la constitution des républiques païennes ne saurait servir de type aux sociétés chrétiennes. C'est dans les raisons suprêmes de la justice et du droit, non dans le spectacle de peuples dégénérés qu'une saine philosophie doit puiser les principes qui régissent l'ordre social.

D'ailleurs, il est à noter que chez les nations païennes, par suite de l'esclavage qui attachait à la glèbe une si large portion de sujets, entièrement privés de tout droit civil et politique, le nom de citoyens n'appartenait qu'à un petit nombre, et que le peuple, ainsi déchargé des soins de la vie agraire, pouvait plus aisément prendre part aux affaires publiques. Voilà pourquoi les comices ou assemblées populaires d'alors n'offraient probablement pas d'insurmontables obstacles.

Les citoyens, appelés à s'occuper des intérêts de la république entière, n'avaient le plus souvent que voix consultative, et leur principal rôle consistait à choisir les sujets du pouvoir. L'autorité suprême était aux mains du sénat, et de puissants magistrats, — Ephores, Archontes ou Consuls, — chargés de la

confection des lois et de leur mise en force [1]. Sous le régime si démocratique d'Athènes, organisé par Solon, les décisions du peuple n'obtenaient leur effet que par la sanction des Archontes, et, même après cela, l'Aréopage pouvait, par un acte définitif, casser tous ces décrets. Tant il est vrai que partout et toujours les hommes sages ont redouté l'entraînement populaire et senti le besoin d'y mettre des entraves !

Rien donc, dans l'histoire ou les données de la raison, ne peut infirmer les preuves que nous avons déduites, dans la présente polémique, des paroles mêmes de Léon XIII contre le dogme favori de la révolution.

Au contraire, les esprits sincères conviendront avec nous que, dans cette question vitale des pouvoirs sociaux, la doctrine catholique est la seule qui assure, avec le triomphe du droit, l'ordre et la sécurité des Etats.

Sans doute, par la faculté qu'ils ont, dans les pays où prévaut le système électif, de nommer leur souverain, leurs chefs, leurs législateurs, et de déterminer par un vote librement émis la nature de la Constitution, il se trouve que les peuples exercent médiatement une sorte de contrôle sur l'autorité elle-même. Aussi, d'après S. Thomas [2], les sénateurs romains, d'accord avec le peuple, purent-ils juridiquement arracher le sceptre royal aux mains d'insignes tyrans tels que Tarquin ou Domitien, dont le règne néfaste n'était qu'une perpétuelle et monstrueuse violation des lois constitutionnelles. Mais, notons-le bien, reconnaître ce droit, ce n'est pas confier au peuple les fonctions du pouvoir, ni créer, comme fait le système de la souveraineté populaire, un foyer toujours ardent de révolutions et de discordes. Le pouvoir, de sa nature, est chose permanente : la durée, la stabilité en est le caractère, l'apanage essentiel. Du jour où le sujet en a été désigné, ce sujet est investi, par le droit naturel lui-même, non pas d'une puissance quelconque, instable, révocable au gré de ceux qui l'ont choisi, mais d'une autorité solide et efficace, qui n'a d'autres limites que les bornes tracées par la constitution.

On voit, de là, la distance qui sépare le dogme chrétien de la théorie contraire et tout ce qu'une distinction juste et rationelle peut avoir d'importance dans la défense de la vérité.

1 — Voir Aristote, *Politic.*, l. II, lec. 15.
2 — *De reg. princ.*, l. I, c. 6.

III

Nous mettrons fin à cette étude par deux ou trois remarques qui semblent découler, comme autant de corollaires, des principes établis plus haut.

Il appert tout d'abord que l'Eglise catholique n'étant, par sa doctrine et dans l'ordre théorique, opposée à aucune forme spéciale de gouvernement, ne saurait condamner le régime parlementaire pris en lui-même et dépouillé des faux principes qu'un trop grand nombre d'auteurs aiment à lui prêter. Des modernes politiciens prétendent que ce régime a pour base nécessaire la souveraineté du peuple. Bien que, de fait et par une erreur pratique qui accuse leur ignorance, beaucoup d'hommes publics travaillent à élever sur ce fragile fondement l'édifice social, on aurait tort de croire que cette théorie soit liée inséparablement au véritable concept du régime constitutionnel. Distinguant, avec Léon XIII, l'autorité qui gouverne de la simple faculté de nommer les gouvernants, nous concevons très bien les éléments premiers, essentiels, fondamentaux du système parlementaire, sans que nécessairement cette notion renferme la souveraineté du peuple.

Mais, demandera-t-on, d'après cet enseignement, que faudra-t-il penser du gouvernement responsable ? Ce principe politique, pour lequel nos pères ont si courageusement et si éloquemment combattu, n'est-il pas en contradiction avec les doctrines soutenues ici ?— Nullement, pourvu qu'on l'explique en son sens véritable. Gouvernement responsable ne doit pas, selon nous, s'entendre d'une administration dont le peuple soit le juge, mais d'un pouvoir tellement contrôlé par la Législature que les hommes qui le possèdent n'en puissent remplir les fonctions qu'en autant qu'ils aient la confiance de la majorité des membres du Parlement. On comprend la différence. Autre chose est le peuple, autre chose sont les élus du peuple. Ceux-ci sont les gouvernants, celui-là est le gouverné. Rien n'empêche qu'en vertu de la constitution l'Exécutif soit tenu de répondre devant la Législature, dûment choisie par le peuple, de ses actes administratifs ; mais constituer le peuple lui-même juge du gouvernement, l'ériger en censeur, en arbitre souverain, c'est renverser l'ordre des choses, méconnaître et fouler aux pieds la doctrine de Léon XIII.

Ceci nous fournit la clef d'une troisième et dernière question, éminemment pratique dans la marche des gouvernements modernes.

Un membre du parlement, désigné par le peuple pour prendre part aux affaires publiques, est-il, comme tel, strictement obligé de n'agir que selon le vœu et l'opinion de ses commettants ?

A la vérité, si le peuple tenait en mains le pouvoir, si les hommes, que son suffrage désigne, n'étaient rien autre chose que de simples mandataires, un député, selon nous, ne pourrait, sans violer les préceptes du droit naturel, contrecarrer dans les débats et les décisions de la Législature ce qu'il sait être le vœu populaire. Son devoir serait ou d'acquiescer à ce vœu ou de résigner son mandat. Mais, grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi : ce n'est point aux caprices, à l'arbitraire volonté des masses que la nature a confié cette chose sainte et auguste qu'on nomme l'autorité. Le législateur, choisi pour préparer les lois qui doivent régir son pays, reçoit, non du peuple, mais de sources plus élevées, la puissance dont il dispose : il représente non le peuple, mais le Créateur lui-même. Aussi, en acceptant la difficile mission qui lui est dévolue, n'a-t-il pu honnêtement et raisonnablement s'engager qu'à suivre la ligne de conduite que dicteraient sa conscience et les intérêts du pays. C'est pourquoi si, d'une part, il est sans doute tenu de consulter les besoins du peuple, d'entendre avec bienveillance l'expression de ses vœux, de l'autre, il ne lui est pas permis de céder aux foules aveugles ce que sa raison réprouve, de fléchir lâchement sous d'ignobles pressions, de sacrifier au bien privé et aux désirs d'un petit nombre ce que réclament l'intérêt commun et le bonheur général.

Cette conclusion descend, par une conséquence directe, des principes établis, et nous la croyons fondée, certaine, rationnelle comme les principes eux-mêmes.

Puissent nos législateurs, les chefs de tous les pays, en méditant souvent la haute signification des vérités sociales, ne jamais oublier que le pouvoir vient de Dieu, qu'eux-mêmes représentent aux yeux de tout le peuple la majesté divine, et que l'art de bien gouverner n'est pas un talent vulgaire, étranger à la science, au dévouement et à la vertu !

L'abbé L.-A. PAQUET.

ANCIENS MONTREALAIS

I

BÉNIGNE BASSET, NOTAIRE ROYAL

1639-1699

Une fois — c'était au temps où Montréal, qui venait de naître, s'appelait Ville-Marie, et avait à peine quelques rues où le diable pouvait faire du tapage et des édifices où le vent pouvait entrer et sortir — le vent et le diable se défièrent à la course.

La nouvelle église paroissiale venait d'être complétée, et se dressait hardiment droit au milieu de la rue Notre-Dame, le portail tourné vers l'ouest.

Rendu là, le diable dit tout à coup au vent : " — Attends-moi une seconde, il y a dans cette église un pécheur que je ne veux pas manquer ! " Et il entra. Le vent attendit, attendit, mais le diable avait dû s'échapper par quelque fente ou crevasse, car il ne reparut pas ; et depuis lors, le vent a toujours rôdé dans cet endroit, à la recherche du tricheur.

L'histoire peut n'être pas absolument authentique, mais c'était ainsi que notre brave et infortuné John Lespérance avait l'habitude de la raconter, et il connaissait les lieux parfaitement. En outre, jour et nuit, dans les tempêtes d'hiver, le vent hurle et fait rage, du haut en bas et du bas en haut de la rue Saint-Sulpice, entre les majestueuses murailles de la nouvelle église paroissiale et les vastes entrepôts de commerce qui la flanquent ; et quand, en été, les autres quartiers de la ville ne vous offrent pas un souffle d'air respirable, placez-vous à l'endroit où l'église de Notre-Dame forme encoignure avec la vieille rue, et vous sentirez le vent remonter doucement l'étroit passage, en soupirant sur le vilain tour que le diable lui a joué là, il y a deux cent ans.

A cette époque, la rue Saint-Sulpice ne frappait pas la rue Notre-Dame à angle droit, comme aujourd'hui. Mais avec le caractère bon enfant d'une rue aussi ancienne que sa ville, elle serpentait un peu à l'aventure des changements et des améliora-

tions, faisant coude par-ci par-là, et, quand l'église fut construite, se glissa tranquillement le long de l'abside et de la nef, pour arriver jusqu'à la hauteur où elle aboutit aujourd'hui.

Elle ne portait pas non plus le nom de Saint-Sulpice ; elle s'appelait Saint-Joseph, d'après les sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, dont l'établissement s'élevait à son extrémité inférieure, la façade sur la rue Saint-Paul.

Elle était veuve de pavés, et ses dix-huit pieds de largeur n'avaient jamais connu l'extravagance des trottoirs et des reverbères ; mais c'était un lieu de résidence charmant, durant les mois d'été, quand les branches alourdis des arbres fruitiers débordaient par-dessus les fortes palissades qui dérobaient à la vue les riches jardins des alentours.

Il y avait deux petites maisons du côté Est de la rue ; l'une d'elle formait le coin de la rue Notre-Dame, l'autre était contiguë à la première ; et de là jusqu'à la rue Saint-Paul, s'étendaient les terrains de l'Hôtel-Dieu. De l'autre côté, il y en avait trois ; celle qui était le plus rapprochée de la rue Saint-Paul, une des principales maisons du vieux Montréal, avait son pignon sur la rue ; elle avait été bâtie par Philippe de Cairon sieur du Tresnoy, — nous raconterons son histoire un de ces jours ; puis venait celle de Jean Gervaise ; et enfin au-dessus, comme abritée par les murs de l'Eglise et presque perdue au fond d'un jardin et d'un verger, on découvrait la demeure de Bénigne Basset, le premier greffier et notaire de Ville-Marie.

A travers le voile romanesque dont s'enveloppent les premiers jours de notre histoire, il est difficile de voir un peu au-delà et de se faire à l'idée que, en dehors des héroïnes qui défendaient les forts, luttaient de ruses avec les sauvages, et combattaient comme les hommes au besoin, en dehors des braves qui tour à tour faisaient face aux Iroquois, aux Hollandais et aux Anglais, en dehors aussi des explorateurs et des aventuriers qui portaient la civilisation jusqu'au fond des déserts les plus reculés, il existait d'autres hommes et d'autres femmes qui, dans l'ombre du foyer domestique, travaillaient ardemment et avec persévérance, comme si la paix eût régné à l'extérieur, et donnaient ainsi à la colonie une stabilité et une consistance, sans lesquelles les combats et les victoires de leurs frères et sœurs plus renommés, eussent resté sans résultat pratique.

Vers l'année 1639, *l'honorable homme* Jean Basset, " Maître joueur de Lut des Pages de la Chambre du Roy, " et Dame Catherine Coudreau sa légitime épouse, furent mis en liesse par la naissance d'un fils auquel leur gratitude donna le nom de *Benignus*, Bénigne. L'enfant grandit et prospéra, dans la demeure paternelle rue Neuve Saint-Honoré, et d'une année à l'autre montra de telles aptitudes pour la plume, qu'il écrivait déjà comme un clerc, à l'âge où la plupart des autres enfants en sont encore aux bâtons et aux crochets ; et, quand ses petits camarades avaient à peine pour ainsi dire quitté les lisières, le petit Bénigne voguait déjà sur la haute mer, en route pour cette Nouvelle-France qui préoccupait tant Paris à cette époque, et où sa précoce ambition allait chercher fortune.

Il est probable que M. de Maisonneuve, le fondateur de la nouvelle colonie de Ville-Marie, qui était venu rendre compte de ses opérations au roi et à ses ministres, avait rencontré le père à la Cour où il avait une place, et que frappé des qualités de l'enfant, il avait persuadé à la famille de le laisser émigrer en Amérique, où ses talents pouvaient lui assurer un brillant avenir.

Le petit garçon n'avait pas plus de quinze ans quand il partit ; et comme sa familiarité avec les formules et les termes légaux ne pouvaient avoir été acquise que par la fréquentation d'une étude de notaire ou d'avoué, et comme il possédait aussi certaines connaissances en arpentage, il faut supposer qu'il était exceptionnellement doué, et qu'il avait commencé ses études très jeune.

Le greffe de Montréal manquait de directeur. Il n'y avait pas encore de notaire dans la colonie, et personne n'avait le titre de greffier. Nicolas Gastineau, le premier commis du greffe, était un excellent calligraphe, mais l'extrême laconisme de ses actes trahit à peine quelque expérience légale ; et ses successeurs Jean de Saint-Père et Lambert Closse maniaient beaucoup plus facilement la rapière que la plume. Le fait est que plusieurs des actes du temps sont rédigés par M. de Maisonneuve lui-même et entièrement écrits de sa main ; le commis n'ayant fait qu'apposer sa signature.

Basset arriva à Montréal en 1654. Il est probable que le jeune homme entra tout de suite au greffe ; en tout cas, il y fut nommé commis en 1657, prit charge du bureau, ouvrit un répertoire régulier, et mit de l'ordre dans tous les documents.

Il est difficile de déterminer quelles étaient les conditions requises pour être notaire à cette époque. On voit que Basset signait déjà comme tel en 1658, n'étant pas encore majeur. Il est probable qu'il était notaire des seigneurs, et ne pouvait exercer la profession que dans les limites de leurs fiefs, car il ne reçut la commission de notaire royal que lorsqu'il ent atteint l'âge requis, c'est-à-dire vingt-cinq ans.

En fouillant dans les vieux documents poudreux tracés par lui et ses confrères, il y a deux longs siècles, on trouve ça et là certaines indications qui nous font deviner le caractère de l'homme et retracer les principales phases de son existence.

Sa vie fut une vie de patience et de labeur continu, commencé dès l'enfance, et qui s'est interrompu seulement quelques jours avant sa mort. Il eut comme compensation l'aide et l'affection d'une femme aimante et dévouée, le respect et l'estime de ses concitoyens, et la satisfaction que donne le devoir bien rempli. Il n'acquit ni la richesse ni la renommée — pas même une place dans notre jeune histoire — et cependant sa carrière fut belle ; il laissa à ses enfants un nom sans tache et à sa profession les traditions précieuses de l'honneur et de l'intégrité.

Son succès est d'autant plus admirable qu'il l'a dû à ses simples efforts personnels, sans faire l'ombre d'un tort à ceux qui furent moins heureux dans leurs tentatives, et sans rien devoir aux chances aveugles du hasard et de la destinée.

Dès le début, il montra beaucoup de confiance en lui-même. car malgré la modicité de son revenu, il osa escompter l'avenir en demandant la main de Jeanne Vauvilliers, comme lui née à Paris, et dont l'éducation convenait à la sienne. Sa demande fut agréée. Le choit avait été heureux, car la jeune épouse, compagne fidèle et vaillante, fut le bon ange de son foyer, et sut adoucir surtout les premières aspérités de sa laborieuse carrière.

La signature du contrat de mariage constituait une cérémonie bien importante et bien solennelle dans ces temps reculés, la position sociale des fiancés se soulignant par le nombre et le rang de ceux qui assistaient à cette signature. Comme il n'y avait point d'autre notaires dans la nouvelle colonie, M. de Maisonneuve en nomma un pour la circonstance ; ce fut Médéric Bourduceau, qui représentait alors la Compagnie des Indes à Montréal. Quand le contrat fut dressé, tous les principaux dignitaires de la petite ville

se réunirent pour faire honneur aux jeunes mariés, dans la salle d'audience du Fort, le soir du 4 novembre 1659.

Il y avait là messire Souart, curé et premier instituteur de Montréal, qui fut plus tard le deuxième supérieur du Séminaire, un homme d'une énergie rare, qui dépensa une fortune considérable dans les intérêts de la colonie, — Louis D'Ailleboust de Coullanges ci-devant gouverneur général, Paul de Chomedy sieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, — Charles D'Ailleboust des Musseaux, — Lambert Closse, — Zacharie Dupuis et autres, du côté de Me Basset ; tandis que la mariée avait près d'elle. — Mme d'Ailleboust de Coullanges, Mlle Mance, Jacques Le Ber et Charles Le Moyne. Mme D'Ailleboust et son mari firent au jeune couple un cadeau d'une valeur de trois cents louis en mobilier et effets de ménage, pour les aider dans leur installation.

L'année suivante, Me Basset, qui avait alors atteint l'âge de vingt-et-un ans, fut promu à la position de greffier, sans doute avec une augmentation d'appointements bien désirable dans les circonstances. On trouve d'abondantes preuves de son activité intelligente dans l'exercice de sa double profession ; mais les honoraires étaient bien minces, sa nomination comme greffier lui imposait certaines charges, et le coût de l'existence dans une colonie séparée de sa métropole durant neuf mois de l'année, pesait sérieusement sur les modestes ressources du jeune ménage. Heureusement, la famille de Mme Basset, restée en France, jouissait d'une aisance relative, et quelques secours qui vinrent de cette source, sous forme de marchandises sur lesquelles se réalisaient de bons bénéfices, furent pour le jeune notaire une excellente aubaine. Quelques années plus tard, il reconnaît gracieusement ce service dans un acte spécial en faveur de sa femme, déclarant la communauté endettée envers celle-ci en une somme de quinze cents livres pour valeur reçue " sans quoy, est-il dit, nous aurions beaucoup souffert. "

Bien qu'il fût un homme de paix, Me Basset savait remplir tous ses devoirs de citoyen ; il prit sa place dans la " milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph ", organisée par M. de Maisonneuve en 1663, pour la défense de la ville, et servit dans la même escouade que ses amis Jacques Le Ber et Charles Le Moyne.

Quand la compagnie des Cent-Associés fut supprimée par le roi en 1663, et que la Compagnie de Montréal abandonna sa charge à son tour, cette charge fut formellement transmise par un acte de donation au séminaire de Saint-Sulpice, qui l'accepta.

M. de Mézy, alors gouverneur général, érigea de suite l'île de Montréal en sénéchaussée royale, et nomma Artus de Sailly juge, Charles Le Moyne procureur du roi, et Bénigne Basset premier greffier et notaire de la sénéchaussée. Cela mécontenta les sulpiciens du séminaire, qui nommèrent à leur tour Charle D'Ailleboust des Musseaux juge et Basset greffier de la sénéchaussée royale, notaire royal et commis greffier pour les seigneurs. Le gouverneur, appuyé par Mgr de Laval, ne se tint pas pour battu, et, dans une visite qu'il fit à Montréal, révoqua la nomination de Basset, et remplaça celui-ci comme greffier et notaire par Nicolas de Mouchy. Mais, après pétitions et contre-pétitions adressées au ministre, le séminaire finit par avoir gain de cause, et Bénigne Basset fut réintégré dans ses fonctions.

La conduite de celui-ci dans toute cette affaire prouve à l'évidence qu'il avait jeté sa fortune dans le même plateau où pesait celle du parti de Montréal contre celui de Québec ; il en résulta pour lui une période assez précaire. A la longue, le gouverneur Perrot et M. de Brucy son lieutenant, s'étant constitués avec certains autres, les champions des plus acharnés partisans de Montréal, ils finirent par se trouver en conflit direct avec les autorités supérieures ; et comme Basset était le seul notaire dans Montréal, ses clients l'entraînèrent dans leur disgrâce. En 1673, on le suspendit de ses fonctions pour un espace de quatre mois. Cabazier, un huissier, reçut instruction de le remplacer dans l'intervalle ; ajoutons que le pauvre notaire avait été de plus condamné à payer une amende assez forte. Cependant, sur ses représentations au Conseil Souverain, cette amende fut réduite à vingt livres, et les quatre mois de suspension à trois semaines seulement, " le tout de grâce et attendu l'extrême nécessité de sa famille. " Il avait refusé communication de certains documents aux parties intéressées, et avait agi sur l'autorisation de Perrot, qui ne possédait aucuns pouvoirs ; on l'accusait en outre de ne pas tenir son greffe parfaitement en ordre. Si cette dernière accusation était fondée, il faut que le brave notaire se soit grandement amendé,

car rien n'est plus admirablement classifié que les papiers de Me Basset tels qu'on les retrouve aujourd'hui.

Quelques années après, il abandonna sa charge officielle de greffier, et Me Cabazier lui succéda. Dès lors, il se borna à l'exercice de sa profession de notaire, et il ne paraît plus avoir été tracassé par les ennuis et les mécomptes de la vie publique.

Petit à petit, il se fit acquéreur de différentes propriétés dans la ville et au dehors, donna une teinte plus aristocratique à son nom en y ajoutant *sieur des Lauriers*, et parut rechercher la position du citoyen enrichi plutôt que les dignités professionnelles ; car, dans un acte rédigé par lui-même, vers cette époque, on le trouve désigné sous le titre de " bourgeois. " Il représentait aussi ses amis Le Ber et Le Moyne comme procureur pour leurs transactions commerciales.

La vie de sa famille s'écoulait non moins paisible. Peu de temps après son mariage, les seigneurs lui avaient fait don d'un morceau de terrain sur la rue Saint-Paul, où s'élèvent aujourd'hui les entrepôts de MM. Lyman Frères, à la condition qu'il bâtit et payât une rente annuelle nominale. Il y construisit une petite maison. C'est là que se passèrent les premières années du ménage, et que naquit le fils aîné nommé Jean, d'après son grand-père. Plus tard, Me Basset acheta sa propriété de la rue Saint-Sulpice, et s'installa, pour le reste de son existence, dans cette humble demeure qui semblait blottie à l'ombre du clocher paroissial.

Il était fort attaché à sa femme ; leur sept enfants, garçons et filles, grandirent sous le toit paternel ; et, sauf la perte d'une enfant mort en naissant, rien ne paraît avoir obscurci leur bonheur domestique. Aucun des garçons ne fut tenté par l'esprit d'aventures qui prévalait à cette époque. Etait-ce hérédité, ou simplement pacifique disposition d'esprit, favorisée par leur vie paisible et calme, dans cette demeure où les sons de la cloche sainte troublaient seuls le silence et où des odeurs d'encensoir se glissaient avec les brises de l'été ? Toujours est-il qu'ils menèrent ensemble une douce vie d'intérieur, sans se laisser entraîner par le besoin d'émotions et la passion des voyages qui s'emparait alors de presque toute la jeunesse du pays. L'un des fils, Basset de Léguière, embrassa la profession d'arpenteur, et nous trouvons de ses notes sur d'informes bribes de papier, écrites d'une main rude et peu exercée. Mgr Tanguay dit que l'aîné, Jean, se noya en

1679, avec un commis de M. de La Salle nommé Ptolemey, mais c'est une erreur, car Me Basset parle de lui comme vivant, dans un acte daté du 13 février 1681. Angélique une des filles, qui avait reçu son éducation à l'Hôtel-Dieu et qui désirait depuis longtemps faire partie de la communauté, reçut d'une dame inconnue la dot nécessaire à son admission, dot que ses parents ne pouvaient lui fournir, et elle se fit religieuse. Un seul des enfants s'est marié : la deuxième des filles qui s'appelait Jeanne. Elle partageait certainement les idées de ses frères à l'endroit des aventures, car elle ne se risqua sur la mer incertaine du mariage, qu'après avoir atteint l'âge expérimenté de soixante et un ans ; elle épousa Etienne de Miray sieur de l'Argenterie, et devint la belle-mère de trois grandes demoiselles.

Me Basset était un greffier trop consciencieux pour ne pas être jaloux de ses privilèges, et ne pas exiger qu'on le traitât avec toute la déférence due à sa position. En 1666, il obtint un jugement contre Jacques de la Porte, un méchant querelleur qui l'avait grossièrement insulté, comme il en avait insulté d'autres. Le jugement était précis dans ses termes et suffisamment sévère pour venger la dignité outragée du fonctionnaire, car Jacques de la Porte fut condamné à faire des excuses publiques, à passer vingt-quatre heures en prison, à payer une amende de six livres au fisc et une chopine d'eau-de-vie de la valeur de vingt sous au demandeur, à première réquisition.

Cependant, même un personnage de la respectabilité de notre notaire peut avoir ses moments de faiblesse, car la dernière inscription d'un petit livre où l'on enregistrait les amendes imposées pour de légères offenses, porte ces mots en date du 15 février 1678 : " Entre Me Bénigne Basset demandr à l'encontre de Jacques St-Yves, Le Sr Basset pour son Irrévérence et Insolence condamné à 3 f. d'amende. "

Il est intéressant de constater que le sérieux notaire avait ses amusements aussi bien que ses soucis, et trouvait moyen de se distraire des labeurs de sa charge en suivant son chien à travers les champs. Comme un véritable sportsman, il n'était nullement jaloux de sa propriété; une fois il prêta un chien de prix à son voisin LeMoyne de Sainte-Hélène, qui, ayant eu le malheur de le perdre dans les bois, promit au notaire de lui donner un canot d'écorce comme compensation. Dans le bruit du bombardement

de Québec par sir William Phipps, ce détail fut oublié, et de Sainte-Hélène, retenu dans la ville victorieuse, ne revint pas remplir sa promesse. Deux ans plus tard, dans le règlement de sa succession une réclamation ayant été produite à ce sujet, de la part de Me Basset, celui-ci reçut, par l'entremise du sieur de Monic approuvé par M. de Longueuil, la jolie somme de quarante-quatre livres pour la perte de son chien.

Me Bénigne Basset exerça sa profession de notaire durant plus de quarante ans. Il fit aussi de l'arpentage, dressa les procès-verbaux des premières rues de la ville, tira les lignes entre les voisins, rédigea leurs contrats de mariage, leurs testaments et leurs inventaires, copia et conserva des papiers précieux, qui, entre des mains moins soigneuses auraient disparu, nous transmettant ainsi une foule de détails intéressants qui font revivre devant nous une époque dont maints côtés sociaux nous échapperaient sans cela.

Sa laborieuse carrière se termina avec le siècle. Le 9 de juillet 1699, il rédigea son dernier acte, et abandonna tout travail pour veiller au chevet de sa fidèle compagne. Avant la fin du mois, celle-ci mourut ; et six jours plus tard, les restes de Me Bénigne Basset lui-même furent déposés près d'elle, " en présence d'une grande affluence de personnes de l'un et de l'autre sexe, " ainsi qu'il est officiellement constaté dans le registre de la paroisse.

On retrouve une dernière trace de la famille dans la vente de la vieille demeure de la rue Saint-Sulpice, en 1722. L'un des fils vécut jusqu'en 1737. Avec lui s'éteignirent, dans la Nouvelle-France, les trois seules générations que nous ayons connues de la famille Basset.

WM. MCLENNAN.

REVUE ÉTRANGÈRE

Le voyage que M. Carnot vient de faire dans les principales villes de France a été une série de fêtes et d'ovations. Bien que nous n'attachions pas plus d'importance qu'il n'en faut à ces acclamations de commande, nous croyons cependant qu'on peut y voir dans une certaine mesure un reflet de l'opinion publique qui tend décidément vers le calme et la stabilité. Le peuple est fatigué des secousses et des appréhensions ; il sait, du reste, que tous les intérêts souffrent quand la tranquillité est menacée, et que chaque jour d'agitation est autant de perdu pour la fortune publique et pour son bien-être à lui. Nécessairement, il y a toujours les intrigants, les exploiteurs — dans les villes surtout — qui crient et se démènent ; mais ils ne réussissent pas à entraîner la foule qui se tient sagement du côté de l'autorité établie. On en a un exemple dans les fameuses démonstrations du premier mai qui devaient, au dire des meneurs, ébranler toutes les capitales de l'Europe, et qui, en somme, n'ont fait trembler et n'ont gêné personne.

Ce voyage de M. Carnot a provoqué un incident assez singulier. On sait que, pendant son séjour en Corse, le président de la république a visité la maison dans laquelle est né Napoléon Ier. Ce procédé a déplu, paraît-il, au prince Napoléon-Jérôme, qui s'en est plaint dans les termes suivants :

« Monsieur le Président, vous avez fait un voyage en Corse ; je n'aurais rien à dire à cela si, en allant dans la maison où mon oncle est né, vous n'aviez commis un acte de grave inconvenance. Cette maison n'appartient pas au gouvernement. Vous n'aviez aucun droit d'en franchir le seuil.

« Qu'y a-t-il de commun entre le premier consul qui, dans l'espace de quelques mois a fait une France nouvelle, et votre gouvernement avec son œuvre de désorganisation journalière ? Qu'y a-t-il de commun entre l'empereur qui est tombé victime de la grandeur même de son système, et votre régime parlementaire qui meurt de sa propre impuissance ? Comment pouvez-vous,

vous qui sans raison me proscrivez, moi son héritier, oser rendre un hommage hypocrite au berceau du grand homme ?

" Bornez-vous à être le chef d'un gouvernement de parti qui ruine la France. Profitez de vos appointements et de vos places plutôt occupées que remplies, mais laissez-nous nos souvenirs et nos infortunes, et ne m'insultez pas dans mon exil immérité par un acte de bravache. Votre visite n'est qu'une parodie, votre faux respect qu'une profanation contre laquelle il est de mon devoir de protester. "

Voilà une lettre pour le moins singulière. On prétend, maintenent, qu'elle n'a jamais été écrite par le prince Napoléon, et que c'est un mauvais plaisant qui l'a communiquée à la presse pour amuser le public. Elle est pourtant dans le style du personnage, et les protestations se sont fait attendre bien longtemps. Quoi qu'il en soit, nous la reproduisons plutôt à titre de curiosité que comme document historique.

La question des pêcheries de Terre-Neuve a pris depuis quelque temps une tournure acrimonieuse qui pourrait amener des complications sérieuses, si les deux grandes puissances intéressées ne se hâtent pas de la régler définitivement au moyen d'un arbitrage ou par un nouveau traité. Le *modus vivendi* ne paraît plus satisfaisant. Voici de quelle manière en parle sir James Winter, ancien procureur général de la colonie :

" Qu'est-ce que signifie ce *modus vivendi* ? Un voleur entre chez vous et s'empare de votre vaisselle. Vous le menacez de le livrer à la justice, et il vous propose un arrangement aux termes duquel il gardera la vaisselle pendant trois mois, tout en réservant vos droits de propriété absolue sur elle, mais sans que vous mêmes puissiez dès lors vous en servir. Accepteriez-vous cet arrangement ? Non, sans doute ! Eh bien, le *modus vivendi* arrêté entre l'Angleterre et la France n'est pas autre chose que le *modus vivendi* imaginé tout à l'heure pour le vol de la vaisselle."

" On comprend, dit un journal français, que cette comparaison peu polie pour la France ait encore ajouté à la surexcitation des gens de Terre-Neuve. Mais ce sera tant pis pour eux, car la France n'a nullement l'intention de se laisser traiter comme le serait un voleur en train d'enlever de la vaisselle. Elle a des droits tellement bien établis que le cabinet de Londres a dû con-

sentir à un *modus vivendi*, jusqu'au jour où un arbitrage aura rendu possible la solution définitive de cette sempiternelle affaire."

Un grand nombre de ceux qui discutent cette question, d'ailleurs, même parmi les hommes publics de Terre-Neuve, se laissent plutôt guider par la passion que par un examen sérieux des faits. Ainsi, M. Bowers, rédacteur du *Daily Colonist* de Saint-Jean, et l'un des délégués qui ont parcouru récemment le Canada pour agiter l'opinion publique en faveur des prétentions des habitants de l'île, dit que les droits des pêcheurs français ont été concédés par l'Angleterre en 1857, aux termes d'une convention faite entre le cabinet anglais et Napoléon III. Et pourtant ces droits remontent à une époque bien plus éloignée, puisqu'ils ont été reconnus par le traité d'Utrecht en 1713, et confirmés par les traités de 1763, de 1783 et de 1814. Ce seul fait suffit pour montrer de quels sentiments sont animés les terre-neuviens qui dirigent le mouvement.

En Allemagne, le nouveau chancelier Von Caprivi s'affirme chaque jour davantage, et dans toutes les circonstances où il a parlé on a reconnu chez lui le véritable homme d'Etat. L'empereur paraît très heureux de ce que son choix ait été si tôt ratifié par l'opinion publique. Les seules nuages qui viennent un peu assombrir ce bonheur sont les déclarations, ou plutôt les explications que Bismark communique de temps à autre au public par des lettres à la presse, ou par ses réponses aux reporters des journaux. Depuis que le chancelier de fer ne fait plus de politique pour le compte de l'Allemagne, il n'a pas cessé d'en faire un peu pour son propre compte. C'est une vieille habitude dont il lui est impossible de se défaire. Mais l'empereur Guillaume entend en cela lui laisser toute liberté. " Ces incartades, dit-il, ne peuvent produire aucun mal ; elles ne prouvent qu'une chose, c'est que j'ai bien fait d'engager le prince à donner sa démission : il n'avait plus l'esprit de prudence nécessaire pour conduire la chose publique ; il était arrivé à l'âge où la retraite s'impose."

Voici, en tout cas, quelques-unes des paroles que M. de Bismark a prononcées tout récemment au cours d'une entrevue dont le *Matin* a publié un compte-rendu :

" Quand j'annonçai aux Parisiens le prochain bombardement, l'Angleterre et d'autres puissances m'adressèrent des représenta-

tions éloquentes. On me fit valoir la beauté des monuments, le prix infini des trésors artistiques, le caractère presque sacré de la capitale de la civilisation. On me traita de Vandale et de barbare.

« Je pensai que la barbarie consistait à entourer de forts et de remparts une ville si belle, si riante et si riche, à en faire une place de guerre, un camp retranché, à la désigner à l'ennemi comme le nœud de la résistance, puis à s'y réfugier après des défaites en rase campagne, à invoquer, pour s'y protéger et y perpétuer la guerre, les arts et la civilisation. Nous n'avons pas entouré de murailles notre Berlin."

Il y a de bonnes vérités dans ces paroles.

Un peu plus loin, il ajoute :

« L'Allemagne, jamais, entendez-vous, jamais, n'attaquera la France ; jamais elle ne provoquera la France à l'attaquer ; jamais elle ne cherchera, de près ou de loin, directement ou indirectement, un prétexte de guerre....

« Notre patrie est complète ; vous faire la guerre, pourquoi ? Nous n'avons plus rien à vous prendre. La faire à d'autres, dans quel but ? Nous ne prétendons rien à la Hollande ; nous ne voulons rien non plus des provinces baltiques.... Nous estimons que l'intégrité de la France, comme celle de l'Autriche, constitue une nécessité européenne. Nous comprenons à merveille que la Russie intervienne pour protéger la France, si nous l'attaquions, comme nous interviendrons pour protéger l'Autriche, si la Russie l'attaque.

« Pour moi, j'ai voulu la paix avec la France, je dirai que je l'ai voulu quand même. »

Eh bien, tant mieux. Il n'en est pas moins apparent, cependant, que l'âge a refroidi de beaucoup la fougue du prince chancelier.

Nous avons mentionné, dans notre dernière revue, les cruautés révoltantes qu'on fait subir aux prisonniers en Sibérie. Voici les derniers événements qui ont provoqué dans le monde civilisé un cri d'indignation. La presse d'Europe en a peu parlé, car il paraît que les puissances ne tiennent pas à déplaire au tsar. Le *Times* de Londres a été plus hardi, et a raconté les faits, tandis que les journaux des Etats-Unis, avec leur indépendance ordinaire,

ont tonné contre le gouvernement russe. Ces faits se sont passés il y a déjà assez longtemps, en mars 1889 ; mais les nouvelles ne vont pas vite dans ces terribles régions, et le correspondant du *Times* n'a reçu ses renseignements qu'en janvier dernier.

Le gouverneur Ostashkin, de la petite ville d'Yakutsk, dans la Sibérie orientale, avait décidé d'envoyer dans l'extrême nord une trentaine de prisonniers politiques parmi lesquels se trouvaient un certain nombre de jeunes filles. Le voyage à cette époque de l'année était extrêmement dangereux, et les prisonniers, du reste, manquaient des provisions de bouche et des vêtements nécessaires pour traverser une région où le thermomètre enregistre des températures de 40 ou 50 degrés (Fahrenheit) au-dessous de zéro, et dont les relais sont à des distances considérables. C'était marcher vers une mort certaine. Ils firent donc présenter au gouverneur une humble pétition dans laquelle ils demandaient, en termes respectueux, quelques changements dans les conditions du voyage, et se réunirent dans une salle pour attendre la réponse. Cette réponse arriva promptement. Le gouverneur dépêcha sur le champ une compagnie de cosaques avec ordre de déloger les pétitionnaires et de les conduire à la cour de police. Quelques-uns de ces pauvres prisonniers, ne comprenant pas ce qu'on voulait d'eux, firent un peu de résistance : c'est alors que le massacre commença.

Les soldats se servaient de leurs armes comme ils l'auraient fait contre une bande de loups ; " c'était horrible, " dit le correspondant du *Times*. Six des prisonniers, y compris une jeune fille, ont été tués, neuf ont été blessés grièvement et les autres ont tous été traités avec la dernière brutalité. Tous les survivants, blessés ou non, ont été ensuite traduits devant un conseil de guerre sous prévention de " résistance à l'autorité, " et condamnés jusqu'au dernier. Trois ont été pendus ; quatorze, y compris quatre femmes, ont été condamnés à la servitude pénale à perpétuité. Les autres ont été envoyés, pour des périodes plus ou moins longues, dans les mines et dans les terribles villages de Verkhoyansk et Sredni Kolynsk, à l'extrême nord de la Province.

L'autre incident s'est produit à la prison de Kara. Mme Sihida, de naissance noble, trouvée coupable d'avoir en sa possession des brochures révolutionnaires, avait été condamnée à la

servitude pénale et conduite à cette prison. Une de ses jeunes sœurs l'avait accompagnée pour lui donner ses soins. Cette jeune fille était d'une grande beauté et eut le malheur, en arrivant, d'être remarquée par le directeur de la prison, qui l'insulta brutalement. Elle répondit par un soufflet. Il la fit sur le champ dépouiller de ses vêtements et fouetter de la manière la plus cruelle. Folle de douleur et de honte, et redoutant de nouveaux outrages elle mit fin à ses jours en prenant du poison. Plusieurs de ses compagnes, terrifiées comme elle, suivirent son exemple. A cette nouvelle les prisonniers politiques du poste voisin firent entendre des protestations indignées, et voulurent se révolter. On fit comme à Yakutsk. On sabra dans le tas. Quarante et un prisonniers ont été ainsi massacrés.

Ces faits — parfaitement attestés, malgré les dénégations du gouvernement russe — ont enfin fait ouvrir les yeux sur des horreurs dignes du royaume de Dahomey ; et dans tout le monde civilisé on a flétri comme ils le méritent ces barbares d'une autre époque.

Le tzar — tout occupé des nihilistes — entendra-t-il ces protestations ? Nous l'espérons sans y compter trop.

La grande entreprise du percement de l'isthme de Panama, qui avait d'abord fait naître tant d'espérances et provoqué un si bel enthousiasme, court sérieusement le risque d'être abandonnée. Une commission d'ingénieurs, chargée de faire l'examen des travaux, vient de publier son rapport dont les conclusions ne sont pas tout à fait favorables à la poursuite de ce gigantesque projet. Il faudrait pour continuer l'œuvre, sacrifier dans une certaine mesure les intérêts des premiers actionnaires et faire souscrire de nouveaux capitaux. Mais, les capitalistes ne se montrent pas disposés à risquer davantage et font la sourde oreille. Le seul autre moyen de reprendre les travaux serait d'obtenir que quelque Etat complaisant consentit à garantir l'intérêt des nouvelles obligations, qui se chiffreraient par un nombre fort respectable de millions. Il est peu probable, cependant qu'on arrive à ce résultat. En attendant le " Grand Français, " qui a conçu ce projet et en a commencé l'exécution, fatigué par l'âge aussi bien que par les déceptions, s'affaiblit de jour en jour et semble près de sa fin.

La grande exposition de Chicago, qui devait éclipser toutes les autres expositions antérieures et surtout celle de Paris, semble

également entrer dans une phase d'immobilité. On n'a pas même réussi encore à s'entendre sur le choix du terrain, et les difficultés vont s'accumulant autour de ce projet. Les spéculateurs seuls s'agitent sérieusement et font la hausse et la baisse sur les terrains qui ont quelque chance de fixer l'attention du comité. Et New-York, à qui on a enlevé l'exposition, sourit et laisse faire, songeant peut-être qu'elle s'est tirée à bon marché d'un fort mauvais pas.

NAPOLÉON LEGENDRE.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

Un Voyageur des pays d'en haut, par l'abbé *G. Dugas*, missionnaire. In-8 de 142 pages. — Montréal, Beauchemin & Fils. — 1890.

Ce très intéressant petit ouvrage n'est pas précisément une biographie, bien qu'on y suive les traces *d'un voyageur* qui n'est pas un mythe ; c'est plutôt une monographie destinée, comme le dit l'auteur, à conserver le souvenir de ce que faisaient autrefois nos Canadiens dans les pays du Nord. Leurs faits et gestes se ressemblaient dans toutes les grandes lignes ; aussi en suivant Jean-Baptiste Charbonneau, le héros du livre, on peut se faire une idée exacte des goûts, des aventures, des fatigues, parfois des angoisses, comme aussi des jouissances de ces hommes à part, alliant de la manière la plus étrange, dans les vastes solitudes du Nord-Ouest, les goûts de la liberté sauvage avec les qualités et trop souvent les vices de la vie civilisée.

L'auteur, pour atteindre son but, se trouve obligé de mettre le lecteur au courant de la manière d'agir des deux grandes Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, ainsi que de leurs luttes acharnées jusqu'à ce qu'elles se soient fondues l'une dans l'autre en 1821 ; car tout cela est intimement lié aux aventures de nos *Voyageurs d'En Haut*. Il résulterait, des études de l'auteur, que le plus beau rôle, pour ne pas dire le moins mauvais, n'a pas été celui de la Compagnie Canadienne du Nord-Ouest.

On voit déjà poindre, dans les agissements des agents de ces puissantes compagnies, ces traitements injustes, barbares même, qui ont souvent exaspéré les tribus sauvages et les ont portées parfois à de terribles représailles. Ces injustices à l'égard des sauvages, qui ont été si fréquentes aux Etats-Unis, se sont trop souvent produites aussi sur le territoire qui fait maintenant partie de la confédération canadienne, et on peut y voir le germe des difficultés qui ont abouti aux tristes conflits des dernières années.

Nous félicitons M. Dugas de son zèle : nous lui devons déjà la biographie de Mgr Provencher. Missionnaire au Nord-Ouest depuis plus de vingt ans, il doit avoir dans ses cartons bien d'autres matériaux intéressants, et nous espérons qu'il fera encore part au public du fruit de ses recherches.

THE CARTOGRAPHY OF THE GULF OF ST. LAWRENCE, FROM CARTIER TO CHAMPLAIN. By *W.-F. Ganong*, A. M. — In-4. 42 pp. — 1890. (Reproduction des Mémoires de la *Soc. Roy. du Canada.*)

Nous avons déjà rendu compte, dans le *Canada-Français*[1] d'un précédent travail de M. Ganong, et nous nous sommes même permis de différer d'opinion avec lui sur certains points de l'itinéraire du premier voyage de Jacques Cartier. M. Ganong n'a évidemment aucun parti pris, car il tient compte de toutes les observations, et il a bien voulu faire attention même à notre petit article. Mais cette fois M. Ganong revient à la charge avec une telle abondance de probabilités que nous rendons volontiers les armes.

Le but de l'étude actuelle que M. Ganong a présentée à la section anglaise de littérature de la *Société Royale du Canada*, a été de constater l'influence de Jacques Cartier sur la détermination de la carte du Golfe St-Laurent. Aussi l'auteur a-t-il enrichi son travail de la reproduction des meilleures cartes publiées sur le golfe depuis le temps de Cartier jusqu'à celui de Champlain, et il les discute avec beaucoup de tact et d'impartialité.

Le résultat de cette savante étude est que Jacques Cartier est le seul qui ait donné des idées vraiment originales sur les positions relatives des places qu'il a visitées dans le golfe. Ceux qui ont dessiné et publié des cartes du golfe après Cartier jusqu'à Champlain exclusivement n'ont fait que copier ou traduire Cartier plus ou moins exactement, dessinant de fantaisie ce que celui-ci avait laissé indécis parce qu'il ne l'avait pas vu, ou ajoutant sur ouï-dire, sans avoir vu eux-mêmes.

C'est donc un nouveau titre de gloire non traité jusqu'ici pour le grand découvreur du Canada. Ce qui fait voir que, malgré les nombreux travaux faits sur Jacques Cartier, la matière n'est pas épuisée.

Cette année même, à la section française de littérature de la *Société Royale*, notre savant archéologue, M. l'abbé Verreau, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, a présenté, sur les voyages de l'illustre navigateur malouin, un mémoire qui a été toute une révélation. Jusqu'à présent on supposait que le calendrier usité par Jacques Cartier était notre calendrier ordinaire de douze mois comptés de janvier à janvier, ce qui donnait lieu à des difficultés presque insolubles dans l'agencement des dates. M. Verreau a fait voir que Jacques Cartier s'est servi d'un autre calendrier en usage en France de son temps, et qui comptait l'année de Pâques à Pâques. Cette heureuse découverte est un

1 — Vol. I, page 689.

rayon de lumière qui jette un merveilleux jour sur ce qui, jusqu'à présent, paraissait inexplicable, à moins de supposer des erreurs de copies, explication toujours hasardeuse et dangereuse, bien qu'évidemment cela puisse se rencontrer quelquefois.

Nous répéterons donc ce que nous disions dans notre premier article : Courage, Messieurs les savants, creusez les vieux documents de notre histoire. Il y a là encore des mines précieuses. Qui sait si, comme nous le faisait remarquer M. l'abbé Verreau, il ne résultera pas de ces recherches, sans rien diminuer de la gloire si justement attachée au nom de Jacques Cartier, un rejaillissement du mérite des voyages de celui-ci sur son illustre souverain, François I, qu'on semble trop oublier et négliger ? N'est-ce pas ce grand roi en effet qui, dès 1523, envoyait Vérazzano dans nos parages, qui plus tard y envoyait Jacques Cartier, et qui voulait essayer de la colonisation dès 1541 ? En un mot, sans François I, aurions-nous Jacques Cartier ?

T. H.

OUVRAGES ENVOYÉS AU CANADA FRANÇAIS.

LE SYSTÈME TORRENS DE TRANSMISSION D'IMMEUBLES.—Rapport de la Chambre de Commerce de Montréal. — In-8 de 14 pages. — Montréal. — 1890.

Exposé de ce système, qui a pour but la simplification et la diminution des frais des transactions concernant les immeubles.

LA NATURE, LA RACE, LA SANTÉ, dans leurs rapports avec la productivité du travail. Applications à la Province de Québec, par *F.-A. Baillairgé, Ptre.* — In-24 de 98 pages. — Joliette. — 1890.

Opuscule rempli de bons conseils et dont le but est clairement indiqué par le titre.

MANNA QUOTIDIANUM SACERDOTUM, sive preces ante et post Missæ celebrationem ... edidit ... *Jacobus Schmitt.* — 3 vol. in-12 d'environ 600 pages chacun. — Fribourg en Brisgau, librairie Herder. — 1890. — Prix, 11f.25 brochés.

Recueil de prières avant et après la messe, pour tous les jours de l'année et pour les principales fêtes des saints. L'auteur y a joint, pour chaque jour, des points de méditations très courts mais très substantiels. Excellent ouvrage pour obvier aux dangers de la routine. Il est en latin.

HOFFMANN'S CATHOLIC DIRECTORY AND CLERGY LIST QUARTERLY. Grand in-12 de 656 pages. Milwaukee, Wis.

Rempli de renseignements très précis sur le clergé des Etats-Unis et du Canada. Bien que cet almanach soit annuel, il publie, tous les trois mois, une liste corrigée du clergé des deux pays. Le tout pour la modique somme de 50 centins par année.

COUPS DE CRAYON, par *F.-A. Baillairgé*, Ptre. — In-18 de 224 pages. — Joliette. — 1889.

" Légère esquisse de ce que la vie réelle, prise sur le vif, a jeté sur ma route durant les vacances de 1887 ", dit l'auteur dans son *Introduction.* — Cet opuscule, très animé, très gai, très intéressant, présente peut-être un trop grand étalage de noms propres : à la place des intéressés, nous aimerions mieux les voir remplacés par des X et des Z. La vie intime nous semble avoir ses droits de réserve, sans quoi il faudrait se défier même de ses amis, ce qui oterait à l'intimité beaucoup de ses charmes.

T. H.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

Enregistré conformément à l' " Acte des droits d'auteur."

CHAPITRE SEIZIÈME

Départ de lord Metcalfe. — Lord Cathcart le remplace, d'abord comme administrateur, puis comme gouverneur général. — Session de 1846. — M. Viger prend son siège dans l'Assemblée. — Correspondance La Fontaine-Caron. — Liste civile.

La maladie de lord Metcalfe empirait. Le 13 octobre, il fit savoir à lord Stanley que ses médecins avaient déclaré qu'il lui serait bientôt physiquement impossible de remplir les devoirs de sa charge. Malgré cela, il se proposait de lutter encore. Mais quinze jours après, il annonçait qu'il ne pouvait plus se rendre à l'hôtel du gouvernement, ni même recevoir de visiteurs chez lui, quoiqu'il pût encore s'occuper d'affaires publiques à son domicile ; si la saison lui permettait de retourner immédiatement en Angleterre, il demanderait à être remplacé ; mais comme ses médecins lui conseillaient d'attendre jusqu'au printemps, il s'abstenait encore de donner formellement sa démission. Mais cette dernière lettre n'était pas encore parvenue en Angleterre que lord Stanley lui écrivait tant en son nom qu'au nom de Sa Majesté, acceptant sa résignation et reconnaissant, de la manière la moins équivoque, les services qu'il avait rendus à l'Etat. Il le prévenait en même temps que lord Catheart, le commandant des forces au Canada, le remplacerait provisoirement comme administrateur, et qu'il lui serait nommé un successeur aussitôt que possible.

La *Gazette du Canada* du 25 novembre contenait les adieux de lord Metcalfe au Canada ; mais il ne quitta Montréal que le lendemain matin, et s'embarqua pour l'Angleterre, où il arriva le

16 décembre suivant. A propos de ce départ de lord Metcalfe, le correspondant canadien du *Courrier des Etats-Unis*, M. Chauveau, qui avait eu occasion de voir ce gouverneur de près et de l'étudier, faisait quelque temps après les réflexions suivantes :

"Lord Metcalfe ne mourra pas sous le harnais, comme il s'en était si énergiquement vanté. Son départ a été brusque et a surpris ses amis encore plus que ses ennemis. On s'était attendu quelque temps à sa mort, mais personne ne songeait à lui voir entreprendre un tel voyage avec la maladie terrible qui le ronge, et dans une aussi mauvaise saison. Il y a eu en cela quelque chose d'aussi touchant qu'imprévu. C'est un homme dont les jours sont comptés et qui les compte lui-même avec une noble et froide simplicité. *Ce n'est pas, dit-il, pour aller chercher la guérison d'un mal que l'on dit incurable que je vous laisse, c'est uniquement parce que j'ai cessé d'être utile au gouvernement du pays.* Ces paroles sont caractéristiques au plus haut degré. Lord Metcalfe est un de ces impassibles instruments de la politique anglaise qui accomplissent leur tâche jusqu'au bout avec tant de résignation que l'on est porté à douter qu'ils aient une intelligence libre et un cœur comme celui des autres hommes....

" Lord Metcalfe avait probablement pour mission de diminuer, autant qu'il pourrait, la part d'indépendance et de liberté faite aux colonies, de rétracter, autant qu'il pourrait, les concessions de son prédécesseur. Heureusement l'attitude prise par le pays entier... a fait voir que s'il avait été imprudent de s'avancer aussi loin, il le serait davantage de rétrograder."

Voici comment, quelques années plus tard, dans son histoire de la politique coloniale, le comte Grey apprécie l'administration de lord Metcalfe au Canada :

" Une différence d'opinion s'éleva entre lord Metcalfe et son Conseil sur une question relative à l'exercice du patronage, question qu'il n'est ni nécessaire ni expédient de discuter ici ; qu'il suffise de dire que ce différend occasionna la retraite des membres du conseil exécutif, qui furent appuyés par une majorité de l'Assemblée. Lord Metcalfe, après un délai considérable, réussit à former un autre Conseil pour lequel, au moyen d'une dissolution du parlement, il obtint l'appui d'une nouvelle Assemblée. Mais ce revirement ne fut accompli que par la

popularité et l'influence personnelles de lord Metcalfe, qui furent mis en jeu pour faire élire des députés favorables à ses idées ; ce qui eut l'effet de le mettre en hostilité ouverte avec un des grands partis qui divisaient la colonie. Bien qu'on obviât ainsi pour le moment à la difficulté de faire fonctionner le gouvernement, puisque le parti dans les bras duquel le gouverneur s'était jeté possédait une petite majorité dans l'Assemblée, cet avantage fut acheté bien cher, car désormais l'opposition parlementaire n'était plus dirigée contre les conseillers du gouverneur, mais contre le gouverneur lui-même et le gouvernement britannique dont il était l'organe.

" Puis, comme il est de la nature de toutes les assemblées populaires de subir de temps à autres des changements qui font que la minorité d'une année devient la majorité d'une autre année, et comme il ne pouvait y avoir de doute que tôt ou tard le parti avec lequel lord Metcalfe s'était querellé reconvrerait son ascendant, on pouvait sûrement prévoir que l'état de choses existant alors donnerait bientôt naissance à de grands embarras. Ce n'était pas tout ; le gouverneur, en rompant avec un parti, se trouvait beaucoup plus qu'il n'était désirable au pouvoir de l'autre, et perdait le moyen d'exercer son autorité propre en contenant dans les bornes de la modération le parti qui le soutenait et avec l'assistance duquel il se trouvait obligé de conduire les affaires. Lord Metcalfe comprenait parfaitement le danger de sa position, et il est clair qu'il prévoyait dans l'administration future de la colonie des difficultés auxquelles il n'avait pas réussi à trouver le remède."

M. J.-M. Higginson, qui avait été secrétaire privé de lord Metcalfe continua à remplir les mêmes fonctions auprès de lord Cathcart. Cette première nomination de l'administrateur ne plut qu'à demi au parti de l'opposition dont quelques-uns des chefs avaient eu à se plaindre de M. Higginson durant l'administration du dernier gouverneur. Toutefois l'opposition était bien disposée à ne pas se montrer exigeante envers le successeur de lord Metcalfe.

Il n'y eut rien de bien important en politique jusqu'à l'ouverture de la session de 1846. Pourtant le transfert des dépôts du gouvernement de la Banque de Montréal dans la Banque du Haut-Canada, transfert exécuté par le receveur général au mois

de novembre 1845, causa beaucoup d'émoi dans le monde politico-financier. Diverses causes furent assignées à cette mesure inattendue et qu'on croyait devoir produire une détresse commerciale. Les adversaires du gouvernement prétendirent que ce changement était dû à quelques paroles insultantes pour la noblesse anglaise échappées au gérant de la Banque de Montréal, M. Benjamin Holmes, dans une réunion du conseil de ville; d'autres l'attribuèrent au fait que plusieurs des ministres, et entre autres le nouvel inspecteur général, M. Cayley, avaient des intérêts dans la Banque du Haut-Canada. Mais les amis du ministère donnèrent une autre raison : c'est que la Banque de Montréal refusait de payer au gouvernement l'intérêt sur le dépôt qu'il tenait continuellement dans la Banque, et qui ne s'élevait pas à moins de £60,000 à £70,000, tandis que la Banque du Haut-Canada se soumettait volontiers à cette condition. Les actionnaires de cette dernière banque étaient loin de s'attendre alors que cet événement serait plus tard une des causes indirectes de la ruine de leur institution.

Il y eut, dans le même temps, des plaintes nombreuses portées contre le cabinet à propos de la nomination des magistrats, et surtout des nominations dans la milice à la tête de laquelle se trouvait alors le colonel B.-C.-A. Gugy, en qualité d'adjudant général. Les plaintes allèrent si loin que M. Gugy reçut l'injonction de ne plus faire de nominations avant l'ouverture de la session.

Celle-ci d'ailleurs ne pouvait tarder longtemps. La session fut ouverte le 20 mars 1846 par lord Cathcart nommé gouverneur général quatre jours auparavant.

Le discours du Trône n'annonçait absolument rien, à l'exception d'une loi relative à la milice et d'une autre pour venir en aide aux victimes des deux grands incendies de Québec.

Les débats sur l'Adresse furent moins longs qu'à l'ordinaire. Commencés à 5 heures de l'après-midi, le 24, ils étaient terminés à 11 heures du soir le même jour. L'opposition aurait bien désiré pouvoir laisser voter par acclamation les propositions présentées par MM. Prince et De Bleury, qui n'étaient qu'une paraphrase du discours de Son Excellence, mais une de ces propositions faisait allusion aux services rendus au pays par lord Metcalfe, ainsi qu'aux regrets qu'avait inspirés son départ, et ne pouvait être

acceptée silencieusement. M. Baldwin proposa donc un amendement déclarant que la Chambre regrettait " la cause pénible qui avait forcé lord Metcalfe à abandonner le poste élevé qu'il occupait." La discussion fut maintenue dans les bornes de la plus grande modération. L'amendement fut rejeté par une majorité de 43 voix contre 27. Quelques-uns des libéraux de la dernière session, entre autres M. Christie, député de Gaspé, avaient passé, pendant les vacances, dans le camp ministériel.

Les principaux orateurs dans cette circonstance furent MM. Prince, Baldwin, Viger, Cauchon, Cameron, Macdonald de Glengarry, Chauveau, Gowan, De Bleury, George McDonell et Price.

Un des partisans du ministère, dont la parole n'avait guère de poids dans la Chambre, mais qui avait le don de l'amuser par des plaisanteries bouffonnes, et qu'on appelait le facétieux Jimmy Johnson, ayant dit tout crûment qu'il ne voulait pas de lord Cathcart comme gouverneur, parce qu'il n'aimait pas à voir un militaire à la tête de nos affaires, M. Baldwin répondit avec beaucoup d'esprit et d'à-propos qu'il aimait mieux un militaire comme gouverneur de cette province qu'un homme qui avait gouverné despotiquement dans les Indes durant de longues années; qu'autrefois, lorsque les affaires de la colonie étaient absolument abandonnées aux mains des gouverneurs, il eût pu être dangereux de faire choix de militaires pour ce poste; mais qu'aujourd'hui il y avait un principe de gouvernement bien établi, accepté, reconnu, il y avait des règles constitutionnelles, que ne pouvait, que ne devait pas du moins enfreindre un gouverneur, et que la discipline militaire, la soumission aux règles établies, professées dans l'armée, étaient même, dans de pareilles circonstances, des garanties pour le pays.

M. Baldwin fit remarquer aussi les omissions importantes faites dans le discours du Trône. Le ministère, dans la dernière session, n'avait disposé que d'une partie de ses bills; est-ce qu'il renonçait complètement aux autres? Les lois municipales du Haut-Canada étaient regardées comme défectueuses; il fallait aussi des amendements au système judiciaire. La question de l'université, considérée depuis longtemps d'une si grande importance devait être réglée.

M. D.-B. Viger, qui avait été nommé par la ville des Trois-Rivières, siégeait cette fois, parmi les ministres, mais il y était

évidemment mal à l'aise ; et il faut avouer que ce n'était pas sans raison. Il lui fallait une immense confiance dans ses forces, ou une étonnante conviction dans la bonté de sa cause pour s'exposer aux reproches amers, aux dédains, aux insultes qui ne pouvaient manquer de lui être prodigués, à sa rentrée dans l'arène. En effet, M. Aylwin l'accabla de ses sarcasmes, de jeunes députés comme MM. Cauchon et Chauveau le harcelaient sans cesse et l'humiliaient en se montrant supérieurs à lui sous le rapport du talent ; car, de l'aveu de tous ceux qui l'avaient connu dans ses jours de popularité, M. Viger n'était plus ce qu'il avait été autrefois. Il avait bien encore une certaine dignité dans la pose et beaucoup de chaleur dans le langage ; mais cette chaleur même ne semblait convenir ni à son âge ni à sa position ; d'ailleurs ce qui manquait surtout à son discours, c'était le raisonnement, la logique, l'enchaînement des idées. Ses collègues même du ministère, et ses nouveaux amis du parti conservateur ne paraissaient guère reposer de confiance dans sa force ; et malgré le respect qu'inspiraient son grand âge et ses vertus privées, il se faisait, chaque fois qu'il parlait, un tel chuchotement dans toutes les parties de la salle qu'il était très difficile aux journalistes de saisir ses paroles.

On vient de voir que le ministère obtint, sur le vote de l'adresse, une majorité de seize voix. On calculait que lorsque tous les députés seraient présents, cette majorité pourrait être de neuf ou dix voix. Cela semblait indiquer un progrès sur la dernière session. Cependant l'impression générale était que le ministère allait toujours s'affaiblissant. C'est ce que M. Chauveau exposa avec beaucoup d'effet. Il démontra que, moralement et politiquement, le cabinet était faible ; que les membres qui le composaient étaient divisés entre eux, et que pris dans son ensemble, le gouvernement n'avait aucune confiance en soi-même. M. Malcolm Cameron avait déjà, en lisant un passage d'une gazette du Haut-Canada, où il était dit que M. Draper avait entamé des négociations avec les principaux membres du parti canadien-français dans le but de reconstruire le ministère, interpellé les ministres pour savoir si une pareille assertion avait quelque fondement ; personne n'avait répondu ; d'ailleurs l'orateur avait décidé que cette manière de solliciter des renseignements n'était pas parlementaire. M. Chauveau renouvela la

question : " Est-il vrai, dit-il, ou n'est-il pas vrai que des membres du gouvernement ont cherché, en dehors du ministère et en dehors de ceux qui l'appuient, les éléments d'un nouveau cabinet ? " Et comme on ne répondait rien : " Vraiment, continua-t-il, si on ne dit pas que cela est faux, il serait bien superflu de dire que c'est vrai. Eh bien! dira-t-on qu'un cabinet qui cherche ainsi un appui hors de lui-même est un cabinet fort ? " Cette question en resta là pour le moment, mais elle devait revenir bientôt et faire époque dans les annales de cette session de 1846.

Plusieurs séances furent employées à discuter des questions d'élections contestées, particulièrement celle du comté d'Oxford, attaquée par l'honorable Francis Hincks. M. Hincks était un si redoutable adversaire en parlement que le parti ministériel faisait tout en son pouvoir pour l'écarter. Une motion pour faire déclarer dissous le comité chargé de décider cette contestation fut, après une longue discussion, rejetée par une majorité de 38 contre 33, tous les ministres se trouvant dans la minorité. La majorité de ce comité se composait de députés appartenant au parti libéral. Le ministère ouvrit alors des négociations avec un des députés libéraux du comité, et réussit à lui faire accepter trois places dans son propre district. Ce député dut en conséquence abandonner son siège et le comité fut dissous. M. Hincks fut ainsi privé de ses droits.

Cependant la rumeur relative aux négociations entamées entre certains ministres et certains chefs de l'opposition continuait à inquiéter les esprits. Les libéraux se plaignaient de ce que M. Draper, dans ses conversations avec ses amis politiques, donnait une version partiale des faits, et ne représentait pas sous leur vrai jour les sentiments de ses adversaires. Une motion de M. Cameron à l'effet de prier Son Excellence de transmettre à la Chambre toute correspondance qu'elle pourrait avoir en sa possession, relativement à ces négociations, ayant été repoussée, les membres de l'opposition se réunirent au commencement d'avril, et soupçonnant que M. La Fontaine était concerné dans les négociations en question, lui demandèrent communication de la correspondance qu'il pouvait avoir eue avec M. Draper ou avec toute autre personne en vue d'une reconstruction du ministère. M. La Fon-

taine se rendit à la demande de ses amis, et lut toute la correspondance en question. Il fut aussitôt résolu qu'elle devait être livrée à la publicité, et que M. La Fontaine en donnerait lecture à la Chambre, du moment qu'il en serait prié par un député. " Les députés libéraux, disait le correspondant du *Journal de Québec*, ont cru devoir en venir à cette détermination, et parce qu'elle est d'accord avec la pratique constitutionnelle, et parce que M. Draper prenait sur lui de donner une fausse direction à l'opinion, en ne communiquant à ses partisans qu'une partie seulement des faits.... " Vous verrez, ajoutait-il en parlant de la correspondance, vous verrez qu'elle fait honneur à celui que des talents distingués, une expérience de vingt années et un grand et fort caractère ont placé à la tête du parti libéral dans le pays ; vous admirerez un chef-d'œuvre dans la lettre de M. Lafontaine, vous y reconnaîtrez la pensée d'un homme d'Etat et d'un grand citoyen. C'est une belle attitude que celle prise par lui dans cette circonstance, et c'était la seule digne, la seule qui convînt à un homme entouré de la confiance publique "....

Une proposition déclarant que la conduite de M. La Fontaine, durant toute cette négociation, avait été celle d'un véritable patriote, fut votée à l'unanimité à cette réunion des libéraux.

Le 6 avril, M. La Fontaine donna avis qu'il lirait cette correspondance en parlement, à la séance du lendemain ; et en effet, le 7, après avoir fait une motion d'ajournement pour se donner le droit de parler, il annonça qu'il allait lire les lettres en question. M. Prince prétendit que M. La Fontaine n'avait pas le droit de lire ces lettres, sans avoir obtenu la permission des personnes qui les avaient écrites ; M. La Fontaine répondit que ses amis politiques, non seulement l'avaient prié de leur faire part de cette correspondance, mais avaient décidé qu'il devait à son parti et au pays de la lire quand il en serait requis, s'engageant, eux, à accepter la responsabilité d'une pareille démarche ; qu'il avait même reçu une lettre de M. Caron lui intimant que lui, M. Caron, allait publier la correspondance. M. Prince persista dans son opposition, mais l'orateur décida que M. Lafontaine était parfaitement dans l'ordre.

Cette correspondance est si importante, au point de vue politique et historique, que pour épargner à ceux qui désireraient la

consulter le soin de la chercher dans les journaux de l'époque, nous la reproduisons ici en entier :

Extrait d'une lettre de M. Caron à M. La Fontaine.

Québec, 7 septembre 1845.

Mon cher ami,

Je me fais un devoir de vous écrire la substance d'une conversation que j'ai eue il y a quelque temps à Montréal avec M. Draper, dans laquelle il m'a manifesté le désir de voir quelques-uns de nos amis se joindre à l'administration ; voici ce dont il s'agit :

Dès l'été dernier, M Draper, sans être aussi explicite qu'il l'a été cette fois, m'avait fait entendre qu'il serait bien flatté de voir quelques Canadiens-français faire partie de l'administration, autres que ceux qui y sont déjà. Il m'avait mentionné Morin comme un de ceux-là ; et tout en me disant qu'il regardait comme impossible de vous y voir entrer vous-même, à raison des difficultés personnelles existant entre vous et le gouverneur, il me donna à comprendre qu'il y avait moyen de faire disparaître cet obstacle, en vous pourvoyant autrement. Quant à M. Baldwin, il parût être sous l'impression qu'il serait disposé à se retirer de lui-même, et semblait même avoir des informations sur le sujet. Je regardai tout cela comme de simples confidences que je devais garder pour moi, vu qu'il ne m'avait pas autorisé à les communiquer. Quelques jours avant mon départ pour Montréal, je reçus de lui une note me rappelant cette conversation et me priant de lui communiquer les difficultés que je voyais à un rapprochement, afin, disait-il, de s'assurer s'il n'y aurait pas moyen de les faire disparaître. Je lui répondis que, devant aller à Montréal, je le verrais et lui ferais là ma réponse.

En effet l'ayant rencontré, après avoir fortement insisté sur les avantages que le public en général, et particulièrement la partie française de la population, retireraient d'avoir dans le conseil du pays des personnes connaissant les besoins de tous et en état d'y pourvoir ; après m'avoir représenté le tort que notre isolement causait au Bas-Canada en entier, mais plus particulièrement à

notre portion de sa population, il m'a dit qu'il y avait des difficultés, mais qu'il fallait voir s'il n'y avait pas moyen de les surmonter. La première était de pourvoir de situations les nouveaux venus. Là-dessus il m'a dit que M. Viger serait facilement induit à se retirer et que M. Papineau ne demandait pas mieux ; que ces deux situations devaient être remplies par des Canadiens-français ; il m'a paru désirer voir Morin président du Conseil, mais à tout événement, pour cette place, il voulait un Canadien. Il a parlé de la situation de solliciteur général qui devait être occupée par un de notre origine, et qui, quoique ne fesant pas nominalement partie du ministère, n'en exercerait pas moins une grande influence sur la conduite des affaires. Il a aussi parlé de la situation d'un assistant-secrétaire qui fournirait à son homme des émoluments respectables et qui devait être remplie par quelqu'un ayant ou devant avoir un siège dans le parlement. Voici à peu près tout ce qu'il pouvait offrir pour le moment à nos amis, qu'ils pourraient eux-mêmes ensuite travailler à faire leur part plus considérable.

Une autre difficulté qu'il a signalée était relative à vous-même. A votre sujet il a dit que rien ne lui ferait plus de plaisir que de vous avoir pour collaborateur ; mais que le gouverneur et vous ne pouvant vous rencontrer, il fallait renoncer à vous voir faire partie de l'administration tant que lord Metcalfe serait au pouvoir ; mais qu'il serait injuste de sacrifier un homme de votre importance et de votre mérite ; que vos amis seraient bien blâmables s'ils le fesaient, mais que l'on était prêt à faire disparaître cette difficulté en vous plaçant de manière à vous satisfaire. J'ai compris ou il m'a dit que l'intention était de vous mettre sur le Banc.

Quant à M. Baldwin, il n'en a pas dit grand chose ; mais j'ai compris comme dans la première conversation dont je vous ai parlé, qu'il comptait qu'il se retirerait de lui-même. Il m'a dit qu'il y avait d'autres détails sur lesquels il était sûr que l'on pourrait s'entendre. Tout ceci m'a été dit avec permission de le communiquer, et même avec prière de faire tout ce qui dépendrait de moi pour effectuer un rapprochement et pour engager quelques-uns des nôtres à prendre dans le Conseil les sièges que l'on pouvait faire vider pour le moment.

Je dois vous dire que je suis d'avis que l'état dans lequel nous sommes ne peut pas durer.... Ce qu'on nous offre est peu de chose,

mais ce pourrait être le commencement de quelque chose de mieux. Il est très possible que je voie mal les choses, mais il me semble que cette ouverture vaut bien la peine qu'on y réfléchisse ; je vous la communique dans cette vue afin que vous y pensiez, avec liberté de la communiquer, mais la chose doit être faite avec discrétion....

Tout à vous,

ED. CARON.

Lettre du même au même.

Québec, 8 septembre 1845.

Mon cher ami,

Vous recevrez avec la présente la lettre que je vous ai écrite hier bien à la hâte, mais qui contient pourtant un récit correct, en substance du moins, de ce qui s'est passé entre M. Draper et moi, et aussi un exposé succinct mais sincère de mes opinions présentes sur l'important sujet qui y a donné lieu. Quelle que soit votre manière de voir les choses, que vos vues s'accordent ou non avec les miennes, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que les motifs qui me font agir dans cette circonstance sont honnêtes et désintéressés.

Tout ce que je me suis proposé était de faire part à vous et à M. Morin, de l'ouverture qui m'avait été faite, bien déterminé à ne pas pousser la chose plus loin, si vous êtes d'avis que l'arrangement proposé ou tout autre qui pourrait mettre de nos gens au pouvoir, sont impossibles dans les circonstances. Si tel est le cas, je le regretterai sincèrement, mais je me résignerai et attendrai des circonstances plus favorables.

Quant à la partie de la transaction qui vous regarde, je ne la mentionne seulement pas, étant d'avis que d'après votre position vous devez regarder cette affaire comme s'il s'agissait d'un autre et que vous n'eussiez rien à y faire personnellement.

Il n'est pas nécessaire de vous dire que ma lettre d'hier est d'une nature confidentielle ; qu'elle ne doit être communiquée

qu'à Morin et à tels autres amis dont vous êtes sûr, puisque si la démarche entreprise était sans résultat, il serait mieux pour tout le monde que la chose restât entre nous. Ecrivez-moi au plus tôt et dites moi ce que vous pensez qu'il serait à propos de faire.

Tout à vous,

ED. CARON.

Lettre de M. La Fontaine à M. Caron.

Montréal, 10 septembre 1845.

Mon cher ami,

Je m'empresse d'accuser la réception de votre lettre en date du 8, ainsi que de celle qui l'accompagnait. Ces lettres ne me sont parvenues que tard hier dans l'après-midi. Selon votre désir, je les ai communiquées à notre ami Morin.

En répondant à votre communication, je ne réponds que pour moi seul ; et je le fais comme je l'eusse fait, si mon nom n'avait pas été mêlé à vos entretiens avec M. Draper.

Bien que la nature et le but de ces entretiens, en autant que j'y suis concerné, me justifieraient de m'abstenir d'exprimer une opinion, cependant, consultant votre désir, je dois au sentiment de l'amitié que je vous porte, de vous dire franchement ma pensée, mais seulement sur ceux des points de votre lettre, auxquels je me crois appelé à répondre.

Je dois d'abord vous faire remarquer que j'infère de la teneur de votre lettre, quoique cela n'y soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que, dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada doit être représenté dans l'administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la Province qui est en majorité dans la chambre d'assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada. Soit ; et si c'est là votre opinion, il me semble qu'elle vous fournit les moyens d'offrir à M. Draper des raisons

" fortes et irrésistibles " pour soutenir un avis que vous lui auriez donné en harmonie avec cette opinion. Ces raisons se présentent d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les énoncer en détail.

L'administration actuelle, quant au Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la Province ? N'y a-t-il pas dans ce fait là seul une pensée d'injustice, d'oppression même ?

La voie qu'a prise M. Draper pour obtenir le résultat qu'il désire, me paraît être inconstitutionnelle. Personne n'est responsable de la démarche par suite de laquelle vous m'écrivez. Vous n'êtes pas chargé de réorganiser soit en tout, soit même en partie, l'administration dont il est membre. Vous n'assumez aucune responsabilité. C'est ce qui, au premier abord, m'a fait hésiter à vous faire part de mes opinions. S'il en eût été autrement, vous auriez eu le droit d'exiger d'un ami qu'il vous donnât son avis sur ce que vous auriez eu à faire, et en pareil cas je me serais fait un devoir de repondre à votre appel, sans omettre aucune partie de vos demandes et sans crainte de compromettre qui que ce soit.

Si donc aujourd'hui je réponds sur quelques points, vous devez croire que je ne le fais pas sans quelque hésitation.

Ce que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section bas-canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir ? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire ? Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentants, ferait prévaloir cette influence légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors, *et alors seulement* que vous pourrez vous flatter d'avoir dans une administration, pour faire usage de vos propres termes, " des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts."

Mais l'on vous dit: Nous voulons seulement nous *adjoindre* quelques Canadiens comme Canadiens-français. De ce moment,

ceux qui entrent ainsi au ministère y entrent non par suite d'un droit constitutionnel, non par l'action de l'opinion de leurs compatriotes, mais uniquement par suite de la faveur, du bon plaisir d'un gouverneur. De ce moment, l'expérience nous l'apprend, ils sont sans influence ; ils ne sont plus des agents libres ; ils ne sont que des instruments entre les mains de ce gouverneur, pour faire mal comme pour faire bien. S'ils ont quelque capacité et quelque talent, ils les font tôt ou tard servir à jeter la division parmi nous. D'un côté ils cessent bientôt de sentir le frein salutaire de l'opinion de leurs concitoyens ; de l'autre, ils s'accoutument à ne consulter que leurs intérêts personnels et souvent même leurs passions. Ils n'obéissent plus qu'aux volontés arbitraires d'un gouverneur. Voulez-vous que je vous cite des exemples ? En voici : M. Dominique Mondelet croyait sans doute être utile à ses compatriotes, lorsque sous lord Aylmer il accepta une place dans le conseil exécutif. Nous l'avons vu presque de suite renier son passé, et plus tard nous l'avons vu voter la suspension des juges Panet et Bédard, et servir lui-même d'avocat à ce tribunal illégal de la cour martiale. Cependant on l'avait appelé au Conseil comme Canadien-français. C'est à ce titre que plus tard à une époque assez mémorable nous avons vu MM. de Bartzch, Heney, Quesnel, Louis Panet prendre siège dans le conseil exécutif. Ils croyaient sans doute pouvoir y servir les intérêts de leurs compatriotes. Ils ont fini par y voter la suspension de notre constitution représentative !

Dans ces derniers temps nous avons encore vu entrer au Conseil, par la même porte, MM. Viger et Papineau. Ils ont dit, comme les autres, qu'ils pensaient y être utiles à leurs concitoyens d'origine française. Cependant un de leurs premiers actes, commis au grand jour, a été de nous donner pour orateur une personne que nous devons estimer sans doute, mais qui n'entend pas un seul mot de notre langue, et de repousser la candidature d'un Canadien-français, parlant également les deux langues, bien que la voix reconnaissante de *leurs* compatriotes l'appelât unanimement à cette haute charge. Nous nous plaignons, et surtout vous du district de Québec, de la répartition injuste des deniers publics dans la dernière session. A qui le devons-nous ? Sous les auspices de qui cette répartition a-t-elle été faite ? Que MM. Viger et Papineau vous répondent.

Cependant toutes ces personnes invoquaient leur qualité de Canadiens-français pour accepter des places. Tous portaient des noms plus connus que celui de M. Taschereau qui, comme eux, n'entre dans l'administration qu'au même titre, et par la même porte, avec la meilleure volonté du monde, de bien faire sans doute. Le même sort l'attend. Un peu plus de division parmi les Canadiens, avec tous ses malheureux effets, voilà tout ce que nous avons à attendre d'un système qu'un journal de Québec vient de proclamer au grand jour, et que je ne puis qualifier autrement que de système de chercheurs de places. Je suis, je vous l'avoue, encore à apprendre ce que ce système peut procurer de bon.

S'il était deux noms qui pussent, sous ce système, faire espérer qu'ils exerceraient dans le Conseil quelque influence ; s'il était deux noms auxquels une administration devait quelque reconnaissance pour s'être *adjoints* à elle comme Canadiens-français, ces deux noms étaient certainement ceux de Viger et Papineau. Et cependant voilà que M. Draper vous apprend que Son Excellence est prête à leur donner leur congé ! Est-ce au moins pour former une nouvelle administration pour le Bas-Canada ? Oh ! non, c'est uniquement pour faire un replâtrage d'une administration que M. Draper avoue ne pas représenter le Bas-Canada ; et que l'on voudrait refaire en substituant aux noms de Viger et Papineau, deux autres noms canadiens-français à l'aide desquels on espèrerait sans doute créer parmi nous un peu plus de division que n'en n'ont créé ceux des premiers. Puisque l'on veut ainsi congédier MM. Viger et Papineau, pourquoi ne congédie-t-on pas également MM. Daly et Smith ? Est-ce que ces deux derniers représentent plus le Bas-Canada que les deux premiers ? Ceux-ci du moins peuvent invoquer un passé, tandis que les deux autres n'ont qu'un présent, et je vous en laisse le juge.

Pauvre M. Viger, si c'est là le traitement qu'on lui destine, traitement que l'on dit être prêt à lui administrer, je ne suis pas surpris de voir pour ainsi dire tous les officiers du gouvernement ne parler de lui qu'avec dérision. Deux hommes ainsi placés, ainsi traités, peuvent-ils exercer une grande influence sur les délibérations du Conseil, et y faire respecter les intérêts de leurs compatriotes ? Si cette influence y est nulle, comme on doit le présumer d'après les aveux de M. Draper, M. Taschereau qui ne vient qu'à

leur remorque, et à qui, de plus, la porte du Conseil est fermée, peut-il s'attendre à faire mieux qu'eux ? Voilà où nous conduira, ou plutôt voilà l'état de choses que perpétuera ce système d'accepter des places à tout prix. Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens-français c'est de rester unis et de se faire respecter. Ils se feront respecter dans le Conseil et y exerceront la légitime influence qui leur est due, non quand ils n'y seront représentés que par des instruments passifs du pouvoir, quel qu'en soit le nombre, mais bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration bas-canadienne formée en harmonie avec des principes que l'opinion publique ne désavoue pas.

La démarche qu'a faite auprès de vous M. Draper a toute la ressemblance du monde avec celle que M. Sullivan fit auprès de vous et moi à Québec en juillet 1842. On reconnaissait alors que l'administration du temps qui était celle que lord Sydenham avait léguée à sir Charles Bagot, ne représentait pas le Bas-Canada. On voulait comme aujourd'hui y ajouter un ou deux noms français seulement comme Canadiens-français. Vous savez tout ce qui s'en est suivi ; je n'ai pas besoin de vous le rappeler. La même scène est sur le point de se renouveler, ou je me trompe beaucoup, à moins que le système d'accepter des places à tout prix, ne vienne, en comblant les vœux des chercheurs de places, jeter nos compatriotes dans une division et une faiblesse mortelle. Lord Metcalfe est le lord Sydenham, et son successeur sera le sir Charles Bagot.

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé au Haut-Canada ; rien de plus, mais aussi rien de moins.

Voilà l'expression sincère de mes vues. Si je me trompe l'erreur est mienne. Je le regretterai sans doute ; mais advienne que pourra ; je désire avant tout rester en paix avec mes convictions qui sont ma conscience.

Je ne puis terminer sans vous dire un mot sur ma position à l'égard de mes amis politiques. Je l'ai souvent dit et je le répèterai encore, c'est qu'aucune considération qui me soit personnelle ne doit les empêcher de former partie d'une administration qui, pour le Bas-Canada, serait organisée d'après les principes constitutionnels qui doivent diriger notre conduite.

Je ne servirai jamais d'instrument pour diviser mes compatriotes. Si l'on forme une administration qui mérite ma confiance, je la soutiendrai de bon cœur. Si cette administration n'a pas ma confiance, mais qu'elle possède celle de la majorité de mes compatriotes, ne pouvant la soutenir, je me retirerai volontiers de la représentation, plutôt que de jeter de la division dans nos rangs. Si, sous le système d'accepter des places à tout prix, il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané, ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, l'union entre nous, je ne veux pas être et ne serai jamais de ce nombre.

N'ayant aucun désir de tenir secrètes mes pensées ou mes vues politiques, je vous permets de faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable.

Je suis avec estime,

Votre ami dévoué,

L.-H. LA FONTAINE.

L'HON. E.-R. CARON.

(A continuer.)

PAYSAGE DE VERACRUZ

C'est un pays austère, étincelant et morne :
La nuit, on s'y croirait dans un monde enchanté;
Orion, Sirius, épandent leur clarté ;
La lune, promenant très lentement sa corne,
Des cieux, jette un regard plein de suavité.

La brise de la mer est fraîche et caressante,
Douce comme un baiser apporté par les flots ;
Le golfe mexicain, fatigué de sanglots,
Chantant un chant berceur d'une voix languissante,
Dans leur écrin d'écume endort ses noirs îlots.

Les vagues tendrement glissent le long des grèves,
Et semblent, au reflux, pleurer en les quittant ;
Un grand besoin d'aimer, de l'azur palpitant,
Tombe, et sur les yeux clos ouvre l'essaim des rêves;
L'onde, les rocs, la mer, s'embrasent un instant.

Mais un point d'or surgit à l'Orient ; la terre
Tressaille en pressentant l'approche du soleil ;
La nuit fuit tout d'un coup troublée en son sommeil,
Et l'astre rutilant, comme un brillant cratère,
Verse ses grands rayons en un faisceau vermeil.

Tout change ; les flots verts à l'assaut des falaises
Bondissent en poussant des cris désespérés ;
Les rocs meurtris, tordus, sans cesse déchirés,
Semblent ces damnés noirs qui, jetés aux fournaises,
Erigent, en hurlant, leurs cous démesurés.

Le ciel d'un bleu trop cru, lourdement uniforme,
Fatigue le regard ; pas un atome d'air
Ne vibre dans le calme endormant de l'éther ;
Le sable en fusion sous la chaleur énorme
Pompe l'humidité des algues de la mer.

Le terrain balayé souvent par les tempêtes
N'offre, de ci, de là, qu'un horrible gazon
Rôti par le soleil ; partout à l'horizon,
Des palmiers aux troncs roux, pensifs, dressent leurs têtes
Lasses de leurs cheveux verts en toute saison.

Nul autre arbre ne croît dans ce sol infertile ;
Monotones, plongés dans l'assoupissement,
Sous le manteau de plomb tombant du firmament,
Des palmiers, des palmiers, interminable file,
Allongent vers le Sud leur muet régiment.

Rien ne vit dans ce coin de la zone torride ;
Pas d'oiseaux, si ce n'est le zopilote obscur
Qui, tendant brusquement son bec avide et dur,
Explore d'un regard la longue place aride,
Puis, comme un disque noir, s'enfonce dans l'azur.

AUGUSTE GÉNIN.

Veracruz, 1888.

L'éminent poète mexicain, l'auteur des *Poèmes Aztèques*, M. Auguste Génin, que les lecteurs du *Canada-Français* connaissent déjà très favorablement, a bien voulu nous donner la primeur de cette étude de paysage, au coloris si intense, et qui doit faire partie de son prochain volume : *Les Poèmes Mexicains*. M. Génin fait honneur aux Français d'Amérique : il a droit de cité chez nous. — *(Note de la rédaction).*

AU TEMPS DES VIEUX CREOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

PAR GEO. W. CABLE

Traduites de l'anglais par LOUIS FRÉCHETTE

V

MADAME DÉLICIEUSE

Contigu au vieux *Café de la Poésie,* qui faisait le coin de la rue, on apercevait le logis étroit, d'un seul étage, et peint en jaune, du docteur Mossy, avec ses deux portes vitrées et protégées par des contrevents en volige, sa toiture en tuiles, basse et moussue, s'avançant en saillie au-dessus du trottoir.

Le docteur se tenait généralement chez lui, car il était studieux, et assez négligent de sa profession — au point de vue des affaires.

C'était un gentleman créole, petit, tranquille, de trente ans au plus, avec une vieille figure jeune, et des manières qui provoquaient tout de suite un courant sympathique.

Il vous recevait — qui que vous fussiez — avec douceur et franchise, vous regardant bien en face avec ses yeux bleus et profonds, et vous rassurant par un sourire aimable et modeste — un sourire d'un charme bien rare sur les lèvres d'un homme.

Avouons franchement que le petit logement du docteur était poussiéreux et en désordre — beaucoup même.

C'était une curiosité que de compter ses bocaux, ses bocaux et ses bocaux.

Tous contenaient des serpents, quelques poissons hideux et autres précieux échantillons d'histoire naturelle. Il y avait des oiseaux empaillés, perchés sur des baguettes rompues, des lézards séchés, des anguilles, de petits aligators, de vieux crânes de trépassés, et dix mille feuilles de papier à manuscrit dépareillées, mêlées à des

restes de repas solitaires, parmi lesquels on découvrait des bistouris rouillés avec des spatules égarées depuis longtemps.

Toute la Nouvelle-Orléans, ou du moins toute la Nouvelle-Orléans créole, connaissait, et pourtant ne connaissait pas l'aimable petit docteur.

Il était si gentil, si bon, si habile ; il faisait si peu de cas des riches, et se montrait si plein d'attention pour les pauvres !

C'était, à tout prendre, un homme qu'on aimait toujours, quand on l'avait une fois pris en affection.

Il était en même temps fort instruit, mais apparemment sans aucune notion des moyens à prendre pour se faire valoir avec avantage, — deux traits qui provoquent plutôt le sourire que le respect, très peu d'admiration, en tout cas, chez un peuple éloigné des centres intellectuels, et réservant sa principale estime pour l'héroïsme physique et les avantages extérieurs.

— Hélas ! disaient ses riches connaissances, quel dommage ! quand il pourrait si facilement avoir de la fortune !

— Oui, son père a beaucoup d'argent.

— Certainement, et il n'en est pas chiche ; mais il est bien décidé à n'en pas laisser voir la couleur à son fils.

— Son fils ! il ne veut pas seulement qu'on le nomme devant lui.

— Ma foi, c'est étrange ; ils ne peuvent pas s'accorder, même sur leur nom. N'est-ce pas un peu drôle, un homme qui s'appelle le général Villivicencio, et dont le fils se nomme le docteur Mossy !

— Oh ! cela s'explique bien. Le docteur a seulement retranché le *de Villivicencio.*

— Retranché le *de Villivicencio ?* Je crois plutôt que c'est le *de Villivicencio* qui a retranché le docteur M. Mossy...

— Encore !

Voisine du logis du bon docteur Mossy, s'élevait l'étroite façade, en brique rouge, de l'hôtel d'une jeune veuve qu'on avait surnommée Mme Délicieuse, — une amie, simultanément constante et dévouée, de ces deux antipodes : le général Villivicencio et son fils le docteur Mossy.

Sa porte cochère n'était jamais fermée ; et, le soir arrivé, ses salons rayonnaient toujours à travers les rideaux de dentelles des fenêtres à balcons du deuxième étage.

C'était un des beaux coups d'œil de la rue Royale, cette façade étroite montant vers les étoiles, avec toutes ses croisées étincelantes dans la nuit.

La maîtresse de la maison avait eu son expérience de la vie.

Elle avait été fiancée à seize ans à un homme qu'elle n'aimait pas.

— A cet âge on n'a pas la tête à soi, disait-elle.

Un jour d'été la vit épouse à midi, et veuve au coucher du soleil.

Une décharge accidentelle d'un pistolet qu'il tenait à la main avait tué le nouveau marié dans un moment de légère inébriété. Mais passons.

Cette tragique aventure n'avait laissé à la veuve qu'une seule impression durable, une horreur toute particulière pour les querelles et les armes à feu.

Les petites filles, que la pauvreté de leurs parents condamnent à s'asseoir sur le seuil des portes avec leurs petits frères dans les bras, s'amusent à un certain jeu qui consiste à choisir une favorite parmi les belles dames qui passent sur les trottoirs. Mais dans la rue Royale il n'y avait pas de choix possible ; chaque petite fille voulait Mme Délicieuse ou personne.

Et quand l'amie du général Villivicencio passait avec sa riche toilette et dans sa beauté souveraine, toutes levaient leurs yeux hardis jusqu'à sa figure, et l'accueillaient par un murmure d'admiration universel.

Or, remarquons le bien, c'était la bonne Mme Délicieuse autant que la belle Mme Délicieuse, bien que ses principes n'eussent point exactement le caractère sévère en honneur chez les Anglo-Saxons. Que voulez-vous, la grille du confessionnal n'est pas là pour rien.

Ses bonnes œuvres et ses entreprises de bienfaisance étaient presque aussi fameuses que les aumônes princières du général Villivicencio ; et, si elle se permettait quelquefois ce qui répugnait tant à la conscience du jeune George Washington, ma foi, ses amis et elle considéraient presque toujours la chose comme simple question de tactique.

Sans se permettre de pécher contre son pays et son époque au point d'être une femme instruite, elle avait aussi les charmes de l'intelligence, qui — même chez une personne moins belle —

aurait forcé la moitié de la Nouvelle-Orléans à mettre un genou en terre avec les deux mains sur le côté gauche de la poitrine.

La ville entière était à ses pieds ; et, avec une délicatesse de tact qui était le triomphe de son caractère, elle la tenait là, satisfaite.

En résumé, Mme Délicieuse était une de ces personnes qui ravissent avec grâce à la société le privilège de faire comme il leur plaît.

Elle poussait même la chose au point extravagant de parcourir en voiture le faubourg *américain*, d'apprendre l'anglais, de parler politique nationale, et de se permettre cent autres excentricités du même genre, qui lui attiraient un véritable culte de la part de ses amies qui n'avaient pas le même courage.

Au milieu de l'essaim de beautés créoles qui l'entourait, et surtout parmi la brillante société qui se réunissait dans ses riches salons, elle était toujours la reine.

C'était sa maison, c'étaient ses salons ; la petite tante brunette qui vivait avec elle n'était pas autre chose qu'une curieuse pièce du mobilier.

Le charme qui se dégageait de la personne de Mme Délicieuse avait ceci de particulier qu'il y gagnait par la comparaison. Elle ne paraissait jamais si attrayante que suspendue au bras du général Villivicencio, lorsque, dans quelque bal aristocratique, de même qu'une corvette royale voguant de conserve avec un vaisseau de ligne, tous deux vous écrasaient de leur imposante supériorité.

Jamais elle ne rendait plus justice à son joli nom que lorsqu'elle était assise au milieu d'un groupe de ses adoratrices, et qu'elle les faisait rire aux éclats.

Des deux balcons qui surplombaient le trottoir longeant la façade de la maison de Mme Délicieuse, l'un était assez exigu, mais l'autre vaste et profond ; et c'est du haut de ce dernier que, dans les jours de fête, Mme Délicieuse et ses compagnes faisaient flotter leurs mouchoirs et jetaient des fleurs aux amis qui passaient en procession.

C'est là qu'elles étaient réunies, un huit de janvier au matin, pour voir défiler les troupes.

C'était une belle journée azurée. Le groupe qui remplissait entièrement le balcon avait laissé les châles de côté ; et, toutes,

ainsi que les boutons de fleurs ne manquent pas de le faire à pareille date en pays créole, étalaient, resplendissantes, leur toilette de printemps.

Les spectateurs d'en bas levaient les yeux par centaines, et souriaient au babillage animé de ces dames, qui passaient d'un sujet à un autre comme des oiseaux-mouches de fleur en fleur, et employaient à rire la demi-heure d'attente précédant la parade.

Soudain toutes prêtèrent l'oreille : Mme Délicieuse racontait quelque chose concernant le docteur Mossy.

Elle occupait un siège quelque peu plus élevé que son auditoire ; son coude s'appuyait sur le bras du fauteuil, sa main blanche et potelée ébauchant de temps à autre un geste gracieux ; et tout le monde écoutait en silence, les lèvres entr'ouvertes et les yeux tout pleins d'envie de rire.

— Vous savez, dit-elle — en français naturellement — vous savez que depuis longtemps déjà le docteur Mossy et son père sont brouillés. Au fond, quand se sont-ils jamais accordés ? Lorsque Mossy était tout petit garçon, son père se désolait de ne pas le voir déjà querelleur. Il le fouetta même un jour, parce qu'il n'aimait pas à jouer avec un fusil et un tambour. A peine était-il grand comme ça, que son père voulait l'envoyer à Paris pour s'enrôler dans l'armée française ; mais l'enfant ne voulut pas y consentir. Nous avions l'habitude de jouer ensemble sur le trottoir — car je ne suis pas d'un très grand nombre d'années plus jeune que lui, vous savez... non vraiment ! — et si je voulais m'amuser je n'avais qu'à lui tirer les cheveux et à me sauver ensuite dans la maison. En l'entendant pleurer, son père accourait la main toute grande ouverte, et....

Mme Délicieuse remplaça la parole par un petit geste malicieusement significatif, et se mit à rire joyeusement avec les autres.

— Ils demeuraient alors de l'autre côté de la rue, continua-t-elle. Mais attendez, vous allez voir. Voici du nouveau. Un soir, le général...

Au même instant les maisons de la rue Royale tressaillirent, et leurs fenêtres s'agitèrent avec bruit. Dans la longue file irrégulière de balcons, les beautés de la ville s'alignèrent. Puis les maisons s'ébranlèrent de nouveau, et les fenêtres tintèrent encore.

Mme Délicieuse rentra au salon et donna à la bonne un ordre que celle-ci reçut en souriant.

Au moment où elle allait poser le pied sur le balcon, les maisons se remettent à trembler...et encore !

Alors des fanfares de clairons se font entendre dans le lointain. Et bientôt l'on aperçoit les tambours, et les baïonnettes, et les cavalcades, et les panaches, et les drapeaux flottants.

Au loin, le long de la rue se déroulent de longues lignes de brillants militaires en uniformes étincelants, tandis que les groupes féminins se penchent tout joyeux, prodiguant des sourires et d'innombrables signes de bienvenue.

Au premier rang, dépassant ses capitaines de la taille, chevauche le général Villivicencio, vétéran de 1814 et 1815, et qui, avec la grâce pompeuse des gentilhommes de l'ancien regime, soulève son chapeau à cornes pour saluer et saluer encore.

Le grand balcon de Mme Délicieuse disparaissait sous les flots de mouchoirs mouvants. Le général leva la tête pour apercevoir la plus charmante des femmes ; elle n'y était pas.

Alors il songea à l'autre balcon, le plus petit, et y jeta les yeux.

Là il aperçut Mme Délicieuse en compagnie de quelqu'un.

Ce quelqu'un était un petit homme aux yeux bleus, au large front, et à l'air studieux, que la charmante femme avait arraché à ses travaux intellectuels, en le faisant appeler pour de prétendus services professionnels, et qui, maintenant, se tenait debout près d'elle, un sourire de bonheur sur les lèvres et dans les yeux.

Vite ! dit Mme Délicieuse, au moment où le regard du père rencontrait celui de son fils.

Le docteur Mossy leva le bras et jeta un bouquet de roses.

Une jeune fille bondit dans la foule, saisit le bouquet au vol, et, toute rougissante, le présenta au géant empanaché.

Celui-ci fit un profond salut, d'abord à la jeune fille, ensuite au balcon ; et puis, avec un sourire d'intelligence, envoya deux magnifiques baisers de la main, l'un pour Mme Délicieuse, et l'autre...à ce qu'il parut...pour...

Mais pourquoi ces acclamations ?

— Quoi, n'avez-vous pas vu ? Le général Villivicencio qui a envoyé un baiser à son fils !

L'état major du général Villivicencio était composé d'un petit nombre de ceux qui n'avaient pas plié le genou devant aucune des *abominations* américaines, ni prêté hypocritement la main à aucune espèce de compromis.

Leur chère cité était sur le point de passer à travers les angoisses d'une élection, et cette poignée d'hommes, héroïquement inconscients de leur faiblesse, mettant toute leur confiance dans les réactions et autres illusions, étaient déterminés à combattre encore une fois pour les traditions de leurs pères.

C'était là le sujet que Mme Délicieuse allait aborder, lorsqu'elle avait été interrompue par les coups de canon.

Ces braves avaient promis de s'assembler ce soir-là chez elle.

C'est ce qu'ils firent.

Tout de suite et presque sans discussion — car leur esprit était fixé d'avance — ils décidèrent d'annoncer dans la gazette franco-anglaise, que, à une assemblée des principaux citoyens, il avait été reconnu de l'intérêt public de placer devant le peuple le nom du général Hercule Mossy de Villivicencio.

Nulle explication ne sembla nécessaire.

Tout avait été fait suivant les respectables coutumes du temps passé, et si quelqu'un n'en savait pas assez long, c'était sa faute.

Nul panégyrique, nul article de rédaction. Les deux annonces devaient paraître le lendemain matin, l'une sur la page anglaise, l'autre sur la page française, dans une simplicité sévère, pour être saluées avec une profonde satisfaction par quelques vieux messieurs en cotonnade bleue, et accueillies avec des éclats de rire par une majorité triomphante.

Quand la réunion se dispersa, la pétillante Mme Délicieuse retint le général au haut de l'escalier conduisant au porche, pour lui dire combien elle aurait souhaité être homme, afin de pouvoir lui donner son suffrage.

— Mais, général, fit-elle, n'avais-je pas un magnifique bouquet de dames à mon balcon ce matin ?

Le général répondit avec une galanterie majestueuse que le bouquet était aussi beau qu'il était possible de l'être sans la rose du centre.

Et Mme Délicieuse fut désapointée dans sa tentative d'amener le général à parler du docteur Mossy.

— Je ne souffrirai pas cela plus longtemps, avait-elle dit à la petite tante ; je n'aurai aucun repos qu'il n'ait embrassé son fils, ou ne se soit querellé avec lui.

A quoi la petite tante avait répondu que, dans tous les cas, ce n'était pas une raison de pleurer ; et elle n'avait pas pleuré.

Cependant, bien que le compliment eût paré son attaque, elle reprit gaîment en baissant la voix :

— Ah ! mais, général, si vous aviez entendu ce que quelques-uns de ces boutons de rose disaient de vous ?

Le vieux général se redressa comme un Don Juan de village.

— Je vous tiens, monsieur le paon, pensa Mme Délicieuse.

Puis elle ajouta à haute voix et gravement :

— Rentrez au salon, s'il vous plaît, et asseyez-vous. Vous devez être bien fatigué.

Les amis qui attendaient en bas de l'escalier entendirent l'invitation.

— Au revoir, général ! dirent-ils.

— Au revoir, Messieurs !

Et le vieux militaire suivit la jeune dame.

— Général, dit celle-ci comme pour se décharger le cœur, on a parlé mal de vous. Asseyez-vous, je vous en prie.

— Est-ce possible, Madame ?

— Oui, général.

Et elle se laissa tomber dans un riche fauteuil.

— Une de ces dames a dit aujourd'hui... Mais vous allez vous fâcher contre moi, général.

— Contre vous, Madame, ce n'est pas possible.

— Je n'aime pas à trahir personne, mais lorsqu'on entend dire du mal d'un noble ami...

Elle appuya son front sur son pouce et son index, et se mit à regarder, pensive, le bout de sa pantoufle, qui dépassait le bord de sa robe, sur le tapis soyeux.

... cela serre le cœur.

— Madame, vous êtes un ange ! Mais qu'est-ce donc qu'on a pu dire ?

— Eh bien, général, je vais vous déclarer toute la vérité, si vous voulez ne pas vous fâcher. Nous parlions tous ensemble des beaux hommes. — " Ma foi, madame Délicieuse, me dit l'une d'elles, dites tout ce que vous voudrez du général Villivicencio, je suppose que

vous avez raison ; mais tout le monde sait..." — pardonnez-moi, général, c'est elle qui disait cela — " tout le monde sait qu'il traite son fils très mal."

— Cela est faux, dit le général.

— Si vous croyez que je lui ai envoyé dire ! continua Mme Délicieuse en montrant son petit poing. — " Comment cela ? demandai-je. — Eh bien, maman dit qu'il est brouillé avec son fils depuis quinze ans, fit la jeune femme. — Mais qu'avait donc fait son fils ? dis-je. — Rien, répondit-elle. — Alors, moi aussi, j'en voudrais à mon fils, s'il n'avait rien fait durant quinze ans "...

Le vieux général toussa, et esquissa un sourire forcé.

— Vous savez, général, reprit Mme Délicieuse, en feignant l'embarras, il n'y avait pas là matière à rire ; mais je dus parler de cette façon, ne sachant pas en quoi votre fils peut être coupable ; et, du reste, je ne voulais pas entendre dire un mot contre quelqu'un qui a l'honneur de vous appeler son père.

Elle s'interrompit pour donner le temps à la flatterie d'atteindre son but, puis elle continua :

— Alors une autre dame me dit : — " Vous avez tort, Clarisse, de rire du bon docteur Mossy ; personne, ni le général Villivicencio ni aucun autre, n'a le droit d'en vouloir à un cœur si noble, si gentil, si bon, si brave.... "

— Brave ? fit le général avec une teinte d'ironie.

— C'est ce qu'elle disait, répondit Mme Délicieuse. — " Comment brave ? fis-je. — Brave ! dit-elle, plus brave qu'aucun soldat, à soigner la petite vérole, le choléra, les fièvres et toutes ces horribles maladies. Moi, j'ai vu son père se sauver devant un serpent ; ce n'est pas lui qui soignerait la petite vérole, j'en réponds ! Et c'est ce que fait le docteur Mossy, et l'on dit qu'il ne porte même pas de scapulaire ! Et neuf cent quatre-vingt dix-neuf fois sur mille, il ne se fait pas payer. Est-ce que c'est être brave, cela, madame Délicieuse, oui ou non ? " Eh ! général que pouvais-je dire ?

Mme Délicieuse laissa tomber ses mains sur les plis bouffants de sa robe, et attendit une réponse qu'elle sollicita silencieusement.

On n'entendit rien que le bruit des doigts du général qui tambourinait sur la garde de son sabre.

Mme Délicieuse reprit :

— Je répondis : — " Je ne conteste pas que Mossy ne soit un noble gentilhomme." Il me fallait bien dire cela, n'est-ce pas, général ?

— Certainement, Madame, fit celui-ci, mon fils est un gentilhomme, parbleu.

— " Mais, ajoutai-je, il ne devrait pas mécontenter son père."

— C'est cela, fit le général avec approbation.

— Mais la dame a répondu : " C'est lui qui se fâche sans raison. Savez-vous, Madame, pourquoi le général s'est fâché ? — Je le sais, moi, fit une autre dame. — Pourquoi ? demandai-je. — Parce que son fils n'a pas voulu être militaire, je tiens la chose de maman. — Cela n'est pas possible ! " m'écriai-je.

Le général rougit. Mme Délicieuse s'en aperçut, mais continua sans s'interrompre :

— " Mais oui, affirma la dame. — Comment, fis-je, croyez-vous que le général Villivicencio ne serait pas le premier homme à respecter un fils qui aurait le courage d'être son propre maître ? Qu'a-t-il besoin d'un imbécile de fils qui ferait seulement ce qu'on lui dirait de faire ? Pensez-vous qu'il l'aimerait moins parce qu'il guérit au lieu de tuer ? Mesdemoiselles, vous ne connaissez pas ce noble soldat ! "

Le noble soldat s'animait, et répondait aux questions en hochant la tête d'un air équivoque et à demi-désapprobateur, comme si Mme Délicieuse fût en train de lui préparer matière à prochaine confession, — ce qu'elle faisait en effet et avec entrain ; — néanmoins celle-ci poursuivit l'opération avec la froideur et l'adresse d'un chirurgien :

— Mais cette autre femme continua : — " Non, Madame ; non, Mesdames ; mais je vais vous dire pourquoi le général en veut à son fils. — Très bien, pourquoi ? — Pourquoi ? C'est justement... parce qu'il est... de petite taille."

Le général Villivicencio se leva brusquement.

— Ah ! mon ami, s'écria la jeune dame, en se levant à son tour très agitée, je vous ai blessé, je vous ai fâché avec mes bavardages étourdis. Pardonnez-moi, mon ami. C'étaient de jeunes folles ; et du reste, elles vous admiraient. Elles disaient que vous paraissiez grand, splendide, à la tête du défilé.

Le général venait d'éprouver soudainement toutes les fatigues de la journée. Il ressentait comme un balancement et un tourbillonnement dans la tête qui le forcèrent de baisser les paupières.

Pourtant, en ce moment-là même, au milieu de cet étourdissement douloureux, il songeait, avec une satisfaction extatique, que l'homme à la tournure la plus martiale de la Louisiane était là, debout et tout éperonné, avec la main de la reine louisianaise appuyé tendrement sur son bras.

— Je suis une misérable babillarde, dit celle-ci.

— Non pas, Madame, vous êtes ma plus chère amie; vous l'êtes!

— Eh bien, n'importe, je les ai traitées de folles. — " Ah! pauvres créatures innocentes, leur ai-je dit, pensez-vous qu'un homme de son intelligence et de sa bonté, prodiguant ses millions aux malades et aux affligés, va cesser d'aimer son fils unique, parce qu'il n'est pas robuste comme un cheval et querelleur comme un un chien? Non, Mesdames, il y a une grande raison que nulle de vous ne connaît. — Eh bien, s'écrièrent-elles, dites-nous cette raison, car il en a besoin d'une excellente. — Mesdames, dis-je, c'est impossible.... " Ma foi, général, de la vie je n'aurais pas pu trouver la raison pour laquelle vous pourriez en vouloir à votre fils; vous savez bien, général, que vous ne me l'avez jamais dite.

La jolie femme replaça sa main sur le bras du général, et plongea ses yeux tout grand de candide simplicité dans la physionomie renfrognée de son interlocuteur.

Un instant sa magie fascinatrice avait presque vaincu.

— Non, Madame, je vous dirai cela quelque jour; je sens plus d'un fardeau là. Mais permettez-moi de m'asseoir, car j'ai, moi aussi, une question que je désire vous faire depuis longtemps. Elle me pèse sur le cœur; il faut que je parle aujourd'hui. Un sujet de si haute importance...

La petite brunette de tante à Mme Délicieuse fit entendre une légère toux venant d'un coin assombri de la chambre.

— La soirée est très belle, dit-elle, et elle passa sur le balcon.

Alors le général posa sa question.

Elle était bien longue, ou il dut la répéter plusieurs fois; car ce ne fut que dix minutes après, au moins, qu'il quitta le salon, après avoir donné le bonsoir.

Ah! vieux général Villivicencio! L'homme à la tournure la plus martiale de la Louisiane! Qu'est-ce que le peuple aurait dit, ce peuple qui vous avait acclamé le matin, s'il avait vu la jolie reine Délicieuse, au haut de l'escalier vous saluant gracieusement et vous éconduisant à la clarté des étoiles, — tête basse, humilié, refusé?

La campagne électorale s'ouvrit.

L'annonce de la candidature de Villivicencio fut lue en français et en anglais, avec l'effet déjà mentionné.

A la bourse, au palais de justice, dans les banques, il y eut bien des conversations animées touchant la valeur du candidat et ses chances personnelles.

Les jeunes gens, debout à la porte des cafés, discutaient avec une énergie alarmante pour les étrangers ; et juste au moment où vous vous attendiez à les voir sauter l'un sur l'autre et se dévorer la figure à belles dents, ils se retournaient et passaient le seuil, toujours conversant sur le même ton de fureur, et s'approchant du comptoir, trinquaient au succès de la candidature Villivicencio.

De vieux specimens basanés et ridés d'une génération antérieure étaient encore plus enthousiastes.

Il devait se faire une heureuse renaissance, une expurgation des idées yankees, un retour béni de ces bonnes vieilles mœurs et manières bourboniennes que les notions américaines avaient détruites.

Dans la gaieté de leurs espérances, ils allaient jusqu'à lever leur pied haut dans l'air pour indiquer comment la candidature Villivicencio était pour donner "le coup sous le nez" aux Américains.

Durant les trois ou quatre semaines qui suivirent, le général fut l'objet de mille et une adulations, malgré lesquelles il ne pouvait s'empêcher de songer sans cesse et douloureusement à certain groupe de femmes bavardant d'une manière confuse. Et, quand il fermait les yeux avec mécontentement, il apercevait Mme Délicieuse, debout, et qui lui disait : "Je ne vous connaissais aucune raison d'en vouloir à votre fils."

Elle le regardait en pleine figure avec l'assurance de la candeur, et puis... il revoyait la dernière scène sur l'escalier, où il lui semblait encore descendre et descendre toujours.

Mme Délicieuse tenait de son côté à sa résolution.

— Maintenant ou jamais, disait-elle, une réconciliation ou une querelle !

Quand le général, pour garder les apparences, se présenta de nouveau, elle l'émut tellement en lui rapportant mille paroles de son invention qu'elle attribuait au docteur Mossy, qu'il finit par promettre d'aller voir son fils ... peut-être ... bientôt ... probablement ....

Un matin de février, assis au milieu de ses spécimens et de ses bouquins, au moment où il mettait la dernière main à un intéressant chapitre sur l'épiderme, le docteur Mossy, trop absorbé pour avoir entendu sa porte s'ouvrir, eut tout à coup la sensation que quelqu'un était dans sa lumière, et, levant les yeux, aperçut le général Villivicencio debout devant lui.

Avec un soupir de joyeuse satisfaction, il déposa sa plume, et se levant sur le bout des pieds, appuya ses mains sur l'épaule de son père, et allongeant les lèvres comme une petite femme, l'embrassa.

— Asseyez-vous, père, dit-il, en lui offrant sa propre chaise, pendant qu'il se perchait lui-même sur son pupitre.

Le général prit le siège, et toussant un peu, jeta un coup d'œil autour de lui sur les bocaux et les bocaux, avec leurs petits Adam et Eve dans leurs jardins zoologiques.

— Tout va bien, mon père ? demanda le docteur Mossy.

— Oui.

Puis il se fit une longue pause.

— Une belle journée, dit le fils.

— Très belle, répondit le père.

— Je craignais la pluie, reprit le fils, mais cela s'est éclairci.

— Oui, fit le père en tambourinant sur le pupitre.

— Est-ce que la température tourne au froid ? demanda le fils.

— Non ; cela ne tourne pas au froid du tout.

— Hum ! fit le docteur Mossy.

— Hem ! fit le général Villivicencio.

Sans trop y penser, le docteur Mossy jeta un coup d'œil sur son manuscrit.

— Je vous ai interrompu, dit rapidement le général en se levant.

— Non, non, pardonnez-moi ; asseyez-vous ; j'ai beaucoup de plaisir à.... Je ne songeais pas à cela. C'est le travail avec lequel j'occupe mes loisirs.

Le général se rassit.

Le père et le fils étaient là, très près l'un de l'autre, matériellement parlant, mais leurs esprits étaient bien éloignés.

Les doigts du général résonnaient sur le pupitre comme des roulements de tambour dans le lointain.

— La ville... est-elle en bon état sanitaire ? demanda le général.

— Vous m'avez demandé si... ? fit le petit docteur en levant les yeux avec un soubresaut.

— La ville... il n'y a pas beaucoup de maladie à l'heure qu'il est ? répéta le général.

— Non, oui... un peu, dit le docteur ; et tout à fait inconsciemment, il se pencha sur son coude, et ajouta un mot qu'il avait omis dans son manuscrit.

Le général se dressa comme poussé par un ressort.

— Je m'en vais.

— Ah ! non, père, fit le jeune homme.

— Mais oui, il le faut.

— Attendez, père, j'avais justement quelque chose à vous dire.

— Eh bien ? fit le général, debout, la main sur le bouton de la porte, et dans une attitude asssez sombre.

Le docteur porta la main à son front comme pour faire appel à sa mémoire.

— J'ai peur d'avoir... Ah ! je suis heureux de voir votre nom devant le public, cher père, et le premier sur la liste des candidats.

Le mécontentement du général s'abattit comme la plume d'un aigle. Il esquissa un sourire reconnaissant, et s'inclina.

— Mes amis m'ont forcé, dit-il.

— Croient-ils que vous serez nommé ?

— Ils n'en doutent pas ; mais, vous, mon fils, qu'en pensez-vous ?

Le fils avait son idée, mais c'eût été folie de l'exprimer ; il se borna à dire :

— Ils ne pourraient choisir un plus fidèle représentant.

Le général salua avec solennité.

— Le peuple sera peut-être de cet avis, dit-il ; mes amis y comptent.

Les amis qui se sont servis de votre nom devront vous aider de toutes leurs forces. Moi-même, père, si la chose est en mon pouvoir, j'essaierai bien de vous rendre quelque service dans ce sens.

— Ah bah ! fit le candidat, flatté mais incrédule.

— Certainement, dit le docteur.

Un frisson de satisfaction courut sur l'épiderme du général. C'était bien là ce qu'il attendait de son enfant.

— Merci, dit-il ; merci beaucoup ! Ah ! Mossy, mon cher garçon, vous me faites du bien.

— Mais, ajouta Mossy, craignant d'être allé trop loin ; je ne vois pas comment cela serait possible.

Le général baissa la tête.

— Je ne suis pas un homme public, continua le docteur. A moins, ma foi, que ma plume... Enrôlez ma plume.

Il s'arrêta, avec un sourire timidement interrogateur. Le général parut étonné pour un moment ; puis saisissant l'idée :

— Certainement, certainement, certainement ! fit-il en se dirigeant vers la porte. Vous avez raison. Pour que le monde soit complet, il faut l'épée et la plume. Eh bien, mon fils, au revoir ; non, je ne puis rester plus longtemps ; je reviendrai. Je me hâte d'aller dire aux amis que la plume du docteur Mossy est pour nous. Adieu, cher enfant !

Sur le trottoir, il envoya — non au docteur Mossy mais au balcon de la grande façade en brique rouge — son plus radieux sourire, et partit.

Juste le lendemain, comme si le hasard s'en était mêlé, la candidature du général Villivicentio fut violemment attaquée par la presse américaine.

L'agression était — au moins d'après le général Villivicentio — absolument brutale.

Jamais les lois de la courtoisie et les formalités chevaleresques n'avaient été plus complètement méprisées. Des balles empoisonnées, sous forme d'épithètes personnelles, avaient été mises en usage.

Le général lui-même était traité de *rétrograde*. On se moquait ouvertement des amis qui avaient posé sa candidature ; c'étaient

des fossiles, des ganaches, et leur assemblée était qualifiée *d'irresponsable.*

Tonnerre et tempête ! des hommes d'honneur s'entendre appeler *irresponsables !*

On affirmait que le choix avait été fait secrètement, dans une maison privée, par deux ou trois écervelés sans autorité (ceci piquait jusqu'à la moelle), qui avaient, avec plus de prudence que d'à-propos, gardé leurs noms secrets.

L'article était intitulé : *Le programme des mangeurs d'écrevisses.*

On ajoutait que si la publication de ce programme n'avait pas été regardée comme une mauvaise plaisanterie, on n'aurait pas laissé passer deux semaines sans lui faire justice ; mais qu'il était grand temps de donner satisfaction au public en le retirant de la circulation.

Une des premières personnes sous les yeux de qui tomba cette élucubration fut la jeune Mme Délicieuse. Elle laissa percer d'abord un tranquille sourire de malice, et puis appela :

— Ninide ! portez ceci au docteur Mossy... Non, attendez !

Elle marqua l'article d'un gros trait, avec son crayon d'or.

— Point de réponse ; inutile de renvoyer.

A peu près à la même heure, dans une rue voisine, un des *irresponsables* frappait à la porte seigneuriale de Villivicentio.

Le général le reçut dans sa chambre à coucher.

Après quelques mots entremêlés de jurons, le visiteur exhiba le journal insultant, et il se préparait à lire l'article, lorsqu'un de ces éternuements particuliers à la race gauloise retentit à la porte, et un autre *irresponsable* entra, peut-être encore plus excité que le premier.

On commença par un échange de manifestations indignées, puis on s'arrêta pour prendre haleine.

— Lisez, Alphonse, dit le général en s'asseyant sur son lit.

" Le Programme des mangeurs d'écrevisses "... commença Alphonse.

Mais on entendit de nouveau heurter à la porte, et un troisième irresponsable vint agrandir le cercle, après avoir violemment et à tue-tête tancé le domestique en montant l'escalier.

Finalement Alphonse lut l'article.

Petit à petit, on finit par en écouter deux ou trois mots par-ci par-là, interrompus à chaque instant par d'âpres et interminables malédictions, tandis qu'on arpentait la chambre avec des gestes furieux.

Quand Alphonse eut lu la dernière ligne et jeté avec rage le journal sur le parquet, tous n'eurent qu'une seule voix, un seul cri pour demander le sang de l'auteur.

Mais alors le général prit la parole avec autorité.

— Non, Messieurs, dit-il, en boutonnant rageusement sa robe de chambre, vous ne vous battrez pas avec lui, vous ne vous battrez pas, je le défends.

— Mais, crièrent les trois autres ensemble, il faut qu'un de nous se batte, et vous ne le pouvez pas sans tuer notre cause. Le candidat ne peut pas aller sur le terrain.

— Ah ! Messieurs, s'écria le héros les yeux levés au ciel et se frappant la poitrine, grâce à Dieu, j'ai un fils. Oui, mes bons amis, un fils qui va faire payer avec du sang l'impudence du misérable, ou le forcer de ravaler son article dans le journal de demain. Que le ciel soit béni de m'avoir donné un fils pour une telle occasion ! Je vais me rendre chez lui, aussitôt que j'aurai fini ma toilette.

— Nous irons avec vous.

— Non, Messieurs, laissez-moi voir mon fils, seul. Je vous rejoindrai chez Maspero, dans deux heures. Au revoir, mes chers amis.

Il était inébranlable.

— Au revoir, dirent les chers amis.

Quelques instants après, le général Villivicentio, la canne à la main, arpentait d'un pas furieux le trottoir de la rue Royale.

Comme il passait devant la façade en brique rouge, l'une des persiennes s'entrouvrit un peu, et par l'ouverture, une paire de jolis yeux le suivit du regard, avec un petit air malicieux que nous ne leur connaissions pas encore.

Au moment où il pivotait sur le talon pour frapper à la porte de son fils, le général jeta un coup d'œil à cette même persienne ; mais elle était aussi hermétiquement close que si la maison eût été un palais enchanté.

La porte du docteur Mossy, au contraire, s'ouvrit toute grande devant lui, aussitôt qu'il eut frappé ; et le général entra.

— Eh bien, mon fils, dit-il, vous avez vu ce journal ? Non, je ne crois pas. Je vois que vous ne l'avez pas vu, puisque vos traits ne sont pas rouges de honte et de colère.

Du pupitre auprès duquel il était en train d'écrire, le docteur Mossy leva les yeux avec surprise.

— Qu'est-ce que c'est, père ?

— Ma parole ! Mossy, est-il possible que vous n'ayez pas entendu parler de la brutale attaque dont j'ai été la victime ce matin, et qui a exaspéré la ville ?

— Non ! répondit Mossy avec une surprise encore plus grande, et en laissant tomber ses mains sur les bras de son fauteuil.

Son père le regarda d'un air découragé.

— Sur mon âme ! grommela-t-il.

A ce moment son regard aperçut le journal envoyé par Mme Délicieuse.

—Mais, Mossy, mon fils, le voici ! Là, là, continua-t-il en frappant le papier du doigt, là, lisez-le ! On m'y traite d'irresponsable ! Oui, on m'appelle irresponsable. Lisez ! lisez !

— Mais, père, fit tranquillement le petit docteur en se levant et en recevant des mains du général le journal tout froissé, j'ai lu cela. Si c'est ce dont vous voulez parler, j'étais justement à préparer une réponse.

Le général le saisit violemment, faillit l'étouffer dans un baiser qu'il scella par un affectueux juron.

— Ah ! Mossy mon garçon, tu es suberbe ! Tu avais déjà commencé à écrire ! Tu es superbe, te dis-je ! Lis-moi cela, mon fils.

Le docteur s'assit, prit un feuillet de manuscrit, et commença en anglais :

" Messieurs les rédacteurs, votre journal de ce matin... "

— Quoi ? Comment ? Tu n'as pas écrit cela en anglais, n'est-ce pas, fils ?

— Mais oui, père.

— C'est une langue infecte, dit le général ; mais si c'est nécessaire, continue.

" Messieurs les rédacteurs, votre journal de ce matin contient, sur le programme Villivicentio, un article de fond qui foisonne d'inexactitudes. Quel est l'auteur ou l'écrivain de cet article, votre correspondant l'ignore encore ; mais ce dont il ne doute pas, c'est que pour être trop hâtif à se former une opinion, il ne peut

cependant objecter à ce qu'on lui signale les erreurs qu'il peut avoir commises....

— Bah ! s'écria le général.

Le docteur Mossy releva la tête, rougissant jusqu'aux oreilles.

— Bah ! cria le général encore plus fort. Bêtise !

— Comment cela ? demanda tranquillement le fils.

— Tout ceci est absurde, cria de nouveau le général, s'oubliant jusqu'à s'exprimer en anglais. Tout ce que vous avez à dire c'est : " Messieur les rédacteurs, je veux savoir le nom du misérable polisson qui a menti dans votre journal au sujet de mon père et de ses amis ! "

— Ah ! s'écria à son tour le docteur sur un ton moitié ironique moitié indigné.

Son père le regarda muet de surprise.

Le fils se tenait debout devant son pupitre en désordre, sa petite taille redressée, une main dans son gilet, et dans le regard cette expression de fermeté froide qu'on est quelquefois étonné de voir dans les yeux bleus.

— Vous voulez que je me batte, dit-il.

— Ma parole ! fit le général accablé. Je crois... je veux être coupé en morceaux si je ne crois pas que vous êtes en train de discuter cela dans les gazettes ! Vous battre ? Si je veux que vous vous battiez ! Sur mon âme, vous avez l'air de ne pas y songer !

— Ma foi, non, fit Mossy.

— Mon Dieu ! murmura le général.

Le cœur lui battait à lui rompre la poitrine.

— Oui, reprit le docteur, le regard toujours ferme mais avec un tremblement sur la lèvre, dites *mon Dieu*, si vous voulez, mais j'ai peur...

— Peur ! clama le général.

— Oui, riposta le docteur sur le même ton, peur, peur ! Le ciel me préserve de ne pas avoir peur ! Mais, en revanche, voulez-vous savoir ce que je ne crains pas ? Je ne crains pas d'appeler vos affaires d'honneur des meurtres !

— Mon fils !

— Pardon, pardon, reprit le docteur ; je me rétracte ; prenez que je n'ai rien dit. Je ne blâmerai jamais mon père.

— C'est bien, fit celui-ci. J'avais tort. C'est ma querelle ; je vais la vider moi-même.

Le docteur Mossy se précipita entre son père et la porte. Le général était devant lui, absolument décontenancé.

— Que veux-tu faire ? demanda-t-il tristement.

— Père, dit le docteur dans un élan de tendresse, je ne puis pas vous permettre... Quinze ans nous avons été étrangers l'un à l'autre ; hier nous sommes redevenus amis. Vous ne devez pas me quitter ainsi. Je veux régler cette affaire pour vous. Laissez-moi faire. Vous savez que je suis à votre service.

Le pacifique petit médecin ne voulait pas dire régler, mais arranger.

Il s'aperçut à l'instant qu'on l'avait mal compris. Néanmoins, comme les gens tranquilles en ont l'habitude sans vouloir tromper, il accepta la fausse interprétation donnée à ses paroles. Le fait est que, dans son embarras, il ne savait pas trop à quel parti il s'arrêterait.

Le père, qui ne connaissait qu'une manière de régler un malentendu, se rasséréna de suite.

— Je voulais me charger personnellement de la chose, dit-il comme pour s'excuser, mais les amis s'y opposent.

— Et moi aussi, dit le docteur ; mais j'y vais de ce pas, et ne reviendrai point avant que tout soit fini. Donnez-moi le journal.

— Mon fils, je ne vous force pas, vous entendez.

Il y avait quelque chose d'ironique, dans le sourire du docteur quand il répondit :

— Non ; mais donnez-moi le journal, s'il vous plaît.

Le général le lui présenta.

— Père, fit le docteur, promettez-moi d'attendre ici jusqu'à ce que je sois de retour.

— Mais j'ai un rendez-vous chez Maspéro....

— Je vais m'y rendre et faire vos excuses, dit le docteur.

— Eh bien, consentit presque joyeusement le général, va, mon fils ; j'attendrai. Mais s'il survenait quelques clients...

— Ne bougez pas ; on croira qu'il n'y a personne.

Et le général s'aperçut que la poussière était si épaisse sur les carreaux qu'il était impossible de voir à l'intérieur sans se coller le visage sur la vitre.

En une demi-heure, le docteur s'était rendu au bureau du journal, s'était adressé à trois individus différents de celui qu'il cherchait, avait fini par mettre la main sur le rédacteur — un homme poli — et l'avait convaincu sans peine que le général avait été lésé Mais quand le docteur Mossy voulut aller plus loin, et demander lequel des habiles rédacteurs du journal avait écrit l'article :

— Pardon, reprit son interlocuteur, veuillez entrer dans mon bureau privé.

Ils entrèrent tous deux.

Un instant après le docteur Mossy se retirait en hâte, laissant le rédacteur reprendre sa plume, bien persuadé que la visite ne recommencerait pas.

Le général attendait, assis, au milieu des serpents et des fœtus, et son humeur commençait à s'assombrir de nouveau.

En repassant dans sa mémoire les paroles du docteur, il ne pouvait s'empêcher de redouter un peu que son fils ne compromît l'honneur des Villivicentio dans les intérêts de la paix.

Non pas qu'il tînt à risquer la vie de son fils; au contraire, il n'aurait pas eu d'objection à un arrangement, pourvu que cet arrangement fût proposé par les adversaires. Mais dans le cas où il faudrait aller sur le terrain, qui serait choisi pour remplir les fonctions courtoises nécessaires dans une affaire d'honneur entre gentilshommes ?

Quelque individu à moitié prêtre à moitié femme ? Peut-être quelque gratte-papier à lunettes....

Il souffrait.

La monotonie de cette tâche passive fut interrompue par un ou deux visiteurs, qui eurent le bon instinct — ou le mauvais goût — de mettre l'œil aux vitres poussiéreuses, avant d'ouvrir la porte.

A demi-levé de son siège, le général leur apprit, avec un sourire, que le docteur était absent; pour combien de temps ? il n'en savait rien.

Puis l'attente commença à lui peser, et il se dit que Mossy tardait bien.

Enfin, il entendit frapper à la fenêtre, mais d'une façon toute nouvelle; c'était de petits coups hardis, mais gentils, discrets, gracieux; et, avant de se retourner, le général sentit par un

tressaillement de tout son être, que ces petits coups ne pouvaient venir que de l'aimable voisine.

En même temps, une silhouette magnifique se dessinait dans le cadre de la fenêtre.

Le général se précipita vers la porte, l'ouvrit, et s'inclina profondément en tendant la main.

La jeune veuve tendit aussi la sienne, mais non pour prendre celle qui lui était offerte. Avec une dextérité calme qui déconcerta le général, elle se faufila entre la porte et lui, et donna un tour de clef.

— Qu'est-ce qu'il y a donc, demanda-t-il avec angoisse, car le visage de la jeune femme, bien que souriant, avait un air de sévérité étrange.

— Général, dit-elle, sans répondre à sa question, — et ses saluts de Créole, ses sourires et le ton insinuant de sa voix adoucissaient à peine le sérieux de son expression, — je venais voir mon médecin, votre fils. En vous retrouvant réconcilié avec votre enfant, cela me transporte au ciel. Vous me laisserez dire, n'est-ce pas ? Vous ne vous fâcherez pas contre la compagne d'enfance de votre fils ?

Elle ne lui donna pas le temps de répondre.

— Il est sorti, je crois, n'est-ce pas ? J'en suis contente. Cela me donne l'occasion de me réjouir avec vous de ses mérites. Car sachez-le, général, durant les longues années que vous avez été étrangers l'un à l'autre, Mossy n'a pas eu de meilleur ami que moi ; je suis fière de vous dire cela maintenant ; n'ai-je pas raison ?

Le général était si bien décontenancé, qu'après avoir remercié machinalement, il ne trouva plus rien à dire.

La jeune femme, de son côté, parut tomber dans une méditation dont la tristesse mit le comble à l'embarras du général. Mais comme il ouvrait la bouche pour parler, elle reprit :

— Personne ne le connaissait comme moi, bien que ma pauvre intelligence ne sût guère le comprendre ; car, sachez-le bien, général, c'était... qu'en dites-vous ? un grand homme, ni plus ni moins !

— Comment ? fit le général ne sachant que répondre.

— Vous n'avez jamais rêvé à cela, n'est-ce pas ? Non, certainement. J'étais seule à le savoir. Quelques-uns de ces Américains, je suppose, ne l'ignoraient pas non plus, mais qui se serait ren-

seigné auprès d'eux ? Ici, dans la rue Royale, à la Nouvelle-Orléans, où personne ne sait rien et ne s'occupe que de bonne chère et de plaisirs, c'était tout simplement le docteur Mossy, qui donne des pillules. Ma foi, général, rien d'étonnant que vous ayez été désappointé dans votre enfant, vous pensiez comme les autres. Ah ! oui, vous pensiez comme les autres. Mais pourquoi ne vous êtes vous pas renseigné auprès de moi, sa camarade d'enfance ? Je savais mieux, moi. J'aurais pu vous dire de combien votre fils, avec sa petite taille, dépassait la foule de la tête et des épaules. J'aurais pu vous dire des choses incroyables. J'aurais pu vous dire que son nom est connu et honoré dans les grandes écoles scientifiques de Paris, de Londres et d'Allemagne ! Oui ! j'aurais pu vous montrer...

Elle s'enthousiasmait en parlant.

— J'aurais pu vous montrer des lettres — il me les a passées sur mes instances — dans lesquelles les princes de la science et les rois de la découverte traitent votre fils comme leur égal !

Elle se tenait debout, le regard plein d'animation.

— Mais pourquoi ne m'en avez-vous rien dit ? s'écria le général.

— Il me l'avait défendu. Mais vous, pourquoi ne me l'avez-vous pas demandé ? Je le sais, vous étiez trop fier pour faire allusion à votre fils. Mais il avait une fierté qui valait la vôtre.... Voilà !... Il a tout accompli, tout fait sous un pseudonyme. " Laissez-moi vous révéler à votre père, lui disais-je, suppliante. — Qu'il me découvre lui-même," me répondait-il. Et vous ne l'avez jamais découvert. Ah ! c'est là qu'il était beau ! Il ne voulait pas, disait-il, et cela pour votre propre joie, rentrer dans votre affection à aucun autre titre que celui de... votre fils, tout simplement. Mon Dieu...

Et elle continua sur ce ton.

Vingt fois le vieux général fut pris d'un nouvel étonnement ; vingt fois il se fâcha au point de parler à tue-tête ; mais vingt fois elle insista, sans se laisser interrompre. Un moment il voulut rire, mais de nouveau elle lui imposa silence de la main.

— Regardez, Monsieur, disait-elle, ces specimens poudreux, ces révoltants objets. Combien de fois n'avez-vous pas rougi de savoir que notre monde ignorant riait de ces choses-là dans leur barbe ! Combien de fois n'avez-vous pas rougi ?... Et vous êtes son père ! Mais pourquoi ne m'avez-vous rien demandé ? J'aurais

pu vous dire : "Monsieur, votre fils n'est pas un apothicaire ; il n'est pas un seul de ces affreux échantillons qui ne l'ait conduit à quelque glorieuse découverte." Oui, des découvertes, général ; votre fils, connu en Europe comme un grand explorateur scientifique ! Ah ! les aveugles se demandent : Pourquoi donc le général de Villivicencio n'aimerait-il pas son fils ? C'est un excellent homme, un bon médecin, un peu négligent, c'est tout. Mais vous étiez encore plus aveugle ; vous vous fermiez les yeux comme ceci, tenez ; si vous aviez scruté ses vertus comme vous scrutiez ses défauts, vous auriez su, vous aussi, avant qu'il fût trop tard, quelle noblesse, quelle beauté, quelle force, il y avait dans le caractère de votre pauvre enfant !

— Juste ciel, Madame, vous parlez de mon fils comme s'il était mort et enterré ! Si vous avez quelque mauvaise nouvelle à m'apprendre...

— Votre fils a pris votre querelle en main, n'est-ce pas ?

— Je le crois... je le pense....

— Eh bien, je l'ai vu il y a une heure à la recherche de votre calomniateur.

— Il faut qu'il le trouve ! fit le général en reprenant de l'assurance.

— Mais s'il l'a déjà trouvé... insinua lentement Mme Délicieuse.

Le père la regarda un instant dans les yeux, puis se leva tout à coup avec une exclamation :

— Où est mon fils ? s'écria-t-il, qu'est-il arrivé ? Me prenez-vous pour un enfant qu'on taquine, pour un coursier qu'on chatouille de l'éperon ? Dites-moi où est mon fils !

La jeune veuve fut prise d'une angoisse véritable.

— Asseyez-vous, supplia-t-elle ; attendez ! écoutez ! asseyez-vous !

— Jamais ! cria le général. Je veux retrouver mon fils... Mon Dieu, Madame, vous avez fermé la porte à clef ! De quel droit me traitez-vous de cette façon ? Donnez-moi cette clef, à l'instant.

— Oh ! Monsieur, je vous en prie, reprenez votre siège, et je vais tout vous dire. Il n'y a rien à faire maintenant. Ecoutez ! supposez que vous sortiez et que vous découvriez que votre fils a finalement manqué de courage... Asseyez-vous, et...

— Ah! Madame, ceci est une plaisanterie, s'écria le général sans faire attention.

— Mais non, ce n'est pas une plaisanterie. Asseyez-vous; je veux vous demander quelque chose.

Il se laissa tomber sur sa chaise, et elle se pencha vers lui avec un air étrangement mêlé d'anxiété et de triomphe sur sa belle figure.

— Général, fit-elle, dites la vérité, n'avez-vous pas imposé cette querelle à votre fils? Je sais qu'il ne l'aurait pas assumée de lui-même. N'avez-vous pas fait cela pour éprouver son courage, parce que, durant ces quinze dernières années, vous vous êtes stupidement mis dans la tête qu'il s'était livré à l'étude pour éviter d'être soldat? N'est-ce pas vrai, cela?

Les yeux de la jeune femme transperçaient le vieillard de part en part.

— Supposant que cela soit?... fit celui-ci avec défiance.

— Oui! et s'il s'est fièrement hâté, s'il a prouvé son courage!...

— Alors, s'écria le général en se dressant victorieusement, alors il est mon fils!

Et il frappa le pupitre du poing.

— Héritier de votre fortune?

— Certainement.

La jeune femme baissa la tête, et feignant la tristesse :

— Cela lui fera de belles funérailles, dit-elle.

Le père se dressa sans prononcer une parole, mais tremblant de la tête aux pieds.

Mme Délicieuse le regardait droit dans les yeux.

— Votre fils, dit-elle, a rencontré l'auteur de cet article.

— Où? balbutia le pauvre père.

— Soudainement, à l'improviste, dans un passage.

— Mon Dieu! et le misérable...

— Est vivant!

Le général se précipita vers la porte, oubliant qu'elle était fermée à clef.

— Donnez-moi cette clef! cria-t-il, cramponné au bouton de la porte.

Puis, hors de lui, il revint vers la jeune femme, retourna de nouveau à la porte, tourna encore sur lui-même, criant avec angoisse, à chaque pas, à chaque mouvement :

— Mon fils ! mon fils ! j'ai tué mon fils ! Oh ! Mossy, mon fils, mon petit garçon ! Mon fils, mon fils !

La jeune femme sanglottait, la tête cachée dans ses mains.

Alors le père se tut, et se tint un instant devant elle.

— Donnez-moi la clef, Clarisse, dit-il, et laissez-moi partir.

Elle se leva et laissa tomber sa tête sur l'épaule du vieillard.

— Qu'y a-t-il, Clarisse ? demanda celui-ci.

— Votre fils et moi sommes fiancés depuis dix ans.

— Pauvre enfant !

— Parce que, étant déshérité, il ne voulait pas être mon mari.

— Hélas ! plût à Dieu que je l'eusse su ! O Mossy, mon fils !

— Monsieur, s'écria la jeune femme en joignant les mains, pardonnez-moi... ne pleurez plus... votre fils est sain et sauf. C'est moi qui avais écrit l'article ; c'est moi qui suis votre agresseur, et je retracte tout. Votre fils me cherche. J'avais dit à ma tante de lui donner une fausse indication. Nous nous sommes croisés dans le passage de la porte cochère.

Le vieux général, tout abasourdi, avait reculé en chancelant, puis s'était avancé précipitamment, et allait saisir la jolie femme dans ses bras, lorsque le petit docteur frappa tout à coup à la porte et les menaça joyeusement du doigt à travers le vitrage.

— Regardez, dit-elle en essayant un sourire ; ouvrez à votre fils, voici la clef.

Et elle tomba dans un fauteuil.

Le père et le fils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre ; et puis se retournèrent vers Mme Délicieuse, en disant :

— Oh ! la charmante coquine !

Elle était évanouie.

— Eloignez-vous, mon père, je vous prie, dit le docteur au moment où la jeune femme rouvrait les yeux. Je ne m'étonne pas que vous vous soyez trouvée mal, Clarisse ; vous venez d'accomplir une rude tâche, voyez... voici... bon... prenez ceci, ma chère Clarisse.

Le père et le fils se tenaient près d'elle, la regardant avec tendresse, tandis qu'elle reprenait ses sens.

— Maintenant, père, dit Mossy, vous pouvez l'embrasser ; la voilà toute revenue.

— Ma fille ! dit le superbe général. Tenez, voici la rançon de mon fils ; et avec ceci, je retire la candidature Villivicencio.

— Non, vous ne ferez pas cela, s'écria la jeune femme en riant et en lui jetant ses bras autour du cou.

— Certes, oui, insista-t-il. Ma foi, vous me permettrez au moins d'enlever mes morts du champ de bataille.

— Mais certainement, dit le fils. Clarisse, madame votre tante nous invite tous à la maison. Allons-y !

Le groupe sortit sur la rue Royale, et le docteur Mossy ferma la porte derrière eux.

Le ciel était bleu, l'atmosphère doux et embaumé ; dans la caressante brise du Sud, au souffle de laquelle le général baigna son front rafraîchi, flottait comme une ravissante odeur de...

— Qu'est-ce que c'est ? demanda le vétéran au jeune couple, voyant la petite tante les regarder avec un sourire :

Mme Délicieuse et le docteur Mossy — l'une peut-être pour la première fois de sa vie et l'autre pour la millième au moins — rougirent.

C'était le parfum des orangers fleuris.

A LA MOURANTE *

O ma sœur, vous mourez.... Bientôt les roses blanches
Vous feront un linceul de fraîcheur et d'amour,
A cette heure où l'on sent se mêler, sous les branches,
La fuite des esprits à la fuite du jour.

On va vous accueillir au pays du mystère.
A tous les morts anciens, que vous verrez alors,
Vous devrez enseigner les choses de la terre :
Vous mourez, — ô ma sœur, prenez pitié des morts !

Ils vous demanderont et vous pourriez leur dire
Leurs descendants vaincus par le doute éternel,
L'honneur au pilori, la tendresse au martyre,
Et les dieux pourchassés sous la froideur du ciel ;

Vous pourriez leur apprendre, en restant douce et vraie,
Les cœurs de fils meurtris, les cœurs de mère en sang,
Tous les rêves humains traînés sur une claie,
Et l'avenir qui sombre, et l'horreur qui descend....

Et vous pourriez surtout leur dire, sœur mourante,
Les destins survenus à tous leurs bien-aimés,
Tant d'êtres subissant la vie indifférente
Et résignés d'avance aux maux accoutumés.

Mais pitié ! Tous ces morts, dont la peine est finie,
Reposent dans la nuit leurs yeux brûlés et las.
La race qui les suit est presque à l'agonie....
Les morts en pleureraient : ne le leur dites pas !

CHARLES FUSTER.

* M. Ch. Fuster, le jeune maître si favorablement connu de nos lecteurs, nous envoie cette délicate primeur. Merci.

NOS GROS CHAGRINS

ET NOS PETITES MISÈRES

C'est une croyance très répandue que notre planète est un lieu de peines et de tourments, aux sentiers raboteux, bordés de ronces et d'épines.

Après plusieurs années d'expérience, je suis forcé d'admettre que cette opinion a du vrai. Mais il faut avouer aussi que les innombrables souffrances de notre pauvre humanité sont, dans quatre-vingt dix-neuf cas sur cent, l'œuvre de ceux qui s'en plaignent.

La raison de cette apparente contradiction, c'est que nous n'envisageons jamais du même point de vue, nos chagrins et ceux du prochain.

C'est l'éternelle histoire de la poutre et de la paille.

Aussi clairvoyants pour les fautes d'autrui qu'aveugles pour nos propres faiblesses, nous découvrons facilement le pourquoi de ses moindres afflictions, tandis que nous n'apercevons jamais la vraie cause de nos plus grosses misères.

Invariablement, le voisin nous paraît être l'artisan de son propre malheur. Quant à nous-mêmes, oh ! c'est bien différent ! Nous nous rangeons tout naturellement au nombre des exceptions malheureuses, parmi les victimes innocentes de circonstances spéciales, dues à quelque excentricité du sort, ou à la perversité de nos semblables.

Aussi nous trouvons-nous exceptionnellement malheureux, chacun de son côté.

Les souffrances de ceux qui nous entourent et dont nous entendons journellement le récit lamentable, ne paraissent que de légères épreuves en comparaison des nôtres ; et nous serions enchantés, au premier abord, d'en faire l'échange.

Pourtant, si ce trafic des misères humaines était réalisable, je suis persuadé qu'aucun de nous n'oserait se risquer à l'accomplir définitivement.

J'imagine une exposition universelle d'un nouveau genre, où l'on pourrait étaler ses peines intimes, avec faculté de les échanger contre celles du prochain.

Le genre humain, j'en suis certain, se rendrait en foule à cette foire aux malheurs. Mais, après avoir visité l'étalage en détail, en avoir examiné, palpé, soupesé avec soin les nombreux échantillons, il n'est pas un seul parmi nous qui ne s'estimât heureux de reprendre son panier de petites misères, dont le poids, après comparaison, lui paraîtrait allégé de moitié, et dont, faute de mieux, il finirait par se constituer une manière de petit bonheur.

Il en est un peu de nos vississitudes quotidiennes comme de nos habitudes journalières ; elles deviennent, chez nous, une seconde nature.

Comme elles sont, le plus souvent, le produit de nos propres actes, nous leur accordons sans nous l'avouer, un peu de cet attachement que l'auteur ressent pour son œuvre.

Nous les cultivons avec soin ; nous les tenons, pour ainsi dire, sous cloche. Elles sont, en un mot, l'objet de nos constantes sollicitudes ; et lorsque, par une cause, qui ne dépend jamais de nous, elles viennent à disparaître, eh bien, nous en éprouvons quelque chose qui ressemble à de l'ennui.

Nous tenons instinctivement à les conserver, à les exhiber même à la vue du public pour le plaisir, bien innocent, de nous faire plaindre un peu et de nous plaindre beaucoup.

Il nous faut un petit chagrin mignon que nous puissions choyer, caresser comme un enfant gâté, sans quoi, la vie devient monotone, presque insupportable. Nous sommes ainsi faits.

La loi des contrastes nous domine en tout.

Un bonheur suivi, persistant nous fatigue à la longue.

Cela nous fait l'effet d'un été de sécheresse, d'une mer sans rides, d'un tableau sans ombres.

A force de contempler le firmament uniformément doré par un soleil perpétuellement resplendissant, on se surprend à désirer l'instant où l'orage viendra réveiller la nature assoupie.

Le calme plat, indéfiniment prolongé, nous épuise au lieu de nous reposer ; tandis que l'agitation, la tempête même nous séduit quelquefois et nous délasse.

Chez nous, ces penchants se manifestent non seulement dans

ce qui se rapporte à l'ordre matériel, mais aussi et surtout dans ce qui touche au sentiment et à l'intelligence.

Ceci est-il un défaut de notre nature ?

Je ne me prononce pas. Je constate.

J'ai dit en commençant que nos misères petites et grosses, nos afflictions, même nos malheurs, sont presque invariablement le fruit de nos propres œuvres.

Je le prouve par un exemple bien connu, lequel remonte cependant, à une telle antiquité que je me crois obligé d'adopter en le citant, la forme légendaire :

Il était une fois un homme et une femme ; ils faisaient ensemble un excellent ménage ; (ceci n'est pas un conte.)

Ils avaient pour domicile un lieu de délices.

L'époux était beau, tendre, généreux, doué des qualités multiples qui font le bonheur d'une femme.

L'épouse réunissait aux grâces de son sexe, les plus précieux dons du cœur et de l'esprit.

Pour eux, les félicités conjugales promettaient de se prolonger éternellement.

Le créateur avait mis à leur disposition toutes les richesses de la nature, tous les trésors de sa providence ; mais à une condition unique :

Il fallait s'abstenir de goûter du fruit d'un certain arbre.

Malheureusement, l'épouse eut un mouvement de curiosité, l'époux un instant de faiblesse.

Le fruit défendu, à l'instigation du démon tentateur, passa des mains de l'épouse coupable à celles de l'époux trop crédule... ou trop gourmand.

Vous avez reconnu, sans que je les nomme, Adam, le premier des maris crédules, Eve, la première des femmes curieuses.

Des malins prétendent qu'à cet égard, la succession de notre mère commune n'est pas encore éteinte, et que la crudulité naïve de notre premier père se perpétue chez ses descendants.

Mais là n'est pas la question.

Je suis loin de vouloir continuer ici un débat soutenu depuis des siècles et dont la solution, si elle arrive jamais, tournera — que les femmes en soient persuadées — à la confusion de leurs détracteurs.

L'important pour moi, dans le moment, c'est de prouver que, dès son origine, le genre humain a été l'artisan de ses propres infortunes. L'exemple que je viens de citer n'admet pas de contradiction.

Mais cette faute commune au premier homme et à la première femme a-t-elle au moins servi d'enseignement salutaire à leur postérité ?

Au contraire, elle n'a été que le signal, le point de départ de toutes les erreurs, de tous les crimes dont notre pauvre humanité a souillé ses annales depuis cette époque reculée.

Dès la deuxième génération, nous voyons Caïn consommer par un meurtre sa propre déchéance ; et la série des méfaits, des bévues, des inconséquences de tous genres, causes premières d'une infinité de vicissitudes, de tourments, de calamités, s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours.

Il n'en est pas un seul d'entre nous qui, dès sa plus tendre et innocente jeunesse, ne s'est pas exposé au châtiment paternel en cédant à l'attrait du fruit défendu, ou à l'entraînement d'une vaine curiosité.

Nos tribulations enfantines sont le produit de nos imperfections naissantes, comme plus tard, nos tourments les plus poignants émanent de nos défauts invétérés.

" Quand il vous arrivera quelque grand malheur, dit le Sage, examinez-vous bien, et vous verrez qu'il y aura toujours un peu de votre faute. "

Mais nous sommes fort peu enclins à nous blâmer nous-mêmes ; nous préférons accuser le voisin, les circonstances, le destin, la chance malheureuse.

En revanche, et par une singulière contradiction, nous ne manquons jamais de nous attribuer le mérite des incidents heureux qui nous arrivent.

Lafontaine l'a dit :

> Le Bien, nous le faisons ; le Mal, c'est la Fortune ;
> On a toujours raison, le Destin toujours tort.

Eh bien, si au lieu de nous en prendre à tout le monde et à toutes choses pour nos mécomptes, nous aidions un peu plus, non le destin, mais la Providence, ces mécomptes, la plupart du temps, n'arriveraient pas.

Et, si par exception nous en étions quelquefois atteints, l'habitude de toujours nous emparer du bon côté des choses servirait à les rendre supportables.

Oui, les causes de trouble et d'affliction inhérentes à nous-mêmes sont nombreuses, et, sans une résistance courageuse, presque une révolte de l'intelligence et du cœur contre la nature, nous succombons inévitablement.

Rien, par conséquent, de plus stérile que les regrets du passé ; rien de plus inutile que les appréhensions vagues et tristes de l'avenir.

Il faut se rappeler le passé, afin d'y puiser l'expérience ; et munis de cette expérience, nous devons attendre l'avenir de pied ferme, sans trop l'appréhender, surtout sans y rechercher un surcroît de contrariétés qui, peut-être n'arriveront jamais.

Règle générale, les infortunes que nous subissons étaient imprévues, tandis que celles que nous avons appréhendées ne nous atteignent pas.

Ne vaut-il pas mieux, alors, laisser venir les événements sans trop les craindre, nous accommoder un petit bonheur dans le présent avec les matériaux que le bon Dieu nous fournit, et nous en rapporter à sa providence et aux efforts de notre intelligente activité pour les chances de l'avenir ?

Cette habitude des chagrins anticipés a pour inconvénient de nous les infliger tantôt en vain, tantôt en double.

Si le malheur que nous attendons, que nous pleurons même d'avance échappait à nos sinistres prévisions, nous aurions tout simplement perdu notre temps et nos larmes ; — c'est une perte sèche, à part les larmes, bien entendu.

Si, au contraire, cette infortune arrive, nous en aurons subi une double atteinte.

C'est du surcroît.

Et pourtant, une grosse moitié de nos peines les plus amères proviennent de ces réminiscences des misères subies et de cette recherche inquiète, insensée des tribulations futures.

Celles-ci surgiront assez tôt, si toutefois elles doivent venir ; n'allons pas courir à leur rencontre.

Celles-là ne tendent qu'à s'enfoncer de plus en plus dans la nuit de l'oubli ; laissons les aller ; ne les retenons pas.

En un mot, n'évoquons le passé que pour améliorer le présent et sauver l'avenir.

C'est le secret du bonheur.

Une classe de malheureux, très répandue, c'est celle des victimes du sort, autrement dites les malchanceux.

Nous les rencontrons à tous les coins des rues, à toutes les portes débitant le récit détaillé de leurs déceptions multiples.

Ayant tout demandé à la chance, ils s'en prennent au hasard pour leurs désappointements journaliers.

Leur temps se passe en vaines lamentations, pendant que tout un monde industrieux s'agite autour d'eux.

Le succès d'autrui les étonne et les irrite.

Jamais vous ne leur ferez comprendre que le hasard est un très mauvais pourvoyeur, et que la chance ne prodigue ses faveurs qu'à ceux qui lui font un peu violence.

" Aide-toi, le ciel t'aidera, " dit un vieux proverbe.

Et ce vieux proverbe a raison.

Le travail est la condition première de tous les succès, de toutes les satisfactions humaines.

Dieu nous l'a imposé comme expiation de la faute originelle ; mais il nous a donné, en même temps, l'intelligence pour l'utiliser.

Il faut que, sur cette mer orageuse de la vie, chacun contribue pour sa part journalière à la manœuvre, s'il veut participer aux immunités de l'équipage.

Personne ne se soustrait impunément à cette loi impérieuse du travail quotidien.

" Dieu seul et ses anges, dit un philosophe, ont le droit d'être spectateurs."

F.-G. MARCHAND.

LE SOCIALISME D'ÉTAT

ET LA RÉFORME SOCIALE [1]

Messieurs,

Je me suis rendu à l'invitation de la *Société chrétienne suisse d'économie sociale*, car Genève est doublement chère aux Français. Vingt ans écoulés depuis lors n'ont effacé dans le cœur d'aucun de nous, la reconnaissance pour l'hospitalité généreuse donnée par la Suisse à nos soldats vaincus. Puis nous sommes heureux qu'il y ait à côté de nous un second foyer de la civilisation française libre et autonome. Il ne se passe pas de génération que vous ne donniez à notre littérature un écrivain de race. Affranchis que vous êtes des préoccupations de la lutte pour l'existence nationale, jouissant de la liberté et de la sécurité que vous donnent vos institutions, vous avez pu pleinement développer dans votre cité la haute culture intellectuelle et en faire un des grands foyers scientifiques du monde.

Vous êtes bien placés pour étudier avec méthode et liberté d'esprit le grave problème qui se pose aujourd'hui dans tous les pays arrivés à un certain degré de civilisation, aux Etats-Unis comme en Europe, à savoir la question des rapports des classes entre elles, ou, pour parler plus clairement, cette *question des riches et des pauvres*, que, grâce au christianisme, l'humanité n'avait plus connue depuis les jours orageux d'Athènes et de Rome.

Puisque vous avez voulu savoir comment l'*Ecole de F. Le Play* conçoit les moyens de résoudre dans la mesure du possible cette

1 — Nous commençons aujourd'hui la publication d'une intéressante conférence que M. Claudio Jannet a prononcée à Genève, en février dernier, et qu'il veut bien offrir au *Canada-Français*.

C'est sur l'invitation d'une société composée exclusivement de protestants, que l'éminent professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris est allé faire ce discours ; et les catholiques de Genève ont été heureux de voir un des leurs si bien accueilli par le public très mêlé qui l'a écouté.

Il ne faut pas oublier ce fait en lisant le magnifique travail de notre éminent collaborateur.

grave question, je vous entretiendrai ce soir successivement 1° de la vie, de la méthode et de l'œuvre de Le Play ; 2° de la manière dont se pose actuellement le problème social ; 3° des moyens sur lesquels Le Play et ses disciples, s'appuyant sur l'expérience des siècles et les faits contemporains, comptent pour améliorer la condition des classes ouvrières.

I

Frédéric Le Play naquit en 1806 au village de La Rivière, près d'Honfleur, d'une famille de modeste bourgeoisie. Lui-même a tracé dans son admirable autobiographie [1] le tableau de l'état moral du pays à cette époque. Les institutions anciennes jonchaient le sol de leurs débris, et rien ne s'était élevé encore à leur place ; mais les sciences de la nature se développaient de plus en plus, et leurs progrès donnaient naissance aux applications qui allaient transformer le monde matériel. La vie de Le Play a coïncidé avec l'avènement de l'ère des machines, de la houille et des communications rapides. Lui-même a été en plein dans ce mouvement ; métallurgiste éminent, il a contribué puissamment aux progrès de l'art de traiter les métaux, et, comme commissaire général aux expositions universelles de 1852, 1855 et 1867, il a été mêlé activement à tout l'essor industriel contemporain.

Ainsi que la plupart des hommes de sa génération, Le Play était parti de l'idée de la supériorité absolue de son siècle et de la foi préconçue dans le progrès contemporain. Ce qui caractérise en effet le XIXe siècle à ses débuts, c'est une immense confiance en lui-même. Le cours du temps devait, hélas ! la déprimer cruellement et la remplacer par ces sentiments de découragement et de tristesse que le mot de *fin de siècle*, entré dans le langage journalier, caractérise trop bien !

Le Play s'éleva bientôt au-dessus de ces préjugés ; vivant constamment avec les ouvriers, il fut amené à ramener toute la question du progrès à savoir si la grande masse des hommes avait le pain quotidien et jouissait de la paix. Cette préoccupation, qu'il avait déjà en 1829, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, alla

1 — *Ouvriers européens*, 2e éd. t. I.

se développant pendant les voyages et les longs séjours qu'il fit comme ingénieur et directeur d'usines sidérurgiques en Espagne, en Russie, en Allemagne, en Angleterre. Le contraste de la sécurité morale, de la paix sociale dont jouissaient les ouvriers de l'Orient avec le grand développement intellectuel, mais aussi avec l'inquiétude des ouvriers de l'Occident le frappait par-dessus tout.

En avril 1848, il étudiait, avec le concours de MM. Munier et Lefort, l'*horloger de Genève*, et faisait la monographie d'un jeune ménage d'ouvriers tâcherons. Vous reconnaîtrez l'exactitude de ses observations à ce portrait moral qu'il en trace :

" Les manières, comme le langage du mari et de la femme, sont distinguées ; leur intelligence s'élève au niveau de leur moralité. Aucune autre contrée en Europe n'a présenté à l'auteur de ces études des types sociaux plus remarquables sous ce double rapport. " Le Play signale particulièrement, à l'occasion de ce ménage d'horloger, l'heureuse influence exercée sur la moralité des ouvriers par les institutions libres de l'Europe occidentale.

" Des visites pastorales faites dans toutes les familles à des époques rapprochées, et tout au moins une fois par an, ont une heureuse influence sur la tenue des habitations et en général sur la moralité de la population ouvrière. *Ces ouvriers cherchent par le vêtement à s'assimiler à la bourgeoisie, mais des discussions fréquentes s'élèvent avec les patrons sur la question du salaire.*"

La méthode que suivait Le Play, c'était l'observation des faits ; c'est la méthode par excellence de la science sociale ; c'est grâce à elle qu'avant lui Aristote et Adam Smith l'avaient fait progresser. Elle emprunte sans doute à la philosophie ses principes premiers sur la nature de l'homme et le but de la vie humaine, c'est-à-dire la distinction fondamentale du bien et du mal. Une place importante — la position des premiers principes et la détermination du critérium — est donc faite à la méthode logique [1].

1 — On consultera avec grand intérêt sur la part que Le Play faisait à la philosophie dans sa méthode, l'étude publiée comme document annexé à son ouvrage, *La Constitution de l'Angleterre 1875*, et intitulée *Les Dangers du naturalisme allemand : exemple des opinions littéraires qui, par leurs conséquences directes entraîneraient la ruine des sociétés les plus prospères.* Dans cet ordre d'idées, Le Play avait engagé dès 1867 une correspondance avec son ancien condisciple de l'Ecole polytechnique, le P. Gratry, afin de se concerter avec lui pour la réfutation des doctrines matérialistes, v. *Le Play d'après sa correspondance* par Charles de Ribbe, Paris, Didot, 1884.

Mais vouloir étudier, par une série de déductions, de syllogisme en syllogisme, les phénomènes économiques qui sont essentiellement complexes et réflexes, c'est s'exposer aux erreurs dans lesquelles sont tombés Platon et Fénelon, quand ils ont quitté les sommets de la philosophie pour s'occuper des questions sociales. De nos jours tous les théoriciens du socialisme, à commencer par Lasalle et Karl Marx, ont été des déductifs et des idéologues.

Le Play a développé la méthode d'observation plus que ne l'avait fait aucun de ses illustres devanciers, en créant la *Monographie de famille* qui est un véritable instrument de précision pour observer les ouvriers. Les moindres détails de la vie d'une famille sont relevés et classés dans des cadres soigneusement établis qui permettent les comparaisons ; ils trouvent leur justification dans un budget de recettes et de dépenses, et dans des comptes annexés. Pour que les vues particulières de l'observateur n'influent pas sur la constatation des faits, toutes les conclusions qu'il croit pouvoir en tirer sont rejetées dans des notes placées à la fin de la monographie. En 1855, l'académie des Sciences décernait le grand prix de statistique à l'ouvrage *les Ouvriers européens* qui contenait trente-six monographies. Elles se sont depuis lors multipliées et sont reconnues par tous les économistes comme un des plus précieux procédés de l'observation scientifique. Elle n'exclut pas les autres. La statistique, qui étudie certains faits généraux sous des aspects déterminés, aide à choisir les types ouvriers qui feront l'objet des monographies. Les enquêtes parlementaires ou scientifiques esquissent le milieu où se déroule l'existence de l'ouvrier. L'histoire sociale et la géographie économique nous enseignent l'importance effective des différentes races. Elles nous fixent sur le coefficient de valeur à donner aux observations faites sur elles et nous préservent des erreurs d'Herbert Spencer qui, dans les lourdes colonnes de sa *Descriptive Sociology*, met des peuplades misérables, dispersées aux extrémités du monde, sur la même ligne que les grands peuples de l'antiquité et des temps modernes.

En 1864, Le Play posait les conclusions de la vaste enquête qu'il poursuivait depuis un demi-siècle à travers le monde et à travers l'histoire, dans son ouvrage capital *La Réforme sociale en*

France déduite de l'observation comparée des peuples européens. En voici les idées maîtresses :

Le but de l'activité des sociétés humaines est moins le développement de la richesse en elle-même que l'obtention du bien-être pour les hommes. Le bien-être suppose le pain quotidien ; mais n'existe pas en dehors de la paix sociale. Le véritable critérium du bien-être des sociétés, c'est le contentement, l'acceptation de leur sort par les hommes ; c'est la paix entre les classes, la paix dans la famille, dans l'atelier et dans l'Etat, cette paix que le Sauveur a apportée aux hommes ! Les sociétés compliquées de l'Occident semblent malheureusement l'avoir perdue, et l'instabilité, l'antagonisme qui en résultent causent tant de souffrances, qu'elles contre-balancent presque les bienfaits résultant des grands progrès matériels de notre temps.

Le mal moderne vient plus encore de l'erreur que de la volonté mauvaise. Notre temps est caractérisé par des aspirations vers le bien, peu profondes sans doute parfois, mais très nombreuses et généralement sincères. On les rencontre dans tous les milieux. Si notre société est si désorganisée, il faut donc en accuser surtout les erreurs accumulées depuis un siècle.

Le Play signale ensuite les fausses théories d'histoire, l'abus de quelques mots susceptibles d'un sens légitime mais dont les sophistes abusent, notamment de ceux de démocratie, de liberté, de progrès, et, comme pour justifier sa perspicacité, voici que les socialistes contemporains maudissent la liberté et déclarent que 1789 a été une mystification bourgeoise ! Au milieu de ces idées confuses, il y a trois grandes erreurs qu'il a stigmatisées d'un mot resté célèbre *les trois faux dogmes de* 1789, à savoir : la croyance à la perfection originelle de l'homme, — l'idée de l'infaillibilité personnelle et le droit permanent à l'insurrection qui en découle, — la croyance à l'égalité providentielle et absolue des individus sur le terrain des droits concrets.

Ces trois erreurs découlent elles-mêmes d'une erreur fondamentale : la négation de la chute originelle. Ce n'est pas seulement un dogme religieux, c'est un fait constaté par le témoignage des traditions anciennes et par l'observation scientifique ; car il est inscrit au plus profond de la nature humaine. Pour que la science sociale soit adéquate à son objet, elle doit partir de ce

fait primordial, reconnaître que la racine du mal n'est pas dans les institutions, mais dans le cœur même de l'homme, et qu'il faut incessamment le combattre, d'abord par l'action morale intérieure puis l'action des autorités sociales.

Après avoir ainsi replacé la science sur sa base, Le Play démontre que la réforme des mœurs n'est point subordonnée à l'invention de nouvelles doctrines, et que l'esprit d'innovation est aussi stérile dans l'ordre moral qu'il est fécond dans l'ordre matériel. Il faut en revenir avant tout à la distinction fondamentale du bien et du mal. Elle se trouve dans le Décalogue et l'Evangile, et c'est aux autorités sociales, chacune dans son cercle, aux parents dans la famille, aux patrons dans l'atelier de travail, à l'Eglise et à l'Etat, chacun dans sa sphère, à faire prévaloir les pratiques du bien.

Au milieu des prospérités matérielles du second empire, Le Play prévoyait les catastrophes qui devaient atteindre sa patrie et ébranler le monde occidental tout entier. Après comme avant 1870, il se livrait à une propagande active afin de grouper les hommes de bien qui, par leur union, pourraient conjurer ou réparer le mal. Il publiait en 1870 *L'Organisation du travail : observations comparées sur la distinction du bien et du mal dans le régime du travail ; les causes du mal actuel et les moyens de réforme, et en* 1880 *la Constitution essentielle de l'humanité, exposé des principes et des coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations.* Dans ce dernier ouvrage, qui a été son testament scientifique, il signalait la situation de l'Europe occidentale en présence du colosse russe qui s'élève à l'Orient, et des mondes nouveaux qui en Amérique grandissent et menacent de réduire à rien nos nations vieillies. Il recommandait *la paix entre les nations,* et leur montrait la nécessité du groupement sur les bases du respect du droit des gens et de l'union douanière des peuples de l'Europe centrale.

L'ascendant de Le Play sur sa génération fut considérable ; non seulement il a laissé de nombreux disciples, dont le nombre même après sa mort ne cesse de s'accroître, mais encore ses idées ont eu une influence très grande, par voie de diffusion, sur le public en général. C'est qu'il n'était pas un *laudator temporis acti* ni un réactionnaire. « Nous étudions les institutions du passé, disait-il,

non pour restaurer les abus, mais pour y trouver les libres aspirations du génie national et apprécier ainsi les tendances de l'avenir." Nul n'a mieux compris que Le Play la supériorité des conditions de la vie économique moderne ; mais ces progrès matériels exigent un développement moral parallèle. Sans cela l'accroissement du bien-être des populations ouvrières ne ferait que précipiter le cataclysme social par l'écart qu'il créerait entre leurs désirs de jouissance et les moyens de les satisfaire. Un critique pénétrant, Sainte-Beuve, donnait en ces termes le trait caractéristique de sa physionomie :

" Le Play est d'une génération toute nouvelle. Il est l'homme de la société moderne par excellence, nourri de sa vie, élevé dans ses progrès, dans ses sciences et dans leurs applications, de la lignée des fils de Monge et de Berthollet, et s'il a conçu la pensée d'une réforme, ce n'est qu'à la suite de l'expérience et en combinant les voies et moyens qu'il propose avec toutes les forces vives de la civilisation actuelle, sans prétendre en étouffer ni refouler les développements. "

Le Play a fondé deux sociétés pour continuer sa double œuvre d'études scientifiques et de réforme sociale.

La *Société internationale des études pratiques d'économie sociale* est une association purement scientifique : elle est ouverte à tous les hommes honorables qui s'engagent à observer loyalement les faits. Continuant à pratiquer la méthode de Le Play, elle a déjà publié, sous le titre *Les Ouvriers des deux mondes*, sept volumes contenant quatre-vingts nouvelles monographies de famille. Elle y ajoute des monographies d'ateliers, d'usines de communes. Dans les réunions semi-mensuelles, où elle discute les questions sociales à l'ordre du jour, elle ne vote jamais de conclusions pour n'engager en rien la liberté d'aucun de ses membres [1].

Les *Unions de la paix sociale*, au contraire, groupent localement les hommes de bien qui adoptent les grandes lignes de la doctrine de Le Play, sans distinction de confession ou de parti

[1] — Une *Société belge d'Economie sociale* a été fondée en 1881 pour appliquer la méthode de Le Play, et une *Société canadienne* a été fondée en 1888 à Montréal dans le même but. Tout en ayant une autonomie complète, ces sociétés entretiennent avec la société de Paris des rapports suivis.

politique [1]. Ce n'est pas que Le Play fût indifférent à ces questions et méconnût leur importance ; mais, ainsi qu'il le disait :

" Comme les particuliers sont eux-mêmes profondément divisés au sujet des débats nationaux, politiques et religieux, il faut que notre enseignement ne s'étende jamais jusqu'à ces questions.... En restant dans ces limites, l'école conserve un champ d'action plus fécond et plus large que les terrains brûlants sur lesquels s'accumulent à notre époque tant de luttes stériles [2]. "

Ces divisions sont fâcheuses assurément ; mais encore faut-il empêcher le mal de se propager par des ondes indéfinies, et c'est faire œuvre de bien que de trouver un terrain de croyances communes sur lequel des hommes de bonne foi divisés par ailleurs puissent se rallier et lutter de concert contre les envahissements ultérieurs du mal.

Les *Unions de la paix sociale* ont aujourd'hui plus de 3,000 membres. Naturellement les catholiques y sont en grande majorité, comme ils le sont dans notre pays ; mais nous sommes heureux de compter parmi nous un nombre important de membres des différentes confessions protestantes ; ils ne sont jamais blessés dans nos réunions, parce que jamais ni débats ni polémiques ne s'y produisent sur les questions qui nous divisent.

II

Je dois maintenant, Messieurs, préciser comment se pose le problème de la réforme sociale ; car c'est seulement en le saisissant dans son essence que nous pourrons indiquer les moyens pratiques de le résoudre.

Nos sociétés occidentales sont devenues de plus en plus denses et compliquées. De 167 millions d'âmes en 1789 la population de l'Europe est montée en 1889 à 350 millions, et pendant ce temps elle a fourni plus de 22 millions d'émigrants aux autres

1 — Outre leurs réunions à Paris, les *Unions de la paix sociale* forment des groupes provinciaux dans les principales villes de France. Ceux du Centre, de Bordeaux, de Lyon, de Toulouse, de Lille, de Besançon ont déployé dans ces dernières années une activité très remarquable.

2 — *Les Ouvriers européens*, t. 1, p. 594. Les travaux de la *Société d'Economie sociale* et des *Unions de la paix sociale* sont publiés dans la revue *La Réforme sociale* qui paraît deux fois par mois depuis 1881. (Paris, 174 boulevard St-Germain.)

parties du monde. Cette densité croissante de la population s'accentue surtout par le développement universel des agglomérations urbaines, plus rapide encore que l'accroissement total de la population. Elle amène certaines formes de misère particulièrement poignantes. Au milieu du mouvement général qui pousse les masses en avant, le sort des retardataires, des déclassés peut devenir plus douloureux qu'il ne l'était dans le passé. Mais dans l'ensemble l'amélioration du sort matériel des classes inférieures est incontestable. L'accroissement énorme du nombre des hommes en est la preuve.

Or, malgré cette amélioration et même à cause d'elle, l'élasticité des besoins humains, qui est la source de tous les progrès, fait que les travailleurs aspirent à améliorer encore davantage leur position.

Cette aspiration est parfaitement légitime pourvu qu'elle se produise dans les limites du juste et du possible.

Il y a trois éléments dans le socialisme ; d'abord des malfaiteurs intellectuels, comme Guizot appelait jadis l'un d'eux, que l'envie et la haine animent ; ils sont heureusement une infime minorité. Beaucoup plus nombreux sont les idéologues qui n'ont que des vues incomplètes et obéissent à des idées fixes. Lorsque la passion les anime, ils deviennent de dangereux sophistes. Quant à la très grande masse des individus qui se réclament du socialisme, elle veut seulement améliorer son sort et suit de confiance ceux qui lui font les plus belles promesses.

Cette poussée des masses populaires pour rendre meilleures les conditions matérielles de leur existence devait logiquement se produire après l'avènement de la démocratie, quoique démocratie et socialisme soient deux choses fort différentes ; mais le triomphe de la démocratie n'est nullement le gage du triomphe futur du socialisme.

Jadis l'ancienne société reposait sur la division des fonctions se réalisant dans des classes ou ordres distincts. Les nobles et les praticiens combattaient et gouvernaient ; les clercs priaient et administraient certains grands intérêts généraux ayant un caractère moral comme l'instruction et l'assistance publique ; les ouvriers des villes, organisés en corporations, élaboraient les produits manufacturés exigeant un certain art ; les paysans cultivaient le sol et fabriquaient les objets les plus grossiers des

industries domestiques. Ces classes se faisaient équilibre l'une à l'autre : très rares étaient ceux qui passaient de l'une à l'autre ; l'immense majorité des hommes ne pensait pas à sortir de sa fonction. En tout cas cette ascension exigeait plusieurs générations.

Aujourd'hui, à la suite d'un grand mouvement qui a mis plusieurs siècles à se dérouler, et qui a eu pour principaux moteurs la royauté française et ses légistes d'une part, les puritains et les quakers de l'autre, l'égalité civile et politique de tous les hommes est un fait acquis. Des théoriciens allemands, grands ennemis de l'ordre économique actuel, rêvent la restauration des ordres de l'Etat sous le couvert de groupements professionnels, et sous l'étiquette de représentation des intérêts. Quelles que révolutions que puisse porter l'avenir dans ses flancs, les hommes pratiques n'ont pas à s'occuper de ces visions. Nous et nos enfants seront depuis longtemps dans la tombe avant que le monde fasse ainsi machine en arrière.

La démocratie règne et gouverne pour plusieurs générations.

Il n'y a plus de *classes dirigeantes* dans le sens ancien du mot. Aucun homme, de quelque condition qu'il soit, n'est plus parqué nécessairement dans un horizon limité : il a conscience de ses intérêts et cherche à les promouvoir. Si des barrières de fait s'élèvent devant lui, il ne connaît au moins aucune entrave légale. De plus en plus il entend se déterminer par lui-même. Sans doute la pensée purement individuelle est une chose fort rare. Tous, nous subissons des influences intellectuelles ; car Dieu a voulu que, par la communication des pensées, nous agissions les uns sur les autres ; mais ces influences nous les acceptons volontairement. L'homme du peuple moderne *croit* se déterminer par lui-même, ce qui revient au même au point de vue politique. Cet *état de détermination par soi-même* est le vrai caractéristique de la démocratie. *L'avènement à la capacité politique des classes ouvrières*, selon une expression célèbre, est en réalité le résultat d'une évolution intellectuelle. Ce point de vue a été admirablement indiqué par un évêque américain :

" Dans le monde entier un changement s'opère de l'ordre de choses ancien à un nouveau, de l'état de tutelle dans lequel la masse du peuple vivait dans toutes les contrées à la liberté individuelle qui existe parmi nous et qui fait graduellement son avènement ou s'accroît dans toutes les nations civilisées. Ce

changement fait continuellement surgir des idées qui doivent être examinées et sur lesquelles il faut se prononcer. Cela exige une grande activité d'esprit et une grande lutte d'opinion, qui a ses avantages. Nous ne sommes pas effrayés de l'usage de la raison [1]."

Si telle est l'essence de la démocratie, nous ne pouvons espérer qu'étant toute-puissante elle obéisse volontairement aux lois de la justice et de la raison qu'en l'instruisant et en l'élevant.

La grande œuvre du temps, c'est l'enseignement populaire supérieur et l'éducation des élites ouvrières. Le chemin ne sera barré au socialisme, la réforme sociale ne s'accomplira que lorsqu'une élite ouvrière s'y intéressera.

A cette œuvre, l'école est indispensable ; mais elle ne suffit pas. A elle seule, elle amène le surmenage, l'*over education* et finalement le déclassement.

Il faut que le développement de l'enseignement populaire marche de pair avec l'éducation donnée par la famille et par l'Eglise : il faut que cet enseignement soit complété et rendu applicable à la vie pratique par les libres institutions émanées du *self help*, où se fait l'éducation économique du travailleur adulte.

L'économie politique démontre en effet qu'il y a des limites à la transformation des conditions matérielles d'existence des hommes, et qu'il y a une certaine somme irréductible de souffrances pour l'humanité depuis la grande fracture du plan divin primitif. *Sunt lacrymæ rerum*, disait le poète. La majorité des hommes ne pourra jamais être affranchie du souci du lendemain, surtout dans nos sociétés denses et compliquées.

Sans doute des progrès sont toujours possibles ; mais il y a des bornes aux changements sociaux, parce que la nature de l'homme et la nature des choses ne changent pas. Ce sont là *les lois économiques naturelles*, expression de l'ordre général des choses dans lequel l'activité libre des individus se meut, comme l'Océan dans ses rivages. Cette notion capitale a été remarquablement mise en lumière par M. Dameth, professeur à l'université de Genève, dans sa belle *Étude sur le Socialisme de la chaire*, en 1876 :

" Les lois naturelles économiques, dit-il, sont aussi universelles que l'ordre de phénomènes qui en dépend. Sans cela le plan général de l'univers, cette merveilleuse unité de système qui

1 — Mgr Chatard, évêque de Vincennes.

enchaîne et harmonise tout par delà le domaine de l'accident, serait atteint dans son essence."

Certaines de ces lois économiques sont même susceptibles de formules mathématiques, comme l'a prouvé M. Léon Walras, le professeur éminent de Lausanne, dont les *Eléments d'Economie politique pure* sont universellement connus et appréciés aujourd'hui.

Que nous apprend donc l'étude de ces lois ?

C'est que l'affection, la mutualité désintéressée ne sont en règle générale réalisées que dans la famille. En dehors de son cercle, l'*altruisme* des positivistes ne remplacera jamais la recherche de l'intérêt personnel, comme grand ressort de l'ordre économique. Seule la charité surnaturelle peut compléter ou plutôt compenser son action dans de certaines limites.

Les faits, aussi haut que remonte l'histoire, confirment cette vérité démontrée par l'observation psychologique. Partout l'histoire nous montre pratiqués l'échange, la vente, la location, la fructification du capital, le salariat, le forfait, l'entreprise, en un mot ces contrats du droit des gens, comme les appelaient les jurisconsultes romains, qui se sont formés dans tous les pays spontanément, dès que des hommes libres et maîtres de leur personne ont été en présence ; en sorte que pour bien des phénomènes économiques se vérifie cette parole de la Sagesse : *Rien n'est nouveau sous le soleil et nul ne peut dire : voilà une chose nouvelle, car elle a été déjà dans les siècles qui nous ont précédés.* (Ecclésiaste I, 10.)

L'économie politique oppose encore aux utopies socialistes d'autres démonstrations. Là où règne la liberté économique et où la justice est observée, le développement de la richesse des uns n'est pas une cause d'appauvrissement pour les autres hommes : elle améliore plutôt leurs chances dans la vie. Cette notion a été récemment exposée d'une manière saisissante par le célèbre philosophe anglais Hurrell Mallok, dans ses livres *Social Equality* et *Property and Progress.*

Les statisticiens, comme sir Robert Giffen et M. Leone Levi, ont montré qu'en Angleterre la part prise par les classes ouvrières dans le progrès de la richesse générale était proportionnellement plus forte que celle des classes riches. Enfin le fait saillant du

mouvement économique est l'ascension du fond de la masse populaire, par l'épargne et par la capacité productive, d'un nombre croissant d'individus qui entrent dans la classe moyenne et forment ce large centre de gravité qui caractérise nos sociétés modernes. Toutefois ce n'est là que la moitié de la vérité. S'il n'y a point de mauvaises richesses, il peut y avoir, il y a malheureusement de mauvais riches, qui oublient que la possession de la richesse impose de redoutables devoirs moraux. Mon ami, M. Théodore de la Rive, vous en a parlé l'an dernier dans ses belles conférences sur le *Péril social* avec une éloquence qui a retenti au delà de Genève, et à laquelle je ne saurais rien ajouter sans l'affaiblir.

Tel est en raccourci l'ensemble des vérités que l'économie politique oppose aux sophismes socialistes.

Le Play les a encore combattus d'une autre manière. Fort de ses études comparées sur des peuples placés à des étages de civilisation différents, il a montré que le socialisme contemporain était beaucoup plus un archaïsme qu'une innovation, et qu'il constituerait, si par impossible il venait à être réalisé, une rétrogradation, non un progrès. Il y avait en effet dans les anciens régimes sociaux beaucoup d'éléments communautaires et une tutelle communale qui déprimaient les individualités capables et énergiques en les soumettant à un niveau égalitaire. Le progrès de la civilisation a consisté précisément à dégager l'individu de ces entraves. Une aspiration universelle en ce sens se produit sous nos yeux dans l'Europe orientale, où beaucoup de restes de ces régimes subsistent encore.

Le Play, dans la première partie de sa vie, a vu encore debout en Russie, en Suède, en Autriche, les organisations corporatives, les réglementations administratives — y compris les odieuses restrictions au mariage des ouvriers — que les socialistes modernes veulent restaurer. Ces entraves paraissaient intolérables à ceux qui les subissaient; mais on oublie vite le passé! Quant à Le Play, qui n'était pas un libéral de système et de parti pris, qui voyait dans la liberté comme dans l'autorité non un but mais un moyen pour réaliser le bien, il a toujours combattu au nom de l'expérience les atteintes à la liberté du travail, le retour aux

réglementations anciennes et le régime de la tutelle administrative [1].

Il faut donc aborder avec calme le problème social contemporain, avoir le cœur chaud mais garder la tête froide, éviter les grandes phrases et les programmes retentissants. " Ces problèmes compliqués ne se résolvent pas d'instinct et d'enthousiasme ", vous le disait l'an dernier M. Frédéric Necker. Non, il n'y a pas de panacée à la question sociale ; mais il y a un ensemble de réformes pratiques et d'actions positives qui peuvent améliorer la condition des classes populaires et l'améliorent effectivement là où on sait les réaliser.

1 — Il est bon de rappeler ici comment Le Play s'exprimait sur les projets de restauration du régime réglementaire d'autrefois : " On rétablirait, il est vrai, la stabilité des existences, ce trait excellent du moyen âge en revenant aux corporations fermées et aux engagements forcés. Ce retour au passé n'est point désirable ; car on détruirait en même temps la *liberté du travail*, qui, malgré certains maux graves mais guérissables, est une *des rares supériorités de notre époque*. Il est aussi nécessaire que jamais d'assurer l'existence des familles imprévoyantes ; mais il faut *tirer de l'emploi intelligent du libre arbitre le résultat que nos pères obtenaient plus facilement du régime réglementaire*. Pour atteindre librement ce but, nous devons fonder l'agriculture et l'industrie manufacturière sur la famille souche et le patronage volontaire. (*La Réforme Sociale*. chap. 46 § 7.)

" Les nouvelles garanties doivent désormais être cherchées en dehors de cette antique organisation, la corporation. Il n'y a plus guère de convenance à maintenir cette impuissante institution et à contrarier par des restrictions matérielles les sentiments de liberté et l'esprit d'initiative qui forment l'âme de la nouvelle organisation industrielle." (*Monographie du compagnon menuisier de Vienne (Autriche)*, § 19. Voir aussi dans *La Réforme Sociale*, chap. 50, § 15 ce que Le Play dit des inconvénients de subordonner à une autorisation administrative, la fondation de nouveaux établissements industriels. Durant son passage au conseil d'Etat, Le Play a eu l'honneur de faire abolir le régime réglementaire auquel Napoléon 1er avait soumis les industries de la boulangerie et de la boucherie.

(A suivre.)

LA TRAITE DES PELLETERIES

SOUS CHAMPLAIN

CHAPITRE I

Le monde prospère par le commerce. — Charles VI et le grand Tamerlan. — Les grands voyageurs en Orient aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Le frère Jean, archevêque d'Orient. — Marco Polo. — Jean de Mandeville. — La Trapobane. — Aden, entrepôt du commerce des mahométans. — Cousin au Brésil. — Les Basques aux terres neuves. — Les Bretons et les Normands font la traite à Tadoussac au XVIe siècle. — Jacques Noël et ses fils. — Etienne Chaton. — Le marquis de la Roche. — Chauvin. — Pontgravé. — Champlain. — Arrivée hâtive des vaisseaux à Tadoussac en 1610. — Ce qu'était le commerce des pelleteries à son origine. — Conduite générale de Champlain au sujet de la traite. — Mesures de protection qu'il est forcé d'adopter.

Charles VI, roi de France, écrivait un jour à Tamerlan : Il importe que vos marchands viennent dans notre pays. De même que nous aurons soin d'avoir pour eux tous les égards qui leur sont dus, de même aussi nous espérons que vous rendrez aux nôtres les honneurs dus à leur rang, car le monde progresse par les marchands, *mundus per mercatores prosperatur*."

Cet échange de bons procédés entre deux des plus grandes puissances de l'époque ne faisait que continuer une tradition de paix inaugurée sous Charlemagne. L'histoire se plaît à rappeler la visite d'Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, au pieux empereur, et l'amitié qui résulta de cette entrevue solennelle. Quand, en 1403, Charles VI adressait à Tamerlan le frère Jean, archevêque d'Orient, les communications avec les pays mogols ou tartares n'étaient encore que peu fréquentes. On n'était pas plus avancé alors qu'au milieu du XIIIe siècle, lorsque Marco Polo, vénitien, mit douze ans à parcourir l'Asie, et qu'au siècle suivant, quand Jean de Mandeville employa trente-trois ans à visiter le Levant jusqu'au Cathay. Ce ne fut qu'à la fin du XVe siècle, après les décou-

vertes de Barthélemy Diaz et de Vasco de Gama, que les navires français purent communiquer avec les insulaires de la Trapobane que d'Anville, dans son *Orbis veteribus notus,* indique l'endroit où est l'île de Ceylan. Jusque-là, les Français, les Anglais achetaient des négociants allemands les produits des Indes orientales. Ceux-ci s'approvisionnaient à Venise, où les armateurs étaient en rapports réguliers avec les Algériens. Aden était l'entrepôt où ces derniers se rendaient pour faire le commerce avec les mahométans. Cette succession d'achats et de ventes faisait hausser le prix des épices, et les Vénitiens, qui rivalisaient d'habileté avec les Génois et les Pisans, retiraient les plus gros profits.

La découverte d'une route navigable par le cap de Bonne-Espérance fut donc un grand bienfait pour les nations de l'Europe, et l'on vit dès lors leurs vaisseaux sillonner les mers du Sud pour se rendre jusqu'en Chine et au Japon. Ce fut une nouvelle ère de prospérité pour le commerce des Occidentaux. La France ne fut pas la dernière à diriger ses flottes vers le Levant. Les pilotes de Jean Ango, dieppois, y allèrent préparer la fortune de leur maître ; Paulmier de Gonneville et d'autres navigateurs de Normandie doublèrent, dès le commencement du XVIe siècle, le cap des Tempêtes.

Presque dans le même temps, le Génois Christophe Colomb révélait à ses contemporains un monde inconnu. L'Amérique allait à son tour ouvrir ses trésors à l'avidité des peuples de l'Europe. Tandis que les Espagnols fouillaient les Indes occidentales pour en soutirer des métaux précieux, les Français visitaient les plages brésiliennes. Cousin reconnaissait le premier le fleuve Maragnon, les Bretons et les Normands trafiquaient avec les naturels de l'Amérique méridionale, et si l'on en croit Voisin de la Popelinière, ils en connurent les côtes orientales avant le Portugais Alvarez Cabral.

L'Amérique du Nord était encore presque inconnue, quand au commencement du XVIe siècle les Espagnols, les Portugais et les Français avaient déjà parcouru tout le littoral du Brésil, et visité les îles du golfe du Mexique. Sébastien Cabot avait touché au cap Primavista de Terre-Neuve en 1496. Mais les Basques, les Bretons et les Normands l'avaient devancé sur les côtes de cette île pour y faire leurs pêcheries annuelles et y pourchasser les

baleines. Les Basques surtout, déjà reconnus pour les plus habiles baleiniers de l'Europe, poursuivaient les cétacés dans leurs courses vagabondes jusque dans le golfe Saint-Laurent. Ils avaient donné le nom de *Gran-Baya* à cette partie comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve. Quand les baleines émigrèrent dans les eaux du fleuve, elles furent bientôt rejointes par leurs éternels ennemis, les Basques. Aussi ne doit-on pas être surpris de constater la présence, vers la fin du XVIe siècle, de ces hardis pêcheurs le long des rives du Saint-Laurent, dont ils connaissaient, depuis longtemps sans doute, les moindres sinuosités. Du temps de Champlain, l'île qui porte encore leur nom était le lieu choisi pour leurs rendez-vous. Ils s'y livraient aux travaux de dépècement des morses, des marsouins et des baleines. Un endroit de la côte nord appelé Echafaud aux Basques, à quelque distance de Tadoussac, dut aussi leur servir de retraite dans un but à peu près semblable.

Pendant que les Basques consacraient leur temps et déployaient tout leur savoir faire au harponnage des mammifères marins, les Bretons et les Normands de leur côté faisaient la pêche aux terres neuves, et les marchands de leur pays venaient en traite à Tadoussac, où ils étaient certains de rencontrer chaque année un bon nombre de sauvages. Avec eux ils échangeaient des bagatelles européennes contre diverses fourrures, telles que martes, castors, orignaux, loups-cerviers, loutres, renards, blaireaux et rats musqués. Ils avaient à offrir aux indigènes des fers de flèche, des alènes, des épées, des haches, des tranchets pour couper la glace en hiver, des couteaux, des chaudières; également des capotes, des chemises, des draps; enfin, du blé d'Inde, des pois, du biscuit ou galette, du pétun, des pruneaux, des raisins secs [1].

Tadoussac fut durant la seconde moitié du XVIe siècle l'endroit favori pour ces grandes foires annuelles. Chauvin et Pontgravé s'y rendirent pendant trois années consécutives (1599, 1600, 1601), et Champlain y vint pour la première fois en 1603. Mais ils ne furent pas les premiers à remonter le fleuve après le passage de Jacques Cartier. L'histoire nous apprend que Jacques Noël, petit-neveu du découvreur, avait suivi à plusieurs reprises les traces de son illustre ancêtre, et que Michel et Jean Noël séjournèrent

1 — *Relation des jésuites* de 1626, p. 5.

au Canada durant l'été de 1587. Quel était le but de leur voyage, si ce n'est d'y faire le trafic des pelleteries, une des grandes ambitions de leur père ? Nous le voyons en effet l'année suivante s'adjoindre un autre parent de Cartier, Etienne Chaton, sieur de la Jannaye, afin d'obtenir de la Couronne de France le privilège de la traite au Canada et autres lieux circonvoisins. La société Noël-Chaton réussit, mais elle dut se dissoudre quelques mois plus tard devant l'hostilité des bourgeois de Saint-Malo, qui voyaient dans ce monopole la ruine de leur commerce, et un précédent fâcheux qu'il importait de ne pas laisser créer.

Ces faits, qui sont du domaine de l'histoire, ajoutés aux trois commissions accordées au marquis de la Roche, en 1577, 1578 et 1598, avec les mêmes privilèges, nous prouvent que la France n'avait pas perdu le Canada de vue, pendant ces longues guerres intestines et étrangères dont on ne vit l'issue qu'en 1598, sous le règne de Henri IV. Elle ne s'en occupait, à la vérité que pour des fins de pêche et de commerce ; l'état des esprits était tel qu'il eût été difficile jusqu'alors de revenir à la politique de découvertes adoptée par François Ier. L'exploitation du trafic des castors était laissée, faute d'organisation, à l'initiative privée, et les marchands de Bretagne et de Normandie faisaient négoce, presque sans contrôle, avec les sauvages du Canada. Pendant la Ligue, les Malouins durent payer certains impôts, mais cela ne fut pas de nature à nuire à leur commerce de pelleteries, car ces impôts n'affectaient que la vente des morues.

Après le marquis de la Roche, dont la tentative de colonisation vint fatalement échouer sur l'île de Sable, arriva Chauvin. En trois années, le marchand d'Honfleur réalisa au moyen de la traite des bénéfices considérables, mais il se vit enlever son privilège avec la même facilité qu'il l'avait obtenu. Ses successeurs furent Aymer de Chastes et Pierre du Guast, sieur de Monts ; celui-ci ayant vainement tenté le sort à l'île de Sainte-Croix et à Port-Royal, crut faire mieux en choisissant Québec pour y établir ses comptoirs. Champlain revint à Tadoussac, jeta les fondations d'une ville, là où fut la bourgade de Stadacona, et il s'occupa activement, de concert avec Pontgravé, des affaires de traite pour le compte du sieur de Monts. De 1608 à 1620, le fondateur de Québec entreprit presque chaque année le voyage de France, non pas tant dans le but d'activer le commerce entre le Canada et la

mère patrie, que pour obtenir des secours matériels et religieux en vue de développer la colonie naissante. Quand il toucha le sol de Tadoussac, en 1610, il mentionne un fait assez remarquable : " Le 26 du mois d'avril, dit-il, nous arrivâmes à Tadoussac, où il y avait des vaisseaux qui y étaient arrivés dès le 18. Ce qui ne s'était vu il y avait plus de soixante ans, à ce que disaient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays." Ce témoignage de vieux marins prouve d'une façon péremptoire que, depuis la découverte du fleuve Saint-Laurent, les Français n'avaient pas cessé de trafiquer à Tadoussac avec les aborigènes du Canada. Chauvin, Pontgravé, Pierre du Guast et Champlain, que l'on voit aborder à l'embouchure du Saguenay, de 1599 jusqu'à l'époque qui nous occupe, ne firent que continuer des négociations commerciales vieilles de plus d'un demi-siècle.

Pendant longtemps le commerce des pelleteries fut à l'avantage des blancs sur les Peaux-Rouges. Les naïfs enfants des bois se laissèrent d'abord éblouir par les marchandises françaises, et ils donnaient cent pour un en valeur. Mais, avec le temps, ils finirent par se montrer de moins bonne composition, et ne lâchèrent plus la proie pour l'ombre. Durant les beaux jours de Chauvin, et même sous le régime du sieur de Monts, les affaires se soldaient avec de gros profits, parce qu'il n'y avait pas encore de concurrence sérieuse sur le marché où les Français étaient les uniques maîtres. Mais ces heures de prospérité s'assombrirent bientôt après, par la présence des Anglais, des Basques, des Flamands et des Rochelois, et il vint un temps de dépression telle, que le premier gouverneur de la Nouvelle-France fut obligé d'interdire le marché de Tadoussac à tous les sauvages alliés, de crainte que la concurrence de cette nuée de contrebandiers ne ruinât les intérêts des compagnies qui se succédèrent sous son administration.

Il ne faut pas s'imaginer que Champlain, surveillant ainsi la traite pour le compte de ses compatriotes, avait en vue son bénéfice particulier. Le fondateur de Québec n'était pas mû par l'appât du lucre, qui faisait agir la plupart des hommes avec lesquels il vint en contact. Un jour il devint intéressé, comme actionnaire de la célèbre Compagnie de la Nouvelle-France, mais jamais il ne se constitua négociant ou agent des marchands, au détriment des colons et du gouvernement de son pays. Trop de fois il eut à se

plaindre des trafiquants de traite et de leurs commis, qui ne voyaient dans le Canada qu'une colonie taillable et corvéable à merci, pour qu'il puisse être soupçonné un instant d'avoir tramé, derrière leurs comptoirs, contre les Français qui travaillaient à se fixer au sol et contre les missionnaires qui les encourageaient dans cette très noble et très héroïque entreprise. Du reste il est facile de s'assurer, histoire et documents en mains, de la conduite irréprochable et toujours désintéressée du premier et du plus illustre de nos gouverneurs.

CHAPITRE II

Première mention de la traite. — Témoignage de sauvages à cet égard rapporté par Champlain. — Traite de 1608. — Débute par une bataille navale. — Traite de 1610 infructueuse. — Traite de 1611 au saut Saint-Louis. — Les sauvages deviennent prudents en affaires. — L'avidité des marchands français ruine le commerce. — Plaintes de Champlain. — Il demande un règlement. — Direction du pays confiée au comte de Soissons. — Sa mort. — Henri de Bourbon lui succède. — Champlain nommé lieutenant. — Son départ pour le Canada en 1613. — La Moynerie et la Tremblaye en quête de traite. — Défenses de Champlain. — Traite de 1613 au saut Saint-Louis. — Champlain repasse en France et revient en 1615, accompagné de religieux de l'ordre des récollets. — Traite de 1618 aux Trois-Rivières. — Facteurs ou commis de traite apparaissent.

I

La première mention que fait Champlain de la traite des pelleteries, c'est dans le récit de son premier voyage à Tadoussac, en 1603, lorsqu'il nous apprend que les sauvages échelonnés le long des tributaires du lac Saint-Jean troquaient avec d'autres sauvages vivant dans la profondeur des terres les peaux de castor et de marte pour des objets de provenance française. De retour de son voyage au saut Saint-Louis, Champlain rencontra, à une lieue et demie au nord de l'île aux Lièvres, un parti d'Indiens, parmi lesquels se trouvait un Algonquin très versé sur la géographie du pays arrosé par les grands lacs. Pour faire preuve de ses

connaissances étendues, il donna en présence de Champlain une description des rapides du Saint-Laurent, du lac Ontario, et de la chute de Niagara. Interrogés sur les richesses minières de leur pays, ces sauvages errants affirmèrent qu'ils connaissaient une nation appelée les bons Iroquois (Hurons) qui échangeaient leurs pelleteries avec les marchandises que les Français donnaient aux Algonquins, et que ces derniers leur avaient rapporté l'existence d'une mine de franc cuivre au pays de ces bons Iroquois.

Ces allusions au commerce des Européens avec les Montagnais des environs de Tadoussac, et les Algonquins de l'Outaouais supérieur, nous sont une preuve de plus que le nom français avait retenti souvent, de 1550 à 1603, sur les plages du grand fleuve. Lorsqu'en 1608 Champlain aperçut une seconde fois la rade de Tadoussac, Chauvin et de Chastes n'étaient plus, Pierre du Guast avait été revêtu de leurs privilèges, et Pontgravé, navigateur d'une expérience consommée, commandait le vaisseau qui portait l'espoir de la colonie future : une trentaine d'hommes, parmi lesquels le chirurgien Bonnerme et les interprètes Brûlé et Marsolet. La traite débuta par une bataille en règle entre Pontgravé et un navire basque commandé par un nommé Darache, qui avait déjà fait le trafic avec les aborigènes de Tadoussac, au mépris des droits du sieur de Monts. Pontgravé, jaloux des prérogatives de sa charge, intima au pirate de tourner sa voile dans une autre direction, sinon qu'il lui en cuirait. Darache, que ces menaces n'effrayèrent pas, fit braquer ses canons sur le vaisseau de Pontgravé, et répondit par une grêle de balles aux injonctions du capitaine français. Un des hommes fut blessé à mort, et deux autres furent assez gravement atteints. Pontgravé lui-même reçut une balle qui lui fit une légère blessure. Le parti le plus sage pour Champlain était d'user de modération au lieu de rigueur avec des gens évidemment plus forts que lui. Après bien des pourparlers, Darache consentit à ne plus rien entreprendre au préjudice du roi et du sieur de Monts. De son côté, Champlain lui promit que tant qu'il serait là présent, Pontgravé ne lui ferait aucun mal, mais qu'une fois entré en France la justice serait appelée à vider leur différend. " Ce qui fut accordé et signé d'un chacun, " écrit Champlain.

C'est le premier fait d'armes signalé par le fondateur de Québec entre les Français voguant sous la protection de Sa Majesté et les écumeurs de mer d'origine basque. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet qui touche de près aux opérations de traite en affectant ses résultats. La piraterie en effet fut un des grands fléaux de cette époque, et une source de déboires pour les compagnies commerciales, ainsi que d'ennuis nombreux pour Champlain.

La traite de 1608 aussi bien que celle de 1603 et des années précédentes, se fit à Tadoussac. Les trois années qui suivirent, Tadoussac fut encore le lieu de réunion des sauvages en quête de traite. Mais en 1610 elle eut lieu alternativement à Tadoussac et au cap de la Victoire [1]. Lors de son arrivée dans le premier de ces deux endroits au printemps de 1610, après une traversée exceptionnellement heureuse de dix-huit jours, Champlain fut surpris d'y trouver des vaisseaux que le bon vent y avait amenés une semaine auparavant. Cette arrivée hâtive des navires explique la raison de cette deuxième traite. Mais toutes deux furent sans profit. Lescarbot nous fait connaître certains détails à ce sujet : " Cette année, dit-il, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilège, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des mercadens (marchands) pour les castors, fut si grande que les trois parts cuidans aller conquérir la toison d'or sans coup férir ne conquirent pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre de conquérants [2]

Après avoir signalé ce désastre financier, Champlain ajoute que plusieurs se souviendront longtemps de la perte qu'ils firent en cette année [3]. La traite infructueuse de 1610 est un fait presque inouï dans nos annales, car d'ordinaire elle rapportait aux intéressés de beaux écus sonnants. Le P. Charles Lallemant écrit que, bon an mal an, les vaisseaux emportaient de 15,000 à 20,000 peaux de castor, qui se vendaient en France au prix d'une pistole

1 — Ce cap de la Victoire ou de Massacre, écrit Sagard, en 1632 (*Grand Voyage au pays des Hurons*, p. 60) est à douze ou quinze lieues en deça de la rivière des Prairies.... La rivière en cet endroit n'a environ qu'une demi-lieue de large, et dès l'entrée se voient tout d'un rang six ou sept îles fort agréables et couvertes de beaux bois. La *Relation* de 1646 (p. 10) dit que " le cap nommé de Massacre était à une lieue plus haut que Richelieu, " ou Sorel. On croit que la traite se faisait sur une des îles dont parle Sagard, et que cette île était l'île de Saint-Ignace.

2 — Lescarbot, liv. V., chap. 5.

3 — Champlain, éd. 1613, p. 224.

la pièce [1]. Nous avons vu que les sauvages livrèrent d'abord leurs fourrures à vil prix, mais quand ils eurent compris que les Français se les disputaient avec le plus vif acharnement, ils changèrent de tactique et profitèrent de la concurrence en se montrant plus exigeants. C'était en effet une véritable course aux pelleteries. La plupart des navires marchands quittaient les ports de France aux grandes mers de mars [2], afin d'entrer dans le Saint-Laurent vers la fin d'avril ou au commencement de mai. En 1611, Champlain et Pontgravé n'arrivèrent à Tadoussac que vers le milieu de mai. Mais les sauvages ne consentirent pas à traiter avec eux, parce qu'ils attendaient toute la flotte, afin d'obtenir les marchandises européennes à meilleur marché que d'habitude. Ce qui fait dire à Champlain : " Et par ainsi s'abusent ceux qui pensent faire leurs affaires pour arriver des premiers : car ces peuples sont maintenant trop fins et subtils [3]. "

L'avidité des marchands à cette époque pour le trafic des fourrures s'explique aisément. Il n'en avait pas toujours été ainsi, cependant, car, si on étudie l'historique de ce genre de commerce, on constate que sous le règne d'Elizabeth, la mode l'emportant sur le goût avait puissamment servi à le ruiner momentanément. Durant tout le moyen âge la dépouille de l'hermine faisait fureur. Tout le monde voulait s'habiller de fourrures. La passion devint poussée à l'excès, si bien que les rois d'Angleterre, de France et des princes italiens furent obligés de décréter des lois somptuaires pour mettre un frein à cette espèce de frénésie. Henri II, d'Angleterre, par un acte du parlement, daté de l'année 1158, fit défendre l'usage du vair et du petit gris. Deux autres lois de 1334 et 1363 interdirent l'usage des fourrures à toute personne qui aurait moins de cent livres sterling de revenu.

La Russie devint au milieu du XVIe siècle le grand comptoir pour le commerce des pelleteries. Les pays situés à l'ouest et au nord-est des monts Ourals fournissaient aux chasseurs abondance de martes zibelines, d'hermines, de renards rouges, noirs et blancs, de castors, etc. Les Samoïèdes payaient leurs tributs en fourrures, et la Sibérie, alors indépendante, donnait aux Russes et

1 — *Relation* de 1626, p. 5.
2 — Fournier, *Hydrographie*, liv III, chap. 49.
3 — Champlain, éd. 1613, p. 240.

aux Anglais, en échange des objets dont elle avait besoin, les pelleteries les plus précieuses. Telles avaient été jusqu'alors les sources auxquelles s'alimentaient les marchés européens.

Les explorations des Français dans le nord de l'Amérique ranimèrent le goût de ce commerce profitable à ceux qui s'y livraient, et la mode, toujours capricieuse, redevint ce qu'elle avait été avant les lois prohibitives des souverains anglais et français. C'est alors que commença cette guerre d'extermination contre les animaux qui peuplaient les vastes contrées tombées sous la domination de la France.

A partir de 1611, Tadoussac cessa d'être le rendez-vous régulier des vaisseaux de traite français, et cette année-là même Pontgravé n'y put rien faire. Désormais toute l'attention se portera vers le saut Saint-Louis, et l'on y verra jusqu'en 1618 affluer les sauvages de toutes les tribus amies des Français : Montagnais, Algonquins et Hurons. Puis viendra le tour des Trois-Rivières durant plusieurs années consécutives, et enfin le commerce des castors se fera tantôt au cap de la Victoire, tantôt à Québec, jusqu'à ce que Champlain choisisse en définitive un îlet du Saint-Laurent, appelé Richelieu.

La traite de 1611 fut assez encourageante pour les marchands. Dès le 13 juin, deux cents sauvages de la nation huronne étaient venus au saut Saint-Louis, à la rencontre de Champlain, et l'avaient averti que quatre cents des leurs venaient derrière eux, avec un parti de trois cents Algonquins à leur suite. Ces derniers en effet apparurent un mois plus tard, échangèrent leurs pelleteries, firent cadeau de dix peaux de castor à chacun des capitaines des pataches réunies en ce lieu au nombre de quatorze. Cette affluence faisait un grand tort au commerce.

Champlain avait déjà porté ses plaintes à la Cour touchant la conduite des agents de traite qui s'entre-nuisaient par leur avidité. Le fait est que ces hommes, si âpres à la curée, ne contribuaient aucunement au soutien de la colonie, comme ils s'y étaient engagés, mais travaillaient plutôt à sa ruine, en s'opposant aux moyens de la faire prospérer. Nous verrons plus tard de quelle manière ils vinrent à l'encontre de Champlain et des missionnaires dans leur œuvre colonisatrice. Pour eux le peuplement de la Nouvelle-France était ce qu'ils désiraient le moins, et pour l'empêcher, ils préférèrent, par leurs exactions et leurs menées sourdes,

prendre les colons par la famine, pour les livrer en fin de compte aux mains des Anglais. Telle était la mesure du patriotisme des marchands et de leurs représentants à Québec. Tous les sociétaires n'étaient peut-être pas imbus des mêmes principes anti-nationaux, mais la plupart des entremetteurs, tels que commis, interprètes et autres, tinrent une ligne de conduite que l'histoire, à la suite de Champlain, ne saurait trop flétrir. Une preuve de leurs mauvaises dispositions se tire des embarras incessants qu'ils causèrent à Champlain au sujet de la fortification de Québec et de Tadoussac. Celui-ci voulait mettre sa ville en bon état de défense contre les aborigènes dont le voisinage constituait un danger perpétuel pour la sécurité des habitants. Il désirait de plus mettre un terme aux déprédations des Basques et autres contrebandiers qui infestaient le bas du fleuve.

Pour parvenir à ce double but si utile, et pour la tranquillité de la colonie et pour la protection du commerce, le fondateur de Québec aurait voulu établir un fort au confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, et organiser une police pour surveiller attentivement les havres et donner au besoin la chasse aux vaisseaux pris en flagrant délit de contrebande. Mais il rencontra une opposition constante à ses projets marqués au coin de la prudence. Signalant un jour les allées et venues d'un navire espagnol dans les eaux du fleuve, à proximité de Tadoussac, Champlain exprime le regret qu'il éprouve de voir ses conseils méconnus : " De pouvoir y remédier, s'écrie-t-il, il était impossible, pour n'avoir des matelots ni des hommes de main, afin de s'en servir en telles affaires, car il eût fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation (basse ville), et quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer un ennemi, avec une vingtaine d'hommes qui sussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense être trop fort, et que personne n'oserait entreprendre en ces lieux, mais la méfiance est la mère de sûreté, c'est pourquoi suivant les avis que souvent je donnais, l'on devait remédier à la conservation du pays, et à l'assurance des hommes qui y demeurent, qui était d'achever le fort déjà commencé, et y avoir de bonnes armes et munitions, et garnison suffisante qui s'y entretiendrait pour peu de chose, autrement rien ne se peut maintenir que par la force [1]. "

1 — Champlain, éd. 1632, vol. IV, p. 55.

II

Champlain était repassé en France au mois d'août 1611, non découragé, mais très ennuyé de voir ses efforts couronnés de si peu de succès. " Le désir que j'ai toujours eu, écrivait-il deux ans plus tard, de faire nouvelles découvertures en la Nouvelle-France, au bien, utilité et gloire du nom français : ensemble d'amener ces pauvres peuples à la connaissance de Dieu, m'a fait chercher de plus en plus la facilité de cette entreprise, qui ne peut être que par le moyen d'un bon règlement : d'autant que chacun voulant cueillir les fruits de mon labeur, sans contribuer aux frais et grandes dépenses qu'il convient faire à l'entretien des habitations nécessaires pour amener ces desseins à une bonne fin, ruine ce commerce par l'avidité de gagner, qui est si grande, qu'elle fait partir les marchands devant la saison, et se précipiter non seulement dans les glaces en espérance d'arriver des premiers en ce pays ; mais aussi dans leur propre ruine : car traitant avec les sauvages à la dérobée, et donnant à l'envie l'un de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, surachetant les denrées ; et par ainsi pensant tromper leurs compagnons se trompent le plus souvent eux-mêmes [1]. "

Champlain soupirait donc ardemment après un règlement, c'est-à-dire une solution aux difficultés multiples qui l'entouraient et paralysaient ses efforts. Afin de hâter ce règlement, il résolut de se jeter dans les bras de " quelque grand, l'autorité duquel put servir contre l'envie." Il dressa d'abord un mémoire qu'il fit parvenir au président Jeannin. Encouragé par ce haut personnage à poursuivre son œuvre, il alla se confier à Charles de Bourbon, comte de Soissons, alors gouverneur du Dauphiné et de Normandie. Ce prince, remarquable par son grand esprit d'entreprise, accueillit amicalement Champlain, examina avec intérêt la carte qu'il avait faite de la Nouvelle-France, et il lui promit de le prendre sous sa haute et noble protection. Le roi, dont l'attention avait été attirée par une requête avec articles, confia au comte de Soissons la direction et le gouvernement de la colonie, et celui-ci, fidèle à sa parole, voulut bien honorer Champlain de

1 — Champlain, éd. 1613, pp. 283-84.

sa lieutenance. Mais la mort du comte vint arrêter tous ces beaux projets d'une nouvelle organisation, sans les compromettre, car Henri de Bourbon, nommé à la place de son oncle défunt, confirma Champlain dans sa position, par des lettres en date du 22 novembre 1612. Cette nouvelle ne fut pas plus tôt répandue dans le public, que des personnes mal intentionnées commencèrent leurs instances pour empêcher que la commission du lieutenant du vice-roi ne fût officiellement promulguée. L'affaire parut en cour, et après avoir entendu les parties intéressées, le parlement de Rouen débouta les opposants de leurs prétentions, et ordonna que la commission de Champlain fût affichée dans tous les ports de la Normandie.

Champlain dit adieu encore une fois à la France, et partit d'Honfleur pour Québec, le 6 mars 1613, avec le capitaine l'Ange, sur le vaisseau de Pontgravé, et l'on atteignit la pointe de tous les Diables [1], près Tadoussac, le 29 du mois suivant. Deux vaisseaux marchands de Saint-Malo, partis avant que la commission de Champlain fût connue dans les havres de France, arrivèrent presque en même temps. Leurs commandants La Moynerie et La Tremblaye venaient traiter avec les sauvages de Tadoussac. Pour piquer au plus court, Champlain leur donna communication de ses lettres de lieutenant, ainsi que des défenses de faire le trafic à d'autres qu'à lui. Les deux capitaines malouins se soumirent sans hésitation au représentant de l'autorité vice-royale, et se confondirent en protestations de leur fidélité et obéissance en tout ce qu'il leur commanderait. Champlain fit élever un poteau dans un endroit apparent de la rade de Tadoussac, et y attacha sa commission avec les armes de la Couronne de France, afin que personne ne pût désormais prétexter ignorance.

Champlain et ses compagnons, qui n'avaient d'autre but que de faire la traite, continuèrent leur route vers Québec, où ils ne firent que mettre pied à terre, pour remonter le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis. Les sauvages ne s'y étaient rendus qu'en très petit nombre. Questionnés sur l'indifférence des leurs au sujet de la traite, ils donnèrent pour raison que l'année précédente ils avaient été maltraités par les Français, et qu'ils ne croyaient plus revoir Champlain, dont l'absence, prolongée contre toute attente,

1 — C'est la pointe aux Vaches.

avait duré deux ans. Ces raisons assez plausibles ne surprirent pas Champlain, car il savait que les sauvages n'aimaient pas à être trompés. Les capitaines de vaisseaux, de leur côté, se montrèrent fort contrariés de ne pouvoir échanger leurs marchandises, faute d'acquéreurs. Champlain résolut de poursuivre ses découvertes en allant au pays des Algonquins. Peut-être nourrissait-il en lui-même l'idée de les induire à descendre au saut Saint-Louis. En tous cas son voyage eut d'heureux résultats, en ce sens surtout qu'il servit à cimenter l'amitié entre cette nation puissante et les Français. Quand il revint au saut, plusieurs canots l'accompagnaient. Ils firent de nouvelles recrues le long de la rivière des Outaouais, et au terme du voyage, la flottille se composait de quatre-vingts embarcations chargées de pelleteries pour la traite. En arrivant au saut, Champlain y fit la rencontre du capitaine Maisonneuve, de Saint-Malo. Henri de Bourbon lui avait donné la permission de faire la traite pour une année seulement. Un passeport qu'il exhiba aux yeux de Champlain prouva qu'il était en règle.

La traite terminée, Champlain descendit à Québec, puis repassa en France pour revenir en 1615, année mémorable par l'arrivée à Québec des premiers missionnaires. C'étaient des récollets. A eux l'honneur et le mérite d'avoir jeté sur le sol de la Nouvelle-France la première semence du christianisme. Heureux s'ils eussent rencontré dans leur mission évangélique tout l'appui qu'ils étaient en droit d'attendre de leurs compatriotes ! Au lieu de les aider à travailler à l'avancement spirituel de la colonie et à la conversion des sauvages, ils ne firent bien souvent que mettre des entraves à leurs efforts. Le frère Sagard nous fera connaître en peu de mots quel était l'état des esprits au sujet de la religion et de ses ministres, un an après leur arrivée au pays : " Messieurs de la Société, dit-il, furent fort aises de voir le bon P. Joseph (Le Caron) comme une personne de créance, et d'apprendre de lui-même du succès de son voyage, du bien qu'il leur faisait espérer pour le spirituel et le temporel du pays, et du zèle qu'il avait pour la conversion des sauvages ; néanmoins avec tout cela, il ne peut obtenir d'eux autre chose qu'un remaniement de ses travaux et une réitération de leur bonne volonté à l'endroit de nos pères, sans autre effet. C'est ce qui obligea ce bon père de chercher ailleurs le secours qu'il n'avait pu trouver en ceux qui

y étaient obligés, et de penser de son retour en Canada en la compagnie du P. Paul Huet, puisque de parler de peuplades et de colonies était perdre temps et glacer des cœurs déjà assez peu échauffés, jusqu'à ce qu'il plût à Notre-Seigneur inspirer lui-même les puissances européennes d'y donner ordre, puisque les subalternes n'y voulaient entendre, et ne s'intéressaient qu'à leur intérêt propre [1]. "

Le frère Sagard vise surtout les associés de la compagnie de Rouen ; mais il aurait pu ajouter que leurs entremetteurs fixés à Québec ne se faisaient bien souvent que l'écho des marchands de France. Il y eut cependant de très honorables exceptions dans la classe de commis et autres employés de la traite. Quant à Champlain, ses intentions furent aussi honnêtes que ses actes à l'égard des religieux franciscains. Sa protection et son appui leur furent acquis avant même qu'ils quittassent leur patrie. Au Canada, ils ne cessèrent pas d'être amis, partageant les mêmes peines, vivant presque d'une vie commune, et toujours également dévoués aux habitants. Ensemble ils n'avaient rien tant à cœur que de former à Québec un bon noyau de colons stables, d'apprendre aux barbares plongés dans l'infidélité les premières notions du christianisme et de les habituer à la vie sédentaire en les engageant à la culture du sol. Ils ne s'opposaient pas aux négociations de la traite, commerce très légitime au fond, pourvu qu'il soit fait dans des conditions honorables, et sans préjudice aux lois et aux règlements. Si on lit attentivement les voyages de Champlain, qui sont le reflet de trente années de sa vie, il est facile de s'apercevoir que la traite à ses yeux n'était qu'une affaire secondaire, tout au plus un moyen qui lui fournissait l'occasion de découvrir de nouvelles terres, et de maintenir les nations sauvages dans la tranquillité.

Quant aux missionnaires, récollets et jésuites, que des écrivains de mauvaise foi ont accusés d'avoir tenté la fortune au moyen du trafic avec les sauvages, la justification de leur conduite, si elle était nécessaire, serait facile. Toute la part qu'ils ont prise à la traite, consistait à rendre service aux marchands et aux commis, facilitant leurs négociations avec les tribus indiennes, leur ménageant des entrevues toutes profitables à leur commerce. Hommes

1 — Sagard, *Histoire du Canada*, p. 32.

de paix, ils ne voyaient dans ces relations que le seul intérêt spirituel, ne s'occupant du matériel que pour retirer de France le maigre revenu que les compagnies s'étaient engagées à leur fournir.

Espérer davantage, dit le frère Sagard, c'est perdre son temps En effet, les récollets eurent beau faire des représentations en France au sujet de l'avancement de la colonie, ils ne purent rien obtenir si ce n'est quelques secours de personnes pieuses qui les empêchèrent de mourir de faim. Les nombreux voyages de Champlain, de 1615 à 1620, expliquent l'état de malaise alors existant. En 1616, il repassait en France en même temps que les PP. Le Caron et Denis Jamet, dans le but louable de recruter des colons et des ressources de diverses natures. Le P. Le Caron, au témoignage de Sagard, revint " très mal satisfait et avec peu d'espérance pour l'avenir. " Champlain, de son côté, avait pu recueillir un petit groupe d'immigrants, Louis Hébert et sa famille en tête. C'est à dater de 1617 que l'on peut dire qu'il y eut de véritables colons au Canada. Il n'y avait avant cette époque que des manœuvres, des employés pour le service de la traite, des truchements salariés par la Compagnie des marchands.

La traite continuait toujours à se faire tous les ans. Elle eut lieu en 1618, aux Trois-Rivières, pour la première fois. Champlain s'y était rendu afin de parler aux sauvages et de règler avec eux une question épineuse, celle de l'assassinat de deux Français [1] de l'habitation de Québec. Ce double meurtre avait été commis près du cap Tourmente, vers la fin de l'été de 1616. C'est à l'occasion de la traite de 1618 que Champlain nous fait connaître une classe d'hommes qui désormais joueront un rôle dans les affaires de la colonie : ce sont les facteurs ou commis de traite, à la solde des compagnies mercantiles de France. Ces fonctionnaires acquirent une certaine notoriété, les uns par leur amour du gain, les autres par leur dévouement à Champlain et aux missionnaires. Ouvrons un nouveau chapitre à leur intention.

N.-E. Dionne.

(A suivre.)

1 — Le serrurier Charles Pillet, de l'île de Ré, et un matelot dont le nom est resté inconnu.

ANNIBAL

(*Suite et fin.*)

VIII

OU L'ON REPREND UN ANCIEN PROJET

On se rappelle qu'avant le départ d'Annibal pour Saint-Denis, il avait été décidé qu'il serait cultivateur. L'oncle Jérôme l'avait même chargé d'aller, sur le champ, se choisir une ferme à son goût sans tenir compte du prix.

Or la joie du retour n'empêchait pas l'oncle Jérôme de penser à son projet; bien au contraire, il était plus pressé que jamais.

— Nous avons perdu une année, disait-il; c'est pourquoi il faut nous hâter.

Aussi, trois ou quatre jours après l'arrivée d'Annibal, trouvons-nous ce dernier chevauchant avec son oncle et examinant au passage les fermes qu'ils rencontraient. Cependant, l'oncle trouvait partout quelque inconvénient; ici, la terre était trop forte; là, l'eau manquait; ailleurs, le bois ferait défaut dans quelques années. Et les deux amis continuaient leur route, au pas de leurs montures.

Il y avait à mi-chemin, entre la demeure de l'oncle Jérôme et celle de M. Ladouceur, une jolie ferme d'environ cent arpents, traversée par une petite rivière qui formait çà et là les paysages les plus pittoresques. La moitié environ de la propriété était en culture; le reste était planté d'excellent bois, sans compter une *sucrerie* de cinq cents érables.

C'était évidemment la ferme qui convenait à l'oncle Jérôme; il voulait toutefois qu'Annibal choisît lui-même.

— La maison et les bâtiments laissent beaucoup à désirer, dit-il, en s'arrêtant pour examiner l'endroit; mais cela n'est pas un défaut; au contraire, c'est presque un avantage; nous pourrons construire à notre goût.

Il savait que le propriétaire désirait ouvrir des terres nouvelles, qu'il demandait un prix assez élevé, mais que, pour de l'argent comptant, il consentirait à faire quelques sacrifices. C'est du moins ce qui se disait dans la paroisse.

La ferme s'appelait *Les Cèdres*, à cause d'un bouquet de cèdres qui s'élevait près de la maison.

Du *chemin du roi*, où les deux hommes s'étaient arrêtés, l'oncle Jérôme examinait en connaisseur.

— Comment cela t'irait-il, jeune homme? demanda-t-il à Annibal. Le sol paraît peut-être assez pauvre en quelques endroits, mais c'est parce qu'il a été mal cultivé; avec un peu d'engrais, nous remettrons les choses en bon état. Vois cette petite rivière qui promène là-bas ses zigzags; nos bestiaux ne manqueront jamais d'eau; et puis, nous ferons un barrage; nous aurons un étang, du poisson en abondance, des canards.... Il faudra que j'examine ma canne à pêche qui a été fort négligée en ton absence.... Allons, entrons causer un peu.

Le propriétaire, du nom de Lafleur, tenait la ferme de son père, qui l'avait lui-même reçue par héritage; toute la famille des Lafleur y avait été élevée. Il était très attaché à cette ferme, et il aurait bien voulu continuer à l'exploiter; mais c'était, comme presque tous nos cultivateurs, un routinier qui suivait les vieilles méthodes et avait en sainte horreur les procédés plus modernes. A force de faire produire le sol sans rien lui rendre, il l'avait presque épuisé. La plupart des champs ne donnaient que des récoltes assez maigres; les prairies étaient riches en mauvaises herbes, les pâturages secs en bien des endroits. Bref, il en pouvait tirer à peine de quoi nourrir sa nombreuse famille, et il voyait arriver avec crainte le moment où il lui faudrait trouver de l'argent pour établir ses garçons et faire une petite dot à ses filles.

Aussi, songeait-il depuis quelques années à vendre son bien, pour aller dans une autre partie du pays prendre des terres *en bois debout*. Il s'en était ouvert à plusieurs de ses amis qui l'avaient déjà précédé dans cette fertile région des *Bois-Francs* qui forme les "cantons de l'Est."

En voyant arriver l'oncle Jérôme avec son neveu, il flaira une bonne affaire; mais, en paysan madré qu'il était, il se garda bien de rien laisser paraître.

Après les salutations d'usage et quelques paroles sur la pluie et le beau temps, l'oncle Jérôme aborda le sujet qui l'avait amené. Mais il fut tout surpris en entendant Lafleur déclarer que, maintenant, il ne tenait pas beaucoup à vendre : c'était une des belles propriétés de la paroisse ; elle avait de l'eau en abondance toute l'année, une bonne sucrerie, et, à part cela, une provision presque inépuisable de bois de chauffage, ce qui n'était pas un mince avantage dans une région où la forêt disparaissait d'une manière rapide. Toutefois... si on lui offrait un prix assez rond, il se déciderait peut-être....

— Au fait, qu'est-ce que c'est que votre prix assez rond ? interrompit l'oncle Jérôme, que tous ces détours ennuyaient.

— Nous avions parlé, ma femme et moi, de dix-huit mille francs [1] ; et tenez, pas plus tard que dimanche, le garçon de Brisebois, du *troisième rang*, m'a fait offrir quinze mille francs ; mais ce n'était pas du comptant, ajouta-t-il, pendant que sa femme le tirait par la manche pour lui faire comprendre qu'il en disait trop.

— Dix-huit mille francs ! c'est un grand prix ; quinze mille, c'est encore assez fort, dit l'oncle Jérôme, et le garçon de Brisebois mettrait du temps à s'acquitter. Tenez, Lafleur, n'usons pas de tant de biais, voici mon offre : votre terre me plaît, mais il y en a d'autres à vendre ; je vous donne douze mille francs, argent comptant ; nous passons le contrat tout de suite, et je prendrai possession dans un mois, c'est-à-dire le vingt-cinq octobre ; vous pourrez occuper la maison et les bâtiments jusqu'au premier mai.

Lafleur ne s'attendait pas à une offre aussi soudaine ; pour lui, une véritable vente devait se discuter longtemps ; il fallait *jaser pas mal* de part et d'autre, et jouer au plus fin. Il fut donc surpris, presque choqué, de la manière d'agir de l'oncle Jérôme, qui ne lui permettait pas de faire briller tout son talent. Cependant, douze mille francs comptants, c'était un beau chiffre ; avec cela on pourrait acheter une grande étendue de terre dans les cantons de l'Est, y faire de bons défrichements, et en avoir encore assez pour prêter quatre ou cinq mille francs à huit pour cent. Aussi Lafleur n'hésitait-il que pour la forme.

1 — Le franc à cette époque était de vingt sous ancien cours ; la piastre était de six francs.

L'oncle Jérôme, cependant, le mit à l'aise en lui disant :

— Je ne veux pas vous prendre trop à l'improviste ; consultez-vous un peu. Ce soir, à sept heures, je serai chez moi, avec mon notaire ; si vous vous décidez, venez avec votre femme, nous signerons le contrat de vente, et vous toucherez vos douze mille francs en beaux billets de banque, ou en or, à votre choix.

Sur ces paroles, l'oncle Jérôme remonta à cheval, avec son neveu, en disant :

— Je crois que nous allons conclure ce soir une excellente affaire ; es-tu content, au moins ?

— Enchanté, mon oncle.

Toute la journée, l'oncle fut préoccupé et impatient ; il avait hâte de voir arriver le soir qui devait fixer le sort d'Annibal.

Après le départ des visiteurs, Lafleur, de son côté, avait réfléchi et causé avec sa femme ; mais l'hésitation n'avait pas été longue. Le paysan aime la terre d'une affection profonde, mais il aime aussi beaucoup l'argent — je ne lui en fais pas un reproche ; une somme de douze mille francs en pièces sonnantes tient lieu de bien des raisons, surtout quand on est déjà à moitié décidé.

Aussi, à sept heures précises, Lafleur et sa femme, dans leurs habits des dimanches, étaient rendus chez l'oncle Jérôme pour faire leur marque d'une croix au bas du contrat. Une demi-heure après, l'affaire était terminée, et les deux époux s'en retournaient contents, avec une sacoche bien remplie, pendant que l'oncle Jérôme se frottait les mains et faisait déjà des plans de construction. Car, bien qu'il ne dût entrer en possession qu'au vingt-cinq octobre, il s'était réservé le droit de commencer immédiatement les travaux nécessaires.

— D'abord, dit-il, il y a la maison au bord du chemin avec la grange et les écuries en face. C'est peut-être très commode ; le propriétaire n'a que la route à traverser pour aller soigner ses bestiaux ; mais tu avoueras que ce n'est pas beau. Nous allons faire construire une nouvelle maison en arrière, au milieu des cèdres que je t'ai fait remarquer. Quant aux granges et à la vieille maison — qui servira au fermier — nous les ferons transporter, dès le mois de mai, au bas du coteau ; c'est leur place naturelle.

— Mais, mon oncle, cela va coûter...

— Allons, monsieur mon neveu, pas un mot là-dessus ; c'est bien décidé. A quoi donc peuvent être bons les oncles célibataires, si ce n'est à dépenser un peu de leurs écus pour établir leurs neveux. Du reste, je compte bien venir assez souvent te demander à dîner pour faire rentrer un peu mes avances. J'espère que ma logique est serrée, et qu'il n'y a rien à répondre. J'ai déjà écrit aux Etats-Unis pour avoir la collection du *Gentleman Farmer ;* nous trouverons dans ce journal une foule de choses qui nous seront utiles. J'ai hâte de me mettre à l'œuvre. La maison est ce qu'il y a de plus pressé ; il faut que nous soyons clos et couverts avant les neiges, afin de pouvoir terminer pendant l'hiver les travaux de l'intérieur.

Quelques jours après, la collection était arrivée, et l'oncle Jérôme se mit en frais de la parcourir, avec Annibal et son père. Le journal contenait un grand nombre de plans pour maisons, bâtiments de ferme, etc., avec échelles et devis, en sorte que, sur ces données, un constructeur pouvait se mettre immédiatement à l'ouvrage. On choisit le plan d'une fort jolie maison, d'extérieur simple et élégant à la fois, et d'une distribution parfaite.

L'entrepreneur, consulté, emporta le plan en promettant de commencer les travaux le quinze octobre.

Enfin, le jour si impatiemment attendu arriva. Jamais l'oncle Jérôme n'avait éprouvé une aussi forte émotion en voyant se lever le soleil. Toute la journée, M. Ladouceur, Annibal et lui furent à cheval, allant d'un endroit à l'autre, surveillant les charrettes qui voituraient les matériaux. Pendant les quinze jours précédents, on avait creusé pour les fondations et taillé tout le bois de charpente ; les portes et les fenêtres étaient presque terminées ; en sorte que l'ouvrage devait marcher rondement, comme le disait l'oncle Jérôme.

Ce soir là, il se coucha de bonne heure, mais il dormit mal. A chaque instant, il s'éveillait sous l'empire de rêves pénibles ; il lui semblait qu'on mettait des briques bleues au lieu de briques rouges, et que les ouvriers posaient aux fenêtres des allèges de bois, tandis qu'elles devaient être de pierre de taille ; il entendait des coups de marteau qui le faisait tressaillir ; puis, il y avait des écroulements de muraille qui l'éveillaient en sursaut. Bref, au point du jour, il dut quitter son lit, n'y pouvant plus tenir.

A sept heures, il était rendu sur le terrain, avec son frère et son neveu. Tout le monde était au poste, et la construction commençait. Ce fut un moment solennel, et l'oncle Jérôme était mécontent de se sentir plus ému qu'il n'eût voulu le laisser paraître.

A partir de ce matin-là, il passa toutes ses journées — quand le temps était beau — avec Annibal, à la nouvelle ferme, où ils se faisaient même apporter leur dîner.

— Vois-tu, disait-il, il n'y a rien comme l'œil du maître ; ces ouvriers sont fort honorables, je n'en doute pas ; mais si nous ne les surveillions point, ils y mettraient moins d'ardeur et surtout moins de soin.

Cependant les murs de la maison s'élevaient comme par enchantement, si bien que, vers le milieu de novembre, malgré les interruptions causées par le mauvais temps, le toit était posé et orné de la branche de sapin traditionnelle que les ouvriers appellent le *bouquet*. Une fois le bâtiment clos et couvert, il n'y avait plus qu'à faire les enduits et les boiseries de l'intérieur ; et de bonne heure au printemps, Annibal pourrait venir s'installer dans son nouveau logis.

Pendant que ces travaux se poursuivaient, on n'avait pas été inactif ailleurs. L'oncle Jérôme avait acheté de Lafleur — qui avait trouvé une nouvelle exploitation plus tôt qu'il ne s'y attendait — toute la partie du matériel de ferme qui pouvait lui être utile. On achevait les labours d'automne ; on faisait sabler et border d'arbres une belle allée pour conduire du chemin à la maison ; on traçait le plan du parterre et du jardin ; on transportait sur le nouvel emplacement les granges et la vieille maison. Et tout cela se faisait avec une rapidité dont on n'avait jamais eu d'exemple dans la paroisse de Saint-Xiste.

L'hiver se passa — pendant que la maison s'achevait — à faire des plans d'avenir, à acheter du bétail et des instruments aratoires perfectionnés, et à étudier des traités d'agriculture en compagnie du fermier belge qu'Annibal avait installé dans la vieille maison avec toute sa famille.

L'oncle Jérôme n'oubliait pas non plus l'exercice militaire, car il tenait à préparer son neveu pour la grande parade qui devait avoir lieu l'été suivant, à la Saint-Pierre.

Il y eut cependant une interruption de cinq ou six semaines pendant lesquelles Annibal fit aux Etats-Unis — dans le Vermont, suivant quelques langues indiscrètes — un voyage dont il revint apparemment fort content.

Vers la seconde semaine de mars, le soleil devenant plus chaud, Annibal et l'oncle Jérôme commencèrent à se préparer pour faire les sucres.

Les sucres, voilà une industrie bien canadienne, mais qui n'a peut-être plus aujourd'hui le charme et la poésie qu'elle avait autrefois. La science y est entrée et l'a transformée. C'est pourquoi il est assez à propos de donner ici une courte description de ce qu'elle était dans le bon vieux temps, et de ce qu'elle est probablement encore dans quelques endroits reculés.

Par *les sucres*, on entend l'ensemble des opérations que comprend la fabrication du sucre d'érable, et par extension, l'époque de l'année où le sucre doit se faire. Cette époque varie suivant que le printemps est plus ou moins tardif ; mais elle s'étend généralement des deux dernières semaines de mars à la première quinzaine d'avril.

Aussitôt que le temps favorable est arrivé, on se met à faire les préparatifs nécessaires. On fabrique les *goudrelles* ou *goutterelles*, qui sont de petites gouttières en cèdre, fendues à la gouge, de neuf ou dix pouces de longueur sur une largeur de deux pouces et une épaisseur d'environ deux lignes. Par un bout on les taille en biseau de façon qu'elles puissent entrer exactement dans l'ouverture pratiquée avec le tranchant de la gouge dans l'aubier de l'érable. Ce travail est généralement laissé aux enfants. Que j'en ai fendu et aiguisé de ces bonnes goudrelles, quand j'étais tout jeune — il y a bien longtemps ! Rien que d'y penser, il me revient comme un âcre parfum de cèdre qui me reporte à quarante ans en arrière et me remet devant les yeux ces beaux jours de l'enfance, à la campagne, où nous prenions nos libres ébats au grand air et sous le soleil !

Quand les goudrelles sont préparées, on chausse les *raquettes* pour aller visiter et mettre en ordre la *cabane à sucre* dans laquelle ont été emmagasinés, à la fin de la saison précédente, les baquets, les *cassots*, les chaudières, les moules, les mouvettes et autres ustensiles du sucrier. On ouvre la grande porte enfumée et on pénètre avec plaisir dans ce petit réduit où se sont écoulées

de si bonnes heures déjà. Les baquets et les cassots sont nettoyés, les grandes chaudières récurées, les barriques, les bidons et les moules rincés à grande eau. Puis, on prépare la provision de bois ; on choisit les arbres secs, érables, merisiers, hêtres, *pruches*, etc., que l'on *débite* et que l'on entasse près de la cabane. Tous ces travaux ont absorbé une dizaine de jours.

Enfin, un matin, le sucrier, après avoir longtemps consulté les nuages et examiné le soleil déclare que la journée est bonne pour *entailler*. On chausse de nouveau les raquettes, et l'on s'élance joyeusement vers la forêt. Il y a eu une gelée blanche pendant la nuit ; la *croûte porte* et l'on avance rapidement. Le sucrier a sa hache, sa gouge et son maillet ; les enfants voiturent sur des traîneaux de gros paquets de goudrelles : je vous assure que ce n'est pas lourd à tirer. Arrivé dans le bois, on distribue çà et là les goudrelles, puis on va charger sur les traîneaux les cassots et les baquets.

On attaque le premier arbre : c'est un moment solennel. On choisit l'endroit favorable — du côté du sud ou du sud-ouest — et l'on pratique diagonalement dans l'écorce et l'aubier, à environ un pied et demi du sol, une petite entaille bien nette. Le comble de l'art est de compléter l'opération en deux coups de hache. Au-dessous, on pique avec la gouge et le maillet et on fixe la goudrelle dans la piqûre, en l'inclinant un peu ; on établit ensuite le baquet ou le cassot sous l'extrémité inférieure de la goudrelle. C'est à l'érable maintenant de faire son devoir en laissant couler généreusement sa sève sucrée. Autrefois, lorsqu'on se servait de petites auges, au lieu de baquets ou de cassots, le travail était moins long ; il n'y avait pas de voiturage a faire, l'auge étant restée tout l'hiver appuyée sur le pied de l'arbre ; il n'y avait qu'à dégager la partie inférieure qui était encore sous la neige. Cette auge était creusée au moyen d'un outil qu'on nommait *tille* ou *quille* (l'erminette-gouge) et qui est presque entièrement disparue de nos campagnes [1].

Lorsque tous les arbres sont entaillés, on *bat* les chemins pour pouvoir faire la *tournée*, c'est-à-dire recueillir *l'eau d'érable*.

1 — Dans la liste des effets reçus par Gautier au Fort-du-Flambeau, le deux avril 1804, on trouve : *1 tille*. Cette liste est imprimée à la page 234 du livre de l'honorable L.-R. Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*.

Quand on en a amassé une provision suffisante, on commence à faire bouillir.

On a maintenant presque partout des fourneaux bien installés dans une véritable maison, avec des ustensiles dispendieux. Mais j'aime mieux la cabane d'autrefois. Cette cabane est faite en troncs d'arbre superposés, avec un toit à pente unique qui forme, à la façade, au-dessus de la grande porte, un auvent de six ou sept pieds. C'est sous cet auvent que se place le foyer : deux pieux fourchus bien fixés en terre, une grande barre transversale pourvue de crochets de bois auxquels on suspend les chaudières, voilà toute l'installation. Quand les chaudières sont mises en place et emplies d'eau d'érable, on allume le feu par-dessous, et il n'y a plus qu'à entretenir le brasier et à remplir à mesure que l'évaporation se produit.

Lorsque la sève a acquis une belle couleur brune et une consistance un peu moindre que celle du sirop ordinaire, elle forme ce qu'on appelle du *réduit*. Ce réduit, après avoir été coulé à travers une épaisse flanelle, est mis dans de grands bidons ou des quartauts ; puis, lorsqu'on en a une quantité suffisante, on met de nouveau sur le feu — cette fois sans ajouter d'eau — pour faire du sirop ou un *brassin*.

C'est l'opération la plus délicate de la fabrication du sucre ; ici les enfants ne sont plus admis à surveiller ; il faut un homme expert, un véritable sucrier. Le foyer flambe nuit et jour, et les uns veillent tandis que les autres se reposent. On écume, on agite, on empêche de gonfler. Si l'on veut faire du sirop, on ôte la chaudière du feu lorsque le liquide file, c'est-à-dire lorsqu'il tombe de la mouvette sans former des gouttelettes. Pour le sucre, cela dure plus longtemps. On a d'abord la *tire*, qui n'est qu'un sirop épaissi, et qui devient cassante lorsqu'on la laisse refroidir sur la neige. C'est à ce moment qu'elle est bonne à manger et que les enfants s'en barbouillent à bouche que veux-tu.

Encore une demi-heure ou trois quarts d'heure, et le contenu de la chaudière offre des bouillonnements aux reflets d'or sombre, semblables aux éruptions que l'on remarque à la surface du soleil ; on voit que la tire devient granuleuse. On n'a d'ailleurs qu'à plonger la mouvette dans le liquide, et si, en soufflant ensuite par le trou pratiqué à son extrémité, on produit une petite bulle bien claire et bien cassante, le sucre est à peu près cuit ; au bout de

quelque temps, on le retire du feu. Quand il s'est un peu refroidi, et qu'on voit une légère croûte se former à la surface, on se hâte de le mettre dans des moules en bois qu'on a humectés avec de l'eau d'érable. il n'y a plus qu'à laisser cristalliser et prendre en pains.

Voilà les travaux auxquels l'oncle Jérôme et Annibal se préparaient.

Ils avaient retenu les services d'un sucrier du voisinage ; car ils étaient eux-mêmes trop peu expérimentés, et le fermier belge n'y entendait rien du tout.

Il ne faut pas croire que leurs cinq cents érables leur aient donné, comme cela arrive en moyenne, cinq cents livres de sucre et plusieurs gallons de sirop. L'oncle Jérôme prétendait que, pour une première fois, il fallait faire les choses un peu largement, et inviter les amis et les connaissances. Aussi étaient-ils rarement seuls à la cabane. Chaque jour il arrivait de joyeux compagnons qui venaient manger de la *trempette*, du sucre chaud, ou des œufs cuits dans le sirop. Le soir même, il y avait des *veillées* avec leurs bonnes histoires ; et les éclats de rire montaient joyeux dans le silence solennel des grands arbres.

Les sucres finis, et les comptes tirés, on trouva que la dépense était un peu au-dessus de la recette. Mais l'oncle Jérôme ne s'embarrassait pas de ce détail. On n'apprend rien sans qu'il en coûte un peu, disait-il ; et l'expérience que nous avons acquise vaut bien, pour le moins, les quelques piastres que nous avons perdues.

Il ne faudra pas, cependant, faire un usage immodéré de ce raisonnement.

Vers le milieu d'avril, la terre était complètement découverte et on se mit à faire les labours de printemps.

Je ne raconterai pas en détail tous ces travaux et ceux qui les suivirent, car on les connaît aussi bien que moi. Seulement, je dois dire que ce fut une grande surprise, dans la paroisse de Saint-Xiste, quand on vit arriver et travailler tous ces nouveaux instruments aratoires qu'on ne connaissait point : charrues et herses améliorées, semeurs, faucheuses, faneuses, râteaux à cheval, presses pour le foin, moissonneuses, engerbeuses, etc. ; tous les passants ouvraient de grands yeux et prédisaient à Annibal qu'il se ruinerait infailliblement avec ces machines infernales. Mais ce fut bien

pis encore, lorsqu'on le vit, au lieu de charroyer ses gerbes en grange, les battre sur le champ même. Pour le coup, on fut complètement scandalisé ; jamais pareille chose ne s'était faite dans la paroisse, et les bonnes vieilles s'étonnaient que le ciel ne manifestât point par quelque signe visible sa juste indignation.

Le ciel resta calme et muet.

Lorsque toute la récolte fut rentrée, l'oncle Jérôme et Annibal firent leur bilan. Le rendement avait été excellent, et, en mettant de côté le prix du bétail et des instruments nouveaux, qui devait s'imputer sur le capital, on arrivait à un excédant fort raisonnable.

L'oncle Jérôme était dans la jubilation.

— Comment ! s'écriait-il, nous avons une balance en notre faveur ! Mais cela tient du merveilleux. Pour notre première bataille nous avons une victoire. Décidément, Annibal, c'est toi qui avais raison : vive la culture ! Du reste, j'ai toujours été de ton avis ; mais je n'ai jamais voulu trop m'affirmer, à cause de ton père. A propos, ajouta-t-il, tu sais que nous sommes dans le mois d'octobre, et que, l'année dernière, mon bataillon n'a pas fait ses douze jours d'exercice, à cause de la construction de ta maison, et je compte pour peu de chose la parade de la Saint-Pierre. Cette année, il faut prendre une revanche éclatante.

— Certes, mon oncle, dit Annibal, je vous dois bien cela ; aussi, je suis entièrement à vos ordres.

— Tu me dois bien cela ! Voyons, mon filleul, je parie que ce n'est pas seulement de la reconnaissance, mais que tu brûles d'essayer pour de bon sur le terrain ton bel uniforme et ton sabre neuf. Ah ! je te connais, va !

Au fond, l'oncle Jérôme n'avait peut-être pas tort.

Quoi qu'il en soit, les douze jours d'exercice arrivèrent, et l'oncle parut sur son grand cheval à la tête de son bataillon — qui comptait vingt-deux hommes — aussi fier que César commandant ses légions. A chaque instant, il jetait un regard d'admiration du côté d'Annibal, ce qui faillit lui faire commettre plusieurs bévues.

— Hein ! est-il assez crâne, ce gaillard-là, à la tête de sa compagnie ! L'an prochain, je recommanderai sa promotion au grade de capitaine. Tonnerre ! quel élève j'ai là ! Décidément, les Ladouceur ont du salpêtre dans le sang. Ce garçon ne reculerait

pas d'une semelle. Ah ! si nous pouvions seulement voir poindre un ennemi quelconque !... Mourir pour la patrie !

L'oncle Jérôme s'était oublié, dans son enthousiasme, jusqu'à crier cette dernière phrase de sa plus grosse voix, en brandissant son sabre. Les bons paysans qui marchaient sous ses ordres se mirent à se regarder d'un air inquiet. Mais le colonel s'était promptement remis.

— Comment ! tonna-t-il solennellement, il suffit d'un mot pour vous décontenancer ; que serait-ce donc, si vous entendiez le canon de l'ennemi !

Les pauvres gens, ahuris, baissèrent la tête et crurent réellement qu'ils avaient eu tort.

La parade s'acheva sans encombre, et comme c'était la dernière, l'oncle Jérôme crut devoir adresser à son minuscule bataillon une petite harangue dans laquelle il déclara qu'il n'était pas orateur, mais soldat, et qu'il n'avait pas l'intention de faire un discours.

— Je vous dirai seulement, ajouta-t-il avec modestie, comme le grand Napoléon, le plus fameux capitaine des temps modernes : Soldats, je suis content de vous ! Retournez dans vos foyers où vous vous tiendrez prêts à répondre au premier appel de la patrie.

Deux années se sont passées. Annibal continue à cultiver sa ferme avec un succès toujours croissant, aidé de l'oncle Jérôme dont l'engoûment n'est aucunement diminué, et qui passe toutes ses journées de loisir à pêcher la truite dans le grand étang formé par le barrage de la rivière, ou à chasser dans ce qu'il appelle les domaines de son neveu.

Et qu'on ne croie pas qu'Annibal se contente de surveiller ses employés ; au contraire, il travaille comme les autres. Au point du jour, il est à l'ouvrage dans les champs, et il ne rentre que fort tard le soir. Il aime réellement son état, et il comprend que si l'oisiveté est la mère de tous les vices, le travail est le père de toutes les solides vertus et le gage le plus assuré d'une vie exemplaire.

Depuis un an, Annibal était marié : on se marie jeune à la campagne. Il était allé, l'année précédente, faire un second voyage aux États-Unis, dans ce même État du Vermont, et près de la petite ville de Vergennes. Cette fois, il s'était fait accompagner par son père, et, à leur retour, ils avaient ramené avec eux Mlle Murphy, devenue Mme Annibal Ladouceur.

— Une fière bru ! disait l'oncle Jérôme.

Le jeune couple vivait fort heureux dans le joli cottage neuf, où la famille venait souvent le visiter, et où l'oncle Jérôme passait quelquefois huit jours de suite.

Un matin, en se promenant, Annibal remarqua avec surprise qu'on avait commencé à construire une maison à peu près semblable à la sienne, au milieu d'un bosquet, sur la terre voisine. Les murailles, élevées déjà à mi-hauteur, s'apercevaient au travers des arbres. En questionnant son fermier, il apprit qu'un riche étranger avait trouvé l'endroit à son goût, et y faisait bâtir, après avoir acheté le fonds pas l'entremise du notaire. C'était du moins ce qu'il avait entendu dire la veille, à la porte de l'église, après la grand'messe.

L'oncle Jérôme, interrogé sur le sujet, fit à peu près la même réponse.

Cependant, Annibal était fort intrigué. D'abord, il avait déjà jeté les yeux sur cette propriété qu'il voulait acquérir pour agrandir son exploitation. Mais, puisque quelqu'un l'avait dévancé, il voulait au moins savoir à quelle sorte de voisin il allait avoir affaire. Car, à la campagne, la question du voisinage a souvent son importance. Toutefois, il eut beau questionner tout le monde, il lui fut impossible d'obtenir d'autres renseignements que ceux que lui avait donnés son fermier. Le notaire lui-même déclara qu'on l'avait obligé au plus grand secret.

Tout l'été, en se rendant à ses champs, ou en revenant, il ne pouvait s'empêcher de jeter un regard inquiet sur cette construction qui reproduisait presque trait pour trait sa propre maison. Ce mystère lui travaillait singulièrement l'esprit.

Cependant, vers la fin de septembre, il survint un événement qui fit oublier à Annibal son étrange voisin : sa femme lui donna un héritier. Jamais prince royal ne fut accueilli avec plus d'enthousiasme que ce bébé rose ne le fut par l'oncle Jérôme. Le digne homme nageait en plein ciel, et voulait que tout le monde partageât sa joie. Au baptême — où il fut encore le parrain — il confia au curé une somme considérable pour les pauvres, et donna au bedeau une pièce d'or qui lui fit sonner ses deux cloches durant une heure.

— J'aime bien Annibal, disait le brave oncle, mais je crois que je vais chérir ce poupon davantage encore. Si Dieu me laisse

vivre assez longtemps, c'est moi qui lui enseignerai à monter à cheval et à faire ses premières armes.

Deux semaines plus tard, le matin de la Saint-Michel, Annibal sortait pour se rendre chez son oncle, qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs jours, et dont l'absence l'inquiétait, lorsqu'un petit garçon vint lui remettre un billet, et s'éloigna aussitôt.

Annibal ouvrit le billet qui était ainsi conçu :

" Saint-Xiste, 29 septembre.

" Le propriétaire de la nouvelle maison, arrivé d'hier soir, et retenu chez lui pour de graves raisons, prie M. Ladouceur de vouloir bien venir le voir à son premier loisir. Il espère que M. Ladouceur n'aura pas à regretter cette première visite. "

— Voilà bien, se dit Annibal, la plus singulière lettre que j'aie jamais reçue. N'importe, je vais avoir enfin l'explication de ce mystère qui m'intrigue depuis si longtemps.

Et il se dirigea vers la maison de son voisin.

Arrivé à la porte, il fut introduit par un domestique dans un petit salon d'attente, où, quelques instants après, l'oncle Jérôme en personne faisait son apparition.

— Ah ! ah ! monsieur mon neveu, tu ne t'attendais pas à celle-là. Hein ! est-ce que j'ai proprement conduit cette petite affaire ! Me voici installé tout près de toi ; mes meubles sont arrivés pendant ces deux dernières nuits, et je me suis donné un mal inouï afin d'être prêt pour le vingt-neuf.... Non, tiens, ne parle pas, ajouta-t-il en voyant Annibal ouvrir la bouche ; je vais t'expliquer tout cela. Vois-tu, mon garçon, là, franchement, je me trouvais un peu loin, et je m'ennuyais. A mon âge, on rompt difficilement une habitude, et j'avais pris celle de te voir tous les jours. Maintenant, nous serons voisins, et quand tu auras besoin de moi, tu m'auras sous la main. Et puis, le soir, nous ferons notre partie d'échecs. Du reste, il faut bien que l'oncle Jérôme soit là pour surveiller ce nouveau filleul qu'on pourrait essayer de lui gâter.

Le même soir, toute la famille et les amis vinrent chez l'oncle pendre la crémaillère. Ce fut une grande fête dont la paroisse parle encore, et dont les pauvres surtout conservent un précieux souvenir.

La dernière fois que j'ai vu Annibal Ladouceur, en 1850, c'était un des hommes les plus importants de son comté, qu'il représentait en parlement. Non seulement sa ferme était une des mieux tenues du pays, mais son exemple avait ouvert les yeux des cultivateurs des alentours, qui commençaient, les uns après les autres, à imiter sa méthode de culture, et voyaient leurs pauvres terres se transformer en propriétés d'excellent rapport.

Annibal sentait que sa vie n'était pas inutile et comprenait tous les jours d'avantage que le véritable bon citoyen n'est pas toujours celui qui jette le plus d'éclat, mais plutôt celui qui, par son travail et son exemple, répand autour de lui la prospérité et le bonheur.

Quant à l'oncle Jérôme, il se laissait tout doucement vieillir auprès de son neveu, attendant avec impatience le moment où il pourrait faire monter à cheval le petit filleul, qu'il se contentait, pour le moment, de faire galoper sur ses genoux.

NAPOLÉON LEGENDRE.

STANCES

AU TRÈS RÉVÉREND CHANOINE BOUCHER,

ARCHIPRÊTRE ET CURÉ DE LOUISEVILLE,

Lues, le 6 août 1890, au banquet donné à l'occasion du soixantième anniversaire de son ordination.

J'ai vu, dans la prairie, un chêne aux vastes branches,
Qui, sous le bleu du ciel, offrait, les bras ouverts,
Aux corbeaux croassants comme aux colombes blanches
L'asile hospitalier de ses grands dômes verts.

Sous ses rameaux touffus flottaient des ombres douces ;
Et, quand midi flambait, largement abrité,
Maint troupeau, sommeillant dans la fraîcheur des mousses,
Sous sa voûte oubliait les ardeurs de l'été.

Il était vieux ; pourtant, l'âge, dont l'aile égrène
Le feuillage du chêne et la fleur du glaïeul,
N'avait mis qu'un surcroît de majesté sereine
A sa cime imposante ainsi qu'un front d'aïeul.

La sève des puissants filtrait sous son écorce ;
Pourtant, quand la rafale ébranlait ses arceaux,
Le vieux géant n'avait — suave dans sa force —
Que des murmures doux comme un chant de berceaux.

Le colosse avait eu ses jours sombres ; l'orage
Avait parfois sur lui déchaîné ses Titans ;
Mais l'averse en fureur n'avait pu, dans sa rage,
Que laver sur son tronc la poussière du temps.

Tous les petits oiseaux l'aimaient ; sous sa feuillée,
Grives et rossignols, mésanges et pinsons,
Penchés au bord des nids, de l'aube à la veillée,
Lui payaient leur écot en joyeuses chansons.

Et le grand chêne, droit comme un vieillard auguste,
La tête dans l'azur, les bras au firmament,
Semblait sourire au ciel qui l'avait fait robuste,
Et bénir le Très-Haut de l'avoir fait clément !

Ah ! je voudrais avoir la sagesse d'un mage
Et la voix d'un prophète — oui, moi, l'humble fourmi —
Pour vous dire en ce jour : Ce chêne est votre image,
O saint prêtre de Dieu, mon vénérable ami !

Toujours jeune et debout dans votre grâce austère,
Le cœur ouvert à tous, même aux malicieux,
Si, comme lui, vos pieds touchent encor la terre,
Vous avez comme lui la tête dans les cieux.

Comme lui, vous avez de tranquilles retraites ;
Comme l'ombre et le frais qu'il ménage aux troupeaux,
Vous versez le trésor de vos bontés discrètes
A tous les affamés de calme et de repos.

Comme lui, vous avez vu bien des soleils naître ;
Sur votre front serein tout près d'un siècle a lui :
Vous n'avez pas vieilli, car vous étiez, ô prêtre !
Puissant comme le chêne et vaillant comme lui.

Il eut son temps d'épreuve et vous eûtes le vôtre ;
Mais les assauts jamais n'ont fait vos pas tremblants ;
Et l'orage n'a mis, sur votre front d'apôtre,
Qu'un reflet d'arc-en-ciel dans vos beaux cheveux blancs.

Vous aussi vous avez de fécondes ramures
Dont la frondaison vierge a bercé bien des nids ;
Autour de vous aussi montent bien des murmures,
Chants d'amour de tous ceux que vous avez bénits !

Le petit vous révère et le grand vous honore ;
Laissez votre cœur battre et votre œil rayonner ;
Car, s'il fut des ingrats, votre âme les ignore :
Les forts sont indulgents et savent pardonner.

Pardonner et bénir, voilà le double rôle
Auquel votre existence entière s'immola ;
Et si jamais fardeau n'a courbé votre épaule,
C'est qu'elle était de fer, car vos œuvres sont là !

Soixante ans, votre voix ardente a fait entendre
L'éternelle parole aux hommes ; soixante ans,
Votre main, ô pasteur — infatigable et tendre —
Versa le sang du Christ sur les cœurs repentants.

Soixante ans, vous avez, pendant le saint office,
En prononçant les mots que Dieu même dicta,
Renouvelé pour nous le divin sacrifice
Qui racheta le monde aux flancs du Golgotha.

Soixante ans, vous avez relevé qui succombe ;
Soixante ans, on vous vit au chevet du mourant ;
Soixante ans, vous avez suivi jusqu'à la tombe
La dépouille de ceux que la mort nous reprend.

Soixante ans, vous avez, de vos mains paternelles,
Bénit l'anneau sacré qui joint les épousés ;
Et je vois devant moi, s'essuyant les prunelles,
Des vieillards que jadis ces mains ont baptisés !

Des souffreteux sans pain vous prîtes la défense ;
Et nos regards, d'ici, peuvent apercevoir,
Construit par votre zèle, un asile où l'enfance
Va puiser la science aux sources du devoir.

Et toujours à l'affût, et toujours sur la brèche,
Dans tous les bons combats à vaincre toujours prêt,
On vous a vu saisir la cognée et la bêche
Pour guider le colon au fond de la forêt.

Dans tous les droits sentiers poursuivant votre marche,
De nos oints du Seigneur vénérable doyen,
Vous sûtes ajouter au nom du patriarche
Celui du patriote et du grand citoyen !

Oh ! lorsque vous jetez un coup d'œil en arrière,
Vaillant soldat du bien, vétéran des autels,
Et que vous remontez votre longue carrière,
En comptant vos labeurs et leurs fruits immortels,

Dans cette vaste enceinte où chacun vous acclame
Et devrait s'incliner pour baiser vos genoux,
Quel sentiment ému doit envahir votre âme !
Quel joyeux *Te Deum* doit retentir en vous !

Oh ! laissez-vous aller à ces transports suprêmes ;
Savourez les fruits mûrs de vos efforts vainqueurs :
Cette émotion-là, nous la sentons nous-mêmes ;
Ce *Te Deum* d'amour chante aussi dans nos cœurs !

Près de vous, ce matin, à genoux dans son temple,
Au Dieu qui récompense et fait les jours nombreux,
Nous avons dit merci pour le sublime exemple
Que les vôtres, plus tard, laisseront derrière eux.

Et nous l'avons prié pour que le noble chêne,
Bravant, longtemps encor, les destins courroucés,
Reste pour nous l'espoir de la saison prochaine,
Après avoir été l'orgueil des jours passés.

LOUIS FRÉCHETTE.

Nicolet, août 1890.

VOYAGE EN GRÈCE

V

EXCURSION EN ARGOLIDE

Comme le lecteur le supposera facilement, nous aurions bien voulu, en voyageur consciencieux, faire une excursion complète dans l'intérieur de ce pays si riche en souvenirs historiques. Malheureusement notre temps était limité, et nous fûmes obligés, à cause de l'éloignement, de négliger Sparte, Olympie, Thèbes et les Thermopyles, en faveur de Corinthe et d'Argos, qui sont d'un accès plus facile.

Le chemin de fer nous transporte en un jour d'Athènes à Nauplie, au fond du golfe d'Argos.

Notre première station est à Mégare, village moderne, bâti sur le penchant d'une colline ; son rôle dans l'antiquité fut, comme on le sait, tout à fait secondaire, et nul grand souvenir ne s'y rattache.

A la gare, nous avons une preuve de la filouterie des Grecs qui, entre nous, ne semblent pas avoir entièrement volé la signification abusive qui s'est attachée à leur nom dans presque tous les pays d'Europe.

En descendant de wagon, un voyageur se fait subtiliser son porte-monnaie avec les trois cents francs qu'il contient, et va naturellement se plaindre au chef du train. Celui-ci se rend tout simplement à la voiture de troisième classe, et réclame l'objet volé.

Le train ne partira pas, dit-il, avant qu'on l'ait trouvé.

Et sans plus de formalités il commence à fouiller les voyageurs.

Pendant cette opération, il ne quittait pas des yeux la portière. Il avait raison, car à un moment donné, un bras s'allonge et laisse échapper furtivement quelque chose par le carreau.

C'était ce que le fonctionnaire attendait ; il sort, et ramasse sur le marche-pied le porte-monnaie, qui heureusement n'est pas encore allégé de son contenu.

On nous affirme que le fait est journalier ; et en effet ce qui semble le plus étonner nos compagnons de route, c'est le dénouement heureux de l'incident.

On sait que l'isthme de Corinthe — le progrès ne respecte rien — est en ce moment coupé par un canal dont les travaux sont déjà très avancés.

La tranchée a vingt-cinq mètres de large sur toute la longueur de l'isthme, qui est d'une lieue environ. A plus d'un endroit la profondeur atteint trente mètres.

Un ingénieur nous explique la raison de cette grande profondeur par la différence de niveau qui existe entre le golfe de Corinthe et celui d'Egine.

Une fois le percement terminé, les navires venant d'Italie et d'Autriche, au lieu de s'arrêter à Patras, dans le nord de la Morée, viendront directement au Pirée. De là un énorme avantage pour le commerce.

Nous traversons le nouveau canal sur un pont suspendu.

Quelques minutes d'arrêt à Corinthe pour déjeûner, et puis, en route !

Nous laissons la Hellade derrière nous, et nous entrons dans la Morée, l'ancien Péloponèse ; ce sont les deux grandes provinces de la Grèce moderne.

La voie ferrée fait de grands détours pour éviter les montagnes. De temps à autres, nous apercevons des pics d'une hauteur énorme, de vrais nids d'aigles inaccessibles aux hommes. Nous cotoyons des vallées, des lits de rivières desséchées, des précipices sans fond.

Dans la plaine de Nauplie, nous assistons à un coucher de soleil d'une beauté ravissante. L'Occident changé en fournaise ardente jette des reflets embrasés sur la cime des monts, tandis que la vallée, déjà à moitié envahie par les ténèbres, se perd dans des teintes d'un clair obscur à désespérer le pinceau d'un grand maître.

Contraste de lumière et d'ombre qui nous suggère un rapprochement entre le passé et le présent de cette terre classique où se sont écrites tant de pages immortelles, et dont les échos semblent maintenant pour toujours sourds au bruit des grandes choses.

Bien que Nauplie ne soit pas dans le programme de notre

excursion, nous sommes forcés de nous y rendre, car c'est le seul endroit où nous puissions trouver un gîte pour la nuit.

Gîte est bien le mot, et encore ! L'hôtel où l'on nous fait descendre mérite à peine le nom de masure ; mais il faut quand même s'en contenter.

Nous passons la soirée à circuler dans les rues et à prendre l'air.

La ville est en tout point digne de notre auberge. Cette promenade ne réussit guère à nous faire oublier notre misère ; à peine si elle nous prédispose un peu au sommeil. Heureusement que la nuit a pour nous l'avantage d'être courte. Dès quatre heures, nous partons pour Tyrinthe. Après le lit dur et très désagréablement habité de l'hôtel, la route nous paraît charmante, avec ses longues files de peupliers et ses perspectives noyées dans la buée matinale.

Nous avons à peine trotté une demi-heure, quand notre cocher, arrêtant sa voiture, nous fait signe de descendre en nous montrant un tertre au milieu d'un champ cultivé. C'étaient les restes de l'acropole de Tyrinthe, un des plus antiques monuments du monde. Il date de l'époque pélasgique, c'est-à-dire du vingtième siècle avant Jésus-Christ.

Les Pélasges, peuple primitif de la Grèce, donnèrent leur nom à un genre particulier de construction facile à reconnaître par la lourdeur et la grossièreté des matériaux employés. De plus on n'y voit aucune trace de ciment ou de mortier : les énormes moellons se tiennent ensemble par leur propre poids.

Ce ne sont pas ces masses de pierre édifiées par des cyclopes qui nous frappent ; nous en avons vu bien d'autres en Egypte ; mais ce qui étonne, c'est la forme ogivale très prononcée qui se manifeste à l'entrée principale de cette acropole.

On a généralement cru que l'ogive était une transformation de l'arc romain opérée par l'influence arabe au moyen âge. Il est donc assez curieux de découvrir ce cintre brisé dans une construction remontant à quatre mille ans.

Il y a loin, il est vrai, entre cette ogive et le portail majestueux de Notre-Dame de Paris. Il y a toute la distance parcourue entre l'enfance et la perfection de l'art, entre la barbarie et la civilisation la plus avancée, entre l'instinct aveugle et les plus savants calculs.

C'est en faisant ces réflexions que nous filions à toute bride vers Argos.

Durant une heure, la route traverse un affreux marécage, un foyer de fièvre, un désert humide. Aussi pas une habitation !

A l'approche d'un méchant village, notre cocher nous crie : *Argos !* Et nous de chercher la ville.

Il ne valait pas la peine de s'y arrêter ; quelques degrés d'un amphithéâtre sont les seuls vestiges de la fière Argos, la patrie de Ménélas et d'Agamemnon.

Quels souvenirs cependant !

Nous foulons une terre tout imprégnée du souvenir des Atrides ; aussi nous sommes-nous munis d'un Sophocle pour nous remémorer cette époque légendaire.

Argos a été témoin du crime de Clytemnestre, et c'est dans ses murs qu'Oreste et Electre vengèrent sur leur mère le meurtre d'Agamemnon.

Tous les crimes de cette famille d'Atrée sont l'œuvre de la fatalité, cette force irrésistible dont l'antiquité fut la fidèle croyante.

Ces peuples d'Orient à l'imagination vive excusent même ces horreurs en leur attribuant une cause légitime.

Ainsi Clytemnestre tue son époux Agammemnon à son retour de Troie pour venger la mort d'Iphigénie, immolée par son père pour satisfaire l'oracle divin.

Cependant on ne pouvait laisser de telles infamies sans punition, c'est pourquoi les Furies ou Erynnies, divinités expiatrices poursuivaient les coupables sans trève ni merci.

Les ténèbres, les forteresses, les gardes, rien ne pouvait arrêter leurs vengeances, tant que satisfaction n'était pas obtenue. Le remords et les châtiments de la croyance chrétienne ne sont-ils pas frères des Erynnies ?

Cette longue suite de crimes imputés aux Atrides avait commencé par celui d'Atrée, roi de Mycènes et père de Ménélas et d'Agamemnon, qui servit à table, à son frère Thyeste, la chair de ses propres enfants. Mais oublions ce festin d'anthropophages et toutes les horreurs qui s'en suivirent, pour nous rappeler que nous arrivons à Mycènes.

Si Argos est complètement dépouillée de ses monuments, Mycènes en a gardé plusieurs du plus haut intérêt.

Le tombeau d'Agamemnon est parfaitement conservé; il est construit en forme de ruche d'abeilles, et présente le curieux exemple d'une voûte chez les Grecs de cette époque.

Cette voûte est recouverte de terre à l'extérieur. A l'intérieur chaque assise empiète en saillie sur l'autre, jusqu'au sommet, où une énorme pierre sert de clef de voûte. Cette clef de voûte a disparu, enlevée par les pillards qui ne respectent pas même les tombeaux.

Ce monument est remarquable par sa masse ; le linteau seul de la porte d'entrée mesure huit mètres de long sur trois de large, et rappelle le mur colossal du temple de Baalbec.

On se demande quel peuple de géants pouvait remuer ces formidables matériaux, que nous pourrions à peine soulever aujourd'hui avec nos machines mues par la vapeur.

Des trésors considérables avaient été enfouis dans ce tombeau avec la dépouille mortelle du roi. Le musée d'Athènes contient quelques spécimens d'une grande valeur provenant des fouilles qui y furent faites.

A quelque distance, sur une colline escarpée, s'élève l'acropole de Mycènes ; la *Porte des Lions* lui sert d'entrée principale. Cette porte est connue sous ce nom, à cause des deux lions dressés sur leurs pattes de derrière, qui en surmontent le linteau.

Ces sculptures grossières, ou tout au moins enfantines, offrent un grand intérêt archéologique ; mais l'art n'a rien à y voir. Elles témoignent cependant d'une certaine civilisation pour une époque si reculée.

Depuis trois mille ans, elles assistent au défilé des âges, sans s'émouvoir des injures du temps, ni des attaques barbares des vandales qui les ont profanées.

Le train qui devait nous conduire à Corinthe n'ayant pas les mêmes raisons que nous de s'attarder, il nous faut dire adieu aux antiquités, et remonter en voiture.

Le long de la route, notre cocher arrête ses chevaux, saute à terre, regarde de tous côtés, et, n'apercevant personne, arrache deux ou trois brassées d'avoine dans un champ voisin, les enfouit sous son siège, puis remonte en voiture et reprend sa course avec autant de calme que s'il eût commis la plus louable des bonnes actions. Encore une en faveur de l'honnêteté grecque !

A midi, nous arrivons à notre destination. Contrairement à nos prévisions, il nous reste trois heures à flâner. Nous les employons à nous rendre à l'ancien temple de Corinthe, qui s'élève au sud-ouest de la petite ville actuelle.

Nous marchons durant une heure et demie, sous un soleil brûlant sans apercevoir les sept colonnes qui, suivant nos indications, constituent les ruines du temple en question. Les forces commencent à nous manquer ; et l'heure pressant, nous prenons le parti de retourner sur nos pas. C'était une bonne inspiration, car, du haut d'une ondulation de terrain, nous apercevons au loin, dans la vallée, au pied de l'acrocorinthe, les sept colonnes que nous cherchons, surmontés de leur architrave. Comme le temps nous manque pour les atteindre, nous nous contentons de leur jeter de loin un regard à la hâte, et nous reprenons la route de Corinthe.

Notre petite excursion dans le Péloponèse est terminée. Nous rentrons à Athènes pour faire nos préparatifs de départ.

Quelques jours de repos à revoir les choses dejà vues, et puis une promenade pleine de charmes dans les jardins de l'Académus et au Lycée, tout remplis du souvenir de Platon et d'Aristote, telles sont nos occupations des dernières heures dans la vallée du Céphèse et de l'Ilyssus.

Il nous faut refaire la route du Pirée ; et lorsque l'acropole disparaît derrière la colline, nous saluons le divin rocher avec un soupir de regret. Oui, de regret, car dans la vie il est rare de contempler l'idéal des choses. Nous le cherchons partout dans l'art comme dans la nature, soit humaine, soit inorganique. Là où un souffle divin éclaire, même faiblement, l'œuvre de l'homme, elle rayonne de la beauté suprême, et à son aspect on ne saurait s'empêcher de tressaillir de bonheur et d'entonner le *sursum corda.*

Ces moments délicieux nous font oublier les turpitudes morales auxquelles nous sommes tous plus ou moins soumis. Ils consolent de bien des larmes répandues ; ils ouvrent on ne sait quels horizons sereins devant les yeux de l'intelligence et du cœur.

En arrivant au Pirée nous nous enquérons du tombeau de Thémistocle. On nous y conduit. C'est une simple grotte regardant Salamine. Le théâtre de son immortelle victoire est l'unique et incomparable monument funéraire du grand homme.

Impossible de clore notre voyage en Grèce par une visite plus appropriée : un tombeau.

N'est-ce pas un immense cimetière, une cité des morts que nous venons de parcourir ?

Noms illustres, combats glorieux ou sublimes défaites, monuments grandioses ou ruines éloquentes, vous tous, grands souvenirs et grands morts de la Grèce, salut ! A vous un dernier regard et une dernière pensée d'admiration et de respect !

CHARLES DE MARTIGNY.

L'ABIME

Promenons-nous ici, mais prends garde à la rive ;
La pente en est rapide et le gazon glissant,
Vois, du torrent grossi la course convulsive
Lance à nos pieds le flot qui passe en bondissant.

L'abîme est là, béant. Le sentier qui le longe
Est étroit. Oh ! malheur, malheur aux pas distraits !
Malheur à l'œil hardi qui dans le vide plonge !
Le vertige nous guette et la mort est tout près !

Serre-toi près de moi pour franchir cette cime,
Tu trembles... qu'as-tu donc pour te troubler ainsi ?
— C'est que — tu le sais bien — le cœur est un abîme,
Et que souvent l'amour a son vertige aussi !

ADOLPHE POISSON.

REVUE ÉTRANGÈRE

On a bien raison de dire que ce siècle marche vite et que, en Amérique principalement, tout se fait à la vapeur. Depuis notre dernière revue, nous avons eu le spectacle d'une révolution dans la république de La Plata, et d'une guerre entre quelques-uns des petits États de l'Amérique centrale, le Guatemala, San Salvador et le Honduras. La révolution est terminée, mais la guerre se poursuit encore au moment où nous écrivons ces lignes. En fait, la plupart de ces pays, de même que le Mexique, sont dans un état d'instabilité qui menace à chaque instant de les jeter dans le plus regrettable désordre. On se rappelle les troubles qui ont agité, il n'y a pas longtemps, le Chili et le Pérou. Plus récemment encore, le Brésil a opéré — bien que d'une façon assez pacifique — une transformation complète de son gouvernement ; l'empire n'existe plus, la république a pris sa place, mais on ne saurait dire encore si la nouvelle constitution qui vient d'être adoptée et proclamée assurera durant bien longtemps la paix et le contentement.

La république de La Plata — ou république Argentine — possédait une constitution depuis 1853, et, en 1860, elle avait admis la province de Buenos-Ayres dans sa confédération. C'est dans cette province que s'est produit le dernier soulèvement auquel nous avons peut-être tort de donner le nom de révolution, puisque, après tout, il ne s'agissait que de substituer une nouvelle administration à l'ancienne qui avait provoqué de toutes parts, dans la ville de Buenos-Ayres surtout, de graves mécontentements. Le malaise et l'agitation se faisaient sentir depuis assez longtemps. Enfin, dans les derniers jours de juillet la crise est arrivée, et les deux partis en sont venus aux mains. L'explosion a été hâtée par les imprudentes et regrettables opérations financières du gouvernement, qui n'ont fait qu'aller de mal en pis depuis quelque temps. Emprunts sur emprunts, négociés dans les conditions les plus désavantageuses, administration malhabile, spéculation et dilapidation des deniers publics par certains fonctionnaires, tels

étaient les griefs que le peuple reprochait au pouvoir, et auxquels on doit attribuer la cause de tout le mal.

Dans tous les cas, le gouvernement était en défaveur depuis longtemps auprès de toutes les classes de la population. Il a tenté plusieurs moyens pour sortir de l'impasse dans laquelle il se sentait engagé ; malheureusement, soit par suite d'un manque d'habileté ou de la persistance du mauvais sort, ces moyens n'ont pas réussi.

Dans le message lu par le président dom Miguel Juarez Celman à l'ouverture du congrès, le 10 mai dernier, ce fonctionnaire expose sa manière de voir, présente plusieurs solutions qui lui paraissent devoir entraver le mal, et laisse entrevoir un grand espoir, une quasi certitude que tout va changer pour le mieux. Naturellement, ce n'était pas dans ce document qu'il fallait s'attendre à trouver la vérité exacte de la situation, et surtout une prévision infaillible de ce que réservait l'avenir. Et, en effet, toutes les espérances du président ont été trompées, les faits ont partout démenti son attente. Les emprunts qu'on a essayé de négocier en Europe ont été refusés, non pas à cause de l'insolvabilité de l'Etat — car cette république est riche en ressources et pleine d'avenir — mais par suite de l'instabilité du conseil exécutif et des doutes qui ont été soulevés sur l'honorabilité d'un certain nombre de ses membres.

L'or, en conséquence est devenu extrêmement rare ; certaines banques ont suspendu le paiement en espèces. Le papier-monnaie, qui inonde le pays, en a été déprécié d'autant, et la misère s'est fait sentir en plusieurs endroits.

Enfin, le point culminant étant atteint, l'insurrection a éclaté.

Il y a eu plusieurs rencontres sanglantes entre le pouvoir et les insurgés ; ces derniers ont triomphé sur toute la ligne, car la marine de guerre et l'artillerie s'étaient jointes au mouvement insurrectionnel.

Après quelques jours de lutte, on en est venu à une certaine entente, et le calme peu à peu s'est rétabli ; mais le président Celman, qui était la cause principale des troubles, a dû finir par donner sa démission en présence des manifestations de l'opinion publique justement indignée. Il est remplacé par le vice-président Pellegrini.

La guerre dans l'Amérique centrale paraît être plus sérieuse et devoir se prolonger davantage. Voici quelles complications nouvelles ont surgi dernièrement. Nous en empruntons le récit au *New-York-Canada :*

" Ce n'est pas sans une vive surprise que, le premier août, on a reçu de San Salvador une dépêche annonçant que cette république offrait des conditions de paix au Guatemala. Deux jours après, on avait l'explication de cette attitude fort insolite de la part d'un ennemi victorieux. San Salvador était menacé d'une révolution intérieure, aujourd'hui écartée, et qui s'est produite dans les circonstances suivantes :

" Le général Rivas, exilé de San Salvador par Menendez, il y a deux ans, s'était retiré dans le Honduras. A la mort de Menendez, le 22 juin, il fut invité par Ezeta à rentrer. Il accepta et proposa même d'armer les Indiens de Cozutepèque (ou Astèques), près desquels il jouit d'une grande autorité, et de marcher contre le Guatemala. Naturellement son concours fut accueilli avec empressement ; mais au lieu de se rendre à la frontière, le général Rivas, traître à l'honneur et à son pays, se dirigea avec 6,000 Indiens sur la capitale de San Salvador dans le but de se faire nommer dictateur. Ezeta, averti à temps, rappela du théâtre de la guerre son frère, qui, avec 2,000 hommes de troupe solides et excités par la victoire, arriva à temps pour empêcher Rivas de s'emparer de San Salvador.

" La lutte fut terrible ; pendant quarante heures, on combattit de part et d'autre avec acharnement et les Indiens ne cédèrent qu'en voyant leur chef tomber aux mains d'Ezeta. Rivas a été immédiatement fusillé, — juste punition de sa coupable ambition.

" Le général Antoine Ezeta, après ce nouveau succès est reparti avec sa petite armée pour continuer dans le Guatemala sa marche victorieuse.

" On affirme même que les soldats de Rivas ont consenti à le suivre ; ils ne demandent qu'à se battre, peu importe pour quel motif et sous quel drapeau. Voilà un des épisodes curieux de cette guerre.

" La lutte avec le Guatemala continue et les San Salvadoriens viennent de remporter quatre nouvelles victoires. Ils occupent les départements de Jutiapa et de Chiquimula, et sont à quarante milles de la capitale du Guatemala. "

Les grèves sont à l'ordre du jour et augmentent partout. Après la grève si sérieuse des agents de police à Londres et celle des facteurs, voici maintenant que les employés des chemins de fer, dans le pays de Galles, se sont soulevés contre leurs patrons ; le service des trains est interrompu et 30,000 ouvriers des mines ont dû suspendre leur travail par suite de l'impossibilité de voiturer le charbon. Les ouvriers des docks de Londres, de leur côté, s'agitent de nouveau, et l'on craint avec raison de sérieux embarras. Dernièrement encore les employés du New-York Central et de plusieurs autres chemins de fer importants des Etats-Unis ont quitté leur travail. Le service des voyageurs et du fret a été complètement interrompu durant plusieurs jours, et il en est résulté des dommages considérables pour le commerce et les industries, sans compter les sérieux embarras auxquels ont été soumis des milliers de voyageurs. Les trains rapides qui approvisionnent de lait la ville de New-York n'ont pu circuler durant plusieurs jours. La suspension de ce seul service a causé de grands inconvénients dans les familles et surtout dans les hôpitaux.

Cette fois, heureusement, les employés grévistes n'ont pas réussi à imposer leurs insolentes conditions. Les compagnies ont pu, après quelque interruption, se procurer de nouveaux employés et rétablir la circulation, à la grande satisfaction du public et surtout au grand regret des grévistes, qui croyaient qu'il était absolument impossible de les remplacer.

Nous l'avons déjà dit, nous sommes en faveur de l'amélioration du sort des travailleurs, mais nous réprouvons hautement et fermement tous ces moyens violents et injustes auxquels recourent si souvent aujourd'hui les ouvriers pour opérer le redressement des griefs dont ils peuvent ou dont ils croient souffrir. La loi, la justice et l'équité doivent protéger également le patron et l'ouvrier, et ce dernier n'a certainement pas le droit de rompre, à un moment donné, le contrat par lequel il s'est librement engagé et de soumettre ainsi, non seulement son patron, mais tout le public à de graves embarras et à de lourdes pertes de temps et d'argent.

La question des pêcheries de Terre-Neuve et celle de la mer de Behring n'ont pas subi de phases nouvelles qui offrent quelque intérêt. Les diplomates discutent et temporisent ; il y a cependant beaucoup d'espoir que ces deux incidents seront réglés avant

longtemps à la satisfaction de toutes les parties intéressées, et sans recourir aux moyens extrêmes.

Le protectorat de Zanzibar et la cession d'Helgoland à l'Allemagne continuent à défrayer les conversations des hommes politique et à se discuter dans les journaux, peut-être un peu plus ques la chose ne le mérite. Nous ne savons pas si cette petite île d'Helgoland — ou Héligoland — a une si grande importance stratégique qu'on le dit ; avec le mode de guerre que l'on suit maintenant, et les moyens de destruction qu'on invente tous les jours, les fortifications détachées semblent perdre une partie de leur utilité pour la défense d'un pays. Notre vieille ville de Québec, par exemple, considérée autrefois comme à peu près imprenable, ne résisterait pas longtemps aux assauts d'une armée moderne. Cependant un correspondant de la *Revue Britannique* envisage Helgoland d'une tout autre façon ; il voit dans cette vente à l'Allemagne un avantage considérable pour ce dernier pays qui pourra s'en servir "au moment d'une guerre avec la France." "Cet îlot, commandant l'entrée de la mer du Nord, n'est pas une acquisition à dédaigner. Et si, comme l'a dit récemment M. de Bismark, dans un *interview*, la France, dans le cas d'une guerre, réussissait à s'en emparer, cette position deviendrait très dangereuse pour l'Allemagne." Il est possible que nos connaissances dans l'art stratégique soient assez superficielles ; nous croyons, toutefois, qu'on prête ici une trop grande valeur à des incidents qui, en réalité, se réduisent à fort peu de chose.

L'Eglise vient de faire une grande perte par la mort du cardinal Newman. Avec le cardinal Manning, il occupait en Angleterre une des plus hautes positions, grâce à ses talents distingués et à ses vertus si remarquables. C'est un deuil immense pour l'Eglise et pour l'Angleterre, où il était aimé et vénéré dans toutes les classes de la société. Tous les journaux de la Grande-Bretagne, à quelque croyance, à quelque nuance qu'ils appartiennent, n'ont que des paroles élogieuses à prononcer en retraçant la vie de ce grand et noble personnage. Nous espérons pouvoir, dans un prochain cahier parler un peu plus longuement de la carrière de ce prélat distingué qui n'a laissé après lui que des amis sincères et des admirateurs convaincus.

NAPOLÉON LEGENDRE.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

JACQUES CARTIER, par *N.-E. Dionne.*—In-18 de 332 pages.—Léger Brousseau, Québec, 1889.

Nous sommes en retard pour rendre compte de ce remarquable travail. Aussi n'aurons-nous qu'à nous associer, ce que nous faisons de grand cœur, aux éloges qui ont été faits de cet ouvrage, couronné du reste par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, dans un concours ouvert à l'occasion de l'érection du monument Cartier-Brébeuf. M. Dionne, notre zélé collaborateur, occupe un rang distingué parmi les écrivains qui se dévouent à l'étude des sources de notre histoire.

Son travail sur Jacques Cartier est un des plus remarquables sortis de sa plume. C'est, sous une forme restreinte, une monographie très complète de tout ce que les recherches antérieures ont mis au jour. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit un mince travail que de jeter du jour sur tous les points obscurs des voyages de la vie du grand découvreur du Canada; aussi, malgré le soin pris par M. Dionne pour compulser toutes les sources nouvelles résultant des découvertes récentes, y a-t-il dans son ouvrage encore bien des points de doute qu'il a dû laisser sans éclaircissements.

En attendant de nouvelles découvertes, le travail de M. Dionne reste le meilleur résumé des connaissances antérieures sur Jacques Cartier.

LE SÉMINAIRE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES, par *N.-E. Dionne.*—In-8 de 38 pages. —Montréal, 1890.

Courte monographie d'un établissement fait par les Pères Jésuites, dès leur arrivée dans le pays après la rétrocession du Canada à la France en 1632.

Cet établissement, qui ne dura que quelques années, était destiné à l'éducation des jeunes sauvages, et était situé au confluent de la petite rivière Lairet et de la rivière St-Charles près de l'Hôpital-Général de Québec. Il dut être abandonné, après avoir produit quelques bons fruits, mais non en rapport avec les peines qu'il coûtait et qui en pouvaient produire de plus abondants dans une autre direction.

C'est l'histoire de l'existence éprouvée de ce séminaire, que M. Dionne a mise en lumière, avec les qualités qui distinguent les autres productions historiques de l'auteur.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE ET DU COMTÉ DE BERTHIER, par M. l'abbé *S.-A. Moreau*, Ptre.—In-8 de 120 pages.—1889.—Imprimé à Berthier.

Histoire documentaire et statistique très complète de Berthier (*en haut*). C'est un excellent modèle, qui devrait se trouver entre les mains de tous les curés, et qui leur ferait voir comment, sans frais d'éloquence, on peut faire une étude authentique de l'histoire d'une paroisse et donner ainsi une forme impérissable à une foule de documents précieux exposés à se perdre. Nous souhaitons à M. l'abbé Moreau beaucoup d'imitateurs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA COMPAGNIE DE JÉSUS AU CANADA, par *un collaborateur de la* REVUE CANADIENNE.

Cette notice, où nous croyons reconnaître la plume d'un savant Jésuite de Montréal bien connu pour ses recherches historiques, n'a pas de prétention à la nouveauté ; c'est un résumé fidèle de ce que les histoires ont rapporté. Bien que nous n'admettions pas toutes les conclusions de l'auteur, nous sommes heureux de dire que les lecteurs trouveront dans cette *Notice* un précis exact des faits et du bien produit au Canada par la Compagnie de Jésus.

HISTOIRE DE LONGUEUIL ET DE LA FAMILLE DE LONGUEUIL, par *Alex. Jodoin* et *J.-E. Vincent*.—In-8 de 684 pages.—Montréal, Gerhardt-Berthiaume, 1889.

Beau volume, très bien imprimé sur beau papier, et, ce qui vaut mieux, histoire très intéressante d'une paroisse, d'une seigneurie, d'une *baronie* et d'une des plus illustres familles de notre histoire nationale, la famille des LeMoine, à laquelle appartient cette série de héros qui ont nom d'Iberville, de Bienville, de Sainte-Hélène, de Maricourt, etc. C'est dire quel intérêt se rattache à ce bel ouvrage, qui contient beaucoup de documents, des plans, des dessins du fort et des églises paroissiales de Longueuil.

Cette histoire, qui descend jusqu'aux temps modernes, en nous montrant dans la succession des barons de Longueuil des changements de noms, de nationalités, de religion, nous fait constater une fois de plus, et non sans chagrin, combien peu de notre

noblesse d'autrefois, combien peu de nos plus beaux noms historiques se sont conservés purs de toute alliance étrangère. Hélas ! ce n'est guère que dans le peuple que s'est conservé sans mélange le pur sang français.

Mais ceci n'est pas de la faute des auteurs : ceux-ci ont fait une œuvre consciencieuse qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes.

Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, récits de voyages, lettres et rapports inédits relatifs au Nord-Ouest Canadien, publiés avec une Esquisse historique et des Annotations par *L.-R. Masson.* — Deuxième série. — In-8 de 500 pages. — Québec, A. Côté & Cie, 1890.

Le *Canada-Français* aime trop passionnément les documents inédits pour ne pas applaudir de tout cœur à cette remarquable reproduction de documents historiques relatifs à notre Nord-Ouest si peu connu encore, qu'a entreprise l'honorable M. Rodrigue Masson.

Sans doute ces documents ne sont probablement pas tous d'une impartialité absolue. A ce point de vue ils sont comme tous les documents historiques non officiels et qu'il est bon de contrôler par d'autres de sources différentes pour avoir la vérité complète. Mais il n'en est pas moins vrai que ce sont des sources historiques que devront nécessairement consulter et étudier tous ceux qui voudront écrire l'histoire du Nord-Ouest.

C'est donc une œuvre patriotique que fait l'honorable M. Masson, et nous espérons quelle sera encouragée par tous ceux qui s'intéressent à notre histoire.

Ce beau volume contient des documents écrits entre 1791 et 1817, par MM. John McDonald, George Keith, Duncan Cameron, Peter Grant, James McKenzie, tous Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, — M. John Johnson, traiteur libre du Sault Ste-Marie, et M. Samuel-H. Wilcocke. Tous ces documents sont en anglais, ce qui fait qu'il n'y a guère que le titre du volume qui soit en français.

Institutiones logicales secundum præcepta S. Thomæ Aquinatis ad usum scholasticum. — Par *T. Pesh, S. J.* — 3 beaux volumes d'environ 600 pages in-8 chacun. — Fribourg en Brisgau, B. Herder, 1888-90.

Un grand mérite du P. Pesch, disent *les Etudes Religieuses* de Paris, c'est la clarté et la pureté de son style ; ses phrases bien

faites, bien divisées, d'une élégante simplicité, marchent avec aisance. Le plaisir de le lire fait accepter la surabondance des choses qu'il nous dit. Au surplus on doit se rappeler que son livre n'est pas un manuel à mettre entre les mains de ceux qui débutent, mais un cours étendu qui fournira aux maîtres tout ce qu'ils chercheraient avec peine dans beaucoup de volumes pour développer leurs leçons, et aux élèves déjà formés une lecture agréable qui leur rappellera et leur fera mieux comprendre les enseignements qu'ils ont reçus.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE, par le Dr *J.-I. Desrosiers.* — In-8 de 186 pages. — Montréal, W.-F. Daniel, 1889.

Ce manuel, redigé d'une manière très claire, résume en douze leçons tout ce qu'il importe le plus de savoir en fait d'hygiène. Il est suivi d'un glossaire de mots techniques très commode pour ceux qui ne sont pas familiers avec les termes de la médecine.

DES EMPÊCHEMENTS DIRIMANTS DE MARIAGE. — Thèse de Doctorat en Droit soutenue à l'Université Laval par *Eusèbe Belleau*, Ec., LL. D.

Cette thèse remarquable, défendue avec beaucoup de verve et de talent par M. Eusèbe Belleau, n'a pas produit sur ceux qui ont pris part à la discussion ainsi que sur ceux qui ont asssisté à la soutenance les mêmes convictions définitives.

Pas assez compétent pour nous prononcer au point de vue légal, nous croyons qu'au point de vue historique, certaines conclusions de l'auteur sont très discutables. Mais le talent du jeune et brillant avocat, le mérite intrinsèque de son travail, ont valu à M. Eusèbe Belleau, malgré les divergences d'opinions de ses examinateurs, leur vote unanime pour le haut grade qu'il ambitionnait.

La question de l'interprétation du traité de 1763 cédant définitivement le Canada à l'Angleterre, n'est pas encore parfaitement hors de discussion. Il nous semble, pour notre part, que le sentiment jusqu'à présent y a eu beaucoup plus de part que la froide raison, et nous croyons qu'on ne saurait assez se mettre en garde contre des conclusions trop absolues qui pourraient en définitive nous faire plus de mal que de bien.

FAUTES A CORRIGER, UNE CHAQUE JOUR, par *Alphonse Lusignan.* — In-18 de 180 pages. — Québec, C. Darveau, 1890.

Evidemment l'on n'a qu'à gagner à posséder, étudier et mettre en pratique cet excellent opuscule. Il s'agit du langage.

Le Fort et la Chapelle de Ste-Anne a l'Ile LaMotte sur le lac Champlain. — In-24 de 56 pages. — Burlington, Free Press Association, 1890.

Touchant appel du curé de l'Ile LaMotte pour l'aider à rebâtir son église. Mgr de Goesbriand patronise et bénit cette excellente œuvre. Cet opuscule, qui se vend au bénéfice de l'œuvre, contient une petite carte géographique ainsi que les portraits de Mgr de Laval et de Mgr Rappe.

Recollections of General Grant, by *George W. Childs.*— Brochure in-24 de 104 pages.—Philadelphia, Collins printing House, 1890.

T. H.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

Enregistre conformement à l' " Acte des droits d'auteur.'

CHAPITRE SEIZIÈME

(Suite)

Lettre de l'honorable E. Caron à l'honorable W. Draper.

Québec, 17 septembre 1845.

Mon cher Monsieur,

A la suite de la conversation que j'ai eue avec vous à Montréal, dans le mois dernier, je vous avais promis de me mettre en communication avec quelques personnes influentes appartenant au parti canadien-français, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer un arrangement qui aurait pour effet de les engager à prendre part à l'administration et à se joindre au parti qui est actuellement au pouvoir. Ma dernière lettre vous aura appris que j'avais travaillé à remplir cette promesse et vous aura mis au fait des raisons qui avaient retardé la conclusion de ma négociation. Ce n'est qu'aujourd'hui que je me trouve en état de vous instruire du résultat de mon entreprise ; et dans ce que je vais vous dire, je vous parlerai avec cette franchise que vous devez attendre de moi après la confiance que vous m'avez montrée.

Si je me rappelle bien notre conversation, après avoir observé qu'il y avait dans chacune des deux sections de la Province un parti puissant, celui auquel vous appartenez par le Haut-Canada, et celui auquel j'appartiens par le Bas, vous avez insisté sur les avantages qui résulteraient à tout le pays de la réunion de ces

deux partis, de laquelle résulterait une administration forte, jouissant de la confiance de la grande majorité de la Province entière. Vous m'auriez représenté le tort causé à la partie de la population à laquelle j'appartiens, par l'isolement dans lequel nous avions été de l'administration des affaires depuis quelque temps, et vous m'avez donné les meilleures raisons du monde pour faire désirer la première de ces choses et faire disparaître l'autre. Quand nous en sommes venus à l'examen des difficultés qui se trouvaient dans le chemin qui conduit à ce résultat, nous nous sommes arrêtés aux suivantes comme étant celles qui nous paraissaient les plus sérieuses.

1 — Tous les sièges du Conseil étant remplis, comment faire place à ceux qu'on voudrait y introduire ?

2 — Serait-il juste de laisser dehors et d'abandonner certains individus influents et respectés du parti que l'on recherche, et qui cependant, à raison de leur position particulière, ne pourraient faire partie de l'administration tant que le gouvernement actuel serait au pouvoir ?

3 — Il se trouvait actuellement dans le Conseil certains membres avec lesquels ceux que l'on voudrait adjoindre pourraient difficilement fraterniser.

Plusieurs autres détails ont été mentionnés, mais comparés à ce qui précède, ils ont été trouvés de peu d'importance, et nous avons cru qu'ils pourraient être réglés avec facilité.

Cette manière d'envisager le sujet est celle sous laquelle je l'ai présenté à ceux de mes amis que j'ai consultés, et je dois tout d'abord vous dire que je n'en ai pas rencontré un seul qui, comme vous et moi, ne désirât pas sincèrement voir mettre fin à une division qui est si préjudiciable à tout le monde. Tous sont tombés d'accord sur la nécessité d'un changement, et sont convenus que ce changement, pour être durable et satisfaisant, ne pouvait s'opérer qu'au moyen de l'union ou la coalition des deux partis les plus nombreux et les plus influents dans chaque section de la Province ; et je puis vous informer que j'ai trouvé les esprits bien disposés pour marcher vers ce but.

L'à-propos et la nécessité de la chose étant une fois admis, il a fallu s'occuper des moyens de la faire réussir, et sur cet objet encore il n'y a eu qu'une opinion. Il a été posé en principe que la direction des affaires devant être entre les mains des deux partis

dominants dans chacune des sections de la Province, que l'administration ne devait pas plus conduire le Bas-Canada au moyen d'une majorité prise dans le Haut, qu'elle ne doit imposer la loi à la majorité du Haut-Canada par suite de l'aide que lui donnerait le Bas, et qu'une administration quelconque ne devait durer que tant qu'elle serait soutenue par une majorité respective dans chacune des sections de la Province.

L'on a dit que dans la partie supérieure les choses étaient telles qu'elles devaient être; que là l'administration était soutenue par la majorité, mais qu'il n'en était pas de même ici, où la minorité seule soutenait le ministère qui était opposé par la majorité; que cependant il n'y avait pas de raison de ne pas mettre ici les choses sur le même pied qu'elles sont là; que ce ne pouvait être qu'à cette condition que la majorité pourrait se joindre à l'administration d'une manière honorable et conforme aux principes.

L'on n'a aucune objection quant à la manière dont elle est composée pour le Haut-Canada; l'on insiste sur le même droit pour le Bas-Canada. L'on dit que les personnes en place actuellement ne devraient pas être un obstacle à l'arrangement en contemplation, puisque d'après le système de gouvernement sous lequel nous vivons, en acceptant une situation, elles ont dû s'attendre à la céder du moment que d'autres, d'après les circonstances, seraient plus en état qu'elles de conduire les affaires d'une manière avantageuse pour le pays. L'on est d'avis que s'il est nécessaire d'effectuer dans le Conseil un plus grand nombre de vacances que celles dont il a été question entre nous, l'intérêt ou la convenance individuels de ceux que cette mesure atteindrait, ne devraient nullement être pris en considération. Il faudrait remplir les situations par ceux qui jouiraient de la confiance du plus grand nombre, et si l'on adoptait cette règle, l'on verrait de suite disparaître la première difficulté que nous nous sommes faite, celle de trouver des situations pour ceux qu'il serait à propos et avantageux de faire entrer dans l'administration.

L'on pense que quelqu'un devrait être chargé d'élaborer et de proposer les bases du nouvel arrangement, et de soumettre les noms de ceux que l'on voudrait y faire entrer. Tout en désirant donner une majorité dans l'administration au parti qui est en majorité dans cette portion de la Province, l'on est disposé à faire à la minorité une part raisonnable dans la direction des affaires

et à la voir représentée dans le Conseil d'une manière équitable. Quelques noms appartenant à cette catégorie, qui ont été mentionnés, donneront, je pense, satisfaction générale.

L'on a vivement senti la difficulté que nous anticipions tous deux, résultant de l'exclusion qu'il fallait faire de l'arrangement projeté, de certains individus influents et qui, sous d'autres circonstances, auraient dû y être admis avec avantage. Cependant en s'en tenant au principe énoncé plus haut que les personnes ne devraient pas être un obstacle à la réalisation d'un projet avantageux au pays, il a été de suite entendu que l'on n'insisterait pas pour le moment sur l'admission au pouvoir de ceux contre lesquels l'on savait exister des objections que l'on n'espérait pas faire disparaître, persuadé que l'on était que ces personnes sauraient apprécier les motifs qui auraient fait agir leurs amis, et qu'elles ne se croiraient pas délaissées ni sacrifiées parce que l'on aurait été forcé de céder à une impérieuse nécessité que l'on regrettait. Quant à l'un de ceux-là, M. La Fontaine, je suis autorisé à dire qu'il verra avec plaisir se former une administration jouissant de la confiance du pays, et que c'est de bon cœur qu'il soutiendrait, quoiqu'il n'en ferait pas partie, une pareille administration qui serait composée d'hommes dont il approuverait les principes. L'on m'a donc donné à entendre, et je puis à peu près vous assurer que la seconde de vos objections est bien loin d'être insurmontable.

Quant à la troisième (la présence dans le Conseil de personnes qui pourraient empêcher d'y entrer d'autres dont les services seraient nécessaires), elle se résoud par les mêmes raisons que celles qui ont été émises pour surmonter la première, et l'on dit que s'il se trouve dans le Conseil quelques membres avec lesquels raisonnablement ne pourraient pas siéger ceux qui, plus qu'eux, seraient en état de faire l'avantage du pays, il faudrait bien que ces membres cédassent leur place, et en cela ils ne feraient que remplir la condition à laquelle ils se seraient soumis en entrant en office.

Ce qui précède doit vous faire comprendre que l'on est d'avis que l'administration pour cette partie de la Province devrait être reconstruite; que le changement que l'on y ferait en substituant une ou deux personnes à un égal nombre de celles qui en font maintenant partie, serait sans résultat effectif, n'apporterait aucune

force au ministère, ne ferait qu'isoler ceux qui accepteraient, de leurs concitoyens ; que cette mesure serait en pure perte pour le gouvernement, en même temps qu'elle serait très dommageable politiquement parlant à ceux qui s'y prêteraient. Je vous assure que c'est là l'opinion de tous ceux à qui j'en ai parlé ; et cela étant, ou bien vous ne trouverez personne disposé à se prêter à l'arrangement que vous avez en vue (celui de remplacer les deux membres qui se seraient retirés) ou bien si vous trouviez quelqu'un qui le fit, celui là ne vous serait d'aucun avantage.

Telles sont les informations que j'ai pu recueillir ; je les crois conformes aux idées de la grande majorité de ceux qui se mêlent d'affaires dans cette partie de la Province. Le réalisation de cet objet n'est pas sans difficulté, mais elle est possible, et si c'est le seul moyen que l'on ait de rétablir la paix, la tranquillité et la satisfaction dans le pays, il faudrait l'obtenir à tout prix. Je m'estimerai bien heureux, si je puis contribuer à amener ce résultat, et à cette fin comme pour toute autre qui tendrait au bien être du pays, vous pouvez disposer de moi à volonté.

Espérant que vous voudrez bien excuser le peu d'ordre qui règne dans cette lettre écrite à la hâte au milieu de nombreuses occupations, j'ai l'honneur de me souscrire avec la plus haute considération et la plus parfaite estime,

Cher monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

ED. CARON.

L'honorable W. Draper à l'honorable E. Caron.

Montréal, 16 octobre 1845.

Mon cher Monsieur,

Vous n'avez peut-être pas remarqué par les journaux que j'ai été un peu plus d'un mois absent, en circuit, d'où je n'ai été de retour qu'hier, et vous voudrez bien, j'en suis sûr, me pardonner de ne pas faire plus dans ce moment que d'accuser la réception

de votre lettre du 17, et de vous remercier bien sincèrement des explications franches qu'elle contient.

Vous sentirez que j'ai besoin de réfléchir avant que je puisse pleinement apprécier jusqu'à quel point mes efforts peuvent réussir à amener à un résultat favorable le sujet de nos conférences. Je désire bien ardemment et de tout mon cœur obtenir un résultat aussi avantageux, content soit de participer à cette tâche, ou d'être témoin de son succès accompli par d'autres.

Je vous écrirai aussitôt que j'aurai pu consacrer au sujet le temps que son importance exige ; car personne ne comprendra mieux que vous que, tandis qu'individuellement je suis prêt à faire tous les efforts pour atteindre un but que je regarde comme si désirable, à cette fin je vous ai fait part sans réserve de mon désir de connaître quelle chance il y avait de réussir auprès de ceux avec lesquels vous êtes plus particulièrement lié, j'ai besoin de m'assurer de beaucoup de coopération de même que d'entrer dans beaucoup de consultation avec ceux avec lesquels, aussi bien que ceux sous lesquels j'agis, avant que je sois capable de vous répondre dans le même esprit que celui dans lequel vous m'avez si obligeamment écrit, etc.

W. H. Draper.

L'honorable W. Draper à l'honorable E. Caron.

(Confidentielle.)

Montréal, 19 novembre 1845.

Mon cher Monsieur,

D'après la confiance que vous avez bien voulu placer en moi, vous devez vous attendre à apprendre de moi ce qui, dans tous les cas, je pense, devrait être tenté pour accomplir le seul but que nous nous sommes proposé, savoir, faciliter la formation d'un gouvernement qui possèderait la confiance du pays généralement. J'ai souvent réfléchi sur le sujet, avec un bien vif désir d'amener une bonne intelligence avec le parti auquel vous êtes lié comme

constituant la majorité de la représentation du Bas-Canada dans l'Assemblée. La maladie de lord Metcalfe m'a empêché de lui soumettre la question. Mais quant à mes propres vues, je puis vous en faire part sans réserve.

Je sens fortement qu'il y a des obligations auxquelles comme homme politique et comme homme d'honneur, je ne puis manquer en ce qui regarde des tiers, tandis que d'un autre côté j'ai droit d'espérer de leur part ce que, pour des raisons publiques, je suis disposé à faire.

Maintenant je suis, comme je vous l'ai dit, prêt à céder ma place. Je n'apprécie pas assez la vie publique pour m'y *cramponner*, ou pour adopter une ligne de conduite autre que celle que je puis ouvertement justifier pour y demeurer. Voilà pour moi.

J'ai senti que notre Conseil avait besoin d'être fortifié, et que les charges d'orateur du conseil législatif et de président du conseil exécutif pouvaient être réunies à l'appui de mon projet, comme moyen d'économie publique.

La position de M. Viger, je le sens, lui donne des droits à toute la considération possible de ma part. Je dois avoir pour lui, comme vous le sentirez vous-même j'en suis certain, tous les égards qui sont dûs à ses sentiments et à ses désirs. Mais je ne vous cacherai pas, et je vous répèterai ce que je vous ai déjà dit, que je considère depuis longtemps l'abandon par lui de la place qu'il occupe, comme essentiel à la force du gouvernement. La manière d'effectuer cette retraite est un autre sujet de considération.

Quant à mes autres collègues du Bas-Canada, MM. Daly, Papineau et Smith, je puis vous dire ce que je pense de leurs sentiments, spécialement quant aux deux premiers. Ils ne tiennent pas pas à garder leurs places, pour ne point embarrasser le gouverneur ou son successeur, dans la formation de son Conseil. J'ai souvent eu des conversations avec M. Papineau, et d'après ce qu'il m'a dit, je suis persuadé qu'il n'hésiterait pas un moment à se retirer pour le bien de son pays plutôt que de créer des difficultés en restant au pouvoir. Pour M. Smith, je n'ai eu aucune conversation avec lui sur la possibilité de sa retraite.

Je puis répondre pour MM. Morris et Cayley comme pour moi-même que nous ne demeurerons en charge qu'autant que nous

pourrons le faire sans compromettre nos caractères comme individus, et que nous y serons utiles au public. Si ces deux bases nous manquaient, nous nous retirerions. Aucun de nous ne soulèverait de difficultés sur la voie des arrangements pour la formation d'un bon gouvernement.

Ces prémisses étant posées, je désire maintenant vous faire cette question, afin de prévenir tout malentendu par la suite, et de me mettre en mesure d'agir franchement dans cette question vis-à-vis de ceux *avec lesquels* ou par *l'ordre* desquels je dois agir, comme je vous avais informé dans ma dernière lettre : " Quelles situations devraient être rendues vacantes, ou quels changements devraient être faits dans l'administration pour satisfaire aux justes attentes des Canadiens-français en général, et pour obtenir leur appui ? " Je ne ne vous demande pas de nommer personne, vu que le temps pour une pareille proposition n'est pas encore venu ; et ce ne serait pas non plus là, la manière de le faire. Mais si je puis dire distinctement ce que l'on veut comme *sine quà non*, je suis en position de mettre franchement la question devant ceux qui y ont droit et de me consulter avec eux tous sur ce que nous conseillerons. Vous verrez j'en suis sûr, que je ne puis autrement agir honorablement vis-à-vis de mes collègues.

Jusqu'ici nos communications ont été restreintes à nous deux. L'estime que je porte à votre caractère, ma confiance dans votre jugement et la considération que j'ai pour la haute position que vous occupez, m'ont fait désirer une explication, afin que je puisse, en faisant connaître mes propres opinions (si vous croyez devoir faire connaître les vôtres,) savoir quelle espérance il y avait pour un rapprochement.

Jusqu'ici notre confiance, je le crois, a été mutuelle. Votre dernière lettre contient un exposé franc et intéressant de vos idées générales et de celles de vos amis politiques. Je puis maintenant avancer, du moment que j'ai votre réponse ; mais comme ce que j'ai à faire est de mettre la question devant le gouverneur et mes collègues, je ne puis le dire, sans votre consentement ayant à y mêler votre nom ainsi que l'expression de votre avis sur la question que je vous ai posée quant aux changements qu'il était nécessaire de faire.

Croyez-moi, etc.,

L'HONORABLE M. CARON. W. H. DRAPER,

L'honorable E. Caron à l'honorable W. H. Draper.

Québec, 26 novembre 1845.

Mon cher Monsieur,

Votre billet du 24 a été reçu ce matin. En m'annonçant le départ de Son Excellence, vous me dites que vous vous hâtez de me transmettre cette information, vu que cette nouvelle pourrait changer nos vues sur la nature de la dernière lettre que vous m'avez écrite.

En effet ce départ ne peut manquer d'avoir le résultat que vous anticipez.

Dans les communications que nous avons eues ensemble, vous savez que je ne me suis jamais donné pour chef de parti ; je me suis seulement prêté, et cela je l'ai fait bien volontiers, à servir d'intermédiaire entre ceux que notre parti regarde comme ses chefs et vous-même, afin de leur faire parvenir les communications que vous avez bien voulu me faire, et aussi pour vous transmettre leurs vues et leurs idées sur le sujet qui nous occupait. En m'acquittant de cette tâche, je ne vous ai pas caché mes propres opinions ; mais cette partie n'étant que secondaire, toujours j'ai voulu vous faire connaître ce que voulaient et exigeaient les guides du parti avec lequel vous vouliez négocier un rapprochement. Je n'ai prêté mon ministère à cette fin que parce que je savais qu'il existait des obstacles momentanés qui empêchaient que les communications pussent aisément se faire d'une manière directe entre l'administration actuelle et ceux auxquels il fallait s'adresser pour atteindre le but désiré. Les obstacles, ce me semble, n'existent plus et ne doivent plus exister, et par conséquent ma mission doit cesser avec les causes qui l'on fait naître.

Je serais fâché pourtant que vous concluriez de ceci que je refuse d'aider à un rapprochement que nous paraissons tous deux désirer ; tout au contraire, je suis prêt à faire tout en mon pouvoir pour en faciliter la conclusion. Mais comme vous avez sur les lieux ceux de qui dépend en grande partie le succès de l'arrangement, il me paraît plus convenable, plus facile et plus expé-

ditif de traiter directement avec eux, tout en vous invitant à ne vous gêner aucunement avec moi, et à m'indiquer librement de quelle manière je puis être utile.

Je suis bien sincèrement,

Tout à vous,

ED. CARON.

L'honorable M. Draper à l'honorable M. Caron.

Montréal, 26 novembre 1846.

Mon cher Monsieur,

Le départ de lord Metcalfe a eu lieu ce matin. Quoique cet événement n'altère en rien l'opinion que j'ai de la nécessité de renforcer l'administration locale, il change néanmoins d'une manière essentielle la position dans laquelle je me trouve maintenant et celle dans laquelle je pouvais me trouver par la suite, et encore plus les moyens que j'aurais eus d'effectuer quelque chose d'utile et de satisfaisant.

J'ai cru de mon devoir, lundi, le jour où j'ai eu la première communication officielle de l'intention de Son Excellence de vous la faire connaître et de vous dire en même temps combien cet événement affecte ma position, d'autant que vous avez droit d'attendre de moi l'information la plus prompte de tout ce qui peut influencer vos propres opinions et vos actions sur ce sujet.

W. H. DRAPER.

Après la lecture de cette correspondance, M. Draper se leva et fit un discours plein de tact et d'habileté pour justifier sa conduite envers son propre parti et envers le parti bas-canadien ; il ne put nier toutefois qu'il n'eût voulu sacrifier trois ou quatre de ses collègues pour attirer à lui la majorité du Bas-Canada et donner de la force au gouvernement. C'était là le grand point. M. Watts, un des représentants des cantons de l'Est, et partisan du gouver-

nement, désaprouva hautement la conduite de M. Draper, qui avait voulu, dit-il, sacrifier sept ou huit membres de la minorité bas-canadienne qui donnaient leur appui au ministère pour obtenir l'appui de vingt-sept à trente autres députés du Bas-Canada, et cela sans communiquer avec aucun des amis politiques auxquels il devait la haute position qu'il occupait. M. Viger prit occasion de dire que cette correspondance " le justifiait complètement aux yeux du pays de toutes les accusations d'ambition et de convoitise portées contre lui par la presse depuis plus de deux ans, " puisqu'il y était déclaré qu'il avait toujours été prêt à se retirer du cabinet pour faire place à ses compatriotes. Puis il déclara que cette correspondance strictement confidentielle n'aurait jamais dû être publiée. M. Draper qui ne savait trop comment sortir de sa position embarrassante laissa entendre que M. Caron n'avait pas compris la mission dont il avait été chargé ; de son côté, M. Caron se plaignit de ce que M. La Fontaine eût donné publicité à certaine partie de la correspondance qui aurait dû être regardée comme strictement confidentielle. M. La Fontaine allégua les raisons déjà citées et en particulier la lettre de M. Caron l'informant qu'il était déterminé à publier lui-même, et en son nom, les lettres en question. Ce différend tout personnel donna lieu à une polémique assez vive dans la presse, et cette fois encore, la forme faillit l'emporter sur le fond. Pour le public éclairé, qui savait toutes les difficultés qu'entraînent les négociations politiques comme celle dont il s'agissait, et tous les soins qu'il faut pour les mener à bien, sans froisser les sentiments de quelqu'une des parties intéressées, il s'expliqua facilement ces susceptibilités si naturelles aux hommes d'honneur, et laissa de côté les discussions purement personnelles pour ne s'arrêter qu'au but et aux intentions des négociateurs.

Il faut dire que, au moins M. La Fontaine avait pris dans cette circonstance le parti que doit prendre tout homme prudent, chaque fois qu'il s'agit d'une question où la délicatesse et l'honneur peuvent être engagés ; il avait laissé toute la question au bon jugement de ses amis. M. Baldwin, qui pouvait être considéré comme une autorité dans les questions de cette nature, déclara sans hésiter que la démarche de M. La Fontaine était justifiable en tous points ; que de pareilles explications étaient très fréquentes dans le parlement d'Angleterre. " Pour moi,

ajouta-t-il avec chaleur, je suis prêt à prendre ma part de la responsabilité de cette démarche ; bien plus, je veux que tout retombe sur moi. " M. Baldwin faisait preuve dans cette circonstance de cet esprit généreux et chevaleresque qui l'a animé durant toute sa vie, puisque le but des négociations en question était de l'isoler lui et son parti de ces amis bas-canadiens.

Ce que regrettèrent quelques amis de M. Caron, lorsque toute la correspondance fut publiée, ce fut de voir que dans une lettre à M. Draper, en date du 8 septembre 1845, il se montrait désireux de voir une réaction s'opérer en faveur du gouvernement de sir Chs Metcalfe, sentiment qu'il avait laissé ignorer à M. La Fontaine. Ce dernier ne put s'empêcher de dire publiquement que s'il eût eu connaissance de cette lettre, sa correspondance avec M. Caron aurait été immédiatement discontinuée.

Le 13 avril, l'orateur, sir Allan N. MacNab, annonça à la Chambre que l'état de santé sans espoir de lady MacNab l'obligeait de demander à la Chambre de le dispenser, pour le reste de cette session, de remplir ses devoirs de président. Il ne pouvait y avoir d'opposition à cette demande ; la Chambre s'y attendait même depuis quelque temps, et l'impression générale avait été d'abord que M. Moffatt serait nommé pour remplacer temporairement sir Allan N. MacNab. Mais pour une raison ou pour une autre, M. Draper proposa l'honorable A.-N. Morin. Le choix ne pouvait être plus judicieux. M. Morin fut élu sans opposition, et le gouverneur se rendit ce jour-là même au parlement pour être mis au fait de son élection [1].

Le même jour (13 avril) la Chambre reçut un message du gouverneur lui recommandant la réclamation de £4,500 faite par l'honorable L.-J. Papineau, pour ses arrérages de traitement comme orateur de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Une résolution votée par le comité des subsides, le 29 mai suivant, déclara que cette somme était due et qu'elle devait être payée à même les fonds consolidés de la Province.

La question de la liste civile qui avait fait le sujet des délibérations de l'assemblée législative, à chaque session depuis l'union des deux provinces, revint encore sur le tapis ; mais cette fois une résolution fut votée, déclarant que la disposition de deniers

1 — Sir Allan N. MacNab ne reprit le fauteuil que le 19 mai suivant.

prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette province ne pouvait constitutionnellement se faire que par leurs représentants assemblés en parlement provincial; et que, quoique les circonstances particulières dans lesquelles le Canada se trouvait placé, à l'époque de l'acte d'union eussent pu faire croire qu'il était expédient de former une liste civile comme on l'avait fait, cette disposition ne devait pas être regardée comme justifiant l'emploi des revenus publics par aucune autre autorité que celle de la Législature. Quelques jours après, une autre résolution fut votée, déclarant que les sommes payables pour l'administration de la justice et les autres dépenses indispensables au gouvernement, (formant en tout £70,481-15-3) seraient prises et acceptées par Sa Majesté, sous forme de liste civile, au lieu et place de tous les revenus territoriaux et autres alors à la disposition de la Couronne ; que les trois cinquièmes de ces revenus seraient portés au compte du fonds consolidé, et que durant la vie de Sa Majesté et les cinq années suivantes, les deux autres cinquièmes seraient pareillement portés au compte du dit fonds consolidé.

Ces diverses sommes ne devaient être payables que lorsque les clauses de l'Acte d'Union relatives à la liste civile auraient été révoquées par un acte du parlement impérial.

L'acte de la législature canadienne à ce sujet fut réservé pour sa sanction, au bon plaisir de Sa Majesté [1].

1 — Disons tout de suite que la sanction royale fut donnée par Sa Majesté le 16 août 1847, et que la proclamation de lord Elgin à cet effet fut publiée dans la *Gazette du Canada* du 11 octobre 1847.

La Province n'avait, il est vrai, rien gagné matériellement, mais elle avait obtenu de la mère patrie la reconnaissance d'un principe constitutionnel de la plus haute importance.

GRAND DEUIL

Dans le clair-obscur de la pièce close,
Aux pâles clartés d'un flambeau tremblant,
Rigide, et grandi par la mort, repose
Le corps d'un enfant habillé de blanc.

Sous la mousseline, on voit les mains jointes,
La mate blancheur des doigts ivoirins,
Les cheveux pleins d'ombre, et les tempes ointes,
Qu'auréole un flot de rayons sereins.

Jamais, des flancs purs du neigeux carrare,
L'art n'a fait surgir un ange plus beau
Que cet Ariel, à la forme rare,
Qui gît, radieux et calme, au tombeau.

Sous l'eau sainte et sous l'huile du saint chrême
Le front du martyr s'est rasséréné ;
La figure dit l'extase suprême,
La calme douceur du prédestiné.

La chambre de deuil est toute drapée
De gaze. Nul bruit. Plus rien. Par moment,
Une faible voix tendre, entrecoupée
De soupirs, gémit désespérément.

Ils sont là, tous deux, le père et la mère,
Abattus, défaits, tristes à mourir :
Nul mal n'est égal à leur peine amère ;
Nul ne les fit tant pleurer, tant souffrir.

Après tant de coups, on croyait — quel rêve !
Bien s'être acquittés de souffrir. Il faut
Pleurer et souffrir et pleurer sans trêve :
C'est la volonté du Dieu de là-haut.

Dix ans ! c'est le fils, l'aîné, l'espérance,
La joie et l'amour de deux malheureux.
Cher bonheur qu'il faut payer en souffrance !
Oh ! que le chemin du ciel est affreux !

Ils sont là tous deux, essenlés, funèbres,
Sans parler, cherchant, presque fous, à voir
Dans ces yeux déjà voilés de ténèbres
La faible lueur d'un suprême espoir.

Lourdes de sommeil, fixes, les paupières
S'ouvrent à demi ; dans les yeux hagards
Flotte, encor mouillé des larmes dernières,
L'adieu triste et doux des derniers regards.

La mort pâle a ceint de ses violettes
Ce pur et beau front d'albâtre rosé ;
Et la bouche fine, aux lèvres muettes,
Sourit d'un divin sourire apaisé.

Ils sont là, cloués au sol, sous l'empire
De ce captivant sourire trompeur ;
La mère, à genoux, sans prier, soupire,
Le père, debout, est blanc de stupeur.

La femme nerveuse et frêle se pâme,
En larmes de sang son cœur coule à flots ;
L'homme, fait aux deuils, aux douleurs de l'âme,
Ne pouvant pleurer, éclate en sanglots.

Parfois, doucement, une main qui tremble
De crainte et d'amour, soulève à demi
Le suaire : on voit s'incliner ensemble
Deux fronts au-dessus de l'ange endormi.

Qu'il est beau ! la nuit d'outre-monde voile
A peine l'éclat de l'esprit éteint ;
L'âme transparaît ; telle une humble étoile
Nous luit, à travers l'ombre, au ciel lointain.

Mystère cruel ! s'il dormait ? Quel doute !
La pensée, éther vif, rayon subtil,
Au ciel, brusquement, s'en va-t-elle toute ?
Un reste des sens en nous survit-il ?

Vagues questions, sans suite, sans nombre,
Que se fait tout bas le cœur criminel ;
Dédale infini, de plus en plus sombre,
Où vague et se perd l'amour maternel.

Minuit sonne. Au front baisant le cadavre,
Les derniers amis du cher petit mort
S'enfoncent, en proie au deuil qui les navre,
Dans l'obscurité du logis qui dort.

Et l'horloge au lourd balancier lent, tinte,
Lugubre, le glas de l'heure qui fuit ;
Et le grave son, que rythme la plainte
Du vent, assombrit l'horreur de la nuit.

O douleur ! ô nuit ! Quand verrons-nous poindre
Ces jours éternels, longtemps attendus ?
Oh ! quand pourrons-nous à jamais rejoindre
Tous ces morts aimés qu'on croyait perdus ?

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

AU TEMPS DES VIEUX CREOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

Par Geo. W. Cable

Traduites de l'anglais par Louis Fréchette

VI

LE CAFÉ DES EXILÉS

Ce qui, en 1835 — je crois qu'il disait en 1835 — était une réalité bien tangible sur la rue de Bourgogne — je crois qu'il disait rue de Bourgogne — n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir.

Néanmoins son histoire m'a été racontée d'une façon si intéressante, qu'en ce moment même le vieux Café des Exilés se dessine clairement devant mes yeux, dans les nuages flottants de la rêverie ; et je suis sûr que je le vois tel qu'il était au bon vieux temps.

C'était un antique cottage créole d'un seul étage, à demi accroupi sur le trottoir, comme les femmes chactas qui vendent des lauriers, des sassafras et des immortelles.

Il s'entourait d'une haute et solide clôture de planches qui dérobait à l'œil un jardin en miniature, dont les allées s'étendaient du côté sud.

Les rameaux d'un vieux saule se penchaient au-dessus de la toiture en tuiles arrondies, et cachaient en partie l'enduit de stuc décoloré qui s'effritait et tombait parcelle à parcelle dans le jardin, comme si l'antique café, se dépouillant avant de plonger dans l'oubli, laissait tomber son vêtement pour l'exécution.

Au sommet du vaste pignon oblique, abrité par un auvent en bois brut, comme le regard d'une vieille femme à l'ombre de sa main ridée, j'aperçois la fenêtre de Pauline.

Oh ! la ravissante vision que l'image de cette jeune fille — ne fût-ce que pour un instant — se penchant en dehors de la croisée

pour y suspendre la cage d'un oiseau moqueur, et regarder dans le jardin, où j'entrevois, par-dessus la vieille clôture de planches, la cime du figuier, le massif vert pâle des bananiers, le haut palmier avec ses couronnes dentelées, les deux orangers de Pauline élevant vers elle leurs branches chargées des promesses de l'automne, la large et rougissante touffe de laurier-rose aux tiges multiples, et les rameaux crêpus du grenadier chargés de pommes tachetées, et persemés çà et là de tardives fleurs violettes !

Pour me servir d'une figure de rhétorique, le Café des Exilés a fleuri, a porté ses fruits et les a laissés tomber depuis longtemps.

Ou plutôt le temps et la fatalité, ainsi que deux nouveaux Adam et Eve impunis, sont venus tous deux abattre ses grappes, de même que nous séparons du tronc le fardeau doré du bananier ; et aussi, comme un bananier qui a donné ses fruits, le vieux café a-t-il été rasé pour faire place à de nouvelles pousses plus neuves et plus vivaces.

Cela me contrarierait, je pense, d'aller là maintenant — maintenant que je sais l'histoire — et de revoir le vieil emplacement où s'élève à présent le *Shoo-fly Coffee House.*

Il m'est beaucoup plus agréable de fermer les yeux et de faire revivre dans mon esprit le portique sans prétention du vieux café, avec ses enfants — c'est ainsi que je me figure ces exilés — — traînant dehors leurs fauteuils à bascule pour s'asseoir en groupe, comme d'habitude, sous la projection saillante du toit, jetant son ombre sur le trottoir de la rue de Bourgogne.

C'est en 1835 que le Café des Exilés fut — comme on pourrait le dire — en pleine floraison.

Le vieux M. d'Hémecourt, père de Pauline et patron du café, — lui-même un réfugié de Saint-Domingue — fut la providence, humaine au moins, qui présida à sa fondation.

Quand les portes vitrées et garnies de rideaux blancs s'ouvraient en laissant échapper les petites bouffées de fumée de la cigarette du patron, c'était comme une exhalaison de fleurs de catalpa, et les exilés accouraient comme des essaims d'abeilles se pressant dans l'étroite salle pour déguster sa riche variété de sirops des tropiques, ses limonades, ses orangeades, ses orgeats, ses grogs et ses vins étrangers, tout en causant de la chère patrie, c'est-à-dire des Barbades, de la Martinique, de Saint-Domingue et de Cuba.

Il y avait là Pedro, Benigno, et Fernandez, et Francisco et Benito. Benito était un homme de haute taille, au teint basané, avec d'immenses moustaches grises et des cheveux aussi hérisés que le gazon des tropiques, et gris comme la cendre. Quand il daignait ôter sa cigarette de ses lèvres, il vous disait d'une voix caverneuse et avec un sourire grimaçant qu'il avait " trengté-sept angs. "

Il y avait Martinez, de Saint-Domingue, jaune comme un canaris, toujours assis avec une jambe repliée sous lui, et se tenant la nuque dans ses mains croisées et appuyées sur le dossier de sa chaise berçante. Son père, sa mère, ses frères et sœurs, tous avaient été massacrés durant les luttes de 1821 et 1822 ; lui seul avait échappé pour raconter la chose, et il la racontait souvent, avec cette étrange et enfantine insensibilité pour les grandes douleurs qu'on remarque chez les peuples latins.

Mais outre ceux-là, et beaucoup d'autres qu'il est inutile d'énumérer, il y avait deux individus en particulier autour de qui tourne, comme autour d'un double centre, toute l'histoire du Café des Exilés, du vieux M. d'Hémecourt et de Pauline.

Le premier était Manuel Mazaro, dont les petits yeux mobiles étaient aussi noirs et aussi brillants que ceux d'une souris, dont le léger babil s'harmoniait avec sa brune figure féminine, et dont les boucles luxuriantes frisaient si joliment et brillaient d'un si merveilleux noir, sous les bords élégants et crânes de son blanc panama.

Il avait des mains de femme, bien que ses ongles fussent teints par la fumée des cigarettes. Il pinçait délicieusement la guitare, et portait un couteau sous les basques de son habit.

L'autre était le major Galahad Shaughnessy.

Il me semble voir celui-ci dans son habit blanc, garni de boutons de cuivre, sous lequel apparaissait un ceinturon sans sabre. Son caractère bon enfant se peignait dans ses yeux bleu de mer ; il s'appuyait légèrement sur le portique du Café des Exilés comme un enfant sur sa mère, et laissait jouer ses doigts sur un panier rempli de citrons odorants, tout en guettant l'occasion de frapper sous la cinquième côte quelque grave Créole, d'une bonne vieille plaisanterie irlandaise.

Le vieux d'Hémecourt l'avait pris en affection.

Suivant son expression, les Créoles espagnols étaient froids et bouillants tout à la fois, mais sans chaleur communicative.

Il n'en était pas ainsi du major Shaughnessy, et souvent on les voyait tous deux, séparés des autres, parlant à demi-voix et se faisant des confidences comme deux écoliers.

Le bon vieux touchait alors à la soixantaine. Il pouvait en conter long sur Saint-Domingue, où, encore enfant, il avait été emmené de la Martinique, et d'où il s'était réfugié à Cuba et ensuite à la Nouvelle-Orléans, lors de l'exode de 1809.

Le sort voulut un jour que Manuel Mazaro, en passant à portée d'oreille, découvrit que, de tous les enfants du Café des Exilés, Galahad Shaughnessy était le seul à qui le patron fit de longues confidences au sujet de sa fille.

Ces confidences, entendues à demi, et grossies comme les objets qu'on voit à travers la brume, sans signification réelle pour Manuel Mazaro, mais auxquelles son naturel défiant prêtait un caractère suspect, n'étaient que le récit des froissements subis par le vieillard entre sa pauvreté et sa fierté, dans ses longues luttes soutenues dans l'intérêt de la petite Pauline, pour commander le respect d'un monde superficiel habitué à ne juger que sur les apparences.

C'était au moment où il prononçait ces paroles que Manuel Mazaro s'était approché.

Le vieillard s'interrompit ; le major, assis de côté sur sa chaise, releva son menton appuyé sur son coude ; et Mazaro, après s'être arrêté un instant d'un air embarrassé, s'éloigna avec ce que peut contenir de dépit concentré un cœur de Cubain où le sang indien n'est pas étranger.

Il s'éloigna, et M. d'Hémecourt reprit son entretien.

Il racontait comment, réduit à la dernière extrémité, — en partie pour faire face au besoin et en partie par affection pour tant de gens sans asile, — il avait ouvert le Café des Exilés.

Les liqueurs fortes et les gros mots y devant être inconnus, il avait espéré ne pas soulever de préjugés chez les personnes intelligentes ; mais il s'était trompé. Il pensait bien que les gens se disaient entre eux : " C'est une excellente jeune fille qui mérite le plus grand respect ; " et ils la respectaient en conséquence ; mais ils ne venaient jamais la visiter.

— Un café est un café, disait le vieillard. On n'y peut rien ; bien que le Café des Exilés soit bien différent des autres.

— Il est bien différent du Café des Réfugiés, insinua l'Irlandais.

— Il en diffère du tout au tout, dit M. d'Hémecourt.

Et il jeta ses regards sur les murs. Les tablettes étaient alléchantes sous leurs rangées des sirops rafraîchissants que seul il avait le secret de confectionner.

L'expression de son visage passa de la tristesse à une douce fierté, éloquente quoique muette.

Interrompons un instant notre histoire pour écouter ce que cette expression disait :

— Si quelque pauvre exilé de n'importe quelle île où croissent les goyaviers, les manguiers ou les bananiers a besoin d'une gorgée de liquide qui lui rappelle sa patrie perdue dans la verdure des cocotiers, voici le Café des Exilés, prêt à ouvrir sa porte au pauvre enfant et lui donner l'accolade fraternelle ! Et s'il n'a ni or ni argent, que le ciel, la Vierge et saint Christophe le bénissent ! Cela m'est égal. Voici une chaise à berceaux, voici une cigarette, voici de la lumière prise à la lampe même du patron. L'exilé paiera quand il pourra !

Ainsi que cette ostentation bien pardonnable le donnait à entendre, les choses se passaient souvent de cette façon ; et si le nouvel arrivant avait dit que son père était espagnol :

— Allons ! s'écriait le vieux M. d'Hémecourt, un autre verre ! cette liqueur ne fait pas de mal. Ma mère était castillane !

Et si l'exilé avait dit que sa mère était française, les verres arrivaient également.

— Mon père, disait le brave homme, était un Français de la Martinique, dont le sang était aussi pur que ce vin et le cœur aussi doux que ce miel ! Voyons, un verre d'orgeat !

Et il l'apportait lui-même dans un gobelet d'une pinte.

Il y a jalousie et jalousie.

Certaines gens prennent feu instantanément et tuent ; d'autres roulent silencieusement leurs ardentes pensées dans leur esprit, comme l'oiseau qui couve tourne ses œufs dans le nid.

Manuel Mazaro était de cette dernière catégorie, et il devint chagrin de ce que Galahad fût admis au sanctuaire, pendant que lui et ses autres compagnons étaient privés de cette faveur.

Pauline avait été, en quelque sorte, pour le Café des Exilés, ce que la Madone était pour les églises de leur pays ; et le fait, pour

le père de la jeune fille, de murmurer son nom à l'oreille de l'un plutôt que de l'autre semblait à Mazaro comme si le vieillard, étant sacristain, eût dit à quelque adorateur en particulier : " Voici, prenez cette madone, je vous en fais cadeau."

Ou, si ce n'était pas là le sentiment qu'éprouvait le jeune et beau Cubain, sa jalousie en empruntait du moins l'apparence.

Si Pauline devait descendre de sa niche, alors, adieu le Café des Exilés ! C'était le bon génie de l'établissement ; elle en faisait quelque chose de sacré ; elle en était la providence ; elle était le cierge allumé sur l'autel.

Le lecteur pardonnera sans doute à ma plume de s'attarder à parler d'elle.

Et cependant, je ne sais comment définire la tendre et muette affection avec laquelle tous ces exilés regardaient la jeune fille.

Dans les après-midi parfumés, comme je l'ai déjà dit, ils se rassemblaient sur les genoux de leur mère, c'est-à-dire sur la terrasse en face du café. Là, étendus nonchalamment dans leurs fauteuils berçants, ils passaient les heures de la soirée à répéter les récits de leur pays natal.

La lune montait en glissant dans les nuages, comme une barque d'argent entre des îles enveloppées de brume ; et ils aimaient avec une sorte d'adoration l'astre silencieux et mouvant ; car, du haut de son orbe céleste, il pouvait voir en même temps et les exilés et leur patrie, dans les lointaines Antilles.

C'était un peu là leur impression vis-à-vis de Pauline, qui leur semblait — ils ne savaient comment — se tenir comme à mi-chemin entre eux et le ciel.

Oh ! ceux qui ont été pèlerins, qui ont erré loin du port et de la lumière ; ceux que la destinée à conduits dans des sentiers solitaires jonchés de ronces et d'épines qu'ils n'avaient pas semées ; ceux qui, sans asile sur une terre habitée, voient des fenêtres pleines de clartés et des portes grandes ouvertes — pour d'autres que pour eux — ceux-là comprennent bien le sentiment d'adoration qui jette à toute fille de notre chère mère Eve croisant par hasard le sentier, ce cri à la fois silencieux et suppliant : " Arrêtez un instant, afin que je puisse vous contempler. O femme qui embellissez la terre, arrêtez que je me rappelle les traits de ma sœur ; arrêtez encore un moment que, les bras pendants et abattus, je regarde de loin la douceur de vos traits.

les tresses luisantes de vos cheveux, et que mon âme se prosterne pour prononcer ces prières que peut-être — Dieu le sait — je ne pourrai jamais plus dire dans mon pays."

On voyait rarement Pauline.

Mais quelquefois, dans l'après-midi, quand les exilés oisifs étaient assis en cercle sous l'avant-toit, tandis que quelque vieillard racontait son histoire de feu, de sang, de capture et d'évasion, que les têtes quittaient le dossier des chaises pour se pencher en avant, et qu'un profond silence succédait au récit, le vieux M. d'Hémecourt élevait aussitôt la voix, et posant les mains sur les genoux du narrateur :

— Camarade, vous avez la gorge sèche, disait-il, voici des citrons frais ; ma chère enfant va venir vous préparer elle-même une limonade.

Alors les voisins, assis devant leurs portes, disaient avec discrétion :

— Voyez, voyez, voilà Pauline !

Et tous les exilés se levaient, ôtaient leurs chapeaux, et se tenaient comme dans une église, tandis que Pauline, comme la lune émergeant d'un nuage, descendait les trois marches de la porte et s'arrêtait devant le voyageur basané avec un verre sur un plateau, dans la pose de Rebecca avec sa cruche.

Inutile d'énumérer le nombre d'histoires à tirer les larmes, ou plutôt à fendre le cœur, si elles eussent eu quelque fondement de vérité, que le beau Mazaro avait racontées, dans l'espérance toujours déçue que la divinité du lieu viendrait lui présenter la coupe de nectar.

Mais j'omettrais un trait saillant de la vie qu'on menait au Café des Exilés, si je n'ajoutais que ces prétendues aventures étaient écoutées avec déférence et crédulité, et que, d'un autre côté, le conteur ne les hasardait jamais en présence de l'Irlandais.

Celui-ci aurait froncé le sourcil, ou fait entendre un claquement de langue significatif, ou laissé tomber, sans faire semblant de rien, un mot plus ou moins ironique, et toute la compagnie aurait souri malgré elle.

De sorte qu'on serait porté à croire que le jeune Cubain aux cheveux bouclés n'avait pas toujours eu, pour son camarade celtique, cette espèce d'affection familière pouvant légitimer l'habitude qu'il

avait prise avec ostentation de caresser la joue de Galahad de petites tapes pour ainsi dire veloutées.

Tel était le Café des Exilés, tels étaient ses pensionnaires et ses clients, quand certains événements sans gravité apparente commencèrent à tomber sur lui comme des germes de nielle dans le blé, et déterminèrent l'inévitable fin commune à toutes choses.

Nous avons déjà parlé du petit grain de jalousie qui germait dans le cœur de Manuel Mazaro.

Galahad Shaughnessy devint particulièrement actif en organisant une société d'Espagnols américains dont le but, énoncé dans sa constitution manuscrite, étaient de rendre des honneurs funéraires convenables à ceux de leurs frères que la mort pourrait enlever, et de transférer leurs cendres au pays natal, toutes les fois que la chose serait possible.

A la tête de ce mouvement se trouvait, avec Galahad, un élégant vieillard, médecin mexicain, le docteur... — son nom m'échappe — que le Café des Exilés recevait quelquefois dans son giron — lisez sur son seuil — mais dont le séjour favori était le vieux Café des Réfugiés, sur la rue Royale — *Royal Street*, comme on commençait à l'appeler. Manuel Mazaro fut nommé secrétaire.

Pour une raison ou pour une autre, on jugea prudent de tenir les réunions en différents endroits, tantôt ici, tantôt là ; mais le lieu de rendez-vous le plus fréquent était le Café des Exilés. Il était paisible ; ces Créoles espagnols aiment à couver leurs projets sans bruit, comme une poule au fond d'une grange, quitte à caqueter comme elle après coup.

On accordait à cette vieille institution une confiance générale ; on avait une sorte d'assurance intime que le mystère ne serait pas dévoilé ; et puis, après tout, quels grands secrets aurait donc pu avoir à cacher une simple société de sépulture mutuelle ?

Avant l'heure de l'assemblée, le Café des Exilés fermait ses portes, après avoir renvoyé ses clients, qui revenaient ensuite un à un, comme une volée d'oiseaux sauvages éloignés un instant de leurs quartiers habituels.

On voyait aussi apparaître certains habitués du Café des Réfugiés.

Une petite porte dans la clôture du jardin les introduisait dans une chambre en arrière, laquelle se remplissait bientôt d'hommes

à figure basanée, conversant entre eux sur le ton bas et courtois particulier à leur race.

Les volets des portes et des fenêtres étaient clos, et les fentes mêmes étaient soigneusement calfeutrées avec du coton. Il est des gens qui redoutent tant les indiscrétions.

Une nuit, après que tous se furent dispersés de la façon convenue, c'est à dire deux à deux, et par intervalles, Manuel Mazaro et M. d'Hémecourt restèrent seuls, assis l'un près de l'autre, dans la chambre à peine éclairée.

Le premier parlait ; l'autre écoutait d'un air triste. Le jeune Cubain, par manière de précautions — car il était prudent — avait le soin de parler anglais. A peine si on l'entendait murmurer :

— Il me disait : " Manuel, elle s'imagine que je désire l'épouser." Et, si vous l'aviez vu rire !....

M. d'Hémecourt leva la tête, et posa sa main sur le bras du jeune homme.

— Manuel Mazaro, commença-t-il, si ce que vous dites n'est pas vrai....

Le Cubain, l'interrompit :

— Si ce que je dis n'est pas vrai, vous tuerez Manuel Mazaro, n'est-ce pas ? Très-bien !

— Non, répondit le brave homme, non ; mais je suis sûr que le major vous brûlera la cervelle.

Mazaro hocha la tête et leva un doigt comme pour commander l'attention.

— Il me disait : " Manuel, si vous parlez de ceci à senor d'Hémecourt, je vous rencontrerai quelque nuit, et je vous arracherai le cœur." Mais, lui ai-je répondu, si le senor d'Hémecourt l'apprend de Mlle Pauline...

— Silence ! s'écria fièrement le vieillard. Tonnerre ! monsieur Mazaro, ni vous ni d'autres ne devez prononcer le nom de ma fille. Je ne puis pas permettre cela.

Pendant que le vieillard parlait ainsi avec animation, le Cubain approuvait énergiquement de la tête.

— Très bien ! très bien, senor, disait-il ; vous avez raison, senor ; excusez-moi, senor, excusez-moi. Mais, senor d'Hémecourt, quand le major Shaughnessy me parlait, il avait toujours ce nom-là à la bouche. M. d'Hémecourt se leva.

— Mon ami, dit-il avec contrainte, je dois vous souhaiter le bonsoir. Vous m'avez bien surpris. J'irai au fond de cette affaire. Manuel Mazaro, je suis un vieillard, mais, si ce que vous m'avez dit n'est pas vrai, je vous conseillerais de ne jamais remettre les pieds au Café des Exilés.

Mazaro sourit et s'inclina. Son hôte ouvrit la porte donnant sur le jardin, et, pendant que le jeune homme se retirait, il ne put, même alors s'empêcher de remarquer la beauté de sa tournure et de son visage, en même temps que l'odeur du jasmin de nuit qui remplissait l'air d'une suavité presque fatiguante.

Le Cubain s'arrêta un moment, comme pour parler, mais se ravisa, releva sa figure de jeune fille vers la tête des palmiers dont les aiguilles se croisaient en travers de la lune, baissa de nouveau les yeux, porta la main à son panama, et, silencieusement suivi par le vieillard nu-tête, il ouvrit la petite barrière du jardin, regarda dehors avec prudence, dit bonsoir, et s'engagea dans la rue.

Comme M. d'Hénecourt s'en retournait vers la porte par où il était sorti, une exclamation de surprise lui échappa. Pauline était devant lui, et parlait français avec une extrême chaleur :

— Papa, papa, cela n'est pas vrai !

— Non, mon enfant, répondit-il, je suis sûr que cela n'est pas vrai ; je suis sûr que c'est faux. Mais pourquoi n'es-tu pas encore au lit, mon petit oiseau ? La nuit est bien avancée.

Il passa sa main sur la joue de la jeune fille.

— Ah ! papa, je ne vous tromperai pas. Je m'imaginais que Manuel vous dirait quelque chose, et je suis restée pour écouter.

La figure du père accusa une nouvelle et plus profonde anxiété.

— Pauline, mon enfant, dit-il avec un tremblement dans la voix, si ce que Manuel raconte est faux, au nom du ciel, comment as-tu pu soupçonner qu'il le dirait ?

Il se joignit inconsciemment les mains. La douce enfant avait un avantage dont elle n'avait pu hériter de son père ; elle avait l'esprit de discernement et la répartie vive. Néanmoins elle restait confondue.

— Parle, mon enfant ! s'écria le vieillard alarmé, parle ! ne me fais pas mourir !

— Oh ! papa, dit-elle, je n'en sais rien.

Le vieillard eut un gémissement.

— Papa ! papa ! s'écria-t-elle de nouveau, c'était un pressentiment ; quelque chose me le disait.

— Hélas ! dit le vieillard, si c'était ta conscience !

— Non, non, non, papa ! s'écria Pauline, mais j'avais peur de Manuel Mazaro ; il me semble qu'il le hait, qu'il lui fera du mal par tous les moyens possibles ; je sais qu'il le tuerait même. O mon Dieu !...

Elle frappa ses mains au-dessus de sa tête, et fondit en larmes. Son père la regarda avec toute la sévérité triste dont sa nature sensible était capable. Il abandonna le bras de sa fille pour tirer à lui une des mains dans lesquelles elle avait caché son visage.

— Tu sais autre chose, dit-il ; tu sais que le major t'aime, ou du moins tu le penses, parle !

Elle laissa tomber ses deux mains, et, levant sur son père un regard qui n'avait rien à cacher, elle s'écria soudain :

— Je donnerais des mondes pour le penser ! Et elle s'affaissa sur le parquet.

Le vieillard attendri n'avait pas besoin d'en savoir plus long ; il était convaincu.

— Oh ! mon enfant, mon enfant ! s'écria-t-il, en essayant de la relever. Ma pauvre petite Pauline, ton père n'est pas irrité. Relève-toi, chère petite ; bien ; embrasse-moi ; Dieu te bénisse !... Pauline, mon trésor, que faire de toi ? où faut-il te cacher ?

— Vous connaissez déjà mon avis, papa.

— Oui, mon enfant, et tu avais raison. Je n'aurais jamais dû ouvrir ce café. Ce n'est pas un endroit convenable pour toi, pas du tout.

— Quittons-le, dit Pauline.

— Ah ! Pauline, je le fermerais demain, si cela était en mon pouvoir ; mais maintenant, il est trop tard, je ne puis pas.

— Pourquoi ? demanda Pauline avec instance.

Elle avait passé un bras autour du cou de son père. Ses larmes brillaient dans un sourire.

— Ma fille, je ne puis te le dire... Allons, va te remettre au lit. Bonne nuit ! ou plutôt bonjour ! Que Dieu te garde !

— Alors, papa, ne craignez rien. Vous n'avez pas besoin de me cacher. J'ai mon livre de prières, et ma petite chapelle, et mon jardin, et ma fenêtre. Mon jardin est ma place forte, et je fais le guet de ma fenêtre, vous comprenez ?

— Ah! Pauline, répondit le père, j'ai malheureusement laissé entrer l'ennemi.

— Bonne nuit, répondit-elle en l'embrassant trois fois sur chaque joue; la sainte Vierge prendra soin de nous ... bonne nuit! ... *Il* n'a jamais dit cela, vous savez; non, jamais ... pas lui ... bonne nuit!

Le soir suivant, Galahad Shaughnessy et Manuel Mazaro se rencontrèrent à cet endroit " bien différent," le Café des Réfugiés.

On y parlait beaucoup de l'annexion du Texas, de l'éventualité d'une guerre avec le Mexique, des affaires de Saint-Domingue, de Cuba, et de mille autres choses.

Galahad avait sa bonne humeur ordinaire.

Il marchait à grands pas au milieu d'un rassemblement de Louisianais, de Cubains, et d'Américains, qu'il faisait rire aux éclats par son compte-rendu d'un concert d'Ole Bull, et en leur contant comment il avait extorqué de M. et Mme Devoti un billet d'entrée pour leur fameux bal d'enfants costumés.

— Hallo! dit-il, en voyant Mazaro s'approcher. Voici la céleste Angélique en personne. Eh! dites donc, la belle, comment se fait-il que vous ne soyez pas dans les bras maternels du Café des Exilés?

Mazaro eut un soupir amical, et s'assit.

Un moment après, l'Irlandais, laissant de côté ses camarades, s'avança vers le jeune Cubain, et lui demanda d'un air tranquille, et comme par affaire;

— Désirez-vous me voir, Mazaro?

Le Cubain fit un signe affirmatif, et ils se retirèrent à l'écart.

Mazaro, dans quelques mots rapides qu'il prononça en regardant son joli petit pied, dit à l'autre de ne pas s'approcher du Café des Exilés, pour aucune considération, car il y avait, dans les environs, deux hommes dangereux qui le guettaient évidemment, et...

— Pourquoi cela? pourquoi cela? demanda Galahad.

L'habitude que le major Shaughnessy avait de répéter ses phrases provenait de la même source que cette autre qu'il avait aussi d'interrompre constamment quand un autre parlait.

— Ils doivent savoir, continua-t-il, ils doivent savoir, dis-je, que quand je ne suis pas ailleurs, je suis ici. Qu'est-ce qu'ils me veulent?

Mazaro fit un geste significatif de prudence et de discrétion ; puis il sourit, comme pour dire : " Vous devriez le savoir."

— Ah ! ah ! fit doucement l'Irlandais. Pourquoi ne viennent-ils pas ici, alors ?

— Ils ont peur, dit Mazaro, ils ont peur de se mêler à notre bande.

— C'est cela, dit l'Irlandais, c'est cela ! Eh bien, si le cœur ne me dit pas précisément d'y aller, je n'irai pas ; je n'irai pas, non ! Nous n'avons point d'affaires là ce soir, Mazaro, n'est-ce pas ?

— Non.

Le soir suivant, ce fut à peu près la même chose, Mazaro répétant ses avertissements. Mais quand, le troisième soir, l'Irlandais manifesta de nouveau sa volonté de ne pas aller au Café des Exilés, à moins d'y être poussé sérieusement, ce fut avec cette restriction mentale qu'en réalité, il s'y sentait poussé sérieusement, et qu'il pouvait bien s'y rendre à l'insu de Mazaro, ne fût-ce que pour voir si ce n'était pas quelques-uns de ses vieux camarades qui s'étaient mis dans la tête de le mystifier.

— Mazaro, dit-il, je vais faire une petite promenade de ce côté ; veuillez m'attendre jusqu'à ce que je revienne... jusqu'à ce que je revienne. Je m'absente pour trois quarts d'heure à peu près.

Mazaro consentit. Il voyait avec satisfaction partir l'Irlandais dans une direction opposée à celle du Café des Exilés. Il attendit quinze ou vingt minutes ; puis, croyant pouvoir se rendre au Café des Exilés et revenir avant l'expiration du temps fixé, il se hâta de partir.

La paisible habitation reposait au clair de lune, ses enfants à ses pieds. Cependant la réunion formée devant la porte était un peu moins nombreuse que de coutume. M. d'Hémecourt n'y était pas ; il était assis dans la chambre, en arrière du café. La grande table qui servait aux assemblées de la société de sépulture était placée en travers de la pièce, avec une lampe dessus. M. d'Hémecourt était près de la lampe. En face de lui une chaise semblait attendre quelqu'un. Pauline était assise à côté du vieillard. Ils causaient prudemment à voix basse, en français.

— Non, disait elle avec une apparente insistance, nous ne savons pas s'il refuse de venir. Manuel le dit, voilà tout.

Le père secoua la tête avec tristesse.

— Quand est-il jamais resté trois jours de suite sans venir ? disait-il. Non, mon enfant, il s'absente de propos délibéré. Quand Manuel le sollicite de venir, il ne lui répond que des choses en l'air.

— Mais, objecta la jeune fille en mettant son visage à l'abri de la lumière de la lampe, et en parlant avec une certaine vivacité, pourquoi ne lui avez-vous pas expédié un mot par quelque autre personne ?

M. d'Hémecourt regarda sa fille un instant, puis se mit à sourire de sa propre simplicité.

— Ah ! dit-il, mais certainement, et c'est ce que je vais faire.... Courez, Pauline. Voilà Manuel, maintenant, plus tôt que d'habitude !

Un pas se faisait entendre à l'intérieur du café. La jeune fille, bien qu'elle sût que ce n'était pas celui de Mazaro, se leva précipitamment, ouvrit la porte la plus proche, et disparut. Elle l'avait à peine fermée derrière elle, que Galahad Shaughnessy apparaissait.

M. d'Hémecourt se leva à la fois surpris et confus.

— Bonsoir, monsieur d'Hémecourt, dit l'Irlandais. Monsieur d'Hémecourt, je sais que c'est contre la règle... contre la règle... d'entrer ici ; mais, ajouta-t-il en souriant, je voudrais vous dire un mot en particulier... un mot seulement en particulier....

De l'armoire aux bouteilles où elle s'était retirée, la jeune fille sourit triomphalement. Elle essuya la rosée qui perlait sur son front, car sa cachette était très étroite et très chaude.

Le père n'était pas si joyeux, lui. Un sentiment de tristesse et de doute se mêlait si bien à son mécontentement, qu'il n'osait pas lever les yeux ; il fixait du regard, dans le bois de la table, un nœud qui faisait l'effet d'une chenille roulée sur elle-même. Il conclut que Mazaro avait bien en réalité prié le major de venir.

— Mazaro vous a dit ?....

— Oui, fit l'Irlandais, Mazaro m'a dit que j'étais espionné, et....

— Major, interrompit malheureusement le vieillard, en levant les yeux et en parlant d'un ton vexé, pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt, si Mazaro vous l'avait dit ? C'est un fait grave contre vous.

— Mazaro ne vous a-t-il pas dit pourquoi je n'étais pas venu ? demanda le major, qui commençait à ne rien comprendre aux paroles de son hôte.

— Oui, répliqua M. d'Hémecourt, mais un gentilhomme brave ne doit pas avoir peur de....

Le jeune homme l'interrompit en riant doucement.

— M. d'Hémecourt, dit-il, je ne crains pas deux hommes vivants... deux hommes vivants... et surtout les deux individus qui m'ont guetté dernièrement, si ce sont ceux que je soupçonne

Les manières de M. d'Hémecourt intriguaient fort son interlocuteur, qui n'en continua pas moins :

— Mais ce sont les accusations que je crains, dit-il avec une certaine naïveté dans le sourire. Elles sont graves, comme vous le dites, et voilà la seule raison... la seule raison de mon absence, vous voyez ?... la seule raison de mon absence.

En vérité la jeune fille dut essuyer de nouveau son front ; elle ignorait que chacune de ces paroles comportait une signification différente dans l'esprit des trois personnages qui les entendaient. Le vieillard était agité.

— Mais, Monsieur, dit-il en hochant la tête et en levant la main....

— Enfin, monsieur d'Hémecourt, interrompit l'Irlandais, à quoi bon se mesurer avec deux coupe-jarrets, quand....

— Major Shaughnessy ! s'écria M. d'Hémecourt, ne pouvant plus se contenir. Je ne suis pas un brigand, major Shaughnessy ! et j'ai le droit de vous surveiller.

Le major se leva.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il distraitement. Prenez garde, monsieur d'Hémecourt, l'un de nous deux divague... l'un de nous....

— Non, Monsieur, s'écria l'autre, en se levant d'un bond, le poing crispé et tremblant ; je ne suis pas fou ! J'ai le droit de surveiller l'homme qui fait des remarques sur ma fille.

— Cela ne m'est jamais arrivé.

— Si !

— Pardon !

— Mais vous venez de l'avouer.

— Jamais de la vie ! et l'homme qui vous a dit cela est un menteur !

— Ah ! ah ! dit le vieillard, le doigt menaçant. Ah ! ah ! vous dites que Manuel Mazaro est un menteur !

L'Irlandais éclata de rire.

— Ma foi, dit-il, il me semble que j'en ai le droit.

Il repoussa doucement le vieillard sur son siège, et lui-même reprit le sien.

— Monsieur d'Hémecourt, dit-il, pourquoi Mazaro m'a-t-il retenu loin d'ici, en me prévenant que deux Espagnols me guettaient ? Voilà ce que je suis venu vous demander. Mon cher monsieur, comment pouvez-vous supposer que je parlerais de l'ange... — je veux dire de votre fille — pour faire plaisir à Mazaro... à Mazaro ?

Dire que le vieillard était ballotté comme une embarcation à la mer serait une expression trop faible. Il tourbillonnait dans un ouragan de doutes et de crainte.

Quelqu'un mentait, mais il ne savait trop qui ; il était dans un profond ahurissement.

Il ouvrit la bouche pour dire n'importe quoi, quand ses oreilles perçurent le son de la voix de Manuel Mazaro qui répondait au salut de quelqu'un de ses camarades, devant la porte d'entrée.

— Le voici ! dit le vieillard. Cachez-vous, major, ne vous laissez pas surprendre... mon Dieu !....

L'Irlandais sourit.

— La misérable peau jaune ! dit-il tranquillement, pendant que ses yeux bleus dansaient dans leurs orbites. Je vous l'empoigne....

Mais quelqu'un était là derrière une porte, qui se préparait à s'élancer de sa cachette pour se jeter héroïquement entre les deux hommes.

— Non, non ! cria M. d'Hémecourt surexcité. Pas au Café des Exilés... pas maintenant, major. Mettez-vous derrière cette porte, major, s'il vous plaît. Vous entendrez ce qu'il dira, major ! Donnez-vous cette peine, je vous en prie, major. Pas cette porte-là... celle-ci.

Le major rit de nouveau et se dirigea vers la porte désignée ; mais il s'arrêta presque aussitôt.

— Je ne puis entrer là, dit-il, c'est la chambre de Mlle Pauline.

— C'est vrai, mais... dit l'autre à voix basse, car le bruit des pas de Mazaro approchait.

— Je vais me faufiler ici, dit en riant Shaughnessy.

Et il se glissa rapidement vers une autre porte, l'ouvrit malgré une résistance momentanée venue de l'intérieur et qu'il n'eut pas le temps de remarquer, entra dans un petit réduit garni de tablettes chargées de bouteilles, referma la porte et se trouva face

à face avec Pauline, qu'éclairait un rayon de lune filtrant à travers une petite fenêtre grillée. Au même instant la voix du jeune Cubain se fit entendre.

Pauline était hors d'elle. Elle fit mine d'ouvrir la porte et de fuir, mais l'Irlandais s'y opposa par un geste énergique et rassurant. La porte ouverte, une scène sanglante pouvait avoir lieu dans l'arrière salle du Café des Exilés. Elle le savait : que faire ? Elle resta.

— Vous avez eu beaucoup d'ennui, senor, dit Manuel Mazaro, en prenant le siège que le major venait de quitter.

Il avait légèrement tapé sur l'épaule de M. d'Hémecourt, et le vieillard s'était reculé, ce qui avait provoqué cette remarque, qui resta sans réponse.

— Il y a une masse de monde au Café des Réfugiés, continua le jeune homme.

— Le major Shaughnessy y était-il ? demanda M. d'Hémecourt avec tout le calme dont il était capable.

Le major Shaughnessy ? oui, il y était ; mais, ajouta-t-il en souriant et en hochant la tête avec mépris, il ne viendra pas chez vous, senor, oh ! non.

Le vieillard eut un sourire amer.

— Non ?

— Oh ! non, senor !

Mazaro approcha sa chaise.

— Senor, dit-il...

Et puis, il ajouta après une pause :

— Tout cela ne vaut rien pour votre fille, n'est-ce pas ?

— Quoi ? demanda l'hôte, prêt d'éclater en fureur comme un dogue qu'on agace.

— Tous ces bavardages. Un café n'est guère un lieu convenable pour elle, qu'en dites-vous ?

L'Irlandais et la jeune fille se regardèrent un instant dans les yeux, comme on le fait quand on écoute. Mais Pauline baissa immédiatement le regard, et quand elle comprit les paroles de Mazaro, sa rougeur devint visible, même sous le pâle reflet de la lune.

— Il a raison, murmura énergiquement Galahad.

Elle essaya de reculer d'un pas ; mais elle se heurta contre les tablettes.

M. d'Hémecourt n'avait pas répondu. Mazaro reprit :

— Mais vous n'y pouvez rien ; ne devrait-elle pas se marier ?

Pauline tremblait. Son père rassembla toutes ses forces et se leva comme pour intimer à l'inquisiteur l'ordre de s'éloigner ; mais le joli Cubain le fit rasseoir d'un signe qui semblait demander encore la faveur d'un moment d'entretien.

— Senor, si un homme aime votre fille, vous savez, tout est possible à l'amour.

Pauline roulait entre ses doigts nerveux quelques bouts de broches qu'elle avait pris distraitement sur une tablette, et, malgré elle, ses yeux rencontrèrent les yeux de Galahad. Ceux-ci la regardaient avec tant de persistance qu'elle ferma les siens, et, le cœur palpitant de joie, elle se retourna à demi.

Mazaro parlait toujours.

— Tout est possible à l'amour, senor ; vous devriez la marier pour l'éloigner de cet endroit, senor.

— Manuel Mazaro, dit M. d'Hémecourt en se levant de nouveau, vous en avez dit assez.

— Non, non, senor, non, non ; je veux que vous le sachiez, il y a un homme... qui aime votre fille ; et je le connais !

Après tout, y avait-il là matière à querelle ? Mazaro ne voulait-il pas parler de Galahad ?

— Voulez-vous parler du major Shaughnessy ? demanda naïvement le vieillard.

Mazaro sourit d'un air moqueur.

— Le major Shaughnessy, dit-il, oh ! non ; pas le major Shaughnessy !

Pauline ne tenait plus en place ; elle voulait s'esquiver, au risque de passer à la face de Manuel Mazaro. Elle se retourna vers Galahad, et prise de terreur, elle ouvrait les lèvres pour parler ; mais....

— Le major Shaughnessy, continua le Cubain, il n'a jamais aimé votre fille !

Galahad retint la jeune fille prête à ouvrir la porte :

— Pauline, c'est un mensonge ! dit-il.

— Et, senor, poursuivit le Cubain, s'il était possible à votre fille de l'aimer, ce serait le plus grand malheur qui lui pût arriver ; mais, senor, je....

M. d'Hémecourt lui imposa silence d'un geste énergique. Il avait repris son siège, mais il se leva de nouveau, saisit le chapeau du Cubain sur la table et le lui tendit.

— Manuel Mazaro, vous avez ...

— Senor, je vais vous dire ...

— Manuel Mazaro, vous ...

— Mais, senor ...

— Mais, Manuel Maz ...

— Senor, excusez-moi ...

— Silence ! exclama le vieillard. Manuel Mazaro, vous m'avez trompé ! vous vous êtes moqué de moi, Manuel....

— Senor, s'écria Mazaro, je vous jure que tout ce que je vous ai dit est ....

Il s'arrêta, pétrifié. Galahad et Pauline étaient devant lui.

— Est quoi ? demanda l'homme aux yeux bleus, avec cette attitude calme que Mazaro se rappela instantanément avoir déjà vue une certaine nuit qu'on avait fait feu sur Galahad au restaurant du *Veau-qui-tète*, rue Saint-Pierre.

La table les séparait, mais la main de Mazaro se porta rapidement en arrière sous le collet de son habit.

— Ah ! ah ! s'écria l'Irlandais, hochant la tête avec un sourire plus sombre, en portant la main à sa poitrine d'un air menaçant. Pas de ça ! Bas la patte, et continue ton discours !

— Ce n'est rien, dit le Cubain, en essayant de sourire.

— Tu en as menti ! dit Galahad.

— Non, répliqua Mazaro, qui s'efforçait encore de sourire, malgré le supplic qu'il endurait ; je parlais à M. d'Hémecourt ; je ne lui disais pas de mensonges.

— Je te dis que tu es un menteur ! et tu vas avoir la complaisance de venir avec moi devant la maison ; je veux te châtier en plein public.

— Major ! intervint M. d'Hémecourt.

— Hors d'ici ! cria Galahad en s'avançant d'un pas vers le Cubain.

Si Mazaro eût voulu personnifier le prince des ténèbres, sa belle figure en avait la véritable expression. Il se retourna lentement, ouvrit la porte qui conduisait au café, jeta en arrière un regard enflammé, et disparut.

Pauline posa sa main sur le bras de son amoureux.

— Major, fit le père...

— Oh ! major, tant que vous voudrez, interrompit l'Irlandais. Monsieur d'Hémecourt, dites plutôt : Major, voici une bonne petite femme pour vous, et je laisserai le serpent s'en aller.

Alors M. d'Hémecourt et sa fille se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, et, en vérité, firent ce que j'aurais voulu, pour la satisfaction de mes lecteurs, les voir éviter : ils fondirent en larmes. Le major, avec ce talent particulier qu'ont les Irlandais de saisir le côté comique des choses, s'éloigna d'un pas pour cacher sa gaieté, et donner cours à sa bonne humeur en se grattant d'abord à la tempe, puis à la cuisse.

Mazaro passa silencieusement au milieu du groupe des habitués réunis devant la porte du café, et quelques minutes après, Galahad Shaughnessy, après avoir pris place parmi les exilés, se leva et fit remarquer que le veillard désirait sans doute leur souhaiter le bonsoir. On se sépara donc ; le Café des Exilés ferma ses fenêtres, puis ses portes, cligna de l'œil un moment ou deux à travers les fentes des valets, et enfin s'endormit profondément.

A la demande de Galahad, le médecin mexicain dit à Mazaro qu'il pouvait et devait occuper, sans crainte d'être molesté, son siège accoutumé à la prochaine réunion de la société de Sépulture. Il en profita.

La réunion eut lieu environ sept jours après l'incident de l'arrière-chambre du café, et dans ce même local. Les affaires expédiées, Galahad, qui présidait, se leva, (son complet de toile se détachant sur les vêtements sombres de ses camarades le faisait ressembler à une brebis blanche dans un troupeau de moutons noirs), et demanda la liberté de faire venir des verres. Je dis un troupeau de moutons noirs, et cependant, il aurait été difficile de trouver compagnie plus innocente en apparence que cette double rangée de figures langoureuses et efféminées.

Les verres furent apportés et remplis.

— Messieurs, dit Galahad, mes camarades, c'est peut-être la dernière fois que nous nous rencontrons ensemble, et au complet....

Martinez, l'aventurier de Saint-Domingue, homme de rude expérience, hocha la tête avec un sourire incrédule, replia sa jambe sous lui et joignit les mains derrière sa tête.

— Qui sait ? continua le discoureur ; senor Benito, par exemple, est bien fort, sa santé est excellente, il a à peine trente-sept ans, — ici tous se mirent à rire — et il pourrait fort bien tomber malade demain.

Martinez sourit au grand et grisonnant Benito, placé à gauche de Galahad, et Benito, en retour, montra à la société une étroite rangée de dents blanches grimaçant sous ses moustaches.

— Qui sait, continua le jeune Irlandais, qui sait si Pedro que voici n'aura pas quelque attaque de fièvre ?

Pedro, un homme court, trapu, de sang mêlé, n'ayant qu'un sourcil, et dont personne ne connaissait le nom de famille, sourit approbativement.

— Qui sait, reprit Galahad, après que ceux qui comprenaient l'anglais eussent interprété ses paroles aux Espagnols qui ne comprenaient pas, qui sait s'ils n'auront pas bientôt besoin des services non seulement de notre excellent médecin, ici présent, mais de notre société ? et si Fernandez, et Benigno, et Gonzalez, et Dominguo ne seront pas les premiers dont les restes bien-aimés devront être transportés à bord de cette goélette en ce moment au bâclage du Picaillon, pour être remis en sûreté entre les mains de leurs compatriotes, sur le sol de leur patrie ? Qui sait s'il n'en sera pas ainsi ?

La compagnie s'inclina gracieusement comme si elle eût voulu dire :

— Voilà des phrases bien tournées, senor, bien tournées.

— Et, *amigos*, si telle est leur destinée prochaine, je leur dirai...

Il leva son verre et tous en firent autant.

— Je leur dirai : Créoles, compatriotes, et amis bien aimés, bon voyage et bonne chance !

Pour quelques minutes, il y eut dans l'auditoire force traductions, signes de tête et murmures d'applaudissements.

— *Bueno !* s'écria Mazaro.

Et sous la double rangée circulaire des lèvres moustachues, partout un sourire aimable montra quantité de dents blanches, jaunes ou brunes, brillant comme des osselets dispersés dans l'herbe.

— Et maintenant, Messieurs, continua Galahad, mes compagnons d'exil, un mot de plus. Monsieur d'Hémecourt, c'était votre

coutume, jusqu'à dernièrement, de récompenser un beau parleur en lui faisant offrir un verre par la main de votre fille....

— Oui ! oui !

— Il est vrai que je suis un pauvre discoureur....

— Vous êtes un orateur accompli !

— Cependant, je vous demanderai, comme c'est peut-être la dernière fois que nous nous rencontrons ensemble, de bien vouloir permettre à la déesse du Café des Exilés d'honorer notre société de sa présence pour une minute.

— Oui, oui, senor, très bien !

Toutes les têtes se tournèrent vers le vieillard, et s'inclinèrent pour appuyer la proposition.

— Vous sentez, mes amis, dit tout bas Galahad, pendant que M. d'Hémecourt quittait la chambre, que la position de cette jeune fille est devenue de plus en plus embarrassante au milieu de nous, et que les opérations de notre société devront sans doute l'aggraver encore dans l'avenir. C'est pourquoi je viens de prendre les moyens.... c'est pourquoi, dis-je, j'ai pris ce matin les moyens de soulager dans leur détresse le vieux gentilhomme et sa fille....

Il s'arrêta. M. d'Hémecourt fit son entrée avec Pauline, et tous les exilés se levèrent. Inutile de dire qu'elle était charmante.

Galahad alla au devant d'elle, la prit par la main, la conduisit à la tête de la table, et se tournant vers ses compagnons :

— Patriotes, mes amis, dit-il, je vous présente Mme Shaughnessy !

Il n'y eut aucune explosion de surprise, — mais seulement les saluts, les sourires et les compliments d'usage. Galahad surpris lui-même se tourna vers M. d'Hémecourt, et son regard inquisiteur devina tout. La joie du vieillard avait débordé de son cœur, et dans l'après-midi il avait raconté la chose à chacun en particulier comme un secret trop important pour être révélé, mais en même temps trop agréable pour qu'il pût le garder pour lui seul. Le major et Pauline étaient mari et femme.

Les derniers rires joyeux qui furent jamais entendus dans le Café des Exilés résonnèrent gaiement autour de la salle.

— Camarades, dit l'Irlandais, emplissez vos verres, et à la santé du Café des Exilés ! que Dieu le bénisse !

Et l'assemblée se dispersa sans bruit.

Deux jours plus tard, on parlait beaucoup de maladie au Café des Réfugiés ; le médecin mexicain fit trois visites le même jour. On disait dans le voisinage que l'espèce de géant cubain nommé Benito était très malade dans une des chambres du fond. On remarqua aussi que le même médecin faisait des visites également fréquentes au Café des Exilés.

— Vous savez, l'homme qui n'a qu'un sourcil, disaient les voisins, il est au lit. Mlle Pauline a dû quitter la maison hier pour lui faire place.

— Ah ! est-ce possible ?

— C'est la pure vérité ; avec son mari. Ils ont emporté l'oiseau moqueur ; c'est le major qui le portait. Et puis le major est revenu seul.

Dans l'après-midi qui suivit, les habitués du Café des Réfugiés jouirent du spectacle de l'invalide cubain porté sur un brancard au Café des Exilés, bien qu'il ne parût pas aussi moribond qu'ils l'eussent peut-être désiré ; et le quatrième matin les portes du Café des Exilés restèrent closes.

Une affiche funéraire bordée de noir, et voilée de crêpe, annonça que le grand maître avait rappelé près de lui Don Pedro Hernandez — surnom emprunté pour la circonstance — ainsi que Don Carlos Mendez y Benito.

Les funérailles avait été fixées à quatre heures de l'après-midi.

Elles n'eurent jamais lieu. Vers les deux heures du même jour, il y eut un léger brouhaha dans le port, au bâclage du Picaillon, et ceux qui se trouvaient là par hasard, près d'une jolie petite goélette, disaient qu'elle avait été saisie.

A quatre heures, apparut soudain devant le Café des Exilés une escouade d'hommes portant des croissants d'argent sur la poitrine ; c'étaient des officiers de police.

Le vieux café reposait silencieux, les portes fermées, le crêpe retombant lourdement sur l'affiche funéraire, comme un voile de veuve, le petit jardin qu'on n'apercevait pas répandant ses parfums comme un encensoir caché, et le vieux saule pleureur s'inclinant sur le tout.

— Personne ici ? demande le chef.

La foule, qui s'était rassemblée, regarda sans répondre.

Alors les officiers se mettent en frais de forcer la porte, avec autant de précautions que possible. Ils entrent ; la foule se presse

derrière eux. Les deux cercueils étaient là, qui paraissaient très lourds et très solides, exposés, mais sans gardes.

La foule poussa un soupir d'étonnement.

— Comment ! pourquoi ces outils ? Vont ils faire sauter les couvercles ?

Pan ! pan ! pan ! Les bières s'ouvrent.

— Bien conservés ? demande ironiquement le chef.

— Oh ! oui !

Tout se mettent à rire.

Alors un des spectateurs se hausse sur la pointe des pieds, et regarde à l'intérieur.

— Qu'y a-t-il ? demandent les autres curieux.

Il répond tout bas à l'un d'eux.

— Qu'a-t-il dit ? se demande-t-on les uns aux autres.

— Il dit qu'il n'y a point de cadavres dans les cercueils, mais des fusils neufs.

— Arrière ! arrière ! cria l'un des officiers.

Les oisifs reculèrent et se dispersèrent peu à peu.

Et les exilés ? que leur est-il arrivé, demandez-vous ? Rien. Ils n'ont pas été inquiétés, mais ils ne se sont plus jamais rencontrés ensemble.

Quelques années après cet événement, un officier de police disait au major Shaughnessy :

— Major, une seule chose a empêché votre expédition de réussir, votre défiance. Si vous aviez agi et parlé ouvertement, nous ne vous aurions jamais dit un mot. Mais un certain jeune homme nous a donné l'éveil, et alors il nous a fallu intervenir.

Et quelqu'un ne fut-il pas puni ? Hélas ! oui. Le pauvre Mazaro, le joli et traître Mazaro aux cheveux bouclés fut retiré du canal Carondelet, froid et sans vie !

Quand ses blessures furent comptées, on trouva que leur nombre correspondait exactement à celui des enfants du Café des Exilés, moins Galahad. Mais la mère, c'est-à-dire le vieux café, n'en avait pas été témoin ; elle s'était envolée dans les airs, la nuit précédente, dans un tourbillon de flamme et de fumée.

Dans la liasse du vieux journal *Le Picaillon* et du *Prix Courant*, de 1837, la liste des marchands fait mention de Galahad Shaughnessy, " notre entreprenant et estimable concitoyen." Quant

au vieux M. d'Hémecourt, son nom est gravé dans le marbre, et il habite " la cité dont Dieu est l'architecte."

Hier encore, j'ai dîné avec Shaughnessy et sa femme, — un charmant et beau couple. Leurs enfants étaient assis autour d'eux. Leur conversation est très agréable; mais aucun d'eux ne saurait raconter une histoire aussi bien que leur père, de qui je tiens celle-ci. Son enthousiasme a-t-il pris par-ci par-là quelques libertés ? Quoi qu'il en soit, il connaît l'histoire de chacune des vieilles maisons du quartier français; et, s'il ne la connaît pas au juste, il a tôt fait d'en inventer une pour le moins aussi intéressante que la véritable.

A Mlle YVONNE DESAULNIERS

âgée de huit ans

C'était pour moi, Mademoiselle,
Vous me l'avez dit sans détours,
Pour moi que vous étiez si belle,
Si charmante en vos frais atours.

Vous m'avez mis le cœur en fête ;
Et, malgré toutes mes vertus,
Vous m'auriez fait perdre la tête
Eussiez-vous eu dix ans de plus.

Mais un abîme nous sépare ;
J'aurai bientôt des cheveux blancs ;
Et votre front d'ange se pare
De la grâce de huit printemps.

Je serai vieux, et j'en soupire,
Quand votre jeunesse en sa fleur,
Votre regard, votre sourire
Auront pris toute leur valeur.

Hélas ! dans le cœur tout s'efface !
A l'heure des grandes amours,
Garderez-vous une humble place
Au vieil ami des anciens jours ?

Mais, en attendant, chère Yvonne,
Ce temps encore si loin de nous,
Viens, viens, embrassons-nous, mignonne,
Nul n'en saurait être jaloux.

Si tu m'oubliras, je l'ignore ;
Aujourd'hui ton cœur s'en défend ;
Mais ce sera beaucoup encore
D'avoir eu ton amour d'enfant.

Ernest Marceau.

Ottawa, 7 mai 1890.

LE CANADA EN FRANCE

I

Théophile Gautier affichait un grand mépris pour le piano, et passait sa vie à se convaincre qu'il détestait la musique.

Un jour, un jeune pianiste polonais force la porte du maître. Gautier, fort ennuyé, se défend poliment, et sans toutefois mettre l'intrus dehors, il lui fait comprendre que sa présence lui est particulièrement désagréable.

Le Polonais est difficile à démonter ; il insiste, il supplie, s'installe enfin au piano et joue, en imitant successivement Liszt, Chopin et Rubenstein. Se levant ensuite, il annonce à Gautier, qu'il va avoir l'honneur de faire ce que ces trois grands musiciens n'ont jamais pu accomplir. Ce disant, il bondit sur le tabouret du piano et exécute à la file trois sauts périlleux en arrière, après quoi il salue le plus gracieusement du monde.

Gautier, déjà saisi par l'audace du jeune homme, et peu à peu empoigné par la maestria de son jeu, fut enthousiasmé par la souplesse et la légèreté de son acrobatie.

La fortune du pianiste polonais était faite.

A Constantine, un soir d'orage, un officier nouvellement débarqué de France entre au cercle, où il ne connaissait personne.

Saluant correctement, il enlève son képi et sa pèlerine qu'il accroche à une patère, et promenant un regard tranquille et prolongé sur les cent officiers indifférents qui se livrent à divers jeux en fumant leur pipe, l'officier étranger s'avance au milieu de la salle et entonne d'une voix de stentor, avec des tonalités d'un faux inexpressible, une bouffonne parodie d'un opéra célèbre.

D'abord abasourdie, la salle reprend bientôt sa gaieté, et c'était du délire quand l'étrange chanteur eut mis la finale à son éclatante présentation par un point d'orgue strident, cahoté, tantôt ronflant, tantôt aigre, tout un poème, une gerbe de flèches aigues qui percent les tympans, toute une nuée de scies qui grincent et s'entrechoquent, le triomphe, l'apothéose du faux dans les sons.

Saluant de nouveau avec une froideur implacable, l'officier reprend son képi et sa pèlerine, et se retire lentement, avec une aisance distinguée ; quelques camarades interviennent et le prient de rester avec eux. Il refuse, prétextant la délicatesse de son organe, qu'il soumet à un régime sévère. Et il disparaît comme un spectre, à travers la pluie noire, entre les réverbères du cercle, dont les flammes, striées d'eau, chancellent et bondissent sous le fouet de l'orage.

Inconnu la veille, le lendemain il était le lion de la garnison.

Ces deux manières de se présenter sont évidemment empreintes d'une certaine originalité, mais il m'est impossible de les adopter.

Il y a encore l'homme du monde, en habit noir et en cravate blanche, qui courbe gracieusement la nuque, en s'appliquant son claque sur l'estomac, ou bien le soldat rigide, qui présente l'arme, immobile, le canon bien vertical.

Ce serait d'une tenue mondaine et élégante, ou d'une raideur de bon ton dans son froid respect, mais je ne puis guère non plus m'y arrêter.

J'écarterai donc toute cette mise en scène, et je me contenterai de dire aux lecteurs du *Canada-Français* que je suis un compatriote qui viendra sans façon causer avec eux de temps en temps, en disant simplement des choses qu'il a vues, trop heureux s'il réussit à intéresser quelque peu.

II

J'essaierai aujourd'hui de noter les progrès que le Canada a faits en France depuis 1876.

A cette époque, comme maintenant, comme toujours, j'aimais notre ancienne mère patrie. Je voulais entrer à son service, et arrivant à Paris, je m'empressai d'adresser au ministre de la guerre une demande d'admission à Saint-Cyr, au titre étranger.

En attendant une décision qui ne venait guère, comme cela est conforme aux traditions honorables de toute bureaucratie digne de ce nom, je me liai avec quelques personnes instruites.

Un soir, je dînais à Asnières en compagnie de gens dont plusieurs étaient licenciés en lettres et en sciences.

Modeste, comme il convient à tout nouveau débarqué, j'écoutais les conversations. Dans leurs réunions, les Français sont très courtois, et cherchent toujours à faire ressortir leurs invités. Un homme bienveillant, à cheveux gris, très savant, me pose une question sur mon pays, en émettant la conviction que le Canada devait se trouver quelque part dans le nord du Brésil. Je détrompai ce brave homme, qui cependant ne me parut guère convaincu.

Quelque temps après, n'ayant pu obtenir de réponse favorable pour mon admission à Saint-Cyr, je me présentai dans un bureau de recrutement pour m'engager.

L'officier me fit répéter deux fois le nom de mon pays natal, et l'inscrivit sur son registre avec une hésitation qui me peinait.

Nous étions alors une bien petite colonie canadienne à Paris. M. Paul de Cazes, le premier chargé d'une mission officielle, élargissait chaque jour le cercle de nos relations commerciales, industrielles et politiques. Mais il se heurtait à l'esprit de routine, à l'insouciance innée du Français, à mille autres difficultés matérielles, créées par les moyens restreints dont il disposait et par la malheureuse guerre que la France venait de supporter.

Notre ancienne métropole, repliée sur elle-même, songeait à réparer ses désastres, à relever le moral des siens, à mettre un peu de baume sur toute ses blessures, ne pouvant guère penser, dans son deuil, aux milliers de ses enfants du Canada, qui sollicitaient un souvenir d'elle.

Nous vivions donc beaucoup entre nous, et nous étions, je le répète, peu nombreux, car le voyage de France, à cette époque, paraissait être une grosse affaire pour nos compatriotes.

Pendant les quelques mois que je vécus à Paris, je n'y ai vu que six Canadiens : M. Brodeur, qui se préparait à devenir le médecin distingué que l'on connaît, M. Huot, un jeune artiste de Québec, qui est aussi retourné au Canada depuis, M. Beliveau, un fier disparu, actuellement perdu volontaire dans la foule parisienne, et MM. Alphonse Christin, Louis Perrault et Desève, le violoniste.

Sauf quelques exceptions, partout où le hasard me faisait dire que j'étais du Canada, je voyais des têtes interrogatives me demander de plus amples explications.

Il n'y a pas à se le dissimuler, le Canada était alors aussi inconnu en France, que le Groenland aujourd'hui. Je fais exception bien entendu pour certaines personnes dont le métier est d'étudier tous les pays.

Mais ce fut bien pis quand j'arrivai à mon régiment, en Afrique.

De suite une légende se forma sur mon compte. On sut que j'avais été capitaine au Canada. Les uns disaient que j'étais un ancien officier de navire, et dans les bataillons détachés on me prit pour un nègre. Comme Canadien, j'étais naturellement américain, et tous les Américains étaient des nègres pour le plus grand nombre de mes camarades.

Cette renommée de nègre, que j'avais acquise bien à mon insu, me fut dévoilée d'une manière assez plaisante. Un sergent, venant d'un détachement éloigné et dînant un jour avec nous, eut la curiosité de demander mon nom à l'un des nôtres. Sur la réponse de celui-ci, il se lève, se précipite vers moi et s'écrie dans un joyeux transport :

— Comment, c'est vous qui êtes le capitaine nègre ? Comme je suis heureux de voir que vous êtes aussi blanc que nous !

Un peu interloqué, je ne l'en remerciai pas moins pour ses marques si sincères de sympathie, le priant de vouloir bien me donner quelques explications.

Il entra de suite dans mille détails dont je fais grâce à mes lecteurs, mais qui m'éclairèrent amplement sur ses connaissances géographiques.

Quatre ans après, je quittais mon régiment, après avoir fait, pour dissiper certaines erreurs, des efforts qui permettront à d'autres de mes compatriotes de s'y engager sans crainte d'être pris pour des nègres.

Nous étions cinq cents élèves-officiers à l'Ecole militaire de Saint-Maxent, et comme le milieu était éclairé, je n'y ai pas été traité en bête curieuse ; néanmoins je dois dire que ma nationalité, au début, prêtait à la réflexion, réflexion bienveillante, si vous voulez.

Les officiers instructeurs et professeurs, les généraux mêmes me distinguaient d'une manière flatteuse pour nos compatriotes. Dans les cours de géographie et d'histoire, on cherchait des détails curieux sur notre pays, et chaque fois que le nom du Canada était prononcé à l'amphithéâtre, toutes les têtes se tournaient de mon côté avec un sourire courtois.

Le général Davout, duc d'Averstaëdt, vint nous inspecter. En apprenant ma nationalité, il s'écria tout joyeux :

— Un Canadien ! mais au moins vous avez lu l'histoire de Montcalm, que je fais étudier comme leçons de patriotisme à mes enfants !

Les cinq cents officiers de ma promotion, éparpillés dans tous les régiments de France, ont pu dire depuis à leurs camarades, quand l'occasion s'en est présentée, que notre pays était bien français, et qu'il y avait au-delà de l'Atlantique une France américaine, où plus de 2,000,000 des leurs conservent précieusement leur langue et leur nationalité.

Après ma nomination comme officier, je me trouvai en contact avec des hommes qui savaient l'histoire et la géographie, car je puis le dire, à l'honneur des officiers français, c'est parmi eux que j'ai trouvé la plus grande somme de connaissances en ce genre.

Le hasard du métier, il y a quatre ans, me fit à mon tour devenir professeur militaire dans une école. Quinze cents élèves me sont passés par les mains, et sont allés depuis aux quatre coins de la France. Ceux-là savent également, et sauront le dire à leurs camarades, que le Canada est loin d'être un pays de sauvages.

Voilà une petite évolution, dans un certain milieu, dont j'ai été témoin depuis treize ans. Aurais-je dû ne pas la noter parce que ma personnalité s'y trouve mêlée ? Je ne le crois pas. Ma personne importe peu ici, il s'agit seulement d'un fait, et je le constate, étant convaincu que tout autre Canadien-français que le hasard aurait mis à ma place aurait fait comme moi.

III

Voyons ce qui se passait à Paris pendant ces quelques années.

En 1878, le Canada participait à l'Exposition universelle. Le monde commercial français ouvrit les yeux et comprit que notre pays était un terrain à cultiver.

Dans la suite, MM. Mercier, Chapleau, Sénécal, Beausoleil, etc., venaient y contracter des emprunts, attiraient chez nous des capitalistes, qui y créaient des industries diverses exploitant nos ressources, échangeant avec nous des procédés fructueux où chacun trouvait sa part légitime.

Puis l'honorable M. Fabre succédait à M. de Cazes, avec des pouvoirs et des moyens plus étendus. Il fondait un journal et faisait sur le Canada nombre de conférences qui eurent un vif succès, dû au sujet traité et surtout au talent très délicat du conférencier.

M. Gustave Drolet s'établissait à Paris et s'y créait de grandes relations ; le général Boulanger poussait une pointe jusqu'à Montréal, et plus tard messieurs les députés Desmons et Spuller — celui-ci actuellement ministre des Affaires étrangères — affirmaient également, dans leur voyage en Amérique, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Bartholdi, que la foi française et chrétienne est toujours des plus vivaces sur les rives du Saint-Laurent. M. Desmons a même fait dans le Gard, son département et celui que j'habite en ce moment, une série de conférences sur notre pays, qui ont eu un réel succès. Le Gard, qui a vu naître Montcalm, à Candiac, près Vauvert, connait bien le Canada en ce moment.

De nombreux commerçants canadiens-français prenaient également la route de France, et venaient à Paris, où ils trouvaient de quoi alimenter fructueusement leur commerce.

Voilà pour la question commerciale, industrielle et politique.

M. Louis Fréchette, en 1881, entrait profondément dans le domaine littéraire, patriotique et sentimental, avec ses *Oiseaux de neige*, et complétait son succès avec sa *Légende d'un Peuple*, en 1887. J'étais à Paris à cette dernière date. L'ovation faite à M. Fréchette a été réellement prodigieuse. Je l'accompagnais partout, et tous deux — moi dans son orbite — nous avons été ballotés de dîners en visites, de visites en réception, de réceptions en banquets et de banquets en conférences. J'en étais littéralement émerveillé, et je retournais à ma besogne, convaincu que notre pays était enfin connu des hommes de lettres français.

Dans la sphère historique et géographique, M. l'abbé Casgrain, les honorables MM. Routhier et Mercier — celui-ci avec une brochure substantielle, bourrée de statistiques et de documents — ont grandement contribué à répandre la lumière sur nous ; et j'en passe bien d'autres.

Comme journaliste, M. Beaugrand s'y est créé de belles relations dans le monde officiel avec ses petits discours massifs, à

l'emporte-pièce, où l'audace de bon aloi s'alliait au sentiment patriotique.

Les publicistes français ont également contribué à nous faire connaître. M. de Lamothe, actuellement gouverneur général de Saint-Pierre et Miquelon, dans *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, — un des livres les plus consciencieux qui aient été écrits sur notre pays, — MM. Marmier, Jules Claretie, de Molinari, Francisque Sarcey, Eugène Réveillaud, avec son *Histoire des Canadiens-français*, et enfin M. Reclus, dans sa *Géographie universelle*. Et j'en pourrais citer beaucoup d'autres encore.

Pourquoi me faut-il maintenant enregistrer un fait malheureux ? On s'est abstenu chez nous de participer à l'Exposition de 1889. Il est évident que le gouvernement canadien obéissait là à des susceptibilités bien légitimes, mais il n'en est pas moins vrai qu'à notre époque pratique, il aurait été de notre intérêt de faire taire nos sentiments et de nous présenter bravement sur le terrain des luttes commerciales. C'est un regret que j'exprime ici, non une critique que je fais.

Je dois cependant constater avec plaisir que si le gouvernement canadien s'est désintéressé officiellement de cette grande démonstration pacifique, il n'a pas cru devoir empêcher nos institutions de s'y faire représenter dans les divers congrès d'études sociales.

Des savants, des médecins, des légistes, des inspecteurs industriels ont pris part aux nombreuses réunions, et ont réussi à nous faire connaître davantage, en même temps qu'ils acquéraient des connaissances dont nos compatriotes ne pourront que bénéficier.

Me voilà rendu à la fin des feuillets que je voulais consacrer à décrire la marche ascendante de nos progrès en Europe, principalement en France. En terminant, je citerai encore Mgr Labelle, qui a contribué peut-être le plus dans le domaine religieux et colonisateur à faire pénétrer en France la connaissance du Canada. Mais ceci est trop récent, et les journaux canadiens ont présenté à leurs lecteurs l'œuvre importante de ce vénérable prélat d'une manière trop éloquente pour que j'insiste là-dessus.

Une dernière dépêche m'apprend que l'honorable M. Mercier va créer en France de nombreuses agences d'émigration. Voilà des œuvres pratiques, et j'y applaudis de tout cœur.

Le Canada est aux Canadiens-français avant tout, car ils y ont

été les premiers possesseurs du sol ; et s'ils cherchent à amener chez eux du sang français, nous avons le droit d'y applaudir avec enthousiasme.

Nous avons lutté les armes à la main, nous luttons maintenant sur le terrain pacifique. L'avenir est à nous. La voie est belle, très large et toute tracée. Lançons-nous hardiment, et avant peu notre cher pays tiendra au soleil la place honorable à laquelle lui donne droit plus de deux siècles d'efforts et de persévérance.

En avant donc ! Vive le Canada ! Vive la France !!!

Chs des Ecorres.

LE SOCIALISME D'ÉTAT

ET LA RÉFORME SOCIALE

(Suite et fin)

III

Les réformes doivent résulter de l'action combinée de la religion, — de la famille, — de la charité entendue dans son sens le plus large, — du patronage des chefs d'industrie, — du *Self Help* des intéressés s'affirmant dans des associations libres et volontaires, — de l'action de l'Etat enfin s'exerçant pour faire respecter la justice, de l'Etat remplissant ses devoirs et donnant la paix aux citoyens au lieu de les écraser d'impôts et de les sacrifier à la guerre.

A. La religion est le fondement de la réforme sociale.

Assurément, ce serait rabaisser la religion que de voir surtout ses effets sur le bien-être temporel des sociétés. Nous ne sommes pas de l'école de Voltaire qui la voulait pour les laboureurs et les artisans, comme un moyen de discipline sociale. Non, la grande question qui se pose pour tout être pensant, c'est celle du but et de la valeur de la vie, c'est la question de la fin dernière de l'homme. Les questions religieuses et philosophiques tiendront toujours la première place dans les préoccupations de l'humanité. Ame profondément religieuse et chrétien convaincu, Le Play aimait la religion pour elle-même et c'était avec un sentiment très sincère et très délicat qu'il écrivait à un ami :

" La religion démontrée par l'observation des faits est de notre temps un moyen puissant de seconder la religion enseignée par la méthode fondamentale et traditionnelle qui part de la notion de Dieu et de la Révélation. "

Mais la réaction de l'état religieux sur l'ordre économique est considérable. Des hommes qui croient fermement en la vie future acceptent plus facilement les difficultés de la vie présente. S'ils

ont la paix au dedans d'eux-mêmes, la paix sociale règne plus facilement au dehors, tandis que si l'homme ne croit plus qu'en la matière, tout l'avantage du progrès économique est annihilé par le développement des convoitises. Que n'admire-t-on plutôt la dispensation de la Providence ? Les biens temporels sont limités en quantité ; mais les biens spirituels sont illimités. L'amour, le respect, l'honneur peuvent, grâces à Dieu, régner dans tous les foyers, si les hommes obéissent à sa loi.

Vous savez, Messieurs, la grande place que Le Play dans son plan de réforme a faite à la famille et aux institutions destinées à assurer sa perpétuité. Si je n'en parle pas ce soir, c'est que c'est la partie de son œuvre la plus connue, et que le temps m'est limité. Ce que l'on ne saurait trop dire, c'est que, quelque grande que soit l'importance des éléments matériels qui donnent son assiette au groupe familial, et des institutions juridiques qui assurent la transmission du patrimoine, la famille dépend avant tout des principes moraux qui l'inspirent.

Or que serait la famille sans la religion ? Trois faits contemporains démontrés par toutes les statistiques : la multiplication des divorces — celle des suicides — le développement de la criminalité précoce, sont là pour nous apprendre ce que devient la famille, là où la culture purement scientifique a prétendu remplacer la religion. Ah ! la science est une grande et belle chose ; mais elle ne suffit pas à l'homme, comme se l'imaginaient les sophistes du siècle dernier. A la rigueur on pouvait alors avoir cette illusion ; aujourd'hui elle n'est plus permise. La religion attaquée furieusement depuis cent soixante-quinze ans regagne visiblement du terrain, et les grands empires qui s'élèvent à la fin de ce siècle, la Russie, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, reviennent de plus en plus au christianisme.

Le christianisme ne peut être remplacé ni par la science, ni par un prétendu amour de l'humanité tout émotionnel et esthétique. Un politicien doublé d'un sophiste a dit un jour :

" Ce mot sublime de religion ne veut pas dire autre chose que le lien qui rattache l'homme à l'homme et qui fait que chacun, égal à celui qu'il rencontre en face, salue sa propre dignité dans la dignité d'autrui [1]. "

1 — Gambetta.

Cette religion-là nous la connaissons de longue date. Il y a deux siècles Hobbes la formulait dans ce mot brutal *Homo homini lupus,* et la moderne impiété, empruntant leur jargon aux hypothèses scientifiques contemporaines, l'appelle le *Struggle for Life.* Le véritable amour des hommes ne peut reposer que sur l'amour de Jésus-Christ.

Quelles sont belles ces paroles que vous adressait l'an dernier M. Frédéric Necker :

" Convaincus que ce n'est que dans la foi au divin Rédempteur et dans la soumission à sa volonté divine que les hommes trouveront la paix et le bonheur, les chrétiens doivent affirmer plus hautement, plus énergiquement que jamais les principes dont ils sont les défenseurs, dont ils connaissent par expérience la puissance et les faire pénétrer comme un ferment dans toute la pâte humaine [1]. "

Vous êtes absolument dans le vrai, Messieurs, en vous plaçant sur ce terrain dès le début de vos études d'économie sociale. C'est par l'amour du divin Crucifié seulement que vous pourrez guérir les plaies de l'humanité souffrante; et c'est de toute la profondeur de mes sentiments chrétiens que je vous tends la main.

Entre vous et nous les questions ne se posent plus actuellement comme il y a trois siècles. Et puisque aujourd'hui la divinité de Jésus-Christ est méconnue et blasphémée par tant d'égarés, il me semble que, sans rien abandonner de l'intégrité de mon credo, nous pouvons nous unir cordialement pour adorer et aimer le Verbe de Dieu fait homme, et par là apporter à la fraternité humaine sa seule base solide !

B. Je vous parlais tout à l'heure de la permanence des lois économiques et vous disais qu'en un certain sens il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Et cependant au milieu de l'histoire un commandement nouveau a été apporté aux hommes : celui de la Charité. C'est lui qui distingue les sociétés fondées sur l'Evangile de celles qui l'ignorent.

La forme première et fondamentale de la charité, c'est l'aumône. On peut parler ici librement de ce devoir ; car Genève est connue

1 — Rapport présenté au nom du Comité d'initiative à l'assemblée générale des adhérents de la *Société chrétienne suisse d'Economie sociale*, le 18 février 1889.

dans le monde entier par sa générosité charitable; mais, dans l'ensemble, depuis que les sociétés modernes se sont éloignées pratiquement du christianisme, on donne moins qu'aux âges chrétiens. Le luxe rend égoïste, et cependant les nouvelles misères qu'amènent les grandes agglomérations urbaines exigent des aumônes abondantes.

Jadis l'aumône avait pris un caractère permanent sous la forme des fondations de toute sorte, depuis les patrimoines des confréries religieuses et des corporations ouvrières jusqu'aux biens communaux. Le Play a insisté dans ses ouvrages sur l'importance des subventions que les classes ouvrières retiraient de ces propriétés collectives, subventions proportionnées aux besoins des familles, et qui leur fournissaient un point d'appui assuré dans la lutte pour le pain quotidien. Un économiste éminent, M. de Laveleye, a depuis lors soutenu la même thèse dans son brillant ouvrage sur *la Propriété et ses formes primitives*.

Une certaine proportion doit exister entre la propriété privée et les propriétés collectives. Celles-ci jouent le rôle d'institutions rectificatives d'un ordre économique fondé sur la recherche de l'intérêt particulier. Elles donnaient à la société du moyen âge un précieux élément de stabilité. Malheureusement, elles ont été détruites en grande partie à deux époques, au XVIe siècle d'abord, par suite de la confiscation des patrimoines ecclésiastiques dans beaucoup de pays, et de la crise monétaire qui réduisit à rien dans toute l'Europe les rentes en argent sur lesquelles reposaient la plupart des fondations charitables; celles des campagnes disparurent alors presque complètement. La Révolution a fait ensuite de nouvelles ruines. En cela, elle n'était pas inspirée seulement par la passion antichrétienne; elle obéissait aussi à une idée fixe des physiocrates, qui prétendaient supprimer tout intermédiaire entre l'Etat et les individus. La Constituante voulait appliquer ces théories folles quand elle proclamait que l'Etat devait fournir du travail aux citoyens valides, et assurer des secours à tous les invalides.

Quoique ces idées fausses aient perdu beaucoup de leur empire, il faut toujours lutter contre elles. C'est une folie que de demander à l'Etat de fournir des subsides à tous les citoyens. L'Etat n'est libéral qu'avec l'impôt; et les taxes, quand elles sont considérables, finissent toujours par faire masse et par retomber sur les classes

les plus nombreuses. Plus, au contraire, il y a de groupes ayant des droits sur des patrimoines collectifs, plus il y a de familles ayant les sentiments, l'intérêt et les garanties de stabilité que donne la propriété. On ne saurait donc trop multiplier ces patrimoines, puisque dans nos sociétés si pressées il est malheureusement impossible que tous les citoyens soient propriétaires individuels. Si la main-morte territoriale doit être limitée dans les pays à population très dense et à limites étroites, la main-morte mobilière peut s'étendre indéfiniment.

Plus sage que bien d'autres peuples, la Suisse a conservé des débris fort intéressants de ces institutions. Vos antiques bourgeoisies, vos voisinages, vos abbayes, reste des *Zünfte* ouvrières, et surtout vos corporations d'Allmends dans les régions alpestres sont à la fois un témoignage vivant des meilleures pratiques du passé, et un exemple du bien qu'elles peuvent faire dans les sociétés modernes. La démocratie américaine le comprend ainsi. Tout en développant l'individualisme et la propriété privée avec la plus grande énergie, elle multiplie les patrimoines collectifs de toute sorte. Sa pensée sur ce point est exprimée d'une manière piquante par un des grands organes de l'opinion :

" Une république a pour politique d'encourager les particuliers à consacrer leurs propriétés privées au service public. Or, *à cheval donné, il ne faut pas regarder la bride.* Si un citoyen donne au public une statue, le public ne peut pas dire qu'il aimerait mieux la valeur en billets de banque ou se plaindre du choix de l'artiste. Le public accepte la statue, et les gens qui ne l'aiment pas n'ont qu'à ne pas la regarder. Il en est de même des fondations religieuses et charitables. Elles constituent une conversion de la propriété privée en propriété publique. L'Etat l'encourage en l'exemptant de taxe [1]."

C. Mais la charité est bien plus large que l'aumône. Elle enseigne aux classes plus favorisées sous le rapport de la culture intellectuelle et de la fortune à apporter leur collaboration à toutes les œuvres de bien public. Il n'en est point où ce concours puisse donner plus de résultats que quand il s'applique à promouvoir et à soutenir les institutions relevant du *Self Help*

1 — *The North American Review*, septembre 1881.

des intéressés : sociétés de secours mutuels, sociétés pour la construction d'habitations ouvrières, corporations professionnelles libres, syndicats agricoles, assurances mutuelles, sociétés coopératives de toutes sortes. Elles réussissent d'autant mieux qu'elles bénéficient de concours éclairés et désintéressés.

Ces institutions sont susceptibles d'un grand développement, et elles doivent jouer un rôle important dans la société moderne, en modifier dans une certaine mesure la physionomie, en élèvant aux fonctions économiques supérieures une élite ouvrière de plus en plus large.

Mais il faut se garder des exagérations. Certains promoteurs de la coopération croient qu'elle peut transformer radicalement la société, supprimer la fonction d'entrepreneur et de patron ; ils répètent, sans mesurer suffisamment la portée de leurs paroles, que le salariat disparaîtra comme l'esclavage et le servage, et " qu'il n'y aura plus, au XXe siècle, que des travailleurs associés."

C'est là, selon nous, une illusion. Les sociétés coopératives de consommation sont appelées à prendre sans doute un grand développement quand l'éducation économique du peuple sera plus avancée ; mais la coopération de production rencontre des difficultés dans l'existence des risques industriels que rien ne peut supprimer. En souhaitant, en espérant que des associations ouvrières prendront une certaine place dans l'organisation industrielle à côté des chefs individuels d'entreprises, nous ne croyons pas que ce régime devienne général. D'ailleurs le salariat ne saurait être assimilé au servage ; car ce contrat est en lui-même l'expression la plus haute de la liberté civile, et c'est lui qui, dès le commencement de l'histoire a affranchi les travailleurs des régimes d'engagements forcés.

Néanmoins nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts des hommes de zèle qui se joignent à nous pour propager les institutions coopératives, fussent-ils un peu trop *sanguine*, comme disent les Anglais. Nous souhaitons seulement à la nouvelle école des coopérateurs d'avoir la sagesse de ceux qui ont fondé vraiment la coopération, les Equitables Pionniers de Rochdale, les Schultze Delitzsch, les Raiffeisen, les Luzzati.

Qu'ils respectent la liberté, qu'ils se gardent, vis-à-vis des ouvriers, d'excitations qui, après l'avortement de trop hautes espérances, les rejetteraient dans le socialisme, et que surtout ils

ne détournent personne du moyen de paix et d'amélioration sociale que Le Play recommandait par-dessus tout, *le patronage des chefs d'industrie.*

D. Le *patronage* est la mise en pratique de ce précepte de saint Paul sur l'ordre de la charité : *Ayez soin surtout de ceux qui vous touchent de plus près, de ceux qui vivent dans votre maison.*

Malgré l'égalité civile et politique, les inégalités de fait subsistent et subsisteront toujours entre les hommes ; et, même, comme par une contradiction jetée à notre siècle, l'avènement de la grande industrie, les communications rapides, le rôle de plus en plus considérable du capital et de l'outillage dans la production, ont accru encore la puissance économique du patron.

Non seulement il doit assurer à ses ouvriers pendant leur séjour à l'atelier la sécurité corporelle et le respect de leur moralité, ce qui est un devoir de stricte justice ; mais il a encore le devoir de charité de les aider autant que possible dans leurs nécessités physiques et morales et de propager le bien parmi eux.

Pour préciser ma pensée, permettez-moi de vous citer un extrait du compte-rendu de la quinzième réunion de l'Eglise évangélique allemande et du congrès tenu à Stuttgard, du 31 août au 3 septembre 1869. — Vous allez entendre M. Ditterlin, de Rothau dans les Vosges.

" Le travailleur n'est pas pour moi un élément social particulier : pour moi, c'est un homme comme moi-même, comme tous les autres. Le travailleur tient aussi à cette égalité. Il ne veut pas, dans les institutions philanthropiques, être considéré comme un numéro ; il veut sentir la main d'un autre dans la sienne ; il veut que pour tout ce qui lui arrive le cœur de son prochain batte à l'unisson du sien. Dans les fabriques des villes, on fait souvent beaucoup pour les travailleurs sans que ceux-ci en montrent la moindre reconnaissance, parce que les fabricants font de leurs bienfaits comme une muraille entre eux et leurs ouvriers, et ne se donnent pas eux-mêmes. Dans un autre endroit, les mêmes institutions de bienfaisance auront une grande action, parce que les travailleurs sentent dans toutes choses le cœur de leur chef. C'est ainsi que la question des travailleurs est ramenée sur le terrain de l'Evangile. "

J'emprunte cet admirable programme à une brochure de M. Harmel, le grand industriel chrétien du Val des Bois. Quand

il commença, en 1875, son apostolat auprès des patrons de la grande industrie, il aimait à citer ces nobles paroles, à s'appuyer sur cette autorité.

Ce programme a été réalisé sur une large échelle en France. L'idée du patronage est de plus en plus répandue, et notre dernière exposition d'Economie sociale a été la démonstration éclatante de l'extension que ces pratiques avaient prise depuis vingt ans dans notre pays, et de la place qu'elles tiennent dans notre constitution sociale. On a pu justement dire en constatant ces résultats :

" Quand on lit la longue énumération des institutions ouvrières dues à l'initiative patronale, et qu'on voit la date relativement récente de leur création, on se rend compte de l'importance de ce mouvement philanthropique, qui, quoique à ses débuts, a déjà donné d'admirables résultats. Il y a trente ou quarante ans, les patrons ayant créé des institutions de prévoyance et d'assistance en faveur de leurs ouvriers formaient un groupe très réduit ; ils ne représentaient qu'une minime exception. Aujourd'hui on peut dire que la proportion est renversée et que les patrons, qui s'obstinent à ne rien faire pour améliorer la condition de leurs ouvriers et leur assurer une vieillesse à l'abri du besoin, sont presque l'exception [1]. "

C'est surtout quand il existe une communauté ardente de foi entre les chefs d'industrie et leurs ouvriers, que le patronage fait pleinement régner la paix dans l'atelier et transforme l'usine en une famille agrandie. Ici, Messieurs, je ne puis que vous dire, observez les faits, voyez par vous-mêmes. Vous vous instruirez mieux encore qu'en écoutant l'exposé des différentes écoles économiques, en visitant les usines de nos grands patrons chrétiens ; celles de M. Mame à Tours, de M. Schneider au Creuzot, de M. Changot à Blanzy, de M. Harmel au Val des Bois, de M. Bayard à Roubaix, de M. Féron Vrau à Lille, de M. Bonnet à Jujurieux, de M. de Pavin de Lafarge au Theil, de M. Fournier à Marseille, et, si vous trouvez que je vous parle trop de la France, allez encore, vous dirai-je, voir M. Brandts à Gladbach, M. Alexandre Rossi à Schio !

1 — M. Georges Michel, dans l'*Economiste français* du 7 septembre 1889.

Remarquez que le patronage des chefs d'industrie se concilie très bien avec le caractère démocratique de nos sociétés occidentales. Voulant prévenir le travestissement perfide que l'on cherche parfois à faire de notre pensée et de nos intentions, Le Play s'exprimait ainsi à propos des *Mechanic's Institutions* qui ont pour but en Angleterre de propager les connaissances usuelles :

" Les classes dirigeantes de la contrée contribuent avec un généreux empressement à la création et à l'entretien de ces utiles lieux de réunion. Mais ce genre de patronage est surtout bienfaisant quand il s'ingénie à remplir trois conditions : à se dissimuler discrètement ; à communiquer autant que possible aux clients le sentiment de leur propre initiative ; à leur laisser la direction complète des intérêts et des actes de la corporation. Il s'en faut de beaucoup que cette sage réserve compromette en rien l'influence légitime des patrons ; elle ne fait que provoquer plus sûrement une reconnaissance qui n'est point imposée. "

C'est parce que ces principes sont largement pratiqués chez nous, que la France est beaucoup moins troublée par le socialisme que l'Allemagne, où l'État a prétendu, par la triple assurance obligatoire, se charger seul de la solution de la question ouvrière. Récemment, M. Lujo Brentano, professeur d'économie politique à Leipzig, se félicitait que les lois d'assurance, œuvre de M. de Bismarck, eussent pour résultat de faire forcément disparaître les institutions patronales qui lient l'ouvrier à l'usine : désormais, disait-il, il ne relèvera plus que de l'État.

Voilà, prise sur le fait, l'idéologie malfaisante qui repousse le bien pour faire triompher des idées *à priori*. Les élections au Reichstag de février 1890 ont répondu d'une manière écrasante à ces sophismes, en envoyant trente députés *Social Democrats*, élus par 1,500,000 voix, déclarer aux socialistes de la chaire que l'assurance universelle par l'Etat n'est qu'un acheminement à l'appropriation collective par le *Volkstaat* de la terre et du capital.

Par un constraste frappant, à nos dernières élections de septembre 1889, le nombre des députés socialistes et des voix que leurs candidats ont obtenues a sensiblement diminué. Le socialisme perd du terrain en France depuis quelques années, non pas comme quelques personnes pourraient le croire ici, par suite de la liberté qui est laissée à toutes ses manifestations, mais par le nombre des œuvres de bien positives et pratiques qui ont partout

créé dans les populations ouvrières des foyers de résistance de plus en plus nombreux et solides à la propagation du mal.

En réalité, malgré leur détraquement politique, la France, et je puis même dire l'Italie [1], sont les pays où le socialisme progresse le moins, parce que le fond de la constitution sociale et des mœurs y est le meilleur.

E. L'Etat a aussi son rôle et un rôle important à remplir dans l'œuvre contemporaine de la réforme sociale.

Le Play n'a jamais partagé l'erreur de certains économistes anglais pour qui la liberté suffisait à tout, et l'Etat n'était qu'une *nuisance*, qu'il fallait réduire le plus possible. Non, pour nous l'Etat a une mission plus haute : il est selon la parole de saint Paul, *le ministre de Dieu pour le bien.* Son action est légitime et nécessaire pour réprimer le mal : elle doit se diversifier selon les conditions des temps, et, quand des vices nouveaux se produisent dans la société avec un caractère redoutable de gravité, l'Etat doit y remédier par de nouvelles interventions. C'est ainsi qu'il doit plus particulièrement de notre temps assurer dans la vie du travail industriel la dignité et la moralité de l'ouvrier.

Les économistes français ont généralement eu d'une manière remarquable l'intelligence de ce devoir de l'Etat ; ce sont les Villermé, les Blanqui, les Wolowsky, qui ont fait voter les lois protectrices de la femme et de l'enfant. La France a été, grâce à eux, un des premiers pays industriels à entrer dans cette voie par la loi du 22 mars 1841. Il y a assurément à faire encore, et votre loi fédérale de 1877 sur la protection des femmes et des enfants employés dans les manufactures est une de celles qui font le plus d'honneur à la Suisse. La question de l'indemnisation de l'ouvrier victime des accidents du travail et surtout de leur prévention est une de celles qui s'imposent aujourd'hui partout. Vous l'étudiez en Suisse avec soin, examinant ce que les autres peuples ont fait. L'expérience de quelques années dira seule si le système du risque professionnel et de l'assurance obligatoire adopté par l'Allemagne est ou non le meilleur.

1 — Cette appréciation favorable de la situation sociale de l'Italie ayant paru surprendre plusieurs de nos auditeurs, nous nous permettons de leur signaler l'étude que nous avons publiée après un voyage dans ce pays, *les Faits économiques et le mouvement social en Italie.* Paris, Larose et Forcel, 1889, in-8.

Votre pays s'est grandement honoré aussi en proposant aux nations industrielles de l'Europe une conférence pour échanger leurs vues sur les mesures possibles à prendre en faveur de l'ouvrier des usines. Je souhaite que, réunie à Berlin, cette conférence ait un succès égal à celui qu'elle aurait eu à Berne ; mais la gloire de cette initiative restera acquise sans partage à vos hommes d'Etat.

Toutes ces questions sont dominées par celle du dimanche. Il s'agit en effet d'une loi que le Créateur a déposée dans la nature elle-même : considérations religieuses, nécessités physiques, convenances sociales, tout s'unit pour que la loi humaine en impose le respect. Et ici, laissez-moi dire ma gratitude émue aux fondateurs de la *Fédération internationale pour l'observation du dimanche*, M. le pasteur Rœhrich, M. Lombard, M. Deluz. Vous connaissez leurs œuvres : mais nous devons en France leur être particulièrement reconnaissants. Par suite de nos malheureuses dissensions politiques, la cause du dimanche a périclité chez nous, et avec nos seules forces nous serions peut-être impuissants en ce moment à la rétablir dans nos lois. Quand un congrès a été proposé, lors de l'Exposition universelle, les susceptibilités du monde officiel faisaient qu'on parlait seulement du repos hebdomadaire. Mais, grâce à nos amis de Genève, la question a été remise sur son véritable terrain. Le dimanche, le jour du Seigneur, a apparu à tous comme la rédemption du monde du travail, et nous espérons que l'impulsion donnée est telle que forcément d'ici à peu, il sera de nouveau inscrit dans notre législation. Comme catholique français, j'exprime toute ma reconnaissance à ces admirables chrétiens !

En dehors de l'observation du dimanche, la loi doit s'imposer une grande réserve en ce qui touche le travail de l'ouvrier adulte. Il faut tenir compte de la grande variété des climats, des races, des conditions économiques aussi. Il me paraît impossible de déterminer la durée de la journée de travail de l'adulte d'une manière uniforme non seulement dans toute l'Europe, mais même dans les diverses parties d'un grand pays. La durée du travail nécessaire pour procurer à l'ouvrier la satisfaction de ses besoins dépend d'une foule de circonstances qui échappent à l'action de l'Etat. En principe l'Etat n'a pas à intervenir dans la répartition de la richesse, si d'ailleurs la justice est observée. Puis, en fait, son intervention ne peut réaliser le but qu'il se proposerait. Le

jeune empereur allemand est assurément animé d'intentions qui doivent lui assurer des sympathies générales ; mais n'était-il pas imprudent quand il disait dans ses rescrits :

" C'est la mission du pouvoir et de l'Etat de régler le temps et la durée du travail de façon à conserver la santé et les bonnes mœurs chez l'ouvrier, à faire droit aux nécessités matérielles et à sauvegarder par voie législative l'égalité des droits. "

Le vrai et le faux sont singulièrement mélangés dans ces formules retentissantes. Oui, il est à souhaiter que l'homme ne travaille pas au-delà de ses forces et qu'en même temps il gagne un salaire suffisant. Mais, l'Etat, après avoir limité son travail, peut-il lui garantir un salaire, et ce salaire en argent peut-il faire qu'il lui procure toujours l'ensemble des choses nécessaires à ses besoins ? Le *Congrès fédéral socialiste suisse*, dans sa réunion du 28 octobre dernier, réclamait et la journée normale de travail et le minimum légal des salaires ; mais en même temps il demandait que l'Etat eût le monopole du commerce et de la vente des céréales, c'est-à-dire qu'on en revint au système des distributions gratuites et de l'*annona publica*, comme dans la Rome des Césars.

Ceux-là au moins sont logiques, tandis que, quand les conservateurs, les chrétiens, les empereurs se mêlent de faire du socialisme, ils s'arrêtent toujours à mi-chemin ! Aussi est-ce avec une profonde ironie que M. Liebknecht, dans une réunion à Brunswick, le 25 février, disait qu'un million et demi d'électeurs socialistes étaient disposés à soutenir l'empereur dans sa lutte contre le capital !

Le *socialisme chrétien* n'est qu'un jeu de paroles avec lequel on cherche à se tromper de part et d'autre ; ou plutôt on se trompe soi-même. Toutes les réformes pratiques et possibles doivent se faire sans s'abriter sous l'égide d'un mot dangereux ; car il ne peut que faire naître des illusions et amener d'amères déceptions chez ceux des intérêts de qui on traite à la légère.

Notre langue française donne au mot de socialisme un sens nettement déterminé et qui correspond à la réalité des choses. En effet la doctrine socialiste moderne est essentiellement antichrétienne et matérialiste, comme l'a dit Bebel au Reichstag, dans un discours qu'il n'est permis à personne d'oublier.

Le socialisme s'annonce pour être, dans l'ère qui s'ouvre, la forme de l'antichristianisme : les luttes que la société chrétienne aura à soutenir contre lui seront égales à celles de l'arianisme et

du manichéisme. Le temps des socialistes imaginatifs n'est plus. Le socialisme moderne prétend être scientifique, et il s'est solidarisé pratiquement avec le matérialisme, dont il découle logiquement. Il emprunte à l'évolutionisme et à l'hégélianisme leurs fausses données : l'homme ne vivant que pour l'espèce, l'Etat devenant le Dieu de l'humanité et lui fournissant cette moralité conventionnelle, cet idéal fugitif et purement subjectif compatible avec le caractère éphémère d'une vie humaine. Voilà les idées qui sont au fond du *socialisme scientifique*, de celui qui mène le socialisme de la rue. Si la démocratie devait par le jeu du suffrage universel aboutir au triomphe légal du socialisme au lieu d'être la forme politique supérieure de l'égalité et de la liberté civile, elle serait le plus monstrueux despotisme qu'ait jamais connu l'histoire : ce serait le châtiment de l'apostasie du christianisme, qui a pour base la responsabilité de l'individu, et qui a introduit dans le monde l'idée du respect de son droit, si faible qu'il fût matériellement en présence des sommes, des forces et du nombre !

Mais ces sombres prévisions ne se réaliseront point, et, si je vous montre jusqu'où la logique conduit ceux qui s'engagent dans une voie fausse, c'est uniquement pour vous mettre en garde contre un entraînement irréfléchi vers le développement de la puissance de l'Etat. Ecoutez plutôt les judicieuses paroles que M. Gladstone prononçait le 26 octobre 1889, dans une réunion populaire à Saltney, et qui sont absolument conformes au programme de l'école de Le Play :

« A notre époque, il y a une tendance à s'imaginer que le gouvernement devrait faire ceci et cela, ou plutôt que le gouvernement devrait tout faire. Il y a des choses que le gouvernement doit faire, j'en conviens. A d'autres époques l'Etat a négligé beaucoup de ses devoirs, et il est possible que même maintenant, il en néglige encore quelques-uns. Mais, de grâce, ne passons pas d'un extrême à l'autre.

« Si le gouvernement prenait à sa charge les devoirs qui incombent normalement à chacun de nous, les maux qui résulteraient d'une telle erreur l'emporteraient sur tous les bienfaits déjà réalisés. Il convient que l'esprit d'initiative, l'esprit d'indépendance et de virilité personnelle soit précieusement sauvegardés dans le peuple pris en masse et pris individuellement.

« Si ce sentiment de confiance en soi venait à disparaître chez

l'ouvrier anglais, s'il s'habituait à ne plus compter sur lui-même, et à tout attendre du riche entre les mains duquel il lui faudrait abdiquer, soyez sûrs que rien ne saurait compenser un pareil malheur. "

De temps à autre des engouements presque universels se produisent chez les peuples. A la fin du XVIe siècle, après des bouleversements sociaux auprès desquels nos agitations semblent peu de choses, on voulut en Angleterre donner aux classes populaires une compensation aux avantages qu'elles avaient perdus, et la *loi des pauvres* fut votée. J'ai beaucoup étudié cette époque, et je n'ai trouvé nulle trace d'une opposition au principe de cette loi. Tout le monde crut que l'on avait trouvé une panacée. Voulez-vous savoir ce que cette loi a produit pendant trois siècles comme diminution de la charité, comme séparation morale des classes, comme dégradation de la condition des travailleurs, relisez le beau livre de monsieur le pasteur Naville : *La Charité légale, ses effets et ses causes.* Ce livre, que couronna à son apparition l'Académie des Sciences morales et politiques, a formé l'opinion européenne sur ces matières pendant toute une génération. Il n'est pas moins vrai aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle ; et je ne crains pas de prédire, que *l'assurance universelle de tous les risques de la vie par l'Etat* que le prince de Bismarck a fait voter de haute lutte par le Reichstag sera aussi calamiteuse pour l'Allemagne que la loi des pauvres de la reine Elizabeth.

Si l'Etat veut sincèrement combattre le mal, qu'il fasse la guerre à l'alcoolisme ! Pour combattre ce terrible fléau, qu'il associe son action à des œuvres comme celle de la *Croix-Bleue*, que j'ai appris à connaître et à admirer en venant dans votre cité. Qu'il poursuive aussi le vice qui s'étale impudemment et souille la jeunesse !

Sous ce rapport, les économistes de toutes les écoles sont unanimes en France. Vous entendrez prochainement M. Frédéric Passy qui est autorisé entre tous et qui, ainsi qu'il l'a annoncé, vous parlera de la liberté économique avec un talent que vous serez heureux d'applaudir. Qu'il me soit seulement permis de le saluer à l'avance comme un des hommes qui luttent avec le plus d'énergie contre la démoralisation, comme l'apôtre de la paix internationale et de l'arbitrage.

La paix ! Voilà le grand remède aux souffrances des peuples modernes ; seuls les hommes de science peuvent se rendre compte à quel point la guerre, le militarisme, les impôts excessifs et les

emprunts d'Etat troublent l'ordre économique naturel. Mais le peuple le sait d'instinct, et ce qui fait la popularité du socialisme, c'est que le socialisme promet la paix !

Que l'Etat cesse d'être un destructeur, par la guerre, de la vie et de la fortune des citoyens ! Qu'avec l'alcoolisme, ce vice d'en bas, il combatte les spéculations malfaisantes qui se donnent carrière dans les sphères élevées de la société : voilà la part qu'il doit apporter à la *réforme sociale !*

Je m'arrête ici, Messieurs, et je ne puis vous cacher les sentiments divers qui partagent mon âme.

Une des causes du danger social présent est l'incertitude des classes éclairées sur la voie à suivre. Le programme même des quatre conférences, qui doivent se succéder devant vous, en est le témoignage. Quelle confusion des pensées, quelle dispersion des âmes !

Aussi un immense regret m'envahit en pensant à la séparation qui, il y a trois siècles, a brisé l'unité morale de la République Chrétienne ! Depuis lors les nations européennes ont vécu isolées les unes des autres bien plus encore par la différence des idées que par les distances matérielles et par les rivalités politiques.

Mais après que les hommes ont fait leur œuvre, Dieu fait la sienne, et devant la facilité nouvelle des communications qui mêle si étonnamment les hommes, qui rapproche leurs cœurs avec leurs idées et dont ma présence ce soir au milieu de vous est à elle seule une preuve, je répète avec confiance ces paroles de Joseph de Maistre :

" Il n'y a point de hasard dans le monde, et je soupçonne depuis longtemps que la communication d'aliments et de besoins parmi les hommes tend de près ou de loin à quelque œuvre secrète qui s'opère dans le monde à notre insu [1]."

Et c'est de grand cœur que je remercie les chrétiens sincères, les libéraux loyaux, qui m'ont permis, à moi, professeur de ces universités catholiques renaissantes en ce siècle sur tous les points du monde, de m'exprimer devant vous sur les plus grands sujets qui intéressent la conscience contemporaine, avec une liberté égale à ma franchise.

1 — *Soirées de St-Pétersbourg*, 2e entretien.

COMME AUTREFOIS

Vieux voyageur sur la houle du monde,
J'ai vu sous moi surgir plus d'un écueil ;
Des rêves d'or de ma jeunesse blonde
Plus d'une fois j'ai dû porter le deuil.
De fils d'argent ma tempe se décore ;
Dans mon gosier je sens trembler ma voix :
Et cependant mon cœur est jeune encore
Comme autrefois !

La fleur fanée avec la feuille morte,
M'ont prodigué leurs funèbres parfums ;
Souvent le crêpe a flotté sur ma porte,
Car j'ai pleuré bien des amours défunts.
Pauvres oiseaux de ma lointaine aurore,
En souvenir lorsque je vous revois,
Ah ! je le sens, je puis aimer encore
Comme autrefois !

Dieu dans mon sein mit une lyre sainte :
Des chants nombreux en mon cœur sont éclos ;
Mais souvent l'hymne a fait place à la plainte ;
Ma voix souvent s'est brisée en sanglots.
Hélas ! en moi chaque fibre sonore
A sous l'archet saigné plus d'une fois :
Et malgré tout j'aime à chanter encore
Comme autrefois !

SYLVAIN FORÊT.

LA TRAITE DES PELLETERIES

SOUS CHAMPLAIN

(*Suite*)

CHAPITRE III

—

Commis et sous-commis. — Leurs attributions. — Beauchesne. — Loquin. — Jean Caumont dit le Mons. — Roumier. — La traite de 1620 aux Trois-Rivières. — Le capitaine Des Chesnes. — Aperçu historique sur les compagnies de marchands. — Leurs querelles ont de l'écho à Québec. — Champlain en butte à leurs persécutions. — Le duc de Montmorency succède à Henri de Condé comme vice-roi de la Nouvelle-France. — Guers et le capitaine Du May. — Instructions pour Champlain. — Lettre du duc de Montmorency. — Avis de Dolu, intendant du pays. — Alarmes de Caumont et des autres commis apaisées par Champlain. — Guillaume de Caën veut saisir le vaisseau de Pontgravé. — Négociations de Champlain et du P. Georges le Baillif avec de Caën, à Tadoussac. — Assemblée générale des habitants. — Leurs griefs portés en France par le P. Georges. — Le commis Sautein. — Thierry Desdames, sous-commis. — Raymond de la Ralde. — Traite de 1622 aux Trois-Rivières. — Traite de 1623 au cap de la Victoire.

I

Les commis ou facteurs étaient des agents salariés des marchands de Rouen, de Saint-Malo et d'autres villes, intéressés dans le commerce des pelleteries au Canada, et dont le comptoir principal avait été fixé à Québec. Il y avait un commis chef, des commis et des sous-commis ou aides des commis. Ces derniers pouvaient arriver à un grade supérieur, avec des émoluments proportionnels. Thierry Desdames, sous-commis en 1623, parvint, par sa bonne conduite, à la capitainerie de l'île de Miscou, après la restitution du Canada et de l'Acadie à ses anciens maîtres. Cet exemple de promotion n'est pas unique dans l'histoire de la traite.

Les fonctions de ces divers agents consistaient à recevoir les marchandises à leur arrivée de France, à les emmagasiner quand,

la traite close, il y en avait un excédent, puis à les échanger avec les sauvages pour des pelleteries qu'ils emballaient soigneusement en vue de l'exportation. Ils se rendaient aux endroits fixés pour la rencontre des Indiens, et faisaient eux-mêmes le trafic. Des interprètes à gages leur servaient d'intermédiaires pour la facilité du commerce. Ces derniers remplissaient aussi le rôle de commis voyageurs, se rendant au milieu des peuplades barbares afin de les engager à venir régulièrement au devant des commis de Québec.

La fonction de commis était loin d'être une sinécure. Elle offrait par contre des avantages au point de vue du traitement et des espérances d'avancement qu'elle laissait entrevoir dans l'avenir. La compagnie de Rouen, formée en 1615 de négociants de cette ville, de Saint-Malo et de La Rochelle, fut la première qui entretînt des commis à Québec pour surveiller ses intérêts. Champlain mentionne Beauchesne, facteur et commis, agissant comme commandant à sa place durant son voyage en France, de 1617 à 1618. Ce fut dans cet intervalle que l'on retrouva les cadavres des deux Français lâchement assassinés par les sauvages. Un des meurtriers avait avoué son crime. Il fallait décider de son sort. Quel serait son châtiment ? Beauchesne semblait disposé à recevoir des présents comme moyen de régler une question aussi sérieuse. C'eût été un encouragement au crime. Heureusement que les récollets s'interposèrent, et après avoir longuement délibéré sur le plus sage parti à prendre, il fut résolu de remettre le coupable à son père, et d'accepter comme otages deux petits barbares, à condition que le meurtrier et ceux de sa nation resteraient amis des Français. Les pères ne voulurent pas que Beauchesne usât de plus de rigueur, car l'habitation était alors entourée de sauvages qui auraient pu, si on eût fait un mauvais parti à l'assassin, chercher à se venger à leur façon. En outre, il y aurait eu danger constant pour les Français de s'aventurer dans la campagne ou dans les bois. Toute mesure rigoureuse, enfin, pouvait avoir pour effet d'entraver le commerce avec les sauvages de cette tribu. Quand le cas fut soumis à Champlain, à son retour de France, il n'hésita pas à dire qu'à tout prendre il valait mieux "couler cette affaire à l'amiable, et passer les choses doucement." Les Hurons firent cependant la remarque que les Français n'avaient pas été sévères. Champlain dit à ce propos :

Reconnaissant les sauvages gens sans raison, de peu d'accès, et faciles à s'étranger, et fort prompts à la vengeance : Que si on les presse d'en faire la justice, il n'y aurait nulle sûreté pour ceux qui se disposeront de faire les découvertures parmi eux. "

Quelques années plus tard, l'écrivain des *Relations des Jésuites* faisait les judicieuses réflexions qui suivent : " Ce serait tenter l'impossible et même empirer les affaires plutôt que d'y apporter remède, qui voudrait procéder avec les sauvages selon la justice de la France, qui condamne à mort celui qui est convaincu de meurtre. Chaque pays a ses coutumes conformes aux divers naturels de chaque nation. Or, vu le génie des sauvages, leur justice est sans doute très efficace pour empêcher le mal, quoiqu'en France elle parût une injustice : car c'est le public qui satisfait pour les fautes des particuliers, soit que le criminel soit reconnu, soit qu'il demeure caché. En un mot, c'est le crime qui est puni [1] ".

La conduite des récollets était donc justifiable, si on l'envisage au point de vue de la justice telle qu'elle avait toujours été comprise par les sauvages. Disons à la louange du commis Beauchesne qu'il se soumit de bonne grâce à la détermination des missionnaires.

Un autre commis du nom de Loquin était arrivé à Québec en 1618, sur la même barque qui portait le P. Jean d'Olbeau, récollet. Pontgravé l'amena avec lui aux Trois-Rivières pour la traite, qui fut si considérable, que les marchandises apportées de France, jointes à celles que l'on conservait en entrepôt dans le magasin de l'habitation, ne purent suffire à l'échange.

Beauchesne et Loquin sont les seuls commis dont Champlain fasse mention dans son récit des événements de 1618 et 1619. Quand il revint de France en 1620, il était accompagné de Baptiste Guers, commissionnaire du duc de Montmorency. Ce nouveau fonctionnaire était chargé de surveiller les intérêts du vice-roi de la Nouvelle-France. C'était un brave homme, rempli de bonnes intentions. A maintes reprises il rendit des services aux habitants et à Champlain. Ce dernier le dépêcha, en arrivant, vers Trois-Rivières, où il avait été devancé par Pontgravé, les

1 — *Relation* de 1648.

commis Loquin et Jean Caumont [1] dit le Mons et le sous-commis Roumier. Pontgravé et le capitaine Deschesnes y faisaient la traite depuis quelque temps déjà, et tous ensemble redescendirent bientôt à Québec avec un chargement complet. Pontgravé continua presque aussitôt sa route vers Tadoussac, confiant avant son départ la garde du magasin à Caumont. Quant à Roumier, qui avait passé l'hiver précédent au pays, il s'en retourna aussi en France, donnant pour raison de son départ, le refus qu'on lui faisait d'augmenter ses gages. Il faut croire qu'il était loisible aux employés de briser leurs engagements quand bon leur semblait, ou bien, ce qui est plus rationnel, ils ne s'obligeaient pas à servir plus d'une année. Mais le départ d'un commis n'était qu'une bien petite affaire, comparée aux troubles qui s'étaient élevés par delà l'Atlantique, au sein de la compagnie. Afin de mieux comprendre la situation, il importe que nous jetions un regard sur les événements antérieurs.

II

La compagnie de Rouen s'était engagée, lors de sa création, à peupler la colonie, à fournir pour Québec des provisions, des armes, des outils et toutes choses nécessaires à un établissement à l'état embryonnaire. Il y avait dans cette compagnie deux éléments hostiles : des catholiques et des huguenots. Ces derniers avaient toujours vu d'un mauvais œil le séjour des récollets au Canada, car ils ne voulaient pas de colonisation dans le sens catholique. De là des divisions au sein de cette société composée d'éléments hétérogènes. Chaque parti entendait agir à sa guise, et nommer des commis de son choix, les uns catholiques, les autres protestants. De sorte que les dissensions qui existaient parmi les sociétaires de France avaient un écho trop peu affaibli sur les rives du Saint-Laurent. Champlain était tenu par état de vivre en paix au milieu de ces factions; aussi sa position n'était pas toujours enviable. Il ne ménageait cependant ni les conseils, ni même les remontrances, car il était revêtu d'une autorité qui lui permettait de le prendre d'un peu haut avec cette engeance

1 — La *Relation* de 1626 le mentionne sous le nom de Caumont.

incommode. Son attitude énergique, toujours impartiale vis-à-vis des commis, lui attira des haines sourdes qui se firent jour en France. Les marchands huguenots, surtout, crurent rencontrer en lui un obstacle à leurs desseins. Voilà pourquoi ils mirent tout en œuvre pour le déposséder de sa charge, en lui substituant Pontgravé, pour que Champlain n'eût plus à s'occuper que des découvertes. C'était procéder cavalièrement à l'égard du fondateur de Québec, qui avait été le bras droit d'Aymar de Chastes et du sieur de Monts, et l'homme de confiance du vice-roi. Champlain revendiqua avec fermeté les prérogatives dont il avait été officiellement revêtu, et ne voulut pas consentir à accepter une pareille humiliation. Le plus pénible pour lui dans cette circonstance fut sans aucun doute la rivalité que l'on suscitait, par cette combinaison, entre lui et Pontgravé, son vieil ami, qu'il " respectait à l'égal d'un père. " Cette considération ne l'arrêta pas dans les démarches qu'il fit à la cour, pour amener le règlement d'une difficulté qui tournait à une question de délicatesse.

Le roi intervint par une lettre aux marchands, leur mandant de venir au secours de Champlain pour les fins de colonisation et de découvertes, sans préjudice toutefois au trafic des pelleteries, qui resterait dans les conditions préalablement posées. Les marchands ne se tinrent pas pour battus, et ils forcèrent Champlain à poursuivre son affaire jusque devant le conseil de Tours. Celui-ci, après avoir entendu les plaidoyers de part et d'autre, porta un arrêt en vertu duquel Champlain restait maître du commandement dans toute la Nouvelle-France.

Sur ces entrefaites, Henri, duc de Montmorency, acheta du prince de Condé sa commission de vice-roi du Canada, et il retint les services de Champlain pour agir comme son lieutenant. Ce changement d'administration provoqua les murmures des marchands et de leurs commis, car ils avaient espéré que Champlain serait relégué dans l'ombre. Ils étaient bien insensés, car ils n'avaient pas de plus fidèle ami que cet homme dont ils voulaient absolument faire un despote et un adversaire. Le motif inavoué de leur antipathie est facile à comprendre. Champlain voulait fortifier Québec, eux s'y opposaient. Champlain désirait activement la fondation d'une colonie stable, vite peuplée et bien fournie de vivres, d'instruments d'agriculture ; les marchands n'ambitionnaient que des profits. Enfin, le fondateur de Québec exigeait

des marchands qu'ils tissent leurs promesses ; c'était là leur moindre préoccupation. Champlain le dit assez souvent : " J'avais beau, écrit-il, leur montrer les inconvénients qui pourraient arriver, s'ils laissaient le pays sans défense ; que, par là, ils mettaient tout le pays, et nous, en danger de devenir la proie de l'ennemi ou du pirate, qui, sachant notre état d'impuissance, viendrait pour faire du butin et tout ravager. Ils étaient sourds, ne voulaient ni forts, ni forteresses ; et cela, par la crainte que s'il y avait un fort, ils seraient maîtrisés, et qu'on leur ferait la loi [1]. "

Les mécontentements dont nous venons de parler, ne se manifestèrent pas trop hautement d'abord, et tout se passa tranquillement durant l'hiver de 1620, jusqu'au retour du printemps et à l'arrivée des vaisseaux. Guers et le capitaine Du May apportaient avec eux des lettres pour Champlain de la part du roi, du vice-roi, de M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, du sieur Dolu, grand audiencier de France, et intendant de la Nouvelle-France, de Villemenon, intendant de l'amirauté, et de Guillaume de Caën. La plus importante de ces missives était sans contredit celle du duc de Montmorency, datée de Paris le 2 février 1621. En voici la teneur :

" Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons j'ai estimé à propos d'exclure les Anciens Associés de Rouen, et de Saint-Malo, pour la traite de la Nouvelle-France, d'y retourner. Et pour vous faire secourir, et pourvoir de ce qui vous y est nécessaire, j'ai choisi les sieurs de Caën oncle et neveu, et leurs Associés, l'un est bon marchand, et l'autre bon capitaine de mer, comme il vous saura bien aider et faire reconnaître l'autorité du Roi de delà sous mon gouvernement. Je vous recommande de l'assister, et ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que je leur ai accordés. J'ai chargé le sieur Dolu, intendant des affaires du pays, de vous envoyer copie du traité par le premier voyage, afin que vous sachiez à quoi ils sont tenus, pour les faire exécuter, comme je désire leur entretenir ce que je leur ai promis. J'ai eu soin de faire conserver vos appointements, comme je crois que vous continuerez au désir de bien servir le Roi, ainsi que continue en la bonne volonté, Monsieur

[1] Champlain, éd., 1632, p. 11.

Champlain, votre plus affectionné et parfait ami, *signé*, Montmorency, de Paris, le 2 février 1621."

L'arrêt de mort de la société de Rouen venait d'être porté. Une nouvelle compagnie lui succédait, se recrutant parmi les membres de l'ancienne, avec l'aggrégation de deux personnages influents, Guillaume et Emery de Caën, tous deux huguenots.

Dolu, de son côté, recommandait à Champlain de paralyser les mains des commis de l'ancienne société, et de mettre sous saisie les marchandises en magasin. Cette mesure rigoureuse semblait justifiée par le fait que la société de Rouen n'avait pas rempli la principale de ses obligations, qui était la colonisation du pays.

Villemenon écrivait à peu près dans le même sens.

Guillaume de Caën annonçait à Champlain son arrivée prochaine, avec deux vaisseaux bien approvisionnés d'armes et de munitions destinées à l'habitation de Québec. Cette nouvelle dut faire bien augurer de la conduite des de Caën à l'égard de la colonie. Champlain allait-il enfin obtenir justice ?

Bien que la lettre de Dolu au sujet de la saisie des marchandises fût impérative, Champlain jugea plus prudent de ne s'y point conformer, et il fit partager sa manière de voir à ce sujet par Guers, Du May et le P. Georges Le Baillif, son conseiller et confident. L'ancienne compagnie avait encore des commis à Québec, et il est certain que si l'on eût agi suivant les injonctions de l'intendant de la Nouvelle-France, un conflit sérieux s'en fût suivi. Le commis Caumont ayant eu vent de la communication de Dolu, par une indiscrétion d'un des matelots du capitaine Du May, informa ses employés qu'ils perdraient leurs gages, s'ils laissaient enlever les marchandises du magasin de l'habitation. " C'est pourquoi, s'écrie Champlain, pendant qu'une société, en un pays comme celui-ci, tient la bourse, elle paye, donne et assiste qui bon lui semble : ceux qui commandent pour Sa Majesté sont fort peu obéis n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la compagnie, qui n'a rien tant à contre-cœur : que les personnes qui sont mis par le roi ou les vice-rois, comme ne dépendant point d'eux, ne désirant que l'on voie et juge de ce qu'ils font, ni de leurs actions et déportements en telles affaires, veulent tout attirer à eux, ne s'en soucient ce qu'il arrive, pourvu qu'ils y trouvent leur compte.... Si Sa Majesté eût seulement donné le commerce libre aux associés avoir leur magasin avec

leur commis. Pour le reste des hommes qui devaient être en la pleine puissance du lieutenant du roi au dit pays, pour les employer à ce qu'il jugerait être nécessaire, tant pour le service de Sa Majesté, qu'à se fortifier et défricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourraient arriver s'il arrivait fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquait, l'on verrait plus d'avancement et de progrès en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait : et permettre ainsi qu'à ceux qui iraient pour habiter en désertant les terres, qu'ils pourraient traiter avec les sauvages de pelleteries, et de commodités que le pays produit : en les livrant au commis à un prix raisonnable, pour donner courage à un chacun d'y habiter, et ne pouvant traiter que ce qui viendrait du pays, sur les peines portées qu'il plairait à Sa Majesté, il n'y a point de doute que la société en eût reçu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouvait espérer par autre voie, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouvoir empêcher de s'accommoder de ce qui croît au lieu : Car dire qu'on ne les pourra contraindre à une certaine quantité pour une nécessité : c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils devraient perdre tout ce qu'ils en auraient, plutôt qu'on s'en saisit sans leur payer : l'expérience fait assez connaître ces choses [1]."

Ces judicieuses réflexions de Champlain nous font bien connaître le fond de sa pensée sur les questions qui intéressaient directement l'avenir de la colonie. La liberté du commerce étendue aux habitants du pays eût été, à son avis, un moyen efficace d'en activer les progrès, de même que tous les employés relevant de son autorité auraient dû montrer plus de soumission à ses commandements.

Pour en revenir à Caumont et aux commis de l'ancienne société, leurs alarmes ne furent pas de longue durée. Champlain leur donna l'assurance que les marchandises en entrepôt au pied du cap de Québec resteraient en leur possession, avec liberté pour eux d'en faire le trafic comme par le passé, au moins jusqu'à l'arrivée de Guillaume de Caën, chef de la nouvelle compagnie dont les prérogatives n'étaient pas encore suffisamment connues. Bien que Caumont se fût déclaré satisfait, la situation ne laissait pas que d'être tendue entre les représentants de l'ancienne compagnie de

1 – Champlain, éd. 1632, 2e part., pp. 12, 13 et 14 *passim*.

Rouen et ceux de la nouvelle dite des de Caën. Champlain plane toujours au-dessus de ces misères, et l'on reconnaît bien, à sa manière d'agir, l'homme sage, oublieux de sa personne et même de son intérêt personnel pour assurer la paix et la prospérité matérielle du pays. On peut aisément se faire une idée de la position délicate qu'il occupait vis-à-vis de gens jaloux de privilèges mal définis et partant discutables. En face de ces difficultés, Champlain prit conseil de Guers et du capitaine Du May, et il fut résolu d'un commun accord d'adopter une politique de conciliation, et de ne brusquer personne.

Du May, dont le plan était de trafiquer sans retard avec les sauvages, consentit à n'en rien faire, tant que l'on ne saurait pas au juste à quoi s'en tenir sur les prérogatives de la nouvelle compagnie. Si le Conseil du roi donnait l'ordre de confisquer les marchandises du magasin, cet arrêt ne pouvait lui être préjudiciable, puisqu'il deviendrait maître du commerce. Si d'autre part, il obtenait la permission de faire la traite, il n'aurait qu'à se procurer la facture des marchandises destinées au trafic et à donner les peaux de castor du magasin pour leur valeur courante. De sorte que, dans tous les cas, Du May ne perdait rien pour attendre l'arrivée du sieur de Caën, qui du reste, ne pouvait pas beaucoup tarder. Désireux d'expédier promptement la besogne, le capitaine courut à Tadoussac dans l'espérance d'y rencontrer le chef de la nouvelle compagnie. Mais il revint bientôt à Québec pour annoncer que Pontgravé venait de jeter l'ancre dans la rade de Tadoussac, et qu'il était accompagné de soixante-cinq hommes d'équipage et des commis de la société de Rouen. Cette nouvelle fut accueillie bien différemment à Québec. Champlain en fut attristé, car il prévoyait une rixe sanglante entre les représentants des deux sociétés ; les commis, au contraire, se réjouirent bruyamment. Ce renfort allait les mettre en meilleur état de résister aux coups de main des entremetteurs des sieurs de Caën, s'il leur prenait fantaisie de vouloir s'emparer de leurs effets en magasin. Champlain crut prudent de se protéger contre les nouveaux commis, et il installa Du May et Eustache Boullé, son beau-frère, avec seize hommes dans le petit fort commencé l'année précédente sur la hauteur du cap. Lui-même prit le commandement de l'habitation à laquelle attenait le magasin, et il y logea tous les hommes dont il put disposer. Si les commis voulaient la

bataille, Champlain était prêt à se défendre. Mais ce n'était là qu'un armement plutôt destiné à maintenir la paix qu'à répandre le sang.

Le 7 mai, trois commis arrivèrent de Tadoussac, et vinrent débarquer sur le rivage, à quelque distance de l'habitation. Le P. Le Baillif et Guers, chargés d'aller à leur rencontre, leur demandèrent s'ils étaient revêtus de pouvoirs spéciaux. Ils firent réponse qu'ils n'avaient d'autres pouvoirs que ceux de la société de Rouen, laquelle, dirent-ils, existait encore, en vertu d'un contrat et d'articles agréés par le duc de Montmorency, et qu'ils espéraient avoir gain de cause devant le conseil du roi dans leur procès avec la société des de Caën. " Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, ajoute Champlain, avec plusieurs autres discours, montrant avoir un grand déplaisir de se voir reçus aussi extraordinairement, ce qu'ils n'avaient accoutumé [1]. "

Le P. Le Baillif rapporta ces discours à Champlain, et après avoir délibéré sur ce qu'il y avait à faire, il fut convenu qu'on laisserait entrer cinq commis dans le magasin, et qu'on leur livrerait des marchandises pour traiter dans le haut du fleuve. Ils ne se firent pas prier pour prendre possession de leur bien, mais Champlain les avertit qu'il voulait la paix, et que le roi lui avait recommandé de la maintenir à tout prix ; il les informa en outre que la société de Rouen dont ils relevaient était dissoute et remplacée par une autre dont la prépondérance devait être seule à s'exercer dans le pays. Se voyant ainsi accueillis et exposés à se voir chassés comme des étrangers ou des intrus, les commis supplièrent Champlain de leur prêter des armes, et de faire sortir du fort Du May et sa troupe. Celui-ci les refusa net, et leur défendit de toucher aux pelleteries du magasin. Ils menacèrent alors de dresser procès-verbal de leurs protestations contre la présence au fort de ces gens armés, qui, d'après eux, n'avaient pas la permission du roi d'y séjourner de la sorte. Mais, quand vint le temps de coucher leur protêt sur papier, ils ne surent comment procéder. Craignant de se compromettre, ils se désistèrent de toutes leurs prétentions et, de guerre lasse, ils prirent le chemin des Trois-Rivières pour y faire la traite. Ces événements avaient lieu au commencement de juin 1621.

1 — Champlain, éd. 1632, 2e part., p. 18.

Le quinzième jour du même mois, survint Pontgravé, resté fonctionnaire de l'ancienne compagnie. On le reçut avec le même cérémonial que pour les trois commis, mais avec tout le respect et la courtoisie dus à son caractère de haute respectabilité. Après avoir donné l'assurance à Champlain que le différend entre les deux sociétés rivales était à la veille d'une solution, la nouvelle lui en étant parvenue avant son départ de Honfleur, Pontgravé remonta le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières, où il devait rencontrer les commis.

Guillaume de Caën ne donna de ses nouvelles qu'un mois plus tard, par un des hommes de son équipage du nom de Halard, lequel apprit à Champlain que son maître requérait sa présence immédiate à Tadoussac, et le priait d'envoyer avertir les sauvages de son arrivée ainsi que de la quantité de marchandises qu'il se proposait d'échanger avec eux. Champlain ne jugea pas à propos de quitter son poste, où sa présence pouvait être nécessaire au premier jour, et il se contenta d'expédier Halard chez les sauvages en compagnie d'un gentilhomme nommé Du Vernay. Le lendemain, Roumier, passé au service des de Caën, arriva à Québec muni d'un paquet de lettres signées par Dolu, Villemenon et Guillaume de Caën, et une copie de l'arrêt du Conseil en faveur de l'ancienne compagnie. Ce document avait été signifié à ce dernier alors que son vaisseau était mouillé dans la rade de Dieppe ; il y avait même été publié à son de trompe, ainsi que dans plusieurs autres villes maritimes de France. Le Conseil accordait la permission aux deux compagnies de faire le trafic durant l'année 1621 seulement, à la charge de contribuer également et par moitié à l'entretien des capitaines, soldats et religieux établis et résidant à l'habitation de Québec. Défense néanmoins était faite à Porée, et à ses associés Lucas Legendre, Louis Vermeulle, Mathieu Dusterlo, Daniel Boyer et compagnie, tous membres de l'ancienne association de Rouen, de laisser sortir à l'avenir aucun vaisseau des ports de France, sans prendre congé de l'amiral, sous peine de confiscation et au risque d'encourir d'autres pénalités graves.

Prévoyant un conflit entre Guillaume de Caën et Pontgravé, qui, sans doute, allait se réclamer de privilèges dont il demeurait investi, Champlain pria le P. Georges Le Baillif de courir à

Tadoussac, pour faire comprendre au sieur de Caën qu'il ne devait pas user de violence à l'égard de Pontgravé. Le bon et intrépide récollet fit le voyage en sept jours. De Caën avait refusé d'accepter ses conseils, bien déterminé qu'il était de saisir le vaisseau que Pontgravé avait laissé dans le port de Tadoussac, sous le commandement du sieur La Vigne, de Honfleur. Champlain se hâta d'expédier Guers auprès du sieur de Caën, lui mandant qu'il serait auprès de lui dans neuf jours, et de ne rien entreprendre avant d'avoir entendu ses explications. En même temps il faisait avertir Pontgravé de descendre à Québec sous le plus court délai. Comme tout retard pouvait être gros de conséquences désastreuses, au lieu d'attendre Pontgravé, Champlain partit avec le P. Georges, afin d'amener de Caën à des sentiments plus pacifiques. Le deuxième jour, ils eurent une courte entrevue avec le chef de la compagnie des de Caën, qui était venu les rencontrer à la Pointe aux Alouettes. " Je suis prêt, leur dit-il en les quittant, à ne rien faire qui aille à l'encontre de l'autorité du duc et des ordres de Sa Majesté. "

Le lendemain, seconde conférence, mais à Tadoussac cette fois, dans la barque de Champlain. De Caën ne parut pas aussi bien disposé que la veille, montra certaines exigences au sujet de la traite, et déclara en définitive qu'il avait résolu de capturer le navire de Pontgravé, afin de donner la chasse aux contrebandiers qui infestaient le Saint-Laurent. Champlain commença par vouloir le persuader de s'en tenir aux propositions pacifiques dont il était porteur. Puis, s'apercevant que ses paroles n'aboutissaient à aucun résultat, il finit par lui déclarer franchement sa surprise. " Il faut, dit-il, que vous ayez des documents particuliers qui vous donnent une autorité que personne ne vous connaît. " De Caën se contenta d'affirmer qu'en effet il avait reçu des ordres privés, mais qu'il les gardait pour lui.

L'intervention du P. Georges ne changea en rien la détermination bien arrêtée de ce marchand irréconciliable. Champlain eut cependant recours à de nouvelles instances ; il lui offrit même de prendre le commandement du navire de Pontgravé, et de l'accompagner partout où il croyait avoir des contrebandiers à combattre. Paroles inutiles ; de Caën ne voulut consentir à rien. Alors Champlain monta à bord du vaisseau, sujet du litige, et

déclara devant tout l'équipage qu'il en prenait le commandement, afin de ne pas permettre, comme c'était son devoir, que la justice fût lésée.

Cette mesure énergique, qui aurait dû en imposer à de Caën, à raison de la haute autorité dont était revêtu le lieutenant du vice-roi de la Nouvelle-France, ne trouva au contraire qu'un rebelle. Si cet homme était muni de privilèges spéciaux, comme il prétendait, pourquoi refusait-il de produire les documents qui auraient fait cesser toute discussion ? Au lieu de cela, il commit à un de ses hommes le soin de prendre l'inventaire de la cargaison de Pontgravé. Champlain le laissa faire, n'y pouvant rien, et reprit le chemin de Québec sans avoir pu réussir à arranger une affaire dont il était difficile de prévoir l'issue. Elle n'eut pas de suite, heureusement, car Pontgravé reprit bientôt possession de son navire, sans que de Caën opposât de résistance. Tous deux cinglèrent bientôt vers la France, et de Caën envoya, avant son départ, des vivres pour nourrir dix-huit hommes de l'habitation, au lieu de vingt-cinq, comme il l'avait promis à Champlain. Jacques Halard apporta aussi de la part de son maître une certaine quantité de munitions, des hallebardes, des arquebuses à rouet, des piques, des pétards de fonte verte, plusieurs barils de poudre. Le tout fut livré en présence de Jean-Baptiste Varin, envoyé du sieur de Caën et de Guers, commissionnaire du vice-roi.

Le 7 septembre, le P. Georges partit aussi pour la France. Ce départ avait été réglé dans une assemblée générale des habitants, à l'instigation de Champlain et des récollets. Les troubles au sujet des privilèges de traite, dont les représentants des deux compagnies se prévalaient au détriment l'une de l'autre, avaient fait ouvrir les yeux aux quelques personnes non intéressées dans ces débats, et elles avaient résolu de porter leurs plaintes en France, jusqu'au pied du trône. Dans la supplique confiée aux soins du vénérable délégué, les habitants faisaient un tableau brillant des avantages que la France pourrait retirer de ce pays, et ajoutaient que ces avantages, étant connus des Européens ennemis de la Couronne, établis en Amérique, il était à craindre qu'attirés par l'appât de si grandes espérances, ces étrangers ne s'emparassent du Canada, et ne coupassent la gorge à tous les Français résidant à Québec. Qu'au reste, si ce malheur arrivait,

ce ne serait pas sans en avoir été menacés longtemps par ces étrangers, ni même par les menées des huguenots français de La Rochelle, qui, apportant, tous les ans, des armes et des munitions de guerre aux sauvages alliés de la France, les animaient à ruiner Québec et à égorger tous ses habitants. Ils concluaient enfin, que la conservation de ce pays à la France dépendait essentiellement de deux conditions : du maintien de la religion catholique, à l'exclusion de toute autre, et de celui de la justice [1].

Cette requête ou mémoire exposant les griefs des habitants fut signée par Champlain, les PP. Jamet et Le Caron, Louis Hébert, Gilbert Courseron, Eustache Boullé, Pierre Reye, Olivier le Tardif, J. le Groux, Pierre Desportes, Nicolas et Guers. Le P. Georges se rendit auprès de Louis XIII, auquel il fut présenté par le duc de Montmorency, et il remit sa supplique entre ses mains royales. Sa Majesté reconnut que les colons avaient de justes motifs de se plaindre, mais elle déclara ne pouvoir leur accorder tout ce qu'ils demandaient. Comme résultat pratique, cette démarche, préparée avec tant de soins, fut à peu près nulle dans ses résultats. Les huguenots dont on demandait le rappel restèrent libres de venir se fixer à Québec, et Champlain n'obtenait que des secours insignifiants pour la défense du pays. Son salaire fut doublé, au lieu de six cents livres qu'il avait reçues jusqu'alors, il lui en était alloué douze cents.

La colonie se trouvait donc presque entièrement délaissée à ses propres ressources. La compagnie tenait toujours la bourse serrée, malgré l'obligation qu'elle avait contractée de mettre constamment dix ouvriers à la disposition de Champlain pour les travaux du fort Saint-Louis. " Ce fort que je faisais construire, dit Champlain, au-dessus de l'habitation, pour la conservation des habitants et celle du pays, déplaisait beaucoup au sieur de Caën, comme il me le fit assez connaître par sa lettre, me disant qu'il n'était pas obligé d'y employer de ses hommes ; que c'était au roi à en faire la dépense et à envoyer, pour cela, des ouvriers ; bien que le même de Caën et tous ses associés s'y fussent engagés par écrit. Leurs commis, à Québec, blâmaient aussi cette entreprise ; et, quoiqu'ils vissent combien elle était nécessaire et en fussent par-

1 — *Premier établissement de la Foi*, t. I, pp. 187, 190, 191, 192 et 193.

faitement convaincus, ils étaient si complaisants, qu'ils l'improuvaient, à leur tour, voulant agréer par là, à ceux de qui ils recevaient leurs gages [1]."

" On ne veut donc pas permettre que j'y emploie des ouvriers, et on l'empêche autant que l'on peut. C'est que ceux qui gouvernent les bourses font et défont tout comme ils veulent; pourvu qu'on donne aux associés le quarante pour cent, et que la traite se fasse, c'est assez. Néanmoins, considérant l'importance et la nécessité d'avoir un lieu de sûreté et de défense, je ne laissais pas de faire ce qu'il m'était possible, de temps à autre, y employant quelques ouvriers [2]."

Quand, au printemps de 1622, sonna l'heure de l'apparition des vaisseaux d'outre-mer, on avait bien hâte à Québec d'apprendre le résultat de la mission du P. le Baillif. La première nouvelle de ce qui s'était passé en France pendant l'hiver précédent, fut apportée par Santein, un des commis de la société de Montmorency. La compagnie des de Caën avait été dissoute, et le duc en avait formé une autre composée de marchands de l'ancienne compagnie de Rouen et de celle des sieurs de Caën. Il y avait eu fusion. Au nombre des privilèges accordés, la traite lui était assurée pour onze ans, et le roi avait ajouté onze autres années.

Cette bonne nouvelle, dont la nature devait contenter tous les esprits, fut confirmée quelques jours plus tard par Pontgravé et Guillaume de Caën, qui avaient amené avec eux le commis le Sire, le sous-commis Thierry Desdames et Raymond de la Ralde. De Caën remit à Champlain une lettre du roi, qui lui recommandait de reconnaître la nouvelle société, et de continuer à maintenir l'ordre dans le pays, lui donnant toute autorité en conséquence. Puis Pontgravé et de Caën continuèrent leur voyage jusqu'aux Trois-Rivières pour la traite. Une fois ses affaires terminées là-bas, Guillaume de Caën reprit le chemin de la France, et avant son départ il confia à Pontgravé la charge de premier commis à Québec, et installa Le Baillif comme sous-commis à Tadoussac. Cet employé jouera plus tard un bien triste rôle, lors de la capitulation de Québec. Il ne fut pas malheureusement le

1 — Champlain, 1632, 2e part. pp. 183 et 184.
2 — Champlain, pp. 131, 132 et 133.

seul à trahir sa patrie, en passant au service des Anglais, mais de la petite bande il fut le plus méprisable et le plus coquin. Dans son entourage Champlain comptait de bien misérables individus. Il les connaissait, il voyait s'opérer leur œuvre néfaste, et quand vint la grande débâcle de 1629, alors que des interprètes et des employés des compagnies se jetèrent du côté du plus fort, sa surprise dut être moins grande que sa consternation. Mais n'anticipons pas sur des événements dont le souvenir est trop lugubre pour qu'on doive l'évoquer avant le temps.

Les vaisseaux se firent longtemps attendre en 1623. Ce ne fut en effet que le 28 juin que le commis Thierry Desdames arriva de Tadoussac à Québec sur la *Realle* en même temps que le P. Nicolas Viel, et le Fr. Gabriel Sagard-Théodat, mineurs récollets. Trois jours plus tard, l'interprète Brûlé et Des Marets, gendre de Pontgravé, vinrent avertir Champlain que Guillaume de Caën venait d'arriver à Tadoussac, et puis tous deux poursuivirent leur chemin vers les pays d'en-haut, afin de presser les sauvages de se rendre à Québec, où ils étaient attendus cette année-là. Loquin passa deux jours après par Québec, remontant le fleuve, dans le même dessein. Pontgravé s'était même rendu jusqu'au saut Saint-Louis sans apercevoir un seul canot de marchandises. Cette nouvelle étant parvenue à Québec, Champlain résolut de suivre de Caën, Pontgravé et les autres aussi loin qu'il serait besoin pour rencontrer les sauvages, dont l'absence était inexplicable. Tous les Français, intéressés à la traite, se trouvèrent bientôt réunis au cap de la Victoire. C'étaient, outre Champlain et de Caën, Pontgravé, Loquin, Brûlé, Des Marets, Du Vernay et le capitaine Des Chesnes. Un bon nombre de canots algonquins et hurons ne tardèrent pas à venir les y rejoindre. Les négociations, commencées le 23 juillet, se terminèrent le 2 août. " La traite étant faite, écrit Sagard, et les Hurons prêts à partir, nous les abordâmes en la compagnie du sieur de Caën, général de la flotte, lequel nous fit accepter chacun pour un canot moyennant quelque petit présent de haches, couteaux et canons ou petits tuyaux de verre qu'on leur donna pour notre dépense." On voit par là que les récollets, après avoir assisté à la traite de 1623, s'embarquèrent avec les Hurons pour monter dans leur pays.

Champlain et tous les autres partirent le même jour (2 août) pour Québec. On constata, en y arrivant, que des matelots avaient fait l'acquisition, pour leur propre compte, en dépit des règlements qui s'y opposaient, d'un certain nombre de peaux de castor. Champlain les leur confisqua et les fit déposer dans le magasin, réservant à la compagnie en France de décider du cas. Si les associés consentaient à les leur abandonner, on leur en ferait le partage. Les matelots parurent mécontents, quoiqu'en réalité ils n'eussent rien à dire, car Champlain ne faisait que se conformer lui-même à une règle établie, qui ne permettait la traite des pelleteries à personne autre qu'aux marchands ou sociétaires, et à leurs agents.

N.-E. Dionne.

(A suivre.)

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVIIe SIÈCLE

QUATRIÈME ARTICLE

(Suite.)

Immédiatement après ce que nous venons de citer, Perrot ajoute : " L'année suivante, les Outaouas descendirent en gros aux Trois-Rivières..." Comme cette descente eut lieu en 1656, il faut donc que les événements que nous venons de rapporter aient eu lieu en 1655, et non pas comme nous le pensons en 1656, — à moins que Perrot ne se trompe, ce qui n'est pas facile à décider.

Tandis que ces changements s'opéraient dans l'ouest et au nord, que se passait-il au sud des grands lacs ? Les jésuites dirigeaient leurs efforts parmi les Iroquois et tâchaient de ressaisir de ce côté l'influence perdue par le ravage du pays des Hurons. En 1655, les Onnontagués se déclarèrent prêts à recevoir des missionnaires ; on leur en envoya. C'est à ce moment aussi que les Iroquois consommèrent la ruine de la nation des Eriés ou Chats. Ces braves sauvages furent les derniers qui résistèrent aux attaques des guerriers des Cinq-Cantons. Le plan des Iroquois s'accommodait fort des propositions que les autorités de Québec faisaient de placer des postes français dans leur pays, car d'une part ils avaient l'air d'être devenus nos amis, et d'un autre côté, le champ leur était ouvert pour compléter la destruction des tribus qui ne voulaient pas se soumettre ou se laisser absorber par eux. La faiblesse de la colonie française, en hommes et en argent, favorisait la diplomatie des Iroquois. Par les renseignements que les Hollandais d'Albany leur procuraient, ils savaient que la France pouvait à peine, en ce moment, se suffire à elle-même, tant les troubles de l'intérieur et les luttes étrangères l'absorbaient. Gagner du temps, aussi bien qu'asservir les nations sauvages devenait l'ambition des chefs iroquois. Ayant donc compris que les "robes noires", c'est-à-dire les jésuites, étaient les têtes de la colonie française, ils acceptaient toutes les propositions venant de cette

source, et faisaient semblant d'y croire — avec l'arrière pensée de s'en servir pour leurs fins politiques. Au mois de mai 1656, ils vinrent enlever, aux yeux des Français, les Hurons établis à l'île d'Orléans, près de Québec, bravant ainsi tous les traités, toutes les conventions intervenues entre eux et les autorités françaises. On les laissa passer. L'enlèvement des Hurons eut lieu à la barbe du gouverneur général. Les Iroquois protestaient toujours de leur bonne amitié. Cela suffisait, paraît-il.

L'établissement de la mission des jésuites à Onnontagué est un fait tellement connu que nous ne saurions nous y arrêter. Il a duré moins de deux ans. Ce qui l'a empêché de se maintenir et de prospérer est la faiblesse de la colonie française sous le rapport de l'argent et des hommes armés. Les deux ou trois puissances européennes qui se jalousaient dans l'Amérique du Nord étaient elles-mêmes fort embarrassées chez elles. Jean de Witt, chef des Hollandais, sortait d'une guerre contre Cromwell et se préparait à la recommencer. Cromwell, tout occupé de fonder une république en Angleterre, ne donnait aux colonies qu'un regard indifférent. Mazarin songeait à se tirer le mieux possible de l'embroglio européen. Au Canada, nous étions livrés à nos seules ressources, si l'on peut appeler ressources les moyens que nous possédions alors. Le poids des Iroquois pesait plus dans la balance de nos affaires que la volonté des cabinets de Londres et de Paris. Quelques années auparavant, un Anglais de Boston avait eu l'idée de faire une opération avantageuse ; il offrait de se charger à prix fixe de l'extermination des Iroquois, — juste comme, deux siècles plus tard, des Américains voulurent prendre à l'entreprise la soumission de Sébastopol. " Donnez-moi telle somme d'argent et je ferai cette guerre pour vous, à mes risques et périls " — formule ironique — mais proposition qui ne jure pas trop avec les pratiques du XIXe siècle.

Cette heure historique qui se nomme l'année 1656 est importante à connaître. Elle fut une crispation. Les nerfs de la France, poussés à bout, demandaient une victoire ou un écrasement : ce fut la victoire qui répondit. L'Angleterre, renfrognée en elle-même par la pression morale des puritains, absorbait l'attention de l'Europe. De l'Amérique il n'était pas question. Livrés à nous-mêmes, il fallait nous défendre contre des hordes barbares, aussi intelligentes que les Huns et les Goths du Ve siècle, et, bien que

nous ne fussions pas un empire comme celui des Romains, notre décadence, une fois prononcée, remettait le continent nouveau au pouvoir des sauvages. Ceux-ci, tout en se montrant hostiles à la colonie française, ne négligeaient pas l'amitié de l'élément anglais, parce qu'ils en tiraient des armes à feu et mille objets de fabrique européenne ; mais, selon leurs calculs, après l'anéantissement des Français, il deviendrait facile de chasser les Anglais et les Hollandais, qui, en aucun temps, n'avaient su se rendre redoutables. Le major Gibbons, demandant la permission de mettre à feu et à sang la nation iroquoise, se faisait l'écho des cris de vengeance que poussaient les colons des bords du Saint-Laurent ; et il devançait l'expression de désespoir que les habitants du Massachusetts eussent fait entendre à leur tour, après la destruction des Français. L'Europe, qui ne nous enseigne guère le respect des populations que l'on peut subjuguer par la force, aurait bien mauvaise grâce à se scandaliser des offres de Gibbons ou à se féliciter de ce qu'on ne voulut pas les accepter. Sous prétexte de pénurie du trésor, ou même de question d'humanité, ce qui ne signifie à peu près rien, elles furent repoussées. Les Anglais et les Français ont manqué, en 1650-56, une occasion unique de prendre possession du nord de ce continent. L'humanité se pratique lorsqu'on est le plus fort, mais en présence d'un ennemi redoutable qui cherche à vous couper la gorge, pas de pitié ! Les cours de Londres et de Paris ne savaient en ce moment même à quel saint se vouer, et elles trouvaient tout naturel que nous subissions patiemment un état de choses plus terrible encore. Puis, quand la paix se rétablit en Europe, on se garda de nous envoyer les secours urgents dont nous avions besoin.

Radisson commence le récit de son deuxième voyage en disant que, au mois de juin 1656, les pères jésuites partant pour établir une mission stable chez les Onnontagués, il s'offrit à les accompagner et fut accepté. L'expédition, après avoir quitté Québec, devait prendre nombre de Français aux Trois-Rivières ; mais comme les Iroquois qui conduisaient les religieux étaient restés sur le pied de guerre avec les Algonquins, ils ne voulurent pas s'arrêter en ce lieu, où leurs adversaires traditionnels comptaient des forces imposantes. Le rendez-vous fut donc fixé à Montréal. Quant aux Hurons, dit-il, les Iroquois les considéraient en paix avec eux. Ceci est assez étrange, car les actes d'hostilités des Iroquois

contre les Hurons se répétaient journellement. Un père jésuite écrivait cette année-là : " Nous avons une paix de je ne sais quelle couleur." La politique des Iroquois est toute dans cette situation [1]. Pendant le voyage, on eut plusieurs exemples de la brutalité des Iroquois, qui affectaient de traiter en captifs les Français de tous rangs et surtout les Hurons de leur compagnie. Les discours de ces barbares étaient à la guerre et à l'extermination. Notre voyageur abonde en détails sur toutes ces choses. Il est à désirer que son journal soit publié dans la province de Québec, et mis à la portée de nos lecteurs, — mais que l'on corrige d'abord l'épellation des noms sauvages et français, car l'imprimeur les a tous travestis.

" Cinquante-cinq Français, y compris six ou sept jésuites, ne craignirent pas de partir pour ce pays barbare (Onnontagué). Les laïques avaient répondu à la voix des missionnaires et allaient partager les travaux de ces hommes apostoliques. Le parti marchait sous les ordres de M. Dupuy, commandant du fort de Québec [2]. " Nous retrouverons, en 1657, les braves gens que nous venons de voir partir pour le Sud avec cet officier. Il nous faut revoir un instant les sauvages de l'Ouest, mais cette fois sur le Saint-Laurent.

" Voici encore un nouveau chemin du pays des Hurons aux Trois-Rivières, sortant du lac nommé Temagami, c'est-à-dire eau profonde, que je crois être la mer Douce des Hurons, et la source du grand fleuve Saint-Laurent ; ayant fait quelque chemin sur ce grand fleuve, on traverse environ quinze lieues, par de petits ruisseaux, jusques au lac nommé Ouassisanik, d'où sort un fleuve

1 — Radisson, au cours du voyage de 1656, dit : " Les Hurons, il y a vingt ans, a ce que plusieurs m'ont assuré, se chiffraient par vingt ou trente mille âmes." Trente mille est le chiffre que nous avons adopté dans notre premier article.

2 — Ferland : *Cours d'histoire du Canada*, I, p. 426 Il n'était pas, à cette époque, major de Montréal comme le dit un mémoire rédigé vers 1687. (*Documents* publiés à Québec, I, p. 20). Zacharie Dupuis, né en 1608, remplaça Lambert Closse comme major de Montréal (sépulture de Closse, 21 août 1657) après son retour d'Onnontagué, en 1658. M. de Maisonneuve s'absentant pour aller en France (1662), M. Dupuis le remplaça dans ses fonctions de gouverneur de Montréal. Même chose de 1665 à 1668. En 1669, il était de nouveau major à Montréal. Veuf, il s'était remarié en 1668. Son décès eut lieu à Montréal le 1er juillet 1676. (Voir Charlevoix, I, p. 323 ; Faillon, II, 251 ; *Histoire de Montréal*, pp. 235, 238 9 ; lettre de la Mere de l'Incarnation du 14 août 1656.)

qui conduit aux Trois-Rivières. C'est par ce chemin que vingt-cinq canots Nipissiriniens arrivèrent, il y a environ deux ans (1656), chargés d'hommes, de femmes, d'enfants et de pelleteries. Ils nous dirent qu'ils avaient trouvé partout de l'orignal ou des castors, ou des poissons dont ils faisaient leur nourriture. Ils nous assurèrent qu'il serait facile à nos Français, partant des Trois-Rivières, de se rendre dans un mois à la mer Douce des Hurons. Voilà des routes plus difficiles à tenir que le grand chemin de Paris à Orléans [1]." Ce texte nous paraît s'expliquer comme suit : Le lac Temagami doit être le lac Témiscaming et non pas le lac Huron, car on ne sort pas de ce dernier par le fleuve Saint-Laurent pour rencontrer de petits ruisseaux qui mènent aux sources du Saint-Maurice. Les Nipissiriniens en question, qui, très plausiblement, fréquentaient le lac Témiscaming, peuvent bien être descendus par la grande rivière Ottawa jusqu'à la rivière du Moine, et de là d'un cours d'eau à l'autre, comme c'est praticable, avoir atteint le haut Saint-Maurice, pour se rendre aux Trois-Rivières. En plus d'une circonstance, les missionnaires parlent de ces routes du Nord. Citons un passage qui est antérieur d'une dizaine d'années à celui ci-dessus : "Les Attikamègues, peuple du haut Saint-Maurice ont commerce avec les Hurons et avec les Français. Leur rendez-vous se fait certain mois de l'année, en un lieu dont ils sont convenus, et là les Hurons leur apportent du blé et de la farine de leur pays, des rets et d'autres petites marchandises, qu'ils échangent contre des peaux de cerfs, d'élans, de castors et d'autres animaux.... Ils se sont trouvés cette année aux Trois-Rivières au nombre de plus de trente canots. Nous leur avions donné des lettres pour les faire porter, par cinquante Hurons qui se trouvaient en cette assemblée, à nos pères qui sont en leur pays, et nos pères de ces contrées-là en avaient aussi donné à leurs Hurons pour nous les faire rendre par les Attikamègues ; ces bonnes gens ont été fidèles, ils ont donné nos lettres aux Hurons, et nous ont rendu celles qui venaient de nos pères qui sont en ce pays-là. Les Iroquois nous contraignent de chercher ces voies merveilleusement écartées [2]."

1 — *Relation*, 1858, p. 21.
2 — *Relation*, 1647, pp. 56, 58.

Nicolas Perrot parle des Outaouas descendus "en gros" sur le Saint-Laurent (1656), mais il ne mentionne pas les Nipissiriniens, dont il ne s'occupe d'ailleurs que par rencontres dans son mémoire. Le voyage du lac Témiscaming aux Trois-Rivières, ayant eu lieu par le Nord, a pu lui rester inconnu; et, comme il n'intéressait nullement les tribus outaouaises de la baie Verte, s'il en savait quelque chose, il pouvait le négliger sans amoindrir la valeur de ses récits.

Les Outaouas étant donc descendus en grand nombre sur le Saint-Laurent, dans l'été de 1656, cette visite fait époque dans nos annales. Depuis que, par suite des malheurs des temps, nous ne pouvions plus envoyer des partis de traiteurs et des missionnaires au pays des grands lacs, les communications de ce côté étaient interrompues. Des sauvages de l'Ouest avaient ainsi conçu le projet d'aller découvrir à leur tour la colonie française qui les recherchait autrefois. Cette démarche causa parmi nous une profonde impression, et, immédiatement, la rivière des Algonquin (où l'on ne voyait plus d'Algonquins) prit le nom de rivière des Outaouas ou Outaouacks. Plus tard, les Anglais en ont fait "Ottawa"[1].

"Le sixième jour d'août 1654, deux jeunes Français pleins de courage ayant eu permission de monsieur le gouverneur du pays de s'embarquer[2] avec quelques-uns de ces peuples qui étaient descendus jusqu'à nos habitations françaises, firent un voyage de plus de cinq cents lieues, sous la conduite de ces argonautes, portés non dans de grands gallions, ou dans de grandes ramberges[3], mais dans de petites gondoles d'écorce. Ces deux pèlerins pensaient bien retourner au printemps de l'an 1655, mais ces peuples ne les ont ramenés que sur la fin du mois d'août de cette année 1656. Leur arrivée a causé une joie universelle à tout le pays, car ils étaient accompagnés de cinquante canots chargés de marchandises que les Français vont chercher en ce bout du monde. Cette flotte marchait gravement et en bel ordre, poussée par cinq cents bras[4] sur notre grand fleuve, et conduite par autant d'yeux

1 — Sur cette rivière voyez le présent travail, pp. 86, 81 et 93.

2 — Nous en avons parlé en 1654.

3 — Vaisseau en forme de patache qui sert à faire l'avant garde à l'entrée d'un port, et à aller faire la découverte. (*Dict.* Trevoux.)

4 — La *Relation* de 1656, p. 2, dit: "cinquante canots et deux cent cinquante sauvages."

dont la plupart n'avaient jamais vu les grands canots de bois, je veux dire les navires des Français [1].

Aubert de la Chesnaye dit que les deux voyageurs en question avaient été envoyés dans l'Ouest par M. de Lauzon, et qu'ils revinrent chacun avec quatorze ou quinze mille livres de marchandises, " et amenèrent avec eux une flotte de sauvages, riches de cent mille écus. Ces deux particuliers me firent procès pour s'exempter des droits du quart, parce qu'ils disaient qu'on leur avait l'obligation d'avoir fait descendre une flotte qui enrichissait le pays [2]."

Les deux Français apportaient aussi de précieux renseignements :

" La langue huronne s'étend bien cinq cents lieues (à partir de Québec) du côté du sud, et la langue algonquine plus de cinq cents du côté du nord. Il y a quelques petites différences entre ces nations, mais cela consiste en quelques dialectes qu'on a bientôt appris, et qui n'altèrent point le fond de ces deux langues. On nous a marqué quantité de nations aux environs de la Nation de Mer, que quelques-uns ont appelé les Puants, à cause qu'ils ont autrefois habité sur les rives de la mer, qu'ils nomment *Ouinipeg*, c'est-à-dire eau puante. Les Liniouek [3], qui leur sont voisins, sont environ soixante bourgades. Les Nadovesiouek [4] en ont bien quarante. Les Pouarac [5] en ont, pour le moins trente. Les Kiristinons passent tous ceux-là en étendue ; ils vont jusqu'à la mer du Nord. Tous ces peuples font la guerre à d'autres nations plus éloignées, tant il est vrai que les hommes sont des loups à l'égard des hommes, et que le nombre des fous est infini. Disons que ces deux jeunes hommes n'ont pas perdu leurs peines dans leur grande course : ils n'ont pas seulement enrichi quelques Français à leur retour, mais ils ont donné beaucoup de joie à tout le paradis dans leur voyage — ayant baptisé et envoyé au ciel environ trois cents petits enfants. Ils ont réveillé dans l'esprit de ces peuples le souvenir des beautés de notre croyance, dont ils (ces peuples) avaient eu une première teinture au pays des Hurons, lorsqu'ils

1 — *Relation*, 1656, pp. 38-9.
2 — *Documents* publiés à Québec, 1883, t. I, pp. 254 et 261.
3 — Illinois.
4 — Sioux.
5 — Assiniboines. Sur plusieurs noms sauvages voyez l'*erratum* placé à la fin des trois volumes des *Relations* des jésuites.

allaient visiter nos pères qui l'habitaient, ou quelques-uns de nous autres s'approchaient des contrées voisines de leur pays [1]."

Charlevoix résume en quelques lignes les citations que nous venons de faire, mais il se trompe sur le nombre des sauvages qui formaient cette expédition : " Trente Outaouais, dit-il, débarquèrent à Québec sous la conduite de deux Français, et chargés de pelleteries.... On les accueillit d'autant mieux que leurs conducteurs se louaient fort du traitement qu'ils en avaient reçu. Le commerce des Hurons avait un peu adouci les mœurs de ce peuple, un des plus grossiers du Canada, et lui avait même donné quelque légère teinture du christianisme. Les deux Français [2], qui étaient gens de bien, avaient baptisé quelques-uns de leurs enfants à l'article de la mort.... Les marchandises, dont ceux qui venaient d'arriver à Québec étaient chargés, firent croire à M. de Lauzon qu'il ne devait pas négliger cette occasion d'étendre le commerce de la colonie. [3] " M. de Lauzon partit pour la France à l'automne suivant.

" Pendant que ces peuples faisaient leur petit trafic, trente jeunes Français s'équipèrent pour les accompagner jusqu'en leur pays et en rapporter des peaux de bêtes mortes.... Un frère de notre compagnie, nommé Louys le Boësme, désira d'être de la partie pour secourir les pères, avec lesquels se joignirent trois jeunes hommes français.... Le jour du départ arrêté, cette escouade se joint avec le gros des sauvages.... A peine cette flotte, composée de plus de soixante vaisseaux, avait-elle vogué une journée sur le grand fleuve, qu'elle fit rencontre d'un canot, conduit par deux soldats français, envoyé par le gouverneur des Trois-Rivières pour donner avis que l'Iroquois agneronons (les Agniers) était en campagne.... En effet, il s'était caché à l'abri d'une pointe.... Nos gens arrivèrent sains et saufs au bourg des Trois-Rivières. Nos trente Français.... jugèrent à propos de remettre la partie au printemps de l'année suivante.... Nos deux pères s'embarquèrent avec le frère et avec les trois Français.... Les voilà donc sur les eaux, avec deux cent cinquante sauvages algonquins, à la réserve de quelques Hurons.... Les Iroquois Agneronons n'étaient qu'environs six vingt.... L'Iroquois prend le devant, se saisit d'un poste

1 — *Relation*, 1656, p. 39.
2 — Nous avons tâché de connaître les noms de ces deux voyageurs, mais en vain.
3 — Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France*, I. pp. 324-6.

fort avantageux, au bord de la grande rivière par où les Algonquins ont coutume de passer [1]. "

La grande rivière ici mentionnée est l'Ottawa. Continuons de citer les auteurs du temps :

" On leur donna des missionnaires ; les Hurons eurent le P. Garot et les Outaouas le P. Mesnard, avec cinq Français qui les accompagnèrent [2]. " C'est le P. Druillette qui partit avec le P. Garreau. Le P. Mesnard ne fit le voyage qu'en 1660.

Le P. Claude Pijart [3], qui était à Montréal, écrivait une lettre dont nous détachons quelques lignes : " Sur la fin du mois d'août, environ trois cents sauvages étant venus de leur pays... le P. Léonard Garreau (les accompagna au retour) avec un autre de nos pères et trois ou quatre Français. Les Iroquois, qui infestaient continuellement la rivière, les ayant aperçus les poursuivirent à dessein de leur dresser embuche.... En les poursuivant, ils arrivèrent en vue des habitations des Français nommées les Trois-Rivières. Les habitants de ce lieu prient les Iroquois, avec lesquels pour le présent nous avons paix, de ne pas poursuivre ces étrangers nos alliés ; ils refusent. On leur dit qu'il y a des Français parmi eux... ils répondent que si les balles de leurs arquebuses ont assez d'esprit pour discerner un Français d'avec un sauvage, ils en seront extrêmement aises [4]. "

Un chef Iroquois de la nation des Agniers, appelé le Bâtard flamand, parce qu'il était fils d'un Hollandais ou Flamand et d'une Iroquoise, se trouva sur le passage de ceux qui retournaient dans l'Ouest. Perrot s'exprime ainsi : " Le P. Garot fut tué par la bande du Bâtard flamand qui s'était embarqué avec les Hurons sur le lac des Deux-Montagnes, où il avait fait construire un fort ; mais ayant laissé passer le gros des Outaouas et des Sauteux, qui étaient bien meilleurs canotteurs que les Hurons, ils les joignirent, quoique bien éloignés d'eux, les défirent et en prirent plusieurs [5]. Le P. Tailhan pense que le texte de Perrot a été dérangé par le copiste, et qu'il faut lire : " Le P. Garot, qui s'était embarqué avec les Hurons, fut tué par la bande du Bâtard fla-

1 — *Relation*, 1656, pp. 40-41.
2 — *Mémoire* de Perrot, pp. 83, 48 et 228.
3 — Sur le P. Claude Pijart voyez le présent travail, pp. 234, 239 et 384.
4 — *Mémoire* de Perrot, p. 229.
5 — *Mémoire* de Perrot, p. 84.

mand, sur le lac des Deux-Montagnes, où il (le Bâtard) avait fait construire un fort." Nous préférons cette donnée à celle que fait entendre le texte de Perrot, tel qu'il nous est fourni par le copiste, car l'original n'a pas été retrouvé.

Parlant des Hurons capturés en cette circonstance au lac des Deux-Montagnes et martyrisés par les Iroquois " sans aucune opposition de la part des Français, " Perrot ajoute qu'ils ne l'oublieront jamais. " Ils se souviendront éternellement aussi du peu de mouvement que les Français se donnèrent pour s'opposer aux Iroquois, lorsqu'en temps de paix (mai 1656) ils les enlevèrent dans l'île d'Orléans, et qu'ils les firent passer en canot devant Québec et les Trois-Rivières en chantant (les obligeant de chanter) pour les mortifier davantage [1]. "

Après la catastrophe du lac des Deux-Montagnes, le P. Druillette, se voyant abandonné par les Outaouas, rentra dans la colonie avec quelques Français qui l'avaient suivi. " Les Outaouas ont cherché depuis toutes occasions de trahir les Français, quoiqu'ils fassent semblant d'en être parfaitement les amis. Ils en usent ainsi par politique et par crainte, ne se fiant à aucune nation [2]."

Avant que de suivre les sauvages de l'Ouest, disons en quelques lignes ce qui se passait au sud et à l'est des lacs Ontario et Erié. Dans l'automne de 1655, au moment où les missionnaires visitaient les Onnontagués pour conclure la paix et obtenir la permission de se fixer dans leur pays, ceux-ci élaboraient un plan de campagne pour détruire la nation du Chat ou Erié, située vers l'extrémité sud du lac de ce nom. Douze cents Iroquois prirent part à cette guerre, qui eut un effet foudroyant. D'un seul coup " trois ou quatre mille hommes " succombèrent. " La contrée de la nation du Chat est fort tempérée. On n'y voit pendant l'hiver ni glace ni neige, et pendant l'été on y recueille, à ce que l'on dit ici (à Onnontagué) des blés et des fruits en abondance, et d'une grosseur et bonté extraordinaires [3]." Les quelques individus échappés au massacre durent se réfugier ou en Virginie ou dans la direction de Chicago ; la nation ne reparaît plus dans l'histoire après cette

1 — *Mémoire* de Perrot, p. 84.
2 — *Mémoire* de Perrot, p. 84 ; *Relation*, 1656, pp. 40 et 41.
3 — *Relation*, 1656, pp. 18, 19, 30 et 31.

date. Une année plus tard un missionnaire écrivait ce qui suit : " Nos Iroquois ont découvert [1], au delà de la nation du Chat, d'autres nations nombreuses qui parlent la langue algonquine. Il y a plus de trente bourgs qui n'ont jamais eu connaissance des Européens, et qui ne se servent encore que de haches et de couteaux de pierre et des autres choses dont usaient les sauvages avant leur commerce avec les Français. Puisque les Iroquois leur vont porter le feu de la guerre, pourquoi n'irions-nous pas leur porter le feu et la paix que Jésus-Christ a apporté au monde [2] ? "

Les Eriés, qui venaient d'être massacrés et dispersés pour toujours avaient laissé à découvert les gens du Feu ou Asistaguéronons, appelés aussi Mascoutins. C'est de ces derniers, évidemment, que parle la relation ci-dessus, sans oublier de dire, avec raison, que les Iroquois se préparaient à leur porter la guerre. Les hostilités s'ouvrirent en effet immédiatement, et dès 1658, ce peuple était réfugié vers le sud-ouest du lac Michigan. Ainsi, pour rendre plus intelligible ce que nous avons dit précédemment (pages 94, 221, 386–8 et 396) les gens du Feu, signalés dès 1625, habitaient en arrière du Détroit, et ils ne furent chassés de cette région qu'en 1657-58. Les premiers Français qui les visitèrent furent Chouard et Radisson, lorsque ceux-ci arrivèrent dans le voisinage de Chicago, au printemps de 1659. Dans leur ancien pays en arrière du Détroit, aucun Français n'était allé les voir [3]. En 1634 (page 221), nous donnons à entendre qu'ils demeuraient alors au fond de la baie Verte, près de la ligne de séparation des eaux, non loin du coude de la rivière Wisconsin ; mais ceci n'a eu lieu qu'après 1658.

Dans un mémoire officiel, dressé vers 1687, pour expliquer les droits que les Français prétendaient avoir au pays des Iroquois, il est dit : " En 1655 et 56, après une délibération prise dans un conseil général, les Onnontagués, qui sont au centre du pays, envoyèrent des embassadeurs à Québec pour inviter les Français à venir s'établir parmi eux. On y fut la même année ; on y fit un établissement au village de Gannatea ; les Français y bâtirent un

1 — Il faut lire : " ont entendu parler..." puisqu'ils n'ont même jamais vu les Eriés chez eux.

2 — *Relation*, 1657, p. 50.

3 — Au sujet de deux sauvages de cette nation qui, en 1646, descendirent à Québec, voyez *Relations*, 1646, p. 78 ; 1647, p. 50.

fort et y mirent un gouverneur nommé monsieur Dupuy, major de Montréal [1].... On a pris possession du pays des Iroquois au nom du roi cette année où le fort fut bâti, en 1656 ; les armes de France furent plantées et replantées dans le pays des Iroquois, du consentement de la nation ; le fort y subsista longtemps, mais on fut obligé de l'abandonner, les Iroquois ayant fait quelques hostilités aux environs de Québec, sous prétexte que les Français protégeaient les restes des Hurons et leur donnaient un asile chez eux [2]." Tout ceci est assez inexact. Les Français s'échappèrent du fort, après l'avoir occupé à peu près dix-huit mois, parce qu'ils appréhendaient un soulèvement des sauvages. Le fort a pu rester debout longtemps encore, mais son existence ne prouve nullement les titres des Français sur le pays, pas plus que l'acte du 12 avril 1656, par lequel M. de Lauzon donne aux jésuites cent lieues de terre en superficie à prendre chez les Iroquois, ne constitue un droit de propriété.

Le P. Chaumonot [3] évangélisait les Tsonnontouans chez qui se trouvait toute une bourgade huronne ; le P. Mesnard résidait parmi les Onneyouts et visitait les Goyogouins ; le P. LeMoine s'était attaché aux Agniers ; les PP. Ragueneau [4] et Dablon occupaient le poste d'Onnontagué où était le fort français. Cette année 1657, tout le sud du lac Ontario se trouva ainsi exploré par les missionnaires. D'après le journal de Radisson, les Français se crurent tout d'abord établis comme chez eux, mais bientôt mille présages d'une catastrophe prochaine les invitèrent à se tenir sur leurs gardes. " Les Français sont des animaux que nous engraissons parmi nous en attendant l'heure de les manger," dirent quelques bavards qui furent entendus. Le major Dupuy se tint pour prévenu et commença ses préparatifs de retraite. De semaine en semaine survenaient des incidents désagréables, soit sur le Saint-Laurent, soit dans les cantons iroquois, et tous révélait les intentions perfides de ces sauvages.

Charlevoix raconte que, sur la foi d'un rêve qu'un Français disait avoir eu, on convoqua les guerriers onnontagués près du fort,

1 — Major de Québec, comme il est dit plus haut.
2 — *Documents* publiés à Québec, 1883, t. 1, p. 20.
3 — Sur le P. Chaumonot, voyez le présent travail, pp. 95, 234-40, 382 et 385.
4 — Sur le P. Ragueneau, voyez le présent travail, pp. 230, 234, 242, 380, 385, 392, 395, 400-1.

pour leur donner un "festin à tout manger", et que, après ce copieux repas, comme les sauvages dormaient, les Français s'évadèrent en descendant la rivière qui conduit au lac Ontario. Radisson fournit beaucoup plus de détails sur cet événement. En premier lieu, vers le mois de janvier 1658, les chasseurs, étant partis pour la campagne d'hiver, ceux des hommes qui restaient dans la bourgade furent invités au festin et s'y rendirent avec joie. Au retour, un père jésuite les reconduisit jusqu'à une certaine distance, et se laissa choir sur la glace de manière à leur faire penser qu'il s'était démis un bras. On le ramena au fort, et, durant les jours suivants, les sauvages ne cessèrent de venir demander de ses nouvelles. A ces politesses il répondit que, aussitôt guéri, on donnerait un autre festin. Pendant ce temps, M. Dupuis faisait construire secrètement dans le fort les embarcations nécessaires au voyage. Le 19 mars, vers le soir, les cinquante-trois Français, dont dix soldats [1], se rangèrent avec cent sauvages autour des marmites, et la fête eut lieu avec mille manifestations d'amitié. Lorsque les Français rentrèrent chez eux à la nuit, les guerriers rouges étaient plongés dans le sommeil. Quelqu'un proposa de faire main basse sur eux, puis d'aller au village tuer vingt hommes qui y étaient restés, ainsi que cinq ou six cents femmes et un millier d'enfants, mais le P. Ragueneau représenta que le rôle des chrétiens n'est pas la vengeance et que la croix est la seule arme dont ils doivent faire usage. Il ajouta que, pour d'autres bonnes raisons, il valait mieux continuer à habiter le fort, en envoyant toutefois avertir les autorités de la colonie française de la situation critique où se trouvait la mission d'Onnontagué. Neuf soldats se prononcèrent pour le départ — et bientôt la majorité des hommes de tous rangs pencha de ce côté. Ils se mirent donc en route, et, au bout de quinze jours, arrivèrent à Montréal [2]. Les sauvages ne s'aperçurent de cette disparition que le lendemain de la fête, en se réveillant. La ville de Salina est bâtie sur le théâtre de ce petit drame.

Trois hommes avaient péri dans un rapide en descendant à Montréal, raconte Radisson. Celui-ci rentra aux Trois-Rivières

1 — *Relation*, 1658, p. 3.
2 — C'est alors, croyons-nous, que M. Dupuis fut nommé major de Montréal.

le 17 avril, et fut regardé par ses parents comme une âme revenant de l'autre monde. Chose assez curieuse, il dit qu'il employa trois ans dans ce voyage, tandis que de juin 1656 à avril 1658 il n'y a que vingt-deux mois.

L'éditeur du manuscrit de Radisson met en note, au bas de la première page, que ce dernier s'était marié en 1656. Nous sommes convaincu du contraire. D'ailleurs les notes de l'éditeur en question sont souvent incorrectes.

La situation de la colonie, déjà compromise en 1650, l'était davantage en 1657, car les Iroquois, marchant de conquêtes en conquêtes, n'avaient plus qu'à vouloir pour emporter tous nos établissements et les secours de France n'arrivaient pas. M. d'Ailleboust, gouverneur par intérim, n'avait ni ressources à sa disposition ni pouvoir pour agir. Son successeur, M. d'Argenson, arriva le 11 juillet 1658, sans apporter de changements favorables à l'état des choses. Il demanda bien quelques troupes, une petite somme d'argent pour rétablir un peu l'équilibre des affaires et empêcher la ruine totale du pays : on ne l'écouta pas. Mazarin avait tous ses soins engagés du côté de l'Espagne.

Nous terminons ici une époque, laquelle va de 1603 à 1657. Elle a un caractère spécial : c'est l'ensemble des premières découvertes autour des lacs Ontario, Erié, Huron et Nipissing. Son point central, géographiquement, est la baie de Penetenguishine et le lac Simcoe : pays dit des Hurons, parce que les missionnaires et autres Français en firent le pivot de leurs opérations. Son point culminant, par rapport aux événements, est la date de 1646-7, parce que, à l'aide des connaissances acquises, et grâce à l'extension de nos postes, tout l'intérêt de ces cinquante années se concentre là.

Après 1657 un nouveau milieu va se présenter : de la baie Verte rayonnera notre action sur des territoires et des peuples autrefois inconnus.

Récapitulons les principaux événements de la colonie française pendant les sept années que renferme le présent chapitre : 1651 — la guerre continue ; M. de Lauzon remplace M. d'Ailleboust ; la compagnie des Habitants périclite ; 1652 — le P. Buteux est tué sur le Saint-Maurice ; Aontarisiti, chef iroquois, est brûlé aux Trois-Rivières ; massacre d'une vingtaine de Français aux Trois-Rivières ;

combat à Montréal ; 1653 — blocus des Trois-Rivières ; prise du P. Poncet ; la paix est conclue ; nouveaux colons à Montréal ; 1654 — les Iroquois veulent amener les Hurons du voisinage de Québec dans leur pays ; la reine envoie plusieurs jeunes filles de choix pour s'établir au Canada ; 1655 — nombreux coups des Iroquois sur les habitations françaises ; 1656 — massacre de l'île d'Orléans ; les jésuites commencent un établissement chez les Iroquois ; M. de Lauzon retourne en France ; insultes que nous font les Iroquois. Population française du Canada, à peu près deux mille âmes.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

NOTES SUR LE GREFFE ET LES GREFFIERS

DE QUÉBEC

(1608-1648)

SOMMAIRE : — Champlain, premier justicier de la Nouvelle-France. — Des greffiers Nicolas, de la Ville et Duchesne. — Des commis et garde-notes au greffe et tabellionnage de Québec. — Testament de Champlain contesté et mis à néant. — Jean de Lespinasse. — Jean Guitet. — Un tabellion comédien : Martial Piraube. — Guillaume Tronquet. — Incendie du greffe. — Les premiers notaires royaux : Henry Bancheron, Laurent Bermen, Claude Lecoustre.

I

Lorsqu'en 1608 Champlain voulut punir les meneurs qui avaient comploté sa mort, il fit prendre les dépositions des témoins et dénonciateurs en présence du capitaine de vaisseau Testu, du chirurgien, des maître, contre-maître et autres mariniers de l'unique navire qu'il y eût alors en rade de Québec. Ce fut la première cour d'enquête qui siégea dans le pays. Champlain suivait là les us et coutumes de la mer, qui instituent grand justicier, amiral et prud'homme, le premier capitaine de navire qui aborde dans un port encore inoccupé. Cet usage antique est encore en pleine vigueur dans les havres de la côte terreneuvienne où les Français se sont réservés le droit de pêche.

La commission octroyée à Champlain en 1612 [1] lui donnait pouvoir de commettre des officiers pour la distribution de la justice, mais il n'appert pas qu'il ait usé de ce privilège avant 1621. Jusque-là, le fondateur de la colonie conserva le contrôle suprême et réunit dans sa main tous les rouages de l'administration. C'est lui qui assigna à Hébert, aux récollets, aux jésuites, les premières pièces de terre qui furent occupées et mises en culture dans Québec. Ces concessions furent confirmées plus tard par le vice-

1 — *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 11.

roi Ventadour, et ses secrétaires en expédièrent les titres. Hydrographe du roi, Champlain est réclamé par la docte profession des arpenteurs comme le plus ancien des leurs dans la colonie. C'est à bon droit. Le gentilhomme saintongeois arpenta et mesura lui-même le domaine d'Hébert [1]. C'est lui encore qui mit solennellement, avec les formalités voulues dans le temps, tous les nouveaux colons en possession de leurs exploitations.

En 1621, obligé par la volonté expresse du roi de rendre la justice à tous ses sujets de la Nouvelle-France, Champlain, pour donner plus de solennité à ses sentences, s'associa les hommes les plus capables qu'il trouva dans le pays, et en fit comme ses assesseurs. Louis Hébert devint procureur du roi, Gilbert Courseron, lieutenant du prévôt, un nommé Nicolas, greffier de la juridiction [2].

Sans un document de 1621 que cite en passant le récollet Sagard, le premier scribe de Québec, le nommé Nicolas, serait disparu dans la tourbe commune, et on ignorerait même son existence. A quoi tiennent les choses ?

Le successeur de Nicolas, le greffier de la Ville, est mieux connu. On trouve son nom apposé à plusieurs pièces. Le 2 décembre 1635, Champlain, étant grièvement malade, ne put mettre Guillaume Huboust en possession de sa terre, voisine de celle de Guillaume Couillard ; il délégua François Derré, sieur de Gan, commis général de la Compagnie de la Nouvelle-France. M. de Gan signa l'acte au lieu et place du chef de la colonie, qui ne le pouvait faire, étant perclus des bras. C'est de la Ville qui, en sa qualité de greffier commis du greffe, constata l'accomplissement de ces formalités. Dès lors on voit ce fonctionnaire s'arroger les attributions propres au notariat, ainsi qu'il avait été fait en France, à l'origine, par les greffiers des parlements. L'acte de prise de possession de 1635 existe encore dans nos greffes en original. C'est

1 — *Pièces et documents seigneuriaux*, p. 373. — Février 1626, titre confirmatif de la concession faite en 1622.

Les arpenteurs réclament aussi, comme un des leurs, le libérateur Washington, qui, avant d'embrasser le noble métier des armes, maniait le théodolithe et le compas.

2 — Voir pour l'établissement de cette première justice : *Premiers établissements de la foi*, t. I, p. 86 ; Faillon, t. I, p. 178 ; Lareau, *Histoire du droit canadien*, t. I, p. 13.

peut-être le plus ancien document de ce genre qui nous ait été conservé [1].

Mais ce qui rendra la mémoire de l'humble greffier de la Ville impérissable, c'est le fait d'avoir apposé sa signature au testament du fondateur de Québec.

On vient de voir que Champlain, grièvement malade, n'avait pu mettre Guillaume Huboust en possession de sa terre. Plusieurs actes du même temps sont terminés par la déclaration qu'ils n'ont pu être signés, parce que M. de Champlain était alors malade [2].

La paralysie dont Champlain souffrait ne l'empêcha pas cependant de signer son testament, qui fut néanmoins contesté en France par une de ses parentes, et finalement annulé pour défaut de forme.

II

Le procès qui fut soulevé à ce propos est célèbre à plus d'un titre, tant à raison des personnalités en cause qu'en considération des importantes questions de droit débattues. Il ressort du litige que la position occupée par les greffiers primitifs de la juridiction de Québec n'était pas très importante, puisqu'on alla jusqu'à répudier le caractère d'authenticité attaché d'ordinaire à leurs écritures.

Dans une communauté du genre de celle qui existait alors à Québec, on ne pouvait s'astreindre à suivre les formes régulières des cours de la mère patrie. Tous ceux qui ont étudié cette

1 — Les pièces ou titres fonciers remontant à ces temps, pour ainsi dire préhistoriques de la colonie, sont clairsemés. Il faut se souvenir que, lors de la prise de Québec par les Kertk, il n'y avait encore d'établies dans la capitale que la famille de Louis Hébert et celle de son gendre Couillard.

Le premier mariage célébré au Canada fut celui d'Etienne Jonquet et de Anne Hébert (1618). L'histoire est muette sur le point des conventions matrimoniales. Avant 1620, trois transactions sur propriété foncière : 1° Concession à Louis Hébert, 2° Concession aux récollets, 3° Echange entre les récollets et Hébert. Pas de trace de titres écrits. Ferland (p. 190, t. I, *Histoire du Canada*) cite un contrat passé en 1634 entre Guillaume Huboust et Marie Rollet d'une part, et Guillaume Couillard et Guillemette Hébert de l'autre. Hubert Larue dit que le partage des biens de la famille Hébert dut avoir lieu en 1634.

En 1620, c'est M. de Guers, commissionnaire de M. de Montmorency, qui rédige le procès-verbal de prise de possession de la colonie au nom de la compagnie. (*Œuvres de Champlain*, p. 389.)

2 — Il est étonnant, écrivait M. Ferland (t. I, *Histoire du Canada*, p. 272), que jusqu'à ce jour l'on n'ait pas encore trouvé à Québec un seul document signé par Champlain.

primitive époque s'accordent à dire, cependant, que la Coutume de Paris avait été adoptée, et qu'on l'observait autant que le permettaient les circonstances.

Une des commissions octroyées sous Champlain comporte que l'on jugerait les affaires de la colonie autant que possible suivant la Coutume de Paris. Et c'est celle qui fut observée en la Nouvelle-France, jusqu'à ce qu'il y eût d'autres lois légitimement établies, s'il faut en croire la déclaration de Bignon, substitut du procureur-général.

L'article 289 de cette Coutume reconnaît trois espèces de testament : 1° le testament solennel reçu devant un notaire et deux témoins ; 2° le testament reçu devant un curé et trois témoins ; 3° le testament olographe écrit entièrement de la main du testateur.

A l'époque de la mort de Champlain, quoique l'acte d'établissement de 1627 donnât à la compagnie des Cent-Associés le privilège de justice et de nomination des juges et autres officiers, il n'appert pas qu'elle eût encore institué des notaires dans la colonie. Les greffiers en exerçaient bien les fonctions par tolérance, mais ils n'en pouvaient tenir la place ; c'est ce qui fut jugé du reste par le parlement de Paris. Les jésuites, qui seuls exerçaient le ministère dans Québec, étaient des missionnaires, et pas un d'eux ne pouvait prendre le titre de curé. Pour se conformer à la Coutume de Paris, il ne restait plus au testateur Champlain qu'une seule ressource : la forme olographe. Perclus des bras, comment aurait-il pu écrire en entier de sa main l'ordonnance de ses dernières volontés ? On s'avisa alors de suivre l'usage des pays de droit romain, en appelant sept témoins mâles et pubères. Par surcroît de précaution, une huitième personne apposa sa signature. C'était, pour parler en style du palais, le véritable testament nuncupatif, mais les présidents à mortier inflexibles jugèrent qu'il ne valait rien.

L'avocat Pierre Bardet, dans son *Recueil d'arrests du Parlements de Paris* [1], nous a conservé le résumé de ce débat litigieux.

1 — Vol. I, liv. VIII, ch. XIII, p. 350, sous la date 1639.

Nous ne croyons mieux faire que d'en reproduire le texte :

Testament d'un Français au pays du Canada, en présence de huit témoins et le greffier du lieu, conçu à la première personne, non olographe, et celui qui l'a écrit n'y étant pas même nommé, est déclaré nul.

" Le sieur de Champlain étant allé au pays du Canada, à présent appelé la Nouvelle-France, et étant en la ville de Québec, capitale du pays et lieu de sa résidence, y fit son testament en la présence de huit témoins et d'un nommé de la Ville se disant greffier de ce lieu. Par ce testament conçu en la première personne et écrit par un qui ne s'était nommé, le dit sieur de Champlain légua au collège des jésuites de Québec tous et chacun ses meubles, et outre la somme de quatre mille livres à prendre sur ses immeubles. Après son décès, procès se mut pardevant le prevôt de Paris ou son lieutenant civil touchant la validité de ce testament. Par sentence il fut déclaré bon et valable, et ordonné que délivrance de legs serait faite. Les héritiers du sieur de Champlain en interjetèrent appel. Pour eux, Me. Boileau dit, que ce testament est nul, n'étant olographe ni passé pardevant notaires, qui sont néanmoins les deux seules formes par l'observation desquelles on peut rendre un testament bon et valable. Il n'est point olographe, puisqu'il n'est point du tout écrit de la main du sieur de Champlain testateur, mais de celle d'une personne inconnue et non nommée ; néanmoins étant conçu en la première personne, comme si le testateur avait parlé lui-même, il porte en cela la forme d'un testament olographe et manque en tout le reste, étant écrit de main étrangère. Il n'est point passé pardevant notaires, puisqu'aucun de cette qualité n'y était présent. Ce prétendu greffier n'est point considérable, sa qualité n'étant pas suffisante pour autoriser un testament qui est un acte important. Les appelants sont pauvres et leur cause favorable : et conclut au mal jugé, émendant que le testament soit déclaré nul.

" Me. de Montholon pour les légataires, dit que le testament est bon et valable, soit que l'on considère le pays où il a été fait, ou la forme en laquelle il se trouve. Le pays est étranger, quoique sous l'obéissance du roi ; ainsi ceux qui y habitent sont excusables s'ils ne savent pas les formes qui s'observent en ce royaume pour la validité des testaments, qui par la plupart de nos coutumes sont bons et valables faits en présence de témoins sans aucun notaire ni autre personne publique. Il est indifférent que le testament soit conçu en la première, ou en la troisième personne : *Nihil interest talem sermonem quis verborum usus profuderit*, comme parle la loi, en cela suivie du droit canon. Le legs est

modique et fait pour une cause si favorable, qu'il ne doit être contesté et conclut au bien jugé.

" M. l'avocat général Bignon dit, que les testaments faits hors du royaume sont toujours suspects. Parmi nous la faveur des héritiers légitimes l'emporte sur les legs pieux, pour la validité desquels les mêmes formalités sont requises et nécessaires, que pour les autres. Le testament dont il s'agit est tellement hétéroclite qu'il y a plus d'assurance de l'annuler que de confirmer la sentence. [1]

" La Cour mit l'appellation et ce dont était appel, au néant; émendant et corrigeant, sur la demande en délivrance du legs mit les parties hors de cours et de procès : le mardi 15 mars 1639, M. le premier président prononçant."

L'abbé Faillon, dans son *Histoire de la Colonie française*, raconte ce démêlé judiciaire avec quelques variantes. Comme sa version apporte de nouveaux détails sur ce procès célèbre, nous en donnons un résumé.

" Par son contrat de mariage, en 1610, Champlain avait donné à Hélène Boullé, sa future épouse, la jouissance de tous les biens qu'il possèderait à sa mort; et avant son retour à Québec il lui avait assuré de nouveau ces mêmes avantages, — ce qu'elle même de son côté avait fait aussi en faveur de son mari. Champlain, à sa mort, cependant, malgré ces conventions, légua à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance tout le mobilier qu'il avait à Québec, ainsi que trois mille livres placées dans les fonds de la Compagnie de la Nouvelle-France, dont il faisait lui-même partie, en outre 900 livres placées dans une compagnie particulière, et enfin 400 livres; présumant, sans doute, que Mde de Champlain, à cause de sa grande piété, consentirait à ce legs. Elle n'y fit, en effet, aucune opposition, et le prévôt des marchands de Paris, à qui le testament fut présenté, le confirma par sa sentence du 11 juillet 1637. Néanmoins ce testament donna lieu à un procès célèbre. La cousine germaine de Champlain [2] l'ayant attaqué comme contraire au contrat de mariage, l'avocat Boileau, son défenseur, prétendit qu'il avait été supposé, à cause de l'esprit de piété qu'il respirait : Champlain y déclarant qu'il instituait *la Vierge Marie pour son héritière.* Le procureur-général Bignon réfuta cette allégation, " et après avoir fait remarquer que Mde

1 — Le rapporteur Bardet ne donne pas le considerant suivant du substitut Bignon : *ce testament est impréqué comme défectueux en la forme pour n'être fait selon les solennités prescrites par les coutumes de France, particulièrement celle de Paris, que l'on dit avoir été observée en la Nouvelle-France, jusqu'à ce qu'il y ait d'autres lois légitimement établies.*

2 — Madame Hersaut.

de Champlain avait reconnu elle-même que ce testament était signé de la propre main de son mari, il montra que le style de cette pièce n'avait rien qui ne convint à un acte de dernières volontés, ni à la personne du défunt, que l'*on sait*, dit-il, *avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes pour avoir voulu, sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique.* Pourtant, tout en reconnaissant son authenticité, il concluait que le testament devait être déclaré nul, comme contraire au contrat de mariage, et ce fut par cette conclusion que la cour termina le différend en sorte qu'il ne revint à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance qu'une somme de 900 livres, provenant de la vente des meubles de Champlain, qui fut employée à l'achat d'un ostensoir et d'un calice en vermeil, accompagné du basin et des burettes." [1]

C'était le père jésuite Lallemant qui avait assisté Champlain à ses derniers moments, et comme la Compagnie de Jésus se trouvait en réalité à hériter des sommes léguées par le mourant, les héritiers ne manquèrent pas d'insinuer dans leurs plaidoieries qu'il y avait eu suggestion par des intéressés. Ils espéraient, sans doute, par ce moyen, faire tomber les dispositions testamentaires sous la coup des restrictions qu'apportaient nos anciennes lois aux legs faits aux confesseurs et à leurs proches. La cour s'appuya sur le défaut général de forme.

III

Jusqu'en 1634, il n'y avait pas eu de concessions hors du rocher de Québec. En cette année, la Compagnie commença l'octroi des grands domaines en attribuant la seigneurie de Beauport à Giffard. D'après un titre de 1653 [2] l'acte de prise de possession de cette seigneurie aurait été signé par Champlain et " A. Duchesne de la Ville ". Est-ce une confusion de nom faite par le copiste, ou faut-il croire que A. Duchesne et de la Ville sont un seul et même personnage ? Ombre et mystère, dirait Victor Hugo. M. Hubert Larue, dans ses *Mélanges*, parle des deux greffiers Duchesne et de la Ville. A. Duchesne est évidemment le chirurgien Adrien Duchesne que l'on a vu, tantôt dans le camp des Kertk et tantôt

1 — *Archives, séminaire de Québec*, 1645, citées par Faillon.
2 — Pièces et documents seigneuriaux, p. 388.

sous le drapeau de Champlain. Quant au malheureux greffier de la Ville, nous ignorons si c'est le même que Jacques Fournier de la Ville qui, d'après le dictionnaire Tanguay, était présent au contrat de mariage de Nicolas Macard, en 1646, et dont nous avons trouvé le nom apposé à plus d'un acte avec la qualité de " caporal au fort de Québec ".

La pièce de 1653, déjà signalée, mentionne le fait que la signature de Champlain fut authentiquée par de Lespinasse, commis greffier par M. de Montmagny. Ce nouveau personnage est le quatrième greffier connu de la juridiction de Québec. On trouve trois de ses actes aux archives et ce sont les plus anciens qui y soient déposés, à part la prise de possession de 1635 déjà citée.

Les deux premiers portent la date du 3 février 1637. Ce sont des prises de possession par divers censitaires dans la seigneurie de Beauport, entre autres la prise de possession du fief du Buisson par Zacharie Cloutier [1]. La dernière minute de Lespinasse, datée du 29 juin 1637, est un acte de concession par Robert Giffard à Noël Langlois, dans sa seigneurie de Beauport. Dans ces documents, Lespinasse prend la qualité de commis au greffe. M. Sulte dit que Lespinasse, notaire à Québec en 1637, paraît avoir fait un acte en 1641 [2]. Le dossier Lespinasse déposé au greffe de Québec ne contient que les trois pièces déjà citées.

Lespinasse paraît avoir abandonné de bonne heure sa position de commis au greffe, pour s'occuper exclusivement du métier d'arquebusier, ce qui devait le mieux payer dans un pays où tout le monde vivait pour ainsi dire sans cesse sous les armes. Il se maria le 30 novembre 1662 à Québec avec Jeanne de Launay, fille de Louis de Launay, docteur en médecine. Dans son contrat de mariage, du 8 octobre précédent, il est qualifié d'armurier; une entrée faite au registre des délibérations du Conseil souverain du 11 octobre 1664, [3] lui donne le titre équivalent de Mtre-arquebusier. Mgr Tanguay lui donne la particule nobiliaire et l'appelle Jean de Lespinasse. Quoique ses actes, d'une belle écriture

1 — En 1635, Giffard avait sept hommes sur ses terres. D'après un acte de foi et hommage de 1646, Giffard paraît avoir passé ses actes de concession, en 1634, avec ses censitaires, devant le notaire Roussel à Mortagne.

2 — *Histoire des Canadiens-Français*, II p. 81.

3 — Vol. I, p. 284.

gothique, nette et déliée, soient signés Jean Lespinasse, — tous les documents du temps disent, en effet, Jean de Lespinasse.

Dans une énumération des titres ayant appartenu à Jean Nicolet, on trouve cette entrée :

Item une concession de cent soixante arpents de terre en bois sur pié faict par Mons. le gouverneur au nom de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France au Sr Olivier le Tardif et au dit deffunct dans la banlieue de Québec, passée devant Jehan de Lespinasse, commis au greffe et tabellionnage du dit lieu et certifié de Monseigneur le gouverneur en date du vingt troisième de May mil six cent trente sept .... (27 novembre 1642.)

Le successeur de Jean Lespinasse au greffe de Québec paraît avoir été Jean Guitet. Mgr Tanguay ne le mentionne pas dans son dictionnaire, mais il cite son nom dans la liste des notaires qu'il donne à l'appendice du premier volume de son ouvrage. Mgr Tanguay écrit Guitet et M. Sulte Guytët. Dans les actes que nous avons eu l'occasion de feuilleter, ce greffier écrit tantôt d'une façon tantôt de l'autre. Nous ignorons pourquoi la chambre des notaires dans ses publications officielles l'appelle Guillet [1] ? Guitet s'intitule " commis au greffe " ou " commun greffier," " commis estably au garde nottes et tabellion de Québec, " " commis au tabellionnage et garde notes de Québec, " " commis au greffe et tabellion de Québec, " et il signe invariablement " J. Guitet, commis greffier."

Seize actes sont déposés au dossier Guitet. Le premier remonte au 26 août 1637. C'est l'acte de prise de possession d'une certaine propriété par les jésuites aux Trois-Rivières, dans lequel signent le gouverneur de Montmagny et le P. Le Jeune. Le 6 octobre, même année, Guitet signe l'acte par lequel Montmagny mit Nicolas Marsolet en possession du terrain qu'il lui avait concédé sur les bords du ruisseau de Bellechasse. Le 17 octobre 1637 : Traité de mariage entre François Drouet et Périnne Godin. D'après Tanguay, la célébration du mariage religieux de ces parties contractantes appert avoir eu lieu le 12 octobre 1638. On sait que les archives de l'église de Québec antérieures à l'année 1641 ont été faites de mémoire, et dans ce cas-ci, comme dans plusieurs autres, le seul guide sûr est la minute déposée au greffe.

1 — Il est vrai qu'un inventaire officiel de 1791 l'appelle Jean Guillot.

Le 22 octobre 1637, Guitet reçut le contrat de mariage de Jean Nicolet, noble homme, commis et interprète, fils de feu Thomas Nicolet, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marguerite Couillard, seconde fille de Guillaume Couillard. A ce contrat assistaient : François Derré de Gand, commissaire général, Nicolas Marsolet, Olivier le Tardif, Noël Juchereau, Pierre de la Porte, Guillaume Hubout, Guillaume Hébert, Marie Rolet, aïeule de la future épouse, Claude Racine et Etienne Racine [1].

Autres actes du greffe Guitet :

1637 2 novembre.—Acte d'accord où comparaît Louis Sédillot.
16 " Mariage de Marguerite Martin et Etienne Racine 2.
10 décembre. —Partage entre Jehan Guyon et François Cloustier.
1638 3 janvier. —Partage entre Jacques Caumont et Pierre Badouart.
3 avril. —Testament de Jehan Grenot.
15 septembre.—Rapport de visite des terres de Thomas Guion.
19 décembre. —Mariage de Guillaume Bigot et de Marie Panis.
6 juillet. —Montmagny se transporte avec le chevalier de Lisle, son lieutenant, et Derré, près du Saut Montmorency, et met Jehan Gay en possession de la terre qu'il lui a concédée après que Guitet lui eût donné lecture de son titre de concession.
29 juillet. —Acte de prise de possession de la seigneurie de la Citière.
28 août. —Acte de prise de possession de la seigneurie de la rivière Puante au profit de Michel Leneuf, sieur du Hérisson, en présence de Marguerie et de Nicolas Maquart.
31 août. —Acte de prise de possession de la seigneurie de la rivière du lac Saint-Paul.

Dans l'acte de prise de possession de la seigneurie de la Citière, en face de Montréal, propriété de François de Lauzon, il est raconté comment de Montmagny et Guillaume Hébert se sont transportés à l'embouchure d'une rivière proche du lac Champlain, à laquelle ils donnent le nom de rivière de Saint-François. On dépose une pierre avec quatre plaques de plomb au pied d'un cycomore —et suivant le désir de François de Lauzon, on appelle cette seigneurie de la Citière. Les formalités ordinaires suivies dans ces prises de possession sont celles-ci. On se transporte vers le centre de la seigneurie. — Le notaire lit l'acte de concession

1 — Les registres de l'état civil disent que le mariage eut lieu le 7 octobre 1637. Comme le contrat de mariage doit précéder la célébration religieuse, il faut prendre le 22 octobre de préférence.

2 — Ils ne se marièrent que le 22 mai 1638, d'après Mgr Tanguay.

en présence de témoins. — L'ingénieur délimite les bornes. — On met le seigneur en possession en enfouissant une grosse pierre au pied d'un arbre, presque toujours un cycomore — sur lequel l'ingénieur grave une croix pour servir de marque et de témoin.

En 1642, Jean Guitet comparaît dans un acte où on lui donne la qualité de commis de MM. de la Compagnie à Québec [1]. On trouve encore sa signature au pied d'une pièce en 1646.

Jean Guitet paraît avoir été remplacé dans ses fonctions par Martial Piraube. Dans les trente-cinq pièces conservées à son dossier [2], Martial Piraube ne prend pas d'autre titre que celui de " commis au greffe et tabellionnage de Québec ". Le premier acte qu'il signe est daté du 30 août 1639. Le 21 octobre, même année, il dresse l'inventaire des biens de Guillaume Hébert. En 1640, c'est lui qui reçoit l'acte de prise de possession du terrain de l'Hôtel-Dieu, ainsi que de celui des Ursulines. Dans le greffe de Piraube est déposée une copie des lettres du duc de Ventadour (1626), par lesquelles est érigée en fief noble la terre de Louis Hébert avec don d'une concession d'une lieue sur la rivière Saint-Charles, du côté du nord, vis-à-vis les Récollets. Le 22 septembre 1643, Piraube passe un acte de vente par lequel honorable Jehan Cochon, et Jehanne Abraham, sa femme, vendent à Jacques de Launay cinq arpents de front entre la rivière au Chien et le ruisseau qui est commun avec Robert Drouin, et un arpent au delà de la rivière au Chien. Ces terres avaient été acquises de Jacques Boissel, qui les avait concédées de Noël Juchereau, sieur des Châtelets, agissant au nom de la Compagnie.

Les actes de Piraube tombent en poudre rien qu'au toucher. Il faudrait les rapiécer ou les faire copier. Certaines parties sont déjà rongées de vétusté et illisibles, malgré la belle écriture de Piraube. Par exemple, l'acte par lequel, en 1635, François Derré, agissant pour Champlain, pris d'une grave maladie, met Guillaume Huboust en possession, est tellement vermoulu que c'est à peine si on peut déchiffrer le nom des parties.

Malgré le soin que l'on a eu de placer ce document entre deux feuillets de papier fort, on ne peut plus réparer l'irréparable outrage du temps.

1 — 27 novembre 1642, greffe Piraube.
2 — 1639, 5 actes ; 1640, 10 actes ; 1641, 11 ; 1642, 4 ; 1643, 5.

Piraube n'a eu de martial que son prénom. Avec lui, apparaît la note gaie dans l'habitation de Québec. Lorsque la nouvelle de la naissance d'un dauphin, qui fut depuis Louis XIV, arriva au Canada, en 1639, cet événement fut célébré avec enthousiasme par des processions et un feu de joie. L'anniversaire de cette fête fut solennisé l'année suivante. A cette occasion, M. de Montmagny fit jouer une tragi-comédie, en l'honneur du prince nouveau-né : " Je n'aurais pas cru, observe le père le Jeune, qu'on eût pu trouver un aussi grand appareil et de si bons acteurs à Québec. Le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette action et qui en représentait le premier personnage réussit avec excellence [1]." Pour les sauvages, dit M. Ferland, la partie la plus émouvante du spectacle fut un mystère du genre de ceux qui, au moyen âge, faisaient une si forte impression sur l'esprit de nos ancêtres [2]. La relation ajoute : Nous fîmes poursuivre l'âme d'un infidèle par deux démons, qui enfin la précipitèrent dans un enfer qui vomissait des flammes.

Piraude unissait à ses fonctions de greffier, de tabellion, et de Belzébuth par intérim, la charge de secrétaire du gouverneur. La *Relation* de 1643 (p. 9) le cite une dernière fois comme parrain d'un jeune huron, puis son nom disparaît.

A cette date de 1643, on ne constate encore que 58 actes qui auraient été reçus par des commis au greffe. Pourtant, depuis 1634, la compagnie avait octroyé dix-sept grands domaines, soit dans Québec, soit dans ses environs. En 1636, avec de Montmagny, était arrivé un vaisseau amenant des familles au nombre de quarante-cinq personnes, parmi lesquelles il y en avait qui tenaient le premier rang, comme celles de M. de Repentigny et de M. de la Poterie. L'année suivante, quelques autres familles vinrent, à leur tour, grossir la colonie naissante et dans ce nombre plusieurs personnes de choix [3].

Le nombre d'actes constaté au greffe de Québec pendant cette période ne correspond pas évidemment avec l'accroissement de la population et les transactions qui dûrent nécessairement avoir lieu sur la propriété foncière à l'arrivée de ces nouveaux colons.

1 — *Relation* de 1640, p. 6.
2 — 1— 300.
3 — *Relation* de 1636, pp. 2, 3, 42.

Il est bien vrai que les titres de concession de grands domaines étaient redigés et signés à Paris, mais où sont allées les conventions entre seigneur et censitaires ou de colon à colon ? Comment expliquer l'absence de toutes pièces signées par les greffiers Nicolas, de la Ville et Duchesne qui ont exercé entre 1621 et 1635 ? Est-il vraisemblable que Jean Lespinasse n'ait que trois pièces à son dossier ? Les longs intervalles de temps que l'on signale entre les actes, nous donnent la preuve qu'il y a eu des disparutions nombreuses. L'incendie du 15 juin 1640 a contribué, plus que le temps encore, à détruire ces archives précieuses.

François Derré, sieur de Gand, l'un des cent associés et commis général de la compagnie, occupait une salle voisine de l'église paroissiale à Québec et avait en sa possession les papiers du greffe. Le feu qui consuma la maison des jésuites, l'église et la chapelle du gouverneur n'épargna pas la maison de Derré. Les pères perdirent leurs meubles et leurs papiers ainsi que les premiers registres de Québec. Des documents dont Derré avait la garde, une grande partie des contrats entre les particuliers et tous les papiers du premier tribunal institué par Champlain, furent enveloppés dans la perte commune. On recueillit de la bouche des habitants du pays tous les détails nécessaires pour rétablir les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures. Il est malheureux que personne n'ait songé alors à en faire autant pour les titres des propriétés foncières, les conventions particulières, et les archives de la justice. Quelques-uns, cependant, eurent le soin de faire déposer au greffe des copies des originaux détruits, comme il appert par la pièce suivante :

" Le vingt-neuvième jour de mai, mil six cent quarante-quatre, après midi, est comparu par devant nous Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellion de Québec.... Robert Giffard, seigneur de Beauport, et demeurant à présent au dit Quebeck, lequel nous a requis de garder et de retenir le certificat, dont copie collationnée, signée du nommé de Lespinasse, cy-devant commis au dit greffe, est ci-dessus ... écrite par minute, et de le mettre au rang de celles qui sont à présent au dit greffe... ce que nous luy avons accordé, attendu que la minute originale a été bruslée dans l'incendie de l'église paroissiale de Québec, où le sieur Gand était pour lors demeurant et qui avait en sa possession les papiers du dit greffe....

R. Giffard,
Godefroy, Tronquet,
Dornais. "

Ce Guillaume Tronquet remplaça Martial Piraube au greffe et tabellionnage de Québec. Quoique l'on ait écrit que Tronquet séjourna à Québec de 1643 à 1646, [1] il est certain que, dès 1638, il était dans la colonie, ainsi qu'en fait foi un document cité par l'abbé Ferland dans ses *Notes sur les archives de Québec* (p. 59). Il était, dès lors, secrétaire de M. de Montmagny, mais il n'appert pas qu'il ait commencé à exercer le tabellionnage avant 1643. C'est en cette même année que les *Relations des Jésuites* mentionnent son nom pour la première fois. En 1645, Tronquet est parrain du fils d'Atironta, capitaine huron [2]. En 1646, il porte un des bâtons du dais à la procession du saint-sacrement [3], et le 23 juin M. de Montmagny l'envoie chez les jésuites pour savoir s'ils iront au feu de la Saint-Jean [4].

Tronquet était intéressé dans la traite des pelleteries, et en 1645, il prit une part considérable, avec MM. Giffard et de Repentigny, aux démarches que firent les habitants pour secouer le monopole de la compagnie et obtenir le privilège depuis si longtemps réclamé du commerce libre. C'est avec Giffard et de Repentigny, qui étaient réputés former le parti du gouverneur, qu'il alla en France au mois d'octobre 1646, dans le dessein de faire diminuer les privilèges des Cent Associés, obtenir la formation de la Compagnie des Habitants et la création d'un conseil [5]. Tous s'embarquèrent, dit le *Journal des Jésuites*, avec bonne résolution de poursuivre quelque règlement pour leurs affaires, chacun prétendant ses intérêts particuliers. (p. 68.)

Pendant son séjour à Québec, Tronquet avait contresigné presque tous les titres de concession donnés par le gouverneur de Montmagny. Le jour même de son départ, dernier d'octobre, il apposait sa signature à la concession faite par le gouverneur à M. Jean LeSueur de Saint-Sauveur d'une partie du faubourg Saint-Jean. Deux jours auparavant, de Montmagny avait donné à Tronquet, son secrétaire, pour les bons et fidèles services qu'il lui

1 — *Dictionnaire Tanguay :* Guillaume Tronquet, notaire royal et secrétaire du gouverneur de Montmagny, était à Québec de 1643 à 1646. C'est par un *lapsus calami* que dans la liste des notaires publiée à l'appendice de cet ouvrage il est écrit François Tronquet, de 1643 à 1646. Le véritable prénom est *Guillaume*.

2 — *Journal des Jésuites*, p. 20.

3 — Ibid. p. 47.

4 — Ibid. p. 53.

5 — Faillon, II p. 58.

avait rendus pendant six années et demie en ce pays " depuis qu'il y est tant en qualité de notaire et greffier au dit pays " :

" Quatre vingt dix arpents de terre bornés d'un côté au sud-est par une route qui tombe perpendiculairement du chemin qui va de Quebek au cap rouge sur le grand fleuve St. Laurent, qui fait la séparation des terres d'entre Anthoine Brassart et le dit Tronquet, d'autre côté au nord-est par une route qui tombe aussi perpendiculairement du chemin qui va de Quebeq au cap rouge sur le même fleuve St. Laurent qui fait la séparation entre le dit Tronquet et Jacques Sevestre — d'un bout au nord-ouest par une route éloignée de douze toises du grand chemin qui va de Quebeq au cap rouge, d'autre bout au sud-est par une route éloignée du bord du grand fleuve St. Laurent de vingt toises lesquelles routes serviront de chemin ..... "

Cette concession prouve que Tronquet avait l'intention de s'établir au pays. Rendu en France, mis sans doute au courant des intrigues de M. de Maisonneuve avec qui il avait fait la traversée, et anticipant le rappel de son protecteur de Montmagny, il ne revint pas.

Le titre que de Montmagny avait octroyé à Tronquet est contresigné comme suit : " Par commandement de monsieur le gouverneur, Bancheron ". Ce fut celui qui prit la place de Tronquet au greffe et tabellionnage de Québec dont il s'intitule commis. Henry Bancheron a pratiqué du 27 octobre 1646 au 22 juillet 1647 et son greffe contient 14 actes.

Au mois d'août 1647, le 11, on rencontre un acte signé par Laurent Bermen. C'est le premier qui prend la qualité de notaire royal en la Nouvelle-France. On a écrit, tour à tour, Bermant, Berment, Berman. La véritable orthographe est Bermen.

Le notaire Laurent Bermen a été confondu avec Claude Berman, sieur de la Martinière, qui fut plus tard, juge, conseiller, lieutenant-général civil et criminel, et épousa la veuve de Jean de Lauzon, grand sénéchal. Claude de Berman, né en 1638, ne pouvait évidemment exercer comme notaire en 1647, alors qu'il n'avait encore que neuf ans. A moins d'être un Pic de la Mirandole, le tabellionage n'admet pas de ces prodiges enfantins. Après 242 ans de confusion, il est bien juste de rendre au vrai

1 — C'est par erreur que dans la liste de M. de Montigny il est dit : Bancheron 1646-1667.

Bermen sa personnalité et de le rétablir dans toute sa gloire notariale. Le greffe de Laurent Bermen comprend 41 actes : 1 en 1647 ; 7 en 1648 ; 33 en 1649. Le dernier acte de lui est du 27 octobre 1649. En cette année, il signe une concession de Montmagny, au nom de Lauzon, en faveur de François Miville, à côté de Pierre Miville, dans la seigneurie de Lauzon. Ce sont ces deux frères Miville, qui, originaires de la république helvétienne, tentèrent plus tard d'établir un canton des Suisses Fribourgeois, là où se trouve maintenant Sainte-Anne de la Pocatière.

En même temps que Laurent Bermen commence de pratiquer dans Québec, arrive Claude Lecoustre, qui au mois d'août 1647 prend lui aussi qualité de notaire royal en la Nouvelle-France et y passe des actes. Son greffe comprend 33 pièces en 1647, principalement des contrats de mariage, entre autres celui de Pierre Lemieux (17 août), l'ancêtre d'une famille très répandue. En 1648, Lecoustre reçoit vingt pièces dont la dernière est datée du 4 octobre 1648 [1].

Avec Bancheron, se termine la liste des commis au greffe et tabellionnage. Comme ses prédécesseurs, il cumula les fonctions de greffier, de tabellion et de secrétaire du gouverneur. Ceux qui suivent s'intitulent notaires royaux. L'année 1648 apporte dans la colonie une nouvelle ère qui s'ouvre par le nom de Guillaume Audouart qui a été pendant quinze ans, jusqu'à l'établissement définitif du gouvernement royal, le notaire le plus considérable de cette primitive époque. Avec lui, la profession notariale commence à se dégrossir et à prendre forme.

J.-Edmond Roy.

1 — Le dictionnaire Tanguay cite un Claude Lecoutre dit Lachaisnée, de Rouen, qui était à Québec en 1646. Nous ignorons si c'est le même que notre notaire royal. Dans les pièces et documents concernant la tenure seigneuriale (p. 359) au pied d'un titre de concession du 2 avril 1647, en faveur de Jean Bourdon, il est écrit : Collationné sur l'original en parchemin dont copie est ci-dessus transcrite par moi notaire royal en la Nouvelle-France soussigné, mise au greffe y a droit servir quand besoin sera, le deux avril 1648. (Signé.) " Decoudre. "

Le copiste a mal lu évidemment.

Plusieurs des actes de Lecoutre ne sont pas signés, et ils furent paraphés plus tard *ne varietur* par le procureur général Verrier.

REVUE ÉTRANGÈRE

On croyait l'affaire Boulanger éteinte complètement sous un profond ridicule, et voilà cependant qu'elle reparaît à l'horizon, sans toutefois produire l'émotion qu'elle avait soulevée lors de sa première phase.

Un des partisans du général a jugé à propos, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, de raconter dans un journal ce qu'il connaissait de cette retentissante affaire, et nous savons maintenant tout le dessous des cartes. Franchement, c'est une partie qui ne fait pas honneur à ceux qui tenaient, ou du moins croyaient tenir les atouts. Il y a dans tout ce mouvement un manque de décence, une absence de dignité et surtout un double et triple jeu qui font réellement peine à voir. Si encore il était permis d'avoir des doutes sur la réalité des faits ! Mais malheureusement la certitude s'affirme davantage tous les jours, et les révélations de M. Mermeix sont pleinement corroborées par d'autres témoignages irrécusables. Boulanger trompait la république, trompait les bonapartistes, trompait les orléanistes, bref trompait tout le monde. Il écrit maintenant un livre pour tâcher d'expliquer sa position. Il semble que ses amis — s'il en a encore — devraient le décourager de ce projet. On a bien déjà assez remué cette boue ; il serait temps, pour les personnages qui ont paru sur la scène, d'entrer sagement et humblement dans l'ombre et dans l'oubli.

Il semble qu'un vent malsain de révolte passe en ce moment sur un grand nombre de pays. Nous avons déjà parlé des malheureuses grèves qui ont causé de si sérieux embarras en plusieurs endroits. On avait réussi, toutefois, à arrêter un certain *modus vivendi* entre les ouvriers et les patrons. Mais voici que maintenant l'agitation recommence presque partout. En Angleterre, en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis, et ici même, dans notre paisible province, de regrettables soulèvements se produisent. Il y a là un mal dangereux qui paraît s'étendre dans des proportions alarmantes. Et il faut bien remarquer que ce n'est ni la

misère ni même la gêne qui sont la cause de ces grèves ; les ouvriers grévistes, en général, ne réclament pas d'augmentation de salaire ; ils sont satisfaits de ce qu'on leur donne. Mais ils ne veulent pas que le patron emploie tel ou tel travailleur qui leur déplaît, ou qui n'appartient pas à la " société. " Voilà, presque partout, l'unique raison de la suspension du travail. Elle est parfaitement ridicule. Il n'y a pas que le charbonnier qui soit maître chez lui ; le fabricant, l'industriel, le patron enfin, ont aussi quelque droit, il semble, à conduire eux-mêmes leurs affaires.

Quand c'est la souffrance qui pousse à la révolte, il y a là au moins des motifs qui sans l'excuser, expliquent l'action ; mais quand c'est la simple vanité se prétendant froissée qui s'affirme et qui veut commander, aucune excuse n'est possible. L'empereur d'Allemagne songe sérieusement, paraît-il, à régler définitivement cette grave question ; il aura réellement rendu un grand service à l'humanité — s'il réussit. Mais nous craignons fort que, dans son ardeur juvénile, il n'ait pas mesuré toute l'étendue et la difficulté de la tâche qu'il entreprend.

Pendant que les petites républiques de l'Amérique centrale reprenaient peu à peu leur équilibre, après les violentes secousses qu'elles ont éprouvées, voici qu'en Suisse nous avons le spectacle d'une révolution minuscule qui n'a pas eu de bien graves conséquences, mais qui indique assez clairement, cependant, le véritable courant des idées du jour. Un certain nombre de radicaux, une trentaine environ, mécontents de la manière dont l'autorité cantonale administrait les affaires dans le Tessin, se sont organisés secrètement, et, après s'être emparé par ruse du château de Bellinzona, qui sert d'arsenal, ils se sont avancés vers le palais du gouvernement dont ils ont également pris possession, mais par la force, cette fois. Pendant l'assaut, un conseiller d'Etat a été mortellement blessé.

Mais le règne des révoltés n'a pas duré bien longtemps ; des troupes fédérales, envoyées par le gouvernement de Berne, ont rétabli l'ordre et remis chacun à sa place. Cela n'en indique pas moins, toutefois, le désir qu'on semble manifester, de nos jours, de se faire soi-même justice, de recourir aux moyens violents pour régler une question, et de placer la force au-dessus du droit.

Nous croyons déjà avoir parlé, dans une revue précédente, du danger que présentait pour le monde civilisé la possibilité d'actes

de représailles de la part de la Chine, dont les sujets sont soumis, à l'étranger, à de sérieuses vexations. Voici ce que dit à ce sujet un écrivain distingué, dans le *Forum* du mois dernier :

" ... Il est certain qu'il faut que les Chinois trouvent avant longtemps de l'espace pour eux-mêmes en dehors de la Chine. La Chine n'est plus fermée ; elle est ouverte ; et le principal grief qu'elle peut avoir maintenant, c'est que le reste du monde, à son tour, élève une contre-muraille chinoise, pour empêcher l'entrée, dans les divers pays, de ses innombrables armées de travailleurs. On ne connaît encore que bien peu de chose de la Chine ; mais on en apprendra beaucoup plus avant longtemps. Elle a été cachée jusqu'ici dans l'ombre et à l'écart, plongée dans la somnolence de l'Orient et la stagnation mentale. Voici maintenant qu'elle entre dans la lumière du progrès et dans une ère d'activité telle que le monde moderne n'en a pas encore vu. La Chine a été bien à tort méprisée, car elle est digne de tout respect, sinon de la plus grande admiration. Elle se dépouille rapidement des entraves qui arrêtaient son progrès, et vient prendre sa place, dans l'arène ouverte à tous les peuples, avec des avantages qu'il serait difficile de surpasser ou même d'égaler. Celui qui peut courir rapidement, mais pendant quelques minutes seulement, est très inférieur à cet autre qui peut prolonger sa course pendant toute la journée, bien qu'il aille un peu moins vite. Les Chinois sont des coureurs de tout le jour. Ceux qui voudront entrer en lice avec eux seront obligés de se lever tôt et de veiller tard ; la Chine possède une habileté industrielle qui ne se lasse pas, et la patience à un degré qu'aucune autre nation ne saurait atteindre. Ses amis aussi bien que ses ennemis devraient connaître ces faits ; et pourtant peu de personnes les connaissent, bien qu'ils renferment un intérêt vital dont le monde s'apercevra bientôt."

Il y a peut-être dans ces lignes un peu d'exagération " orientale ". Il n'en est pas moins vrai, cependant, que la Chine et le Japon ont fait, depuis quelques années surtout, des progrès étonnants, et que le jour où leurs habitants voudront s'étendre sur les autres parties du globe, ce n'est pas un simple impôt douanier qui pourra opposer une digue à leur envahissement. L'art, ou plutôt la science de la guerre, qui leur manquait presque complètement, y est aujourd'hui porté à un haut degré de perfection. Tous les procédés les plus récents sont étudiés et mis en œuvre.

Ces nombreuses modifications se font sous la direction d'officiers et d'ingénieurs anglais, allemands, et surtout français, et dans quelques années les deux pays pourront présenter un front de bataille formidable. Si, alors, la lutte s'engageait, il serait difficile de prévoir quels en pourraient être les résultats pour l'équilibre européen. Espérons cependant que ce malheur n'arrivera pas, et que les prévisions de l'écrivain du *Forum* resteront à l'état de lettre morte. Mais il ne faudrait pas, toutefois, s'endormir dans une trop complète quiétude.

Dans toute l'Europe on maintient toujours les nombreuses armées, et, bien que la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie affirment leur sincère désir de conserver la paix, ce n'en est pas moins une paix armée, qui est toujours dangereuse.

Les journaux s'occupent beaucoup de la question du déplacement du Saint-Siège, et offrent, sur ce point, toutes sortes de solutions plus ou moins hasardées. Pendant ce temps, Léon XIII continue, dans le calme et la dignité, ses grands travaux pour le bien de ses nombreux subordonnés. Il sait qu'il est appuyé sur une puissance surhumaine, et c'est pourquoi il conserve sa confiance et sa fermeté.

NAPOLÉON LEGENDRE.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

Le R. P. Louis Saché, de la Compagnie de Jésus, par le P. H.-E. Duguay, de la même Compagnie. — In-18 de 212 pages. — 1890. Sans indication de lieu d'impression, mais très probablement imprimé à Montréal.

Il y a un an (le 24 octobre 1889) mourait à Québec un vétéran du sanctuaire qui, né et élevé en France, passa au Canada plus de quarante ans de sa vie sacerdotale, y laissant partout où il avait passé les meilleurs souvenirs et surtout la bonne odeur de ses héroïques vertus. Le Rév. Père Louis Saché était bien connu surtout à Québec, où, après une interruption de quarante-neuf ans causée par la mort du Père Casot, dernier jésuite de l'ancien régime, le Père Saché était venu avec le Père Faleur renouer la chaîne des services que la Compagnie de Jésus avait rendus à Québec par le passé. Est-ce pour cette raison ? est-ce parce qu'il y a à Québec, en dépit des défauts de la vieille capitale, quelque chose qui gagne l'affection de presque tous les religieux qui viennent y travailler au salut des âmes ? toujours est-il que le bon Père Saché aimait, pardessus tous les autres lieux, son vieux Québec. Cet attachement, datant de ses premières années parmi nous, ne fut diminué, ni par de longues absences, ni par les occupations les plus diverses ; et, lorsque la voix de ses supérieurs le ramena à Québec, dans la dernière décade de sa vie, ce fut pour lui un vrai bonheur de se dire qu'il venait y mourir. Disons que cette estime était bien réciproque, et que les citoyens de Québec, clergé et laïques, ont toujours eu pour *le bon Père Saché*, une profonde vénération fondée, non seulement sur la reconnaissance pour les services rendus, mais sur la haute opinion que, dès les commencements, ils se sont formée de ses éminentes vertus, opinion que les années n'ont fait qu'accroître.

Tel est l'homme que le Rév. Père H.-E. Duguay a entrepris de faire connaître dans la notice biographique dont nous voulons rendre compte. Disons de suite que l'auteur a parfaitement réussi. C'est bien là, en effet, le Père Saché, comme nous l'avons tous connu : l'homme franc, loyal, sans arrière-pensée, disant nettement ce qu'il avait dans l'esprit, mais derrière cette rudesse apparente laissant voir un trésor inépuisable de bonté ; le saint prêtre, portant dans son extérieur la marque du peu de cas qu'il

faisait de son corps et de lui-même, mais surtout laissant paraître ce zèle infatigable, qui lui a fait faire tant de bien ; l'humble religieux, qui ne faisait pas de bruit autour de sa personne, mais qui semait partout sur son passage la lumière et la chaleur.

Cette biographie, remarquablement bien écrite, claire, sans longueurs inutiles, a le mérite d'avoir groupé d'une manière intéressante les détails d'une vie que le défaut d'incidents exposait à la monotonie. L'auteur s'est surtout appliqué à mettre en relief le côté édifiant de la vie du Père Saché, et, à ce point de vue, cette notice biographique offre une lecture non moins utile qu'attrayante. — Bref, tous ceux qui ont connu *le bon Père Saché* voudront avoir ce petit ouvrage, non pas tant pour orner les rayons de leur bibliothèque que pour s'édifier et s'aider à devenirs meilleurs.

HISTOIRE CHIMIQUE ET PHYSIOLOGIQUE D'UNE BOUCHÉE DE PAIN. — Conférence faite à l'*Union Catholique de Montréal.* — Par le R. P. *J.-C. Carrier*, C. S. J. — Brochure de 14 pages in-8.

Dans cette conférence, le R. P. Carrier n'a pas eu l'intention de donner du nouveau ; mais, sous une forme agréable, il s'est proposé, et il y a réussi, d'exposer d'une manière élémentaire les principaux phénomènes tant de la production du blé et du pain, que de la nutrition et de l'assimilation de cette substance alimentaire.

C'est, suivant l'expression consacrée, une excellente conférence de vulgarisation.

JUSTICE AUX CANADIENS-FRANÇAIS. Par M. le vicomte *de Bouthillier-Chavigny.* — In-12 de 126 pages. — Montréal. — Cadieux et Derome. — 1890.

" Un Français, M. de Coubertin, au cours d'un voyage en Amérique, a consacré quelques semaines à notre pays. De retour à Paris, il a écrit ses impressions, Hachette les a publiées, et voilà, une fois de plus, le Canada travesti. "

C'est ainsi que débute M. le vicomte de Bouthillier-Chavigny. Ce monsieur n'est pas né au Canada ; la France est sa patrie d'origine ; mais il réside dans notre pays depuis plusieurs années et y a même épousé une Canadienne. Il s'est donc senti offensé par les calomnies qu'à débitées M. le Coubertin sur sa patrie d'adoption ; et le livre que nous signalons est la vigoureuse réponse qu'il adresse à son compatriote d'outre-mer.

Cette brochure est un vrai petit chef-d'œuvre : style élégant, souple, varié ; politesse qu'on ne peut qu'admirer quand on songe à la nature des affirmations de son antagoniste ; ironie fine et mordante, qui doit atteindre au vif M. de Coubertin, si toutefois

il est capable de sentir; en somme, réponse vigoureuse et convainquante malgré l'exquise urbanité de la forme.

Tout le monde voudra lire et avoir chez lui cette noble revendication de la réputation des Canadiens-Français.

Puisque M. de Bouthillier Chavigny manie si bien la plume, il devrait en faire plus souvent bénéficier notre public. Nous serions vraiment heureux de lui offrir l'hospitalité du *Canada-Français*, si... celui-ci n'était pas sur le point d'exhaler son dernier soupir. Mais M. de Bouthillier Chavigny ne manquera pas d'organes plus heureux que notre revue.

XVIIe Convention Nationale des Canadiens-Français aux Etats-Unis, tenue a Nashua, N. H., les 26 et 27 juin 1888.— Compte Rendu Officiel. — In-12 de 112 pages. — Lewiston, Maine. — 1890.

Nous avons déjà rendu compte de cette importante réunion. Nous nous contentons de signaler cette brochure qui en est le procès-verbal officiel.

T. H.

REVUE DES REVUES

Les Etudes Religieuses, revue mensuelle rédigée par les Pères de la Compagnie de Jésus, ont publié, dans les livraisons d'août et de septembre de cette année, un article très remarquable du Rév. Père Hamon, actuellement de la Résidence de Québec, sur *les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre.*

Le R. P. Hamon est un Français de France ; mais un séjour de vingt ans au Canada, dix années de missions parmi les Canadiens des Etats-Unis, pendant lesquelles il a observé leur position sociale et religieuse, lui donnent une compétence suffisante et lui permettent de parler avec connaissance de cause sur le compte de nos compatriotes émigrés.

Par suite de l'accroissement rapide aux Etats-Unis du nombre des Canadiens-Français, ceux-ci sont devenus le sujet d'un problème intéressant sur lequel s'exercent amis et adversaires. Quel sera l'avenir des Canadiens-Français aux Etats-Unis ? Il s'agit, bien entendu, de ceux qui adoptent la république voisine pour nouvelle patrie et qui s'y établissent définitivement. Y conserveront-ils leur autonomie, leur langue, leurs coutumes, leur foi ? Grave question dont bon nombre de publicistes se sont occupés, et à laquelle chacun donne le plus souvent une solution suivant son cœur, plutôt que fondée sur une connaissance suffisamment raisonnée des faits.

Ainsi, tandis que quelques-uns, sans tenir compte de certaines causes d'exceptions, et ne jugeant que d'après les circonstances favorables dont ils sont les témoins, prédisent, pour tous les Canadiens-Français en général, la conservation intégrale de leur autonomie, de leur langue et de leur foi ; d'autres, raisonnant de la même manière, mais ne voyant que les faits défavorables qui les entourent, annoncent que la troisième génération sera complètement assimilée à la population anglaise prédominante.

Le Rév. Père Hamon juge les choses de plus haut. Il examine les situations diverses dans lesquelles se trouvent les Canadiens-Français des Etats-Unis, combinées avec le flot constant qui amène tous les jours de nouvelles recrues.

D'abord considérons séparément les Etats de l'Est et ceux de l'Ouest, dont les circonstances, suivant le Père Hamon, ne sont pas les mêmes, et commençons par l'Est.

Dans les grandes villes, comme New-York, Boston, les Canadiens-Français, quel que soit leur nombre, ne sauraient se grouper ; ils sont forcément séparés, isolés les uns des autres. Ils peuvent avoir nominalement leurs églises ; mais elles sont en trop petit nombre, ou trop éloignées pour que *tous* les Canadiens puissent s'y réunir. De plus ces églises, placées dans des quartiers qui ne sont pas exclusivement canadiens, sont plus ou moins forcément au service de la population anglaise d'alentour, et par conséquent sont semi-anglaises et quelquefois plus. De même pour les écoles, où il est impossible de pouvoir réunir tous les enfants canadiens, ne serait-ce qu'à raison de la distance. Aussi le Père Hamon admet-il que, dans ces grands centres, ce sera l'exception des familles canadiennes qui se maintiendra française. Les autres à la troisième génération auront perdu leur langue ; heureuses celles qui auront conservé leur foi. L'afflux des nouveaux émigrés ne portera pas secours aux anciens, et sera comme entraîné, même sans connivence, à faire comme les devanciers.

Voilà le côté sombre. Heureusement il y a une contre-partie consolante. Bien différente est la situation des Canadiens qui se sont établis dans cette foule de petites villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. Là généralement ils ont pu se grouper ; ils y occupent presqu'exclusivement des quartiers entiers ; leur église, leur école, leur *couvent* surtout, avec leur curé canadien, tout cela est au milieu d'eux. L'organisation paroissiale canadienne est complète. En dehors des heures de travail à l'atelier, rien ne les oblige, rendus chez eux, à parler autrement qu'en français, vu que tout ce qui les entoure est français. Les enfants eux-mêmes apprennent sans doute la langue anglaise, c'est une nécessité ; mais l'enseignement dans l'école et dans le couvent est français, les camarades sont français, les leçons, le catéchisme sont en français, et les occasions de se mêler et de s'amuser avec les

enfants de langue anglaise sont plus rares. Ici donc ce sera l'exception qui s'anglifiera, et cette exception sera plus que compensée par les nouveaux venus du Canada.

Dans ces conditions, l'organisation paroissiale et le couvent, voilà, suivant le Père Hamon, les deux forteresses contre lesquelles viendront échouer toutes les tentatives d'anglification. Qu'on y joigne les journaux canadiens, déjà en si grand nombre aux Etats-Unis, puis les sociétés de St-Jean-Baptiste ainsi que les conventions nationales qui, tous les ans, viennent réchauffer le patriotisme ; et l'on se convaincra de la légitimité des titres sur lesquels s'appuie le Père Hamon pour justifier sa ferme confiance dans le maintien de l'autonomie canadienne-française aux Etats-Unis, malgré les défaillances partielles.

Quant aux Etats de l'Ouest, le Père Hamon a moins d'espérance dans la persévérance des groupes canadiens qui y sont établis, à cause précisément de leur défaut de cohésion et de leur isolement qui assimile leur situation à celle des Canadiens qui habitent les grands centres de l'Est. Toutefois des renseignements particuliers nous portent à voir l'avenir de nos compatriotes dans l'Ouest d'une manière plus encourageante que ne le fait le Père Hamon.

L'émigration vers l'Ouest commence à prendre de l'importance et déjà s'y forment des groupes qui finiront bientôt par réunir les avantages que présentent les petites villes de l'Est.

Quoi qu'il en soit, le Rév. Père Hamon a confiance en somme dans la conservation de l'autonomie des Canadiens-Français aux Etats-Unis, mais non d'une manière générale. Il y aura des pertes auxquelles il faut nous résigner.

Notons, en passant, le bon témoignage que le Rév. Père rend au clergé canadien des Etats-Unis, à son zèle, à son dévouement, à son intelligence de la situation, et espérons que notre clergé de l'autre côté des lignes se montrera de plus en plus digne de la confiance de nos compatriotes émigrés et de celle des évêques à qui il va prêter main forte.

Avant de terminer, nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur un autre travail important publié par M. E. Rameau de Saint-Père, dans la *Revue Française de l'étranger et des colonies* [1]. C'est un article qui se rapporte à celui du Rév. Père Hamon et qui a pour titre : MOUVEMENT DE LA POPULATION CATHOLIQUE DANS L'AMÉRIQUE ANGLAISE. M. Rameau y fait voir, par des chiffres, l'importance prédominante que joue à cet égard l'élément canadien-français.

T. H.

1. — Livraison de septembre 1890.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

ANNÉE 1890

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS

PAGES

BEAUCHEMIN, NÉRÉE.
A la claire fontaine. Poésie 81
La liberté. Poésie 437
Grand deuil. Poésie 622

BOUCHARD, ZÉPHIR.
Nos traducteurs officiels 447

C., P.-J.-O. (Bibliographie.)
The Dominion Illustrated 114
Revue française de l'Etranger et des Colonies 116
Revue d'Histoire diplomatique 119
Comptes rendus de l'Athénée Louisianais 120

CABLE, GEO.-W.
Au temps des vieux créoles. *(Traduction)* 34, 162, 257, 381, 508, 625

CHAUVEAU, P.-J.-O.
Revue européenne 99

DANDURAND, MME RAOUL.
L'asile Galignani 326

DES ECORRES, CHARLES.
Le Canada en France 651

DES ROTOURS, J.-ANGOT.
Les crises et la solidarité internationale 427

DIONNE, N.-E.
La traite des pelleteries sous Champlain 556, 675

D'ISOLE, LOUISE.
Les Menhirs de Carnac. Poésie 154

F., L. (Bibliographie.)
Conférences et discours, par *A.-B. Routhier* 239
Poèmes aztèques, par *Auguste Génin* 239
St-Maxent, souvenir d'école militaire, par *Ch. des Ecorres* ... 362
L'âme des choses, par *Charles Fuster* 363
Poèmes, par le même auteur 364
Les panoramas géographiques, par *Paul Vibert* 365

PAGES

FORÊT, SYLVAIN.
Le souvenir. Poésie 287
Le printemps. Poésie 339
Comme autrefois. Poésie 674

FRÉCHETTE, LOUIS.
A Mathew Arnold. Poésie 198
Revue étrangère 232
Barbe-blene 303
Juliette, quatorzième enfant de la famille. Poésie 330
Stances à ma petite amie, Soledad Joanet, le matin de sa première communion 424
Stances au très révérend Chanoine Boucher 587

FUSTER, CHARLES.
A la mourante. Poésie 535

GÉNIN, AUGUSTE.
Paysage de Veracruz. Poésie 506

GÉRIN-LAJOIE, A.
Dix ans au Canada. De 1840 à 1850.. 7, 121, 241, 369, 489, 609

GOSSELIN, l'abbé AUGUSTE.
Just de Bretenières. Un martyr au XIXe siècle 53, 200

GOSSELIN, l'abbé AUGUSTE (Bibliographie.)
Notices biographiques. Les Evêques de Québec, par Mgr *Henri Têtu* .....
Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec 358

H., T. (Bibliographie.)
Récits et Légendes, par le *P. Delaporte*, S. J..... 366
Voyage au pays de Tadoussac, par *J.-Edm. Roy*..... 367
Le guide français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York 367
Les préliminaires de la révolution, par *Marcius Sepet*..... 368
Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1889..... 368
Un voyageur des pays d'en haut, par l'abbé *G. Dugas*..... 485
The Cartography of the Gulf of St. Lawrence, from Cartier to Champlain, by *W. F. Ganong*, M. A..... 486
Hoffmann's Catholic Directory and Clergy list..... 488
La nature, la race, la santé, par *F.-A. Baillairgé*..... 488
Manna quotidiana sacerdotum... edidit *Jacobus Schmitt*.... 488
Jacques Cartier, par *N.-E. Dionne*..... 604
Le Séminaire de Notre-Dame des Anges, par *N.-E. Dionne*. 604
Précis de l'histoire de la Seigneurie, de la Paroisse et du Comté de Berthier, par l'abbé *S.-A. Moreau*..... 605
Notice historique sur la Compagnie de Jésus au Canada..... 605
Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil, par *A. Jodoin* et *J.-E. Vincent*..... 605

PAGES

H., T. (Bibliographie.)
Institutiones logicales. *T. Pesch*, S. J 606
Les bourgeois de la Compagnie du Nord Ouest.. publié par *L.-R. Masson* 606
Traité élémentaire d'Hygiène privée par le Dr *J.-E. Desrosiers* 607
Des empêchements dirimants de mariage, par *Eusèbe Belleau*. 607
Fautes à corriger. Une chaque jour. Par *Alphonse Lusignan*. 607
Le fort et la chapelle de Ste-Anne à l'île La Motte sur le lac Champlain 608
Le R. P. Louis Saché, par le P. *H.-E. Duguay*, S. J 727
Justice aux Canadiens-Français, par M. le vicomte *de Boulhillier-Chaviguy* 728
Histoire chimique d'une bouchée de pain, par le R. P. *J.-C. Carrier*, C. S. C 728
Les *Etudes religieuses*. Article du R. P. *Hamon* sur les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre. 729

JANNET, CLAULIO.
Le socialisme d'état et la réforme sociale 542, 659

L., N. (Bibliographie.)
Epines et fleurs, par *J. Marsile* 365

LAFLAMME, J.-C.-K.
Causerie scientifique 222

LEGENDRE, NAPOLÉON.
Noël. Poésie 5
Annibal. Nouvelle canadienne 138, 288, 408, 572
Revue étrangère 350, 478, 599, 723

LUSIGNAN, ALPHONSE.
L'affaire de Saint-Denis 213

MARCEAU, ERNEST.
A Mlle Yvonne Desaulniers, âgée de huit ans. Poésie 650

MARCHAND, F.-G.
Nos gros chagrins et nos petites misères 536

MARTIGNY, CHARLES DE.
Un voyage en Grèce 74, 189, 319, 440, 591

MÉTHOT, MGR M.-E.
Quelques paradoxes. I. La science tuera la guerre 156

MCLENNAN, WILLIAM.
Anciens Montréalais. Bénigne Basset 469

POISSON, ADOLPHE.
Si Dieu me disait. Poésie 52
Le possédé des Muses. Poésie 188
Le Nicolet. Poésie 317
Mystère. Poésie 407
L'abîme. Poésie 598

PAGES

PAQUET, l'abbé L.-A.
Léon XIII et la souveraineté populaire 452

ROUTHIER, A.-B.
Les grands drames 277
L'honorable P.-J.-O. Chauveau 340

ROY, l'abbé EUGÈNE.
A travers l'Espagne, par *A.-B. Routhier* 109

ROY, J.-EDMOND.
Scène d'hiver 229
Notes sur le greffe et les greffiers de Québec 707

SULTE, BENJAMIN.
Le pays des Grands Lacs au XVIIe siècle 84, 332, 692

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ANNÉE 1890

NOTA. Les noms propres en SEMI-CAPITALES sont ceux des collaborateurs du *Canada-Français* dont les articles sont reproduits. — Les noms propres en *italiques* sont ceux des auteurs des ouvrages dont il est rendu compte.

PAGES.

A la claire fontaine. Poésie. Par NÉRÉE BEAUCHEMIN 81
A la mourante. Poésie. Par CHARLES FUSTER 535
A Mathew Arnold. Poésie. Par LOUIS FRÉCHETTE 198
A Mlle Yvonne Desaulniers, âgée de huit ans. Poésie. Par ERNEST MARCEAU 650
A travers l'Espagne. Par *A.-B. Routhier*. Compte rendu par l'abbé E. ROY 109
Abîme (l'). Poésie. Par ADOLPHE POISSON 598
Affaire (l') de Saint-Denis. Par ALPHONSE LUSIGNAN 213
Ame (l') des choses. Par *Charles Fuster*. Compte rendu par L. F.... 363
Anciens Montréalais. Bénigne Basset. Par WILLIAM MCLENNAN 469
Annibal. Nouvelle canadienne. Par NAPOLÉON LEGENDRE. 138, 288, 408, 572
Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1889. Compte rendu par T. H. 368
Asile (l') Galignani. Par Mme RAOUL DANDURAND 326
Au temps des vieux créoles. Par GEO.-W. CABLE. — *(Traduction.)* 34, 162, 257, 381, 508, 625
Baillairgé, F.-A. (Voir *La nature, la race, la santé*, et *Coups de crayon.*) 488
Barbe-bleue. Par LOUIS FRÉCHETTE 303
Basset, Bénigne. (Voir *Anciens Montréalais*) 469
Belleau, Eusèbe. (Voir *Empêchements dirimants de mariage.*)..... 607
Berthier, Précis de l'histoire de. Par l'abbé *S.-A. Moreau*. Compte rendu par T. H 605
Bourgeois (les) de la Compagnie du Nord-Ouest. Récits publiés par *L.-R. Masson*. Compte rendu par T. H..... 606
Bouthillier-Chavigny, M. le Vicomte de. — Justice aux Canadiens-Français. Compte rendu par T. H..... 728
Canada (le) en France. Par CHS DES ECORRES..... 651
Canadiens-Français (les) émigrés dans la Nouvelle-Angleterre. Article du R. P. *Hamon*, S. J., dans les *Etudes religieuses* de Paris. Compte rendu par T. A..... 729
Carnac, les Menhirs de. Poésie. Par LOUISE D'ISOLE..... 154

PAGES

Carrier, le Rév. P. *J.-C.*, C. S. C. — Histoire d'une bouchée de pain. Compte rendu par T. H. 728
Cartography (the) of the Gulf St. Lawrence from Cartier to Champlain. By *W. F. Ganong*. Compte rendu par T. H. 486
Causerie scientifique. Par J.-C.-K. LAFLAMME. 222
Chauveau, l'honorable P.-J.-O. Par A.-B. ROUTHIER 340
Comme autrefois. Poésie. Par SYLVAIN FORÊT 674
Comptes rendus de l'Athénée Louisianais. Compte rendu par P.-J.-O. C. 120
Conférences et discours. Par *A.-B. Routhier*. Compte rendu par L. F. . 239
Crises (les) et la solidarité internationale, par J. ANGOT DES ROTOURS . . 427
Delaporte, le Père. — Récits et Légendes. Compte rendu par T. H. . . . 366
Des Ecorres, Charles. — St-Maxent. Compte rendu par L. F. 362
Desrosiers, Dr *J.-I.* — Traité élémentaire d'Hygiène privée. Compte rendu par T. H. 607
Dionne, N.-E. — Jacques Cartier. — Notre Dame des Anges. Compte rendu par T. H. 604
Dix ans au Canada. De 1840 à 1850. Par A. GÉRIN-LAJOIE . . . 7, 121, 241, 369, 489, 609
Dix-septième convention nationale des Canadiens Français aux Etats-Unis, tenue à Nashua, N. H., les 26 et 27 juin 1888. Compte rendu officiel 729
Dominion (the) illustrated. Compte rendu par P.-J.-O. C 114
Dugas, l'abbé *G.* — Un voyageur des pays d'en haut. Compte rendu par T. H. 485
Dugnay, le R. P. *H.-E.*, S. J. Le R. P. Louis Saché, S. J. Compte-rendu par T. H. 727
Empêchements dirimants de mariage. Compte rendu par T. H. 607
Epines et fleurs. Par *M. J. Marsile*. Compte rendu par N. L. 365
Evêques (les) de Québec. Notices biographiques. Par Mgr *Henri Têtu*. Compte rendu par l'abbé AUG. GOSSELIN 359
Fautes à corriger. Une chaque jour. Par *Alphonse Lusignan*. Compte rendu par T. H. 607
Fort (le) et la chapelle de Ste-Anne à l'île La Motte sur le lac Champlain. Compte-rendu par T. H. 608
Fuster, Charles. — L'âme des choses. Poèmes. Compte rendu par L. F. 363, 364
Gagnon, l'abbé *C.-O.* (Voir Mandements des Évêques de Québec) 359
Ganong, W.-F. — Cartography of the Gulf St. Lawrence from Cartier to Champlain. Compte rendu par T. H. 486
Génin, Auguste. — Poèmes aztèques. Compte rendu par L. F 239
Grand deuil. Poésie. Par NÉRÉE BEAUCHEMIN 622
Grands Drames (les). Par A.-B. ROUTHIER 277
Grands Lacs (le pays des) au XVIIe siècle. Par BENJAMIN SULTE . . 84, 332, 692
Grèce (voyage en). Par CHS DE MARTIGNY 74, 189, 309, 440, 591

PAGES

Greffe et greffiers de Québec. Par J.-Edm. Roy 607
Guide (le) français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York. Compte rendu par T. H 367
Hamon, le R. P., S. J. — Article des *Etudes religieuses* de Paris sur les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre. Compte rendu par T. H 729
Histoire chimique d'une bouchée de pain. Par le R. P. *J.-C. Carrier*, C. S. C. Compte rendu par T. H 728
Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil. Par *Alex. Jodoin* et *J.-E. Vincent*. Compte rendu par T. H 605
Hoffmann's Catholic Directory and Clergy list. Compte rendu par T. H. 488
Institutiones logicales. — *T. Pesch*, S. J. Compte rendu par T. H 606
Jacques Cartier. Par *N.-E. Dionne*. Compte rendu par T. H. 604
Jodoin, *Alex.* et *J. E. Vincent*. — Histoire de Longueuil. Compte rendu par T. H 605
Juliette, quatorzième enfant de la famille. Poésie. Par Louis Fréchette 330
Just de Bretenières. Par l'abbé Aug. Gosselin 53, 200
Justice aux Canadiens-Français. Par M. le vicomte *de Bonthillier-Chavigny*. Compte rendu par T. H. 728
Léon XIII et la souveraineté populaire. Par l'abbé L.-A. Paquet 452
Liberté (la). Poésie. Par Nérée Beauchemin 437
Longueuil (histoire de). Par *A. Jodoin* et *J.-E. Vincent*. Compte rendu par T. H 605
Lusignan, *Alphonse*. Fautes à corriger. Une chaque jour. Compte rendu par T. H 607
Mandements, lettres pastorales et circulaires des Évêques de Québec. Compte rendu par l'abbé Aug. Gosselin 359
Marsile, *M.-J.* — Epines et fleurs. Compte rendu par N. L. 365
Martyr (un) au XIXe siècle. (Voir Just de Bretenières) 53, 200
Masson, *L.-R.* — Les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. Compte rendu par T. H 606
Menhirs (les) de Carnac. Poésie. Par Louise d'Isole 154
Morcau, l'abbé *S.-A.* — Précis de l'histoire de Berthier. Compte rendu par T. H 605
Mystère. Poésie. Par Adolphe Poisson 407
Nicolet (le). Poésie. Par Adolphe Poisson 317
Noël. Poésie. Par Napoléon Legendre 5
Nos gros chagrins et nos petites misères. Par F.-G. Marchand 536
Notes sur le Greffe et les greffiers de Québec. Par J.-Edmond Roy 707
Notice historique sur la Compagnie de Jésus au Canada. Compte rendu par T. H 605
Panoramas (les) géographiques. Par *Paul Vibert*. Compte rendu par L. F 365
Pays (le) des Grands Lacs au XVIIe siècle. Par Benjamin Sulte. . 84, 332, 692

PAGES

Pesch T., S. J. — Institutiones logicales. Compte rendu par T. H..... 606
Poèmes aztèques. Par *Auguste Génin*. Compte rendu par L. F..... 239
Possédé (le) des Muses. Poésie. Par ADOLPHE POISSON 186
Précis de l'histoire de la Seigneurie, de la Paroisse et du Comté de Berthier. Par l'abbé *S.-A. Moreau*. Compte rendu par T. H..... 605
Préliminaires (les) de la Révolution. Par *Marcius Sepet*. Compte rendu par T. H..... 368
Printemps (le). Poésie. Par SYLVAIN FORÊT..... 339
Quelques paradoxes. Par Mgr M.-E. MÉTHOT..... 156
Récits et Légendes. Par le P. *Delaporte*, S. J. Compte rendu par T. H. 366
Revue étrangère. Par LOUIS FRÉCHETTE..... 232
Revue étrangère. Par NAPOLÉON LEGENDRE..... 350, 478, 599, 723
Revue européenne. Par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 99
Revue française de l'Etranger et des Colonies. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 116
Revue d'Histoire diplomatique. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 119
Routhier, A.-B. — A travers l'Espagne. Compte rendu par l'abbé E. ROY..... 109
Routhier, A.-B. — Conférences et discours. Compte rendu par L. F... 239
Roy, J.-Edmond. — Voyage au pays de Tadoussac. Compte rendu par T. H..... 367
Saché, le R. P. Louis. Par le P. *H.-E. Dugnay, S. J.* Compte rendu par T. H..... 727
Saint-Denis, l'affaire de. Par ALPHONSE LUSIGNAN..... 213
Scène d'hiver. Par J.-EDMOND ROY 229
Schmitt, Jacobus. — Manna quotidiana sacerdotum. Compte rendu par T. H..... 488
Science (la) tuera la guerre. (Voir Quelques paradoxes)..... 156
Séminaire (le) de Notre Dame des Anges. Par *N.-E. Dionne*. Compte rendu par T. H..... 604
Sepet, Marcius. — Les préliminaires de la Révolution. Compte rendu par T. H..... 368
Si Dieu me disait. Poésie. Par ADOLPHE POISSON..... 52
Socialisme (le) d'Etat et la réforme sociale. Par CLAUDIO JANNET. 542, 659
Souvenir (le). Poésie. Par SYLVAIN FORÊT..... 287
Souveraineté populaire (Léon XIII et la). Par l'abbé L.-A. PAQUET... 452
St-Maxent. Souvenirs d'école militaire. Par *Chs des Ecorres*. Compte rendu par L. F..... 362
Stances au très révérend chanoine Boucher. Par LOUIS FRÉCHETTE..... 587
Stances à ma petite amie, Soledad Johanet le matin de sa première communion. Par LOUIS FRÉCHETLE..... 424
Têtu, Mgr *Henri*. — Notices biographiques. Les Evêques de Québec. Compte rendu par l'abbé AUG. GOSSELIN 359
Traducteurs (Nos) officiels. Par ZÉPHIR BOUCHARD 447
Traite (la) des pelleteries sous Champlain. Par N.-E. DIONNE.....556, 675

PAGES

Traité élémentaire d'Hygiène privée. Par le Dr *J.-I. Desrosiers*. Compte rendu par T. H..... 607

Vibert, Paul. — Les panoramas géographiques. Souvenir de l'Exposition universelle. Compte rendu par L. F..... 365

Vincent, J.-E. (et *Alex. Jodoin*). — Histoire de Longueuil. Compte rendu par T. H 605

Voyage au pays de Tadoussac. Par *J.-Edm. Roy*. Compte rendu par T. H..... 367

Voyage en Grèce. Par Chs de Martigny 74, 189, 319, 440, 591

Voyageur (un) des pays d'en haut. Par l'abbé *G. Dugas*. Compte rendu par T. H..... 485

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR

LE CANADA-FRANÇAIS

Première Livraison, Vol. III. — Janvier 1890.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE CANADA ET L'AMÉRIQUE

PUBLIÉS PAR

LE CANADA-FRANÇAIS

TOME TROISIÈME

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique

1890

DOCUMENTS INÉDITS

DU

CANADA-FRANÇAIS

DOCUMENTS SUR L'ACADIE

REGISTRES DES ACADIENS

DE

BELLE-ILE-EN-MER

(Suite)

AVANT-PROPOS

Depuis la publication du registre de la paroisse du Palais (Belle-Ile-en-Mer), qui termine le tome deuxième des *Documents Inédits* du CANADA-FRANÇAIS, M. Rameau m'a fait parvenir les deux registres de Locmaria et de Sauzon, que j'avais fait copier dans le cours de l'hiver dernier et que je lui avais laissés en main pour les étudier. La lettre suivante de M. Rameau fera comprendre le genre de travail qu'il s'est imposé pour compléter ces registres. Ce précieux travail, qui sera publié à la suite des registres mêmes, jette un jour tout nouveau sur les origines de la colonisation acadienne.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Lettre de M. Rameau

Ce 2 novembre 1889.

...J'ai étudié ces documents avec grand soin, en les collationnant et comparant avec les recensements, les Actes de l'Eglise de Port-Royal et autres documents que j'avais à ma disposition, afin de composer à peu près le total des familles émigrantes et des émigrants individuels venus de France en Acadie. Dans cette masse j'ai cherché à signaler les diverses époques de leur arrivée en Acadie, en m'efforçant de grouper ensemble les émigrants qui

arrivèrent à la même époque ; ceci mettait en évidence les diverses souches d'émigrants qui ont formé la colonie de l'Acadie.

Je me suis appliqué notamment à spécifier les familles que je crois appartenir tout à fait aux temps primitifs, c'est-à-dire depuis Charles de la Tour jusqu'après Razilly, vers 1640 ; et j'ai raconté leur histoire avec quelque détail.

Puis j'ai tâché de donner quelques indications résumées sur les matériaux que contiennent ces déclarations, et le parti que l'on peut en tirer :

1° au point de vue du transport des diverses catégories d'Acadiens qui ont été transportés en Europe ;

2° au point de vue de leur séjour en Angleterre, et des incidents qui s'y sont produits ;

3° au point de vue des matériaux généalogiques qui s'y trouvent pour les familles acadiennes depuis 1714 jusqu'en 1780, c'est-à-dire depuis le dernier recensement nominal.— Cette époque constituait une véritable lacune dans l'histoire des familles acadiennes, et on y trouve l'indication d'un grand nombre de familles transportées aux Etats-Unis et aux Antilles.

Cette besogne a été longue et laborieuse à tel point que je n'ai pas encore terminé le 4ème registre, celui de Bangor. Mais je vous envoie dès maintenant :

1° les registres de Locmaria, et de Sauzon ;

2° le travail que j'ai fait sur le groupement des émigrés en Acadie.

Je vous expédierai incessamment le registre de Bangor — et la suite des observations que j'ai faites sur tous ces registres.

E. Rameau.

LOCMARIA

Extrait des archives de la commune de Locmaria, canton de Belle-Ile-en-Mer, département du Morbihan.

Le présent registre contenant vingt-six rôles sur papier timbré, le premier et dernier compris, a été par nous noble maître François Lucas Dumottays, ancien avocat, en l'absence de Monsieur le Sénéchal d'Auray, chiffré et millésimé pour servir à inscrire les baptêmes et mariages qui se feront en la paroisse de Locmaria pendant l'année mil sept cent soixante-sept pour les Acadiens, ensemble la généalogie des Acadiens actuellement établis à Belle-Ile. Fait à Auray le trente Janvier mil sept cent soixante-sept.

Signé : Lucas Dumottays.

L'an mil sept cent soixante-sept le jeudi deuxième jour du mois de février, Nous, Jean Marie Thébaud, notaire et procureur de la juridiction du Marquisat royal de Belle-Ile-en-Mer, ayant été commis pour l'enregistrement de la généalogie des Acadiens nouvellement établis en cette île, ordonné par l'arrêt de la cour du douze Janvier dernier, en vertu duquel arrêt et du choix de nous fait par les dits acadiens des quatre paroisses de l'île, nous avons prêté le serment devant noble maître Lucas Dumottays ancien avocat au siège royal d'Auray en l'absence de Monsieur le Sénéchal d'icelle, sur la remontrance du noble maître Hilarion Allain, avocat au dit siège et substitut de Monsieur le Sénéchal d'Auray, le trentième jour du dit mois de février, et procédant à l'exécution du dit arrêté nous avons ouvert le présent registre ce jour, en présence du vénérable et révérend Messire Joseph Bliguet, recteur de la paroisse de Locmaria et Messire Jean Louis Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec, missionnaire et directeur des dites familles acadiennes et de Monsieur Jacques Frouteaux de Lacloa, procureur du roi en cette juridiction. Sous leurs seings et les nôtres les dits jour, mois et an que devant. Onze février mil sept cent soixante-sept.

Signé : Bliguet, recteur de Locmaria

et Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire.

Extrait de l'arrêt de la Cour rendu sur les remontrances de Monsieur Le Procureur Général du roi, concernant les Acadiens établis à Belle-Ile. *(Du douze janvier* 1767.*)*[1]

Généalogie des familles acadiennes établies dans la paroisse de Locmaria à Belle-Ile-en-Mer, rapportée au présent registre conformément à l'arrêt de la Cour dont copie ci-dessus et des autres parts.

Famille de Pierre Trahant du village de Borderhouat.

L'an mil sept cent soixante-sept le onzième jour du mois de février avant midi a comparu Pierre Trahant, acadien d'origine

1. Cet *Extrait* est le même que celui qui a été publié dans les DOCUMENTS INÉDITS de 1889 (Vol. II, page 168.) Nous l'omettons ici. On pourra le lire à l'endroit cité.

actuellement colon en cette île y demeurant au village de Borderhouat, accompagné de Charles Gautrot aussi acadien, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger tous acadiens demeurant en cette île, dite paroisse de Locmaria et du Palais, témoins en la présente déclaration. Devant lesquels le dit Pierre Trahant a déclaré être issu de Guillaume Trahant, son aïeul venu de France après le traité de Breda du trente-un juillet mil six cent soixante-un, et marié au Port Royal à Magdeleine Lebrun et tous deux morts au dit Port Royal. Du mariage de Guillaume Trahant et de Magdeleine Lebrun, sa femme sont nés au Port Royal savoir :

Guillaume Trahant, père du déclarant, marié au dit Port-Royal à Jacqueline Benoist, fille de Martin Benoist et de Marie Chaussegros, tous deux de France morts au dit lieu ;

Jean Trahant né au dit Port Royal et marié au dit lieu à Marie Boudrot, fille de Charles Boudrot et de Marie Corporont du Port Royal, morts au dit lieu ;

Alexandre Trahant né au dit Port Royal et y marié à Marie Pellerin, fille de..... ;

Marie Trahant, née au même lieu et y mariée à Charles Doüaron venu de France, morts tous les deux au dit Port Royal ;

Anne Trahant, née au dit Port Royal et y mariée à un soldat tambour, venu de France, nommé La Rozette. Tous morts au Port Royal.

Du mariage du dit Guillaume Trahant et Jacqueline Benoist, sa femme, sont nés à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, les ci-après dénommés :

Pierre Trahant, né le neuf juin mil six cent quatre-vingt-seize et marié en la dite paroisse de l'Assomption le trente septembre mil sept cent seize à Magdeleine Comeau, fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert du dit lieu ; et Jean Comeau fils d'un autre Jean Comeau venu de France ; Françoise Hébert fille d'Etienne Hébert, venu de France au dit Port Royal avec sa femme, les dits Jean Comeau, père et fils, Françoise Hébert et ses père et mère au Port Royal et la dite Magdeleine Comeau, femme Pierre Trahant décédée à Pigiguit, paroisse de l'Assomption.

Anne Trahant, née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption et mariée au dit lieu à Antoine Leprince, tous les deux décédés au dit lieu.

Jean Trahant, né au dit lieu, en mil six cent quatre-vingt-dix-huit et y marié à Marie Charlotte Comeau, fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert.

Joseph Trahant, né au dit lieu en l'année mil sept cent et marié aux Mines, paroisse Saint-Charles, à Marie Blanchard, fille de René Blanchard et de Catherine Landry, de la dite paroisse.

François Trahant, née à Pigiguit en mil sept cent deux en la paroisse de Saint-Charles, marié à Angelique Melançon, fille de Philippe Melançon et de Catherine Dugast de la dite paroisse.

Charles Trahant, né au dit lieu et marié à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph à Anne Marie Hébert, fille d'Etienne Hébert et de Jeanne Comeau de la dite paroisse, tous deux morts à Falmouth en Angleterre.

Marie Trahant née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption et mariée à Honoré Leblanc fils de Jacques Leblanc et de Catherine Landry. La dite Marie Trahan décédée à Liverpool en Angleterre au mois de Juin mil sept cent soixante-trois.

Du mariage du dit Pierre Trahant, fils de Guillaume, avec Magdeleine Comeau sa femme sont nés au dit Pigiguit les ci-après :

Bruno Trahant, au mois d'août mil sept cent dix-neuf, marié au dit Pigiguit en la paroisse de la Sainte-Famille au mois d'octobre mil sept cent quarante à Marguerite Landry, fille de Pierre Landry et de Marguerite Forest et transporté avec sa famille à Philadelphie, colonie anglaise.

Marie Josèphe Trahant, née au dit lieu au mois de décembre mil sept cent vingt-un et mariée à Philippe Melançon, fils de Philippe Melançon et de Catherine Dugast, la dite Marie Josèphe Trahant morte à Philadelphie et le dit Philippe à Halifax dans la Nouvelle-Ecosse.

Pierre Trahant, fils du déclarant né au dit lieu au mois de juin mil sept cent vingt-trois, marié en première noce en la paroisse de Saint-Charles à Marguerite Leblanc, fille de Jean Leblanc et d'Anne Bourgeois de la même paroisse. La dite Marguerite Leblanc, morte sans enfant à Liverpool au mois d'août mil sept cent cinquante-six. Le dit Pierre Trahant marié en seconde noce au dit lieu de Liverpool au mois de février mil sept cent cinquante-huit à Elizabeth Darois, fille d'Etienne Darois et d'Anne Brault morte sans enfant au dit lieu en mil sept cent cinquante-neuf. Le dit Trahant marié en troisième noce à Liverpool le douze mai

mil sept cent soixante à Magdeleine Vincent, veuve Jean Baptiste Duon et Pierre Trahant et sa femme demeurant au village du Gouëland, paroisse de Bangor.

Magdeleine Trahant, née à Pigiquit, au mois d'octobre mil sept cent vingt-cinq et y mariée à Alexis Brault, fils d'Alexandre Brault et de Marie Dugast, transportés par les Anglais au Maryland, colonie anglaise;

Anne Trahant, née à Pigiguit au mois de novembre mil sept cent vingt-sept, mariée en la paroisse de la Sainte-Famille à Brigitte Landry, fils de Pierre Landry et de Marguerite Forest et transportés au dit Maryland;

Marguerite Trahant, née au dit lieu de Pigiguit au mois d'août mil sept cent trente-un, mariée à Joseph LeBlanc, du village de Kledan, paroisse de Sauzon et morte à Liverpool au mois de juillet mil sept cent cinquante-sept;

Joachim Trahant, né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption le vingt-cinq mars mil sept cent trente-cinq, marié en première noce en la paroisse de Saint-Charles à Marguerite Landry, fille de Germain Landry et d'Anne LeBlanc. Le dit Germain Landry fils d'un autre Germain Landry et de Marie Mélançon et la dite Anne Leblanc, fille de François Leblanc et de Marguerite Hébert, tous de la paroisse de Saint-Charles; de ce mariage est née dans la dite paroisse de l'Assomption le vingt-neuf septembre mil sept cent cinquante-cinq, Marie Blanche Trahant, et la dite Marguerite Landry, femme du dit Trahant, morte à Liverpool en mil sept cent cinquante-sept. Le dit Joachim Trahant marié en seconde noce au dit Liverpool le quatorze octobre mil sept cent cinquante-neuf à Marie Duon, fille de Jean Baptiste Duon et de Magdeleine Vincent de la paroisse de Saint-Joseph, rivière aux Canards; de ce mariage est né à Liverpool le douze août mil sept cent soixante, Joseph Trahant; Simon, né au dit lieu au mois de décembre mil sept cent soixante-deux; Anne prince Périnne ?), née le dix-neuf septembre mil sept cent soixante-quatre en la ville de Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, évêché de Tréguier.

La dite Marie Duon femme du dit Joachim Trahant, née à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le neuf novembre mil sept cent quarante de Jean Baptiste Duon et de Magdeleine Vincent ses père et mère ainsi qu'il est rapporté au registre des généalogies de la paroisse de Bangor.

Telle est la déclaration du dit Pierre Trahant qui l'a certifiée véritable et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger, témoins, aussi sous les seings de Messire Joseph Bliguet, recteur de Locmaria et de Messire Jean Louis LeLoutre, prêtre et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Signé au registre : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot, Charles Granger, Thébaud, Bliguet recteur de Locmaria et J. L. LeLoutre, prêtre-missionnaire.

Famille de Jean Hébert du village de Borderhouat, paroisse de Locmaria.

L'an mil sept cent soixante-sept le onzième jour du dit mois de février a comparu Jean Hébert, colon demeurant au village de Borderhouat, paroisse de Locmaria en cette île, accompagné de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger, tous acadiens demeurant en cette île, paroisse de Locmaria et du Palais, devant lesquels le dit Jean Hébert a déclaré qu'il est né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption en l'année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf de Jean Hébert et de Jeanne Doüaron ; Jean Hébert, issu d'Etienne Hébert venu de France avec Marie Godet sa femme, tous deux décédés à Port Royal ; Jeanne Doüaron, fille de Charles Doüaron, venu de France et décédé à Pigiguit, paroisse de la Sainte-Famille ; le dit Jean Hébert marié en mil sept cent vingt-deux en la dite paroisse à Marguerite Trahant, fille d'Alexandre Trahant du Port Royal et mort à l'île Saint-Jean en mil sept cent cinquante et de Marie Pellerin morte à l'Acadie le vingt-sept août mil sept cent cinquante-six. La dite Marguerite Trahant, femme Jean Hébert décédée à Liverpool le trente août mil sept cent cinquante-neuf. Du sus-dit mariage de Jean Hébert et de feue Marguerite Trahant sont issus :

1° Jean Hébert, en l'année mil sept cent vingt-neuf, marié en mil sept cent cinquante-un, aux Mines, paroisse Saint-Charles, à Anne Leblanc, fille de Pierre Leblanc et d'Anne Theriot. Transportés avec leur famille à la Cayenne.

2° Allain Hébert, né au mois de mars mil sept cent vingt-cinq en la dite paroisse, marié au dit lieu, en première noce, au mois d'octobre mil sept cent quarante-six à Henriette Thibodault née en la dite paroisse en mil sept cent vingt-sept, fille de Jean-Baptiste Thibodault et de Marguerite Boudrot de la même paroisse et transportés par les Anglais à Boston. La dite Henriette Thibodault morte à Pigiguit au mois de septembre mil sept cent cinquante-quatre.

Du mariage d'Allain Hébert et de feue Henriette Thibodault sont nés, savoir :

Firmin Hébert en la même paroisse de l'Assomption en mil sept quarante-sept.

Elizabeth Hébert, en mil sept cent quarante-neuf.

Paul Hébert en mil sept cent cinquante-un,

Et Marguerite Blanche Hébert en mil sept cent cinquante-trois.

Le dit Allain Hébert transporté de Boston en Angleterre et marié en seconde noce à Liverpool, au mois de décembre mil sept cent cinquante-neuf à Françoise Saunier, fille de Pierre Saunier et de Marguerite Vincent de la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph. Le dit Allain Hébert passé avec sa femme à la Cayenne où ils sont morts.

Tous les enfants du second mariage sont :

Pascal Hébert, fils de Jean et de Marguerite Trahant, né en la dite paroisse de l'Assomption en mil sept cent cinquante-cinq et marié à Liverpool en Angleterre, à Françoise Trahant, fille de Pierre Trahant et de Jeanne Daigre de la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph. Le dit Pascal passé à la Cayenne et avec la dite Trahant laquelle est repassée de la Cayenne en France et est à présent au village de Calastren, paroisse de Bangor.

Agnès Hébert, née à Pigiguit dans la dite paroisse en mil sept cent quarante, mariée le vingt-huit janvier mil sept cent cinquante-huit à Liverpool à Joseph Leblanc demeurant en cette île au village de Klédan, paroisse de Sauzon ;

Amable Hébert, né au dit lieu en mil sept cent quarante-six et marié à Liverpool à Marie Richard, fille de Pierre Richard, demeurant en cette île au village de Kbelec, paroisse du Palais, et de Marie Josèphe Leblanc, décédée à Liverpool. De ce mariage sont nés deux enfants, savoir : 1° Marie Hébert, le neuf janvier mil sept cent soixante-quatre à Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, évêché

de Tréguier ; 2° Brigitte Hébert née dans le bateau plat qui venait les passer en cette île le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-cinq et baptisée le lendemain au dit Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier.

Magdeleine Modeste Hébert, née en la même paroisse en mil sept cent quarante-un et mariée à Liverpool le trente janvier mil sept cent cinquante-sept à Jean Baptiste Trahant, né à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph le dix-sept janvier mil sept cent trente-cinq, fils de Joseph Trahant et d'Elizabeth Theriot. Joseph Trahant mort à Liverpool et Elizabeth sa femme au Virginie. Le dit Joseph Trahant, fils de Jean Trahant et de Marguerite Boudrot aussi décédé en la paroisse de Saint Joseph ; le dit Jean Trahant, issu de Guillaume Trahant, venu de France et marié à Port Royal à Magdeleine LeBrun, tous deux morts au Port Royal. La dite Marguerite Boudrot issue de Charles Boudrot et de Magdeleine Bourg, décédés à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille.

Du mariage de Jean Baptiste Trahant avec Magdeleine Modeste Hébert sont nés deux enfants savoir : 1° Jean-Baptiste Trahant à Liverpool le trois avril mil sept cent soixante-un, 2° Jean Michel Trahant, le vingt-six août mil sept cent soixante-quatre à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, diocèse de Tréguier, et le dit Jean Hébert, déclarant, marié à Liverpool le huit octobre mil sept cent soixante-trois à Esther Courtenay, anglaise, âgée de cinquante-sept à cinquante-huit ans.

Telle est la déclaration de Jean Hébert de laquelle lecture lui faite il a déclaré contenir vérité et ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Monsieur Bliguet, recteur de Locmaria, de monsieur LeLoutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet le dit jour et an que devant.

Signé au registre : Charles Gautrot, Emilien Segoilot, Miniac Daigre, Charles Granger, Bliguet R^r de Locmaria, J.-L. LeLoutre prêtre miss^re, Théband.

Famille de Joseph Poirier du village de Kzo, paroisse de Locmaria.

De ce jour treize février mil sept cent soixante-sept, après midi, a comparu Joseph Poirier demeurant en cette île, au village de

Kzo, paroisse de Locmaria, accompagné de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot, et de Charles Granger, tous demeurant en cette île, paroisse de Locmaria et du Palais, devant lesquels témoins le dit Joseph Poirier a déclaré être né en la paroisse de Beaubassin en Acadie le cinq octobre mil sept cent dix-neuf de François Poirier, décédé en la dite paroisse et de Marie Aché morte à l'île Saint-Jean ; François Poirier issu de Michel Poirier sorti de France et mort à Beaubassin ; Marie Aché issue de Michel Aché et d'Anne Cornier tous deux décédés à l'île Saint-Jean en l'Amérique septentrionale évêché de Québec. Le dit Joseph Poirier marié en première noce à Beaubassin le vingt-six septembre mil sept cent quarante-six à Elizabeth Mathieu, décédée au dit lieu sans enfant du dit mariage.

Le même Joseph Poirier, marié en seconde noce au dit lieu le six octobre mil sept cent quarante-huit à Ursule Renault, née aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent vingt-sept, fille de Louis Renault, mort en mer au cap Saint-Louis, côte de l'Acadie, lequel Renault était sorti de France, et de Marie Lapierre, transportée à Boston par les Anglais. La dite Marie Lapierre, issue de Jacques Lapierre et de Marie Raimbault sortis de France et décédés à Beaubassin.

Du second mariage du dit Poirier sont nés les enfants ci-après savoir :

1° Marguerite Poirier, à l'île Saint-Jean, paroisse Saint-Louis le deux novembre mil sept cent cinquante-quatre ;

2° Marie Josèphe Poirier, née au dit lieu le seize février mil sept cent cinquante-six ;

3° Joseph Poirier, né en la paroisse de Saint-Enogat, évêché de Saint-Malo, le vingt-cinq mars mil sept cent soixante-un ;

4° Pierre Poirier, né au dit lieu, le dix-neuf octobre mil sept cent soixante-trois ;

5° Marie Françoise Poirier, née en cette île, paroisse Saint-Gérand du Palais le dix-huit octobre mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Joseph Poirier qu'il a affirmé véritable après que lecture lui est faite et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot, et Charles Granger témoins, en présence et aussi sous les seings des dits Messire Bli-

guet, recteur de Locmaria et Jean Louis LeLoutre prêtre missionnaire, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé au registre : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot, Charles Granger, J.-L. LeLoutre et Bliguet, puis Thébaud.

Famille d'Abraham Gendre du village de Kzo, paroisse de Locmaria.

Du dit jour treize février mil sept cent soixante-sept a comparu Abraham Gendre, colon, demeurant au village de Kzo, paroisse de Locmaria, accompagné de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger, tous Acadiens demeurant en cette île, paroisse de Locmaria et du Palais, devant lesquels témoins le dit Abraham Gendre a déclaré qu'il est né en la paroisse de Notre-Dame de Beaumont d'Allemagne, archevêché d'Auch en Gascogne le dix-huit octobre mil sept cent vingt-cinq, de Guy Le Gendre et de Catherine Fouttonne, et s'être marié, à Saint-Servan de Saint-Malo, le dix-sept Janvier mil sept cent soixante-trois, à Marie Josèphe Robichault, née en la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Cobeguit en Acadie le six mars mil sept cent dix-sept de Joseph Robichault et de Claire Leblanc. Joseph Robichault, issu de Charles Robichault décédé au Port Royal. Claire Leblanc, issue d'André Leblanc et de Jeanne Dugast décédés aux Mines, paroisse Saint-Charles. Le dit Joseph Robichault, mort à Saint-Servan de Saint-Malo et la dite Claire Leblanc vivante et demeurant au dit lieu de Saint-Servan.

Telle est la déclaration du dit Abraham Gendre de laquelle lecture lui est donnée, il a dit être véritable et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot et Charles Granger, en présence et aussi sous les seings de Messire Bliguet, recteur de Locmaria et Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet. Les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot, Charles Granger, Bliguet, recteur de Locmaria, J. L. Le Loutre, prêtre missionnaire et Thébaud.

Famille d'Alexis et Jean Doüaron du village de Bortereau, paroisse de Locmaria.

Du dit jour ont comparu Alexis et Jean Doüaron, frères demeurant au village de Bortereau, paroisse de Locmaria, accompagnés de quatre témoins ci-dessus nommés, devant lesquels les déclarants ont dit, savoir : Alexis Doüaron être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, le vingt-neuf Juin mil sept cent vingt-trois de Louis Doüaron décédé au dit lieu et de Marguerite Bariot, morte à l'île Saint-Jean ; Louis Doüaron issu de Charles Doüaron, décédé à Pigiguit, paroisse de la Sainte-Famille. Marguerite Bariot issue de Nicolas Bariot et de Martine Hébert sortis de France et décédés en la paroisse de l'Assomption. Le dit Alexis Doüaron marié en première noce au dit lieu le douze septembre mil sept cent quarante-trois à Marguerite Thibodault, fille d'Alexandre Thibodault et de Françoise Benoist de la dite paroisse. Le dit Alexandre Thibodault et sa fille Marguerite femme d'Alexis Doüaron décédés à l'île Saint-Jean. Le dit Alexandre Thibodault issu de Pierre Thibodault et de Marie Bourg décédés en la dite paroisse de l'Assomption ; la dite Françoise Benoist transportée par les Anglais au Maryland, colonie anglaise, est issue de Pierre Benoist décédé en la paroisse de la Sainte-Famille. Du mariage d'Alexis Doüaron et Marguerite Thibodault sont issus les deux enfants ci-après dénommés, savoir :

1° Alexis Grégoire Doüaron né en la paroisse de l'Assomption le quinze avril mil sept cent quarante-quatre ;

2° Josaphat Doüaron né au dit lieu le vingt-un novembre mil sept cent quarante-six.

Le dit Alexis Douaron, marié en seconde noce en la paroisse de Saint-Paul, île Saint-Jean, le vingt juillet mil sept cent cinquante-huit à Magdeleine Josèphe Bourg, fille de François Bourg et de Marguerite Hébert de Cobeguit paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Le dit François Bourg décédé à l'hôpital de Saint-Malo, issu de Pierre Bourg et de Marguerite Blanchard, décédés au dit Cobeguit. Marguerite Hébert décédée en la dite paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, était fille de Jean Hébert et de Marguerite Landry tous deux morts au dit lieu. De ce second mariage sont nés les enfants ci-après nommés savoir :

1° Jean Charles Doüaron en la paroisse de Saint-Enogat évêché de Saint-Malo le treize août mil sept cent soixante.

2° Magdeleine Doüaron, née au dit lieu le dix-sept janvier mil sept cent soixante-trois.

3° Marie Rose Doüaron, née le vingt-quatre octobre mil sept cent soixante-cinq au Palais en cette île, paroisse Saint-Gérand.

Jean Doüaron, frère germain d'Alexis Doüaron et issu des mêmes mieuls a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, au mois de mars mil sept cent trente et marié en la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, Pointe Prime dans l'île Saint-Jean, le vingt janvier mil sept cent cinquante-deux à Anne Thibodault née à Pigiguit paroisse de l'Assomption le huit janvier mil sept cent trente et un, d'Alexandre Thibodault et de Françoise Benoist de la dite paroisse. Le dit Alexandre Thibodault issu de Pierre Thibodault et de Marie Bourg, et Françoise Benoist issue de Martin Benoist et Marie Chaussegros, tous deux de France, morts en Acadie. De ce mariage sont nés les enfants ci-après nommés, savoir :

1° Jean Baptiste Doüaron né le douze avril mil sept cent soixante, en la paroisse de Saint-Enogat, évêché de Saint-Malo ;

2° Anne Dorothée Doüaron née au dit lieu le trente juin mil sept cent soixante-deux ;

3° Pierre Doüaron, né au dit lieu le onze août mil sept cent soixante-trois.

4° Marguerite Doüaron née au dit lieu le trente février, mil sept cent soixante-quatre.

Telles sont les déclarations d'Alexis et Jean Doüaron, frères, de laquelle lecture leur est faite, ils ont dit contenir vérité et ne savoir signer de ce interpellés. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et Charles Granger témoins sur ce présents, aussi sous ceux de messire Joseph Bliguet, recteur de Locmaria, de messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé au registre : Charles Gautrot, Emilien Ségoilot, Miniac Daigre et Charles Granger. Bliguet Rr de Locmaria, J. L. Le Loutre et Thélaud.

Famille d'Emilien Ségoilot du village de Borbren en la paroisse de Locmaria.

L'an mil sept cent soixante sept le quatorzième jour du mois de février a comparu Emilien Ségoilot colon demeurant au village de Borbren, paroisse de Locmaria, assisté de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger et Jean Granger tous acadiens demeurant en cette île, devant lesquels témoins le dit Emilien Segoilot a déclaré être né le quinze avril mil sept cent treize à Chatelnault paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul évêché d'Autun, fils de Dominique Segoilot et de Marie Boulet. Le dit Emilien Segoilot, ancien sergent dans les troupes détachées de la marine en garnison à Louisbourg et à présent invalide, a déclaré s'être marié à l'île Saint-Jean au port La Joye le premier septembre mil sept cent cinquant-deux à Elizabeth Blanche Lavache, fille de François Lavache et d'Anne Marie Vincent. La dite Elizabeth Blanche Lavache décédée au dit lieu le premier août mil sept cent cinquante-trois. Le dit François Lavache décédé à Boulogne le douze mars mil sept cent soixante. La dite Marie Vincent, issue de Pierre Vincent et de Marie Trahant de présent demeurant à Saint-Malo.

Du premier mariage du dit Emilien Segoilot est né à l'île Saint-Jean paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul évêché de Québec un fils ci-après nommé : François Dominique Segoilot le trente un juillet mil sept cent cinquante-trois. Le dit Emilien Segoilot, marié en seconde noce au dit port La Joye en l'île Saint-Jean le premier septembre mil sept cent cinquante-cinq à Marguerite Naquin, fille de Jacques Naquin et de Jeanne Melançon de Cobeguit. Jacques Naquin, issu de Jean Baptiste Naquin et de Marguerite Bourg, et Marguerite Bourg, fille de Jean Bourg et de Marguerite Martin.

La dite Jeanne Mélançon, fille de Pierre Mélançon et de Marie Blanchard et le dit Pierre Mélançon, fils d'un autre Pierre Mélançon et d'Anne Marie Mins et la dite Marie Blanchard issue de Martin Blanchard et d'Anne Leblanc. Le dit Jacques Naquin, décédé à Saint-Malo le vingt-trois janvier mil sept cent cinquante-neuf.

De ce second mariage sont nés les enfants ci-après, savoir :

1 Marie Françoise Segoilot le vingt-neuf janvier mil sept cent soixante-quatre en la paroisse de Saint-Juliac évêché de Saint-Malo.

2° Marguerite Josèphe Ségoilot née à Belle-Ile-en-Mer au Palais, paroisse de Saint-Gérand le dix-neuf mars mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration du dit Emilien Ségoilot de laquelle lecture faite il a dit qu'elle contenait vérité et a signé avec Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles et Jean Granger témoins, aussi sous les seings du dit messire Bliguet recteur de Locmaria, de messire Jean Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Signé au registre : Charles Gautrot, Emilien Segoilot, Miniac Daigre, Charles Granger, Jean Granger, Thébaud, Bliguet recteur de Locmaria et LeLoutre prêtre mis^re^.

Famille d'Anastasie Thériot, veuve de feu François Thibodault, du village du Cosquet, paroisse de Locmaria.

Du dit jour quatorze février mil sept cent soixante-sept a comparu Anastasie Theriot veuve de feu François Thibodault du village du Cosquet en la paroisse de Locmaria ; assistée de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger et de Jean Granger, tous Acadiens demeurant en cette île, devant lesquels témoins la dite Anastasie Theriot, veuve de François Thibodault, a déclaré être née à Cobeguit, paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, le trois novembre mil sept cent dix-huit de Charles Theriot ; et Charles Theriot issu de Germain Theriot ; et Germain descendu de François Theriot du Port Royal et décédé au dit lieu ; le dit Charles Thériot pris prisonnier à Louisbourg et mort dans la traversée. La dite Anastasie Theriot, fille d'Angelique Doüaron ; Angelique Doüaron, issue de Charles Doüaron venu de France et de Françoise Godet ; Françoise Godet, fille de Jean Godet et de Marie Comeau décédés au Port Royal.

La dite Anastasie Theriot mariée à Pigiguit paroisse de l'Assomption en mil sept cent trente-huit à François Thibodault, décédé en Angleterre à Liverpool, âgé de quarante-huit ans. Le dit François Thibodault issu de Philippe Thibodault transporté à Boston en la Nouvelle Angleterre. Le dit Philippe Thibodault, venu de Pierre Thibodault, et Pierre Thibodault descendu d'un

autre Pierre Thibodault venu de France, lesquels sont tous morts dans l'Acadie.

De ce mariage sont issus :

1° François Eloy Thibodault né au dit Pigiguit paroisse de l'Assomption le deux juin mil sept cent quarante-quatre ;

2° Charles Joseph Thibodault né au dit lieu le deux février mil sept cent quarante-six ;

3° Marguerite Josèphe Thibodault née au dit lieu le trois novembre mil sept quarante-huit ;

4° Marie Thibodault née en Angleterre à Liverpool le seize mars mil sept cent cinquante-huit.

Telle est la déclaration de la dite veuve François Thibodault de laquelle lecture lui est faite, elle a dit être véritable et déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Clos et arrêté sous les seings des dits témoins et sous ceux de Messire Bliguet recteur de Locmaria, de messire Jean Louis LeLoutre prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Jean Granger, Charles Granger, Bliguet recteur de Locmaria, J. L. LeLoutre prêtre-missionnaire et Thébaud.

Famille de Jean Baptiste Theriot du village du Cosquet, paroisse de Locmaria.

Du dit jour quatorze février a comparu Jean Baptiste Theriot, colon, demeurant au village du Cosquet, paroisse de Locmaria, accompagné d'Emilien Segoilot, Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger, tous Acadiens demeurant en cette île, témoins, devant lesquels le dit Jean Baptiste Theriot a déclaré être né à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le seize août mil sept cent quarante de Jean Theriot et de Marie Daigre de la dite paroisse décédés en Angleterre. Le dit Jean Theriot issu d'un autre Jean Theriot et de.....Marie Daigre issue d'Olivier Daigre et de Marie Blanchard du Port Royal, le dit Olivier Daigre décédé au dit lieu et Marie Blanchard, morte en Angleterre.

Le dit Jean Baptiste Theriot, marié en Angleterre le vingt-trois octobre mil sept cent soixante à Marie Marguerite Granger née le huit janvier mil sept cent quarante-un à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, de Jean Baptiste Granger, issu de René Granger et de Marguerite Theriot, tous deux décédés à la Rivière aux Canards. Le dit René Granger descendu de Laurent Granger né à Plimouth en Angleterre et marié au Port Royal, après avoir fait abjuration, à Marie Landry du Port Royal et tous deux morts au dit lieu. La dite Magdeleine Landry issue de Jean Landry et de Magdeleine Mélançon, tous deux transportés à Boston ; Jean Landry issu d'Antoine Landry et de Marie Thibodault décédés aux Mines paroisse de Saint-Charles, et Magdeleine Mélançon issue de Philippe Mélançon et de Marie Dugast, tous deux décédés en la paroisse de Saint-Charles.

Le dit Jean Baptiste Theriot a de plus déclaré que la dite Marguerite Granger son épouse a trois frères et une sœur issus du mariage de Jean Baptiste Granger et de Magdeleine Landry ses père et mère, qui sont Simon Joseph Granger né à la Rivière aux Canards le trois mars mil sept cent quarante-cinq ; Pierre Simon Granger né au dit lieu le huit octobre mil sept cent cinquante ; Jean Baptiste Granger né au dit lieu en mil sept cent cinquante-deux et Anne Granger née au dit lieu en mil sept cent quarante-trois mariée à Chrysostome Trahant, du village de Klo, paroisse de Bangor.

Du mariage du dit Jean Baptiste Theriot et de Marie Marguerite Granger sont nées savoir : Anne Marie Thériot en Angleterre le cinq octobre mil sept cent soixante-et-un ; Marie Marguerite Theriot, née à Morlaix le vingt-quatre avril, mil sept cent soixante-quatre.

Telle est la déclaration du dit Jean Baptiste Theriot de laquelle lecture à lui faite il dit qu'elle est véritable et a déclaré ne savoir signer, de ce sommé. Clos et arrêté sous les seings d'Emilien Segoilot, Charles Granger, Miniac Daigre et Charles Gautrot, témoins, sous ceux de messire Joseph Bliguet, recteur de Locmaria, de messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Emilien Ségoilot, Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger, Bliguet recteur, J. L. Le Loutre, prêtre missionnaire, Thébaud.

Déclaration de Jean Melançon du village du Cosquet.

Du quinze février mil sept cent soixante-sept a comparu Jean Mélançon demeurant au village du Cosquet, paroisse de Locmaria, accompagné d'Emilien Segoilot, Miniac Daigre, Charles Granger et Jean Granger, tous acadiens demeurant en cette île, témoins de la présente déclaration, devant lesquels le dit Jean Mélançon a déclaré être né au Port Royal le quatorze septembre mil sept cent dix d'Ambroise Mélançon mort à Québec en mil sept cent cinquante-six et de Françoise Bourg décédée au Port Royal en mil sept cent quatorze.

Le dit Ambroise Mélançon, issu de Charles Mélançon sorti d'Angleterre et marié, abjuration faite, à Marie Dugast à Port Royal et tous les deux morts au dit lieu. La dite Françoise Bourg née de Bernard Bourg, venu de France et marié à Françoise Brun du Port Royal, tous deux décédés au dit lieu.

Le dit Jean Mélançon marié aux Mines paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil sept cent soixante-trois à Cécile Aucoin, fille de Martin Aucoin et de Catherine Theriot ; et Martin Aucoin, issu d'un autre Martin Aucoin venu de France et de Marie Gaudet du Port Royal, tous deux décédés à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph. La dite Catherine Theriot issue de Francois Theriot et d'Anne Brun décédés au Port Royal.

Du mariage de Jean Mélançon et de Cécile Aucoin sont nés aux Mines paroisse de Saint-Charles, savoir : François Mélançon le cinq octobre mil sept cent cinquante. [1]

Magdeleine Mélançon née au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent trente-six et mariée à Saint-Malo le quinze septembre mil sept soixante-trois à Charles Gautrot né à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le quatre octobre mil sept cent trente-six de Pierre Gautrot et d'Agnès Leblanc décédée à Cobeguit paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; Pierre Gautrot, issu de François Gautrot et de Louise Aucoin, fille de Martin Aucoin et de Marie Gaudet décédés tous les deux au Port Royal. Le dit François Gautrot décédé à Saint-Malo, descendu d'un autre François Gautrot mort au Port Royal. La dite Agnès Leblanc fille de Pierre Leblanc transporté à Boston en la Nouvelle-Angleterre et

1. Lisez 1740. *(Note de M. Rameau.)*

le dit Pierre Leblanc issu d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois, des Mines paroisse de Saint-Charles, et tous deux morts au dit lieu. La dite Agnès Leblanc était fille de Françoise Landry, épouse du dit Pierre Leblanc, décédée aux Mines, et Françoise Landry, issue d'Antoine Landry et de Marie Thibodault tous deux morts en la paroisse de Saint-Charles. Le dit Pierre Gautrot, marié en seconde noce à Elizabeth Theriot aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et demeurant aux dites îles.

Du mariage du sus-dit Charles Gautrot avec Magdeleine Mélançon sont nés à Saint-Malo, paroisse de Saint-Servan, savoir :

Jean Charles Gautrot le vingt-un Juillet mil sept cent soixante-quatre ;

Jean Pierre Gautrot, au Palais, Belle-Ile-en-Mer paroisse de Saint-Gérand le quatorze janvier mil sept cent soixante-six.

Et enfin le dit Jean Mélançon a déclaré que Cécile Aucoin sa femme est morte à Bristol en Angleterre.

Telle est la déclaration du dit Jean Mélançon de laquelle lecture lui a été faite il a dit qu'elle contenait vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings d'Emilien Ségoilot, Miniac Daigre, Charles et Jean Granger, témoins, et sous ceux des dits messire Joseph Bliguet, recteur de Locmaria, Jean Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Emilien Segoilot, Miniac Daigre, Charles Granger, Jean Granger, Bliguet R^r de Locmaria, J.-L. LeLoutre prêtre missionnaire, Thébaud.

Famille de feu Pierre Mélançon du village du Cosquet, paroisse de Locmaria.

L'an mil sept cent soixante-sept le quinzième jour du mois de février a comparu Marie Magdeleine Leblanc, veuve de feu Pierre Mélançon demeurant au village du Cosquet paroisse de Locmaria, accompagnée d'Emilien Segoilot, Charles Gautrot, Charles et Jean Granger, tous acadiens demeurant en cette île, témoins, devant lesquels la dite veuve Pierre Mélançon a déclaré être née aux Mines, paroisse de Saint-Charles au mois de septembre mil sept cent vingt, de Pierre Leblanc et de Marie Landry tous deux

décédés au dit lieu en mil sept cent quarante-six. Que Pierre Leblanc est issu de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert tous deux du Port Royal et décédés en la paroisse de Saint-Charles. Marie Landry, issue de René Landry, et d'Anne Theriot, fille de Bonaventure Theriot et de Marie Gautrot du Port Royal et décédés en la paroisse de Saint-Charles.

La dite Marie Magdeleine Leblanc, mariée aux Mines, paroisse de Saint-Charles le quatre février mil sept cent quarante-cinq à feu Pierre Mélançon né au mois d'octobre mil sept cent quinze en la dite paroisse de Saint-Charles de Philippe Mélançon et de Marie Dugast de la dite paroisse, tous deux morts au dit lieu. Philippe Mélançon issu de Pierre Mélançon, sorti d'Angleterre et marié au Port Royal, abjuration faite, à Anne Marie Mins du dit Port Royal et tous deux décédés en la paroisse de Saint-Charles. Catherine Dugast, issue de Claude Dugast et de Françoise Bourgeois du Port Royal et tous deux décédés au dit lieu.

Du mariage du dit Pierre Mélançon, décédé le neuf octobre mil sept cent soixante-six à Belle-Ile-en-Mer, paroisse de Locmaria, et de Marie Magdeleine Leblanc sont nés les enfants ci-après savoir :

Marguerite Mélançon à la rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph deux avril mil sept cent quarante-huit ;

Joseph Mélançon au dit lieu le quinze juin mil sept cent cinquante ;

Jean Baptiste Mélançon au dit lieu le quatorze septembre mil sept cent cinquante-deux ;

Anne Marie Mélançon, à Southampton en Angleterre, le deux septembre mil sept cent cinquante-sept ;

Marie Magdeleine Mélançon née au dit Southampton le douze décembre mil sept cent cinquante-neuf ;

Marie Marthe Mélançon née au dit lieu le dix-neuf juillet mil sept cent soixante-un ;

Rose Rosalie Mélançon, née en la paroisse de Saint-Enogat, évêché de Saint-Malo, le premier octobre mil sept cent soixante-trois ;

Marie Mélançon née à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le vingt-huit janvier mil sept cent quarante-six et mariée à Belle-Ile-en-Mer au Palais paroisse de Saint-Gérand le douze novembre mil sept cent soixante-six à Miniac Daigre né à Pigiguit

paroisse de l'Assomption le vingt-cinq juin mil sept cent quarante-deux d'Olivier Daigre né en mil sept cent vingt-sept au dit Pigiguit et décédé à l'hôpital de Saint-Malo en mil sept cent cinquante-neuf, et d'Angélique Doüaron née au dit lieu en mil sept cent vingt-neuf et décédée au dit hôpital de Saint-Malo. Olivier Daigre issu de Pierre Daigre de la dite paroisse de l'Assomption décédé au dit Saint-Malo au mois de mars mil sept cent cinquante-neuf, et de Magdeleine Gautrot de la paroisse de Saint-Charles, décédée à Pigiguit, paroisse de la Sainte-Famille. Pierre Daigre issu de Bernard Daigre du Port Royal décédé au port La Joye dans l'île Saint-Jean, et de Claire Bourg du dit Port Royal décédée à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, en mil sept cent vingt sept. La dite Angélique Doüaron issue de Louis Doüaron de Pigiguit et décédé au même lieu au mois de novembre mil sept cent vingt-sept et de Marguerite Bariot, décédée en la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de la Pointe Prime dans l'île Saint-Jean. Louis Doüaron, descendu de Charles Doüaron sorti de France et décédé à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille.

Et le dit Miniac Daigre a déclaré avoir trois sœurs issues de ses père et mère savoir : Marguerite Daigre née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, en l'année mil sept cent quarante, mariée à Jean Landry, fils de Jean Landry et de Magdeleine Mélançon, de la paroisse de Saint-Charles ; le dit Jean Landry décédé à l'hôpital de Saint-Malo sans enfant au mois de mars mil sept cent soixante-deux. La dite Marguerite Daigre demeure présentement à Saint-Malo. Marie Ozide Daigre, née en la dite paroisse de l'Assomption en l'année mil sept cent quarante-cinq et mariée en la paroisse de Ploïchard, évêché de Saint-Malo, à Marin Bourg fils de Jean Bourg et de Françoise Benoist de la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Cobeguit demeurant présentement au dit Ploïchard.

Marie Rose Daigre née en la dite paroisse de l'Assomption en mil sept cent quarante-sept et de présent au dit Ploïchard.

Telle est la déclaration de la dite Marie Magdeleine Leblanc, veuve de Pierre Mélançon de laquelle lecture lui faite, elle a dit contenir vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Clos et arrêté sous les seings d'Emilien Ségoilot, Charles Gautrot, Charles et Jean Granger, témoins, de messire Joseph Bliguet recteur de Locmaria, de messire Jean Louis Le Loutre prêtre

missionnaire et de nous receveur pour l'enregistrement. Les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Emilien Ségoilot, Charles Gautrot, Charles et Jean Granger, Bliguet recteur, J. L. LeLoutre prêtre missionnaire et Thébaud.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec en Canada, du deux mars mil sept cent soixante-six.

A déclaré que les Acadiens placés en cette île ont été transportés par les Anglais à Boston et autres colonies anglaises au mois d'octobre mil sept cent cinquante-cinq ; que de ces colonies anglaises ils ont été transportés en la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume, dans le courant de l'année mil sept cent cinquante six ; qu'en mil sept cent soixante-trois, après le traité de paix, ils ont été transportés en France par les gabarres du roy et placés en différents ports de mer, et qu'en mil sept cent soixante-cinq, dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette île par ordre de monseigneur le duc de Choiseul, ministre de la marine.

Ce qu'il a assuré véritable et a signé après lecture.

Signé : J. L. Le Loutre prêtre missionnaire et Thébaud.

Pour copie conforme,

Locmaria le 17 mars 1889.

Le Maire,
LE PORT.

COPIE DU REGISTBE DES ACADIENS DE SAUZON [1]

Déclaration de Louis Courtin, des Arpens Triboutons [2]

L'an mil sept cent soixante-sept, le vingt-huit^e jour du mois de février, a comparu Louis Courtin, métayer demeurant au village des Arpens de Triboutons en la paroisse de Sauzon ; lequel en présence de Simon Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean Baptiste Leblanc, et Armand Granger, tous acadiens demeurant en cette isle, a déclaré être né en la paroisse de Saint-Nicolas de Prête Vales, comté de Dunois, évêché de Blois, de Jean-Baptiste Courtin et de Marie-Anne Pellereau née à Bloys paroisse Saint-Honoré, marié à Cork en Irlande le quinze septembre mil sept cent soixante-un à Marie Josèphe Martin née au Port-Royal en l'année mil sept cent quarante de Michel Martin et Magdeleine Giroüard ; Michel Martin issu d'Estienne Martin et de Marie Comeau, et Estienne Martin, descendu de René Martin, venu de France et marié au dit Port-Royal à Marguerite Landry. Tous deux morts au dit lieu. Magdeleine Giroüard née au dit Port-Royal de Guillaume Giroüard et d'Anne Renauchet ; Guillaume Giroüard issu de Jacques Giroüard et d'Anne Gautrot du dit Port-Royal, et Jacques Giroüard descendu d'un autre Jacques Giroüard venu de France avec Jeanne Aucoin sa femme, et morts au dit Port-Royal.

Du mariage de Michel Martin et de Magdeleine Giroüard sont nés au dit Port-Royal :

Marie Josèphe Martin, épouse du dit Louis Courtin ;

Françoise Martin en mil sept cent quarante-deux ;

Marguerite Martin en mil sept cent quarante-trois, laquelle est passée à Québec avec un de ses oncles ;

Anastasie Martin en mil sept cent quarante-cinq. Les dites Françoise et Anastasie Martin demeurant en cette isle au village

1. Le dit registre contenant 30 roles de papier timbré a été chiffré et millésimé le 30 janvier 1767 par M. le sénéchal d'Auray. Il contient la généalogie des familles accadiennes (*sic*) établies dans la paroisse de Sauzon à Belle-Isle-en-Mer, conformément à l'arrêt de la cour du 12 janvier 1767, qui y est transcrit. — (*Note du copiste.*)

2. Il y a, en tête de ce registre, un certificat de Jean-Marie Thébaud, absolument analogue à ceux qui sont en tête des registres du PALAIS et de LOCMARIA, et que, pour cette raison, nous nous abstenons de reproduire.

des Arpens de Triboutons, paroisse de Sauzon, avec Marie Josèphe Martin leur sœur, épouse du dit Courtin.

Du mariage du dit Louis Courtin, né en la dite paroisse Saint-Nicholas le seize avril mil sept cent trente, et de Marie Josèphe Martin sont nés, savoir :

Marie-Françoise Courtin, à Bursdon (*sic*) en Irlande le seize septembre mil sept cent soixante-deux ;

Mathurine-Olive Courtin née à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Pol de Léon, le seize décembre mil sept cent soixante-quatre ;

Louis Auguste Courtin né à Belle-Isle-en-Mer, paroisse de Sauzon, le trente décembre mil sept cent soixante-six.

Clos et arrêté sous le seing du dit Courtin, ceux de Mr Joseph Benoist, curé de Sauzon, de Mr l'abbé Le Loutre et les nôtres, et sous les seings des témoins dénommés au présent, au dit Sauzon le douze mars, dit an.

Signé : Louis Courtin, Jean B. Le Blanc, Joseph Babin, Simon P. Daigre, Armand Granger, J. L. Le Loutre, ptre mission., Joseph Benoist curé de Sauzon, et Thébaud commis.

Déclaration de Claude Pitre, des Arpens de Triboutons.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-huitième jour du mois de février a comparu Claude Pitre demeurant au village des Arpens de Triboutons, paroisse de Sauzon. Lequel en présence de Simon-Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc et Armand Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle, a déclaré qu'il est né au Port-Royal le treize may mil sept cents, de Marc Pitre et de Jeanne Brun du dit lieu ; Marc Pitre né de Jean Pitre flamand d'origine et de Marie Pincelet de la ville de Paris. Jeanne Lebrun fille de Sébastien Lebrun et d'Henriette Bourg, et Sébastien Lebrun issu de Vincent Lebrun venu de France avec sa femme Marie Brault et tous deux morts au Port-Royal. Le dit Claude Pitre marié à Cobeguit, paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, le douze juin mil sept cent vingt-quatre, à Elisabeth Guérin née au dit Cobeguit le vingt neuf septembre mil sept cent quatre de Jerome Guerin et d'Elisabeth Aucoin-

Jerome Guerin issu d'un autre Jerome Guerin venu de France, marié à Marie Blanchard. Le dit Jerome Guerin décédé au Port-Royal, et Marie Blanchard à Beaubassin. Elizabeth Aucoin née à Beaubassin de Martin Aucoin venu de France marié au Port-Royal à Marie Gaudet et tous deux morts au dit lieu. Du premier mariage de Claude Pitre avec Elizabeth Guérin, est né, à Cobeguit, dans la dite paroisse Saint-Pierre et Saint Paul, le dix-sept décembre mil sept cent vingt-six, un garçon nommé Joseph Pitre marié au dit lieu à Anne Bourg fille d'Ambroise Bourg et d'Elisabeth Melançon, actuellement à l'isle Saint-Jean, dans l'Amérique septentrionale évêché de Québec ; la dite Elizabeth Guerin morte en mer avec le reste de sa famille en mil sept cent cinquante-huit sur le vaisseau anglois qui a fait naufrage en transportant une partie des familles acadiennes de la dite île Saint-Jean en Europe.

Le susdit Claude Pitre marié en seconde noce en Angleterre à Liverpool le neuf mai mil sept cent soixante, à Magdeleine Darois née aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent quinze de Jerome Darois, venu de Paris, et marié au Port-Royal à Marie Gareau décédée en la rivière de Petkoudiak en la baye de Beaubassin. La dite Marie Gareau morte en Virginie etoit fille de Dominique Gareau venu de France, marié au Port-Royal à Anne Gaudet et tous deux morts au dit lieu.— La dite Magdeleine Darois mariée en première noce aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent quarante-neuf à Alexis Trahant né à Pigiguit paroisse de l'Assomption en mil sept cent vingt-sept d'Alexandre Trahant du Port-Royal et de Marguerite Le Jeune. Alexandre Trahant issu d'un autre Alexandre Trahant du Port-Royal marié au dit lieu à Marie Pellerin, et le dit Alexandre Trahant descendu de Guillaume Trahant sorti de France et de Magdeleine Brun tous deux morts au Port-Royal. Marguerite Le Jeune née au Port-Royal en mil six cent quatre-vingt-dix-huit de Pierre Le Jeune et de Marie Thibodault du dit Port-Royal. Le dit Pierre Le Jeune issu d'un autre Pierre Le Jeune venu de France, marié au Port-Royal et décédé au dit lieu.

Du mariage de la dite Magdeleine Darois et d'Alexis Trahant décédé en Angleterre à Liverpool au mois de juillet mil sept cent cinquante-six est né, à Pigiguit paroisse de l'Assomption le dix aoust mil sept cent cinquante-deux, Paul Trahant fils unique de

ce mariage demeurant au village des Arpens de Triboutons paroisse de Sauzon avec sa mère et son beau-père Claude Pitre.

Telle est la déclaration du dit Claude Pitre de laquelle lecture lui faite et a dit qu'elle contenait vérité et ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, au dit Sauzon le douze mars, dit an.

Signé: Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Simon Pr Daigre, Armand Granger, J.-L. Le Loutre ptre miss. Jh Benoist curé de Sauzon et Thébaud, commis.

Déclaration de Silvestre et Simon Trahant frères, demeurant aux Arpens de Triboutons.

L'an mil sept cent soixante-sept, le vingt-huit février, ont comparu Silvestre et Simon Trahant frères, demeurant séparément au village des Arpens Triboutons, lesquels ont déclaré en présence de Simon-Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc et Armand Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette île, être nés, savoir : le dit Silvestre Trahant à Pigiguit paroisse de l'Assomption en mil sept cent vingt-quatre de Jean Trahant né au dit lieu en mil six cent quatre-vingt-dix-huit et de Charlotte Comeau ; Jean Trahant fils de Guillaume Trahant et de Jaqueline Benoist ; Guillaume Trahant issu d'un autre Guillaume Trahant venu de France, marié au Port-Royal à Magdeleine Brun et tous deux morts au dit lieu. Charlotte Comeau fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert du Port-Royal ; Jean Comeau issu d'un autre Jean Comeau venu de France, marié et décédé au Port-Royal ; Françoise Hébert fille d'Etienne Hébert venu de France avec Marie Godet sa femme, établis au Port-Royal et décédés au dit lieu.

Du mariage du dit Jean Trahant et de Charlotte Comeau sont nés au dit Pigiguit paroisse de l'Assomption, savoir :

Le dit Silvestre Trahant déclarant marié en mil sept cent quarante-sept à Ursule Darois née aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent quatorze de Jerome Darois marié au

Port-Royal à Marie Gareau et décédé à la rivière de Petkoudiak dans la baye de Beaubassin, la ditte Marie Gareau morte aux Virgines, fille de Dominique Gareau venu de France, marié au Port-Royal à Anne Gaudet et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage du dit Silvestre Trahant et d'Ursule Darois sont nés, savoir :

Joseph Trahant né à Pigiguit paroisse de l'Assomption, au mois d'octobre mil sept cent quarante-huit ;

Mathurin Trahant né au dit lieu au mois de may mil sept cent cinquante ;

Jean-Charles Trahant né au dit lieu au mois d'août mil sept cent cinquante-deux ;

Simon Trahant, né au dit lieu au mois de novembre mil sept cent cinquante-quatre ;

Romain Trahant, né à Liverpool en Angleterre au mois d'avril mil sept cent cinquante-six.

Du dit mariage de Jean Trahant et de Charlotte Comeau sont aussi nés les ci-après à Pigiguit paroisse de l'Assomption :

Blaise Trahant en mil sept cent vingt-six, marié aux Mines à Magdeleine Boudrot, fille de Joseph Boudrot et d'Anne LeBlanc, transportés par les Anglois dans leurs colonies.

Marguerite Trahant née au dit lieu et y mariée à Germain Boudrot, fils de François Boudrot et d'Angélique Babin, la dite Marguerite Trahant morte en Angleterre à Bristol en mil sept cent cinquante-sept ainsi que tous ses enfans, le dit Germain Boudrot à présent à Saint-Malo.

Françoise Trahant née au dit lieu en mil sept cent trente-un, morte fille, à Bristol.

Agnès Trahant née au dit lieu en mil sept cent quarante-quatre, mariée à Bristol à Charles Boudrot fils de François Boudrot et d'Angélique Babin, et de présent à Saint-Malo avec leur famille.

Et enfin le dit Simon Trahant, l'un des déclarants, demeurant au dit village des Arpens Triboutons au dit village de Sauzon, lequel a dit être né au dit Pigiguit paroisse de l'Assomption au mois de novembre mil sept cent quarante, marié à Morlaix paroisse Saint-Martin le dix-huit juin mil sept cent soixante-cinq, à Catherine-Josette Richard, née au dit Pigiguit en la paroisse de l'Assomption en mil sept cent quarante-sept de Pierre Richard et de défunte Josette LeBlanc. Le dit Pierre Richard demeurant au

village de Kbellec paroisse du Palais où sa généalogie se trouve faite.

De ce mariage est né à Belle-Isle-en-Mer paroisse de Sauzon Simon-Pierre Trahant le huit juin mil sept cent soixante-six.

Telles sont les déclarations de Silvestre et Simon Trahant, desquelles lecture leur faite et ont déclaré qu'elles contenoient vérité et ne savoir signer de ce interpellés. Clos et arrêté à Sauzon le douze mars dit an, sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de la dite paroisse, de M. l'abbé Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, et sous les seings des témoins dénommés au présent.

Signé: Simon Pre Daigre, Joseph Babin, Armand Granger, Jean-Baptiste LeBlanc, Jh Benoist curé de Sauzon, J.-L. Le Loutre, ptre miss. et Théband, commis.

Déclaration de Laurent Granger, du village de Lanno.

L'an mil sept cent soixante-sept le premier jour du mois de Mars a comparu Laurent Granger, métayer au village de Lanno, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Simon-Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc et Louis Courtin, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né à l'Acadie, rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le premier janvier mil sept cent quarante-un de René Granger et d'Angélique Comeau de Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille; le dit René Granger issu d'un autre René Granger né au Port-Royal, y marié à Marguerite Thériot; le dit René Granger descendu de Laurent Granger sorti de Plimouth en Angleterre marié au Port-Royal, abjuration faite, à Marie Landry et tous deux morts au dit lieu; Angélique Comeau née au dit Pigiguit d'Etienne Comeau et de Marie Forest. Le dit Etienne Comeau issu de Jean Comeau et de Françoise Hébert du Port-Royal, et Jean Comeau descendu d'un autre Comeau venu de France avec sa femme, établis au Port-Royal et morts au dit lieu.

Du mariage de René Granger et d'Angélique Comeau sont nés à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, savoir :

Alexis Granger en mil sept cent trente-trois, marié à Pigiguit paroisse de l'Assomption à Marie Landry fille de Pierre Landry et de Claire Babin transportés avec leur famille à Philadelphie.

Blanche Granger, au dit lieu en mil sept cent trente-cinq, mariée à Pierre Giroüard fils de Pierre Giroüard et de Marguerite Tourangeau du Port-Royal transportés à la Nouvelle-York.

Magdelaine Granger à *idem*, en mil sept cent trente-neuf, fille, et de présent à Morlaix ;

Marguerite Granger à *idem*, en mil sept cent quarante-sept, fille, et de présent à Morlaix.

Le dit Laurent Granger marié à Falmouth au mois de may mil sept cent soixante-deux à Marie Theriot née à la Rivière aux Canards en la paroisse Saint-Joseph le vingt-un septembre mil sept cent trente-sept de Jean Theriot de la Rivière aux Canards ditte paroisse St-Joseph, et de Marie Landry née le dix-sept juin mil sept cent quatorze ; la dite Marie Theriot femme Laurent Granger sœur germaine de Jean Theriot demeurant au village de Bortémont, paroisse de Bangor, où la généalogie a été faite, et issüe des mêmes ayeuls.

Du mariage dudit Laurent Granger et Marie Theriot est née à Belle-Ile-en-Mer, paroisse Saint-Gérand, au Palais :

Marguerite Granger le vingt-six février mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Laurent Granger de laquelle lecture lui faite et a dit qu'elle contenoit vérité. Et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent. Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist curé de ladte paroisse, de messire Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire, et le nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Simon Pre Daigre, Louis Courtin, Jh Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. LeLoutre, ptre, miss. et Theband, commis juré, et Laurent Granger.

Déclaration de Simon-Pierre Daigre, du village de Kervellan.

L'an mil sept cent soixante-sept, le premier mars a comparu Simon-Pierre Daigre, demeurant au village de Kervellan paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste

LeBlanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, témoins tous acadiens demeurants en cette isle, a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le quinze aoust mil sept cent trente-cinq, d'Olivier Daigre et de Françoise Granger; Olivier Daigre né au Port-Royal, en mil sept cent trois, et décédé à Falmouth en mil sept cent cinquante-six, le huit décembre, d'un autre Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux décédés au Port-Royal; Olivier Daigre issu de Jean Daigre sorti de France, marié au Port-Royal à Marie Gaudet et tous deux décédés au dit lieu; Françoise Granger née au Port-Royal en janvier mil sept cent un, fille de René Granger et de Marguerite Theriot. Le dit René Granger mort à la Rivière aux Canards au mois de novembre mil sept cent quarante-cinq, issu de Laurent Granger né à Plimouth en Angleterre, et marié, abjuration faite, au Port-Royal à Marie Landry dudit lieu, tous deux y décédés. La ditte Marguerite Theriot née au Port-Royal et décédée à la Rivière aux Canards en mil sept cent quarante, était fille de Bonaventure Theriot et de Jeanne Boudrot, morte au Port-Royal, et le dit Bonaventure Theriot décédé aux Mines, paroisse Saint-Charles.

La ditte généalogie faite plus au long sur les familles d'Honoré, d'Olivier et de Paul Daigre, frères germains du dit déclarant et demeurant au village de Chubiguer en la paroisse du Palais.

Le dit Simon-Pierre Daigre marié à Pellerinne *(sic)* près Falmouth en Angleterre, après Pâques de l'année mil sept cent cinquante-huit, à Marie-Magdelaine Theriot née à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le douze novembre mil sept cent trente-huit de feu Jean Theriot décédé au dit Falmouth le douze aoust mil sept cent cinquante-six et de Marie Landry demeurant actuellement au village de Bortimont paroisse de Bangor où la généalogie a été faite tout au long sur la famille de Jean Theriot frère germain de la dite Marie-Magdelaine Theriot, issu des mêmes ayeuls et demeurant au dit village de Bortimont paroisse de Bangor.

Du mariage dudit Simon-Pierre Daigre et de Marie-Magdelaine Theriot sont nés, sçavoir :

Marie Margueritte Daigre à Falmouth le vingt octobre mil sept cent cinquante-neuf ;

Anne-Genevieve-Gertrude Daigre née au dit lieu le vingt-six juillet mil sept cent soixante-un ;

Edouard Daigre, à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier le trente-un janvier mil sept cent soixante-quatre ;

Simon-Pierre Daigre, à Belle-Ile-en-Mer à Sauzon paroisse Saint-Nicolas, le vingt-huit juin mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Simon-Pierre Daigre de laquelle lecture lui faite et a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent ; clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de la ditte paroisse, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour neuf mars dit an.

Signé : Simon Pre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin, Pierre Doucet, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre ptre miss. et Thébaud, commis juré.

Déclaration de Jean-Charles Daigre, du village de Kersau.

L'an mil sept cent soixante-sept, le deux mars, a comparu Jean-Charles Daigre demeurant au village de Kersau paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, témoins tous acadiens demeurants en cette île, a déclaré être né à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le quinze aoust mil sept cent quarante, frère germain du dit Simon-Pierre Daigre et descendu des mêmes ayeuls et marié à Falmouth le deux fevrier mil sept cent soixante à Marie-Josèphe Theriot née en la dite Rivière aux Canards le dix avril mil sept cent quarante-trois, sœur germaine de Marie Magdelaine Theriot femme du dit Simon-Pierre Daigre et issüe des mêmes ayeuls.

Du mariage du dit Jean-Charles Daigre et de Marie-Josephe Theriot sont nés, sçavoir :

Charles-Augustin-Benoist Daigre, à Falmouth le vingt-un janvier mil sept cent soixante-un.

Mathurin Daigre au dit lieu le neuf janvier mil sept cent soixante-trois.

Constance Daigre née à Belle-Isle-en-Mer paroisse de Sauzon le vingt-un aoust mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Jean-Charles Daigre de laquelle lecture lui faite il a dit, qu'elle contenoit vérité et à signé avec les témoins dénommés au présent.

Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de la ditte paroisse, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cette effet, le douze mars dit an.

c *Signé :* Jean-Charles Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin, Pierre Doucet, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Theband commis.

Déclaration de Félix Boudrot, du village de Kersau.

L'an mil sept cent soixante-sept le deux mars a comparu Félix Boudrot demeurant au village de Kersau paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin et Pierre Doucet témoins tous acadiens demeurans en cette île, a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, en mil sept cent quarante-deux, de Jean Boudrot et de Marguerite Comeau ; le dit Jean Boudrot fils de Denis Boudrot et d'Agnès Vincent, de la Rivière aux Canards ; Denis Boudrot issu de Charles Boudrot et de Marie Corporon, et le dit Charles Boudrot descendu de Michel Boudrot venu de France avec Michelle Aucoin sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu ; Marguerite Comeau née au Port Royal d'Augustin Comeau et de Jeanne Levron ; Augustin Comeau issu de Jean Comeau et de Françoise Hebert du Port-Royal. Et le dit Jean Comeau descendu d'un autre Jean Comeau venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.—Du mariage du susdit Jean Boudrot et de Marguerite Comeau mariés au Port Royal en mil sept cent trente-quatre, sont nés à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Rosalie Boudrot en mil sept cent trente-six ;
Jean Boudrot en mil sept cent trente-huit ;
Bruneau Boudrot en mil sept cent quarante-trois ;
Joseph Boudrot en mil sept cent quarante-cinq ;
Elizabeth Boudrot en mil sept cent quarante-sept.

Le dit Jean Boudrot noyé en la Rivière de Pigiguit en mil sept sept cent quarante-sept, et Marguerite Comeau transportée par les Anglois à Boston avec ses enfants, Rosalie, Jean, Bruneau, Joseph et Elisabeth Boudrot.

Le dit Felix Boudrot transporté par les Anglois à Falmouth, marié à Morlaix paroisse de Saint-Martin évêché de Saint-Paul-de-Léon, le vingt-trois juin mil sept cent soixante-quatre à Anne-Gertrude Theriot née à la Rivière aux Canards le quatorze octobre mil sept cent quarante-cinq, sœur germaine de Marie-Magdelaine Theriot, femme Simon-Pierre Daigre et de Marie-Josèphe Theriot femme Jean-Charles Daigre et issue des mêmes ayeuls.

Du mariage du dit Felix Boudrot avec Anne-Gertrude Theriot est né à Morlaix paroisse Saint-Mélaine eveché de Tréguier le dix-huit may mil sept cent soixante-cinq, Simon-Bruneau Boudrot.

Telle est la déclaration du dit Felix Boudrot de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les quatre témoins ci-devant dénommés.

Clos et arrêté à Sauzon le douze mars mil sept cent soixante-sept sous les seings de messire Joseph Benoist curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet.

Signé: Felix Boudrot, Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Louis-Athanase Trahant, du village de Borderun.

L'an mil sept cent soixante-sept, le trois mars, a comparu Louis-Athanase Trahant, demeurant au village de Borderun, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption au mois de fevrier mil sept cent trente-quatre, de François Trahant et d'Angélique Melançon.

Le dit François Trahant né audit Pigiguit en mil sept cent deux, de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist, et Guillaume Trahant issu d'un autre Guillaume Trahant venu de France, marié au Port Royal à Magdelaine Brun et tous deux morts audit lieu : Angélique Melançon, fille de Philippe Melançon et Marie Dugast ; le dit Philippe Melançon issu de Pierre Melançon sorti d'Angleterre, marié, abjuration faite, à Anne-Marie Mins du Port Royal, et tous deux décédés aux Mines paroisse Saint-Charles.

Du mariage du dit François Thahant mort à Liverpool au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et d'Angélique Melançon décédée au dit lieu au mois de juin mil sept cent cinquante-sept, sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Marie Trahant en mil sept cent trente-un, mariée à Liverpool au mois d'avril mil sept cent cinquante-huit à Gabriel Moreau de Saintonge demeurant actuellement à Morlaix.

Le susdit Louis-Athanase Trahant déclarant.

Anne-Geneviève Trahant née au dit lieu en mil sept cent quarante-un, mariée à Honoré Duon, demeurant au village de Martha, paroisse de Bangor.

Policarpe Trahant né en mil sept cent quarante-trois passé garçon à la Cayenne.

Ange-Marin Trahant, en mil sept cent quarante-cinq, et passé garçon à la Cayenne avec son frère Policarpe.

Cécile-Pélagie Trahant, en mil sept cent quarante-neuf, demeurant au village de Borderun paroisse de Sauzon, avec son frère Louis-Athanase Trahant.

Philippe Trahant né le vingt-quatre juin mil sept cent cinquante-un, et demeurant audit village de Borderun avec son frère Louis-Athanase Trahant.

Du mariage du susdit Louis-Athanase Trahant, marié à Liverpool avec dispense le dix-sept décembre mil sept cent cinquante-six à Marguerite Leblanc fille de Joseph Leblanc et de Magdelaine La Lande, sœur germaine de Joseph Leblanc demeurant au village de Bernantec paroisse de Sauzon, et issüe des mêmes ayeuls, de laquelle la généalogie a été faite sur le registre de la dite paroisse de Sauzon, sont nés à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul-de-Léon, sçavoir :

Simon-Laurent Trahant l'onze octobre mil sept cent soixante-trois.

Jean-Marie Trahant né au dit lieu le dix-sept juin mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Louis-Athanase Trahant de laquelle lecture lui faite il a déclaré qu'elle contenoit vérité et ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté audit Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire, et de nous ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. LeLoutre ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Félix Boudrot, du village de Borderun.

L'an mil sept cent soixante sept le trois mars a comparu Felix Boudrot demeurant au village de Borderun en la paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né à Pigiguit paroisse de l'Assomption le quatre avril mil sept cent vingt neuf, de François Boudrot et d'Angélique Doüaron ; le dit François Boudrot fils de Charles Boudrot et de Marie Corporon ; et Charles Boudrot issu de Michel Boudrot venu de France avec sa femme Michelle Aucoin, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu ; Angelique Doüaron née à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille en mil six cent quatre-vingt-dix-huit d'Alexandre Doüaron et d'Anne Babin. Le dit Alexandre Doüaron issu de Charles Doüaron venu de France et décédé au dit Pigiguit.

Du mariage de François Boudrot et d'Angélique Doüaron sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Genevieuve Boudrot en mil sept cent vingt-un, mariée au dit lieu à Pierre Vincent, fils de Pierre Vincent et de Marie Richard, transportés par les Anglois à Philadelphie colonie angloise.

Alexandre Boudrot né en mil sept cent vingt-trois, marié au dit lieu à Magdelaine Vincent fille de Pierre Vincent et de Marie Richard. Le dit Alexandre Boudrot décédé à Bristol en Angle-

terre au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et la ditte Magdelaine Vincent demeurant à Saint-Malo avec sa famille.

Germain Boudrot né en mil sept cent vingt-quatre, marié au dit lieu en première noce à Margueritte Trahant fille de Jean Trahant et de Charlotte Comeau. La dite Marguerite Trahant morte à Bristol au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et tous les enfants de ce premier mariage décédés au dit lieu et dans la même année. Le dit Germain Boudrot marié en seconde noce au dit Bristol en mil sept cent cinquante-huit à Anne Hebert fille de Jacques Hebert et de Marguerite Landry des Mines. Le dit Germain Boudrot demeurant avec sa famille à Saint-Malo.

Felix Boudrot, déclarant, etc, comme ci-devant.

Armand Boudrot né en mil sept cent trente, un garçon devenu aveugle et demeurant à Saint-Malo avec Germain Boudrot son frère.

Charles Boudrot né en mil sept cent trente-trois, marié à Bristol en mil sept cent cinquante-huit à Agnès Trahant fille de Jean Trahant et de Charlotte Comeau, demt à St Malo avec sa famille.

Marie Boudrot née au dit lieu en mil sept cent trente-sept, mariée à Bristol en mil sept cent cinquante-huit à Charles Theriot fils de Charles Theriot et d'Anne Landry demeurant avec sa famille à Saint-Malo.

Le susdit Felix Boudrot marié au dit Pigiguit paroisse de l'Assomption le deux may mil sept cent quarante-huit à Marie-Josèphe Leblanc fille de Jean Leblanc et de Jeanne Bourgeois sœur germaine de Jean Leblanc du village de Bernantec paroisse de Sauzon et issüe des mêmes ayeuls, et dont la généalogie a été faite sur le registre de la ditte paroisse de Sauzon.

Du mariage du dit Félix Boudrot et de Marie Joseph Leblanc sont nés, sçavoir :

Félicité Boudrot à Pigiguit paroisse de l'Assomption le vingt-quatre may mil sept cent cinquante-trois ;

Joseph-Simon Boudrot à Morlaix paroisse Saint-Mathieu évechè de Tréguier le six juin mil sept cent soixante-quatre.

Telle est la déclaration de Felix Boudrot de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire

Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous, ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Jean-Baptiste LeBlanc, Pierre Doucet, Joseph Babin, J. L. Le Loutre, ptre miss., J^h Benoist curé de Sauzon et Thebaud, commis.

Déclaration de Pierre Leblanc, du village de Borderun.

L'an mil sept cent soixante-sept, le quatre mars a comparu Pierre Leblanc du village de Borderun paroisse de Sauzon, lequel a déclaré en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, témoins tous acadiens demeurans en cette isle, être né aux Mines paroisse de Saint-Charles le trois aoust mil sept cent trente-quatre de Jean Leblanc dit Dérico et de Françoise Blanchard demeurant au village de Bernantec paroisse de Sauzon, et où leur généalogie est faite.

Le dit Pierre Leblanc marié en Angleterre à Liverpool au mois de janvier mil sept cent cinquante-huit à Françoise Trahant née à la Rivière aux Canards en mil sept cent trente-sept de Joseph Trahant décédé à Liverpool au mois d'avril mil sept cent cinquante-sept, et d'Elizabeth Theriot morte aux Virgines en mil sept cent cinquante-six. Le dit Joseph Trahant fils de Jean Trahant et de Marguerite Boudrot. Et Jean Trahant issu de Guillaume Trahant venu de France marié au Port Royal à Magdelaine Brun et tous deux morts au dit lieu. Marguerite Boudrot fille de Charles Boudrot et de Magdelaine Bourg, et Charles Boudrot issu de Michel Boudrot venu de France avec sa femme Michelle Aucoin, et tous deux morts en Acadie ; la ditte Elizabeth Theriot fille de Jean Theriot et de Marie Landry ; le dit Jean Theriot fils de Claude Theriot et de Marie Gautrot du Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage du dit Pierre Leblanc et de Françoise Trahant sont nées, sçavoir :

Marie Le Blanc à Liverpool le dix octobre mil sept cent soixante-un ;

Marguerite-Genevieve Leblanc à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le six septembre mil sept cent soixante-trois ;

Marie-Thérèse Leblanc née à Belle-isle-en-Mer au Palais paroissè Saint-Gérand, le quinze février mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Pierre Leblanc, de laquelle lecture lui faite il a déclaré qu'elle contenoit vérité, et ne savoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé: Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thébaud, commis juré.

Déclaration de Jean LeBlanc, du village de Bernantec.

L'an mil sept cent soixante-sept, le cinq mars, a comparu Jean Le Blanc, demeurant au village de Bernantec, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, tous acadiens demeurans en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines paroisse de Saint-Charles au mois de juillet mil sept cent trois de Jean Leblanc du dit lieu et de Jeanne Bourgeois. Jean Leblanc fils d'André Leblanc et de Jeanne Dugast, et André Leblanc issu de Daniel Leblanc sorti de France avec sa femme et tous deux morts au Port Royal ; Jeanne Bourgeois fille de Guillaume Bourgeois et d'Anne Martignon, fille du sieur Martignon venu de France et marié à Pentagoët ; le dit Guillaume Bourgeois descendu de Jacques Bourgeois venu de France avec sa femme, chirurgien major au Port Royal et morts au dit lieu.

Du mariage du dit Jean Leblanc et de Jeanne Bourgeois sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Jean Le Blanc, dit Derico, déclarant comme ci-devant ;

Joseph Le Blanc né au dit lieu en mil sept cents, marié à Magdelaine La Lande, et décédé à Liverpool en mil sept cent cinquante-six ; la dite Magdelaine La Lande morte à Pigiguit en mil sept cent quarante-quatre ;

Marie Leblanc, née aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent sept, et mariée au dit lieu au sieur Alexandre

Belle-Isle Le borgne, fils d'Alexandre Belle-Isle Le borgne et de demoiselle Marie de Saint-Castiu. Le dit Belle-Isle Leborgne décédé aux Mines, et la ditte Marie Leblanc transportée avec sa famille au Maryland ;

Pierre Leblanc né aux Mines en mil sept cent neuf, et marié au dit lieu à Marguerite Gautrot, fille de Charles Gautrot et de Magdelaine Blanchard. Le dit Pierre Leblanc décédé à Boulogne-en-Mer, et la ditte Marguerite Gautrot à présent à l'Ile d'Aix avec sa famille ;

Sylvain Leblanc né au dit lieu en mil sept cent vingt-un, marié à Pigiguit paroisse de l'Assomption à Anne Leprince, fille d'Antoine Leprince et d'Anne Trahant, le dit Sylvain Leblanc décédé à Liverpool en mil sept cent cinquante-six, et la ditte Anne Leprince demeurant à Morlaix avec sa famille ;

Claude Leblanc né à *idem* en mil sept cent vingt-trois, demeurant au village de Bordicado, paroisse de Sauzon ;

Marie-Josèphe Le Blanc née aux Mines le quatre avril mil sept cent vingt-neuf, mariée à Félix Boudrot demeurant au village de Borderun, paroisse de Sauzon ;

Anne Leblanc née au dit lieu en mil sept cent trente-un, et mariée à Joseph Bigeaux fils de Joseph Bigeaux et de Josette Landry, transportés avec leur famille aux Virgines.

Le dit Jean Le Blanc dit Derico marié au mois de juin mil sept cent vingt-six à Françoise Blanchard née en la ditte paroisse de Saint-Charles au mois de may mil sept cent cinq, de René Blanchard de Cobeguit et d'Anne Landry du Port Royal ; René Blanchard issu de Martin Blanchard et de Marie Leblanc, et Martin Blanchard descendu de Guillaume Blanchard sorti de France avec sa femme Huguet Poirier, établis au Port Royal et décédés audit lieu ; la dite Anne Landry issüe de René Landry venu de France avec Marie Bernard sa femme et tous deux morts au Port Royal.

Du mariage dudit Jean Leblanc dit Derico et de Françoise Blanchard sont nés au Mines, paroisse Saint-Charles, sçavoir :

Pierre Leblanc le trois d'aoust mil sept cent trente-quatre, demeurant actuellement au village de Borderun, paroisse de Sauzon ;

Anne Leblanc, au mois de juin mil sept cent trente six, mariée à Liverpool au mois de février mil sept cent cinquante-huit à

René Trahant, demeurant actuellement au village de Calastrene paroisse de Bangor. Laditte Anne Leblanc décédée à Morlaix en l'année mil sept cent soixante-quatre. De ce dit mariage est né à Liverpool le vingt-huit décembre mil sept cent soixante-un, Raphaël Trahant demeurant avec son père au dit village de Calastrene ;

Alexis Leblanc né aux Mines au mois de février mil sept cent quarante-deux ;

Charles Leblanc né à *idem* au mois de février mil sept quarante-cinq ;

Marguerite Leblanc née à *idem* au mois de juillet mil sept cent quarante-deux *(six)*.

Les dits Alexis, Charles et Marguerite Leblanc demeurants avec leurs père et mère au village de Bernantec, paroisse de Sauzon.

Telle est la déclaration dudit Jean Leblanc, de laquelle lecture luy faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist curé de Sauzon, de Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé: Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Joseph Leblanc, du village de Bernantec.

L'an mil sept cent soixante-sept le six Mars a comparu Joseph Leblanc demeurant au village de Bernantec, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre, tous acadiens demeurans en cette isle, témoins, a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, le premier may mil sept cent trente-un, de Joseph Leblanc et de Magdelaine LaLande ; le dit Joseph Leblanc père du déclarant frère germain de Jean Leblanc du village de Bernantec en Sauzon, et issu des mêmes ayeuls. Laditte Magdelaine La Lande,

fille de Pierre La Lande, dit Bon appetit, venu de France et soldat au Port-Royal, marié audit lieu à Magdelaine Lavergne, fille de Jacques Lavergne venu de France avec sa femme et tous deux morts audit Port Royal.

Du mariage de Joseph Leblanc et de Magdelaine La Lande sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Joseph Leblanc déclarant, etc., comme ci-devant ;

Anne Leblanc en mil sept cent trente-trois, mariée à Liverpool au mois de décembre mil sept cent cinquante-sept, à Olivier Hebert, fils de Joseph Hebert et de Magdelaine Trahant, demeurant actuellement à Morlaix ;

Marie Leblanc en mil sept cent trente-cinq, mariée à l'Isle Saint-Jean à Anselme Guedry, fils de Pierre Guedry et de Marguerite Brosseau, demeurant actuellement aux isles Saint-Pierre et Miquelon ;

Marguerite Leblanc en mil sept cent trente-huit, mariée à Louis-Athanase Trahant, demeurant actuellement au village de Borderun, paroisse de Sauzon ;

Désiré-Gaspard Leblanc, en mil sept cent quarante, engagé soldat à Brest dans le corps royal d'artillerie ;

Blanche-Cécile Leblanc, en mil sept cent quarante-deux, mariée à Morlaix, paroisse Saint-Mélaine, évêché de Treguier, au mois de septembre mil sept cent soixante-cinq à Pierre Levron, fils de Jean-Baptiste Levron et de Françoise Labauve, demeurants à Morlaix.

Le dit Joseph Leblanc mort à Liverpool en mil sept cent cinquante-six. Et Magdelaine LaLande sa femme décédée au dit Pigiguit en mil sept cent cinquante-quatre.

Le dit Joseph Leblanc, déclarant, marié à Liverpool le premier février mil sept cent cinquante-sept à Marie-Modeste Hebert née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, le seize avril mil sept cent trente-six de Joseph Hebert et de Magdelaine Trahant. Joseph Hebert fils de Jean Hebert et de Magdelaine Dugust. Jean Hebert issu d'Emmanuel Hebert et d'Andrée Brun ; et Emmanuel Hebert sorti d'Estienne Hebert venu de France avec sa femme Marie Godet, établis au Port-Royal, et tous deux morts au dit lieu. Magdelaine Trahant née aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent quatre, d'Alexandre Trahant et de Marie Pellerin ; Alexandre Trahant issu de Guillaume Trahant venu de France,

marié au Port-Royal à Magdelaine Brun et tous deux morts au dit lieu. Marie Pellerin, fille de Jacques Pellerin venu de Québec et de Marie Colbec aussi de Québec mariés à Beaubassin.

Du mariage de Joseph Hebert et de Magdelaine Trahant sont nés au dit Pigiguit, savoir :

Marie-Modeste Hebert femme du déclarant, comme il est ci-devant dit, y recours ;

Olivier Hebert le premier janvier mil sept cent trente-huit, marié à Anne LeBlanc comme ci-devant, y recours ;

Pelagie Hebert en mil sept cent quarante-cinq, mariée à Jean Tierney né en fevrier mil sept cent quarante en la province de Limerich en Irlande, paroisse Saint-Antoine, à Liverpool et demeurant actuellement au village de Kervarigeon paroisse de Bangor ;

Jean-Baptiste Hebert, né en mil sept cent quarante-cinq, et de présent sur mer ;

Marguerite Hebert en mil sept cent quarante-sept, demeurant au village de Bernantee avec le dit Joseph LeBlanc, déclarant, son beau-frère ;

Du mariage dudit Joseph Leblanc, déclarant, et de Marie-Modeste Hebert, sont nés, sçavoir :

Marguerite-Modeste Leblanc, à Morlaix, paroisse de Saint-Melaine, évêché de Trégnier, le vingt-cinq août mil sept cent soixante-trois ;

Simon Leblanc, né au dit lieu le douze mars mil sept cent soixante-cinq ;

Victoire-Reine Leblanc, née à Belle-Isle-en-Mer, paroisse de Sauzon le dix-huit décembre mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Joseph Leblanc de laquelle lecture lui faite, il a dit qu'elle contenoit vérité et déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des quatre témoins dénommés au présent, de messires Joseph Benoist curé de Sauzon et Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, J. L. LeLoutre ptre miss., Jh Benoist, curé de Sauzon et Thebaud, commis.

Déclaration de Claude LeBlanc, du village de Bordicado.

L'an mil sept cent soixante-sept le six Mars a comparu Claude Leblanc demeurant au village de Bordicado paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, tous acadiens demeurans en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, au mois d'octobre mil sept cent vingt-trois, frère germain de Jean Leblanc du village de Bernantec, et issu des mêmes ayeuls, marié à Cobeguit, au mois d'octobre mil sept cent quarante-huit à Marie-Josèphe Longue Epée née au dit lieu le premier aoust mil sept cent-vingt cinq de Louis Longue Epée et d'Anne Brosseau; Louis Longue Epée fils de Louis Longue Epée venu de France, marié au Port-Royal à Magdelaine Raimbault. Anne Brosseau, fille de Jean Brosseau venu de France, marié au Port-Royal à Gabriel Forest et tous deux morts a i dit lieu.

Du mariage de Claude Leblanc et de Marie-Josephe Longue Epée décédée à Saint-Malo le seize septembre mil sept cent soixante-deux, sont nés, sçavoir :

Jean de Dieu Leblanc à Cobeguit au mois d'octobre mil sept cent cinquante-deux;

Joseph Leblanc en la paroisse de la Goimière évêché de Saint-Malo le deux mars mil sept cent soixante :

Pierre Leblanc en la paroisse de Saint-Meloire-des-Ondes, évêché de Saint-Malo le quatorze septembre mil sept cent soixante-deux.

Ledit Claude Leblanc marié en seconde noce en la paroisse de Saint-Servant de Saint-Malo au mois de fevrier mil sept cent soixante-trois à Marie Guedry, veuve de Benjamin Mins; ledit Benjamin Mins ainsi que les enfans de son mariage tous morts. Et les dits Claude Leblanc et Marie Guedry sans enfans de leur mariage.

Telle est la déclaration de Claude Leblanc, de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et déclare ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des quatre témoins dénommés au présent, de messires Joseph Benoist curé de Sauzon, Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars d't an.

Signé: Louis Courtin, Pierre Doucet, Simon Pr Daigre, Joseph Babin, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Joseph Le blanc, du village de Kerlédant.

L'an mil sept cent soixante-sept le sept mars a comparu Joseph Leblanc demeurant au village de Kerlédant paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre, tous acadiens demeurants en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, le vingt-sept janvier mil sept cent trente de René Leblanc et d'Anne Landry dudit lieu ; René Leblanc issu de Jacques Leblanc et de Genevieuve Hebert du Port Royal ; le dit Jacques Leblanc descendu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu. Anne Landry fille de Claude Landry et d'Anne Thibodault ; Claude Landry issu de René Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Du mariage de René Leblanc et d'Anne Landry sont nés en ladite paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Claude Leblanc en mil sept cent onze, marié à Judith Benoist, fille de Pierre Benoist et d'Elizabeth Le Juge. Transportés à Boston.

Marie Leblanc en mil sept cent treize, mariée au dit lieu à Michel Poirier, fils de Pierre Poirier et d'Agnès Cormier. Transportés à la Caroline.

Jean Leblanc en mil sept cent quinze, marié au dit lieu à Marguerite Hebert fille de René Hebert et de Marie Boudrot. Transportés à Boston.

Charles et François Leblanc frères jumeaux nés en mil sept cent dix-sept. Ledit Charles Leblanc marié au dit lieu à Anne Boudrot, fille de Claude Boudrot et de Marguerite Meunier. Ladite Anne Boudrot décédée en Angleterre à Southampton au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six. Ledit Charles Leblanc marié en seconde noce au dit Southampton à Magdelaine Gautrot, veuve de feu Pierre Daigre, demeurants actuellement à Saint-

Malo avec leur famille. Et ledit François Leblanc marié à Beaubassin à Anne Cormier, fille de Germain Cormier, transportés à la Caroline.

Pierre Leblanc en mil sept cent dix-neuf, marié au dit lieu à Claire Boudrot, fille de Claude Boudrot et de Marguerite Mennier, transportés à Boston.

Marguerite Leblanc en mil sept cent vingt-un, mariée au dit lieu à Charles Hebert fils de René Hebert et de Marie Boudrot, transportés à Boston.

René Leblanc, en mil sept cent vingt-trois, marié au dit lieu à Marie Babin fille de Pierre Babin et de Magdelaine Bourg, transportés à Boston.

Olivier Leblanc en mil sept cent vingt-cinq, marié au dit lieu, à Marie Magdelaine Aucoin, fille de Martin Aucoin et d'Elisabeth Boudrot, transportés à Philadelphie.

Le dit Joseph Leblanc, déclarant, né au dit lieu en mil sept cent trente, et y marié le deux aoust mil sept cent cinquante à Marguerite Trahant née au mois d'avril mil sept cent trente-un, de Pierre Trahant et de feue Magdelaine Comeau. Le dit Pierre Trahant père de la dite Marguerite Trahant femme du déclarant demeurant au village de Borderhouat, paroisse de Locmaria.

Dudit mariage sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption sçavoir :

Jean-Baptiste Leblanc, le sept mars mil sept cent cinquante-deux.

Marguerite-Olive Leblanc, le vingt-cinq juillet mil sept cent cinquante-quatre. La ditte Marguerite Trahant morte à Liverpool le treize décembre, mil sept cent cinquante-sept.

Le dit Joseph Leblanc marié en seconde noce à Liverpool le vingt-huit janvier mil sept cent cinquante-huit à Anne Hebert fille de Jean Hebert et de feue Marguerite Trahant. Le dit Jean Hebert demeurant au village de Borderhouat, paroisse de Locmaria. De ce second mariage est née Marguerite Blanche Leblanc, en la paroisse de Ploujan évêché de Treguier le sept may mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Joseph Leblanc de laquelle lecture lui faite il a déclaré qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les quatre témoins mentionnés au présent.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings de messires Joseph Renoist, curé de Sauzon, Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Joseph Leblanc, Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pr Daigre, Jh Benoist curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration d'Alain Leblanc, du village de Kerlédant.

L'an mil sept cent soixante-sept, le sept Mars a comparu Alain Leblanc demeurant au village de Kerlédant, paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre tous acadiens demeurants en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent trente-un, de Claude Leblanc et de Jeanne Dugast ; Claude Leblanc fils de René Leblanc et d'Anne Bourgeois, et René Leblanc issu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme établis au Port Royal et morts au dit lieu. Jeanne Dugast fille d'Abraham Dugast et de Marie Guilbaud. Et Abraham Dugast, issu d'un autre Abraham Dugast venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Le dit Alain Leblanc, déclarant, marié en Angleterre à Southampton le vingt-huit octobre mil sept cent cinquante-six à Anne Marie Babin née en la dite paroisse de Saint-Charles en mil sept cent trente-sept, de feu Claude Babin et de Marguerite Dupuis, la ditte Marguerite Dupuis demeurant au village de Kerlédant, paroisse de Sauzon, y recours ;

Clos et arrêté sous les seings des témoins mentionnés au présent, de messire Joseph Benoist, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis pour écrire les dittes déclarations, ce douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Simon Pr Daigre, J. L. Le Loutre, ptre miss., Jh Benoist, curé de Sauzon et Thebaud, commis juré.

Déclaration de Marguerite Dupuis, veuve Claude Babin, du village de Kerlédant.

L'an mil sept cent soixante-sept, le huitième jour du mois de mars a comparu Marguerite Dupuis veuve de feu Claude Babin demeurant au village de Kerlédant, paroisse de Sauzon, accompagnée de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre, tous acadiens demeurants en cette isle, témoins, devant lesquels elle a déclaré être née aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent deux, de Martin Dupuis et de Marie Landry ; Martin Dupuis issu d'un autre Martin Dupuis venu de France, et de Perrinne Theriot décédés au Port Royal ; Marie Landry fille de René Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard, établis au Port Royal et morts au dit lieu. La ditte Marguerite Dupuis mariée aux Mines, en la paroisse Saint-Charles, en mil sept cent dix-huit à Claude Babin né en la ditte paroisse en mil six cent quatre-vingt-dix-huit, de Charles Babin et de Magdelaine Richard du Port Royal ; Charles Babin issu d'Antoine Babin venu de France avec sa femme Marie Mercier, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Charles Babin et de Magdelaine Richard sont nés aux Mines, paroisse Saint-Charles, sçavoir :

René Babin en mil six cent quatre-vingt-douze, marié à Elizabeth Gautrot fille de Claude Gautrot et de Marie Theriot.

Pierre Babin en mil six cent quatre-vingt-quatorze, marié au dit lieu à Magdelaine Bourg, fille d'Alexandre Bourg dit Bellehumeur et de Marguerite Melançon.

Claude Babin mari de Marguerite Dupuis déclarante, comme ci-devant, y recours.

Jean Babin en mil sept cents, marié à Marguerite Theriot, fille de Jean Theriot et de Jeanne Landry de la Rivière aux Canards. La ditte Marguerite Theriot morte à Southampton au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et le dit Jean Babin de présent à Saint-Malo avec sa famille.

Joseph Babin en mil sept cent deux, marié à Angélique Landry fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault. Le dit Joseph Babin décédé aux Mines en mil sept cent cinquante-deux, et la ditte Angélique Landry transportée avec sa famille aux Virgines.

Marie Babin en mil sept cent douze, mariée à Antoine Leblanc fils d'Antoine Leblanc et d'Anne Landry. Antoine Leblanc mort aux Mines en mil sept cent quarante-quatre, et la ditte Marie Babin, transportée avec sa famille aux Virgines.

Charles Babin en mil sept cent quatorze, marié à Anne Melançon fille de Philippe Melançon et de Marie Dugast. Charles Babin décédé aux Mines, et Anne Melançon transportée aux Virgines avec Joseph Babin son fils unique.

Du mariage de la ditte Marguerite Dupuis et de feu Claude Babin, sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Claude Babin en mil sept cent dix-neuf, marié à Beaubassin, à Marie Cormier, fille de Pierre Cormier, et de Marie Leblanc, passés avec leur famille à Québec.

Jacques Babin en mil sept cent vingt-trois, marié à Marie Bourgeois, fille de Pierre Bourgeois et de Magdelaine Cormier, de Beaubassin, transportés avec leur famille à la Caroline.

Bazile Babin en mil sept cent vingt-sept, marié à Halifax par Mr Maillard à Marie Soigniev fille de Jacques Soigniev et d'Anne Hebert de Petkoudiak, passés au Mississipi avec leur famille.

Joseph Babin en mil sept cent trente-cinq marié en Angleterre à Southampton le neuf novembre mil sept cent cinquante-six à Marinne Leblanc fille de Jean Leblanc et d'Anne Landry demeurant au village de Loqueltas paroisse de Sauzon.

Anne-Marie Babin en mil sept cent trente-sept mariée en Angleterre à Southampton à Alain Leblanc, demeurant au dit village de Kerlédant, paroisse de Sauzon.

Laurent Babin en mil sept cent quarante, marié à Belle-île-en-Mer, au Palais, paroisse de Saint-Gérand, à Marie-Françoise Carrière le quatre fevrier mil sept cent soixante-six, demeurant actuellement au dit Palais.

Charles Babin le vingt-six fevrier mil sept cent quarante-deux, demeurant avec sa mère la ditte Marguerite Dupuis au village de Kerlédant paroisse de Sauzon.

Telle est la déclaration de la veuve Claude Babin de laquelle lecture lui faite elle a dit contenir vérité et déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings des quatre témoins sus nommés, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de

messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars, dit an.

Signé : Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Simon Pre Daigre, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss., Thebaud commis.

Déclaration de Pierre Doucet, du village d'Anvorte.

L'an mil sept cent soixante-sept, le neuvième jour de Mars a comparu Pierre Doucet, demeurant au village d'Anvorte paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Simon-Pierre Daigre et Jean-Baptiste Leblanc acadiens demeurants en cette île, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil sept cent trente-huit de Jean Doucet et de Magdelaine Theriot du dit lieu ; Jean Doucet issu de Jean Doucet et de Marie Robichault du Port Royal ; et Jean Doucet descendu de Charles Doucet et de Huguette Guérin. Charles Doucet sorti de Germain Doucet, venu du Canada et marié au Port Royal à Marguerite Landry et tous deux morts au dit lieu. Marie Robichault fille de Prudent Robichault et d'Henriette Petitpas ; Prudent Robichault issu de Charles Robichault venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Magdelaine Theriot née aux Mines en la dite paroisse Saint-Charles en mil sept cent quinze de Jean Theriot et de Magdelaine Bourg ; Jean Theriot fils de Germain Theriot et de Marie Richard, et Germain Theriot issu de Claude Theriot venu de France, marié au Port Royal à Marie Gautrot et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage du dit Jean Doucet et de Magdelaine Theriot mariés aux Mines en mil sept cent trente-sept, sont nés, sçavoir :

Pierre Doucet, déclarant, en la ditte paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil sept cent trente-huit.

Paul-Marie Doucet né à Beaubassin au mois de janvier mil sept cent quarante-six, demeurant à présent à Miramichi.

Le dit Pierre Doucet, déclarant, marié en Angleterre à Southampton le vingt-six avril mil sept cent soixante-trois à Marie-Blanche Richard née aux Mines, paroisse Saint-Charles au mois de février mil sept cent quarante-six, de Joseph Richard et

Marguerite Leblanc; Joseph Richard fils de Pierre Richard et de Marguerite Landry, et Pierre Richard issu de Michel Richard dit Sans-Soucy, venu de France et marié au Port Royal à Anne Blanchard et tous deux morts au dit lieu.

Marguerite Leblanc née aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent vingt-six de Charles Leblanc et de Magdelaine Gantrot; Charles Leblanc fils d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois et Antoine Leblanc issu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Joseph Richard et de Marguerite Leblanc sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, sçavoir:

Marie-Blanche Richard femme du dit déclarant;

Joseph Richard en mil sept cent quarante-neuf, garçon, demeurant au dit village d'Anvorte paroisse de Sauzon, avec le dit Pierre Doucet son beau-frère.

Du mariage du dit Pierre Doucet avec Marie-Blanche Richard sont nés, sçavoir:

Joseph Basile Doucet à Saint-Servant de Saint-Malo le deux fevrier mil sept cent soixante-quatre.

Marie-Blanche Doucet née à Belle-Isle-en-Mer au Palais paroisse Saint-Gérand, le vingt-huit janvier mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Pierre Doucet de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les témoins sus nommés.

Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé: Pierre Doucet, Louis Courtin, Simon Pre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis juré.

Déclaration de Jean-Baptiste Leblanc, du village de Loquettas.

L'an mil sept cent soixante-sept, le neuvième jour de mars a comparu Jean-Baptiste Leblanc, demeurant au village de Loquel-

tas paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Simon-Pierre Daigre et Pierre Doucet, tous acadiens, témoins, demeurants en cette isle, a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, le vingt-huit octobre mil sept cent quarante-six de Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins, né aux Mines, paroisse de Saint-Charles en mil sept cent seize, et de Marguerite Melançon née au dit lieu en mil sept cent vingt-quatre. Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins fils de Jean Leblanc aussi dit Dessapins, et d'Anne Landry. Jean Leblanc issu d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois. Et Antoine Leblanc sorti de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Marguerite Melançon fille de Joseph Melançon et de Marguerite Leblanc ; Joseph Melançon issu de Philippe Melançon et de Marguerite Dugast, et Philippe Melançon descendu de Pierre Melançon sorti d'Ecosse, marié, abjuration faite, à Anne Mins du Port Royal et tous deux décédés en la paroisse de Saint-Charles.

Le dit Jean-Baptiste Le Blanc dit Dessapins père du déclarant marié en la ditte paroisse de Saint-Charles à la ditte Marguerite Mélançon, et de ce mariage est né le dit Jean-Baptiste Leblanc, déclarant, fils unique, à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph. Et le dit Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins mort au village de Loqueltas paroisse de Sauzon le vingt septembre mil sept cent soixante-six, et la dite Marguerite Mélançon décédée en Angleterre à Southampton en mil sept cent cinquante-six.

Le dit Jean-Baptiste Leblanc a de plus déclaré que Joseph Daigre, son cousin germain, enfant mineur et fils unique, est né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, au mois de mars mil sept cent cinquante-deux de Charles Daigre et de Marie Leblanc, sœur germaine de Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins et issue des mêmes ayeuls ; le dit Charles Daigre fils de Joseph Daigre et de Magdelaine Gautrot ; Joseph Daigre issu de Bernard Daigre du Port Royal et décédé au part La Joye dans l'isle Saint-Jean, et de Claire Bourg du dit Port Royal, et morte à Pigiguit, paroisse de l'Assomption ; le dit Bernard Daigre descendu de Jean Daigre venu de France, marié au Port-Royal à Marie Gaudet et tous deux morts au dit lieu. Le dit Charles Daigre, père du mineur, mort dans le vaisseau qui transportoit les familles acadiennes

des Virgines en Angleterre, au mois de juin mil sept cent cinquante-six.

La ditte Marie Leblanc mère du dit mineur décédée à Southampton au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six.

Telle est la déclaration de Jean-Baptiste Leblanc de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent.

Clos et arrêté à Sauzon le douze mars dit an sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet.

Signé: Jean-Baptiste Le Blanc, Louis Courtin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, Joseph Babin, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Theband, commis juré.

Déclaration de Joseph Babin, du village de Loqueltas.

L'an mil sept cent soixante-sept, le dixième jour du mois de mars a comparu Joseph Babin demeurant au village de Loqueltas, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Louis Courtin, Simon-Pierre Daigre, Pierre Doucet et Olivier Daigre, témoins tous acadiens demeurants en cette isle, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent trente-cinq de feu Claude Babin et de Marguerite Dupuis demeurant actuellement au village de Kerlédant paroisse de Sauzon où la généalogie de la famille des Babin a été faite, y recours.

Le dit Joseph Babin marié en Angleterre à Southampton le neuf novembre mil sept cent cinquante-six à Marianne Leblanc sœur germaine de feu Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins et issüe des mêmes ayeuls, née à la dite paroisse Saint-Charles en mil sept cent trente-cinq.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Joseph-Nicaise Babin à Southampton le onze octobre mil sept cent cinquante-sept ;

Bonaventure Babin né au dit lieu le vingt-neuf Novembre mil sept cent cinquante-neuf ;

Marie-Théotiste Babin née au dit lieu le trois décembre mil sept cent soixante-un ;

Marie-Victoire Babin née le dix-neuf mai mil sept cent soixante-trois à bord du vaisseau du roy la Dorothée, dans le passage d'Angleterre à Saint-Malo ;

François-Laurent Babin né à Belle-Isle-en-Mer, au Palais, paroisse de Saint-Gérand, le deux janvier mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration du dit Joseph Babin, de laquelle lecture faite il a dit contenir vérité et a signé jointement avec les quatre témoins mentionnés au présent.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon attendu la paralisie de Mre Letonquèze recteur de la dite paroisse, de Messire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet. Ce jour douze mars mil sept cent soixante-sept après-midy.

Signé : Joseph Babin, Pierre Doucet, Louis Courtin, Simon Pre Daigre, Jh Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre ptre miss. et Thébaud, commis juré.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Quebec en Canada.

Du douze mars mil sept cent soixante-sept, a le dit messire Le Loutre déclaré que les Acadiens placés en cette isle ont été transportés par les Anglois à Boston et autres colonies angloises au mois d'octobre mil sept cent cinquante-cinq ; que de ces colonies ils ont été transférés en la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume dans le courant de l'année mil sept cent cinquante-six ; qu'en mil sept cent soixante-trois après le traité de paix ils ont été transportés en France par les Gabarres du roy et placés en divers ports de mer. Et qu'en mil sept cent soixante-cinq dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette isle par ordre de Monseigneur le Duc de Choiseul, Ministre de la Marine. Ce qu'il a affirmé véritable et a signé après lecture le dit mois et au que devant.

Signé : J. L. Le Loutre, ptre miss.

Au-bas est écrit : Nous soussigné, commis à l'effet de l'enregistrement des Généalogies des Acadiens établis en cette isle, certiffions la présente minutte conforme à la grosse envoyée pour être déposée au greffe du siége royal d'Auray, à l'exception des signatures de Monsieur l'abbé Le Loutre qui n'ont pas été portées sur la grosse déposée à Auray attendu qu'il est party de cette isle le douze mars dernier avant la confection de la ditte grosse.

A Belle-Isle-en-Mer le 12 avril 1767.

Signé : Thebaud, commis.

Et plus bas : Je soussigné, curé de la paroisse de Sauzon en Belle-île-en-Mer, attendu la paralizie généralle dont est affecté Monsieur Le Tonquèze, recteur de la ditte paroisse, certiffie la présente minute originalle véritable et conforme à l'autre minute originalle sur commun envoyée pour être déposée aux archives du greffe royal d'Auray aux termes de l'arrêt de la cour, à l'exception des signatures de Mr l'abbé Le Loutre qui n'ont pu être inscrites sur l'autre minute attendu son départ de l'isle le douze mars dernier avant la confection de la ditte minute et la perfection du présent. En foy de quoy j'ai signé à Sauzon en Belle-Isle-en-Mer le vingt-unième jour du mois de juillet mil sept cent soixante-sept.

Signé : Jh Benoist, curé de Sauzon.

Collationné et certifié conforme à l'original : En Mairie, à Port-Philippe (autrefois Sauzon) ce 31 mars 1889.

Le Maire,

GALLEY.

REMARQUES DU COPISTE.

1° Par l'examen des déclarations généalogiques, on reconnaît que nos Acadiens fixés à Belle-Ile descendaient presque tous de ces familles que nous qualifierons d'historiques au point de vue de la colonisation. Ainsi nous trouvons ici les descendants des colons qui durent arriver en Acadie avec le commandeur de

Razilly parti d'Auray en 1632 : tels les Martin, les Trahan, les Landry, les Gaudet. D'autres paraissent avoir été amenés dans la colonie par d'Aulnay (1641) : ainsi nos descendants des Doucet, des Bourgeois, des Petitpas, des Boudrot, *peut-être aussi* des Hébert, des Blanchart, des Dupuis. Nous avons encore (temps de Razilly) ces noms : Dugas, Mélanson, Aucoin. L'orthographe des noms n'a pas toujours été respectée dans les déclarations.

2° Nos Doucet descendent du sieur Germain Doucet dit de la Verdure ; Nos Trahan ont pour auteur Guillaume Trahan, le syndic de Port Royal : deux notables qui eurent à informer contre de Latour (1640–1641).

3° Remarquer encore, parmi nos descendants de chefs de clans, ces noms également cités par les historiens :

Terriau (ici Theriot) Gautherot, Thibaudeau (le fameux meunier-seigneur) Boure, Girouard, Leblanc, Poirier, Commeaux, Cormier, Robichaux. Nos acadiens belle-ilois descendaient souvent, soit directement, soit par des alliances, de ces noms grands types.

4° Déclaration Jean Leblanc, du village de Bernantec, y observer que sa sœur Marie épousa un Belle-Isle-Leborgne, aux Mines, ce Belle-Isle-Leborgne avait pour mère Marie de Saint-Castin, sans doute de la famille du héros légendaire d'Acadie, du valeureux capitaine des Indiens.

5° Nombreux ils sont encore aujourd'hui à Belle-Ile les Leblanc, les Trahan, les Granger, les Gautro, les Richard, descendants de nos réfugiés de 1765. Ainsi des Daigre, appelés dans l'île, aujourd'hui encore, les Daigle. Notre Simon-Pierre Daigre (on le voit par sa déclaration) descend d'un Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard. Ceux-ci, gendre et fille de Guillaume Blanchard, sont bien au nombre des fondateurs de l'établissement de Peticoudiak. Car *Daigre* est un nom tronqué ; le vrai nom de cette famille est *Daigle* comme on le dit à Belle-Isle, comme l'écrivent les historiens spéciaux.

Belle-Ile-en-Mer, le 31 Mars 1889.

LOUIS LERAY,
Membre de la société polymathique
du Morbihan.

C

RÈGLEMENT DES LIMITES. [1]

(Acadie 1753.)

Mémoire à présenter à la Cour, sur la nécessité absolue et pressante de déterminer et de fixer les limites entre la France et l'Angleterre dans l'Acadie. Si 1° on ne veut pas perdre cette colonie. 2° Abandonner au plus triste sort les Français qui s'y trouvent répandus, soit dans l'intérieur de la partie qui est sous la domination des Anglais, soit sous le fort de Beauséjour et dans les dépendances, ou dans les différentes parties de cette colonie, où nous avons encore des Etablissements. Par conséquent des Commandants pour les conserver, et des missionnaires pour y instruire et y soutenir soit les habitants français qui s'y trouvent, ou les sauvages qui sont encore attachés à ces missions. 3° Si au contraire nous voulons mettre un frein à l'avidité des Anglais, qui, tôt ou tard, et après s'être emparé des postes les plus importants de cette Colonie, porteront leur vue d'un côté sur Québec, dont il leur sera facile de s'emparer, de l'autre, sur Louisbourg, qu'il nous sera bien difficile et même impossible de défendre et de conserver, quoique ces deux postes soient assez importants et que les Anglais n'y puissent prétendre d'autre droit que celui du plus fort, qui est le seul qu'ils puissent alléguer pour étayer celui qu'ils prétendent avoir sur la plupart des postes dont ils se sont emparé dans la Colonie, si on excepte ce qui leur a été cédé par le traité de 1713, et qu'il s'agirait aujourd'hui de déterminer et de former d'après et sur les anciennes limites suivant que les deux Couronnes en sont convenues.

Il ne s'agit pas ici de remettre sous les yeux de la Cour les titres de propriété dont elle peut se servir pour établir la sienne sur la plupart des postes que les Anglais ont usurpés ; l'invalidité

1 — Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. Paris. — Fol. 90 à fol. 132.

La note suivante est en marge dans le manuscrit :

" Le mémoire ci-contre et autres parts, comme le plan de cantonnement cote B, et le 2e tableau cote C qui y sont joints, ont été adressés a M. Bouillé sur la fin de son ministère en 1753. "

de ceux qu'ils allèguent et qu'on peut même réfléchir contre eux, les inductions fortes que l'on peut tirer par les raisonnements les plus convainquants et les plus propres à les mettre hors de toutes espèces de preuve. Tous ces moyens triomphants ont été employés contre eux par les mains les plus habiles, et de manière à ne leur laisser d'autre ressource que celle de pouvoir dire *qu'ils possèdent parce qu'ils possèdent, sans autre droit, non pas celui du primo, sed ultimo occupanti.*

Il est simplement question dans ce mémoire de suggérer à la Cour, si elle le trouve bon :

1° Des motifs d'accélérer la fixation des limites par voie de conciliation et de composition.

2° D'en proposer les moyens de manière à parer à tous les inconvénients qu'on a brièvement exposés dans le préliminaire de ce mémoire ; d'établir une paix solide et un équilibre d'intérêt proportionné entre ces deux Nations, qui, sans cela, ne peuvent ni paisiblement, ni solidement s'établir dans cette colonie, puisque, tandis qu'il y aura entre elles des intérêts partagés, disputés et non décidés, les prétentions réciproques bien ou mal fondées, fourniront toujours matière à de continuelles et interminables contestations.

On sent bien, et il est aisé de prévoir que pour parvenir efficacement à la fixation des limites entre les deux Couronnes il faut que chacune cède non seulement de ses prétentions, mais de ses droits les plus liquides, les mieux prouvés et les plus incontestables sans quoi la voie de transiger proposée ne serait plus une conciliation de composition, mais une vexation manifeste, odieuse même et intolérable de la part de celle qui prétendrait tout obtenir et ne rien céder.

Comme on est dans la persuasion que telle n'a jamais été la prétention de la France, toujours guidée par l'esprit d'équité proportionnelle, et même plus portée à céder qu'à envahir, plus grande en cela dans l'usage de la victoire que dans la victoire qu'elle a remportée sur ses Ennemis, qui ont toujours eu plus à se louer de son désintéressement qu'à se plaindre de leur défaite et du succès de ses armes. C'est ce qui a déterminé l'auteur de ce mémoire à y proposer :

1° Un plan général de la Colonie, pour faire voir à la France ce qu'elle y possède et ce qu'on lui a usurpé, afin de lui faire

voir ce qu'elle doit conserver et ce qu'elle peut réclamer ou céder.

2° Un plan de cantonnement entre la France et l'Angleterre, par lequel chacune des deux nations puisse être renfermée chez elle, et y former des Etablissements, sans jalousie ni inquiétude, ni discussion de part et d'autre.

Pour remplir le 1er objet proposé, on va tracer le plan de chaque poste qui reste à la France, dans ce qu'on pourrait appeler ici l'ancienne et la nouvelle Acadie.

L'Ancienne, par rapport à ses anciennes et étroites limites, telles qu'elles sont entendues et présumées dans le traité d'Utrecht.

La Nouvelle Acadie, vu égard à la dénomination qu'on a donnée depuis aux terres adjacentes et contiguës, comme on donne dans le royaume le nom générique de France à toutes les provinces qui la composent, quoiqu'elles aient toutes une dénomination spécifique et différentielle.

Comme les deux plans (l'un de conciliation et l'autre de cantonnement) sont tellement relatifs l'un à l'autre, qu'il est impossible de parvenir au premier sans avoir tracé le second dans le même ordre où on voudra l'exécuter... Il a paru convenable, pour fixer les idées de la Cour, de lui proposer successivement et par ordre l'état présent, et la position où se trouvent actuellement :

1° la Rivière St Jean.

2° Beaubassin ou le fort de Megagoeck autrement Chigniktou.

3° L'Acadie, du moins la partie qui est encore sous la domination des Anglais... Ensemble celle qui s'en est affranchie, ou s'est préservée d'y tomber, et qui se trouve actuellement à couvert sous le fort de Beauséjour et dans l'enceinte de ses dépendances.

La Rivière St Jean.[1]

Ce poste important à conserver pour la France, a pour Commandant Mr de Gaspé, au fort Ménagoeck construit à l'embouchure de cette rivière.

1 — *Nota.* La rivière St Jean dont il est parlé ci-contre, est un très bon terrain et fort étendu, facile à cultiver, susceptible au moins de contenir 1000 familles, mais il s'y trouve un inconvénient qui a empêché jusqu'à présent que ce poste ne fut aussi habité qu'il pourrait l'etre, surtout du côté de l'embouchure de cette rivière. Cet inconvénient vient de la fréquence des

Le missionnaire de la rivière St Jean est le père Germain, Jésuite, qui fait sa résidence à Ekauba distant d'environ 40 lieues du fort de Menagoeck.

Les sauvages du père Germain sont les Marechittes, et il a soin de plus de quelques familles françaises qui se sont établies sur la rivière St Jean.

On a envoyé depuis le mois d'août dernier le père Audren pour adjoint au père Germain, mais ce secours sera bien plus nuisible que profitable à la mission si, comme le projette le provincial des Jésuites, c'est dans le dessein de rappeler le P. Germain à Québec, pour remplir la fonction de Supérieur général de la mission des Jésuites au Canada... Ce n'est pas même ici un simple soupçon sans fondement, puisque la destination et la nomination du père Germain sont déjà faites, du moins le père Germain le mande-t-il par sa dernière lettre à l'abbé de Lisledieu ; et il ajoute qu'il a fait de lui-même toutes les représentations possibles pour éloigner du moins son rappel.

L'abbé de Lisledieu qui en sent toutes les conséquences, en a déjà fait prévenir le père Provincial, et on pense que la Cour, dans les circonstances présentes, doit employer jusqu'à l'autorité, pour empêcher qu'on ne retire le père Germain de sa mission, où l'estime et la confiance, le respect et l'autorité qu'il s'est acquis sur ses Sauvages, et le peu de Français qui se trouvent dans sa mission, lui donnent un crédit qu'un jeune missionnaire n'aurait pas... D'ailleurs le père Germain joint à un désintéressement sans exemple, à une piété des plus solides, et à un zèle infatigable, une expérience consommée. Tout cela est nécessaire dans la circonstance des différentes opérations qui sont à faire, et où un homme de ce mérite peut être d'un grand secours.

A dix-huit lieues du poste du père Germain, il s'en trouve un nommé Médoctek, dépendant de la même mission, et desservi par le père Loverga, Jésuite, qui y est depuis neuf mois, et qui

inondations occasionnées par un sault où les eaux ne se dégorgent pas assez vite, et refluent sur les terres qu'elles inondent. Mais si le cantonnement proposé a lieu, cela ne doit pas nous empêcher de fixer de ce côté là nos limites et notre point de séparation d'avec les Anglais, d'autant plus qu'il serait facile de seigner la dite rivière, soit au-dessus ou au-dessous du susdit sault, et par là d'en décharger le volume par un petit partage qui n'a pas un demi quart de lieu d'étendue ; ce qui sûrement empêcherait les inondations, dessecherait les terres et les rendrait praticables. *(Note du manuscrit).*

a soin d'une partie des Maréchittes ; mais outre que le père Loverga est sur le point de quitter, il y serait inutile, par rapport à son grand âge, et il conviendrait mieux d'y envoyer le P. Audren au printemps prochain, cette mission devenant de jour en jour plus importante surtout aux sauvages, dont la principale occupation est la chasse des castors.

Les habitants français de la rivière St Jean ont beaucoup souffert par les différents détachements canadiens et sauvages au nombre de 250 à 300 hommes commandés par Mr de Montesson, officier canadien, et auxquels il a fallu fournir la subsistance et pour cela donner jusqu'aux semences et les bœufs nécessaires pour les labours et la culture des terres, ce qui a empêché les dits habitants de cultiver et d'ensemencer les leurs.

Dans la position forcée où se trouvent les sus-dits habitants, on imagine et on estime que pour les secourir suffisamment, il conviendrait que la Cour leur fit passer incessamment, au moins 1000 quarts de farine, et chaque année la même quantité, d'ici à quelque temps, tant pour leur approvisionnement que pour celui de la garnison et des sauvages.

Il conviendrait également de leur envoyer chaque année environ 250 quarts de lard ; et on ne se borne à cette quantité pour cette dernière espèce de provision, que parce qu'on suppose, ou du moins qu'on espère qu'il viendra du côté de Québec du bled d'Indes et des pois, de l'huille et des graisses pour les sauvages.

En supposant que la Cour voudra bien se prêter au secours de farine et de lard qu'on lui demande pour les habitants et la garnison de la rivière St Jean, on prend la liberté de lui observer que ces mêmes provisions pourraient y être déchargées en droiture, et y arriver aussi facilement, aussi sûrement ; que d'ailleurs on éviterait par là les longueurs et les autres inconvénients du factage et de la distribution pour chaque poste, lorsque ces secours d'approvisionnements et de vivres sont débarqués et remis aux magazins de Québec ou de Louisbourg.

Les longueurs de la remise de ces secours dans chaque poste, viennent de la distance des lieux. Les autres inconvénients du départ et du factage en raison réciproque de ce qui a été demandé et accordé pour chaque poste, naissent du mélange qui s'est trouvé fait par l'envoie commun de France dans l'un des deux magazins, dont on vient de parler. Et pour l'ordinaire (quoique sans mau-

vaise intention) la confusion et le mélange de ce secours, occasionnent presque toujours du mécompte au préjudice de ceux à qui ils sont destinés, (quand ce ne serait que par le déchet inévitable d'une seconde distribution après l'envoi de France.)

D'ailleurs encore et pour éviter les frais, il est incontestable que c'est multiplier nécessairement ceux qui tombent sur le compte du roi, par les seconds transports de ces mêmes vivres, des premiers magasins où on les dépose, aux différents postes auxquels ils sont envoyés ; et il est démontré que les différents envois que la Cour voudrait faire à la rivière St Jean, y arriveraient aussi sûrement que dans tout autre port ; et de plus moins de frais pour le roi, et avec plus de célérité pour les habitants, qui les recevraient plus tôt, les attendraient moins longtemps.

BEAUBASSIN [1]

actuellement établi par les Anglais, bien qu'ils n'y aient aucun droit.

Ce poste est partagé en deux, depuis que les Anglais s'y sont introduits et qu'ils ont établi un fort à Megagoeck, autrement Chigniktou, d'où (depuis cet établissement) les habitants au nombre de 150 familles établies sur la rivière des mines, à Mécan, à Naupau Vechkok, aux planches, à la butte et à Megagoeck, se sont retirés, et ont passé du côté et sous le fort de Beauséjour qu'ils ont construit dans l'espérance de s'y soutenir et d'arrêter de ce côté-là les progrès des Anglais.

Suivant les anciens titres et la plus ancienne possession de la France, on voit que Beaubassin et ses dépendances n'ont jamais pu faire partie de l'Acadie cédée aux Anglais par le traité d'Utrecht ; et à la simple inspection du local, il paraît démontré qu'il y a impossibilité de les y laisser, comme a eux de s'y soutenir par la proximité où est ce poste de celui de Beauséjour, dont il n'est séparé que par la petite rivière de Ste Marguerite.

Les Anglais eux-mêmes doivent s'apercevoir de l'avantage de la supériorité que le fort de Beauséjour a sur celui de Beaubassin,

1 — *Nota.* Que dans la supposition que le poste de Beaubassin ci-contre, nous reviendrait par le nouveau cantonnement, jusqu'à l'entrée des Mines, outre que ce terrain est extrêmement fertile, surtout depuis que les Français qui y étaient, s'y étaient établis, il s'y trouve une mine de charbons de terre, une mine de cuivre ou de plomb qu'on a pas osé découvrir, et quantité de pierres à chaux. *(Note du manuscrit.)*

surtout d'après les ouvrages qu'il est aisé d'y faire sur la petite rivière dont on vient de parler.

Les Anglais ne conviendront peut-être pas aisément de ce premier inconvénient pour eux, dans la persuasion où ils sont que pouvant tout acquérir, ils peuvent à prix d'argent, de travaux et de soins, tout fortifier, tout défendre et tout soutenir ; mais au moins conviendront-ils de ceux qui leur sont communs avec nous.

Il y a déjà longtemps que nous nous sommes de part et d'autre et réciproquement plaints de la fréquente désertion de nos troupes, qui ne peut être imputée qu'à la facilité qu'elles ont (à la faveur de la proximité) de passer de chez nous aux Anglais et des Anglais chez nous au moindre mécontentement qu'éprouve le soldat de la part de celui qui le commande.

Chaque nation a si bien reconnu de son côté le danger et les suites de cet inconvénient, qu'il n'y a eu aucun partage d'opinion sur le remède unique qu'on pouvait y apporter.

En conséquence, on est convenu d'un cartel entre les deux nations, mais on a bien vu que ce même cartel ne pouvait avoir lieu que pendant la paix, et qu'ainsi le même inconvénient renaîtrait pendant la guerre, sans qu'on y pût appliquer le même remède. D'où il est aisé de conclure qu'il est plus prudent d'oter aux soldats l'occasion et la facilité de la désertion à l'exemple des anciens législateurs qui pensaient qu'il fallait mieux faire des lois pour empêcher le mal, que d'imaginer des peines et des châtiments pour le punir. La Cour ne sera donc pas surprise si dans le projet de cantonnement qui lui sera ci-après présenté, on lui propose d'engager les Anglais à évacuer Beaubassin et à se reculer jusqu'à l'entrée des mines. C'est le seul moyen d'éviter entre les deux nations toute espèce de mélange de ce côté-là, et par conséquent toute source d'inquiétude, de discussion et d'entreprise réciproque l'une sur l'autre.

BEAUSÉJOUR

fort nouvellement construit par les Français.

Il paraît d'abord convenable et même indispensable d'exposer ici sous les yeux de la Cour un plan exact de ce poste et de ses dépendances, à quoi on s'est mis en état de satisfaire par le plan même qu'on a fait lever ; mais surtout de lui en démontrer l'avan-

tage et l'utilité à fin de la déterminer à faire achever et perfectionner les ouvrages qui restent à faire à ce fort pour le rendre solide et le mettre en état de défendre et de protéger tous les différents établissements qu'il couvre ; ce fort étant le seul capable de mettre à couvert des insultes de l'Anglais, les différents villages et les différentes terres qu'occupent actuellement tant les anciens habitants que ceux qui s'y sont refugiés en 1750 et depuis, au nombre pour les premiers d'environ 1600 hommes, et pour les seconds, d'environ 1200 ; sans compter ceux qui y passeraient chaque jour s'ils avaient du moins l'espérance de pouvoir s'y établir facilement et solidement, au point d'y avoir un asile tranquille, et de pouvoir s'y procurer une honnête et suffisante subsistance pour prix de leurs travaux, de leur économie et de leur culture.

Il ne sera donc pas difficile à la Cour de convenir de la nécessité de conserver et de perfectionner le fort de Beauséjour, à fin de n'avoir dans la suite que de simples entretiens à y faire.

La nécessité de conserver ce fort, peut être portée ici jusqu'à une démonstration par le simple détail des différents postes qui s'en trouvent protégés. Ainsi on va décrire ci-après simplement leur nombre, leur usage et les avantages qu'on en retire, et qu'on pourrait porter beaucoup plus loin dans la suite, si par la fixation des limites, on mettait les Français qui les occupent et qui pourraient y passer, à portée de s'y établir solidement.

1° A un quart de lieu du fort de Beauséjour, se trouve un fort nommé la Butte à Roger, où il y a une garde destinée à observer les soldats qui voudraient déserter et les en empêcher.

2° A une lieue et demie du susdit fort, le Pont de Buot, qui sert de magasin et d'entrepot pour les vivres et munitions qui descendent de la Baye-Verte, soit par terre ou par les eaux... Ce poste a encore une autre utilité, qui est d'opposer de ce côté là une barrière aux Anglais ; et d'ailleurs que par le moyen d'un pont jetté de ce poste sur la petite rivière de Ste Marguerite on pourra facilement de là communiquer à Megagoeck, lorsque les Anglais l'auront évacué, et que nous y aurons établi les familles qui en sont sorties. Nous nous trouverons de plus en état de recevoir celles des mines qui pourront y passer, et s'y établir à la place des Anglais, ce qui nous faciliterait le moyen d'attirer peu à peu et successivement les pauvres familles, qui comme on l'a dit et

répété bien des fois n'attendent que le moment de pouvoir secouer le joug et la domination des Anglais et de se réunir à nous.

3° La Baye verte distante du fort de Beauséjour d'environ 5 lieues, est un poste d'autant plus facile à conserver, qu'il est sous la protection du fort des Gasparaux, et d'autant plus utile que c'est dans ce port qu'arrivent tous les bâtiments de Québec et de Louisbourg, destinés à y apporter les approvisionnements de bouches et de munitions nécessaires pour le fort de Beauséjour et de ses dépendances.

4° A une lieue et demie du fort de Beauséjour est un port nommé Vechkok à l'extrémité de la baye française, où les vaisseaux anglais viennent mouiller et passer pour aller à Megagoech. L'avantage de ce port est que la garde que nous y avons nous sert à observer les vaisseaux anglais, et à les empêcher de descendre sur nos terres.

5° A 7 ou 8 lieues de Beauséjour, sur la côte de la rivière St Jean, se trouvent les trois rivières nommées Chypoudy, Petcoudiak et Méméramcouk.

Sur l'une de ces rivières, qui est Chypoudy, est une garde destinée à observer les bâtiments anglais qui, par la baye francaise, vont à Mégagoech, et à les empêcher à faire des descentes et des entreprises sur nous, d'où il est aisé de voir que tous ces postes nous deviendraient inutiles, et que tous les hommes qui y sont employés pourraient être rappelés au fort de Beauséjour, ou être employés ailleurs, selon le besoin qu'on en aurait, dès que l'Anglais reculé à l'entrée des Mines, n'aurait plus rien à Mégagoech.

On peut encore observer ici que les trois rivières dont on vient de parler, sont considérables pour le produit, par la quantité de bled qui y croît, et le grand nombre de bestiaux qu'on y élève.... On y compte environ 200 familles.

L'intérieur des différents postes dont on vient de parler est un terrain facile à cultiver et à fertiliser, aisé d'ailleurs à étendre par le moyen des digues qu'on pourrait construire sur ces rivières susceptibles d'un plus grand nombre d'habitations, quoiqu'on puisse compter actuellement dans toute cette étendue de pays, de 2800 à 3000 habitants ; et on ne craint pas d'avancer ici que si on était sûr de s'y établir solidement et tranquillement, d'après la fixation des limites et l'évacuation des Anglais de Mégagoech,

on pourrait facilement y établir au moins 6000 habitants, qui non seulement pourraient y vivre de leur propre industrie, de la culture et du produit de leurs habitations, mais y nourrir les troupes et les détachements qu'on serait obligé d'y envoyer en temps de guerre, sans aucun secours de la part de la France, qui n'aurait par conséquent que la dépense à faire du premier établissement, dont même par la suite, elle serait amplement dédommagée par les rafraîchissements d'approvisionnements que les habitants de ces rivières pourraient fournir à Louisbourg.

La seule proposition de construire des digues, non seulement sur ces rivières dont on vient de parler, mais sur celle de Ste Marguerite qui se trouve entre les deux forts de Beauséjour et de Beaubassin, pourra peut-être rebuter la Cour par le seul coup-d'œil de la dépense qu'il y aurait à faire, mais on répond :

1° Que la plupart de ces travaux se font par les habitants conduits par le seul apât du gain et l'attrait du produit.

2° Que pour les ouvrages qui seraient à faire sur la petite rivière de Ste Marguerite et qui tendraient à établir la communication avec le fort de Mégagoech et de ses dépendances, lorsque les Anglais en seraient sortis, et bornés par le nouveau cantonnement à l'entrée des mines, le terrain de lui-même très fertile et depuis longtemps cultivé, serait bientôt habité par les mêmes Français qui en sont sortis au nombre de 150 familles, qui faisaient partie de la paroisse de Beaubassin en 1749, et qui sûrement rentreraient avec une grande satisfaction dans leurs anciennes habitations, dès qu'ils pourraient espérer de s'y voir tranquilles par la fixation des limites, et un cantonnement convenu entre les deux Couronnes, et d'ailleurs sous la protection et la défense du fort de Beauséjour, dont ils ne seraient séparés que par la petite rivière de Ste Marguerite, et avec lequel il leur serait aisé de communiquer par le moyen des ouvrages qui se feraient sur cette rivière, et dont les dits habitants feraient eux-mêmes la plus grande partie dès qu'ils apercevraient l'utilité qu'ils en pourraient retirer pour leur tranquillité et la sûreté de leurs habitations.

D'où il paraît démontré qu'il est absolument essentiel, et de la dernière importance de fixer et de borner les prétentions des Anglais à l'entrée des Mines dès qu'on ne peut faire autrement.

On dira peut-être que le moyen le plus efficace d'accélérer la fixation des limites si nécessaire et depuis si longtemps désirée

par les Acadiens français, serait de se prêter à l'avidité de l'Anglais ; mais il est aisé de leur répondre, que c'est réellement leur céder plus qu'on ne devrait en ne les reculant qu'à l'extrêmité des mines.

D'ailleurs on doute qu'un acquiescement trop marqué ne les rende encore plus avantageux, moins traitables et plus avides ; accoutumée qu'est cette nation à ne mettre aucune borne dans ce qu'elle désire, et à prendre pour titre de propriété la seule envie qu'elle a de s'étendre et de s'agrandir à quelque prix et sous quelque prétexte que ce soit.

On ose de plus, et pour dernière réflexion, représenter à la Cour, qu'une des plus grandes et des plus essentielles attentions qu'on puisse avoir dans le cantonnement qu'on propose doit être de fixer et de déterminer sans retour et sans laisser aucun germe de division ni de discusssion la propriété et les possessions des deux couronnes.

L'Acadie

qui se trouve actuellement sous la domination des Anglais, depuis leur établissement à Chibouktou.

Il paraît d'abord de la dernière importance, d'observer ici à la Cour, que les deux postes nommés le Cap de Sable et le Tébok, qui composent 13 lieues de pays, sont encore actuellement habités par 30 à 40 familles françaises parmi lesquelles se trouvent Mrs D'Antremont, d'extraction noble, qui forment d'eux-mêmes six familles, et qui par le nombre des enfants nubiles qui en sont sortis, pourraient actuellement en former 30.

Il reste encore dans ces deux postes 30 à 40 sauvages de la nation Mikmak, qui n'y sont retenus que par l'amitié et l'attachement qu'ils ont pour les Français avec qui ils traitent de leurs pelleteries, en échange de ce qu'il leur est nécessaire pour leur subsistance.

On observe ici que ces deux postes n'ont plus aucuns secours spirituels depuis que les Anglais se sont établis à Chibouctou, et que cependant il n'en est encore sorti aucune famille par les raisons qu'on déduira ci-après et qui sont les mêmes qui ont jusqu'à présent empêché celles qui sont encore dans l'intérieur de l'Acadie occupée par les Anglais, d'en sortir, faute de sçavoir où s'établir.

Port Royal ou Annapolis Royalle.

Ce poste est considérable, tant par l'ancien fort que les Anglais y ont conservé, que par l'étendue de la paroisse qui est de 10 à 12 lieues, et qui contient encore 2000 communiants.

Cette paroisse est desservie par Mr Desenclaves, prêtre de St-Sulpice, il n'en est encore sorti que 7 à 8 familles qui se sont refugiées sur la rivière de Chipoudy, Petcoudiak et Méméramcouk, qui sont encore de la dépendance de Beauséjour, et où elles avaient des terres. Port-Royal appartient incontestablement aux Anglais par le traité d'Utrecht.

La Rivière aux Canards

Ce poste a d'étendue 4 lieues, la paroisse 500 communiants qui n'ont ni curé, ni missionnaire et d'autres secours spirituels, que ceux que Mr le Chauvreux prêtre de St-Sulpice qui fait sa résidence à la Grand-pré, peut leur donner, en se répandant successivement de temps en temps aux deux églises de Pegiguik et à la rivière aux Canards, dont il n'est encore sorti que très peu d'habitants, et toujours faute de savoir où s'établir ; car on peut dire à leur louange qu'ils tiennent bien moins à leurs possessions qu'à la religion et à l'état, et qu'en cela ils méritent d'autant plus la protection et les secours de la Cour.

La Grand-pré

où les Anglais ont fait construire un fort.

Ce poste a 4 lieues d'étendue. La paroisse avait autrefois 1000 communiants qui, à raison d'un tiers en sus pour les enfants, pouvaient former 1500 Français.

Cette paroisse est desservie par Mr le Chauvreux qui, comme on vient de le dire, y fait sa résidence. Il en est sorti environ 50 familles, qui à raison de 6 personnes par famille peuvent faire le produit de 300 hommes sortis de cette paroisse. Il est vrai que par les mariages qui s'y sont faits depuis, il doit y rester encore à peu près le même nombre d'habitants, et on peut faire l'application de cette même réflexion aux autres postes.

Pégiguitk

Les Anglais y ont fait bâtir un fort dans le lieu même où était autrefois une Eglise sous le titre de l'Assomption.

Pégiguitk est partagé en deux paroisses, divisées elles-mêmes par la rivière de ce nom qui la donne à ce poste qui a 10 lieues d'étendue. Ces deux paroisses contenaient autrefois 1800 communiants, par conséquent 500 à 600 habitants. Elles sont toutes les deux sans prêtre, depuis que Mr le Chauvreux s'est retiré à la Grand-pré, comme au centre des paroisses qui sont sans secours spirituels. Il en est sorti environ 100 familles, par conséquent 5 à 600 habitants : mais comme il s'y est fait des mariages depuis ce temps-là, une partie de ceux qui en sont sortis, a été réparée par ceux qui y sont nés ; d'où il résulte que le nombre des Français qui reste à Pégiguitk sous la domination des Anglais, est encore considérable.

Cobeguitk [1]

Cette paroisse, qui est sous la domination des Anglais a 12 lieues d'étendue... avait autrefois 800 communiants, dont il ne reste plus que 50 familles, par conséquent au plus 300 habitants, de près 1200 qui y étaient en 1750... Le surplus ayant abandonné ce qu'il avait pour passer, la plus grande partie, à l'île S Jean, le petit nombre à Louisbourg.

1 — *Nota.* Qu'au sud de l'Eglise du poste ci-contre, se trouve la Rivière de Chikabenakady, sur laquelle, à 12 lieues de l'embouchure, est la mission des Sauvages (Mikmak) de Mr le Loutre, qui ne sont qu'à une journée de Chibouktou, et qui, dans la supposition que les Anglais établiraient et fortifierait Cobéguitk, se trouveraient au milieu des Anglais, dont la proximité serait une occasion continuelle de séduction pour les Sauvages, et d'ailleurs il serait très difficile et même impossible d'y conserver un missionnaire au milieu d'eux.

Nota. Qu'il y a encore une observation à faire sur la propriété de la rivière Chikabenakady qui paraît appartenir aux Sauvages Mikmak, en vertu de la cession qui leur en a été faite par forme de réserve pour leur pêche et leurs chasses, par le feu roi Louis quatorze.

Leur possession sur cette rivière est encore plus aisé à prouver que leur propriété, et quand on pourrait former quelque doute sur la seconde, le possessoire viendrait ici au secours du pétitoire.... Les Sauvages Mikmak ont toujours été si persuadés que la rivière Chikabenakady leur appartenait en propriété, qu'ils y ont fait des concessions depuis plus de 20 ans, et qu'ils y ont fait des arentements, dont ils touchent et perçoivent les redevances foncières et prestations annuelles, *nemine repugnante*, et sans que les Anglais eux-mêmes y aient formé aucune opposition, d'où il s'en suit qu'ils ont également reconnu et la propriété et la possession des Sauvages. *(Notes du manuscrit.)*

Ce qui y en reste encore n'a de secours spirituels que par M. de Manach qui s'y introduit quelquefois surtout à l'occasion des sauvages qui s'y trouvent et dont il a soin, depuis que M. Girard en a été enlevé par les Anglais pour être conduit à Chibouctouk au commencement de 1751, par un détachement de 80 hommes, avec 4 de ses principaux habitants, dont un a péri en sortant de prison, par tout ce qu'on lui avait fait souffrir de misère et de mauvais traitements.

On ne peut s'empêcher de mettre ici sous les yeux de la Cour, tout ce que M. Girard, prêtre et missionnaire de distinction, a éprouvé de la part des Anglais, dans sa prison, d'où il n'est sorti qu'à la prière et sur la requête des habitants des mines qui l'ont demandé par la disette où ils étaient de prêtres et de secours spirituels, et auxquels il n'a été rendu que sous la condition du serment [1] qu'on lui a fait faire et dont on donnera copie à la Cour.

Une de ces conditions de ce serment, était que Mr. Girard n'aurait la liberté d'exercer son ministère que dans l'enceinte des mines, et surtout qu'il ne pourrait donner aucun secours à la paroisse de Cobeguitk.

On a dit ci-dessus que ce vertueux et zélé missionnaire avait été mis en prison au commencement de 1751, et on peut bien regarder sa détention dans les mines comme une suite du premier traitement qu'il avait éprouvé, d'autant plus répugnante pour lui qu'il s'est vu à la porte de son ancienne paroisse sans pouvoir s'y introduire jusqu'au mois d'août 1751 qu'il a été enlevé du milieu des mines par trois sauvages Mikmak, et conduit à Tagamigouche, où il a été errant dans les bois, sans oser se montrer jusqu'à l'automne de 1751, qu'il reçut les ordres de M. le Général et la mission de Mr l'Evêque de Québec pour passer à l'Isle St Jean ; mais où il n'a pu se rendre qu'au printemps de 1752, parce que la saison était trop avancée.

On espère que la Cour pardonnera cette petite digression historique, et d'ailleurs on a cru qu'elle ne serait pas fâché de connaître un peu en détail de quel courage et de quel zèle est

1 — *Nota.* Voici les termes mêmes du serment dont il est parlé ci-contre. *Je jure en qualité de chrétien d'être fidel au roi de la Grande Bretagne et de ne rien faire contre le Gouvernement. Dieu me soit en aide.* Le dit serment fait sous promesse de plus, de ne point quitter les mines sans en avertir le Gouvernement. *(Note du manuscrit.)*

capable un ministre de Jésus-Christ qui sait allier ensemble au péril de sa propre vie et l'intérêt de son prince et le progrès de la foi dans sa mission.

Si celui-ci n'a pas perdu la vie, il s'est vu dépouillé de tout et sans ressources, ayant perdu, excepté ce qu'il avait sur son corps, tout ce qu'il pouvait posséder de plus indispensable pour son entretien, et de nécessaire pour l'exercice de son ministère et pour la célébration des divins mystères.

Si le personnel peut ajouter quelque chose à la compassion dont ce missionnaire est digne, on peut dire qu'à tous égards il serait difficile de trouver un meilleur sujet du côté de la capacité, du zèle, du désintéressement et de la plus solide piété dont il a donné les preuves les plus édifiantes depuis 12 ans d'exercice, et si jamais missionnaire a mérité quelque part aux grâces de la Cour, c'est Mr Girard.

Tagamigouche [1]

On a cru devoir parler ici de ce poste qui est à 8 lieues de Cobéquitk, à l'occasion de quelques familles françaises, qui y attendent la décision des limites, ou pour y rester, si par événement ce port et la Baie qui y conduit sont décidés appartenir à la France, ce qui serait fort à souhaiter, ou pour se retirer ailleurs si ce poste reste aux Anglais. Tous ces différents postes et les familles qui les habitent au nombre de 1085, qui sur le pied de 6 personnes par famille, font au moins 6,510 habitants, se trouvent encore sous la domination des Anglais, et par conséquent dans la plus cruelle et la plus inquiétante situation et pour leur religion qu'ils sont dans le risque de perdre, et pour leurs effets dont ils se voient à la veille d'être dépouillés, dans la résolution où ils sont de sauver l'une par la perte de l'autre.

Quoique ce dernier parti soit dur et répugnant à prendre, on doit d'autant moins douter de la courageuse résolution de ces habitants à ce sujet, qu'ils viennent tout récemment de s'en expliquer de la manière la plus claire et la plus positive dans deux députations où ils ont assez fait connaître qu'ils étaient déterminés

1 — *Nota.* Que Tagamigouche dont il est parlé ci-contre, ne se trouve pas sur la rivière de Cobéquitk, mais sur un portage de ce nom qui à travers des bois, se termine à Tagamigouche même, qui n'a jamais fait partie de Cobéquitk. *(Note du Manuscrit.)*

à tout sacrifier et à tout quitter du côté de l'intérêt pourvu qu'on voulût leur indiquer :

1° Un terrain sur lequel ils puissent passer ; 2° leur fournir les moyens de s'y établir.

Ils ont même porté leur instance jusqu'à paraître vouloir envoyer des députés en France, chargés de réclamer la protection et les secours de la Cour, pour s'affranchir de l'esclavage, et assurer leur liberté ; et le seul moyen de les en empêcher a été de leur promettre de servir leurs intérêts avec autant de chaleur et de zèle qu'ils le pourraient faire eux-mêmes.

On peut assurer la Cour que ce détail est dans la plus exacte vérité, et qu'il n'a rien d'exagéré ; ce qui autorise à lui représenter avec la dernière instance que l'intérêt particulier joint à celui de l'Etat et d'une Colonie qui vaut bien la peine d'être conservée, méritent toute son attention, surtout dans des circonstances où l'Anglais, naturellement avide de s'agrandir, ne manquera pas de s'approprier tout ce que la France négligera de se conserver.

On ne réitère ici des instances tant de fois faites que parce qu'on a peine à imaginer que l'intérêt de la religion et celui de l'Etat réunis et combinés ne soient pas des motifs assez puissants pour intéresser d'un côté la piété du roi, et de l'autre son attention à conserver ce que l'avidité peut bien lui disputer, mais ce qu'elle ne lui enlevera jamais, lorsqu'il voudra sérieusement et efficacement s'y opposer.

On convient que dans les circonstances présentes, il n'est guère possible de ne pas abandonner aux Anglais quelque chose de plus que ce qui leur a été cédé par le traité d'Utrecht, et cela parce qu'on a été trop longtemps à en déterminer et à en fixer les limites, et que, par lapse de temps, on a tout laissé dans une espèce de confusion dont l'Anglais a profité pour se porter en avant et s'agrandir autant qu'il a pu.

C'est donc une raison de plus pour accélérer aujourd'hui la fixation de ces mêmes limites par un plan de cantonnement qui fixe la propriété et les possessions des deux Couronnes de manière à ne laisser entre elles aucune semence de division ni de discussion, et c'est dans cette vue qu'on a cru pouvoir prendre la liberté de présenter à la Cour un projet de ce même cantonnement, pour mettre sous ses yeux ce qui pouvait être cédé avec moins d'inconvénients aux Anglais, et ce que la France doit nécessairement se

conserver, tant pour pourvoir à l'établissement fixe et immuable de ses sujets dans la partie de l'Acadie qui lui restera, que pour se mettre à portée de communiquer de ce continent d'un côté avec Louisbourg, soit pour y porter ou en recevoir des secours, et de l'autre pour porter les établissements qu'on pourra faire dans ce continent toujours en avant vers Québec, afin d'interposer entre cette capitale et l'Anglais des établissements et un corps d'habitations, qui servent de défense à l'une et de barrière à l'autre.

Par là encore, et de la facilité qu'on aura de communiquer avec Québec, on en recevra plus facilement les secours, soit de vivres ou de détachements dont on aura besoin; et Québec et Louisbourg communiqueront eux-mêmes plus aisément de l'une à l'autre, par le moyen des établissements intermédiaires qu'il sera facile de construire dans l'étendue du continent qui les divise, lorsque pour la fixation des limites on sera sûr de l'établir solidement.

En supposant que les deux Couronnes conviendront des limites dans le cantonnement proposé, il est important de stipuler de la part de la France pour les habitants français qui se trouveront, lors du cantonnement sur ces terres cédées aux Anglais la liberté de les évacuer dans un temps fixe et déterminé et d'en emporter librement tous les effets mobiliers, en les mettant par là dans le même état et le même droit où ils étaient lors de la signature du traité d'Utrecht par les deux Couronnes.

Les Anglais diront peut-être que les Français qui se trouvèrent alors dans l'Acadie ont eu un an pour l'exécuter et en emporter tous leurs effets, mais que le temps fatal pour eux étant expiré ils n'y peuvent plus revenir, et qu'ils sont sujets du roi de la Grande-Bretagne, partout où ils se trouveront dans des terres déclarées lui appartenir même par le dernier cantonnement.

Cette objection a beaucoup plus d'apparence que de réalité et de force ; on en peut juger par la facilité qu'il y a d'y répondre et de le faire sans réplique.

Les Anglais disent une partie de ce qui a été convenu par le traité, mais rien de ce qui était nécessaire pour mettre les Français en état de s'y soumettre et de l'exécuter.

Ces derniers devaient évacuer la partie de l'Acadie cédée aux Anglais, dans l'espace d'un an, ils ne l'ont pas fait, donc ils ne

peuvent plus le faire. Ainsi raisonne l'Anglais, ainsi peut rétorquer le Français. Je ne suis pas sorti des terres qui paraissent aujourd'hui vous appartenir par l'événement et l'opération du nouveau cantonnement ; mais comment pouvais-je savoir et connaître que la terre sur laquelle vous me trouvez aujourd'hui devait vous appartenir.... Les deux Couronnes étaient convenues de fixer les limites de l'Acadie cédée, rien n'a été exécuté de cette convention, j'ai toujours vécu dans une ignorance que vous avez autorisée vous-même, et par conséquent dans la sécurité.

D'ailleurs, vous avez dérogé vous-même aux principaux articles qui concernaient notre liberté, pour l'exercice de notre religion et l'exemption du port d'armes en cas de guerre, par les différents serments que vous avez exigés de nous ; vous avez donc violé les principaux articles du traité qui nous étaient avantageux, et vous voulez nous faire exécuter ce qu'il y a de plus onéreux, en ce cas nous nous croyons dans le même état de liberté, et en droit d'user des mêmes privilèges qui nous ont été accordés par le traité d'Utrecht ; jusqu'à ce que par un cantonnement proposé et accepté de la part des deux Couronnes, on nous ait mis en état de savoir où nous établir solidement et sans retour par la fixation des limites.

Dans cette dernière hypothèse, et dans le cas où d'après le cantonnement convenu de la part des deux Couronnes, l'Anglais permettrait (comme il ne peut le refuser), aux habitants français, d'évacuer les terres, qui, par le dit cantonnement, seraient décidés lui appartenir et d'en emporter tous leurs effets ; il conviendrait, et il serait même indispensable que la Cour fixât à ces mêmes habitants :

1° Les terres où ils pourraient s'établir. 2° Qu'elle leur procurât pour cela les facilités et les secours nécessaires jusqu'à ce que solidement établis, ils puissent vivre et subsister de leur industrie et du produit de leurs habitations, ce qui ne demanderait pas un temps considérable, ces mêmes habitants étant extrêmement laborieux.

Si au contraire les choses restent longtemps dans l'état où elles sont, faute d'accepter de la part des deux Couronnes le cantonnement proposé, et que les habitants français restent dans la position où ils sont, partie sous la domination des Anglais, et partie réfugiés au fort de Beauséjour et de ses dépendances, la Cour ne

peut se dispenser de leur procurer deux sortes de secours qui leur sont absolument nécessaires, eu égard à leurs positions différentes.

Les premiers ne manqueront pas de vivres ni de subsistance, tandis qu'ils resteront sous la domination des Anglais dans leurs anciennes habitations; mais au péril de leur religion dont ils courent tous les jours le risque d'être détachés par la séduction de l'Anglais; ils manquent de secours spirituels n'ayant que deux seuls et uniques prêtres dans toute l'étendue du pays qu'ils habitent sous la domination de l'Anglais. En ce cas, il conviendrait de leur en procurer, et Mr l'Evêque de Québec lui-même mande à l'abbé de Lisle-Dieu dans toutes ses lettres, qu'il est indispensable de ne pas laisser les habitants français qui sont encore sous la domination des Anglais, sans prêtres et sans secours spirituels, et qu'ainsi il faudrait leur envoyer de France, cette année, un ou deux ecclésiastiques dans l'Acadie anglaise, pour soulager Mrs Desenclaves et de Chauvreux, qui sont d'ailleurs infirmes, et ne peuvent suffire au nombre d'habitants dont ils se trouvent surchargés, non seulement par la quantité, mais par l'étendue du pays qu'ils habitent.

Sur cela, il y a une attention à faire en procurant à ces habitants des prêtres et des secours spirituels. Il faut leur envoyer des hommes de choix et d'élite, intelligents et qui instruits de l'esprit et de l'intention de la Cour, soient en état d'y entrer et de les remplir, sans même s'en ouvrir et en communiquer avec Mrs Desenclaves et le Chauvreux, de peur que le dessein de la Cour et les vues qu'elle peut avoir sur ces habitants, ne transpirent et ne se découvrent par le gouvernement anglais.

Les intérêts de l'Etat et ceux de la religion se trouvent ici tellement liés, qu'il n'est pas possible de les diviser; et si d'un côté, il est essentiel de conserver dans ces habitants, l'attachement pour la religion, il est également important de les soutenir dans la fidélité qu'ils doivent à leur prince et à leur véritable et unique souverain. Et ce n'est que par ces deux sentiments sagement ménagés, qu'on peut préserver ces habitants de la séduction de l'Anglais sur l'article de la religion et des tentatives qu'on pourrait faire pour les détacher de la France, tandis qu'ils seront sous le gouvernement anglais.

Quant à ceux qui s'en sont affranchis en passant sous le fort de Beauséjour, avec le peu qu'ils ont pu emporter, il n'est pas douteux

qu'ils ont besoin de prompts et d'efficaces secours pour leurs subsistances ; si on ne veut pas, d'un autre côté, les obliger à repasser à l'Anglais pour y trouver de quoi vivre, et de l'autre, dégoûter ceux qui sont encore dans l'Acadie, de l'évacuer, et par là s'exposer à perdre à fort fait un grand nombre d'habitants propres à peupler une Colonie, que nous ne pouvons nous empêcher de conserver, quand ce ne serait que pour ne pas la voir passer à l'Anglais.

On a déjà dit et répété plusieurs fois qu'il ne serait pas difficile de conserver aux Acadiens français leur attachement pour leur religion et pour la France. Ceux qui sont déjà sortis de l'Acadie en ont donné des preuves, ceux qui y restent sont prêts à tout sacrifier pour prouver combien ils tiennent à la religion et à l'Etat ; mais il faut nécessairement et sans délais donner aux premiers et à ceux qui pourraient encore passer avec eux avant la fixation des limites et l'exécution du cantonnement proposé, des secours de subsistance et procurer aux seconds les secours spirituels dont ils ont besoin, pour entretenir leur attachement pour la religion, et leur fidélité pour le roi.

On imagine bien que cela ne se fera pas sans dépense, mais, quand dans tous les établissements, on envisage que ce qu'il en coûte, et jamais ce qui en revient, on est bientôt rebuté, au lieu qu'on est encouragé à faire les dépenses, mêmes les plus considérables, par le seul attrait du produit, dont il serait facile d'établir ici, et de prouver la réalité, quand on envisagerait que la conservation de deux places aussi importantes que le sont à la France Louisbourg et Québec.

D'ailleurs et pour parer à l'impression que pourrait faire à la Cour, ou l'inutilité des dépenses qu'on propose de faire, ou l'excès auquel elles pourraient être portées, il suffit d'observer sur le premier objet, que ce qui peut produire beaucoup ne peut jamais être réputé inutilement fait... sur le second, que l'excès et la dissipation dans les dépenses qu'on est forcé de faire, ne viennent jamais que de la mauvaise administration de ceux qu'on commet pour y présider, soit qu'ils manquent de probité ou d'intelligence, et c'est un inconvénient auquel il est aussi facile de remédier qu'il est aisé de l'apercevoir quand on le veut.

Quant aux secours de subsistance qu'il s'agit de procurer aux habitants français qui sont actuellement sous le fort de Beau-

séjour, jusqu'à ce qu'ils s'y soient solidement établis et mis en état de vivre du produit de leurs habitations, on ne voit pas pourquoi on s'est toujours mis dans l'esprit de leur envoyer de France ce qu'on pourrait tirer de Québec, quand il peut fournir ou acheter de l'Anglais, pourvu que ce fût à prix compétent et pour le compte du roi, par conséquent de la première main, ce qui procurerait un bénéfice considérable par le prix inférieur auquel on aurait ce qu'on est forcé de faire venir de France, et dont par là on épargnerait le fret et les autres dépenses inévitables.

Pour dernier motif déterminant et propre à faire voir à la Cour la nécessité indispensable d'accélérer la fixation des limites, on croit pouvoir encore lui faire observer que l'espèce de tranquillité que l'on voit aujourd'hui dans l'Anglais, ni les traitements plus favorables qu'il paraît affecter pour le Français qui est sous sa domination ne peuvent pas établir de la part de la France une confiance bien solide. Comme ce mémoire n'est pas fait pour lui être communiqué on ose dire que tout est piége de la part d'une nation artificieuse et accoutumée à feindre.

Le dernier général anglais (Mr de Cornwalis) qui vient d'être relevé, avait paru cesser tout acte d'hostilité depuis le mois de septembre 1751, et on a sû par des avis certains, non suspects et bien avérés, que peu de temps avant son rappel, il méditait une attaque en règle, qu'il aurait sûrement exécutée, s'il en avait eu le temps, s'il eut reçu le renfort de troupes qu'il attendait, et si les Bastonnais eussent voulu se prêter à l'exécution de son projet, dont le gouvernement de Québec et celui de Louisbourg ont été pleinement informés, et on ne fait aucun doute qu'ils n'en aient eux-mêmes instruit la Cour.

Comme le but de ce mémoire a été de fournir le motif d'accélérer la fixation des limites, et le moyen d'y parvenir, on va mettre sous les yeux de la Cour le plan de cantonnement qu'on lui a annoncé. S'il ne répond pas à ce qu'on en pouvait attendre, on demande au moins grâce pour l'intention qui l'a mérité d'autant plus qu'on a eu que celle de proposer un simple projet, soumis au jugement qu'il plaira à la Cour d'en porter ou pour le rejeter, ou pour l'exécuter en tout ou en partie.

PLAN DU CANTONNEMENT [1]

qu'on a cru pouvoir présenter à la Cour, pour accélérer dans l'Acadie la fixation des limites, règler les droits des deux couronnes, et assurer le sort tant des Acadiens français qui restent encore sous le gouvernement anglais dans l'enceinte de la péninsule que de ceux qui sont passés du côté de Beauséjour, et dans les dépendances de ce fort.

Quoiqu'à s'en tenir à l'esprit et aux termes du traité d'Utrecht et aux conventions des deux Couronnes qui y sont assez clairement ennoncés et d'ailleurs conformes à tous les anciens titres, on pût fixer la cession d'une part et l'acceptation de l'autre à la simple Acadie circonscrite et bornée par ses anciennes limites. Si cependant pour se preter à l'avidité de l'Anglais et mettre fin à ses prétentions vagues et sans bornes on veut lui ceder quelque chose de ce qui appartient incontestablement à la France, et n'a jamais pu être compris dens la cession du traité d'Utrecht, on pense et on estime :

1° Qu'on [2] pourrait, en obligeant l'Anglais à évacuer Beaubassin, le faire descendre et le fixer à l'entrée des Mines ; alors il aurait, en suivant la côte du Sud de la baie française, depuis les Mines jusqu'au port royal. Depuis le port royal jusqu'au Cap de Sable. Et depuis le Cap de Sable jusqu'au Canceau exclusivement, ce qui lui ferait près de 190 lieues de côtes.

Plus dans l'intérieur du Sud de la dite baie, les Anglais auraient non seulement le Port Royal, mais la rivière aux Canards, la Grand pré, Pigiguitk, et Cobeguitk, ce qui fait le plus beau et le plus fertile terrain du Continent, cultivé d'ailleurs et fertilisé depuis plus de 40 ans par les Acadiens français qu'on y a vus avant l'établissement des Anglais à Chibouctouk, au nombre de 1000 à 1100 habitants et non compris ce qui composait la paroisse de Beaubassin qui contenait seule 2900 communiants, qui sur le

1. *Nota.* — Le plan ci-contre fut présenté à la Cour en 1753, avec un tableau exact de la Colonie dont il s'agit ici, et un mémoire tendant à prouver la nécessité de la prompte fixation des limites entre la France et l'Angleterre, soit d'après les titres respectifs, ou par un plan de cantonnement qui puisse fixer l'incertitude des deux Couronnes. — *(Note du manuscrit.)*

2. *Nota.* — Qu'il conviendrait d'exiger de l'Angleterre et ce qu'on pourrait lui céder. — *(Note du MSS.)*

pied d'un tiers en sus pour les enfants forment plus de 3000 habitants.

On observe [1] ici que cette partie de l'Acadie, nommée Beaubassin, est d'autant plus importante à conserver qu'elle pourrait non seulement se suffire à elle-même par la quantité prodigieuse de grains qui y croissent et par la multiplicité des bestiaux qu'on y élève, mais parce qu'elle peut fournir à l'approvisionnement de Louisbourg, sans compter ce que les Anglais en pourraient tirer de nous à prix d'argent.... dans le cas où cette traite nous paraîtrait avantageuse ; d'ailleurs on a déjà remarqué que le fort de Beaubassin est trop près de Beauséjour pour le laisser subsister, et on en a trop clairement exposé les raisons dans le mémoire préliminaire pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

On pourrait [2] encore céder aux Anglais le côté du Nord de la baie française, quoiqu'il eût toujours et incontestablement appartenu à la France, et porter cette cession et cet abandon par le cantonnement jusqu'à Pesmokady [3], à la condition que ce dernier poste ne serait établi ni par les Français ni par les Anglais, afin de nous conserver la rivière St Jean, et d'empêcher, par la distance qui se trouve du port et du fort de cette rivière à Pesmokady, la communication et le commerce de l'Anglais avec nos Sauvages.

Il conviendrait encore d'observer de plus, (à l'occasion de cette cession) que les îles du grand et du petit Menanne qui sont entre Pesmokady et la rivière St Jean, ne seraient établies et habitées ni par les Anglais, ni par les Français, pour les mêmes raisons ci-dessus déduites.

L'Anglais serait d'autant moins en droit de se refuser à ces exceptions et de regarder la cession qui lui serait faite comme un petit objet que 1° Il n'y a jamais eu ni propriété ni possession, 2° que c'est une étendue de plus de 100 lieues suivant qu'on le peut vérifier par la carte, 3° que c'est de plus lui céder tous les postes intermédiaires qui se trouvent depuis le fort St George jusqu'à Pesmokady, qui en dehors, lui couvrent Boston, en dedans

1. *Nota.* — Raisons qui doivent déterminer la France à ne pas céder Beaubassin et à obliger les Anglais à raser leur fort de Mégagoech. — *(Note du MSS.)*

2. *Nota.* — Autre cession à faire aux Anglais du côté du Nord de la Baie française. *(Note du manuscrit.)*

3. *Nota.* — Observations à faire sur le poste de Pesmokady et sur les îles du grand et du petit Menanne. *(Note du manuscrit.)*

des terres lui donne un beau pays, riche par la quantité des bois qui s'y trouvent et la bonté du sol, qui bien cultivé, peut produire des bleds en abondance, sans y comprendre la pêche, qui doit être regardée comme objet considerable.

En supposant que ce plan de cantonnement qui concerne l'Anglais serait accepté des deux Couronnes,[1] le premier avantage que les deux nations y trouveraient, serait d'y voir leur propriété et leurs possessions tellement distinctes et séparées, qu'il n'y aurait plus aucun mélange ni matière à discussion, pourvu que de part et d'autre on gardât et qu'on observât réciproquement et exactement les conventions du nouveau cantonnement dès qu'il serait revêtu des formalités nécessaires pour lui donner force de traité et de loi entre les deux Couronnes.

Voici présentement[2] ce qui resterait à la France par l'événement et l'opération du nouveau cantonnement en supposant qu'il fut accepté et ratifié par les deux Couronnes.

1° Comme l'Anglais se trouverait borné au nord de la baie française par Pesmokady, la France aurait par conséquent la rivière St Jean jusqu'aux trois rivières de Chipoudy, Petkoudiak et Memeramcouk.

2° Depuis ces trois rivières jusqu'à Beaubassin nord et sud.

3° Depuis Beaubassin jusqu'à la baie-Verte.

4° Depuis la Baie-Verte au nord jusqu'au Gaspareau, le Cap Tourmentin, Chedaïk, Cocagne, Vitigouche, Miramichy, la baye des Chaleurs jusqu'à Gaspé qui se trouve à l'embouchure du fleuve St Laurent.

Il est vrai que les terres qui sont dans l'étendue et la dépendance de ces différents postes ne peuvent pas être comparées pour la bonté et la fertilité du sol à celles qui, par ce plan de cantonnement, se trouveraient cédées à l'Anglais ; mais il nous est d'autant plus important[3] de nous assurer de Gaspé et de nous le conserver, qu'il nous donne avec Québec une communication sûre et facile pour les secours que nous en voudrons tirer, tant pour les détachements qui nous seront nécessaires, que pour les vivres

1. *Note.* — Avantages réciproques qui résulteraient de ce plan de cantonnement pour les deux Couronnes. *(Note du manuscrit.)*

2. Ce qui reviendrait et resterait à la France par l'événement du présent cantonnement. *(Note du manuscrit.)*

3. Nécessité pour la France de conserver Gaspé. *(Note du manuscrit.)*

et munitions dont nous aurions besoin, jusqu'à ce que solidement établis, nous puissions nous suffire à nous-mêmes, du moins pour les vivres et provisions de bouche ; car pour les détachements, il faut toujours que nous soyons en état d'en tirer de Québec, lorsque les circonstances le demanderont, dans le cas d'attaque ou de défense. La même observation qu'on fait ici sur l'avantage de la communication de Gaspé à Québec par le fleuve St Laurent, peut s'appliquer à celle que nous donne également avec Québec la rivière St Jean que nous nous sommes ci-devant conservée, et qui fait notre point de séparation et de partage avec l'Anglais.

Il est en effet très facile [1] de communiquer, l'hiver comme l'été et par terre de la rivière St Jean à Québec, surtout pour les détachements dont on pourrait avoir besoin à la rivière St Jean dans le cas d'attaque ou de défense ; et voici la route qu'on peut tenir et suivre.

De Québec [2] à la rivière aux loups ou du loup.

De la rivière du Loup par un portage de 18 lieues au lac Temiscouata.

Du lac Temiscouata à Madaoechka.

De Madaoechka au grand Sault [3].

Du Grand Sault à Medoctek.

De Medoctek à Ecouba, poste des sauvages du père Germain Jésuite.

D'Ecouba à Jemsée.

De Jemsée en quittant la rivière St Jean, traversant le lac Dagidemoech, remontant par la rivière du même nom par un portage de 6 lieues à la rivière de Petkoudiak.

De Petkoudiak à Méméramcouk en descendant la rivière qui porte ce nom.

De Méméramcouk, par un portage de trois lieues, à Nechkak.

De Nechkak à Beauséjour ; et à fin de faire voir à la Cour que la route qu'on lui trace ici de Québec à Beauséjour, n'est pas un

1. Facilités de communiquer, l'hiver comme l'été, et par terre, de la rivière St Jean à Québec. (*Note du manuscrit.*)

2. Route par terre de Québec à la rivière St Jean. (*Note du manuscrit.*)

3. Importance du poste ci-contre, rivière de Madaoechka et le Grand Sault ; recourir sur cela à ce qu'il en a été dit dans le mémoire, sur la nécessité d'établir et de fortifier la rivière de Madaoechka pour ôter aux Anglais jusqu'à le connaissance de la route ci-dessus décrite et tracée.

système chimérique et de pure imagination, il est facile de lui en administrer la preuve de fait.

Plusieurs détachements [1] en faisant cette route, même l'hiver sont arrivés facilement, et dans l'espace d'un mois, de Québec à Beauséjour, et c'est ainsi et par cette même route que nous sont parvenus et dans l'espace d'un mois, les détachements commandés par Mrs Marin et de Montesson.

Comme jusqu'à présent nous n'avons décrit et désigné que ce qui reviendrait à la France du côté du nord de la Baie-Verte, par l'événement du cantonnement proposé depuis les Gasparaux jusqu'à Gaspé, il s'agit présentement [2] de tracer et de marquer avec la même exactitude et la même précision ce qui lui reviendrait du côté du Sud de la Baie-Verte jusqu'à Campseau et qui peut faire et contenir une étendue de 40 à 50 lieues de contour.

La France aurait par le nouveau cantonnement depuis la baie Verte jusqu'à la rivière de Kagib8g8ek.

De Kagib8g8ek à la rivière Philippe.

De la rivière Philippe à Emchick.

D'Emchik à Tagamigouche.

De Tagamigouche à Pictou.

De Pictou à Natkigouiech.

De Natkigouiech au grand passage dit Fronssac.

Du grand passage à la baie de Chedabouctou qui joint Campseau.

Sur ce dernier poste [3] et pour prévenir les prétentions que pourraient avoir à ce sujet les Anglais, soit inquiétude sur les établissements que nous y pourrions faire, ou sur ce qu'eux-mêmes voudraient peut-être y former, il est aisé d'apaiser sur cela, d'un côté leur inquiétude et de l'autre de mettre des bornes aux desseins qu'ils pourraient avoir sur Campseau.

On pourrait, il conviendrait même, de stipuler de part et d'autre dans le nouveau traité de cantonnement, que les Français ni les Anglais ne pourraient faire aucun établissement à Camp-

1. Détachements canadiens parvenus de Québec à Beauséjour en moins d'un mois. *(Note du manuscrit.)*

2. Ce qui reviendrait à la France du côté du Sud depuis la baie-Verte jusqu'à Campseau. *(Note du manuscrit.)*

3. Observations à faire et mesures à prendre sur le poste de Campseau pour parer à l'avidité de l'Anglais, et lui oter toute inquiétude sur l'usage que nous pourrions faire de ce poste. *(Note du manuscrit.)*

seau ; sous la condition cependant et la réserve du droit de pêche de la part des Français seulement.... Comme, aussi et en conséquence d'y pouvoir établir et construire des cabanes de pêcheurs et des échaffaux pour y sécher la morüe ; sans que les Anglais puissent les y troubler, et qu'aucune des deux nations puisse pêcher au delà des limites qui lui seront prescrites, ni contre les règlements qui seront faits à ce sujet.

Défendre pareillement par le même traité de cantonnement, à chacune des deux Nations, d'exercer de part ni d'autre aucune fraude ni contravention sous telles peines qu'il plaira aux deux Couronnes de porter et d'infliger contre les contrevenants.

Quoiqu'on imagine avoir prévu et dit sur ce plan de cantonnement tout ce qui peut tendre à établir entre les deux nations un équilibre d'intérêt proportionnel, et une paix solide, on ne croit pas cependant hors de propos d'observer ici à la Cour l'avantage particulier que la France peut retirer de la proximité de Campseau et de Louisbourg, le second pouvant recevoir du premier des secours de vivres en temps de paix, lorsque nos nouveaux établissements (de ce côté là) auront atteint par la culture des terres, un degré de fertilité et de solidité, qui puissent les mettre en état non seulement de se suffire à eux-mêmes, mais de fournir à Louisbourg de leur superflu, et en temps de guerre, des secours de détachements sans que l'Anglais puisse s'y opposer.

D'ailleurs c'est encore un nouvel avantage qu'on peut retirer du plan de cantonnement proposé. Campseau met complètement l'île St Jean à couvert ; et il est aisé d'apercevoir en parcourant la chaîne de correspondance qui se trouve de poste en poste dans le partage proposé, qu'on a eu en vue de pouvoir tellement secourir et soutenir l'un par l'autre qu'ils ne pussent être attaqués, sans être en état de se prêter mutuellement les secours qu'ils pourraient se donner, et l'Anglais doit d'autant moins se plaindre de cette attention pour la France dans le partage qu'il lui en fait qu'il peut retirer du sien les mêmes facilités et le même avantage par la disposition même des postes qui lui reviennent et qui lui sont cédés par ce plan de cantonnement.

Malgré toutes les précautions qu'on a prises pour y observer tout ce qui pourrait le rendre solide et en faciliter l'exécution, si cependant les deux Couronnes y apperçoivent encore quelque ombre de difficulté ou quelque apparence de partialité, il serait

facile de lever l'une et de faire disparaître le soupçon de l'autre, surtout vis-à-vis la Cour d'Angleterre, à qui sûrement on cède dans ce plan de cantonnement beaucoup plus qu'il ne lui appartient, et qu'il ne lui a été cédé par le traité d'Utrecht. Ainsi, si du côté de la France il y avait quelque changement à faire il faudrait que ce fut pour céder moins et jamais plus.

Il aurait été même à souhaiter de la part de la France (si elle avait affaire à une nation plus traitable, moins avide et plus conciliante), que les Anglais eussent voulu céder Chibouctouk [1] et se borner à la Haive, d'où il aurait résulté que chaque nation se serait exécutée, en cédant chacune quelque chose de ses droits.

On pense même que pour ne pas se mettre tout d'un coup à découvert vis à vis de l'Anglais en lui proposant ce plan de cantonnement, on pourrait lui faire cette dernière proposition sauf (par licite et prudente politique) à en essuyer un refus qui, peut-être par voie de composition, nous en épargnerait plusieurs autres, et mettrait l'Anglais dans le cas et la nécessité de nous céder en échange de ce que nous lui demanderions, ce qu'il ne nous offrirait pas sans cela, et d'autant moins que depuis 1749 qu'il s'est établi à Chibouctou, on lui a vu chaque année multiplier et étendre ses prétentions, dans la vue sans doute, que plus il en demanderait, plus il lui en resterait, lorsqu'on viendrait à se borner de part et d'autre.

1. Observations sur le poste de Chibouctou (actuellement Alifax) qu'il serait important que les Anglais voulusent céder, et auquel ils devraient réellement renoncer, s'ils étaient moins avides de s'agrandir et plus amateurs de la paix. *(Note du manuscrit.)*

CI

REGISTRES DES ACADIENS

DE

BELLE-ILE-EN-MER

(Suite)[1]

PAROISSE DE BANGOR.[2]

Généalogie des familles acadiennes établies dans la paroisse de Bangor, de Belle-Isle-en-mer, rapportée au présent registre conformément à l'arrêt de la cour dont copie ci-dessus et des autres parts.

Familles de Charles et Simon Leblanc.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingtième jour du mois de février avant midi, a comparu Charles Leblanc et Simon Leblanc, frères germains, métayers au village de Kerourdé, paroisse de Bangor, accompagnés de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Pierre Trahant, tous acadiens, demeurant en cette isle, paroisse de Bangor, témoins devant lesquels les dits Charles et Simon Leblanc nous ont déclaré savoir : Le dit Charles Leblanc être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en Acadie, de Jacques Leblanc et de Catherine Landry. Le dit Jacques Leblanc né au Port Royal, et décédé en la paroisse de Saint-Charles, issu de René Leblanc et d'Anne Bourgeois, tous deux décédés en la dite paroisse, et René Leblanc, descendu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu. La dite Catherine Landry née à Pigiguitk, paroisse de l'Assomption en mil six cent quatre-vingt-quatre et décédée aux Mines en mil sept cent cinquante-quatre, de Jean Landry, de la dite paroisse et décédé en la paroisse de la

1. Voir *Documents inédits*, Vol. II, p. 165, et Vol. III, page 5.
2. L'en-tête de ce registre est le même que celui de la commune du Palais. — Voir *Doc. inéd.*, Vol. II, pp. 167-169.

Sainte-Famille en mil sept cent quarante-quatre, et de Bernarde Gaudet du Port Royal morte au dit lieu.

Du mariage du dit Jacques Leblanc et de Catherine Landry son épouse sont nés aux Mines dans la paroisse de Saint-Charles :

Anne Leblanc mariée à Jean Gautrot, fils de Claude Gautrot et de Marie Thériot, de la dite paroisse, transportés au Maryland colonie anglaise dans l'Amérique septentrionale.

Jean Leblanc, marié à Magdeleine Thériot, fille de Germain Thériot et d'Anne Broussard de la dite paroisse, le dit Leblanc décédé à Southampton en Angleterre avec sa femme.

Marie Leblanc mariée à Charles Gautrot fils du dit Claude Gautrot et de Marie Thériot, transportés aux Virgines.

Marguerite Leblanc, née aux Mines en mil sept cent, et mariée dans la dite paroisse à Joseph Granger fils de René Granger et de Marguerite Thériot à la Rivière-aux-Canards paroisse de Saint-Joseph, le dit Joseph Granger mort à Falmouth le premier janvier mil sept cent cinquante-sept et la dite Marguerite Leblanc demeurant en cette isle au village d'Andrestol paroisse du Palais.

Honoré Leblanc né en la dite paroisse de Saint-Charles le vingt-un octobre mil sept cent dix, marié à Pigiguitk paroisse de l'Assomption à Marie Trahant née de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist. Laquelle Marie Trahant est morte à Liverpool en Angleterre au mois de juin mil sept cent soixante-trois, et le dit Honoré Leblanc du présent habitant au village de Bordustard, paroisse du Palais.

Magdeleine Leblanc née en la paroisse Saint-Charles en l'année mil sept cent douze, mariée à Jean-Baptiste Melançon, fils de Jean Melançon et de Marguerite Dugast de la même paroisse et transportés par les Anglais au Maryland.

Françoise Leblanc née en la dite paroisse en mil sept cent seize, et mariée à Charles Granger, fils de René Granger et de Marguerite Thériot de la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le dit Charles Granger mort à Falmouth, le vingt-neuf septembre mil sept cent cinquante-six et Françoise Leblanc, demeurant au village de Keruest paroisse de Bangor.

Joseph Leblanc né en la dite paroisse Saint-Charles au mois de juin de l'année mil sept cent vingt-deux, marié à Elizabeth Gaudet fille de Bernard Gaudet et d'Elizabeth sa femme du Port Royal et passé avec sa famille au Mississipi.

Judith Leblanc née en mil sept cent vingt-quatre en la dite paroisse, mariée à Germain Thibodault, fils de Jean Thibodault et Marguerite Hébert de la même paroisse et tous deux morts à Falmouth en mil sept cent cinquante-six.

Catherine Leblanc née en la dite paroisse en mil sept cent vingt-huit, mariée à Jean-Baptiste Babin, fils de Pierre Babin et de Magdeleine Bourg de la dite paroisse, et transportés par les Anglais au Maryland.

Elizabeth Leblanc, née en la dite paroisse en mil sept cent trente, mariée avec dispense du troisième degré de consanguinité à Simon Leblanc fils de Joseph Leblanc dit Lemaigre et d'Anne Bourg, de la même paroisse et transportés par les Anglais au Maryland.

Le susdit Charles Leblanc né en la paroisse Saint-Charles au mois d'octobre mil sept cent dix-huit, marié au dit lieu au mois d'août mil sept cent quarante-un, à Elizabeth Thibodault, fille de Jean Thibodault et de Marguerite Hébert de la dite paroisse, la dite Elizabeth Thibodault née en mil sept cent dix-huit. Jean Thibodault né au Port Royal d'un autre Jean Thibodault et ce Jean Thibodault descendu de Pierre Thibodault venu de France et tous morts au dit lieu. Marguerite Hébert fille d'Emmanuel Hébert et d'Andrée Lebrun, Emmanuel Hébert descendu d'Etienne Hébert venu de France avec Marie Gaudet sa femme, établis au Port Royal et tous morts au dit lieu.

Du mariage de Charles Leblanc avec Elizabeth Thibodault sont nés à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph en Acadie, les enfants ci-après, savoir :

Marie Blanche Leblanc, au mois d'août mil sept cent quarante-trois, mariée à Olivier Daigre, habitant au village de Chubiguer, paroisse du Palais.

Marguerite Leblanc, née en la dite paroisse Saint-Joseph, le deux février mil sept cent quarante-quatre et mariée à Joseph Ignace Richard, né à Pigiguitk, paroisse de la Sainte-Famille, le dix-sept février mil sept cent quarante-trois, de Pierre Richard et de Marie Josèphe Leblanc, le dit Joseph Ignace Richard, et femme demeurant actuellement au village de Kerourdé, paroisse de Bangor. De ce mariage est issu Jean-Charles Richard, né en cette isle paroisse du Palais, au mois de janvier mil sept cent soixante-six.

Jean-Baptiste Leblanc, né en la dite paroisse Saint-Joseph, au mois d'avril mil sept cent quarante-six.

Olivier Leblanc, né au dit lieu en mil sept cent quarante-huit.

Marine Leblanc, née au dit lieu au mois d'août mil sept cent cinquante.

Anselme Leblanc, né au dit lieu au mois de janvier mil sept cent cinquante-deux.

Enfants issus de feu Germain Thibodault et de feue Judith Leblanc, demeurant au village de Bortémont, paroisse de Bangor, savoir :

Marie Thibodault, née le six novembre mil sept cent quarante-trois, en la paroisse Saint-Joseph, Rivière aux Canards en Acadie, mariée le vingt-neuf mars mil sept cent soixante-cinq, à Pierre Granger, demeurant au village de Bortémont, paroisse de Bangor.

Elizabeth Thibodault, née en la dite paroisse au mois de mars mil sept cent quarante-cinq.

Anne Thibodault, née au dit lieu en l'année mil sept cent quarante-sept.

Simon Leblanc, né le sept de mai mil sept cent vingt-six, en la paroisse de Saint-Charles, frère germain de Charles Leblanc, et descendu des mêmes aïeux, marié le treize août, mil sept cent quarante-trois à Cobeguitk, paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Marguerite Bourg, née en la dite paroisse, en mil sept cent vingt-deux, de Jean Bourg, décédé à l'île Saint-Jean, en mil sept cent cinquante-cinq, et de Françoise Aucoin, morte en la même année dans la traversée de l'île Saint-Jean en Europe. La dite Marguerite Bourg, décédée à Falmouth, le seize octobre mil sept cent cinquante-six.

De ce mariage, sont nés en la paroisse de Saint-Charles, Françoise Leblanc, née le quatorze mai mil sept cent quarante-cinq, de présent religieuse aux Ursulines de Morlaix.

Jean Leblanc, né au dit lieu le vingt-trois octobre mil sept cent quarante-six.

Basile Leblanc, né au dit lieu au mois de janvier mil sept cent quarante-huit.

Simon Leblanc, né au dit lieu le 20 février mil sept cent cinquante.

Le dit Simon Leblanc, marié en secondes noces, le deux août mil sept cent cinquante-sept, à Falmouth en Angleterre, par l'abbé

Colomb, à Marie Trahant, fille de Joseph Trahant et d'Elizabeth Thériot, sœur germaine de Jean-Baptiste Trahant, demeurant au village de Borménahic, paroisse de Locmaria et descendu des mêmes aïeux, la dite Marie Trahant, mariée en premières noces, à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, à François Granger, frère germain de Laurent Granger, demeurant au village de Lanno, paroisse de Sauzon, le dit François Granger, mort à Falmouth sans enfant de son mariage avec la dite Marie Trahant, au mois de septembre mil sept cent cinquante-six.

Du second mariage de Simon Leblanc avec Marie Trahant, sont nés, savoir :

Joseph Leblanc, le premier novembre mil sept cent soixante-quatre, à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul de Léon.

Pierre-Marie Leblanc, le vingt-cinq décembre mil sept cent soixante-six, à Belle-isle-en-mer, paroisse de Bangor.

Telle est la déclaration de Charles et Simon Leblanc, de laquelle lecture leur faite ils ont dit qu'elle contenait vérité, et ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés.

Clos et arrêté sous les seings des témoins ci-devant nommés et sous ceux de messire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent, recteur de Bangor, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Jean Tiernay, du village de Kervarigeon, paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt février mil sept cent soixante-sept, a comparu Jean Tiernay, du village de Kervarigeon, en la paroisse de Bangor, en cette isle. Lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Pierre Trahant, tous acadiens demeurant en cette dite paroisse de Bangor, a déclaré être né au mois de février en l'année mil sept cent quarante en la province de Limerick en Irlande, paroisse de Saint-Bernard, d'André Tiernay et de Marguerite Royant [1] et marié à Liverpool à Magdeleine Pélagie Hébert, née à Pigiguitk, paroisse de l'Assomption, en l'année mil sept cent quarante-cinq, de Joseph Hébert et de

1. *Ryan?* (probabilité suggérée par M. Rameau).

Magdeleine Trahant; Joseph Hébert fils de Jean Hébert et de Magdeleine Dugast; Jean Hébert, né d'Emmanuel Hébert et d'Andrée Lebrun; Emmanuel Hébert issu d'Etienne Hébert venu de France avec Marie Gaudet sa femme, établis à Port Royal et morts au dit lieu. Magdeleine Trahant, née en la paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent quatre, d'Alexandre Trahant et de Marie Pellerain; Alexandre Trahant issu de Guillaume Trahant venu de France et marié au Port Royal à Magdeleine Brun et tous deux décédés au dit lieu; Marie Pellerain, fille de Jacques Pellerain venu de Québec, et de Marie Colbec aussi de Québec et mariés à Beaubassin dans l'Acadie.

Du mariage de Jean Tiernay avec Magdeleine Pélagie Hébert sont nés à Morlaix les deux enfants ci-après : André Tiernay en la paroisse de Saint-Melaine, évêché de Tréguier, au mois de décembre mil sept cent soixante-quatre.

Daniel Tiernay, né en la dite paroisse, le quinze de mars [1] mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration de Jean Tiernay, de laquelle lecture faite, il a dit qu'elle contenait vérité et a signé avec les témoins dénommés au présent.

Clos et arrêté sous les seings de messire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent, recteur de Bangor, et de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et sous le notre commis à cet effet les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Charles Hébert, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt février mil sept cent soixante-sept, a comparu Charles Hébert, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor en cette isle. Lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, tous acadiens demeurant en cette isle, dite paroisse de Bangor, a déclaré être né à Pigiguitk, paroisse de l'Assomption, au mois de février mil sept cent trente-un, de Charles Hébert et de Marie Daigre de la dite paroisse; Charles Hébert issu de Jean Hébert et de Magdelaine Dugast; et Jean Hébert venu d'Emmanuel

1. *Sic.*

Hébert et d'Andrée Lebrun; et Emmanuel Hébert descendu d'Etienne Hébert sorti de France avec Marie Gaudet sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu. Marie Daigre fille de Bernard Daigre et de Claire Bourg; Bernard Daigre issu de Jean Daigre, venu de France, marié à Marie Gaudet du Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Le dit Charles Hébert marié à Memeramcouk, en la baie de Beaubassin, au mois de novembre mil sept cent cinquante et un, à Marie Poirier, fille de Joseph Poirier et de Jeanne Arseneau de la baie Verte au dit Beaubassin; Marie Poirier morte avec tous ses enfants sur les côtes de Portugal où le navire qui les passait en Europe fit naufrage au mois de décembre mil sept cent cinquante-huit.

Le dit Charles Hébert, marié en secondes noces en la paroisse de Saint-Servant, évêché de Saint-Malo, au mois d'avril mil sept cent soixante-trois, à Jeanne Lucas, fille de Joseph Lucas et de Jeanne Monvilain, du dit lieu; la dite Jeanne Lucas décédée au dit Saint-Servant en l'année mil sept cent soixante-quatre, ayant laissé de son mariage une enfant nommée Marie-Théotiste Hébert, née au dit Saint-Servant, au mois d'octobre mil sept soixante-quatre.

Le dit Charles Hébert, marié en troisièmes noces en la dite paroisse de Saint-Servant, au mois de juillet mil sept cent soixante-cinq, à Marie Le Coq, fille de Jacques Le Coq et de Magdeleine Laurent, demeurant au dit Saint-Servant, d'où ils sont originaires.

Telle est la déclaration de Charles Hébert, de laquelle lecture faite, il a dit qu'elle contenait vérité et déclaré ne savoir signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés au présent et sous ceux de Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent, recteur de Bangor, et de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Claude-Joseph Billeray, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt février mil sept cent soixante-sept, a comparu Claude-Joseph Billeray, métayer, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor, en cette isle lequel en présence

de Charles Granger, Jean Thériot, Simon-Pierre Trahant, et Jean Granger, témoins tous acadiens demeurant en cette isle devant lesquels il a déclaré être né à Vernier-Fontaine, diocèse de Besançon en Franche-Comté, douze novembre mil sept cent vingt-sept, de Jean-Claude Billeray et d'Anne Monique Golard, du dit lieu, marié le vingt-six de juin mil sept cent cinquante, au port La Joie, en l'isle Saint-Jean, à Brigitte Deforest, née à Pigiguitk, paroisse de la Sainte-Famille, le vingt-neuf avril mil sept cent vingt-neuf, de Michel Deforest et de Marie Bellemère; Michel Deforest est issu de Michel Deforest et de Marie Hébert de la même paroisse, tous deux morts au dit lieu; Marie Bellemère, fille de Jacques Bellemer venu de France avec sa femme Perrine Bazile, tous deux aussi morts au Port Royal.

Du mariage de Claude-Joseph Billeray et femme sont nés Marie-Jeanne Billeray, le vingt-neuf juillet mil sept cent cinquante-neuf en la paroisse de Pleurtuit, évêché de Saint-Malo.

Joseph-Jean Billeray né au dit lieu le trois novembre mil sept cent soixante-un.

Telle est la déclaration de Claude-Joseph Billeray, de laquelle lecture lui faite, il a dit qu'elle contenait vérité.

Clos et arrêté sous son seing, ceux des témoins dénommés au présent, de messire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent, recteur de Bangor, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, les dits jour mois et an que devant, aussi sous le seing du déclarant.

Famille de Pierre Deline, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept, le vingt-un février, a comparu Pierre Deline, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor, lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, tous acadiens demeurant en cette isle, a déclaré être né en la paroisse d'Ambleville, grand vicariat Pontoise en Texin français Election de Magny, le quatre novembre mil sept cent vingt-un, de Jean Deline et de Michelle Petit, marié à Saint-Servant de Saint-Malo, le dix-sept janvier mil sept cent soixante-quatre, à Rosalie Bonnière, née à Pigiguitk le vingt-neuf mai mil sept cent trente-neuf, de Pierre Bonnière

et de Magdeleine Josèphe Deforest. Le dit Bonnière natif de Bretagne et mort à Plymouth en Angleterre. Magdeleine Josèphe Deforest sœur germaine de Brigitte Deforest et descendu des mêmes aïeux. Déclare de plus le dit Pierre Deline avoir eu le douze novembre mil sept cent soixante-deux une fille de la dite Rosalie Bonnière avant son mariage nommée Perrine-Marguerite-Adelaïde qu'il a reconnue et légitimée lors de son mariage avec la dite Rosalie Bonnière, le dix-sept janvier mil sept cent soixante-quatre, ainsi qu'il est constaté par l'acte de mariage sur les registres de la paroisse de Saint-Servant et que depuis ce mariage il a eu de la même femme, deux autres enfants ci-après nommés, savoir :

Marie Magdeleine Deline née à Saint-Servant le trois juillet mil sept cent soixante-cinq.

Pierre Benoist né à Belle-Isle-en-mer, paroisse de Bangor, le deux décembre mil sept cent soixante-six.

La dite Rosalie Bonnière mariée en premières noces au havre Saint-Pierre en l'île Saint-Jean au mois de septembre mil sept cent cinquante-huit à Jean Rivet né à Pigiguitk, paroisse de la Sainte-Famille, en l'année mil sept cent vingt-sept, d'Etienne Rivet et d'Anne Leprince, lequel Jean Rivet mort sur un corsaire de Saint-Malo en mil sept cent soixante.

Du mariage de la dite Rosalie Bonnière avec Jean Rivet est née une fille au dit Saint-Servant de Saint-Malo, le vingt-sept mai mil sept cent soixante, nommée Rose-Pélagie-Julienne Rivet.

Telle est la déclaration de Pierre Deline qu'il a affirmé véritable après lecture faite et a déclaré ne savoir signer.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés, de Messire le recteur de Bangor, de M. Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Guillaume Montet, demeurant au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt-un février mil sept cent soixante-sept, a comparu Guillaume Montet métayer au village de Kervarigeon, paroisse de Bangor, lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, aussi acadiens demeurant en cette isle, a déclaré être né en la paroisse de Cajolay dans le Périgord, le vingt-trois janvier mil sept cent trente-sept

de François Montet et de Marie Martin, marié à Liverpool par Messire Brayelle, prêtre, le dix-neuf avril mil sept cent soixante-trois à Marie-Josèphe Vincent, née à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, le vingt-deux avril mil sept cent quarante-six, de Joseph Vincent,— fils de Michel Vincent et d'Anne-Marie Doüaron, de la même paroisse, le dit Joseph Vincent, mort à Liverpool, au mois de septembre mil sept cent cinquante-six,— et de Marguerite Baudart, fille de Pierre Baudart, venu de France et décédé au Maryland.

Du mariage de Joseph Vincent et de Marguerite Baudart est né en la dite paroisse de Saint-Joseph, le quinze octobre mil sept cent quarante-huit, Pierre Vincent.

Du mariage de Guillaume Montet avec Marie-Josèphe Vincent sont nés, savoir :

Pierre Montet, à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul de Léon, le vingt-trois janvier mil sept cent soixante-quatre.

Marie-Françoise Montet née au Palais, Belle-Isle-en-mer, paroisse Saint-Gérand, douze novembre mil sept soixante-cinq.

Telle est la déclaration de Guillaume Montet, de laquelle lecture lui faite et a déclaré qu'elle contenait vérité et ne savoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés au présent, de M. le recteur de Bangor, de M. Le Loutre, prêtre, et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Jean et Pierre Granger, frères, du village de Bortémont, paroisse de Bangor en cette isle.

L'an mil sept cent soixante-sept, le vingt-deux février, ont comparu Jean et Pierre Granger métayers au village de Bortémont de Bangor, lesquels en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Granger, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, ont déclaré, savoir : Jean Granger être né à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, le dix-neuf mars mil sept cent quarante, de François Granger et d'Anne Landry ; le dit François Granger, fils de René Granger et de Marguerite Thériot et le dit René Granger issu de Laurent Granger

né à Plymouth en Angleterre, marié au Port Royal, abjuration faite, à Marie Landry du dit Port Royal, décédés au dit lieu. Le dit François Granger mort à Falmouth le premier novembre mil sept cent cinquante-six. Anne Landry, fille de François Landry et de Marie Doucet de la dite paroisse de Saint-Joseph. Le dit François Landry issu d'Antoine Landry et de Marie Thibaudault de la même paroisse. La dite Anne Landry morte à Falmouth, le quinze juillet mil sept cent cinquante-six.

Le dit Jean Granger, marié au dit Falmouth, le dix-neuf octobre mil sept cent soixante-un, à Marie-Blanche Thériot, née en la dite paroisse Saint-Joseph, le onze juin mil sept cent quarante-quatre de Jean Thériot et de Marie Daigre de la dite paroisse ; la dite Marie-Blanche Thériot, sœur germaine et issue des mêmes aïeux que les femmes de Simon, de Jean-Baptiste et d'Armand Granger de la paroisse du Palais où la généalogie en a été faite.

Du mariage du dit Jean Granger et de Marie-Blanche Thériot sont nés, savoir :

Simon-François Granger à Falmouth le dix-huit décembre mil sept cent soixante-deux.

Marie-Anne Granger à Morlaix, paroisse Saint-Martin, évêché de Saint-Paul de Léon, le onze décembre mil sept cent soixante-quatre.

Le dit Pierre Granger a déclaré être né à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph le neuf novembre mil sept cent quarante-trois et frère germain du dit Jean Granger et descendu des mêmes aïeux, marié à Morlaix, paroisse de Saint-Martin le vingt-neuf mai mil sept cent soixante-cinq à Marie Thibaudault née en la dite paroisse de Saint-Joseph le six de novembre mil sept cent quarante-trois de Germain Thibaudault et de Judith Leblanc, lequel Germain Thibaudault est décédé à Falmouth en Angleterre, en mil sept cent cinquante-six, frère germain de Jean Thibaudault et descendu des mêmes aïeux. Judith Leblanc née en la paroisse de Saint-Charles, sœur germaine de Charles et de Simon Leblanc et descendue des mêmes aïeux, et morte à Falmouth au mois d'octobre mil sept cent cinquante-six.

Du mariage de Pierre Granger et de Marie Thibaudault est né au Palais, Belle-Isle-en-mer, paroisse Saint-Gérand, le quatorze janvier mil sept cent soixante-six Jean-Marie Granger.

Ont de plus les dits Jean et Pierre Granger déclaré avoir pour frères et sœurs, savoir :

François-Xavier né à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph le vingt-sept novembre mil sept cent quarante-cinq, actuellement en mer.

François-René né au dit lieu le trente janvier mil sept cent quarante-huit, actuellement à Morlaix.

Elizabeth née au dit lieu le huit mars mil sept cent cinquante actuellement à Morlaix.

Marie-Françoise née au dit lieu le huit novembre mil sept cent cinquante-un, de présent au village de Kerguinolay paroisse de Bangor.

Marie-Magdeleine née en la paroisse Saint-Joseph, le six avril mil sept cent cinquante-trois et de présent au village de Bortémont en la paroisse de Bangor.

Telle est la déclaration de Jean et Pierre Granger frères germains ; après lecture faite ils ont dit qu'elle contenait vérité.

Clos et arrêté sous leurs seings, ceux des témoins denommés et de M. le recteur de Bangor, de M. l'abbé Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour et an que devant.

Famille de Jean Thériot du village de Bortémont, paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt-deux février mil sept cent soixante-sept a comparu Jean Thériot métayer au village de Bortémont lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Simon Trahant et Simon Granger, tous acadiens, demeurant en cette isle témoins a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, de Jean Thériot de la dite paroisse, et de Marie Landry née à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille le dix-sept juin mil sept cent quatorze ; Jean Thériot, fils de Claude Thériot et d'Agnès Aucoin et Claude Thériot issu d'un autre Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal, tous deux morts au dit lieu ; Agnès Aucoin, fille de Martin Aucoin et de Marie Gaudet, la dite Agnès Aucoin morte à Falmouth au mois d'octobre mil sept cent cinquante-six, et le dit Jean Thériot père du déclarant mort au dit lieu en la même année ; Marie Landry mère du déclarant

issue de Pierre Landry et de Marguerite Forest ; Pierre Landry descendu d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, et Marguerite Forest issue de Pierre Forest et de Cécile Richard de la paroisse de la Sainte-Famille.

Du mariage de Pierre Landry et de Marguerite Forest sont nés en la dite paroisse de la Sainte-Famille, savoir :

Marie Landry mère du déclarant.

Anne Landry née au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent quinze ; mariée au dit lieu en mil sept cent trente-trois à Joseph Babin, fils de Vincent Babin et d'Anne Thériot. Le dit Joseph Babin transporté avec sa femme à la Virginie où la dite Anne Landry est morte.

Augustin Landry né au dit lieu au mois de mai mil sept cent dix-neuf et y marié en mil sept cent quarante-deux à Anne Rivet fille d'Etienne Rivet et d'Anne Leprince, la dite Anne Rivet morte en la dite paroisse en mil sept cent quarante-cinq. — Du mariage du dit Augustin Landry avec Anne Rivet et né Joseph Landry à Pigiguitk en mil sept cent quarante-trois. — Le dit Augustin Landry marié en secondes noces au dit lieu en mil sept cent quarante-sept à Marie Babin fille de Jean Babin et de Marguerite Bourg et transporté au Maryland avec ses enfants du premier et second mariage et sa femme.

Marguerite Landry née à Pigiguitk au mois d'octobre mil sept cent vingt-trois et mariée au dit lieu à Bruno Trahant né au mois d'août mil sept cent dix-neuf de Pierre Trahant et de Magdeleine Comeau transportés par les Anglais à Philadelphie.

Bazile et Brigitte, jumeaux, nés au dit lieu le quatorze mai mil sept cent vingt-sept, le dit Bazile marié a Brigitte Boudrot fille de Pierre Boudrot et de Magdeleine Hébert de la même paroisse et transportés au Maryland ; la dite Brigitte Landry mariée à la Sainte-Famille à Charles Trahant né au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent vingt-neuf et transportés au Maryland.

Joseph Landry né au dit lieu de Pigiguitk le quatorze avril mil sept cent trente, marié à Magdeleine Boudrot fille de Pierre Boudrot et de Magdeleine Hébert de la dite paroisse de la Sainte-Famille et transportés au Maryland.

Du mariage du dit Jean Theriot et de Marie Landry père et

mère du déclarant, sont nés à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, savoir :

Marie Thériot le vingt-un septembre mil sept cent trente-sept, mariée à Falmouth en Angleterre par Messire Edouard Coat au mois de mai mil sept cent soixante-deux, à Laurent Granger demeurant en cette isle au village de Lanno paroisse de Sauzon.

Marie-Magdeleine Thériot née le douze novembre mil sept cent trente-huit, au dit lieu et mariée à Falmouth après Pâques de l'année mil sept cent cinquante-huit à Simon Daigre du village de Kervellant en la paroisse de Sauzon.

Marie-Josèphe Thériot née au dit lieu le dix avril mil sept cent quarante-trois et mariée au dit Falmouth le deux février mil sept cent soixante-un, à Jean-Charles Daigre, demeurant au village de Kerzo, paroisse de Sauzon.

Anne-Gertrude Thériot née au dit lieu le quatorze octobre mil sept cent quarante-cinq, mariée à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul-de-Léon à Félix Boudrot demeurant au dit village de Kerzo, paroisse de Sauzon.

Elizabeth Thériot née au dit lieu le quinze septembre mil sept cent quarante-huit, demeurant avec sa mère au village de Bortémont.

Claude Thériot né au dit lieu le douze avril mil sept cent cinquante, demeurant avec sa mère au dit village de Bortémont.

Françoise-Euphémie Thériot née au dit lieu le trente août mil sept cent cinquante-trois, demeurant avec sa mère à Bortémont.

Jean Thériot, déclarant né en la dite paroisse de Saint-Joseph le treize février mil sept cent quarante-un, marié à Falmouth par Messire Edouard Coat à Marguerite Granger sœur germaine de Jean et de Pierre Granger demeurant au village de Bortémont et descendus des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, savoir :

Jean-Baptiste Thériot à Morlaix paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le sept août mil sept cent soixante-trois.

Marie-Catherine Thériot née à Belle-Isle, paroisse de Bangor, le six mai mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration du dit Jean Thériot de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle était vraie.

Clos et arrêté sous son seing, celui des quatre témoins denommés, de M. Le Sergent recteur de Bangor, de M. Le Loutre prêtre

missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour et an que devant.

Famille de Marie-Rose Rivet, veuve René Landry du village de Bordrehoüant, paroisse de Bangor.

Du vingt-deux février mil sept cent soixante-sept a comparu Marie-Rose Rivet, veuve René Landry metayère au village de Bordrehoüant paroisse de Bangor, laquelle en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Granger témoins tous acadiens demeurant en cette isle a déclaré être née à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille le dix-huit juillet mil sept cent sept, d'Etienne Rivet et d'Anne Leprince de la même paroisse; Etienne Rivet issu d'un autre Rivet et d'Anne Commeau, tous deux morts au dit lieu; Anne Leprince fille de Jean Leprince, venu de France, marié à Marguerite Hébert et tous deux morts à Pigiguitk, la dite Anne Leprince morte au Maryland.

Du mariage d'Etienne Rivet avec Anne Leprince sont nés au dit Pigiguitk savoir:

Michel Rivet en l'année mil sept cent neuf, marié en premières noces au dit Pigiguitk à Anne Landry, fille d'Abraham Landry et de Marie Guilbaud, la dite Anne Landry morte au dit lieu au mois de mai mil sept cent quarante. De ce mariage sont nés au dit Pigiguitk, Anne Rivet, Maximilien Rivet, Josèphe-Marie Rivet et Blaise Rivet. Le susdit Michel Rivet marié en secondes noces au Pigiguitk en mil sept cent quarante-un à Catherine Benoist, fille de Clément Benoist et d'Anne Babin, transportés par les Anglais au Maryland avec toute sa famille, où le dit Michel Rivet et Catherine Benoist sont morts.

Etienne Rivet né à Pigiguitk en mil sept cent dix-sept, marié au dit lieu en mil sept cent quarante-trois à Claire Forest, fille de Pierre Forest et de Magdeleine Babin et transporté au Maryland avec sa famille.

Anne Rivet née au dit Pigiguitk en mil sept cent dix-neuf mariée au dit lieu à Augustin Landry, fils de Pierre Landry et de Marguerite Forest, la dite Anne Landry (Rivet) décédée au dit Pigiguitk en mil sept cent cinquante. — De ce mariage sont issus: Joseph Landry et Marie Landry. — Le dit Augustin Landry

marié en secondes noces au dit Pigiguitk à Marie Babin et transporté avec sa femme et tous ses enfants au Maryland.

Claire Rivet née au dit Pigiguitk en mil sept cent vingt-trois mariée au dit lieu à Bonaventure Forest fils de Pierre Forest et de Magdeleine Babin, transportés avec leur famille au Maryland.

La dite Marie-Rose Rivet déclarante, mariée à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille le trente-un mai mil sept cent vingt-sept, à René Landry né à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph en l'année mil sept cent trois de René Landry et d'Anne Thériot : le dit René Landry issu d'un autre René Landry et de Michelle Gaudet, tous deux morts au dit lieu. Le dit René Landry, mari de la déposante mort en la dite paroisse le vingt-un septembre mil sept cent quarante-neuf.

Du mariage de la dite Rose Rivet avec feu René Landry sont nés à la Rivière aux Canards en la dite paroisse, savoir :

Jean Landry le vingt-un mai mil sept cent quarante-sept.

Marie-Josèphe Landry née en la dite paroisse le vingt-deux novembre mil sept cent quarante neuf ; — les dits Jean et Marie-Josèphe Landry, demeurant tous deux avec leur mère au village de Bordrehoüant en la paroisse de Bangor en Belle-Isle.

Françoise Landry née à la dite Rivière aux Canards le vingt-six janvier mil sept cent trente-trois et mariée en la dite paroisse à Joseph Babin, fils de Charles Babin et d'Anne Melançon des Mines paroisse de Saint-Charles, transportés au Maryland.

Marguerite Landry née en la même paroisse le quinze janvier mil sept cent trente-cinq mariée en Angleterre à Liverpool par Mr Walbleur prêtre, le quinze janvier mil sept cent cinquante-huit, à Cyprien Düon demeurant au village de Calastrene paroisse de Bangor.

Anne Landry née à la Rivière aux Canards le vingt-quatre février mil sept cent trente-neuf mariée à Liverpool par M. Wildoon prêtre le quinze mai mil sept cent cinquante-huit à Charles Leblanc demeurant au dit village de Bordrehoüant né à Pigiguitk paroisse de Sainte-Famille le vingt-deux août mil sept cent trente-quatre, d'Honoré Leblanc et de feue Marie Trahant, le dit Honoré Leblanc demeurant à Bordustard paroisse du Palais où la généalogie a été faite. — Du mariage d'Anne Landry et de Charles Leblanc sont nés deux enfants savoir : — Marie Leblanc à Liverpool le vingt août mille sept cent soixante-trois. — Claude Leblanc à

Morlaix paroisse Saint-Martin évêché de Tréguier, le vingt-trois mai mil sept cent soixante-cinq.

Magdeleine Landry née à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph au mois de septembre mil sept cent quarante-un, mariée à Belle-Isle-en-mer au Palais paroisse de Saint-Gérand, avec dispense pour degré de parenté de Monseigneur l'Evêque de Vannes le cinq février mil sept cent soixante-six, à René Trahant, demeurant au village de Calastrène paroisse de Bangor.

Telle est la déclaration de Marie-Rose Rivet, veuve René Landry, de laquelle lecture lui faite elle a dit qu'elle contenait vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings des quatre témoins dénommés au présent, de Mr Le Sergent recteur de Bangor, de Mr Le Loutre prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet les jour et an que devant.

Famille de Cyprien Duon du village de Calastrène paroisse de Bangor.

Le vingt-trois février mil sept cent soixante-sept a comparu Cyprien Duon métayer acadien, demeurant au village de Calastrène paroisse de Bangor, lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Granger tous acadiens demeurant en cette isle devant lesquels il a déclaré être né au Port Royal le premier avril mil sept cent vingt-neuf de Jean-Baptiste Duon sorti de la ville de Lyon en France et marié au dit Port Royal à Agnès Hébert fille d'Antoine Hébert et de Jeanne Coporon, le dit Duon mort au dit lieu. Du mariage de Jean-Baptiste Duon et d'Agnès Hébert sont nés au dit Port Royal, savoir :

Jean-Baptiste Duon en mil sept cent quinze, marié à Magdeleine Vincent à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, le vingt-deux janvier mil sept cent trente-six. De ce mariage sont nés Honoré Duon, Marie Duon, Marguerite Duon et Elizabeth Duon.

Honoré Duon né au dit Port Royal en mil sept cent dix-sept, marié à Anne-Marie Vincent fille de Michel Vincent, et d'Anne-Marie Doüaron. De ce mariage sont issus Perpétue Duon, Jean

Duon, François Duon, Marie Duon et Pierre Duon, tous restés à Halifax en la Nouvelle-Ecosse.

Jeanne Duon née au dit Port Royal en mil sept cent dix-neuf, mariée à François Dazi du dit Port Royal et transportés avec leur famille à Boston.

Pierre Duon né au Port Royal en mil sept cent vingt-un, marié en premières noces aux Mines paroisse de Saint-Charles à Angélique Aucoin fille de Martin Aucoin et de Catherine Hébert. De ce mariage sont issus Marie-Claire Duon et Marguerite Duon. — Le dit Pierre Duon marié en secondes noces en Angleterre à Bristol à Marguerite Aucoin fille de Joseph Aucoin et d'Anne Trahant demeurant en la paroisse de Plouhar évêché de Saint-Malo.

Abel Duon né au Port Royal en mil sept cent vingt-trois et marié à Boston où il a été transporté par les Anglais à une fille de Jacques Tourangeau et de demoiselle d'Entremont de ce présent au dit Boston avec sa famille.

Basile Duon né au dit Port Royal en mil sept cent trente marié au dit lieu à Magdeleine Comeau fille d'Augustin Comeau et de Marie Nantois, transportés par les Anglais à la Nouvelle-York.

Charles Duon né au dit Port Royal en mil sept cent trente-trois, marié à Halifax en la Nouvelle-Ecosse par M. Maillard prêtre des Missions Etrangères à Françoise Prigent fille de Charles Prigent et de Françoise Boudrot.

Euphrosine Duon née au Port Royal en mil sept cent vingt-cinq, mariée au dit lieu en mil sept cent quarante-six à Charles Vincent fils de Michel Vincent et d'Anne-Marie Douaron. Le dit Charles né à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph en mil sept cent vingt-sept. Le dit Charles Vincent et femme morts à Plymouth, au mois d'octobre mil sept cent cinquante-six. — De ce mariage sont issus : Jean Vincent demeurant avec son oncle et parrain Cyprien Duon au village de Calastrene ; Marie-Elizabeth Vincent demeurant avec son cousin Honoré Duon au village de Martha ; Rose-Pélagie Vincent et Elizabeth Vincent demeurant actuellement avec leurs oncle et tante Pierre Trahant et Magdeleine Vincent au village du Goëland paroisse de Bangor.

Claude Duon né au Port Royal le dix-huit février mil sept cent trente-six, marié à Miramichy par M. Manach prêtre des

Missions Etrangères, à Josèphe Vincent fille de Michel Vincent et d'Anne-Marie Douaron et passés avec leur famille à la Martinique.

Rosalie Duon née au Port Royal en mil sept cent quarante-un, et transportée avec Agnès Hébert sa mère à la Nouvelle-York.

Le dit Cyprien Duon, déclarant, marié à Liverpool en Angleterre par M. Walbleur, prêtre le quinze janvier mil sept cent cinquante-huit à Marguerite Landry, fille de feu René Landry et de Marie-Rose Rivet, demeurant au village de Bordrehoüant paroisse de Bangor en cette isle. — De ce mariage sont nés, savoir : Jean-Baptiste Duon à Liverpool le trois octobre mil sept cent cinquante-neuf ; Anne-Marie Duon née à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu, évêché de Tréguier le six août mil sept cent soixante-quatre ; Joseph Duon née à Belle-Isle-en-mer au Palais paroisse de Saint-Gérand le six avril mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Cyprien Duon de laquelle après lecture, il a dit contenir vérité et déclaré ne savoir signer.

Clos et arrêté sous les seings ci-après.

Famille d'Alexandre Aucoin du village de Calastrène paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt-trois février mil sept cent soixante-sept a comparu Alexandre Aucoin demeurant au village de Calastrène paroisse de Bangor. Lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle a déclaré être né à Cobeguitk paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, le dix août mil sept vingt-cinq d'Alexis Aucoin et d'Anne-Marie Bourg ; Alexis Aucoin décédé en mil sept cent cinquante-neuf, fils de Martin Aucoin et de Marie Gaudet ; Martin Aucoin sorti de France et mort ainsi que sa femme à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph ; Anne-Marie Bourg décédée à Boulogne en mer en mil sept cent soixante-six, issue de Martin Bourg et de Marie Potet du Port Royal et tous deux morts à Cobeguitk.

Du mariage d'Alexis Aucoin et d'Anne-Marie Bourg sont nés au dit Cobeguitk, savoir :

Pierre Aucoin en mil sept cent neuf, marié aux Mines paroisse de Saint-Charles à Elizabeth Brault, fille d'Antoine Brault et de Marie Dugast, passés à Québec avec leur famille.

Marie Aucoin née au dit Cobeguitk en mil sept cent treize, et mariée au dit lieu à Chérubin Brault transportés de l'isle Saint-Jean à Saint-Malo et tous deux morts au dit lieu.

Alexis Aucoin né au dit Cobeguitk en mil sept cent dix-sept et marié au dit lieu à Hélène Blanchard fille de Pierre Blanchard et de Françoise Brault, transportés de l'île Saint-Jean à Saint-Malo, où le dit Alexis Aucoin est décédé.

Jean Aucoin né au dit Cobeguitk en mil sept cent dix-neuf et marié à Marie Blanchard fille de Martin Blanchard et d'Elizabeth Dupuis, tous deux morts à L'Acadie et ont laissé une fille âgée d'environ dix-huit ans, demeurant chez son oncle François Aucoin de present à l'isle d'Aix.

Joseph Aucoin né au dit Cobeguitk en mil sept cent vingt-un marié en premières noces à Anne Blanchard fille de Pierre Blanchard et de Françoise Brault; la dite Anne Blanchard morte et tous ses enfants à Saint-Malo. Le dit Joseph Aucoin marié en secondes noces à une fille de Jean Hébert et de Claire Dugast demeurant à Saint-Malo.

François Aucoin né au dit Cobeguitk en mil sept cent vingt-cinq, marié en premières noces au dit lieu à Elizabeth Blanchard fille de Martin Blanchard et d'Elizabeth Dupuis, la dite Elizabeth Blanchard morte à Boulogne-en-mer, le premier mai mil sept cent soixante-un ou soixante-deux; le dit François Aucoin demeurant présentement à l'île d'Aix avec sa famille.

Hyacinthe Aucoin né au dit Cobeguitk en mil sept cent quarante-deux et marié au Palais où il demeure présentement.

Chérubin Aucoin né au dit Cobeguitk en mil sept cent trente sept, demeurant à Boulogne-en-mer.

Le susdit Alexandre Aucoin déclarant marié en premières noces aux Mines, paroisse de Saint-Charles à Marie Trahant née à la Rivière aux Canards en mil sept cent trente de Pierre Trahant et de Jeanne Daigre; la dite Marie Trahant sœur germaine de Pierre et de René Trahant demeurant au village de Calastrène paroisse de Bangor et descendue des mêmes aïeux, décédée à la Virginie le vingt-sept février mil sept cent cinquante-six.

De ce mariage est né à la Rivière aux Canards Marie Aucoin le sept juin mil sept cent cinquante-quatre.

Le susdit Alexandre Aucoin marié en secondes noces par Mre Jacques Legrand prêtre à Liverpool le vingt-deux octobre mil

sept cent cinquante-neuf à Elizabeth Duon fille de feu Jean-Baptiste Duon, et de Magdeleine Vincent demeurant au village du Goëland paroisse de Bangor.

De ce mariage sont nés, savoir :

Anne Aucoin à Liverpool le quatorze juillet mil sept cent soixante-un.

Geneviève-Nicolle Aucoin née le dix-sept juin mil sept cent soixante-cinq en la paroisse de Ploujean évêché de Tréguier.

Telle est la déclaration du dit Alexandre Aucoin de laquelle lecture faite il a déclaré contenir vérité et déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings des témoins ci-devant nommés, de M. Le Sergent recteur de Bangor et de M. Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Famille de René et Pierre Trahant frères demeurant au village de Calastrène paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt-quatre février mil sept cent soixante-sept ont comparu René et Pierre Trahant frères demeurant au village de Calastrène paroisse de Bangor, lesquels en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle, être nés savoir : le dit René Trahant à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph au mois de décembre mil sept cent trente-quatre de Pierre Trahant et de Jeanne Daigre ; Pierre Trahant issu de Jean Trahant et de Marie Boudrot du Port Royal ; Jean Trahant descendu de Guillaume Trahant, venu de France, et marié au Port Royal à Magdeleine Brun et tous deux morts au dit lieu.

Jeanne Daigre fille d'Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux décédés au Port Royal. Olivier Daigre issu de Jean Daigre sorti de France et marié au Port Royal à Marie Godet, tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Pierre Trahant décédé à Liverpool le dix août mil sept cent cinquante-six et de Jeanne Daigre morte au dit lieu au mois de juin mil sept cent cinquante-sept sont nés à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph :

Magdeleine Trahant le vingt-trois décembre mil sept cent trente-

deux, mariée en la dite paroisse au mois de novembre mil sept cent cinquante-trois à Charles Aucoin né au dit lieu de Pierre Aucoin et de Catherine Comeau, demeurant en la paroisse de Saint-Juliac évêché de Saint-Malo.

Jean-Baptiste Trahant le neuf août mil sept cent cinquante demeurant aussi en la dite paroisse Saint-Juliac.

Françoise Trahant née à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, le vingt-cinq décembre mil sept cent quarante-cinq, mariée à Liverpool le sept janvier mil sept cent soixante-trois à Pierre-Pascal Hébert fils de Jean Hébert et de feue Marguerite Trahant. Le dit Jean Hébert demeurant au village de Bordrehouat paroisse de Locmaria. Du mariage de Pierre-Pascal Hebert et de Françoise Trahant, est née à Morlaix, paroisse de Saint-Martin évêché de Saint-Paul-de-Léon, Elizabeth Hébert le vingt-quatre décembre mil sept cent soixante-quatre. La dite Elizabeth Hébert morte à la Cayenne ainsi que son père Pierre-Pascal Hébert ; la dite Françoise Trahant revenue de la Cayenne et demeurant actuellement avec son frère Pierre Trahant au village de Calastrene, paroisse de Bangor.

Le dit René Trahant déclarant marié en premières noces en Angleterre à Liverpool le douze février mil sept cent cinquante-huit à Anne Leblanc fille de Jean Leblanc et de Françoise Blanchard demeurant actuellement au village de Bernantec paroisse de Sauzon. De ce mariage est né Raphaël Trahant à Liverpool le vingt-huit décembre mil sept cent soixante-un.

Le dit René Trahant marié en secondes noces avec dispense de Monseigneur l'Evêque de Vannes, à Belle-Isle-en-mer au Palais, paroisse Saint-Gérand le cinq février mil sept cent soixante-six, à Magdeleine Landry fille de feu René Landry et de Marie-Rose Rivet veuve du dit Landry, demeurant actuellement au village de Bordrehouant paroisse de Bangor.

Et le dit Pierre Trahant a declaré être né en la dite Rivière aux Canards même paroisse Saint-Joseph au mois de mars mil sept cent trente-sept des mêmes père et mère que René Trahant son frère germain et descendu des mêmes aïeux, et s'être marié en Angleterre à Liverpool le huit mai mil sept cent cinquante-huit à Marguerite Duon née le quinze août mil sept cent quarante-un en la dite paroisse Saint-Joseph, fille de feu Jean-

Baptiste Duon, et de Magdeleine Vincent demeurant au village du Goéland paroisse de Bangor.

Que de ce mariage sont nés, savoir :

Marie-Elisabeth Trahant à Liverpool le dix-huit mars mil sept cent cinquante-neuf.

Geneviève née au dit lieu le vingt-neuf décembre mil sept cent soixante-deux.

Jean-Baptiste Trahant né à Morlaix paroisse de Saint-Martin évêché de Saint-Paul-de-Léon, le seize avril mil sept cent soixante-quatre.

Elizabeth-Appoline Trahant née à Belle-Isle-en-mer paroisse de Bangor le deux janvier mil sept cent soixante-sept.

Telles sont les déclarations des dits René et Pierre Trahant qu'ils ont affirmé véritables après lecture, déclarant ne savoir signer de ce interpellés.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés, de M. Le Sergent recteur de Bangor, de M. Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet le dit jour et an que devant.

Famille d'un autre Pierre Trahant demeurant au village du Goéland paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt-quatre février mil sept cent soixante-sept a comparu Pierre Trahant demeurant au village du Goéland paroisse de Bangor accompagné de Charges Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle, devant lesquels le dit Pierre Trahant a déclaré être né à Pigiguitk paroisse de l'Assomption au mois de juin mil sept cent vingt-trois de Pierre Trahant né en la dite paroisse le neuf juin mil six cent quatre-vingt-seize marié en la même paroisse le trente septembre mil sept cent seize à Magdeleine Comeau. Le dit Pierre Trahant père du déclarant demeurant actuellement au village de Bordrehouat paroisse de Locmaria, issu de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist ; le dit Guillaume Trahant descendu d'un autre Guillaume Trahant venu de France et marié au Port Royal à Magdeleine Brun, tous deux morts au dit lieu.

Jacqueline Benoist fille de Martin Benoist, et de Marie Chaussegros, tous deux de France, établis et morts au dit Port Royal.

La dite Magdeleine Comeau fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert du Port Royal, Jean Comeau issu d'un autre Jean Comeau venu de France, et Françoise Hébert fille d'Etienne Hébert venu de France, avec sa femme et tous morts au dit Port Royal.

Le dit Pierre Trahant déclarant marié en premières noces aux Mines paroisse de Saint-Charles à Marguerite Leblanc fille de Jean Leblanc et d'Anne Bourgeois de la même paroisse ; la dite Marguerite Leblanc morte sans enfants à Liverpool au mois d'août mil sept cent cinquante-six.

Le dit Pierre Trahant marié en secondes noces au mois de février mil sept cent cinquante-sept au dit Liverpool à Elizabeth Darois fille d'Etienne Darois et d'Anne Branlt, la dite Elizabeth Darois morte sans enfants à Liverpool en mil sept cent cinquante-neuf.

Le dit Pierre Trahant déclarant marié en troisièmes noces à Liverpool le douze mars mil sept cent soixante à Magdeleine Vincent veuve de feu Jean-Baptiste Duon.

La dite Magdeleine Vincent née à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille au mois d'août mil sept cent quatorze, de Michel Vincent et d'Anne-Marie Douaron ; Michel Vincent issu de Pierre Vincent venu de France, marié au Port Royal à Anne Gaudet et tous deux morts au dit lieu ; Anne-Marie Douaron fille de Jean Douaron et de Marie-Anne sa femme, tous deux de France, établis et morts au dit Port Royal.

Le dit Michel Vincent père de Magdeleine Vincent femme du dit Pierre Trahant marié en premières noces au Port Royal à Anne Richard, fille de Richard nommé Sans-Souci, sorti de France ; de ce premier mariage sont nés, savoir :

Marie Vincent à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille et mariée à François Gautrot et tous deux morts dans la traversée venant en France. Du mariage de François Gautrot et Marie Vincent sont nés à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille, savoir : Hélène Gautrot mariée à Pierre Thibodault mort à Boston, la dite Hélène Gautrot demeurant actuellement avec sa famille à Saint-Malo ; Magdeleine Gautrot, veuve de Jean Vincent mort sans enfants, la dite Magdeleine Gautrot de présent à Saint-Malo.

Agnès Vincent née au dit Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille, mariée au dit lieu à Denis Boudrot mort à l'isle Saint-Jean, et Agnès Vincent morte dans la traversée venant en France.

Anne Vincent née au dit Pigiguitk, mariée aux Mines paroisse de Saint-Charles à Jean Dubois sorti de France. On ignore ce qu'ils sont devenus.

Pierre Vincent né au dit Pigiguitk, marié à Anne Comeau fille d'Abraham Comeau et de Marguerite Pitre. Le dit Pierre Vincent mort en Canada, et Anne Comeau restée à Halifax, en la Nouvelle-Ecosse, avec sa famille.

Antoine Vincent né à Pigiguitk, marié à Magdeleine Landry, fille de René Landry et d'Anne Thériot, la dite Magdeleine Landry morte aux Virgines, et Antoine Vincent, demeurant actuellement à Saint-Malo avec sa famille.

Claire Vincent née à Pigiguitk, mariée à Jacques Forest, fils de Michel Forest et de Marie-Perrine Bellemère, demeurant avec leur famille à Saint-Malo.

Elizabeth Vincent née à Pigiguitk, mariée à Philippe Thibodault, fils de Pierre Thibodault et d'Anne Boudrot, transportés à Boston avec leur famille.

Marguerite Vincent née à Pigiguitk, mariée à Jean Lemair, sorti d'Irlande, et de présent à Boston avec sa famille.

Le susdit Michel Vincent marié en secondes noces à Pigiguitk susdite paroisse en mil sept cent six à Anne Marie Donaron. De ce second mariage sont nés au dit lieu :

Jean Vincent en mil sept cent sept marié à Elizabeth Comeau ; le dit Jean Vincent mort sur les côtes de Miramichy, et la dite Comeau de présent à Halifax en la Nouvelle-Ecosse avec sa famille.

Marie Vincent née au dit Pigiguitk en mil sept cent neuf, mariée à Honoré Duon et tous deux à Halifax avec leur famille.

Josette Vincent née au dit Pigiguitk en mil sept cent trente-trois, et mariée à Claude Duon fils de Jean-Baptiste Duon et d'Agnès Hébert passés avec leur famille à la Martinique.

Jeanne Vincent née au dit Pigiguitk, en mil sept cent trente-cinq mariée à la pointe de Beau-Séjour dans la baie de Beaubassin, à un chirurgien dont on ignore le nom, et passée en France avec son mari et sa famille.

Marguerite Vincent née au dit Pigiguitk en mil sept cent dix-sept mariée aux Mines paroisse de Saint-Charles à Pierre Soignier fils de Marcel Soignier et d'Elizabeth Leblanc sa femme, la dite

Marguerite Vincent morte à Liverpool et son mari passé à la Cayenne avec sa famille.

La susdite Magdeleine Vincent femme de Pierre Trahant déclarant mariée à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph en premières noces le vingt-deux janvier mil sept cent trente-six à feu Jean-Baptiste Duon, né au Port Royal en mil sept cent quinze issu d'un autre Jean-Baptiste Duon, venu de France et marié au Port Royal à Agnès Hébert et tous deux morts au dit lieu.

De ce mariage sont nés à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, savoir :

Honoré Duon, le seize novembre mil sept cent trente-sept, et marié en Angleterre à Liverpool le quatorze octobre mil sept cent cinquante-huit à Anne-Geneviève Trahant, née à Pigiguitk paroisse de l'Assomption, en mil sept cent quarante-un, fille de François Trahant et d'Angélique Mélançon ; François Trahant né au dit Pigiguitk en mil sept cent deux de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist ; Guillaume Trahant issu d'un autre Guillaume Trahant venu de France et marié au Port Royal à Magdeleine Brun, tous deux morts au dit lieu ; Angélique Mélançon, fille de Philippe Mélançon et de Marie Dugast ; Philippe Mélançon issu de Pierre Mélançon sorti d'Angleterre, marié, abjuration faite, à Anne-Marie Mins du Port Royal et tous deux morts aux Mines paroisse de Saint-Charles. La dite Anne-Geneviève Trahant sœur germaine de Louis-Athanase Trahant du village de Borderun en la paroisse de Sauzon sur le registre de laquelle est portée la généalogie. Du mariage du dit Honoré Duon avec la dite Anne-Geneviève Trahant sont nés, savoir : Marie Duon à Liverpool le trente-un janvier mil sept cent soixante, demeurant avec leurs père et mère au village de Martha ; Anne Duon au dit lieu le onze décembre mil sept cent soixante-un, demeurant au dit village de Martha paroisse de Bangor ; Augustin-Marie à Belle-Isle-en-mer paroisse de Bangor le vingt-deux juin mil sept cent soixante-six.

Marie Duon fille de feu Jean-Baptiste Duon et de Magdeleine Vincent, née à la Rivière aux Canards le neuf novembre mil sept cent quarante, mariée le quatorze octobre mil sept cent cinquante-huit à Liverpool à Joachim Trahant demeurant au village de Magoric paroisse de Locmaria.

Marguerite Duon née au dit lieu le quinze août mil sept cent quarante-un et mariée à Pierre Trahant demeurant au village de Calastrene paroisse de Bangor.

Elizabeth Duon née au dit lieu le vingt-un mai mil sept cent quarante-trois, mariée à Alexandre Aucoin demeurant au dit village de Calastrene paroisse de Bangor.

Et a de plus le déclarant Pierre Trahant dit que François Trahant mineur de père et mère, demeurant chez lui, être né à Pigiguitk paroisse de l'Assomption le vingt-six décembre mil sept cent soixante-trois d'Alexis Trahant et d'Anastasie Landry de la même paroisse ; Alexis Trahant fils de Charles Trahant et d'Anne-Marie Hébert ; le dit Charles Trahant issu de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist ; le dit Guillaume Trahant descendu d'un autre Guillaume Trahant venu de France et marié au Port Royal à Magdeleine Brun. Anastasie Landry fille de François Landry et de Dorothée Bourg ; François Landry issu de Pierre Landry et de Magdeleine Broussard du Port Royal ; le dit Alexis Trahant et Anastasie Landry morts à Falmouth au mois de septembre mil sept cent cinquante-six et ne reste de ce mariage que le dit mineur François Trahant.

Telle est la déclaration du dit Pierre Trahant de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenait vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés et de Missire Pierre-Jacques Philippe Le Sergent recteur de Bangor et de Missire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Charles Granger du village de Thinévé paroisse de Bangor.

Du dit jour vingt-cinq février mil sept cent soixante-sept a comparu Charles Granger demeurant au village de Thinévé en la paroisse de Bangor lequel a déclaré en présence de Joseph Billeray, Jean Thériot, Simon-Pierre Trahant, et Simon Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle être né à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le onze mai mil sept cent trente-huit de Charles Granger né en la dite paroisse en mil sept cent onze et de Françoise Leblanc, née aux Mines paroisse

de Saint-Charles le huit septembre mil sept cent seize; le dit Charles Granger issu de René Granger et de Marguerite Thériot du Port Royal; le dit René Granger issu de Laurent Granger sorti de Plymouth en Angleterre et marié au Port Royal, abjuration faite, à Marie Landry. La dite Françoise Leblanc fille de Jacques Leblanc et de Catherine Landry; Jacques Leblanc issu de René Leblanc du Port Royal et d'Anne Bourgeois du dit lieu; et le dit René Leblanc descendu de Daniel Leblanc sorti de France avec sa femme, établis et morts au Port Royal.

Du mariage du dit Charles Granger mort à Falmouth en Angleterre le vingt-neuf septembre mil sept cent cinquante-six, et de Françoise Leblanc sont nés à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph, les enfants ci-après, savoir :

Marie Granger le vingt mai mil sept cent trente-six mariée à Falmouth au mois d'août mil sept cent cinquante-sept à Basile Richard, fils de Michel Richard et de Marie Bourgeois du Port Royal. De ce mariage sont issus, savoir : Joseph Richard né à Falmouth le dix août mil sept cent cinquante-neuf; Jean-Baptiste Richard né à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu évêché de Tréguier, le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-trois; Pierre-Marie Richard né à Bédex commune de Bangor le trois juillet mil sept cent soixante-six. — Le dit Basile Richard demeurant actuellement au village de Bédex paroisse de Bangor.

Le dit Charles Granger a de plus déclaré s'être marié à Falmouth le vingt-six décembre mil sept cent cinquante-sept à Magdeleine Daigre née à la Rivière aux Canards, le quatorze janvier mil sept cent trente-cinq de Jean-Baptiste Daigre et de Magdeleine Thériot; Jean Baptiste Daigre issu d'Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux décédés au Port Royal; Olivier Daigre descendu de Jean Daigre sorti de France et marié au Port Royal à Marie Gaudet et tous deux décédés au dit lieu. Magdeleine Thériot fille de Claude Thériot et d'Agnès Aucoin du Port Royal; Claude Thériot issu d'un autre Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal, tous morts au dit lieu. Agnès Aucoin fille de Martin Aucoin et de Marie Gaudet décédée à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, la dite Agnès Aucoin morte à Falmouth au mois d'octobre mil sept cent cinquante-six.

Du mariage de Jean-Baptiste Daigre et de Magdeleine Thériot sont nés à la Rivière aux Canards, savoir :

La dite Magdeleine Daigre femme du déclarant.

Charles Daigre le vingt-cinq décembre mil sept cent trente-sept.

Jean-Baptiste Daigre en mil sept cent quarante.

Simon Daigre en mil sept cent quarante-trois.

Marguerite Daigre en mil sept cent quarante-huit.

Marie Daigre en mil sept cent cinquante-un.

Et Marie-Blanche Daigre en mil sept cent cinquante-trois lesquels à l'exception de la dite Magdeleine femme Charles Granger demeurant tous actuellement en la ville de Morlaix.

Du mariage du dit Charles Granger et de Magdeleine Daigre sont nés les enfants ci-après, savoir :

Jean-Charles Granger à Falmouth le vingt février mil sept cent soixante.

Simon-Joseph Granger au dit lieu le neuf mai mil sept cent soixante-deux.

Pierre-Mathurin Granger à Morlaix paroisse Saint-Martin évêché de Saint-Paul-de-Léon, le douze juillet mil sept cent soixante-quatre.

Jacques-Etienne Granger à Belle-Isle-en-mer paroisse de Bangor le vingt-six décembre mil sept cent soixante-six.

Marguerite Granger sœur du dit Charles Granger, déclarant, née à la Rivière aux Canards le six de novembre mil sept cent trente-neuf mariée à Falmouth le trois janvier mil sept cent soixante-un, au dit Charles Daigre fils de Jean-Baptiste Daigre et de Magdeleine Thériot demeurant à Morlaix.

A de plus le dit Charles Granger déclaré que Françoise Leblanc sa mère veuve du dit feu Charles Granger demeurant actuellement au village de Keruest paroisse de Bangor a encore trois enfants non mariés issus de son mariage savoir :

Anne Granger née à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le vingt-cinq mars mil sept cent quarante-deux.

Françoise-Josette Granger née à la Rivière aux Canards le dix-neuf mars mil sept cent quarante-huit.

Jean-Jacques Granger né au dit lieu le quatre avril mil sept cent cinquante-trois.

Telle est la déclaration du dit Charles Granger, de laquelle lecture lui donnée il a déclaré qu'elle contenait vérité et a signé avec les témoins ci-devant nommés.

Clos et arrêté sous les seings de Missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de Bangor et de Missire Jean-Louis Le Loutre prêtre, et de nous commis à cet effet.

Famille de Jean-Baptiste Le Blanc demeurant au village de Keruest paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-cinq février a comparu Jean-Baptiste Leblanc, métayer au village de Keruest paroisse de Bangor, lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Simon-Pierre Trahant et Jean Thériot, témoins tous acadiens demeurant en cette isle, a déclaré être né aux Mines paroisse de Saint-Charles le trente octobre mil sept cent vingt-six, de François Leblanc et de Jeanne Hébert. Le dit François Leblanc né en la dite paroisse en mil six cent quatre-vingt-sept, issu de René Leblanc et d'Anne Bourgeois du Port Royal ; et René Leblanc descendu de Daniel Leblanc, sorti de France avec sa femme établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Du mariage de François Leblanc et de Jeanne Hébert sont nés en la dite paroisse Saint-Charles, savoir :

François Leblanc en mil sept cent six, marié à Anne Benoist, fille de Jean Benoist et de Marie Brault de Cobeguitk paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul ; le dit François Leblanc décédé aux Mines, et Anne Benoist morte à la Baie Verte de Beaubassin. De ce mariage sont nés : Joseph et Anne Leblanc, jumeaux à Cobeguitk, et François Leblanc né aussi au dit lieu ; on ignore où ils sont actuellement.

Jacques Leblanc né aux Mines en mil sept cent huit et marié à Catherine Landry fille de Pierre Landry de Pigiguitk, et de Magdeleine Broussard du Port Royal. Transportés avec leur famille à Boston.

Marie Leblanc née aux Mines en mil sept cent dix, mariée au dit lieu à Jean Thibodault, fils de Jean Thibodault et de Marguerite Hébert passés avec leur famille en Canada.

Anne Leblanc née aux Mines en mil sept cent douze, mariée à Germain Landry fils de Germain Landry et de Marie Mélançon, transportés avec leur famille par les Anglais à Philadelphie.

Joseph Leblanc né aux Mines en mil sept cent quatorze, marié à Marie Bourg, fille d'Ambroise Bourg et de Elizabeth Melançon de Cobeguitk. Joseph Leblanc mort à Cobeguitk en mil sept cent cinquante-sept ; Marie Bourg passée avec sa famille à l'isle Saint-Jean.

Marguerite Leblanc née aux Mines en mil sept cent seize, mariée au dit lieu à Charles Hébert fils de Jacques Hébert et de Marguerite Landry ; la dite Marguerite Leblanc morte en mil sept cent cinquante-huit dans la traversée de l'isle Saint-Jean en France, et le dit Charles Hébert demeurant actuellement avec sa famille à Saint-Malo.

Cécile Leblanc née aux Mines en mil sept cent dix-huit, mariée au dit lieu à Charles Landry fils de René Landry et d'Anne Thériault de la Rivière aux Canards demeurant à Saint-Servant de Saint-Malo avec leur famille.

Josette Leblanc née aux Mines en mil sept cent vingt et mariée au dit lieu à Jean-Baptiste Landry, fils de Jean-Baptiste Landry et de Marguerite Gautrot, demeurant avec leur famille au Cap Breton.

Magdeleine Leblanc née aux Mines en mil sept cent vingt-deux et mariée au dit lieu à Armand Brault fils de Pierre Brault et de Catherine Leblanc, de la Rivière aux Canards, transportés avec leur famille à Boston.

Bénoni Leblanc né aux Mines en mil sept cent trente, marié à Marguerite Hébert fille de Guillaume Hébert et de Marie-Josèphe Dupuis, transportés avec leur famille aux Virgines.

Le susdit Jean-Baptiste Leblanc, déclarant marié aux Mines paroisse Saint-Charles le trois novembre mil sept cent quarante-six à Marie Landry née au dit lieu le vingt-neuf novembre mil sept cent vingt-six de Jean Landry et de Magdeleine Mélançon aussi des Mines. Jean Landry issu d'Antoine Landry et de Marie Thibodault ; Antoine Landry issu de René Landry venu de France avec Marie Bernard sa femme, établis et morts au Port Royal. Magdeleine Mélançon fille de Philippe Mélançon et de Catherine Dugast ; Philippe Mélançon descendu de Pierre Mélançon sorti d'Angleterre, marié au Port Royal, abjuration faite, à Anne-Marie Mins du dit Port Royal, tous deux morts en la paroisse Saint-Charles. La dite Catherine Dugast issue de Claude Dugast et de

Françoise Bourgeois au Port Royal et tous deux décédés au dit lieu.

Du mariage du dit Jean-Baptiste Leblanc et de Marie Landry sa première femme morte au mois de mars mil sept cent cinquante-cinq aux Virgines sont nés, savoir :

Jean Leblanc, aux Mines paroisse Saint-Charles le quinze février mil sept cent quarante-sept.

Pierre Leblanc né au dit lieu le quatre mars mil sept cent cinquante-trois.

Le susdit Jean-Baptiste Leblanc marié en secondes noces à Southampton le dix août mil sept cent cinquante-huit à Marguerite Bellemer, née aux Mines en mil sept cent trente-cinq de Jacques Bellemer, et de Marie Landry. Jacques Bellemer issu d'un autre Jacques Bellemer venu de France avec sa femme Perrine Bazille, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

De ce second mariage sont nés, savoir :

Moïse né à Southampton le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-un.

Marie Leblanc née à Saint-Enogat évêché de Saint-Malo, le quinze mars mil sept cent soixante-trois.

Joseph Leblanc né à Belle-Isle-en-mer au Palais, paroisse Saint-Gérand, le dix-neuf mars mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Jean-Baptiste Leblanc qu'il a affirmé véritable après lecture lui faite et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings de Charles Granger, Joseph Billeray, Simon-Pierre Trahant et Jean Thériot, témoins et sous ceux de Missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de Bangor, de Missire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Pierre Boudrot, demeurant au village de Keruest paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-cinq février a comparu Pierre Boudrot métayer demeurant au village de Keruest paroisse de Bangor lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Pierre-Simon Trahant et Jean Thériot, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines paroisse de

Saint-Charles au mois de février mil sept cent trente-six, de Joseph Boudrot et d'Anne Leblanc de la même paroisse. Joseph Boudrot né à Pigiguitk paroisse de la Sainte-Famille en l'année mil sept cent de Charles Boudrot et de Marie Corporon, du Port Royal. Charles Boudrot issu de Michel Boudrot venu de France avec Michelle Aucoin sa femme établis au Port Royal et morts au dit lieu. Anne Leblanc fille de Jean Leblanc et de Marguerite Richard. Jean Leblanc issu de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert et Jacques Leblanc descendu de Daniel Leblanc, sorti de France avec sa femme établis et morts au dit Port Royal.

Du mariage de Joseph Boudrot et d'Anne Leblanc sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, savoir :

Joseph Boudrot en mil sept cent vingt-quatre, transporté sans être marié à Philadelphie.

Anne Boudrot en mil sept cent trente mariée aux Mines à Joseph Trahant, fils d'Alexandre Thahant et de Marguerite Le Jeune, passés à la Cayenne et tous deux morts au dit lieu, ayant laissé une fille nommée Magdeleine Trahant née à Pigiguitk paroisse de l'Assomption en mil sept cent cinquante-deux.

Claire Boudrot née en mil sept cent trente-deux, mariée à Joseph Gautrot de la paroisse Saint-Charles, fils de Charles Gautrot et de Marie Leblanc, transportés avec leur famille par les Anglais à Philadelphie.

Catherine Boudrot née en mil sept cent quarante-un, transportée fille à Philadelphie avec sa sœur Claire Boudrot et Joseph Gautrot son beau-frère.

Marguerite Boudrot née en mil sept cent quarante-trois, transportée fille à Philadelphie et mariée au dit lieu suivant ce qu'on en a appris à un Nantais charpentier de profession.

Le susdit Pierre Boudrot marié à Saint-Enogat évêché de Saint-Malo au mois de novembre mil sept cent soixante-trois avec dispense de Monseigneur l'Evêque du quatrième degré de parenté à Anne Boudrot née au Port Toulouse du Cap Breton évêché de Québec en mil sept cent trente.

De ce mariage est né à Belle-Isle-en-Mer au Palais paroisse de Saint-Gérand Joseph Boudrot le quinze octobre mil sept cent soixante-cinq.

La susdite Anne Boudrot femme actuelle du dit Pierre Boudrot, fille de Claude Boudrot et de Judith Beliveaux du Port

Royal. Claude Boudrot fils de Michel Boudrot et d'Anne Cormier de Beaubassin et morte au dit lieu. Judith Beliveaux fille de Jean Beliveaux et de Cécile Melançon du Port Royal, tous deux morts à l'isle Saint-Jean.

Du mariage de Claude Boudrot et de Judith Beliveaux sont nés, savoir :

La susdite Anne Boudrot mariée en premières noces à Jacques Haché, à l'isle Saint-Jean au mois d'octobre mil sept cent quarante-trois. Jacques Haché, fils de Jacques Haché et de Geneviève Lavergn du Port Royal. Jacques Haché issu de Jean Haché et d'Anne Cormier tous deux morts à l'isle Saint-Jean. — Du mariage de la dite Anne Boudrot avec Jacques Haché son premier mari, sont nés à l'isle Saint-Jean les enfants ci-après, savoir : Pierre Haché le vingt-un septembre mil sept cent cinquante ; Marie Haché au mois de février mil sept cent cinquante-deux ; Geneviève Haché au mois d'octobre mil sept cent cinquante-quatre ; Henriette Haché au mois de décembre mil sept cent cinquante-six ; tous ces quatre enfants demeurant actuellement avec leur mère et Pierre Boudrot son beau père au village de Keruest paroisse de Bangor.

Magdeleine Boudrot née du dit Claude Boudrot et Judith Beliveaux au Port Toulouse en mil sept cent trente-deux, mariée à Jean Harsseneau fils de Charles Harsseneau et de Cécile Breaux de Malpek en l'isle Saint-Jean, la dite Magdeleine Boudrot morte à Beaubassin en mil sept cent soixante-quatre. De ce mariage sont issus Jean Harsseneau et Basile Harsseneau de présent avec leur père à Belle-Isle-en-mer et une fille qui est de présent à Miquelon avec Judith Beliveaux sa grand'mère.

Judith Boudrot née à l'isle Saint-Jean en mil sept cent trente-quatre, mariée à Pierre Harsseneau fils de Charles Harsseneau et Cécile Braux de Malpek en l'isle Saint-Jean, tous deux morts à Nantes au mois de mars mil sept cent soixante-six. De ce mariage sont issus Michel Harsseneau né à l'isle Saint-Jean au mois de février mil sept cent cinquante-cinq ; Etienne Harsseneau né au dit lieu au mois de décembre mil sept cent cinquante-six ; Joseph Harsseneau né à Beaubassin au mois d'avril mil sept cent soixante-trois ; ces trois mineurs sont actuellement à Nantes.

Claude Boudrot né à l'isle Saint-Jean en mil sept cent trente-six, marié à Magdeleine Oizelet, fille de Jean Oizelet sorti de

France et de Jeanne Moyse de Takamigouche de Cobeguitk de présent aux iles Saint-Pierre et Miquelon avec leur famille.

Michel Boudrot né à l'isle Saint-Jean au mois de septembre mil sept cent quarante-un, marié à Beau-Séjour dans la baie de Beaubassin à Angélique Poirier fille de Claude Poirier et de Marguerite Sire, la dite Angélique Poirier morte à Nantes sans enfant en mil sept cent soixante-six et le dit Michel Boudrot de présent à Belle-Isle.

Marguerite Boudrot née à l'isle Saint-Jean en mil sept cent quarante-deux, mariée au dit lieu à Michel Chiasson fils de Jacques Chiasson et de Marie-Jeanne Harsseneau de présent à Miquelon avec leur famille.

Marie-Josèphe Boudrot née à l'isle Saint-Jean en mil sept cent quarante-trois, mariée au dit lieu à Pierre Chiasson fils de Jacques Chiasson et de Marie-Jeanne Harsseneau ; le dit Pierre Chiasson mort à Beau-Séjour au mois d'avril mil sept cent soixante-quatre et la dite Marie-Josèphe Boudrot de présent aux Isles Saint-Pierre et Miquelon avec sa famille.

Louise Boudrot née à l'isle Saint-Jean au mois d'avril mil sept cent quarante-quatre et mariée à Joseph Hébert fils de Jacques Hébert et de Marguerite Harsseneau et de présent aux isles Saint-Pierre et Miquelon avec leur famille.

Pierre Boudrot garçon né à l'isle Saint-Jean en mil sept cent quarante-sept et de présent à Miquelon avec Judith Beliveaux sa mère.

Telle est la déclaration du dit Pierre Boudrot qu'il a affirmé contenir vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings des dits Charles Granger, Joseph Billeray, Pierre-Simon Trahant et Jean Thériot, témoins ; aussi sous les seings de Missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de Bangor, de Missire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet après lecture les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Joseph et de Simon-Pierre Trahant du village de Kerguinolay, paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-six février ont comparu Joseph et Simon-Pierre Trahant, frères, demeurant au

village de Kerguinolay paroisse de Bangor, lesquels en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Jean Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle, ont déclaré, savoir : Joseph Trahant, être né à Pigiguitk, paroisse de l'Assomption le vingt-cinq septembre mil sept cent cinquante-trois, de Joseph Trahant né au dit lieu en mil sept cent huit et mort à Falmouth au mois de septembre mil sept cent cinquante-six et de Marie Blanchard née aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent onze, décédée au dit Falmouth en la dite année mil sept cent cinquante-six. Le dit Joseph Trahant fils de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist morte aux Virgines en mil sept cent cinquante-cinq, fille de Martin Benoist et de Marie Chausse-Gros, tous deux de France ; le dit Guillaume Trahant décédé à Pigiguitk au mois de septembre mil sept cent cinquante-cinq, était fils d'un autre Guillaume Trahant venu de France, marié au Port-Royal à Magdeleine Brun et tous deux morts au dit lieu.

Marie Blanchard fille de René Blanchard de Cobeguitk et d'Anne Landry du Port Royal ; René Blanchard issu de Martin Blanchard et de Marie Leblanc ; Martin Blanchard descendu de Guillaume Blanchard venu de France avec sa femme établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu. Anne Landry issue de René Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de feu Joseph Trahant et de feue Marie Blanchard mariés aux Mines paroisse Saint-Charles en mil sept cent trente-deux, sont nés au dit Pigiguitk paroisse de l'Assomption, savoir :

Le dit déclarant Joseph Trahant.

Pierre-Simon Trahant son frère aussi déclarant le vingt-cinq mars mil sept cent trente-cinq.

Chrysostôme Trahant en mil sept cent quarante, demeurant actuellement au village de Kerlan, dont il sera ci-après parlé.

Aimée Trahant née au dit lieu en mil sept cent quarante-cinq demeurant avec son père Pierre-Simon Trahant au dit village de Kerguinolay.

Paul Trahant né au mois de septembre mil sept cent cinquante-un, demeurant avec son frère Joseph Trahant au dit village de Kerguinolay.

Le dit Joseph Trahant a de plus déclaré être marié à Falmouth le vingt-deux août mil sept cent cinquante-sept, à Anne Granger née à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph le trois septembre mil sept cent trente-six de François Granger né en la dite paroisse de Saint-Joseph et décédé à Falmouth le premier novembre mil sept cent cinquante-six et d'Anne Landry décédée au dit Falmouth le quinze juillet de la même année.

François Granger fils de René Granger et de Marguerite Thériot, et le dit René Granger issu de Laurent Granger né à Plymouth en Angleterre, marié au Port Royal, abjuration faite, à Marie Landry, et tous deux décédés au dit lieu. La dite Anne Landry fille de François Landry et de Marie Doucet; le dit François Landry issu d'Antoine Landry et de Marie Thibodault de la paroisse de Saint-Charles.

La dite Anne Granger femme du déclarant est sœur germaine de Jean et de Pierre Granger demeurant au village de Bortémont paroisse de Bangor.

Du mariage du dit Joseph Trahant avec Anne Granger sont nés à Falmouth :

Marie-Magdeleine Trahant le vingt-un décembre mil sept cent cinquante-huit.

Anne-Marguerite-Scolastique Trahant née au dit lieu le onze octobre mil sept cent soixante.

Joseph Trahant né à Morlaix paroisse Saint-Mathieu évêché de Tréguier, le vingt-quatre septembre mil sept cent soixante-trois.

Jean-Baptiste Trahant né à Belle-Isle-en-mer au Palais paroisse Saint-Gérand le quinze février mil sept cent soixante-six.

Le dit Simon-Pierre Trahant aussi déclarant et frère germain du dit Joseph Trahant a dit être marié à Falmouth le dix-huit novembre mil sept cent cinquante-huit à Marie-Josèphe Granger née à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph le huit septembre mil sept cent trente-huit, sœur germaine de la dite Anne Granger femme de Joseph Trahant et issue des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, savoir :

Jean-Baptiste Trahant à Falmouth le quatre mars mil sept cent soixante.

Joseph-Simon-Jude Trahant né au dit lieu le six septembre mil sept cent soixante-un.

Simon-Pierre Trahant né le onze juin mil sept cent soixante-trois sur la gabarre du roi la Fauvette et baptisé en la paroisse de Ploudalmezeau.

Paul-Raymond Trahant né à Morlaix paroisse Saint-Mathieu évêché de Tréguier le quatre août mil sept cent soixante-cinq.

Village de Kerlan, paroisse de Bangor.

Chrysostome Trahant frère germain de Joseph et Pierre-Simon Trahant et descendu des mêmes aieux et né en la paroisse de l'Assomption en mil sept cent quarante, marié à Falmouth le dix janvier mil sept cent soixante-trois, à Anne Granger née à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph en mil sept cent quarante-quatre, de Jean-Baptiste Granger et de Magdeleine Landry tous deux décédés à Falmouth en mil sept cent cinquante-six. Jean-Baptiste Granger fils de René Granger et de Marguerite Thériot, le dit René Granger descendu de Laurent Granger sorti d'Angleterre marié au Port Royal, abjuration faite, à Marie Landry et tous deux décédés au dit lieu. Magdeleine Landry fille de Jean Landry et de Magdeleine Mélançon, tous deux transportés à Boston. Jean Landry issu d'Antoine Landry et de Marie Thibodault tous deux morts en la paroisse Saint-Charles. Magdeleine Mélançon fille de Philippe Mélançon et de Marie Dugast, et Philippe Mélançon issu de Pierre Mélançon sorti d'Angleterre et marié, abjuration faite, à Anne-Marie Mins du Port Royal et tous deux décédés aux Mines.

Du mariage de feu Jean-Baptiste Granger et de défunte Magdeleine Landry sont nés à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Josephr:

Marie-Marguerite Granger le huit janvier mil sept cent quarante-un, mariée à Jean-Baptiste Thériot demeurant au village du Cosquet paroisse de Locmaria.

Anne Granger femme du dit Chrysostôme Trahant.

Simon-Joseph Granger le trois mars mil sept cent quarante-cinq de présent en Angleterre.

Pierre-Simon Granger le huit octobre mil sept cent cinquante, demeurant avec Jean-Baptiste Thériot au dit village du Cosquet.

Jean-Baptiste Granger en mil sept cinquante-deux demeurant avec Chrysostome Trahant au village de Kerlan.

Du mariage de Chrysostome Trahant et d'Anne Granger sont nés à Morlaix, paroisse Saint-Martin évêché de Saint-Paul de Léon, Anne-Julie Trahant le treize juillet mil sept cent cinquante-cinq [1].

Telles sont les déclarations de Joseph, Pierre-Simon, et Chrysostome Trahant frères germains qu'ils ont affirmées véritables.

Clos et arrêté sous la signature de Pierre-Simon Trahant, les dits Joseph et Chrysostome ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellés et sous les seings de Missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de Bangor, de Missire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour et an que devant.

Famille de Marie-Josèphe Dupuis veuve de feu Pierre Thériot de Parlavant paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-sept février a comparu Marie-Josèphe Dupuis veuve de feu Pierre Thériot, demeurant au village de Parlavant paroisse de Bangor, laquelle a déclaré, en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle, être née à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le premier novembre mil sept cent vingt-un d'Antoine Dupuis et de Marie-Josèphe Dugast ; Antoine Dupuis fils de Martin Dupuis et de Marie Landry du Port Royal et tous deux morts au dit lieu ; Marie-Josèphe Dugast née à Cobeguitk en mil sept cent trois, fille de Joseph Dugast et de Claire Bourg du dit Cobeguitk ; Joseph Dugast issu de Claude Dugast et de Marie Bourgeois du Port Royal et tous deux morts au dit lieu : le dit Antoine Dupuis et Marie-Josèphe Dugast mariés à Cobeguitk paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul en mil sept cent dix-neuf ont eu de leur mariage et sont nés à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph, savoir :

Marie-Josèphe Dupuis, déclarante.

Magdeleine Dupuis née au mois de mars mil sept cent vingt-neuf, mariée au dit lieu à Joseph Hébert fils de Jean Hébert dit Groc et de Marie Boudrot transportés à la Nouvelle-York.

1 — Erreur : ce doit être 1765. Voir ci-dessus leur mariage en 1763. (*Note de M. Rameau*).

Antoine Dupuis en mil sept cent trente-deux marié au dit lieu à Marguerite Boudrot fille de Michel Boudrot et d'Anne-Marie Leblanc, transportés à la Nouvelle-York.

Simon-Pierre Dupuis en mil sept cent trente-quatre marié à Marie Leblanc fille de Jean Leblanc et de Marie Thériot de la paroisse de Saint-Charles et transportés à la Nouvelle-York.

Marguerite Dupuis en mil sept cent trente-six mariée à Pierre Boudrot, fils de Michel Boudrot et d'Anne-Marie Leblanc, transportés à la Nouvelle-York.

Anne-Marie Dupuis et Françoise-Ozide Dupuis nées le même jour en mil sept cent trente-huit; la dite Anne-Marie Dupuis mariée à Michel Boudrot fils de Michel Boudrot et d'Anne-Marie Leblanc passés avec leur famille au Mississipi ; la dite Françoise-Ozide Dupuis décédée à Falmouth le vingt-deux novembre mil sept cent cinquante-six était mariée en la dite paroisse de Saint-Joseph le quinze mars mil sept cent quarante-huit à Honoré Daigre demeurant au village de Chubiguer paroisse du Palais. — De ce mariage sont nés en la dite paroisse de Saint-Joseph, savoir : Joseph-Pierre Daigre le quatre mars mil sept cent quarante-neuf ; Jean-Baptiste Daigre le quatorze avril mil sept cent cinquante-cinq, lesquels enfants demeurant avec leur père au village de Chubiguer paroisse du Palais.

Euphrosine Dupuis en mil sept cent quarante-un, transportée fille à la Nouvelle-York.

Jean-Baptiste Dupuis et Joseph Dupuis jumeaux en mil sept cent quarante-cinq, transportés garçons à la Nouvelle-York.

Charles Dupuis en mil sept cent quarante-six transporté garçon à la Nouvelle-York.

Le dit Antoine Dupuis décédé à la Rivière aux Canards au mois de mars mil sept cent quarante-sept. Et Marie-Josèphe Dugast sa femme morte au dit lieu en la même année.

La dite Marie-Josèphe Dupuis déclarante mariée à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph le vingt-deux octobre mil sept cent trente-huit à Pierre Thériot né au dit lieu en mil sept cent quatorze de Claude Thériot et d'Agnès Aucoin ; le dit Claude Thériot décédé au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent cinquante-deux, issu d'un autre Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal ; et Claude Thériot descendu de Jean Thériot venu de France, établi au dit lieu de Port Royal et y décédé.

Agnès Aucoin née à la Rivière aux Canards et morte à Falmouth au mois d'octobre mil sept cent cinquante-six était fille de Martin Aucoin venu de France et de Marie Gaudet tous deux morts à la Rivière aux Canards.

Du mariage de Claude Thériot et d'Agnès Aucoin sont nés à la Rivière aux Canards :

Jean Thériot en mil sept cent six, marié au mois de mai mil sept cent trente-quatre à Marie Landry fille de Pierre Landry et de Marguerite Forest, demeurant au village de Bortémont paroisse de Bangor. Le dit Jean Thériot mort à Falmouth le douze mars mil sept cent cinquante-six.

Anne Thériot en mil sept cent huit, mariée à Pierre Landry décédé en Angleterre, fils de René Landry et de Marie Thériot, la dite Anne Thériot de présent à Saint-Malo avec sa famille.

Marie Thériot en mil sept cent dix mariée à Jean Leblanc fils de Jean Leblanc et de Marguerite Richard, la dite Marie Thériot morte à Falmouth ainsi que son mari Jean Leblanc ; Thomas et Joseph Leblanc leurs enfants de présent à Morlaix, on ignore où sont leurs autres enfants.

Magdeleine Thériot en mil sept cent douze, mariée à Jean-Baptiste Daigre fils d'Oliv. Daigre et de Jeanne Blanchard du Port Royal; la dite Magdeleine Thériot morte aux Virgines en mil sept cent cinquante-cinq, et le dit Jean-Baptiste Daigre, décédé à Falmouth en mil sept cent cinquante-sept. Du mariage de feu Jean-Baptiste Daigre et de feue Magdeleine Thériot sont nés à la Rivière aux Canards, savoir : Magdeleine Daigre le quatorze janvier mil sept cent trente-cinq, mariée à Falmouth le vingt-six décembre mil sept cent cinquante-sept à Charles Granger demeurant au village de Thinevé paroisse de Bangor ; — Charles Daigre né le vingt-cinq décembre mil sept cent trente-sept marié à Falmouth le vingt-trois février mil sept cent soixante-un à Marguerite Granger née en la paroisse de Saint-Joseph le six novembre mil sept cent trente-neuf de feu Charles Granger et de Françoise Leblanc, le dit Charles Daigre demeurant de présent à Morlaix avec sa famille ; — Jean-Baptiste Daigre en mil sept cent quarante, garçon demeurant à Morlaix ; — Simon Daigre en mil sept cent quarante-trois, garçon demeurant à Morlaix ; — Marguerite Daigre en mil sept cent quarante-huit, fille demeurant à Morlaix ; — Marie Daigre en mil sept cent cinquante-un, fille

demeurant à Morlaix ; — Marie-Blanche Daigre en mil sept cent cinquante-trois, fille demeurant à Morlaix.

Pierre Thériot marié à la dite Marie-Josèphe Dupuis déclarante.

Cyprien Thériot en mil sept cent vingt, marié, à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph au mois de juin mil sept cent quarante-un, à Marguerite Landry, née en la dite paroisse en mil sept cent vingt-un d'Antoine Landry et de Marie Mélançon. — Du mariage de Cyprien Thériot et Marguerite Landry sont nés à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, savoir : Pierre Thériot au mois de juin mil sept cent quarante-deux, le dit Pierre Thériot marié à Morlaix paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul de Léon à Elizabeth Trahant, fille de Joseph Trahant et d'Elizabeth Thériot ; le dit Pierre Thériot demeurant au dit Morlaix avec sa famille ; — Marie Thériot née au mois d'août mil sept cent quarante-cinq, fille, demeurant à Morlaix ; — Marguerite Thériot née en mil sept cent quarante-huit, fille demeurant à Morlaix ; — Elizabeth Thériot née au mois de novembre mil sept cent cinquante, fille, demeurant à Morlaix. — Le dit Cyprien Thériot mort à Falmouth en mil sept cent cinquante-six, et la dite Marguerite Landry, mariée en secondes noces à Honoré Daigre, demeurant au village de Chubiguer, paroisse du Palais, le dix septembre mil sept cent cinquante-sept à Falmouth où elle est morte le dix-neuf février mil sept cent soixante-un, duquel mariage est né au dit Falmouth : Joseph-Firmin-Clément Daigre le dix janvier mil sept cent cinquante-neuf.

Charles Thériot frère de Cyprien Thériot né en la dite paroisse Saint-Joseph en mil sept cent vingt-deux marié au dit lieu le quinze mai mil sept cent quarante-huit à Elizabeth Trahant née au dit lieu le premier janvier mil sept cent vingt-six, le dit Charles Thériot décédé à Falmouth le quinze octobre mil sept cent cinquante-six. De ce dit mariage est née une fille en la dite paroisse au mois d'août mil sept cent quarante-neuf, nommée Marie Thériot, demeurant avec sa mère, mariée en secondes noces à Honoré Daigre, le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-deux à Falmouth de présent habitant au village de Chubiguer paroisse de Palais.

Françoise Thériot sœur germaine de Cyprien et Charles Thériot, née au dit lieu en mil sept cent vingt-quatre, mariée en première noces à Michel Richard fils de Michel Richard et d'Anne Bour-

geois : le dit Michel Richard mort dans la traversée des Virgines en Angleterre en mil sept cent cinquante-six. De ce mariage sont nés en la dite paroisse de Saint-Joseph, savoir : Marie Richard en mil sept cent quarante-un ; — Marguerite Richard en mil sept cent quarante-trois ; — Joseph Richard en mil sept cent quarante-neuf ; — Elizabeth Richard en mil sept cent cinquante-deux ; — Charles Richard en mil sept cent cinquante-quatre, demeurant tous à Morlaix avec la dite Françoise Thériot leur mère mariée en secondes noces à Falmouth en mil sept cent cinquante-huit, à Charles Trahant fils de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist. Le dit Charles Trahant décédé au dit Falmouth en mil sept cent soixante-un. De ce dernier mariage est née au dit Falmouth en mil sept cent soixante-deux Anne Trahant demeurant avec sa mère au dit Morlaix.

Marguerite Thériot, sœur germaine de Cyprien, de Charles et Françoise Thériot, née à Saint-Joseph en mil sept cent vingt-six, mariée à Simon Leblanc fils d'Antoine Leblanc et d'Anne Landry, transportés à la Nouvelle-York.

Simon-Joseph Thériot né au dit lieu en mil sept cent vingt-huit, marié le quinze mai mil sept cent quarante-huit à Françoise Daigre née en la dite paroisse Saint-Joseph au mois de mai mil sept cent trente, le dit Simon-Joseph Thériot décédé au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent cinquante-deux. De ce mariage sont nés à la Rivière aux Canards : Paul Thériot au mois de mai mil sept cent quarante-neuf ; — Elizabeth Thériot au mois de mars mil sept cent cinquante-trois, demeurant tous deux avec leur mère la dite Françoise Daigre mariée en secondes noces à Morlaix paroisse Saint-Mathieu évêché de Tréguier le trois octobre mil sept cent soixante-trois à Pierre Richard demeurant au village de Kerbellec paroisse du Palais.

Du mariage de la dite Marie-Josèphe Dupuis déclarante et de feu Pierre Thériot sont nés à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph, savoir :

Marie-Josèphe Thériot le vingt-six septembre mil sept cent quarante, mariée à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu évêché de Tréguier au mois de septembre mil sept cent soixante-cinq avec dispense de Monseigneur l'Evêque du troisième degré de consanguinité, à Raymond Leblanc, fils d'Honoré Leblanc et de feue

Marie Trahant, demeurant au village de Bordustard paroisse du Palais.

Marguerite Thériot née au dit lieu le deux février mil sept cent quarante-un.

Marie-Magdeleine Thériot, née au dit lieu le vingt-six août mil sept cent quarante-deux.

Marie-Blanche Thériot, le quinze octobre mil sept cent quarante-sept.

Pierre Thériot le huit août mil sept cent cinquante.

Charles-Grégoire Thériot le deux avril mil sept cent cinquante-un.

Telle est la déclaration de la dite Marie-Josèphe Dupuis veuve de feu Pierre Thériot qu'elle a déclarée être sincère et véritable, et a déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les signatures de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, témoins, et sous ceux de Missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de Bangor, Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour, mois et an que devant.

Famille de Laurent Babin demeurant au village de Parlavant paroisse de Bangor demeurant au Palais.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-huit février a comparu Laurent Babin métayer au village de Parlavant paroisse de Bangor, demeurant en la ville du Palais, lequel, en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, tous acadiens, demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse Saint-Charles le neuf avril mil sept cent quarante, de Claude Babin né en la dite paroisse en mil six cent quatre-vingt-dix-huit, et de Marguerite Dupuis née au dit lieu en mil sept cent deux ; le dit Claude Babin, fils de Charles Babin et de Magdeleine Richard du Port Royal ; et Charles Babin issu d'Antoine Babin venu de France avec Marie Mercier sa femme, établis tous deux au dit Port Royal où ils sont morts.

La dite Marguerite Dupuis fille de Martin Dupuis et de Marie Landry. Martin Dupuis issu d'un autre Martin Dupuis venu

de France et de Perrine Thériot. La dite Marie Landry fille de René Landry venu de France avec Marie Bernard sa femme, tous deux établis au Port Royal et morts au dit lieu. La dite Marie Dupuis mère du dit Laurent Babin demeurant au village de Kerledant paroisse de Sauzon, sur lequel registre se trouve la généalogie tout au long.

Le dit Laurent Babin marié à Belle-Isle-en-mer, paroisse Saint-Gérand au Palais, le quatre février mil sept cent soixante-six à demoiselle Marie-Françoise Carrière, née au dit lieu le vingt-huit octobre mil sept cent quarante-un, du sieur Martin Carrière né en la dite paroisse le vingt mars mil six cent quatre-vingt-quinze décédé au dit lieu le trente octobre mil sept cent cinquante-neuf, et de demoiselle Jeanne-Martiale Legoff née en la même paroisse le dix octobre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

Du mariage du dit sieur Laurent Babin et de demoiselle Marie-Françoise Carrière est née en la paroisse du Palais le quatre novembre mil sept cent soixante-six Jeanne-Françoise Babin.

Telle est la déclaration du dit Laurent Babin qui l'a affirmée véritable.

Clos et arrêté sous sa signature et celles de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, témoins et sous ceux de Missire Pierre-Jacques Philippe Le Sergent recteur de Bangor, et de Missire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet les dits jour, mois et an que devant.

Famille d'Adam Mauger demeurant au village de Bordrenech paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept le premier mars a comparu Adam Mauger demeurant au village de Bordrenech paroisse de Bangor, lequel en présence de Charles Granger, Joseph Billeray, Jean Thériot et Simon-Pierre Trahant, demeurant tous en cette isle, acadiens, témoins, devant lesquels il a déclaré être né en la paroisse de Neuviller en Alsace au mois de décembre mil sept cent trente-un, de Mathieu Mauger et de Salomée Aëstre mariés au dit lieu au mois d'avril mil sept cent cinquante-cinq, à Marie-Louise-Elizabeth Guiseu, née au Bourg de Tosman dans le

Hanau en Alsace, en mil sept cent trente-quatre de Georges Guiseu et de Catherine Héceline.

Du mariage du dit Adam Mauger et de Marie-Louise Guiseu sont nés, savoir :

Barthélemy Mauger en la paroisse de Neuviller, au mois de mars mil sept cent cinquante-quatre.

François Mauger né en Irlande en avril mil sept cent cinquante-neuf.

Elizabeth Mauger née en Irlande au mois de février mil sept cent soixante-trois.

Pierre Mauger né à Morlaix paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul-de-Léon au mois de novembre mil sept cent soixante-quatre.

Antoine Mauger né à Belle-Isle-en-mer paroisse de Bangor le cinq février mil sept cent soixante-sept.

Telle est la déclaration du dit Adam Mauger, de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenait vérité et a signé avec les témoins dénommés au présent.

Clos et arrêté à Bangor sous les seings de missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de la dite paroisse, de missire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet ce jour premier mars dit an.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre ancien vicaire général du diocèse de Québec en Canada.

Du premier mars mil sept cent soixante-sept a déclaré que les Acadiens placés en cette isle ont été transportés par les Anglais à Boston, et autres colonies anglaises au mois d'octobre mil sept cent cinquante-cinq. Que de ces colonies ils ont été transférés en la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume dans le courant de l'année mil sept cent cinquante-six, qu'en mil sept cent soixante-trois après le traité de paix ils ont été transportés en France par des gabarres du roi, et placés en divers ports de mer, et qu'en mil sept cent soixante-cinq dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette isle par ordre de Monseigneur le duc de Choiseul ministre de la Marine. Lequel a affirmé véritable et a signé après lecture, le dit jour et an que devant.

Déclaration de Jean Granger, Pierre Granger, Jean Thériot du village de Bortémont, et de Simon-Pierre Trahant de Kerguinolay paroisse de Bangor.

L'an mil sept cent soixante-sept ont comparu Jean Granger, Pierre Granger, frères, du village de Bortémont, Jean Thériot du même lieu et Simon-Pierre Trahant du village de Kerguinolay, lesquels en présence de Jean-Michel Legrand, Pascal Fontarive, Pierre Deschamps et Louis Levieil, témoins demeurant en cette île, ont déclaré que François-Xavier Granger leur frère et beau frère né à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, le vingt-sept novembre mil sept cent quarante-cinq dont il est parlé au folio neuf verso [1] du présent registre, est de retour de voyage, qu'il est en cette île depuis huit jours où il compte faire sa résidence ; telle est leur déclaration qu'ils ont signée après lecture jointement avec les témoins ci-dessus dénommés.

Clos et arrêté sous la signature de Missire Pierre-Jacques-Philippe Le Sergent recteur de Bangor et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Nous soussigné commis à l'effet de l'enregistrement de la Généalogie des Acadiens établis en cette isle certifions la présente minute conforme à l'autre envoyée pour être déposée aux archives du greffe royal d'Auray, à l'exception des signatures de M. L'abbé Le Loutre qui n'ont point été mises dans la minute déposée à Auray, attendu son départ de l'isle le douze mars dernier.

A Belle-Isle le dixième avril mil sept cent soixante-sept. Signé : Thébaud commis juré.

Je soussigné Recteur de Bangor en Belle-Isle, certifie la présente minute originale véritable et conforme à l'autre minute originale sur commun envoyée pour être déposée aux archives du greffe royal d'Auray, aux termes de l'arrêt de la cour, à l'exception des signatures de M. L'abbé Le Loutre qui n'ont pu être inscrites sur l'autre minute, attendu son départ de l'isle le douze mars dernier avant la confection de la dite minute et la perfection du présent. En foi de quoi j'ai signé à Belle-Isle-en-mer le dix avril 1767.

Signé P. J. Ph. Le Sergent recteur de Bangor.

1 — Ici, c'est folio 99 du présent volume.

CII

REMARQUES SUR LES REGISTRES

de Belle-Isle-en-Mer,

PAR

Mr E. Rameau de Saint-Père.

AVANT-PROPOS

Je fais ici l'histoire des *quinze* familles qui me paraissent les plus anciennes, ou du moins celles sur lesquelles j'ai pu recueillir les données les plus anciennes. Il en est plusieurs autres en effet, telles que *Bourgeois, Aucoin, Brun, Hébert, Landry, Commeau, Boudrot, LeBlanc*, etc., qui ont été bien certainement amenées par D'Aulnay ; mais celui-ci a amené des colons à plusieurs reprises, dans les divers voyages qu'il a faits en France, et il est très possible que ces derniers ne soient venus s'établir en Acadie qu'entre 1640 et la mort de D'Aulnay.

Je n'ai donc consigné d'une manière spéciale que ceux sur lesquels j'ai trouvé des données certaines, ou du moins très probables, montrant qu'ils ont dû arriver dans la première partie de la vie de D'Aulnay.

Il est très possible que plusieurs de ceux que j'ai laissés de côté remontent eux aussi, dans leur origine, entre 1632 et 1641 ; mais jusqu'à présent je n'ai recueilli aucune preuve, ni même aucune présomption rationelle qui me permette de l'établir.

Les faits généraux les plus notables qui ressortent de ces études parcellaires sont :

1° La distinction qui s'établit de suite entre les familles sédentaires et agricoles, et les familles dont les goûts étaient plus aventureux et plus instables.

2° Le bon sens et l'habileté véritable que montre D'Aulnay, en arrachant le plus grand nombre des familles au fâcheux séjour de La Hève, et à l'influence qu'exerçaient dans ce pays les mœurs instables qui s'étaient peu à peu enracinées depuis vingt-cinq ans parmi les compagnons de *Biencourt*, de *LaTour* et du capitaine *Krainguille*. Si l'on s'était endormi dans ces entraînements, il eût été difficile d'en sortir, surtout par suite des communications si rares de l'Acadie avec la France. Mais, rompant violemment avec ces habitudes, D'Aulnay brisa cette influence fatale en

créant, — dans un lieu nouveau où il concentra les familles les plus laborieuses et les plus ménagères, — des mœurs nouvelles et la possibilité du progrès. Aussi résulte-t-il de ces études une réhabilitation complète du caractère de D'Aulnay et de sa physionomie historique.

3° Il paraît maintenant à peu près certain que, sauf la présence du Gouverneur et de son entourage à Québec, il n'y avait pas, pendant les dix premières années — de 1632 à 1642 — une très grande différence, comme colonisation, entre le Canada et l'Acadie. Ce qui a ralenti, et on peut même dire, arrêté le développement de l'Acadie, ce fut le défaut presque absolu de ressources et de communication avec la France, lequel défaut persista pour l'Acadie de 1645 à 1671 ; tandis que le Canada reçut, à cette même époque, de nombreux renforts de troupes et d'immigrants, qui arrivèrent par un cours de communications maritimes régulières et assez fréquentes avec le port de LaRochelle.

4° On voit d'autre part que, s'il y eut des métis en Acadie, le groupement et la progression de leurs familles se maintint cantonné, généralement d'une manière distincte de la population purement européenne, et forma un courant particulier distinct des groupes exclusivement agricoles, mais distinct aussi des peuplades Micmaques.

Notes explicatives, sur les Déclarations des Acadiens conservées à Belle-isle-en-Mer, et sur les Etablissements des premiers colons de l'Acadie.

Le 12 janvier 1767, il fut rendu un arrêt par le Parlement de Bretagne aux fins d'assurer l'état civil des familles Acadiennes, que le Roi et la Province de Bretagne avaient établies dans l'île de Belle-Isle. Cet arrêt ordonnait qu'il fût établi dans les quatre paroisses de l'île, deux registres cotés et paraphés, lesquels seraient destinés à recevoir les déclarations des chefs de famille. Ces déclarations devaient contenir tous les détails relatifs à l'état du déclarant, à celui de sa femme et de ses enfants, avec la généalogie des pères et mères, le temps de leur naissance, de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, des morts de leurs parents en ligne directe et collatérale, avec l'expression des lieux et des dates, autant qu'ils pourraient s'en souvenir.

Ces Actes, dit l'Arrêt, seront faits en présence d'un Comité composé du Recteur de la Paroisse (le curé), des missionnaires

qui ont résidé en Acadie, et d'un délégué commis à cet effet par le sénéchal du bailliage. Les missionnaires attesteront la vérité des dépositions, et pourront même y suppléer, sur des faits dont ils auront connaissance et qui auraient été omis ou ignorés par les déclarants. On se conforma scrupuleusement à cette ordonnance, et chaque déposant fut même accompagné de quatre autres Acadiens, comme témoins propres à aider et à dévolopper ses souvenirs.

On reçut de la sorte 64 déclarations, dans les quatre paroisses, savoir : 10 à Locmaria ; 19 à Sauzon ; 20 à Bangor ; et 15 au Palais, le chef-lieu de l'île ; mais ces 64 déclarations comportent la description de plus de 64 familles, parce que certaines dépositions concernent plusieurs familles.

Tous les déclarants de Belle-isle s'efforcent de faire remonter la filiation de leurs ancêtres jusqu'aux immigrants primitifs venus de France en Acadie. Nous espérions donc y trouver quelques détails sur les contrées d'où les émigrants étaient partis ; sur l'époque de leurs départs, et sur l'état de ces premières familles. Malheureusement ces déclarations sont fort écourtées, et souvent incomplètes au regard de ces origines, mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'elles ne présentent pas toujours un caractère suffisant de certitude.

En les parcourant, on s'aperçoit bien vite qu'elles sont la traduction de souvenirs un peu hésitants, et parfois altérés par la transmission purement orale. Lorsqu'on la compare avec les recensements, avec les Registres de Port-Royal, et autres documents authentiques que nous possédons sur cette époque, on trouve, dans les déclarations faites à Belle-isle, des confusions de dates, des faits défigurés, quelques contradictions et quelques omissions, qui nous avertissent de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Il n'en est pas de même des renseignements qui sont fournis sur la dispersion des Acadiens, sur leur transport en Angleterre et aux Etats-Unis, sur leur captivité dans les ports anglais, aussi bien que sur la généalogie de leurs familles depuis 1714 jusqu'après la proscription. Là on reconnaît la déposition sure et claire du témoignage personnel, sur des faits que le déclarant a vus par lui-même.

On ne saurait nier cependant que, dans cette masse considérable d'indications et de généalogies, il ne se trouve de très précieux renseignements sur l'origine et la formation de la colonie Acadienne ; seulement il est nécessaire de les comparer souvent avec les recensements, registres d'églises, rapports administratifs et militaires, etc., etc. ; afin de controler leurs affirmations, et d'en élaguer ce qui est manifestement contraire aux faits duement constatés ailleurs. Ces déclarations, ainsi controlées et comparées avec les documents antérieurs, ne fournissent pas seulement des renseignements directs, mais elles permettent aussi de compléter les faits anciennement connus, et d'en faire ressortir, par extension, des données nouvelles qui peuvent éclairer utilement l'histoire de cette contrée.

Nous nous proposons donc de présenter ici les textes extraits de ces registres, en les faisant suivre des enseignements qui en découlent. Seulement les lecteurs doivent considérer que cette seconde section de notre travail repose en partie sur des inductions, qui n'ont plus la même autorité et ne doivent être acceptées qu'avec réflexion et réserve.

On trouve dans les Déclarations de Belle-isle 47 noms de chefs de famille formellement indiqués comme étant venus d'Europe mariés ou non mariés : parmi ces noms deux appartiennent à des individus nés dans la Grande-Bretagne, et arrivés en Acadie étant célibataires. Généralement ces déclarations ne précisent point l'époque de l'arrivée ; trois ou quatre fois seulement, on trouve mentionné le lieu de la naissance.

L'histoire et la généalogie anciennes de quelques-unes de ces familles s'y trouvent répétées à diverses reprises, jusqu'à dix fois ; quelques autres au contraire n'y sont mentionnées qu'une seule fois. Dans ces déclarations se rencontrent çà et là quelques divergences, que nous aurons soin de signaler, mais on peut dire qu'elles sont généralement conformes aux indications fournies par les anciens recensements. Voici ces 47 noms :

Le Blanc, — Bourg, — Landry, — Babin, — Richard, — Daigre ou Daigle, — Girouard, — Thériot, — Hébert, — Douaron, — Trahan, — Aucoin, — Braut, — Martin, — Pincelet ou Pesselet, — Pitre, — Brun, — Guérin, — Lejeune, — Commeau, — Doucet, — Bourgeois, — Boudrot, — Blanchard, — Pellerin, — Dugast, — Thibodault, — Vincent, — La Pierre, — Bariot, — Benoit, —

Robichaut, — Melanson, — Granger, — Brasseau, — Darois, — Gareau, — Lalande, — Guedry, — Le Prince, — Bellemer, — Duon, — Dubois, — Dupuis, — Renaut, — Gauthereau et Longuespée.

Parmi ces 47 familles, nous croyons pouvoir, après beaucoup de recherches et de comparaisons variées, désigner quinze d'entre elles, comme ayant été formées par les premiers immigrants qui s'établirent en Acadie, au temps de Rasilly ou avant lui. En continuant à comparer les Registres de Belle-isle, avec les autres documents, on peut encore reconnaître vingt à vingt-cinq familles immigrantes qui s'établirent soit pendant la vie de D'Aulnay, soit à la suite de l'expédition de Guilbaut, qui vint de La Rochelle occuper Port-Royal en 1654.

Nous venons d'indiquer ci-dessus les noms des familles immigrantes qui ont été signalées dans les Registres de Belle-isle ; mais comme il serait beaucoup trop long de les examiner toutes avec détail dans la présente étude, nous nous bornerons à développer ici l'histoire des 15 familles que nous supposons avoir été les plus anciennement établies en Acadie, dans la période qui a précédé 1640. Voici leurs noms :

LATOUR, — MARTIN, — LEJEUNE, — GAUTHEREAU, — PESSELET, — MÉLANSON, — DUGAST, — DOUCET, — PETIT PAS, — GUIDRY, — GODIN, — BLANCHARD, — GAUDET, — POIRIER, — GUÉRIN.

Familles primitives de l'Acadie.

1ère *Famille.* — LATOUR. — Pour beaucoup de personnes, le nom de Latour représente deux ou trois personnages moitié mythiques moitié réels, perdus dans la pénombre d'une époque aux formes indécises, où l'histoire se distingue mal des fables héroïques.

Rien n'est plus inexact qu'une semblable conception. La famille Latour n'a pas seulement pris part aux luttes féodales du 17ème siècle, mais elle a participé à la formation des Colonies Agricoles qui ont succédé à cette époque troublée. Ce nom s'est perpétué parmi les Acadiens beaucoup plus longtemps que l'on n'imagine. Plusieurs filles des Latour ont épousé des Acadiens ; de sorte que leurs descendants par les femmes sont encore aujourd'hui assez nombreux.

Ce qui est nuageux et notoirement incertain, c'est l'origine du premier Latour ; on ne s'accorde même pas sur le pays d'où il serait parti. Nous ne nous appesantirons pas sur cette discussion ; contentons-nous de constater qu'il fut le compagnon de Poutrincourt et que, dès l'année 1710, Claude Latour le père était déjà fixé à Port-Royal. Il y avait amené avec lui son fils, nommé Charles-Amador, qui devint le compagnon et l'ami de Biencourt fils de Poutrincourt ; après la mort de Biencourt, ce fut Charles de Latour qui devint le chef du petit groupe de Français, qui s'était toujours maintenu en Acadie. Mais dès avant cette époque, Charles de Latour avait eu une fille nommée Jeanne, née d'une squaw indienne qu'il épousa ensuite ; puis cette Jeanne Latour devint la femme de Martignon d'Aprendistigny, Seigneur de Jemsek sur la Rivière St-Jean, et ce dernier en eut une fille nommée Marianne, qui épousa Guillaume Bourgeois de Port-Royal, surnommé Beaupré.

Cependant Latour, devenu veuf, contracta successivement deux autres mariages : l'un, vers 1640, avec Marie Jacquelin, et le troisième en 1653 avec Madame veuve D'Aulnay. Il eut de ces deux mariages un certain nombre d'enfants, dont plusieurs garçons, qui se lièrent à la fortune de la famille D'Entremont, et se fixèrent avec eux dans la seigneurie très sauvage de Pombkou.

Plusieurs Latour épousèrent des demoiselles D'Entremont et réciproquement ; en 1710 un Charles de Latour, petit-fils ou arrière petit-fils de Charles-Amador, vint avec les tenanciers de Pombkou coopérer à la défense de Port-Royal, où il fut blessé sur les bastions en repoussant les Anglais.

De temps à autre on trouve encore quelques mentions des Latour, durant la domination anglaise, et leur postérité masculine se conserva si bien, que les Déclarations de Belle-Isle nous apprennent que, entre 1755 et 1760, il y eut un Monsieur de La Tour qui mourut à Miramichy, et qu'en ce même lieu, Anne de Latour, qui peut-être était sa fille, se maria en 1758 avec un nommé Paul Le Blanc [1], lequel était né aux Mines en 1732.

On voit par là que le nom de la famille de Latour s'est parfaitement conservé parmi les Acadiens pendant plus de 150 ans. Je ne l'ai rencontré nulle part jusqu'à présent dans les paroisses

1. Fils de Joseph Le Blanc dit *le Maigre*.

Acadiennes modernes ; mais j'ai quelque lieu de soupçonner qu'il pourrait y en avoir à St-Pierre et Miquelon ; quoi qu'il en soit, lors même qu'il n'existerait plus en ce moment aucun rejeton mâle de la famille de Latour, ses alliances avec les autres familles Acadiennes ont été si nombreuses, qu'un grand nombre d'Acadiens leur sont parents par les femmes.

2ème *Famille.* — MARTIN. — La présence de cette famille en Acadie, en 1635, nous est attestée par un document authentique : c'est l'Acte royal de Concession Seigneuriale accordée, en mars 1689, à Mathieu Martin, *le premier Français né en Acadie de père et mère Français en l'année* 1636. Nous trouvons en effet dans le recensement de 1671, un Pierre Martin qui était le père de ce Mathieu Martin, et qui était venu en Acadie vers 1635, avec Mr de Rasilly, en compagnie de son frere Robert Martin, qui nous est connu par la capitulation de Port-Royal en 1654.

Les deux frères vinrent de France avec leurs familles. Pierre avait déja deux enfants : Pierre son aîné, et une fille Marie ; son troisième enfant, Mathieu, naquit un an après leur établissement. Robert Martin avait laissé un fils nommé Barnabé, qui figure dans le recensement de 1671 ; ce fils a dû naitre peu de temps avant le départ de la famille pour l'Amérique, sans quoi Mathieu Martin n'aurait pas été le premier né des Français en Acadie.

Quant aux registres de Belle-isle, nous n'y trouvons qu'une seule mention relative à la famille Martin : c'est dans la 1ère Déclaration de la Paroisse de Sauzon : " René Martin, père d'Estienne " Martin, vint de France, et se maria au Port-Royal avec Margue- " rite Landry." Mais nous devons faire remarquer que cette déclaration contient nécessairement une forte erreur ; car le René Martin mentionné ci-dessus aurait dû vivre entre 1680 et 1700 ; or le seul René Martin que l'on trouve dans les recensements à cette époque, c'est le fils de Barnabé Martin, marié à Marie Minier, lequel n'a jamais eu de fils du nom d'Estienne ; Estienne Martin était, non pas son fils, mais son frère ; l'un et l'autre étaient les fils de Barnabé Martin, qui figure dans le recensement de 1671 et qui a pu en effet venir de France, avec son père Robert Martin, car il était né en 1634. Cette Déclaration aurait donc dû être formulée dans ces termes :

" Barnabé Martin, fils de Robert, et père d'Estienne Martin, vient " de France, etc., etc."

La famille Martin créa ainsi, dès l'abord, deux branches en Acadie : l'une sortant de Robert, dont le fils Barnabé eut deux garçons, René et Estienne, dont les descendants perpetuèrent la famille à Port-Royal ; l'autre branche, celle de Pierre Martin 1er du nom, eut aussi une nombreuse postérité ; seulement elle disparut en partie des recensements, parce que plusieurs de ses membres allèrent s'établir parmi les familles Métisses. Ce Pierre Martin venu de France avec sa femme Catherine Vigneau eut deux fils : l'aîné Pierre, né en France, épousa une *squaw*, Micmaque ou Métisse de qui il eut quatre garçons. — Le second, Mathieu, premier né des Français en Acadie, devint Seigneur de Cobeguid et mourut sans postérité. Le recensement en indique un troisième, André, mais il y a là une erreur : c'est une fille et il faut lire Andrée ; c'est elle qui a épousé successivement François Pellerin et Pierre Mercier, c'est elle aussi qui figure dans le procès Campagnard.

Pierre Martin, 1er du nom, n'eut donc qu'un fils qui ait laissé postérité, c'est Pierre Martin 2eme du nom ; il eut de sa femme métisse quatre garçons : Pierre, André, Jacques et Jean ; puis il épousa en 2emes noces Jeanne Rousseliere, veuve de Godin dit Chatillon, dont il n'eut pas d'enfants ; mais son fils aîné, Pierre, épousa la fille de cette veuve Godin, et parmi leurs enfants on compte quatre garçons qui furent doublement métis, car nous avons tout lieu de croire que Godin Chatillon était lui-même d'extraction mixte. Ce Pierre Martin 3eme du nom resta avec sa famille à Port-Royal, près de son père, cultivant avec lui la vieille manse patrimoniale. Quant au second fils de Pierre Martin, né en 1663, il est inscrit sous le nom de René en 1671 ; mais on ne trouve plus trace de lui ensuite dans les recensements. Le troisième, André, né en 1666, est mentionné pour la dernière fois en 1685. Le quatrième, Jacques, est né en 1669 ; on le trouve aux Mines comme domestique engagé en 1686 ; il est omis dans le recensement de 1693, mais il reparaît dans celui de 1698, dans une liste de célibataires qui est à la fin de cet Acte, où il est désigné comme étant agé de 29 ans. Puis il disparaît définitivement de toutes les listes. Enfin Jean, le cinquieme, né en 1672, ne se retrouve pas dans les recensements entre 1686 et 1701 ; mais à cette dernière époque, nous pensons que c'est bien lui qui

est inscrit, dans la paroisse des Mines, où il se maintient désormais, et où il devient la souche d'une nombreuse famille.

Si nous résumons l'étude de cette génération nous voyons que, sur cinq garçons, tous conduits à l'age viril par Pierre Martin 2ème du nom, nous perdons la trace de trois d'entre eux.

Quant aux deux qui nous restent, Pierre 3ème du nom et Jean, Pierre est resté à Port-Royal vivant avec son père et sa belle-mère dont il a épousé la fille, Anne Godin ; il en a eu 9 enfants dont quatre garcons : Etienne né en 1690, Pierre en 1691, François en 1693, et Joseph en 1696. Jean, le plus jeune frère de Pierre 3ème du nom, s'établit aux Mines ; nous ignorons le nom de ses enfants, mais nous savons qu'en 1714 il en avait six avec lui.

Seulement dans ce recensement de 1714, nous devons mentionner une note au crayon assez singulière, qui est annexée a l'article de Pierre Martin, la voici : *Pierre Martin le jeune et sa femme sauvage qui vient de la Hève.* Si cette note vise Pierre Martin 4ème du nom, âgé à cette époque de 24 ans, il s'agit d'une personne que nous ne connaissons pas ; mais si cette personne vise Pierre Martin 3ème du nom, cette note voudrait désigner Anne Godin, ce qui fournirait un indice de plus sur la probabilité du métissage de la famille Godin dit Chatillon.

La famille Martin était donc représentée au commencement du 18ème siècle, parmi les Acadiens cultivateurs, par deux branches principales, celle qui sortait de Robert Martin, et celle qui était issue de Pierre Martin 1er du nom. La première était représentée à cette époque par deux frères, René et Etienne, avec leurs familles à Port-Royal ; cette branche est à peine énoncée dans le dernier recensement en 1714, mais nous savons parfaitement qu'elle se maintenait avec solidité, puisque c'est elle qui est mentionnée dans les déclarations de Belle-isle.

La deuxième branche, celle de Pierre Martin 1er du nom, est représentée, à Port-Royal, par Pierre Martin 3ème du nom avec ses 11 enfants dont un au moins est marié : c'est Pierre 4ème du nom ; et aux Mines, par Jean Martin et 6 enfants. Si nous ajoutions à ces familles celles qui se sont créées et établies parmi les Métis, ce nombre serait plus que doublé.

Nous pouvons déjà apprécier ici quelle influence la vie à l'indienne et le Métissage exerçaient parmi les premiers émigrants Européens !

3ème *Famille.* — LEJEUNE. — Voici la mention qui concerne les Lejeune, dans la deuxième déclaration de la Paroisse de Sauzon à Belle-isle : " Alexandre Trahan épousa Marguerite Lejeune née au " Port-Royal l'an 1698, de Pierre Lejeune et de Marie Thibau- " daut ; le dit Pierre Lejeune issu d'un autre Pierre Lejeune " venu de France et marié audit Port-Royal."

Nous nous sommes trouvé ici assez embarrassé, car en échelonnant les générations étagées dans la dite déclaration, Pierre Lejeune surnommé *Briard*, le père de Marguerite, devrait avoir de 14 à 15 ans en 1671 ; or dans le recensement de cette même année, on ne trouve aucune famille Lejeune ; mais en étudiant avec soin cette pièce et divers autres documents, nous ne tardâmes pas à recueillir de nombreux indices sur cette famille Lejeune, et il en résultait avec évidence qu'elle était une des plus anciennes de l'Acadie.

Nous trouvâmes en effet, en 1671, deux femmes de ce nom : l'une Edmée Lejeune, femme de François Gautherot agée de 49 ans, et mariée en Acadie depuis plus de 35 ans ; l'autre Catherine Lejeune agée de 37 à 38 ans, femme de François Savoye. Or Pierre Lejeune, mentionné dans les déclarations de Belle-isle, et qui nous est aussi connu par plusieurs autres documents, pouvait avoir 14 ans en 1671 ; Edmée et Catherine Lejeune n'étaient donc pas ses sœurs ; mais elles pouvaient être les sœurs de son père, cet autre Pierre Lejeune signalé dans la déclaration de Belle-isle ; d'où il résulterait qu'en 1656, époque présumée de la naissance de Pierre Lejeune dit Briard, il y avait en Acadie une famille Lejeune composée de 3 membres : Edmée femme Gautherot, agée alors de 34 ans ; Catherine femme Savoye, 22 ans ; et Pierre Lejeune, père du nouveau né, 27 ans.

De plus cette famille était établie dans le pays depuis assez longtemps, car François Gautherot avait épousé Edmée, d'après l'âge de leurs enfants, en 1636 ou 1637, et il l'avait épousée à La Hève, car il n'est pas cité parmi ceux qui sont venus de France avec leurs femmes. Par conséquent les Lejeune ont dû venir en Amérique avant 1636. Or à cette époque Edmée Lejeune avait 15 ans, Pierre Lejeune, premier du nom, avait sept ou huit ans, et le troisième enfant, Catherine, venait de naître. Cependant ce n'est pas dans de telles circonstances que des enfants pouvaient

venir tout seuls de France en Amérique : ils sont donc venus avec leurs parents.

Ils débarquèrent ensemble à La Hève, s'y fixèrent, et ont dû y rester fort longtemps, même après la translation de la colonie à Port-Royal, car ils ne figurent même pas dans le recensement de 1671. Les deux filles seules du père Lejeune, ont suivi leurs maris à Port-Royal ; mais lui est resté à La Hève, il y est mort ; son fils Pierre, 1er du nom, celui que mentionne la Déclaration de Belle-isle, s'y est marié et y est mort ; et c'est encore à La Hève, qu'en 1686, nous retrouvons leur trace, dans la personne des trois enfants de Pierre Lejeune premier du nom. Voici leurs noms : Pierre dit *Briard*, agé de 28 ans, Martin agé de 25 ans, et Jeanne agée de 24 ans. Ils paraissent parfaitement acclimatés en ce lieu, et vivant familièrement avec les Métis de ce canton, où ils figurent fréquemment dans les actes religieux.

L'étude fort détaillée que nous avons faite de cette famille, de ses habitudes, et de la promiscuité de son existence avec celle des Métis et des Sauvages, nous a conduit à certaines conclusions qu'il n'est pas inutile d'exposer ici, parce qu'elles jettent une assez vive lumière sur les temps primitifs de l'Acadie.

Nous avons déjà exposé tout à l'heure comment une partie de la famille Martin s'habitua à vivre et à s'allier avec les familles des Micmacs ; or c'est un fait qui se remarque à diverses reprises surtout, comme nous le verrons, parmi les premières familles immigrantes. Tant qu'il ne vint dans ce pays que des aventuriers célibataires, on peut dire que tous ceux qui s'y fixèrent définitivement, s'assimilerent graduellement aux usages des Micmacs, à leurs préoccupations, à leurs plaisirs et à leurs pratiques ; quelques-uns fondèrent des familles de sang-mêlé, qui ne différaient guères de leurs parents sauvages.

Les premières familles amenées par Rasilly subirent elles-mêmes cette fâcheuse influence ; étant peu nombreuses et isolées, elles tendaient insensiblement à former leurs habitudes et leur vie sur le milieu qui les entourait. Un petit nombre d'entre elles parvenaient seules à se défendre sérieusement contre cet entraînement ; et si D'Aulnay n'était pas venu promptement et énergiquement réagir contre cette absorption, en multipliant le nombre des immigrants, en établissant des missionnaires, et en donnant lui-même l'exemple d'un travail progressif et bien ordonné, c'est

à peine s'il serait resté quelques germes de la tradition civilisée que les immigrants apportaient avec eux.

C'est pourquoi l'on observe chez plusieurs des familles qui datent de la première époque (1630 à 1640), une dénaturation plus notable, un penchant plus prononcé, pendant les premières générations, à s'allier avec les sauvages, et à vivre avec eux. L'histoire de la famille Lejeune nous offre précisément un spécimen bien caractérisé de ces premiers immigrants de l'Acadie, et nous fournit ainsi l'occasion de nous rendre compte de la situation des Français en ce pays au moment où Razilly en prit possession.

Nous avons vu plus haut comment cette famille vint de France en Acadie à une époque un peu indéterminée, vers 1630 ou 1635. Le Père était accompagné de sa femme, d'une fille nommée Edmée, et d'un fils nommé Pierre, tous les deux nés en France : la première en 1622, et le deuxième un peu après ; un troisième enfant, Catherine, a dû naître après 1630, soit un peu avant le départ de France, soit après l'arrivée. Sont-ils venus à La Hève avant Razilly, ou avec lui ? Nous n'en savons rien. Nous connaissons l'envoi de plusieurs navires en Acadie par des négociants de Bordeaux et de St-Jean de Luz, avant 1630, pour faire la traite des fourrures ; Lejeune aurait pu être commissionné par eux ; mais étant venu en ce pays avec sa famille, il est plus probable qu'il aura fait partie de l'expedition du Commandeur.

En tout cas, il est certain que Lejeune a dû venir de fort bonne heure sur ces côtes, puisque sa fille Edmée à pu s'y marier avec François Gautherot en 1635 ou 1636. Supposons donc qu'ils soient arrivés à La Hève avant Razilly : que trouverent-ils sur ce littoral sauvage ? quelle existence fut la leur ?

Ils y rencontrèrent parmi les indigènes quelques Français aventuriers ; les uns étaient d'anciens compagnons de Biencourt et de Latour, les autres des déserteurs de navires qui de temps à autre étaient venus se joindre aux premiers. Ces aventuriers vivaient de chasse et de pêche, ramassant des pelletries par eux-mêmes, et chez les Micmacs leurs voisins ; ils troquaient ces pelleteries avec les pêcheurs de morue, contre de la poudre, du fer, des armes et de l'eau-de-vie.

Beaucoup d'entre eux vagabondaient constamment dans les bois avec les Sauvages, mais plusieurs, qui avaient contracté des unions plus ou mois stables avec des *squaws*, avaient construit

des huttes aux environs de La Hève, où ils se retiraient une partie de l'année avec leur famille ; ils vivaient du reste absolument à l'indienne, et ce groupe bigarré n'était réellement qu'un rudiment de civilisation, planté très grossièrement au milieu de la sauvagerie. Ce fut dans ces conditions que Lejeune dut créer son installation, avec les quelques ressources que put lui fournir le navire qui l'apportait ; et ce fut-là peut-être que madame Lejeune mit au jour, en 1635 ou 1636, son troisième enfant, *Catherine*, qui devait épouser François Savoye vers 1652.

Lorsque Razilly arriva avec des matériaux, des outils, des ouvriers de toutes sortes, la position des Lejeune et des autres Français s'améliora sans doute sensiblement ; les logements (je n'ose pas dire les maisons) que l'on construisit avec de grosses charpentes empilées et bien assemblées, commencèrent à prendre une tournure d'habitude humaine ; on cultiva quelques légumes que l'on put mêler avec le poisson et le gibier ; il est même probable que, dès le principe, Razilly ait amené quelques vaches. Cependant la situation ne se modifia pas de suite très notablement dans les habitudes de l'existence : nos courreurs de bois étaient assouplis, par une longue durée, à la vie des sauvages ; leurs enfants métis élevés par les squaws, ne différaient guères dans leur éducation, dans leurs jeux, dans la formation de leurs idées, des enfants Micmacs ; or ce fut au milieu d'eux que furent élevés les enfants de Lejeune, absolument abandonnés à eux-mêmes.

Il est possible que sa fille aînée Edmée, qui déjà était un peu grandette quand elle quitta la France, eût conservé quelques salutaires traditions de son éducation première, et qu'elle ait pu devenir une bonne menagère, dans l'habitation que son mari créa à Port-Royal ; cependant nous devons convenir que l'histoire de la Famille Gautherot et la conduite de leur gestion agricole, peut laisser planer bien des doutes sur les soins et l'économie domestique d'Edmée Lejeune.

D'autre part, comme le père Lejeune, celui qui avait amené les siens en Acadie, resta toujours à La Hève, même lorsque D'Aulnay se transporta à Port-Royal, il est probable que son fils Pierre, continuant à vivre avec ses compagnons d'âge (Métis ou Micmacs), leur devint semblable en beaucoup de points. Après la mort de son père, ce fut lui qui continua la lignée des Lejeune ; il dut se marier vers 1654, puisque l'aîné de ses enfants naquit en 1656 ;

c'est lui que vise la Déclaration de Belle-isle ci-dessus rapportée, et qui le désigne comme étant venu de France ; en effet il était bien né en France, mais il vint de France avec son père ; c'est lui que nous indiquerons sous le nom de Pierre Lejeune, premier du nom.

Quelle fut son existence ? qui épousa-t-il en 1654 ? nous n'avons aucune donnée positive à ce sujet ; mais tandis que ses deux sœurs, Edmée femme de Gontherot, et Catherine femme de Savoye, vivaient avec leurs maris à Port-Royal, il est visible qu'il passa la plus grande partie de sa vie, dans le commerce habituel des Métis, et des Sauvages, à La Hève, où nous retrouvons en 1686, ses trois enfants : *Pierre Lejeune*, que nous appellerons 2eme du nom, agé de 28 ans, marié avec Marie Thibaudeau, la fille du fondateur de Chipody ; — *Martin Lejeune*, 25 ans, marié avec Jeanne, sauvage de nation, (c'est ainsi du moins que s'exprime le recensement, mais nous savons par les Actes de Port-Royal, qu'elle s'appelait Jeanne-Marie Godet, et qu'elle sortait d'une famille métisse de La Hève ; Martin en a deja plusieurs enfants) ; — enfin *Jeanne Lejeune*, âgée d'environ 27 ans, mariée à un nommé François-Joseph, sans nom de famille, et qui paraît avoir été un métis.

Sur ces trois enfants issus de Pierre Lejeune, 1er du nom, un seul a donc été se marier à Port-Royal, avec une Acadienne de race pure : c'est Pierre Lejeune 2eme du nom, et surnommé *Briard* par ses contemporains. Encore faut-il signaler qu'il avait conservé pour une forte part les habitudes grossières et instables des Micmacs : la correspondance du Gouverneur (M. de Menneval) le représente, en 1689, comme un coureur de bois, chasseur et vagabond, *une espece de Sauvage*, servant d'intermédiaire entre les indiens et les traitants de pelleteries grands vendeurs d'eau-de-vie parmi les tribus Micmaques : " Vivant moitié avec ceux-ci, " et moitié avec les Français, il se sauvait avec sa famille dans " les solitudes rocheuses des côtes de l'Est, dès qu'il avait maille " à partir avec les autres habitants, ou avec la justice ". C'était une espèce d'aventurier, dans le genre de l'*Œil de Faucon*, célébré par Cooper.

Aussi quoique son mariage avec la fille de Thibaudeau l'eût rapproché des Européens et de la vie civilisée, il resta toujours plus ou moins un rodeur. De 1690 à 1699 il demeura assez assi-

dûment à Port-Royal, dans une habitation qu'il devait sans doute à son beau-père ; il y nourrissait quelques bestiaux, mais il revint vite à son ancienne existence. On ne le voit plus figurer ensuite dans aucune des paroisses acadiennes. La plupart de ses nombreux enfants (il en avait deja sept vivants en 1699) se reportèrent sur les Côtes de l'Est, au milieu des Métis et des Micmacs.

Martin, le frère de Pierre Lejeune, ne quitta jamais La Hève, et épousa une métisse de la famille des Gaudet ; il n'eut jamais d'aventures comme son frère ; il paraît avoir vécu paisiblement de chasse et de pêche, avec un peu de bétail, entouré de ses enfants, aussi posément que pouvait le faire cette race d'hommes instable et agitée ; ses fils et ceux de Pierre furent la souche de plusieurs familles Lejeune, dont les descendants existent encore probablement aujourd'hui, dans les comtés de Queen's ou de Lunembourg.

Néanmoins à partir de 1700 la famille des Lejeune paraît à peine çà et là dans les recensements ; ils avaient cependant soigneusement conservé leur nom, leur tradition et leur langage ; ils recevaient régulièrement l'instruction religieuse et les sacrements, par les missionnaires en tournée ; ils avaient même conservé certaines pratiques de la vie civilisée, et entretenaient quelques bestiaux et quelques cultures. Mais telle était l'habitude dans les recensements : on n'y comprenait jamais que les habitants réguliers, à domicile fixe, et cultivateurs ; on y néglige toujours l'élement métis, dès qu'il n'est pas domicilié dans les paroisses et seigneuries agricoles. Voilà comment les Lejeune et bien d'autres familles très françaises, bien que métisses, sont omises sur les listes, ou n'y paraissent que par intermittences.

De 1693 a 1698, il se produisit cependant un fait assez singulier à Port-Royal : ce fut l'apparition et même le séjour, dans cette seigneurie, de presque toute la famille Lejeune, accompagnée de plusieurs autres Métis alliés avec elle. Ainsi nous y trouvons, avec sa femme et ses enfants, Pierre Lejeune qui avait épousé la fille de Thibodeau vers 1686 ; sa sœur, qui s'était mariée avec le métis Jean Gaudet en 1675 ; un autre métis ou Micmac, qui avait épousé une autre Jeanne Lejeune, vers 1672, et qui est nommé François-Joseph sans autre désignation dans le recensement de 1693 ; enfin on y trouve aussi la branche cadette des Martin avec tous les Métis qui en dépendent. Tous sont venus

se fixer, avec des cultures plus ou moins rudimentaires, au chef-lieu de la colonie Acadienne. Est-ce à cause du mariage de Pierre Lejeune avec Marie Thibaudeau ? Est-ce pour se rapprocher des Gautherot, des Savoye, et de leurs autres parents de Port-Royal ? Nous ne pouvons rien en savoir. Mais ils n'y restèrent que quelques années : à partir de 1700, tous sont retournés à La Hève, excepté le fils aîné des Martin ; là ils rejoignirent leurs cousins Métis, enfants de Martin Lejeune, de François Gaudet, et autres ; ils y épousèrent probablement des filles du même sang et se fondirent dans la masse des Bois-Brulés qui peuplaient ce quartier excentrique. Deux ou trois seulement des enfants de ce Lejeune que l'on appelait Briard, revinrent un peu plus tard, filles ou garçons, rejoindre leurs parents Thibaudeau, à Port-Royal et aux Mines, comme le recensement en témoigne.

C'est ainsi que la famille Lejeune a vu se perpétuer quelque lignée de race blanche dans les paroisses Acadiennes, bien que la plupart de ses membres aient été dès l'origine se fondre avec les Bois-Brulés, dont le district de La Hève était le quartier général. Dans ces paroisses, ils se sont trouvés très peu nombreux relativement surtout à l'ancienneté de leur origine ; leur nom lui-même a souvent subi de graves altérations : sur les listes de proscrits de 1755, on trouve des Lagerne ou Legerne, ce qui est probablement une altération anglaise de leur nom ; en d'autres lieux ils sont devenus des Young ou des Lagenne. Mais quelles que soient les causes multiples qui ont réduit leur nombre, ou dénaturé leur appellation primitive, on en retrouve plusieurs branches. Me Placide Gaudet de Shédiak, qui est si bien renseigné et si compétent, dans tout ce qui concerne les généalogies acadiennes, a signalé, dans le *Moniteur Acadien* du 30 avril 1889, l'existence de la postérité et du nom des Lejeune, tant à la fin du siècle dernier qu'aujourd'hui même, à l'île St-Jean, et au Petit-Rocher sur la Baie des Chaleurs.

Nous verrons tout à l'heure que cet entraînement vers les habitudes de la vie indienne se remarque assez souvent chez les familles qui remontent aux temps primitifs de l'Acadie ; il en résulta des croisements qui datent presque tous de cette époque. Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que cette déchéance de la vie civilisée vers la vie sauvage, tint uniquement au désordre des mœurs ; on peut dire même que les vices du libertinage furent

des cas exceptionnels. Le plus grand nombre de ces unions furent ou devinrent des mariages réguliers et bénits par l'Eglise. Les missionnaires opéraient des visites périodiques parmi les cantonnements et les campements escarpés et solitaires occupés par ces Métis. Les registres de Port-Royal relatent dans des chapitres spéciaux, les tournées des curés sur les côtes de l'Est, et leurs actes sont tenus comme ceux que l'on retrouve plus tard, dans les paroisses Acadiennes, aux temps malheureux de 1766 à 1800.

Les unions avec les squaws et les métisses furent très souvent le résultat de la nécessité, et des intérêts naturels de l'homme abandonné à lui-même, ou séparé des traditions saines et saintes qui ont présidé aux débuts et au développement de la civilisation humaine. Aussi ces unions se rarefient-elles graduellement, à mesure que les familles purement françaises se constituent solidement, et se multiplient, si bien qu'après 1760, le fait d'une union même réguliere entre un Acadien et une squaw devient un fait extraordinaire ; même avec une fille de La Hève, un mariage est tout à fait exceptionnel.

Ces circonstances nous ont tellement frappé que, lorsque nous rencontrons beaucoup de branches métisses portant un nom français, c'est pour nous une quasi présomption que la souche de cette famille se rattache, de plus ou moins près, à l'origine de la colonie.

Nous n'avons pas besoin d'avertir le lecteur que, dans cet exposé, nous avons dû recourir, dans une assez large mesure, aux inductions, et aux hypothèses rationelles qui peuvent découler des faits connus, afin d'éclairer les notions incomplètes qui restent dans l'ombre ; chacun, sur ce point, peut en accepter ou en écarter ce qui lui conviendra ; mais nous avons cru devoir prendre ici cette liberté, afin de pouvoir, par cette exposition, donner une idée un peu plus claire de la manière dont les choses ont dû se passer, au moment de l'établissement des premières familles Acadiennes.

4ème *Famille.* — GAUTHEROT. — François Gautherot, qui vint très probablement en Acadie avec Mde de Razilly, nous offre encore un exemple des nécessités que subirent les premiers Français débarqués en Amérique : né vers 1612, il se décida en 1636, un an après son arrivée, malgré les habitudes un peu grossières de la famille Lejeune, à épouser l'aînée des filles nommée Edmée,

de laquelle il eut 11 enfants, dont nous nous proposons de suivre la trace.

Voici ce qui concerne la Famille Gautherot dans les Registres de Belle-isle, paroisse de Locmaria, Déclaration 9ème :

" Madeleine Mélançon fut mariée à St-Malo le 15 sept. 1763 à " Charles Gautrot né aux Mines, le 4 octob. 1736, de Pierre " Gautrot et d'Agnès LeBlanc ; ce Pierre Gautrot père de " Charles était issu de François Gautrot et de Louise Aucoin, " et ce dit François Gautrot décédé à St-Malo était descendu " d'un autre François Gautrot mort à Port-Royal."

Puis au Recensement de 1671 : François Gautherot figure comme âgé de 58 ans avec sa femme Edmée Lejeune de 49 ans. Ils ont onze enfants vivants : l'aînée Marie a 35 ans et elle a épousé Michel Dupuis ; le second Charles a 34 ans ; la troisième Marie a 24 ans, et elle s'est mariée à Claude Terriau ; puis arrive Jean âgé de 23 ans ; René et François jumeaux de 19 ans ; Claude, 12 ans ; Marguerite, 16 ans ; a épousé Jacob Girouard ; Charles, 10 ans ; Germain, 3 ans, et une autre fille.

En 1686 : François Gotro et sa femme Edmée Lejeune sont toujours à Port-Royal ; ils ont huit bêtes à cornes, et six moutons. Claude Gotro, un de leurs fils âgé de 27 ans, marié à Marie Terriau, et une petite fille de 6 mois, demeurent avec eux. — Un autre fils, Charles Gotro âgé de 25 ans, marié à Françoise Rimbaut, vit aussi à Port-Royal, mais à part. Aucun des autres fils ne figure dans le Recensement.

En 1693 : François Gauterot est mort ; sa femme, qui a 71 ans, demeure chez son gendre Jacob Girouard à Port-Royal. Pas un seul de ses fils n'est mentionné en ce lieu ; mais Claude Gauterot se retrouve aux Mines, où il s'est établi avec sa famille : il a 32 ans, 4 filles, 11 bêtes à cornes, et 12 moutons.

En 1701, il n'y a plus aucun Gotro à Port-Royal ; mais Claude est toujours aux Mines avec tous les siens sur la Rivière des Gaspareaux, et tout près de lui nous retrouvons Charles Gotro son frère avec sa famille ; ils sont l'un et l'autre fort bien établis : Claude possède 20 bêtes à cornes, 30 moutons et 12 porcs ; Charles, 13 bêtes à cornes, 15 moutons et 13 porcs.

En 1707, Claude et Charles sont toujours sur la même Rivière ; mais nous découvrons en outre à Cobeguid, dans la seigneurie de Mathieu Martin, un François Gotro lequel, nous le verrons plus

loin, devait être né de l'un des fils du vieux Gotro qui avaient disparu ; ce François a déjà une certaine quantité de terre en culture, et possède huit vaches.

Claude a six enfants dont un garçon ; Charles en a neuf dont 5 garçons ; François est encore célibataire, mais il ne tarda pas à se marier, puisque au recensement de 1714 il avait déjà 4 enfants.

Ce recensement de 1714 nous présente six familles Gotro : quatre sur la Rivière des Gaspareaux, savoir : Claude seul avec sa femme et un jeune garçon ; son aîné Claude est marié et il a déjà huit enfants ; Charles Gotro est devenu veuf, il vit avec cinq filles et deux garçons ; un autre de ses fils Charles est déjà marié et a un garçon ; à Cobeguid François Gotro a eu de sa femme quatre enfants dont 3 garçons ; enfin un autre François Gotro, que nous supposons être un fils de Claude, a formé un nouvel établissement à la Grand-Prée, où il a deux enfants.

Tel est le bilan de la famille Gotro ou Gautherot en 1714. Le lecteur a pu déjà apercevoir les traces très évidentes de cette influence néfaste qu'exerçait sur les familles primitives les entraînements de la vie sauvage. Presque tous les fils de François Gautherot ont déserté la maison paternelle, une fois arrivés à l'âge viril ; deux seulement sont toujours restés, sans broncher, attachés au foyer domestique, et à la culture du sol : Claude et Charles, qui se marièrent à Port-Royal du vivant de leur père avant 1686. Après la mort du chef de la famille, ils passèrent l'un et l'autre aux Mines avec leurs femmes et leurs enfants, et leurs établissements y devinrent rapidement prospères et considérables.

Aucun des cinq autres garçons de Gautherot, ne figure plus dans aucun recensement après 1671 ; aucun n'a laissé de traces dans aucune des Seigneuries agricoles de l'Acadie. Un seul d'entre eux paraît avoir fait exception d'après les Déclaration de Belle-isle : c'est François Gautreaux, lequel ayant sans doute épousé une Acadienne, eut pour fils, vers 1687 ou 1688, ce François Gautreaux que nous avons trouvé en 1707 à Cobeguid, qui s'y maria peu d'années après, et duquel naquit en 1714 Pierre Gautreaux ; c'est ce Pierre Gautreaux qui est mentionné avec sa femme Agnès le Blanc, dans les Registres de Belle-isle, 9ème Déclaration de Locmaria, comme étant le Père de Charles Gautreaux marié à Belle-isle en 1763.

Il est difficile d'expliquer autrement, la présence de François Gautreaux à Cobequid en 1707 et sa filiation, car la Déclaration de Belle-isle dit positivement que François Gautreaux, mari de Louise Aucoin, était le fils d'un autre François Gautreaux mort à Port-Royal ; or quel est cet autre François Gautreaux ? Ce n'est point certes le chef de la famille, qui mourut quelques années après 1686, âgé de 75 ans ; le seul François Gauthereaux qui put alors être le père du Gautreaux qui s'établit à Cobequid, c'était le quatrième fils de Pierre Gautreaux, né à Port-Royal en 1652 ; c'est-à-dire un de ces quatre garçons qui disparurent des recensements à partir de 1671, et que les Registres de Belle-isle remettent ainsi en lumière.

Né en 1652, ce François Gauthereaux a sans doute couru les bois pendant sa première jeunesse ; revenu à Port-Royal vers 1680 il s'y sera marié sans s'y fixer d'une manière stable, de sorte qu'il ne figure point au recensement de 1686 ; ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'il y revint avec les siens, pour se rapprocher des parents de sa femme, et ce fut là, comme l'indique la mention des Registres, qu'il mourut. Cette mort dispersa sans doute sa famille, et l'un de ses fils, François, qui en 1700 avait de 16 à 18 ans, se dirigea sur la seigneurie de Mathieu Martin qui avait été le contemporain et peut-être même le compagnon de son père et de ses oncles ; il s'y fixa, s'y maria avec Louise Aucoin un peu après 1707, et ayant été enlevé lors de la proscription, il alla finir ses jours à St-Malo en 1763 à l'âge de 76 ans.

Que sont devenus tous les autres fils de François Gautherot, le compagnon de Razilly et le fondateur de la famille en Acadie ? Sur sept garçons il nous en manque quatre : l'aîné de tous, Charles né en 1638 ; le second, Jean, qui était né en 1648 ; le troisième, René, en 1652 ; et le septième, Germain, né en 1668. Il est très probable qu'il en fut d'eux comme de leurs cousins Lejeune : nés dans un temps où les familles françaises étaient clair semées, et alors que les habitudes agricoles étaient encore toutes récentes parmi les premiers immigrants, les fils Gautherot entretenaient des relations fréquentes avec la famille de leur mère Edmée Lejeune ; ils étaient en communication ordinaire avec les jeunes métis de La Hève et avec les Micmacs ; ils eurent donc à subir dès lors les mêmes entraînements, et ils contractèrent les mêmes goûts que la jeunesse de cette époque. Quand ils atteignirent l'âge d'homme,

ils se mêlèrent de plus en plus avec cette population bariolée et ils y formèrent des unions, régulières peut-être, mais qui les éloignèrent définitivement de la société civilisée.

On peut constater au contraire que toutes les filles de Gautherot demeurèrent autour de la maison paternelle, et épousèrent des Français ; ce qui confirme la probabilité de l'émigration des garçons dans les cantonnements sauvages : si en effet aucune n'a suivi l'exemple de ces jeunes gens, c'est qu'il est toujours plus difficile, à une fille qu'à un jeune homme de s'allier avec une race inférieure.

Cette histoire de la famille Gauthereaux nous montre de nouveau, combien les enfants des premières familles acadiennes s'adonnaient vite et facilement au désir de quitter la maison paternelle, pour aller courir les bois. On y comptait six garçons en 1671, trois seulement firent souche parmi les cultivateurs de pur sang européen ; les autres se confondirent avec leurs enfants dans la masse des Bois-Brulés.

5ème *Famille.* — PESSELET ou Pincelet. — Elle ne figure pas dans le recensement de 1671, mais son nom nous est révélé par les recensements de 1686, de 1693, et de 1698. Nous avons cru longtemps que ce mot était une transformation du nom anglais de Isaac Peseley, qui figure dans certains actes de ce temps ; mais la nature des Registres de Belle-isle, paroisse de Sauzon, 2ème Déclaration, nous a tiré de cette erreur. En voici le texte :

" Claude Pitre est né au Port-Royal le 13 mai 1700 de Marc " Pitre et de Jeanne Brun du dit Lieu ; et Marc Pitre est né en " 1674 de Jean Pitre flamand d'origine et de sa femme Marie " Pincelet de la ville de Paris. "

C'est une des très rares Déclarations qui mentionne le lieu d'origine ; et, dans le même alinéa, nous apprenons que les Peselet (corruption de Pincelet) étaient de Paris, et que Pitre, déformation du nom *Peter*, était Flamand. Cette origine des Pitre avait été déjà indiquée en 1864 par Mr Beamish - Murdoch. Mais nous laisserons un instant la famille Pitre de côté, pour suivre l'histoire des Peselet.

Voici ce que nous trouvons au recensement de 1671 : " Barbe " Boyols, veuve de Savinien de Courpon, a eu huit garçons qui " sont en France et 2 filles mariées en ce pays, savoir : Rose " Boyols mariée à Pierre Commeaux, et Marie Boyols mariée à

" Jean Pitre. " Puis en 1686 nous trouvons que Jean Pitre est mort, et que sa veuve reste avec cinq garçons, inscrite sous le nom de Marie Pesselet ; en 1698 et 1699 elle est remariée à François Robin, toujours sous le nom de Marie Pesselet, et encore en 1701, elle est ainsi désignée.

De cet exposé il résulte que la vieille veuve Barbe Boyols, se nommait Boyols de son nom de fille, mais qu'elle a été mariée en première noces à Peselet ou plutôt Pincelet, à Paris. Elle en a eu deux filles et peut-être des garçons. Elle est partie de Paris avec toute sa famille pour l'Acadie ; elle y est devenue veuve, et elle s'est remariée avec un nommé Savinien de Courpon, lequel est mort à son tour avant 1671 ; après cette mort, tous les fils qu'elle avait eus de Courpon, et peut-être même ceux de Pesselet, sont retournés en France au nombre de huit, et Barbe Boyols est restée à Port-Royal avec ses deux filles, Rose âgée de 40 ans environ qui avait épousé Pierre Commeaux vers 1648 ; et Marie âgée de 26 ans mariée peu d'années avant 1671 avec Jean Pitre.

Nous ajouterons que nous considérons comme probable l'identité de son premier mari Pesselet (dont le nom aurait été défiguré) avec Isaac Peseley, qui fut en 1640 un des délégués chargés de l'information dirigée contre Latour. Or comme ces délégués furent choisis parmi les plus anciens notables du pays, il y a lieu de penser que ce Pesselet fut un des compagnons de Razilly. Il ne paraît pas qu'aucun de ses fils ait fait souche en Acadie, mais il se pourrait que lui-même ait eu des enfants illégitimes avec une sauvagesse, d'où serait sortie une famille métisse mentionnée dans les actes de Port-Royal, sous le nom de Pisnet ou Pislet.

Quoi qu'il en soit, il est certain que tous les Commeaux, les Pitre et leurs alliés, sont issus par les femmes de la famille Pesselet ou Pincelet.

6ème *Famille.* — Mélanson. — Nous avons toujours pensé, dès avant 1860, que les Melanson relatés dans le Recensement de 1671 étaient d'origine écossaise et sortaient de la colonie établie à Port-Royal par le Cte. de Stirling ; mais aujourd'hui il ne peut rester aucun doute à ce sujet. Voici le texte des Registres de Belle-isle, paroisse de Sauzon, 18me Déclaration :

" Marguerite Melançon femme de Jean Baptiste LeBlanc dit " des Sapins, née aux Mines, paroisse St Charles, en 1724, de " Joseph Melançon et de Marguerite LeBlanc ; le dit Joseph

" Melançon issu de Philippe Melançon et de Marguerite Dugast,
" et ce Philippe Melançon descendu de Pierre Melançon sorti
" d'Ecosse, marié, abjuration faite, à Anne Mins du Port-Royal et
" tous deux décédés en la paroisse de St-Charles."

Cette mention, on le voit, est parfaitement claire, et elle est répetée en plus de dix endroits de ces mêmes registres. Le recensement de 1671 porte deux frères Melanson : l'un, Pierre âgé de 38 ans et l'autre âgé de 28 ans ; ils étaient donc nés en 1633 et en 1643, et si, comme nous le pensons, ils sortaient de la Colonie Ecossaise de Port-Royal, c'est avec leur père que Mr D'Aulnay eut à prendre des arrangements, lorsqu'il installa son manoir et ses vassaux à Port-Royal ; mais leur famille y était établi dès le temps de Razilly et même avant lui.

Pierre Melanson se maria entre 1660 et 1664, avec Marie Mins alors âgée de 21 à 25 ans, et qui devait être la sœur de Mins d'Entremont ; et Charles Melanson épousa Marie Dugast vers 1663 ou 1665 ; les Mins et les Dugast figuraient parmi les principaux notables en Acadie.

Nous disons que Marie Mins femme de Philippe Mélanson était la sœur de Philippe Mins d'Entremont ; il parait difficile en effet qu'elle ait pu être sa fille. Mins arriva avec Latour en 1651 ; il fut concessionnaire de Pombkou en 1653 ; son fils aîné Philippe naquit en 1659 : il n'est donc guère probable qu'il ait pu avoir une fille nubile en 1664 époque à peu près certaine du mariage de Philippe Melanson dont le fils aîné avait 20 ans en 1686. Ce mariage le mit en relation avec les familles les plus considérables du pays : sa fille aînée épousa Jacques de Latour, beau-frère du Sr de Belle-isle Seigneur des Mines vers 1684, et c'est ainsi sans doute qu'il fut préposé à la tête de cette Seigneurie.

Les deux frères Melanson figurent au recensement de 1671, avec leurs femmes et leur famille. Pierre est un de ceux qui ont refusé au Curé de Port-Royal, de déclarer l'état de leur situation, mais nous la connaissons approximativement par le recensement de 1686 ; il devait avoir alors 2 garçons et 2 filles. Charles son frère avait 4 filles. Tous les deux paraissent abondamment pourvus de bétail.

En 1686 : Pierre Melanson dit La Verdure a quitté Port-Royal pour aller établir, aux Mines, une seigneurie nouvelle pour le

compte des Le Borgne de Belle-île et des Latour, auxquels il était allié par sa femme. Il a quatre fils : Philippe âgé de 20 ans ; Pierre 16 ans, Jean 5 ans, et un qui venait de naître la veille du recensement (Paul) ; plus 5 filles dont l'aînée Cécile a 14 ou 15 ans ; il a 31 bêtes à cornes et 8 moutons.

Charles Mélanson, resté à Port Royal, est porté pour sept enfants : Charles âgé de 11 ans, Pierre et Ambroisse âgés de 1 an, et 4 filles ; il avait alors 20 bêtes à cornes et 11 moutons. En 1698 il avait 5 garçons : Charles, Pierre, Ambroise, Claude et Jean, et 4 filles dont deux de mariées ; 30 bêtes à cornes, 32 moutons et 76 arbres fruitiers.

Reportons-nous maintenant de suite au recensement de 1714. Nous retrouvons aux Mines le vieux Pierre Mélanson avec sa femme, et rangés tout autour d'eux sur leurs fermes, leurs quatre fils : Philippe avec 2 garçons et 5 filles ; Pierre avec 2 garçons et 4 filles ; Jean avec 3 garçons et 2 filles ; Paul tout jeune marié qui n'a pas encore d'enfants. Au Port-Royal, la veuve de Charles Melanson, et ses cinq fils : Charles le fils ainé a 2 garçons et une fille ; Ambroise, quatre garçons et 2 filles ; Pierre, une fille ; Claude, sans enfants ; et Jean âgé de 24 ans tout jeune marié encore sans enfants.

Voilà donc une famille qui, dans l'espace de 43 ans, de 1671 à 1714, à travers 8 recensements nominaux, ne nous offre pas l'exemple d'une seule déperdition même passagère ; à chaque génération, tous les garçons sont restés groupés autour du père de famille, et arrivés à l'âge viril tous se sont mariés, et ont fondé une nouvelle ferme. Cette famille est cependant une des plus anciennes, la plus ancienne peut-être parmi les familles de sang pur (sauf les Latour) ; mais ces écossais ont toujours vécu depuis 1628 à Port-Royal, dans un milieu exclusivement européen. formé par les familles envoyées par le comte de Stirling, et par quelques-uns des Français qu'avait amené Razilly ; très différente en cela du premier établissement de La Hève, où dominaient l'élément micmac, et les enfants métis issus des anciens compagnons de Biencourt et de Latour.

Pierre Mélanson offre un singulier type qui tranche sur le caractère général des Acadiens : il était taciturne, ayant assez peu d'entregent, et même acariâtre. Bien qu'il ait été le représentant du seigneur des Mines, où féodalement, il remplissait à

peu près le rôle de *Procureur Fiscal*, il ne fut pas à proprement parler le fondateur des Mines. Si Pierre Thériot n'était pas venu s'installer sur une Rivière distincte de la sienne, avec ses parents et ses amis, on peut croire, comme nous l'avons fait remarquer dans la *Colonie féodale*, que la Seigneurie des Mines eût mis beaucoup plus de temps à se peupler.

Il est même probable que Pierre Tériot, qui fut toujours en mauvais termes avec Mélanson, obtint des Seigneurs directement, et sans l'intermédiaire de celui-ci, une grande concession territoriale sur la Rivière des Habitants, où il attira par son caractère engageant et la générosité de ses allures, plusieurs jeunes ménages ; là il rétrocéda, et peut-être leur sous-inféoda, des portions de sa grande tenure, ainsi que firent plus tard Thibodeau et Blanchard dans le district de Chipody.

Quoi qu'il en soit, Mélanson, en se désaisissant de sa ferme de Port-Royal, apportait aux Mines d'abondantes ressources, et son établissement personnel prospéra rapidement ; son frère fut également un des plus riches cultivateurs de Port-Royal ; leur famille multiplia donc rapidement. De sorte que, s'il est permis d'assimiler aux clans Ecossais les familles Acadiennes dont plusieurs offrent aujourd'hui plusieurs milliers d'hommes portant le même nom, on peut dire que les frères Mélanson ont été les chefs de l'un des clans acadiens les plus nombreux et les plus importants.

7ème *Famille.* — DUGAST. — Voici l'extrait des Registres qui concerne cette famille : 15ème Déclaration de la paroisse de Sauzon : " Alain Leblanc est né aux Mines en 1731 de Claude " Leblanc et de Jeanne Dugast ; celle-ci était fille d'Abraham " Dugast et de Marie Guilbaut, lequel Abraham était issu d'un " autre Abraham Dugast venu de France avec sa femme. "

Maintenant à quelle époque est-il venu de France ? La correspondance officielle qui est déposée aux Archives de la Marine à Paris, fait mention d'une terre possédée par Dugast avant 1640 ; et il est cité à diverses reprises comme un des plus anciens habitants de l'Acadie, notamment lorsque Mr de Menneval fit dresser l'état des travaux que D'Aulnay avait exécutés pendant sa vie. (Voir *Colonie féodale, Notes de la 1ère série.*)

Au recensement de 1671, il est porté comme âgé de 55 ans ; il a eu de sa femme, Marguerite Doucet, 3 garçons et 5 filles ; l'aîné des garçons à 19 ans. Abraham Dugast a été amené en

Acadie pour avoir soin des armes et pour les réparer au besoin, car il était armurier de son état. Sa femme se nomme Marguerite Doucet ; d'après l'âge de ses enfants, elle a dû naître de 1630 à 1632 ; ce n'est donc pas la fille de Pierre Doucet porté dans le recensement de 1671, puisque ce dernier est né en 1620 ; mais nous pensons qu'elle pourrait être plutôt la fille de Germain Doucet de la Verdure, l'ancien lieutenant de D'Aulnay, et probablement la sœur de Pierre Doucet ci dessus mentionné.

S'il en est ainsi, à quelle époque s'est-il marié avec elle ? ce mariage dut avoir lieu vers 1648, car les fragments des Registres de Beaubassin que nous possédons, nous apprennent qu'une de ses filles, qui a dû être l'aînée, naquit entre 1648 et 1650. S'il fallait s'en rapporter sans examen aux Déclarations de Belle-isle, Abraham Dugast ne serait arrivé en Acadie qu'à cette époque ; car la Déclaration porte qu'*Abraham Dugast est venu de France avec sa femme.* Mais nous savons, par une lettre de Desgoutins, que Dugast était déjà propriétaire d'une tenure fermière en Acadie en 1640, et d'autre part il est cité dans un mémoire sur l'Acadie déposé aux Archives de la Marine, comme étant un des plus anciens habitants de ce pays ; cet homme est donc arrivé en Acadie avant 1640.

Pour expliquer la Déclaration de Belle-isle, il faut admettre, d'autre part, que Dugast est bien venu de France en même temps que Marguerite Doucet, et peut-être même avec elle, avant de l'avoir épousée ; il serait donc alors parti à la même époque que Germain Doucet de La Verdure, celui-ci venant de France avec sa famille et entre autres avec sa fille Marguerite, qui aurait eu à cette époque huit ou dix ans, puisqu'elle se maria vers 1647.

Tout ceci du reste s'explique très aisément. Doucet était le Major de d'Aulnay, au même titre que Mins D'Entremont fut douze ans plus tard le Major de Latour. Comme lui il amena en Acadie une troupe de recrues ; et parmi ces recrues figurait sans doute Dugast à titre d'armurier, de même que Jacob Bourgeois vint alors comme chirurgien militaire. Doucet amenait avec lui au moins deux enfants : Pierre, qui était né en 1621, et que nous retrouvons âgé de 50 ans en 1671, et Marguerite née quelques années plus tard, et qui épousa Dugast.

Tous ces détails semblent indiquer que l'arrivée de Doucet et de ses hommes dut avoir lieu entre la mort de Razilly (1636), et

l'année 1640, époque où Dugast était déjà propriétaire en Acadie.

Quelques années après, en 1647, ce dernier âgé de 29 ans épousait la fille de son ancien commandant. Dans l'intervalle il avait pris en censive du sieur D'Aulnay une tenure foncière ; l'armurier était devenu cultivateur ! c'est ainsi du reste qu'il en était arrivé à Jacob Bourgeois le chirurgien, à Pitre le taillandier, à Commeaux le tonnelier, à Mélanson le tailleur, etc., etc. ; les enfants du major Doucet lui-même cultivaient leurs habitations ! Abraham Dugast conduisit son entreprise avec activité et intelligence ; en 1671 il était un des plus riches habitants de Port-Royal, et possédait un troupeau de dix-neuf bêtes à cornes ; il avait alors huit enfants, qui tous l'aidaient efficacement dans ses travaux.

L'aîné de ses fils, Claude, né en 1652, épousa Françoise Bourgeois en 1676 ; il demeura dans la paroisse de Port-Royal, sur le petit fief paternel, où se perpétua sa postérité. Le second, Martin Dugast, disparaît des recensements pendant plus de 20 ans. Abraham, le troisième, né en 1663, épousa à 22 ans Jeanne Guilbaut, fit une courte station à Pombkou en 1686, d'où il alla s'installer définitivement aux Mines ; c'est de lui que sortirent les nombreuses familles Dugast de ce quartier, et c'est lui qui est visé dans la Déclaration de Belle-Isle ci-dessus énoncée. Le vieux Dugast l'armurier mourut vers 1698. En 1701 on trouvait son fils aîné Claude à Port-Royal avec 11 enfants, et son 3eme fils Abraham aux Mines avec 4 enfants. En 1707, nous trouvons toujours Claude à Port-Royal et Abraham aux Mines, mais il se trouve en outre à Port-Royal un Abraham Dugast avec 3 enfants, qui est évidemment un fils de Martin Dugast disparu après 1671 ; il ne peut en effet sortir que de lui, car les deux frères de Martin Dugast n'ont eu ni l'un ni l'autre aucun enfant qui portât le nom d'Abraham.

Nous rencontrons donc ici une famille qui a échappé à peu près à cette contagion funeste de la fièvre indienne qui exerça dans les premiers temps une si fâcheuse influence ; bien que la famille Dugast ait été une des premières établies en Acadie, les trois fils du premier émigrant se sont maintenus dans la tradition du foyer domestique et du travail ; nous les retrouvons, après 75 ans, représentés chacun par des branches bien établies sur leurs habitations, et cette postérité laborieuse s'accroît en développant ses cultures et ses progrès.

8eme *Famille.* — DOUCET. — Nous avons vu, en parlant de la famille Dugast, quelles étroites relations avaient existé entre le chef de cette famille et *Germain Doucet de la Verdure*, le major du sieur D'Aulnay. Nous avons vu également comment Germain Doucet dut venir de France, avec son fils Pierre et sa fille Marguerite, en même temps que Abraham Dugast ; mais dans le recensement de 1671, nous ne trouvons pas seulement Pierre Doucet, déjà âgé de 50 ans, et sa sœur Marguerite qui a épousé Dugast, nous rencontrons encore un autre Doucet, Germain.

Germain était âgé de trente ans ; ce n'est pas évidemment l'ancien lieutenant de D'Aulnay, qui aurait eu à cette époque plus de 70 ans ; nous avons donc cru pendant quelque temps qu'il s'agissait d'un second fils qui serait né en Acadie, 20 ans après le premier ; mais la lecture des déclarations de Belle-Isle a singulièrement ébranlé et modifié cette opinion. Voici en effet ce que contient la dix-septième déclaration de la paroisse de Sauzon.

" Pierre Doucet est né aux Mines, en 1738, de Jean Doucet " et de Madeleine Thériot ; celui-ci sortait de Charles Doucet, " lequel était fils de Germain Doucet venu du Canada, et marié " au Port-Royal, avec Marguerite Landry. "

Cette déclaration ne peut concerner en rien Germain Doucet de La Verdure, qui avait débarqué en Acadie avant 1640, avec une bande d'hommes recrutés en France pour le service de D'Aulnay ; elle s'applique très exactement au contraire, au Germain Doucet que cite le recensement de 1671 ; ce dernier a en effet pour femme Marguerite Landry, mais s'il est venu du Canada en Acadie il est bien difficile qu'il ait pu être le fils du lieutenant de D'Aulnay. Il faudrait alors supposer que ce lieutenant, après la capitulation de Port-Royal en 1654, se serait retiré au Canada avec son plus jeune fils, en laissant en Acadie, son fils ainé Pierre avec sa fille mariée à Dugast ; ce jeune Germain Doucet serait alors revenu du Canada en Acadie quelques années après.

Toutes ces présomptions sont possibles, mais nous ne voyons aucun fait qui puisse les étayer. Acceptant donc, jusqu'à preuve du contraire, les termes de la déclaration de Belle-Isle, à savoir, que Germain Doucet cité dans le recensement de 1671, était étranger à la famille de Doucet de La Verdure, et émigré du Canada vers 1660, il se serait donc trouvé de la sorte en Acadie deux familles

Doucet : l'une ayant pour chef Germain Doucet de la Verdure, dont le fils Pierre a continué la lignée à Port-Royal ; l'autre dont le chef fut un Germain Doucet venu du Canada, lequel épousa à Port-Royal Marguerite Landry.

Germain Doucet de La Verdure, homme de confiance et lieutenant de D'Aulnay de Charnisay, est mentionné pour la première fois en 1640, dans le procès-verbal d'information contre LaTour ; après la mort de D'Aulnay en 1650, il devint le gardien de ses biens, et même le tuteur de ses enfants ; en 1654, c'est lui qui préside à la capitulation de Port-Royal, où il est dit qu'il est le beau-frère de Jacques Bourgeois. Il eut un fils, Pierre Doucet, que nous retrouvons au recensement de 1671 ; et nous pensons que Marie Doucet, la femme de Ambroise Dugast, était aussi sa fille ; l'un et l'autre de ces enfants ont dû naître en France, avant le départ du sieur de La Verdure pour l'Amérique.

Son fils Pierre figure dans le recensement de 1671, comme maçon, mais il est aussi cultivateur, il a 7 bêtes à cornes, des moutons et des terres en culture ; il a épousé Henriette Pelletret, sortie d'une de ces familles primitives de l'Acadie, qui n'ont fourni que des filles, comme les Baïols, les Joffrion, les Gougeon, etc., etc. L'âge de ce Pierre Doucet est assez incertain ; d'après les recensements de 1671, 1698 et 1701, sa naissance se rapporterait à 1620 ou 1622 ; mais ceux de 1686, 1693 et 1699 indiquent qu'il serait né entre 1634 et 1636. Pour moi je suis assez porté à croire qu'en 1671 et autres, son âge est un peu exagéré.

Il vécut toujours à Port-Royal, où nous le trouvons encore en 1701 ; il eut dix garçons : Toussaint né en 1663 ; — Jean né en 1665 ; — Pierre en 1667 ; — Louis en 1673 ; — René en 1678 : — Mathieu en 1686. Tous ces garçons ont laissé postérité, sauf Pierre né en 1667, et qui disparaît après 1686. Toussaint alla s'établir à Beaubassin avant 1698, il y épousa Marie Quessy ; Jean est établi et marié aux Mines dès 1693 ; Louis Doucet épousa Marguerite Girouard et se fixa à Beaubassin ; René et Mathieu restèrent à Port-Royal.

En 1714, la famille de Pierre Doucet de La Verdure était représentée par cinq branches : 2 à Port-Royal, 1 aux Mines et 2 à Beaubassin ; — un seul de ses fils, Pierre, disparaît des listes vers l'âge de 20 ans, soit qu'il ait décédé, soit qu'il ait été se fixer chez les Métis.

Les deux branches restées à Port-Royal étaient les familles de René Doucet et de Mathieu Doucet, qui étaient tonjours restés près de leur père dans la maison patrimoniale. La branche des Mines est représentée par Jean Doucet et sa femme, Françoise Blanchard; et les deux branches établies à Beanbassin sont représentées par Toussaint Doucet, abusivement appelé François au recensement de 1714, marié à Marie Quessy d'une part, et par Louis Doucet de l'autre.

Ils ont tous ensemble 12 filles et neuf garçons; mais René et Mathieu Doucet de Port-Royal sont très récemment mariés, et n'ont encore que cinq enfants; le plus riche d'eux tous paraît avoir été Toussaint, lequel, établi à Beaubassin vers 1690 avec peu de bétail, possède dans les derniers recensements de 20 à 30 bêtes à cornes et 20 brebis.

La seconde famille Doucet était issue de ce Germain Doucet, venu du Canada en 1660, et marié en 1664 à Marguerite Landry; ils eurent sept garçons et 2 filles. Tous restèrent à Port-Royal où ils formèrent en 1714, sept familles qui comptaient à cette époque 32 enfants.

En 1730, sur la liste des assermentés de Port-Royal, nous trouvons le nom de tous les fils de Germain Doucet, sauf celui du cadet, Bernard, qui sans doute était mort, ou qui peut-être a refusé de signer, mais dont les enfants vivaient à Port Royal. Cette famille Doucet est représentée sur cette liste, par onze chefs de maison: Charles, — Laurent, — Jacques, — Claude, — Pierre — et Jean, tous fils de Germain Doucet; — Michel et Alexandre, fils de Laurent; — Claude, fils de Charles; — et Joseph Doucet, probablement fils de Jacques.

Après avoir décrit l'histoire de ces deux familles Doucet (ou de ces deux branches d'une même famille), selon l'interprétation que l'on donnera à la déclaration de Belle-Isle, il convient de mentionner la nombreuse lignée des Métis qui portèrent ce nom dans le quartier de La Hève. On trouve dans le registre des actes de l'église de Port-Royal et dans les archives de la Nouvelle-Ecosse plusieurs indications sur ces Doucet, qualifiés sauvages. Pour nous, nous ne mettons point en doute qu'ils n'aient été les descendants naturels ou légitimes de Doucet de La Verdure: l'un d'entre eux se nommait précisément Germain, et l'autre François, deux noms très usités par les Doucet.

Ces Métis ont pu être légitimes, parce que Doucet a pu devenir veuf après son arrivée, mais ils ont pu aussi être le résultat de quelque libertinage, comme il advint pour Mius d'Entremont. Ce dernier vint en Acadie dans une situation analogue à celle de Doucet, étant l'un et l'autre chefs de ces bandes armées qui se disputèrent l'Acadie ; or Mius a laissé plusieurs enfants naturels métis, et il se trouve aujourd'hui, fait assez bizarre, que l'on rencontre aux Forkes de Tousquet, comté de Yarmouth, un grand nombre de familles métisses portant précisément les noms de Doucet et de Mius, de sorte que les Bois brûlés, issus de ces deux chefs militaires de l'Acadie primitive, sont présentement réunis et agglomérés dans le même canton entre Pomkou (Pubnico) et Port-Royal.

9eme *Famille.* — PETITPAS. — Il n'est aucunement question des Petitpas dans les déclarations de Belle-Isle, mais ils sont fréquemment cités dans les documents des archives, et figurent même dans plusieurs actes publics et privés comme appartenant à l'une des familles les plus anciennes de l'Acadie ; notamment dans l'enquête sur les travaux et les constructions de D'Aulnay.

Voici d'abord ce que les recensements nous apprennent : nous trouvons en 1671, Claude Petitpas marié à Catherine Bugard ; il a 45 ans, et quatre garçons : Bernard âgé de 12 ans ; — Claude 8 ans ; — Jean 7 ans ; — Jacques 5 ans — et trois filles.

En 1686, Claude Petitpas, sieur de Lafleur, est greffier du tribunal ; il a avec lui sa femme Catherine Bugard et 11 enfants, savoir : Claude âgé de 23 ans ; — Jacques âgé de 19 ans : — Paul 11 ans ; — Charles 10 ans ; — plus 5 filles. On voit que deux garçons ont déjà disparu de la maison ; Bernard qui aurait eu 27 ans, et Jean qui en aurait eu 22.

En 1693, Catherine Bugard, veuve de Petitpas, a épousé Charles Chevalier, et elle a conservé avec elle cinq enfants qui paraissent issus de son premier mariage : Paul 22 ans ; — Charles 18 ans ; — Martin 15 ans ; — Pierre 10 ans ; — Anne 9 ans. Il se trouve maintenant 4 garçons qui ont quitté la maison paternelle : Bernard, Claude, Jean et Jacques ; mais en revanche on remarque une autre anomalie ; on compte deux garçons qui n'étaient pas mentionnés en 1686, Martin et Pierre, qui cependant d'après leur âge ont dû naître avant cette époque ! on les avait sans doute omis sur la liste.

Claude Petitpas sieur de Lafleur était mort vers 1690 ; il semble que sa mort ait été le prodrome de la dispersion définitive de sa famille. Déjà ses filles s'étaient mariées et les 4 fils aînés avaient quitté la maison, sans que l'on trouve trace d'eux dans les recensements ; mais après 1693 tout disparaît à la fois ; on ne trouve plus dans les recensements (sauf les filles mariées) aucun Petitpas jusqu'en 1714, où il se rencontre fortuitement un Petitpas dans la banlieue de Port-Royal.

La famille s'était-elle éteinte ? avait-elle disparue ? Aucunement. Nous en avons des preuves certaines, dans les registres de Port-Royal, dans les documents des archives, dans certaines listes des côtes de l'Est. Il est visible que nous nous retrouvons ici dans des conditions à peu près semblables à celles que nous avons observées dans les familles Martin et Lejeune ; à mesure que les enfants atteignaient l'âge d'homme, ils prenaient successivement la volée, comme des oiseaux sauvages, pour aller courir les bois, chasser, pêcher et battre la campagne avec les Micmacs.

Cependant, leur père était dans cette colonie un homme un peu au-dessus de la foule, il était doté de quelque instruction, et avait rempli diverses fonctions à Port-Royal ; comment se fait-il que tous ses fils, sans exception, aient été atteints de cette fureur de la vie sauvage ?

Cela a dû tenir à leur éducation ; Petitpas, né en France en 1624, a dû arriver en Acadie dès les premiers temps, et fort jeune ; il y a vécu dans cette époque, où les familles françaises étaient en petit nombre ; il aura contracté ainsi le goût des aventures, et de fréquentes relations avec les Métis et les indigènes ; lorsqu'il se maria entre 1656 et 1658, il continua ces relations en une certaine mesure ; il emmenait avec lui ses jeunes garçons chez ses anciens compagnons, et ces enfants se lièrent et grandirent avec ceux des Métis. Tous les plaisirs, tous les souvenirs de leur adolescence laissèrent donc dans leur âme la forte empreinte de cette vie vagabonde, insouciante, accidentée, qui attire aisément les hommes, les écarte des traditions civilisées, et les rapproche graduellement de la sauvagerie.

Entraînement irrésistible, dont ils ne revinrent pas ! Aussi, tandis que les filles de Petitpas se mariaient à Port-Royal, aucun de ses garçons n'y demeura, aucun ne fut tenté par le riche territoire des Mines, aucun ne se dirigea vers les immenses pâturages

de Beaubassin ; mais nous les trouvons sur les rivages déserts et rudes de la Hève, et c'est ainsi qu'une famille qui était appelée à figurer parmi les plus notables de la colonie, alla s'échouer parmi les chasseurs, les pêcheurs et les coureurs de bois.

Celui des fils de Petitpas, sur lequel nous avons le plus de renseignements, c'est le quatrième, Jacques, né en 1664 et que nous trouvons en 1692, dans les environs de la Hève, en un lieu appelé alors Archimoyan, demeurant avec un nommé Loreau de St-Aubin (il y a là une erreur, il faut lire *Sereau* de St-Aubin), dont il avait épousé la fille Madeleine ; or il leur arriva le neuf novembre 1692, d'être surpris par un corsaire anglais, qui les emmena à Boston avec leurs familles.

Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre leur persuada de se joindre à deux français déserteurs, qui lui avaient proposé d'aller capturer Monsieur de St-Castin, et il garda leurs familles comme otages. Mais Petitpas et St-Aubin révélèrent ce complot à Villebon, à d'Iberville et à Bonaventure, qui leur donnèrent 554 livres sur les fonds du Trésor, pour les aider à retirer leurs familles de Boston.

Plus tard nous voyons, par un acte de 1714, que l'un des fils de Jacques Petitpas, né vers 1690, et nommé Nicolas, se maria en 1714 à Port-Royal avec une fille nommée Madeleine Simon, de Port-Royal, dont il eut dans la même année, un fils nommé aussi Nicolas.

Ce premier Nicolas Petitpas avait des barques de pêche, et l'une d'entre elles fut saisie à Canseau le 27 août 1720, pour avoir pillé des Anglais. Quelques mois auparavant, en mai, ce même Petitpas avait loué aux Anglais d'Annapolis une barque de cabotage pour parcourir la côte. Enfin il est à peu près certain que ce fut lui qui, de concert avec un Guillaume Godet, de la Hève, amena près de Port-Royal une bande de sauvages qui se proposaient de piller les habitations anglaises, en 1725.

Cette série de renseignements nous fournit en quelque sorte l'histoire du 4me fils de Claude Petitpas de Lafleur, jusqu'à la quatrième génération ; Nicolas Petitpas, son arrière-petit-fils, né en 1714, devait être en 1755, au moment de la proscription, un homme de 40 ans.

En 1714 on trouve à Port-Royal un Petitpas avec sa femme, mais sans aucune autre mention, ni nom de baptême ni le nom

de sa femme ni âge ; peut-être est-ce un des fils aînés de Claude Petitpas.

Enfin un acte de décès de 1710 constate sur les côtes de l'Est la mort d'un Jean Petitpas, âgé de 22 ans ; ce Jean, né en 1687-88, pouvait être l'enfant de l'un des trois fils aînés de Claude Petitpas.

Nous sommes donc autorisés à présumer, malgré le silence des recensements, que la famille Petitpas, non seulement n'avait pas disparu, mais que ses branches s'étaient fort multipliées, parmi les établissements et les campements des Métis de la côte de l'Est. Il paraît même, comme nous venons de le voir, que Jacques Petitpas et ses descendants se maintinrent à la Hève sans aucun mélange de sang indien ; et il est possible que parmi les sept autres fils du sieur de Lafleur, il s'en soit trouvé quelqu'autre dans la même condition.

Mais nous connaissons plus d'un Petitpas qui était métis, et Broadhead, dans sa collection, cite un nommé Petitpas de Port-Royal, qui s'était marié à une squaw indienne ; il y a donc tout lieu de croire que la majeure partie des frères Petitpas s'est absolument fondue dans la masse des Métis, comme les *Martin* et les *Lejeune*. Peut-être existe-t-il aujourd'hui un grand nombre de leurs descendants parmi les familles d'origine française, des comtés de Luxembourg et d'Halifax ?

Quelques-uns d'entre eux ont pu perdre leur nom patronymique par des altérations de prononciation, ou par des surnoms sortis de la langue Micmac, mais quelques autres ont pu aussi le conserver. En tout cas il est bien certain que parmi les familles qui s'étaient maintenues par des mariages constants avec des filles acadiennes, un certain nombre sont toujours demeurées dans les paroisses acadiennes jusqu'à nos jours ; nous y avons rencontré nous-mêmes quelques familles de ce nom, et nous avons trouvé dans la ville même d'Halifax, cette désignation de Petitpas écrite sur des enseignes de boutiques.

10ème *Famille.* — GUIDRY ou GUAIDERY. — Nous sommes ici en présence d'une de ces familles, problématiques et vagabondes, dont on rencontre le nom très souvent dans les documents, et qui ne figurent même pas dans les recensements. On connaît leur existence, on pressent, par les détails de leur vie, que leur établissement doit être ancien en Acadie, mais on ne saurait en préciser

l'époque, ni établir l'enchaînement méthodique des faits qui nous sont connus.

Les registres de Belle-Isle ne fournissent point leur généalogie, mais cette famille y est mentionnée deux fois. Dans la 12ème déclaration de la paroisse de Sauzon, on lit : "que Marie Leblanc, " née en 1735 à Pigiguit, se maria à l'île St-Jean, à Anselme " Guedry fils de Pierre Guédry et de Marguerite Brosseau, " demeurant actuellement (1767) aux îles St-Pierre et Miquelon."

Puis à la 13ème déclaration de Sauzon, il est fait mention d'une Marie Guédry qui était veuve d'un Benjamin Mius.

Dans les recensements que nous avons de l'Acadie, il n'est fait aucune mention des Guidry, sauf dans celui de 1698, et dans quelques petits recensements des côtes de l'Est.

Voici ce que dit le recensement de 1698 : Paroisse de Port-Royal, Claude Guaidry, âgé de 50 ans, marié à Marguerite Petitpas, âgée de 40 ans, 10 enfants : Abraham 20 ans ; — Claude 16 ; — Jean-Baptiste 14 ; — Charles 12 ; — Alexis 10 ; — Augustin 8 ; — Marie-Joseph 6 ; — Claude 4 ; — Joseph 3 ; — Pierre 6 mois. Abraham l'aîné a donc dû naître en 1678 ; Claude Guaidry, son père, s'est marié vers 1676 à Port-Royal, où il était né en 1648.

Le recensement qui précède celui-ci était de 1692, on n'y trouve aucune mention des Guaidry ; et dans les recensements de 1699 et de 1701, il n'est déjà plus question d'eux. Claude Guaidry n'a donc été à Port-Royal qu'un oiseau de passage ; il s'y montre cependant avec les apparences d'un homme civilisé, et d'un agriculteur, 10 vaches, des brebis, etc., etc. ; mais il y a fagots et fagots, il y a aussi cultures et cultures, et s'il ramena ses vaches dans les rochers de la Hève, il est probable qu'il n'en fit pas des vaches grasses.

En 1701 il résidait dans ce dernier pays de la Hève, car nous avons trouvé dans les registres de Port-Royal, que Claude Guidery et Marguerite Petitpas eurent en 1701 un nouvel enfant qui fut baptisé à Mirliguesh, sous le nom de Paul Guidery, son parrain était un Baptiste Guidery ; cet enfant était le onzième garçon de la famille, et c'est celui de tous dont nous pouvons suivre le plus longtemps la trace, comme nous le verrons tout à l'heure.

Dans ces actes figurent de temps en temps des Guidery aux baptêmes et aux mariages, il en est de même dans les documents

de la Nouvelle-Ecosse, sous l'administration anglaise; la famille Guidery avec plusieurs autres familles métisses, prirent alors des terres de la main du colonel Mascarene, sur la côte de l'Est. Dans les temps de la proscription, ces familles métisses firent leur soumission, et prêtèrent serment aux Anglais.

Vers 1735 nous voyons entrer en scène ce Paul Guidery, le dernier enfant de Claude Guidery, dont nous avons ci-dessus relaté la naissance; c'était un garçon leste, adroit, paraît-il, et surtout fort gai, il est constamment désigné ainsi : Paul Guidery dit Grivois, ou quelquefois le Jovial; il épousa, un peu après 1730, Anne Mius d'Entremont, fille naturelle d'un Mius d'Entremont, et d'une squaw métisse de la côte de l'Est. Une fois marié il continua l'existence de son père, vivant de pêche et de cabotage; il pratiquait la pêche depuis la baie Ste-Marie jusqu'au Cap Nord de l'île du Cap-Breton.

En 1745 on le trouve toujours à Mirligouesh, où il passe pour un excellent pilote côtier (dépêche de M. de Beauharnois du 12 septembre 1745). Le 21 octobre 1747, il est mis hors la loi par Shirley avec 12 autres acadiens. A partir de ce moment, il cesse en quelque façon d'avoir une demeure fixe; les excursions de pêche et de cabotage deviennent son état normal autour de Louisbourg.

Au milieu des dépenses énormes qu'entraîne la création de cette place, il ramasse les miettes de ces prodigalités, et il vit sur sa barque avec sa famille. Il fréquentait fort souvent la baie Espagnole d'où il rapportait de la houille et divers matériaux. Ce fut en ce lieu qu'il fit la rencontre d'un officier français nommé Bogard de Lanoue, lequel devint si fortement épris de l'une de ses filles, que, malgré la défense expresse de M. d'Aillebout, commandant du Cap-Breton, il parvint à l'épouser le 17 février 1755. Ce mariage fut attaqué en nullité, au nom du roi, parce qu'il était défendu aux officiers d'épouser des filles de sang mêlé; il en résulta un débat assez scandaleux, que nous avons résumé dans les notes de la colonie féodale, 4ème série N° V.

Après la prise de Louisbourg, Guidry fit sa soumission, comme presque tous les Métis des côtes de l'Est; il rentra dans ses cantonnements et on n'entendit plus parler de lui. Il est probable qu'il existe un bon nombre de descendants de cette famille, parmi les trois ou quatre mille personnes, réputées d'origine française,

et qui sont dispersées sur la côte entre Halifax et la cap Sable. Parlent-ils encore français ? ont-ils même conservé leurs noms sans trop les défigurer je l'ignore ; mais il est certain qu'ils ont conservé une tradition solide de leur origine française, dont ils réclament l'enregistrement à tous les recensements.

Tous les Guidry néanmoins ne sont pas restés fixés sur cette côte. Un des frères de Guidery le Grivois se rendit, au temps de la proscription, dans l'île St-Jean. Il se nommait Pierre et était né en 1698 ; un de ses fils nommé Anselme épousa alors dans cette île une fille dite Marie Leblanc, originaire de Pigiguitk. Lorsque l'île fut à son tour occupée par les Anglais, Pierre Guidry et sa femme, Marguerite Brosseau, se réfugièrent à St-Pierre et Miquelon, où ils étaient en 1767, et où leurs descendants existent peut-être encore aujourd'hui.

A quelle époque les Guidry sont-ils venus s'établir en Amérique ? Nous n'avons sur ce point aucune donnée bien précise. D'après le recensement de 1698, Claude Guidry était né en 1648 ; c'est un homme qui avait toujours vécu en dehors du groupe agricole de Port-Royal ; bien qu'il eût 23 ans en 1671, bien qu'il fût marié en 1676, et qu'il ait eu une nombreuse famille longtemps avant 1698, il ne figure dans aucun recensement antérieur, ni en 1671, ni en 1686, ni en 1693 ; on le rencontre fortuitement à Port-Royal en 1698, et depuis lors le nom de Guidry ne se retrouve plus sur aucune liste. Cette famille a donc toujours demeuré avec les sauvages et les Métis ; Guidry est un homme de la Hève, il est né là, il y a vécu et il s'y plaît ; son père devait être une de ces rudes pratiques des côtes de l'Est, qui refusèrent de suivre D'Aulnay à Port-Royal ; peut-être était-il venu avec Razilly, peut-être remontait-il au-delà, jusqu'aux compagnons de Latour et de Kraingnille. Il est très possible qu'il ait épousé une squaw, comme Latour et plusieurs autres. Rien n'est certain, mais tout cela est possible !

Quoi qu'il en soit, la famille Guidry nous offre les mêmes caractères et les mêmes péripéties que les Martin, les Petitpas, les Lejeune, etc., etc., et on a tout droit de présumer qu'elle est très ancienne dans la contrée. Ces études nous donnent une idée approximative de cette société d'aventuriers que Razilly retrouva à la Hève, et une idée assez nette et assez claire du mélange qui se forma par l'adjonction des familles que ce dernier amena avec

lui. Mélange assez mal défini, où prévalurent promptement des allures grossières et vagabondes, dont les traces survécurent longtemps dans certaines familles.

Cet état de choses n'avait cependant pas duré plus de 5 à 6 ans, et cependant D'Aulnay eut beaucoup de peine à réagir contre cette influence, lorsqu'il voulut concentrer la population française à Port-Royal ; il fallut exercer une sorte de pression pour déterminer certaines familles à suivre le mouvement, quelques-unes même ne cédèrent point comme nous le voyons ; elles restèrent parmi les sauvages et les Métis, ou y retournèrent plus tard. Or il suffit de suivre leur histoire et leur destinée, pour bien apprécier avec quelle sagesse et quelle juste prévoyance D'Aulnay s'établit loin des entraînements de la sauvagerie, à Port-Royal. Dans ce centre exclusivement agricole et français, il lui fut plus facile de préparer l'avenir de la société qu'il allait créer, car c'est dans la pratique d'un travail bien réglé, et d'une patiente économie que se formèrent peu à peu les fortes mœurs du peuple acadien.

11ème *Famille.* — BLANCHARD. — Nous trouvons dans le recensement de 1671, la mention de Jean Blanchard, âgé de 60 ans, marié avec Radegonde Lambert ; ils ont six enfants : Martin 24 ans ; — Madeleine 28 ans ; — Anne 26 ans ; — Guillaume 21 ans ; — Bernard 18 ans ; — Marie 15 ans. De ces six enfants deux sont mariés : Martin Blanchard a épousé Françoise Leblanc, ce jeune ménage n'a pas encore d'enfants ; d'autre part la fille aînée Madeleine Blanchard s'est mariée avec Michel Richard ; les autres enfants ne sont pas encore mariés.

En 1686 nous retrouvons encore le vieux Jean Blanchard avec sa vieille compagne Radegonde Lambert, mais ici ils sont seuls, leurs enfants les ont quittés et se sont établis, chacun à son apart. L'aîné, Martin Blanchard, a perdu sa femme Françoise Leblanc, qui lui a laissé deux enfants : Marie âgée de 11 ans, et René de 10 ans ; quant à lui il s'est remarié avec Marguerite Guilbaut. Son frère cadet, Guillaume Blanchard, s'est marié avec Huguette Goujon, dont il a eu 3 filles et 2 fils : René qui a 8 ans, et Antoine qui en a six. Le troisième fils de Jean Blanchard, nommé Bernard, ne se trouve pas dans le recensement, ni dans les suivants, soit qu'il ait disparu de la famille, ou qu'il soit mort.

La famille Blanchard s'était donc séparée en deux branches

dès 1686, l'une sortie de Martin Blanchard, et l'autre de Guillaume Blanchard.

Si nous nous reportons maintenant aux déclarations de Belle-Isle, nous y trouvons trois mentions qui concernent la famille Blanchard :

1° — La 11ème déclaration de la paroisse de Sauzon : " Jean " Leblanc dit Dérico, déclare qu'il s'est marié en 1726 avec Fran- " çoise Blanchard, née en 1705 de René Blanchard, demeurant à " Cobeguitk, et de Anne Landry ; René Blanchard était issu de " Martin Blanchard et de Marie Leblanc ; Martin Blanchard " descendu de Guillaume Blanchard, venu de France avec sa " femme Huguette Poirier. "

2° — La 2ème déclaration de la paroisse de Sauzon : " Claude " Pitre déclare s'être marié à Cobéguitk en 1724 avec Elizabeth " Guérin, née à Cobeguitk en 1704 de Jérôme Guérin et d'Elizabeth " Aucoin. Jérôme Guérin issu lui-même d'un autre Jérôme " Guérin venu de France, marié à Marie Blanchard ; le dit Jérôme " décédé à Port-Royal et Marie Blanchard à Beaubassin."

3° — La 17ème déclaration de la paroisse de Bangor : " Marie " Blanchard était fille de René Blanchard de Cobeguitk et d'Anne " Landry du Port-Royal ; — René Blanchard était issu de Martin " Blanchard et de Marie Leblanc, et Martin Blanchard descendait " de Guillaume Blanchard venu de France avec sa femme, établis " au Port-Royal et morts au dit lieu."

Si nous comparons les déclarations de Belle-Isle avec les recensements, il se présente de suite une singulière contradiction :

Les déclarations indiquent, pour chef de la famille, Guillaume Blanchard venu de France avec sa femme Huguette Poirier, tandis que les recensements indiquent comme chef de famille Jean Blanchard avec sa femme, Radegonde Lambert.

Or on ne peut pas alléguer ici qu'il y a quelque erreur de nom, et que Jean Blanchard s'appelait peut-être Guillaume ; car il y a une divergence bien autrement grave sur le nom de la mère de famille, qui est appelée d'une part Huguette Poirier, et de l'autre Radegonde Lambert. Cependant comme les recensements répètent leur affirmation à plusieurs reprises différentes, et qu'ils sont d'une rédaction contemporaine aux personnes citées, il est impossible d'écarter leur témoignage. Seulement, comme Jean Blanchard du recensement de 1671 a laissé deux fils, Martin et Guil-

laume, nous avons pu croire un instant que le déclarant de Belle-Isle avait fait une confusion de nom, et qu'il avait pris Guillaume, le frère de Martin, pour le père commun indiqué par les recensements sous le nom de Jean Blanchard.

Mais cette supposition ne tient guère devant l'examen des faits ; il faudrait en effet que le déclarant de Belle-Isle se fût, non seulement mépris sur le nom du chef de la famille, mais qu'il lui eût attribué une femme qui n'était ni la femme de Jean Blanchard, ni la sienne ; or ce déclarant de Belle-Isle, Jean Leblanc Dérico, né en 1700, avait parfaitement connu Martin Blanchard, le grand père de sa femme, et Guillaume Blanchard son grand oncle ; comment avait-il pu, de concert avec sa femme, prendre Guillaume pour le père de Martin, dont il était le frère cadet, en lui attribuant en outre une femme étrangère ?

Ne conviendrait-il pas mieux d'expliquer cette contradiction en disant que Guillaume Blanchard et sa femme Huguette Poirier, désignés par la déclaration de Belle-Isle comme étant les chefs de la famille Blanchard, étaient les père et mère de Jean Blanchard mentionné dans le recensement de 1671 ? ils seraient venus de France tous ensemble, de telle sorte que leur généalogie et leur histoire se constitueraient comme il suit :

Guillaume Blanchard et sa femme Huguette Poirier, amenèrent avec eux leur fils Jean, alors âgé de 25 à 26 ans ; il était probablement déjà marié avant de quitter la France, mais tout indique que la plupart de ses enfants naquirent en Acadie. Guillaume Blanchard et Huguette Poirier furent aussi accompagnés par un nommé Poirier, frère ou neveu de Huguette, femme de Blanchard ; son nom n'est relaté dans aucun document, mais son existence nous est révélée par la présence de trois orphelins Poirier, dans les recensements de 1671, 1686 et 1693, savoir : Michel Poirier 1er du nom, né en 1652 ; Marie Poirier, née en 1655–1656 ; et Michel Poirier 2ème du nom, né en 1666 ; enfin Marie Blanchard, sœur ou fille de Guillaume Blanchard, vint aussi en même temps que lui ; et comme il est marqué dans la 2eme déclaration de Sauzon en Belle-Isle, elle vint avec son mari Jérôme Guérin.

Les Blanchard sont évidemment fort anciens en Acadie ; il est donc très probable que ce 1er Guillaume Blanchard fut le compagnon d'émigration du vieux Jean Gaudet, et s'il eût vécu jus-

qu'en 1671, il aurait été comme lui nonagénaire à cette époque. Tous ces faits se passèrent, d'après notre estimation, lors du voyage que D'Aulnay fit d'Acadie en France, de 1639 à 1640.

Au moment de l'arrivée de cette immigration, il avait déjà restauré la colonie de Port-Royal ; et par conséquent les Blanchard purent s'installer directement au milieu des habitudes et des cultures européennes. Il paraît néanmoins que leurs compagnons, Poirier et Guérin, furent attirés assez promptement par Jacques Bourgeois, dans les établissements qu'il ébaucha dans le district de Chignitou, bien longtemps avant que Leneuf de La Vallière y créât la seigneurie de Beaubassin. Quant aux Blanchard, ils se fixèrent à Port-Royal, et s'adonnèrent avec zèle aux travaux de la culture ; un seul d'entre eux, Bernard, disparaît des recensements dès avant 1686, sans que l'on retrouve ensuite aucune trace de lui. Peut-être est-il mort accidentellement ; peut-être s'est-il fait coureur de bois. Rien ne l'indique cependant, car son père Jean a toujours été un bon cultivateur ainsi que ses enfants, et celui-ci, le plus jeune de ses fils, était né en 1652, époque où les habitudes agricoles dominaient déjà parmi les familles acadiennes.

En outre de ce Bernard, Jean Blanchard avait, comme nous l'avons dit, deux autres fils et 3 filles : l'aîné, Martin Blanchard, âgé de 24 ans en 1671, était alors marié à Françoise Leblanc, qui probablement était la fille ou la parente de Daniel Leblanc; il vivait déjà à son compte particulier avec sa jeune femme, ils avaient 5 bêtes à cornes, 2 brebis et 15 arpents de terre cultivée, ce qui prouve que longtemps avant de se marier, Martin avait songé à préparer son établissement, qui déjà était plus considérable que celui de son père, lequel à 60 ans ne possédait encore que 5 arpents de terre cultivée.

Martin Blanchard fut du reste toute sa vie un homme laborieux, actif et entreprenant. Après 10 à 12 ans de mariage, il perdit sa femme, qui lui laissa deux jeunes enfants, Marie née en 1674, et René né en 1676 ; il se remaria vers 1685 avec Marguerite Guilbaud, dont il eut 3 garçons et 2 filles. Son habitation devint prospère à Port-Royal, mais en 1701 il la vendit. René, son fils aîné, issu de son premier mariage alla s'établir aux Mines sur la rivière St-Antoine, tandis que lui-même, s'associant à la fortune de Mathieu Martin, seigneur improvisé de Wecobeguit, se

dirigea vers cette nouvelle seigneurie, dont il devint un des principaux fondateurs ; c'est de lui que descendaient tous les Blanchard qui figurent dans les déclarations de Belle-Isle.

Guillaume Blanchard, qui était âgé de 21 ans en 1671, épousa en 1675 Agathe ou Huguette Goujon, dont il eut une postérité bien plus nombreuse encore que celle de son frère ; il laissa dix enfants dont six garçons. De même que Martin Blanchard avait pris parti avec Mathieu Martin dans la seigneurie de Cobeguid, lui s'associa à peu près à la même époque à l'entreprise de Thibaudeau dans la baie de Chipoudy : il avait en vue lui aussi de créer une seigneurie, ce fut sur la rivière Pecoudiak qu'il s'établit en 1702 ; il y conduisit avec lui plusieurs de ses garçons : le 3ème, Jean, s'y fixa le premier, puis il y fut rejoint par les deux plus jeunes, Pierre et Charles. Ils y prospérèrent, et un demi-siècle plus tard, au moment de la proscription, on comptait deux familles Blanchard sur le Pecoudiak, six à Memramcouk, et trois à Chipoudy, sans compter plusieurs autres qui s'étaient essaimées aux environs.

Les autres enfants de Guillaume Blanchard restèrent à Port-Royal dans les terres patrimoniales.

Jean Blanchard avait eu aussi plusieurs filles : l'aînée, Madeleine, avait épousé en 1656 Michel Richard dit Sans-souci, qui figure en 1671 ; Anne et Marie épousèrent les deux fils de Denys Gaudet, famille contemporaine et peut-être compatriote des Blanchard. Dans quelques pages du reste, nous parlerons amplement de ces Gaudet.

12eme *Famille.* — GUÉRIN. — Cette famille est apparentée avec celle des Blanchard ; elle doit être sa contemporaine, et elle est probablement venue en Acadie avec eux, bien que le premier Guérin inscrit dans les recensements acadiens ne se trouve qu'en 1698.

Mais nous savons, par les déclarations de Belle-Isle, que celui qui vint de France en Acadie, Jérôme Guérin premier du nom, vint avec sa femme Marie Blanchard (déclaration de Sauzon No. 2), qui était certainement la sœur de Jean Blanchard, et la fille du premier Guillaume Blanchard. On n'en trouve, il est vrai, aucune trace apparente dans le recensement de 1671, mais en comparant les recensements entre eux, il nous a été facile d'apercevoir que l'article onzième du recensement de 1671, dénommé sous le chef

de la veuve Françoise Aucoin, s'appliquait en réalité aux enfants d'un Guérin qui avait été le mari de la dite veuve.

Toutes les filles de cette femme s'étant mariées en effet entre 1671 et 1686, paraissent sous leur nom réel au recensement de 1686 : *Marie Guérin femme de Pierre Arsenaut ; Anne Guérin femme de Laurent Golin ; Huguette Guérin femme de Charles Doucet ;* etc., etc. Leur frère, il est vrai, n'est pas encore porté sur les listes ; ce n'est qu'en 1698, après son mariage, que Jérôme Guérin, 2me du nom, se trouve inscrit, mais cette omission des orphelins est très fréquente dans les recensements.

Maintenant ce Guérin était-il le fils de Jérôme Guérin et de Marie Blanchard, venus de France avec Guillaume Blanchard vers 1640, comme il a été ci-dessus énoncé ? Evidemment non, car on verrait quelqu'un de ces enfants être nés en France, et les déclarations de Belle-Isle disent d'eux tous qu'ils sont nés en Acadie ; de plus les derniers nés, Huguette et François, étaient nés en 1666 et 1669 ; or à cette époque Marie Blanchard avait 50 ans passés ; enfin il est dit dans les déclarations qu'après la mort de son mari, elle alla finir ses jours à Beaubassin ; mais alors comment aurait-elle laissé ses enfants aux mains d'une étrangère à Port-Royal ?

Il est donc visible que ce ne sont point là les enfants de Jérôme Guérin et de Marie Blanchard. Cependant les recensements nous prouvent avec certitude que ce sont des Guérins ; on peut donc en conclure d'après leur âge que ce sont, non pas les enfants, mais les petits-enfants de Jérôme Guérin et de sa femme sus énoncés.

Mais si ce sont leurs petits-enfants, on peut se demander d'autre part s'ils sont bien les enfants de cette jeune veuve Françoise Aucoin, âgée de 26 ans, avec laquelle ils demeurent ? Le premier doute vient de son propre nom ; comment les enfants Guérin pouvaient-ils être les enfants de la veuve Aucoin, une veuve de 26 ans ? On peut, il est vrai, répondre que ce nom d'Aucoin est peut-être son nom de fille, et non pas le nom de son mari ; mais il y a alors une autre difficulté bien plus grave : l'aînée de cette jeune famille, Anne, a 12 ans ; la cadette Marie en a 9 ; la veuve n'avait donc pas 14 ans lorsque Anne a vu le jour ! Elle s'est donc mariée entre 12 et 13 ans ! On marche d'impossibilité en impossibilité.

Nous allons voir du reste, tout à l'heure, surgir bien d'autres difficultés ; mais il faut poursuivre l'histoire de ces enfants Guérin. Le recensement de 1671 en désigne 5 : Anne 12 ans ; — Marie 9 ans ; — Jérôme 7 ans ; — Huguette 5 ans — et François 2 ans. Anne Guérin épousa en 1677, à 18 ans, Laurent Godin dit Chatillon ; — Marie, la même année, à 15 ans, était mariée à Pierre Arsenaut, qui exerçait la fonction de pilote à Port-Royal ; Huguette ne se maria qu'en 1684, à 18 ans, avec Charles Doucet, fils de Germain Doucet.

Ces trois ménages figurent dans le recensement de 1686, mais les deux garçons, non plus que la veuve Aucoin qui les hébergeait, ne se retrouvent ; étaient-ils donc tous morts ? Non, car en 1698 nous retrouvons Jérôme Guérin, âgé de 33 ans, marié depuis un an avec Isabelle Aucoin, et à partir de ce moment, il se rencontre dans tous les recensements ainsi que sa famille.

Nous avons même pu retrouver ensuite sa trace en 1671 et 1698, et voici comment : nous avions plusieurs fois trouvé, dans une des branches de la famille Gaudet, énuméré parmi les enfants de Pierre Gaudet un nommé *Giraud*. Ce nom m'intriguait, car Giraud peut certainement être pris comme nom propre ou comme nom de baptême, quoique ce dernier cas soit très rare, et absolument inconnu parmi les Acadiens. Or il arriva que je trouvai sur le manuscrit de 1707, dans la seigneurie de Wecobeguit, le nom de *Giraut Guérin*. Un rapide examen me démontra bien vite par le nom de la femme, par le nombre des enfants, par les recensements subséquents, qu'il y avait là une erreur graphique, ou de prononciation, et qu'il s'agissait de Gérôme Guérin et d'Isabelle Aucoin sa femme. Cet examen reporta aussitôt mes idées sur le Giraut inscrit parmi les Gaudet ; je m'aperçus qu'il disparaissait des listes en 1698, précisément à l'époque où Jérôme Guérin se mariait, et que le Giraud des Gaudet était le même personnage que Gérôme Guérin, écrit avec un G.

Il restait toujours sans doute à expliquer comment et pourquoi cette jeune veuve Françoise Aucoin de 26 ans, avait recueilli et élevé tous ces jeunes Guérin ? qui elle était elle-même et ce qu'elle est devenue après le mariage de ses pupilles ? Mais nous avons pu, je crois, grâce aux données qui précèdent, reconstituer comme il suit l'histoire de la famille Guérin :

Gérôme Guérin premier du nom, vint de France avec sa femme Marie Blanchard, en même temps que Guillaume Blanchard et Huguette Poirier, entre 1639 et 1640, sous l'impulsion de D'Aulnay. Nous ne connaissons pas le nom de leurs enfants, car tout ce monde-là était mort avant le recensement de 1671, et nous ne savons leur destinée que par les déclarations de Belle-Isle. Mais nous en savons assez pour dire que Gérôme Guérin eut un fils, qui se maria vers 1657 ou 1658, et qui fut le père des enfants Guérin mentionnés avec la veuve Aucoin à l'article 11 du recensement de 1671. Gérôme Guérin, 1er du nom, mourut dans le temps où Jacob Bourgeois commençait ses opérations à Chignitou (Beaubassin), où Marie Blanchard, veuve Guérin, alla le rejoindre avec son fils et sa bru ; là ils succombèrent tous les uns après les autres entre 1664 et 1670 ; les enfants Guérin se trouvèrent donc alors orphelins de père et de mère, et aussi de leurs grands parents. Etant entièrement à l'abandon, ils furent recueillis par Jean Blanchard, le frère de leur grand'mère.

Jusqu'à ce moment la reconstitution de cette histoire repose sur des données écrites, classées et fécondées par le raisonnement ; mais ici, pour arriver à expliquer la personne et la présence de la veuve Françoise Aucoin, j'ai fait intervenir une hypothèse dont voici les bases : on peut remarquer, dans le recensement de 1671, deux coïncidences qui m'ont frappé, l'une c'est la juxtaposition de l'art. 11 (veuve Aucoin) avec l'art. 10 (famille Blanchard). Il semble vraiment que cette jeune veuve avec son troupeau d'enfants, se soit placée sous la protection de leur grand oncle, Jean Blanchard, et de toute sa famille ; peut-être, sous la forme de deux ménages distincts, menaient-ils une certaine communauté d'existence ; l'autre coïncidence est celle-ci, c'est que la veuve Françoise Aucoin a exactement le même âge que Anne Blanchard, la 2ème fille de Jean Blanchard. Ces deux remarques m'ont conduit à supposer que Anne Blanchard et la veuve Aucoin pouvaient bien avoir été une seule et même personne.

Anne Blanchard, qui en 1669 avait 24 ans, eût épousé, dans mon hypothèse, François Aucoin, en emmenant avec elle dans son nouveau ménage tous les enfants Guérin qui étaient dans la maison de son père ; François Aucoin serait mort vers la fin de 1670, et naturellement Anne Blanchard, devenue la veuve François Aucoin, aurait été inscrite sous ce nom en 1671, avec tous

les orphelins qui étaient dans sa maison. Puis, l'année d'après, en 1672, elle se remaria avec Pierre Gaudet l'aîné, les orphelins restant avec elle ; et lorsque les 3 filles Guérin se marièrent successivement, les deux garçons, Gérôme et François, restèrent seuls en dehors de la famille au moment du recensement de 1686.

Gérôme Guérin est celui qui, dans la famille de Pierre Gaudet l'aîné, est désigné par erreur, comme nous l'avons indiqué plus haut, sous le nom de Giraut ; quant à François, qui aurait eu alors 16 ans, on ne le retrouve plus dans aucun recensement.

Chacun peut prendre cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, selon son idée. Qu'elle soit fondée ou non, cela ne peut pas changer grand'chose à l'histoire et à la destinée définitive des familles Blanchard et Guérin ; mais ce que je puis dire de mieux en sa faveur, c'est qu'elle est possible et qu'elle explique assez raisonnablement la position de cette jeune veuve Aucoin, que le recensement de 1671 nous présente à la tête d'une bande d'enfants qui ne sont pas nés d'elle.

Quant à l'objection qui paraît naître du double emploi de sa personne, sous son nom de fille et sous son nom de femme, on ne peut la prendre en considération, parce que ce double emploi est fréquent dans tous les recensements et notamment en 1671.

Quoi qu'il en soit, Gérôme Guérin quitta la maison des Gaudet peu après 1686, et nous ne le retrouvons plus dans les recensements qu'en 1698, un an après son mariage avec Isabelle Aucoin ; il avait 33 ans et Isabelle 18 ans. Il fut un des premiers avec son cousin Martin Blanchard et Martin Bourg à s'associer à la fortune de Mathieu, cet étrange seigneur de Wecobeguit, que le roi Louis XIV, dans un moment de haute fantaisie, venait d'arracher à sa charrue, pour l'improviser gentilhomme.

Gérôme fut un des premiers tenanciers du nouveau seigneur, et réussit à souhait dans cette entreprise : en 1707 il avait 3 filles, il comptait 10 bêtes à cornes, 6 brebis, 10 porcs ; et il avait mis en culture 8 arpents de terre. En 1714 il était devenu un riche habitant, il avait un garçon et six filles. On peut présumer d'après la 2ème déclaration de Sauzon en Belle-Isle, que lors de la proscription, il aura été se réfugier avec les siens, sur l'île St-Jean, comme presque tous les habitants de Cobeguid ; peut-être même était-il décédé, car il aurait eu à cette époque 90 ans.

Mais son fils n'avait guère que 50 ans ; il était sans doute marié, il avait des enfants : qu'est-il arrivé de toute cette famille ? S'il était avec les siens sur le même navire que sa sœur Elizabeth Guérin, femme Pitre, ils ont tous péri pendant la traversée de l'île St-Jean en Angleterre (2ème déclaration de Sauzon). Si, au contraire, ils ont pu s'échapper de l'île, il est possible qu'il s'en trouve quelques rejetons dans le Nouveau-Brunswick. En tout cas ils ne peuvent pas être fort nombreux, puisque en 1730 il n'existait encore qu'une branche de cette famille.

CIII

Colonie de la partie méridionale de la Nouvelle-France en Canada — Année 1753.[1]

Tableau de l'état actuel des Missions tant françaises que sauvages dans la partie méridionale de la Nouvelle-France, sçavoir, celles de la rivière St Jean, du fort de Beauséjour et de ses dépendances, de l'Isle St Jean, de Louisbourg et des différents ports qui en dépendent ; ensemble des paroisses habitées par les Français qui se trouvent encore sous la domination des Anglais dans l'Acadie.

L'abbé de Lisle-Dieu observe qu'il ne s'est pas assujetti à cet ordre, que pour se conformer à celui du tableau général présenté à la Cour pour parvenir au cantonnement proposé, et que le but de ce tableau particulier, n'est uniquement que de mettre sous les yeux du ministre, les différents postes qui se trouvent actuellement desservis par un nombre de missionnaires suffisant, et ceux qui ne le sont pas, afin que la Cour puisse prendre sur cela les mesures qu'elle jugera à propos pour le bien de l'Etat et celui de la Religion, relativement au parti qu'elle prendra pour parvenir à la fixation des limites, soit sur la représentation de la confrontation des titres, ou sur le plan du cantonnement proposé, ou enfin en se cantonnant et en se fortifiant dans ce que la France possède

1. Ce mémoire fait suite au mémoire sur le *Règlement des Limites*, page 60 des *Documents inédits*.

actuellement pour empêcher le progrès des prétentions vagues ou sans bornes des Anglais, jusqu'à ce qu'on ait pu convenir de la fixation des limites si désirées et si nécessaires pour déterminer les droits des deux Couronnes, et fixer le sort des sujets de la France, qui sans cela ne savent où s'établir solidement et continuent forcément de lui être à charge ; au lieu que s'ils pouvaient avec quelque certitude former leurs nouveaux établissements, ils seraient bientôt en état, non seulement de se suffire à eux-mêmes, mais de fournir aux troupes du roi de quoi subsister du produit de leurs habitations, sans que Sa Majesté fût obligée d'envoyer de France ce qui croîtrait dans ses colonies, et qu'il aurait à bien meilleur compte qu'en France, et d'ailleurs sans frais de fret ni de transport.

Mission de la rivière St Jean.

Cette mission est desservie par les pères Germain, Loverja, et autres jésuites qui ont soin des sauvages Marichites, dont le poste est éloigné de plus de 40 lieues de Ménagoech, qui est le fort de la rivière St Jean, où il n'y a point d'aumônier attaché, et où pour suppléer, le père Germain se transporte le plus souvent qu'il peut.

Quoiqu'on ait compté trois missionnaires pour le poste des Marichites, il n'y en a cependant ordinairement qu'un, qui suffit à cette nation sauvage, et au peu de Français qui s'y trouvent.

Le père Germain est le seul qui desserve cette mission depuis 12 ou 14 ans.

Le père Loverja, qui fait sa résidence à Médoktek, n'a été accordé à la portion des Marichites qui habitent ce poste, qu'à force d'instance de leur part, se trouvant éloignés de 18 lieues de la mission du père Germain ; mais on ne doit pas compter sur le père Loverja, qui est extrêmement âgé et infirme, et qui est sur le point de quitter cette portion des Marichites qui seront obligés d'avoir recours au père Germain.

Quant au troisième, qui est le père Andrein, le père Germain mande qu'il ne lui a été envoyé que pour le remplacer, et il en ajoute la raison dans sa dernière lettre, en disant qu'il a été nommé supérieur de sa maison de Québec, mais il dit qu'il fera son possible pour ne s'y rendre que le plus tard qu'il pourra.

L'abbé de Lisle-Dieu ne peut s'empêcher d'observer à la Cour, qu'il serait bien essentiel que dans les circonstances présentes un homme aussi aimé, aussi estimé que l'est le père Germain dans sa mission, n'en fût pas sitôt retiré; d'ailleurs le père Germain et le père Andrein auraient actuellement assez d'occupations dans cette mission, surtout étant obligés de se transporter tantôt à Médoktek, tantôt au fort de Ménagouech pour la garnison [1].

La Cour prendra d'après la représentation qui vient de lui être faite, les mesures qu'il lui plaira, pour retenir le père Germain, aussi bien que pour l'aumônier du fort de Ménagouech, s'il lui convient d'y en établir un.

Mission du fort de Beauséjour et de ses dépendances.

M. Le Loutre et M. de Manach sont missionnaires des sauvages Mikmaks dont la mission était ci-devant à Chicabénacady ; mais si on se décidait à procurer aux habitants réfugiés des établissements, M. de Manach étant en état de remplacer M. Le Loutre pour la conduite des sauvages, ce dernier serait absolument nécessaire pour diriger les différents établissements qui seraient à faire sous le fort Beauséjour, de concert avec les Commandants et Commissaires, selon les vues et le projet qui seraient prescrits par la Cour. D'ailleurs M. Le Loutre serait encore obligé d'avoir soin de la garnison de Beauséjour aussi bien que de celle du fort de Gasparaux, et des habitants qui se trouvent depuis les Gasparaux jusqu'au fort de Beauséjour.

M. le Guerne missionnaire des habitants de la rivière de Tintamare.

M. du Guet, de ceux des trois rivières appelées Méméramcouk, Petkoudiak et Chipondy.

Ces deux derniers missionnaires peuvent suffire dans leurs postes, eu égard aux secours que leur donnent M. Le Loutre et M. de Manach, et qu'ils continueront de leur donner jusqu'aux établissements proposés dans le cantonnement général.

1. L'explication ci contre justifie l'espèce de contradiction qui se trouve entre ce qu'on a dit ci-devant et ce qu'on remarque ici : le père Germain n'a pas eu besoin de second pour sa mission, mais aujourd'hui les circonstances l'exigent, surtout si la Cour prend le parti d'établir et de fortifier la rivière St Jean.—*(Note du manuscrit.)*

L'isle S Jean.

Le père Ambroise, recollet, très bon religieux, comme on l'a toujours dit dans toutes les occasions qu'on a eues d'en parler, et reconnu pour tel et comme homme de confiance par le gouvernement même, est aumônier de la garnison, et a également soin des habitants francais qui sont dans ce poste.

M. Girard missionnaire des habitants de la pointe Prime.

M. Peronnel, fourni par le séminaire du St Esprit, passé en 1752, missionnaire des habitants de la rivière du nord-est.

M. Lemaire également fourni par le séminaire du St Esprit, qui a passé avec M. Peronnel en 1752, était destiné également pour l'Isle St Jean, où il n'a pu se rendre faute de chapelle, ce qui a obligé M. Maillard de l'envoyer hyverner avec M. de Manach à Beauséjour [1].

M. Le Dun, envoyé l'année dernière par MM. du séminaire des missions étrangères de Paris, et qui n'a point passé, se rendra apparemment cette année au départ des premiers vaisseaux, pour remplir sa destination, d'autant plus qu'il reçut l'année passée pour son départ une gratification de 600 [1] [2].

En supposant qu'il se rendra cette année à l'Isle St Jean avec M. Lemaire, on destinera l'un pour le poste de Malpek, et l'autre pour celui de St Pierre du Nord où on fait la pêche ; si au contraire M. Le Dun ne partait pas, il conviendrait que MM. des missions étrangères s'explicassent de bonne heure et disent s'ils sont en état d'en envoyer un autre, afin que dans le cas de la négative ils fissent rendre les 600l touchées pour les faire passer à celui qu'on chercherait ailleurs et qu'on trouverait sûrement et aisément au St Esprit [3].

1 — *Nota.* Que M Maillard en envoyant M. Lemaire hyverner avec M. de Manach qui remplace M. Le Loutre auprès des Mikmaks a eu pour but d'essayer si ce jeune missionnaire aurait quelque facilité pour la langue de ces sauvages, afin de s'en servir par la suite pour les siens qui sont de même nation, fort répandue, et d'ailleurs très attachés à l'Etat et à la Religion. —(*Note du manuscrit.*)

2 — *Nota.* Que M. Le Dun n'a point passé en Amérique, et qu'il n'était pas d'ailleurs en état d'y remplir un poste. — (*Note du manuscrit.*)

3 — *Nota.* Que ce soit M Le Dun ou un autre qui parte pour l'Isle St Jean, il paraît essentiel que ce missionnaire parte et passe avec M. Le Loutre qui est actuellement en France. — (*Note du manuscrit.*)

En supposant les quatre postes dont on vient de parler, remplis, il n'y aura plus rien à désirer pour l'Isle St Jean du côté du spirituel, à moins qu'il ne s'y fasse de nouveaux établissements.

On croit cependant observer à la Cour que les habitants ne sont pas en état de nourrir les quatre missionnaires dont on vient de parler, et d'autant moins qu'ils sont eux-mêmes à la ration du roi, d'où il résulte qu'il est indispensable de leur accorder la même pension qu'aux missionnaires des sauvages et de la leur continuer jusqu'à ce que Mrs les Commissaires et Ordonnateurs de l'Isle Royale jugent qu'ils peuvent s'en passer et que la dixme qu'ils recevront dans la suite pourra leur en tenir lieu.

On observe encore à la Cour que des quatre postes de l'Isle St Jean, il y en a trois qui n'ont pas de chapelle, et qu'il est indispensable d'y en fournir, ce qui consiste pour chaque chapelle en un calice, un ornement de toutes couleurs, livre, missel, antiphonaire et graduel, cartes d'autel, aube, ceinture, surplis, pierre bénite, ciboire, et boites aux Stes Huiles.

Le gouvernement est si persuadé que les missionnaires de l'Isle St Jean ne peuvent subsister par eux-mêmes que M. Prevost mande de lui-même par sa lettre, qu'il les croyait employés sur l'état du roi, ainsi on supplie la Cour de vouloir bien donner ses ordres à ce sujet.

La Cour voit par le détail qu'on vient de donner de l'Isle St Jean qu'il n'y a plus qu'un seul récollet qui est le père Ambroise, aumônier de la garnison.

On représente encore à la Cour que M. Girard le plus ancien des missionnaires de l'Isle St Jean, demande avec instance que le roi veuille bien procurer dans cette mission quelques livres de piété, des catéchismes et autres livres nécessaires pour l'instruction des fidèles ; c'est ordinairement un libraire qui est chargé de faire ces emplettes, sur un ordre en vertu duquel il est remboursé de ses avances [1].

La même formalité s'observe pour les remèdes et médicaments que le roi fait distribuer aux pauvres, non seulement dans l'inté-

1 — *Nota.* Que l'Isle St Jean pour laquelle on sollicite les deux espèces de secours ci-contre contient environ 400 familles tant d'anciens habitants que de nouveaux réfugiés ; ainsi on peut tabler sur ce nombre et y proportionner les deux secours demandés. L'Isle St Jean a encore de plus deux compagnies, chacune de 90 hommes avec MM. les commandants et officiers. —(*Note du manuscrit.*)

rieur du royaume, mais dans les colonies, dont les habitants sont encore plus destitués de ces sortes de secours, ce qui oblige les différents missionnaires de chaque colonie de supplier la Cour de vouloir bien donner les ordres nécessaires au médecin qui est chargé de cette distribution, et cela assez tôt pour que les partages s'en puissent faire plus facilement, et l'envoie par les premiers vaisseaux aux différents postes.

Mission de Louisbourg.

Il n'y a actuellement dans cette capitale de l'île Royale que trois récollets au lieu de cinq qu'il y faudrait, et des trois qui y restent depuis la mort du Père curé, arrivée au mois de 9bre dernier, M. le gouverneur mande qu'il y en a deux qu'il faut absolument rappeler en France pour cause de mauvaise conduite. Le premier est le père Paulin aumônier de l'hôpital, et le second le Père Patris qui dit la messe au fort, et c'est sa seule et unique occupation depuis qu'il a été rappelé de l'île St Jean où il était, à Louisbourg, et par les ordres de M. le comte de Raymond pour le veiller de plus près, ce qui n'a cependant opéré aucun changement, et a fait prendre à M. le gouverneur le parti de demander le rappel en France, des deux susdits pères Paulin et Patris, d'où il résultera la nécessité d'envoyer de France quatre bons et excellents sujets. Le premier pour curé, le second pour vicaire, le troisième pour aumônier de la grande batterie, le quatrième pour l'hôpital. A l'égard du cinquième, qui est l'aumônier du fort, il n'y a aucun danger d'y laisser un bon vieux père Isidore, religieux régulier quoique sans capacicité, et d'ailleurs un peu sourd, mais aimé et estimé par sa conduite, ce qui fait qu'on lui a confié les fonctions curiales depuis le mois de novembre, quoique sans talent.

D'ailleurs comme il faut nécessairement 4 messes, un des trois religieux qui restent actuellement à Louisbourg, est obligé de biner.

On dira peut-être que cela n'arrivera plus lorsqu'on aura envoyé un religieux pour curé, et deux autres pour remplacer les pères Paulin et Patris, puisque ces trois nouveaux religieux, joints au père Isidore en feront quatre, et c'est le nombre qui répond préci-

sément à celui des messes dont on a besoin dans la ville : la première au fort pour le gouvernement et la garnison, la seconde à la même chapelle du roi pour les habitants, la troisième à l'hôpital, la quatrième à la grande batterie : mais ce n'est pas encore avoir remédié qu'à l'inconvénient de biner ; il faut d'ailleurs pourvoir à l'instruction des habitants par les instructions publiques et particulières, comme sont les prônes et les catéchismes.

Un seul religieux curé ne peut suffire à ces deux sortes d'instructions, et en même temps à la visite, à l'administration et à la consolation des malades ; il lui faut absolument un second. [1]

L'abbé de Lisle Dieu a écrit en conséquence au père Provincial des Récollets de Bretagne au port Louis et au père commissaire agent de la mission de Louisbourg à Morlaix et en exigeant d'eux quatre religieux de plus pour Louisbourg il ne croit pas avoir rien demandé de trop.

Outre les cinq religieux dont on vient de parler pour Louisbourg, en comprenant le père Isidore, il reste encore aux pères Récollets :

1° L'aumônerie du port Dauphin desservie par le père Julien.

2° L'aumônerie du port Toulouse desservie par le père Chérubin.

3° Le poste de Laurentbec et de la Baleine, où le père Luc fait les fonctions curiales.

Ces trois derniers postes sont à la vérité remplis, mais par de bien faibles sujets ; ils disent la messe et c'est presque tout ce qu'ils font, sans zèle et sans capacité pour l'instruction.

Voici présentement les différents postes qui seraient à remplir par les PP. Récollets, s'ils étaient en état de fournir un assez grand nombre de sujets.

1° L'Indienne, la baie des Espagnols et Labrador demanderaient au moins un missionnaire qui résidât dans celui de ces

1 — *Nota.* Que la nécessité du cinquième religieux en qualité de vicaire, vient de l'augmentation de ses habitants, depuis l'évacuation d'une portion de ceux de l'Acadie, dont partie s'est jetée (un peu contre l'intention de la Cour) du côté de Louisbourg ; mais il faut absolument des hommes apostoliques de mœurs irréprochables et qui aient le zèle et le talent nécessaires pour instruire. L'abbé de Lisle Dieu s'en est ouvert assez clairement dans sa lettre au père provincial des Récollets de Bretagne, et au père commissaire agent de la mission de Louisbourg qui fait sa résidence à Morlaix. — *(Note du manuscrit.)*

trois postes qui pourrait plus aisément communiquer aux deux autres.

2° Nigonèche, poste autrefois considérable par la pêche, ci-devant desservi par le Père Etienne Gooff actuellement provincial de Bretagne, demanderait également un bon missionnaire.

3° Le St Esprit aurait besoin d'un missionnaire, ne pouvant recevoir de secours que de l'aumônier du port de Toulouse qui est distant de plus de 6 lieues, et qui d'ailleurs se trouve déjà surchargé par les secours qu'il donne aux îles Madame et au petit d'Egra.

On ne parle pas ici d'un quatrième poste que M. le gouverneur fait établir tous les jours et qui porte les noms de Miré et de Mordienne. S'il devient plus considérable on ne pourra se dispenser d'y porter des secours de religion, si nécessaires pour donner des mœurs à des hommes rassemblés qui n'en connaissent guère dans le commencement d'un établissement [1].

L'abbé de L'isle Dieu a donc cru devoir se réduire vis-à-vis des pères Recollets de Bretagne à leur demander :

1° Quatre religieux pour la ville de Louisbourg.

2° Trois missionnaires pour les habitants de l'Indienne, de la baie des Espagnols et de Labrador, pour ceux du St Espret, ce qui en fait sept dont on ne pourra absolument se passer sans y suppléer par des prêtres séculiers.

L'abbé de L'isle Dieu hasarde d'autant plus volontiers cette idée vis-à-vis de la Cour qu'il n'est pas le seul qui l'ait imaginée. Elle lui a été communiquée par M. le comte de Raymond. M. Prévost ne laisse point à deviner ce qu'il pense sur cela : il s'en explique assez clairement par la peine qu'il ressent de la conduite des Récollets.

Le projet dont l'abbé de Lisle Dieu s'ouvre ici à la Cour est depuis longtemps le vœu de M. l'Evêque de Québec, surtout depuis qu'il a appris l'érection de la cure de Louisbourg, en titre du 2 septembre 1726, avec l'agrément et l'autorité de la Cour...

1 — *Nota.* Que quoiqu'on ne demande point cette année de missionnaire pour Miré et Mordienne, la Cour comprend aisément l'inconvénient qu'il y aurait à en laisser multiplier les habitants sans les policer et leur donner des mœurs, que la religion seule peut leur inspirer ; d'ailleurs l'expérience qu'on a des différentes colonies prouve que l'Etat n'y a de véritables sujets que ceux que la religion lui a attachés et on ne craint pas de dire que cette expérience est de tous les pays.—(*Note du manuscrit.*)

ensemble et par une suite assez naturelle l'union de la dite cure à son Séminaire épiscopal.

Il est vrai que MM. du Séminaire des missions étrangères de Paris, qui sont dans l'usage de fournir le directeur de celui de Québec, ne paraissent pas beaucoup se soucier que les seconds fassent usage de cette union ; mais ne pourrait-on pas profiter de l'idée qu'ils ont eux-mêmes ouverte à l'abbé de Lisle Dieu en lui insinuant de s'adresser au Séminaire du St Esprit, qui lui fournirait aisément tous les sujets qui lui seraient nécessaires comme à eux tous ceux dont ils ont besoin pour leurs missions des Indes Orientales.

Si la Cour agréait ce projet, elle ne trouverait aucune difficulté du côté du Séminaire du St Esprit, qui est plus accoutumé (dès qu'il s'agit du progrès de la religion) à offrir qu'attendre qu'on lui demande ce qu'il peut donner ou procurer.

Quant à la confiance que la Cour pourrait prendre à l'éducation qu'on reçoit au St Esprit pour les travaux apostoliques, il suffit de voir quels hommes cette communauté à fournis aux différentes colonies de la Nouvelle-France en Canada : les plus grands sujets sont sortis du St Esprit, M. Maillard, M. LeLoutre et M. Le Guerne, et la plupart des sujets qui sont au Séminaire de Québec, [1] comme aussi des vicaires apostoliques des Indes Orientales. [2]

Voilà ce qui a élevé le Séminaire du St Esprit (quoique sans bruit) et que cette communauté a produit .... On en aurait cette année trois et même quatre excellents sujets si la Cour approuvait l'idée que propose ici l'abbé de Lisle Dieu, et dans la supposition où le père provincial des Récollets de Bretagne ne se trouverait pas en état de fournir le nombre de sujets qu'on lui demande, ce qui paraît d'avance démontré par l'expérience d'un très grand nombre d'années, dans lesquelles ils n'ont jamais donné que la plus petite partie de ce qu'on leur demandait, et toujours des sujets pour le moins minces et faibles. C'est ce qu'on n'aura

1 — *Nota.* Que M. Pressard est actuellement supérieur du Séminaire de Québec. — *(Note du manuscrit.)*

2 — *Nota.* Que M. Lefevre, M. Bénétal, M. Deveaux, M. Maigron, qui sont actuellement évêques et vicaires apostoliques aux Indes Orientales ont été élevés au St Esprit, sans compter un très grand nombre de leurs missionnaires. — *(Note du manuscrit.)*

jamais à craindre ni pour le nombre ni pour la qualité de la part du Séminaire du St Esprit. [1]

D'ailleurs les PP. Récollets se trouvant par là déchargés des fonctions curiales auxquelles ils ne sont point propres, se trouveront par ce moyen tenus de fournir un bien moins grand nombre de sujets et par conséquent plus à portée de remplir les postes d'aumônerie, qu'ils sont dans l'usage de desservir, et pour lesquels il faut moins de talents et de capacité.

Missions françaises qui se trouvent encore sous la domination des Anglais.

On observe à la Cour que les habitants français qui composent ces deux missions sont encore au nombre de 6 à 7,000, qui n'ont pour tout secours spirituel que M. le Chauvreux et M. des Enclaves, tous deux prêtres de St Sulpice, déjà fort âgés, de plus fort usés, et que d'ailleurs la distance qu'ils ont à parcourir les met hors d'état de satisfaire aux besoins des habitants dont ils se trouvent chargés.

La Cour se souvient sans doute des raisons de prudence qui l'empêchèrent d'envoyer l'année dernière des secours spirituels à ces infortunés habitants.

Les mêmes raisons peuvent peut-être encore subsister aussi bien que les mêmes vues de la part de la Cour. Cependant M. l'évêque de Québec qui se croit également le pasteur et le père spirituel de ces pauvres habitants, qui restent sous la domination des Anglais comme de ceux qui se sont réfugiés sous le fort de Beauséjour, propose à l'abbé de Lisle Dieu et lui mande expressément, lui prescrit même, de faire à ce sujet des représentations à la Cour.

1 — *Nota.* Que dans le cas où (sur le refus ou l'impossibilité de la part des Récollets de fournir un nombre de sujets suffisants en nombre et en qualité) la Cour se déterminerait à adopter le projet de M. l'Evêque de Québec et l'idée de M. le comte de Raymond sur la cure de Louisbourg, en permettant qu'on y plaçât pour curé et pour vicaire deux prêtres séculiers, et qu'on laissât trois Récollets pour aumôniers, l'un à la Grande Batterie, l'autre à l'hôpital, le troisième au fort, il serait très aisé de trouver ces deux ecclésiastiques et de s'assurer de leur vocation, de leur zèle et de leur capacité. Il faudrait seulement que la Cour eût la bonté de donner des ordres à ce sujet, et assez tôt pour disposer ces deux ecclésiastiques à leur embarquement. — *(Note du manuscrit.)*

Bien entendu que si elle permet qu'on envoie des missionnaires aux Français qui sont encore sous la domination des Anglais, on leur recommandera de se conformer en tout aux instructions et aux vues de la Cour. [1]

1 — *Nota.* Que si la Cour entre dans les vues de M. l'évêque de Québec sur la demande qu'il fait d'un ou de deux missionnaires pour aller secourir M. des Enclaves et M. le Chauvreux dans l'Acadie, l'abbé de Lisle Dieu se chargera de chercher et de choisir deux sujets d'élite, et capables de comprendre et de remplir les vues de la Cour en entretenant les habitants français dont ils seront chargés d'un côté dans la fidélité pour le roi, de l'autre de leur attachement pour la religion. Ce qu'il y a seulement à craindre, c'est que le gouvernement anglais n'exige d'abord de ces deux missionnaires le même serment qu'il a déjà exigé de M. le Chauvreux et qui consiste à ne rien inspirer aux Français qui sont encore dans l'Acadie, de contraire aux intérêts du roi de la Grande Bretagne, qui sont sans doute de se les conserver, les regardant comme ses sujets. La Cour voit aisément dans quel embarras ce serment jetterait ces deux nouveaux missionnaires, et c'est ce qui a obligé M. des Enclaves à en éluder jusqu'à présent la prestation.

— (*Note du manuscrit.*)

TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS

DU CANADA-FRANCAIS

ANNÉE 1890

PAGES.

Registres des Acadiens de Belle-Ile-en-Mer.

Paroisse de Locmaria..... 6

Paroisse de Sauzon..... 27

Paroisse de Bangor..... 88

Avant propos par M. *E. Rameau*..... 5

Remarques sur les mêmes registres par M. *E. Rameau*..... 135

Règlement des limites — Mémoire, 1753..... 60

Plan du cantonnement..... 81

Tableau de l'état actuel (1753) des missions françaises dans le golfe St-Laurent..... 181

13ème *Famille.* — POIRIER. — Bien qu'il soit à peine question des Poirier jusqu'en 1693, ils sont cependant fort anciens en Acadie. Les déclarations de Belle-Isle, que nous avons rapportées dans l'histoire des Blanchard, nous apprennent que Guillaume Blanchard, le chef de cette famille, amena avec lui, de France, sa femme Huguette Poirier. Ceci se passait entre 1638 et 1640 ; puis nous voyons successivement paraître, de 1671 à 1693, une jeune fille nommée Marie Poirier, et deux jeunes gens nommés l'un et l'autre Michel Poirier.

En 1693, la fille, mariée à Roger Quessy de Beaubassin, avait 44 ans ; l'aîné des deux Michel, 43 ans ; et le second Michel, 26 ans. Quoique l'écart des âges soit assez considérable, tout donne à penser qu'ils étaient frères et sœur, et que Huguette Poirier était la sœur de leur frère, venu très jeune encore en Acadie avec sa sœur, son beau-frère et Jérôme Guérin. Les trois enfants Poirier devinrent orphelins de père et de mère vers 1669 ; c'est en cette année même que la fille Marie épousa Roger Quessy, un irlandais réfugié à Port-Royal ; l'aîné des deux garçons se maria en 1673 avec Marie Boudrot, et le plus jeune vers 1690 avec Marie Chiasson. La famille Poirier demeura donc longtemps dans un état presqu'insignifiant, puisqu'en 1670, il n'y avait en tout qu'un jeune homme non marié, et un petit garçon de 4 ans ; mais une fois parvenus à l'âge d'homme, et après leur mariage, le grand nombre de leurs enfants les mit presque sur le même pied que les autres Acadiens.

En 1714, Michel Poirier et Marie Boudrot avaient eu dix enfants, dont 2 filles, Marie femme de Jean Kessy, et Anne femme de Jean Potier ; puis 8 garçons. Parmi ceux-ci, Pierre, Jean-Baptiste, Michel, Louis, et Jean qui s'appelle peut-être aussi Charles, sont mariés à Beaubassin ; François, Jacques et Joseph sont encore avec leurs parents ; et enfin Claude, qui devait avoir alors 37 ans, qui ne se retrouve pas sur le recensement mais qui a pu, comme plusieurs autres jeunes gens de Beaubassin, aller s'établir vers le Petcoudiak.

Michel Poirier, le cadet du précédent, qui avait épousé Marie Chiasson, avait alors huit enfants : Michel, Marie, Cécile, François, Madeleine, Joseph, Pierre et Marguerite, résidant tous encore dans la maison paternelle.

On voit par ces listes combien les Poirier avaient augmenté vite en nombre ; l'un et l'autre sont dans une condition assez prospère, mais il y a une notable différence entre Michel l'aîné et Michel le cadet ; le premier se maintient constamment parmi les plus riches habitants, et ses enfants suivent sa trace, tandis que le second ne s'élève pas au-dessus de la moyenne.

Nous devons signaler ici une circonstance spéciale qui se retrouve dans la plupart des familles de Beaubassin : jamais, à notre connaissance, une seule famille Poirier n'est sortie de la seigneurie de Beaubassin, pendant soixante ans après son établissement ; à peine pourrait-on citer quelques rares immigrants sur le quartier de Petitcoudiak et vers l'île Saint-Jean.

Il se trouva ainsi à Beaubassin une dizaine de familles installées dès l'origine, et presque toutes par M. de La Vallière, qui formèrent en ce canton une sorte de clan qui se mêla fort peu à la population des autres seigneuries : Arsenaut, Sire, Chiasson, Mirande, Potier, Cormier, Haché, Quessy, Mercier, sont des noms tout à fait particuliers à Beaubassin. Il y a beaucoup de familles dans les autres districts qui ont poussé des ramifications jusque dans ce quartier ; mais aucune des familles que nous venons de citer n'est sortie de la seigneurie pour aller en un autre canton ; ils formaient donc une sorte de population à part. Le pays, quoique très fertile, y était moins riant et moins plantureux que celui des Mines ; la population y était aussi plus agreste, plus habituée aux grandes excursions dans les forêts, aux chasses rudes et aventureuses ; ils fréquentaient plus les sauvages, et ceux-ci étaient plus nombreux. Depuis l'expédition de Church en 1696, jusqu'en 1750, ce pays ne vit jamais un soldat anglais.

Les Poirier s'étaient accrus avec une telle rapidité qu'en 1714 ils étaient devenus la plus nombreuse famille de la seigneurie de Beaubassin : on y comptait 7 ménages de ce nom, et 21 garçons Après eux venait cette branche des Gaudet, qui avait émigré de Port-Royal dans la susdite seigneurie en 1698 et qui comptait 5 ménages et 4 garçons seulement.

Cette famille Poirier continua à s'étendre avec une grande promptitude ; mais, comme beaucoup de familles de Beaubassin, ils sont tous restés dans cette paroisse ; il en résulta que fort peu d'entre eux furent saisis lors de la proscription. Quelques-uns se réfugièrent au Canada, où ils sont devenus la souche d'un bon

nombre de familles ; mais la plupart se réfugièrent sur les côtes du golfe Saint-Laurent, ou dans les forêts désertes du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui encore c'est dans cette province et dans l'île du Prince-Edouard que se rencontrent surtout les familles qui portent ce nom ; l'une d'entre elles s'est particulièrement distinguée en ces derniers temps dans le comté de Westmoreland, à Shédiak.

Vers la fin du dernier siècle, un nommé Poirier vint s'établir en ce lieu à l'endroit nommé La Batture. Un de ses fils, né en 1802 ou 1803, que la nature avait doué de dispositions particulières pour le commerce, après avoir passé son enfance à seconder sa famille dans les travaux de la ferme, se décida à l'âge de vingt ans à se faire colporteur. Ses aptitudes commerciales étaient si développées que, au bout de peu d'années, il put ouvrir à Shédiak un magasin régulier, qui est devenu graduellement, dans ses mains d'abord, puis dans les mains de ses deux fils aînés, une des maisons de commerce les plus importantes du nord de la province. Un troisième fils, nommé Pascal, fit de brillantes études au collège de Memramcook et, avant l'âge de 40 ans, il est devenu membre du sénat fédéral pour la province du Nouveau-Brunswick.

Son père, le vieux colporteur, est mort en 1889, après avoir créé la fortune de la famille ; quant à lui, il est le premier Acadien qui ait été nommé sénateur, et, par la distinction de son esprit et le feu de sa parole, il est un des membres les plus distingués de cette haute assemblée ; par ses travaux, la famille Poirier, qui est une des plus anciennes familles de l'Acadie, en deviendra aussi une des plus illustres.

Le dernier recensement que nous ayons mentionné, de 1714, relatait 7 branches de la famille Poirier, toutes établies dans la paroisse de Beaubassin ; mais lorsque l'on consulte les listes de réfugiés et d'habitants qui vivaient en 1752 sur l'isthme de Shédiak, à l'abri des soldats de Boishébert, on s'aperçoit que, depuis lors dans un laps de 70 ans, la petite tribu des Poirier s'était environ quintuplée en nombre. On compte dans ses états 29 familles Poirier, et, comme un certain nombre de familles ont nécessairement échappé à ces recensements précipités, on peut légitimement supposer qu'il y en avait bien 35. Ces familles étaient encore à peu près toutes établies autour de Beaubassin : le plus grand nombre se rencontrait au sud-est de la seigneurie, à

Menoudy, Mécon, Nompau, etc., etc., où il s'en trouvait 18 ou 20 ; deux seulement sont citées comme demeurant hors de ce district, une à Port-Royal et une à Cobeguit.

On voit que, malgré leur rapide multiplication, les Poirier étaient restés fidèles au pays de Beaubassin.[1] Néanmoins il est indubitable que plusieurs Poirier devaient être déjà, à cette époque, établis à l'île Saint-Jean. Je ne pense pas que personne du nom de Poirier ait été saisi ou déporté aux Etats en 1755 ; mais durant la tourmente qui sévit dans le Nouveau-Brunswick, de 1757 à 1765, plusieurs branches émigrèrent au Canada.

Aujourd'hui il serait assez difficile d'établir l'importance numérique de la famille Poirier : il y a beaucoup de Poirier dans la province de Québec, assez peu dans la Nouvelle-Ecosse, un peu plus dans l'île Saint-Jean, mais le plus grand nombre de leurs familles se trouve dans le Nouveau-Brunswick.

14ème *Famille.*— TRAHAN. — Quoique les registres de Belle-Isle rapportent que Guillaume Trahan ne serait venu de France qu'après le traité de Bréda, plusieurs autres circonstances donnent à présumer que cette famille remonte jusqu'au premier temps de la colonie. D'abord il est constant qu'il a fait partie, avec Doucet de la Verdure et Isaac Péselet, de la commission chargée d'informer contre La Tour en 1640 (voir Moreau). En 1654, lors de la prise de Port-Royal par les Anglais, non seulement il était établi en Acadie, mais il était un des principaux habitants de Port-Royal, et il a signé la capitulation de la place comme étant syndic des habitants ; enfin il fut convoqué en 1687, avec les plus anciens et les plus notables de la contrée, pour dresser l'état des entreprises et des travaux exécutés par D'Aulnay : on le considérait évidemment comme un des témoins de ces temps primitifs. Il est donc visible qu'il existait en Acadie bien antérieurement au traité de Bréda, qui fut conclu en 1667.

Cette déclaration des registres de Belle-Isle, qui est la première de la paroisse de Locmaria, est donc inexacte. On remarque du reste, à diverses reprises, que ce fait considérable du traité de Bréda a occasionné plusieurs erreurs dans ces déclarations : ainsi dans ce même registre de Locmaria on place le traité de Bréda en

1 — *France aux colonies*, page 135, première partie.

1661; il est visible que cet acte, qui restituait l'Acadie à la France, détermina le départ d'un certain nombre de familles françaises pour ce pays; mais cette affluence même détermina dans les esprits une impression assez forte, et en même temps une confusion qui les porta à attribuer à cette époque l'immigration de certaines familles, lorsque les souvenirs de leur origine n'étaient pas suffisamment nets dans leur mémoire.

D'autre part ces registres nous révèlent un détail qui n'est pas sans intérêt pour la famille Trahan. La dixième déclaration de Sauzon porte que Jacques Bourgeois était venu de France avec sa femme Jeanne Trahan; or Jacques Bourgeois était né vers 1620, et sa femme vers 1625; l'âge de leurs enfants nous indique qu'ils se marièrent entre 1640 et 1642. Ce fut donc à peu près à cette époque que Jacob Bourgeois dut venir avec D'Aulnay, en Acadie, en compagnie de Doucet de la Verdure son beau frère (voir capitulation de Port-Royal), qui était le lieutenant de D'Aulnay.

En considérant toutes ces circonstances, n'est-il pas loisible de supposer que Bourgeois et Doucet, ayant épousé les deux sœurs, auraient emmené avec eux en Acadie leur beau-frère, Guillaume Trahan, qui était alors un jeune homme de 25 à 28 ans, et qui fut le premier ouvrier en fer de la colonie acadienne (il est mentionné dans le recensement de 1671 comme ayant 60 ans)?

C'est une supposition qui concorde parfaitement avec tout ce que nous savons de Guillaume Trahan, et sur la situation assez importante qu'il occupait à Port-Royal. S'il fut nommé en 1640 membre d'une commission d'enquête, c'est qu'il était déjà l'un des hommes les plus avisés et les plus expérimentés du pays; on peut en dire autant, quand il fut choisi en 1654, comme syndic des habitants; enfin sa qualité de maréchal ferrant le désigne comme étant de ceux que D'Aulnay dut amener dès les premiers temps de son établissement.

Il y a en effet un certain nombre de métiers qui sont utiles pardessus tous les autres, quand on s'installe dans un pays désert. Aussi voyons-nous figurer, parmi les plus anciennes familles de l'Acadie: un armurier, Dugast; des tonneliers pour l'empaquetage du poisson, Hébert et Commeaux; un chirurgien, Bourgeois; une famille de tisserands, les Martin; et probablement une famille de maçons, celle des Doucet. Le maréchal ferrant était plus nécessaire peut-être qu'aucun des autres: Trahan a donc dû

figurer parmi les premiers engagés embarqués pour l'Amérique, et il est assez naturel que les lieutenants de D'Aulnay l'ait choisi plutôt qu'aucun autre forgeron, puisqu'il était leur beau-frère.

La seule chose qui pourrait jeter quelque doute sur le personnage de Trahan, c'est l'absence absolue de son nom parmi les Métis de cette époque. Il paraîtrait en effet être resté célibataire jusqu'en 1665, époque probable de son mariage avec Madeleine Brun ; or il est assez surprenant qu'il soit resté célibataire pendant un laps de temps aussi long, sans se laisser entraîner par l'exemple de tant d'aventuriers français qui contractaient une union plus ou moins régulière avec des filles Micmaques ou de sang mêlé.

Cependant on peut répondre par la citation de plusieurs faits analogues : ainsi on ne trouve point parmi les Métis le nom des Bourgeois, des Melançon, des Gautherot, ni celui des Commeaux, des Tériot, des Hébert, etc., quoique ces familles soient très anciennes en Acadie ; il peut se faire d'autre part que la trace de plusieures souches métisses se soit perdue, ou nous ait échappé.

Quoi qu'il en soit, la présence de Guillaume Trahan à Port-Royal, dès l'année 1640, nous paraît établie par des preuves assez fortes, pour être affirmée, et pour laisser fortement présumer la venue simultanée de Doucet, Dugast, Bourgeois et Trahan. Ce dernier, qui paraît être né en 1611, ne se maria, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, qu'en 1665 avec Madeleine Brun, dont le père était venu en Acadie dans les derniers temps de la vie de D'Aulnay. Il était maréchal ferrant, et mourut en 1685, laissant six enfants, dont trois garçons : Guillaume, né en 1667, qui épousa Jacqueline Benoit ; Jean, né en 1670, qui épousa Marie Boudrot ; et Alexandre, né en 1671, qui épousa Marie Pélerin.

Ces trois jeunes gens quittèrent Port-Royal après la mort de leur père ; ils allèrent se fixer aux Mines. Là leurs familles se multiplièrent, et s'y concentrèrent de telle façon, que désormais on ne trouve plus de Trahan que dans ce canton de l'Acadie. Aussi cette famille souffrit-elle plus que toute autre de la proscription de 1755 : tous les habitants des Mines ayant été en effet transportés aux Etats-Unis, un très petit nombre de Trahan purent échapper à cette déportation, en se sauvant dans les bois, et en gagnant l'isthme de Shédiak. Plusieurs purent ainsi passer au Canada, et ont été sans doute l'origine des Trahan que l'on trouve en assez grand nombre dans ce pays.

Dans les registres de Belle-Isle, nous trouvons aussi, à la paroisse de Bangor, cinq déclarations faites par cinq chefs de famille du nom de Trahan, dont la postérité s'est perpétuée dans ce pays. Ces Trahan provenaient tous de Pigiguit, et avaient été transportés en Angleterre, par le navire qui avait été réexpédié de Boston en ce pays [1].

Il se trouve relativement très peu de Trahan sur le territoire de l'ancienne Acadie ; parmi les groupes de la Nouvelle-Ecosse, c'est à peine si on rencontre leur nom ; et, dans le Nouveau-Brunswick, il nous a semblé que le nombre des Trahan était extrêmement restreint. Tous ceux qui sont aujourd'hui dans ces parages descendent des quelques proscrits qui purent revenir des Etats-Unis en 1766, 1767 et les années suivantes.

Enfin il doit encore se trouver un certain nombre de Trahan parmi les descendants des Acadiens qui restèrent aux Etats-Unis après 1767, et qui se trouvent encore en assez grand nombre au Maryland et au Massachusetts.

Nous ne terminons pas cette étude sans mentionner une phrase de la 15me déclaration de Bangor : *Joseph Trahan qui épousa Anne Boudrot vers* 1750, *Joseph Trahan, fils de Alexandre Trahan et de Marguerite Lejeune.* Il y avait donc en 1730 une branche de la famille Lejeune établie aux Mines, et en effet dans le recensement de 1714 on trouve deux familles *Lejeune.*

15me *Famille.* — Bourgeois. — Les faits qui nous ont été révélés par l'histoire des familles Doucet et Trahan, nous ont forcément conduit à introduire les *Bourgeois* parmi les familles primitives de l'Acadie, puisqu'il paraît de plus en plus probable que Doucet de la Verdure est parti pour le Nouveau-Monde avec son beau-frère Jacques Bourgeois, Guillaume Trahan leur commun beau-frère, et Robert Bourgeois frère de Jacques ; départ qui dut avoir lieu dans les premières expéditions de D'Aulnay, alors qu'il forma son établissement de Port-Royal après la mort de Razilly.

Les registres de Belle-Isle rapportent que Jacques Bourgeois arriva en Acadie avec sa femme Jeanne Trahan ; et le recensement de 1671 nous montre, par l'âge de ses enfants, qu'il a dû se marier entre 1640 et 1643. D'autre part nous apprenons par le procès de l'île aux Cochons (*Colonie féodale. Notes*, 1ère *série*),

1. *Colonie féodale*, t. 2, page 215.

que cette île avait été concédée à Jacques Bourgeois vers 1640 ou peu de temps après. Ces diverses circonstances confirment donc l'opinion ci-dessus énoncée, savoir : que M. D'Aulnay amena de très bonne heure en Acadie son chirurgien et toute sa famille.

En 1654, Jacob et son frère Robert figurent, dans la capitulation de Port-Royal, comme délégués par les habitants, et Jacob resta même, à titre d'otage, entre les mains des Anglais. En 1671 le recensement nous le montre comme étant un des principaux habitants du pays ; il avait alors 50 ans, et dès cette époque il avait noué des relations de trafic avec les Micmace de Beaubassin, où il avait établi un poste de traite, qu'il convertit graduellement en une colonie agricole dans les années suivantes.

Nous n'insisterons pas ici sur l'histoire très intéressante de Jacques Bourgeois, dont nous avons longuement parlé dans l'histoire d'une *Colonie féodale*, surtout dans les notes. (Voir à ce sujet le deuxième volume, page 315.)

Il laissa 3 fils : Charles, âgé de 25 ans en 1671 ; Germain, âgé de 21 ans ; et Guillaume, âgé de 16 ans ; on en trouve bien en apparence un quatrième nommé François, en 1671, mais l'examen des recensements ultérieurs nous a convaincu qu'il y avait là une dénomination fautive ; il s'agit réellement d'une fille, il faut lire Françoise, laquelle épousa Claude Dugast en 1675.

Les deux fils aînés et leur postérité se fixèrent peu à peu à Beaubassin ; mais le troisième Guillaume, dont les descendants restèrent à Port-Royal, présente dans son histoire une circonstance particulière qui mérite d'arrêter notre attention.

Les registres de Belle-Isle contiennent la mention suivante, dans la dixième déclaration de la paroisse de Sauzon :

" *Jeanne Bourgeois, femme de Jean LeBlanc, en* 1703, *était* " *la fille de Guillaume Bourgeois et d'Anne Martignon ; celle-ci* " *était la fille de sieur Martignon venu de France et marié à* " *Pentagoët.*"

Or quel était ce Martignon ? C'était Martignon d'Aprendistigny qui avait associé sa fortune à celle de Charles de La Tour, et qui avait épousé sa fille Jeanne issue du premier mariage contracté par La Tour en 1625 avec une squaw Micmaque. Ce Martignon d'Aprendistigny était un gentilhomme de bonne maison, qui avait apporté en Amérique des sommes considérables ; car dans une supplique au Roi, après la mort de La Tour, il expose qu'il lui

était dû par la succession de son beau-père 40,817 livres, et le Roi lui accorda en compensation une seigneurie fort étendue sur les bords du fleuve Saint-Jean, où il s'établit et vécut avec sa famille ainsi que le témoigne le recensement de 1686. (Voir aussi les notes de la *Colonie féodale*, 1ère série, page 303, 2ème volume.)

Par suite de ce mariage, la postérité de Guillaume Bourgeois s'est donc trouvé descendre par les femmes de Charles La Tour ; ce Guillaume Bourgeois fut lui-même un homme assez notable : c'est lui qui prit le nom de Beaupré, et ce sont ses enfants et sa veuve que l'on trouve dans le recensement de 1714 aux articles 11, 12, 13 et 14, tandis que la veuve Bourgeois que l'on rencontre un peu plus loin, avec son fils Guillaume Bourgeois, représentent la famille de son frère Germain, dont une partie avait quitté Beaubassin après 1701 pour revenir à Port-Royal.

Guillaume Bourgeois dit Beaupré, qui avait toujours secondé son père dans ses opérations commerciales, ne quitta jamais la résidence de Port-Royal ; il y occupait une situation considérable, et dans la suite on retrouve à diverses reprises ses enfants à Port-Royal, notamment dans la prestation du serment de 1730.

Voici quel était l'état de la famille Bourgeois à l'époque du dernier recensement, en 1714 : A Port-Royal, nous trouvons 1° la veuve de Germain Bourgeois avec deux fils et quatre filles non mariés ; à côté d'elle demeure son fils aîné Guillaume Bourgeois avec sa femme, un fils et trois filles ; 2° la veuve de Beaupré, c'est-à-dire Anne Martignon d'Aprendistigny, la petite fille de La Tour, et veuve de Guillaume Bourgeois dit Beaupré ; elle a conservé près d'elle deux de ses fils encore garçons, et autour d'elle demeurent trois autres fils mariés : Pierre de Beaupré, qui a un fils ; René de Beaupré, qui a une fille ; et Michel de Beaupré, qui a un fils.

Guillaume Bourgeois, de Port-Royal, fils de Germain, fut un des délégués envoyés au Conseil supérieur d'Annapolis en 1727, et il y fut arrêté comme les autres. Dans le procès-verbal des Acadiens assermentés par Philipps, en 1730, on lit son nom et ceux de Joseph et Claude Bourgeois, fils, comme lui probablement, de Germain, et qui demeuraient en 1714 avec leur mère ; enfin on y voit le nom de Michel Bourgeois, appartenant à la branche

de Beaupré, qui a aussi prêté serment ; mais, on n'y trouve pas les frères de ce dernier, Pierre et René : peut-être avaient-ils refusé de s'assermenter. Il est même très probable que Pierre, comme beaucoup de jeunes ménages de Port-Royal, alla s'établir dans le district de Petitcoudiak, où nous retrouvons, en 1752, deux chefs de famille portant le nom de Pierre Bourgeois. Telle est l'histoire des Bourgeois de Port-Royal de 1714 à 1750.

Si maintenant nous revenons à Beaubassin, nous y trouvons en 1714 : 1° Claude Bourgeois, fils de Charles Bourgeois 1er du nom, marié à Anne Blanchard vers 1700 ; ils ont quatre garçons et deux filles. 2° Charles Bourgeois, son frère, marié à Marie Blanchard en 1691 ; six garçons et trois filles. Enfin on y rencontre trois habitants qui ont épousé trois filles du nom de Bourgeois.

Il existait donc, en 1714, tant à Port-Royal qu'à Beaubassin, huit familles Bourgeois, dans lesquelles on comptait une demi-douzaine de jeunes gens tous prêts à se marier. A partir de cette époque, nous ne possédons aucun document propre à nous éclairer sur l'histoire des Bourgeois de Port-Royal ; mais il existe une liste contenant une grande partie des familles du district de Beaubassin en 1752. (Voir *France aux colonies.* Notes de la première partie, page 135.) Nous en extrayons ce qui concerne la famille Bourgeois.

Dans la seigneurie de Beaubassin proprement dite, il y a, à *Misagoëche,* le vieux Claude Bourgeois, né en 1675 de Charles Bourgeois et de Anne Dugast, qui avait alors 77 ans. A côté de lui vivaient ses quatre fils : Claude, âgé de 48 ans avec sa femme et cinq garçons ; Michel et deux garçons ; Jacques et trois garçons ; Jean-Baptiste et trois garçons. Dans la même seigneurie, aux *Planches,* sont fixées cinq familles Bourgeois : Jean-Jacques, qui a un garçon ; Olivier, aussi un garçon ; Paul, quatre garçons ; Michel, deux garçons ; et Claude, sans enfants.

Dans le canton de Beauséjour, entre Chignitou et Memramcook, on trouve : à la *Prée des Richards,* Pierre Bourgeois avec deux garçons ; au *Lac,* un autre Pierre Bourgeois ; à la *Pointe Beauséjour,* Michel Bourgeois et Joseph Bourgeois.

Total, 14 familles dans tout le district de Beaubassin, sans préjudice des localités qui ne sont pas comprises dans cette énumé-

tion. La majeure partie de ces familles sont issues des deux branches de Bourgeois fixées à Beaubassin ; quelques-unes cependant ont pu venir de Port-Royal, surtout dans le quartier de Beauséjour qui touchait au Petitcoudiak, pays vers lequel une tradition constante attirait chaque année les émigrants de Port-Royal. Néanmoins il est à présumer que la plupart des membres des familles Bourgeois de Port-Royal restèrent toujours dans ce lieu, et furent ainsi emmenées aux Etats-Unis lors de la proscription.

De cette façon la postérité du troisième fils de Jacob Bourgeois, Guillaume Bourgeois de Beaupré qui avait épousé Jeanne Martignon d'Aprendistigny la petite fille de La Tour, a été fort éparpillée. Ayant été balayée par la tempête de 1755, il doit être extrêmement difficile de suivre sa trace. Cependant il est à croire que, lors du retour des proscrits qui s'opéra graduellement de 1765 à 1770, un certain nombre de Bourgeois revinrent dans le nombre de ceux qui rentrèrent, tant dans la Nouvelle-Ecosse que dans le Nouveau-Brunswick. Il en fut de même sur la frontière du Canada ; c'est aux familles elles-mêmes qu'il appartient maintenant de reconnaître, par leurs papiers et leurs traditions de famille, de quelle branche elles sortent.

Nous parvenons au terme de ces laborieuses recherches. Les quinze familles que nous venons de signaler ne sont probablement pas les seules qui puissent remonter jusqu'au premier temps de l'histoire acadienne ; mais ce sont les seules jusqu'à présent sur lesquelles nous ayons pu réunir des documents, ou tout au moins des présomptions assez graves pour appuyer l'ancienneté de leur origine.

Il en est plusieurs autres qui certainement sont établies depuis fort longtemps dans la contrée. Nous pouvons citer par exemple les noms suivants : *Aucoin, Guérin, Boudrot, Commeaux, Godin-Chatillon, Terriau, Brun, Hébert, Landry, Bourc.* Toutes ces familles paraissent être très anciennes, surtout les trois dernières ; peut-être découvrira-t-on ultérieurement des pièces qui établiront l'époque de leur immigration, mais jusqu'à présent rien ne l'indique d'une manière déterminée.

Nous ferons remarquer, en terminant, qu'en observant avec soin l'histoire de ces immigrations primitives, il semble que plusieurs de ces immigrants ne sont pas venus isolément et fortuitement : ainsi, après la mort de Razilly, certains détails indiquent que Gaudet, Blanchard, Poirier, et peut-être Guérin, vinrent ensemble et avaient entre eux des relations antérieures à leur départ ; il en est de même pour Doucet, Dugast, Trahan, Bourgeois, et peut-être Hébert, qui vinrent avec D'Aulnay après son premier voyage en France ; on peut même faire des remarques analogues sur des familles qui arrivèrent postérieurement en Acadie.

E. Rameau.

TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR ORDRE DE DATE

NOTA. *Les chiffres romains indiquent les volumes, et les chiffres arabes, les pages du volume indiqué.*

			PAGES
1710	14 oct.—	Relating to the settlement of Annapolis Royal.	I, 149
1711	Mai.—	Extract of letter from Sam. Vetch to Ld. Dartmouth	I, 151
1714–15	12 mars.—	Liste des habitants des Minnis tants de la Grand Pré que des Rivières Circonvoisines.	I, 161
1714	Août.—	Liste des Chefs de Famille qui demeurent au long de la Rivière Britannique et aux environs du Fort d'Annapolis Royalle avec le nombre de leurs enfants	I, 163
1714	21 déc.—	Oath taken and subscrib'd	I, 152
1714	23 déc.—	Oaths of Allegiance and Supremacy taken at Annapolis.	I, 153
1714	—	Liste des Habitants de Cobequid et du nombre de leurs enfants	I, 160
1714	—	Liste des Habitants des Mines et du nombre de leurs enfants	I, 155
1715	3 janv.—	Letter from Major Caulfield to Board of Trade	I, 169
1714–15	24 janv.—	Extract of a letter from M. Adams to Capt. Steele	I, 108
1714–15	9 mars.—	Letter from Col. Vetch to the Board of Trade.	I, 109
1715	12 mars.—	Answer of the Inhabitants of Mines	I, 111
1715	28 mars.—	Réponse des habitants de Beaubassin	I, 112
1715	28 mars.—	Rolle des habitants de Beaubassin qui estoient présents à la proclamation Du Roy Dangleterre à la couronne.	I, 168
1715	22 juin.—	Oath taken by the French Inhabitants, Annapolis	I, 110
1715	2 sept.—	Extract of a letter from Sam. Vetch to Board of Trade	I, 115
1715	2 nov.—	Letter from Maj. Caulfield to Col. Vetch	I, 113
1715–16	21 fév.—	Extract of a letter from Sam. Vetch to Board of Trade	I, 116

PAGES

1716 — Extract of memorial from L. Armstrong to Board of Trade ..... I, 115
1717 12 mars.— Letter of Cap. Doucett to the Inhabitants of Minnis..... I, 171
1718 10 fév.— Answer of several French inhabitants..... I, 170
1718 26 mar.— Gov. Doucett's answer to the Priest..... I, 118
1718 29 mar.— Lettre du P. Félix Pain au Gouv. Doucette... I, 116
1718 3 mai.— Délibérations du Conseil..... I, 190
1718 15 mai.— Extract of a letter from Capt. Doucett to M. St. Ovide..... I, 119
1718 21 juil.— Extract of a letter from M. St. Ovide de Brouillan ..... I, 119
1718 — Extrait d'une lettre des Acadiens à M. St Ovide..... I, 128
1718 — Conseils de M. St Ovide sous forme de questionnaire ..... I, 129
1719 23 mai.— Délibérations du Conseil..... I, 193
1719 21 oct.— Délibérations du Conseil de Marine, Paris.... II, 5
1720 Avril.— Letter from P. Justinien Durand to Gov. Philipps ..... I, 121
1720 10 avril.— Proclamation du Gouv. Philipps..... I, 120
1720 Mai.— Answer of the French inhabitants to Col. Philipps ..... I, 125
1720 20 mai.— Mémoire des habitants d'Annapolis au Gouv. Philipps ..... I, 122
1720 8 juin.— Extract of a letter from M. O. de Brouillan to Philipps..... I, 126
1720 Août.— Délibérations du Conseil de Marine, Paris..... II, 6
1720 17 sept.— Lettre de M. le Comte de Toulouse à l'archevêque de Cambrai au sujet des habitants français de l'Acadie qui resteront sous la domination anglaise et de ceux qui voudront en sortir ..... I, 189
1722 19 juin.— Extract of letter from Doucett to the Board of Trade ..... I, 172
1725 Nov.— Extract from the Observations of Armstrong (without date)..... I, 173
1725 2 déc.— Extract of a letter from Armstrong to Board of Trade..... I, 175
1727 25 mai.— Extract of letter from R. Philipps to Board of Trade..... I, 174
1727 28 sept.— Armstrong's Instructions to Ensign Wroth... I, 175
1727 11 oct.— Copie du serment de Fidélité que j'ay laissé aux habitants de Chignitou et dépendances. R. Wroth..... I, 179
1727 31 oct.— Original des articles cy-dessous que j'ay accordé aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances. R. Wroth. ..... I, 178

PAGES

1727 31 oct.— Signatures du serment de Fidélité..... I, 186
1727 13 nov.— Ensign Wroths proceedings up the Bay ..... I, 180
1731 28 nov.— Estat de l'Acadie pour le gouvernement ecclésiastique ..... I, 40
1735-1739 — Lettres de M. l'abbé Maillard, missionnaire en Acadie. ..... I, 55
1738-1748 — Lettres de M. l'abbé LeLoutre, missionnaire en Acadie ..... I, 19
1744-1748 — Extracts from Mascarene's correspondence . II, 80
1746 — Description de l'Acadie (de la main de l'abbé LeLoutre) ..... I, 41
1746 — Journal historique du voyage de la flotte commandée par M. le Duc d'Enville, et partie pour le Canada le 20 juin 1746..... I, 70
5 juin 1746 au 27 mars 1747.— Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines. Par M. de Beaujeu. Du 5 juin 1746 au 27 mars 1747. ..... II, 16
1747 11 fév.— Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. Par le Chevr de la Corne .... II, 10
1747 14 mai.— Relation du combat rendu le 14 may 1747 par l'Escadre du Roy commandée par M. de Jonquière..... I. 33
1747 10 juil.— Lettre de Mgr Pontbriand en faveur de M Lusignan fils ..... II, 77
1747 10 oct.— Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas..... II, 76
1747 10 oct.— Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils..... II, 79
1748 — Description de l'Acadie, avec le nom des paroisses et le nombre des habitants ..... I, 44
1749 — Déclaration de guerre des Micmacs au gouverneur d'Halifax. (Texte micmac et traduction française). ..... I, 17
1753 mai et juin.— Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians. ..... II, 111
1753 — Rentes payées par les Acadiens ..... II, 88
1753 — Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. By Judge Morris..... II, 97
Note du Dr Brown ..... II, 101
1753 — Règlement des limites — Mémoire ..... III, 60
1753 — Plan du cantonnement ..... III, 81
1753 — Tableau de l'état actuel (1753) des missions françaises dans le golfe St. Laurent..... III, 181
1754 — Quit rent paid by the Acadians in 1754..... II, 102

			PAGES
1754	12 nov.	— Critique on Pychon (Tyrel) by Captain Hussey	II, 134
1754-1755		— Casual hints from the letters of Pychon	II, 136
1755		— Mémoires de Sieur Pychon *alias* Tirel	II, 132
1755	Juin.	— Désarmement des Acadiens	I, 138
1755	Juillet.	— Mémoire du Juge Morris sur la dispersion des Acadiens	I, 130
1755	4 juil.	— Various extracts from Dr Brown's Manuscripts	II, 145
		— Lawrence's character	I, 142
		— Extract from Dr Brown's MS. relating to Lawrence's abuses	I, 148
1755	26 sept.	— Lettre de Pychon (ou Tirel) à un officier anglais	II, 127
1756		— Number of French inhabitants. 1756. — Judge Morris	II, 86
1756		— Judge Morris's Paper on the Causes of the War in 1755: and the History of the Acadians	II, 107
1756	10 mars.	— Lettre de M. l'abbé Le Guerne à M. Prévost, Ordonnateur à l'Isle Royale, et à M. de Drucour gouverneur	II, 148
1756	5 juil.	— Extract from a letter of Gov. Lawrence to Sir Ch. Hardy Gov. of New-York	II, 138
1758	4 fév.	— Extract from petition of Ferd. John Paris to the Lords Commisrs for Trade and Plantations	II, 90
1758	Sept.	— Dr Brown's remarks at the end of a letter from Admiral Boscawen to Gov. Lawrence, relative to the destruction of Acadian settlements	II, 139
1759	11 janv.	— Settlements of Lands. Proclamation by Ch. Lawrence	II, 146
1759	29 mai.	— Extract of a letter from Gen. Amherst to Brig. Gen. Lawrence Gov. of Nova Scotia.	II, 140
		— Extract from an act for the quieting of possession to the Protestant Grantees of the lands formerly occupied by the French inhabitants	II, 140
		— Answer of the Board of Trade to the petition of some Acadians from Pensylvania & Maryland	II, 141
1760	6 fév.	— Articles de soumission des Acadiens	I, 52
1761	3 mars.	— Extract from a Despatch to Judge Belcher	I, 148
1761		— Tableau sommaire des missionnaires séculiers qui étaient dans les provinces maritimes vers 1761. (Par l'abbé de l'Isle-Dieu)	I, 12

PAGES

1761 — Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley. I, 47
1762 — Mémoire au duc de Choiseul, au sujet de la prétention où sont les Anglois que les Acadiens n'appartiennent plus à la France. (Par l'abbé de l'Isle-Dieu)..... I, 5
1763 4 mars.— Lettre de M. Manach, missionnaire..... II, 142
1763 Août.— Représentations des Acadiens de la Rivière St-Jean demandant quelques mois de sursis avant de partir..... II, 91
1764 31 janv.— Relating to the Memorial from Annapolis.... II, 92
1764 30 juil.— Lettre adressée à tous les accadiens françois qui sont à Pigiquit et au fort Cumberland, à la pointe Beau Séjour..... II, 90
1764 28 sept.— Observations du Dr Brown..... II, 86
1764 28 nov.— Letter from M. Shaw, Commanding Officer at Annapolis..... II, 96
1765 23 mars.— Memorial of the Inhabitants of King County. II, 93
1767 — Registres des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer.
— Paroisse du Palais..... II, 165
— Paroisse de Locmaria..... III, 6
— Paroisse de Sauzon..... III, 27
— Paroisse de Bangor..... III, 88
— Avant propos de M. *E. Rameau*..... III, 5
— Remarques sur les mêmes registres par M. *E. Rameau*..... III, 135
1771 — An enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia, given to the Secrys office 1771..... II, 83
1780 22 nov.— Final oath after peace..... II, 96
1782 — Extract — Inhabitants — 1st Acadians..... II, 85
1791 13 août.— A private Anecdote — Andrew Brown..... II, 141
1815 — Notes from tradition and memory of the Acadian Removal. By M. Fraser of Miramichi. Extracts..... II, 94

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES

DOCUMENTS INÉDITS

DU

CANADA-FRANÇAIS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

N. B. Les chiffres romains indiquent les volumes des *Documents;* les chiffres arabes, les pages des volumes indiqués. Sous chaque titre principal, on a, autant que possible, suivi l'ordre des dates.

Acadie. PAGES

Etat en 1731 ..... I, 40
Description en 1746, de la main de l'abbé LeLoutre ... I, 41
Campagne d'un détachement du Canada en 1746–47... II, 16
Description en 1748 ..... I, 44
Missionnaires séculiers vers 1761 ..... I, 14

Acadiens.

Excitation contre ceux d'entre eux qui avaient prêté serment d'allégeance. Mai 1711 ..... I, 151
Serment prêté par ceux d'Annapolis, 22 janvier 1715 . I, 110
Importance de les garder sur leurs terres au moins pendant plusieurs années. (Lettre du Col. Vetch, 21 fév. 1715–16) ..... I, 116
Rapport du P. Dominique De la Marche au Conseil de la Marine au sujet des obstacles qui les ont empêchés d'émigrer. 23 mai 1719 ..... I, 193
Doivent prêter serment d'allégeance ou sortir du pays sous quatre mois, sans pouvoir emporter aucun de leurs effets. (Proclamation du 10 avril 1720) ..... I, 120
Ceux d'Annapolis refusent de prêter serment et demandent la permission de faire venir des vaisseaux pour s'en aller, 20 mai 1720 ..... I, 122
Les Acadiens en général refusent de prêter serment et demandent un délai pour se retirer, avec permission d'emporter au moins de quoi se soutenir. Mai 1720 ..... I, 125

Acadiens. (Suite.) PAGES

Lettre du comte de Toulouse au sujet de ceux qui vont rester sous la domination anglaise. 17 sept. 1720. I, 189
Les griefs que leur reproche le Capitaine Doucett. 29 juin 1722..... I, 172
Rentes payées par quelques familles. 1743-53..... II, 88
Rentes payées en 1754..... II, 102
Leur désarmement en juin 1755..... I, 138
Observations du juge Morris sur leur dispersion. Juillet 1755..... I, 130
Leur embarquement en octobre 1755..... I, 140
Nombre de leurs familles en 1756, d'après le juge Morris..... II, 86
Lettre du gouv. Lawrence à Sir C. H. Hardy, gouv. de New-York, pour l'engager à empêcher les Acadiens transportés de revenir dans l'Acadie. 1756..... II, 138
Assertions de Ferd. John Paris sur l'emploi fait des biens enlevés aux Acadiens. 1758..... II, 90
Articles de soumission signés le 6 fév. 1760..... I, 52
Mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu à M. Stanley, demandant pour eux quelques missionnaires. 1761..... I, 51
Mémoire du même prouvant qu'ils n'étaient pas sujets anglais. 1762..... I, 5
Ceux de la Riv. St-Jean demandent quelques mois de sursis avant de partir. Août 1763..... II, 91
Lettre adressée par les acadiens d'Halifax à ceux de Pigiquit etc., demandant de l'aide pour envoyer des députés en France. 30 juillet 1764..... II, 90
Observations du Dr Brown sur le triste sort de ceux qui sont restés en Acadie. 28 septembre 1764.... II, 86
Lettre de M. Wm Shaw demandant des instructions sur ce qu'il doit faire de ceux qui refusent de prêter le serment tel que présenté..... II, 96
Le *Board of Trade* refuse aux acadiens de la Pensylvanie et du Maryland la faveur de retourner en Acadie ou de passer au Canada..... II, 141
Les anglais de King's County demandent que les acadiens de leur région soient autorisés à rester encore quelque temps pour les aider à cultiver leurs terres. 25 novembre 1765..... II, 93
Registre des acadiens qui furent transportés à Belle-Isle-en-Mer. 1767..... II, 165; III, 6
Enumération des familles acadiennes résidant à la Nouvelle-Ecosse, transmise à la Secrétairerie en 1771..... II, 83
Témoignage en faveur de leurs bonnes mœurs. 1782... II, 85
Notes recueillies de mémoire par M. Fraser de Miramichi. 1815..... II, 94

PAGES

Acte (extrait) pour assurer la possession tranquille des biens qui avaient appartenu aux acadiens deportés..... II, 140

Adams, M.

Lettre qu'il écrit d'Annapolis au Capitaine Steele à Boston, au sujet de la conduite du Col. Nicholson. 24 janvier 1714–15..... I, 108

Amherst, le général.

Extrait d'une de ses lettres au Gouv. Lawrence..... II, 140

Amson, amiral anglais.

Relation du combat naval entre son escadre et celle de M. de la Jonquière, le 14 mai 1747..... I, 33

Anecdote racontée par le Dr Brown sur le Juge Deschamps et M. Bulkeley ..... II, 111

Annapolis.

Mémoire sur son peuplement, 14 oct. 1710..... I, 149

Liste des chefs de familles acadiens qui y demeurent. Août 1714..... I, 163

Serment prêté par les Acadiens de cette ville, 22 jan. 1715 ..... I, 110

Mémoire de L. Armstrong sur l'état de cette place, 28 fév. 1715–16..... I, 115

Les Acadiens de cette place demandent permission d'envoyer chercher des vaisseaux pour s'en aller plutôt que de prêter serment. 20 mai 1720..... I, 122

Censure faite par les autorités anglaises d'un mémoire présenté par les habitants anglais de cette ville. 31 janvier 1764 ..... II, 92

Answer of the Board of Trade to the petition of some Acadians from Pensylvania and Maryland ..... II, 141

Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians. May & June 1753..... II, 111

Armstrong, Col. Lawrence.

Mémoire sur l'état d'Annapolis. 28 fév. 1715–16..... I, 115

Nécessité de fortifier la colonie contre les Acadiens et les Sauvages. Automne 1725..... I, 173

Offre au Bureau de Commerce de Londres de parcourir la province pour forcer à faire le serment de fidélité. 2 déc. 1725..... I, 175

Instructions à l'Enseigne Robert Wroth au sujet du serment à exiger en faveur de George II. 28 sept. 1727 ..... I, 175

PAGES

Articles accordés aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances, comme conditions de leur serment de fidélité, 31 oct. 1727 ..... I, 178

Articles de soumission des Acadiens. 6 fév. 1760 ..... I, 52

Articles signés par Jos. Freye, lors de la signature des articles de soumission, le 6 fév. 1760 ..... I, 54

Bangor.

Registre des Acadiens de cette paroisse, à Belle-Isle-en-Mer. 1767 ..... III, 88

Beaubassin.

Réponse des habitants à l'occasion du serment de fidélité qu'on leur demandait. 28 mars 1715 ..... I, 112

Habitants de cette place présents à la proclamation de George I. 28 mars 1715 ..... I, 168

Beaujeu, M. de.

Son récit, en date du 7 nov. 1747, de la campagne à l'Acadie et aux Mines du 5 juin 1746 au 27 mars 1747 ..... II, 16

Belcher, le juge.

On attire son attention sur les plaintes formulées contre le Gouv. Lawrence. 3 mars 1761 ..... I, 148

Belle-Isle-en-Mer.

Registre des Acadiens qui y sont établis. 1767 ..... II, 165

Brown, le Dr Andrew.

Notice sur cet écrivain. Note de la page ..... I, 130

Ses réflexions sur les méfaits de Lawrence ..... I, 148

Ses remarques sur les suggestions du juge Morris pour l'établissement de la Nouvelle-Ecosse ..... II, 101

Divers extraits de ses manuscrits ..... II, 145

Ses remarques à la fin d'une lettre de l'amiral Boscawen au gouv. Lawrence du 25 sept. 1758 ..... II, 139

Ses observations sur le triste sort des Acadiens restés en Acadie ..... II, 86

Anecdote sur le juge Deschamps et M. Bulkeley ..... II, 141

Notes qu'il a fait recueillir de mémoire par M. Fraser de Miramichi sur la déportation des Acadiens ..... II, 94

Bureau de Commerce de Londres (Board of Trade).

Refuse permission à des acadiens de la Pensylvanie et du Maryland de retourner en Acadie ou de passer dans la Prov. de Québec ..... II, 141

PAGES

Caractère du Gouv. Lawrence ..... I, 142

Casteel, Anthony.
Journal de sa captivité chez les sauvages ..... II, 111

Casual hints from the letters of Pychon ..... II, 136

Caulfield, Major Thomas, Lt Gouv. d'Annapolis.
Lettre sur l'état de la colonie. 3 juin 1715 ..... I, 169
Lettre au Col. Vetch, se plaignant du Gén. Nicholson. 2 nov. 1715 ..... I, 113

Censure d'un mémoire présenté par les habitants anglais d'Annapolis. 31 janvier 1764 ..... II, 92

Choiseul, Duc de.
Mémoire qui lui est adressé par l'abbé de l'Isle-Dieu. 1762 ..... I, 5

Conseil de Guerre d'Annapolis.
Suggestion à la reine Anne relativement au peuplement d'Annapolis. 14 oct. 1710 ..... I, 149

Conseil de la Marine, Paris.
Délibération au sujet de l'abbé Gaulin, missionnaire des Sauvages. 3 mai 1718 ..... I, 190
Délibération au sujet du P. Dominique de la Marche. 23 mai 1719 ..... I, 193
Délibération au sujet du passage des Acadiens à l'Isle St-Jean et à l'Isle Royale. 21 oct. 1719 ..... II, 5
Délibération du mois d'août 1720 ..... II, 6

Copequid.
Liste de ses habitants en 1714 ou 1715 ..... I, 160

Correspondance entre Pychon (ou Tyrel) et des officiers anglais.. II, 127

Coup de main des Mines. 11 fév. 1747 ..... II, 10

Critique on Pychon by Captain Hussey ..... II, 134

Dartmouth, Lord.
Lettre que lui adresse le Col. Vetch au sujet du serment prêté par certains acadiens. Mai 1711 ..... I, 151

Déclaration de guerre des Micmacs au gouv. d'Halifax 1749. Texte micmac et traduction française ..... I, 17

De la Corne, Le Chevalier.
Son récit du coup de main des Mines, le 11 fev. 1747. II, 10

PAGES

De la Marche, le P. Dominique.
Son rapport sur la conduite des Acadiens. 23 mai 1719. I, 193

Délibérations du Conseil de la Marine au sujet de l'abbé Gaulin. 3 mai 1718..... I, 190

Délibérations du même au sujet du P. Dominique de la Marche. 23 mai 1719..... I, 193

Délibérations du Conseil de Marine, 21 oct. 1719..... II, 5

Délibérations du Conseil de Marine, août 1720..... II, 6

D'Enville, M. le Duc.
Journal historique du voyage de la flotte qu'il commandait et qui partit pour le Canada le 20 juin 1746... I, 75

Désarmement des Acadiens. Juin 1755..... I, 138

Description de l'Acadie.
Vers 1746 (de la main de l'abbé LeLoutre)..... I, 41
Vers 1748..... I, 44

Destrahoudal, lieut. de vaisseau, Commandant de la frégate *La Palme.*
Voyage extraordinaire de retour de *La Palme,* après sa séparation par une tempête d'avec la flotte du Duc d'Enville. 1746..... I, 104

Dictionnaire pour faciliter la lecture du journal historique du voyage de la flotte du Duc d'Enville. 1746..... I, 70

Dispersion des Acadiens.
Observations du Juge Morris à ce sujet. Juillet 1755., I, 130

Doucett, Gouverneur d'Annapolis.
Réponse aux habitants des Mines au sujet de leur refus de signer le serment d'allégeance présenté. 12 mars 1717-18 ..... I, 171
Lettre qu'il reçoit du P. Félix Pain au sujet des conseils que celui-ci peut donner aux Acadiens. 29 mars 1718..... I, 116
Lettre qui lui est adressée par M. St-Ovide de Brouillan exonérant les Acadiens. 21 juil. 1718..... I, 119
Lettre au Bureau de Commerce. Ses griefs contre les Acadiens. 29 juin 1722..... I, 172

Durand, le P. Justinien.
Lettre au Gouv. R. Philipps : il a gardé la neutralité et va se retirer à l'Ile Royale. Avril 1720..... I, 121

PAGES

Embarquement des Acadiens en oct. 1755..... I, 140

Enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia, given to the Secrys Office, 1771..... II, 83
Etat de l'Acadie, pour le gouvernement ecclésiastique. 28 nov. 1731..... I, 40
Etat des Missions françaises dans le golfe St-Laurent, 1753..... III, 181
Extract from a letter of Gov. Lawrence to Sir Ch. Hardy Gov. of New York..... II, 138
Extracts from Mascarene's correspondence..... II, 80
Extract from the petition of Ferd. John Paris to the Lords Commisrs for Trade and Plantations. 4 feb. 1758..... II, 90
Extract of a letter from Gen. Amherst to Brig. Gen. Lawrence, Gov. of Nova Scotia. 1759..... II, 140
Extract from an act for the quieting of possession to the Protestant Grantees of the lands formerly occupied by the French inhabitants..... II, 140
Extrait d'une lettre de M. Adams au Cap. Steele. 24 jan. 1714–15. I, 108
Extraits de lettres de Sam. Vetch.
Contre la conduite du Gén. Nicholson. 2 sept. 1715.... I, 115
Importance de garder les Acadiens dans le pays quelques années. 21 fév. 1715–16..... I, 116
Extrait d'un Mémoire de L. Armstrong sur l'état d'Annapolis. 28 fév. 1715–16..... I, 115
Extraits de notes recueillies de mémoire par M. Fraser de Miramichi pour le Dr Brown, sur la déportation des Acadiens. 1815..... II, 94
Extraits des lettres de Pychon..... II, 136
Extraits divers des écrits du Dr Brown..... II, 145
Extrait d'une dépêche au juge Belcher, sur les plaintes faites contre le Gouv. Lawrence. 3 mars 1761..... I, 148
Extrait du manuscrit du Dr Andrew Brown, relativement aux méfaits du Gouv. Lawrence..... I, 148
Familles acadiennes. Enumération de celles qui résidaient à la Nouvelle-Ecosse en 1771..... II, 83
Final oath after peace. 22 nov. 1780..... II, 96
Fraser, M., de Miramichi.
Notes recueillies de mémoire sur la déportation des Acadiens..... II, 94
Freye, Jos., Esq., Commandant au fort Cumberland. Articles signés par lui comme conditions des articles signés par les Acadiens le 6 fév. 1760..... I, 54

Gaulin, l'abbé, missionnaire des Sauvages.

Délibération à son sujet au Conseil de la Marine, à Paris. 3 mai 1718..... I, 190

George I. PAGES

Proclamation de son accession au trône. Réponse des habitants des Mines à cette occasion, 12 mars 1715. I, 111

George II.

Instruction du Gouv. Armstrong à Robert Wroth, au sujet de son accession au trône. 28 sept. 1727..... I, 175

Rapport de Rob. Wroth. 13 nov. 1727..... I, 180

Habitants de Beaubassin présents à la proclamation du roi George I. 25 mars 1715..... I, 168

Hardy, Sir Chs.

Extrait d'une lettre que lui écrit le Gouv. Lawrence. 5 juil. 1756..... II, 138

Histoire d'un anglais dans l'Ile de Sable..... I, 93

Hussey, Capitaine.

Sa critique de Pychon..... I, 134

Ile Royale.

Missionnaires séculiers, vers 1761..... I, 12

Ile St-Jean.

Missionnaires séculiers, vers 1761..... I, 13

Instructions du Col. Armstrong à l'Enseigne Robert Wroth au sujet du serment à exiger, en proclamant le roi George II. 28 sept. 1727..... I, 175

Jonquière, M. de la.

Relation du combat naval entre son escadre et celle de l'amiral Amson, le 14 mai 1747..... I, 33

Journal historique du voyage de la flotte commandée par le Duc d'Enville et partie pour le Canada le 20 juin 1746. I, 75

Journal d'Anthony Casteel, pendant sa captivité chez les Sauvages..... II, 111

Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines en 1746-47. Par M. de Beaujeu..... II, 16

Judge Morris's paper on the Causes of the War in 1755, and the History of the Acadians..... II, 107

King's County.

Mémoire des habitants anglais demandant une prolongation de séjour des Acadiens de ce poste pour les aider à cultiver leurs terres..... II, 93

PAGES

Lawrence, Chs.

Extrait d'une lettre qu'il écrit à Sir Ch. Hardy Gouv. de New York. 5 juil. 1756 ..... II, 138

Lettre que lui écrit le général Amherst. 29 mai 1759. II, 140

Sa proclamation pour l'établissement des terres laissées par les Acadiens déportés. 11 janvier 1759... II, 146

Son caractère ..... I, 142

Réflexions du Dr Brown sur les méfaits de ce gouverneur ..... I, 148

Graves plaintes contre lui, signalées au juge Belcher, Président du Conseil de la Nouvelle-Ecosse. 3 mars 1761 ..... I, 148

Le Guerne, l'abbé.

Lettre en date du 10 mars 1756 à M. Prévost, Ordonnateur à l'Ile Royale, sur l'urgence des secours à envoyer aux Acadiens ..... II, 148

LeLoutre, M. l'abbé Louis Després, missionnaire.

Ses lettres de 1738 à 1748 ..... I, 19

Description de l'Acadie, 1746 ..... I, 41

Mémoire en sa faveur par l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley, vers 1761 ..... I, 48

Letter from M. Wm Shaw, Commanding Officer at Annapolis. 28 nov. 1764 ..... II, 96

Lettre adressée aux Acadiens français de Pigiquit etc., demandant de l'aide pour envoyer des députés en France. II, 90

Lettre du Col. Armstrong au Bureau de Commerce. Offre de parcourir la province pour faire faire le serment d'allegeance. 2 déc. 1725 ..... I, 175

Lettres du Major Caulfield.

Au Bureau de Commerce. 3 jan. 1715 ..... I, 169

Au Col. Vetch. 2 nov. 1715 ..... I, 113

Lettres du Gouv. Doucett.

Aux habitants des Mines. 12 mars 1717-18 ..... I, 171

Au P. Félix Pain. 26 mars 1718 ..... I, 48

A M. St Ovide de Brouillan. 15 mai 1718 ..... I, 119

Au Bureau de Commerce. 29 juin 1722 ..... I, 172

Lettre du P. Justinien Durand.

Au Gouv. Philipps. Avril 1720 ..... I, 121

Lettre de M. l'abbé Le Guerne ..... II, 148

PAGES

Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas. 10 oct. 1747..... II, 76

Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils. 10 oct. 1747.... II, 79

Lettre de M. Manach, missionnaire..... II, 142

Lettre des habitants des Mines au Cap. Doucett. Ils ne peuvent signer dans sa forme actuelle le serment qu'on leur a présenté. 10 fév. 1718. ..... I, 170

Lettre du P. Félix Pain au Gouv. Doucett. 29 mars 1718 ..... I, 116

Lettre du Gouv. R. Philipps au Bureau de Commerce. 25 mai 1727. I, 174

Lettre de Mgr de Pontbriand en faveur de M. de Lusignan fils. 10 juillet 1747..... II, 77

Lettre des habitants de Port Royal, des Mines, de Beaubassin, à M. St Ovide de Brouillan, demandant des conseils, 1718 ..... I, 128

Lettre de Pychon (*alias* Tyrel) à un officier anglais. 26 sept. 1755. II, 127

Lettre du Comte de Toulouse, au sujet des Acadiens qui vont rester sous la domination anglaise. 17 sept. 1720. I, 189

Lettre du Col. Sam. Vetch.

A lord Dartmouth. Mai 1711..... I, 151
Au Bureau de Commerce. 9 mai 1714-15..... I, 109

Lettres de M. l'abbé LeLoutre, missionnaire. De 1738 à 1748..... I, 19

Lettres de M. l'abbé Maillard, missionnaire. De 1735 à 1739..... I, 55

Lettres de M. St Ovide de Brouillan.

Au Cap. Doucett. 21 juil. 1718..... I, 119
Au Gouv. Philipps. 8 juin 1720..... I, 176

Limites.

Mémoire sur le règlement des limites. 1753. ..... III, 60

L'Isle-Dieu, L'abbé de.

Mémoire à M. Stanley, sur les Acadiens et deux de leurs missionnaires, vers 1761 ..... I, 47
Mémoire au Duc de Choiseul, vers 1762 ..... I, 5
Tableau sommaire des missionnaires séculiers de l'Acadie, etc ..... I, 12

Listes.

Des Chefs de Famille de la Rivière Britannique et d'Annapolis. Août 1714 ..... I, 163
Des habitants des Mines. 1714 ou 1715..... I, 155
Des habitants de Cobequid. 1714 ou 1715..... I, 160
Des habitants des Mines présents et absents le 12 mars 1715. ..... I, 161

PAGES

Locmaria.

Registre des Acadiens de cette paroisse à Belle-Isle-en-Mer. 1767 ..... III, 6

Lusignan fils, M. de.

Sa lettre au comte de Maupas pour faire valoir ses titres à une pension et à une promotion. 10 oct. 1747 ..... II, 76

Lettre qu'écrit en sa faveur Mgr de Pontbriand. 10 juillet 1747 ..... II, 77

Lettre qu'écrit en sa faveur M. Lusignan père. 10 oct. 1747 ..... II 79

Maillard, l'abbé, missionnaire.

Lettres de 1735 à 1739 ..... I, 55

Manach, M. l'abbé de, missionnaire.

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu pour le faire repasser en Acadie. 1761 ..... I, 49

Lettre du 4 mars 1763 ..... II, 142

Mascarene, Major Paul.

Extracts from his correspondence ..... II, 80

Maupas, Le comte de.

Lettre que lui adresse M. de Lusignan fils. 10 oct. 1747. II, 76

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley, vers 1761, sur les Acadiens et deux de leurs missionnaires ..... I, 47

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu au duc de Choiseul, sur la prétention des Anglais que les Acadiens sont sujets anglais. 1762 ..... I, 5

Mémoire des Acadiens d'Annapolis au Gouv. Philipps. 20 mai 1720 ..... I, 122

Mémoire du Conseil de guerre d'Annapolis, sur le peuplement de cette ville. 14 oct. 1710 ..... I, 119

Mémoire sur l'importance de régler la question des limites. 1753. III, 60

Mémoire des habitants anglais de King's County demandant une prolongation de séjour des Acadiens pour les aider à cultiver leurs terres ..... II, 93

Mémoires de Sieur Pychon, alias Tyrel ..... II, 132

Micmacs.

Déclaration de guerre aux Anglais. 1749. Texte micmac et traduction ..... I, 17

PAGES

Mines, les.
Liste des habitants. 1714 ou 1715 ..... I, 155
Réponse des habitants à l'occasion de la proclamation du roi George I. 12 mars 1715 ..... I, 111
Liste des habitants présents et absents le 12 mars 1715. I, 161
Lettre au Cap. Doucett. Ils ne peuvent signer le serment présenté. 10 fév. 1718 ..... I, 170
Réponse du Cap. Doucett au sujet de la précédente lettre. 12 mars 1717–18 ..... I, 171
Demande de conseils à M. St Ovide de Brouillan. 1718 I, 128
Articles accordés par Robt. Wroth comme conditions de leur serment de fidélité. 31 oct. 1727 ..... I, 178
Signatures au serment de fidélité entre les mains de Rob. Wroth, aux conditions y annexées. 31 oct. 1727 ..... I, 186
Coup de main des Mines du 11 fév. 1747.
Récit du Chevr de la Corne ..... II, 10
Récit de M. de Beaujeu ..... II, 58

Missions dans le golfe St-Laurent. 1753 ..... III, 181

Missionnaires séculiers de l'Ile Royale, de l'Ile St-Jean, de l'Acadie et de la Rivière St-Iean, vers 1761 ..... I, 12

Morris, le Juge.
Ses observations sur la manière de procéder à la dispersion des Acadiens. Juillet 1755 ..... I, 130
Son mémoire sur les causes de la guerre de 1755 ..... II, 107
Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. 1753 ..... II, 97
Tableau du nombre des familles acadiennes en 1756... II, 86

Nicholson, le Général.
Plaintes contre lui de M. Adams. 24 jan. 1714–15 ..... I, 108
Plaintes contre lui du Col. Vetch. 9 mars 1714–15 ..... I, 109
Plaintes du même. 2 sept. 1715 ..... I, 115
Plaintes contre lui du Major Caulfield. 2 nov. 1715 .... I, 113

Notes from tradition and memory of the Acadian Removal. Extracts ..... II, 94

Number of French Inhabitants, 1756. Judge Morris ..... II, 86

Observations du Dr Brown sur le sort des Acadiens ..... II, 86

Observations du Gouv. Armstrong sur la nécessité de fortifier la colonie contre les Acadiens et les Sauvages. Automne 1725 ..... I, 173

Observations du juge Morris sur la manière de disperser les Acadiens. Juillet 1755 ..... I, 130

PAGES

Pain, le Père Félix.

Lettre qu'il reçoit du Gouv. Doucett, l'engageant à laisser les Acadiens à eux-mêmes dans les *affaires temporelles*. 26 mars 1718 ..... I, 118
Il répond au Gouv. Doucett. 29 mars 1718 ..... I, 116

Palme, La, Frégate.

Voyage de retour de cette frégate après sa séparation d'avec la flotte du duc d'Enville. 1746 ..... I, 104

Paris, Ferd. John.

Ses assertions sur l'emploi fait des biens enlevés aux Acadiens ..... II, 90

Philipps, Richard, Gouv. de la Nouvelle-Ecosse.

Proclamation solennelle ordonnant de prêter le serment d'allégeance ou de sortir sous 4 mois sans emporter aucuns effets. 10 avril 1720 ..... I, 120
Lettre qui lui est adressée par le P. Justinien Durand. Avril 1720 ..... I, 121
Mémoire à lui adressé par les habitants d'Annapolis demandant permission de faire venir des vaisseaux pour s'en aller. 20 mai 1720 ..... I, 122
Réponse que lui font les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, refusant de prêter serment et demandant du délai pour pouvoir s'en aller. Mai 1720 ..... I, 125
Lettre à lui adressée par M. St Ovide de Brouillan appuyant la demande des Acadiens, 8 juin 1720 .. I, 126
Lettre au Bureau de Commerce pour l'établissement de garnisons aux Mines et à Chignecto. 25 mai 1727 ..... I, 174

Plan de cantonnement proposé pour la question des limites. 1753. III, 81

Pontbriand, Mgr de.

Lettre qu'il écrit en faveur de M. de Lusignan fils ..... II, 77

Population de Copequid. 1714 ou 1715 ..... I, 160

Population des Mines. 1714 ou 1715 ..... I, 155

Proclamation du gouv. Philipps, ordonnant de prêter serment ou de sortir sous 4 mois, sans permission d'emporter aucuns effets. 10 avril 1720 ..... I, 120

Proclamation by Ch. Lawrence. Settlement of lands. 11 juin 1758. II, 146

PAGES

Pychon (ou Tyrel).
Sa correspondance avec un officier anglais..... II, 127
Mémoire sur sa vie..... II, 132
Divers extraits de ses lettres..... II, 136
Critique par le Capitaine Hussey..... II, 134
Quit rent paid by the Acadians in 1754..... II, 102

Rameau, E.
Ses remarques sur le registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer..... II, 165 ; III, 135

Rapport de Robert Wroth sur ses opérations pour le serment d'allégeance par les Acadiens du fond de la Baie. 13 nov. 1727..... I, 180

Registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer..... II, 165

Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. Par le Chevr de la Corne..... II, 10

Relation du combat naval du 14 mai 1747, entre l'escadre de M. de la Jonquière et une flotte anglaise commandée par l'amiral Amson..... I, 33

Relation du voyage de retour de M. Destrahoudal, après la tempête du 14 sept. 1746, qui le sépara de la flotte du Duc d'Enville..... I, 104

Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. By Judge Morris..... II, 97
Note du Dr Brown..... II, 101

Rentes payées par les Acadiens, en 1753..... II, 88
" " " " en 1754..... II, 102

Réponse des habitants de Beaubassin, au sujet du serment de fidélité qu'on leur demandait. 28 mars 1715..... I, 112

Réponse des habitants des Mines, à la même occasion. 12 mars 1715..... I, 111

Réponse des Acadiens au Col. Philipps, demandant des conditions équitables pour se retirer. Mai 1720..... I, 125

Représentations des Acadiens de la Rivière St-Jean, demandant un sursis de quelques mois avant de partir. Août 1763..... II, 91

Rivière Britannique.
Liste des chefs de familles qui habitent sur ses bords. Août 1714..... I, 163

Rivière St-Jean. PAGES

Missionnaires séculiers, vers 1761 ..... I, 16

Rôle des habitants de Beaubassin présents à la proclamation de George I. 28 mars 1715 ..... I, 168

Serment contre le prétendant qui s'intitulait Jacques III, signé par les Anglais d'Annapolis, le 21 déc. 1714 ..... I, 152

Serment contraire aux dogmes catholiques signés par les Anglais d'Annapolis, le 23 déc. 1714 ..... I, 153

Serment d'allégeance.

Prêté par les Acadiens d'Annapolis le 22 jan. 1715 ..... I, 110
Réponse des habitants de Beaubassin. 28 mars 1715 ... I, 112
Réponse des habitants des Mines. 12 nov. 1715 ..... I, 111
Lettre des habitants des Mines au Cap. Doucett. 10 fév. 1718 ..... I, 170
Réponse du Cap. Doucett aux habitants des Mines. 12 mars 1717-18 ..... I, 171
Le Col. Armstrong offre de parcourir la province pour faire prêter le serment. 2 déc. 1725 ..... I, 175
Instructions du Gouv. Armstrong à l'Enseigne Wroth. 28 sept. 1727 ..... I, 175
Articles accordés par Robt. Wroth aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances comme conditions de leur serment. 31 oct. 1727 ..... I, 178
Idem, aux habitants de Chignectou, et dépendances. 11 oct. 1727 ..... I, 179
Signataires du serment, habitants des Mines, etc., prêté entre les mains de Robt. Wroth aux conditions y mentionnées. 31 oct. 1727 ..... I, 186
Rapport de Rob. Wroth sur ses opérations, au sujet du serment, au fond de la Baie. 13 nov. 1727 ..... I, 180

Serment final après la paix. 22 nov. 1780 ..... II, 96

Settlement of lands. Proclamation by Ch. Lawrence ..... II, 146

Shaw, William.

Il demande des instructions sur ce qu'il doit faire des Acadiens qui refusent de prêter le serment qu'on leur présente ..... II, 97

Soumission (Articles de) des Acadiens. 6 fév. 1760 ..... I, 52

Stanley, M., ministre d'Angleterre en France.

Mémoire qui lui est présenté par l'abbé de l'Isle-Dieu. 1761 ..... I, 47

PAGES

Steele, Capitaine.

Lettre que lui écrit M. Adams au sujet de la conduite du Col. Nicholson. 24 jan. 1714–15 ..... I, 108

St-Ovide de Brouillan, M.

Lettre qui lui est adressée par le Cap. Doucett, se plaignant que les Acadiens n'ont pas tenu leurs engagements. 15 mai 1718 ..... I, 119

Lettre au Gouv. Philipps, appuyant la demande des Acadiens. 8 juin 1720 ..... I, 126

Est consulté par les Acadiens de Port-Royal, des Mines et de Beaubassin. 1718 ..... I, 128

Sa réponse en forme de questionnaire. 1718 ..... I, 129

Il reçoit du Conseil de la Marine, en date du 21 octobre 1719, avis de favoriser le passage des Acadiens à l'Ile St-Jean et à l'Ile Royale ..... II, 5

Il expose au Conseil de Marine les raisons qui urgent l'émigration des Acadiens sur des terres françaises. II, 6

Suggestions du juge Morris pour l'établissement de la Nouvelle-Ecosse. 1753 ..... II, 97

Tableau de l'état actuel (1753) des missions françaises dans le golfe St-Laurent ..... III, 181

Tableau sommaire des missionnaires séculiers de l'Ile Royale, de l'Ile St-Jean, de l'Acadie et de la Rivière St-Jean, par l'abbé de l'Isle-Dieu, vers 1761 ..... I, 12

Tirel *ou* Tyrel

Voir *Pychon*.

Toulouse, M. le Comte de.

Lettre au sujet des Acadiens qui vont rester sous la domination anglaise. 17 sept. 1720 ..... I, 189

Various extracts from Dr Brown's MS ..... II, 145

Vetch, Major Sam.

Lettre à Lord Dartmouth. Excitation des Acadiens contre ceux qui ont prêté le serment. Mai 1711. I, 151

Lettre au Bureau de Commerce, se plaignant du gén. Nicholson. 9 mars 1714–15 ..... I, 109

Lettre au Bureau de Commerce contre le gén. Nicholson. 2 sept. 1715 ..... I, 115

Lettre qui lui est adressée par le Major Caulfield, se plaignant du gén. Nicholson. 2 nov. 1715 ..... I, 113

Lettre au Bureau de Commerce. Importance de garder les Acadiens sur leurs terres pendant quelques années. 21 fév. 1715–16 ..... I, 116

Wroth, Enseigne Robert. PAGES

Instructions qu'il reçoit du Gouv. Armstroug au sujet du serment à exiger lors de la proclamation du roi George II. 28 sept. 1727 ..... I, 175

Articles qu'il accorde aux habitants de Chignectou comme conditions de leur serment d'allégeance. 11 oct. 1727 ..... I, 179

Idem, aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances. 31 oct. 1727 ..... I, 128

Son rapport au Gouv. Armstrong sur ses opérations au fond de la Baie Française, à l'égard du serment d'allégeance. 13 nov. 1727 ..... I, 180

Fin de la table analytique

DES DOCUMENTS INÉDITS

DU CANADA-FRANÇAIS.

GERVAIS & HUDON

MUSIQUE EN FEUILLES

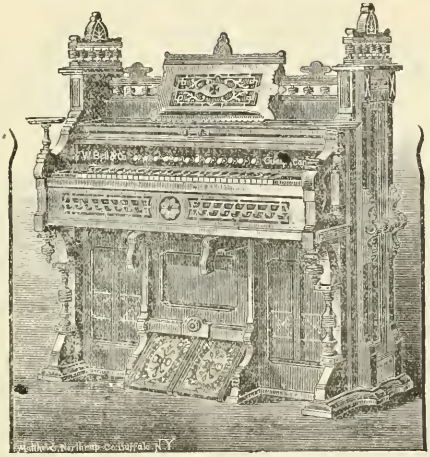

MUSIQUE EN FEUILLES

La Maison **GERVAIS & HUDON** possède aujourd'hui une des plus grandes renommées du pays. Depuis **onze ans** qu'elle est en affaires, elle n'a jamais eu autre chose encore que des louanges. C'est pour cela qu'elle a ouvert un nouveau grand magasin au

N° 219—RUE ST-JOSEPH—N° 219

Ce magasin est plus spécialement affecté à la MUSIQUE, et l'on y trouve les PIANOS de si haute renommée

Heintzman, Chickering, Wm. Bell & Cie., et Dominion

Aussi les célèbres Harmoniums et Orgues de

WM. BELL & Cie., et DOMINION

Nous attirons spécialement l'attention du clergé sur un **petit orgue à tuyau** pour église que nous venons de recevoir.

Cet orgue, quoique tout petit, peut donner pleine et entière satisfaction pour une église de moyenne grandeur.

Nous avons aussi des HARMONIUMS ALLEMANDS.

Achetez la NOUVELLE machine à coudre *WILLIANS & DAVIS*. Les Coffres de Sûreté (safe) de *J. & J. TAYLOR* et *G CHAPLEAU*, etc.,

A LA MÊME ADRESSE

GERVAIS & HUDON,

219 & 239, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

QUEBEC

J. & J. VALLIÈRE

MEUBLIERS

No. 374 Rue St-JOSEPH | No. 35 Rue St-ANSELME

SAINT-ROCH

Entrepreneurs d'ameublements pour communautés ou autres établissements. S'occupent spécialement de commandes pour bancs d'églises ou d'écoles.

☞ Offrent actuellement en vente les anciens bancs de la Basilique de Québec et ceux de la Congrégation de St-Roch, à de bonnes conditions.

INSTRUMENTS D'OPTIQUE

LUNETTES ET PINCE-NEZ

GENRES FRANÇAIS ET AMÉRICAINS

Lentilles supérieures avec montures de première qualité en acier et en nickel.

LUNETTES MILITAIRES, DE MARINE ET D'OPÉRA

Thermomètres de fenêtre, Thermomètres de laiterie, Thermomètres de marine. Nouveaux genres de Thermomètres à fluide rouge et bleu. Hygromètres, Baromètres, Microscopes, Compas, etc., etc.

G. SEIFERT

BAZAR EUROPÉEN

34, RUE DE LA FABRIQUE, QUÉBEC

LE GUIDE FRANÇAIS DES ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

Contenant les noms, le genre d'affaire et l'adresse des Marchands, Manufacturiers, Hommes de Profession, ainsi que des Messieurs du Clergé, Journaux, Publications Françaises, Collèges, Couvents, Ecoles et Sociétés Canadiennes des Etats-Unis

Classifiés par ordre alphabétique, par catégories et par Etat

Suivi d'une foule d'autres statistiques et renseignements précieux sur tous les centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, DES GUIDES DE COHOES, N. Y., LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIDDEFORD, et LEWISTON, ME., WOONSOCKET, R. I. DETROIT, MICH., ST. PAUL et MINEANAPOLIS, MINN.,

Contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres places où nous seront requis de faire le recensement par le Curé de la paroisse ou les principaux marchands canadiens, pourvu que ces réquisitions nous parviennent avant le 1er août

La première édition dite GUIDE DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE et la deuxième édition connue sous le nom de GUIDE DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DE L'ETAT DE NEW-YORK, ont été si bien acceuillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *religieuse* et *nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891,

LE GUIDE FRANÇAIS DES ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise ; alors que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français aux Etats-Unis.

En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en mars 1891

LES ANNONCES SERONT INSCRITES A DES CONDITIONS LIBERALES

IMPORTANT

Le nom, l'occupation et l'adresse de chaque souscripteur seront publiés, soit qu'il demeure au Canada, en Europe ou ici — chaque pays formant un département spécial. Ainsi, que tous ceux qui désirent faire connaître leur adresse à leurs parents et amis s'empressent de souscrire.

La Société de Publications Française des Etats-Unis, Edit.-Prop.

Boite de Poste No. 638, LOWELL, MASS.

F
5000
C2
v.3

Le Canada-français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY